This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TRENTE-SIXIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORACE.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TRENTE-SIXIEME.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A GENEVE,

Chez J. L. PELLET, IMPRIMEUR DE LA RÉPUBLIQUE,

M. DCC. LXXIX.

330.75

★Mrs H. Marquand

20 April, 1904

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

UPINGE, (*Muſique des anciens.*) ſorte de chanſon conſacrée à Diane parmi les Grecs. *V.* CHANSON. (S)

UPLANDE, *Géogr. mod.*) province de Suede. Elle eſt bornée au nord & au levant par la mer Baltique; au midi, en partie par la mer, & en partie par la Sudermanie; & au couchant par la Weſtmanie. Sa longueur eſt d'environ 28 lieues, ſur 18 de largeur. On y trouve pluſieurs mines de fer & de plomb. Elle produit de très-beau froment. Ubbon, roi de Suede réſidoit en cette province, & l'on croit qu'elle a pris delà ſe nom d'*Uplande*, comme qui diroit pays d'*Ubbon*. Ses principales villes ſont Stockolm, capitale, Upſal, Oregrand, Enekoping, Telg, *&c.* (*D. J.*)

UPPINGHAM, (*Géogr. moder.*) ville d'Angleterre, dans Rutlandshire, à la ſource d'une riviere qui ſe jette dans le Weland. Elle eſt bâtie ſur le penchant d'un côteau, & ſa ſituation a occaſionné ſon nom. Cette petite ville eſt conſidérable par ſon commerce, & par ſon college fondé par R. Thomſon, miniſtre de l'égliſe anglicane. les noms des hommes utiles à leur patrie, doivent paſſer à la poſtérité. (*D. J.*)

UPSAL, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans l'Uplande, ſur la riviere de Sala, à 12 lieues au nord-oueſt de Stockholm.

Ubbon qui régna ſur les Suédois, fonda

la ville d'*Upſal*, & lui donna ſon nom : elle donna enſuite le ſien aux rois de Suede, qui ſe qualifierent rois d'*Upſal*; elle devint ainſi la capitale du royaume, & c'eſt encore le lieu où l'on couronne les rois. Cette ville, dit un hiſtorien du pays, ne fut pas ſeulement dès ſes commencemens, la demeure des hommes, des princes & des rois; mais encore celle des grands-prêtres des Goths, & celle de leurs dieux à qui elle fut conſacrée.

Elle n'a d'autres fortifications qu'un château bâti ſur un rocher. La Sala qui la partage en deux, s'y gele preſque toujours aſſez fortement pour porter une grande quantité d'hommes, de bétail, & de marchandiſes dans le temps de la foire qui s'y tient tous les ans ſur la glace au mois de Février.

La cathédrale d'*Upſal* eſt la plus belle égliſe du royaume. Le bâtiment tout couvert de cuivre eſt orné de pluſieurs tours, & renferme les tombeaux de pluſieurs rois, d'archevêques, d'évêques & de ſeigneurs.

S. Suffrid, archevêque d'York, que Eldre, roi d'Angleterre, envoya en Suede pour y prêcher l'évangile, le fit avec ſuccès, & ſacra Suerin quatrieme évêque d'*Upſal*. L'égliſe fut érigée en archevêché par le pape Alexandre III. & Etienne qui mourut en 1285, en fut le premier archevêque. Les prélats de cette égliſe n'ont aujourd'hui ni les richeſſes ni la pompe de ceux qui les ont précédés quand le pays étoit catholique; mais les archevêques luthériens d'*Upſal*, ne laiſſent pas que de jouir d'un revenu honnête, d'avoir ſéance & voix dans le ſénat & dans les dietes, de prendre le pas ſur tous les autres eccléſiaſtiques, & ce qui vaut mieux encore, d'être fort honorés dans le royaume.

Le college d'*Upſal* fondé pour quatre profeſſeurs, par l'archevêque Jerler, du temps du roi Eric-le-Begue, donna naiſſance à l'univerſité que le pape Sixte IV. honora en 1476 des mêmes immunités & privileges, dont jouit l'univerſité de Boulogne. Charles IX. Guſtave Adolphe, & la reine Chriſtine, prirent ſoin de rendre cette univerſité floriſſante, elle l'eſt encore. *Long.* ſuivant Caſſini, *37. 25. latit. 59. 34.* & ſuivant Celſius, *59 50. 20.*

» C'eſt à *Upſal* que fut inhumé Guſtave » Ericſon, roi de Suede, mort à Stockolm » dans la 70e année de ſon âge. Il mérita » d'être adoré de ſes ſujets, ſoit que l'on » conſidere la ſituation dont il les tira, » ou celle dans laquelle il eut la gloire de » les laiſſer. Sa fermeté fut admirable con- » tre les malheurs. Il ſuivit toujours ſes » deſſeins en dépit des élémens, des lieux » & des hommes les plus cruels & les plus » puiſſans; ſes ſoldats étoient des volon- » taires ſans ſolde, & qui n'avoient d'autre » ſubordination que celle que leur dictoit » leur vénération pour leur chef.

» Guſtave établit la religion luthérienne » dans ſes états, il mit par-là des bornes » au pouvoir & aux richeſſes immenſes du » clergé, & ſe fit un fonds ſuffiſant pour » les dépenſes publiques, autre que celui » des taxes qui ruinoient le peuple, en le » privant du fruit de ſon labeur; ennemi » de tout eſprit de perſécution, il toléra » les préjugés de ſes ſujets, & il aima mieux » perſuader leur raiſon, que de forcer leur » conſcience.

» Ses mœurs répondirent à ſes ſentimens, » & les graces de ſa perſonne inſpirerent » l'amour & le reſpect. Il étoit éloquent, » inſinuant, affable, & ſon exemple adou- » cit la férocité de ſes ſujets. Il les enri- » chit en étendant beaucoup leur com- » merce. Il récompenſa les ſavans, fonda » des magaſins publics pour ſecourir les » pauvres, & des hôpitaux pour les mala- » des. Toutes ces choſes ont éterniſé la » mémoire de ce prince. » (*Le chev.* DE JAUCOURT.

UPTON, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre dans la province de Worceſter, près de la montagne de Malvernes, au bord de la Saverne, au milieu d'une grande & belle prairie. Ce bourg qui eſt conſidérable, doit être un ancien lieu, car on y a trouvé quelquefois des médailles romaines. (*D. J.*)

U R

UR, (*Géog. ſacr.*) ville de Chaldée, patrie de Tharé & d'Abraham. Quoiqu'il en ſoit beaucoup parlé dans l'Ecriture, on ignore ſa ſituation. Quelques-uns croient que c'eſt Ura dans la Syrie, ſur l'Euphrate, & d'autres, comme Bochart & Grotius, penſent que c'eſt Ura dans la Méſopotamie,

à deux journées de Niſible. On a remarqué que la Chaldée & la Méſopotamie ſont ſouvent confondues. On prétend auſſi que le nom d'*Ur* qui ſignifie le *feu*, fut donné à la ville d'*Ur*, à cauſe qu'on y entretenoit un feu ſacré, en l'honneur du ſoleil, dans pluſieurs temples qui n'étoient point couverts, mais fermés de toutes parts. *(D. J.)*

URA, *(Hiſt. nat.)* eſpece d'écreviſſe de mer qui ſe trouve dans les mers du Bréſil, & qui ſe tient dans la vaſe; c'eſt la nourriture la plus ordinaire des Indiens & des Negres. Sa chair eſt fort ſaine & d'un bon goût.

URABA, *(Géog. mod.)* province de l'Amérique; dans la Terre-ferme, audience de Santa-Fé, & gouvernement de Carthagène, au levant de celle de Darien. Les forêts y ſont remplies de gibier, & les rivieres, ainſi que la mer voiſine, abondent en poiſſon.

Les montagnes Cordilleras ne ſont pas éloignées de cette province. *(D. J.)*

URABA, *golphe*, *(Géogr. mod.)* autrement & plus communément le *golphe de Darien*; c'eſt un golphe celebre de l'Amérique, à l'extrêmité orientale de l'iſthme de Panama, ſur la mer du nord. Son entrée a ſix lieues de large, & pluſieurs rivieres ſe déchargent dans ce golphe. *(D. J.)*

VRAI, VÉRITABLE, *(Synon.)* *vrai* marque préciſément la vérité objective; c'eſt-à-dire, qu'il tombe directement ſur la réalité de la choſe; & il ſignifie qu'elle eſt telle qu'on l'a dit. *Véritable* déſigne proprement la vérité expreſſive, c'eſt-à-dire, qu'il ſe rapporte principalement à l'expoſition de la choſe, & ſignifie qu'on la dit telle qu'elle eſt. Ainſi le premier de ces mots aura une grace particuliere, lorſque, dans l'emploi, on portera d'abord ſon point de vue ſur le ſujet en lui-même; & le ſecond conviendra mieux, lorſqu'on portera le point de vue ſur le diſcours. Cette différence qu'établit M. l'Abbé Girard, eſt extrêmement métaphyſique; mais on ne doit pas exiger des différences marquées où l'uſage n'en a mis que de très-délicates. L'exemple ſuivant qu'apporte le même auteur, peut donner jour à ſa diſtinction, & faire qu'on la ſente mieux dans l'application que dans la définition.

Quelques écrivains, même proteſtans, ſoutiennent qu'il n'eſt pas *vrai* qu'il y ait eu une papeſſe Jeanne, & que l'hiſtoire qu'on en a faite, n'eſt pas *véritable*. *Girad. (D. J.)*

VRAI, adj. *(Alg.)* une racine *vraie* eſt une racine affectée du ſigne +, ou autrement une racine *poſitive*, par oppoſition aux racines *fauſſes*, qui ſont des racines *négatives* ou affectées du ſigne —. *Voyez* RACINE & EQUATION *(E)*

VRAIES CÔTES. *Voyez* CÔTES.

VRAI, *(Poéſie.)* Boileau dit, après les anciens,

Le vrai *ſeul eſt aimable!*
Il doit régner par-tout; & même dans la fable.

Il a été le premier à obſerver cette loi qu'il a donnée: preſque tous ſes ouvrages reſpirent le *vrai*; c'eſt-à-dire qu'ils ſont une copie fidele de la nature. Ce *vrai* doit ſe trouver dans l'hiſtorique, dans la morale, dans la fiction, dans les ſentences, dans les deſcriptions, dans l'allégorie.

Racine n'a preſque jamais perdu le *vrai* dans les pieces de théatre. Il n'y a guere chez lui l'exemple d'un perſonnage, qui ait un ſentiment faux, qui l'exprime d'une maniere oppoſée à ſa ſituation; ſi vous en exceptez Théramène, gouverneur d'Hippolite, qui l'encourage ridiculement dans ſes froides amours pour Aricie.

Vous-même, ou ſeriez-vous, vous qui la
combattez,
Si toujours Antiope à ſes loix oppoſée,
D'une pudique ardeur n'eût brûlé pour Théſée.

Il eſt *vrai* phyſiquement qu'Hippolite ne ſeroit pas venu au monde ſans ſa mere. Mais il n'eſt pas dans le *vrai* des mœurs, dans le caractere d'un gouverneur ſage, d'inſpirer à ſon pupille, de faire l'amour contre la défenſe de ſon pere.

C'eſt pécher contre le *vrai*, que de peindre Cinna comme un conjuré timide, entraîné malgré lui dans la conſpiration contre Auguſte, & de faire enſuite conſeiller à Auguſte, par ce même Cinna, de garder l'empire, pour avoir un prétexte de l'aſſaſſiner. Ce trait n'eſt pas conforme à ſon ca-

ractere. Il n'y a rien de *vrai*. Corneille péche ſouvent contre cette loi dans les détails.

Moliere eſt *vrai* dans tout ce qu'il dit. Tous les ſentimens de la Henriade, ceux de Zaïre, d'Alzire, de Brutus, portent un caractere de *vérité* ſenſible.

Il y a une autre eſpece de *vrai* qu'on recherche dans les ouvrages; c'eſt la conformité de ce que dit un auteur avec ſon âge, ſon caractere & ſon état. Une bonne regle pour lire les auteurs avec fruit, c'eſt d'examiner ſi ce qu'ils diſent eſt *vrai* en général, s'il eſt *vrai* dans les occaſions où ils le diſent, enfin s'il eſt *vrai* dans la bouche des perſonnages qu'ils font parler; car la vérité eſt toujours la premiere beauté, & les autres doivent lui ſervir d'ornement. C'eſt la pierre de touche dans toutes les langues & dans tous les genres d'écrire. *(D J.)*

VRAISSEMBLANCE, ſ. f. (*Métaphy.*) la vérité, dit le P. Buffier, eſt quelque choſe de ſi important pour l'homme, qu'il doit toujours chercher des moyens sûrs pour y arriver; & quand il ne le peut, il doit s'en dédommager en s'attachant à ce qui en approche le plus, qui eſt ce qu'on appelle *vraiſſemblance*.

Au reſte, une opinion n'approche du vrai que par certains endroits; car approcher du vrai, c'eſt reſſembler au vrai, c'eſt-à-dire être propre à former ou à rappeller dans l'eſprit l'idée du vrai. Or, ſi une opinion par tous les endroits par leſquels on la peut conſidérer, formoit également les idées du vrai, il n'y paroîtroit rien que de vrai, on ne pourroit juger la choſe que vraie; & par-là ce ſeroit effectivement le vrai ou la vérité même.

D'ailleurs, comme ce qui n'eſt pas vrai eſt faux, & que ce qui ne reſſemble pas au vrai, reſſemble au faux, il ſe trouve en tout ce qui s'appelle *vraiſſemblable*, quelques endroits reſſemblant au faux; tandis que d'autres endroits reſſemblent au vrai Il faut donc faire la balance de ces endroits oppoſés, pour reconnoître leſquels l'emportent les uns ſur les autres, afin d'attribuer à une opinion la qualité de *vraiſſemblable*, ſans quoi au même temps elle ſeroit *vraiſſemblable* & ne le ſeroit pas.

En effet, qu'elle raiſon y auroit-il d'appeller *ſemblable au vrai*, ce qui reſſemble autant au faux qu'au vrai? Si l'on nous demandoit à quelle couleur reſſemble une étoffe tachetée également de blanc & de noir, répondrions-nous qu'elle reſſemble au blanc, parce qu'il s'y trouve du blanc? On nous demanderoit en même temps, pourquoi ne pas dire auſſi qu'elle reſſemble au noir, puiſqu'elle tient autant de l'un que de l'autre. A plus forte raiſon ne pourroit-on pas dire que la couleur de cette étoffe reſſemble au blanc, s'il s'y trouvoit plus de noir que de blanc. Au contraire, ſi le blanc y dominoit beaucoup plus que le noir, enſorte qu'elle rappellât tant d'idée du blanc, que le noir en comparaiſon ne fit qu'une impreſſion peu ſenſible, on diroit que cette couleur approche du blanc, & reſſemble à du blanc.

Ainſi dans les occaſions où l'on ne parle pas avec une ſi grande exactitude, dès qu'il paroît un peu plus d'endroits vrais que de faux, on appelle la choſe *vraiſſemblable*; mais pour être abſolument *vraiſſemblable*, il faut qu'il ſe trouve manifeſtement & ſenſiblement beaucoup plus d'endroits vrais que de faux, ſans quoi la reſſemblance demeure indéterminée, n'approchant pas plus de l'un que de l'autre. Ce que je dis de la *vraiſſemblance*, s'entend auſſi de la probabilité puiſque la probabilité ne tombe que ſur ce que l'eſprit approuve, à cauſe de ſa reſſemblance avec le vrai, ſe portant du côté où ſont les plus grandes apparences de vérité, plutôt que du côté contraire, ſuppoſé qu'il veuille ſe déterminer. Je dis, *ſuppoſé qu'il veuille ſe déterminer*, car l'eſprit ne ſe portant néceſſairement qu'au vrai, dès qu'il ne l'apperçoit point dans tout ſon jour, il peut ſuſpendre ſa détermination; mais ſuppoſé qu'il ne le ſuſpende pas, il ne ſauroit pencher que du côté de la plus grande apparence de vrai.

On peut demander, ſi dans une opinion, il ne pourroit pas y avoir des endroits mitoyens entre le vrai & le faux, qui ſeroient des endroits où l'eſprit ne ſauroit que penſer. Or, dans les hypotheſes pareilles, on doit regarder ce qui eſt mitoyen entre la vérité & la fauſſeté, comme s'il n'étoit rien du tout; puiſqu'en effet il eſt incapable de faire aucune impreſſion

ſur

ſur un eſprit raiſonnable. Dans les occaſions même où il ſe trouve de côté & d'autres des raiſons égales de juger, l'uſage autoriſe le mot *de vraiſemblable*; mais comme ce vraiſemblable reſſemble autant au menſonge qu'à la vérité, j'aimerois mieux l'appeller *douteux* que *vraiſemblable*.

Le plus haut degré du vraiſemblable, eſt celui qui approche de la certitude phyſique, laquelle peut ſubſiſter peut-être elle-même avec quelque ſoupçon ou poſſibilité de faux. Par exemple, je ſuis certain phyſiquement que le ſoleil éclairera demain l'horizon; mais cette certitude ſuppoſe que les choſes demeureront dans un ordre naturel, & qu'à cet égard il ne ſe fera point de miracle. La *vraiſemblance* augmente, pour ainſi dire, & s'approche du vrai par autant de degrés, que les circonſtances ſuivantes s'y rencontrent en plus grand nombre, & d'une maniere plus expreſſe.

1°. Quand ce que nous jugeons vraiſemblable s'accorde avec des vérités évidentes.

2°. Quand ayant douté d'une opinion nous venons à nous y conformer, à meſure que nous y faiſons plus de réflexion, & que nous l'examinons de plus près.

3°. Quand des expériences que nous ne ſavions pas auparavant, ſurviennent à celles qui avoient été le fondement de notre opinion.

4°. Quand nous jugeons en conſéquence d'un plus grand uſage des choſes que nous examinons.

5°. Quand les jugemens que nous avons portés ſur des choſes de même nature, ſe ſont vérifiés dans la ſuite. Tels ſont à peu près les divers caracteres, qui ſelon leur étendue ou leur nombre plus conſidérable, rendent notre opinion plus ſemblable à la vérité; enſorte que ſi toutes ces circonſtances ſe rencontroient dans toute leur étendue, alors comme l'opinion ſeroit parfaitement ſemblable à la vérité, elle paſſeroit non-ſeulement pour vraiſemblable, mais pour vraie, ou même elle le ſeroit en effet. Comme une étoffe qui par tous les endroits reſſembleroit à du blanc, non-ſeulement ſeroit ſemblable à du blanc, mais encore ſeroit dite abſolument blanche.

Ce que nous venons d'obſerver ſur la *vraiſemblance* en général, s'applique, comme de ſoi-même à la *vraiſemblance*, qui ſe tire de l'autorité & du témoignage des hommes. Bien que les hommes en général puiſſent mentir, & que même nous ayons l'expérience qu'ils mentent ſouvent, néanmoins la nature ayant inſpiré à tous les hommes l'amour du vrai, la préſomption eſt que celui qui nous parle ſuit cette inclination; lorſque nous n'avons aucune raiſon de juger, ou de ſoupçonner qu'il ne dit pas vrai.

Les raiſons que nous en pourrions avoir, ſe tirent ou de ſa perſonne, ou des choſes qu'il nous dit; de ſa perſonne, par rapport ou à ſon eſprit, ou à ſa volonté.

1°. Par rapport à ſon eſprit, s'il eſt peu capable de bien juger de ce qu'il rapporte; 2°. ſi d'autres fois il s'y eſt mépris; 3°. s'il eſt d'une imagination ombrageuſe ou échauffée: caractere très-commun même parmi des gens d'eſprit, qui prennent aiſément l'ombre ou l'apparence des choſes pour les choſes mêmes; & le phantome qu'ils ſe forment, pour la vérité qu'ils croient diſcerner.

Par rapport à la volonté; 1°. ſi c'eſt un homme qui ſe fait une habitude de parler autrement qu'il ne penſe; 2°. ſi l'on a éprouvé qu'il lui échappe de ne pas dire exactement la vérité; 3°. ſi l'on apperçoit dans lui quelque intérêt à diſſimuler: on doit alors être plus réſervé à le croire.

A l'égard des choſes qu'il dit; 1°. ſi elles ne ſe ſuivent & ne s'accordent pas bien; 2°. ſi elles conviennent mal avec ce qui nous a été dit par d'autres perſonnes auſſi dignes de foi; 3°. ſi elles ſont par elles-mêmes difficiles à croire, ou en des ſujets où il ait pu aiſément ſe méprendre.

Ces circonſtances contraires rendent *vraiſemblable* ce qui nous eſt rapporté: ſavoir, 1°. quand nous connoiſſons celui qui nous parle pour être d'un eſprit juſte & droit, d'une imagination réglée, & nullement ombrageuſe, d'une ſincérité exacte & conſtante; 2°. quand d'ailleurs les circonſtances des choſes qu'il dit ne ſe démentent point entr'elles, mais s'accordent avec des faits ou des principes dont nous ne pouvons douter. A meſure que ces mêmes choſes

ſont rapportées par un plus grand nombre de perſonnes, la *vraiſemblance* augmentera auſſi; elle pourra même de la ſorte parvenir à un ſi haut degré, qu'il ſera impoſſible de ſuſpendre notre jugement, à la vue de tant de circonſtances qui reſſemblent au vrai. Le dernier degré de la *vraiſemblance* eſt certitude, comme ſon premier degré eſt doute; c'eſt-à-dire qu'où finit le doute, là commence la *vraiſemblance*, & où elle finit, là commence la certitude. Ainſi les deux extrêmes de la *vraiſemblance* ſont le doute & la certitude; elle occupe tout intervalle qui les ſépare, & cet intervalle s'accroit d'autant plus qu'il eſt parcouru par des eſprits plus fins & plus pénétrans. Pour des eſprits médiocres & vulgaires, cet eſpace eſt toujours fort étroit; à peine ſavent-ils diſcerner les nuances du vrai & du vraiſemblable.

L'uſage le plus naturel & le plus général du vraiſemblable eſt de ſuppléer pour le vrai: enſorte que là où notre eſprit ne ſauroit atteindre le vrai, il atteigne du moins le vraiſemblable, pour s'y repoſer comme dans la ſituation la plus voiſine du vrai.

1°. A l'égard des choſes de pure ſpéculation, il eſt bon d'être réſervé à ne porter ſon jugement dans les choſes vraiſemblables, qu'après une grande attention: pourquoi? parce que l'apparence du vrai ſubſiſte alors avec une apparence de faux, qui peut ſuſpendre notre jugement juſqu'à ce que la volonté le détermine. Je dis le ſuſpendre, car elle n'a pas la faculté de déterminer l'eſprit à ce qui paroît le moins vrai. Ainſi dans les choſes de pure ſpéculation, c'eſt très-bien fait de ne juger que lorſque les degrés de *vraiſemblance* ſont très-conſidérables, & qu'ils font preſque diſparoître les apparences du faux, & le danger de ſe tromper.

En effet dans les choſes de pure ſpéculation, il ne ſe rencontre nul inconvénient à ne pas porter ſon jugement, lorſque l'on court quelque hazard de ſe tromper: or pourquoi juger, quand d'un côté on peut s'en diſpenſer, & que d'un autre côte en jugeant, on s'expoſe à donner dans le faux? il faudroit donc s'abſtenir de juger ſur la plupart des choſes? n'eſt-ce pas le caractere d'un ſtupide? tout-au-contraire, c'eſt le caractere d'un eſprit ſenſé, & d'un vrai philoſophe, de ne juger des objets que par leur évidence, quand il ne ſe trouve nulle raiſon d'en uſer autrement: or il ne s'en trouve aucune de juger dans les choſes de pure ſpéculation, quand elles ne ſont que vraiſemblables.

Cependant cette regle ſi judicieuſe dans les choſes de pure ſpéculation, n'eſt plus la même dans les choſes de pratique & de conduite, où il faut par néceſſité agir ou ne pas agir. Quoiqu'on ne doive pas prendre le vrai pour le vraiſemblable, on doit néanmoins ſe déterminer par rapport aux choſes de pratique, à s'en contenter comme du vrai, n'arrêtant les yeux de l'eſprit que ſur les apparences de vérité, qui dans le vraiſemblable ſurpaſſent les apparences du faux.

La raiſon de ceci eſt évidente, c'eſt que par rapport à la pratique il faut agir, & par conſéquent prendre un parti: ſi l'on demeuroit indéterminé, on n'agiroit jamais; ce qui ſeroit le plus pernicieux comme le plus impertinent de tous les partis. Ainſi pour ne pas demeurer indéterminé, il faut comme fermer les yeux à ce qui pourroit paroître de vrai dans le parti contraire à celui qu'on embraſſe actuellement. A la vérité dans la délibération on ne peut regarder de trop près aux diverſes faces ou apparences de vrai qui ſe rencontrent de côté & d'autre, pour ſe bien aſſurer de quel côté eſt le vraiſemblable; mais quand on en eſt une fois aſſuré, il faut par rapport à la pratique, le regarder comme vrai, & ne le point perdre de vue: ſans quoi on tomberoit néceſſairement dans l'inaction ou dans l'inconſtance; caractere de petiteſſe ou de foibleſſe d'eſprit.

Dans la néceſſité où l'on eſt de ſe déterminer pour agir ou ne pas agir, l'indétermination eſt toujours un défaut de l'eſprit, qui au milieu des faces diverſes d'un même objet, ne diſcerne pas leſquelles doivent l'emporter ſur les autres. Hors de ce beſoin, on pourroit très-bien, & ſouvent avec plus de ſageſſe, demeurer indéterminé entre deux opinions qui ne ſont que vraiſemblables.

VRAISEMBLANCE, (*Poéſie.*) La premiere regle que doit obſerver le poëte, en traitant les ſujets qu'il a choiſis, eſt de n'y

rien inférer qui ſoit contre la *vraiſemblance*. Un fait vraiſemblable eſt un fait poſſible dans les circonſtances où on le met ſur la ſcène. Les fictions ſans *vraiſemblance*, & les événemens prodigieux à l'excès, dégoûtent les lecteurs dont le jugement eſt formé. Il y a beaucoup de choſes, dit un grand critique, où les poëtes & les peintres peuvent donner carriere à leur imagination; il ne faut pas toujours les reſſerrer dans la raiſon étroite & rigoureuſe; mais il ne leur eſt pas permis de mêler des choſes incompatibles, d'accoupler les oiſeaux avec les ſerpens, les tigres avec les agneaux.

Sed non ut placidis coeant immitia non ut
Serpentes avibus geminentur tigribus agni.
Art poétiq. v. 14.

Si de telles licences révoltantes ſont défendues aux poëtes, d'un autre côté les événemens où il ne regne rien de ſurprenant, ſoit par la nobleſſe du ſentiment, ſoit par la préciſion de la penſée, ſoit par la juſteſſe de l'expreſſion, paroiſſent plats; l'alliance du merveilleux & du vraiſemblable, où l'un & l'autre ne perdent point leurs droits, eſt un talent qui diſtingue les poëtes de la claſſe de Virgile, des verſificateurs ſans invention, & des poëtes extravagans; cependant un poëme ſans merveilleux, déplaît encore davantage qu'un poëme fondé ſur une ſuppoſition ſans *vraiſemblance*.

Comme rien ne détruit plus la *vraiſemblance* d'un fait, que la connoiſſance certaine que peut avoir le ſpectateur que le fait eſt arrivé autrement que le poëte ne le raconte; les poëtes qui contrediſent dans leurs ouvrages des faits hiſtoriques très-connus, nuiſent beaucoup à la *vraiſemblance* de leurs fictions. Je ſais bien que le faux eſt quelquefois plus vraiſemblable que le vrai, mais nous ne réglons pas notre croyance des faits ſur leur *vraiſemblance* métaphyſique, ou ſur le pié de leur poſſibilité, c'eſt ſur la *vraiſemblance* hiſtorique. Nous n'examinons pas ce qui doit arriver plus probablement, mais ce que les témoins néceſſaires, & ce que les hiſtoriens racontent; & c'eſt leur récit, & non pas la *vraiſemblance*, qui détermine notre croyance. Ainſi nous ne croyons pas l'événement qui eſt le plus vraiſemblable & le plus poſſible, mais ce qu'ils nous diſent être véritablement arrivé. Leur dépoſition étant la regle de notre croyance ſur les faits, ce qui peut être contraire a leur dépoſition, ne ſauroit paroître vraiſemblable: or comme la vérité eſt l'ame de l'hiſtoire, la *vraiſemblance* eſt l'ame de la poéſie.

Je ne nie pas néanmoins qu'il n'y ait des *vraiſemblances* théatrales, par exemple en matiere d'opéra, auxquelles on eſt obligé de ſe prêter; en accordant cette liberté aux poëtes, on en eſt payé par les beautés qu'elle le met en état de produire. Il y a des *vraiſemblances* d'une autre eſpece pour l'épopée; cependant il faut dans ce genre même, rendre par l'adreſſe & le génie, les ſuppoſitions les plus vraiſemblables qu'il ſoit poſſible, comme Virgile a fait pour pallier la bizarrerie de ce cheval énorme que les Grecs s'aviſerent de conſtruire pour ſe rendre maîtres de Troie.

Ces réflexions peuvent ſuffire ſur la *vraiſemblance* en général, la queſtion particuliére du vraiſemblable dramatique a été traitée au *mot* POÉSIE *dramatique*. *(D. J.)*

Le grand art de la vraiſemblance eſt de mêler le merveilleux avec la nature de telle ſorte qu'ils paroiſſent ne faire plus qu'un ſeul & même ordre de choſes, & n'avoir plus qu'un mouvement commun.

Le but que ſe propoſe immédiatement la fiction, c'eſt de perſuader: or elle ne peut perſuader qu'en reſſemblant à l'idée que nous avons de ce qu'elle imite. Ainſi la *vraiſemblance* conſiſte dans une maniere de feindre conforme à notre maniere de concevoir; & tout ce que l'eſprit humain peut concevoir, il peut le croire, pourvu qu'il y ſoit amené.

Tant que le poëte ne fait que nous rappeller ce que nous avons vu au dehors, ou éprouvé au dedans de nous-mêmes, la reſſemblance ſuffit à l'illuſion; & comme nous voyons dans la feinte l'image de la la réalité, le poëte n'a beſoin d'aucun artifice pour gagner notre confiance. Mais que la fiction nous préſente un événement qui n'ait point d'exemple, un compoſé qui n'ait point de modele; comme la reſſemblance n'y eſt pas, nous y cherchons la vérité idéale, & c'eſt alors que le poëte eſt obligé d'employer tout ſon art

pour donner au menſonge les couleurs de la vérité. Nous ſavons qu'il feint, nous devons l'oublier, & ſi nous nous en ſouvenons, le charme eſt détruit & l'illuſion ceſſe. *Dove manca le fede, non puo abbondare l'affetto, ò il piacere di quel che ſi legge o s'aſcolta.*

Il y a dans notre maniere de concevoir une vérité directe & une vérité réfléchie; l'une & l'autre eſt de ſentiment, de perception ou d'opinion.

La vérité de ſentiment eſt l'expérience intime de ce qui ſe paſſe au dedans de nous-mêmes, & par réflexion, de ce qui doit ſe paſſer en général dans l'eſprit & dans le cœur de l'homme. C'eſt à ce modele, ſans ceſſe préſent, qu'on rapporte la fiction dans la poéſie dramatique. Nous ſommes tels; c'eſt la vérité directe. Nous ſentons qu'il eſt de la nature de l'homme d'être modifié de telle ou de telle façon, par telle ou telle cauſe, dans telle ou telle circonſtance; que dans notre compoſé moral, telles qualités, tels accidens s'accordent & ſe concilient, tandis que tels ſe combattent & s'excluent mutuellement: c'eſt la vérité réfléchie.

Mais comment ſe peut-il que la vérité de ſentiment ſoit la même dans tous les hommes? C'eſt que dans tous les hommes le fond du naturel ſe reſſemble, & qu'on y revient quand on veut, quelquefois même ſans le vouloir. Chacun de nous a, comme le poëte, la faculté de ſe mettre à la place de ſon ſemblable & l'on s'y met réellement tant que dure l'illuſion. On penſe on agit, on s'exprime avec lui comme ſi l'on étoit lui-même; & ſelon qu'il ſuit nos preſſentimens ou qu'il s'en écarte, la fiction qui nous le préſente eſt plus ou moins vraiſemblable à nos yeux.

Ces preſſentimens qui nous annoncent les mouvemens de la nature, ne ſont pas aſſez déciſifs pour nous ôter le plaiſir de la ſurpriſe: il arrive même aſſez ſouvent que le poëte nous jette dans l'irréſolution, pour nous en tirer par un trait qui nous étonne & qui nous ſoulage; mais ſans être décidés à ſuivre telle ou telle route, nous diſtinguons très-bien ſi celle que tient le poëte eſt la même que la nature eût priſe, ou dû prendre en ſe décidant.

Ne vous êtes-vous jamais apperçu de la docilité avec laquelle notre ame obéit aux mouvemens de celle d'Ariane ou de Merope, d'Oroſmane ou de Brutus? C'eſt que durant l'illuſion votre ame & la leur n'en font qu'une: ce ſont comme deux inſtrumens organiſés de même & accordés à l'uniſſon. Mais ſi l'ame du poëte ne s'eſt pas montée au ton de la nature, le perſonnage auquel il a communiqué ſes ſentimens & ſon langage, n'eſt plus dans la vérité de ſa ſituation & de ſon caractere; & vous, qui vous mettez à ſa place mieux que n'a fait le poëte, vous n'êtes plus d'accord avec lui. Voilà dans quel ſens on doit entendre ce que dit le Taſſe: *Il falſo non è, e quel che non è non ſi può imitare.* Mais il s'eſt quelquefois lui-même éloigné de ce principe: je l'ai obſervé à propos de Tancrede ſur le tombeau de Clorinde; je l'obſerve encore dans le langage que tient Renaud ſur les genoux d'Armide. Rien de plus naturel, de plus beau que ce qu'on voit dans cette peinture; rien de moins vrai que ce qu'on entend.

Qual raggio in onda, le ſcentilla un riſo,
Negli umidi occhi, tremulo e laſcivo.
Sovra lui pende: ed ei nel grembo molle
Le poſa il capo; il volto al volto attolle.

Cela eſt divin; mais vous n'allez plus trouver la même vérité dans ces froides hyperboles:

Non puo ſpecchio ritrar ſi dolce immago,
Ne in picchiol verro è un paradiſo accolto.
Specchio t'è degno il cielo; è nelle ſtelle
Puoi riguardar le tue ſembianze belle.

Avouez qu'à la place de Renaud ce n'eſt point là ce que vous auriez dit.

La *vraiſemblance* dans les choſes de ſentiment n'eſt donc que l'accord parfait du génie du poëte avec l'ame du ſpectateur. Si la direction que l'une donne à la nature, décline de celle que l'autre ſent qu'elle eût voulu ſuivre, & s'il en preſſe ou ralentit mal à propos les mouvemens, l'ame du ſpectateur ſans ceſſe contrariée, & laſſe enfin de céder, ſe rebute; delà vient qu'a-

vec les qualités intéreſſantes & des ſituations pathétiques, un caractere inégal & diſcordant ne nous attache point.

La vérité de perception eſt la réminiſcence des impreſſions faites ſur les ſens, & par réflexion, la connoiſſance des choſes ſenſibles, de leurs qualités communes, de leurs propriétés diſtinctives, de leurs rapports en général, ſoit entr'elles, ſoit avec nous-mêmes. En nous repliant ſur cette foule d'idées qui nous viennent par toutes les voies, nous nous ſommes fait un plan des procédés de la nature dans l'ordre phyſique: ce plan eſt le modele auquel nous rapportons le compoſé fictif que la poéſie nous préſente; & ſi elle opere comme il nous ſemble qu'eût opéré la nature, elle ſera dans la vérité.

La vérité ſoit qu'elle ait pour objet l'exiſtence ou l'action, ne peut rouler que ſur des rapports de convenance & de proportion, de la cauſe avec l'effet, des parties l'une avec l'autre, & de chacune avec le tout. Si donc les élémens d'un compoſé phyſique, individuel ou collectif, ſont faits pour être mis enſemble, & ſuivant dans leur union les loix & le plan de la nature, l'idée de ce compoſé a ſa vérité dans la cohéſion de ſes parties & dans leur mutuel accord. De même ſi les rapports d'une cauſe avec ſon effet, ſont naturels & ſenſibles, l'idée de l'action portera ſa vérité en elle-même. Il eſt donc bien aiſé de voir dans le phyſique ce qui eſt fondé ſur la *vraiſemblance*, & par conſéquent ce qui ne l'eſt pas.

L'opinion ſur les faits eſt tantôt ſérieuſe & de pleine croyance, tantôt reçue à plaiſir & de ſimple adhéſion; mais quelque foible que ſoit le conſentement qu'on y donne, il ſuffit à l'illuſion du moment. Un menſonge connu pour tel, mais tranſmis, reçu d'âge en âge, eſt dans la claſſe des faits authentiques; on le paſſe ſans examen. A plus forte raiſon, ſi les faits ſont ſolemnellement atteſtés par l'hiſtoire, ne laiſſent-ils pas à l'eſprit la liberté du doute; & le poëte, pour les ſuppoſer, n'a pas beſoin de les rendre croyables; qu'ils ſoient d'accord avec l'opinion, cela ſuffit à leur *vraiſemblance*.

Mais diſtinguons, 1°. l'opinion d'avec la vérité hiſtorique; 2°. les faits compris dans le tiſſu du poëme d'avec les faits ſuppoſés au dehors. » Je ne craindrai pas d'a-» vancer, dit Corneille, à propos du ſacri-» fice qu'a fait Léontine en livrant ſon fils » à la mort, que le ſujet d'une belle tra-» gédie doit n'être pas vraiſemblable. Et il » ſe fonde ſur le précepte d'Ariſtote, de » ne pas prendre pour ſujet un ennemi qui » tue ſon ennemi, mais un pere qui tue » ſon fils, une femme ſon mari, un frere » ſa ſœur, *&c.* ce qui n'étant jamais vrai-» ſemblable, ajoute Corneille, doit avoir » l'autorité de l'hiſtoire ou de l'opinion » commune «.

J'ai fait mes preuves de reſpect pour ce grand homme; j'oſerai donc ici ſans détour, n'être pas de ſon ſentiment.

Je ſuis loin de penſer que les ſujets propoſés par Ariſtote ſoient tous dénués de *vraiſemblance*: il eſt très-ſimple & très-naturel qu'un fils tue ſon pere, comme Œdipe, ſans le connoître, ou qu'une mere ſoit prête à immoler ſon fils, comme Mérope, en croyant le venger; & quand ces faits n'auroient en eux-mêmes aucune apparence de vérité, pris dans les familles les plus illuſtres de la Grece, ils avoient ſans doute pour eux la célébrité, l'opinion publique; or pour les faits que l'on ſuppoſe dans l'avant-ſcene *extra fabulam*, l'opinion tient lieu de *vraiſemblance*. Mais en voyant ſur le théatre les ſujets de Polieucte, de Rodogune & d'Héraclius, perſonne ne ſait ni ne veut ſavoir ce qui en eſt pris dans l'hiſtoire; elle eſt donc comme un témoin muet. En vain Baronius fait mention du ſacrifice de Léontine; on ne lit point Baronius, & ſon témoignage n'eût ſervi de rien, ſi l'action de Léontine n'avoit pas eu ſa *vraiſemblance* en elle-même, c'eſt-à-dire un juſte rapport avec l'idée que nous avons de ce que peut une femme auſſi fiere, auſſi ferme, auſſi courageuſe, dévouée à ſon empereur.

Je dis plus; de quelque maniere que les faits ſoient fondés, rien ne les diſpenſe d'être vraiſemblables dès qu'ils ſont employés dans l'intérieur de l'action, & nous n'y ajoutons foi qu'autant que nous le voyons arriver comme dans la nature, c'eſt-à-dire ſelon l'idée que nous avons des moyens qu'elle emploie, & l'ordre qu'elle ſuit. *Re-*

autem ipſæ ita deducendæ, diſponendæque ſunt, ut quàm proximè accedant ad veritatem. (Scalig.)

Cependant la chaîne des cauſes & des effets n'eſt pas ſi conſtamment viſible, & le cercle des facultés de la nature n'eſt pas ſi marqué, que le vrai connu ſoit la limite du vrai poſſible, & c'eſt par une extenſion de nos idées que la poéſie s'éleve du familier à l'extraordinaire ou au merveilleux naturel.

Dans la nature, tout eſt ſimple & facile pour elle, & tout devroit être merveilleux pour nous. Un homme ſenſé ne peut réfléchir ſans étonnement, ni à ce qui lui vient du dehors, ni à ce qui ſe paſſe au-dedans de lui-même. L'organiſation du brin d'herbe eſt auſſi prodigieuſe que la formation du ſoleil; le mouvement qui paſſe d'un grain de ſable à l'autre, eſt auſſi myſtérieux que la propagation de la lumiere, & que l'harmonie des ſuperbes céleſtes; mais l'habitude nous rend l'incompréhenſible même ſi familier, qu'à la fin il nous paroît commun. « Au bout d'un an, le monde a joué » ſon jeu, il n'y fait plus rien que de re- » commencer. (Montagne) ». Voilà du moins ce qui nous en ſemble; nous croyons retrouver tous les ans le même tableau, & les variétés infinies qu'il étale y ſont diſtribuées avec une harmonie ſi conſtante, une ſi parfaite unité de deſſin, que la nature s'y fait voir toujours ſemblable à elle même.

Mais ſi dans la fiction du poëte, la nature s'éloignant de ſes ſentiers battus, produit un compoſé moral ou phyſique d'une ſingularité qui reſſemble au prodige, l'étonnement nous porte à l'incrédulité, & c'eſt-là qu'il eſt difficile de ménager la *vraiſemblance*.

Si la feinte paſſe les moyens & les facultés que nous attribuons à la nature, ſi elle emploie d'autres reſſorts, d'autres mobiles que les ſiens; ſi, au lieu de la chaîne qui lie les événemens, & la loi qui les diſpoſe, elle établit des intelligences pour y préſider, & des cauſes libres pour les produire, ce nouvel ordre de choſe nous étonne encore davantage; mais l'opinion l'autoriſe, & il eſt moins invraiſemblable que le merveilleux naturel.

Pour nous faire imaginer la nature appliquée à former un prodige, il faut d'abord que l'objet en ſoit digne à nos yeux, par l'importance que nous y attachons; & de plus, que les moyens que la nature a mis en œuvre nous ſoient inconnus ou cachés, comme les cordes d'une machine: dès que nous les appercevons, l'illuſion ſe diſſipe, & au lieu d'un ſpectacle étonnant, ce n'eſt plus qu'un fait ordinaire.

La nature, aux yeux de la raiſon, n'eſt jamais plus étonnante que dans les petits objets: *in arctum coacta rerum naturæ majeſtas* (Pline l'ancien), je le ſais; mais ce n'eſt point à la raiſon que s'adreſſe la poéſie, c'eſt à l'imagination. Or, celle-ci ne peut ſe figurer la nature ſérieuſement appliquée à produire un papillon: Ariſtote l'a dit. La beauté ſenſible n'eſt pas dans les petites choſes; elle conſiſte dans une compoſition réguliere & harmonieuſe qui, pour ſe développer aux yeux, exige une certaine étendue, or, l'imagination ſe décide ſur le témoignage des ſens; ce qu'ils n'apperçoivent qu'en petit ne ſauroit donc lui paroître digne d'occuper la nature. Les plus grands génies ont penſé quelquefois à cet égard comme le vulgaire: *magna dii curant; parva negligunt* (dit Cicer.), & il en donne pour raiſon l'exemple des rois: *nec in regnis quidem reges omnia minima curant*, » comme ſi à ce roi-là, dit Montagne, c'é- » toit plus & moins de remuer un empire » ou la feuille d'un arbre, & ſi la provi- » dence s'exerçoit autrement, inclinant l'é- » vénement d'une bataille ainſi que le ſaut » d'une puce ». Il réſulte cependant de cette façon de concevoir, commune au plus grand nombre, que le merveilleux dans les petites choſes doit être renvoyé aux contes de fées, & que ſi la poéſie en fait uſage, ce ne doit être qu'en badinant.

Quant aux moyens que la nature emploie pour opérer un prodige, s'ils ſont connus, il faut les déguiſer, & par des circonſtances nouvelles, nous dérober la liaiſon de la cauſe avec les effets.

La comete qui parut à la mort de Jules-Céſar, fut un prodige pour Rome: ſi ſa révolution eût été calculée & ſon ellipſe décrite, ce n'eût été qu'une planette comme une autre qui eût ſuivi le branle commun; mais qu'eût fait le poëte alors? il eût donné à la chevelure de la comete une forme

étrange, un immenſe volume ; & dans ſes feux redoublés à l'approche de la terre, il eût marqué l'intention de la nature d'épouvanter les Romains.

L'aurore boréale a pu donner autrefois, comme l'a obſervé un philoſophe célebre, l'idée de l'aſſemblée des dieux ſur l'Olympe. aujourd'hui, qu'elle eſt au nombre des phénomenes les plus communs, elle attire à peine les regards du peuple ; mais qu'un poëte ſût agrandir l'image de ces lances de feu, que ſemble d'arder une inviſible main, des bords de l'horizon juſqu'au milieu du ciel, & appliquer ce phénomene à quelqu'événement terrible ; il reprendroit, même à nos yeux, le caractere effrayant de prodige.

Il eſt tout ſimple que dans les ardeurs de l'été une riviere ſe déborde, enflée par un orage, & tariſſe le lendemain. Homere rapproche ces deux circonſtances : au lieu de l'orage, c'eſt le Xanthe lui-même qui s'irrite & qui enfle ſes eaux ; au lieu des chaleurs de l'été, c'eſt Vulcain qui fait conſumer les eaux par les flammes.

Lucain en décrivant les ſignes redoutables qui annoncerent la guerre civile : » » l'Ethna, dit-il, vomit ſes feux, mais » ſans les lancer dans les airs ; il inclina ſa » cime béante, & répandit les flots d'un » bitume enflammé du côté de l'Italie ».

Dans la Jéruſalem du Taſſe ; les nuages qui verſent la pluie dans le camp de Godefroi, ne ſont pas élevés de la terre, ils viennent des réſervoirs céleſtes.

Ecco ſubite nubi, e non da terra
Gia per virtù del ſole in alto aſceſe :
Ma ſol dal ciel, che tutte apre e diſſera
Le porte ſue, veloci in giù diſceſe.

Voilà ce que j'appelle donner à un événement familier le caractére du merveilleux, & à ce merveilleux un air de *vraiſemblance* ; car dans tous ces exemples la grandeur de l'objet répond à celle du prodige, *dignus vindice nodus.*

J'ai déja dit en quoi conſiſte le merveilleux naturel, & je ne fais ici qu'en détailler encore l'idée. Dans le moral, ce qui eſt le plus digne d'admiration & d'amour, un Burrhus, un Mornai, un Télémaque, une Zaïre, une Cornélie ; dans la phyſique, ce qui peut nous cauſer l'émotion du plaiſir la plus pure & la plus ſenſible, une vie délicieuſe comme celle de l'âge d'or, des lieux enchantés comme Eden, ou comme les îles Fortunées, ſur-tout l'image de ce que nous appellons par excellence *la beauté*, une taille élégante & correcte, la douceur, la vivacité, la ſenſibilité, la nobleſſe, toutes les graces réunies dans les traits du viſage, dans la forme & les mouvemens du corps d'une Vénus ou d'un Apollon, Hélene au milieu des vieillards Troyens, Achille au ſortir de la cour de Scyros, voilà le merveilleux de la beauté dans le phyſique. Le ſoin du poëte alors eſt de raſſembler les plus belles parties dont un compoſé naturel ſoit ſuſceptible, pour en former un tout régulier, & de diſpoſer les choſes comme la nature les eût diſpoſées, ſi elle n'avoit eu pour objet que de nous donner un ſpectacle enchanteur. L'accord en fait la *vraiſemblance*, & la méthode en eſt la même dans tous les arts d'agrément. En peinture, les vierges de Raphaël, les Hercules du Guide ; en ſculpture, la Vénus pudique & l'Apollon du Vatican n'avoient point de modele individuel. Qu'ont fait les artiſtes ? ils ont recueilli les beautés éparſes des modeles exiſtans, & en ont compoſé un tout plus parfait que la nature même. Ce choix tient au principe de la poéſie, au rapport des objets avec nos organes, & le poëte qui le ſaiſit avec le plus de juſteſſe, de délicateſſe & de vivacité, excelle dans l'art d'embellir la reſſemblance de la nature.

La beauté poétique eſt donc quelquefois la même que la beauté naturelle ? Oui, toutes les fois que la poéſie veut nous cauſer les douces émotions de l'amour & de la joie, le plaiſir pur de nous voir entourés d'êtres formés à ſouhait pour nous.

Dans l'article BEAU, nous avons reconnu que l'idée & le ſentiment de la beauté phyſique varioient ſelon le caprice, l'habitude & l'opinion ; mais la beauté morale eſt la même chez tous les peuples de la terre. Les Européens ont trouvé une égale vénération pour la juſtice, la généroſité, la clémence chez les ſauvages du Nouveau-monde, que chez les peuples les plus cultivés, les plus vertueux de ce continent.

Le mot du cacique Guatimoſin : « & » moi ſuis-je ſur un lit de roſe » ? auroit été beau dans l'ancienne Rome; & la réponſe de l'un des proſcrits de Néron au ſicteur : *utinam tu tam fortiter ferias* ! auroit été admirée dans la cour de Monteſuma. Dans Sadi, poëte perſan, un ſage fait cette priere : « grand Dieu ! ayez pitié des mé- » chans, car vous avez tout fait pour les » bons, lorſque vous les avez fait bons » Socrate n'auroit pas mieux dit.

Le ſentiment du beau moral eſt donc univerſel & unanime : la nature en a gravé le modele au fond de nos ames ; mais il exiſte rarement. Il n'y a point de tableaux parfaits dans la diſpoſition naturelle des choſes : la nature, dans ſes opérations, ne ſonge à rien moins qu'à nous plaire ; & l'on doit s'attendre à trouver dans le moral autant & plus d'incorrections que dans le phyſique. La clémence d'Auguſte envers Cinna eſt dégradée par le conſeil de Livie ; la gloire du conquérant du Mexique eſt ternie par une lâche trahiſon ; l'hiſtoire a peu de caracteres dans leſquels la poéſie ne ſoit obligée de diſſimuler & de corriger quelque choſe : c'eſt comme une ſtatue de bronze qui ſort raboteuſe du moule, & qui demande encore la lime ; mais il faut bien prendre garde en la poliſſant de ne pas affoiblir les traits. Il eſt arrivé ſouvent de détruire l'homme en faiſant le héros.

Quel eſt donc le guide du poëte dans ce genre de fiction ? Je l'ai dit, le ſentiment du beau moral que la nature a mis en nous. Il a pu recevoir quelque altération de l'habitude & du préjugé ; mais l'une & l'autre cedent aiſément au goût naturel qui n'eſt qu'aſſoupi, & que l'impreſſion du beau réveille. Quel eſt le lâche voluptueux qui n'eſt pas ſaiſi d'un ſaint reſpect, en voyant Régulus retourner à Carthage ? Ce qui peut ſe mêler d'opinion & d'habitude dans nos idées ſur le beau moral, ne tire donc pas à conſéquence & ne doit ſe compter pour rien.

Mais plus l'idée & le ſentiment de la belle nature ſont déterminés & unanimes, moins le choix en eſt arbitraire ; & c'eſt-là ce qui rend ſi gliſſante la carriere du génie qui s'éleve au parfait, ſur-tout dans le moral. Le goût & la raiſon me ſemblent plus éclairés dans cette partie, & plus difficiles que jamais. Je ne parle point de cette théorie ſubtile qui recherche, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, juſqu'aux fibres les plus déliées de l'ame ; je parle de ces idées grandes & juſtes qui embraſſent le ſyſtême des paſſions, des vices & des vertus dans leurs rapports les plus éloignés. Jamais le coloris, le deſſin, les nuances d'un caractere n'ont eu des juges plus clairvoyans ; jamais par conſéquent le poëte n'a eu beſoin de plus de lumieres pour exceller dans la fiction morale en beau. Si Homere venoit aujourd'hui, il ſeroit mal reçu à nous peindre un ſage comme Neſtor ; auſſi ne le peindroit-il pas de même. Le héros qui diroit à ſon fils : *diſce puer virtutem ex me*, ſeroit obligé d'être plus modeſte, plus intrépide, plus généreux, plus fidele à la foi des ſermens que le héros de l'Enéide.

Mais le poëte qui conçoit l'idée du beau, & qui eſt en état de le peindre en altérant la vérité, le peut-il à ſon gré ſans manquer à la *vraiſemblance* ?

Horace nous donne le choix, ou de ſuivre la rénommée, ou d'obſerver les convenances. Mais ce choix eſt-il libre ? Non : & ſi les caracteres & les faits ſont connus, l'altération n'en eſt permiſe qu'autant qu'elle n'eſt pas ſenſible. On peut bien ajouter aux vertus & aux vices quelques coups de pinceau plus hardis & plus forts ; on peut bien adoucir, déguiſer, effacer quelques traits qui dégraderoient ou qui noirciroient le tableau. Mais à la vérité connue on ne peut pas inſulter en face, en changeant les événemens & en dénaturant les hommes ; ce n'eſt qu'à la faveur de l'obſcurité ou du ſilence de l'hiſtoire que la poéſie, n'étant plus gênée par la notoriété des faits, peut en diſpoſer à ſon gré, en obſervant les convenances ; car alors la vérité muette laiſſe régner l'illuſion.

L'abbé Dubos, après avoir dit que ce ſeroit une pédanterie que de reprocher à Racine d'avoir changé dans Britannicus la circonſtance de l'eſſai du poiſon préparé par Locuſte, n'en fait pas moins le procès au même poëte pour avoir employé le perſonnage de Narciſſe qui ne vivoit plus, pour avoir ſuppoſé que Junie étoit à Rome lorſqu'elle en étoit exilée, & pour avoir

changé le caractere de cette princeſſe afin de l'annoblir & de le rendre intéreſſant. N'eſt-ce pas encore là de la pédanterie ? Je conviens avec l'abbé Dubos que les faits hiſtoriques de quelque importance ne doivent pas être changés, encore moins les faits célebres & connus de tout le monde ; qu'il ſeroit abſurde de *faire tuer Brutus par Céſar*. Mais la mort de Narciſſe & le caractere de Junie ſont-ils du nombre de ces faits ? La regle en pareil cas eſt de ſavoir juſqu'où s'étendent les connoiſſances familieres du monde cultivé pour lequel on écrit. Or quel eſt le ſiecle où les petits détails de l'hiſtoire romaine ſoient aſſez préſens aux ſpectateurs & aux lecteurs pour que de ſi légeres altérations les bleſſent ? Un homme verſé dans l'étude de l'antiquité ſait ce que Tacite & Séneque ont dit des mœurs de Junia Calvina ; mais ni la ville ni la cour n'en ſait rien. Virgile a donné dans Didon l'exemple des licences heureuſes que l'on peut prendre en pareil cas. Tout ce qu'on a droit d'exiger pour prix de ces licences, c'eſt qu'elles contribuent à la beauté de la compoſition. Il ne s'agit donc pas d'aller chercher dans l'hiſtoire ſi Narciſſe étoit vivant & ſi Junie étoit à Rome, mais de voir dans la tragédie s'il étoit bon de faire vivre Narciſſe, & d'oublier l'exil de Junie. Que Tacite & Séneque aient dit d'elle qu'elle étoit une effrontée, ou qu'elle étoit une Vénus pour tout le monde, & pour ſon frere une Junon ; ces anecdotes ne ſont pas du nombre des faits importans & célebres qu'un poëte doit reſpecter. Et ſur quoi porteroit la licence que l'abbé Dubos lui-même accorde aux poëtes d'altérer la vérité, ſi des circonſtances auſſi peu marquées étoient des traits d'hiſtoire invariables ?

C'eſt un ſupplice pour les artiſtes que les préceptes donnés par ceux qui ne ſont point de l'art.

A l'égard de la beauté phyſique qui eſt l'objet capital de la peinture & de la ſculpture, elle exerce peu les talens du poëte : il l'indique, il ne la peint jamais, & en l'indiquant, il fait plus que de la peindre. *Voyez* ESQUISSE.

Quant à l'exagération des forces, des grandeurs, des facultés de l'être phyſique, comme lorſqu'on fait des héros d'une taille & d'une force prodigieuſes, des animaux d'une grandeur énorme, des arbres dont les racines touchent aux enfers, & dont les branches percent les nues ; ces peintures exagérées ſont ce qu'il y a de moins difficile : la juſteſſe des proportions & des rapports en fait la *vraiſemblance*.

Une autre ſorte de prodige dont la poéſie tire plus d'avantage, c'eſt la rencontre & le concours de certaines circonſtances que le mouvement naturel des choſes ſemble n'avoir jamis dû combiner ainſi, à moins d'une expreſſe intention de la cauſe qui les arrange. On annonce à Mérope la mort de ſon fils, on lui amene l'aſſaſſin, & l'aſſaſſin eſt ce fils qu'elle pleure. Œdipe cherche à découvrir le meurtrier de Laïus ; il reconnoît que c'eſt lui-même, & qu'en fuyant le ſort qui lui a été prédit, il a tué ſon pere & épouſé ſa mere. Oreſte eſt conduit à l'autel de Diane pour y être immolé ; & la prêtreſſe qui va l'égorger ſe trouve ſa ſœur Iphigénie. Hécube va laver le corps de ſa fille Polixene, immolée ſur le tombeau d'Achille ; elle voit flotter un cadavre, ce cadavre approche du bord ; Hécube reconnoît Polydore ſon fils. Voilà de ces coups de la deſtinée, ſi éloignés de l'ordre des choſes, qu'ils ſemblent tous prémédités.

Tout ce qui eſt poſſible n'eſt pas vraiſemblable ; & lorſque dans la combinaiſon des événemens, ou dans le jeu des paſſions nous appercevons une ſingularité trop étudiée, le poëte nous devient ſuſpect : l'illuſion ceſſe avec la confiance ; en cela peche dans Inès l'affectation de donner pour juges à don Pedre, deux hommes, dont l'un doit le haïr & l'abſoudre ; l'autre doit l'aimer & le condamne : cette antitheſe inutile eſt évidemment combinée à plaiſir. L'unique moyen pour perſuader eſt de paroître de bonne foi ; or, plus la rencontre des incidens eſt étrange, plus en la comparant avec la ſuite naturelle des choſes, nous ſommes enclins à douter de la bonne foi des témoins : auſſi cette eſpece de fable exige-t-elle beaucoup de réſerve & de précaution.

La premiere regle eſt que chacun des incidens ſoit ſimple & naturellement amené ;

la ſeconde qu'ils ſoient en petit nombre: par là le merveilleux de leur combinaiſon ſe rapproche de la nature. Prenons pour exemple la fable du Cid: Rodrigue eſt obligé de réparer, par la mort du pere de ſa maîtreſſe, l'affront du ſoufflet qu'a reçu le ſien; il n'eſt pas poſſible d'imaginer dans nos mœurs une ſituation plus cruelle; & le ſort pour accabler deux amans ſemble avoir exprès combiné cette oppoſition des intérêts les plus ſenſibles & des devoirs les plus ſacrés. Voyons cependant d'où naiſſent ces combats de l'amour & de la nature: d'une diſpute élevée entre deux courtiſans, ſur une marque d'honneur accordée à l'un préférablement à l'autre: rien de plus ſimple ni de plus familier: le ſpectateur voit naître la querelle, il la voit s'animer, s'aigrir, ſe terminer par cette inſulte qui ne ſe lave que dans le ſang; & ſans avoir ſoupçonné l'artifice du poëte, il ſe trouve engagé avec les perſonnages qu'il aime, dans un abyme de malheurs. Il en eſt ainſi de tous les ſujets bien conſtitués, chaque incident vient s'y placer comme de lui-même dans l'ordre le plus naturel; & lorſqu'on les voit réunis, on eſt confondu de l'eſpece de merveilleux qui réſulte de leur enſemble. Toutefois ſi ces incidens étoient trop accumulés, chacun d'eux fût-il amené naturellement, leur concours paſſeroit la croyance; c'eſt ce qu'il faut éviter avec ſoin dans la compoſition d'une fable; & il me ſemble qu'on s'éloigne de plus en plus de cette regle, en multipliant ſur la ſcene des incidens mal enchaînés. Paſſons au merveilleux de la premiere claſſe.

Le merveilleux hors de la nature n'eſt qu'une extenſion de ſes forces & de ſes loix.

En ſuivant le fil des idées qui nous viennent, ou de l'expérience intime de nous-mêmes, ou du dehors, par la voix des ſens, nous nous en ſommes fait de nouvelles; & celles-ci rangées ſur le même plan auroient dû garder les mêmes rapports; mais l'opinion populaire & l'imagination poétique n'ayant pas toujours conſulté la raiſon, le ſyſtême des poſſibles qu'elles ont comme réaliſés, n'eſt rien moins que ſoumis à l'ordre, & celui qui l'emploie a beſoin de beaucoup d'adreſſe & de ménagement. Nous ne concevons rien qui ſe contrarie; & d'un ſyſtême qui implique en lui-même, l'enſemble ne peut jamais s'arranger, s'établir dans notre opinion. Mais la poëtie a la reſſource de ne prendre des fables reçues que des parties détachées & compatibles entr'elles, quoique ſouvent peu d'accord avec le ſyſtême total. J'ai dit que les choſes d'opinion commune ſe paſſoient de *vraiſemblance* tant qu'on ne faiſoit que les ſuppoſer hors de la fable; mais on doit ſe ſouvenir que ſi le poëte les emploie au dedans, il eſt obligé d'y obſerver les mêmes rapports que dans l'ordre des choſes réelles. Il ſeroit inutile d'alléguer le peu d'harmonie qu'on a mis, par exemple, dans le ſyſtême de la mythologie; c'eſt au poëte à n'employer du ſyſtême qu'il adopte, que ce qui, dans ſon enſemble, a le caractere du vrai.

Le merveilleux ſurnaturel eſt tantôt une fiction toute ſimple, & tantôt le voile ſymbolique & tranſparent de la vérité; mais ce n'eſt jamais que l'imitation exagérée de la nature. Voyons quelle en eſt l'origine, & quel en doit être l'emploi.

La philoſophie eſt la mere du merveilleux, & la contemplation de la nature lui en a donné la premiere idée; elle voyoit autour d'elle une multitude de prodiges, ſans autre cauſe que le mouvement qui lui-même avoit une cauſe: elle dit donc, il doit y avoir au-delà & au-deſſus de ce que je vois, un principe de force & d'intelligence. Ce fut l'idée primitive & génératrice du merveilleux: la cauſe unique & univerſelle agiſſant par une loi ſimple, étoit pour le peuple, & ſi l'on veut pour les ſages, une idée trop vaſte & trop peu ſenſible; on la diviſa en une multitude d'idées particulieres, dont l'imagination qui veut tout ſe peindre, fit autant d'agens compoſés comme nous: delà les dieux, les démons, les génies.

Il fut facile de leur donner des ſens plus parfaits que les nôtres, des corps plus agiles, plus forts & plus grands; & juſques là le merveilleux n'étant qu'une augmentation de maſſe, de force & de vîteſſe, l'eſprit le plus foible put renchérir aiſément ſur le génie le plus hardi. La ſeule regle gênante dans cette imitation exagérée de la nature

eſt la regle des proportions, encore n'eſt-il pas mal aiſé de l'obſerver dans le phyſique. Dès qu'on a franchi les bornes de nos perceptions, il n'en coûte rien d'élever le trône de Jupiter, d'appeſantir le trident de Neptune, de donner aux courſiers du ſoleil, à ceux de Mars & de Minerve la viteſſe de la penſée. Le Pere Bouhours obſerve, que lorſque dans Homere, Polipheme arrache le ſommet d'une montagne, l'on ne trouve point ſon action trop étrange, parce que le poëte a eu ſoin d'y proportionner la taille & la force de ce geant. De même lorſque Jupiter ébranle l'olympe d'un mouvement de ſes ſourcils, & que le dieu des mers frappant la terre, fait craindre à celui des enfers que la lumiere des cieux ne pénetre dans les royaumes ſombres; ces actions meſurées ſur l'échelle de la fiction, ſe trouvent dans l'ordre de la nature par la juſteſſe de leurs rapports. Voilà, dit-on de grandes idées; oui; mais c'eſt une grandeur géométrique, à laquelle avec de la matiere, du mouvement & de l'eſpace on ajoute tant qu'on veut.

Le mérite de l'exagération, en faiſant des hommes plus grands & plus forts que nature, auroit été de proportionner des ames à ces corps; mais c'eſt à quoi Homere, & preſque tous ceux qui l'ont ſuivi ont échoué.

Je ne connois que le ſatan du Taſſe & de Milton, dont l'ame & le corps ſoient faits l'un pour l'autre. Et comment obſerver dans ces compoſés ſurnaturels la gradation des eſſences? Il eſt bien aiſé à l'homme d'imaginer des corps plus étendus, moins foibles, moins fragiles que le ſien: la nature lui en fournit les matériaux & les modeles, encore lui eſt-il échappé bien des abſurdités, même dans le merveilleux phyſique; mais, combien plus dans le moral! " l'homme, » dit Montagne, ne peut être que ce qu'il » eſt, ni imaginer que ſelon ſa portée ». Il a beau s'évertuer, il ne connoit d'ame que la ſienne, il ne peut donner au coloſſe qu'il anime que ſes facultés, ſes ſentimens, ſes idées, ſes paſſions, ſes vices & ſes vertus, ou plutôt celles de ces inclinations, de ces affections dont il a le germe; voilà pourquoi l'être parfait, l'être par eſſence eſt incompréhenſible. Avec mes yeux je meſure le firmament; avec ma penſée, je ne meſure que ma penſée. Que j'eſſaye d'imaginer un dieu, quelqu'effort que j'emploie à lui donner une nature excellente, la ſageſſe, la ſenſibilité, l'élévation de ſon ame, ne ſeront jamais que le dernier degré de ſageſſe, de ſenſibilité, d'élévation de la mienne. Je lui attribuerai des ſens que je n'ai pas, un ſens, par exemple, pour entendre couler le temps, un ſens pour lire dans la penſée; un ſens pour prévoir l'avenir, parce qu'on ne m'oblige pas au détail du méchaniſme de ces nouveaux organes: je le douerai d'une intelligence à laquelle je ſuppoſerai vaguement que rien n'eſt caché, d'une force & d'une fécondité d'action à laquelle il m'eſt bien aiſé de feindre que rien ne réſiſte; je l'exempterai des foibleſſes de ma nature, de la douleur & de la mort, parce que les idées privatives ſont comme la couleur noire qui n'a beſoin d'aucune clarté; mais s'il en faut venir à des idées poſitives, par exemple, le faire penſer ou ſentir, il ne ſera clairvoyant ou ſenſible, éloquent ou paſſionné, qu'autant que je le ſuis moi-même. Un ancien a dit d'Homere, il eſt le ſeul qui ait vu les dieux ou qui les ait fait voir; mais de bonne foi les a-t-il entendus ou fait entendre? On a dit auſſi que Jupiter étoit deſcendu ſur la terre pour ſe faire voir à Phidias, ou que Phidias étoit monté au ciel pour voir Jupiter. Cette hyperbole a ſa vérité: l'on conçoit comment l'artiſte, par le caractere majeſtueux qu'il avoit donné à ſa ſtatue, pouvoit avoir obtenu cet éloge; mais le phyſique eſt tout pour le ſtatuaire, & n'eſt rien pour le poëte, s'il n'eſt d'accord avec le moral: cet accord s'il étoit parfait, ſeroit la merveille du génie; mais il eſt inutile d'y prétendre, l'homme n'a que des moyens humains: *La divinita non puo da lui eſſere imitata.* (le Taſſe.)

Il faut même avouer, & je l'ai déja fait entendre, que ſi par impoſſible il y avoit un génie capable d'élever les dieux au deſſus des hommes, il les peindroit pour lui ſeul. Si, par exemple, Homere eût rempli le vœu de Cicéron: *Humana ad deos tranſtulit, divina mallem ad nos;* le tableau de l'Iliade ſeroit ſublime, mais il manqueroit de ſpectateurs. Nous ne nous attachons aux êtres ſurnaturels que par les mêmes

liens qui les attachent à notre nature. Des dieux d'une ſageſſe inaltérable, d'une conſtante égalité, d'une impaſſibilité parfaite, nous toucheroient auſſi peu que des ſtatues de marbre. Il faut pour nous intéreſſer que Neptune s'irrite, que Vénus ſe plaigne, que Mars, Minerve, Junon ſe mêlent de nos querelles & ſe paſſionnent comme nous. Il eſt donc impoſſible à tous égards d'imaginer des dieux qui ne ſoient pas hommes; mais ce qui n'eſt pas impoſſible, c'eſt de leur donner plus d'élévation dans les ſentimens, plus de dignité dans le langage que n'ont fait la plupart des poëtes. Ce que dit Satan au ſoleil dans le poëme de Milton; ce que Neptune dit aux vents dans l'Enéide, voilà les modeles du merveilleux. La bonne façon d'employer ces perſonnages eſt de les faire agir beaucoup, & de les faire parler peu. Le dramatique eſt leur écueil, auſſi les a-t-on preſque bannis de la tragédie: le merveilleux n'y eſt guere admis qu'en idée & hors de la fable ſeulement. Si quelquefois on y a fait voir des ſpectres, ils ne diſent que quelques mots, & diſparoiſſent à l'inſtant. Dans la tragédie de Macbeth, après que ce ſcélérat a aſſaſſiné ſon roi, un ſpectre ſe préſente & lui dit: *Tu ne dormiras plus.* Quoi de plus ſimple & de plus terrible?

La grande difficulté eſt d'employer avec décence un merveilleux, qu'il n'eſt pas permis d'altérer, comme celui de la religion. Il eſt abſurde & ſcandaleux de donner aux êtres ſurnaturels qu'on révere les vices de l'humanité. Si donc, par exemple, on introduit dans un poëme les anges, les ſaints, les perſonnes divines, ce ne doit être qu'en paſſant & avec une extrême réſerve: on ne peut tirer de leur entremiſe aucune action paſſionnée. Le Saint Michel de Raphaël eſt l'exemple de ce que je veux dire: il terraſſe le dragon, mais avec un front inaltérable; & la ſérénité de ce viſage céleſte eſt l'image des mœurs qu'on doit ſuivre dans cette eſpece de merveilleux; auſſi, dès que la ſcène du poëme de Milton eſt dans le ciel, ſa fiction devient abſurde & ne fait plus d'illuſion. Des eſprits impaſſibles & purs ne peuvent avoir rien de pathétique; le champ libre & vaſte de la fiction eſt donc la mythologie, la magie, la féérie dont on peut ſe jouer à ſon gré.

J'ai dit que l'impoſſibilité d'expliquer naturellement les phénomenes phyſiques, a réduit la philoſophie à l'invention du merveilleux: on a fait de toutes les cauſes ſecondes des intelligences actives, & plus ou moins puiſſantes, ſelon leurs grades & leurs emplois. Les élémens en ont été peuplés; la lumiere, le feu, l'air & l'eau; les vents, les orages, tous les météores; les bois, les fleuves, les campagnes, les moiſſons, les fleurs & les fruits ont eu leurs divinités particulieres; au lieu de chercher, par exemple, comment la foudre s'allumoit dans la nue, & d'où venoient les vagues d'air dont l'impulſion bouleverſe les flots, on a dit qu'il y avoit un dieu qui lançoit le tonnerre; un dieu qui déchaînoit les vents; un dieu qui ſoulevoit les mers. Cette phyſique, peu ſatisfaiſante pour la raiſon, flattoit le peuple amoureux des prodiges; auſſi fut-elle érigée en culte, & après avoir perdu ſon autorité, elle conſerve encore tous ſes charmes.

La morale eut ſon merveilleux comme la phyſique; & le ſeul dogme des peines & des récompenſes dans l'autre vie, donna naiſſance à une foule de nouvelles divinités. Il avoit déja fallu conſtruire au-delà des limites de la nature, un palais pour les dieux des vivans: on aſſigna de même un empire aux dieux des morts, & des demeures aux manes. Les dieux du ciel & les dieux des enfers n'étoient que des hommes plus grands que nature; leur ſéjour ne pouvoit être auſſi qu'une image des lieux que nous habitons. On eut beau vouloir varier; le ciel & l'enfer n'offrirent jamais que ce qu'on voyoit ſur la terre. L'olympe fut un palais radieux, le tartare un cachot profond, l'éliſée une campagne riante.

Largior hic campos æther & lumine veſtit
Purpureo; ſolemque ſuum, ſua ſidera norunt.
(Æneid. l. VI.)

Le ciel fut embelli par une volupté pure & par une paix inaltérable. Des concerts, des feſtins, des amours, tout ce qui flatte les ſens de l'homme fut le partage des immortels. Le calme & l'innocence habiterent l'aſyle des ombres heureuſes; les ſupplices

de toute eſpece furent infligés aux manes criminels, mais avec peu d'équité, ce me ſemble, par les poëtes même les plus judicieux. La fiction n'en fut pas moins reçue & révérée; & le tartare fut l'effroi des méchans, comme l'éliſée étoit l'eſpoir des juſtes.

Un avantage moins ſérieux, que la philoſophie tira de ce nouveau ſyſtême, fut de rendre ſenſibles les idées abſtraites, dont elle fit encore des légions de divinités. La métaphyſique ſe jeta dans la fiction comme la phyſique & la morale. Les vices, les vertus, les paſſions humaines ne furent plus des notions vagues. La ſageſſe, la juſtice, la vérité, l'amitié, la paix, la concorde, tous ces biens & les maux oppoſés; la beauté, cette collection de tant de traits & de nuances; les graces, ces perceptions ſi délicates, ſi fugitives; le temps même, cette abſtraction que l'eſprit ſe fatigue vainement à concevoir, & qu'il ne peut ſe réſoudre à ne pas comprendre; toutes ces idées factices & compoſées de notions primitives, qu'on a tant de peine à réunir dans une ſeule perception, tout cela, dis-je, fut perſonnifié. Un merveilleux qui faiſoit tomber ſous les ſens ce qui même eût échappé à l'intelligence la plus ſubtile, ne pouvoit manquer de ſaiſir, de captiver l'eſprit humain: on ne connut bientôt plus d'autres idées que ces images allégoriques. Toutes les affections de l'ame, preſque toutes ſes perceptions, prirent une forme ſenſible: l'homme fit des hommes de tout; on diſtingua les idées métaphyſiques aux traits du viſage, & chacune d'elle eut un ſymbole au lieu d'une définition.

Mais pour réunir pluſieurs idées ſous une ſeule image, on fut ſouvent obligé de former des compoſés monſtrueux, à l'exemple de la nature, dont les écarts furent pris pour modeles. On lui voyoit confondre quelquefois dans ſes productions les formes & les facultés des eſpeces différentes; & en imitant ce mêlange, on rendoit ſenſibles au premier coup-d'œil les rapports de pluſieurs idées: c'eſt du moins ainſi que les ſavans ont expliqué ces peintures ſymboliques. Il eſt à préſumer en effet que les premiers hommes qui ont dompté les chevaux ont donné l'idée des centaures, les hommes ſauvages l'idée des ſatyres, les plongeurs l'idée des tritons, *&c.* comme allégorie, ce genre de fiction a donc ſa juſteſſe & ſa vérité relative; elle auroit auſſi ſes difficultés, mais l'opinion reçue les applanit & ſupplée à la *vraiſemblance*.

On vient de voir toute la philoſophie animée par la fiction, & l'univers peuplé d'une multitude innombrable d'êtres, d'une nature analogue à celle de l'homme. Rien de plus favorable aux arts, & ſur-tout à la poéſie. La mythologie, ſous ce point de vue, eſt l'invention la plus ingénieuſe de l'eſprit humain.

Mais il eût fallu que le ſyſtême en fût compoſé par un ſeul homme, ou du moins ſur un plan ſuivi. Formé de pieces priſes çà & là, & qu'on n'a pas même eu ſoin d'ajuſter l'une à l'autre, il ne pouvoit manquer d'être rempli de diſparates & d'inconſéquences, & cela n'a pas empêché qu'il n'ait fait les délices des peuples, & long-temps l'objet de leur adoration: *quod finxêre timent.* (Lucret.), tant la raiſon eſt eſclave des ſens. Mais aujourd'hui que la fable n'eſt plus qu'un jeu, nous lui paſſons, hors du poëme, toutes ſes irrégularités, pourvu qu'au dedans tout ce qu'on nous préſente ſe concilie & ſoit d'accord.

J'ai diſtingué dans le merveilleux la fiction ſimple & l'allégorie. L'une embraſſe tous les êtres fantaſtiques qui ont pris la place des cauſes naturelles, ou qui ſont venus à l'appui des vérités morales. Jupiter, Neptune, Pluton, ne ſont pas donnés pour des ſymboles, mais pour des perſonnages auſſi réels qu'Achille, Hector & Priam; ils ne doivent donc être employés que dans les ſujets où ils ont leur vérité relative aux lieux, aux temps, à l'opinion. Les temps fabuleux de l'Egypte, de la Grece & de l'Italie ont la mythologie pour hiſtoire; l'idée du minotaure eſt liée avec celle de Minos; & lorſque vous voyez Philoctete, vous n'êtes point ſurpris d'entendre parler de l'apothéoſe d'Hercule comme d'un fait ſimple & connu. Les ſujets pris dans ces temps-là reçoivent donc la mythologie; mais il n'eſt pas permis de la tranſplanter; & s'il s'agit de Thémiſtocle ou de Socrate, elle n'a plus lieu. Il en eſt de même des

ſujets pris dans l'hiſtoire du *Latium* : Enée, Iule, Romulus lui-même eſt dans le ſyſtême du merveilleux ; après cette époque l'hiſtoire eſt plus ſévere & n'admet que la vérité.

Ce que je dis de la fable doit s'appliquer à la magie : il n'y a que les ſujets pris dans les temps où l'on croyoit aux enchanteurs qui s'accommodent de ce ſyſtême. Il convenoit à la Jéruſalem délivrée, il n'eût pas convenu à la Henriade. Lucain s'eſt conduit en homme conſommé, lorſqu'il a banni de ſon poëme le merveilleux de la fable. Si l'on eût vu l'olympe diviſé entre Pompée & Céſar, comme entre les Grecs & les Troyens, cela n'eût fait aucune illuſion. Il ſeroit encore plus abſurde aujourd'hui de mettre en ſcene les dieux d'Homere dans les révolutions d'Angleterre ou de Suede. Mais combien plus choquant eſt le mêlange des deux ſyſtêmes, tel qu'on le voit dans quelques-uns des poëtes italiens ? Il n'y a plus de merveilleux abſolu pour les ſujets modernes que celui de la religion, & je crois avoir fait ſentir combien l'uſage en eſt difficile.

Comme la féérie n'a jamais été reçue, elle ne peut jamais être ſérieuſement employée, mais elle aura lieu dans un poëme badin. Il en eſt de même du merveilleux de l'apologue. Cependant j'oſerai le dire, il y a dans les mœurs & les actions des animaux, des traits qui tiennent du prodige & qui ne ſont pas indignes de la majeſté de l'épopée. On en cite des exemples de fidélité, de reconnoiſſance, d'amitié qui ſont pour nous de touchantes leçons. Le chien d'Héſiode qui accuſe & convainc Ganitor d'avoir aſſaſſiné ſon maître ; celui qui découvre à Pyrrhus les meurtriers du ſien ; celui d'Alexandre auquel on préſente un cerf pour le combattre, puis un ſanglier, puis un ours, & qui ne daigne pas quitter ſa place ; mais qui voyant paroître un lion, ſe leve pour l'attaquer, « montrant manifeſtement », dit Montagne, « qu'il déclaroit celui-là ſeul digne d'entrer en combat avec lui » ; le lion qui reconnoît dans l'arêne l'eſclave Endrodus qui l'avoit guéri, ce lion qui leche la main de ſon bienfaiteur, s'attache à lui, le ſuit dans Rome, & fait dire au peuple qui le couvre de fleurs : *voilà le lion hôte de l'homme, voilà l'homme médecin du lion* ; ce qu'on atteſte des éléphans ; ce qu'on a vu du lion de Chantilli, ce que tout le monde ſait de l'inſtinct belliqueux des chevaux ; enfin ce qui ſe paſſe ſous nos yeux dans le commerce de l'homme avec les animaux qui lui ſont ſoumis, donneroit lieu, ce me ſemble, au merveilleux le plus ſenſible, ſi on l'employoit avec goût.

A l'égard de l'allégorie, comme elle n'eſt pas donnée pour une vérité abſolue & poſitive, mais pour le ſymbole & le voile de la vérité ; ſi elle eſt claire, ingénieuſe & décente, elle eſt parfaite. Mais il faut avoir ſoin qu'elle s'accorde avec le ſyſtême que l'on a pris. On peut par-tout diviniſer la paix ; mais cette idée charmante qui en eſt le ſymbole (les colombes de Vénus faiſant leur nid dans le caſque de Mars) ſeroit auſſi déplacée dans un ſujet pieux, que l'eſt dans l'égliſe des céleſtins le grouppe des trois Graces. L'allégorie des paſſions, des vices, des vertus, *&c.* eſt reçue dans l'épopée, quel que ſoit le lieu & le temps de l'action ; elle eſt auſſi admiſe ſur la ſcene lyrique ; mais l'auſtérité de la tragédie ne permet plus de l'y employer. Eſchyle introduit en perſonne la Force & la Néceſſité ; le théatre françois n'admet rien de ſemblable.

Mais ſoit en récit, ſoit en ſcene, l'allégorie ne doit être qu'accidentelle & paſſagere, & ſur-tout ne jamais prendre la place de la paſſion, à moins que le poëte, par des raiſons de bienſéance, ne ſoit obligé de jeter ce voile ſur des peintures. L'auteur de la Henriade a employé cet artifice ; mais Homere & Virgile ſe ſont bien gardés de faire des perſonnages allégoriques de la colere d'Achille & de l'amour de Didon. Le mieux eſt de peindre la paſſion toute nue & par ſes effets, comme dans la tragédie. Toutes les fois que la nature eſt touchante & paſſionnée, le merveilleux eſt au moins ſuperflu. C'eſt dans les momens tranquilles qu'on l'emploie avec avantage : il remue l'ame par la ſurpriſe ; & quoique l'admiration ſoit le plus foible de tous les reſſorts du cœur humain, il nous eſt cher par l'émotion qu'il nous cauſe.

Les regles de l'allégorie ſont les mêmes que celles de l'image ; il eſt inutile de les répéter. Quant aux modeles, je n'en connois pas de plus parfaits que l'épiſode de la haine dans l'opéra d'Armide. Je l'ai déja citée, mais ce n'eſt pas aſſez ; on ne l'a vue que ſous une face, & ce n'eſt pas encore en avoir ſaiſi la beauté. Ce qu'elle a de plus rare & de plus précieux, c'eſt qu'en laiſſant d'un côté, à la vérité ſimple, tout ce qu'elle a de pathétique, de l'autre, elle ſe ſaiſit d'une idée abſtraite qui nous ſeroit échappée, & dont elle fait un tableau frappant. Je vais tâcher de me faire entendre. Armide aime Renaud & déſire de le haïr ; ainſi dans l'ame d'Armide l'amour eſt en réalité, & la haine n'eſt qu'en idée. On ne parle point le langage d'une paſſion que l'on ne ſent pas ; le poëte, au naturel, ne pouvoit donc exprimer vivement que l'amour d'Armide. Comment s'y eſt-il pris pour rendre ſenſible, actif & théatral le ſentiment qu'Armide n'a pas dans le cœur ? il en fait un perſonnage. Et quel développement eût jamais eu le relief de ce tableau, la chaleur & la véhémence de ce dialogue ?

LA HAINE.

Sors, ſors du ſein d'Armide, amour briſe ta chaîne.

ARMIDE.

Arrête, arrête, affreuſe Haine ;
Laiſſe-moi ſous les loix d'un ſi charmant vainqueur
Laiſſe-moi, je renonce à ton ſecours horrible :
Non, non, n'acheve pas, non, il n'eſt pas poſſible
De m'ôter mon amour, ſans m'arracher le cœur.

LA HAINE.

N'implores-tu mon aſſiſtance
Que pour mépriſer ma puiſſance ?
Tu me rappelleras peut-être dès ce jour ;
Et ton attente ſera vaine.
Je vais te quitter ſans retour.
Je ne puis te punir d'une plus rude peine,
Que de t'abandonner pour jamais à l'amour.

Qu'ai-je donc entendu, en diſant qu'on ne doit point mettre l'allégorie à la place de la paſſion ? le voici : je ſuppoſe qu'au lieu du tableau que je viens de rappeller, on vît ſur le théatre Armide endormie, & l'amour & la haine perſonnifiés ſe diſputer ſon cœur ; ce combat, purement allégorique, ſeroit froid. Mais la fiction de Quinault ne prend rien ſur la nature ; la paſſion qui poſſede Armide eſt exprimée dans ſa vérité toute ſimple, & le poëte lui oppoſe, par le moyen de l'allégorie, la paſſion qu'Armide n'a pas. Plus on réfléchit ſur la beauté de cette fable, plus on y trouve de génie & de goût.

En général le grand art d'employer le merveilleux eſt de le mêler avec la nature, comme s'ils ne faiſoient qu'un ſeul ordre de choſes, & comme s'ils n'avoient qu'un mouvement commun. Cet art d'engrener les roues de ces deux machines & d'en tirer une action combinée, eſt celui d'Homere au plus haut degré. On en voit l'exemple dans l'Iliade. L'édifice du poëme eſt fondé ſur ce qu'il y a de plus naturel & de plus ſimple, l'amour de Cryſès pour ſa fille. On la lui a enlevée, il la redemande, on la lui refuſe ; elle eſt captive d'un roi ſuperbe qui rebute ce pere affligé. Cryſès, prêtre d'Apollon, lui adreſſe ſes plaintes. Le dieu le protege & le venge ; il lance ſes fleches empoiſonnées dans le camp des Grecs. La contagion s'y répand, & Calcas annonce que le dieu ne s'appaiſera que lorſqu'on aura réparé l'injure faite à ſon miniſtre. Achille eſt d'avis qu'on lui rende ſa fille ; Agamemnon, à qui elle eſt tombée en partage, conſent à la rendre, mais il exige une autre part au butin. Achille indigné lui reproche ſon avarice & ſon ingratitude. Agamemnon, pour le punir, envoie prendre Briſéïs dans ſes tentes ; & delà cette colere qui fut ſi fatale aux Grecs. La nature n'auroit pas enchaîné les faits avec plus d'aiſance & de ſimplicité ; & c'eſt dans ce paſſage facile, dans cette intime liaiſon du familier & du merveilleux que conſiſte la *vraiſemblance*.

Quant à celle de l'action & des mœurs, *voyez* ACTION, INTRIGUE, CONVENANCES, MŒURS, UNITÉ, *&c.* (*M.* MARMONTEL.)

VRAISEMBLANCE *pittoreſque*, (*Peinture.*) Il eſt deux ſortes de *vraiſemblances* en peinture ; la *vraiſemblance méchanique*, & la *vraiſemblance poétique*. Indiquons d'après M.

l'abbé du Bos, en quoi conſiſtent l'une & l'autre.

La *vraiſemblance méchanique* exige de ne rien repréſenter qui ne ſoit poſſible, qui ne ſoit encore ſuivant les loix de la ſtatique, les loix du mouvement, & les loix de l'optique. Cette *vraiſemblance méchanique*, conſiſte donc à ne point donner à une lumiere d'autres effets que ceux qu'elle avoit dans la nature: par exemple, à ne lui point faire éclairer les corps ſur leſquels d'autres corps interpoſés l'empêchent de tomber: elle conſiſte à ne point s'éloigner ſenſiblement de la proportion naturelle des corps, à ne point leur donner plus de force qu'il eſt vraiſemblable qu'ils en puiſſent avoir. Un peintre pécheroit contre ces loix, s'il faiſoit lever par un homme foible, & dans une attitude gênée, un fardeau qu'un homme qui peut faire uſage de toutes ſes forces, auroit peine à ébranler. Encore moins faut-il faire porter à une figure, un tronc de colonnes, ou quelqu'autre fardeau d'une peſanteur exceſſive, & au deſſus des forces d'un Hercule. Il eſt aiſé à un artiſte de ne pas pécher contre la *vraiſemblance méchanique*, parce que avec un peu de lumieres, & des regles formelles qu'il trouve dans tous les ouvrages de peinture, il eſt en état d'éviter les erreurs groſſieres; mais la *vraiſemblance poétique* eſt un art tout autrement difficile à acquérir. Ainſi nous devons nous arrêter davantage à en repréſenter toute l'étendue.

La *vraiſemblance poétique* conſiſte en général, à donner toujours à ſes perſonnages, les paſſions qui leur conviennent, ſuivant leur âge, leur dignité, ſuivant le tempérament qu'on leur prête, & l'intérêt qu'on leur fait prendre dans l'action. Elle conſiſte encore à obſerver dans ſon tableau ce que les Italiens appellent *il coſtume*, c'eſt-à-dire à s'y conformer à ce que nous ſavons des mœurs, des uſages, des rites, des habits des bâtimens, & des armes particulieres des peuples qu'on veut repréſenter. Enfin la *vraiſemblance poétique* conſiſte à donner aux perſonnages d'un tableau, leur tête & leur caractere connu, quand ils en ont un.

Quoique tous les ſpectateurs dans un tableau deviennent des acteurs, leur action néanmoins ne doit être vive qu'à proportion de l'intérêt qu'ils prennent à l'événement dont on les rend témoins. Ainſi le ſoldat qui voit le ſacrifice d'Iphigénie, doit être ému; mais il ne doit point être auſſi ému qu'un frere de la victime. Une femme qui aſſiſte au jugement de Suſanne, & qu'on ne reconnoît point à ſon air de tête ou à ſes traits, pour être la ſœur de Suſanne ou ſa mere, ne doit pas montrer le même degré d'affliction qu'une parente. Il faut qu'un jeune homme applaudiſſe avec plus d'empreſſement qu'un vieillard.

L'attention à la même choſe eſt encore différente à ces deux âges. Le jeune homme doit paroître livré entiérement à tel ſpectacle, que l'homme d'expérience ne doit voir qu'avec une légere attention. Le ſpectateur à qui l'on donne la phyſionomie d'un homme d'eſprit, ne doit point admirer comme celui qu'on a caractériſé par une phyſionomie ſtupide. L'étonnement du roi ne doit point être celui d'un homme du peuple. Un homme qui écoute de loin, ne doit pas ſe préſenter comme celui qui écoute de près. L'attention de celui qui voit, eſt différente de l'attention de celui qui ne fait qu'entendre. Une perſonne vive ne voit pas, & n'écoute pas dans la même attitude qu'une perſonne mélancolique. Le reſpect & l'attention que la cour d'un roi de Perſe témoigne pour ſon maître, doivent être exprimés par des démonſtrations qui ne conviennent pas à l'attention de la ſuite d'un conſul romain pour ſon magiſtrat. La crainte d'un eſclave n'eſt pas celle d'un citoyen, ni la peur d'une femme celle d'un ſoldat. Un ſoldat qui verroit le ciel s'entrouvrir, ne doit pas même avoir peur comme une perſonne d'une autre condition. La grande frayeur peut rendre une femme immobile; mais un ſoldat éperdu doit encore ſe mettre en poſture de ſe ſervir de ſes armes, du moins par un mouvement purement machinal. Un homme de courage attaqué d'une grande douleur, laiſſe bien voir ſa ſouffrance peinte ſur ſon viſage, mais elle n'y doit point paroître telle qu'elle ſe montreroit ſur le viſage d'une femme. La colere d'un homme vif n'eſt pas celle d'un homme mélancolique.

On voit au maître-autel de la petite égliſe de S. Etienne de Gènes, un tableau de Jules, romain, qui repréſente le martyre de ce ſaint. Le peintre y exprime parfaitement la différence qui eſt entre l'action naturelle des perſonnes de chaque tempérament, quoiqu'elles agiſſent par la même paſſion; & l'on ſait bien que cette ſorte d'exécution ne ſe faiſoit point par des bourreaux payés, mais par le peuple lui-même. Un des Juifs qui lapide le ſaint, a des cheveux rouſſâtres, le teint haut en couleur, enfin toutes les marques d'un homme bilieux & ſanguin; & il paroit tranſporté de colere; ſa bouche & ſes narines ſont ouvertes extraordinairement; ſon geſte eſt celui d'un furieux; & pour lancer ſa pierre avec plus d'impétuoſité, il ne ſe ſoutient que ſur un pié. Un autre Juif placé auprès du premier, & qu'on reconnoît être d'un tempérament mélancolique, à ſa maigreur, à ſon teint livide, à la noirceur des poils, ſe ramaſſe tout le corps en jetant ſa pierre, qu'il dirige à la tête du ſaint. On voit bien que ſa haine eſt encore plus forte que celle du premier, quoique ſon maintien & ſon geſte ne marquent pas tant de fureur. Sa colere contre un homme condamné par la loi, & qu'il exécute par principe de religion, n'en eſt pas moins grande pour être d'une eſpece différente.

L'emportement d'un général ne doit pas être ſemblable à celui d'un ſimple ſoldat. Enfin il en eſt de même de tous les ſentimens & de toutes les paſſions. Si je n'en parle point plus au long, c'eſt que j'en ai déja trop dit pour les perſonnes qui ont réfléchi ſur le grand art des expreſſions, & je n'en ſaurois dire aſſez pour celles qui n'y ont pas réfléchi.

La *vraiſemblance poétique* conſiſte encore dans l'obſervation des regles que nous comprenons, ainſi que les Italiens, ſous le mot de *coſtume*, obſervation qui donne un ſi grand mérite aux tableaux du Pouſſin. Suivant ces regles, il faut repréſenter les lieux où l'action s'eſt paſſée; tels qu'ils ont été, ſi nous en avons connoiſſance; & quand il n'en eſt pas demeuré de notion préciſe, il faut, en imaginant leur diſpoſition, prendre garde à ne ſe point trouver en contradiction avec ce qu'on en peut ſavoir. Les mêmes regles veulent qu'on donne aux différentes nations qui paroiſſent ordinairement ſur la ſcene des tableaux, la couleur du viſage & l'habitude du corps que l'hiſtoire a remarqué leur être propres. Il eſt même beau de pouſſer la *vraiſemblance* juſqu'à ſuivre ce que nous ſavons de particulier des animaux de chaque contrée, quand nous repréſentons un événement arrivé dans ce lieu là. Le Pouſſin qui a traité pluſieurs actions dont la ſcene eſt en Egypte, met preſque toujours dans ſes tableaux, des bâtimens, des arbres ou des animaux, qui par différentes raiſons, ſont regardés comme étant particuliers à ce pays.

M. le Brun a ſuivi ces regles avec la même ponctualité dans ſes tableaux de l'hiſtoire d'Alexandre. Les Perſes & les Indiens s'y diſtinguent des Grecs à leur phyſionomie autant qu'à leurs armes. Leurs chevaux n'ont pas le même corſage que ceux des Macédoniens. Conformément à la vérité, les chevaux des Perſes y ſont repréſentés plus minces. On raconte que M. le Brun avoit fait deſſiner à Alep des chevaux de Perſe, afin d'obſerver le *coſtume* ſur ce point là dans ſes tableaux. Il eſt vrai qu'il ſe trompa pour la tête d'Alexandre dans le premier qu'il fit: c'eſt celui qui repréſente les reines de Perſe aux piés d'Alexandre. On avoit donné à M. le Brun pour la tête d'Alexandre, la tête de Minerve qui étoit ſur une médaille, au revers de laquelle on liſoit le nom d'Alexandre. Ce prince, contre la vérité qui nous eſt connue, paroît donc beau comme une femme dans ce tableau. Mais M. le Brun ſe corrigea, dès qu'il eut été averti de ſa mépriſe, & il nous a donné la véritable tête du vainqueur de Darius, dans le tableau du paſſage du Granique & dans celui de ſon entrée à Babylone. Il en prit l'idée d'après le buſte de ce prince, qui ſe voit dans un des boſquets de Verſailles ſur une colonne, & qu'un ſculpteur moderne a déguiſé en Mars gaulois, en lui mettant un coq ſur ſon caſque; ce buſte, ainſi que la colonne qui eſt d'albâtre oriental, ont été apportés d'Alexandrie.

La *vraiſemblance poétique* exige auſſi qu'on repréſente les nations avec leurs vêtemens,

leurs armes & leurs étendards; elle exige qu'on mette dans les enſeignes des Athéniens, la chouette; dans celles des Egyptiens, la cigogne, & l'aigle dans celles des Romains; enfin, qu'on ſe conforme à celles de leurs coutumes qui ont du rapport avec l'action du tableau. Ainſi le peintre qui fera un tableau de la mort de Britannicus, ne repréſentera pas Néron & les autres convives aſſis autour d'une table, mais bien couchés ſur des lits.

L'erreur d'introduire dans une action des perſonnages qui ne purent jamais être témoins, pour avoir vécu dans des temps éloignés de celui de l'action, eſt une erreur groſſiere où nos peintres ne tombent plus. On ne voit plus un S. François écouter la prédication de S. Paul, ni un confeſſeur le crucifix en main, exhorter le bon larron.

Enfin la *vraiſemblance poétique* demande que le peintre donne à ſes perſonnages leur air de tête connu, ſoit que cet air nous ait été tranſmis par des médailles, des ſtatues, ou par des portraits, ſoit qu'une tradition dont on ignore la ſource, nous l'ait conſervé, ſoit même qu'il ſoit imaginé. Quoique nous ne ſachions pas certainement comme S. Pierre étoit fait, néanmoins les peintres & les ſculpteurs ſont tombés d'accord par une convention tacite, de le repréſenter avec un certain air de tête & une certaine taille qui ſont devenus propres à ce ſaint. En imitation, l'idée réelle & généralement établie tient lieu de vérité. Ce que j'ai dit de S. Pierre, peut auſſi ſe dire de la figure ſous laquelle on repréſente pluſieurs autres ſaints, & même de celle qu'on donne ordinairement à S. Paul, quoiqu'elle ne convienne pas trop avec le portrait que cet apôtre fait de lui-même; il n'importe, la choſe eſt établie ainſi. Le ſculpteur qui repréſenteroit S. Paul moins grand, plus décharné, & avec une barbe plus petite que celle de S. Pierre, ſeroit repris autant que le fut Bandinelli, pour avoir mis à côté de la ſtatue d'Adam qu'il fit pour le dôme de Florence, une ſtatue d'Eve plus haute que celle de ſon mari. Ces deux ſtatues ne ſont plus dans l'égliſe cathédrale de Florence; elles en ont été ôtées en 1722, par ordre du grand duc Coſme III, pour être miſes dans la grande ſalle du vieux palais. On leur a ſubſtitué un groupe que Michel Ange avoit laiſſé imparfait, & qui repréſente un Chriſt deſcendu de la croix.

Nous voyons par les épîtres de Sidonius Apollinaris, que les philoſophes illuſtres de l'antiquité avoient auſſi chacun ſon air de tête, ſa figure & ſon geſte, qui lui étoient propres en peinture. Raphaël s'eſt bien ſervi de cette érudition dans ſon tableau de l'école d'Athènes. Nous apprenons auſſi de Quintilien, que les anciens peintres s'étoient aſſujettis à donner à leurs dieux & à leurs héros, la phyſionomie & le même caractere que Zeuxis leur avoit donné: ce qui lui valut le nom de *légiſlateur*.

L'obſervation de la *vraiſemblance* nous paroît donc, après le choix du ſujet, la choſe la plus importante d'un tableau. La regle qui enjoint aux peintres, comme aux poëtes, de faire un plan judicieux, d'ordonner & d'arranger leurs idées, de maniere que les objets ſe débrouillent ſans peine, vient immédiatement après la regle qui enjoint d'obſerver la *vraiſemblance*. *Voyez* donc ORDONNANCE, *Peinture*. *(D. J.)*

URAMÉA, *(Géog. mod.)* petite riviere d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa. Elle ſort des montagnes qui ſéparent le Guipuſcoa de la Navarre, & ſe perd dans la mer de Baſque, à S. Sébaſtien. *(D. J.)*

URANA, *(Géog. mod.)* nom commun à une petite ville de Dalmatie, à un village de Livadie, & à une riviere de l'empire turc en Europe. La ville *Urana* eſt ſur un petit lac qui porte ſon nom, entre Zara & Sebennico. Le village eſt à environ huit milles de Cophiſſa, dans la plaine de Marathon. On ne prendroit plus ce lieu, qui n'a qu'une dixaine de maiſons d'Albinois, pour l'ancienne ville de Brauron, célebre par ſon temple de Diane Brauronienne. La riviere court dans la Macédoine, & ſe perd dans la mer Noire. *(D. J.)*

URANIBOURG, *(Géog. mod.)* château de Suede, & autrefois du Danemarck, dans la petite île d'Huen ou de Ween, au milieu du détroit du Sund. *Long.* 30, 22; *latit.* 55, 54, 5.

Quoique ce château ſoit ruiné depuis

long-temps, le nom en eſt toujours célebre, à cauſe de Tycho-Brahé qui le fit bâtir. Le roi de Danemarck Frédéric II avoit donné à cet illuſtre & ſavant gentilhomme l'île de Weene pour en jouir durant ſa vie, avec une penſion de deux mille écus d'or, un fief conſidérable en Norwege, & un bon canonicat dans l'égliſe de Roſchild.

Cette île convenoit parfaitement aux deſſeins & aux études de Tycho-Brahé; c'eſt proprement une montagne qui s'éleve au milieu de la mer, & dont le ſommet plat & uni de tous côtés domine la côte de Scanie & tous les pays d'alentour : ce qui donne un très-bel horizon, outre que le ciel y eſt ordinairement ſerain, & que l'on y voit rarement des brouillards.

Ticho-Brahé riche de lui-même, & rendu très-opulent par les libéralités de Frédéric, éleva au milieu de l'île ſon fameux château qu'il nomma *Uranibourg*, c'eſt-à-dire, *ville du ciel*, & l'acheva en quatre années. Il bâtit auſſi dans la même île une autre grande maiſon nommée *Stellbourg*, pour y loger une foule de diſciples & de domeſtiques; enfin il y dépenſa cent mille écus de ſon propre bien.

La diſpoſition & la commodité des appartemens d'*Uranibourg*, les machines & les inſtrumens qu'il contenoit, le faiſoient regarder comme un édifice unique en ſon genre. Aux environs de ces deux châteaux, on trouvoit des ouvriers de toute eſpece, une imprimerie, un moulin à papier, des laboratoires pour les obſervations chymiques, des logemens pour tout le monde, des fermes & des métairies, tout étoit entretenu aux dépens du maître; rien n'y manquoit pour l'agrément & pour les beſoins de la vie; des jardins, des étangs, des viviers & des fontaines rendoient le ſéjour de cette île délicieux. Reſſenius en a donné un ample tableau dans ſes *Inſcriptiones Uraniburgicæ*, &c.

Ce fut là que Ticho-Brahé imagina le ſyſtême du monde, qui porte ſon nom, & qui fut alors reçu avec d'autant plus d'applaudiſſemens, que la ſuppoſition de l'immobilité de la terre contentoit la plupart des aſtronomes & des théologiens du xvj. ſiecle. On n'adopte pas aujourd'hui ce ſyſtême d'aſtronomie, qui n'eſt qu'une eſpece de conciliation de ceux de Ptolemée & de Copernic; mais il ſera toujours une preuve des profondes connoiſſances de ſon auteur. Tycho-Brahé avoit la foibleſſe commune d'être perſuade de l'aſtrologie judiciaire; mais il n'en étoit ni moins bon aſtronome, ni moins habile méchanicien.

Non-ſeulement il vivoit en grand ſeigneur dans ſon île, mais il y recevoit des viſites des princes mêmes, admirateurs de ſon ſavoir. Jacques VI, roi d'Ecoſſe, & premier du nom en Angleterre, lui fit cet honneur dans le temps qu'il paſſa en Danemarck pour y épouſer la princeſſe Anne, fille de Frédéric II.

La deſtinée de Tycho-Brahé fut celle des grands hommes; il ne put ſe garantir de la jalouſie de ſes compatriotes, qui auroient dû être les premiers à l'admirer; il en fut au contraire cruellement perſécuté après la mort du roi ſon protecteur. Dès l'an 1596, ils eurent le crédit de le dépouiller de ſon fief de Norwege & de ſon canonicat de Roſchild. Ils firent raſer ſes châteaux d'*Uranibourg* & de Stellbourg, dont il ne reſte plus rien que dans les livres de ceux qui ont pris le ſoin de nous en laiſſer la deſcription.

Obligé de quitter l'île de Ween en 1597, il vint à Coppenhague pour y cultiver l'aſtronomie dans une tour deſtinée à cet uſage. On lui envia cette derniere reſſource. Les miniſtres de Chriſtiern IV, qui ne ſe laſſoient point de le perſécuter, lui firent défendte par le magiſtrat de ſe ſervir de la tour publique pour faire ſes obſervations.

Privé de tous les moyens de ſuivre ſes plus cheres études en Danemarck, il ſe rendit à Roſtock avec ſa famille & pluſieurs de ſes éleves qui ne voulurent jamais l'abandonner; ils eurent raiſon, car bientôt après l'empereur Rodolphe ſe déclara le protecteur de Tycho-Brahé, & le dédommagea de toutes les injuſtices de ſes concitoyens. Il lui donna une de ſes maiſons royales en Bohême, aux environs de Prague, & y joignit une penſion de trois mille ducats. Tycho-Brahé plein de reconnoiſſance, s'établit avec ſa famille & ſes diſciples dans ce nouveau palais, & y goûta

juſqu'à la fin de ſes jours, le repos que ſon pays lui avoit envié.

Il étoit né en 1546, & mourut en 1601, d'une rétention d'urine que lui avoit cauſé ſon reſpect pour l'empereur, étant avec lui dans ſon carroſſe, qu'il n'avoit oſé prier qu'on arrêtât un moment. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Tycho, ſur la fin de ſa vie, fit tranſporter de Danemarck à Prague, où il alla s'établir avec toute ſa famille, les machines & les inſtrumens dont il s'étoit ſervi pour faire un grand nombre d'obſervations céleſtes très-importantes. De Prague, il les fit tranſporter au château de Benach; & delà il les fit ramener à Prague dans le palais de l'empereur, d'où on les fit paſſer dans l'hôtel de Curtz. Après la mort de Tycho, l'empereur Rodolphe, à qui les enfans de cet aſtronome avoient dédié un de ſes ouvrages poſthumes, craignant qu'on ne fît quelque aliénation de ces inſtrumens, ou quelque mauvais uſage, voulut en avoir la propriété pour le prix de vingt-deux mille écus d'or, qu'il paya aux héritiers de Tycho; & il y commit un garde à gage, qui tint ce grand tréſor ſi bien renfermé dans l'hôtel de Curtz, qu'il ne fut plus poſſible à perſonne de le voir, pas même à Kepler, quoique diſciple de Tycho, & favoriſé de l'empereur. Ces machines demeurerent enſevelies de la ſorte juſqu'aux troubles de Bohême en 1619; l'armée de l'électeur Palatin croyant mettre la main ſur un bien qui étoit propre à la maiſon d'Autriche, les pilla comme des dépouilles ennemies, en briſa une partie, & en convertit une autre à des uſages tout différens. Le reſte fut tellement diſtrait, qu'on n'a pas pu ſavoir depuis ce que ſont devenus tant de précieux monumens. On vint cependant à bout de ſauver le grand globe céleſte, qui étoit d'airain: il fut retiré de Prague, & emporté ſur l'heure à Neiſſa en Siléſie, où on le mit en dépôt chez les jéſuites. Il fut enlevé treize ans après par Udalric, fils de Chriſtiern, roi de Danemarck, conduit à Copenhague & placé dans l'académie royale.

M. de Fontenelle dit, dans l'*éloge du czar Pierre*, que ce prince ayant vu à Copenhague un globe céleſte fait ſur les deſſeins de Tycho, & autour duquel douze perſonnes pouvoient s'aſſeoir, en faiſant des obſervations, demanda ce globe au roi de Danemarck, & fit venir exprès de Petersbourg une frégate qui l'y apporta. C'eſt apparemment ce même globe dont nous parlons.

M. Picart ayant été faire un voyage à *Uranibourg*, il trouva que le méridien tracé dans ce lieu par Tycho, s'éloignoit du méridien véritable. D'un autre côté cependant M. de Chazelles ayant été en Egypte, & ayant meſuré les pyramides & examiné leur poſition, il trouva que leurs faces ſe tournoient exactement vers les poles du monde. Or comme cette poſition ſinguliere doit avoir été recherchée vraiſemblablement par les conſtructeurs de ces pyramides, il paroîtroit s'enſuivre delà que les méridiens n'ont point changé. Seroit-il poſſible que les anciens aſtronomes égyptiens euſſent bien tracé leur méridienne, & que Tycho, ſi habile & ſi exact, eût mal décrit la ſienne? C'eſt ſur quoi il ne paroît pas aiſé de prononcer. *Voyez* MÉRIDIEN. (*O*)

URANIE, (*Mythol.*) muſe qui préſide à l'aſtronomie; on la repréſente vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, ſoutenant un globe, & environnée de pluſieurs inſtrumens de mathématiques, quelquefois ſeulement elle a près d'elle un globe poſé ſur un trépié. (*D. J.*)

URANIE, (*Littérature.*) οὐρανία jeu des enfans en Grece & en Italie. On jetoit dans ce jeu une balle en l'air, & celui qui l'attrapoit le plus ſouvent avant qu'elle touchât la terre, étoit le roi du jeu. Horace fait alluſion, quand il dit avec une critique ſenſible & délicate:

Si quadringentis ſex ſeptem millia deſunt,
Eſt animus tibi, ſunt mores, & lingua, fideſque;
Plebs eris. At pueri ludentes, rex eris, aiunt,
Si recte feceris.

Epiſt. j. l. I.

« Vous avez des ſentimens, des mœurs, » de l'éloquence, de la bonne foi, on le ſait; » mais ſi avec tout cela vous n'avez pas un » fond de cinquante mille livres, vous ne

» parviendrez à rien. Les enfans, au milieu » de leurs jeux, raiſonnent d'une maniere » bien plus ſenſée : faites bien, diſent-ils à » leur camarade, & vous ſerez roi. » *(D. J.)*

URANIES, *(Mythologie.)* les Poëtes nous diſent que c'étoient les nymphes céleſtes qui gouvernoient les ſpheres du ciel. Vénus *uranie* ou la Vénus céleſte méritoit bien d'avoir des nymphes qui, ſous ſes ordres, préſidaſſent au maintien de toute la nature. *(D. J.)*

URANOPOLIS, *(Géog. anc.)* 1°. ville de l'Aſie mineure, dans la Pamphilie & dans la contrée appellée *Carbalie*, ſelon Ptolomée, *l. V. c. v.*

2°. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, ſur le mont Athos, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* Son fondateur, au rapport d'Athénée, *l. III.* fut Alexarque, frere de Caſſandre, roi de Macédoine. *(D. J.)*

URANUS, *(Mythologie.)* l'hiſtoire dit que ce fut le premier roi des Atlantides, peuple qui habitoit cette partie de l'Afrique, qui eſt au pié du mont Atlas, du côté de l'Europe.

Ce prince obligea ſes ſujets, alors errans & vagabonds, à vivre en ſociété, à cultiver la terre, & à jouir des biens qu'elle leur préſentoit.

Appliqué à l'aſtronomie, *Uranus* régla l'année ſur le cours du ſoleil, les mois ſur celui de la lune, & fit, par rapport au cours des aſtres, des prédictions, dont l'accompliſſement frappa tellement ſes ſujets, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque choſe de divin dans le prince qui les gouvernoit, enſorte qu'après ſa mort ils le mirent au rang des dieux, & l'appellerent *roi éternel de toutes choſes*. Titée ſa femme étant morte, reçut auſſi les honneurs divins, & ſon nom fut donné à la terre, comme celui de ſon mari avoit été donné au ciel.

On peut lire dans Diodore de Sicile, *l. III. c. iv.* les autres détails de la théogonie des Atlantides, qui eſt aſſez ſemblable à celle des Grecs, ſans qu'on ſache s'ils l'ont reçue de ces peuples d'Afrique, ou ſi les Atlantides l'ont tirée d'eux ; ce que l'on voit clairement, c'eſt que le culte du ſoleil & de la lune a été la plus ancienne religion des Atlantes, ainſi que de tous les autres peuples du monde.

URAQUE, ſ. f. *terme de riviere*, charrette garnie de claies, dans laquelle arrive le charbon que l'on meſure enſuite à la voie.

URBANEA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Italie, dans l'état de l'égliſe, au duché d'Urbain, ſur le Métro ou Météoro, à 6 milles au ſud-oueſt d'Urbain, dont ſon évêque eſt ſuffragant. Le pape Urbain VIII. l'embellit, & lui donna ſon nom. C'eſt l'*Urbinum Metaurenſe* des anciens.

Maccio (Sébaſtien), né à *Urbanea* au commencement du xvij. ſiecle, écrivit avec aſſez de politeſſe ſur l'hiſtoire romaine. On a de lui deux livres, dont l'un eſt intitulé, *de bello Aſdrubalis*, & l'autre *de hiſtoriâ Livianâ*. Il mourut à 37 ans. *(D. J.)*

URBANITÉ ROMAINE, *(Hiſt. rom.)* ce mot déſignoit la *politeſſe* de langage, de l'eſprit & des manieres, attachées ſinguliérement à la ville de Rome.

Il paroît d'abord étrange que le mot *urbanité* ait eu tant de peine à s'établir dans notre langue ; car quoique d'excellens écrivains s'en ſoient ſervi, & que le dictionnaire de l'académie françoiſe l'autoriſe, on ne peut pas dire qu'il ſoit fort en uſage, même aujourd'hui. En examinant quelle en pourroit être la raiſon, il eſt vraiſemblable que les François qui examinent rarement les choſes à fond, n'ont pas jugé ce mot fort néceſſaire ; ils ont cru que leurs termes *politeſſe* & *galanterie* renfermoient tout ce que l'on entend par *urbanité ;* en quoi ils ſe ſont fort trompés, le terme d'*urbanité* déſignant non-ſeulement beaucoup plus, mais quelquefois toute autre choſe. D'ailleurs *urbanitas* chez les Romains étoit un mot propre, qui ſignifioit, comme nous l'avons dit, cette *politeſſe* d'eſprit, de langage & de manieres, attachée ſpécialement à la ville de Rome ; & parmi nous, la politeſſe n'eſt le privilege d'aucune ville en particulier, pas même de la capitale, mais uniquement de la cour. Enfin l'idée que le mot *urbanité* préſente à l'eſprit, n'étant pas bien nette, c'eſt une raiſon de ſon peu d'uſage.

Cicéron faiſoit conſiſter l'*urbanité romaine* dans la pureté du langage, jointe à la douceur & à l'agrément de la prononciation ;

Domitius Marſus donne à l'*urbanité* beaucoup plus d'étendue, & lui aſſigne pour objet non-ſeulement les mots comme fait Cicéron, mais encore les perſonnes & les choſes. Quintilien & Horace en donnent l'idée juſte, lorſqu'ils la définiſſent un goût délicat pris dans le commerce des gens de lettres, & qui n'a rien dans le geſte, dans la prononciation, dans les termes de choquant, d'affecté, de bas & de provincial. Ainſi le mot *urbanité* qui d'abord n'étoit affecté qu'au langage poli, a paſſé au caractere de politeſſe qui ſe fait remarquer dans l'eſprit, dans l'air, & dans toutes les manieres d'une perſonne, & il a répondu à ce que les Grecs appelloient ἤθη, *mores*.

Homere, Pindare, Eurypide & Sophocle, ont mis tant de graces & de mœurs dans leurs ouvrages, que l'on peut dire que l'*urbanité* leur étoit naturelle; on peut ſur-tout donner cette louange au poëte Anacréon. Nous ne la refuſerons certainement pas à Iſocrate, encore moins à Démoſthene, après le témoignage que Quintilien lui rend, *Demoſthenem urbanum fuiſſe dicunt, dicacem negant*; mais il faut avouer que cette qualité ſe fait particuliérement remarquer dans Platon. Jamais homme n'a ſi bien manié l'ironie, qui n'a rien d'aimable, juſques-là qu'au ſentiment de Cicéron, il s'eſt immortaliſé pour avoir tranſmis à la poſtérité le caractere de Socrate, qui en cachant la vertu la plus conſtante ſous les apparences d'une vie commune, & un eſprit orné de toutes ſortes de connoiſſances ſous les dehors de la plus grande ſimplicité, a joué en effet un rôle ſingulier & digne d'admiration.

Les auteurs latins étant plus connus, il ne ſeroit preſque pas beſoin d'en parler: car qui ne ſait, par exemple, que Térence eſt ſi rempli d'*urbanité*, que de ſon temps ſes pieces étoient attribuées à Scipion & à Lelius, les deux plus honnêtes hommes & les plus polis qu'il y eût à Rome? & qui ne ſent que la beauté des poéſies de Virgile, la fineſſe d'eſprit & d'expreſſion d'Horace, la tendreſſe de Tibulle, la merveilleuſe éloquence de Cicéron, la douce abondance de Tite-Live, l'heureuſe briéveté, de Salluſte, l'élégante ſimplicité de Phedre, le prodigieux ſavoir de Pline le naturaliſte, le grand ſens de Quintilien, la profonde politique de Tacite: qui ne ſent, dis-je, que ces qualités qui ſont répandues dans ces différens auteurs, & qui font le caractere particulier de chacun d'eux, ſont toutes aſſaiſonnées de l'*urbanité romaine*?

Il en eſt de cette *urbanité* comme de toutes les autres qualités; pour être éminentes, elles veulent du naturel & de l'acquis. Cette qualité priſe dans le ſens de politeſſe & de mœurs, d'eſprit & de manieres, ne peut, de même que celle du langage, être inſpirée que par une bonne éducation, & dans le ſoin qui y ſuccede. Horace la reçut cette éducation; il la cultiva par l'étude & par les voyages. Enhardi par d'heureux talens, il fréquenta les grands & ſut leur plaire. D'un côté, admis à la familiarité de Pollion, de Meſſala, de Lollius, de Mécénas, d'Auguſte même: de l'autre, lié d'amitié avec Virgile, avec Varius, avec Tibulle, avec Plotius, avec Valgius, en un mot, avec tout ce que Rome avoit d'eſprits fins & délicats; il n'eſt pas étonnant qu'il eût pris dans le commerce de ces hommes aimables, cette politeſſe, ce goût fin & délicat qui ſe fait ſentir dans ſes écrits. Voilà ce qu'on peut appeller *une culture ſuivie*, & telle qu'il la faut pour acquérir le caractere d'*urbanité*. Quelque bonne éducation que l'on ait eue, pour peu que l'on ceſſe de cultiver ſon eſprit & ſes mœurs par des réflexions & par le commerce des honnêtes gens de la ville & de la cour, on retombe bientôt dans la groſſiereté.

Il y a une eſpece d'*urbanité* qui eſt affectée à la raillerie; elle n'eſt guere ſuſceptible de préceptes: c'eſt un talent qui naît avec nous, & il faut y être formé par la nature même. Parmi les romains on ne cite qu'un Craſſus, qui avec un talent ſingulier pour la fine plaiſanterie, ait ſu garder toutes les bienſéances qui doivent l'accompagner.

L'*urbanité*, outre les perfections dont on a parlé, demande encore un fond d'honnêteté qui ne ſe trouve que dans les perſonnes heureuſement nées. Entre les défauts qui lui ſont oppoſés, le principal eſt

une envie marquée de faire paroître ce caractere d'*urbanité*, parce que cette affectation même la détruit.

Pour me recueillir en peu de paroles, je crois que la bonne éducation perfectionnée par l'uſage du grand monde, un goût fin, une érudition fleurie, le commerce des ſavans, l'étude des lettres, la pureté du langage, une prononciation délicate, un raiſonnement exact, des manieres nobles, un air honnête, & un geſte propre, conſtituoient tous les caracteres de l'*urbanité romaine*. *(D. J.)*

URBANUS, *(Littérat.)* ce mot, outre le ſens propre, ſignifie quelquefois un plaiſant de profeſſion; mais il déſigne communément un homme du bel air, un homme qui ſe pique d'eſprit, de beau langage & de belles manieres. Cicéron s'en eſt ſervi en ce ſens dans pluſieurs paſſages de ſes écrits; *voyez* URBANITÉ. *(D. J.)*

URBIGENUS-PAGUS, *(Géog. anc.)* canton de la Gaule-belgique, dans l'Helvétie, dont parle Céſar, *l. I. c. xxvij* de ſes commentaires. Sa capitale ſe nommoit *Urba*; c'eſt aujourd'hui *Orbe*. *(D. J.)*

URBIN, *duché d'*, *(Géog. mod.)* pays d'Italie, borné au nord par le golfe de Veniſe, au midi par l'Ombrie, au levant par la Marche d'Ancone, au couchant par la Toſcane & la Romagne. Sa plus grande étendue du ſeptentrion au midi, eſt d'environ cinquante-cinq milles, & de ſoixante-ſix d'orient en occident. La Foglia, la Céſena, & la Rigola, ſont les principales rivieres de cette province, qui peut ſe diviſer en ſept parties; ſavoir, le duché d'*Urbin* propre, le comté de Mont-Feltro, le comté de Cita-di-Caſtello, le comté de Gubio, le vicariat de Sinigaglia, la ſeigneurie de Peſaro, la république de Saint-Marin.

Le duché d'*Urbin*, proprement dit, occupe le milieu de la province, & s'étend juſqu'à la mer, la Marche d'Ancone, la Romagne & la Toſcane. C'eſt un pays mal-ſain & peu fertile, dont la capitale porte ſon nom.

Ce duché a été poſſédé par la maiſon de Monte-Feltro, & par celle de la Rovere. François-Marie de la Rovere II. du nom, ne ſe voyant aucun enfant mâle, réunit le duché d'*Urbin* au ſaint ſiege en 1626, & mourut peu de temps après. *(D. J.)*

URBIN, *ou* URBAIN, *(Géog. mod.)* anciennement *Urbinum*, petite ville d'Italie dans l'état de l'égliſe, capitale du duché du même nom, ſur une montagne entre les rivieres de Métro & la Foglia. Son évêché fut érigé en archevêché en 1551; & Clément X y fonda une univerſité. Le palais des ducs d'*Urbin* fut bâti par le duc Fréderic I. duc d'*Urbin*, qui embellit ce palais de ſtatues, de peintures, & d'une bibliotheque de livres précieux. On peut conſulter au ſujet de cette ville un ouvrage intitulé, *Memorie concernenti la citta di* Urbino, *Romæ 1724, in-fol. fig. Long.* ſuivant Caſſini & Bianchini, *30, 21; lat. 43. 48'. 30.*

Urbin ſe vante avec raiſon d'avoir produit des hommes célebres dans les ſciences. Il eſt certain que Virgile, ou plutôt Vergile (Polydore) né dans cette ville au xv. ſiecle, ne manquoit ni d'eſprit ni d'érudition. Il fut envoyé en Angleterre au commencement du ſiecle ſuivant pour y lever le tribut que l'on nommoit *denier de ſoint Pierre*; mais il ſe rendit ſi recommandable dans ſon miniſtere, & il ſe plut de telle ſorte dans ce pays, qu'il réſolut d'y paſſer ſa vie; il renonça donc à la charge d'exacteur de ce tribut, & obtint la dignité d'archidiacre de l'égliſe de Wels. Il ne ſe dégoûta point du royaume lorſque les affaires de la religion changerent ſous Henri VIII & ſous Edouart; ce ne fut qu'en 1550 qu'il en ſortit, à cauſe que ſa vieilleſſe demandoit un climat plus chaud; & le roi lui accorda la jouiſſance de ſes bénéfices dans les pays étrangers. On croit qu'il mourut à *Urbin* l'an 1556.

Son premier livre fut un recueil de proverbes qu'il publia en 1498. Son ſecond ouvrage fut celui *de rerum inventoribus*, dont il s'eſt fait pluſieurs éditions. Son traité des *prodiges* parut l'an 1526; c'eſt un ouvrage bien différent de celui de Julius-Obſequens, augmenté par Lycoſthènes; car Polydore y combat fortement les divinations. Il dédia à Henri VIII, en 1533 ſon hiſtoire d'Angleterre, dont les ſavans critiques anglois ne font aucun cas. Voici ce qu'en dit Henri Savil: *Polydorus in re-*

bus noſtris hoſpes, & (quod caput eſt) neque in republicâ verſatus, nec vir magni ingenii; pauca ex multis delibans, & falſa plerùmque pro veris amplexus, hiſtoriam nobis reliquit, cùm cætera mendoſam, tùm exiliter ſanè & jejune conſcriptam.

Le comte *Bonarelli (Gui Ubaldo)* naquit à *Urbin* en 1563, & mourut à Fano en 1608, à 45 ans. Il eſt auteur de la Philis de Scyro, *Filli di Sciro*, paſtorale pleine de graces & d'eſprit, dont j'ai déja parlé au *mot* SCYROS.

Commandin (Fréderic) naquit à *Urbin*, en 1509, & mourut en 1575, âgé de 66 ans. Il étudia d'abord la médecine, mais trouvant trop d'incertitude dans les principes de cette ſcience, & trop de dangers dans ſes expériences, il s'appliqua tout entier à l'étude des mathématiques, & y gagna beaucoup de gloire. Le public lui eſt redevable de pluſieurs ouvrages des mathématiciens grecs qu'il a traduits & commentés; par exemple, d'Archimede, d'Apollonius, de Pappus, de Ptolemée, d'Euclide. On lui doit encore *Ariſtarchus de magnitudinibus ac diſtantiis ſolis & lunæ*, à Péſaro 1572, *in*-4°. *Hero de ſpiritalibus*, à Urbin, 1575, *in*-4°. *Machometes Bagdedinus de ſuperficierum diviſionibus*, à Péſaro 1570, *in-fol.* Le ſtyle de Commandin eſt pur, & il a mis dans ſes ouvrages tous les ornemens dont les mathématiques ſont ſuſceptibles. *Baldus* (Bernardin) a fait ſa vie, & nous aſſure que s'il n'avoit pas trop aimé les femmes, Momus n'auroit rien pu trouver à reprendre dans cet habile géometre. Commandin mérite ſans doute d'être loué; mais ce n'eſt pas la plus petite de ſes louanges, que d'avoir eu le même Baldus pour diſciple.

En effet, Baldus ſe montra un des plus ſavans hommes de ſon temps. Il naquit à *Urbin* l'an 1553, fut fait abbé de Guaſtalla, l'an 1586, & mourut l'an 1617, à 64 ans. Il paſſa ſa vie dans l'étude, ſans ambition, ſans vaine gloire, plein de bonté dans le caractere, excuſant toujours les fautes d'autrui, & cependant fort dévot, non-ſeulement pour un mathématicien, mais même pour un homme d'égliſe, car il jeûnoit deux fois la ſemaine, & communioit tous les jours de fêtes.

Son premier ouvrage eſt un livre des machines de guerre, *de tormentis bellicis, & eorum inventoribus*. Les commentaires qu'il publia l'an 1582 ſur les *méchaniques d'Ariſtote*, prouverent ſa capacité en cette ſorte de connoiſſances. Il mit au jour quelque temps après, le livre *de verborum vitruvianorum ſignificatione*. Il publia, l'an 1595, cinq livres *de novâ gnomonice*.

Comme il poſſédoit les langues orientales, il traduiſit ſur l'hébreu le livre de Job, & les lamentations de Jérémie. Il fit auſſi un dictionnaire de la langue arabe. Ce n'eſt pas tout, il traduiſit *Heronem de automaticis & baliſtis*, les paralipomenes de Quintus Calaber, & le poëme de Muſée. Enfin il donna dans le cours de ſes voyages, quelques poëmes, les uns en latin, les autres en italien; & c'eſt dans cette derniere langue qu'eſt écrit celui de l'*art de naviger*. Il aimoit tellement le travail, qu'il ſe levoit à minuit pour étudier, & qu'il liſoit même en mangeant. Fabricius Scharloncinus a écrit ſa vie que les curieux peuvent conſulter.

Un des plus ſavans antiquaires du dernier ſiecle, *Fabretti* (Raphael), naquit à *Urbin*; l'an 1619. Il voyagea dans toute l'Italie, en France & en Eſpagne, où il demeura 13 ans, avec un emploi conſidérable que lui procura le cardinal Imperiali; mais l'amour qu'il avoit pour les antiquités, lui fit déſirer de revenir à Rome, où les papes Alexandre VIII & Innocent XII, le comblerent de bienfaits. Fabretti en profita, pour ſe donner entiérement à ſon étude favorite. Pluſieurs excellens ouvrages en ont été les fruits. En voici le catalogue.

1°. *De aquis & aquæ-ductibus veteris Romæ diſſertationes tres. Romæ 1680, in*-4°. Il y avoit dans l'ancienne Rome environ vingt ſortes de ruiſſeaux que l'on avoit fait venir de lieux aſſez éloignés par le moyen des aqueducs, & qui y produiſoient un grand nombre de fontaines. Ces aqueducs tenoient leur rang parmi les principaux édifices publics, non-ſeulement par leur utilité, mais encore par la magnificence, la ſolidité & la hardieſſe de leur ſtructure. Fabretti tâche dans cet ouvrage d'expliquer tout ce qui regarde ces ſortes d'antiquités; & ſon livre peut beaucoup

ſervir

ſervir a entendre Frontin, qui a traité des aqueducs de Rome, tels qu'ils étoient de ſon temps, c'eſt-à-dire, ſous l'empire de Trajan. Les diſſertations de Fabretti contiennent quantité d'obſervations, utiles, au jugement de Kuſter. Elles ont été inſérées dans le quatrieme volume des *antiquités romaines de* Grevius, avec des figures. Utrecht, 1697, *in-fol.*

2°. *De columna Trajana, ſyntagma. Acceſſerunt veteris tabellæ anagliphæ Homeri iliadem, atque ex Steſichoro, Archino, Leſche, Ilii excidium continentis & emiſſarii lacus Fucini deſcriptio. Romæ, 1683, in-fol.* Ce livre eſt rempli de recherches d'antiquités fort curieuſes.

3°. *Inſcriptionum antiquarum, quæ in ædibus paternis aſſervantur, explicatio. Romæ, 1699, in-fol.* Cet ouvrage eſt diviſé en huit chapitres. Le premier traite de *titulis & columbariis.* Pour l'intelligence de ces termes, il faut ſavoir que les anciens, & principalement les perſonnes de diſtinction, avoient de fort grands tombeaux qui ſervoient pour toutes les perſonnes de la même famille. Ces tombeaux étoient partagés en différentes niches, ſemblables à celles d'un colombier, ce qui leur a fait donner le nom de *columbaria* par les Latins.

Dans chaque niche il y avoit une urne où étoient les cendres d'une perſonne, dont le nom étoit marqué deſſus; ces inſcriptions s'appelloient *tituli.* Fabretti prouve qu'il n'y a jamais eu de loi chez les Romains de brûler les morts; & que depuis le temps de Sylla le dictateur, qui eſt le premier dont on a brûlé le corps, l'ancien uſage d'enterrer les morts n'a jamais entiérement ceſſé. Les urnes où l'on recueilloit les cendres s'appelloient *ollæ*, & avant que les cendres y fuſſent miſes, *virgines.* L'auteur établit dans ce même chapitre, que par les mots *livia Auguſti* dans les inſcriptions, les anciens déſignoient la femme d'Auguſte, & non ſa fille; & que tous les gladiateurs n'étoient pas de condition ſervile, mais qu'il y en avoit de l'ordre des chevaliers. Dans le chapitre ſecond il juſtifie que le nom de *genii* ſe donnoit tantôt aux *dii manes*, tantôt aux ames humaines, tantôt à ces puiſſances qui tenoient le milieu entre les dieux & les hommes. Il prouve auſſi que la ville de Parme s'appelloit anciennement *Julia Chryſopolis.* Il obſerve dans le troiſieme chapitre, que les anciens mettoient un point à la fin de chaque mot dans leurs inſcriptions, mais toujours à la fin de chaque ligne, & quelquefois à la fin de chaque ſyllabe. Il recherche la ſignification du mot *aſcia* dans les anciennes inſcriptions; terme, dit-il, qu'il ne trouve guere que dans les inſcriptions des Gaules. Il remarque dans le quatrime chapitre, que le mot d'*alumnus*, ne ſe prend jamais dans les bons auteurs dans un ſens actif: mais dans un ſens paſſif. Il montre dans le ſeptieme, que les poids des anciens étoient plus grands que ceux des modernes. Il ſoutient dans le huitieme, que les vaiſſeaux de verre que l'on trouve auprès des tombeaux des anciens chrétiens, ſont des preuves de leur martyre, & que les taches rouges qu'on y apperçoit, ſont des reſtes du ſang que les fideles y ont mis, ce qui n'eſt nullement vraiſemblable, & eſt peu phyſique.

A la fin de ce recueil, il rend compte des corrections qu'il a faites dans les inſcriptions recueillies par Gruter en deux volumes; outre un grand nombre d'autres corrections ſur divers autres compilateurs d'inſcriptions, qui ſon répandues dans l'ouvrage même.

M. Fabretti avoit une capacité merveilleuſe pour déchiffer les inſcriptions qui paroiſſent toutes défigurées, & dont les lettres ſont tellement effacées, qu'elles ne ſont preſque plus reconnoiſſables. Il nettoyoit la ſurface de la pierre, ſans toucher aux endroits où les lettres avoient été creuſées; enſuite il mettoit deſſus un carton bien mouillé, & le preſſoit avec une éponge, ou un rouleau entouré d'un linge; ce qui faiſoit entrer le carton dans le creux des lettres pour en prendre la pouſſiere qui s'y attachoit, & dont la trace faiſoit connoître les lettres qu'on y avoit autrefois gravées.

M. Baudelot dans ſon livre de l'*utilité des voyages*, indique un ſecret à peu près ſemblable, pour lire ſur les médailles les lettres qu'on a de la peine à déchiffrer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

URBINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Ita-

lie, dans l'Umbrie, près de la voie Flaminienne du côté du couchant, entre le *Metaurus* & le *Piſaurus*, à peu près à égale diſtance de ces deux fleuves, ſelon Tacite, Procope & Paul-Diacre. Elle conſerve encore ſon ancien nom; car on l'appelle *Urbino*.

Pline, *l. III. c. xiv.* nomme ſes habitans *Urbinates*: mais il diſtingue deux ſortes d'*Urbinates*, les uns ſurnommés *Metaurenſes*, & les autres *Hortenſes*; & comme il eſt ſans contredit, que les premiers demeuroient ſur le bord du Metaurus, où étoit la ville *Urbinum Metaurenſe*, aujourd'hui *Caſtel-Durante*, il s'enſuit que les *Urbanites Hortenſes* habitoient la ville d'*Urbinum*, devenue depuis la capitale du duché d'Urbin.

Procope dit qu'il y avoit dans *Urbinus* une fontaine, où tous les habitans puiſoient de l'eau. Cette fontaine, ſelon Cluvier, *Ital. ant. l. II. c. vj.* eſt aujourd'hui hors de la ville, au pié de la citadelle. C'étoit un municipe conſidérable, comme le prouvent pluſieurs inſcriptions qu'on y voit encore préſentement. *(D. J.)*

URBS ou *URBIS*, *(Géog. anc.)* fleuve d'Italie, dans la Ligurie, ſelon Claudien, *de Bel. get. v. 554.* qui en parle ainſi:

. . . . . *Ligurum regione ſuprema*
Pervenit ad fluvium miri cognominis Urbem.

Ce fleuve ſe nomme encore aujourd'hui *Urba* ou *Orba*: il mouille la ville d'Aſt.

URBS-SALVIA, *(Géog. anc.)* aujourd'hui *Urbi Saglia*, ville d'Italie dans le Piſcenum, en-deçà de l'Apennin. La table de Peutinger, écrit *Urbe-Sal-via*, & la marque à douze milles de Ricina. *(D. J.)*

URBS-VETUS, *(Géog. anc.)* ville d'Italie, dans l'Etrurie, ſelon Paul-Diacre, Longobard, *liv. IV. c. xxxiij.* Procope la met ſur le *Clanis* aujourd'hui la *Chiana*, & la nomme *Urbiventus*. On croit que cette ville eſt Orviete.

URÉ, ſ. m. *(Hiſt. nat. des quadrupedes.)* en latin *urus*, & je ne peux mieux rendre ce mot qu'en le franciſant; car le mot de bœuf ſauvage ne répond pas auſſi bien au terme latin. L'*ure* eſt un quadrupede, dont les anciens ont beaucoup parlé; cet animal a la corne large, le poil noir & court, le corps gros, la peau dure, & la tête fort petite proportionellement à la groſſeur du corps. Virgile appelle avec raiſon ces animaux *ſylveſtres*, Georg. *l. II. v. 374.*

Sylveſtres uri, *aſſiduè* capræque ſequaces
Illudunt.

» Les *ures* & les chevreuils qui ſe ſuivent de près, feroient de grands dégats » dans votre vigne ». Servius remarque que les *ures* de Virgile naiſſent dans les Pyrénées, & qu'ils ſont ainſi nommés du mot grec ορος, *montagne*.

Céſar eſt le premier romain qui les ait décrits, *l. VI*, *bell. gallico*. Il dit que les *ures* ſont un peu moins grands que les éléphans; qu'ils reſſemblent à un taureau, & qu'ils en ont la couleur & la figure; qu'ils ſont d'une force & d'une vîteſſe merveilleuſe; qu'ils ſe jettent ſur tout ce qu'ils apperçoivent, homme ou bête, qu'on les prend dans des foſſes ou trapes, & qu'on les met à mort; il ajoute que les jeunes gaulois s'exerçoient à leur chaſſe, qu'ils rapportoient les cornes de ces animaux pour témoignage de leur valeur; que ceux qui en tuoient le plus acquéroient le plus de gloire, que les *ures* ne pouvoient s'apprivoiſer, pas même quand on les prenoit tout petits; que l'ouverture & la forme de leurs cornes étoient fort différente de celle de nos bœufs; que les Gaulois les recherchoient avec ſoin; qu'ils en revêtoient les bords d'un cercle d'argent, & s'en ſervoient au lieu de coupes dans les feſtins ſolemnels.

Solin met les *ures* en Germanie. Pline prétend que les forêts des Indes en ſont pleines; nous ſavons auſſi que l'Afrique en a quantité; mais les *ures* de l'Europe different beaucoup des *ures* de l'Afrique & de l'Aſie; nous en avons parlé avec quelque étendue au *mot* TAUREAU *ſauvage*. *(D. J.)*

UREDELÉE, ſ. f. *terme de pêche*, ſorte de rets qui eſt une eſpece de picot, à la côte, & à pié. Ce rets a environ 15 à 20 braſſes de longueur, une braſſe de chûte par les bouts, & il augmente à meſure qu'il avance dans le milieu, où il a alors au moins 3 à 4 braſſes de chûte.

Il faut ordinairement dix à douze hommes pour faire la pêche avec ce filet, & un ſeul acon pour porter le rets à l'eau. Il y a aux deux bouts un bâton, comme aux ſeines & aux colerets, avec cette différence que le rets ne traîne jamais; qu'il n'eſt chargé ni de plomb, ni de pierres par le bas, & qu'il n'a que la corde du pié, & les bouts frappés ſur le bâton qui fait couler bas le pié du rets. Deux hommes, un à chaque bout, tiennent le filet un peu en cercle, l'ouverture du côté de terre, & le fond expoſé à la mer. La pêche s'en fait de marée montante, une heure au plus, avant le plein de l'eau. Le haut du rets eſt garni de flottes de liege enfilées, pour le ſoutenir à fleur-d'eau. Il faut commencer la pêche avant le juſſant, parce que les poiſſons qui ont monté à la côte avec le flux, s'en retournent à l'inſtant que le reflux ſe fait ſentir. Quand le rets eſt expoſé le long de la côte, cinq à ſix hommes ſe mettent à l'eau juſqu'au cou, & battent l'eau avec des perches, allant du bord de la côte vers le filet dans lequel ils chaſſent les muges ou mulets, qui ſont les ſeuls poiſſons qu'on prenne à ces côtes de cette maniere.

Pour relever le rets, lorſque le trait ou le land eſt fini, les deux hommes qui tiennent le bâton ou le canon du rets, le relevent, & joignant en même temps enſemble les deux lignes de la tête & du pié, ils en ramaſſent tout le poiſſon qu'ils viennent jeter dans l'acon, pour recommencer encore un nouveau trait, ſi la marée le permet.

Cette pêche dure à cette côte pendant trois mois, de la S. Jean à la S. Michel, parce que plus les eaux ſont chaudes, & plus volontiers les muges ou mulets rangent la côte. Les vents d'eſt & d'eſt-ſud-eſt, ſont les plus favorables; ceux d'aval font fuir le poiſſon de la côte.

Cette pêche ne ſe fait jamais que de jour; elle ne peut cauſer aucun préjudice au général de la pêche, parce qu'elle ſe fait ſur des fonds de vaſes & de bourbes, où le frai, comme on l'a remarqué, ne ſe forme point, ſi on excepte celui des anguilles.

Les mailles de ces *uredelées* ſont de trois eſpeces; les plus larges ont ſeulement 12 lignes en quarré, les autres dix; & les plus ſerrées, qui ſont au fond pour arrêter ce qui entre dans le filet, n'ont que 6 lignes auſſi en quarré, en quoi il y auroit de l'abus; mais avec des mailles de 15 lignes en quarré, permiſes pour faire la pêche du grand haneau, par la déclaration du 18 mars 1727, ces pêcheurs pourront, ſans abus, faire une bonne pêche avec ſuccès.

UREDO, (*Maladies.*) eſt un mot latin, qui ſignifie la nielle ou brouïne des arbres ou des herbes. *V.* NIELLE, BROUÏNE, MALADIES *des plantes*, *&c.*

Les médecins emploient auſſi quelquefois ce terme pour marquer une démangeaiſon de la peau. *Voyez* GRATELLE.

URENA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Dillenius à un genre de plante, dont voici les caracteres ſelon Linnæus. Le calice eſt une double enveloppe; l'extérieure eſt formée d'une ſeule feuille, légérement découpée en cinq larges ſegmens; l'intérieure eſt compoſée de cinq feuilles étroites & angulaires. La fleur eſt à cinq pétales oblongs qui naiſſent enſemble, s'élargiſſent vers le ſommet, & finiſſent en une pointe obtuſe; les étamines ſont des filets nombreux, qui vers leur baſe croiſſent en cylindre, mais qui ſe dégagent à leur ſommité. Le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt ſimple, de la longueur des étamines, & eſt couronné de dix ſtygma, chevelus & recourbés. Le fruit eſt une capſule arrondie, formant cinq angles, & contenant cinq loges. Les graines ſont uniques, rondelettes, mais en quelque maniere applaties à leur pointe. Linnæi. *gen. plant. page 329.* Dillen. *hort. eltham. page 319.*

URETAC, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une manœuvre qu'on paſſe dans une poulie, qui eſt tenue par une herſe dans l'éperon, au deſſus de la ſaiſine de beau pré, & qui ſert à renfoncer l'amure de miſaine, quand il eſt néceſſaire qu'elle le ſoit.

URETERE, ſ. m. (*Anatom.*) les *ureteres* ſont deux canaux longs, ronds & membraneux, de la groſſeur d'une plume à écrire. Ils ſortent de chaque côté de la

partie cave des reins, & deſcendant le long des muſcles pſoas, en forme d'*S* capitale, enfermés dans la duplicature du péritoine, ils vont ſe terminer poſtérieurement vers le col de la veſſie.

Ils ſont compoſés de trois tuniques, dont la premiere eſt charnue, la ſeconde eſt nerveuſe, & la troiſieme veloûtée; cette derniere empêche que l'âcreté de l'urine n'irrite les fibres nerveuſes.

Ils reçoivent des rameaux d'arteres & de veines des parties voiſines, & des nerfs de l'intercoſtal, & des vertebres des lombes, qui donnent à ces canaux un ſentiment très vif, & font ſouffrir d'extrêmes douleurs à ceux qui ſont attaqués de la gravelle, ou de la néphrétique.

Mais pour mieux développer l'origine & la ſtructure des *ureteres*, il faut ſavoir qu'il part de la circonférence des papilles rénales 11 à 12 canaux membraneux, qui les reçoivent avec l'humeur qui en découle, & qui forment trois rameaux dont l'union ne produit qu'un large baſſinet, lequel ſe termine en un ſeul tuyau membraneux, épais, fort, garni d'arteres, de veines, de nerfs, de petits vaiſſeaux lymphatiques, de fibres motrices & de lacunes mucilagineuſes, propres à adoucir ſes paſois. Ce canal (l'*uretere*) va d'abord droit en bas, ſe courbe auſſi-tôt, couvert par la lame du péritoine d'une largeur inégale en différens endroits.

Il va s'inſérer à la partie poſtérieure de la veſſie, preſqu'à deux doigts de diſtance de la partie inférieure de ſon col, & de l'autre *uretere*. Après avoir percé la tunique extérieure, & parcouru obliquement l'eſpace du petit doigt entr'elle & la tunique interne, il s'inſinue dans la cavité de la veſſie. Il y forme, par la production de ſes fibres, un corps rond, long, déterminé en bas, qui empêche l'urine de remonter dans l'*uretere*, lorſque la veſſie eſt pleine; car alors l'expanſion de la veſſie fait que ce corps tire néceſſairement l'*uretere* en bas & le bouche. Ce canal eſt donc tellement ſitué & conſtruit, qu'il peut ſûrement porter l'urine des reins dans la veſſie, ſans qu'elle puiſſe jamais remonter dans ce canal, quelque comprimée qu'elle ſoit.

Il réſulte de ce détail, que les plaies des *ureteres* ſont ſuivies de violentes douleurs aux flancs, le bleſſé rend des urines ſanglantes; & lorſque ces conduits ſont totalement coupés, il ſouffre une ſuppreſſion d'urine, qui s'épanchant dans la cavité du ventre, ſe corrompt bientôt faute d'iſſue, & cauſe la mort au malade.

Parlons maintenant des jeux que la nature exerce ſur cette partie. D'abord M. Ruyſch dit avoir obſervé que les *ureteres* deſcendent quelquefois des reins vers la veſſie en ligne ſpirale; mais Riolan a vu des choſes bien plus ſingulieres dans le corps d'un vérolé, qui venoit de finir ſes jours au bois d'une potence. Ce fut en 1611 qu'il fit la diſſection du cadavre; il trouva premiérement deux *ureteres* à chaque rein, où ils avoient chacun leur cavité particuliere, ſéparée par une membrane mitoyenne. L'inſertion de chaque *uretere* ſe faiſoit en divers endroits de la veſſie; l'un y entroit joignant le col, & l'autre par le milieu du fond. Ils étoient tous deux creux, & égaux en groſſeur: ce n'eſt pas tout. Riolan trouva trois émulgentes au rein droit, & une ſeule au rein gauche, qui jetoit une double branche. Pour comble de ſingularités en ce genre, les ſpermatiques ſortoient des émulgentes à droite & à gauche.

Il arrive encore d'autres jeux de la nature ſur les *ureteres*. Le baſſinet du rein, qui n'eſt autre choſe qu'une dilatation de l'extrêmité ſupérieure de l'*uretere*, ſe diviſe quelquefois avant que d'être reçu dans la profonde ſciſſure, qui augmente la concavité du rein; & dans le cas particulier de cette diviſion, l'on trouve deux baſſinets, qui ſont néanmoins d'ordinaire plus petits de moitié que le ſeul qu'on rencontre preſque toujours.

Nous avons vu que la premiere obſervation de Riolan, dans le cadavre de ſon malheureux vérolé, étoit deux *ureteres* à chaque rein au lieu d'un ſeul; mais comme ce jeu de la nature eſt fort commun, on a tenté d'en chercher la raiſon en Phyſiologie, & je trouve les conjectures de M.

Hunault trop plauſibles pour les ſupprimer.

Un *uretere* ſe diviſe ordinairement dans le rein en deux ou trois branches ; chacune de ces branches va enſuite former des eſpeces d'entonnoirs, qui embraſſent les mamelons du rein. Si dans les premiers temps du développement de l'embryon, & lorſque les reins & la veſſie ſe touchent pour ainſi dire, l'accroiſſement ſe fait dans l'*uretere* & ſes branches, comme il ſe fait le plus ordinairement ; les branches ſe réuniront dans la ſinuoſité du rein, & un ſeul *uretere* ira du rein à la veſſie. Si ces branches croiſſent plus à proportion que l'*uretere*, elles ſe réuniront au deſſous du rein, à une diſtance plus ou moins grande ; & c'eſt ce qu'on rencontre aſſez ſouvent. Si enfin deux ou trois de ces branches prennent beaucoup d'accroiſſement, tandis que l'*uretere* n'en prend point, alors il y aura deux ou trois *ureteres* qui s'étendront depuis le rein juſqu'à la veſſie. Jetez les yeux ſur la premiere figure de la troiſieme planche d'Euſtache, vous verrez ſenſiblement que ces trois *ureteres* ne ſont que les branches qui ſe réuniſſent pour l'ordinaire dans la ſinuoſité du rein, & vous reconnoîtrez dans la branche inférieure, les calices qui en partent pour embraſſer les mamelons du rein. *(D. J.)*

URETERES, *maladies des*, *(Médec.)* les deux canaux membraneux, ſitués de chaque côté des deux reins, ſe nomment *ureteres*. Ils ſont doués d'une grande ſenſibilité, & enduits intérieurement d'une humeur onctueuſe ; après avoir fait une courbure, ils vont ſe rendre dans la veſſie, & y dépoſent l'urine dont ils ſont chargés.

Quand ce canal à l'entrée de la veſſie eſt obſtrué par le calcul, du pus, de la mucoſité trop épaiſſe ou trop abondante, il acquiert une grande capacité, & delà réſulte la ſuppreſſion de l'urine ; ſi le calcul ſe trouve adhérent à l'extrêmité de ce canal, il eſt impoſſible de l'atteindre avec le cathéter, mais on vient à bout de le tirer en faiſant une ouverture au périnée. Si la trop grande acrimonie de la mucoſité ou le calcul, qui ſouvent s'arrête au milieu des *ureteres*, vient à paſſer par ces canaux pendant qu'il deſcend, le malade éprouve un ſentiment cruel de douleur depuis les lombes juſqu'aux aînes & au pubis. La rupture ou la bleſſure des *ureteres* fait couler dans la cavité du bas-ventre, ou dans ſon tiſſu cellulaire, l'urine qu'ils charient. *(D. J.)*

URETRE DE L'HOMME, *(Anat.)* canal membraneux preſque cylindrique, continu au col de la veſſie, prolongé juſqu'à l'extrêmité du gland ; il faut y remarquer,

1°. La ſituation dans un ſillon formé par l'interſtice, que les deux corps caverneux laiſſent entr'eux inférieurement.

2°. Le cours qui ne ſuit pas une ligne droite, il y a une courbure particuliere.

3°. La longueur qui eſt de douze ou treize pouces.

4°. La groſſeur qui approche de celle d'une plume à écrire.

5°. La ſubſtance qui eſt compoſée de deux membranes fortes, l'une eſt interne & l'autre externe ; il y a dans l'entre-deux une ſubſtance caverneuſe, où quelques auteurs ont remarqué qu'il y a de glandes.

6°. Le bulbe ou la protubérance de l'*uretre* eſt la partie poſtérieure, qui eſt plus épaiſſe que le reſte, ſituée auprès des proſtates, large d'un pouce, & ſemblable en quelque maniere à un oignon.

7°. La ſurface interne, qui eſt percée de divers trous ; les uns ſont ronds, & les autres oblongs, il en ſort une liqueur viſqueuſe.

8°. Les trois glandes décrites par Cowper. Il y en a une à chaque côté de l'*uretre*, entre les muſcles accélérateurs & le bulbe de l'*uretre* ; elles ont une figure ovoïde, elles ſont un peu applaties, leur grandeur eſt comme celle d'une petite feve ; il y a pour chacune un tuyau particulier de la longueur de deux doigts, qui perce la double tunique de l'*uretre* ; c'eſt par ce canal qu'elles envoient dans la cavité de l'*uretre* une liqueur tranſparente, viſqueuſe ou muqueuſe. Il y a une troiſieme glande, qui eſt dans l'angle formé par la courbure de l'*uretre* ſous les os pubis ; elle eſt, à ce qu'on prétend, dans le tiſſu ſpongieux ou caverneux de l'*uretre*. Cowper l'a repréſentée comme ayant la figure d'une lentille.

1 9°. La petite glande de M. Litre, qui eſt entre les deux membranes de l'*uretre* preſque au deſſous des proſtates ; elle eſt d'une couleur rouge foncée, large d'un pouce, de l'épaiſſeur de deux lignes ; elle environne la membrane interne de l'*uretre* comme une ceinture, & la perce de pluſieurs petits trous qui donnent paſſage à une liqueur mucilagineuſe deſtinée à humecter l'*uretre*.

Il faut encore remarquer les vaiſſeaux & les nerfs de l'*uretre*. Les vaiſſeaux ſanguins viennent des vaiſſeaux hypogaſtriques. Les vaiſſeaux lymphatiques ſont parfaitement repréſentés dans les planches de Cowper & de Dracke. Les nerfs viennent des derniers nerfs de l'os ſacrum. Voilà ce qu'on doit remarquer en général dans l'*uretre* ; voici maintenant l'expoſition de la ſtructure détaillée de cette partie, faite pour les gens de l'art.

L'*uretre* de l'homme eſt un canal rond, recourbé du côté du ventre depuis le col de la veſſie où elle commence, juſqu'à la partie inférieure des os pubis, & pendant depuis les os pubis juſqu'à l'extrêmité du gland où il finit. Ce canal eſt long de douze à treize pouces ; il eſt placé ſous les deux corps caverneux, depuis l'endroit de leur union juſqu'au bout de la verge ; il eſt couvert de la même peau que les corps caverneux, & forme trois tumeurs, dont l'une eſt ſituée en ſon commencement, & ſe nomme la *glande proſtate* ; la ſeconde eſt un pouce en-deçà de la premiere, & s'appelle le *bulbe* de l'*uretre* ; on donne le nom de *gland* à la troiſieme, qui termine ce canal.

L'*uretre* eſt compoſé de membranes, de glandes, de ſubſtance ſpongieuſe, de muſcles & de vaiſſeaux.

L'*uretre* a deux membranes, qui ſont minces & d'un tiſſu fort ſerré. La membrane extérieure couvre le dehors de l'*uretre*, & le dedans du prépuce ; & l'intérieure tapiſſe ſeulement le dedans de ce canal. Ces deux membranes laiſſent entr'elles un eſpace qui eſt rempli de glandes, & d'une ſubſtance ſpongieuſe.

La premiere glande renfermée entre les membranes de l'*uretre* du côté de la veſſie eſt la glande proſtate. Cette glande n'eſt pas double comme on dit, puiſqu'elle eſt continue en toutes ſes parties. Elle eſt placée à la racine de l'*uretre* ; ſa figure eſt conique, & reſſemble à un petit cœur ; elle eſt longue d'un pouce trois lignes, & enveloppe ce canal dans toute ſa longueur, & elle eſt épaiſſe de ſept lignes ; ſa baſe qui eſt du côté de la veſſie eſt large d'un pouce quatre lignes, & ſa pointe, qui eſt du côté du gland, a neuf lignes de largeur ; elle eſt enveloppée de fibres muſculeuſes, & compoſées d'environ douze petits ſacs, qui n'ont entr'eux aucune communication par leur cavité, & qui ſe terminent dans le canal de l'*uretre* autour du veru-montanum par autant de tuyaux, gros comme de ſoies de porcs.

Il y a dans chacun de ces ſacs quantité de petits grains glanduleux, dont les conduits excrétoires (qui ont chacun un ſphincter à leur extrêmité) s'ouvrent dans la cavité de ces ſacs, & y dépoſent la liqueur qu'ils filtrent, comme dans autant de réſervoirs. Cette liqueur eſt peut-être de quelque uſage pour la génération, en ſe mêlant avec la ſemence dans le baſſin de *l'uretre* pendant le coït ; elle peut ſur-tout ſervir à enduire la ſuperficie intérieure du canal de *l'uretre*, pour rendre à l'urine ce paſſage plus coulant & plus aiſé, & le garantir de l'acrimonie de cette liqueur.

La deuxieme glande, placée entre les deux menbranes de *l'uretre* immédiatement après la glande proſtate du côté du gland, eſt une glande qu'on appelle la *glande de Litre*. Cette glande eſt d'une couleur rouge-foncée ; elle forme autour de *l'uretre* une eſpece de bande unie, large d'un pouce, épaiſſe de deux lignes, & perce la membrane intérieure de *l'uretre* dans toute ſa circonférence par un grand nombre de conduits excrétoires, qui verſent dans ce canal la liqueur que la glande filtre. Cette liqueur eſt un peu mucilagineuſe, & par conſéquent propre à enduire le canal de *l'uretre*.

L'eſpace qui reſte entre les deux membranes de *l'uretre*, depuis la derniere glande, dont je viens de parler, juſqu'à la fin de ce canal, eſt occupé par une ſubſtance ſpongieuſe, compoſée d'un très grand nombre de fibres muſculaires. Ces fibres s'entre-

croiſent en différentes manieres, & laiſſent entr'elles quantité de petites cellules, dans leſquelles une grande partie des artères capillaires ſe terminent, & d'où naît un pareil nombre de veines. Cette ſubſtance ſpongieuſe en ſon commencement s'éleve en-dehors, principalement par la partie inférieure; elle forme une tumeur ou bulbe longue d'environ un pouce, de figure conique, dont la baſe, qui eſt du côté de la veſſie, a huit lignes d'épaiſſeur, & la pointe, qui eſt du côté du gland, en a quatre; depuis cette tumeur juſqu'au gland, elle eſt épaiſſe d'une ligne & demie dans les deux côtés & au-deſſous, & d'une demi-ligne ſeulement le long de la partie ſupérieure.

Enfin la ſubſtance ſpongieuſe contenue entre les deux membranes de *l'uretre* a dans le gland cinq lignes d'épaiſſeur à l'endroit de ſa baſe, qu'on appelle *couronne*, & deux lignes dans le bout oppoſé.

La ſubſtance ſpongieuſe de *l'uretre*, de même que celle des corps caverneux, en ſe rempliſſant de ſang & d'eſprits animaux, donne à la verge toute la roideur & toute la tenſion dont elle a beſoin pour être propre à la génération.

La membrane qui couvre le dehors du gland, eſt extrêmement fine, apparemment parce qu'elle ſe ſépare au commencement du gland en deux parties, dont l'extérieure tapiſſe le dedans du prépuce. Le frein qui attache fortement le gland au prépuce, par ſa partie inférieure, n'eſt autre choſe que la membrane extérieure du gland qui eſt double en cet endroit. La partie de l'*uretre* qui fait portion du gland, eſt retrouſſée par ſa partie poſtérieure ſur l'extrêmité antérieure des deux corps caverneux, & les couvre exactement de tous côtés.

On remarque autour de la couronne des corps gros comme une ſoie fine de porc, longs d'une demi-ligne, de figure preſque cylindrique, poſés parallelement ſur cette couronne, ſelon la direction du gland, & éloignés les uns des autres d'un tiers de ligne. On entrevoit à l'extrêmité poſtérieure de chacun de ces corps un petit trou, d'où l'on peut faire ſortir quelquefois une matiere blanche & épaiſſe, qui en ſortant ſe forme en filets, comme celles qu'on exprime des glandes des paupieres.

Ce méchaniſme ſemble prouver que les petits corps de la couronne du gland ſont des glandes auſſi-bien que celles des paupieres, & non pas les mamelons de la peau gonflée, puiſqu'il ne ſort aucune matiere par les mamelons de la peau. D'ailleurs ils ſont quatre fois plus épais que la membrane qui couvre le dehors du gland, & ils ſont toujours fort ſenſible dans tous les glands de l'homme autour de la couronne, jamais autre part & toujours à peu près dans le même nombre. D'où on peut conclure que ces petits corps ſont dans l'homme la véritable ſource de la matiere blanche & onctueuſe, qu'on remarque entre la couronne du gland & la racine du prépuce; d'autant plus qu'avec le microſcope même, on n'apperçoit dans le prépuce, rien qui ait la moindre apparence de glande. D'ailleurs toutes les filtrations connues ſe faiſant par des glandes, il faut abſolument qu'il y en ait dans le prépuce ou dans le gland pour filtrer la matiere blanche & onctueuſe, dont on vient de parler, laquelle en huilant le gland & le prépuce empêche que ces deux parties ne ſe deſſèchent & ne ſe collent l'une à l'autre.

La ſuperficie intérieure du canal de l'*uretre* eſt liſſe & uniforme par-tout, hormis vers ſa racine où l'on trouve une petite éminence & deux petites cannelures.

La petite éminence eſt ſituée verticalement au milieu de la partie inférieure de la racine de ce canal, à ſix lignes du col de la veſſie; elle reſſemble à une petite crête de coq, & on l'appelle communément le *veru-montanum*. On remarque à chacun des deux côtés de cette éminence un trou, de figure un peu ovale & large d'environ une ligne. Ces trous ne ſont autre choſe que l'embouchure des deux conduits excrétoires communs des véſicules ſéminales, leſquels, après avoir traverſé la partie ſupérieure de la glande proſtate, ſe terminent dans la cavité de l'*uretre* pour y verſer la ſemence dans le temps du coït.

Les deux cannelures de l'*uretre* ſont auſſi placées à la partie inférieure de ce canal, deſorte que le commencement de chacune répond à un des trous du veru-mon-

tanum ; elles ſont ſéparées l'une de l'autre par une ſimple ligne formée par l'alongement du veru-montanum ; leur profondeur eſt ſuperficielle ; elles ont huit lignes de longueur ſur une de largeur, & ſe portent du côté du gland en diminuant peu à peu de leur largeur & de leur profondeur.

Le canal de l'*uretre* forme en ſon commencement une eſpece de baſſin, qui a environ un pouce de longueur ſur cinq lignes de largeur. Le pouce ſuivant de la cavité de ce canal n'eſt large que de deux lignes, & le reſte l'eſt de près de trois.

Entre la membrane extérieure de l'*uretre* & les muſcles accélérateurs de la verge, on trouve deux glandes, une de chaque côté, que M. Cowper a décrites. Ces glandes ont chacune un conduit excrétoire commun, long de deux pouces, & gros d'une demi-ligne ; ces conduits dès leur naiſſance percent la membrane extérieure de l'*uretre* ; enſuite ils rampent dans ſon tiſſu ſpongieux, & percent enfin la membrane intérieure de ce canal par ſa partie inférieure un pouce huit lignes en-deçà du veru-montanum, & environ une ligne à côté l'un de l'autre. Il ſuit delà que la liqueur que ces glandes filtrent ne coule pas dans la cavité de l'*uretre*, dans le temps de l'érection de la verge ; parce que leurs conduits contenus dans le tiſſu ſpongieux de l'*uretre* ſont affaiſſés par le ſang & les eſprits animaux, dont alors ce tiſſu eſt beaucoup plus rempli que hors du temps de l'érection. Par conſéquent la liqueur filtrée par ces glandes n'eſt pas deſtinée pour la génération, mais pour humecter & enduire le canal de l'*uretre*. On trouvera dans le livre de M. Cowper la deſcription d'une troiſieme glande qui appartient auſſi à l'*uretre*.

L'*uretre* eſt dilatée par trois muſcles, & reſſerrée par deux. L'un des muſcles dilatateurs de l'*uretre* naît de la partie inférieure & antérieure du rectum, & s'attache par ſon autre extrêmité à la partie inférieure & poſtérieure de l'*uretre*. Les deux autres muſcles dilatateurs naiſſent chacun de la partie intérieure de la tubéroſité d'un des os iſchium, & s'inſerent chacun de ſon côté à la partie latérale & poſtérieure de l'*uretre*.

L'*uretre* eſt reſſerrée par les deux muſcles accélérateurs, dont une partie naît du ſphincter de l'anus, & l'autre, qui eſt beaucoup plus conſidérable, naît de la partie inférieure & poſtérieure de l'*uretre* ; ils s'inſerent chacun à la partie latérale inférieure du corps caverneux de ſon côté vers la racine de la verge.

On a remarqué dans pluſieurs cadavres qu'il ſe détache de la partie antérieure de chaque muſcle accélérateur quelques fibres charnues, qui, après avoir rampé ſur les côtés de la verge, ſe terminent au prépuce. Ainſi dans le coït & lorſqu'on urine, ces fibres ſe mettant en contradiction, tirent le prépuce du côté de la racine de la verge & découvrent le trou de l'*uretre*, pendant que le reſte de ces muſcles en ſe contractant auſſi en même temps, pouſſe l'urine ou la ſemence pour les chaſſer hors de ce canal.

L'uretre reçoit ſes nerfs des dernieres paires ſacrées ; ſes arteres viennent des hypogaſtriques, & les veines vont ſe rendre dans les hypogaſtriques. Les tuniques des veines de l'*uretre* & celles des veines des corps caverneux dans leur tiſſu ſpongieux ſont percées de quantité de petits trous, de même que les tuniques des veines de la rate, principalement du veau, vraiſemblablement pour faciliter le retour du ſang dans le temps de l'érection, parce qu'alors il eſt difficile à cauſe de l'extrême tenſion de la verge.

L'*uretre* n'eſt pas exempte des jeux de la nature. Palfyn a vu en 1707 un enfant âgé d'environ trois mois, dont l'*uretre* ſe terminoit à la partie antérieure & ſupérieure du ſcrotum, & toute la verge au-delà du ſcrotum en étoit deſtituée par un vice ſingulier de conformation, qui a dû rendre dans la ſuite cet enfant inhabile à la génération, & lui cauſer beaucoup d'incommodité pour évacuer ſon urine.

Fabrice de Hilden rapporte avoir vu un enfant âgé de douze ans qui avoit un double *uretre* par où l'urine ſortoit ſans aucune difficulté ; ils étoient ſitués l'un au deſſus de l'autre dans leur lieu ordinaire, & ſéparés par une membrane fort mince, mais

mais l'intérieur étoit un peu courbé, de maniere que l'urine ne ſortoit pas en droite ligne, mais vers le bas.

Quelquefois l'extrêmité de l'*uretre* eſt fermée dans les enfans nouveaux-nés, ou n'eſt point ouverte dans l'endroit ordinaire. *(Le Chevalier* DE JAUCOURT.*)*

URETRE *de la femme*, *(Anat. & Chirurg.)* conduit de l'urine; il faut remarquer pluſieurs choſes dans l'*uretre* de la femme, ou le conduit de leur urine; ſavoir,

1°. La ſituation au deſſous du clitoris; il y a une petite éminence qui la découvre.

2°. La longueur, qui eſt de deux travers de doigt.

3°. La capacité, qui eſt plus conſidérable que dans les hommes; ce canal peut ſe dilater beaucoup, comme il paroît quand on tire la pierre de la veſſie.

4°. Les conduits qui y portent, de même que dans l'homme, une liqueur muqueuſe qui vient des glandes.

5°. Les lacunes de Graaf, ou les petites foſſes qui paroiſſent autour de l'*uretre*; elles ſont les orifices des conduits qui verſent une liqueur pour humecter le vagin: ces conduits viennent de petites glandes.

Cabrole rapporte un cas bien rare d'une jeune fille de 18 ans, qui eut l'*uretre* tellement bouché par une membrane qui s'y forma, que l'urine vint à ſortir par le nombril, lequel pendoit de la longueur de trois pouces, comme la crête d'un coq-d'inde, & jetoit une odeur inſupportable.

Pour remédier à cette incommodité, il fit une inciſion à cette membrane, & introduiſit une canule de plomb juſqu'à la veſſie pour entretenir le paſſage de l'urine ouvert. Il fit le lendemain une ligature à la partie ſaillante du nombril, par où l'urine avoit pris ſon cours juſqu'alors, & il l'extirpa au deſſous de la ligature; enfin, il traita l'ulcere, le cicatriſa avec des deſſicatifs, & la cure fut achevée au bout de 12 jours. *(D. J.)*

URETRE, *Maladies de l'* *(Médec.)* 1°. Ce canal membraneux très-ſenſible, & intérieurement lubréfié par une humeur mucilagineuſe, eſt ſujet à différentes maladies; on ſait que ce canal prend ſon origine au col de la veſſie, que dans les deux ſexes il eſt deſtiné à l'évacuation de l'urine, & de plus, dans les hommes à celle de la ſemence.

2°. Lorſqu'une mucoſité trop épaiſſe obſtrue ce canal, on doit tâcher de l'ouvrir par des injections déterſives; enſuite dès qu'il eſt débarraſſé des corps étrangers, il convient d'y laiſſer une ſonde, pour obvier à la ſuppreſſion de l'urine; mais il eſt néceſſaire de recourir à l'art pour tirer la pierre qui s'y trouveroit. Lorſqu'une caroncule, un tubercule, ou un ulcere arrête l'écoulement de l'urine, ou y porte obſtacle, il faut introduire une tente balſamique dans cette partie pour diminuer l'accident, & le traiter enſuite ſuivant les regles. Le défaut de mucoſité, ou ſa trop grande acrimonie, demande l'uſage des injections balſamiques & mucilagineuſes. La paralyſie qui produit la ſuppreſſion d'urine, ou qui eſt cauſe qu'elle ne vient que goutte à goutte, requiert l'application des corroborans ſur le périnée. Ces mêmes remedes ſont encore néceſſaires, quand les femmes, après l'extraction du calcul, ſont attaquées d'une incontinence d'urine, par la trop grande dilatation du conduit urinaire; mais s'il arrive une hémorrhagie, c'eſt le cas de recourir aux aſtringens.

3°. Quand l'*uretre* eſt affecté dans les hommes, par ſympathie l'inteſtin droit l'eſt auſſi; & dans les femmes l'indiſpoſition du canal urinaire produit celle du vagin. Suivant les différentes maladies de cette partie, il en réſulte un piſſement de ſang, la dyſurie, la ſtrangurie, le diabète & quelques autres accidens dont on a parlé ſous leurs articles reſpectifs. *(D. J.)*

URGEL, *(Géog. mod.)* ville d'Eſpagne dans la Catalogne, ſur la rive droite de la Segre, à 6 lieues au ſud-oueſt de Puicerda, & à 35 au nord-eſt de Tarragone, dont ſon évêque, qui jouit de 9 mille ducats de revenu, eſt ſuffragant. *Long. 19. 10; latit. 42. 25. (D. J.)*

URGENCE *ou* URGENS, *(Géog. mod.)* ville d'Aſie nommée autrefois *Korkang*, à 20 lieues d'Allemagne de la côte orientale de la mer Caſpienne, ſur la gauche de l'ancien lit du Gihum: ſes maiſons ſont de

briques cuites au ſoleil. *Long. 76. 30 ; lat. 42. 18. (D. J.)*

URGENT, adj. *(Gram.)* qui preſſe, qui ne ſouffre point le délai. Il ne ſe dit guere que des choſes ; les beſoins *urgens* de l'état, la néceſſité *urgente*.

URGENUM, *(Géog. anc.)* ville de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Strabon, *l. IV. p. 178.* qui ſemble la mettre ſur la route de Nîmes à Aix ; il dit que de Nîmes à Aix, en paſſant par *Urgenum* & par Taraſcon, le chemin eſt de 53 milles. C'eſt l'*Ernaginum* de Ptolomée : ce pourroit être auſſi l'*Ugernum* de Grégoire de Tours ; car, comme le remarque Caſaubon, les manuſcrits de Strabon portent *Ugernum* & non *Urgenum* ; & de plus, Strabon un peu plus bas appelle cette même ville *Gernum. (D. J.)*

URGI, *(Géog. anc.)* peuples de la Sarmatie. Strabon, *l. VII, pag. 306*, les place avec d'autres peuples, entre le Boryſtène & le Danube. *(D. J.)*

URGIA, *(Géog. anc.)* ville de l'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la met au nombre des villes qui formoient l'aſſemblée générale de Gades. Il dit de plus, qu'elle jouiſſoit du droit de *Latium*, qu'on la ſurnommoit *Caſtrum Julium*, & qu'elle avoit encore un autre ſurnom ; ſavoir, celui de *Cæſaris ſalutarienſis. (D. J.)*

URGO, *(Géog. anc.)* petite île de la mer Liguſtique, dans le golfe de Piſe, au nord oriental de la pointe ſeptentrionale de l'île de Corſe. Pline en parle, *l. III. c. vj.* ainſi que Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* Cette île s'appelle aujourd'hui *Gorgona*, ou *Gorgone. (D. J.)*

URI, *(Géog. mod.)* canton de Suiſſe le plus méridional, le quatrieme entre les treize ; & le premier entre les petits *qui vicatim habitant* ; c'eſt-à-dire, qui n'ont que des villages & des bourgades pour habitation. Il eſt borné au midi par les bailliages d'Italie, au levant par les Griſons & le canton de Glaris ; au couchant par le canton d'Underwald, & une partie du canton de Berne. Le pays d'*Uri* eſt proprement une longue vallée d'environ 25 mille pas, entourée de trois côtés des hautes montagnes des Alpes, & arroſée par la Reuſs, qui prend ſa ſource au mont Saint-Gothard.

Ce canton peut être regardé comme le ſéjour ancien & moderne de la valeur Helvétique. Les peuples qui l'habitent ſont les deſcendans des Tauriſques, *Tauriſci*, & n'ont point dégénéré du mérite de leurs ancêtres. *Uri* a pris pour armes une tête de taureau ſauvage, en champ de ſinople.

Ce canton n'a qu'un ſeul bailliage en propre ; mais les bailliages d'Italie lui appartiennent en commun avec les autres petits cantons. Quoique ſitué plus avant dans les Alpes que ſes voiſins, cependant il eſt plus fertile qu'eux, & les fruits y ſont plutôt mûrs, à cauſe de la réverbération des rayons du ſoleil qui ſe trouvent concentrés dans des vallons étroits ; & les montagnes fourniſſent des pâturages pour une grande quantité de bétail.

Le gouvernement eſt à peu près le même que dans les autres petits cantons qui n'habitent que des villages ; ſavoir, Schwitz, Underwald, Glaris & Appinzel. L'autorité ſouveraine eſt entre les mains de tout le peuple, & dès qu'un homme a atteint l'âge de ſeize ans, il a entrée & voix dans l'aſſemblée générale. Ces aſſemblées ſe tiennent ordinairement en raſe campagne ; on y renouvelle les charges, on y fait les élections, & le préſident de l'aſſemblée eſt au milieu du cercle avec ſes officiers à ſes côtés, debout & appuyé ſur ſon ſabre. On forme auſſi ces aſſemblées extraordirement quand il s'agit d'affaires importantes, comme de traiter de la guerre & de la paix, de faire des loix, des alliances, *&c.*

Les peuples de ce canton vivent frugalement ; leurs manieres ſont ſimples, & leurs mœurs ſont honnêtes. Leur chef s'appelle *amman* ou *land-amman*, & eſt en place pendant deux ans. A cet amman ils joignent une régence pour régler les affaires ordinaires, & celles des particuliers. La régence d'*Uri* ſe tient ordinairement à Altdorff, qui eſt le lieu le plus conſidérable du pays. Ce canton eſt catholique : il a été d'abord ſoumis à l'abbaye de Vettingen, mais il racheta cette ſoumiſſion par de l'argent, & il dépend aujourd'hui, pour les affaires eccléſiaſtiques, de l'évêque de Conſtance ; cependant on y

décide quelquefois des cauſes matrimoniales dans les aſſemblées générales du pays. (*D. J.*)

URIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Pouille Daunienne, ſelon Pline, *l. III. c. ij.* qui la met entre le fleuve Arbalus, & la ville Sipantum.

2°. Ville d'Italie dans la Meſſapie ou la Calabre, ſur la voie Appienne, entre Tarente & Brindes, ſelon Strabon, *l. VI. p. 283.* (*D. J.*)

URIBACO, (*Ichyolog. exot.*) nom d'un poiſſon de mer du Bréſil, qui eſt excellent à manger; il tient un peu de la figure de la perche, & a dans ſa grandeur dix à douze pouces de long. Ses dents ſont petites & pointues; les nageoires de ſes ouies finiſſent en pointe triangulaire; celles du ventre ſont ſoutenues par une côte roide & forte; il n'a qu'une ſeule nageoire ſur le dos, qui eſt par-tout d'une même largeur, s'étend preſque juſqu'à la queue, & eſt ſoutenue par des rayons roides & piquans; ſa queue eſt fourchue très-profondément, ſes écailles ſont d'un blanc argenté, avec une légere teinture d'un rouge pâle. *Voyez* de plus grands détails dans Margranville, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

URICONIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route du retranchement, à *portus Rutupis*, entre Rutunium & Uxacona, à onze milles de chacun de ces lieux. C'eſt la ville *Viroconium* de Ptolomée.

La Saverne, après avoir mouillé Shrewsbury, reçoit la riviere de Terne. C'eſt au confluent de ces deux rivieres que les Romains avoient bâti la ville de *Uriconium*, afin de pouvoir paſſer & repaſſer la Saverne qui depuis ſa jonction avec la Terne, n'eſt plus guéable.

Cette ville ne ſubſiſte plus: on voit ſeulement quelques pans de murailles, & un petit village qui a retenu le nom de la ville; car on le nomme *Wrockceſter*, & par corruption *Wroxeter*. Dans le lieu où étoit la ville, la terre eſt plus noire qu'ailleurs, & rapporte de fort bon orge. A l'une des extrêmités on trouve des remparts, des pans de murailles faits en voûte par dedans; & on peut juger que c'étoit la citadelle de la ville: on a déterré quelques médailles romaines parmi ces ruines. (*D. J.*)

URIEZ, *détroit d'*, (*Géog. mod.*) détroit de l'Aſie au nord du Japon, par les 45 degrés de latitude ſeptentrionale, & les 170 degrés de longitude. Ce détroit peut avoir quatorze lieues d'étendue. (*D. J.*)

VRILLE, ſ. f. (*Outils.*) petit inſtrument de fer émmanché d'un morceau de bois couché de travers. Il ſert au lieu de villebrequin à faire des trous, & ſe tourne d'une ſeule main. (*D. J.*)

VRILLE, *outil d'arquebuſier*, cette *vrille* n'a rien de particulier, reſſemble à celle des menuiſiers, & ſert aux arquebuſiers pour faire des trous en bois; ils en ont de plus grandes, de plus groſſes les unes que les autres.

VRILLE, *outil de guainier*, cette *vrille* n'a rien de particulier, & ſert aux guainiers à agrandir le trou de leurs moules, pour y introduire plus facilement le tire-fond. *Voyez* VRILLE *des menuiſiers*.

VRILLE, (*Menuiſerie.*) outil qui ſert à percer des trous lorſqu'on ne peut ſe ſervir du villebrequin.

VRILLER, v. act. *terme d'artificier*, ce terme d'artificier ſignifie pirouetter en montant d'un mouvement hélicoïde, comme en vis; tel eſt celui des ſauciſſons volans. (*D. J.*)

VRILLERIE, ſ. f. (*Taillanderie.*) c'eſt une des claſſes des ouvrages de taillanderie; cette claſſe ainſi nommée des vrilles (petits inſtrumens qui ſervent à faire des trous dans le bois), comprend tous les menus ouvrages & outils de fer & d'acier qui ſervent aux orfèvres, graveurs, chaudronniers, armuriers, ſculpteurs, tabletiers, potiers d'étain, tourneurs, tonneliers, libraires, épingliers & menuiſiers; tels que ſont toutes ſortes de limes, fouillieres, tarots, forets, ciſeaux, ciſailles, poinçons; tous les outils ſervans à la monnoie, enclumes, enclumeaux, bigorneaux, burins, étaux, tenailles à vis, marteaux, gouges de toutes façons, terriers, villebrequins, vrilles, vrillettes, perçoirs à vin, tire-fonds, marteaux à ardoiſes, fers de rabot, fermoirs, eſſettes, ciſeaux en bois & en pierre, & quantité d'autres dont à peine les noms & uſages ſont connus à d'autres

qu'à ceux des profeſſions qui les font, & qui s'en ſervent. *(D. J.)*

VRILLES, ſ. f. pl. *(Botan.)* nom ſynonyme en botanique à celui de *tendrons* & de *mains*. *Voyez* MAINS. Mais il eſt bon de remarquer que les *vrilles* ou *mains* ſont d'une nature plus compoſée qu'on ne penſe; elles tiennent le milieu entre la racine & le tronc; leur uſage eſt quelquefois de ſoutenir uniquement les plantes, comme dans la vigne & la brione, *&c.* dont ſans leur ſecours les ſarmens longs, menus & fragiles, ſe romproient par leur propre poids, & ſur-tout par celui du fruit; mais les *vrilles* les empêchent de ſe rompre, en s'attachant à tout ce qu'ils rencontrent, & s'y entortillant fortement. Les *vrilles* de la brione, après avoir fait trois tours en cercles, ſe tournent en ſens contraire, & de cette maniere forment un double tenon, afin que s'ils manquent de s'entortiller en un ſens, ils puiſſent s'accrocher en un autre. D'autres fois les *vrilles* ſervent à procurer une nourriture ſuffiſante à la plante; telles ſont les petites racines qui ſortent du tronc du lierre; cette derniere plante s'élevant fort haut, & étant d'une ſubſtance plus ferme & plus compacte que la vigne, la ſeve ne pourroit monter en aſſez grande quantité juſqu'au ſommet, ſi la racine principale n'étoit aidée par ſes racines auxiliaires. Enfin, quelquefois les *vrilles* ſervent tout enſemble à ſupporter, à propager, & à donner de l'ombre: les tendrons des concombres ſervent au premier uſage; ceux de la camomille, qui ſont autant de racines, ſervent au ſecond; & les filamens ou ſerpentins des fraiſiers, à tous les trois. *(D. J.)*

VRILLIER, ſ. m. *terme de taillandier*, l'on nomme ainſi dans la communauté des maîtres taillandiers de Paris, ceux d'entr'eux qui font des vrilles, & autres légers outils de fer ou d'acier, propres aux orfevres, graveurs, chaudronniers, armuriers, ſculpteurs, menuiſiers, *&c.* on les appelle auſſi *tailleurs de limes*. Savary. *(D. J.)*

URIM & THUMMIM, *(Critiq. ſacrée.)* mots hébreux que les ſeptante traduiſent par δήλωσιν και αλήθειαν, *évidence & vérité*. On eſt toujours curieux de demander aux plus ſavans critiques, ces deux choſes; l'une ce que c'étoit que *urim & thummim*, & l'autre quel étoit ſon uſage.

A l'égard du premier point, l'écriture ſe contente de nous dire que c'étoit quelque choſe que Moyſe mit dans le pectoral ou rationnal du ſouverain ſacrificateur. *Exod. xxviij. 30. Lévit. viij. 8.*

Ce pectoral, comme je l'ai dit ailleurs, étoit une eſpece d'étoffe pliée en double, d'environ dix pouces en quarré, chargée de quatre rangs de pierres précieuſes, ſur chacune deſquelles étoit gravé le nom d'une des douze tribus d'Iſraël. Or c'eſt dans ce pectoral porté par le ſouverain ſacrificateur aux occaſions ſolemnelles, que furent mis *urim & thummim*.

Chriſtophorus à Caſtro, & Spencer qui a fait une grande diſſertation ſur cette matiere, prétendent que *urim & thummim*, étoient deux ſtatues cachées dans la capacité du pectoral, & qui rendoient des oracles par des ſons articulés; mais on regarde ce ſentiment comme plus convenable au paganiſme qu'à l'eſprit de la loi divine.

Pluſieurs rabbins croient que *urim & thummim* étoient le tétragrammaton, ou le nom ineffable de Dieu gravé d'une maniere myſtérieuſe dans le pectoral; & que c'étoit delà qu'il poſſédoit la faculté de rendre des oracles. On ſait que la plupart des rabbins ſe ſont fait une très-haute idée de la vertu miraculeuſe du tétragrammaton.

Cependant il eſt d'autres habiles Juifs, tels que R. David Kimchi, R. Abraham Séba, Aben-ezra, *&c.* qui abandonnant l'idée commune de leurs confreres, ſe contentent de penſer que c'étoient en général des choſes d'une nature myſtérieuſe enfermées dans la doublure du pectoral; & que ces choſes donnoient au ſouverain prêtre le pouvoir de prononcer des oracles, quand il étoit revêtu du pectoral.

Comme toutes ces conjectures ne préſentent que des idées de ſortiléges & d'exorciſmes, je me perſuade qu'il vaut mieux n'entendre par *urim & thummim*, que le pouvoir divin attaché au pectoral, lorſqu'il fut conſacré, d'obtenir quelquefois de Dieu des oracles; enſorte que les noms d'*urim & thummim* lui furent donnés ſeule-

ment pour marquer la clarté & la plénitude des réponſes ; car *urim* ſignifie en hébreu lumiere, & *thummim* perfection.

Quant à l'uſage de l'*urim* & *thummim*, on s'en ſervoit ſeulement pour conſulter Dieu dans les cas difficiles & importans qui regardoient l'intérêt public de la nation, ſoit dans l'état, ſoit dans l'égliſe. Alors le ſouverain ſacrificateur revêtu de ſes habits pontificaux & du pectoral par deſſus, ſe préſentoit à Dieu devant l'arche d'alliance, non pas au dedans du voile dans le ſaint des ſaints, où il n'entroit que le ſeul jour des expiations, mais hors du voile dans le lieu ſaint. C'eſt delà que ſe tenant debout, le viſage tourné vers l'arche & le propitiatoire où repoſoit le shékina, il propoſoit le ſujet ſur lequel l'Eternel étoit conſulté. Derriere lui, ſur la même ligne, mais à quelque diſtance hors du lieu ſaint, peut-être à la porte (car il n'étoit pas permis à un laïc d'approcher de plus près), ſe tenoit avec humilité & reſpect la perſonne qui déſiroit d'avoir l'oracle divin, ſoit que ce fût le roi ou tout autre.

Mais de quelle maniere la réponſe de Dieu étoit-elle rendue ? Rabbi Lévi Ben Gerſon, Abarbanel, R. Azarias, R. Abraham Séba, Maimonides, & autres, nous diſent que le ſouverain ſacrificateur liſoit la réponſe de Dieu par l'éclat & l'enflure des lettres gravées ſur les pierres précieuſes du pectoral. Cette idée n'eſt pas nouvelle, on la trouve dans Joſephe, *antiq. liv. III, c. ix*, ainſi que dans Philon juif, *de monarchiâ, lib. II.* Et c'eſt ſur la foi de ces deux écrivains, que pluſieurs des anciens peres de l'égliſe, entr'autres S. Chryſoſtôme & S. Auguſtin, ont expliqué la choſe de la même maniere.

Cependant ce ſentiment eſt inſoutenable, pour ne pas dire abſurde. On le détruit par une ſeule remarque ; c'eſt que toutes les lettres de l'alphabet hébreu ne ſe trouvent point dans les douze noms ; *chet, theth, zaddi* & *koph* y manquent. Ainſi les autres lettres ne ſuffiſoient pas pour les réponſes à toutes les choſes ſur leſquelles on pouvoit conſulter Dieu. De plus, il y a dans l'écriture des réponſes ſi longues ; par exemple, *II, Samuel, v. 24*, que toutes les lettres du pectoral, & celles qui y manquent, & celles qu'on y ajoute encore gratuitement, ne ſont pas ſuffiſantes pour les exprimer. Enfin il falloit néceſſairement au ſacrificateur le don de prophétie, pour combiner les lettres qui s'élevoient au deſſus des autres, & indiquer la vraie réponſe de l'oracle.

Ne nous arrêtons pas davantage à des fantômes de l'imagination ; & diſons que la conjecture la plus vraiſemblable & la ſeule fondée ſur l'écriture, c'eſt que quand le ſouverain ſacrificateur ſe rendoit devant le voile pour conſulter Dieu, la réponſe lui parvenoit par une voix articulée qui émanoit du propitiatoire, lequel étoit en dedans au-delà du voile. Nous voyons que dans preſque tous les endroits de l'écriture où Dieu ſe trouve conſulté, la réponſe porte, *l'Eternel dit :* lorſque les Iſraélites firent la paix avec les Gabaonites, ils furent blâmés *de n'avoir point conſulté la bouche de l'Eternel* (Joſué, *ix, 4.*) ces expreſſions *l'Eternel dit & la bouche de l'Eternel*, ſemblent marquer une réponſe vocale. C'eſt auſſi pour cette raiſon que le ſaint des ſaints où étoient placés l'arche & le propitiatoire d'où les réponſes ſortoient, eſt ſi ſouvent appellé l'*oracle*, *Pſ. xxxviij, v. 2. 1. Rois, ch. vj, v. 5, 16, 19, 20, 23, 31 ; ch. vij, v. 49 ; ch. viij, v. 6, 8, 2. Chron. chap. iij, v. 16 ; ch. iv, v. 20 ; ch. v, verſ. 7, 9.*

Une autre queſtion, car on ne ceſſe d'en faire, c'eſt ſur la maniere dont on conſultoit Dieu dans le camp. En effet, il paroît par l'Ecriture, que le ſouverain ſacrificateur, ou quelque autre en ſa place, accompagnoit toujours les armées d'Iſraël dans leurs guerres, & portoit avec eux l'éphod & le pectoral, pour conſulter Dieu par *urim* & *thummim*, ſur tous les cas difficiles qui pouvoient arriver. On mettoit l'éphod & le pectoral dans l'arche ou le coffre que le ſacrificateur qui étoit envoyé à la guerre, portoit toujours avec lui.

Ce ſacrificateur, pour être autoriſé à agir en la place du ſouverain pontife, lorſque l'occaſion de conſulter Dieu par *urim* & *thummim* ſe préſentoit, étoit conſacré à cet office par l'onction de l'huile ſainte, de la même maniere que le grand-prêtre

l'étoit ; c'eſt pour cela qu'il s'appelloit l'*oint pour la guerre* ; mais la difficulté eſt de ſavoir comment il recevoit la réponſe. Car dans le camp il n'y avoit point de propitiatoire devant lequel il put ſe préſenter, & d'où il pût recevoir la réponſe comme dans le tabernacle : cependant il paroit, par pluſieurs exemples rapportés dans l'Ecriture, que des oracles de cette eſpece étoient rendus dans le camp. David ſeul conſulta Dieu par l'éphod & le pectoral juſqu'à trois fois, dans le cas de Kehila, *I. Sam. xxiij.* & deux fois à Ziglad, *I. Sam. xxx. 8.* & *II. Sam. ij. 1.* Et dans chacune de ces occaſions, il reçut réponſe, quoiqu'il ſoit certain qu'il n'avoit point avec lui l'arche de l'alliance. Je trouve donc fort apparent que puiſque Dieu permettoit qu'on le conſultât dans le camp ſans l'arche, auſſi-bien que dans le tabernacle où l'arche étoit, la réponſe parvenoit de la même maniere par une voix articulée.

Au reſte l'uſage de conſulter Dieu par *urim* & *thummim* fut ſouvent pratiqué, tant que le tabernacle ſubſiſta, & ſelon les apparences il continua dans la ſuite juſqu'à la deſtruction du temple par les Chaldéens. Nous n'en avons cependant aucun exemple dans l'Ecriture, pendant toute la durée du premier temple ; & il eſt très-certain que cet uſage ceſſa dans le ſecond. Eſdras, *ij. 63.* & Néhémie, *vij. 65.* l'inſinuent aſſez clairement. Delà vient cette maxime des Juifs : " que le S. Eſprit a parlé » aux enfans d'Iſraël ſous le tabernacle, par » *urim* & *thummim*, ſous le premier tem» ple par les prophêtes, & ſous le ſecond » par bath-kol ". Les Juifs entendent par *bath-kol* une voix qui ſortoit d'une nuée, voix ſemblable à celle qui partit d'une nuée au ſujet de Jéſus-Chriſt. Matt. *c. iij. 7. chap. xvij. v. II.* Pierre, *j. 17.* (*D. J.*)

URINAIRE, CONDUIT URINAIRE, (*Anatom.*) eſt la même choſe que l'uretre, & il eſt ainſi nommé parce qu'il ſert à conduire l'urine. *Voy.* URETRE.

Meat urinaire, *Voyez* MEAT.

Veſſie urinaire, *Voyez* VESSIE.

URINAL, ſ. m. (*Gram.*) vaiſſeau d'étain, ou de porcelaine, ou de fayance, ou de verre, dont le manche eſt un canal ouvert, par lequel les urines deſcendent dans ſa capacité. Il eſt à l'uſage des malades.

URINAUX, (*Chymie.*) vaiſſeaux diſtillatoires, employés par les chymiſtes pour diſtiller les mixtes, dont les parties étant aiſées à mettre en mouvement par leur volatilité, ont beſoin d'être retenues aux parois & au fond du vaiſſeau, pour ne pas s'échapper. Les anciens alchymiſtes, comme Raimond Lulle, ont nommé ces ſortes de vaiſſeaux *urinaux* ; les Allemands & les Hollandois les ont appellés *kolven*, & les François *cucurbites à long col*. On donne à ces vaiſſeaux une figure conique, ou bien une figure ſphérique, diminuant inſenſiblement de groſſeur, & ſe terminant par un long tube.

On conçoit facilement que les parties élevées par l'action du feu, heurtent contre les parois inclinées de ces vaiſſeaux, en ſont arrêtées & repouſſées, & retombent vers le fond : ainſi celles qui ſe meuvent avec le plus de difficulté, montent rarement tout-à-fait au haut, & par conſéquent ne s'échappent pas avec les autres. A l'égard de ces vaiſſeaux, il faut encore obſerver que plus leur fond eſt large, & l'ouverture ſupérieure par où les parties ſont arrêtées & repouſſées, & plus la ſéparation des parties les plus volatiles d'avec celles qui le ſont moins, s'opérera facilement. En troiſieme lieu, il faut auſſi faire attention à la hauteur de ces vaiſſeaux, plus ils ſeront hauts, plus les parties les moins volatiles auront de peine à ſe ſublimer. (*D. J.*)

URINE, *urina*, eſt un excrément liquide, qui eſt ſéparé du ſang dans les reins, & qui étant porté delà dans la veſſie, eſt évacué par l'uretre. *Voyez* EXCRÉMENT. Ce mot eſt formé du grec ουρον, qui ſignifie la même choſe.

Les organes du corps animal deſtinés à la ſecrétion des liqueurs, ſont ceux dont il eſt plus difficile de découvrir la ſtructure & le jeu ; ce ſont auſſi ceux dont les anciens anatomiſtes nous ont donné des deſcriptions les plus imparfaites ; ſelon eux, la veine émulgente ayant apporté le ſang dans le rein, s'abouchoit avec l'uretere, & le réſidu de ce ſang qui ne ſervoit point

à la ſecrétion de l'*urine*, formoit la ſubſtance propre du rein, qu'ils nommoient en conſéquence *parenchyme* ou *ſuc épaiſſi*: ce qui ne donnoit qu'une idée très-fauſſe de la ſtructure admirable de cette partie.

Des travaux plus ſuivis ont conduit les anatomiſtes modernes à des notions plus claires. Carpi obſerva le premier que l'eau injectée par la veine émulgente, ſortoit par une inciſion peu profonde, faite à la convéxité d'un rein, & par la cavité du baſſinet; il en conclut avec raiſon, qu'il y avoit une communication établie entre la veine émulgente & toutes les parties du rein, & que par conſéquent il s'en falloit beaucoup que la ſubſtance de cette partie fût un parenchyme, comme on l'avoit penſé juſque là.

Cette découverte l'anima à la recherche de la ſtructure du rein; il découvrit que les vaiſſeaux du rein ſe diſtribuoient par des ramifications preſque infinies, dans toute la ſubſtance de ce viſcere, & que de pluſieurs de ces ramifications, partoient des tuyaux urinaires qui alloient porter l'*urine* dans le baſſin.

On croiroit peut-être qu'une découverte auſſi intéreſſante auroit été adoptée de tous les anatomiſtes, cependant un petit nombre furent pendant un temps conſidérable, les ſeuls dépoſitaires de la découverte de Carpi, pendant que tous les autres s'occupoient des idées de cribles & de réſeaux, qu'ils ſuppoſoient placés dans la ſubſtance du rein.

Pour entendre plus facilement ce que les anatomiſtes ont dit de cet organe, *voyez* ſon *article* particulier au *mot* REIN.

Ruiſch & Vieuſſens ont cru pouvoir conclure de cette ſtructure, que tout le rein étoit vaſculeux, en prenant cette expreſſion dans le ſens le plus étroit; c'eſt-à-dire qu'il ſe faiſoit un abouchement des vaiſſeaux ſanguins, avec les tuyaux urinaires, & que l'*urine* ſe filtroit dans les reins, ſans le miniſtere d'aucune glande.

Malpighi au contraire a penſé que des eſpeces de grains, continus aux vaiſſeaux, formoient la ſubſtance corticale, & que ces grains étoient autant de glandes dont les tuyaux urinaires étoient les canaux excrétoires.

Ces deux ſyſtêmes ſe contrediſent formellement; Malpighi prétendant que la ſecrétion de l'*urine* ſe fait par des glandes; & Ruiſch & Vieuſſens au contraire, qu'elle ſe fait ſans ce ſecours; cependant Boerhaave les admet tous deux, & il penſe qu'une partie de l'*urine* eſt ſéparée du ſang par des glandes, & qu'une autre partie en ſort par le moyen des abouchemens des vaiſſeaux ſanguins avec les tuyaux urinaires.

M. Bertin ayant entrepris de s'éclaircir ſur un point auſſi intéreſſant, a employé tout ce que l'anatomie la plus délicate, aidée du ſecours des injections & du microſcope, a pu lui fournir. Il a vu diſtinctement les vaiſſeaux ſanguins qui forment la ſubſiſtance tubuleuſe, s'aboucher avec les tuyaux urinaires qui ſe rendent aux papilles, appareil merveilleux qui mérite bien l'attention d'un philoſophe; mais il a vu de plus d'autres fibres qui lui paroiſſoient être des tuyaux urinaires, ſe rendant de même aux papilles, & qui partoient des prolongemens de la ſubſtance corticale. Il falloit donc de néceſſité que celle-ci fût glanduleuſe, & que ces tuyaux fuſſent les canaux excrétoires de ſes glandes; mais ni la diſſection ni l'injection, ne donnoient aucune lumiere ſur ce point; & rien n'eſt ſûr en phyſique que ce qui eſt appuyé ſur le témoignage de l'expérience. Enfin, M. Bertin s'eſt aviſé de déchirer la ſubſtance du rein au lieu de la couper; alors les glandes ont paru à découvert, & même ſans l'aide de la loupe ou du microſcope. Elles ſont en ſi grand nombre, qu'elles forment en entier la ſubſtance corticale, & la multitude des tuyaux urinaires qui en ſortent, peut aiſément ſuppléer à leur extrême petiteſſe: auſſi n'héſite-t-il pas à avancer qu'elles ſont un des organes principaux de la filtration de l'*urine*.

Il ſe fait donc réellement dans le rein deux ſortes de filtrations; l'*urine* la plus groſſiere eſt ſéparée du ſang par la ſubſtance tubuleuſe; auſſi M. Bertin a-t-il vu diſtinctement de l'*urine* chargée des parties terreuſes reconnoiſſables paſſer au travers des papilles en les preſſant, mais l'*urine* la plus claire & la plus ſubtile eſt, ſelon lui, filtrée par les glandes qui compoſent la

ſubſtance corticale, & apportée aux papilles par le nombre prodigieux de tuyaux qu'elles y envoyent. Il eſt vrai que l'injection ne peut pénétrer dans ces tuyaux ; mais les anatomiſtes ſavent qu'il y a une infinité de canaux excrétoires, de glandes crevaſſées & de petits tuyaux, qui refuſent conſtamment le paſſage à l'injection faite par les arteres qui portent le ſang à ces glandes.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Boerhaave dont le ſentiment ſe trouve être le ſeul vrai, ne paroît l'appuyer ſur aucune expérience, & qu'il ſemble au contraire ne l'avoir adopté que pour concilier ceux de Malpighy & de Ruiſch, qu'il n'oſoit ſoupçonner de s'être trompés, tant il eſt vrai que, même en matiere de philoſophie, l'eſprit de déférence pour ceux que nous devons regarder comme nos maîtres, mene ſouvent à la vérité d'une maniere plus ſûre que l'eſprit de diſpute. *Hiſt. de l'acad. royale des Sciences 1744. Voyez* les *mémoires de la même année.*

L'*urine* ne ſe ſépare point par attraction, par fermentation, par émulſion, ni par précipitation ; mais le ſang pouſſé dans les arteres émulgentes dilate les ramifications qui ſe répandent dans la ſubſtance des reins ; & comme les canaux qui filtrent l'*urine* ſont plus étroits que les extrêmités des arteres ſanguines, ils ne peuvent recevoir la partie rouge ni la lymphe groſſiere. La partie aqueuſe y entrera donc, & la partie huileuſe atténuée ſortira par ces tuyaux, & par conſéquent l'*urine* ſera une liqueur jaunâtre ; car la chaleur qui atténue l'huile, lui donne en même temps cette couleur ; & comme les matieres terreſtres & ſalines paſſent par les couloirs des reins, il y a tout lieu de préſumer que leurs tuyaux ſecrétoires ſont plus gros que ceux des autres organes.

Si le ſang eſt pouſſé impétueuſement dans les couloirs des reins par la force du cœur & des arteres, il forcera les tuyaux qui ne recevoient auparavant que la matiere aqueuſe, & l'huile atténuée ; ainſi on piſſera du ſang ; c'eſt ce qui arrive dans la petite vérole, dans ceux qui ont quelques pierres aux reins, dans ceux qui ont les couloirs des reins fort ouverts ou fort lâches ; mais s'il arrivoit que les arteres fuſſent fort gonflées par le ſang, alors il arriveroit une ſuppreſſion d'*urine* ; car les arteres enflées comprimeroient les tuyaux ſecrétoires, & fermeroient ainſi le paſſage à la liqueur qui s'y filtre ; cette ſuppreſſion eſt aſſez fréquente, & mérite de l'attention. Pour que l'*urine* coule, il faut donc que les arteres ne ſoient pas extrêmement dilatées ; car par ce moyen les tuyaux ſecrétoires ne peuvent ſe remplir ; delà vient que l'opium arrête l'*urine* ; mais ſi le ſang en gonflant les arteres empêche la ſecrétion de l'*urine*, ſes tuyaux peuvent encore y porter un obſtacle en ſe rétréciſſant ; delà vient que dans l'affection hyſtérique, les *urines* ſont comme de l'eau ; car les nerfs qui cauſent les convulſions, rétréciſſent les couloirs de l'*urine* ; la même choſe arrive dans les maladies inflammatoires ; c'eſt pour cela que dans les ſuppreſſions qui viennent du reſſerrement des reins, on n'a qu'à relâcher par des délayans ou par des bains qui augmentent toujours la ſecrétion de l'*urine*, & ce ſymptôme ceſſera.

S'il coule dans les reins un ſang trop épais, ou que pluſieurs parties terreſtres ſoient preſſées les unes contre les autres dans les mamelons, on voit qu'il pourra ſe former des concrétions dans les tuyaux qui filtrent l'*urine* ; il ſuffit qu'il s'y arrête quelque matiere, pour que la ſubſtance huileuſe s'y attache par couches ; car ſuppoſons qu'un grumeau de ſang ou des parties terreſtres unies s'arrêtent dans un mamelon, la matiere viſqueuſe s'arrêtera avec ces concrétions ; la chaleur qui ſurviendra fera évaporer la partie fluide, ou bien le battement des arteres & la preſſion des muſcles de l'abdomen l'exprimeront ; ainſi la matiere deſſéchée ne formera qu'une maſſe avec ces corps qu'elle a rencontrés.

Les reins ſont les égoûts du corps humain, il ne paroît pas qu'il y ait aucune autre partie qui reçoive la matiere de l'*urine* ; ſi on lie les arteres émulgentes, il ne ſe ramaſſe rien dans les ureteres, ni dans la veſſie ; il y a cependant des anatomiſtes qui prétendent qu'il y a d'autres voies. La ligature des arteres émulgentes ne leur paroît pas une preuve convaincante contre

eux

eux ; parce qu'alors les convulſions & les dérangemens qui ſurviennent, ferment les couloirs qui ſont ouverts lorſque tout eſt tranquille. Voici les raiſons qui font douter s'il n'y a pas d'autres conduits qui ſe déchargent dans la veſſie ; 1°. les eaux minérales paſſent dans la veſſie, preſque dans le même inſtant qu'on les avale ; la même choſe arrive dans ceux qui boivent beaucoup de vin ; 2°. les eaux des hydropiques répandues dans l'abdomen ſe vuident par les *urines*, de même que les abſcès de la poitrine ; 3°. les lavemens, ſelon eux, ſortent quelquefois par la veſſie un inſtant après qu'ils ſont dans le corps. *Voyez* M. Senac, *Eſſais phyſiques*.

Dans les *Tranſactions philoſophiques*, on trouve un exemple rapporté par M. Roung, d'un enfant de ſix ans qui rendoit preſque toute ſon *urine* par le nombril.

Dans les mêmes *Tranſactions*, M. Richardſon rapporte l'hiſtoire d'un garçon de North-Bierly, dans le comté d'Yorck, qui vécut dix-ſept ans ſans jamais uriner, & qui néanmoins étoit en parfaite ſanté. Il avoit une diarrhée continuelle, mais qui ne l'incommodoit pas beaucoup : il falloit, ſuivant la remarque de cet auteur, que les reins fuſſent bouchés; car il n'avoit jamais envie de lâcher de l'eau.

Les *urines* ſont de différentes ſortes, & ont différentes propriétés. Après qu'on a bu abondamment quelque liqueur aqueuſe, l'*urine* eſt crûe, inſipide, ſans odeur, & facile à retenir. Celle que fournit le chyle bien préparé, eſt plus âcre, plus ſaline ; moins abondante, un peu fétide, & plus irritante. Celle qui vient du chyle déja converti en ſéroſité, eſt plus rouge, plus piquante, plus ſalée, plus fétide, & plus irritante. Celle que fourniſſent après une longue abſtinence des humeurs bien digérées, & ſes parties ſolides exténuées, eſt la moins abondante, la plus ſalée, la plus âcre, la plus rouge, très-fétide, preſque pourrie, & la plus difficile à retenir. Ainſi l'*urine* contient la partie aqueuſe du ſang, ſon ſel le plus âcre, le plus fin, le plus volatil, & le plus approchant de la nature alkaline ; ſon huile la plus âcre, la plus fine, la plus volatile, & la plus approchante de la putréfaction, & ſa terre la plus fine & la plus volatile. *Voy.* SANG.

Le ſel ammoniac des anciens ſe préparoit avec l'*urine* des chameaux. *Voyez* AMMONIAC. Le phoſphore qui eſt en uſage parmi les Anglois, ſe prépare avec l'*urine* humaine. *Voyez* PHOSPHORE. Le ſalpêtre ſe prépare auſſi avec l'*urine*, & les autres excrémens des animaux. *Voy.* SALPÊTRE.

Les Indiens ne ſe ſervent guere d'autre remede que de l'*urine* de vache. Les Eſpagnols font grand uſage de l'*urine* pour ſe nettoyer les dents. Les anciens Celtibériens faiſoient la même choſe.

L'*urine* s'employe auſſi dans la teinture, pour échauffer le paſtel, & le faire fermenter. L'*urine* teint l'argent d'une belle couleur d'or. *Voyez* TEINTURE. Les maladies que cauſe l'*urine*, ſont de différentes ſortes. *Voyez* STRANGURIE, RÉTENTION, DIABETE, PIERRE, NUBECULE, *&c.*

URINE, *en médecine*, l'*urine* fournit un des principaux ſignes par où les médecins jugent de l'état du malade & du train que prendra la maladie. *Voyez* SIGNE, SYMPTOME, MALADIE, *&c.*

Dans l'examen de l'*urine* on conſidere ſa quantité, ſa couleur, ſon odeur, ſon goût, ſa fluidité & les matieres qui y nagent.

Une *urine* abondante marque un relâchement des conduits des reins, une diminution de la tranſpiration, de la ſueur, de la ſalive, un ſang imparfaitement mélangé, d'où il arrive que les parties aqueuſes ſe ſéparent aiſément du reſte, une foibleſſe de nerfs, une boiſſon copieuſe de quelque liquide aqueux, ou qu'on a pris quelque diurétique.

Cette ſorte d'*urine* préſage un épaiſſiſſement & une acrimonie des autres liqueurs du corps, une ſoif, une anxiété, des obſtructions & leurs effets, une conſomption accompagnée de chaleur, de ſéchereſſe & de ſoif.

L'état contraire de l'*urine* indique des choſes contraires, & préſage la pléthore, l'aſſoupiſſement, la peſanteur, des tremblemens convulſifs, *&c.*

Une *urine* claire, limpide, inſipide, ſans couleur ni goût, dénote une grande contraction des vaiſſeaux des reins, & en même temps un grand mouvement des

humeurs, une forte cohéſion de l'huile, du ſel & de la terre dans le ſang, & un mélange imparfait de la partie aqueuſe avec les autres, une indiſpoſition d'eſprit, un accès hypocondriaque ou hyſtérique, une foibleſſe des viſceres, une crudité, une pituite, des embarras dans les vaiſſeaux, & dans les maladies aiguës, un défaut de coction & de criſe. Cette ſorte d'*urine* pronoſtique à peu près la même choſe qu'une *urine* trop abondante; & dans les maladies aiguës & inflammatoires, elle annonce un mauvais état des viſceres, le délire, la phrénéſie, les convulſions, la mort.

L'*urine* fort rouge, ſans ſédiment, dans les maladies aiguës, indique un mouvement & un froiſſement violent des parties qui conſtituent les humeurs, & une action violente des vaiſſeaux & des liquides les uns ſur les autres, un mélange exact & intime de l'huile, du ſel, de la terre, & de l'eau dans les humeurs, & par là une grande crudité de la maladie, une longue durée & un grand danger. Une telle *urine* préſage des embarras gangréneux dans les plus petits vaiſſeaux, ſur tout dans ceux du cerveau & du cervelet, & par conſéquent la mort. Elle annonce une coction difficile, une criſe lente & douteuſe, & tout cela à un plus haut degré, ſuivant que l'*urine* eſt plus rouge & plus exempte de ſédiment. S'il y a un ſédiment peſant & copieux, il dénote un violent froiſſement qu'ont ſouffert auparavant les parties des humeurs, un relâchement des vaiſſeaux, un ſang âcre, ſalin, diſſous, incapable de nourrir, des fievres intermittentes & le ſcorbut.

Cela préſage la durée de la maladie, une atténuation des vaiſſeaux, la foibleſſe, des ſueurs colliquatives, un flux abondant de ſalive, l'atrophie, l'hydropiſie. Si le ſédiment d'une telle *urine* eſt ſulfureux, écailleux, membraneux, *&c.* il préſage les mêmes choſes, & encore pires.

Une *urine jaune* avec un ſédiment, comme le précédent, dénote la jauniſſe, & les ſymptomes de cette maladie à la peau, dans les ſelles, les hypocondres, *&c.*

Une *urine verte*, avec un ſédiment épais, dénote un tempérament atrabilaire, & que la bile s'eſt répandue dans le ſang, & s'évacue par les reins; elle annonce par conſéquent des anxiétés de poitrine, des ſelles dérangées, des tranchées & des coliques.

Une *urine noire* indique les mêmes que la verte, mais à un plus haut degré de malignité.

Le ſang, le pus, les caroncules, les filamens, les poils, les grumeaux, le ſable, les graviers, la mucoſité, au fond de l'*urine*, dénotent quelque mauvaiſe diſpoſition dans les reins, les ureteres, la veſſie, les teſticules, les véſicules ſéminales, les proſtates & l'uretre.

Une *urine groſſe* donne ordinairement lieu à de petits ſables, qui ſont adhérens à une matiere viſqueuſe, & de cette maniere produit une eſpece de membrane ou pellicule huileuſe, qui dénote dans le ſang une abondance de terre & un ſel peſant, & annonce le ſcorbut, la pierre, *&c.*

Une *urine puante* montre que les huiles & les ſels ſont atténués, diſſous, & preſque putrifiés: ce qui eſt très-dangereux, ſoit dans les maladies aiguës, ſoit dans les chroniques.

L'*urine*, qui étant agitée demeure longtemps écumeuſe, dénote la viſcoſité des humeurs, & conſéquemment la difficulté de la criſe. Elle dénote auſſi des maladies du poumon, & des fluxions à la tête.

Mais on conſulte principalement l'*urine* dans les fievres aiguës, où elle eſt un ſigne très-certain; car 1°. l'*urine* qui a un ſédiment blanc, léger, égal, ſans odeur, & figuré en cône, depuis le commencement de la maladie juſqu'à la criſe, eſt d'un très-bon augure. 2°. L'*urine* abondante, blanche, qui a beaucoup de ſédiment blanc, & que l'on rend dans le temps de la criſe, diſſipe & guérit les abſcès. 3°. L'*urine* ténue, fort rouge & ſans ſédiment, l'*urine* blanche, ténue & aqueuſe, l'*urine* ténue, uniforme & jaune, l'*urine* trouble & ſans ſédiment, dénote dans les maladies fort aiguës une grande crudité, une difficulté de criſe, une maladie longue & dangereuſe.

URINE, *en agriculture*, eſt excellente pour engraiſſer la terre. *Voyez* ENGRAISSER.

Ceux qui ſe connoiſſent en agriculture & en jardinage, préferent pour les terres, les arbres, *&c.* l'*urine* au fumier, d'au-

tant qu'elle pénetre mieux juſqu'aux racines, & empêche différentes maladies des plantes.

On ſe plaint beaucoup en Angleterre de ce qu'il ne reſte preſque plus de ces anciennes pommes reinettes du comté de Kent; & M. Mortimer obſerve que la race en ſeroit totalement perdue, ſi quelques perſonnes ne s'étoient remiſes à l'ancienne maniere de les cultiver, qui, comme ſavent les anciens jardiniers & engraiſſeurs de bétail, conſiſtoit à arroſer deux ou trois fois dans le mois de mars, les pommiers mouſſus ; mangés de vers, chancreux & malſains, avec de l'*urine* de bœuf, *&c.* ramaſſée dans des vaiſſeaux de terre, que l'on mettoit ſous les planches des étables où on les engraiſſoit.

En Hollande & en pluſieurs autres endroits, on conſerve l'*urine* du bétail, *&c.* avec autant de ſoin que le fumier. M. Hartlib, le chancelier Plot, M. Mortimer, *&c.* ſe plaignent conjointement de ce qu'un moyen ſi excellent d'engraiſſer & de fertiliſer la terre, eſt ſi fort négligé parmi les Anglois.

URINE, *(Médec. ſéméiotique.)* cette partie de la ſéméiotique qui eſt fondée ſur l'examen des *urines*, eſt extrêmement étendue, & fournit des lumieres aſſez ſûres pour connoître dans bien des cas l'état actuel d'une maladie, ou juger des événemens futurs. Etablie & perfectionnée en même temps par un ſeul homme, par l'immortel Hippocrate, cultivée ou du moins ſoigneuſement recommandée par Galien & la foule innombrable de médecins qui ont reçu aveuglément tous ſes dogmes, elle eſt devenue un des principaux objets de leurs recherches, de leurs diſcuſſions & de leurs commentaires ; mais elle n'a reçu aucun avantage réel, elle n'a pas été enrichie d'un ſeul ſigne nouveau par cette quantité d'écrits qui ſe ſont ſi fort multipliés juſqu'à cette grande révolution qui a vu finir le regne de l'obſervation, en même temps que celui du galéniſme, par les efforts réunis des chymiſtes & des méchaniciens ; tous ces ouvrages n'étoient que des commentaires ſerviles, plus ou moins mal faits des différens livres d'Hippocrate, & d'un traité particulier qu'on attribue aſſez comunément à Galien, & qui paroît lui appartenir, quoiqu'il n'en faſſe pas mention dans le catalogue qu'il a laiſſé de ſes écrits. Ainſi il eſt très-douteux ſi ces médecins tiroient de l'examen des *urines* tous les avantages, tous les ſignes qu'ils décrivoient après Hippocrate, du moins il ne nous reſte d'eux aucune obſervation qui le conſtate ; & il paroît très-vraiſemblable qu'accoutumés à jurer ſur les paroles de leurs maîtres, ils ne croyoient pas avoir beſoin de vérifier ce qu'ils avoient avancé, & qu'ils ſe contentoient d'en chercher dans leurs cabinets les cauſes & les explications. C'eſt auſſi là tout ce que préſentent leurs livres, des diſſertations à perte de vue ſur les divers ſens qu'on peut attacher au texte d'Hippocrate ou de Galien, & des recherches théoriques plus ou moins abſurdes ſur les cauſes des faits qu'ils venoient d'expliquer. On n'a pour s'en convaincre qu'à parcourir les ouvrages d'Actuarius, de Theophyllus, d'Avicenne même, de Montanus, de Donatus ab Altomari, de Vaſſæus, de Chriſtophe Avega, de Gentilis, de Willichius & de ſon commentateur Reuſnerus, *&c. &c. &c.* On ne doit à Bellini que quelques expériences aſſez heureuſes ſur la cauſe des variations de l'*urine* ; il n'a rien ajouté à la partie ſéméiotique de l'*urine*, la plus intéreſſante ; il s'eſt borné à tranſcrire quelques axiomes d'Hippocrate. Proſper Alpin en a fait un extrait plus étendu, & cependant encore très-incomplet, mais trop raiſonné ; parmi les ſignes les plus certains, il mêle les explications & les aitiologies de Galien le plus ſouvent fauſſes & toujours déplacées. Nous nous contenterons à ſon exemple d'extraire d'Hippocrate les matériaux de cet article, mais plus circonſpects que lui, nous en bannirons tout raiſonnement inutile. La ſéméiotique eſt une ſcience de faits fondée uniquement ſur l'obſervation ; c'eſt ainſi qu'Hippocrate l'a traitée, & qu'il convient de l'expoſer.

On peut dans les *urines* conſidérer différentes choſes qui ſont les ſources d'un très-grand nombre de ſignes, ſavoir 1°. la quantité trop grande ou trop petite : 2°. la conſiſtance épaiſſe ou ténue, trouble ou limpide : 3°. l'odeur trop forte ou trop foi-

ble, ou différente de la naturelle : 4°. ſuivant quelques auteurs trop minutieux, & Bellini entr'autres, le ſon que fait l'*urine* en tombant dans le pot-de-chambre, plus ou moins éloigné de celui que feroit l'eau pure : 5°. la couleur dont les variations ſont très-nombreuſes : 6°. les choſes contenues dans l'*urine*, qui, de même que la couleur, ſont ſuſceptibles de beaucoup de changemens, & ſervent à établir la plus grande partie de ſignes : 7°. enfin la maniere dont ſe fait l'excrétion de cette humeur. Il n'y a preſque point de couleur & de nuances qu'on n'ait quelquefois obſervées dans l'*urine*. Au deſſous de la citrine naturelle, on compte l'*urine* blanche, aqueuſe, cryſtalline, laiteuſe, bleuâtre ou imitant la corne tranſparente, celle qui reſſemble à une légere teinture de poix, *ſubſpicea* & *ſpicea*, à l'oſier, *ſtraminea*, à des poils blancheâtres de chameau, ou ſuivant l'interprétation de Galien, à des yeux de lion, *charopa*, &c. Lorſque la couleur naturelle ſe renfonce, & eſt plus ſaturée, l'*urine* devient jaune, dorée, ſafranée, verte, brune, livide, noire ou rougeâtre, ardente, vineuſe, pourpre, violette, *&c.* Les choſes contenues dans l'*urine* ſont ou naturelles ou accidentelles ; dans la premiere claſſe ſont compris le ſédiment, l'énéoreme & les nuages. *Voyez ces mots* & URINE, *phyſiolog.* La ſeconde renferme tous les corps étrangers qui ne s'obſervent que rarement, & dans l'*urine* des malades, ſavoir des bulles, de l'écume, la couronne ou le cercle qui environne la ſurface de l'*urine*, du ſable, des filamens, des parties rameuſes du ſang, du pus, de la mucoſité, des graviers, de la graiſſe, de l'huile, des écailles, des matieres furfuracées, de la ſemence, *&c.* L'excrétion de l'*urine* peut être ou facile ou difficile, volontaire ou non, douloureuſe ou ſans douleur, continue ou interrompue, *&c.* Tous ces changemens qui éloignent l'*urine* des malades de ſon état naturel, ſon les effets de quelque dérangement dans l'harmonie des fonctions des différens viſceres ou ſeulement des reins & des voies urinaires, par conſéquent ces mêmes ſymptômes peuvent en devenir les ſignes aux yeux de l'obſervateur éclairé, qui a ſouvent apperçu cette correſpondance conſtante des cauſes & des effets ; dans l'expoſition de ces ſignes nous ne ſuivrons point pas-à-pas chaque vice de l'*urine*, parce qu'outre que ce détail ſeroit extrêmement long, il nous feroit tomber dans des répétitions fréquentes, pluſieurs vices différens ſignifiant ſouvent la même choſe. Pour éviter cet inconvénient, nous mettrons ſous le même point de vue, 1°. les divers états de l'*urine* qui ſont d'un bon augure, 2°. ceux qui annoncent quelque évacuation critique, 3°. ceux qui ſont mauvais, 4°. ceux qui indiquent quelque accident déterminé, & 5°. ceux qui ſont les avant-coureurs de la mort.

I. Il faut, dit Hippocrate, examiner avec attention les *urines*, & conſidérer ſi elles ſont ſemblables à celles des perſonnes qui jouiſſent d'une bonne ſanté ; parce qu'elles indiquent d'autant plus ſûrement une maladie & la dénotent d'autant plus grave, qu'elles s'éloignent plus de cet état. *Aphor. lxvj. liv. VII.* Cette aſſertion d'Hippocrate aſſez généralement vraie, a fait dire à Galien & à tous les médecins ſans exception qui ſont venus après lui, que les *urines* les plus favorables dans les maladies étoient celles qui reſſembloient le plus aux *urines* des perſonnes bien portantes ; ce qui eſt le plus communément faux. Lorſque Hippocrate a propoſé l'aphoriſme précédent, il parloit des *urines* en général, abſtraction faite de l'état de ſanté & de maladie ; & il n'a prétendu dire autre choſe ſinon que ſi on lui préſentoit différentes *urines*, il jugeroit que ceux qui auroient rendu celles qui étoient naturelles, ſaines, ſe portoient bien ; & que ceux à qui les *urines* plus ou moins éloignées de cet état appartenoient, étoient plus ou moins malades. Il s'eſt bien gardé d'avancer que ces *urines* fuſſent un ſigne funeſte, dangereux ; il s'eſt contenté d'aſſurer qu'elles étoient un ſigne plus certain de maladie, &, ſi l'on peut parler ainſi, plus maladives, νοσωδες. Nous ne diſſimulerons cependant pas que cet axiome d'Hippocrate réduit à ſon vrai ſens, ne ſe vérifie point toujours exactement ; car dans les fievres malignes les plus dangereuſes, les *urines* ſont tout à fait naturelles, ne différant en rien de celles que l'on rend en ſanté. Mais l'erreur de

Galien & de ſes adhérans qui ont mal entendu ce paſſage, eſt encore bien plus grande, puiſque non-ſeulement l'*urine* différente de celle des perſonnes ſaines, n'eſt pas toujours mauvaiſe dans les maladies; mais encore le plus ſouvent elle lui eſt préférable, parce que c'eſt elle ſeule qui peut être critique & ſalutaire, & que l'*urine* naturelle n'annonce jamais ni coction, ni criſe, & quelquefois même eſt pernicieuſe. Les *urines* noires, huileuſes, ne ſont-elles pas, comme nous le verrons enſuite, favorables dans certaines maladies? La ſtrangurie n'eſt-elle pas auſſi quelquefois avantageuſe? Et n'eſt-il pas néceſſaire pour prévenir un abſcès, que l'*urine* ſoit épaiſſe, blanche & abondante? Or dans tous ces cas l'*urine* s'éloigne plus ou moins de l'état naturel. D'ailleurs on pourroit reprocher aux uns & aux autres que cet état naturel de l'*urine* n'eſt rien moins que déterminé; qu'il differe ſuivant les âges, les ſexes, les temperamens, l'idioſyncraſie, même les ſaiſons, & ſuivant les boiſſons plus ou moins abondantes & de différente nature; ſuivant les alimens, les remedes, *&c.* & par conſéquent que cette meſure fautive peut encore induire en erreur lorſqu'il s'agit d'évaluer les divers états de l'*urine*. On a cependant décidé en général que l'*urine* naturelle étoit d'une couleur citrine un peu foncée, d'une conſiſtance moyenne entre l'eau & l'*urine* des jumens, que ſa quantité répondoit à celle de la boiſſon, & qu'elle contenoit un ſédiment blancheâtre, égal & poli: & on a prétendu aſſez vaguement que l'*urine* des vieillards étoit blanche, ternie, preſque ſans ſédiment; celle des jeunes gens plus colorée, mais moins épaiſſe & moins chargée de ſédiment que celle des enfans; que l'*urine* des femmes étoit plus bourbeuſe, plus épaiſſe & moins colorée que celle des hommes; que les tempéramens chauds rendoient des *urines* plus colorées que les tempéramens froids; que dans ceux qui vivoient mollement, dans l'oiſiveté & dans la crapule, les *urines* étoient remplies de ſédiment & au contraire tenues ſans ſédiment, & d'une couleur animée dans ceux qui faiſoient beaucoup d'exercice, qui eſſuyoient des longues abſtinences & des veilles opiniâtres; qu'au printemps elles étoient blanches ou légérement citrinées, *ſubſpiceæ*, abondantes; & qu'elles contenoient beaucoup de ſédiment épais & crud; qu'en avançant vers l'été elles devenoient plus colorées, preſque ſaffranées, moins épaiſſes; que le ſédiment étoit moins abondant, mais plus blanc, plus poli & plus égal; que dans la vigueur de l'été, la quantité en diminuoit de même que le ſédiment, & qu'elles devenoient plus foncées; que dans l'automne la couleur étoit citrine, la quantité très-médiocre, le ſédiment peu abondant, aſſez blanc, égal & poli, & que du reſte elles étoient tenues & limpides; & qu'enfin en hiver elles étoient blancheâtres, plus abondantes; qu'elles varioient en conſiſtance & contenoient beaucoup de ſédiment crud. Tous ces changemens ne ſont ni auſſi certains ni auſſi conſtans que ceux que produit la trop grande quantité de boiſſons aqueuſes & quelques remedes. On ſait ſûrement que les *urines* deviennent limpides, ténues & très-peu colorées, quand on a bu beaucoup d'eau, noirâtres après l'uſage de la caſſe, de la rhubarbe, & des martiaux rouges à la ſuite des bouillons d'oſeille, de racines de fraiſier & de garence; que l'uſage de la térébenthine leur donne l'odeur agréable de la violette; & les aſperges les rendent extrêmement fétides: c'eſt pourquoi avant de porter ſon jugement ſur l'*urine*, il eſt néceſſaire de ſavoir ſi le malade n'a uſé d'aucun de ces remedes. On peut auſſi pour plus grande ſûreté s'informer de ſon âge, du ſexe, du tempérament, de ſa façon de vivre; il faut auſſi être inſtruit du temps de la maladie & du temps de la journée où l'*urine* a été rendue; on préfere celle du matin comme ayant eu le temps de ſubir les différentes élaborations. Il faut auſſi avoir attention que l'*urine* ne ſoit pas trop vieille, qu'il n'y ait pas plus de douze heures qu'on l'ait rendue, & qu'elle ne ſoit pas non plus trop récente, pour que les différentes parties aient eu le temps de ſe ſéparer. Le vaiſſeau dans lequel on examine l'*urine* doit être très-propre & tranſparent, pour qu'on puiſſe bien en diſcerner toutes les qualités: on recommande encore d'obſerver que la chambre ne ſoit ni trop obſcure, ni trop

éclairée ; enfin les auteurs *uromantes* exigent encore beaucoup d'autres petites précautions qui nous paroiſſent très-frivoles & bonnes pour un charlatan qui cherche à donner un air de myſtere aux opérations les plus ſimples. Nous ne prétendons pas même garantir l'utilité de toutes celles que nous avons expoſées, nous laiſſons ce jugement au lecteur éclairé, nous hâtant de paſſer au détail des ſignes qu'on tire de l'*urine*, ſans qu'il ſoit beſoin d'en avoir toujours devant les yeux de ſaine & de naturelle, pour ſervir de point de comparaiſon.

La meilleure *urine* eſt, ſuivant Hippocrate, celle qui pendant tout le cours de la maladie, juſqu'à ce que la criſe ſoit finie, renferme un ſédiment blanc, égal & poli. Elle contribue beaucoup à rendre la maladie courte & exempte de danger ; ſi l'*urine* eſt alternativement pure, limpide, & telle qu'elle vient d'être décrite, la maladie ſera longue & ſa terminaiſon eſt douteuſe ; l'*urine* rougeâtre avec un ſédiment égal & poli annonce une maladie plus longue, mais n'eſt pas moins ſalutaire que la premiere : les nuages blancs dans l'*urine*, ſont auſſi d'un bon augure. (*Pronoſt. l. II. n°. xxij. xxvj.*) Lorſque les *urines* ont été pendant le cours d'une fievre en petite quantité, épaiſſes & grumelées, & qu'elles viennent enſuite abondantes & ténues, le malade en eſt ſoulagé : ces *urines* paroiſſent ordinairement de cette façon lorſque dès le commencement elles ont renfermé un ſédiment plus ou moins copieux (*Aphor. lxix. l. IV.*) dans les fiévres ardentes, accompagnées de ſtupidité & d'affection ſoporeuſe dans leſquelles les hypochondres changent ſouvent d'état, le ventre eſt gonflé, les alimens ne peuvent paſſer, les ſueurs ſont abondantes . . . les *urines* chargées d'écume ſont avantageuſes. (*Prrorhet. l. I. ſect. II. n°. xlix.*) Les malades qui ayant eu des hémorragies copieuſes & fréquentes, rendent par les ſelles des matieres noirâtres, éprouvent de nouveau ces hémorragies lorſque le ventre ſe reſſerre ; les *urines* dans ces circonſtances ſont bonnes lorſqu'elles ſont troubles & qu'elles renferment un ſédiment aſſez ſemblable à la ſemence ; mais le plus ſouvent elles ſont aqueuſes. (*Prorrhet. l. I. ſect. III. n°. xlviij.*) Les *urines* noires ſont quelquefois bonnes ſur-tout dans les perſonnes mélancoliques, ſpléniques, après la ſuppreſſion des regles & accompagnées de cette excrétion ou d'une abondante hémorrhagie du nez. Galien dit avoir connu une femme qui avoit été très-ſoulagée par l'évacuation de ſemblables *urines*. (*Comment. in epid. l. III. n°. lxxiv.*) Le même auteur aſſure que les *urines* huileuſes, c'eſt-à-dire qui en ont la couleur & la conſiſtance, ſans être graſſes, ſont ſouvent ſalutaires lorſqu'elles viennent après que la coction eſt faite. Hippocrate rapporte que dans une conſtitution épidémique, la ſtrangurie, ou difficulté d'*uriner*, fut un des ſignes les plus aſſurés & les plus conſtans de guériſon : pluſieurs malades dans qui il l'obſerva, échapperent à un danger preſſant ; aucun de ceux dans qui il s'eſt rencontré, n'eſt mort. La ſtrangurie dura long-temps & fut même fâcheuſe : les *urines* étoient d'abord copieuſes, changeantes, rouges, épaiſſes, & ſur la fin douloureuſes & purulentes. *Epidem. l. I. ſtat. II. n°. x.* Pythion, le premier malade dont il eſt parlé, *Epidem. l. III. ſect. I.* eut le quarantieme jour de ſa maladie, après que la criſe fut faite, un abſcès au fondement qui ſe termina heureuſement par cette difficulté d'*uriner*.

II. Les *urines* peuvent être regardées comme un ſigne de criſe prochaine ou comme une excrétion critique qui annonce & détermine la ſolution de la maladie. L'*urine* eſt un ſigne de criſe, quand elle renferme un ſédiment conſtant, blanc & poli ; elle l'annonce d'autant plus prochaine que le ſédiment a paru plutôt. Il en eſt de même ſi après avoir été trouble & comme graſſe, elle devient aqueuſe : l'*urine* rougeâtre, & qui contient un ſédiment de la même couleur, dénote la criſe pour le ſeptieme jour ; ou ſi elle paroît telle avant le temps ; mais ſi elle ne vient ainſi qu'après, c'eſt un ſigne que la criſe ſe fera plus tard & très-lentement. L'*urine* qui renferme au quatrieme jour des nuages rouges, dénote, ſi les autres ſignes concourent, que la ſolution aura lieu le ſeptieme. On doit s'attendre à une criſe certaine dans les pleuréſies, lorſque l'*urine* eſt rou-

ge, & que le ſédiment eſt poli; elle ſera prompte ſi le ſédiment eſt blanc & l'*urine* verdâtre, *fleurie*, *florida*, ἀνθώδης. Si l'*urine* eſt rougeâtre & *fleurie*, mais avec un ſédiment verd, poli & bien cuit, la maladie ſera longue, orageuſe, peut-être changera en une autre, mais ne ſera pas mortelle. L'*urine* aqueuſe ou troublée par de petits corpuſcules inégaux & friables, indique un dévoiement prochain. Ne peut-on pas eſpérer une ſueur, lorſque l'*urine* après avoir été ténue, devient épaiſſe; Si la ſueur a lieu, l'*urine* ſe charge d'écume. La même excrétion eſt annoncée par l'*urine* inégalement denſe. *coac. prænot. cap. XXVII. n. j. ij.* — *lxiv.* Lorſqu'au commencement d'une fievre aiguë l'hémorragie du nez eſt excitée par l'éternuement, & qu'au quatrieme jour l'*urine* renferme un ſédiment, la maladie ſera terminée heureuſement le ſeptieme. *Ibid. cap. III. n°. lxv.* L'*urine* qui paroît après les premiers jours de maladie avec des nuages, ou un ſédiment convenable, eſt appellée *cuite*; on la regarde avec raiſon comme un des ſignes aſſurés de coction; mais les praticiens n'y font pas aſſez d'attention; les uns, parce qu'ils regardent les coctions & les criſes comme des futilités de la doctrine d'Hippocrate quils mépriſent & qu'ils ne connoiſſent aſſurément pas; les autres parce qu'ils croient trouver dans dautres ſignes des lumieres ſuffiſantes. Les *urines* ſont elles-mêmes la matiere de l'excrétion critique, & en conſéquence un ſigne très-avantageux dans les maladies aiguës, lorſqu'elles viennent les jours critiques en grande quantité, quoique tenues, plus encore ſi elles ſont épaiſſes, vitrées, purulentes; ſi elles renferment beaucoup de ſédiment, (*coac. prænot. cap. iij. n°. 46 & 48.*) Les abſcès aux oreilles qui ſurviennent aux fievres ardentes, & qui n'apportent aucun ſoulagement, ſont mortels, à moins qu'il ne ſe faſſe une hémorragie par le nez, ou que les *urines* coulant abondamment ne ſoient remplies d'un ſédiment très épaix. (*ibid. cap. v. n° 19.*) Les *urines* ſur-tout accompagnées de dévoiement ſont auſſi critiques dans les bourſouflemens aſſez ordinaires des hypocondres. (*ibid. cap. xj. n°. 3.*) Les convulſions ſoit fixes, ſoit avec extinction de voix, ſont terminées par un flux abondant & ſubit d'*urines* vitrées, (*ibid. cap. xiv. n° 12. & 13.*) Les urines extrêmement épaiſſes, & contenant beaucoup de ſédiment, préviennent les abſcès qui ont coutume de ſe former à la ſuite des fluxions de poitrine, ſoit aux oreilles, ſoit aux parties inférieures; & ſi l'abſcès ſe forme, & que l'évacuation des *urines* n'ait pas lieu, il eſt à craindre que le malade ne devienne boîteux, ou ne ſoit conſidérablement incommodé. (*ibid. cap. 16. n°. 19 & 20.*) Les défauts qu'on a ſujet de craindre dans l'articulation, ſont empêchés par une excrétion abondante d'*urine* épaiſſe & blancheâtre, telle qu'elle ſe fait ordinairement le quatrieme jour dans les fievres avec laſſitude. (*aphor. 74. lib. IV.*) Archigene dont il eſt fait mention, *epidem. lib. VI. comment. IV. n°. 2.* fut délivré d'un abſcès par cette excrétion. Il conſte par pluſieurs obſervations que des abſcès dans la poitrine, dans le foie; des empyemes, des vomiques, ſe ſont entiérement vuidés par des *urines* bourbeuſes & purulentes; les voies par leſquelles la nature ménage cette évacuation, ſont abſolument inconnues; mais le fait eſt bien avéré: perſonne n'ignore de quelle utilité eſt dans l'hydropiſie, la leucoplegmatie, l'anaſargue, un flux abondant d'*urines*. Les *urines* ſont la principale & la plus ſalutaire criſe dans les maladies du foie, leur excrétion ſe reſſent auſſi très-promptement des dérangemens dans l'action de ce viſcere; les maladies des reins & des voies *urinaires* ont auſſi leur criſe prompte, facile & naturelle par les *urines*; l'inflammation de la veſſie ſi dangereuſe ſe termine très-bien par l'excrétion d'*urines* blancheâtres, purulentes, & qui contiennent un ſédiment poli. (*Prognoſtic. lib. II. n°. 81.*) Le piſſement de ſang qui arrive rarement ſans fievre & ſans douleur, n'annonce rien de mauvais, il prouve au contraire la ſolution des laſſitudes. (*Prorrth. lib. II.*)

Pour porter un jugement plus aſſuré ſur l'état critique des *urines*, & ſur les avantages qu'on doit en attendre, il faut examiner ſi la coction eſt faite, ſi le temps de la criſe eſt arrivé, & ſi les ſignes critiques paroiſſent, ſur-tout ceux qui annoncent qu'elle aura lieu par les voies urinaires. Tels ſont la peſanteur des hypochondres,

la conſtipation, un ſentiment de gonflement vers la veſſie, des envies fréquentes d'*uriner*, des ardeurs en *urinant*, ur-tout à l'extrêmité de l'uretre, l'abſence des ſignes qui indiquent les autres excrétions, l'hiver de l'âge & de l'année, le tiſſu de la peau ſerré, concourent auſſi à faciliter, & par conſéquent à dénoter cette évacuation. Mais de tous les ſignes, le plus lumineux & le plus ſûr eſt celui qu'on tire de l'état du pouls, tel qu'il a été déterminé par M. Bordeu. *Voyez* POULS. A l'approche d'*urines* critiques, le *pouls* devient, ſuivant cet exact obſervateur, inégal, mais avec régularité, pluſieurs pulſations moindres les unes que les autres, vont en diminuant ſe perdre pour ainſi dire ſous le doigt, & c'eſt dans ce même ordre qu'elles reviennent de temps en temps; les pulſations qui ſe font ſentir dans ces intervales, ſont plus développées, aſſez égales, & un peu ſautillantes; on peut voir dans *les recherches ſur le pouls*, & dans un recueil d'obſervations de M. Michel, pluſieurs exemples d'excrétions critiques d'*urines*, précédées, & annoncées par le pouls; il n'eſt pas rare de le voir compliqué avec celui qui eſt l'avant-coureur & le ſigne du dévoiement; auſſi eſt-il très-ordinaire de voir ces deux excrétions ſe rencontrer, ſe ſuppléer ou ſe ſuccéder mutuellement; il n'arrive preſque jamais que le flux d'*urines* ſoit ſeul ſuffiſant pour terminer les maladies.

III. On peut s'appercevoir aiſément par le détail que nous venons de donner des qualités ſalutaires de l'*urine*, quelles ſont celles qui doivent ſervir à établir un pronoſtic fâcheux; ſavoir, celles qui ſont oppoſées, car en général on regarde comme *mauvaiſes* les *urines* qui reſtent long-temps crûes ſans nuage, énéoreme ou ſédiment. Hippocrate condamne les *urines* qui renferment un ſédiment ſemblable à de la groſſe farine, plus encore celles qui ſont laminées, πιτυλώδεις, qui contiennent de petites lames ou écailles, ou des matieres comme du ſon. Les *urines* blanches, tenues, lympides, ſont très-mauvaiſes, ſur-tout dans les phrénéſies; les nuages rouges ou noirâtres ſont un mauvais ſigne; tant que l'*urine* reſte rouge & tenue, c'eſt un ſigne que la coction n'eſt pas faite, & ſi l'*urine* perſiſte long-temps dans cet état, il eſt à craindre que le malade ne ſuccombe avant qu'elle ait pris un meilleur caractere. Les matieres graiſſeuſes qui nagent dans l'*urine*, en forme de toiles d'araignées, ſont auſſi d'un ſiniſtre augure; mais les *urines* les plus mauvaiſes ſont celles qui ſont extrêmement fétides, aqueuſes, noires, épaiſſes; dans les adultes, les noires ſont plus à craindre, & les aqueuſes dans les enfans. (*prog. l. II. n°. 25. 51.*) Dans la claſſe des *urines* dangereuſes, il faut ranger celle qui eſt bilieuſe; dans les maladies aiguës, celle qui ſans être rougeâtre contient des matieres farineuſes, avec un ſediment blanc, qui eſt d'une couleur changeante, de même que le ſédiment, ſur-tout dans les fluxions de la tête, celle qui de noire devient bilieuſe & tenue, qui ſe ſépare du ſédiment, ou qui en renferme un livide, ſemblable à du limon formé par l'adunation des nuages: l'ypochondre, & ſur-tout le droit, eſt dans ce cas ordinairement douloureux, les malades deviennent d'une pâleur verdâtre, & il ſe forme des abſcès aux oreilles, le dévoiement ſurvenant dans ces entrefaites, eſt très-pernicieux. Les *urines* qui paroiſſent cuites peu à peu & ſans raiſon, ſont mauvaiſes, de même que toute coction qui ſe fait hors de propos; les *urines* rougeâtres dans leſquelles il ſe forme un peu de verd-de-gris, celles qui ſont rendues d'abord après avoir bu, ſur-tout dans les pleurétiques & les péripneumoniques, celles qui ſont huileuſes avant le friſſon, celles qui ſont dans les maladies aiguës verdâtres juſqu'au fond, celles qui ſont noires ou ont un ſédiment noir, qui contiennent de petits grains épars, ſemblables à de la ſemence, & qui ſont en même temps douloureuſes; celles qui ſont rendues à l'inſçu du malade, ou dont il ne ſe ſouvient pas; celles qui dans le cours des fluxions de poitrine ſont d'abord cuites & s'attenuent enſuite après le quatrieme jour; celles qui ſont très-blanches dans les fievres ardentes, *&c.* toutes ces eſpeces d'*urine* doivent être miſes au nombre des ſignes pernicieux. (*coac. prænot. cap. xxvij, n°. 8, 42.*) L'interception de l'*urine* eſt extrêmement fâcheuſe, lorſqu'elle ſurvient dans

les fievres aiguës à la ſuite d'un friſſon, ſur-tout ſi elle eſt précédée d'aſſoupiſſement; elle eſt pour l'ordinaire l'effet d'un état convulſif de la veſſie ; ce ſymptôme eſt mortel dans les maladies bilieuſes, il eſt ſouvent produit par le friſſon, & annoncé par des horripilations fréquentes dans le dos, & qui reviennent promptement (*coac. prænot. cap. j, & xxvij, prorrhet. lib. I. ſect. j.*) La difficulté d'*uriner* eſt preſque toujours un ſymptôme fâcheux, le piſſement de ſang l'eſt auſſi pour l'ordinaire, ſur-tout dans les défaillances accompagnées de douleurs de tête qui ſuccedent au friſſon. (*ibid. cap. j, n°. 22, & prorrhet. l. I. ſect. xj. n°. 23.*) Il en eſt de même des *urines* très-blanches & écumeuſes dans les maladies aiguës, bilieuſes. (*ibid. n°. 17.*) Dans les hydropidiſies ſeches, la ſtrangurie ou l'excrétion d'*urine* goutte à goutte, & l'*urine* qui ne renferme que très-peu de ſédiment, ſont très-mauvaiſes; & on a auſſi tout ſujet de craindre pour un hydropique à qui la fievre eſt ſurvenue, & dont les *urines* ſont troubles & peu abondantes. (*coac. præn. cap. xix. n°. 2 & 5.*)

IV. Hippocrate ne s'eſt pas borné à expoſer en général les différens états de l'*urine* qui donnent lieu à un pronoſtic fâcheux, il eſt ſouvent deſcendu dans l'énumération plus détaillée de la nature, de l'eſpece des accidens, ou des ſymptômes auxquels l'on devoit s'attendre après telle ou telle *urine* : ainſi, ſuivant cet habile ſéméioticien, les convulſions ſont annoncées par des *urines* recouvertes d'une pellicule, chargées de ſédiment, & accompagnées de friſſon, par celles qui renferment un ſédiment ſemblable à de la farine groſſiere, ou des membranes; s'il ſurvient en même temps des réfroidiſſemens au cou, au dos, ou même par tout le corps, par la ſuppreſſion d'*urine*, avec friſſon & aſſoupiſſement; on peut auſſi eſpérer dans ce cas un abſcès aux oreilles; par des *urines* écumeuſes jointes au réfroidiſſement du dos & du cou, aux défaillances & à l'obſcurciſſement de la vue; par les *urines* rendues involontairement pendant le ſommeil, précédées de friſſons qui augmentent la nuit, de veilles & de beaucoup d'agitations; ordinairement alors l'aſſoupiſſement ſe joint aux convulſions; dans les maladies convulſives, le retour du paroxiſme eſt indiqué par l'excrétion abondante d'*urines* ténues & limpides. (*coac. prænot. prorrhet. paſſim.*) La même qualité des *urines* annonce, ſuivant l'obſervation de Sydenham, l'invaſion d'une attaque d'hyſtéricité, de colique néphrétique, *&c.* les *urines* deviennent auſſi ténues & limpides au commencement des accès de fievres intermittentes, des redoublemens; le friſſon par lequel ils commencent ordinairement, eſt marqué par des *urines* ténues, dans leſquelles on obſerve auſſi des légers nuages ou des énéoremes, quelquefois auſſi par des *urines* dont le ſédiment eſt ſemblable à de la ſalive ou de la matiere des crachats πλυαλώδια, ou à du limon; d'autres fois l'*urine* qui renferme un ſédiment, & qui étant troublée, dépoſe enſuite, annonce un friſſon pour tout le temps de la criſe, dans les fievres tierces des nuages noirâtres, ſont des ſignes d'horripilation vague. (*coac. pænot. cap. xxvij, n°. 22. 29.*) L'*urine* dont le ſédiment contient de la graine, dénote la fievre; celle qui contient un ſédiment, & qui étant troublée, dépoſe de nouveau, annonce quelquefois le paſſage d'une fievre aiguë, en tierce ou en quarte, & les nuages noirs dans les fievres erratiques, ſont un ſigne qu'elles vont ſe fixer en quarte. (*ibid. n°. 24. 27. 29.*) Suivant quelques auteurs, une excrétion d'*urine* très-abondante dans les fievres d'accès, indique leur dégénération en hectique. L'*urine* dont la couleur approche de l'ochre ou de la brique, abondante & épaiſſe avec un ſédiment couleur de roſe, eſt une marque que les fievres lentes deviennent hectiques. On peut juger par l'*urine* ſanguinolente rendue au commencement d'une maladie aiguë qu'elle ſera longue : l'*urine* verte qui contient un ſédiment roux ſemblable à de la farine groſſiere, fournit le même préſage, mais annonce en même temps que la maladie ſera dangereuſe. (*ibid. n°. 23. 32.*) On a ſujet de craindre une rechûte lorſque l'*urine* eſt troublée, & qu'il y a en même temps des ſueurs, ou qu'elle a une inégale denſité. (*ibid. n°. 23 & 39.*) Dans ces maladies aiguës, le malade eſt menacé de

délire ou phrénéſie. Lorſque les *urines* ſont blanches ſans couleur, ἄχροα, qu'elles renferment un énéoreme noir, & qu'il eſt extrêmement agité, & ne peut dormir, lorſqu'elles ſont ténues, aqueuſes au commencement de la maladie, & qu'il y a veille, agitation, hémorragie du nez, rémiſſion, & enſuite redoublement, pour l'ordinaire il ſurvient à ces malades une évacuation copieuſe de ſang par le nez, qui termine heureuſement la maladie. (*ibid. & cap. ij. n°. 6 & 12.*) Le même ſymptôme eſt annoncé par des douleurs aux jambes avec des *urines* qui renferment des nuages très-élevés, par des *urines* rougeâtres, qui ont un énéoreme, mais qui ne dépoſent point, lorſqu'elles ſe rencontrent avec la ſurdité, par ces mêmes *urines* qui viennent après qu'une douleur à la cuiſſe a été diſſipée. (*prorrhet. lib. I. ſect. I. & II.*) Lorſque les *urines* ſont troubles, comme celles des jumens, on peut aſſurer qu'il y a douleur de tête, ou qu'elle ſera bientôt. (*aphor. 10, lib. IV.*) Et ſi par le repos, elles ne dépoſent point ces matieres qui les troublent, on peut s'attendre à des convulſions, & enſuite à la mort, ſuivant les obſervations d'Hippocrate ſur la femme de Philinus, ſur celle de Dromedaus, & ſur Hermocrate. (*épidem. lib. III.*) Si avec ces *urines* troubles, il y a douleur de tête, veille opiniâtre, Baglivi croit qu'il y aura délire & léthargie: ſi le malade eſt aſſoupi, a la tête peſante, & le pouls petit, l'*urine* qui a un ſédiment louable, & qui en eſt tout-à-coup dépourvue, indique un changement dans la maladie, qui ſe fera avec peine & douleur. (*coac. prænot. cap. xxvij. n°. 29.*) L'interception de l'*urine* à la ſuite de fréquentes & légeres horripilations au dos avec ſueur, ſignifie des *douleurs vagues*. (*ibid. cap. j, n°. 47.*) L'*urine* épaiſſe avec un ſédiment ténu, annonce des douleurs ou une tumeur aux articulations; on trouve dans les perſonnes qui ont ces douleurs ou tumeurs, & dans qui elles diſparoiſſent & reviennent de temps en temps, ſans qu'il y ait rien d'arthritique, les viſceres grands, & l'*urine* chargée d'un ſédiment blanc; ſi l'*urine* ne renferme pas ce ſédiment, ou s'il ne vient pas des ſueurs, l'articulation s'affoiblira, & il s'y formera une eſpece d'abſcès, dont la matiere aura la conſiſtance du miel, un méliceris, μελικηρις, *favus*. Ces malades ſujets à des douleurs vagues dans les hypochondres, ſur-tout dans le droit, rendent, après que la douleur eſt ceſſée, une *urine* épaiſſe & verte. (*prorrhet. lib. II.*) Si l'*urine* reſte long-temps crûe, & qu'on obſerve les autres ſignes ſalutaires, on doit s'attendre à voir terminer la maladie par des douleurs & un abſcès communément dans les parties au deſſous du diaphragme; il ſe fera une métaſtaſe ſalutaire à la cuiſſe, ſi le malade ſent courir des douleurs dans la région des lombes. (*coac. præn. cap. xxvij. n°. 21.*) Il peut auſſi ſe faire que des *urines* aqueuſes avec un énéoreme blanc, diverſement blancheâtres & fétides, déterminent l'abſcès aux oreilles. (*prorrhet. lib. I. ſect. III. n°. 71.*) Dans les fievres longues, légeres, erratiques, la ténuité des *urines* eſt un ſigne que la rate eſt attaquée. (*coac. prænot. cap. xxvij. n°. 40.*) Les *urines* brunâtres ſemblables à de la leſſive, jointes avec difficulté de reſpirer, indiquent la leucophlegmatie. (*ibid. n°. 24.*) La ſuppreſſion d'*urines*, ou la difficulté d'*uriner*, donne lieu à l'hydropiſie, lorſqu'elle ſurvient à des perſonnes d'un tempérament bilieux, qui ayant le dévoiement, rendent des matieres muqueuſes, ſemblables à de la ſemence, & ont des douleurs à la région du pubis. (*ibidem caput xix. n°. 4.*)

Les différentes variétés que nous avons obſervées dans l'*urine* ne dépendent ſouvent que d'un vice local dans les reins ou la veſſie, alors elles ne ſauroient nous inſtruire des affections du reſte du corps, elles ne peuvent que nous faire connoître le vice de ces parties; c'eſt pourquoi Hippocrate, dans l'examen des *urines*, recommande beaucoup d'y faire attention afin d'éviter des erreurs déſavantageuſes pour les médecins, & funeſtes au malade. *Prognoſt. l. II. n°. 33.* On peut s'aſſurer que la veſſie ou les reins ſont affectés par les cauſes qui ont précédé, & par les ſymptômes préſens, ſur-tout par les douleurs que le malade rapporte à la région de ces parties. Ainſi, lorſque les *urines* renferment du ſang liquide, ou des grumeaux, qu'elles

coulent goutte à goutte, & que l'hypogaſtre & le périnée ſont douloureux, il n'eſt pas douteux que la veſſie, ou les parties qui l'environnent ſoient attaquées; le piſſement de ſang, de pus & d'écailles extrêmement fétide déſigne l'ulcération de cette partie. L'on a lieu de croire que la veſſie eſt attaquée d'une eſpece de gale, lorſque les *urines* ſont épaiſſes & charient beaucoup de matiere, comme du ſon: le calcul ſe manifeſte par la ſtrangurie & les *urines* ſablonneuſes, *&c.* une douleur ſubite aux reins avec ſuppreſſion d'*urine*, préſage l'excrétion d'*urines* épaiſſes, ou de petits graviers; elle indique leur paſſage par les ureteres. Lorſque l'*urine* étant épaiſſe ſe trouve chargée de caroncules, & d'eſpeces de poils, c'eſt une marque que l'affection eſt dans les reins. Le piſſement de ſang ſpontané dénote auſſi le vice dans la même partie; ſavoir, la rupture d'une veine, *l. IV. aphor. 75. 81.*

Quelques auteurs ont prétendu que les *urines* brillantes, limpides, qui laiſſoient des cryſtaux tartareux aux parois des vaiſſeaux, étoient un ſigne d'affection ſcorbutique & hypochondriaco-ſpaſmodicoarthrique; que les *urines* pourprées, ténues, limpides & écumeuſes étoient un indice de pleuréſie; que lorſque dans l'écume il y avoit de petits grains, c'étoit une marque de paralyſie d'autant plus certaine, que les grains étoient plus petits; que l'*urine* épaiſſe comme de la ſaumure, couverte d'une pellicule muqueuſe & graſſe, indiquoit ſûrement la vérole, quand il n'y avoit point de toux: que l'*urine* dont les nuages étoient comme autant de petits flocons, & dont l'écume étoit long-temps à ſe diſſiper, dénotoit la phthiſie; que l'*urine* citrine, comme du vin, claire, avec un ſédiment couleur de roſe, peu abondant & floconeux, annonçoit des mouvemens hémorroïdaux aux perſonnes bien portantes âgées de 26 ou de 30 ans; on a été juſqu'à ranger parmi les ſignes de groſſeſſe l'*urine* claire & remplie de petits atomes, courant de côté & d'autre; enfin on a prétendu tirer des *urines* beaucoup d'autres ſignes encore moins certains; Nenter en fait un détail aſſez long, mais qui eſt encore bien loin d'être complet. *Théor. méd. part. III. cap. viij.* Je ne parle pas de ces charlatans effrontés qui prétendent connoître toutes les maladies par la ſeule inſpection des *urines*, & qu'on voit courir les foires, monter ſur des tréteaux, & s'afficher ſous le titre important de *médecins des urines*; les gens éclairés, parfaitement inſtruits de l'ignorance & des fourberies de ces impoſteurs, ne peuvent que s'en mocquer: ils les honoreroient trop, ou s'abaiſſeroient trop eux-mêmes, s'ils prenoient la peine de les critiquer: le peuple, pour qui le ſingulier eſt une amorce toujours ſûre de le frapper & de l'attirer, court en foule porter à ces prétendus guériſſeurs ſon *urine* & ſon argent; il ne s'apperçoit pas qu'il raconte lui-même ſa maladie, & il eſt tout ébahi de ſe l'entendre détailler en d'autres termes ſur le ſeul examen de ſon *urine*; pénétré d'admiration, il achete la drogue du charlatan, & la prend avec cette aveugle confiance, qui dans les maladies légeres ſuffit ſeule pour la guériſon; mais dans les cas graves, il ne tarde pas à reſſentir les mauvais effets d'un remede, ſouvent violent, adminiſtré avec auſſi peu de connoiſſance & de précautions, & meurt ordinairement victime de ſa crédulité, ſans s'en appercevoir, & ce qui eſt pis, ſans corriger les autres. Au reſte, quand je dis *le peuple*, je n'entends pas ſeulement les gens pauvres deſtinés à vivre du travail de leurs mains, & à la ſueur de leur front; je ſuis trop convaincu que ſur-tout dans ce qui concerne la ſanté il y a autant de peuple dans les palais que dans les chaumieres.

V. Il ne nous reſte plus qu'à expoſer les ſignes tirés des *urines*, qui font craindre le plus grave & le dernier des accidens; je veux dire la mort. *Voyez ce mot.* Les qualités de l'*urine* qui ſervent à établir ce pronoſtic facheux, varient ſuivant les cas, & les ſymptômes avec leſquels elles ſe rencontrent. Ainſi, dans les perſonnes bilieuſes, la ſuppreſſion d'*urine* eſt une cauſe & un ſigne de mort prochaine; dans les pleuréſies l'*urine* ſanguinolente, d'un rouge foncé, preſque noire, ténébreuſe, ζοφωδης, avec un ſédiment peu louable, ακαθαρτος, eſt ordinairement mortelle dans quatorze jours: ce ſymptôme eſt très-fréquent dans

les pleuréſies dorſales, qui ſont ſi dangereuſes. Dans les mêmes maladies l'*urine* porracée avec un ſédiment noir, ou ſemblable à du ſon, n'eſt pas moins funeſte; celle qui renferme des peaux ſemblables à des toiles d'araignées, indique une colliquation qui emporte en peu de temps le malade. *Coac. prænot. cap. xxvij. n°. 38. 19. 24.* Dans les péripneumonies les *urines* d'abord épaiſſes, enſuite atténuées au quatrieme jour, ſont un ſigne mortel. *Ibid. cap. xiv. n°. 40.* Il n'y a plus rien à eſpérer des malades lorſque l'*urine* ſort ſans qu'ils s'en apperçoivent, ils tombent dans des foibleſſes dont il n'eſt pas poſſible de les tirer. *Ibid. cap. xxj. n°. 4.* Lorſqu'à la ſtranguerie ſurvient la paſſion iliaque, le malade meurt le ſeptieme jour, la fievre ſeule excitant une abondante excrétion d'*urine*, peut prévenir cette fatale terminaiſon. *Ibid. n°. 5.* Dans les malades qui ſont ſur le point de mourir, les *urines* ſont quelquefois rougeâtres & promptes à fermenter. *Prorrhet. lib. I. ſect. ij. n°. 39.* Si dans ces douleurs de veſſie, dont nous avons parlé plus haut *(11.)* l'*urine* étant devenue purulente n'apporte aucun ſoulagement, ſi la veſſie n'eſt pas plus molle, & ſi la fievre eſt toujours forte, il eſt à craindre que le malade ſuccombe. *Prognoſt. lib. II. n°. 82.* En général les *urines* noirâtres, huileuſes, très-fétides, fourniſſent un pronoſtic de mort, ſi elles ne ſont accompagnées d'aucun ſigne critique, & ſi au contraire elles ſe rencontrent avec des ſymptômes graves.

Il ne faut pas s'attendre que toutes les propoſitions que nous avons données ſoient toujours rigoureuſement vraies, & que tous les ſignes que nous venons d'expoſer ſoient conſtamment ſuivis de leur effet, & par conſéquent infaillibles, 1°. parce qu'en médecine il n'y a rien d'abſolument certain, & que le plus haut degré de certitude médicinale ne va jamais au-delà d'une grande probabilité; 2°. parce qu'il en eſt des ſignes tirés de l'*urine*, comme de ceux que fourniſſent les autres actions du corps: ſeuls, ils ſont pour l'ordinaire fautifs; réunis & combinés enſemble, ils ſe prêtent mutuellement de la force & de la ſûreté, & concourent à établir des prognoſtics aſſez probables: 3°. on pourroit encore ajouter que l'*urine* peut plus facilement induire en erreur, parce qu'il eſt très-difficile de connoître en quoi & de combien elle s'écarte dans les maladies de l'état naturel, parce que la même *urine* peut ſignifier différentes choſes; l'*urine* limpide & abondante annonce chez les uns une attaque de néphrétique, chez les autres un redoublement, chez ceux-ci le délire, chez ceux-là peut-être une excrétion critique, chez quelques-autres l'effet d'une boiſſon aqueuſe priſe en quantité, *&c.* parce que la moindre paſſion d'ame, la plus légere émotion peut changer conſidérablement l'état de l'*urine*, parce qu'elle varie ſuivant qu'elle eſt vieille ou récente, qu'on l'a laiſſée long-temps en repos, ou qu'on l'a agitée, *&c.* c'eſt pourquoi un médecin prudent, qui ne veut ni riſquer ſa réputation, ni hazarder le bien de ſes malades, ne ſe contente pas de l'examen de l'*urine*; il ne le néglige cependant pas; il joint les lumieres qu'il en retire à celles qu'il peut obtenir des autres côtés, & parvient par ce moyen à répandre un certain jour ſur l'état actuel & futur des malades qui lui ſont confiés: il ſait d'ailleurs que le principal uſage de l'examen des *urines* eſt pour connoître le temps de la coction dans les maladies aiguës, qu'il y ſert infiniment, & qu'il eſt auſſi utile dans les affections du foie, dans l'hydropiſie, le calcul, les ulceres des reins & de la veſſie, qu'il eſt moins avantageux dans les maladies de la tête & de la poitrine, encore moins dans les affections nerveuſes, hyſtériques, hypochondriaques, & qu'enfin ces ſignes ſont le plus ſouvent fautifs, lorſqu'on prétend s'en ſervir pour diſtinguer des maladies particulieres.

On voit encore par-là ce qu'il faut penſer de ces gens, qui, ſur des *urines* apportées de loin, agitées, ballotées en divers ſens, très-vieilles & par-là ſouvent décompoſées, prétendent décider de l'âge, du tempérament, de l'état de ſanté, ou de maladie, & de l'eſpece de maladie de ceux qui les ont rendues. Mais n'inſiſtons pas davantage ſur cet article, nous ne parviendrons jamais à corriger ces charlatans, ils trouvent leurs intérêts à tromper; encore moins réuſſirons-nous à déſabuſer le peu-

ple de ſa ſotte crédulité, il veut être trompé, & mérite de l'être. *(m)*

URINE, *maladie de l'*, *(Médecine.)* les maladies que nous allons examiner regardent principalement l'excrétion de l'*urine*; leur diviſion naît des différentes manieres dont cette fonction peut être altérée. Dans l'état naturel l'*urine* ſort à plein canal de la veſſie par l'uretre, formant un jet continu, ſans douleur, & avec une certaine force; cette excrétion ne ſe fait qu'à différentes repriſes plus ou moins raprochées, ſuivant les âges, les ſujets, les tempéramens, les ſexes, les ſaiſons, *&c.* mais toujours par un effort volontaire; il y aura vice dans cette excrétion, & par conſéquent maladie, dès que toutes ces qualités ne ſe rencontreront pas, ce qui pourra arriver 1°. lorſque l'*urine* ne coulera point du tout; cette maladie eſt connue ſous le nom grec ἰσχουρία, *iſchurie*, qui répond à *ſuppreſſion* ou rétention d'*urine*. 2°. Lorſque l'excrétion ſera difficile & douloureuſe, ce qui conſtitue la *dyſurie*, ardeur ou difficulté d'*urine*. 3°. Lorſque l'*urine*, au lieu de ſortir ſans interruption & de droit fil, ne coulera qu'avec peine & goutte à goutte, ce dérangement a conſervé en françois le nom grec *ſtrangurie*; les Latins l'appellent indifféremment *urinæ ſtillicidium* & *ſtranguria*. 4°. Lorſque l'*urine* s'écoule continuellement de la veſſie, ſans qu'il ſe faſſe aucun effort, & que la volonté y ait part, on nomme ce ſymptôme *incontinence d'urine*. 5°. Lorſque l'excrétion d'*urine* ſera fréquente & très-copieuſe; ſi cet accident perſiſte quelque temps, & ſi la matiere même des *urines* eſt conſidérablement altérée au point qu'elles aient une conſiſtance huileuſe, une ſaveur douçâtre comme du miel, & une couleur cendrée ou laiteuſe; la maladie qui réſulte du concours de ces ſymptômes s'appelle *diabete*, διαβήτης; nous n'en parlerons pas ici, parce qu'elle eſt ſuffiſamment détaillée à l'*article* DIABETE, auquel nous renvoyons le lecteur: nous allons expoſer en peu de mots ce qui regarde les autres maladies, & nous ajouterons à la ſuite quelques remarques ſur les altérations morbifiques de la matiere même des *urines*, telles que le piſſement de ſang, de pus, de poils, *&c.*

I. *Iſchurie* ou *ſuppreſſion d'urine*. Elle eſt aſſez caractériſée par l'écoulement ſuſpendu des *urines*. Il s'y joint quelquefois d'autres ſymptômes accidentels, comme douleur, tenſion à l'hypogaſtre ou aux reins, fievre, vomiſſement, délire, *&c.* L'iſchurie peut être attribuée à un vice des reins, des ureteres, ou de la veſſie, ce qui en conſtitue deux eſpeces principales, qu'on ne doit point perdre de vue dans la pratique: dans la premiere eſpece, qu'on nomme *fauſſe* ou *bâtarde*, il ne deſcend point d'*urine* dans la veſſie, ſoit qu'il ne s'en ſépare point en effet dans les reins, ſoit que la ſécrétion ayant lieu, elle ne puiſſe ſortir des reins obſtrués, ou qu'elle trouve un obſtacle inſurmontable dans les ureteres. Dans la ſeconde eſpece, l'*urine* ſe ramaſſe dans la veſſie, elle la diſtend, l'éleve en tumeur, dont la circonſcription imite ſa figure, & qui préſente une fluctuation plus ou moins apparente à l'hypogaſtre, excite des envies inutiles de piſſer, des picotemens dans la veſſie; ces ſignes diſtinguent l'iſchurie vraie, légitime, de l'autre, dans laquelle on n'apperçoit aucun de ces ſymptômes, & au contraire on ſent un vuide à la région de la veſſie, & on y fait entrer inutilement la ſonde, *&c.*

La même variété que nous venons d'obſerver dans la maladie, doit néceſſairement ſe rencontrer dans les cauſes qui lui donnent naiſſance; l'iſchurie vraie eſt produite ou par le défaut de la faculté expulſive de la veſſie, pour nous ſervir du langage très-juſte des anciens, ou par des obſtacles qui s'oppoſent à ſon effet, quoique d'ailleurs ſuffiſant, ou par le concours de ces deux cauſes: 1°. la faculté expulſive n'eſt autre choſe que le muſcle de la veſſie qui s'étend en forme d'éventail, principalement ſur ſes parties poſtérieures & ſupérieures, & qu'on a appellé la *tunique muſculaire*, dont Morgagni défend vivement, & prouve très-bien l'exiſtence contre Bianchi, *Epiſtol. anat. 1. n°. 62.* Mais ce muſcle ne jouit de cette propriété de pouvoir chaſſer l'*urine* hors de la veſſie, qu'autant qu'il eſt ſuſceptible d'irritation, & capable de contraction: il peut perdre ſon irritabilité & ſa contractilité par la paralyſie des nerfs qui ſe vont répandre dans ſon tiſſu, à la ſuite

des attaques ordinaires d'apoplexie, de paralyſie générale, & ſur-tout par la luxation des vertebres inférieures du dos, comme Galien dit l'avoir vu arriver, *lib. de loc. affect. VI. cap. iv.* & comme je l'ai obſervé moi-même ſur un jeune homme qui ſe luxa l'épine en tombant de fort haut, qui ne put uriner pendant très-long-temps qu'au moyen de la ſonde, & qui cependant ne mourut pas, quoique tous les autres s'accordent à dire que la mort ſuit conſtamment ces ſortes de luxations. La veſſie peut auſſi devenir inſenſible dans un âge très-avancé en ſe racornifſant; la contraction du muſcle excréteur peut être empêchée par la diſtenſion trop grande de la veſſie qu'occaſionnera une quantité conſidérable d'*urines* retenues volontairement par pareſſe, par décence, par modeſtie, ou par quelqu'autre raiſon ſemblable, toujours au moins déplacée, pour ne pas deſcendre de cheval, ou d'une voiture, par exemple, pour ne pas ſortir d'une égliſe ou d'une compagnie, pour ne pas interrompre une affaire preſſante, ou faute de trouver un endroit propre écarté du monde pour ſatisfaire à ce beſoin, qui, étant naturel, ne doit rien avoir de honteux; dans tous ces cas le muſcle diſtendu au-delà du ton convenable, ne peut pas réagir ſur l'*urine*, & à chaque inſtant la cauſe augmente, & l'iſchurie s'affermit. Il arrive auſſi dans quelques cas de délire & de léthargie, que le malade oubliant d'*uriner*, donne lieu à une congeſtion d'*urine*, & par conſéquent à l'iſchurie.

2°. Les obſtacles qui peuvent empêcher l'effet de la contraction de la veſſie ou l'excrétion de l'*urine*, doivent être placés au col de la veſſie ou dans le canal de l'uretre; le col ou l'orifice de la veſſie peut être reſſerré & bouché par la conſtriction, l'inflammation du ſphincter, par toute ſorte de tumeurs qui obſtruent au dedans ou compriment au dehors, par l'amas de mucoſité, de pus, par des grumeaux de ſang, & plus fréquemment par des graviers ou un calcul; les carnoſités qui naiſſent dans l'intérieur de l'uretre à la ſuite des gonorrhées virulentes inhabilement traitées, & qui peuvent groſſir au point de remplir la capacité du canal, ſont le vice le plus ordinaire, par lequel ce canal contribue à l'*iſchurie*; on pourroit ajouter l'imperforation de l'uretre; mais il n'eſt pas d'uſage qu'on donne le nom d'*iſchurie* à la ſuppreſſion d'*urine*, que cette cauſe produit dans les enfans nouveau-nés.

L'*iſchurie* fauſſe a lieu, ou lorſqu'il ne ſe fait point dans les reins de ſecrétion, ou lorſque l'*urine* ſéparée ne peut pas pénétrer des reins, dans les ureteres, ou de ces canaux dans la veſſie; les obſtacles qui s'oppoſent à ce paſſage peuvent être des grumeaux de ſang, de matieres purulentes, & plus ſouvent des graviers, ce qui cauſe alors la colique néphrétique; ce paſſage peut auſſi être empêché par l'inflammation & les diverſes tumeurs, ſoit de ces parties, ſoit des parties environnantes; mais il eſt à propos de remarquer que pour que la ſuppreſſion d'*urine* ſoit totale, il faut que les deux reins ou ureteres ſoient également affectés. La ſecrétion de l'*urine* eſt rarement ſuſpendue par le vice des reins, ces organes ſont preſque paſſifs, ont peu d'action propre, ils ne font preſque que l'effet d'un filtre; ainſi à moins qu'ils ne ſoient extrêmement reſſerrés par quelque paſſion ſubite, par une attaque de convulſion ou d'hyſtéricité, *&c.* ou qu'ils ne ſoient dans un relâchement total, ils n'empêchent pas la filtration de l'*urine*; les cauſes les plus ordinaires ſont les hydropiſies où la ſérocité eſt déterminée ailleurs, les fievres ardentes où elle eſt diſſipée, les ſueurs immodérées, les dévoiemens continuels qui la conſomment, *&c.* cette ſecrétion eſt auſſi empêchée quelquefois dans certaines fievres malignes, où il y a beaucoup de ſymptômes nerveux, *&c.* & dans tous ces cas l'*iſchurie* eſt appellée *ſymptomatique*.

A quelle cauſe que doive être attribuée l'*iſchurie*, elle eſt toujours accompagnée d'un danger plus ou moins preſſant, (*voyez* URINE, *ſéméiotiq.*) elle eſt mortelle, ſi elle dure plus de ſept jours; le teneſme, le hoquet, les vomiſſemens urineux, une odeur urineuſe qu'exhale le malade, ſont les ſignes qui annoncent & préparent cette funeſte terminaiſon; il y a beaucoup plus à craindre de l'*iſchurie* fauſſe, que de la vraie, elle eſt auſſi plus rare; celle qui vient

par défaut de ſecrétion eſt encore plus fâcheuſe. La matiere des *urines* reſte dans le ſang, donne lieu à des hydropiſies, ou excite des maladies plus graves & moins longues; j'ai vu ſurvenir une fievre maligne que la mort termina en peu de jours à la ſuite d'une fauſſe *iſchurie*; lorſqu'elle doit ſon origine à des graviers arrêtés dans les ureteres ou dans le baſſinet des reins, elle entraîne, comme nous avons déja dit, les ſymptômes douloureux d'une colique néphrétique, double accident qui rend le danger beaucoup plus prochain; l'*iſchurie* vraie qui eſt produite par un calcul arrêté au col de la veſſie peut ſe diſſiper aſſez aiſément, en faiſant changer de place à la pierre; celle qu'a occaſionné la paralyſie du muſcle excréteur, quoique pour l'ordinaire incurable, n'eſt pas dangereuſe, parce qu'on peut artificiellement vuider la veſſie; il n'en eſt pas de même de celle qui reconnoît pour cauſe l'inflammation du ſphincter de la veſſie, ou des parties voiſines, des tumeurs nées dans ces parties ou dans le canal de l'uretre, parce qu'avant qu'on ſoit venu à bout de faire ceſſer l'action de ces cauſes, l'*iſchurie* a eu le temps de devenir incurable.

C'eſt dans les maladies de cette eſpece, que le fameux axiome *principiis obſta*, &c. doit être principalement ſuivi; chaque inſtant qu'on tarde d'y apporter remede, agrave la maladie & rend le ſecours moins efficace; le but qu'on doit ſe propoſer ici eſt de détruire la cauſe qui a produit & entretient l'*iſchurie*; comme ces cauſes varient, il faut examiner attentivement celle qui doit occuper, & lorſqu'on l'a exactement déterminée y diriger le traitement.

1°. L'*iſchurie* fauſſe où il ne ſe fait point de ſecrétion pour l'ordinaire, ſymptôme d'une fievre ardente ou maligne, doit ſuivre le traitement de la maladie de qui elle dépend; on peut ſeulement inſiſter davantage ſur les diurétiques, froids ou chauds, ſuivant les circonſtances, ſur les boiſſons abondantes, les tiſanes nitrées: les lavemens émolliens, &c. Quand elle eſt une ſuite de l'hydropiſie, il faut avoir recours aux diurétiques un peu actifs, aux ſels neutres ou alkalis fixes, aux leſſives de cendres, aux ſucs apéritifs de cerfeuil, de chiendent, de perſil, dans leſquels on écraſe des cloportes, &c. *Voyez* HYDROPISIE; les diarrhées & les ſueurs exceſſives doivent être combattues avec les remedes qui leur ſont propres, combinés avec ceux qui pouſſent par les *urines*.

2°. Lorſque la même eſpece d'*iſchurie*, jointe à la colique néphrétique eſt produite par de petits graviers arrêtés dans les conduits urinaires ou dans les ureteres, il faut employer les remedes indiqués dans la colique néphrétique & expoſés à cet article; les principaux ſont la ſaignée, les bains ou demi-bains, les fomentations émollientes, les tiſanes de même nature, les huileux & les narcotiques. *Voyez* NÉPHRÉTIQUE, COLIQUE.

3°. Lorſque l'*urine* parvenue dans la veſſie n'en peut pas ſortir, ſoit par le défaut de la faculté expultrice, ſoit par des obſtacles qui s'oppoſent à ſon action; il faut, 1°. tâcher, comme nous l'avons dit, d'emporter la cauſe; 2°. ſi l'on ne peut le faire aſſez promptement, procurer par l'art une iſſue à l'*urine*; la paralyſie de la veſſie cauſée par la luxation de l'épine du dos eſt incurable; celle qui ſuccede à l'apoplexie & qui dépend des cauſes générales de paralyſie, doit être combattue par les remedes actifs ſpiritueux, nervins, & ſur-tout par les véſicatoires, dont l'effet porte ſpécialement ſur les voies urinaires qu'on a coutume d'employer dans les cas ordinaires de paralyſie, *voyez ce mot*; mais comme ce traitement eſt très-long & ſouvent infructueux, on eſt obligé de vuider la veſſie par le moyen de la ſonde dont l'uſage eſt d'autant plus convenable, qu'il peut ſe faire ſans douleur & ſans inconvénient. Si l'orifice de la veſſie eſt bouché par des grumeaux de ſang ou de pus, ou autres; on peut avec la ſonde les diviſer & donner paſſage à l'*urine* qui peut en entraîner une partie, le même inſtrument eſt auſſi très-convenable ſi c'eſt un calcul qui ſoit engagé dans le col de la veſſie, en le repouſſant ou le dérangeant, on fait ceſſer l'*iſchurie*; on peut auſſi le faire changer de place, en faiſant coucher le malade ſur le dos & le ſecouant un peu rudement; ce moyen eſt plus doux que la ſonde, il doit toujours être tenté auparavant. Quand

l'inflammation ſe joint au calcul, ou même qu'elle ſeule produit l'*iſchurie*, l'uſage de la ſonde doit être banni, il ne peut qu'avoir de mauvais effets, il faut tâcher de faire ceſſer l'inflammation par quelques ſaignées, des fomentations émollientes, des légeres injections, des boiſſons antiphlogiſtiques & autres ſecours qui conviennent à l'inflammation, *voyez cet article*; les carnoſités dans l'uretre empêchent auſſi l'uſage de la ſonde, on ne peut les détruire que par les bougies, qu'il faut introduire légérement & pouſſer tous les jours un peu; mais ſi ces remedes agiſſent trop lentement, l'*iſchurie* eſt déja invétérée; s'il eſt à craindre qu'elle n'entraîne des accidens graves, ou même la mort, il faut avoir recours à des ſecours qui donnent promptement iſſue à l'*urine* amaſſée & qui ſe corrompt; on peut eſſayer encore la ſonde, ſur-tout ayant ſoin de l'introduire avec beaucoup de précaution; que le chirurgien ſe garde bien de vouloir déployer ſes graces & montrer une adreſſe déplacée, en ſe ſervant du tour qu'il appelle communément *tour de maître*, qui conſiſte à faire entrer la ſonde dans l'uretre en tournant la partie convexe du côté du ventre, & lorſquelle eſt ou qu'on la croit parvenue au *veru-montanum*, à la détourner ſubitement & enfiler ainſi la veſſie; cette méthode me paroît fautive, en ce que le chirurgien peut prendre une carnoſité pour l'éminence qui doit le guider, qu'il entre trop précipitamment, qu'il riſque de déchirer toutes ces parties enflammées & tendues, d'augmenter l'inflammation & d'occaſionner la gangrene, & qu'il eſt enfin expoſé à faire de fauſſes routes; toutes ces conſidérations, s'il eſt capable de faire céder ſa ſatisfaction à l'intérêt du malade, doivent l'engager à préférer la façon ordinaire de ſonder, plus groſſiere & en même temps plus ſolide, à une méthode qui n'a que le vain & frivole mérite d'un peu plus d'élégance & de dextérité. Si enfin, on ne peut pas pénétrer par le moyen de la ſonde dans la veſſie; il ne faut pas trop inſiſter de peur d'irriter ces parties & de rendre l'engorgement plus conſidérable, il ne reſte plus qu'un expédient qu'il faut abſolument prendre; quoiqu'il ſoit très-douteux, il rend incertaine une mort, qui, à ſon défaut, ſeroit infailliblement & prochainement décidée; je parle de la ponction au périnée, ou à l'hypogaſtre, c'eſt le cas de ſuivre l'axiome de Celſe, *melius eſt anceps quam nullum experiri remedium.* Quelques auteurs vantent beaucoup dans ces cas déſeſpérés, la vertu admirable de la pierre néphritique. Jacques Zabarella a guéri, ſuivant le rapport de Rhodius, Nicolas Treviſanus, profeſſeur en médecine, d'une ſuppreſſion d'*urine* en lui attachant au bras cette merveilleuſe pierre; dès que le malade l'eut, il rendit le calcul qui étoit la cauſe de ſa maladie, & tant qu'il l'a portée, il n'en a plus reſſenti aucune atteinte; ce qui n'eſt pas fort étonnant, puiſque la cauſe étoit emportée. Le même auteur rapporte, que André Schogargus, célebre médecin de Padoue, éprouva dans un cas ſemblable le même effet de cette pierre dans un payſan, à la cuiſſe duquel il l'avoit fait attacher. (*Joann. Rhodius, obſerv. 30. centur. III.*) Nicolas Monardes raconte des obſervations auſſi ſurprenantes (*lib. de ſimplic. medicam. ex novo orbe delatis.*) Je ſuis très-perſuadé que ces faits, quoiqu'atteſtés par des auteurs dignes de foi, trouveront encore beaucoup de lecteurs incrédules qui aimeront bien attribuer les guériſons, ſi elles ſont vraies, à la confiance, aux remedes pris antérieurement & à toute autre cauſe qu'à un remede, dont la maniere d'agir eſt ſi oppoſée aux idées qu'ils ont; ils ne manqueront pas de penſer que les effets qui ont ſuivi l'application de ce remede, ont été beaucoup exagérés par les témoins ou intéreſſés, ou admirateurs enthouſiaſtes, ou trompeurs, ou trompés; & pour appuyer leur ſentiment ſur l'inéficacité d'un pareil amulete; ils pourront ſe fonder ſur le témoignage de Luc Tozzi, qui aſſure avoir employé cette pierre pluſieurs fois & toujours fort inutilement, & qui a la bonhommie de rejeter ce défaut de ſuccès ſur la falſification. (*Medec. pract. part. II.*)

Dyſurie ou *difficulté d'uriner*. Le ſymptôme qui conſtitue cette maladie, eſt une excrétion pénible & douloureuſe de l'*urine*, qui eſt le plus ordinairement jointe à un ſentiment d'ardeur plus ou moins conſidérable,

dérable, rapporté au col de la veſſie & tout le long de l'uretre, d'où lui eſt auſſi venu la dénomination familiere d'*ardeur d'urine*.

Pour que la *dyſurie* ait lieu, il faut ou que l'*urine* devienne plus irritante, ou que la ſenſibilité des parties par où elle paſſe augmente. Le premier vice mérite d'être accuſé, 1°. lorſque le phlegme de l'*urine* ſe trouve en très-petite quantité & inſuffiſant pour délayer les parties huileuſes & ſalines, qui ſeules ſont capables d'irriter, c'eſt ce qui arrive ſur-tout dans les hydropiſies & dans les fievres ardentes bilieuſes; 2°. lorſque l'*urine* ſe trouve chargée de molécules étrangeres, de petits corps pointus anguleux, comme des graviers, du ſable, des débris de calcul, un ſédiment trop épais, & ſuivant l'obſervation de Sennert, une matiere blancheâtre & laiteuſe qu'on a pris mal-à-propos pour du pus, & dont la quantité eſt ſouvent ſi conſidérable, qu'elle remplit la moitié du pot-de-chambre. (*)

Les cauſes qui rendent l'uretre & le col de la veſſie plus ſenſibles, plus irritables, ſont l'inflammation l'exulcération, la tenſion exceſſive de ces parties; la légere ſenſation, que faiſoit auparavant l'*urine* ſur ces parties dans l'état naturel, devient alors ſi forte, ſi vive, qu'elle en eſt douloureuſe. La douleur n'eſt le plus ſouvent qu'une ſenſation agréable portée à l'excès, de même que le vice n'eſt fréquemment qu'une vertu qui a dépaſſé les bornes qui lui étoient preſcrites. Cet état morbifique des parties mentionnées, eſt la ſuite & l'effet ordinaire des gonorrhées virulentes; auſſi la *dyſurie* en eſt un ſymptôme conſtant; elle eſt moins forte dans les femmes que dans les hommes, parce que dans ceux-ci, c'eſt l'uretre, & ſur-tout la partie intérieure, que traverſe l'*urine*, qui eſt affectée, qui eſt le ſiege de l'ulcere & de l'inflammation; au lieu que dans les femmes, la gonorrhée occupe les diverſes glandes du vagin quelquefois loin de l'uretre, mais jamais l'intérieur de ce canal. Souvent la *dyſurie* ſuccede aux gonorrhées, c'eſt ſur-tout lorſqu'un chirurgien imprudent s'eſt ſervi pour arrêter l'écoulement d'injections aſtringentes, ou lorſqu'il reſte des carnoſités dans l'uretre. Un calcul raboteux engagé dans le col de la veſſie peut auſſi l'irriter, l'enflammer & l'ulcérer; enfin, les cantharides appliquées à l'extérieur, ou priſes intérieurement, exercent ſpécialement leur action ſur les voies urinaires, ſur la veſſie, & augmentent conſidérablement la tention & la ſenſibilité, & ſont auſſi une cauſe très-fréquente de *dyſurie*, lorſqu'on les laiſſe trop long-temps appliquées à l'extérieur, qu'elles mordent trop, ou qu'on en prend intérieurement une doſe conſidérable, & qu'on inſiſte long-temps ſur l'uſage.

Cette maladie eſt pour l'ordinaire plus incommode que dangereuſe; rarement contribue-t-elle a accélérer la mort de ceux qui l'éprouvent, lorſqu'elle ſurvient aux vieillards, ſur-tout à ceux qui ont fait un grand uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes; elle n'eſt pas ſuſceptible de guériſon, & les accompagne juſqu'au tombeau. La *dyſurie*, qui dépend d'autres cauſes, peut ſe guérir aſſez ſûrement, quelquefois même avec aſſez de facilité.

Le traitement qui convient à la *dyſurie*, ne ſauroit être uniforme & toujours le même dans les différens cas, il doit varier relativement aux cauſes auxquelles elle doit être attribuée; il faut uſer d'autres remedes quand l'*urine* eſt viciée, que quand c'eſt le vice des parties ſolides qu'il faut accuſer, & les diverſifier encore ſuivant les cauſes particulieres. Ainſi, 1°. la *dyſurie* qui dépend d'une altération d'*urine* que nous avons dit ſe rencontrer dans les fievres ardentes & les hydropiſies, doit être combattue par des remedes qui déterminent à la veſſie une plus grande abondance de ſéroſité. Les remedes qui rempliſſent

(*) Ray attribue à la décoction de la racine du Bahel-Sculli, & à ſa feuille confite dans du vinaigre, la vertu de provoquer les *urines*, ſur-tout, ſi la décoction a été faite dans l'huile du *ficus infernalis*. Le même auteur ajoute que les feuilles du Bahel réduites en poudre, & priſes dans de l'huile tirée par expreſſion du *ficus infernalis*, réſolvent les tumeurs des parties naturelles.

cette indication dans le premier cas, ſont les diurétiques froids, les émulſions, les boiſſons abondantes, les tiſanes acides nitreuſes émulſionnées, le petit-lait, l'eau de poulet, *&c.* Dans le ſecond, ce ſont les diurétiques chauds, les ſels lixiviels neutres ou alkalis, les inſectes, *&c.* *Voyez* ISCHURIE.

Ces mêmes remedes ſont très-bien indiqués lorſque le ſédiment de l'*urine* eſt trop épais & trop abondant; mais lorſqu'il y a des graviers, il faut choiſir les médicamens les plus appropriés pour les fondre, ou du moins pour les chaſſer, & en prévenir la formation; on les appelle *lithontriptiques*. *Voyez* ce mot. Dans cette claſſe, ſont la verge d'or la ſaxifrage, le bois néphrétique, la chauſſe trape, la bouxerole, remede connu & uſité depuis long-temps à Montpellier, & qu'on prétend donner aujourd'hui pour nouveau; la térébenthine, les baumes, l'eau de chaux, dont j'ai éprouvé moi-même ſur un malade calculeux l'efficacité, & j'ai appris qu'on ne doit point s'effrayer par la prétendue cauſticité que lui attribuent ceux qui ne l'ont jamais employée.

2°. La ſenſibilité de la veſſie & de l'uretre portée à un trop haut point, indique en général les émolliens, calmans, anodins, narcotiques. On peut les employer extérieurement, intérieurement, & s'en ſervir en lavemens & pour matiere d'injections dans la veſſie, qu'on fera avec beaucoup de circonſpection; les plus efficaces de cette claſſe, ſont le nymphæa, les ſemences froides, les racines d'althæa, le lait, les ſemences de pſyllium, *&c.* & ſi les douleurs ſont trop vives, on en vient aux narcotiques; lorſqu'il y a inflammation, la ſaignée peut ſoulager. Dans les gonorrhées violentes, & ſur-tout dans celles qu'on appelle *cordées*, où l'ardeur d'*urine* eſt exceſſive, on peut la diminuer un peu en plongeant la partie affectée dans l'eau, ou le lait tiede. Les bains généraux ſont auſſi très-avantageux; on tire du ſoulagement des émulſions priſes en ſe couchant, auxquelles l'on ajoute du ſyrop de nymphæa, ou même de celui de pavot. Tout ces ſecours ne doivent point être négligés lorſque la *dyſurie* eſt produite par un calcul anguleux qui irrite le col de la veſſie; mais ils ne peuvent que pallier le mal, ou en diminuer la violence: l'opération eſt le ſeul ſecours vraiment curatif. J'ai réuſſi avec l'eau de chaux à rendre cette excrétion plus facile & moins douloureuſe dans un homme qui avoit la pierre: on pourroit auſſi tenter le même remede avant de ſoumettre le malade à une opération cruelle & incertaine. Le lait eſt un remede ſpécifique dans la *dyſurie* qui provient de l'application des cantharides: on peut donner le petit-lait l'hydrogala, les liqueurs émulſives; toutes ces préparations du lait ſont conſtamment ſuivies du ſuccès le plus prompt & le plus complet. Si la médecine poſſédoit beaucoup de remedes auſſi efficaces, auſſi ſûrs que l'eſt le lait dans ce cas, le projet de l'immortalité deviendroit bien moins chimérique.

Strangurie ou excrétion d'urine goutte à goutte. Le nom de cette maladie en indique ſuffiſamment la nature & le caractere; on peut en compter deux eſpeces relativement aux accidens qui s'y joignent; quelquefois la *ſtrangurie* eſt accompagnée de beaucoup d'ardeur & de douleur, & des autres ſymptômes qui ſont propres à la *dyſurie*, dont elle ne differe alors que par la maniere dont ſe fait l'excrétion. (*Voyez ci-devant* DYSURIE.) Les cauſes ſont à peu près les mêmes, les plus fréquentes ſont un calcul engagé dans le col de la veſſie, l'inflammation de cette partie & des carnoſités dans l'uretre, qui ſe rencontrent avec une foibleſſe, une atonie du ſphincter; cette eſpece de *ſtrangurie* eſt aſſez comparable au teneſme. Dans les deux cas, des efforts continuels & douloureux ne produiſent qu'une excrétion très-modique; d'autres-fois, l'*urine* ſort ſans gêne & ſans douleur, ou continuellement à meſure qu'elle ſe ſéparé, comme dans l'incontinence d'*urine*; ce qui vient d'un relâchement total du ſphincter, ou par intervalles, ayant eu le temps de ſe ramaſſer en certaine quantité; alors la continuité du fil de l'*urine* eſt pour l'ordinaire rompue par des obſtructions placées à la naiſſance de l'uretre, & par le rétréciſſement du col de la veſſie.

La premiere eſpece de *ſtrangurie* qui a

les ſymptômes & les principes communs avec la *dyſurie*, fournit à peu près le même pronoſtic, & exige les remedes abſolument ſemblables ; elle eſt un peu plus incommode, & même comme elle approche plus de l'iſchurie, elle en devient auſſi plus dangereuſe. Hippocrate a remarqué que ſi la paſſion iliaque ſurvenoit à la *ſtrangurie*, les malades mourroient dans ſept jours, à moins que la fievre ne fût excitée & ſuivie d'un flux abondant d'*urines* (*Aphor. 41. lib. VI.*) Mais le même auteur a obſervé que la *ſtrangurie* étoit quelquefois dans les maladies aiguës un ſigne très-favorable, une affection critique & ſalutaire. (*Epidem. lib. I. ſect. 2. &c.*) *Voyez* URINE. (*Séméiotiq.*)

La ſeconde eſpece de *ſtrangurie* très-familiere aux vieillards, n'eſt qu'incommode ; elle n'exige aucun remede, & élude l'efficacité de ceux qu'on verroit les plus appropriés ; ainſi, il faut les laiſſer vivre avec cette incommodité, plutôt que de les fatiguer inutilement par des drogues déteſtables, ou même les faire mourir plutôt, en prétendant les en délivrer. Que de cas ſemblables ſe rencontrent dans la pratique où le médecin le plus officieux eſt ſouvent déſagréable & quelquefois nuiſible !

Diabetes ou *flux abondant & colliquatif*. *Voyez* DIABETES.

Incontinence d'urine. Cette maladie conſiſte dans une excrétion plus ou moins fréquente d'*urine*, faite ſans aucun effort, & involontairement ; il y a des cas où l'*urine* s'échappe ainſi de la veſſie, à meſure qu'elle y découle par les ureteres ; cette ſecrétion ſe fait goutte à goutte, & forme une eſpece de ſtrangurie ; il y en a d'autres où l'*urine* après s'être ramaſſée pendant quelque temps, ſort d'elle même ſans que le malade puiſſe la retenir, & ſans qu'il ait le temps de prendre les précautions convenables ; il y en a enfin, & c'eſt le cas ordinaire des enfans, où l'excrétion d'*urine* involontaire ne ſe fait que pendant le ſommeil.

Dans l'état de ſanté l'*urine* ne ſe ramaſſe dans la veſſie que parce que ſon orifice eſt garni d'un ſphincter, qui par ſa contraction le ferme exactement, & bouche tout-à-fait l'iſſue à l'*urine* ; juſqu'à-ce que la veſſie ſoit diſtendue à un certain point par la quantité d'*urine*, & irritée par ſon acrimonie plus ou moins vive dans les différens ſujets & les diverſes circonſtances, le muſcle excréteur reſte ſans force & ſans action. Pour qu'il ſe contracte il faut une certaine irritation, qui dans l'état naturel dépend plus de la quantité que de l'âcreté de l'*urine* ; alors la veſſie diminue en capacité, les forces, par la diſpoſition des fibres muſculaires, ſont toutes dirigées vers l'orifice de la veſſie ; elles ſont aidées dans cette action par les muſcles abdominaux contractés ; mais tous ces efforts ſeroient vains, ſi en même temps le ſphincter relâché n'ouvroit le paſſage à l'*urine*, qui ſort alors avec plus ou moins d'impétuoſité ; mais tel eſt l'admirable ſtructure de ces parties, que les mêmes efforts qui font contracter le muſcle excréteur, procurent le relâchement du ſphincter de la veſſie ; quoique leur méchaniſme, leur maniere d'agir nous ſoient tout-à-fait inconnues, quoique nous ne ſachions pas ce qu'il faut faire, & la façon dont il faut s'y prendre pour *uriner* : les efforts que nous faiſons n'en ſont pas moins ſoumis à l'empire de la volonté, il nous eſt libre de ne pas obéir pendant un plus ou moins long eſpace de temps au *ſtimulus* qui les exige & les détermine ; les femmes en général, y réſiſtent moins long-temps que les hommes, elles ſont obligées de ſatisfaire plus ſouvent à ce beſoin ; elles ſont auſſi beaucoup plus ſujettes qu'eux à l'incontinence d'*urine*.

Cette maladie aura donc lieu lorſque le ſphincter laiſſera ouvert l'orifice de la veſſie, lorſqu'il cédera ſans la participation de la volonté, à la ſimple peſanteur de l'*urine*, ou à la légere contraction du muſcle excréteur ; ce qui arrivera lorſqu'il ſera détruit totalement ou en partie par des ulceres, des déchiremens, lorſqu'il ſera relâché, paralytique, ou ſimplement privé de ſa force, & de ſon ton ordinaire & naturel. Les ulceres qui détruiſent le ſphincter de la veſſie, ſont ordinairement vénériens, il peut s'en trouver dépendans d'autres cauſes, & ſurvenus à la ſuite d'une inflammation & d'une rétention d'*urine*.

Les déchiremens de cette partie ont principalement lieu chez les femmes ; les accouchemens laborieux, ou la maladreſſe du chirurgien, en ſont les cauſes les plus fréquentes ; la paralyſie & le relâchement de ce muſcle ſont quelquefois produits par une chûte ſur le dos, comme l'ont obſervé Amatus Luſitanus, Benivenius, & Alphonſus Rhonius ; d'autres fois par les cauſes ordinaires de paralyſie & de relâchement, dont l'action ſe porte principalement ſur cette partie. J'ai vu, dans une femme, ce vice occaſionné par la préſence d'un calcul d'une groſſeur prodigieuſe dans la veſſie, ſans doute il avoit produit cet effet en peſant continuellement ſur le ſphincter ; mais après que, par un de ces efforts ſurprenans de la nature, dont on voit peu d'exemples, la malade eut pour ainſi dire accouché avec les plus cuiſantes douleurs, de cet énorme calcul, l'*incontinence d'urine* fut encore plus conſidérable ; le ſphincter ayant été extrêmement dilaté, perdit abſolument ſon ton & ſa contractilité ; enfin la foibleſſe du ſphincter eſt un effet très-ordinaire de l'âge trop ou trop peu avancé ; les vieillards ſont très-ſujets à *l'incontinence d'urine*, & il eſt peu d'enfant qui dans les premieres années de ſa vie n'éprouve cette incommodité ; la foibleſſe du ſphincter qui l'occaſionne n'étant pas porté à l'excès chez la plupart, il arrive que l'excrétion involontaire de l'*urine*, ne ſe fait que pendant le ſommeil ; comme il s'en ſépare beaucoup à cet âge, la veſſie eſt bientôt ſurchargée, l'enfant profondément endormi ne ſent pas l'aiguillon qui l'avertit de ſatisfaire à ce beſoin ; le muſcle excréteur trop diſtendu ſe contracte, le ſphincter ne peut pas réſiſter à cet effort & au poids de l'*urine*, il ſe relâche, l'*urine* ſort à grands flots, inonde le lit de ce pauvre innocent, & lui prépare des châtimens d'autant plus cruels qu'ils ne ſont pas mérités. Meres injuſtes, qui venez la main armée de verges viſiter avec une exactitude inquiete le berceau de ces tendres victimes, & qui vous préparez à leur faire expier ſous les coups leur prétendue faute, ſuſpendez pour un moment ces coups, apprenez qu'il ne peut y avoir de faute ſans la participation de la volonté, que ce qui vous en paroît une, eſt une action très-indifférente, que c'eſt le ſymptôme d'une maladie que l'enfant ne peut pas plus empêcher, qu'un accès de fievre ou de colique, & qui loin d'attirer votre courroux & vos châtimens, doit exciter votre tendreſſe & vos ſoins ; prenez garde d'ailleurs que ce ne ſoit pas l'avarice ou le déplaiſir de voir gâter les meubles qui ſervent au lit de votre enfant, qui arme votre main, déguiſé ſous le prétexte plauſible d'une correction néceſſaire ; mais ſur-tout penſez que ſi quelqu'un eſt coupable, c'eſt vous qui nourriſſez trop mollement votre enfant, qui le gorgez de boiſſons aqueuſes, qui ne lui laiſſez pas faire l'exercice convenable, & qui enfin négligez de lui procurer les remedes appropriés.

L'*incontinence d'urine* n'eſt point une maladie grave ou dangereuſe, elle n'eſt qu'une incommodité très-déſagréable ; elle eſt pour l'ordinaire incurable, ſur-tout chez les vieillards ; les enfans ſont les ſeuls qui en guériſſent parfaitement, & même avec aſſez de facilité, ſouvent par la ſeule force du tempérament que l'âge donne en augmentant, quelquefois par l'efficacité des ſecours que la médecine fournit.

Le peu de ſuccès des remedes ordinaires, adminiſtrés ſuivant les diverſes indications, a fait recourir pour emporter cette maladie, à des médicamens ſinguliers, abſurdes, qu'on a regardés comme très-appropriés dans tous les cas, ſans avoir égard à la différence des cauſes, & qu'on a décorés du titre impoſant de *ſpécifique*. Sous ce beau nom, ont paru ſucceſſivement recommandés par différens auteurs, le goſier d'un coq roti, deſſéché & mis en poudre ; la veſſie d'une chevre, ou d'un ſanglier, préparée de même, & donnée à la doſe d'un gros dans un verre de vin rouge ; les parties génitales externes de la truie, cuites avec les choux pommés ; le poiſſon qui ſe trouve dans l'eſtomac des brochets, les cendres d'un hériſſon, la gomme arabique, le ſtyrax, la cire, la mirrhe, le calament, la menthe, le gland, le millepertuis, *&c.* mais de tous les remedes de cette eſpece, il n'y en a point qui ait eu plus de vogue, & qui ſoit ſi généralement vanté, que les ſouris qu'on fait

manger roties, ou dont on donne la cendre ; mais ce remede eſt particuliérement deſtiné à guérir l'*incontinence d'urine* qu'éprouvent les enfans. Pline aſſure que de ſon temps on s'en ſervoit avec ſuccès (*Hiſt. nat. lib. XXX. cap. xv.*) Dans une édition de Sérénus, citée par Geſner, on voit qu'il recommande :

Ex vino muris tritus (cinis) vel lacte capellæ.

Benedictus Vermenſis, Bayrus, Foreſtus, *&c.* rapportent des obſervations qui conſtatent cette vertu dans les ſouris. Ce dernier aſſure avoir vu donner ce remede avec un très-grand ſuccès, par les bonnes femmes de Delphes. (*Schol. obſ. 22. lib. XXV.*) Dans la ſeconde année des éphémerides des curieux de la nature, il y a une obſervation encore plus remarquable, d'une fille âgée de dix-huit ans, qui étoit ſujette dès ſon enfance à cette maladie, & dont les regles étoient encore ſuſpendues, elle en fut parfaitement guérie en mangeant quelques ſouris róties, par le conſeil d'une femme qui, pour l'engager à uſer de ce remede, lui raconta que ſon propre fils en avoit éprouvé l'efficacité, & avoit été délivré par ce moyen, d'une *incontinence d'urine* qui l'incommodoit depuis quinze ans. Enfin tout le monde peut avoir vu arriver, ou entendu raconter des hiſtoires ſemblables. Après un ſi grand nombre d'obſervations déciſives, & de témoignages authentiques, je ne vois pas trop comment on pourroit nier & méconnoître cette propriété dans les ſouris ; la maniere dont elles operent cet effet eſt inconnue, j'en conviens : mais eſt-on fondé à rejeter un fait, parce qu'on a des lumieres trop bornées pour en trouver la raiſon, & d'ailleurs eſt-on plus éclairé ſur la façon d'agir des autres remedes ? quoi qu'il en ſoit, ce remede eſt innocent, il n'y a aucun mauvais effet à en craindre ; les ſouris ſervent de nourriture ordinaire aux peuples de Calecut, & on mange en France, dans certaines provinces, les rats d'eau. Ainſi un médecin prudent, inſtruit que les plus ignorans peuvent donner de bonnes idées, ne dédaignera point ce remede parce qu'il eſt conſeillé par les bonnes femmes, & pourra dans l'occaſion en permettre, ou même en conſeiller l'uſage.

Il y a un autre remede plus merveilleux encore, & dont l'efficacité, quoique conſtatée par deux obſervations dont un médecin célebre dit avoir été le témoin oculaire, eſt plus inexpliquable & plus douteuſe ; c'eſt une amulette ſuſpendue au cou, faite avec la poudre d'un crapaud roti en vie dans un pot neuf. Henri de Heers rapporte qu'une femme étant attaquée d'une *incontinence d'urine* à la ſuite d'un accouchement laborieux, pendant lequel une accoucheuſe maladroite lui avoit déchiré le ſphincter de la veſſie, il n'oublia aucun remede pour la guérir de cette incommodité ; il réuſſit à diſſiper quelques ſymptômes accidentels, mais il ne put jamais arrêter l'excrétion continuelle d'*urine*, c'eſt pourquoi il s'aviſa de lui faire préparer un ſyphon d'argent dont la branche la plus courte alloit dans la veſſie, & l'autre d'environ quatre pouces aboutiſſoit à une bouteille ; par ce moyen il détourna le cours de l'*urine* qui ſe faiſoit par le vagin, & conſolida les ulceres qui étoient dans cette partie ; cette femme ainſi ſoulagée, & n'ayant d'autre incommodité que le poids de la bouteille, ne s'attendoit pas à une guériſon plus complette ; elle pouvoit en ôtant ſon ſyphon, recevoir les careſſes de ſon mari, & étant devenue enceinte, elle accoucha très-heureuſement. Henri de Heers l'ayant perdu de vue, la rencontra quelque temps après, & fut fort ſurpris de ſe voir rendre ſon ſyphon, & d'apprendre que la malade parfaitement guérie n'en avoit plus beſoin ; il en demanda la cauſe, & elle lui fit voir le petit ſac pendu à ſon cou, où étoit renfermée la poudre du crapaud ; ſa ſurpriſe augmenta encore, n'ayant jamais oui parler d'un ſemblable remede ; il aſſure qu'ayant eu l'occaſion de s'en ſervir chez un marchand qui avoit une *incontinence d'urine*, à la ſuite d'une opération de la taille mal faite, il vit avec étonnement le même miracle ſe répéter (*Henric. ab. Heers, obſ. 14. lib. I.*) ; nous n'avons rien à dire à cela ſinon que *fidus ſit penes autorem.*

Si j'avois à traiter un malade attaqué de cette maladie, ayant d'avoir recours à tous ces prétendus ſpécifiques, j'eſſayerois les remedes qui puſſent combattre les cauſes

que je connoitrois ; je conſeillerois l'opération de la taille à celui dans qui la maladie dépendroit du calcul, les aſtringens ſpiritueux, aromatiques, pris intérieurement, ou adminiſtrés en vapeurs, en bains, en fomentations, en injections, & ſur-tout les véſicatoires, à ceux qui auroient le ſphincter de la veſſie paralytique, ou dans un relâchement plus ou moins conſidérable, les balſamiques dans le cas d'ulcere, *&c.* & je recommanderois aux meres dont les enfans ſeroient ſujets à cette maladie, de s'abſtenir des fouets, ſecours également cruels, inutiles, & déplacés, d'élever leurs enfans moins mollement, de leur laiſſer faire de l'exercice, de leur donner des alimens moins aqueux, moins relâchans, de leur faire boire un peu de vin, ſur-tout ferré, d'avoir ſoin qu'ils ayent toujours le ventre libre, parce que plus l'excrétion de ſéroſité aura lieu par les inteſtins, moins les *urines* ſeront abondantes ; & ſi ces ſecours ſont inſuffiſans, je crois qu'on peut tirer plus d'utilité des fomentations aromatiques, aſtringentes, des légeres injections, & de l'uſage d'un vin aromatique ferré, du cachou, & de quelqu'autres aſtringens ſemblables.

Piſſement de ſang. Le mélange du ſang avec les *urines* leur donne une teinte d'un rouge plus ou moins foncé, ſuivant la quantité & la qualité du ſang, qui eſt le ſigne diſtinctif de cette maladie. Lorſque le ſang eſt peu abondant, on riſque de confondre l'*urine* ſanguinolente, avec celle dont la rougeur dépend de la trop petite quantité de phlegme, ou du mélange d'un ſédiment rouge & briqueté.

Pour éviter cette erreur, il n'y a qu'à laiſſer à l'*urine* le temps de dépoſer ; ſi elle contient du ſang, il ſe ramaſſera en grumeaux, en filamens noirâtres, qui par l'agitation ne pourront plus ſe rediſſoudre dans l'*urine* ; au lieu que les ſédimens d'une autre nature paroîtront au fond du vaiſſeau en forme de pouſſiere, plus ou moins ténue, & ſe remêleront facilement avec le reſte de l'*urine*. On peut auſſi dans la même vue filtrer de l'*urine* ſur laquelle on a des doutes, à travers un linge blanc, le ſang ſe fera reconnoître par la couleur rouge qui s'y imprimera : les autres matieres n'altéreront pas ſa blancheur.

Après qu'on ſera bien aſſuré de l'exiſtence du *piſſement de ſang*, il faudra tâcher de remonter à ſon origine & à ſes cauſes. Son origine peut varier d'autant de façons, qu'il y a de parties qui ſervent à la ſécretion & à l'excrétion de l'*urine* ; les reins, les ureteres, la veſſie & l'uretre peuvent en être les différentes ſources. On connoît que le ſang vient des reins, & qu'il eſt dû à la rupture d'un vaiſſeau, lorſqu'il ſort tout-à-coup (Hippocrate, *aph. 78. l. IV.*) lorſqu'il eſt très-abondant, lorſqu'il eſt bien mêlé avec l'*urine*, que la couleur eſt d'un rouge-clair, égale & uniforme. Cette excrétion d'ailleurs ſe faiſant par un viſcere peu ſenſible, n'eſt preſque pas douloureuſe. Le *piſſement de ſang* qui a cette ſource, eſt quelquefois occaſionné par un effort critique, d'autres fois par la ſuppreſſion des évacuations ſanguines, des regles ou des hémorrhoïdes, comme le prouvent les obſervations d'Hercules Saxonin, de Rolfinkius, de Reiſelius, *&c.* plus ſouvent encore par la préſence d'un calcul anguleux dans les reins, ſur-tout ſi le malade uſe de diurétiques chauds, des prétendus lithontriptiques, ou fait des exercices immodérés : de tous les exercices celui qui eſt le plus propre à exciter, même ſeul & ſans la préſence du calcul, une hémorrhagie rénale, c'eſt l'équitation, ſans doute à cauſe de la compreſſion des vaiſſeaux qui ſe répandent dans les feſſes, les cuiſſes, & le périnée.

Riviere fait mention d'un homme de 50 ans qui piſſoit du ſang toutes les fois qu'il montoit à cheval, (*centur. ij. obſerv. xiij.*) le mouvement d'une voiture mal ſuſpendue, ſur-tout lorſqu'elle roule ſur le pavé, ou dans des chemins raboteux, produit le même effet. Sydenham raconte qu'il étoit ſujet au *piſſement de ſang* en conſéquence d'un calcul dans les reins, qui ſe manifeſtoit toutes les fois qu'il marchoit trop long-temps, ou qu'il alloit en carroſſe, à moins qu'il ne prît des précautions pour prévenir cet accident (*de mictu cruent. à calcul renib. impact.*) Les bleſſures dans les reins, les chûtes, l'action trop vive des cantharides, l'uſage continué d'aloës, peuvent auſſi donner lieu à

l'excrétion du ſang par les reins. On peut encore ajouter ici les *piſſemens de ſang* ſymptomatiques, qui ſurviennent quelquefois à la petite vérole, à la rougeole, à des fievres malignes, & plus ſouvent aux pleuréſies dorſales.

Lorſque les ureteres fourniſſent le *ſang* qui ſe mêle avec l'*urine*, c'eſt pour l'ordinaire en conſéquence d'un calcul trop gros ou raboteux, qui traverſant avec peine ces canaux, fait une ſolution de continuité dans les vaiſſeaux ſanguins; alors le malade ſent une douleur aiguë à la région iliaque, & aux environs des reins, les *urines* ſont moins abondantes, coulent avec peine, & ſont chargées de graviers, & enfin on obſerve les divers ſymptômes de colique néphrétique.

Le *piſſement de ſang* doit être rapporté à la veſſie, lorſqu'il eſt en petite quantité, par grumeaux, de couleur noirâtre; lorſqu'il y a ſtrangurie, douleur à l'hypogaſtre & au périnée; lorſque ce *ſang* ſe trouve mêlé avec du pus, avec des écailles, & qu'il exhale une odeur très-fétide: c'eſt un ſigne que la veſſie eſt ulcérée (Hippocr. *aphor.* 80. & 81. *l.* IV.) Les cauſes ordinaires de cette hémorrhagie ſont le calcul, l'eſpece d'inflammation qu'on nomme *ſyſtrophique*, l'exulcération, la rupture de quelque vaiſſeau ſanguin par un effort, une chûte, &c. La veſſie eſt ſujette à une autre eſpece d'hémorrhagie, dont Cælius Aurelianus fait mention, *tract. de morb. chroniq.* Elle ſe fait par des eſpeces de tumeurs ou hémorrhoïdes; qui ſe forment au col de la veſſie, comme dans le fondement, le vagin, & la matrice. Cette évacuation ſe fait par intervalles: & eſt du nombre des *piſſemens de ſang* périodiques, qu'Archigène a obſervés. Elle demande une grande attention, parce que augmentant peu à peu, elle devient enfin ſi conſidérable qu'elle jette le malade dans des ſyncopes fréquentes; elle excite auſſi des douleurs aiguës vers le pubis, & quelquefois ces tumeurs groſſiſſent au point de gêner beaucoup, ou même d'intercepter tout-à-fait le paſſage de l'*urine*.

L'uretre eſt la ſource la moins ordinaire du *piſſement de ſang*, & ce n'eſt guere que dans le cas de gonorrhée virulente, très-vive & cordée, que la ſemence ſoit chargée de ſtries de *ſang*, & ſe mêle avec l'*urine*; il arrive quelquefois que le ſang ſorte périodiquement par l'uretre, ou par les tégumens de la verge, pur & indépendamment de l'excrétion des *urines*. Les hommes dans qui on obſerve cette évacuation, paſſent pour avoir leurs regles. On trouve dans le *journal de Médecine*, l'hiſtoire d'un berger ainſi réglé, & dont le pere & ſept à huit freres, préſentoient le même phénomène. Stalpart, Vander Wiel rapporte pluſieurs exemples ſemblables, *obſerv. 80. centur. j.* & Frédéric Hoffman aſſure avoir connu pluſieurs perſonnes qui ont rendu pendant quelques ſemaines, dans des temps réglés, une grande quantité de *ſang* pur par la verge, après avoir auparavant ſenti des douleurs dans les aînes & dans les cuiſſes. Il y a lieu de préſumer que cette évacuation périodique eſt une eſpece de flux hémorrhoïdal, & qu'il ſe fait par le rameau qui des veines hémorrhoïdales externes va ſe diſtribuer dans la verge.

Le détail où nous venons d'entrer ſur l'origine du *piſſement de ſang*, ſur les cauſes qui l'excitent, & les ſymptômes qui accompagnent leur différente action, peut nous ſervir à en diſtinguer les différentes eſpeces, à connoître quand il eſt ſymptomatique ou critique, dangereux ou ſalutaire, à quelle cauſe il doit être attribué. Hoffman ſe trompe quand il prononce généralement que tout *piſſement de ſang* eſt dangereux; cette aſſertion eſt plus fondée ſur le raiſonnement que ſur l'obſervation. Hippocrate aſſure le contraire, & il a l'expérience pour lui; il dit que lorſque le *piſſement de ſang* revient rarement, par intervalles & ſans douleur, il eſt avantageux, qu'il termine & diſſipe heureuſement les laſſitudes; celui qui ſuccede à la ſuppreſſion des regles & des hémorrhoïdes, eſt auſſi très-ſalutaire, il ſupplée à ces évacuations, & prévient les accidens que leur défaut entraîneroit. Il n'eſt pas douteux que le *piſſement de ſang* au commencement des maladies, ne ſoit un ſymptôme fâcheux; qu'il ne ſoit auſſi à craindre lorſqu'il eſt occaſionné par un calcul dans les reins, les ureteres, la veſſie; lorſqu'il ſurvient aux ſcorbutiques; qu'il eſt la ſuite d'une

extrême diſſolution du ſang, &c. & enfin lorſque l'hémorrhagie eſt trop abondante. Les ſignes qui nous indiquent que le danger eſt preſſant, ſont les nauſées, les anxiétés, la petiteſſe, la fréquence & l'obſcurité du pouls; la foibleſſe; les défaillances, & les ſueurs froides, &c. *Voyez* URINE (*Séméïotide.*)

Le *piſſement de ſang* critique n'exige aucun remede; celui qui eſt ſymptôme d'une autre maladie, n'en demande point de particulier; il ſe guérit lorſque la maladie à laquelle il eſt ſurvenu prend une bonne tournure, par les efforts de l'art ou de la nature. Le rétabliſſement des regles & des hémorrhoïdes eſt la ſeule indication qui ſe préſente à remplir dans le *piſſement de ſang* qui ſuccede à ces évacuations ſupprimées.

L'excrétion des calculs, des graviers engagés dans les reins, les ureteres, ou le col de la veſſie, eſt le ſeul ſecours efficace & vraiment curatif, lorſqu'il eſt dû à cette cauſe. Le repos, l'uſage des émoliens en tiſane, en injection, en lavement, en fomentation, en bain, ne ſont que des adouciſſans & des palliatifs qu'il ne faut pas négliger dans le paroxyſme, & ſur-tout quand il n'eſt pas poſſible d'employer la cure radicale. Les décoctions légeres de ſymphitum, d'althæa, ſont très-appropriées dans ce cas; elles conviennent auſſi très-bien lorſque le *piſſement de ſang* eſt dû à la rupture de quelque vaiſſeau à la ſuite d'une bleſſure, d'un effort, & qu'il y a beaucoup d'ardeur & d'inflammation; la ſaignée eſt alors très-bien placée, & dès que les accidens ſont calmés par ces ſecours, il faut recourir aux aſtringens plus forts, mêlés avec les vulnéraires. C'eſt ſous ce point de vue qu'on emploie avec ſuccès la millefeuille, la prêle, l'aigremoine, le lierre terreſtre, le bûrſa paſtoris, les ſommités d'hypericum, les ſucs d'ortie & de marguerite, extraits enſemble, &c. Si l'hémorrhagie eſt conſidérable, & qu'il ſoit à craindre que le malade n'y ſuccombe, il ne faut pas balancer à employer les aſtringens les plus actifs, tels que l'alun, le ſang de dragon, le bol d'Arménie, &c. Leur uſage n'eſt pas ſans inconvénient; la criſpation trop prompte qu'ils occaſionnent, eſt une des cauſes fréquentes des ulceres qui ſuccedent aux hémorrhagies des reins, des poumons & des autres parties. Mais la crainte de cet accident doit céder à l'aſſurance où l'on eſt d'une mort prochaine, ſi on ne les emploie pas. De deux maux il faut toujours éviter le pire; & rien n'eſt plus conforme aux loix de la nature, que de s'expoſer à faire un petit mal, lorſque cela eſt indiſpenſablement néceſſaire pour en éviter un plus grand. Si le danger n'eſt pas urgent, qu'on s'abſtienne ſcrupuleuſement de ces remedes, ils ſont inutiles ou dangereux.

Les perſonnes qui ſont ſujettes au *piſſement de ſang*, doivent pour prévenir le retour des paroxyſmes, uſer des remedes adouciſſans, des laitages entremêlés de quelque opiate tonique martiale, & terminer leur traitement par l'uſage des eaux minérales acidules ferrugineuſes; ils doivent obſerver un régime de vie très-ſobre, éviter avec circonſpection tout excès dans le vin & les plaiſirs vénériens, faire peu d'exercice, & point du tout en voiture ou à cheval, avoir attention de ne pas trop ſe couvrir dans le lit, & de ne pas reſter long-temps couchés ſur le dos; avec ces petites attentions on peut réuſſir à diminuer conſidérablement les accès, à les beaucoup éloigner, & même à les diſſiper entiérement.

Piſſemens de pus. Le pus qui ſe trouve mêlé avec l'*urine*, peut avoir ſa ſource dans quelqu'une des parties qui ſervent à ſa ſécrétion & à ſon excrétion, ou être apporté dans les reins de quelque autre partie avec la matiere de l'*urine*; le *piſſement de pus* dépendant de la léſion des voies urinaires, ſuccede ordinairement au piſſement de ſang, comme la phthiſie ſuccede à l'hémophthiſie; il eſt le ſigne & l'effet d'un ulcere ou d'un abſcès dans les parties, & ſe reconnoît par les ſignes qui ont précédé, ſavoir ou le piſſement de ſang ou les ſymptômes de l'inflammation, & la partie qui a été le ſiege de ces ſymptômes doit être cenſée la ſource du *piſſement de pus*. Il y a beaucoup plus à craindre de cette excrétion lorſqu'elle vient d'un ulcere, que lorſqu'elle eſt fournie par un abſcès; dans le premier cas elle eſt peu

ſuſceptible

ſuſceptible de curation ; elle eſt bientôt ſuivie ou accompagnée de fievre lente, maigreur, foibleſſe, en un mot, de tous les ſymptômes de la phthiſie, & ſe termine aſſez ſûrement par la mort du malade ; dans le ſecond cas, l'abſcès étant vuidé, le *piſſement de pus* peut ceſſer, & alors il a été plus favorable que nuiſible ; il ne devient dangereux que lorſque l'abſcès ſe renouvelle ou qu'il ſe change en ulcere ; c'eſt principalement par la quantité de pus qui eſt rendue tout-à-la-fois, qu'on peut juger qu'il a été fourni par un abſcès ; on peut auſſi tirer des éclairciſſemens des ſymptômes précédens & concomitans pour diſtinguer ſi le *piſſement de pus* doit ſa naiſſance à cette cauſe ou à un ulcere.

Lorſqu'on eſt bien aſſuré que c'eſt un abſcès qui en eſt la ſource, on laiſſe agir la nature, ou on lui aide par des légers vulnéraires inciſifs diurétiques, ſi le pus eſt trop épais & gluant ; & quand le pus a preſque ceſſé de couler, on a recours aux balſamiques. Dans le cas d'ulcere, il n'y a rien de plus à faire que dans tous les autres ulceres intérieurs, *voyez* PHTHISIE, c'eſt-à-dire, il ne faut pas s'attendre à guérir par le ſeul uſage du lait, mais il faut le couper avec les décoctions vulnéraires déterſives, légérement diurétiques, inſiſter plus long-temps ſur l'uſage des baumes ; on peut s'en ſervir indifféremment, leurs vertus ſont toutes les mêmes ; le plus précieux & le plus vil n'offrant à l'analyſe du chymiſte éclairé & aux yeux du médecin obſervateur aucune différence remarquable. Les eaux ſulphureuſes de Bareges, de Cauterets, Bonnes, ſont auſſi dans ce cas très-appropriées.

Si le pus eſt par un effort critique apporté aux reins de quelque autre partie, de la poitrine, du foie, de la cuiſſe, *&c.* (ce qu'on connoit par l'abſence des ſignes qui caractériſent l'ulcere ou l'abſcès des voies urinaires), il faut favoriſer cette excrétion par les boiſſons abondantes peu chaudes, par l'uſage des diurétiques un peu forts, des vulnéraires, des balſamiques ; on peut augmenter un peu l'action des reins, en appliquant des linges chauds, en faiſant quelque friction ſur les parties extérieures qui leur répondent. Ne ſeroit-il pas à-propos de ſe ſervir, dans la même vue, des cantharides, le diurétique par excellence ? On auroit attention d'en modérer extrêmement les doſes, & de n'en pas continuer trop long-temps l'uſage.

Piſſement de poils, pili-miction. Cette altération de l'*urine* qui conſiſte dans un mélange de petits corpuſcules longs, déliés & ſemblables à des poils, étoit connue d'Hippocrate ; mais elle n'a reçu un nom particulier que du temps de Galien. Cet auteur dit « que les médecins moder-» nes appellent du nom de *trichiaſis*, » τριχίασις, dérivé de τρίχες, *cheveux*, une » maladie dans laquelle on voit dans » l'*urine* des eſpeces de poils qui ſont pour » l'ordinaire blancs ». *Comment. in aphor. 76. lib. IV.* Les obſervations de cette maladie étant très-rares, on eſt fort peu éclairé ſur ſa nature, ſes cauſes, ſon ſiege & ſa curation ; il y a lieu de penſer que ces petits filets ſont formés par l'adunation des parties muqueuſes dans les tuyaux des reins ; c'eſt auſſi dans ce viſcere qu'Hippocrate en marque l'origine. Lorſqu'il ſe trouve, dit-il, dans l'*urine* épaiſſe des petites caroncules ou des eſpeces de poils, c'eſt aux reins qu'il faut chercher la ſource de cette excrétion. *Aphor. 76, lib. IV.* Il eſt peu néceſſaire de faire obſerver combien eſt abſurde l'idée de ceux qui prétendent que ces filamens ſont de véritables cheveux formés dans les vaiſſeaux ſanguins, & que tout le ſang eſt particuliérement diſpoſé à ſe convertir en cheveux. *Voyez* PLICA POLONICA. Tulpius paroît donner dans cette idée ; il dit avoir obſervé un exemple mémorable du *trichiaſis* périodique dans un jeune homme qui pendant l'eſpace de quatre ans rendoit tous les quinze jours une aſſez grande quantité de cheveux avec difficulté d'uriner & des anxiétés générales. « Chaque cheveu étoit, dit-il, de la » longueur d'un demi-doigt, & quelque-» fois même de la longueur du doigt en-» tier, mais ils étoient ſi couverts, ſi en-» veloppés de mucoſité, que rarement les » voyoit-on à découvert ; chaque paroxiſ-» me duroit environ quatre jours, & hors » de ce temps le malade étoit tranquille,

» bien portant, urinoit ſans douleur, & » ne rendoit aucun cheveu. *Obſervat. médic. lib. II. cap. xlij.*

Horſtius fait auſſi mention de cette maladie (*epiſt. médec. ſect. V.*); il nous apprend qu'un des remedes les plus efficaces eſt l'eſprit de térébenthine mêlé du ſirop d'althæa : ſinguliere combinaiſon!

On peut ajouter à ces altérations de l'*urine* celle qu'on a quelquefois obſervée produite par le mélange de différens corps étrangers, 1°. par des vers, telle étoit l'*urine* que Hehren-fried-hagen-dorn trouva dans un malade attaqué de la petite vérole, remplie de petits vermiſſeaux ailés qui nageoient & ſe remuoient en divers ſens tant que l'*urine* reſta chaude, & qui moururent dès qu'elle fut refroidie. Schenkius rapporte une obſervation ſemblable, & quelques auteurs tels que Platerus, Rhonſerus, Edmundus de Meara & Rhodius aſſurent avoir vu des vers ſortir par le canal de l'uretre indépendamment de l'*urine*; 2°. par des champignons, s'il faut ajouter foi à l'obſervation que rapporte Chriſtianus Frederic Germannus, d'un homme qui après avoir ſenti des douleurs très-vives à la région des reins & du diaphragme, rendit une grande quantité d'*urine* ſanguinolente remplie de champignons qui imitoient la figure d'une ceriſe avec ſon pédicule; le médecin de qui nous tenons cette hiſtoire, aſſure les avoir ramaſſés dans le pot-de-chambre pour les conſerver; 3°. enfin, il y a pluſieurs obſervations de perſonnes qui ont rendu avec les *urines* différens corps qu'ils avoient avallés, ou qui avoient été introduits dans le corps par d'autres voies. M. Nathanael Fairfax dit qu'une femme rendit en urinant une balle de plomb qu'elle avoit avalée quelque temps auparavant pour ſe guérir de la paſſion iliaque. *Act. philoſoph. angl. menſ. octobr. 1668.*

Olaüs Borrichius raconte que la même choſe eſt arrivée à un homme qui avoit avalé des grains de plomb en mangeant du gibier, & qui les rendit avec l'*urine*. Un malade, ſuivant le rapport de M. Sigiſmond Cisholti, ayant reçu un coup de fuſil dans le ventre, rendit par les *urines* une petite balle de celles que nous appellons en françois *chevrotine*. Voyez *la bibliotheque pratique de* Manget, *tom. IV. lib. XIX. pag. 1006 & ſuiv.*

Nous laiſſons aux théoriciens oiſifs & jaloux de trouver des raiſons par-tout, le ſoin d'expliquer comment ces corps étrangers ont pu ſe former, & ſur-tout comment ils ont pu traverſer tous les tuyaux ſi déliés qui ſe préſentent à leur paſſage juſqu'à l'extrêmité de l'uretre; nous ne prétendons pas non plus redreſſer ceux qui ne concevant pas comment ces faits ſe ſont paſſés, ſe croyent fondés à les nier; ne pouvant pas délier le nœud, ils le coupent. Nous nous contenterons de remarquer que ce ne ſont pas les ſeuls faits qui ſoient inexplicables, & que la nature offre plus d'un myſtere, lorſqu'on l'examine de près. (*m*)

URINE, ſ. f. (*Teinture.*) l'*urine* eſt du nombre des drogues non colorantes, dont les teinturiers ſe ſervent à préparer les étoffes avant de les mettre en couleur; entr'autres uſages, elle aide à fermenter & échauffer le paſtel; & on l'emploie auſſi au lieu de chaux dans les cuves de bleu. On ſe ſert quelquefois d'*urine* pour dégraiſſer les laines, les étoffes, & ouvrages faits de laine, comme draps, ratines, ſerges, *&c.* bas, bonnet, *&c.* mais l'on prétend que ce dégraiſſage eſt très-mauvais, qu'il préjudicie beaucoup aux marchandiſes, & l'on ne devroit y employer que du ſavon ou de la terre bien préparée. (*D. J.*)

URINEUX, adj. (*Gram. & Chymie.*) il ſe dit des ſels produits par l'urine ou des ſels qui ont l'odeur ou la ſaveur d'urine, ou l'odeur & la ſaveur des ſels produits par l'urine. On dit auſſi une odeur *urineuſe*.

URI-NOSE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, nez de travers; montagne d'Angleterre qui regne dans le Cumberland, le Weſtmorland & le Lancashire. C'eſt une des plus hautes du pays. (*D. J.*)

URIUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne bétique. Pline, *l. III. c. j.* dit que c'eſt un des deux fleuves qui coulent entre l'Anas & le Bétis. C'eſt préſentement le Tinto, ſelon le P. Hardouin. (*D. J.*)

URNA, (*Meſure romaine.*) meſure de capacité chez les Romains, qui contenoit

la moitié de l'amphore; Columelle parle de vignobles dont le *jugerum* donnoit ſix cents *urnes* de vin : ce qui reviendroit en meſure ſeche à environ cinquante boiſſeaux par arpent. (*D. J.*)

URNE, *ſ. f. urna*, (*Antiq. rom.*) vaiſſeau de différente matiere, uſage, grandeur & figure. On employoit les *urnes* pour renfermer les cendres des corps après les avoir brûlés; on les employoit encore pour jeter les buletins de ſuffrage dans les aſſemblées des citoyens de Rome pour l'élection des magiſtrats, & dans les jugemens. On ſe ſervoit de l'*urne* pour la divination; on tiroit auſſi des *urnes* les noms de ceux qui devoient combattre les premiers aux jeux publics; enfin on conſervoit les vins dans des *urnes* expreſſes.

Comme les *urnes* ſervoient principalement à contenir les cendres des morts, on fabriquoit des *urnes* de toutes ſortes de matieres pour cet uſage. Trajan ordonna qu'on mît ſes cendres dans une *urne* d'or, & qu'elle fût poſée ſur cette belle colonne qui ſubſiſte encore aujourd'hui. L'*urne* du roi Démétrius étoit auſſi d'or, au rapport de Plutarque. Spartien dit que les cendres de l'empereur Sévere furent apportées à Rome dans une *urne* d'or. Dion prétend que ſon *urne* n'étoit que de porphire, & Hérodien qu'elle étoit d'albâtre; Marcellus qui prit Syracuſe, avoit une *urne* d'argent.

Les *urnes* de verre ſont un peu plus communes. Marc Varron voulut qu'on mît ſes cendres dans un vaiſſeau de poterie, avec des feuilles de myrte, d'olivier & de peuplier; ce que Pline appelle *à la pythagoricienne*, parce que c'étoient les plus ſimples.

Les *urnes* de terre, d'uſage pour les perſonnes du commun, étoient ordinairement plus grandes, parce que comme l'on prenoit moins de ſoin pour réduire leurs cadavres en cendres, les os qui n'étoient qu'à moitié brûlés tenoient plus de place. D'ailleurs ces *urnes* ſervoient pour mettre les cendres d'une famille entiere, du moins pour celles du mari & de la femme, comme nous l'apprenons de cette inſcription antique.

Urna brevis geminum quamvis tenet iſta cadaver.

Pour ce qui concerne la figure des *urnes*, celles de terre étoient faites à peu près comme un pot de terre ordinaire, ſi ce n'eſt qu'elles étoient plus hautes & plus retrécies vers le col. Il y en a pluſieurs dont le pié ſe termine en pointe; quelques-unes ont des anſes, & d'autres n'en ont point. La plupart ſont ſans façon & ſans bas-reliefs; mais il y en qui portent des figures d'hommes ou d'animaux.

Les *urnes* de bronze ou d'autre métal étoient pour des perſonnes opulentes ou de qualité. Il y en a peu qui n'ayent à l'entour quelque ſculpture & bas-relief, comme on peut s'en convaincre en conſultant les figures qu'en ont donné les antiquaires.

On a vu des *urnes* d'Egypte qui ſont de terre cuite, chargées d'hiéroglyphes & remplies de momies, ce qui eſt fort particulier; parce que les Egyptiens avoient coutume d'embaumer les corps entiers, & qu'on faiſoit peu d'*urnes* pour les y dépoſer.

Parmi le grand nombre d'*urnes* qui ſe voient à Rome, il y en a de rondes, de quarrées, de grandes, de petites, les unes toutes unies, les autres gravées en bas relief. Il s'en trouve qui ſont accompagnées d'épitaphes, d'autres qui ont ſeulement le nom de ceux à qui elles appartenoient. Quelques unes n'ont de caracteres que ces deux lettres D. M. D'autres ont ſeulement le nom du potier qui les avoit faites, écrit ſur le manche ou dans le fond.

Les anciens gardoient leurs *urnes* dans leurs maiſons; ils en plaçoient auſſi ſur ces petites colonnes quarrées qui portoient leurs épitaphes, & que nous appellons *cippes*, à cauſe de leur figure. On les mettoit encore dans des ſépulchres de pierre ou de marbre : cette inſcription le dit.

Te lapis, obteſtor, leviter ſuper oſſa quieſce,
Et noſtro cineri ne gravis eſſe velis.

Les gens de qualité avoient des voûtes ſépulchrales, où ils mettoient dans des *urnes* les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nîmes une de ces voûtes avec un riche pavé de marqueterie, qui avoit tout-à-l'entour des niches dans le mur; & dans chaque niche, on avoit mis des *urnes* de verre doré remplies de cendres.

Les Romains avoient deux ſortes d'*urnes* pour les ſuffrages ; les premieres, appellées *ciſtæ*, avoient une large ouverture ; l'on y mettoit les balottes & les tablettes, pour les diſtribuer au peuple avant que de procéder à l'élection. Les autres *urnes*, nommées *citellæ*, avoient l'ouverture très-étroite, & c'étoit dans celles-ci que le peuple jetoit ſon ſuffrage. Sur la fin de la république, il arriva quelquefois qu'on enleva ces dernieres *urnes*, afin ques les ſuffrages ne puſſent pas être comptés.

Les *urnes* à conſerver le vin étoient diſtinguées en grandes & petites ; les petites contenoient ſeulement dix-huit ou vingt pintes de notre meſure ; mais les grandes faiſoient la charge d'une charrette, & contenoient cent vingt amphores ; le tout égaloit ſelon quelques critiques, le poids de ſeize cents livres, & ſelon d'autres, de 1920 livres. Columelle les appelle *ventroſas*, à large ventre ; il paroît qu'elles ne devoient pas être d'une médiocre grandeur, s'il eſt vrai ce qu'en diſent Laërce & Juvenal, qu'elles ſerviſſent d'habitation à Diogene. L'on objecte contre leur récit, que le tonneau de ce philoſophe étoit de bois, parce qu'il le rouloit ſouvent au rapport de Lucien ; mais des vaſes ſi gros & ſi matériels, quoique de terre cuite, pouvoient bien ſans danger ſe rouler ſur des peaux, de la paille, & même ſur le pavé le plus dur.

Quant aux *urnes* lacrymales, il eſt vrai qu'on a trouvé dans des tombeaux pluſieurs phioles, dans leſquelles, dit-on, les Romains ramaſſoient les larmes qu'on répandoit pour les morts ; mais la figure de ces phioles annonce qu'on ne pouvoit s'en ſervir à cet uſage, mais bien pour y mettre les baumes & les onguens liquides, dont on arroſoit les oſſemens brûlés ; il eſt donc vraiſemblable que tout ce qu'on appelle *lacrymatoire* dans les cabinets, doit être rapporté à cette eſpece de phioles uniquement deſtinées à mettre les baumes pour les morts. *(D. J.)*

URNE, *(Sculpt.)* ornement de ſculpture ; c'eſt une eſpece de vaſe bas & large, dont on orne quelquefois les baluſtrades, & qui ſert d'attribut aux fleuves & aux rivieres ; on les trouve ainſi repréſentés ſur les médailles & les bas-reliefs antiques. Les poëtes en parlent ſur le même ton. Ils nous peignent le Tibre & le Po, appuyés ſur leur *urne*, quand ils nous parlent de leurs ſources. *(D. J.)*

URNE *cinéraire*, *(Antiq. rom.)* voyez URNE ; nous n'ajouterons que deux mots en paſſant.

Les *urnes cinéraires* étoient fort en uſage chez les Romains : elles ſervoient, comme on le voit, à recueillir les cendres des morts qu'on étoit dans la coutume de brûler. Il y en avoit de différentes matieres. On en a trouvé de verre, & c'eſt le plus grand nombre ; il y en a où les cendres du mort ſont encore enfermées ; M. de Caylus a donné la figure d'une de ces *urnes*, qui eſt d'un très-bon goût de travail. Les anſes ſont d'une compoſition d'autant plus ingénieuſe, qu'elles ſe lient avec l'ornement général du morceau, c'eſt-à-dire qu'elles ſont fermées par les extrêmités de deux branches de laurier, qui ſoutiennent une coquille naturellement & convenablement attachée au corps du vaſe. Ces deux branches raccordées avec goût, portent les feuilles qui leur ſont naturelles ; & pour enrichir le reſte du vaſe, ces feuilles ſont mêlées avec celles du lierre, dont l'emblême convient à la deſtination de l'*urne*. *(D. J.)*

URNE *funéraire*, *(Archit. décorat.)* eſpece de vaſe couvert, orné de ſculpture, qui ſert d'amortiſſement à un tombeau, une colonne, une pyramide & autre monument funéraire, à l'imitation des anciens, qui renfermoient dans ces ſortes d'*urnes* les cendres des corps des défunts. *(D. J.)*

UROMANTE, ſ. m. *(Méd. & Divinat.)* nom compoſé de deux mots grecs, οὖρον, *urine*, & μάντις, *devin*, qu'on donne à ceux qui font profeſſion de *deviner* les maladies par la ſeule inſpection des *urines* ; il y a eu dans tous les temps de ces charlatans effrontés, qui ont prétendu faire, par ce ſeul ſigne ſouvent fautif, ce dont les médecins les plus éclairés ne viennent que difficilement à bout, en réuniſſant & combinant toutes les lumieres que la ſéméiotique fournit. Il y en a même qui ont porté plus loin leurs prétentions, & qui ſe vantent de connoître aux *urines* l'âge, le ſexe, le tempérament, l'état du corps, *&c.* des perſonnes dont ils exami-

nent l'*urine*. Un homme qui fait des promeſſes ſi merveilleuſes, eſt regardé avec admiration par le peuple, qui ſe garde bien d'examiner s'il les tient; & le ſage ne voit dans lui qu'un impoſteur condamnable, qui mériteroit d'être expoſé à la ſévérité des loix, non pas comme abuſant de la crédulité du peuple (car les magiſtrats auroient trop affaire, s'ils exerçoient leurs droits ſur tous ceux qui ſont coupables d'une pareille faute), mais comme le trompant ſur un article qui intéreſſe l'état, ſur le bien qui eſt le plus précieux même à chaque particulier, la vie & la ſanté. *Voyez* URINE, *Séméiotique*.

Pour le déſabuſer ſur le compte de ces empiriques, il ne ſera pas mal de découvrir ici la manœuvre qu'ils emploient pour le tromper. Ils commencent par gliſſer dans l'urine quelque liqueur qui la fait fermenter & ſortir par-deſſus les bords du verre: ce premier phénomene étonne, ils profitent de ce moment de ſurpriſe pour faire quelques queſtions vagues qui les menent à découvrir où eſt la douleur la plus violente du malade, ſon ſexe, ſon âge, & là-deſſus ils bâtiſſent leur ſyſtême de maladie, & en nomment un ſi grand nombre les unes après les autres, qu'ils n'eſt preſque pas poſſible que le malade n'y reconnoiſſe celle dont il eſt attaqué.

Ils ne ſe bornent pas à cette ſeule fourberie, car outre la conſultation qu'il faut payer, ils ont encore ſoin de tirer de l'argent d'une infinité de drogues qu'ils donnent à prendre, dont ils ne connoiſſent pas eux-mêmes la vertu, & qui ſont ordinairement aſſez violentes pour augmenter la force de la maladie & occaſionner d'autres accidens. Ce ſeroit bien certainement là le cas de faire revivre la loi du talion, & de punir de mort des gens qui la donnent journellement à tant d'autres. *(m)*

UROMANTIE, ſ. f. *(Méd. & divin.)* mot formé de οὖρον, *urine*, & μαντεία, *divination*, qui ſignifie l'art de *deviner* par le moyen des *urines* l'état préſent d'une maladie, & d'en prédire les événemens futurs. Cette partie de la ſéméiotique, réduite à un juſte milieu, dépouillée de tous les excès du charlataniſme & cultivée avec ſoin peut fournir beaucoup de lumieres, ſur-tout dans les cours des maladies aiguës, des fievres, qu'on appelle communément *putrides*. (*voyez* URINE, *ſéméiotiq.*) différens auteurs lui ont donné les noms ſynonymes d'*uroriſe*, d'*uroſcopie*, &c. *urocriſe* eſt formé de οὖρον & de κρίσις, *jugement*, & ſignifie à la lettre le *jugement* qu'on porte des maladies par l'inſpection des urines; *uroſcopie* eſt compoſé de οὖρον, & d'un dérivé du verbe σκέπτομαι, *je conſidere*, il ſignifie littéralement le ſimple *examen des urines*.

UROUCOLACAS, ſ. m. *terme de relation*, nom qu'on donne dans l'Archipel au prétendu revenant qui a été ranimé par le diable, pour commettre des déſordres; c'eſt le mot grec moderne eſtropié βρυκόλακας ou βροκόλακας. Comme il n'y a chez les Grecs d'aujourd'hui qu'ignorance & ſuperſtition, il n'eſt pas étonnant qu'ils admettent des ſpectres compoſés d'un corps mort & d'un diable. *(D. J.)*

URPANUS, *(Géog. anc.)* fleuve de la Pannonie. Pline *l. III. c. xxvj*, en fait un fleuve aſſez conſidérable, & ajoute qu'il ſe jette dans le Danube, au-deſſus de la Drave. C'eſt préſentement le Sarwitz. *(D. J.)*

URRY, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom anglois donné par les habitans du côté de Cheshire & de quelques autres provinces d'Angleterre, & une terre noire fort graſſe qui couvre immédiatement les couches de charbon de terre. On a éprouvé que cette ſubſtance étoit très-propre à fertiliſer les terres.

URSEL, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, au cercle du bas Rhin, dans le comté de Konigſtein, à trois lieues de Francfort. Elle appartient à l'électeur de Mayence. Les troupes de Heſſe & de Saxe ayant pris cette ville en 1645, la réduiſirent en cendres, & elle ne s'eſt guere relevée depuis. *(D. J.)*

URSENTINI, *(Géogr. anc.)* peuples d'Italie, dans la Lucanie, Pline *l. III. c. xj.* les marque dans les terres. On croit que leur ville s'appelloit *Urſa* ou *Urſentum*, & que c'eſt préſentement celle d'Orſo. *(D. J.)*

URSEOLA, *(Géog. anc.)* ville de la Gaule narbonnoiſe; elle eſt placée dans l'itineraire d'Antonin, ſur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cot-

tiennes. On la trouve entre Valence & Vienne, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 26 milles de la ſeconde. M. de Valois veut que ce ſoit aujourd'hui Rouſſillon dans le Dauphiné, près du Rhône, entre Valence & Vienne. *(D. J.)*

URSFRER-THAL, *(Hiſt. mod.)* en françois le *val d'Urſeren*; vallée de ſuiſſe, au canton d'Uri. C'eſt un petit pays de trois lieues de longueur, & d'une lieue de large, ſans aucun arbre. Il y a dans cette vallée trois grandes routes; ſavoir, celle d'Italie par le mont S. Gothard, celle du Vallais par le mont de la Fourche, & celle des Griſons par le mont de Taveſch. Les habitans de ce val ſont les deſcendans des anciens Léponiens qui étoient comptés entre les peuples de la Rhétie, c'eſt-à-dire des Griſons. L'évêque de Coire a la juriſdiction ſpirituelle de la vallée d'*Urſeren*; quant au temporel, les habitans de cette vallée ſont regardés comme membres de la ligue Griſe, & comme faiſant partie des juſticiables de l'abbé de Diſentis. *(D. J.)*

URSIN. *Voyez* OURSIN.

URSO, *(Géog. anc.)* ville de l'Eſpagne bétique, ſelon Pline, *l. III. c. j.* C'eſt l'Υρσων d'Apien, *in iber. p. 291*, & l'Urſaon d'Hirtius, *de bel. hiſp.* Pline lui donne le ſurnom de *Genua Urbanorum*, ou *Gemina Urbanorum*, ſurnom qui lui fut donné, parce qu'il y mena une colonie formée d'une des légions ſurnommées *Gemina* ou *Gemella*; & parce que les ſoldats de cette colonie avoient été levés ſeulement dans la ville de Rome.

On trouve dans Grutter une ancienne inſcription avec le nom de cette ville: *Reſp. Urſonenſium*, Natalis qualifié *presbyter civitate urſonenſium*, ſouſcrivit au premier concile d'Arles. Le nom moderne de cette ville eſt *Oſſuna Mariana*, *l. III. hiſt. c. ij. (D. J.)*

URSULINES, ſ. f. pl. *Hiſt. eccl.)* congrégation ou ordre de religieuſes qui ſuivent la regle de S. Auguſtin, & qui prennent ce nom, parce qu'elles ont une dévotion particuliere à Ste. Urſule, comme patrone de leur ordre.

La bienheureuſe Angele de Breſce établit premiérement cet inſtitut en Italie en 1537, enſuite il fut approuvé en 1544 par le pape Paul III. puis uni ſous la clôture & les vœux ſolemnels en 1572 par Grégoire XIII. à la ſollicitation de S. Charles Borromée & de Paul Léon, évêque de Ferrare. Depuis, Magdeleine Luillier, dame de Ste. Beuve, fonda en 1611 les *Urſulines* en France; le premier monaſtere eſt celui de Paris, d'où elles ſe ſont repandues dans tout le reſte du royaume.

Une des principales fins de leur inſtitut, eſt l'éducation des jeunes filles; elles tiennent à cet effet des écoles pour les enfans du dehors, & prennent des penſionnaires dans leurs monaſteres. Le zele & le ſuccès avec leſquels elles s'acquittent de ce devoir, juſtifient tous les jours l'utilité de leur établiſſement.

URTICOIDE, ſ. f. *(Hiſt. nat. bot.)* *urticoïdes*, genre de plante dont les fleurs ſont imparfaites; elles n'ont point de pétales, & elles ſont attachées à un embryom qui devient dans la ſuite une ſemence applatie renfermée dans un calice compoſé de deux feuilles; les étamines & les ſommets naiſſent ſéparément du fruit, & n'ont point d'embryom. *Pontederæ anthologia.* Voyez PLANTE.

URUCATU, ſ. m. *(Hiſt. nat. bot. exot.)* Cette plante du Bréſil croît ſur l'arbre *Urucedit iba*; elle pouſſe quatre ou cinq feuilles larges en bas, & formant une bulbe ovale, longue d'environ quatre doigts, qui renferme une ſubſtance médullaire graſſe, de même couleur & de même conſiſtance qu'un onguent d'un blanc verdâtre & entremêlé d'un grand nombre de filets blancheâtres: les feuilles ſe ſéparent au-deſſus de la bulbe, elles ont un pié de long & ſont faites comme une langue; chacune d'elles a trois nervures qui l'accompagnent dans toute ſa longueur. *(D. J.)*

URUGUAY, l' *(Géog. mod.)* riviere de l'Amérique méridionale, qui ſe décharge dans le Parana, un peu au-deſſus de Buenos-Aires, par le 34 d. de latitude auſtrale: c'eſt ici que le Parana prend le nom de *Rio de-la-Plata*. *(D. J.)*

VRYGRAVES, *ou* FREYGRAVES, *(Hiſt. mod. & droit politique.)* mots allemands qui ſignifient *comtes libres*, c'eſt ainſi que l'on nommoit les aſſeſſeurs, échevins ou juges qui compoſoient le *tribunal ſecret*

de Weſtphalie dans les temps d'ignorance & de ſuperſtition, les plus grands ſeigneurs d'Allemagne ſe faiſoient un honneur d'être agrégés à ce tribunal infâme. Semblables aux *familiers* de l'inquiſition d'Eſpagne ou de Portugal, ils croyoient ſe faire un mérite devant Dieu, en ſe rendant les délateurs, les eſpions & les accuſateurs, & ſouvent en devenant les aſſaſſins & les boureaux ſecrets de ceux de leurs concitoyens, accuſés ou coupables d'avoir violé les commandemens de Dieu & de l'égliſe. Leurs fonctions ſublimes furent abolies en 1512 par l'empereur Maximilien I. ainſi que le tribunal affreux auquel ils ne rougiſſoient pas de prêter leur miniſtere. *Voyez* l'article TRIBUNAL *ſecret de Weſtphalie*.

US, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un vieux terme qui ſignifie *uſage*, c'eſt-à-dire, la maniere ordinaire d'agir en certains cas.

On joint ordinairement le terme d'*us* avec celui de *coutumes* : on dit *les us & coutumes* d'un tel lieu, comme ſi ces termes étoient abſolument ſynonymes. Cependant le terme de *coutumes*, lorſqu'on l'emploie ſeul, dit ſouvent plus qu'*us* ou *uſage* ; car la coutume s'entend ordinairement d'une loi, laquelle, à la vérité, dans toute ſon origine, n'étoit qu'un uſage non-écrit, mais qui par la ſuite des temps, a été rédigée par écrit ; au lieu que par le terme d'*us* ou *uſage*, l'on n'entend communément, comme on l'a déja dit, que la maniere ordinaire d'agir, ce qui ne forme point une loi écrite.

Mais quand on joint le terme de *coutumes* avec celui d'*us*, on n'entend ordinairement par l'un & par l'autre que des uſages non-écrits, ou du moins qui ne l'étoient pas dans l'origine.

Ces *us* & *coutumes*, lors même qu'ils ne ſont pas rédigés par écrit, ne laiſſent pas par ſucceſſion de temps d'acquérir force de loi, ſur-tout lorſqu'ils ſe trouvent adoptés & confirmés par pluſieurs jugemens, ils deviennent alors une juriſprudence certaine. *Voy.* COUTUME & USAGE.

Les *us* & *coutumes* de la mer ſont les uſages & maximes que l'on ſuit pour la police de la navigation & pour le commerce maritime. C'eſt le titre d'un traité juridique de la marine, fait par Etienne Cléirac. Ces *us* & *coutumes* ont ſervi de modele pour former les ordonnances & réglemens de la marine. *Voy.* MARINE, NAVIGATION, COMMERCE, MARITIME, ASSURANCE, POLICE, FRET, NOLIS, *&c.* (*A*)

USADIUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de la Mauritanie tangitane, ſur la côte de l'Océan occidental, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. j.* Marmol dit que le nom moderne eſt *Cabo-de-Alguer*. (*D. J.*)

USAGE, COUTUME, (*Synonym.*) L'*uſage* ſemble être plus univerſel : la *coutume* paroît être plus ancienne. Ce que la plus grande partie des gens pratique, eſt un *uſage* : ce qui s'eſt pratiqué depuis longtemps eſt une *coutume*.

L'*uſage* s'introduit & s'étend : la *coutume* s'établit & acquiert de l'autorité. Le premier fait la mode, la ſeconde forme l'habitude ; l'un & l'autre ſont des eſpeces de loix, entiérement indépendantes de la raiſon, dans ce qui regarde l'extérieur de la conduite.

Il eſt quelquefois plus à propos de ſe conformer à un mauvais *uſage*, que de ſe diſtinguer même par quelque choſe de bon. Bien des gens ſuivent la *coutume* dans la façon de penſer, comme dans le cérémonial ; ils s'en tiennent à ce que leurs meres & leurs nourrices ont penſé avant eux. *Girard.* (*D. J.*)

USAGE, ſ. m. (*Gram.*) La différence prodigieuſe de mots dont ſe ſervent les différens peuples de la terre pour exprimer les mêmes idées, la diverſité des conſtructions, des idiotiſmes des phraſes qu'ils employent dans les cas ſemblables, & ſouvent pour peindre les même penſées ; la mobilité même de toutes ces choſes, qui fait qu'une expreſſion reçue en un temps eſt rejetée en un autre dans la même langue, ou que deux conſtructions différentes des mêmes mots y préſentent des ſens qui quelquefois n'ont entr'eux aucune analogie, comme *groſſe femme* & *femme groſſe*, *ſage femme* & *femme ſage*, *honnête homme* & *homme honnête*, &c. Tout cela démontre aſſez qu'il y a bien de l'arbitraire dans les langues, que les mots & les phraſes n'y ont que des ſignifications accidentelles, que la raiſon eſt inſuffiſante

pour les faire deviner, & qu'il faut recourir à quelqu'autre moyen pour s'en inſtruire. Ce moyen unique, le ſeul qui conſtituent la langue, c'eſt l'*uſage*. " Tout eſt *uſage* dans » les langues (*Voyez* LANGUE, *init.*); le » matériel eſt la ſignification des mots, » l'analogie & l'anomalie des terminai- » ſons; la ſervitude ou la liberté des conſ- » tructions, le puriſme ou le barbariſme » des enſembles ». C'eſt pourquoi j'ai cru devoir définir une langue, la totalité des *uſages* propres à une nation pour exprimer les penſées par la voix.

" Il n'y a nul objet, dit le P. Buffier » (*Gramm. fr.* n°. 26), dont il ſoit plus » aiſé & plus commun de ſe former l'idée, » que de l'*uſage* (en général); & il n'y a nul » objet dont il ſoit plus difficile & plus » rare de ſe former une idée exacte, que » de l'*uſage* par rapport aux langues ». Ce n'eſt pas préciſément de l'*uſage* des langues qu'il eſt difficile & rare de ſe former une idée exacte, c'eſt des caracteres du bon *uſage* & de l'étendue de ſes droits ſur la langue. Les recherches même du P. Buffier en ſont la preuve, puiſqu'après avoir annoncé cette difficulté, il entre en matiere en commençant par diſtinguer le bon & le mauvais *uſage*, & ne s'occupe enſuite que des caracteres du bon, & ſon influence ſur le choix des expreſſions.

» Si ce n'eſt autre choſe, dit M. de » Vaugelas en parlant de l'*uſage* des lan- » gues (*Remarq. préf. art. ij. n. 1.*), ſi ce » n'eſt autre choſe, comme quelques-uns » ſe l'imaginent, que la façon ordinaire » de parler d'une nation dans le ſiege de » ſon empire; ceux qui ſont nés & élevés » n'auront qu'à parler le langage de leurs » nourrices & de leurs domeſtiques, pour » bien parler la langue du pays. . . . Mais » cette opinion choque tellement l'expé- » rience générale, qu'elle ſe réfute d'elle- » même . . . . . Il y a ſans doute, conti- » nue-t-il (*n.* 2.), deux ſortes d'*uſages*, un » *bon* & un *mauvais*. Le mauvais ſe forme » du plus grand nombre de perſonnes, » qui preſque en toutes choſes, n'eſt pas » le meilleur; & le bon, au contraire, » eſt compoſé, non pas de la pluralité, » mais de l'élite des voix; & c'eſt véritable- » ment celui que l'on nomme le maî- » tre des langues, celui qu'il faut ſuivre pour » bien parler & pour bien écrire ».

Ces réflexions de M. de Vaugelas ſont très-ſolides & très-ſages, mais elles ſont encore trop générales pour ſervir de fondement à la définition du bon *uſage*, qui eſt, dit-il (*n. 3.*), *la façon de parler de la plus ſaine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus ſaine partie des auteurs du temps.*

" Quelque judicieuſe, reprend le P. Buf- » fier (*n°. 32.*), que ſoit cette définition, » elle peut devenir encore l'origine d'une » infinité de difficultés : car dans les con- » teſtations qui peuvent s'élever au ſujet » du langage, quelle ſera *la plus ſaine par- » tie de la cour & des écrivains du temps?* » Certainement ſi la conteſtation s'éleve à » la cour, ou parmi les écrivains, chacun » des deux partis ne manquera pas de ſe » donner pour *la plus ſaine partie*. . . . . » Peut être feroit-on mieux, ajoute-t-il » (*n°. 33.*), de ſubſtituer dans la défi- » nition de M. de Vaugelas, le terme de » *plus grand nombre* à celui de *la plus ſaine* » *partie*. Car enfin, là où le plus grand » nombre de perſonnes de la cour s'accor- » deront à parler comme le plus grand » nombre des écrivains de réputation, on » pourra aiſément diſcerner quel eſt le » (bon) *uſage*. *La plus nombreuſe partie* » eſt quelque choſe de palpable & de fixe, » au lieu *que la plus ſaine partie* peut ſou- » vent devenir inſenſible & arbitraire ».

Cette obſervation critique du ſavant jéſuite, eſt très-bien fondée; mais il ne corrige qu'à demi la définition de Vaugelas. *La plus nombreuſe partie* des écrivains rentre communément dans la claſſe déſignée par M. de Vaugelas comme n'étant pas la meilleure; & pour juger avec certitude du bon *uſage*, il faut effectivement indiquer la portion la plus ſaine des auteurs, mais lui donner des caracteres ſenſibles, afin de n'en pas abandonner la fixation au gré de ceux qui auroient des doutes ſur la langue. Or il eſt conſtant que c'eſt la voix puplique de la renommée qui nous fait connoître les meilleurs auteurs qui ſe ſont rendus célebres par leur exactitude dans le langage. C'eſt donc d'après ces obſervations

que

que je dirois que le bon *uſage eſt la façon de parler de la plus nombreuſe partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus nombreuſe partie des auteurs les plus eſtimés du temps.*

Ce n'eſt point un vain orgueil qui ôte à la multitude le droit de concourir à l'établiſſement du bon *uſage*, ni une baſſe flatterie qui s'en rapporte à la plus nombreuſe partie de la cour ; c'eſt la nature même du langage.

La cour eſt dans la ſociété ſoumiſe au même gouvernement, ce que le cœur eſt dans le corps animal ; c'eſt le principe du mouvement & de la vie. Comme le ſang part du cœur, pour ſe diſtribuer par les canaux convenables juſqu'aux extrêmités du corps animal, d'où il eſt enſuite reporté au cœur, pour y rendre une nouvelle vigueur, & vivifier encore les parties par où il repaſſe continuellement aux extrêmités ; ainſi la juſtice & la protection partent de la cour, comme de la premiere ſource, pour ſe répandre, par le canal des loix, des tribunaux, des magiſtrats, & de tous les officiers prépoſés à cet effet, juſqu'aux parties les plus éloignées du corps politique, qui de leur côté adreſſent à la cour leurs ſollicitations, pour y faire connoître leurs beſoins, & y ranimer la circulation de protection & de juſtice que leur ſoumiſſion & leurs charges leur donnent droit d'en attendre.

Or le langage eſt le lien néceſſaire & fondamental de la ſociété, qui n'auroit, ſans ce moyen admirable de communication, aucune conſiſtance durable, ni aucun avantage réel. D'ailleurs il eſt de l'équité que le foible emploie, pour faire connoître ſes beſoins, les ſignes les plus connus du protecteur à qui il s'adreſſe, s'il ne veut courir le riſque de n'être ni entendu, ni ſecouru. Il eſt donc raiſonnable que la cour, protectrice de la nation, ait dans le langage national une autorité prépondérante, à la charge également raiſonnable que la partie la plus nombreuſe de la cour l'emporte ſur la partie la moins nombreuſe, en cas de conteſtation ſur la maniere de parler la plus légitime.

" Toutefois, dit M. de Vaugelas, *ibid. n. 4.* quelqu'avantage que nous donnions » à la cour, elle n'eſt pas ſuffiſante toute » ſeule pour ſervir de regle ; il faut que » la cour & les bons auteurs y concourent ; & ce n'eſt que de cette conformité » qui ſe trouve entre les deux, que l'*uſage* » s'établit ». C'eſt que, comme je l'ai remarqué plus haut, le commerce de la cour & des parties du corps politique ſoumis à ſon gouvernement eſt eſſentiellement réciproque. Si les peuples doivent ſe mettre au fait du langage de la cour pour lui faire connoître leurs beſoins & en obtenir juſtice & protection ; la cour doit entendre le langage des peuples, afin de leur diſtribuer avec intelligence la protection & la juſtice qu'elle leur doit, & les loix qu'elle a droit en conſéquence de leur impoſer.

" Ce n'eſt pas pourtant, continue Vaugelas, *ibid. n. 5.* que la cour ne contribue incomparablement plus à l'*uſage* que » les auteurs, ni qu'il y ait aucune proportion de l'un à l'autre.... Mais le » conſentement des bons auteurs eſt comme le ſceau, ou une vérification qui autoriſe [qui conſtate] le langage de la cour, » qui marque le bon *uſage*, & décide celui » qui eſt douteux ».

" Dans une nation où l'on parle une même langue (Buffier, *n. 30. 31.*) & où il » y a néanmoins pluſieurs états, comme » ſeroient l'Italie & l'Allemagne ; chaque » état peut prétendre à faire, auſſi-bien » qu'un autre état, la regle du bon *uſage*. » Cependant il y en a certains, auxquels » un conſentement au moins tacite de tous » les autres ſemble donner la préférence ; » & ceux-là d'ordinaire ont quelque ſupériorité ſur les autres. Ainſi l'italien qui » ſe parle à la cour du pape, ſemble d'un » meilleur *uſage* que celui qui ſe parle dans » le reſte de l'Italie [à cauſe de la prééminence de l'autorité ſpirituelle, qui fait de Rome, comme la capitale de la république chrétienne, & qui ſert même à augmenter l'autorité temporelle du pape].

" Cependant la cour du grand-duc de Toſcane paroît balancer ſur ce point la cour » de Rome ; parce que les Toſcans ayant » fait diverſes réflexions & divers ouvrages ſur la langue italienne, & en parti-

» culier un dictionnaire qui a eu grand » cours (celui de l'académie de la Cruſca), » ils ſe ſont acquis par-là une réputation, » que les autres contrées d'Italie ont re- » connu bien fondée ; excepté néanmoins » ſur la prononciation : car la mode d'Ita- » lie n'autoriſe point autant la prononcia- » tion toſcane que la prononciation ro- » maine ».

Ceci prouve de plus en plus combien eſt grande ſur l'*uſage* des langues, l'autorité des gens de lettres diſtingués : c'eſt moins à cauſe de la ſouveraineté de la Toſcane, qu'à cauſe de l'habileté reconnue des Toſcans, que leur dialecte eſt parvenue au point de balancer la dialecte romaine ; & elle l'emporte en effet en ce qui concerne le choix & la propriété des termes, les conſtructions, les idiotiſmes, les tropes, & tout ce qui peut être perfectionné par une raiſon éclairée ; au-lieu que la cour de Rome l'emporte à l'égard de la prononciation, parce que c'eſt ſur-tout une affaire d'agrément, & qu'il eſt indiſpenſable de plaire à la cour pour y réuſſir.

Il ſort delà même une autre conſéquence très-importante. C'eſt que les gens de lettres les plus autoriſés par le ſuccès de leurs ouvrages doivent ſur-tout être en garde contre les ſurpriſes du néologiſme ou du néographiſme, qui ſont les ennemis les plus dangereux du bon *uſage* de la langue nationale : c'eſt aux habiles écrivains à maintenir la pureté du langage, qui a été l'inſtrument de leur gloire, & dont l'altération peut les faire inſenſiblement rentrer dans l'oubli. *Voyez* NÉOLOGIQUE, NÉOLOGISME.

Par rapport aux langues mortes, l'*uſage* ne peut plus s'en fixer que par les livres qui nous reſtent du ſiecle auquel on s'attache ; & pour décider le ſiecle du meilleur *uſage*, il faut donner la préférence à celui qui a donné naiſſance aux auteurs reconnus pour les plus diſtingués, tant par les nationaux que par les ſuffrages unanimes de la poſtérité. C'eſt à ces titres que l'on regarde comme le plus beau ſiecle de la langue latine, le ſiecle d'Auguſte illuſtré par les Cicéron, les Céſar, les Salluſte, les Nepos, les T. Live, les Lucrece, les Horace, les Virgile, *&c.*

Dans les langues vivantes, le bon *uſage* eſt douteux ou déclaré.

L'*uſage* eſt douteux, quand on ignore quelle eſt ou doit être la pratique de ceux dont l'autorité en ce cas ſeroit prépondérante.

L'*uſage* eſt déclaré, quand on connoît avec évidence la pratique de ceux dont l'autorité en ce cas doit être prépondérante.

I. L'*uſage* ayant & devant avoir une égale influence ſur la maniere de parler & ſur celle d'écrire, préciſément par les mêmes raiſons ; delà viennent pluſieurs cauſes qui peuvent le rendre douteux.

1°. « Lorſque la prononciation d'un mot » eſt douteuſe, & qu'ainſi l'on ne ſait » comment on le doit prononcer.... il faut » de néceſſité que la façon dont il ſe doit » écrire, le ſoit auſſi.

2°. « La ſeconde cauſe du doute de » l'*uſage*, c'eſt la rareté de l'*uſage*. Par » exemple, il y a de certains mots dont » on uſe rarement ; & à cauſe de cela on » n'eſt pas bien éclairci de leur genre, s'il » eſt maſculin ou féminin ; deſorte que, » comme on ne ſait pas bien de quelle » façon on les lit, on ne ſait pas bien auſſi » de quelle façon il les faut écrire ; comme » tous ces noms, *épigramme*, *épitaphe*, *épi- » thete*, *épithalame*, *anagramme*, & quan- » tité d'autres de cette nature, ſur-tout » ceux qui commencent par une voyelle, » comme ceux-ci ; parce que la voyelle de » l'article qui va devant ſe mange, & ôte » la connoiſſance du genre maſculin ou » féminin ; car quand on prononce ou » qu'on écrit l'*épigramme* ou *une épigram- » me* [qui ſe prononce comme *un épi- » gramme*], l'oreille ne ſauroit juger du » genre ». *Rem.* de Vaugelas. *Préf. art. v. n.* 2.

Si le doute où l'on eſt ſur l'*uſage* procede de la prononciation qui eſt équivoque, il faut conſulter l'orthographe des bons auteurs, qui, par leur maniere d'écrire, indiqueront celle dont on doit prononcer.

Si ce moyen de conſulter manque, à cauſe de la rareté des témoignages, ou même à cauſe de celle de l'*uſage* ; il faut recourir alors à l'analogie pour décider le cas douteux par comparaiſon ; car l'*analo-*

gie n'eſt autre choſe que l'extenſion de l'*uſage* à tous les cas ſemblables à ceux qu'il a décidés par le fait. On dit, par exemple, *je vous prends tous* A PARTIE, & non *à parties* ; donc par analogie il faut dire, *je vous prends* A TÉMOIN, & non *à témoins*, parce que *témoin* dans ce ſecond exemple eſt un nom abſtractif, comme *partie* dans le premier, & la preuve qu'il eſt abſtractif quelquefois & équivalent à *témoignage*, c'eſt que l'on dit, *en témoin de quoi j'ai ſigné*, &c. c'eſt-à-dire, *en témoignage de quoi*, ou, comme on dit encore, *en foi de quoi*, &c.

La même analogie, qui doit éclairer l'*uſage* dans les cas douteux, doit le maintenir auſſi contre les entrepriſes du néographiſme. On écrit, par exemple, *temporel temporiſer*, où la lettre *p* eſt néceſſaire ; c'eſt une raiſon préſente pour la conſerver dans le mot *temps*, plutôt que d'écrire *tems*, du moins juſqu'à ce que l'*uſage* ſoit devenu général ſur ce dernier article. Ceux qui ont entrepris de ſupprimer au pluriel le *t* des noms & des adjectifs terminés en *nt*, comme *garant*, *élément*, *ſavant*, *prudent*, &c. n'ont pas pris garde à l'analogie, qui réclame cette lettre au pluriel, parce qu'elle eſt néceſſaire au ſingulier & même dans les autres dérivés, comme *garantie*, *garantir*, *élémentaire*, *ſavante*, *ſavantaſſe*, *prudente* ; ainſi tant que l'*uſage* contraire ne ſera pas devenu général, les écrivains ſages garderont *garants*, *éléments*, *ſavants*, *prudents*.

II. L'*uſage* déclaré eſt général ou partagé : *général*, lorſque tous ceux dont l'autorité fait poids, parlent ou écrivent unanimement de la même maniere ; *partagé*, lorſqu'il y a deux manieres de parler ou d'écrire également autoriſées par les gens de la cour & par des auteurs diſtingués dans le temps.

1°. A l'égard de l'*uſage* général, il ne faut pas s'imaginer qu'il le ſoit au point, que chacun de ceux qui parlent ou qui écrivent le mieux, parlent ou écrivent en tout comme tous les autres. « Mais, dit » le pere Buffier, *n.* 35. ſi quelqu'un s'é» carte, en des points particuliers, ou de » tous, ou preſque de tous les autres ; » alors il doit être cenſé ne pas bien par» ler en ce point-là même. Du reſte, il » n'eſt homme ſi verſé dans une langue, à » qui cela n'arrive ». [Mais on ne doit jamais ſe permettre volontairement ſoit de parler, ſoit d'écrire d'une maniere contraire à l'*uſage* déclaré : autrement, on s'expoſe ou à la pitié qu'excite l'ignorance, ou au blâme & au ridicule que mérite le néologiſme.]

» Les témoins les plus ſûrs de l'*uſage* » déclaré, dit encore le pere Buffier, *n.* 36. » ſont les livres des auteurs qui paſſent » communément pour bien écrire, & par» ticuliérement ceux où l'on fait des recher» ches ſur la langue ; comme les remarques, » les grammaires & les dictionnaires qui » ſont les plus répandus, ſur-tout parmi » les gens de lettres : car plus ils ſont re» cherchés, plus c'eſt une marque que le » public adopte & approuve leur témoi» gnage.

2°. « L'*uſage* partagé... eſt le ſujet de » beaucoup de conteſtations peu importan» tes. *Id. n.* 37. Faut-il dire *je puis* ou *je* » *peux* ; *je vais* ou *je vas*, &c.... Si l'un » & l'autre ſe dit par diverſes perſonnes » de la cour & par d'habiles auteurs, cha» cun, ſelon ſon goût, peut employer » l'une ou l'autre de ces expreſſions. En » effet, puiſqu'on n'a nulle regle pour pré» férer l'un à l'autre ; vouloir l'emporter » dans ces points-là, ſur ceux qui ſont » d'un avis ou d'un goût contraire, n'eſt» ce pas dire, *je ſuis de la plus ſaine partie* » *de la cour*, ou *de la plus ſaine partie des* » *écrivains ?* ce qui eſt une préſomption » puérile : car enfin les autres croyent avoir » un goût auſſi ſain, & être auſſi habiles » à décider, & ne ſeront pas moins opi» niâtres à ſoutenir leur déciſion. Dès qu'on » eſt bien convaincu que des mots ne ſont » en rien préférables l'un à l'autre, pourvu » qu'ils faſſent entendre ce qu'on veut » dire, & qu'ils ne contrediſent pas l'u» ſage qui eſt manifeſtement le plus univer» ſel ; pourquoi vouloir leur faire leur pro» cès, pour ſe le faire faire à ſoi-même par » les autres ?

Le pere Buffier conſent néanmoins que chacun s'en rapporte à ſon goût, pour ſe

décider entre deux *uſages* partagés. Mais qu'eſt ce que le goût, ſinon un jugement déterminé par quelque raiſon prépondérante ? & où faut-il chercher des raiſons prépondérantes, quand l'autorité de l'*uſage* ſe trouve également partagée ? L'analogie eſt preſque toujours un moyen ſûr de décider la préférence en pareil cas ; mais il faut être ſûr de la bien reconnoître, & ne pas ſe faire illuſion. Il eſt ſage, dans ce cas, de comparer les raiſonnemens contraires des grammairiens, pour en tirer la connoiſſance de la véritable analogie, & en faire ſon guide.

Pour ſe déterminer, par exemple, entre, *je vais* & *je vas* ; pour chacun deſquels le pere Bouhours reconnoît (*rem. nouv. tom. I. p. 580.*) qu'il y a de grands ſuffrages ; M. Ménage donnoit la préférence à *je vais*, par la raiſon que les verbes *faire* & *taire* font *je fais* & *je tais*. Mais il eſt évident que c'eſt ici une fauſſe analogie, & que, comme l'obſerve Thomas Corneille (*not.* ſur la *rem. xxvj.* de Vaugelas), « *faire* & *taire* ne tirent point » à conſéquence pour le verbe *aller* » ; parce qu'ils ne ſont pas de la même conjugaiſon, de la même claſſe analogique.

M. l'abbé Girard (*vrais princip. diſc. viij. t. II. p. 80.*) panche pour *je vas*, par une autre raiſon analogique. « L'analogie générale de la conjugaiſon, veut, dit-il, que » la premiere perſonne des préſens de tous » les verbes ſoit ſemblable à la troiſieme, » quand la terminaiſon en eſt féminine ; » & ſemblable à la ſeconde tutoyante, » quand la terminaiſon en eſt maſculine : » *je crie, il crie* ; *j'adore, il adore* ; [*je* » *ſouffre, il ſouffre*] ; *je pouſſe, il pouſſe* ;... » *je ſors, tu ſors* ; *je vois, tu vois*, &c. ». Il eſt évident que le raiſonnement de l'académicien eſt mieux fondé ; l'analogie qu'il conſulte eſt vraiment commune à tous les verbes de notre langue ; & il eſt plus raiſonnable, en cas de partage dans l'autorité, de ſe décider pour l'expreſſion analogique, que pour celle qui eſt anomale ; parce que l'analogie facilite le langage, & qu'on ne ſauroit mettre trop de facilité dans le commerce qu'exige la ſociabilité.

La même analogie peut favoriſer encore *je peux* à l'excluſion de *je puis* ; parce qu'à la ſeconde perſonne on dit toujours *tu peux*, & non pas *tu puis*, & que la troiſieme même *il peut*, ne differe alors des deux premieres que par le *t*, qui en eſt le caractere propre.

Il faut prendre garde au reſte, que je ne prétends autoriſer les raiſonnemens analogiques que dans deux circonſtances ; ſavoir, quand l'*uſage* eſt douteux, & quand il eſt partagé. Hors delà, je crois que c'eſt pécher en effet contre le fondement de toutes les langues, que d'oppoſer à l'*uſage* général les raiſonnemens même les plus vraiſemblables & les plus plauſibles ; parce qu'une langue eſt en effet la totalité des *uſages* propres à une nation pour exprimer la penſée par la parole, *voyez* LANGUE, & non pas le réſultat des conventions réfléchies & ſymmétriſées des philoſophes ou des raiſonneurs de la nation.

Ainſi l'abbé Girard, qui a conſulté l'analogie avec tant de ſuccès en faveur de *je vas* ; en a abuſé contre la lettre *x* qui termine les mots *je veux, je peux, tu veux, tu peux*. « J'avoue l'*uſage*, dit-il, *ibid.* » *p. 91.* & en même temps l'indifférence » de la choſe pour l'eſſentiel des regles... » Si je m'éloigne dans certaines occaſions » des idées de quelques grammairiens ; » c'eſt que j'ai attention à diſtinguer ce » que la langue a de réel, de ce que l'ima- » gination y ſuppoſe par la façon de la » traiter, & le bon *uſage* du mauvais au- » tant que je les *peus* connoître... Quant » à *s* au lieu d'*x* en cette occaſion, j'ai » pris ce parti, parce que c'eſt une regle » invariable que les ſecondes perſonnes tu- » toyantes finiſſent par *s* dans tous les ver- » bes, ainſi que les premieres perſonnes » quand elles ne ſe terminent pas en *e* » muet ». Cet habile grammairien n'a pas aſſez pris garde qu'en avouant l'univerſalité de l'*uſage* qu'il condamne, il dément d'avance ce qu'il dit enſuite, que de terminer par *s* les ſecondes perſonnes tutoyantes, & les premieres qui ne ſont point terminées par un *e* muet, c'eſt dans notre langue une regle invariable ; l'*uſage*, de ſon aveu, a varié à l'égard de *je peux* & *je veux*. Il réplique que ce dernier *uſage* eſt mauvais, & qu'il a attention à le diſtin-

guer du bon. C'eſt un vrai paralogiſme ; l'*uſage* univerſel ne ſauroit jamais être mauvais, par la raiſon toute ſimple que ce qui eſt très-bon n'eſt pas mauvais, & que le ſouverain degré de la bonté de l'*uſage* eſt l'univerſalité.

Mais cet *uſage*, dont l'autorité eſt ſi abſolue ſur les langues, contre lequel on ne permet pas même à la raiſon de réclamer, & dont on vante l'excellence, ſurtout quand il eſt univerſel, n'a jamais en ſa faveur qu'une univerſalité momentanée. Sujet à des changemens continuels, il n'eſt plus tel qu'il étoit du temps de nos peres, qui avoient altéré celui de nos ayeux, comme nos enfans altéreront celui que nous leur aurons tranſmis, pour y en ſubſtituer un autre qui eſſuiera les mêmes révolutions.

Ut ſylvæ foliis pronos mutantur in annos,
Prima cadunt; ita verborum vetus interit ætas,
Et juvenum ritu florent modo nata vigentque...
Nedum ſermonum ſtet honor & gratia vivax,
Multa renaſcentur quæ jam cecidêre, cadentque
Quæ nunc ſunt in honore vocabula ſi volet uſus,
Quem penes arbitrium eſt, & jus & norma loquendi. Art. poët. *Hor.*

Quel eſt celui, de tous ces *uſages* fugitifs qui ſe ſuccedent ſans fin comme les eaux d'un même fleuve, qui doit dominer ſur le langage national ?

La réponſe à cette queſtion eſt aſſez ſimple. On ne parle que pour être entendu, & pour l'être principalement de ceux avec qui l'on vit : nous n'avons aucun beſoin de nous expliquer avec notre poſtérité ; c'eſt à elle à étudier notre langage, ſi elle veut pénétrer dans nos penſées pour en tirer des lumieres, comme nous étudions le langage des anciens pour tourner au profit de notre expérience leurs découvertes & leurs penſées, cachées pour nous ſous le voile de l'ancien langage. C'eſt donc l'*uſage* du temps où nous vivons qui doit nous ſervir de regle ; & c'eſt préciſément à quoi penſoit Vaugelas, & ce que j'ai enviſagé moi-même, lorſque lui & moi avons fait entrer dans la notion du bon *uſage*, l'autorité des auteurs eſtimés *du temps*.

Au ſurplus, entre tous ces *uſages* ſucceſſifs, il peut s'en trouver un, qui devienne la regle univerſelle pour tous les temps, du moins à bien des égards. » Quand une » langue, dit Vaugelas (*Præf. art.* 11. *n.* 2.) » a nombre & cadence en ſes périodes, » comme la langue françoiſe l'a maintenant, elle eſt en ſa perfection ; & étant » venue à ce point, on en peut donner » des regles certaines qui dureront toujours.... Les regles que Cicéron a obſervées, & toutes les dictions & toutes » les phraſes dont il s'eſt ſervi, étoient » auſſi bonnes & auſſi eſtimées du temps » de Séneque, que quatre-vingt ou cent » ans auparavant ; quoique du temps de » Séneque on ne parlât plus comme au » ſiecle de Cicéron, & que la langue fût » extrêmement déchue. »

J'ajouterai qu'il ſubſiſte toujours deux ſources inépuiſables de changement par rapport aux langues, qui ne changent en effet que la ſuperficie du bon *uſage* une fois conſtaté, ſans en altérer les principes fondamentaux & analogiques : ce ſont la curioſité & la cupidité. La curioſité fait naître ou découvre ſans fin de nouvelles idées, qui tiennent néceſſairement à de nouveaux mots ; la cupidité combine en mille manieres différentes les paſſions & les idées des objets qui les irritent, ce qui donne perpétuellement lieu à de nouvelles combinaiſons de mots, à de nouvelles phraſes. Mais la création de ces mots & de ces phraſes, eſt encore aſſujettie aux loix de l'analogie qui n'eſt, comme je l'ai dit, qu'une extenſion de l'*uſage* à tous les cas ſemblables à ceux qu'il a déja décidés. On peut voir ailleurs, (NÉOLOGISME & PHRASE.) ce qu'exige l'analogie dans ces occurrences.

Si un mot nouveau ou une phraſe inſolite ſe préſentent ſans l'attache de l'analogie, ſans avoir, pour ainſi dire, le ſceau de l'*uſage* actuel, *ſignatum præſente notâ* (Hor. *art. poët.*) ; on les rejette avec dédain. Si, nonobſtant ce défaut d'analogie, il arrive par quelque hazard qu'une phraſe nouvelle ou un mot nouveau, faſſent une fortune ſuffiſante pour être enfin

reconnus dans la langue ; je réponds hardiment, ou qu'inſenſiblement ils prendront une forme analogique, ou que leur forme actuelle les menera petit-à-petit à un ſens tout autre que celui de leur inſtitution primitive & plus analogue à leur forme, ou qu'ils n'auront fait qu'une fortune momentanée pour rentrer bientôt dans le néant d'où ils n'auroient jamais dû ſortir. *(E. R. M. B.)*

USAGE, *(Juriſprud.)* ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Uſage d'une choſe eſt lorſqu'on s'en ſert pour ſon utilité.

Le propriétaire d'une choſe eſt communément celui qui a droit d'en faire *uſage*, un tiers ne peut pas de ſon autorité privée l'appliquer à ſon *uſage* particulier.

Mais le propriétaire peut céder à un autre l'*uſage* de la choſe qui lui appartient, ſoit qu'il la prête gratuitement, ſoit qu'il la donne à loyer.

Uſage, ou droit d'*uſage*, eſt le droit de ſe ſervir d'une choſe pour ſon utilité perſonnelle.

L'*uſage* conſidéré ſous ce point de vue, eſt mis dans le droit romain au nombre des ſervitudes perſonnelles, c'eſt-à-dire, qui ſont dues à la perſonne directement.

Il differe de l'uſufruit en ce que celui qui a droit d'uſufruit, peut prendre tous les fruits & revenus de la choſe même au delà de ſon néceſſaire, au lieu que celui qui n'en a que le ſimple *uſage* ne peut en prendre les fruits que pour ce dont il a beſoin perſonnellement, il ne peut ni vendre ſon droit, ni le louer, céder ou prêter à un autre, même gratuitement. *Voy.* aux inſtitutes, *liv. II. tit iv.*

Uſage en fait de bois & forêts, s'entend du droit que quelqu'un a de prendre du bois dans les forêts ou bois du roi, ou de quelqu'autre ſeigneur, ſoit pour ſon chauffage, ſoit pour bâtir ou pour hayer.

On entend auſſi par *uſage*, en fait de forêts, le droit de mener ou envoyer paître ſes beſtiaux dans les bois ou forêts du roi ou des particuliers.

Tous droits d'*uſages* dépendent des titres & de la poſſeſſion, ils ne ſont jamais cenſés accordés que ſuivant que les forêts peuvent les ſuppoſer.

Le droit d'*uſage* pour bois à bâtir, & pour réparer, doit être réduit, eu égard à l'état où étoit la forêt lorſqu'il a été accordé, & à l'état préſent ; il faut auſſi faire attention à l'état & au nombre des perſonnes auxquelles le droit a été accordé, pour ne point donner d'extenſion à ce droit, ſoit pour la quantité ou la qualité du bois.

L'*uſage* du bois pour le chauffage eſt réglé différemment ſelon le pays.

Quand les uſagers ont une conceſſion pour prendre du bois, ſoit verd, ſoit ſec, autant qu'il en faut pour leur proviſion, ſans aucune limitation ; ce droit doit être réduit à une certaine quantité de cordes, autrement il n'y auroit rien de certain, & il pourroit arriver que celui qui jouiroit préſentement du droit de chauffage, conſommeroit dix fois autant de bois que celui auquel il a été accordé.

En d'autres lieux les uſagers ont la branche, la taille ou l'arbre par levée ; cette maniere de percevoir le droit d'*uſage*, eſt auſſi ſujette à une infinité d'abus ; c'eſt pourquoi il eſt à propos de réduire cet *uſage* à une certaine quantité de cordes, eu égard à l'état ancien & préſent de la forêt, & des perſonnes ou communautés auxquelles le chauffage a été accordé. Quand la cauſe ceſſe, le chauffage doit auſſi ceſſer.

L'*uſage* du briſé, du ſec & traînant, ou des rémanens ou reſtes des charpentiers, peut être toléré en tout temps & dans toutes ſortes de bois.

L'*uſage* des morts-bois ou bois blancs, doit être abſolument défendu dans les taillis ; il peut être toléré dans les futayes de quarante à cinquante ans, mais à condition qu'avant de l'enlever, il ſera viſité ſur les lieux par le garde du triage ; il eſt même bon de tenir la main à ce que le bois d'*uſage* ſoit coupé par tronçon, & fendu ſur le champ avant que de l'enlever, pour qu'on ne prenne pas de bois à bâtir au lieu de bois de chauffage.

On ne doit ſouffrir en aucune façon l'*uſage* du *verd en giſant*, ce ſeroit ouvrir la porte aux abus, n'étant pas poſſible de

faire la diſtinction du bois de délit d'avec celui qui n'eſt ſujet aux droits d'*uſage*, c'eſt pourquoi l'on ne doit en enlever aucun qu'il ne ſoit devenu ſec.

Pour ce qui eſt du bois mort *en étant*, l'*uſage* ne doit point en être permis, quand même l'abre ſeroit ſec depuis la cime juſqu'à la racine; il ſeroit à craindre que l'on ne fît mourir des arbres pour les avoir comme bois morts.

Le chauffage par délivrance de certaine quantité de cordes, ou de ſommes de bois, doit être ſupprimé lorſqu'il a été accordé gratuitement; ſi c'eſt à titre onéreux, il doit être réduit, eu égard à l'état ancien & actuel de la forêt, au nombre & à la qualité des uſagers.

Il en eſt de même du chauffage qui a été accordé par laye ou certaine quantité de perches ou d'arpens.

L'*uſage* qui conſiſte à prendre du bois pour hayer, ce qu'en langage des eaux & forêts on appelle la *branche de plein poing*, ou du moins pour clorre les vergers & autres lieux, ou pour ramer les lins, doit être entiérement défendu dans les taillis; on peut ſeulement le tolérer dans les futayes de 50 ans & au deſſus.

Tous droits d'*uſage* de quelque eſpece qu'ils ſoient n'arréragent point, il faut le percevoir chaque année.

L'ordonnance de 1669 a ſupprimé tous les droits d'*uſage* dans les forêts du roi, ſoit pour bois à bâtir ou à réparer, ſoit pour le chauffage, à quelque titre qu'ils fuſſent dus, ſauf à pourvoir à l'indemnité de ceux auxquels il étoit dû quelqu'un de ces droits à titre de fondation, donation ou échange; elle défend d'y en accorder aucuns à l'avenir, & ne conſerve que les chauffages accordés aux officiers, moyennant finance, & aux hôpitaux & communautés à titre d'aumône ou de fondation, pour leur être payés non pas en eſſence, mais en argent, ſur le prix des ventes, en ſe faiſant par eux inſcrire dans les états arrêtés au conſeil.

Les uſagers ſont reſponſables de leurs ouvriers & domeſtiques.

En général pour tous droits d'*uſage* de bois, on doit obſerver de ne pas étendre le droit de nouvelles habitations qui n'étoient pas compriſes dans la conceſſion originaire, de ne pas excéder les termes de la conceſſion ni la perſonne des uſagers, & de ne pas ſouffrir qu'ils vendent ou donnent ce droit à leurs parens ou amis, de ne point laiſſer prendre du bois d'une meilleure qualité ou en plus grande quantité, qu'il n'en eſt dû, ou que la forêt n'en peut ſupporter, afin que le bois ſoit bien abattu, & hors le temps de ſeve.

Le droit d'*uſage* pour le pâturage ou parage a auſſi ſes regles, dont les principales ſont que les uſagers ne doivent mener aucuns beſtiaux dans les bois, qu'ils ne ſoient défenſables, c'eſt-à-dire, qu'ils n'aient au moins trois feuilles.

On diſtingue même les bêtes chevalines des bêtes à cornes.

Les premieres paiſſent l'herbe aſſez aſſiduement, & touchent moins aux branches; les autres s'élevent en haut, broutent par-tout le bois, & font bien plus de tort aux rejets du bois; c'eſt pourquoi l'on peut mener les chevaux dans les taillis de cinq ans, ou au moins de trois, au lieu que pour les bêtes à cornes, il faut que les taillis aient au moins ſix ou ſept années.

Les uſagers ne peuvent communément mettre dans les pâturages que les beſtiaux de leur nourriture: en quelques endroits on limite l'*uſage* aux beſtiaux qu'ils avoient en propre à la Notre-Dame de mars, avant l'ouverture de la paiſſon, & aux petits qui en ſont provenus depuis; ceux qu'ils ont d'achat, & dont ils font commerce, n'y ſont point compris, non plus que ceux que l'uſager tient à louage ou à cheptel; on les tolere cependant en Nivernois, en indemniſant le ſeigneur très-foncier.

Les beſtiaux de la nourriture que l'on peut mettre pâturer dans les *uſages* ont été fixés à deux vaches & quatre porcs, pour chaque feu ou ménage, de quelque qualité que ſoient les uſagers, ſoit propriétaires, fermiers ou locataires.

Le pâturage eſt toujours défendu dans les bois aux uſagers pendant le temps du brout & de la fenaiſon. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit.* 19 & 20, & les *mots* Bois, Communes, Chauffage, Para-

GE, PANAGE, PATURAGE, PRÉS, TAILLIS, USAGERS.

Uſage ſignifie auſſi ce que l'on a coutume d'obſerver & de pratiquer en certain cas.

Le long *uſage* confirmé par le conſentement tacite des peuples, acquiert inſenſiblement force de loi.

Quand on parle d'*uſage*, on entend ordinairement un *uſage* non-écrit, c'eſt-à-dire qui n'a point été recueilli par écrit, & rédigé en forme de coutume ou de loi.

Cependant on diſtingue deux ſortes d'*uſages*, ſavoir *uſage* écrit & non-écrit.

Les coutumes n'étoient dans leur origine que des *uſages* non-écrits qui ont été dans la ſuite rédigés par écrit, de l'autorité du prince; il y a néanmoins encore des *uſages* non-écrits, tant au pays coutumier, que dans les pays de droit écrit.

L'abus eſt oppoſé à l'*uſage*, & ſignifie un *uſage* contraire à la raiſon, à l'équité, à la coutume ou autre loi. *Voyez* aux inſtitutes, *liv. I. tit.* 2, & les *mots* COUTUME, DROIT, LOI, ORDONNANCE *(A)*

USAGER, ſ. m. *(Gram. & Juriſprud.)* eſt celui qui a quelque droit d'*uſage*, ſoit dans les forêts pour y prendre du bois, ſoit dans les bois, prés & patis pour le pâturage & le panage ou glandée.

Francs uſagers, ſont ceux qui ne payent rien pour leur *uſage*, ou qui ne payent qu'une modique redevance pour un gros uſage.

Gros uſagers, ſont ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre de perches ou d'arpens de bois, dont ils s'approprient tous les fruits, ſoit pour bâtir ou réparer ou pour ſe chauffer.

Menus uſagers, ſont ceux qui n'ont que pour leurs beſoins perſonnels, les droits de pâturage & de panages & la liberté de prendre le bois briſé ou arraché, le bois ſec tombé ou non, tous les mort-bois, les reſtes des charpentiers, & ce qu'on appelle la *branche de pleing poing*, pour hayer, c'eſt-à-dire pour déclore ou pour ramer les lins. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. 19 & 20*, & CHAUFFAGE, GLANDÉE, PACAGE, PANAGE, PATURAGE. *(A)*

USANCE, ſ. f. *(Gram. & Juriſprud.)* eſt un acien terme qui ſignifioit *uſage*, & que l'on emploie encore en certains cas.

On dit encore l'ancienne *uſance*, pour dire l'*ancien uſage* qui s'obſervoit ou s'obſerve encore ſur quelque matiere.

L'*uſance* de Saintes eſt l'uſage qui s'obſerve entre mer & Charente: c'eſt un compoſé des uſages du droit écrit & de quelques coutumes locales non écrites, juſtifiées par des actes de notoriété du préſidial de Saintes.

En matiere de lettres-de-change, on entend par le terme d'*uſance*, un délai d'un mois qui eſt donné à celui ſur qui la lettre eſt tirée, pour la payer. Dans l'origine, l'*uſance* étoit le délai que l'on avoit coutume d'accorder ſuivant l'uſage; mais comme l'uſage n'étoit pas par-tout uniforme ſur la fixation du délai pour le payement des lettres tirées à *uſance*, l'ordonnance du commerce, *tit. 5*, *art. 5*, a réglé que les *uſances* pour le paiement des lettres, ſeront de trente jours, encore que les mois aient plus ou moins de jours; ainſi une lettre tirée à *uſance*, eſt payable au bout de trente jours; une lettre à deux *uſances* eſt payable au bout de deux mois. En Eſpagne & en Portugal, chaque *uſance* eſt de deux mois. *Voyez le parfait négociant* de Savari, *tom. I. l. III. ch. v.* & les *mots* CHANGE, LETTRE-DE-CHANGE. *(A)*

USBECKS, *(Géog. mod.)* ou Tartares *Usbecks*, peuples tartares qui habitent ſur la côte orientale de la mer Caſpienne. Ils tiennent une grande étendue de pays, depuis le 72 degré de longitude juſque vers le 80, & depuis le 34 de latitude juqu'au 40. Ils occupoient au ſeizieme ſiecle, & occupent encore le pays de Samarcande. On les diſtingue en tartares *Usbecks* de la grande Bucharie, & en tartares *Usbecks* de Charaſſin; mais ils vivent tous dans la pauvreté, & ſavent ſeulement qu'il eſt ſorti de chez eux des eſſains qui ont conquis les plus riches pays de la terre. *Voyez* TARTARES. *(D. J.)*

USBIUM, *(Géog. anc.)* ville de la Germanie. Elle eſt marquée près du Danube.

nube par Ptolomée, *l. II. c. xij.* Lazius qui la met dans l'Autriche, dit que le nom moderne eſt *Perſenburg. (D. J.)*

USCOPIA, *(Géog. mod.)* ville de la Turquie européenne, dans la Servie, à 75 lieues au ſud-eſt de Belgrade. C'eſt la réſidence d'un ſangiac & d'un archevêque latin. *Long.* 40, 8; *latit.* 42, 15. *(D. J.)*

USCOQUES, *(Géog. mod.)* peuples voiſins de la Hongrie, de la Dalmatie, de la Servie & de la Croatie impériale. Pluſieurs gens d'entre ces peuples ſortirent de leur pays dans le xvj. ſiecle pour fuir, dirent-ils, le joug des Turcs. Delà vient, ſelon quelques-uns, le nom qu'ils prirent, tiré du *ſcoco*, qui dans la langue du pays veut dire *fugitif* ou *transfuge*. La premiere place que les *Uſcoques* choiſirent pour s'y domicilier, fut la forteresſe de Cliſſa bâtie au deſſus de Spalatro; cette place ayant été enlevée par les Turcs l'an 1537, les *Uſcoques* ſe refugierent à Segna, ville ſituée vis-à-vis de l'île de Veglia. Ces gens féroces firent d'abord des merveilles, & battirent les Turcs; mais bientôt ils exercerent ſur les chrétiens mêmes, toutes ſortes de pirateries, qui obligerent la république de Veniſe d'armer contr'eux & de les pourſuivre pour la ſûreté de ſon commerce avec les ſujets du grand-ſeigneur. Les Vénitiens ſupplierent l'empereur de réprimer les *Uſcoques*; mais comme les miniſtres autrichiens partageoient avec eux les profits, on ne ſe preſſa pas d'expédier les ordres que Veniſe ſollicitoit. Alors les Vénitiens envoyerent une eſcadre qui ravagea les côtes de Segna, & fit pendre tous les *Uſcoques* qu'elle put attrapper en courſe. Enfin par le traité conclu à Madrid en 1618, les *Uſcoques* furent contraints de ſortir de Segna; leurs familles furent transférées ailleurs, & leurs barques furent brûlées. *(D. J.)*

USÉ, participe, *(Gram.)* *voyez* USER.

Usé, *(Jardinage.)* on dit une terre, une branche altérée pour avoir donné trop de fruit; on améliore la premiere, & on coupe l'autre un peu court pour lui faire pouſſer de nouveau bois.

Usé, *(Maréchal.)* un cheval *uſé* eſt celui qui a tant fatigué, qu'il ne peut plus rendre aucun ſervice.

USEDOM, *(Géog. mod.)* petite île d'Allemagne, ſur la mer Baltique, dans la Poméranie, au cercle de la haute Saxe. Elle a environ ſix milles d'étendue, & contient une ville ou bourg de même nom. *Long.* 38, 30; *lat.* 53, 47. *(D. J.)*

USELLIS, *(Géog. anc.)* ville de l'île de Sardaigne. Ptolomée la marque ſur la côte occidentale, & lui donne le titre de *colonie*. C'eſt préſentement Oriſtagni, ſelon Cluvier. *(D. J.)*

USEN, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* volcan du Japon, qui ſe trouve dans le voiſinage de Sima Baru. Son ſommet eſt aride & toujours couvert d'une matiere blanche calcinée. Le terrain qui y conduit eſt chaud, & même brûlant en pluſieurs endroits. L'eau de la pluie qui tombe ſur cette montagne, ne tarde point à bouillonner; l'on n'y marche qu'en tremblant, parce que le terrain paroit mouvant, & retentit ſous les piés des voyageurs. Il en ſort des exhalaiſons ſi puantes, que les oiſeaux n'en approchent point; il ſort pluſieurs ſources d'eau minérale de cette montagne: les unes ſont froides, & les autres ſont chaudes; la plus fréquentée de ces ſources eſt celle qu'on appelle *Obamma*; on lui attribue la vertu de guérir pluſieurs maladies, & ſur-tout le mal vénérien; mais Kempfer a obſervé que cette cure n'étoit point radicale. Les prêtres tirent un grand profit de ces bains, auxquels ils attribuent le pouvoir d'effacer les péchés; mais chaque fontaine n'a de vertu que pour une eſpece particuliere de péché, & l'on a ſoin d'indiquer au pénitent celle qui lui convient pour les crimes dont il veut ſe purifier.

USER, v. act. *(Gram.)* c'eſt faire uſage ou ſe ſervir d'une choſe. *Uſer*, c'eſt détruire par le ſervice ou l'uſage: c'eſt encore un verbe relatif à la conduite qu'on tient avec les autres. Ma bourſe vous eſt ouverte, vous pouvez en *uſer* quand il vous plaira; vous en pouvez *uſer* librement avec moi; mais *uſez*-en bien d'ailleurs avec moi, & ſur-tout n'*uſez* pas ni mon crédit ni ma condeſcendance pour vos beſoins.

USIATIN, *(Géog. mod.)* petite ville de la Pologne, dans le palatinat de Podolie, ſur la riviere de Sébrouce. *(D. J.)*

USILLA, *(Géog. anc.)* ville de l'Afri-

que propre, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. iij.* Elle eſt qualifiée de municipe dans la table de Peutinger, & de cité dans l'itinéraire d'Antonin, qui la met ſur la route de Carthage à *Theuæ*. Elle devint un ſiege épiſcopal de la Byzacène. On croit que c'eſt à préſent Caſarceton, village d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis, à cinq lieues d'Aſfach du côté du nord. (*D. J.*)

USIPETES *ou* USIPIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie, qui habitoient dans la Weſtphalie, ſur les bords de la riviere de Lippe appellée alors *Luppia*.

USIPIENS, *les*, (*Géog. anc.*) *Uſipii*, peuples de la Germanie, & nommés avec les *Teucteri* par les anciens auteurs, parce qu'ils ont habité dans le même quartier, & que leurs migrations & leurs expéditions ont été faites en commun. Céſar, *l. IV.* Florus, *l. IV. c. xij.* & Tacite, *annal. l. I. c. lj.* diſent *Uſipetes* Strabon, *l. VII.* écrit Ουσιπους, *Nuſipios*, & Ptolomée Ουσιπιους.

Quoi qu'il en ſoit de l'orthographe, voici l'hiſtoire des *Uſipiens* & des Teucteres. Ces peuples habiterent d'abord entre les Chéruſques & les Sicambres; mais les Cattes les chaſſerent, & après qu'ils eurent erré avec divers autres peuples durant trois ans dans la Germanie, ils vinrent s'établir ſur le Rhin, au voiſinage des Sicambres. Les Ménapiens, nation d'en-deçà du Rhin, occupoient alors les deux bords de ce fleuve. Il y a apparence que ce fut du conſentement des Sicambres, que les *Uſipiens* & les Teucteres s'emparerent du pays des Ménapiens au-delà du Rhin, & paſſerent enſuite ce fleuve pour s'y fixer, s'étendant juſqu'aux confins des Eburons & des Condruſes.

Dans la 698e année de Rome, & la 53e avant Jéſus-Chriſt, les *Uſipiens* & les Teucteres furent preſque entiérement exterminés par Céſar; il ne ſe ſauva qu'un petit nombre de gens de cheval, qui ne s'étoient point trouvé à la bataille, parce qu'ils avoient paſſé la Meuſe pour aller chercher des vivres & faire du butin. Ceux-ci après la défaite de leurs compatriotes, repaſſerent le Rhin, & s'établirent aux confins des Sicambres avec qui ils ſe joignirent. Cependant ſous le regne d'Auguſte leur nombre ſe trouva tellement accru, qu'ils furent en état de tourner leurs armes contre les Romains. Les expéditions de Druſus dans la Germanie nous apprennent que les pays des *Uſipiens* & celui des Teucteres étoient diſtingués, lorſque les Sicambres habitoient dans leur ancienne demeure.

Les *Uſipiens* s'étendoient le long de la rive droite de la Lippe; car ſelon Dion Caſſius, *l. LIV.* Druſus ayant paſſé le Rhin, & ſubjugué les *Uſipiens*, il jeta un pont ſur la Lippe, pour entrer dans le pays des Sicambres. Il paroît que les Teucteres habitoient à l'occident des Sicambres, & que le Rhin les ſéparoit des Ménapiens; mais on ne ſauroit décider s'ils demeuroient, de même que les *Uſipiens*, ſur la rive droite de la Lippe, ni quel eſpace les *Uſipiens* occupoient ſur le bord du Rhin.

Dans la ſuite, Tibere ayant transféré les Sicambres dans la Gaule, afin que les garniſons romaines puſſent veiller plus aiſément ſur eux, le pays qu'ils avoient occupé dans la Germanie, fut ſans doute cédé par les Romains aux *Uſipiens* & aux Teucteres; car on voit que ces derniers poſſéderent les terres que nous avons dit appartenir aux Sicambres. Alors les Teucteres s'étendoient le long du Rhin, depuis le *Sygus* juſqu'à la *Rora*, & dans les terres le long de la Lippe & de l'Aſie. A l'égard des *Uſipiens*, ils demeuroient ſur les deux bords de la Lippe & ſur le Rhin, peut-être juſqu'à l'endroit où ce fleuve ſe partage pour former l'île des Bataves. En effet, Dion Caſſius les met au voiſinage de cette île; & Tacite qui leur donne pour voiſins les Cattes, fait aſſez entendre que les *Uſipiens* demeuroient au deſſous des Teucteres, ce qui devoit les approcher du commencement de l'île des Bataves.

Les *Uſipiens* & les Teucteres ne demeurerent pas toujours dans cet état. Leurs bornes ſe trouverent reſſerrées par des migrations d'autres peuples; & l'on apprit à Rome, au commencement du regne de Trajan, que les Teucteres avoient été preſque détruits par les Chamaves & par les Angrivariens, qui s'étoient emparés d'une grande partie de leurs terres. Si ces peu-

ples ne purent pas détruire auſſi les *Uſipiens*, il eſt du moins certain qu'ils leur enleverent ce qu'ils poſſédoient à la droite de la Lippe.

Enfin du temps de Conſtantin, les *Uſipiens* ceſſerent en quelque ſorte de faire figure dans ces quartiers; les Bructeres & les Chamaves prirent leur place, & ſoutinrent avec fermeté la guerre vigoureuſe que les Romains leur firent. (*D. J.*)

USITÉ, adj. (*Gram.*) qui eſt d'uſage. C'eſt une coutume *uſitée*. Ce mot eſt *uſité*. *Voyez* USAGE.

USKE, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Montmouth, à douze milles d'Albergaveny, ſur le bord de la riviere qui lui donne ſon nom. C'eſt une place ancienne, connue ſous le nom de *Burrium*, & les Gallois l'appellent *Brunenbégie*. (*D. J.*)

USKE, *l'* (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans Brecknocshire, aux confins de Caermarthenshire. Après avoir arroſé quelques endroits de la province de Montmouth, elle ſe jette dans la Saverne. (*D. J.*)

USKUP, (*Terme de relation.*) corne droite qui eſt miſe par devant le bonnet des janiſſaires, & qui ſeule ſert à les diſtinguer des capidgis. (*D. J.*)

USNES, *parmi les marchands de bois*, ſont des cables compoſés de ſix pouces pour garer les trains ſur les ports où on les conſtruit, & en route.

USNÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *muſcus arboreus*, eſt une ſorte de plante paraſite ou mouſſeuſe, qui vient comme une grande barbe ſur le chêne le cédre & pluſieurs autres arbres. *Voyez* MOUSSE, & PARASITE.

USNÉE-HUMAINE, (*Mat. méd.*) ou *mouſſe de crâne humain*. Cette mouſſe ne poſſede abſolument, ſelon les pharmacologiſtes raiſonnables, que les vertus les plus communes des mouſſes en général. *V.* MOUSSE. (*Mat. méd.*)

La célébrité particuliere de celle-ci n'a d'autre origine que la crédulité ſuperſtitieuſe ou la charlatanerie fanatique puiſée dans le *paracelciſme*; mais les vaines prétentions de cet ordre ne valent pas même aujourd'hui la peine d'être réfutées ſérieuſement. Si quelque lecteur étoit cependant curieux de s'inſtruire de toutes les fadaiſes qu'on a débitées ſur l'*uſnée-humaine*, il trouvera une ſavante diſſertation à ce ſujet dans les éphémerides d'Allemagne, *déc. I. ann. II. p. 95.* compoſée par le docteur Martin-Bernard à Berniz. Le continuateur de la *mat. méd.* de Geoffroi qui indique cette diſſertation, s'étend auſſi aſſez raiſonnablement ſur l'*uſnée humaine*. (*b*)

USNEN, (*Botan. arab.*) nom donné par Avicennes & Sérapion, à la plante καλι dont on fait le ſel alkali appellé *potaſſe*, & qui eſt d'uſage dans la compoſition des ſavons. Il eſt vrai qu'en général les Arabes ont appellé *uſnen*, pluſieurs choſes différentes, employées au nettoyage des hardes, comme l'hyſope, la ſoldanelle, *&c.* mais alors ils ajoutent toujours le mot *uſnen* à ces différentes choſes; au-lieu que quand il eſt ſeul, il déſigne uniquement la plante *kali*. (*D. J.*)

USQUEBA, *ou* ESCUBA, ſ. f. eſt une liqueur compoſée, forte & excellente, qui ſe boit à petits coups, & dont la baſe eſt l'eau-de-vie ou l'eſprit de vin.

Les drogues qui y entrent ſont en grand nombre; mais la préparation varie un peu. Nous donnerons ici pour échantillon une des plus recommandées autrefois.

Prenez huit pintes d'eau-de-vie ou d'eſprit-de-vin; une livre de réglifſe d'Eſpagne; demi-livre de raiſins ſéchés au ſoleil; quatre onces de raiſins de Corinthe; trois onces de dates coupées par tranches; ſommités de thym, de menthe, de ſariette, & ſommités ou fleurs de romarin, de chacune deux onces; canelle, maïs, muſcade, graines d'anis & de coriandre pilées, de chacune quatre onces; écorces rapées d'orange & de citron ou de limon, de chacune une once.

Mettez infuſer toutes ces drogues pendant quarante-huit heures dans un lieu chaud, remuant ſouvent le vaiſſeau. Enſuite mettez-les dans un lieu froid pendant une ſemaine: après cela décantez la liqueur, & y ajoutez pareille quantité de vin de Portugal & quatre pintes de vin de Canarie. Adouciſſez tout cela avec ſuffiſante quantité de ſucre fin.

USSEAUX, (*Géog. mod.*) bourg de la

vallée de Pragela, frontiere de Dauphiné du côté de Pignerol. Je parle de ce bourg, parce que les réformés ne m'excuſeroient pas, & avec raiſon, ſi j'oubliois de dire que Saurin (Elie), célebre théologien calviniſte, y naquit en 1639. Il ſervit en 1662 l'égliſe d'Embrun, & fut appellé à Delft en Hollande; en 1667. Il exerçoit le miniſtere à Utrecht en 1672, lorſque Louis XIV. ſe rendit maître de cette ville. En 1691 il eut de grands différends théologiques avec M. Jurieu, dans leſquels il régna de part & d'autre (mais ſur-tout dans M. Jurieu), beaucoup plus d'animoſité qu'il ne convenoit à des gens de leur caractere. M. Saurin mourut en 1703, âgé de 64 ans. Il étoit plein de droiture & d'affabilité, conſtant dans ſa conduite, & grand défenſeur de la liberté tant civile qu'eccléſiaſtique. Il a fait un ouvrage généralement eſtimé, ſur les droits de la conſcience, Utrecht 1697 *in-8°.* ſon *traité de l'amour de Dieu*, parut dans la même ville en 1701 en deux volumes *in-8°.* & après ſa mort, on a donné ſon *traité de l'amour du prochain.* Utrecht 1704, *in-8°.* *(D. J.)*

USSEL, *(Géog. mod.)* petite ville ou plutôt bourg de France dans le Limouſin, à deux lieues au nord-eſt de Vantadour, & le ſeul lieu de ce duché. *(D. J.)*

USSON, *(Géog. mod.)* en latin barbare *Ucio*, *Uxo*, *Uxus*, petite ville de France en Auvergne, élection d'Iſſoire, à quatre lieues de Brioude. *Long.* 20. 2; *lat.* 45. 24.

Rien n'a autant fait connoître la petite ville d'*Uſſon*, que le long ſéjour que fit dans ſon château Marguerite de France, premiere femme du roi Henri IV princeſſe douée de beaucoup plus d'eſprit & de beauté que de ſageſſe & de vertu. Elle demeura dans ce château près de vingt années, comme l'hiſtoire nous l'apprend.

« Marguerite (dit le P. Hilarion de Coſte) » ſortit d'Agen en habit de ſimple bourgeoiſe, fut portée en trouſſe par Ligne- » rac, à qui elle donna le nom de *chevalier de la fleur*, & gagna pays toute la » nuit avec un travail qui éprouva ſon » courage, au péril de ſa ſanté. De Mar- » tas la vint trouver ſur la frontiere avec » cent gentilshommes, la logea dans ſa » maiſon de Carlat, retourna à Agen pour » ſauver ſes pierreries & recueillir les dé- » bris de ſa ſuite; ſa mort l'en fit ſortir au » bout de dix-huit mois. . . .

« Le marquis de Canillac l'emmena & » l'enferma à *Uſſon*; mais bientôt après ce » ſeigneur d'une illuſtre maiſon, ſe vit le » captif de ſa priſonniere: il penſoit avoir » triomphé d'elle, & la ſeule vue de l'i- » voire de ſon bras triompha de lui; & » dès-lors il ne vequit que de la faveur » des yeux victorieux de ſa belle captive. . . . Au même inſtant qu'elle pen- » ſoit mourir captive, elle ſe vit aſſurée » de régner libre en cette forte place, » d'où elle délogea ceux qui l'avoient » logée.

« Pendant ces vingt années, ajoute le P. » de Coſte, ce château d'Auvergne fut un » Thabor pour la dévotion de la reine, un » Liban pour ſa ſolitude, un Olympe pour » ſes exercices, un Parnaſſe pour ſes mu- » ſes, & un Caucaſe pour ſes affections ». Si le P. Hilarion a toujours pratiqué les autres vertus du chriſtianiſme avec la même fidélité qu'il pratique la charité dans cette occaſion, nous ne devons pas héſiter à le regarder comme un ſaint. Il y auroit moins de médiſance à comparer le château d'*Uſſon* avec l'île de Caprée qui fut la retraite de Tibere, qu'il n'y a de flaterie à le comparer à un Thabor de dévotion, pendant que Marguerite l'habita. Durant cet intervalle elle y eut deux fils, l'un du ſieur de Chanlon, & l'autre du ſieur d'Aubiac.

De retour à la cour de France, elle donna volontiers les mains à la diſſolution de ſon mariage avec Henri IV. & paſſa le reſte de ſes jours dans un mélange bizarre de galanterie, de dévotion, d'étude, de muſique, & de converſations avec des gens de lettres. Elle mourut en 1615, âgée de ſoixante trois ans. Le ſage & fameux Pibrac avoit été ſon chancelier & ſon amant.

Le fort chateau d'*Uſſon* a été raſé en 1634; & la ville s'eſt inſenſiblement dépeuplée, au point que ſa juſtice royale eſt la ſeule choſe qui empêche qu'elle ne ſoit

abſolument abandonnée. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt.*)

USSUBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule aquitanique ; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Bordeaux à Argantomagum, entre Sirione & Fines, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du ſecond. Quelques manuſcrits portent *Uſubium*, au-lieu d'*Uſſubium* ; & la table de Peutinger lit *Veſubium*. On croit que c'eſt aujourd'hui la Réole, ſur la rive droite de la Garonne. (*D. J.*)

USTENSILE, ſ. m. (*Gram.*) au ſingulier c'eſt un petit meuble domeſtique, d'uſage dans la cuiſine, comme un gril, une broche, un pot, une poële.

Au pluriel, il déſigne la collection de tous les inſtrumens propres à un art, à une manœuvre. *Voyez les articles ſuivans.*

USTENSILES, (*Art. milit.*) ce ſont les meubles que l'hôte eſt obligé de fournir aux ſoldats qui ſont chez lui en quartier ; comme un lit avec ſa garniture, un pot, une cuillere, &c. Il faut auſſi qu'on leur donne une place pour ſe chauffer au feu, & une chandelle.

L'on fournit les *uſtenſiles* en argent, ou en nature. *Chambers.*

USTENSILES *de jardinage* (*Agriculture.*) le jardinier doit avoir des charrettes à fumier, des tombereaux, brouettes, civieres, fourches à dents de fer & de bois, pelles, bêches, pics, pioches, piochons, & hottes ; des ſcies & maillets, des échalas ou lates, & oſiers pour les treillages d'eſpaliers, cabinets, & berceaux, des ſerpes & planes pour les couper & polir, &c. des échelles de toutes ſortes, ſimples, doubles, & à trois piés ; des jalons ou bâtons de bois bien droits qu'on fiche en terre, pour prendre les alignemens des allées & compartimens d'un jardin, & pour ſervir auſſi de jauge, pour meſurer & égaler les tranchées quand on fouille ; des traçoirs pour tracer les compartimens, des battes pour battre la terre des allées, des ratiſſoires, des rateaux, des rabots, un cylindre pour unir les allées, une ſerfouette, une pince, des plantoirs, une ſcie à main, des ſerpettes, des greffoirs, des ciſeaux de jardinier, un croiſſant, un ſarcloir, un échenilloir, un ſermoir, des arroſoirs, des pots de fleurs, des caiſſes, des mannes, des mannequins, des baquets, des déplantoirs, des houletes, des truelles, des cribles, des claies, des cloches, des pleyons, paillaſſons, briſe-vents, chaſſis, &c. (*D. J.*)

USTENSILES *de labourage*, (*Agricult.*) les *uſtenſiles* de labourage ſont diverſes charrues, charrettes, tombereaux, haquets, caſſe-motte, herſe, civieres, brouettes, rateaux, fourches, tire-fiens, échardonnoirs, ſarcloirs, houes, pics, pelles, bêches, pioches, piochons, échelles, croiſſans, fléaux, vans, cribles, faux, faucilles, coignées, haches, ſerpes, marteaux, maillets, tenailles, ſcies, villebrequins, tarieres, vrilles, leviers, broye pour broyer le chanvre, ſerans pour le peigner, &c. (*D. J.*)

USTICA, (*Géog. anc.*) 1°. île voiſine de celle de Sicile, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iv.* qui y met une ville du même nom. Pline, *l. III. c. viij.* dit qu'elle eſt à l'oppoſite de Paropus. *Uſtica* eſt préſentement une des îles de Lipari ; elle conſerve ſon ancien nom, mais elle eſt déſerte.

2°. *Uſtica* étoit encore le nom d'une colline du Lucretile, dans le pays des Sabins, au territoire de Banduſie. La maiſon de campagne d'Horace étoit ſituée ſur ce petit coteau, & portoit le même nom : dans l'ode *17. liv. I.* il invite Tyndaris, fille ſpirituelle, & qui aimoit paſſionnément la poéſie, de venir ſe retirer pour quelque temps à ſa campagne de Sabine ; il lui dit :

Nec metuunt hædiliæ lupos
Utcumque dulci, Tyndari, fiſtulâ
Valles & Uſticæ cubantis
Lævia perſonuêre Saxa.

« Tyndaris, ſur le mont Lucrétile, les » chevreaux n'appréhendent point la dent » carnaciere des loups, dès que Faune fait » entendre ſa flûte aux échos des vallons » & des collines d'*Uſtica* ».

L'épithete *cubans*, marque que la pente d'*Uſtica* étoit douce : le vieux Scholiaſte cité par Ortélius & par Cellarius, a cru

que le nom *Uſtica*, convenoit auſſi-bien à la vallée qu'à la montagne, & cela peut être. Ce qui nous intéreſſe le plus, c'eſt la maiſon de campagne d'Horace; Mécénas la lui procura par la faveur d'Octavien, l'an de Rome 716; le poëte avoit alors 28 ans, & fit à cette occaſion l'ode *laudabunt alti clarum Rhodon aut Mitylenem*, dont il ne nous reſte plus qu'un fragment. Il ne pouvoit guere manquer après cela de nous donner une deſcription poétique de ſa jolie terre d'*Uſtique*; & c'eſt ce qu'il a fait quelquefois, mais particuliérement dans ſon épître à Quintius, *epître xvj. livre I.*

Ne perconteris, fundus meus, optimè Quinti,
Arvo paſcat herum, an baccis opulentet olivæ,
Pomiſne & pratis, an amictâ vitibus ulmo,
Scribetur tibi forma loquaciter, & ſitus agri.
Continui montes, niſi diſſocientur opaca
Valle: ſed ut veniens deſtrum latus aſpiciat ſol,
Lævum diſcedens curru fugiente vaporet.
Temperiem laudes. Quid ſi rubicunda benignè
Corna vepres & pruna ferant? ſi quercus & ilex
Multa frugo pecus, multa dominum juvet umbra?
Dicas abductum propius frondere Tarentum.
Fons etiam rivo dare nomen idoneus, ut nec
Frigidior Thracam, nec purior ambiat Hebrus.
Infirmo capiti fluit utilis, utilis alvo.
Hæ latebræ dulces, etiam (ſi credis) amœnæ
Incolumem tibi me præſtant ſeptembribus horis.

« Vous êtes donc curieux, mon cher » Quintius, de ſavoir en quoi conſiſte le » revenu de ma terre; ſi c'eſt en bled, en » olives, en fruits, en prés, ou en vins. » Afin que vous ne me faſſiez plus de pareilles queſtions, je vais vous faire une » deſcription complete de ſa nature & de » ſa ſituation. Imaginez-vous une chaîne » de montagnes, interrompue ſeulement » par une vallée bien couverte, de maniere » que j'ai le ſoleil levant à ma droite, & » le couchant à ma gauche. L'air y eſt » fort tempéré; vous en ſeriez charmé vous-» même. Mais ſi vous voyiez nos haies & » nos buiſſons étaler la pourpre des prunes » & des cornouilles dont ils ſont chargés, » & nos chênes fournir en abondance du » gland à nos troupeaux, & nous donner » une ombre agréable, vous jureriez ſans » doute qu'on auroit tranſporté aux environs de ma maiſon la campagne de Tarente avec ſes délicieux bocages. Outre » cela j'ai une fontaine aſſez conſidérable » pour donner ſon nom à un ruiſſeau, » dont elle eſt la ſource. Ses eaux ne ſont » ni moins fraîches ni moins pures, que » celles de l'Hébre qui baigne la Thrace; » & elles ont encore cet avantage, qu'elles ſont ſouveraines contre les maux de » tête, & contre les chaleurs d'entrailles. » Ce ſont ces paiſibles retraites, (le dirai-je, & m'en croirez-vous enfin?) c'eſt » ce ſéjour enchanté qui garantit votre » ami contre l'intempérie de l'automne ».

Cette terre d'*Uſtie* d'Horace, devoit être réellement fort jolie; le ruiſſeau qui la traverſoit & qui y prenoit ſa ſource, s'appelloit la *Digence*. D'ailleurs c'étoit une terre aſſez conſidérable, puiſqu'il y occupoit toute l'année huit eſclaves, & qu'elle avoit ſuffi autrefois à l'entretien de cinq familles. Elle avoit entre autres choſes des vergers, des bois, & des prairies; Horace fit faire à ſa maiſon pluſieurs changemens à différentes fois, & il la fit enfin rebâtir toute entiere de belles pierres blanches de Tivoli, qui étoit dans le voiſinage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

USTION, ſ. f. (*Méd. thérap.*) en latin *uſtio*, *inuſtio*, du verbe *urere* ou *inurere*, brûler. L'*uſtion* ſe prend encore pour *cautériſation*, comme *brûler* ſe prend pour *cautériſer*; ce dernier terme eſt même plus de l'art: mais il ſemble qu'on pourroit établir cette différence entre ces deux premiers mots, que *uſtion* déſigne plus abſolument l'action du feu actuel; au lieu que *cautériſation* peut déſigner quelquefois l'effet du *cautere* actuel, comme celle-ci du *cautere* potentiel.

L'*uſtion* eſt un des plus puiſſans ſecours & des plus généraux, dont la Médecine ait jamais fait uſage contre les maladies obſtinées. On pourroit l'appeller le *véſicatoire* par excellence, ſes effets réuniſſant tous ceux des véſicatoires dans la plus grande célérité & intenſité d'action & de vertu. *Voyez* VÉSICATOIRE. Les inſtru-

mens qui ſervent à l'*uſtion* ont été appellés par les anciens καυτήριον, *cauterium*, cautere, *c'eſt-à-dire inſtrument dont on ſe ſert pour brûler quelque choſe*; on les diviſe en *actuels* & en *potentiels*. (*Voyez* CAUTERE.

Les cauteres actuels dont il s'agit ici peuvent être d'or, d'argent, de cuivre, de fer, ou quelqu'autre matiere. Leurs figures chez les anciens étoient très-variées, il y en avoit en forme de coin, de trident, de forme olivaire, &c. (*voyez* dans Paul d'Ægine, *ch. de alæ* uſtione, *hepatis* uſtione, *pag. 569.*) Hippocrate employoit les fers chauds, les fuſeaux de buis, trempés dans l'huile bouillante, &c. les autres anciens ſe ſervoient encore pour cautériſer, d'un champignon de lin crud, ou d'une excroiſſance fongueuſe qui ſe trouve ſur les noyers ou ſur les chênes, que Paul d'Ægine appelle *iſca*, (*voyez* Paul d'Ægine, *pag. 570.*), & qu'on faiſoit brûler ſur la partie, ce qui revient à peu près aux *uſtions* pratiquées chez les Chinois, les Egyptiens, & chez quelques autres peuples des Indes, avec le *moxa* ou coton d'armoiſe, *voyez* MOXA. Enfin, il y avoit les ventouſes ignées qu'on pourroit regarder comme un autre moyen de cautériſer. Cependant la méthode la plus pratiquée étant celle de brûler avec le fer chaud, c'eſt celle-là ſur toutes les autres, qu'on doit entendre par le mot *uſtion*.

Les anciens employoient les *uſtions* dans toutes les maladies chroniques. L'axiome *quæ ferrum non ſanat, ignis ſanat*, &c. & qui eſt par-tout, ſe rapporte principalement à celles-ci. On ſe ſervoit en conſéquence des *uſtions* dans les phthiſies, les ſuppurations de poitrine, les hydropiſies, les aſthmes, les maladies de la rate, dans celles du foie, dans la goutte, dans la ſciatique, dans les maux de tête, &c. On doit juger par ce que nous dit Hippocrate, de la facilité avec laquelle les Scythes nomades ſe faiſoient cautériſer, & par tout ce qu'il nous apprend de ſa pratique, combien ce remede étoit familier parmi les anciens. Le reflux des arts en Europe y apporta le même goût pour les *uſtions*. Foreſtus nous dit que de ſon temps, c'étoit la coutume en Italie de cautériſer les enfans au derriere de la tête, pour les guérir ou les préſerver de l'épilepſie; il ajoute que les femmes de la campagne alloient dans les villes porter leurs enfans aux prêtres, qui, outre les perſonnes de l'art, ſe mêloient de cette opération, & y employoient ou le fer chaud, ou les charbons ardens. *Voyez* Foreſtus, *tome I. pag. 494.*

Les *uſtions* ſe faiſoient donc à l'occiput & à différens endroits de la tête, plus ou moins près des ſutures. Elles ſe faiſoient encore au dos, à la poitrine, au ventre, aux environs de l'ombilic, aux hypocondres, aux cuiſſes, aux jambes, à la plante des piés, aux doigts, &c. en obſervant néanmoins que ce ne fût que ſur les parties charnues: car le cautere potentiel devoit être préféré pour les parties oſſeuſes & les nerveuſes. On n'y employoit ordinairement qu'un ſeul inſtrument; mais il étoit des opérations chirurgicales, comme celle qu'on pratiquoit pour l'hydrocele, dont Paul d'Ægine nous a conſervé le manuel, où l'on employoit juſqu'à dix à douze cauteres ou fers brûlans. *Voyez* Paul d'Ægine, *cap. de herniâ aquoſâ.* On entretenoit pendant quelques jours les ulceres produits par l'*uſtion*, ainſi que le recommande Hippocrate, en y jetant du ſel ou y appliquant quelqu'autre ſubſtance propre à faire fluer ces ulceres. Dans les *uſtions* qui ſe pratiquoient contre les ſuppurations de poitrine, on introduiſoit dans les eſcarres de la racine d'ariſtoloche, trempée dans de l'huile. *Voyez* Paul d'Ægine, *lib. VI. de remed. p. 569.*

Les *uſtions* ſont préférables à beaucoup d'égards aux cauteres potentiels, dans l'ouverture de quelques abſcès & le traitement de beaucoup de plaies; 1°. leur effet eſt beaucoup plus prompt & beaucoup plus puiſſant; 2°. ils purifient les parties en abſorbant l'humidité, leur redonnent du ton & les revivifient, pour ainſi dire; au lieu que l'effet des autres cauteres eſt très-lent, qu'ils ajoutent à l'état d'*atonie* ou de cachexie de la partie, & que leur vertu eſt beaucoup moindre. On ne laiſſoit pourtant pas que de les employer dans pluſieurs cas avant le cautere actuel, comme pour une préparation à celui-ci, il eſt même

quelques ouvertures de dépôts critiques qu'il ſeroit plus utile de faire avec le cautere potentiel, qu'avec le biſtouri qui eſt la pratique ordinaire.

Les *uſtions* ſont capables de procurer dans beaucoup de cas des révolutions très-promptes & très-ſalutaires. On les employoit très-efficacement pour arrêter les hémorragies; l'irritation & la ſuppuration des ulceres produits par ce moyen, déchargeoient ſouvent un organe voiſin, du pus ou des autres matieres qui étoient contenues, & procuroient des guériſons radicales; les livres, tant anciens que modernes, ſont pleins de curations merveilleuſes opérées par cette méthode. Je ne ſais par quelle fatalité il eſt arrivé qu'elle ſoit preſque inſinuée dans la pratique moderne: des perſonnes même très-célebres dans l'art ont fait juſqu'ici de vains efforts pour la rétablir en la propoſant avec les modifications convenables; on a fait valoir contre leurs raiſons, toutes les horreurs de cette manœuvre qu'on a toujours trop exagérées. *Article de M. H. FOUQUET, docteur en Médecine de la faculté de Montpellier.*

USTIUGA *ou* OUSTIOUG, *(Geogr. mod.)* province de l'empire Ruſſien, dans la partie ſeptentrionale de la Moſcovie; elle eſt coupée du midi au nord par la Dwina, & a pour capitale la ville qui lui donne ſon nom. *Voyez* OUSTIOUG. *(D. J.)*

USTIUGA, *(Géog. mod.)* ville de l'empire Ruſſien, capitale de la province de même nom, ſur le bord de la Dwine, entre Archangel & Wologda. On nomme plus communément cette ville & ſa province *Ouſtioug. Voyez* OUSTIOUG. *(D. J.)*

USTRINUM, *(Littérat.)* c'étoit, ſelon Servius, une place de bucher, ſur lequel on brûloit les corps. Cette place chez les Romains, étoit celle où l'on recueilloit les cendres du mort; & pour cette raiſon, elle répondoit à la ſituation du cadavre, poſé ſur le haut du bucher.

Feſtus penſe que c'étoit un vaſe deſtiné dans le brûlement des corps pour en recevoir les cendres. Son ſentiment paroît d'autant plus vraiſemblable, que dans deux inſcriptions antiques, rapportées par Meurſius, il eſt fait mention de cet *uſtrinum*, comme d'une pierre portative, que quelques loix funéraires ou les teſtamens, défendoient d'être employée à la conſtruction du tombeau de ceux, ſur le bucher deſquels elle auroit ſervi. Voici ces deux inſcriptions. Premiere inſcription; *Huic monumento*, uſtrinum *Applicari Non Licet;* ſeconde inſcription, *Ad Hoc Monumentum*, uſtrinum *Applicari Non Licet.*

On peut concevoir delà, que c'étoit une pierre de foyer un peu creuſée, pour recevoir les cendres qui tomboient du cadavre, tandis qu'il ſe conſumoit; cette pierre au moyen de ſes bords, pouvoit garantir les cendres d'être diſſipées par le vent.

Les bois qui compoſoient le bucher, étoient éloignés d'un ou deux piés de cette pierre dans toute ſa circonférence, & diſpoſés en ſymmétrie, pour former un quarré plus long que large, autour duquel étoient rangés des cyprès, pour ſervir de préſervatifs contre la mauvaiſe odeur du cadavre brûlant.

Des gardes du bucher, gens d'une condition ſervile, appellés *uſtores* & *uſtuarii*, avoient l'œil à ce qu'aucune branche de cyprès ne fût jetée par le vent ſur le corps, de crainte du mélange des cendres; & avec des fourches ils repouſſoient les buches qui s'écartoient de leur ſituation, pour qu'elles ne tombaſſent point dans le milieu du foyer. Servius n'eſt pas le ſeul qui nous ait appris l'uſage de ces précautions; Homere les fait remarquer, en décrivant la ſituation du corps de Patrocle ſur ſon bucher.

Après la conſommation de cet aſſemblage de bois, des prêtres avoient ſoin de ſe porter ſur le foyer pour y diſtinguer les reſtes du corps, & les mettre dans un vaſe, qui, ſelon que la quantité des cendres ou des oſſemens conſumés, dominoit, prenoit le nom de *cinerarium* ou celui d'*oſſuarium.*

La cérémonie du choix de ces reſtes, exprimée par les termes de *reliquias legere*, étoit un devoir ſi eſſentiel à la religion, que plus les morts avoient été qualifiés,

plus

plus cette cérémonie s'obſervoit ſcrupuleuſement.

Suétone nous apprend, que ce fut de la maniere qu'on vient de décrire, que ſe fit le choix des reſtes du corps d'Auguſte. Eutrope rapporte la même choſe à l'égard de celui de Trajan, dont les os brûlés furent mis dans une urne d'or, placée ſous ſa colonne, & ceux de Septime Sévere, ſelon Xiphilin, furent recueillis dans un vaſe de porphyre. *(D. J.)*

USUCAPION, ſ. m. *(Droit natur. & Droit rom.)* l'*uſucapion* eſt une maniere d'acquérir la propriété, par une poſſeſſion non interrompue d'une choſe, durant un certain temps limité par la loi.

Toutes perſonnes capables d'acquérir quelque choſe en propre, pouvoient, ſelon les juriſconſultes romains, preſcrire valablement. On acquéroit auſſi par droit d'*uſucapion*, toutes ſortes de choſes, tant mobiliaires qu'immeubles; à moins qu'elles ne ſe trouvaſſent exceptées par les loix, comme l'étoient les perſonnes libres; car la liberté a tant de charmes qu'on ne néglige guere l'occaſion de la recouvrer: ainſi il y a lieu de préſumer que ſi quelqu'un ne l'a pas réclamée, c'eſt parce qu'il ignoroit ſa véritable condition, & non pas qu'il conſentît tacitement à ſon eſclavage: deſorte que plus il y a de temps qu'il ſubit le joug, & plus il eſt à plaindre, bien loin que ce malheur doive tourner en aucune maniere à ſon préjudice, & le priver de ſon droit.

On exceptoit encore les choſes ſacrées, & les ſépulcres qui étoient regardés comme appartenans à la religion: les biens d'un pupille, tandis qu'il eſt en minorité; car la foibleſſe de ſon âge ne permet pas de le condamner à perdre ſon bien, ſous prétexte qu'il ne l'a pas revendiqué; & il y auroit d'ailleurs trop de dureté à le rendre reſponſable de la négligence de ſon tuteur.

On mettoit au même rang les choſes dérobées, ou priſes par force, & les eſclaves fugitifs, lors même qu'un tiers en avoit acquis de bonne foi la poſſeſſion: la raiſon en eſt que le crime du voleur & du raviſſeur, les empêche d'acquérir par droit d'*uſucapion*, ce dont ils ont dépouillé le légitime maître, reconnu tel.

Le tiers, qui ſe trouve poſſeſſeur de bonne foi, ne ſauroit non plus preſcrire, à cauſe de la tache du larcin ou du vol, qui eſt cenſée ſuivre la choſe: car, quoiqu'à proprement parler, il n'y ait point de vice dans la choſe même, cependant comme c'eſt injuſtement qu'elle avoit été ôtée à ſon ancien maître, les loix n'ont pas voulu qu'il perdît ſon droit, ni autoriſer le crime en permettant qu'il fût aux méchans un moyen de s'enrichir, d'autant plus que les choſes mobiliaires ſe preſcrivant par un eſpace de trois ans, il auroit été facile aux voleurs de tranſporter ce qu'ils auroient dérobé, & de s'en défaire dans quelque endroit où l'ancien propriétaire ne pourroit l'aller déterrer pendant ce temps-là.

Ajoutez à cela qu'une des raiſons pourquoi on a établi la preſcription, c'eſt la négligence du propriétaire à réclamer ſon bien: or ici on ne ſauroit préſumer rien de ſemblable, puiſque celui qui a pris le bien d'un autre, le cache ſoigneuſement. Cependant comme dans la ſuite les loix ordonnerent que toute action, c'eſt-à-dire, tout droit de faire quelque demande en juſtice, s'éteindroit par un ſilence perpétuel de trente ou quarante ans; le maître de la choſe dérobée n'étoit point reçu à la revendiquer après ce temps expiré, que l'on appelle le terme de la preſcription d'un très long-temps.

Je ſais bien qu'il y a pluſieurs perſonnes qui trouvent en cela quelque choſe de contraire à l'équité, parce qu'il eſt abſurde, diſent-ils, d'alléguer comme un bon titre, la longue & paiſible jouiſſance d'une uſurpation, ou du fruit d'une injuſtice; mais cet établiſſement peut être excuſé par l'utilité qui en revient au public. Il eſt de l'intérêt de la ſociété, que les querelles & les procès ne ſe multiplient pas à l'infini, & que chacun ne ſoit pas toujours dans l'incertitude de ſavoir ſi ce qu'il a lui appartient véritablement. D'ailleurs, le genre humain changeant preſque de face dans l'eſpace de trente ans, il ne ſeroit pas à propos que l'on pût être troublé par des procès intentés pour quelque choſe qui s'eſt paſſé comme dans un autre

ſiecle ; & comme il y a lieu de préſumer qu'un homme après s'être paſſé trente ans de ſon bien, eſt tout conſolé de l'avoir perdu ; à quoi bon inquiéter en ſa faveur, celui qui a été ſi long-temps en poſſeſſion ? On peut encore appliquer cette raiſon à la preſcription des crimes : car il ſeroit ſuperflu de rappeller en juſtice les crimes dont un long-temps a fait oublier & diſparoître l'effet, enſorte qu'alors aucune des raiſons pourquoi on inflige des peines, n'a plus de lieu.

Pour acquérir par droit d'*uſucapion*, il faut premiérement avoir acquis à juſte titre la poſſeſſion de la choſe dont celui de qui on la tient, n'étoit pas le véritable maître, c'eſt-à-dire poſſéder en vertu d'un titre capable par lui-même de transférer la propriété, & être d'ailleurs bien perſuadé qu'on eſt devenu légitime propriétaire ; en un mot poſſéder de bonne foi.

Selon les loix romaines, il ſuffit que l'on ait été dans cette bonne foi au commencement de la poſſeſſion ; mais le droit canonique porte que ſi avant le terme de la preſcription expiré, on vient à apprendre que la choſe n'appartenoit pas à celui de qui on la tient, on eſt obligé en conſcience de la reſtituer à ſon véritable maître, & qu'on la détient déſormais de mauvaiſe foi, ſi du moins on tâche de la dérober adroitement à la connoiſſance de celui à qui elle appartient.

Cette derniere déciſion paroît plus conforme à la pureté des maximes du droit naturel, l'établiſſement de la propriété ayant impoſé à quiconque ſe trouve en poſſeſſion du bien d'un autre, ſans ſon conſentement, l'obligation de faire enſorte, autant qu'il dépend de lui, que la choſe retourne à ſon véritable maître. Mais le droit romain, qui n'a égard qu'à l'innocence extérieure, maintient chacun en paiſible poſſeſſion de ce qu'il a acquis, ſans qu'il y eût alors de la mauvaiſe foi de ſa part, laiſſant au véritable propriétaire le ſoin de chercher lui-même & de réclamer ſon bien.

Au reſte la preſcription ne regarde pas ſeulement la propriété, à prendre ce mot, comme nous faiſons, dans un ſens qui renferme l'*uſucapion*, & la preſcription proprement ainſi nommée : elle anéantit auſſi les autres droits & actions, lorſqu'on a ceſſé de les maintenir, & d'en faire uſage pendant le temps limité par la loi. Ainſi un créancier qui n'a rien demandé pendant tout ce temps-là à ſon débiteur, perd ſa dette. Celui qui a joui d'une rente ſur quelque héritage, ne peut plus en être dépouillé, quoiqu'il n'ait d'autre titre que ſa longue jouiſſance. Celui qui a ceſſé de jouir d'une ſervitude pendant le même temps, en perd le droit ; & celui au contraire qui jouit d'une ſervitude, quoique ſans titre, en acquiert le droit par une longue jouiſſance. *Voyez* ſur toute cette matiere Daumat, *Loix civiles dans leur ordre naturel ; I. part. l. III. tit. vij. ſect. 4.* & M. Titius, *obſerv. in Lauterbach. obſ. M. XXXIII. & ſeq.* comme auſſi dans ſon *jus privatum romano-german. lib. II. cap. ix.* Voila pour ce qui regarde le droit romain, conſultons à préſent le droit naturel.

Par le droit naturel la preſcription n'abolit point les dettes, enſorte que par cela ſeul que le créancier ou ſes héritiers ont été un long-temps ſans rien demander, leur droit s'éteigne, & le débiteur ſoit pleinement déchargé. C'eſt ce que M. Thomaſius a fait voir dans ſa diſſertation : *De perpetuitate debitorum pecuniariorum*, imprimée à Hall, en 1706.

Le temps, dit-il, par lui-même n'a aucune force, ni pour faire acquérir, ni pour faire perdre un droit : il faut qu'il ſoit accompagné de quelque autre choſe qui lui communique cette puiſſance. De plus perſonne ne peut être dépouillé malgré lui du droit qu'il avoit acquis en vertu du conſentement d'un autre, par celui-là même qui le lui a donné ſur lui. On ne ſe dégage pas en agiſſant contre ſes engagemens : & en tardant à les exécuter, on ne fait que ſe mettre dans un nouvel engagement, qui impoſe la néceſſité de dédommager les intéreſſés. Ainſi l'obligation d'un mauvais payeur devenant par cela même plus grande & plus forte de jour en jour, elle ne peut pas, à en juger par le droit naturel tout ſeul, changer de nature, & s'évanouir tout d'un coup au bout d'un temps. En vain allégueroit-on ici l'intérêt du genre humain, qui demande que les procès ne ſoient pas

éternels : car il n'eſt pas moins de l'intérêt commun des hommes que chacun garde la foi donnée ; que l'on ne fourniſſe pas aux mauvais payeurs l'occaſion de s'enrichir impunément aux dépens de ceux qui leur ont prêté, que l'on exerce la juſtice, & que chacun puiſſe pourſuivre ſon droit. D'ailleurs ce n'eſt pas le créancier qui trouble la paix du genre humain, en redemandant ce qui lui eſt dû ; c'eſt au contraire celui qui ne paye pas ce qu'il doit, puiſque s'il eût payé, il n'y auroit plus de matiere à procés. En uſant de ſon droit on ne fait tort à perſonne, & il s'en faut bien qu'on mérite le titre odieux de plaideur, ou de perturbateur du repos public.

On ne ſeroit pas mieux fondé à prétendre que la négligence du créancier à redemander ſa dette, lui fait perdre ſon droit, & autoriſe la preſcription. Cela ne peut avoir lieu entre ceux qui vivent l'un par rapport à l'autre dans l'indépendance de l'état de nature. Je veux que le créancier ait été fort négligent : cette innocente négligence mérite-t-elle d'être plus punie que la malice nuiſible du débiteur ? ou plutot celui-ci doit-il être recompenſé de ſon injuſtice quand même ce ſeroit ſon mauvais deſſein qu'il a ſi long-temps différé de ſatisfaire ſon créancier, n'eſt-il pas du moins coupable lui-même de négligence ? l'obligation de tenir ſa parole, ne demande-t-elle pas que le débiteur cherche le créancier, plutot que le créancier le débiteur ? ou plutot la négligence du dernier ſeul, ne devroit elle pas être punie ? d'autant plus qu'il y auroit à gagner pour lui dans la preſcription ; au lieu que l'autre y perdroit.

Mais en faiſant abſtraction des loix civiles, qui veulent qu'on redemande la dette dans un certain eſpace de temps, on ne peut pas bien traiter de négligent le créancier qui a laiſſé en repos ſon débiteur, quand même il auroit fixé un terme au bout duquel ſon argent devoit lui être rendu ; car il eſt libre à chacun de laiſſer plus de temps qu'il n'en a promis, & il ſuffit que l'arrivée du terme avertiſſe le débiteur de payer. Le créancier peut avoir eu auſſi pluſieurs raiſons de prudence, de néceſſité, & de charité même, qui le rendent digne de louange, plutot que coupable de négligence.

Enfin il n'y a pas lieu de préſumer que le créancier ait abandonné la dette, comme en matiere de choſes ſujettes à preſcription, puiſque le débiteur étant obligé de rendre non une choſe en eſpece, mais la valeur de ce qu'on lui a prêté, il ne poſſede pas à proprement parler, le bien d'autrui, & il n'eſt pas cenſé non plus le tenir pour le ſien. Le créancier au contraire eſt regardé comme étant toujours en poſſeſſion de ſon droit tant qu'il n'y a pas renoncé expreſſément, & qu'il a en main de quoi le juſtifier. M. Thomaſius explique enſuite comment la dette peut s'abolir avec le temps, par le défaut des preuves, & il montre que hors de là, la preſcription n'avoit pas lieu par les loix des peuples qui nous ſont connus, ni même par celles des Romains, juſqu'au regne de l'empereur Conſtance.

Il ſoutient auſſi que par le droit naturel, la bonne foi n'eſt nullement néceſſaire pour preſcrire, pas même dans le commencement de la poſſeſſion, pourvu qu'il ſe ſoit écoulé un long eſpace de temps, pour avoir lieu de préſumer que le véritable propriétaire a abandonné ſon bien. De quelque maniere qu'on ſe ſoit mis en poſſeſſion d'une choſe appartenante à autrui, du moment que celui à qui elle appartient, ſachant qu'elle eſt entre nos mains, & pouvant commodément la revendiquer, témoigne ou expreſſément ou tacitement, qu'il veut bien nous la laiſſer, on en devient légitime maître, tout de même que ſi on ſe l'étoit d'abord approprié à juſte titre.

Théodoſe le jeune en établiſſant la preſcription de trente ans, ne demandoit point de bonne foi dans le poſſeſſeur : ce fut Juſtinien qui, à la perſuaſion de ſes conſeillers, ajouta cette condition en un certain cas ; & le droit canonique enchérit depuis ſur le droit civil, en exigeant une bonne foi perpétuelle pour toute ſorte de preſcription. Le clergé romain trouva moyen par-là de recouvrer tôt ou tard tous les biens eccléſiaſtiques, de quelque maniere qu'ils euſſent été aliénés, & quoique ceux entre les mains de qui ils étoient tombés les poſſédaſſent paiſiblement de temps immémorial. Des princes ambitieux ſe ſont auſſi prévalus de cette hypotheſe, pour colorer l'uſurpation des terres qu'ils prétendoient réunir

à leurs états, ſous prétexte que le domaine de la couronne eſt inaliénable, & qu'ainſi ceux qui jouiſſoient des biens qui en avoient été détachés, étoient de mauvaiſe foi en poſſeſſion, puiſqu'ils ſavoient qu'on ne peut acquérir validement de pareilles choſes.

De tout cela, il paroît que la maxime du droit canon, quelque air de piété qu'on y trouve d'abord, eſt au fond contraire au droit naturel, puiſqu'elle trouble le repos du genre humain, qui demande qu'il y ait une fin à toutes ſortes de procès & de différens, & qu'au bout d'un certain temps les poſſeſſeurs de bonne foi ſoient à l'abri de la revendication.

Voilà l'opinion de Thomaſius, mais M. Barbeyrac qui paroît être du même avis en général, penſe en particulier que ſi le véritable maître d'une choſe priſe ou uſurpée, acquiſe en un mot de mauvaiſe foi, ne la réclame point, & ne témoigne aucune envie de la recouvrer pendant un long eſpace de temps, quoiqu'il ſache fort bien entre les mains de qui elle eſt, & que rien ne l'empêche de faire valoir ſon droit; en ce cas là le poſſeſſeur injuſte devient à la fin légitime propriétaire, pourvu qu'il ait déclaré d'une maniere ou d'autre qu'il étoit tout prêt à reſtituer, ſuppoſé qu'il en fût requis: car alors l'ancien maître le tient quitte, & renonce manifeſtement, quoique tacitement à toutes ſes prétentions. Que ſi celui qui eſt entré de bonne foi en poſſeſſion du bien d'autrui, vient à découvrir ſon erreur avant le terme de la preſcription expiré, il eſt tenu à ce qui eſt du devoir d'un poſſeſſeur de bonne foi; mais ſi en demeurant toujours dans la bonne foi, il gagne le terme de la preſcription, ſoit que ce terme s'accorde exactement avec les maximes du droit naturel tout ſeul, ou que les loix civiles le réduiſent à quelque choſe de moins; le droit de l'ancien maître eſt entiérement détruit; tout ce qu'il y a, c'eſt que comme le poſſeſſeur de bonne foi qui a preſcri, eſt l'occaſion quoiqu'innocente, de ce que l'autre ſe voit déſormais débouté de toutes ſes prétentions, il doit, s'il peut, lui aider à tirer raiſon de l'injuſtice du tiers qui a transféré un bien qu'il ſavoit n'être pas à lui, & donné lieu ainſi à la preſcription.

Du reſte, quoiqu'ici la bonne foi ſoit toujours néceſſaire pour mettre la conſcience en repos, cela n'empêche pas que les loix humaines ne puiſſent négliger cette condition, ou en tout ou en partie, pour éviter un grand nombre de procès. Il ſemble même que pour parvenir à leur but, il ſoit plus à propos de ne point exiger de bonne foi dans les preſcriptions auxquelles elles fixent un fort long terme, ou de ne la demander du moins qu'au commencement de la poſſeſſion; & ainſi la maxime du droit civil eſt mieux fondée que celle du droit canon.

L'artifice du clergé ne conſiſte pas tant en ce que les déciſions des papes exigent une bonne foi perpetuelle dans celui qui doit preſcrire, qu'en ce qu'elles font regarder les biens d'égliſe comme inaliénables, ou abſolument, ou ſous certaines conditions qui donnent lieu d'éluder à l'infini la preſcription.

Pour ce qui eſt des principes dont parle M. Thomaſius, ils prétendent que le domaine de la couronne ne peut jamais être aliéné validement, & que la preſcription n'a point de lieu entre ceux qui vivent les uns par rapport aux autres dans l'indépendance de l'état de nature. *Voyez* Puffendorf *liv. IV. ch. xiij. & liv. VIII. c. v.* ſi l'aliénation du royaume, ou de quelqu'une de ſes parties, eſt au pouvoir du prince. *(D. J.)*

USUFRUCTUAIRE, adj. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui appartient à l'uſufruit.

Par exemple, les réparations *uſufructuaires*, ſont celles qui ſont à la charge de l'uſufruitier. *Voyez* RÉPARATIONS.

Quelquefois *uſufructuaire* ſe dit pour uſufruitier, comme on lit dans différens actes que Gaſton, frere du roi Louis XIII. fut ſouverain *uſufructuaire* de la principauté de Dombes, juſqu'à l'émancipation de mademoiſelle de Montpenſier ſa fille. *Voyez* USUFRUIT, USUFRUITIER. *(A)*

USUFRUIT, ſ. m. (*Gramm. & juriſpr.*) eſt le droit de jouir indéfiniment d'une choſe appartenante à autrui, ſans en diminuer la ſubſtance.

L'*uſufruit* differe de l'uſage en ce que l'uſufruitier fait tous les fruits ſiens, même au-

delà de ſon néceſſaire, il peut vendre, louer ou céder ſon *uſufruit* à un autre; au lieu que celui qui n'a que l'uſage d'une choſe, ne peut en uſer que pour lui perſonnellement & pour ſa famille, & ne peut vendre, louer ni céder ſon droit à un autre.

On peut continuer un *uſufruit* de toutes ſortes de choſes mobiliaires ou immobiliaires, même des choſes qui ſe diminuent & ſe conſument par l'uſage.

Celui qui a l'*uſufruit* d'animaux, peut non-ſeulement en tirer le ſervice dont ils ſont capables; mais auſſi les fruits qu'ils produiſent; par exemple, ſi ce ſont des vaches, en tirer le lait, les veaux; & ſi ce ſont des moutons, la laine, *&c.*

L'*uſufruitier* eſt ſeulement tenu de conſerver le même nombre d'animaux qu'il a reçu, & de remplacer ceux qui manquent; mais s'ils ne produiſent pas de quoi remplacer, l'uſufruitier n'eſt pas tenu de le faire pourvu que la diminution ne ſoit pas arrivée par ſa faute.

L'*uſufruit* des choſes qui ſe conſument par l'uſage, comme du grain, des liqueurs, en emporte en quelque ſorte la propriété, puiſque l'on ne peut en uſer qu'en les conſumant; mais l'uſufruitier ou ceux qui le repréſentent, ſont tenus après la fin de l'*uſufruit* de rendre ſelon les conditions du titre, ou une pareille qualité & quantité de grains & autres choſes ſemblables, ou la valeur des choſes au temps que l'*uſufruit* a commencé.

La jouiſſance de l'uſufruitier doit ſe régler ſuivant les loix & ſuivant ſon titre; il peut vendre, louer ou céder ſa jouiſſance à un autre; mais il ne doit point changer la deſtination des choſes, ni rien faire de préjudiciable, & en général il doit en uſer comme un bon pere de famille.

Il doit faire un inventaire des choſes mobiliaires ſujettes à ſon *uſufruit*, ou ſi c'eſt un immeuble, faire un état des lieux, donner caution pour la reſtitution des choſes ou lieux en bon état.

Toutes les réparations qui ſurviennent pendant ſon *uſufruit* ſont à ſa charge, à l'exception des groſſes réparations.

Il doit auſſi acquitter les autres charges réelles & annuelles des fonds, ſi mieux il n'aime abandonner ſon *uſufruit* pour être quitte des charges.

Le propriétaire de ſa part doit laiſſer jouir l'uſufruitier librement de tout ce qui dépend de l'*uſufruit*, il ne peut changer l'état des lieux à ſon préjudice; il doit même faire ceſſer les obſtacles qui le regardent, faire les groſſes réparations.

S'il y a un bois de haute futaye, le propriétaire peut l'abattre, en laiſſant les arbres de liſiere pour la décoration des allées; & dans ce cas l'*uſufruit* eſt augmenté par la jouiſſance du taillis, qui pouſſe au lieu de la futaye. *Voyez* au dijeſte, au code & aux inſtitutes les titres de *uſufructu*, & ci-devant les mots HABITATIONS, JOUISSANCE, USAGE. *(A)*

USUFRUITIER, ſ. m. *(Gram. & Juriſprud.)* eſt celui qui a la jouiſſance d'une choſe par uſufruit, ſoit pendant ſa vie, ſoit pendant un certain temps limité par ſon titre.

Uſufruitier ſe dit auſſi de ce qui appartiendra à l'uſufruit, comme les réparations uſufruitieres, c'eſt-à-dire, celles qui ſont à la charge de l'*uſufruitier*. *Voyez* USUFRUIT. *(A)*

USURA, *(Droit rom. & Litterat.)* en françois *uſure*. Il convient dans ce Dictionnaire d'expliquer le mot latin, & tous ceux qui s'y rapportent, ſans quoi l'on ne ſauroit entendre, je ne dis pas ſeulement les loix romaines, mais les hiſtoriens & les poëtes.

Je remarquerai d'abord que les latins ont dit *nomen*, pour ſignifier une *dette*, parce que celui qui empruntoit donnoit à celui qui lui prêtoit, une reconnoiſſance ſignée de ſon nom. Les loix défendoient de prêter aux enfans de famille, aux mineurs & à ceux qui étoient au-deſſous de vingt-cinq ans; c'eſt pourquoi les uſuriers n'ayant point action contr'eux, ne leur prêtoient qu'à un gros denier, afin de s'indemniſer du riſque où ils s'expoſoient de perdre leur argent.

Horace, *ſat. 2 l. I.* dit « Fuſſidius, ſi » riche en fonds de terre & en bons con» trats, craint d'avoir la réputation d'un » diſſipateur & d'un débauché; il donne » ſon argent à cinq pour cent par mois, & » ſe paye par avance, il exige même un

» intérêt plus fort des perſonnes qui ſe trou-
» vent dans un plus grand beſoin ; il aime
» ſur-tout à prêter aux enfans de famille
» qui commencent à entrer dans le mon-
» de, & qui ont des peres trop ménagers ».

Fuffidius vappæ famam timet ac nebulonis ;
Dives agris, dives poſitis in fœnore nummis :
Quinas hic capiti mercedes exſecat : atque
Quato perditior quiſque eſt, tantò acriùs urget.
Nomina ſectatur, modo ſumptâ veſte virili,
Sub patribus duris tironum.

Caput, eſt ce qu'on appelloit autrement *ſors*, le capital, le principal, la ſomme que l'on plaçoit à intérêt ; *merces* eſt l'intérêt que l'on retiroit du capital ; *exſecare*, ſignifie *déduire les intérêts par avance.*

Fuffidius dont parle Horace, donnoit, par exemple, cent écus pour un mois, c'étoit le capital, & au bout d'un mois ſon débiteur devoit lui rendre cent cinq écus, ainſi l'intérêt étoit de cinq pour cent. Mais afin de s'aſſurer davantage du profit de ſon argent, il ſe payoit d'avance par ſes mains, & ne donnoit que quatre-vingt-quinze écus, en tirant de ſon débiteur une obligation de la ſomme de cent écus payable à la fin du mois ; deſorte qu'il ſe trouvoit que dans l'eſpace de vingt mois, l'intérêt égaloit le capital. Cette uſure étoit criante, puiſqu'elle étoit quatre fois plus forte que le denier courant, qui étoit de douze pour cent par an, c'eſt-à-dire d'un par mois. L'intérêt permis & ordinaire revient à peu près au denier huit, ſelon notre maniere de compter, on l'appelloit *uſura centeſima*, parce que le capital ſe trouvoit doublé à la fin du centieme mois, c'eſt-à-dire, huit ans quatre mois. *Voyez* USURA *centeſima.*

Cette même uſure centeſime étoit auſſi nommée *as uſura*, & *as* tout court, parce que toutes les autres uſures moindres tiroient d'elle leur qualification, & en étoient comme les parties ; c'eſt ce que nous allons expliquer.

Uſura ſemis ou *ſemis*, étoit lorſqu'on payoit par mois la moitié de ce centieme, demi pour cent par mois, ſix pour cent par an ; c'eſt environ le denier dix-ſept.

Bes, lorſqu'on payoit les deux tiers de ce centieme par mois ; c'eſt huit pour cent par an, le denier douze.

Quadrans, lorſqu'on payoit par mois le quart de ce centieme, trois pour cent par an ; le denier trente-trois.

Quincunx, lorſqu'on payoit par mois un cinquieme de ce centieme, environ deux & demi pour cent par an, qui eſt notre denier quarante.

Trions, lorſqu'on payoit par mois le tiers de ce centieme, quatre pour cent par an, le denier vingt-cinq.

Sextans, lorſqu'on payoit par mois le ſixieme de ce centieme, deux pour cent par an, le denier cinquante.

Enfin *uſura unciaria*, lorſqu'on ne payoit par mois que la douzieme partie de ce centieme, un pour cent par an.

La loi des douze tables avoit défendu l'uſure à un denier plus haut, *ne quis unciario fœnore ampliùs exerceret.* On diminua encore cette uſure de moitié, car on la fit *ſemiunciariam*, c'eſt le denier deux cent par an ; mais tantôt la rareté de l'argent, qui étoit ſur la place, tantôt la facilité des juges qui connoiſſoient de l'uſure, tantôt les beſoins preſſans des particuliers, & toujours l'avarice des uſuriers habiles à profiter de toutes les conjonctures, rendoient inutiles toutes les loix, & l'uſure demeuroit preſque arbitraire.

Elle étoit peu réglée du temps de Cicéron : *fœnus*, dit-il à Atticus, *ex triente idibus factum erat beſſibus.* « L'uſure avoit monté tout-d'un-coup le jour des ides du tiers au deux tiers ». C'eſt-à-dire, que du denier vingt-cinq, elle étoit montée au denier douze ; ce qu'il dit là *beſſibus*, il le dit ailleurs, *geminis trientibus.* C'eſt dans le deuxieme livre des lettres à Quintus, *idibus quintilibus fœnus fuit geminis trientibus.* Aux ides de juillet, l'uſure étoit au deux tiers, au denier douze. Quelquefois elle étoit au *ſemis : omninò ſemiſſibus magna copia eſt*, dit-il à Sextius. On trouve de l'argent tant qu'on veut à la moitié ; c'eſt-à-dire, à la moitié du centieme par mois, à ſix pour cent par an. Quelquefois on la portoit au plus haut denier, au centieme par mois ; *à Cæcilio*, dit-il à Atticus, *nummum moveri ne à proprinquis qui-*

dem minore centeſimis poſſe. On ne peut arracher un ſou à Cœcilius, non pas même ſes plus proches, à un moindre intérêt qu'à un pour cent par mois. (*D. J.*)

USURA centeſimis, (*Droit romain.*) intérêt à un pour cent par mois; on payoit chez les Romains les intérêts par mois, & non par année comme nous faiſons; ainſi c'étoit le centieme de la ſomme chaque mois, que déſignoit le mot *uſura centeſimis*, & par conſéquent douze pour cent au bout de l'an. Cette *uſure* étoit exorbitante & contraire à la loi des douze tables, confirmée long-temps après que les tribuns eurent réglé les *uſures* à un pour cent par an, ce qui s'appelloit *unciarium fœnus.*

Tacite *liv. V. de ſes annales*, parle ainſi de l'*uſure.* Le profit particulier, dit-il, renverſa le bien de l'état. L'*uſure* eſt un des plus anciens maux de la république; c'eſt pourquoi on a fait tant de loix pour la réprimer, dans le temps même où les mœurs étoient moins corrompues; car premiérement par la loi des douze tables il étoit défendu de prêter à plus haut intérêt qu'au denier huit. Cet intérêt même fut réduit depuis au denier ſeize à la requête des tribuns. Le peuple fit enſuite pluſieurs décrets pour empêcher les fourberies qui ſe commettoient en ce genre; mais quelques réglemens qu'on pût faire, l'avarice des hommes trouvoit toujours de nouveaux moyens pour les éluder. (*D. J.*)

USURAIRE, adj. (*Gram. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui eſt infecté du vice d'uſure, comme un contrat *uſuraire*, une clauſe & condition *uſuraire.* *Voyez* ANTICHRESE, CONTRAT PIGNORATIF, DENIER, INTÉRÊTS, *& ci-après les mots* USURE & USURIER. (*A*)

USURE, ſ. f. (*Morale.*) *Uſure légale ou intérêt légitime.* La queſtion de l'*uſure*, quoique traitée avec beaucoup de ſubtilité par les théologiens & par les juriſconſultes, eſt encore juſqu'ici en quelque ſorte indéciſe; il paroît même quand on l'approfondit, qu'on a plus diſputé ſur les termes que ſur les idées, & qu'on a preſque toujours manqué le but qu'on ſe propoſoit; je veux dire la découverte de la vérité. Cependant cette queſtion également intéreſſante pour le commerce de la vie & pour la paix des conſciences, mérite autant ou plus qu'une autre une diſcuſſion philoſophique, où la raiſon ait plus de part que l'opinion ou le préjugé. C'eſt auſſi pour remplir cette vue & dans l'eſpérance de répandre un nouveau jour ſur cette matiere importante, que j'ai entrepris cet article.

Pluſieurs pratiques dans la morale ſont bonnes ou mauvaiſes, ſuivant les différences du plus ou du moins, ſuivant les lieux, les temps, *&c.* Qui ne ſait, par exemple, que les plaiſirs de la table, les tendreſſes de l'amour, l'uſage du glaive, celui des tortures; qui ne ſait, dis-je, que tout cela eſt bon ou mauvais ſuivant les lieux, les temps, les perſonnes, ſuivant l'uſage raiſonnable, exceſſif ou déplacé, qu'on en fait? Je crois qu'il en eſt de même du commerce uſuraire.

Uſura chez les Latins ſignifioit au ſens propre l'*uſage* ou la *jouiſſance* d'un bien quelconque. *Natura*, dit Cicéron, *dedit uſuram vitæ tanquam pecuniæ*, Tuſc. *lib. I. n°. 39. Uſura* déſignoit encore le *loyer*, le *prix* fixé par la loi pour l'uſage d'une ſomme prêtée; & ce loyer n'avoit rien d'odieux, comme le remarque un ſavant juriſconſulte, il n'y avoit de honteux en cela que les excès & les abus; diſtinction, dit-il, que les commentateurs n'ont pas ſentie, ou qu'ils diſſimulent mal-à-propos. *Certè verbum* uſura *non eſt fœdum, ſed non habere* uſuræ *modum & honeſtam rationem eſt turpiſſimum; quod commentatores non intelligunt, aut calumniosè diſſimulant.* Oldendorp. *lexic. jurid.* Calvini, *verbo* uſuram, *p. 691. col. 1. in-fol.* Genevæ 1653.

Pour moi, je regarde l'*uſure* comme une ſouveraine qui régnoit autrefois dans le monde, & qui devint odieuſe à tous les peuples, par les vexations que des miniſtres avides & cruels faiſoient ſous ſon nom, bien que ſans ſon aveu; deſorte que cette princeſſe malheureuſe, par-tout avilie & déteſtée, ſe vit enfin chaſſée d'un trône qu'elle avoit occupé avec beaucoup de gloire, & fut obligée de ſe cacher ſans jamais oſer paroître.

D'un autre coté, je regarde les intérêts & les indemnités qui ont ſuccédé à l'*uſure*, comme ces brouillons adroits & entrepre-

nans qui profitent des mécontentemens d'une nation, pour s'élever ſur les ruines d'une puiſſance décriée; il me ſemble, dis-je, que ces nouveaux-venus ne valent pas mieux que la reine actuellement proſcrite; & que s'ils ſont plus attentifs & plus habiles à cacher les torts qu'ils font à la ſociété, leur domination eſt, à bien des égards, encore plus gênante & plus dure. Je crois donc que vu l'utilité ſenſible, vu l'indiſpenſable néceſſité d'une *uſure* bien ordonnée, *uſure* auſſi naturelle dans le monde moral, que l'eſt le cours des rivieres dans le monde matériel, il vaut autant reconnoître l'ancienne & légitime ſouveraine que des uſurpateurs qui promettoient des merveilles, & qui n'ont changé que des mots. Je prends la plume pour rétablir, s'il ſe peut, cette reine détrônée, perſuadé qu'elle ſaura ſe contenir dans les bornes que l'équité preſcrit, & qu'elle évitera les excès qui ont occaſionné ſa chûte & ſes malheurs; mais parlons ſans figure.

L'*uſure* que nous allons examiner eſt proprement l'intérêt légal & compenſatoire d'une ſomme prêtée à un homme aiſé, dans la vue d'une utilité réciproque. L'*uſure* ainſi modifiée & réduite parmi nous depuis un ſiecle au denier vingt, eſt ce que j'appelle *uſure légale*; je prétends qu'elle n'eſt point contraire au droit naturel, & que la pratique n'en eſt pas moins utile que tant d'autres négociations uſitées & réputées légitimes.

Je prouve encore, ou plutôt je démontre que la même *uſure* ſous des noms différens eſt conſtamment admiſe par les loix civiles & par tous les caſuites; que par conſéquent toute la diſpute ſe réduit à une queſtion de mots; & que tant d'invectives, qui attaquent plutôt le terme que la réalité de l'*uſure*, ne ſont le plus ſouvent que le cri de l'ignorance & de la prévention. Je fais voir d'un autre côté qu'elle n'eſt prohibée ni dans l'ancien teſtament, ni dans le nouveau; qu'elle y eſt même expreſſément autoriſée; & je montre enfin dans toute la ſuite de cet article que la prohibition vague, inconſéquente, déraiſonnable que l'on fait de l'*uſure*, eſt véritablement contraire au bien de la ſociété.

La juſtice ou la loi naturelle nous preſcrit de ne faire tort à perſonne, & de rendre à chacun ce qui lui eſt dû, *alterum non lædere, ſuum cuique tribuere.* Initio *inſtit.* C'eſt le fondement de cette grande regle que le S. Eſprit a conſacrée, & que les païens ont connue: « Ne faites point aux » autres ce que vous ne voudriez pas qu'on » vous fît à vous-même ». *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias*, Tob. *4. 16.* ou, ſi on veut, dans un vers,

Ne facias aliis, quæ tu tibi facta doleres.

Or quand je prête à des gens aiſés à la charge de l'intérêt légal, je ne leur fais pas le moindre tort, je leur rends même un bon office; & pour peu qu'on les ſuppoſe équitables, ils reconnoiſſent que je les oblige. C'eſt un voiſin que je mets à portée d'arranger des affaires qui le ruinoient en procès, ou de profiter d'une conjoncture pour faire une acquiſition avantageuſe. C'eſt un autre qui de mes deniers rétablit une maiſon qu'on n'habitoit point depuis longtemps faute de réparations, ou qui vient à bout d'éteindre une rente fonciere & ſeigneuriale, tandis que je lui donne du temps pour me rembourſer à ſon aiſe. C'eſt enfin un troiſieme qui n'a guere que l'envie de bien faire, & a qui je fournis le moyen d'entreprendre un bon négoce, ou de donner plus d'étendue à celui qu'il faiſoit auparavant. Quand après cela je reçois de ces débiteurs les capitaux & les intérêts, je ne manque en rien à ce que preſcrit la juſtice, *alterum non lædere*; puiſque, loin de leur nuire par ce commerce, je leur procure au contraire de vrais avantages; & qu'en tirant des intérêts ſtipulés avec eux de bonne foi, je ne tire en effet que ce qui m'appartient, ſoit à titre de *compenſation* du tort que m'a cauſé l'abſence de mon argent, ſoit à cauſe des riſques inſéparables du prêt.

D'ailleurs un contrat fait avec une pleine connoiſſance, & dont les conditions reſpectivement utiles ſont également agréées des parties, ne peut pas être cenſé contrat injuſte, ſuivant une maxime de droit dont nos adverſaires font un principe. *Le créancier;* diſent-ils, *eſt lui-même la cauſe du dommage qu'il ſouffre, quand il le ſouffre de ſon bon gré & très-volontairement, de ſorte*

que

que, comme on ne fait aucun tort à celui qui le veut bien, VOLENTI NON FIT INJURIA, le débiteur ne lui doit aucun dédommagement pour tout le temps qu'il veut bien ſouffrir ce dommage, Conſér. eccléſ. de Paris ſur l'*uſure*, *tome I. p. 381.* On ne peut rien de plus raiſonnable que ces propoſitions; mais ſi elles ſont juſtes quand il s'agit du créancier, elles ne changent pas de nature quand on les applique au débiteur; c'eſt auſſi en partie ſur cette maxime, *volenti non fit injuria*, que nous appuyons notre prêt lucratif.

Un importun me ſollicite de lui prêter une ſomme conſidérable; & il en réſulte ſouvent qu'au lieu de laiſſer mes fonds dans les emprunts publics, au lieu de les y porter, s'ils n'y ſont pas encore, ou de faire quelque autre acquiſition ſolide, je cede à ſes importunités; en un mot, je lui donne la préférence, & je livre mon bien entre ſes mains à la condition qu'il me propoſe de l'intérêt ordinaire; condition du reſte que je remplis comme lui toutes les fois que j'emprunte. Peut-on dire qu'il y ait de l'injuſtice dans mon procédé? N'eſt-il point vrai plutôt que je péche contre moi-même en m'expoſant à des riſques viſibles, & que j'ai tort enfin de céder à des ſentimens d'humanité dont je deviens ſouvent la victime, tandis que les dévots armés d'une ſévere prudence ſe contentent de damner les uſuriers, laiſſent crier les importuns, & font de leur argent des emplois plus ſûrs & plus utiles. Mais lequel mérite mieux le nom de *juſte* & de *bienfaiſant* de celui qui hazarde ſes fonds pour nous aider au beſoin en ſtipulant l'intérêt légal, ou de celui qui, ſous prétexte d'abhorrer l'*uſure*, met ſon argent dans le commerce ou à des acquiſitions ſolides; qui en conſéquence ne prête à perſonne, & abandonne ainſi les gens dans leurs détreſſes, ſans leur donner un ſecours qui leur ſeroit très-profitable, & qui dépend de lui?

Quoi qu'il en ſoit, on le voit par notre définition de l'*uſure*, il n'eſt ici queſtion ni d'aumône, ni de généroſité. Ce n'eſt point d'ordinaire dans cet eſprit que ſe font les ſtipulations & les contrats. Eſt-ce pour ſe rendre agréable à Dieu; eſt-ce pour bien mériter de la patrie qu'un homme de qualité, qu'un bourgeois opulent, qu'un riche bénéficier louent leurs maiſons & leurs terres? eſt-ce pour gagner le ciel qu'un ſeigneur eccléſiaſtique ou laïc exige de ſes prétendus vaſſaux des redevances de toute nature? Non certainement. Ce n'eſt point auſſi par ce motif qu'on prête ou qu'on loué ſon argent; mais tous les jours l'on prête & l'on emprunte dans la vue très-louable d'une utilité réciproque. En un mot, l'on prend & l'on donne à louage une ſomme de mille écus, de dix ou vingt mille francs, comme l'on donne & l'on prend au même titre une terre, une maiſon, une voiture, un navire, le tout pour profiter & pour vivre de ſon induſtrie ou de ſes fonds. Et ſi jamais on prête une grande ſomme par pure généroſité, ce n'eſt point en vertu de la loi, mais par le mouvement libre d'un cœur bienfaiſant. Auſſi, comme le dit un illuſtre moderne, c'eſt bien une action très-bonne de prêter ſon argent ſans intérêt, mais on ſent que ce ne peut être qu'un conſeil de religion, & non une loi civile. *Eſprit des loix, ſeconde partie, p. 120.*

Un homme qui avoit beaucoup bâti, ſe voyoit encore une ſomme conſidérable, & las d'occuper des maçons, réſolut d'employer ſon argent d'une autre maniere. Il mit un écriteau à ſa porte, on liſoit en tête: *Belle maiſon à louer, prix quinze cents livres par an.* On liſoit au deſſous: *Dix mille écus à louer aux mêmes conditions.* Un génie vulgaire & borné voyant cet écriteau: à la bonne heure, dit-il, qu'on loue la maiſon, cela eſt bien permis; mais la propoſition de louer une ſomme d'argent eſt mal-ſonnante & digne de repréhenſion, c'eſt afficher ouvertement l'*uſure*, & rien de plus ſcandaleux. Quelqu'un plus ſenſé lui dit alors: Pour moi, monſieur, je ne vois point là de ſcandale. Le propoſant offre pour cinq cents écus une maiſon commode, qui lui coûte environ trente mille livres, la prendra qui voudra, il ne fait tort à perſonne, & vous paroiſſez en convenir. Il offre pareille ſomme de trente mille livres à tout ſolvable qui en aura beſoin à la même condition de cinq cents écus de loyer, quel tort fait-il à la répu-

blique ? Avec ſon argent il pourroit acquérir un fonds, & le louer auſſi-tôt ſans ſcrupule. Que notre propoſant offre ſes dix mille écus en nature, ou qu'il nous les offre ſous une autre forme, c'eſt la même choſe pour lui ; mais quelqu'un qui aura plus beſoin d'argent que d'un autre bien, ſera charmé de trouver cette ſomme en eſpeces, & il en paiera volontiers ce qu'un autre paieroit pour un domaine de pareille valeur. Rien de plus équitable, rien en même temps de plus utile au public ; & de cent perſonnes qui ſeront dans le train des emprunts, on n'en trouvera pas deux qui ne ſoient de mon avis.

S'il eſt pluſieurs genres d'opulence, il eſt auſſi pluſieurs genres de communication. Ainſi tel eſt riche par les domaines qu'il donne à bail, & par l'argent qu'il donne à louage.

Dives agris, dives poſitis in fœnore nummis.

Horace, *l. I. ſat. ij.*

Celui-ci, comme terrien, ſe rend utile au public, en ce qu'il loue ſes terres, & qu'il procure l'abondance ; il ne ſe rend pas moins utile comme pécunieux en mettant ſes eſpeces à intérêt ou à louage entre les mains des gens qui en uſent pour le bien de la ſociété. S'il ſuivoit au contraire l'avis de certains caſuiſtes, & que pour éviter l'*uſure* il tînt ſes eſpeces en réſerve, il ſerviroit le public auſſi mal que ſi, au-lieu de louer ſes terres, il les tenoit en bruieres & en landes. Ce qui fait dire à Saumaiſe dans le ſavant traité qu'il a fait ſur cette matiere, que la pratique de l'*uſure* n'eſt pas moins néceſſaire au commerce que le commerce l'eſt au labourage, *ut agricultura ſine mercaturâ vix poteſt ſubſiſtere..... ita nec mercatura ſine fœnerationè ſtare : de* uſuris, *p.* 223.

Par quelle fatalité l'argent ne ſeroit-il donc plus, comme autrefois, ſuſceptible de louage ? On diſoit anciennement *locare nummos*, louer de l'argent, le placer à profit ; de même, *conducere nummos*, prendre de l'argent à louage ; il n'y avoit en cela rien d'illicite ou même d'indécent, ſi ce n'eſt lorſque des amis intimes auroient fait ce négoce entre eux, *commodare ad amicos pertinet, fœnerari ad quoſlibet.* Salmaſius ex Suida, *c. vij. de* uſuris, *p.* 163.

Un homme en état de faire de la dépenſe, uſe de l'argent qu'on lui prête à intérêt, ou, pour mieux dire, qu'on lui loue, comme d'une maiſon de plaiſance qu'on lui prête à la charge de payer les loyers, comme d'un carroſſe de remiſe qu'on lui prête à tant par mois ou par an ; je veux dire qu'il paie également le louage de l'argent, de la maiſon & du carroſſe ; & pour peu qu'il eût d'habileté, le premier lui ſeroit plus utile que les deux autres. Il eſt à remarquer en effet au ſujet d'un homme riche un peu diſſipateur, que l'emprunt de l'argent au taux légal eſt tout ce qu'il y a pour lui de plus favorable. Car s'il ſe procure à crédit les marchandiſes, le ſervice & les autres fournitures qu'exigent ſes fantaiſies ou ſes beſoins, au-lieu de cinq pour cent qu'il paieroit pour le prêt des eſpeces, il lui en coûtera par l'autre voie au-moins trente ou quarante pour cent ; ce qui joint au renouvellement des billets & aux pourſuites preſqu'inévitables pour parvenir au paiement définitif, lui ſera d'ordinaire cent pour cent d'une *uſure* écraſante.

Au ſurplus, pourquoi l'argent, le plus commode de tous les biens, ſeroit-il le ſeul dont on ne pût tirer profit ? & pourquoi ſon uſage ſeroit-il plus gratuit, par exemple, que la conſultation d'un avocat & d'un médecin, que la ſentence d'un juge ou le rapport d'un expert, que les opérations d'un chirurgien, ou les vacations d'un procureur ? Tout cela, comme on ſait, ne s'obtient qu'avec de l'argent. On ne trouve pas plus de généroſité parmi les poſſeſſeurs des fonds. Que je demande aux uns quelque portion de terre pour pluſieurs années, je ſuis par-tout éconduit ſi je ne m'engage à payer ; que je demande à d'autres un logement à titre de grace, je ne ſuis pas mieux reçu que chez les premiers. Je ſuis obligé de payer l'uſage d'un meuble au tapiſſier ; la lecture d'un livre au libraire, & juſqu'à la commodité d'une chaiſe à l'égliſe.

En vain je repréſente que Dieu défend d'exiger aucune rétribution, ni pour l'argent prêté, ni pour les denrées, ni pour

quelque autre choſe que ce puiſſe être. J'ai beau crier, *non fenerabis fratri tuo ad uſuram pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem. Deut. xxiij. 19.* Perſonne ne m'écoute, je trouve tous les hommes également intéreſſés, également rebelles au commandement de prêter gratis; au point que ſi on leur préſente quelque avantage, ils ne communiquent d'ordinaire ni argent, ni autre choſe; diſpoſition qui les rend vraiment coupables d'*uſure*, au moins à l'égard des pauvres; puiſque l'on n'eſt pas moins criminel, ſoit qu'on refuſe de leur prêter, ſoit qu'on leur prête à intérêt. C'eſt l'obſervation judicieuſe que faiſoit Gregoire de Niſſe aux uſuriers de ſon temps, dans un excellent diſcours qu'il leur adreſſe, & dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite.

Du reſte, ſentant l'utilité de l'argent qui devient néceſſaire à tous, j'en emprunte dans mon beſoin chez un homme pécunieux, & n'ayant trouvé juſqu'ici que des gens attachés qui veulent tirer profit de tous, qui ne veulent prêter gratis ni terres, ni maiſons, ni ſoins, ni talens, je ne ſuis plus ſurpris que mon prêteur d'eſpeces en veuille auſſi tirer quelque rétribution, & je ſouffre, ſans murmurer, qu'il m'en faſſe payer l'*uſure* ou le louage.

C'eſt ainſi qu'en réfléchiſſant ſur l'eſprit d'intérêt qui fait agir tous les hommes, & qui eſt l'heureux, l'immuable mobile de leurs communications, je vois que la pratique de l'*uſure légale* entre gens aiſés, n'eſt ni plus criminelle, ni plus injuſte que l'uſage reſpectivement utile de louer des terres, des maiſons, *&c.* je vois que ce commerce vraiment deſtiné au bien des parties intéreſſées, eſt de même nature que tous les autres, & qu'il n'eſt en ſoi ni moins honnête, ni moins avantageux à la ſociété.

Pour confirmer cette propoſition, & pour démontrer ſans réplique la juſtice de l'intérêt légal, je ſuppoſe qu'un pere laiſſe en mourant à ſes deux fils, une terre d'environ 500 livres de rente, outre une ſomme de 10000 livres comptant. L'aîné choiſit la terre, & les 10000 livres paſſent au cadet. Tous les deux ſont incapables de faire valoir eux-memes le bien dont ils ont hérité; mais il ſe préſente un fermier ſolvable, qui offre de le prendre pour neuf années, à la charge de payer 500 livres par an pour la terre, & la même ſomme annuelle pour les 10000 livres: ſera-t-il moins permis à l'un de louer ſon argent, qu'à l'autre de louer ſon domaine?

Un fait arrivé, dit-on depuis peu, ſervira bien encore à éclaircir la queſtion. Un ſimple ouvrier ayant épargné 5000 francs, par pluſieurs années de travail & d'économie, ſe préſenta pour louer une maiſon qui lui convenoit fort, & qui valoit au moins 50 écus de loyer. Le propriétaire, homme riche & en même temps éclairé, lui dit: " Mon ami, je vous donnerai volontiers ma maiſon; mais j'apprens que " vous avez 1000 écus qui ne vous ſervent de rien; je les prendrai, ſi vous " voulez, à titre d'emprunt, & vous en " tirerez l'intérêt qui paiera votre loyer: " ainſi vous ſerez bien logé, ſans débourſer un ſou. Penſez-y, & me rendez réponſe au plutôt ".

L'ouvrier revenant chez lui, rencontre ſon curé, & par forme de converſation, lui demande ſon avis ſur le marché qu'on lui propoſoit. Le curé, honnête homme au fond, mais qui ne connoiſſoit que ſes cahiers de morale & ſes vieux préjugés, lui défend bien de faire un tel contrat, qui renferme, ſelon lui, l'*uſure* la plus marquée, & il en donne pluſieurs raiſons que celui-ci va rapporter à notre propriétaire.

Monſieur, dit-il, votre propoſition me convenoit fort, & je l'euſſe acceptée volontiers; mais notre curé à qui j'en ai parlé, n'approuve point cet arrangement. Il tient qu'en vous remettant mes mille écus, c'eſt de ma part un véritable prêt, qui eſt une affaire bien délicate pour la conſcience. Il prétend que l'argent eſt ſtérile par lui-même, que dès que nous l'avons prêté, il ne nous appartient plus, & que par-conſéquent il ne peut nous produire un intérêt légitime. En un mot, dit-il, un prêt quelconque eſt gratuit de ſa nature, & il doit l'être en tout & par-tout; & bien d'autres raiſons que je n'ai pas retenues. Il m'a cité là-deſſus l'ancien & le nouveau Teſtament, les conciles, les ſaints peres, les déciſions du clergé, les loix du

royaume ; en un mot, il m'a réduit à ne pas répondre, & je doute fort que vous y répondiez vous-même.

Tiens mon ami, lui dit notre bourgeois, ſi tu étois un peu du métier de philoſophe & de ſavant, je te montrerois que ton curé n'a jamais entendu la queſtion de l'*uſure*, & je te ferois toucher au doigt le foible & ridicule de ſes prétentions ; mais tu n'as pas le temps d'écouter tout cela : tu t'occupes plus utilement, & tu fais bien. Je te dirai donc en peu de mots, ce qui eſt le plus à ta portée ; ſavoir que le commandement du prêt gratuit ne regarde que l'homme aiſé vis-à-vis du néceſſiteux. Il eſt aujourd'hui queſtion pour toi de me prêter une ſomme aſſez honnête, mais tu n'es pas encore dans une certaine aiſance, & il s'en faut beaucoup que je ſois dans la néceſſité. Ainſi en me prêtant gratuitement, tu ferois une ſorte de bonne œuvre qui ſe trouveroit fort déplacée ; puiſque tu prêterois à un homme aiſé beaucoup plus riche que toi : & c'eſt-là, tu peus m'en croire, ce que l'Ecriture ni les ſaints peres, n'ont jamais commandé ; je me charge de le démontrer à ton curé quand il le voudra.

D'ailleurs nous avons une regle infaillible pour nous diriger dans toutes les affaires d'intérêt : regle de juſtice & de charité que J. C. nous enſeigne, & que tu connois ſans doute, c'eſt de traiter les autres comme nous ſouhaitons qu'ils nous traitent ; or, c'eſt ce que nous faiſons tous les deux dans cette occaſion, ainſi nous voilà dans le chemin de la droiture. Nous ſentons fort bien que le marché dont il s'agit, nous doit être également profitable, & par conſéquent qu'il eſt juſte, car ces deux circonſtances ne vont point l'une ſans l'autre. Mais que tu me laiſſes l'uſage gratuit d'une ſomme conſidérable, & que tu me paies outre cela le loyer de ma maiſon, c'eſt faire ſervir les ſueurs du pauvre à l'agrandiſſement du riche ; c'eſt rendre enfin ta condition trop dure, & la mienne trop avantageuſe. Soyons plus juſticieux & plus équitables. Nous convenons de quelques engagemens dont nous ſentons l'utilité commune, rempliſſons-les avec fidélité. Je t'offre ma maiſon, & tu l'acceptes parce qu'elle te convient, rien de plus juſte ; tu m'offres une ſomme équivalente, je l'accepte de même, cela eſt également bien. Du reſte, comme je me réſerve le droit de reprendre ma maiſon, tu conſerves le même droit de répéter ton argent. Ainſi nous nous communiquons l'un l'autre un genre de bien que nous ne voulons pas aliéner ; nous conſentons ſeulement de nous en abandonner le ſervice ou l'uſage. Tiens, tout ſoit dit, troc pour troc, nous ſommes contens l'un de l'autre, & ton curé n'y a que faire. Ainſi ſe conclut le marché.

Les emprunteurs éclairés ſe moquent des ſcrupules qu'on voudroit donner à ceux qui leur prêtent. Ils ſentent & déclarent qu'on ne leur fait point de tort dans le prêt de commerce. Auſſi voit-on tous les jours des négocians & des gens d'affaires, qui en qualité de voiſins, de parens même, ſe prêtent mutuellement à charge d'intérêt ; en cela fideles obſervateurs de l'équité, puiſqu'ils n'exigent en prêtant, que ce qu'ils donnent ſans répugnance toutes les fois qu'ils empruntent. Ils reconnoiſſent que ces conditions ſont également juſtes des deux côtés ; qu'elles ſont même indiſpenſables pour ſoutenir le commerce. Les prétendus torts qu'on nous fait, diſent-ils, ne ſont que des torts imaginaires ; ſi le prêteur nous fait payer l'intérêt légal, nous en ſommes bien dédommagés par les gains qu'il nous procure, & par les négociations que nous faiſons avec les ſommes empruntées. En un mot, dans le commerce du prêt lucratif, on nous vend un bien qu'il eſt utile d'acheter, que nous vendons quelquefois nous-mêmes, c'eſt-à-dire l'uſage de l'argent, & nous trouvons dans ce négoce actif & paſſif, les mêmes avantages qu'en toutes les autres négociations.

Ces raiſons ſervent à juſtifier l'uſage où l'on eſt de vendre les marchandiſes plus ou moins cher ſelon que l'acheteur paie comptant ou en billets. Car ſi la néceſſité des crédits eſt bien conſtante, & l'on n'en peut diſconvenir, il s'enſuit que le fabriquant qui emprunte, & qui paie en conſéquence des intérêts, peut les faire payer à tous ceux qui n'achetent pas au comp-

tant. S'il y manquoit, il courroit riſque de ruiner ſes créanciers, en ſe ruinant lui-même. Car le vendeur obligé de payer l'intérêt des ſommes qu'il emprunte, ne peut s'empêcher de l'imputer comme frais néceſſaires, ſur tout ce qui fait l'objet de ſon négoce, & il ne lui eſt pas moins permis de ſe le faire rembourſer par ceux qui le payent en papier, que de vendre dix ſous plus cher une marchandiſe qui revient à dix ſous de plus.

Il n'y a donc pas ici la plus légere apparence d'injuſtice. On y trouve au contraire une utilité publique & réelle, en ce que c'eſt une facilité de plus pour les viremens du commerce; & là-deſſus les négocians n'iront pas conſulter Lactance, S. Ambroiſe ou S. Thomas, pour apprendre ce qui leur eſt avantageux ou nuiſible. Ils ſavent qu'en fait de négociation, ce qui eſt réciproquement utile, eſt néceſſairement équitable. Qu'eſt-ce en effet, que l'équité, ſi ce n'eſt l'égalité conſtante des intérêts reſpectifs, *æquitas ab æquo?* Quand le peuple voit une balance dans un parfait équilibre, voilà, dit-il, qui eſt juſte; expreſſion que lui arrache l'identité ſenſible de la juſtice & de l'égalité;

Scis etenim juſtum geminâ ſuſpendere lance.
Perſe, *IV.* 10.

Qu'on reconnoiſſe donc ce grand principe de tout commerce dans la ſociété. *L'avantage réciproque des conventions eſt la commune meſure de ce que l'on doit appeller juſte*; car il ne ſauroit y avoir d'injuſtice où il n'y a point de léſion. C'eſt cette maxime toujours vraie, qui eſt la pierre de touche de la juſtice; & c'eſt elle qui a diſtingué le faux nuiſible, d'avec celui qui ne préjudicie à perſonne: *nullum fœnus niſi nocivum.*

Le ſublime philoſophe que nous avons déja cité, reconnoit la certitude de cette maxime, quand il dit d'un ancien réglement, publié jadis à Rome ſur le même ſujet. " Si cette loi étoit néceſſaire à la ré-» publique, ſi elle étoit utile à tous les » particuliers, ſi elle formoit une commu-» nication d'aſſurance entre le débiteur & le » créancier, elle n'étoit pas injuſte». *Eſprit des loix, II. part. p. 127.*

Au reſte, pour développer de plus en plus cette importante vérité, remontons aux vues de la légiſlation. Les puiſſances ne nous ont pas impoſé des loix par caprice, ou pour le vain plaiſir de nous dominer: *Sit pro ratione voluntas.* Juv. *ſat. vj.* mais pour garantir les imprudens & les foibles de la ſurpriſe & de la violence; & pour établir dans l'état le regne de la juſtice: tel eſt l'objet néceſſaire de toute légiſlation. Or, ſi la loi prohibitive de l'intérêt modéré, légal, ſe trouve préjudiciable aux ſujets, cette loi deſtinée comme toutes les autres à l'utilité commune, eſt dès-lors abſolument oppoſée au but du légiſlateur; par conſéquent elle eſt injuſte, & delà elle tombe néceſſairement en déſuétude. Auſſi eſt-ce ce qui arrivera toujours à l'égard des réglemens qui proſcriront l'intérêt dont nous parlons; parce qu'il n'eſt en effet qu'une indemnité naturelle, indiſpenſable; *indemnité* non moins difficile à ſupprimer que le loyer des terres & des autres fonds. C'eſt auſſi pour cette raiſon que les légiſlateurs ont moins ſongé à le proſcrire, qu'à le régler à l'avantage du public; & par conſéquent c'eſt n'avoir aucune connoiſſance de l'équité civile, que de condamner l'intérêt dont il s'agit. Mais cela eſt pardonnable à des gens qui ont plus étudié la tradition des mots que l'enchaînement des idées; & qui n'ayant jamais pénétré les reſſorts de nos communications, ignorent en conſéquence les vrais principes de la juſtice, & les vrais intérêts de la ſociété.

Qu'il ſoit donc permis à tout citoyen d'obtenir pour un prix modique ce que perſonne ne voudra lui prêter gratis; il en ſera pour lors des vingt-mille francs qu'il emprunte, comme des bâtimens qu'il occupe, & dont il paie le loyer tous les ans, parce qu'on ne voudroit, ou plutôt parce qu'on ne pourroit lui en laiſſer gratuitement l'uſage.

Ce qui induit bien des gens en erreur ſur la queſtion préſente, c'eſt que d'un côté les ennemis de l'*uſure* conſiderent toujours le prêt comme acte de bienveillance, eſſentiellement inſtitué pour faire plaiſir à un confrere & à un ami. D'autre côté, les honnêtes *uſuriers* font trop valoir l'en-

vie qu'ils ont communément d'obliger ; ils gâtent par là leur cauſe, croyant la rendre meilleure, & donnent ainſi priſe ſur eux. Car voici le captieux raiſonnement que leur fait Domat du prêt & de l'*uſure*, tit. vj. ſect. j. p. 76. édit. de 1702. « Toute » la conſéquence, dit-il, que peut tirer de » cette bonne volonté de faire plaiſir, le » créancier qui dit qu'il prête par cette vue, » c'eſt qu'il doit prêter gratuitement ; & » ſi le prêt ne l'accommode pas avec cette » condition qui en eſt inſéparable, il n'a » qu'à garder ſon argent ou en faire quel- » que autre uſage . . . . . puiſque le prêt » n'eſt pas inventé pour le profit de ceux » qui prêtent, mais pour l'uſage de ceux » qui empruntent ».

J'aimerois autant qu'on preſcrivît aux loueurs de carroſſe, ou de prêter leurs voitures gratis à ceux qui en ont beſoin, ou de les garder pour eux-mêmes, ſi la gratuité ne les accommode, par la prétendue raiſon que les carroſſes ne ſont pas inventés pour le profit de ceux qui les équipent, mais pour l'uſage de ceux qui ſe font voiturer : qu'on preſcrivît à l'avocat & au médecin de faire leur fonctions gratuitement, ou de ſe repoſer ſi la condition ne leur agrée pas ; parce que leurs profeſſions nobles ne ſont pas inventées pour le lucre de ceux qui les exercent, mais pour le bien des citoyens qui en ont beſoin. Comme ſi l'on faiſoit les frais d'une voiture ou d'un bâtiment, comme ſi l'on ſe rendoit capable d'une profeſſion, comme ſi l'on amaſſoit de l'argent par d'autre motif & pour d'autre fin que pour ſes beſoins actuels, ou pour en tirer d'ailleurs quelque profit ou quelque *uſure*. En un mot, il doit y avoir en tout contrat une égalité reſpective, une utilité commune en faveur des intéreſſés ; par conſéquent il n'eſt pas juſte dans notre eſpece d'attribuer à l'emprunteur tout l'avantage du prêt, & de ne laiſſer que le riſque pour le créancier : injuſtice qui rejailliroit bientôt ſur le commerce national, à qui elle ôteroit la reſſource des emprunts.

Domat, au reſte, ne touche pas le vrai point de la difficulté. Il ne s'agit pas de ſavoir qu'elle eſt la deſtination primitive du prêt, ni quelle eſt la vue actuelle du prêteur ; toutes ces conſidérations ne ſont rien ici : *cogitare tuum nil ponit in re.* Il s'agit ſimplement de ſavoir ſi le prêt d'abord imaginé pour obliger un ami, peut changer ſa premiere deſtination, & devenir affaire de négoce dans la ſociété ; ſur quoi je ſoutiens qu'il le peut, auſſi-bien que l'ont pu les maiſons qui n'étoient deſtinées dans l'origine que pour loger le bâtiſſeur & ſa famille, & qui dans la ſuite ſont devenues un juſte objet de location ; auſſi-bien que l'ont pu les voitures que l'inventeur n'imagina que pour ſa commodité, ſans prévoir qu'on dût les donner un jour à loyer & ferme. En un mot, la queſtion eſt de ſavoir ſi le créancier qui ne veut pas faire un prêt gratuit auquel il n'eſt pas obligé, peut ſans bleſſer la juſtice accepter les conditions légales que l'emprunteur lui propoſe, & qu'il remplit lui-même ſans répugnance toutes les fois qu'il recourt à l'emprunt. Décidera-t-on qu'il y a de l'inique & du vol dans un marché où le prétendu maltraité n'en voit point lui-même ? Croira-t-on qu'un homme habile ſoit léſé dans un commerce dont il connoît toutes les ſuites, & où loin de trouver de la perte, il trouve au contraire du profit ; dans un commerce qu'il fait également comme bailleur & comme preneur, & où il découvre dans les deux cas de véritables avantages ?

Rappellons ici une obſervation que nous avons déja faite ; c'eſt que le trafiqueur d'argent ne ſonge pas plus à faire une bonne œuvre ou à mériter par le prêt les bénédictions du ciel, que celui qui loue ſa terre ou ſa maiſon, ſes travaux ou ſes talens. Ce ne ſont guere là les motifs d'un homme qui fait des affaires ; il ne ſe détermine pas non plus par de ſimples motifs d'amitié, & il prête moins à la perſonne qu'aux hypotheques & aux facultés qu'il connoît ou qu'il ſuppoſe à l'emprunteur ; deſorte qu'il ne lui prêteroit pas, s'il ne le croyoit en état de rendre ; comme un autre ne livre pas ſa marchandiſe ou ſa maiſon à un homme dont l'inſolvabilité lui eſt connue. Ainſi l'on pourroit preſque toujours dire comme Martial,

Quod mihi non credis veteri, Theleſine ſodali,
Credis cauliculis, arboribuſque meis. l. 12. ép. 25.

Notre prêteur, comme l'a bien obſervé le préſident Perchambaut, fait moins un prêt qu'un contrat négociatif; ſa vue premiere & principale eſt de ſubſiſter ſur la terre, & de faire un négoce utile à lui-même & aux autres; & il a pour cela le même motif que l'avocat qui plaide, que le médecin qui voit des malades, que le marchand qui trafique, & ainſi des autres citoyens dont le but eſt de s'occuper avec fruit dans le monde, & de profiter du commerce établi chez les nations policées; en quoi ils s'appuient les uns & les autres ſur ce grand principe d'utilité commune qui raſſembla les premiers hommes en corps, & qui leur découvrit tout-à-la-fois les avantages & les devoirs de la ſociété; avantage par exemple dans notre ſujet de diſpoſer utilement d'une ſomme qu'on emprunte; devoir d'en compenſer la privation à l'égard de celui qui la livre.

Cujus commoda ſunt, ejuſdem incommoda ſunto.

Quant à l'option que nous laiſſe Domat, ou de garder notre argent, ou de le prêter gratis, il faut pour parler de la ſorte, n'avoir jamais lu l'écriture, ou avoir oublié l'exprès commandement qu'elle fait de prêter en certains cas, dût-on riſquer de perdre ſa créance, *Deut. xv. 7. 8.*

Il faut de même n'avoir aucune expérience du monde & des différentes ſituations de la vie; combien de gens, qui ſentent l'utilité des emprunts, & qui n'approuveront jamais qu'on nous preſcrive de ne faire aucun uſage de notre argent, plutôt que de le prêter à charge d'intérêt; qui trouveront enfin ce propos auſſi déraiſonnable que ſi l'on nous conſeilloit de laiſſer nos maiſons ſans locataires, plutôt que d'en exiger les loyers; de laiſſer nos terres ſans culture, plutôt que d'en percevoir les revenus!

Tout eſt mêlé de bien & de mal dans la vie, ou plutôt nos biens ne ſont d'ordinaire que de moindres maux. C'eſt un mal par exemple d'acheter ſa nourriture, mais c'eſt un moindre mal que de ſouffrir la faim; c'eſt un mal de payer ſon gîte, mais c'eſt un moindre mal que de loger dans la rue; c'eſt un mal enfin d'être chargé d'intérêts pour une ſomme qu'on emprunte, mais c'eſt un moindre mal que de manquer d'argent pour ſes affaires ou ſes beſoins, & c'eſt juſtement le mauvais effet qui ſuivroit l'abolition de toute *uſure*; nous le ſentirons mieux par une comparaiſon.

Je ſuppoſe que les propriétaires des maiſons n'euſſent que le droit de les occuper par eux-mêmes, ou d'y loger d'autres à leur choix, mais toujours ſans rien exiger. Qu'arriveroit-il de cette nouvelle diſpoſition? c'eſt que les propriétaires ne ſe gêneroient pas pour admettre des locataires dont ils n'auroient que l'incommodité. Ils commenceroient donc par ſe loger fort au large, & pour le ſurplus, ils préfereroient leurs parens & leurs amis qui ne ſe gêneroient pas davantage, & il en réſulteroit dès à-préſent que bien des gens ſans protection coucheroient à la belle étoile. Mais ce ſeroit bien pis dans la ſuite: les riches contens de ſe loger commodément, ne bâtiroient plus pour la ſimple location, & d'ailleurs les maiſons actuellement occupées par les petits & les médiocres ſeroient entretenues au plus mal. Qui voudroit alors ſe charger des réparations? ſeroit-ce les propriétaires, qui ne tireroient aucun loyer? ſeroit-ce les locataires qui ne ſeroient pas ſûrs de jouir, & qui ſouvent ne pourroient faire cette dépenſe? On verroit donc bientôt la plus grande partie des édifices dépérir, au point qu'il n'y auroit pas dans quarante ans la moitié des logemens néceſſaires. Obſervons encore que tant d'ouvriers employés aux bâtimens ſe trouveroient preſque déſœuvrés. Ainſi la plupart des hommes ſans gîte & même ſans travail ſeroient les beaux fruits des locations gratuites; voyons ce que la gratuité des prêts nous ameneroit.

On voit au premier coup d'œil, que poſé l'abolition de toute *uſure*, peu de gens voudroient s'expoſer aux riſques inſéparables du prêt; chacun en conſéquence garderoit ſes eſpeces & voudroit les employer ou les tenir par ſes mains; en un mot, dès que la crainte de perdre ne ſeroit plus balancée par l'eſpérance de gagner, on ne livreroit plus ſon argent, & il ne ſe feroit plus guere ſur cela que des eſpeces d'aumône, des prêtés-donnés de peu de conſéquences & preſque jamais des prêts con-

ſidérables ; combien de fabriques & d'autres ſortes d'entrepriſes, de travaux & de cultures qui ſe verroient hors d'état de ſe ſoutenir, & réduites enfin à l'abandon au grand dommage du public ?

Un charetier avoit imaginé d'entretenir quatre chevaux de trait au bas de Saint-Germain, pour faciliter la montée aux voituriers ; il auroit fourni ce ſecours à peu de frais, & le public en eût bien profité ; mais quelqu'un donna du ſcrupule à celui qui fourniſſoit l'argent pour cette entrepriſe. On lui fit entendre qu'il ne pouvoit tirer aucun profit d'une ſomme qu'il n'avoit pas aliénée ; il le crut comme un ignorant, & en conſéquence il voulut placer ſes deniers d'une maniere plus licite. Les chevaux dont on avoit déja fait emplette, furent vendus auſſitôt, & l'établiſſement n'eût pas lieu.

L'empereur Baſile, au neuvieme ſiecle, tenta le chimérique projet d'abolir l'*uſure*, mais Léon le ſage, Léon ſon fils, fut bientôt obligé de remettre les choſes ſur l'ancien pié. « Le nouveau réglement, dit » celui-ci, ne s'eſt pas trouvé auſſi avan» tageux qu'on l'avoit eſpéré, au contraire, » les choſes vont plus mal que jamais ; ceux » qui prêtoient volontiers auparavant à » cauſe du bénéfice qu'ils y trouvoient, » ne veulent plus le faire depuis la ſup» preſſion de l'*uſure*, & ils ſont devenus » intraitables ». *In eos qui pecuniis indigent, difficiles atque immites ſunt, novella Leonis 83.*

Léon ne manque pas d'accuſer à l'ordinaire la corruption du cœur humain, car c'eſt toujours lui qui a tort, & on lui impute tous les déſordres. Accuſons à plus juſte titre l'immuable nature de nos beſoins, ou l'invincible néceſſité de nos communications ; néceſſité qui renverſera toujours tout ce que l'on s'efforcera d'élever contre elle. Il eſt en général impoſſible, il eſt injuſte d'engager un homme à livrer ſa fortune au hazard des faillites & des pertes, en prêtant ſans indemnité à une perſonne aiſée ; c'eſt pour cette raiſon que les intérêts ſont au moins tolérés parmi nous dans les emprunts du roi & du clergé, dans ceux de la compagnie des Indes, des fermiers généraux, *&c.* tandis que les mêmes intérêts, par une inconſéquence bizarre, ſont défendus dans les affaires qui ne regardent que les particuliers : il en faut pourtant excepter le pays de Bugey & ſes dépendances, où l'intérêt eſt publiquement autoriſé en toutes ſortes d'affaires. Les provinces qui reſſortiſſent aux parlemens de Toulouſe & de Grenoble ont un uſage preſque équivalent, puiſque toute obligation ſans frais & ſans formalité y porte intérêt depuis ſon échéance.

Réponſe aux objections priſes du droit naturel. On nous ſoutient que l'*uſure* eſt contraire au droit naturel, en ce que la propriété ſuit, comme l'on croit, l'uſage de la ſomme prêtée. L'argent que nous avons livré, dit-on, ne nous appartient plus ; nous en avons cédé le domaine à un autre, *mutuum, id eſt ex meo tuum.* Telle eſt la raiſon définitive de nos adverſaires. On fait beaucoup valoir ici l'autorité de S. Thomas, de S. Bonaventure, de Gerſon, de Scot, *&c. Qui mutuat pecuniam, transfert dominium pecuniæ*, Thom. XXII. quæſt. 8. art. 2. *In mutuatione pecuniæ transfertur pecunia in dominium alienum.* Bonav. *in 3 ſenten. diſt. 37.*

De cette propoſition conſidérée comme principe de morale, on infere que c'eſt une injuſtice, une eſpece de vol de tirer quelque profit d'une ſomme qu'on a prêtée ; une telle ſomme, dit-on, eſt au pouvoir, comme elle eſt aux riſques de l'emprunteur. L'uſage lucratif qu'il en fait, doit être pour ſon compte ; un tel gain eſt le fruit de ſon travail ou de ſon induſtrie ; & il n'eſt pas juſte qu'un autre vienne le partager.

De tous les raiſonnemens que l'on oppoſe contre l'*uſure* légale, au moins de ceux qu'on prétend appuyer ſur l'équité naturelle, voilà celui qui eſt regardé comme le plus fort ; néanmoins ce n'eſt au fond qu'une miſérable chicane ; & de telles objections méritent à peine qu'on y réponde. En effet eſt-ce la prétendue formation du mot *mutuum* qui peut fixer la nature du prêt & les droits qui en dérivent ? Cela marque tout-au-plus l'opinion qu'en ont eu quelques juriſconſultes chez les Romains ; mais cela ne prouve rien au-delà.

Quoi qu'il en ſoit, diſtinguons deux ſortes de propriétés : l'une individuelle, qui

qui conſiſte à poſſéder, par exemple, cent louis dont on peut diſpoſer de la main à la main; & une propriété civile, qui conſiſte dans le droit qu'on a ſur ces cent louis, lors même qu'on les a prêtés. Il eſt bien certain que dans ce dernier cas, on ne conſerve plus la propriété individuelle des louis dont on a cédé l'uſage, & dont le rembourſement ſe peut faire avec d'autres monnoies; mais on conſerve la propriété civile ſur la ſomme remiſe à l'emprunteur, puiſqu'on peut la répéter au terme convenu. En un mot, le prêt que je vous fais, eſt, à parler exactement, l'uſage que je vous cede d'un bien qui m'appartient, & qui lors même que vous en jouiſſez, ne ceſſe pas de m'appartenir, puiſque je puis le paſſer en paiement à un créancier.

Tout roule donc ici du côté de nos adverſaires, ſur le défaut d'idées claires & préciſes par rapport à la nature du prêt; ils ſoutiennent que l'emprunteur a réellement la propriété de ce qu'on lui prête, au lieu qu'il n'en a que la jouiſſance ou l'uſage. En effet on peut jouir du bien d'autrui à différens titres; mais on ne ſauroit en être propriétaire ſans l'avoir juſtement acquis. Les juſtes manieres d'acquérir ſont entr'autres l'échange, l'achat, la donation, *&c.* Le prêt ne fut jamais regardé comme un moyen d'acquérir ou de s'approprier la choſe empruntée, parce qu'il ne nous en procure la jouiſſance que pour un temps déterminé & à certaines conditions; en conſéquence je conſerve toujours la propriété de ce que je vous ai prêté, & de cette propriété conſtante naît le droit que j'ai de réclamer cette choſe en juſtice, ſi vous ne me la rendez pas de vous-même après le terme du prêt; mais ſi vous me la remettez, dès-lors je rentre dans la poſſeſſion de ma choſe, dès-lors j'en ai la pleine propriété, au lieu que je n'en avois auparavant que la *propriété nue*: c'eſt l'expreſſion du droit romain, *l XIX. pr. D. de uſuris & fructibus* ... 21-1, §. *ult. inſt. de uſufructu.* 2-4.

L'argent dont vous jouiſſez à titre d'emprunt, eſt donc toujours l'argent d'autrui, c'eſt-à-dire l'argent du prêteur, puiſqu'il en reſte toujours le propriétaire. C'eſt d'où vient cette façon de parler ſi connue, *travailler avec l'argent d'autrui ou ſur les fonds d'autrui.* Tel étoit le ſentiment des Romains, lorſqu'ils appelloient argent d'autrui, *æs alienum*, une ſomme empruntée ou une dette paſſive. On retrouve la même façon de s'exprimer dans la regle ſuivante; notre bien conſiſte en ce qui nous reſte après la déduction de nos dettes paſſives, ou pour parler comme eux, après la déduction de l'argent d'autrui. *Bona intelliguntur cujuſque quæ deducto ære alieno ſuperſunt*, lib. XXXIX. §. 1. D. *de verborum ſignificatione*, *l.* XI. *de jure fiſci. 49-14.*

Mais obſervons ici une contradiction manifeſte de la part de nos adverſaires. Après avoir établi de leur mieux que la propriété d'une ſomme prêtée appartient à l'emprunteur, que par conſéquent c'eſt une injuſtice au créancier d'en tirer un profit, puiſque c'eſt, diſent-ils, profiter ſur un bien qui n'eſt plus à lui; la force du ſentiment & de la vérité leur fait ſi bien oublier cette premiere aſſertion, qu'ils admettent enſuite la propoſition contradictoire, qu'ils ſoutiennent en un mot que l'argent n'eſt pas aliéné par le prêt pur & ſimple, & que par conſéquent il ne ſauroit produire un juſte intérêt: c'eſt même ce qui leur a fait imaginer le contrat de conſtitution, ou comme l'on dit en quelques provinces, le conſtitut, au moyen duquel le débiteur d'une ſomme aliénée devenant maître du fonds, en paie, comme on l'aſſure, un intérêt légitime. Mais voyons la contradiction formelle dans les conférences eccléſiaſtiques du pere Semelier & dans le dictionnaire de Pontas: contradiction du reſte qui leur eſt commune avec tous ceux qui rejettent le prêt de commerce.

Le premier nous aſſure » que ſelon Juſ-» tinien, ſuivi, dit-il, en cela par S. Tho-» mas, Scot & tous les théologiens, *il ſe* » *fait par le ſimple prêt une véritable aliéna-*» *tion* de la propriété auſſi bien que de » la choſe prêtée, *in hoc datur ut acci-*» *piantur ſtare*; enſorte que celui qui la » prête, ceſſe d'en être le maître «. *Ce. eccl. tom. I. pag.* 5.

» L'argent prêté, dit-il encore, eſt *tout* » *au marchand*, c'eſt-à-dire, à l'emprun-» teur, dès qu'il en répond; & s'il eſt au

» marchand, c'eſt pour lui ſeul qu'il doit » profiter .... *Res perit domino, res fructificat domino* ». *Ibid pag.* 319. C'eſt par ce principe, comme nous l'avons dit, qu'ils tâchent de prouver l'iniquité de l'*uſure*. Mais ce qui montre bien que cette doctrine eſt moins appuyée ſur l'évidence & la raiſon que ſur des ſubtilités ſcolaſtiques, c'eſt que les théologiens l'oublient dès qu'ils n'en ont plus beſoin. Le pere Semelier lui-même, ce ſavant rédacteur des conférences de Paris, en eſt un bel exemple. Voici comme il ſe dédit dans le même volume, *pag.* 237. " Quand je prê- » te, dit-il, mes deniers, le débiteur eſt » tenu de m'en rendre la valeur à l'échéance » de ſon billet; *il n'y a donc pas de véritable aliénation dans les prêts* ».

De même parlant d'un créancier qui ſe fait adjuger des intérêts par ſentence, quoiqu'il ne ſouffre pas de la privation de ſon argent, il s'explique en ces termes, *page* 390 : " il n'a, dit-il, en vue que de s'au- » toriſer à percevoir ſans titre & ſans rai- » ſon, un gain & un profit de ſon argent, » *ſans néanmoins l'avoir aliéné* ».

Remarquons encore le mot qui ſuit: » dire qu'il y a une aliénation pour un an » dans le prêt qu'on fait pour un an, c'eſt, » diſent les prélats de France, *aſſemblée de* » *1700*, abuſer du mot d'*aliénation*, c'eſt » aller contre tous les principes du droit ». *Ibid. p.* 235.

" Il eſt conſtant & inconteſtable, dit » Pontas, que celui qui prête ſon argent, *en transfère la propriété* à celui qui l'em- » prunte, & qu'il n'a par conſéquent au- » cun droit au profit que celui-ci en re- » tire, parce qu'il le retire *de ſes propres* » *deniers* ». Ce caſuiſte s'autoriſe, comme le premier, des paſſages de S. Thomas; mais après avoir aſſuré, comme nous voyons, la propriété de la ſomme prêtée à l'emprunteur, *page de ſon dictionnaire* 1372, il ne s'en ſouvient plus à la page ſuivante. " Il eſt certain, dit-il, qu'Othon » ne peut ſans *uſure*, c'eſt-à-dire ici ſans » injuſtice, exiger un intérêt; car quoi- » qu'il ſe ſoit engagé de ne répéter que dans » le terme de trois ans, la ſomme qu'il a » prêtée à Silvain, *il ne peut pas être cenſé* » *l'avoir aliénée*. La raiſon en eſt qu'il eſt » toujours vrai de dire qu'il la pourra ré- » péter au terme échu, ce qui ne ſeroit pas » en ſon pouvoir, *s'il y avoit une aliéna-* » *tion réelle & véritable* ».

Après des contradictions ſi bien avérées, & dont je trouverois cent exemples, peut-on nous oppoſer encore l'autorité des caſuiſtes?

Les légiſtes ſont auſſi en contradiction avec eux-mêmes ſur l'article de l'*uſure*, & je le montrerai dans la ſuite. Je me contente d'expoſer à préſent ce qu'ils diſent de favorable à ma thèſe. Ils reconnoiſſent qu'on peut léguer une ſomme à quelqu'un, à condition qu'un autre en aura l'uſufruit, & que l'uſage par conſéquent n'emporte pas la propriété. *Si tibi decem millia legata fuerint, mihi eorumdem decem millium uſus-fructus, fient quidem tua tota decem millia.* L. VI. *in princip. D. de uſufructu earum rerum. 7-5.*

" Si vous ayant légué dix mille écus, » on m'en laiſſoit l'uſufruit, ces dix mille » écus vous appartiendroient en propriété ». On voit donc en effet que la ſomme qui doit paſſer pour un temps à l'uſufruitier, appartient réellement au légataire, *fient quidem tua tota*, & il en a ſi bien le vrai domaine, qu'il peut, comme on l'a dit, le tranſporter à un autre. C'eſt donc perdre de vue les principes les plus communs, ou plutôt c'eſt confondre des objets très-différens, que de diſputer la propriété à celui qui prête; car, comme nous l'avons obſervé, dès qu'on ne peut lui conteſter le droit de réclamer ce qu'il a prêté, c'eſt convenir qu'il en a toujours été le propriétaire, qualité que la raiſon lui conſerve, comme la loi poſitive. *Qui actionem habet ad rem recuperandam, ipſam rem habere videtur*, l. XV. *D. de regulis juris.*

Et quand même pour éviter la diſpute, on abandonneroit cette dénomination de propriété à l'égard du prêteur; il eſt toujours vrai qu'au moment qu'il a livré, par exemple, ſes cent louis, il en étoit conſtamment le propriétaire, & qu'il ne les a livrés qu'en recevant une obligation de pareille valeur, à la charge de l'*uſure* légale & compenſatoire; condition ſincérement agréée par l'emprunteur, & qui par conſéquent devient juſte, puiſque *volenti non fit injuria*, condition du reſte qui ne

lui eſt point onéreuſe, d'autant qu'elle eſt proportionnée aux produits des fonds & du négoce ; d'où j'infere que c'eſt un commerce d'utilités réciproques, & qui mérite toute la protection des loix.

Sur ce qu'on dit que l'argent eſt ſtérile, & qu'il périt au premier uſage qu'on en fait, je réponds que ce ſont-là de vaines ſubtilités démenties depuis long-temps par les négociations conſtantes de la ſociété. L'argent n'eſt pas plus ſtérile entre les mains d'un emprunteur qui en fait bon uſage, qu'entre les mains d'un commis habile qui l'emploie pour le bien de ſes commettans. Auſſi Juſtinien a-t-il évité cette erreur inexcuſable, lorſque parlant des choſes qui ſe conſument par l'uſage, il a dit ſimplement de l'argent comptant, *quibus proxima eſt pecunia numerata, namque ipſo uſu aſſiduâ permutatione, quodammodo extinguitur ; ſed utilitatis cauſâ ſenatus cenſuit poſſe etiam earum rerum uſumfructum conſtitui.* §. 2. *inſt. de uſufructu.* 2-4.

Il eſt donc certain que l'argent n'eſt point détruit par les échanges, qu'il eſt repréſenté par les fonds ou par les effets qu'on acquiert, en un mot, qu'il ne ſe conſume dans la ſociété que comme les grains ſe conſument dans une terre qui les reproduit avec avantage.

Quant à la ſtérilité de l'argent, ce n'eſt qu'un conte puérile. Cette prétendue ſtérilité diſparoit en pluſieurs cas, de l'aveu de nos adverſaires. Qu'un gendre, par exemple, à qui l'on donne vingt mille francs pour la dot de ſa femme, mais qui n'a pas occaſion de les employer, les laiſſe pour un temps entre les mains de ſon beau-pere, perſonne ne conteſte au premier le droit d'en toucher l'intérêt, quoique le capital n'en ſoit pas aliéné. Ces vingt mille francs deviennent-ils féconds, parce qu'on les appelle *deniers dotaux ?* Et ſi le beau-pere avoit eu d'ailleurs une pareille ſomme, pourroit-on croire ſérieuſement qu'elle fût en ſoi moins fructueuſe, moins ſuſceptible d'intérêt ? Qu'une ſomme inaliénée vienne d'un gendre ou d'un étranger, elle ne change pas de nature par ces circonſtances accidentelles ; & ſi l'excellente raiſon d'un ménage à ſoutenir autoriſe ici le gendre à recevoir l'intérêt de la dot, cette raiſon aura la même force à l'égard de tout autre citoyen. De même une ſentence qui adjuge des intérêts, n'a pas la vertu magique de rendre une ſomme d'argent plus féconde ; cette ſomme demeure phyſiquement telle qu'elle étoit auparavant.

A l'égard des riſques du preneur, rien de plus équitable, puiſqu'il emprunte à cette condition. Celui qui loue des meubles & à qui on les vole, celui qui prend une ferme & qui s'y ruine, celui qui loue une maiſon pour une entrepriſe où il échoue, tous ces gens-là ne ſupportent-ils pas les riſques, ſans que leurs malheurs ou leur imprudence les déchargent de leurs engagemens. D'ailleurs on fait ſouvent de ce qu'on emprunte un emploi fructueux qui ne ſuppoſe proprement ni riſque ni travail. Quand j'achete, par exemple, au moyen d'un emprunt, tel papier commerçable, telle charge ſans exercice, &c. je me fais ſans peine un revenu, un état avantageux avec l'argent d'autrui, *ære alieno.* Quoi l'on ne trouve pas mauvais que j'uſe du produit d'une ſomme qui ne m'appartient pas, & l'on trouve mauvais que le propriétaire en tire un modique avantage ! Que devient donc l'équité ? Qui eſt-ce qui dédommagera le créancier de la privation de ſon argent, & des riſques de l'inſolvabilité ? Car ſi l'on y fait attention, l'on verra que c'eſt principalement ſur lui que tombent les faillites & les pertes ; deſorte que le *res perit domino* n'eſt encore ici que trop véritable à ſon égard.

D'un autre côté, que l'emprunteur ne faſſe valoir l'argent d'autrui qu'à l'aide de ſon induſtrie, il eſt également juſte que le bailleur ait part au bénéfice ; & l'on ne voit encore ici que de l'égalité, puiſque l'emprunteur profite lui-même des cinquante années de travail & d'épargne qui ont enfanté les ſommes qu'on lui a livrées, & qui ont rendu fructueuſe une induſtrie, toute ſeule inſuffiſante pour les grandes entrepriſes. Réflexion qui découvre le peu de fondement du reproche que S. Grégoire de Nazianze fait à l'uſurier, en lui objectant qu'il recueille où il n'a point ſemé, *colligens ubi non ſeminarat.* Orat. 15.

En effet celui-ci peut répondre avec beaucoup de juſteſſe & de vérité, qu'il

ſeme dans le commerce uſuraire & ſon induſtrie & celle de ſes ancêtres, en livrant des ſommes conſidérables, qui en ſont le fruit tardif & pénible.

On nous oppoſe encore l'autorité d'Ariſtote, & l'on nous dit avec cet ancien philoſophe, que l'argent n'eſt pas deſtiné à procurer des gains; qu'il n'eſt établi dans le commerce que pour en faciliter les opérations; & que c'eſt intervertir l'ordre & la deſtination des choſes, que de lui faire produire des intérêts.

Sur quoi, je dis qu'il n'y a point de mal à étendre la deſtination primitive des eſpeces; elles ont été inventées, il eſt vrai, pour la facilité des échanges, uſage qui eſt encore le plus ordinaire aujourd'hui; mais on y a joint au grand bien de la ſociété, celui de produire des intérêts, à-peu-près comme on a donné de l'extenſion à l'uſage des maiſons & des voitures qui n'étoient pas deſtinées d'abord à devenir des moyens de lucre. C'eſt ainſi que le premier qui inventa les chaiſes pour s'aſſeoir, n'imaginoit pas qu'elles duſſent être un objet de location dans nos égliſes. Toutes ces pratiques ſe ſont introduites dans le monde, à meſure que les circonſtances & les beſoins ont étendu le commerce entre les hommes, & que ces extenſions ſe ſont trouvées reſpectivement avantageuſes.

On objecte enfin qu'il eſt aiſé de faire valoir ſon argent au moyen des rentes conſtituées; ſans recourir à des pratiques réputées criminelles. A quoi je répons que cette forme de contrat n'eſt qu'un palliatif de l'*uſure*. Si l'intérêt qu'on tire par cette voie devient onéreux au pauvre, une tournure différente ne le rendra pas légitime. C'eſt auſſi le ſentiment du pere Semelier. *Conf. eccl. p.* 21. Une telle pratique, diſpendieuſe pour l'emprunteur n'eſt bonne en effet que pour éluder l'obligation de ſecourir le malheureux; mais le précepte reſte le même, & il n'eſt point de ſubtilité capable d'altérer une loi divine ſi bien entée ſur la loi naturelle.

Les rentes conſtituées ſur les riches ſont à la vérité des plus licites; mais on ſait que ce contrat eſt inſuffiſant. Les gens pécunieux ne veulent pas d'ordinaire livrer leur argent ſans pouvoir le répeter dans la ſuite, parce qu'ayant des vues ou des projets pour l'avenir, ils craignent d'aliéner des fonds dont ils veulent ſe réſerver l'uſage; auſſi eſt-il conſtant qu'on ne trouve guere d'argent par cette voie, & que c'eſt une foible reſſource pour les beſoins de la ſociété.

Les trois contrats. En diſcutant la queſtion de l'*uſure*, ſuivant les principes du droit naturel, je ne puis guere me diſpenſer de dire un mot ſur ce qu'on appelle communément les *trois contrats*.

C'eſt proprement une négociation ou plutôt une fiction ſubtilement imaginée pour aſſurer le profit ordinaire de l'argent prêté, ſans encourir le blâme d'injuſtice ou d'*uſure*: car ces deux termes ſont ſynonymes dans la bouche de nos adverſaires. Voici le cas.

Paul confie, par exemple, dix mille livres à un négociant à titre d'aſſociation dans telle entrepriſe ou tel commerce, voilà un premier contrat qui n'a rien d'illicite, tant qu'on y ſuit les regles. Paul quelque temps après inquiet ſur ſa miſe, cherche quelqu'un qui veuille la lui aſſurer; le même négociant qui a reçu les fonds, ou quelqu'autre ſi l'on veut, inſtruit que les dix mille francs ſont employés dans une bonne affaire, aſſure à Paul ſon capital, poſons à un pour cent par année, & chacun paroît content. Voilà un deuxieme contrat, qui n'eſt pas moins licite que le premier.

Cependant quelqu'eſpérance que l'on faſſe concevoir à Paul de ſon aſſociation, qui lui vaudra, dit-on, plus de douze pour cent, année commune, il conſidere toujours l'incertitude des événemens; & ſe rappellant les pertes qu'il a ſouvent eſſuyées nonobſtant les plus belles apparences, il propoſe de céder les profits futurs à des conditions raiſonnables, poſons à ſix pour cent par année; ce qui lui feroit, l'aſſurance du fonds payée, cinq pour cent de bénéfice moralement certain. Le négociant qui aſſure déja le capital, accepte de même ce nouvel arrangement; & c'eſt ce qui fait le troiſieme contrat, lequel eſt encore permis, pourvu, dit-on, que tout cela ſe faſſe de bonne foi

& ſans intention d'*uſure;* car on veut toujours diriger nos penſées.

Dans la ſuite le même négociant ou autre particulier quelconque dit à notre prêteur pécunieux ; ſans tant de cérémonies, ſi vous voulez, je vous aſſurerai dès le premier jour votre principal & tout enſemble un profit honnête de cinq pour cent par année ; le créancier goûte cette propoſition & l'accepte ; & c'eſt ce qu'on nomme *la pratique des trois contrats ;* parce qu'il en réſulte le même effet, que ſi après avoir paſſé un contrat de ſociété, on en faiſoit enſuite deux autres, l'un pour aſſurer le fonds, & l'autre pour aſſurer les bénéfices.

Les caſuiſtes conviennent que ces trois contrats, s'ils ſont ſéparément pris & faits en divers temps ſont d'eux-mêmes très-licites, & qu'ils ſe font tous les jours en toute légalité. Mais, dit on, ſi on les fait en même temps ; c'eſt dès-lors une *uſure* palliée ; & dès-là ces ſtipulations deviennent injuſtes & criminelles. Toute la preuve qu'on en donne, c'eſt qu'elles ſe réduiſent au prêt de commerce dont elles ne different que par la forme. Il eſt viſible que c'eſt-là une pétition de principe, puiſqu'on emploie pour preuve ce qui fait le ſujet de la queſtion, je veux dire l'iniquité prétendue de tout négoce uſuraire. On devroit conſidérer plutôt que l'interpoſition des temps qu'on exige entre ces actes, n'y met aucune perfection de plus ; & qu'enfin ils doivent être cenſés légitimes, dès-là, que toutes les parties y trouvent leur avantage. Ainſi, au-lieu de fonder l'injuſtice de ces contrats, ſur ce que l'uſage qu'on en fait conduit à l'*uſure*, ou pour mieux dire, s'identifie avec elle, il faudroit au-contraire prouver la juſtice de l'*uſure* légale par l'équité reconnue des trois contrats, dont la légitimité n'eſt pas due à quelques jours ou quelques mois que l'on peut mettre entre eux, mais à l'utilité qui en réſulte pour les contractans.

Au ſurplus, comme nous admettons ſans détour l'*uſure* ou l'intérêt légal, & que nous en avons démontré la conformité avec le droit naturel, nous n'avons aucun beſoin de recourir à ces fictions futiles.

Arrêtons-nous ici un moment, & raſſemblons ſous un point de vue les principes qui démontrent l'équité de l'*uſure* légale entre gens aiſés ; & les avantages de cette pratique pour les ſociétés policées.

Rien de plus juſte que les conventions faites de part & d'autre, librement & de bonne foi ; & rien de plus équitable que l'accompliſſement de promeſſes où chaque partie trouve ſon avantage. C'eſt-là, comme nous l'avons obſervé, la pierre de touche de la juſtice.

Nul homme n'a droit à la jouiſſance du bien d'un autre, s'il n'a fait agréer auparavant quelque ſorte de compenſation ; un homme aiſé n'a pas plus de droit à l'argent de ſon voiſin, qu'à ſon bœuf ou ſon âne, ſa femme ou ſa ſervante ; ainſi rien de plus juſte que d'exiger quelqu'indemnité, en cédant pour un temps le produit de ſon induſtrie ou de ſes épargnes, à un homme à l'aiſe qui augmente par-là ſon aiſance.

Rien de plus fructueux dans l'état que cette équitable communication entre gens aiſés, pourvu que le prêt qui en eſt le moyen, offre des avantages à toutes les parties. Delà naît la circulation qui met en œuvre l'induſtrie ; & l'induſtrie employant à ſon tour l'indigence, ſes œuvres raniment tant de membres engourdis, qui ſans cela, devenoient inutiles.

Le délire de la plupart des gouvernemens, dit un célebre moderne, *fut de ſe croire prépoſés à tout faire, & d'agir en conſéquence.* C'eſt par une ſuite de cette perſuaſion ſi ordinaire aux légiſlateurs, qu'au-lieu de laiſſer une entiere liberté ſur le commerce uſuraire, comme ſur le commerce de la laine, du beurre & du fromage, au-lieu de ſe repoſer à cet égard ſur l'équilibre moral, déja bien capable de maintenir l'égalité entre les contractans ; ils ont cru devoir faire un prix annuel pour la jouiſſance de l'argent d'autrui. Cette fixation eſt devenue une loi dans chaque état, & c'eſt ce prix connu & déterminé, que nous appellons *uſure légale ;* fruit civil ou légitime acquis au créancier, comme une indemnité raiſonnable de l'uſage qu'il donne de ſon argent à un emprunteur qui en uſe à ſon profit.

C'eſt ainſi que les hommes en cherchant leurs propres avantages avec la modération preſcrite par la loi, & qui ſeroit peut-être aſſez balancée par un conflit d'intérêts, entretiennent ſans y penſer, une réciprocation de ſervices & d'utilités qui fait le vrai ſoutien du corps politique.

Montrons à préſent que nous n'avons rien avancé juſqu'ici qui ne ſoit conforme à la doctrine des caſuiſtes.

C'eſt une maxime conſtante dans la morale chrétienne, qu'on peut recevoir l'intérêt d'une ſomme, toutes les fois que le prêt qu'on en fait entraîne un profit ceſſant ou un dommage naiſſant, *lucrum ceſſans aut damnum emergens.* Par exemple, Pierre expoſe à Paul qu'il a beſoin de mille écus pour terminer une affaire importante. Paul répond que ſon argent eſt placé dans les fonds publics, ou que s'il ne l'eſt pas actuellement, il eſt en parole pour en faire un emploi très-avantageux; ou qu'enfin il en a beſoin lui-même pour réparer des bâtimens qui ne ſe loueroient pas ſans cela. Pierre alors fait de nouvelles inſtances pour montrer le cas preſſant où il ſe trouve, & détermine Paul à lui laiſſer ſon argent pendant quelques années, à la charge, comme de raiſon, d'en payer l'intérêt légal.

Dans ces circonſtances les caſuiſtes reconnoiſſent unanimement le lucre ceſſant ou le dommage naiſſant; & conviennent que Paul eſt en droit d'exiger de Pierre l'intérêt légal; & cet intérêt, diſent-ils, n'eſt pas uſuraire; ou, comme ils l'entendent, n'eſt pas injuſte. Conſultez entr'autres le pere Sémelier dont l'ouvrage ſurchargé d'approbations, eſt proprement le réſultat des conférences eccléſiaſtiques tenues à Paris ſous le cardinal de Noailles, c'eſt-à-dire, pendant le regne de la ſaine & ſavante morale.

« Si les intérêts, dit-il, ſont prohibés, » les dédommagemens bien loin d'être défendus, ſont ordonnés par la loi naturelle, qui veut qu'on dédommage ceux » qui ſouffrent pour nous avoir prêté. » *Conf. eccléſ. p. 254.* Les ſaints peres .... » ſaint Auguſtin entr'autres, dans ſa lettre à Macédonius, ont expliqué les regles de la juſtice que les hommes ſe doivent rendre mutuellement. N'ont-ils pas » enſeigné après Jéſus-Chriſt qu'ils doivent » ſe traiter les uns les autres, comme ils » ſouhaitent qu'on les traite eux-mêmes, » & qu'ils ne doivent ni refuſer, ni faire » à leurs freres ce qu'ils ne voudroient » pas qu'on leur refuſât ni qu'on leur fît. » Or cette regle ſi juſte n'eſt-elle pas violée, ſi je n'indemniſe pas celui qui en » me prêtant, ſans y être obligé, ſe prive d'un gain moralement certain, *&c.* ». *Ibid. p. 280.*

On lit encore au même volume, « que » quand pour avoir prêté on manque un » gain probable & prochain, le lucre ceſſant eſt un titre légitime; vérité, dit le » conférencier, reconnue par les plus anciens canoniſtes Ancaranus, Panorme, » Gabriel, Andrien VI. *&c.* qui tous forment une chaîne de tradition depuis » pluſieurs ſiecles, & autoriſent le titre du » lucre ceſſant ..... Ces canoniſtes ſi » éclairés ont été ſuivis, dit-il, dans cette » déciſion par les évêques de Cahors & » de Châlons .... par les théologiens de » Grenoble, de Périgueux, de Poitiers, *&c. Ibid. p. 285.*

S. Thomas reconnoît auſſi que celui qui prête peut ſtipuler un intérêt de compenſation à cauſe de la perte qu'il fait en prêtant, lorſque par-là il ſe prive d'un gain qu'il devoit faire; car dit-il, ce n'eſt pas là vendre l'uſage de ſon argent, ce n'eſt qu'éviter un dommage. *Ille qui mutuum dat, poteſt abſque peccato in pactum deducere cum eo qui mutuum accipit, recompenſationem damni, per quod ſubſtrahitur ſibi aliquid quod debet habere; hoc enim non eſt vendere uſum pecuniæ, ſed damnum vitare, II. ij. quæſt. lxxxviij. art 2.* Ou comme dit ſaint Antonin, parlant de celui qui paie avant terme, & qui retient l'eſcompte, *tunc non eſt uſura, quia nullum ex hoc lucrum conſequitur, ſed ſolum conſervant ſe indemnem. Secunda parte ſummæ theol. tit. 1. cap. viij.*

Je conclus de ces propoſitions que tous ceux qui prêtent à des gens aiſés ſont dans le cas du lucre ceſſant ou du dommage naiſſant. En effet, à qui peut-on dire le mot de S. Ambroiſe, *proſit aliis pecunia quæ tibi otioſa eſt?* Où eſt l'homme qui ne

cherche à profiter de ſon bien, & qui n'ait pour cela des moyens moralement ſûrs? S'il étoit cependant poſſible qu'un homme ſe trouvât dans l'étrange hypothèſe que fait ce pere, nous conviendrions volontiers que s'il prêtoit, il devroit le faire ſans intérêt; mais en général tout prêteur peut dire à celui qui emprunte, en vous remettant mon argent, je vous donne la préférence ſur les fonds publics, ſur l'hôtel-de-ville, les pays d'états, la compagnie des Indes, &c. ſur le commerce que je pourrois faire, je néglige enfin pour vous obliger des gains dont j'ai une certitude morale; en un mot je ſuis dans le cas du lucre ceſſant, puiſque, ſelon l'expreſſion de S. Thomas, vous m'otez un profit que j'avois déja, ou que vous empêchez celui que j'allois faire, *mihi aufers quod actu habebam aut impedis ne adipiſcar quod eram in via habendi II. ij. quæſt. 64. art. 4.* Il eſt donc juſte que vous m'accordiez l'intérêt honnête que je trouverois ailleurs.

Cette vérité eſt à la portée des moindres eſprits; auſſi s'eſt-elle fait jour au travers des préjugés contraires, & c'eſt pour cela qu'on admet l'intérêt dans les emprunts publics, de même que dans les négociations de banque & d'eſcompte; enſorte qu'il n'eſt pas concevable qu'on oſe encore attaquer notre propoſition. Mais il eſt bien moins concevable que S. Thomas ſe mette là-deſſus en contradiction avec lui-même; c'eſt pourtant ce qu'il fait d'une maniere bien ſenſible, ſur-tout dans une réponſe à Jacques de Viterbe qui l'avoit conſulté ſur cette matiere; car oubliant ce qu'il établit ſi-bien en faveur de l'intérêt compenſatoire qu'il appelle *recompenſationem damni*, il déclare expreſſément que le dommage qui naît d'un paiement fait avant terme n'autoriſe point à retenir l'eſcompte ou l'intérêt, par la raiſon, dit-il, qu'il n'y a pas d'*uſure* qu'on ne pût excuſer ſur ce prétexte; *nec excuſatur per hoc quod ſolvendo ante terminum gravatur . . . . quia eâdem ratione poſſent uſurarii excuſari omnes.* Mais laiſſons ce grand docteur s'accorder avec lui-même & avec S. Antonin; & voyons enfin à quoi ſe réduit la gratuité du prêt telle qu'elle eſt preſcrite en général par les théologiens.

Quelqu'un, je le ſuppoſe, vous demande vingt mille francs à titre d'emprunt; on avoue que vous n'êtes pas tenu de les prêter; mais ſuivant la doctrine de l'école, ſuppoſé que vous acceptiez la propoſition, vous devez prêter la ſomme ſans en exiger d'intérêts; car ſi vous vendiez, dit-on, l'uſage d'une ſomme que vous livrez pour un temps, ce ſeroit de votre part un profit illicite & honteux, une *uſure*, un vol, un brigandage, un meurtre, un parricide; expreſſions de nos adverſaires que je copie fidelement: en un mot, vous ne pouvez recevoir aucun intérêt quoique vous prêtiez pour un temps conſidérable, quand vous ne demanderiez qu'un pour cent par année. L'*uſure* eſt, diſent-ils, tout ce qui augmente le principal, *uſura eſt omnis acceſſio ad ſortem.* Cependant il vous reſte une reſſource conſolante: comme vos vingt mille francs ſont une grande partie de votre fortune & qu'ils vous ſont néceſſaires pour les beſoins de votre famille; que d'un autre côté vous ne manquez pas d'occaſion d'en tirer un profit légitime & qu'enfin vous êtes toujours comme parle S. Thomas *in viâ habendi*, vous pouvez ſans difficulté recevoir l'intérêt légal, non pas encore un coup, à titre de lucre, non pas en vertu du prêt *qui doit être gratuit*, dit-on, *pour qu'il ne ſoit pas injuſte; conf. p. 382.* En ſe prenant ainſi tout ſeroit perdu; Dieu ſeroit griévement offenſé, l'emprunteur ſeroit lézé, volé, maſſacré. Mais rappellez-vous ſeulement le cas où vous êtes du lucre ceſſant; & au lieu d'exiger un profit en vertu du prêt, ne l'exigez qu'à titre d'indemnité, *titulo lucri ceſſantis*: dès-lors tout rentre dans l'ordre, toute juſtice s'accomplit, & les théologiens ſont ſatisfaits. Tant il eſt vrai qu'il n'y a qu'à s'entendre pour être bientôt d'accord. En effet il faudroit être bien dépravé pour ſe rendre coupable d'*uſure* en imputant le bénéfice du prêt au prêt même, tandis qu'il eſt aiſé par un retour d'intention, de rendre tout cela bien légitime.

Le dirai-je, ſans faire tort à nos adverſaires? Je les trouve en général plus ardens pour ſoutenir leurs opinions, que zélés pour découvrir la vérité. Je les vois d'ailleurs toujours circonſcrits dans un petit

cercle d'idées & de mots ; ſi bien aveuglés enfin par les préjugés de l'éducation, qu'ils ne connoiſſent ni la nature du juſte & de l'injuſte, ni la deſtination primitive des loix, ni l'art de raiſonner conſéquemment. Qu'il me ſoit permis de leur demander ſi les plus grands ennemis de l'*uſure* ſont dans l'uſage de prêter *gratis* la moitié ou les trois quarts de leur bien ; s'il eſt une famille dans le monde, une égliſe, corps ou communauté, qui prête habituellement de grandes ſommes, ſans ſe ménager aucun profit ? Il n'en eſt point ou il n'en eſt guere ; *alligant onera gravia & importabilia & imponunt in humeros hominum, digito autem ſuo nolunt ea movere.* Matt. *xxiij. 4.* Le déſintéreſſement n'eſt que pour le diſcours ; dès qu'il eſt queſtion de la pratique, les plus zélés veulent profiter de leurs avantages. Tout le monde crie contre l'*uſure*, & tout le monde eſt uſurier : je l'ai prouvé ci-devant, & je vais le prouver encore.

On eſt, dit-on, coupable d'*uſure* dès qu'on reçoit plus qu'on ne donne ; ce qui ne s'entend d'ordinaire que de l'argent prêté. Cependant la gratuité du prêt ne ſe borne pas là. Moyſe dit de la part de Dieu : vous ne tirerez aucun intérêt de votre frere, ſoit que vous lui prêtiez de l'argent, du grain ou quelque autre choſe que ce puiſſe être, *Non fœnerabis fratri tuo ad uſuram pecuniam, nec fruges nec quamlibet aliam rem.* Deut. *xxiij. 19.* Il s'explique encore plus poſitivement au même endroit, en diſant : vous prêterez à votre frere ce dont il aura beſoin, & cela ſans exiger d'intérêt. *Fratri tuo abſque uſurâ id quod indiget commodabis.* Donnez, dit le Sauveur, à celui qui vous demande, & ne rejetez point la priere de celui qui veut emprunter ; *qui petit à te da ei, & volenti mutuari ne à te avertaris.* Matt. *5.* 42.

Mais ſi ces maximes ſont autant de préceptes, comme le prétendent nos adverſaires, qui d'eux & de nous n'aura pas quelque *uſure* à ſe reprocher ? qui d'entre eux n'exige pas les dîmes, les cens & rentes que leur payent des malheureux hors d'état ſouvent d'y ſatisfaire ? Qui d'entr'eux ne loue pas quelque portion de terre, quelque logement ou dépendances à de pauvres gens embarraſſés pour le paiement du loyer ? Qui d'entr'eux ne congédie pas un locataire inſolvable ? Eſt-ce là être fidele à ces grandes regles, *fratri tuo abſque uſurâ id quo indiget commodabis ; qui petit à te da ei, & volenti mutuari, à te ne avertaris.*

Qu'on ne diſe pas que je confonds ici la location avec le ſimple prêt. En effet, l'intention de Dieu qui nous eſt manifeſtée dans l'écriture, eſt que nous traitions notre prochain, ſur-tout s'il eſt dans la détreſſe, comme notre frere & notre ami, comme nous demanderions en pareil cas d'être traités nous-mêmes ; qu'ainſi nous lui prêtions *gratis* dans ſon beſoin de l'argent, du grain, des habits & toute autre choſe, *quamlibet aliam rem*, dit le texte ſacré, par conſéquent un gîte quand il ſera néceſſaire. Il eſt dit au Lévitique, *xxv. 35.* craignez votre Dieu, & que votre frere trouve un aſyle auprès de vous, *time Deum tuum ut vivere poſſit frater tuus apud te.* Tout cela ne comprend-il que le prêt d'argent ? & de telles regles d'une bienfaiſance générale n'embraſſent-elles point la location gratuite ? L'homme de bien pénétré de ces maximes, exigera-t-il le loyer d'un frere qui a d'ailleurs de la peine à vivre ? Il eſt dit encore au Deutéronome, *xv. 7. Dabis ei, nec ages quidquam callidè in ejus neceſſitatibus ſublevandis ;* point de raiſons ou de prétextes à oppoſer de la part de l'homme riche pour eſquiver l'obligation de ſecourir le malheureux ; que ce ſoit par un prêt, par une location ou par un don pur & ſimple, c'eſt tout un : *dabis ei, nec ages quidpiam callidè in ejus neceſſitatibus ſublevandis.*

Votre frere a beſoin de ce morceau de terre, de ce petit jardin ; il a beſoin de cette chaumiere, ou de cette chambre que vous n'occupez pas au quatrieme ; il vous demande cela *gratis*, parce qu'il eſt dans la détreſſe & dans l'affliction, & quand vous lui en accorderez pour un temps l'uſage ou le prêt gratuit, cette petite généroſité ne vous empêchera pas de vivre à l'aiſe au moyen des reſſources que vous avez ailleurs. Cependant vous ne lui accordez pas cet uſage *abſque uſurâ* ; vous en demandez le prix ou le loyer, le cens ou la rente ; vous l'exigez même à la rigueur, & vous congédiez le malheureux, s'il manque de ſatisfaire ; peut-être vendez-

vous

vous ſes meubles ou vous ou vos ayans cauſe, car tout cela revient au même. Eſt-ce là traiter votre prochain comme votre frere, ou plutôt fut-il jamais d'*uſure* plus criante? Ne trouveriez-vous pas bien dur, ſi vous étiez vous-même dans la miſere, qu'un frere dans l'aiſance & dans l'élévation oubliât pour vous les maximes de l'écriture & les ſentimens de l'humanité? & ne ſentez-vous pas enfin que celui qui tire des intérêts modiques du négociant & de l'homme aiſé, eſt infiniment moins blâmable, moins dur, & moins uſurier que vous?

Quoi qu'il en ſoit, nous l'avons dit ci-devant des princes légiſlateurs, nous dirons encore mieux de l'être ſuprême, qu'il n'a pas donné des loix aux hommes pour le plaiſir de leur commander; il l'a fait pour les rendre plus juſtes ou, pour mieux dire, plus heureux. C'eſt ainſi qu'en défendant l'*uſure* aux Iſraëlites dans les cas exprimés au texte ſacré, il viſoit ſans doute au bien de ce peuple unique qu'il protégeoit particuliérement, & auquel il donna des réglemens favorables qui ne ſe ſont pas perpétués juſqu'à nous. Cependant ſi pour faire le bien de tant de peuples moins favoriſés, Dieu leur avoit interdit l'*uſure* en général, même, comme on prétend, vis-à-vis des riches, il auroit pris une mauvaiſe voie pour arriver à ſon but; il l'auroit manqué comme l'empereur Baſile, en ce qu'il auroit rendu les prêts ſi difficiles & ſi rares, que loin de diminuer nos maux, il auroit augmenté nos miſeres.

Heureuſement la néceſſité de nos communications a maintenu l'ordre naturel & indiſpenſable; enſorte que malgré l'opinion & le préjugé, malgré tant de barrieres oppoſées en divers temps au prêt lucratif, la juſte balance du commerce, ou la loi conſtante de l'équilibre moral, s'eſt toujours rendue la plus forte & a toujours fait le vrai bien de la ſociété. Elle a trouvé enfin l'heureux moyen d'éviter le blâme d'une *uſure* odieuſe; & dès-là contente de l'eſſentiel qu'on lui accorde, je veux dire l'intérêt compenſatoire, le *recompenſationem damni* de S. Thomas, elle abandonne le reſte aux diſcuſſions de l'école, & laiſſe les eſprits inconſéquens diſputer ſur des mots.

Monts de piété. Les monts de piété ſont des établiſſemens fort communs en Italie, & qui ſont faits avec l'approbation des papes, qui paroiſſent même autoriſés par le concile de Trente, *ſeſſ. XXII.* Du reſte, ce ſont des caiſſes publiques où les pauvres & autres gens embarraſſés, vont emprunter à intérêt & ſur gages.

Ces monts de piété ne ſont pas uſuraires, dit le P. Semelier; notez bien les raiſons qu'il en donne. « Ce monts de piété, dit-» il, ne ſont pas uſuraires, ſi l'on veut » faire attention à toutes les *conditions* qui » s'obſervent dans ces ſortes de prêts.

» La *premiere*, qu'on n'y prête que de » certaines ſommes, & que pour un temps » qui ne paſſe jamais un an, afin qu'il y » ait toujours des fonds dans la caiſſe. La » *ſeconde*, qu'on n'y prête que ſur gages, » parce que comme on n'y prête qu'à des » pauvres, le fonds de ces monts de piété ſe-» roit bientôt épuiſé, ſi l'on ne prenoit pas » cette précaution.... La *troiſieme*, que » quand le temps preſcrit pour le paie-» ment de ce qu'on a emprunté eſt arrivé, » ſi celui qui a emprunté ne paie pas, on » vend les gages; & de la ſomme qui en » revient on en prend ce qui eſt dû au » mont de piété, & le reſte ſe rend à qui » le gage appartient. La *quatrieme* condi-» tion eſt, qu'outre la ſomme principale » qu'on rend au mont de piété, on avoue » qu'on y paie encore une certaine ſom-» me. » *Conf. p. 299.*

Toutes ces diſpoſitions, comme l'on voit, portent le caractere d'une *uſure* odieuſe; on ne prête, dit-on, qu'à des pauvres; on leur prête ſur gages, par conſéquent ſans riſques. On leur prête pour un terme aſſez court; & faute de paiement à l'échéance, on vend ſans pitié, mais non ſans perte, le gage de ces miſérables: enfin l'on tire des intérêts plus ou moins forts d'une ſomme inaliénée. Si, comme on nous l'aſſure, ces pratiques ſont utiles & légitimes, & peut-être le ſont-elles à bien des égards, l'intérêt légal que nous ſoutenons l'eſt infiniment davantage; il l'eſt même d'autant plus, que la cauſe du pauvre y eſt abſolument étrangere.

Notre auteur avoue qu'il ſe peut gliſſer « des abus dans les monts de piété;

» mais cela n'empêche pas, dit-il, que ces » monts, ſi on les conſidere dans le but » de leur établiſſement, ne ſoient très-juſtes » & exempts d'*uſure*. »

Si l'on conſidere auſſi les prêts lucratifs, dans le but d'utilité que s'y propoſent tant les bailleurs que les preneurs, quelques abus qui peuvent s'y gliſſer n'empêcheront pas que la pratique n'en ſoit *juſte & exempte d'uſure*.

Du reſte, voici le principal abus qu'on appréhende pour les monts de piété, qu'on appelle auſſi *Lombars*. On craint beaucoup que les uſuriers n'y placent des ſommes ſans les aliéner; & c'eſt ce que l'on empêche autant que l'ont peut, en n'y recevant guere que des ſommes à conſtitution de rente; ce qui éloigne, dit le P. Semelier, *tous les ſoupçons que l'on forme contre cet établiſſement, de donner lieu aux uſuriers de prêter à intérêt*.

Mais qu'importe au pauvre qui emprunte au mont de piété, que l'argent qu'il en tire, vienne d'un conſtituant, plutôt que d'un prêteur à terme. Sa condition en eſt-elle moins dure? Sera-t-il moins tenu de payer un interêt ſouvent plus que légal, à gens impitoyables, qui ne donneront point de repi; qui faute de paiement vendront le gage ſans quartier, & cauſeront tout-à-coup trente pour cent de perte à l'emprunteur? combien d'uſuriers qui ſont plus traitables! L'avantage du pauvre qui a recours au Lombar, étant d'y trouver de l'argent au moindre prix que faire ſe peut, au lieu d'inſiſter dans un tel établiſſemeut pour avoir de l'argent de conſtitution, il ſeroit plus utile pour le pauvre de n'y admettre s'il étoit poſſible, que des ſommes prêtées à terme, par la raiſon qu'un tel argent eſt moins cher & plus facile à trouver. Mais, dit-on, c'eſt que l'un eſt bon & que l'autre eſt mauvais, c'eſt que l'un eſt permis, & que l'autre eſt défendu. Comme ſi le bien & le mal en matiere de négoce, ne dépendoit que de nos opinions; comme ſi en ce genre, le plus & le moins de *nuiſance* ou d'utilité, n'étoient pas la raiſon conſtituante, & la meſure invariable du juſte & de l'injuſte.

Enfin on nous dit d'après Léon X. que ſi dans les monts de piété " on reçoit quelque choſe au-delà du principal, ce n'eſt » pas en vertu du prêt, c'eſt pour l'entretien des officiers qui y ſont employés, » & pour les dépenſes qu'on eſt obligé de » faire.... Ce qui n'a, dit-on, aucune » apparence de mal, & ne donne aucune » occaſion de péché. » *Ibid. p. 300*. D'honnêtes uſuriers diront comme Leon X. qu'ils ne prennent rien en vertu du prêt, mais ſeulement pour faire ſubſiſter leur famille au moyen d'un négoce où ils mettent leurs ſoins & leurs fonds; négoce d'ailleurs utile au public, autant ou plus que celui des monts de piéte, puiſque nos uſuriers le font à des conditions moins dures.

Mais n'allons pas plus loin ſans remarquer un cercle vicieux, où tombent nos adverſaires, quand ils veulent prouver le prétendu vice de l'*uſure* légale.

Les canoniſtes prétendent, " *avec St. » Thomas, que les loix poſitives ne défendent » ſi fortement* l'uſure, *que parce qu'elle eſt » un péché de ſa nature, & par elle-même.* » Conf. eccl. *p.* 477. *Dare pecuniam mutuo ad uſuram non ideò eſt peccatum quia eſt prohibitum, ſed potiùs ideò eſt prohibitum, quia eſt ſecundùm ſe peccatum; eſt enim contra juſtitiam naturalem.* Thom. *queſt. 13. de malo. art. iv.* Sur cela voici la refléxion qui ſe préſente naturellement.

L'*uſure* n'étant prohibée, comme ils le diſent, que ſur la ſuppoſition qu'elle eſt un péché de ſa nature, *quia eſt ſecundùm ſe peccatum*, ſur la ſuppoſition qu'elle eſt contraire au droit naturel, *quia eſt contra juſtitiam naturalem*; s'il eſt une fois bien prouvé que cette ſuppoſition eſt gratuite, qu'elle n'a pas le moindre fondement; en un mot s'il eſt démontré que l'*uſure* n'eſt pas injuſte de ſa nature, que devient une prohibition qui ne porte que ſur une injuſtice imaginaire? c'eſt ce que nous allons examiner.

Le contrat uſuraire, ou le prêt lucratif, n'attaque point la divinité; les hommes l'ont imaginé pour le bien de leurs affaires, & cette négociation n'a de rapport qu'à eux dans l'ordre de l'équité civile. Dieu ne s'y intéreſſe que pour y maintenir cette équité précieuſe, cette égalité ſi néceſſaire d'un mutuel avantage; or je l'ai prouvé ci-devant, & je le repete; on trouve cette heureuſe propriété dans le prêt lucratif,

en ce que d'une part le créancier ne fait à l'emprunteur que ce qu'il accepte pour lui-même ; raiſon à laquelle je n'ai point encore vu de réponſe, & que de l'autre, chacun y profite également de ſa miſe.

La miſe de l'emprunteur eſt ſon induſtrie, cela n'eſt pas conteſté; mais une autre vérité non moins certaine, c'eſt que la miſe du prêteur eſt une induſtrie encore plus grande. On ne conſidere pas que le ſac de mille louis qu'il a livré, renferme peut-être plus de cinquante années d'une économie induſtrieuſe, dont cette ſomme eſt le rare & le précieux fruit; ſomme qui fait un enſemble, une eſpece d'individu dont l'emprunteur profite à ſon aiſe & tout à la fois; ainſi l'avantage eſt viſiblement de ſon côté, puiſqu'il ne conſtitue que quelques mois, ou ſi l'on veut quelques années, de ſont travail; tandis que le créancier met de ſa part tout le travail d'un demi ſiecle. Voila donc de ſon côté une véritable miſe qui légitime l'intérêt qu'on lui accorde : auſſi les parties actives & paſſives, les bailleurs & les preneurs publient hautement cette légitimité ; ils avouent de bonne foi qu'ils ne ſont point lézés dans le prêt lucratif, que par conſéquent cette négociation n'eſt pas inique, vu, comme on l'a dit, qu'il n'y a pas d'injuſtice où il n'y pas de léſion dans un commerce où l'on fait aux autres le traitement qu'on agrée pour ſoi-même, dans un commerce enfin qui opere le bien des particuliers & celui du public.

Ces raiſons priſes dans les grands principes de l'équité naturelle, ſont impreſſion ſur nos adverſaires; & ils en paroiſſent tellement ébranlés, qu'ils n'oſent pas les combattre de front; cependant comme l'autorité entraîne, que le préjugé aveugle, & qu'enfin il ne faut pas ſe rendre, voici comme ils tâchent d'échapper : ils prétendent donc que la bonté du prêt lucratif ne dépend pas de l'utilité qu'en peuvent tirer les parties intéreſſées, *parce que*, diſent-ils, *dès qu'il eſt mauvais de ſa nature, & oppoſé à l'équité naturelle .... il ne peut jamais devenir licite. Conf. eccl. p. 162.* concluſion qui ne ſeroit pas mauvaiſe, ſi elle n'étoit pas fondée ſur une pétition de principe, ſur une ſuppoſition dont nous démontrons la fauſſeté. Enfin la raiſon ultérieure qu'ils emploient contre l'équité de l'*uſure*, raiſon qui complete le cercle vicieux que nous avons annoncé ; *c'eſt qu'elle eſt*, diſent-ils, *condamnée par la loi de Dieu.* ibid. p. 163.

Ainſi l'*uſure* n'eſt condamnée, dit-on d'abord, que parce qu'elle eſt injuſte, *quia eſt contra juſtitiam naturalem* : & quand nous renverſons cette injuſtice prétendue par des raiſonnemens invincibles, on nous dit alors que l'*uſure* eſt injuſte parce qu'elle eſt condamnée. En bonne foi, qui ſe laiſſe diriger par de tels raiſonneurs, ſe laiſſe conduire par des aveugles.

Après avoir prouvé aux théologiens qu'ils ſont en contradiction avec eux-mêmes, attachons-nous à prouver la même choſe aux miniſtres de nos loix. On peut avancer en général que le droit civil a toujours été favorable au prêt de lucre. A l'égard de l'antiquité cela n'eſt pas douteux : nous voyons que chez les Grecs & chez les Romains, l'*uſure* étoit permiſe comme tout autre négoce, & qu'elle y étoit exercée par tous les ordres de l'état : on ſait encore que l'*uſure* qui n'excédoit pas les bornes preſcrites, n'avoit rien de plus répréhenſible que le profit qui revenoit des terres ou des eſclaves ; & cela non-ſeulement pendant les ténébres de l'idolâtrie, mais encore dans les beaux jours du chriſtianiſme ; enſorte que les empereurs les plus ſages & les plus religieux l'autoriſerent durant pluſieurs ſiecles, ſans que perſonne réclamât contre leurs ordonnances. Juſtinien ſe contenta de modérer les intérêts, & de douze pour cent, qui étoit le taux ordinaire, il les fixa pour les entrepreneurs des fabriques, & autres gens de commerce, à huit pour cent par année ; *jubemus illos qui ergaſteriis præſunt, vel aliquam licitam negociationem gerunt, uſque ad beſſem centeſimæ uſurarum nomine in quocumque contractu ſuam ſtipulationem moderari.* lib. XXVI. §. 1. verſ. 1. *Cod. de uſuris*, 4-22.

Nous ſommes bien moins conſéquens que les anciens ſur l'article des intérêts, & notre juriſprudence a ſur cela des bizar-

reries qui ne font guere d'honneur à un ſiecle de lumiere. Le droit françois, quant à l'expreſſion, quant à la forme, ſemble fort contraire à l'*uſure*; quant au fond, quant à l'eſprit, il lui eſt très-favorable. En effet, ce qui montre au mieux qu'ici la loi combat la juſtice ou l'utilité publique, c'eſt que la même autorité qui proſcrit l'*uſure*, eſt forcée enſuite de ſouffrir des opérations qui la font revivre. Chacun ſait que les parties, au cas d'emprunt, conviennent de joindre dans un billet les intérêts & le principal, & d'en faire un total payable à telle échéance, ce qui ſe pratique également dans les actes privés & dans ceux qui ſe paſſent devant notaires. Tout le monde connoit un autre détour qui n'eſt guere plus difficile: on fait une obligation payable à volonté; on obtient enſuite de concert, une ſentence qui adjuge des intérêts au créancier, *in pœnam moræ*. Ecoutons ſur cela l'auteur des conférences.

« Le profit qu'on tire du prêt eſt une » *uſure*, dit-il, parce que c'eſt un gain » qui en provient; & cela eſt défendu, » parce que le prêt doit être gratuit, pour » qu'il ne ſoit pas injuſte. L'intérêt au » contraire eſt une indemnité légitime, » c'eſt-à-dire, un dédommagement ou une » compenſation due au créancier, à cauſe » du préjudice qu'il ſouffre par la priva- » tion de ſes deniers. Tous les théologiens » conviennent que les intérêts qui ſont » adjugés par la ſentence du juge, ne ſont » ni des gains ni des profits uſuraires, » mais des intérêts qui ſe ſont préſumés » très-juſtes & très-équitables. *Legitimæ* » *uſuræ*, dit le droit ». *Conf. eccl. p. 383.*

Cette diſtinction aſſez ſubtile, & encore plus frivole entre les profits & l'indemnité d'un prêt, eſt appuyée ſur une déciſion du droit, qui nous apprend que les intérêts ne ſont pas ordonnés pour le profit des créanciers, mais uniquement pour les indemniſer du retardement & de la négligence des débiteurs. *Uſuræ non propter lucrum petentium, ſed propter moram ſolventium infliguntur*, l. XVII. §. iij. ff. *de uſuris & fructibus*, l. 22. Voilà, ſi je ne me trompe, plutôt des mots que des obſervations intéreſſantes; que m'importe en effet, par quel motif on m'attribue des intérêts, pourvu que je les reçoive?

Quoi qu'il en ſoit, tout l'avantage que trouve le débiteur dans la prohibition vague de l'*uſure*, c'eſt qu'il la paie ſous le beau titre d'*intérêt légitime*; mais en faiſant les frais néceſſaires pour parvenir à la ſentence qui donne à l'*uſure* un nom plus honnête. Momerie qui fait dire à tant de gens enclins à la malignité, que notre judicature n'eſt en cela contraire à elle-même, que parce qu'elle ſe croit intéreſſée à multiplier les embarras & les frais dans le commerce des citoyens.

Nous l'avons déja dit, le profit uſuraire eſt pleinement autoriſé dans pluſieurs emprunts du roi, ſur-tout dans ceux qui ſe font ſous la forme de loteries & d'annuités; dans pluſieurs emprunts de la compagnie des Indes, & dans les eſcomptes qu'elle fait à préſent ſur le pié de cinq pour cent par année; enfin, dans les emprunts des fermiers généraux, & dans la pratique ordinaire de la banque & du commerce. Avec de telles reſſources pour l'*uſage* légale, peut-on dire ſérieuſement qu'elle ſoit illicite? je laiſſe aux bons eſprits à décider.

Au reſte, une loi générale qui autoriſeroit parmi nous l'intérêt courant, ſeroit le vrai moyen de diriger tant de gens peu inſtruits, qui ne diſtinguent le juſte & l'injuſte que par les yeux du préjugé. Cette loi les guériroit de ces mauvais ſcrupules qui troublent les conſciences, & qui empêchent d'utiles communications entre les citoyens. J'ajoute que ce ſeroit le meilleur moyen d'arrêter les *uſures* exceſſives à préſent inévitables. En effet, comme il n'y auroit plus de riſque à prêter au taux légal, tant ſur gages que ſur hypotheques, l'argent circuleroit infiniment davantage. Que de bras maintenant inutiles, & qui ſeroient pour lors employés avec fruit? que de gens aujourd'hui dans la détreſſe, & à qui plus de circulation procureroit des reſſources? En un mot, on trouveroit de l'argent pour un prix modique en mille circonſtances, où l'on n'en trouve qu'à des conditions onéreuſes; parce que, comme dit de Monteſquieu, *le prêteur s'indemniſe du péril de*

la contravention. Eſprit des loix, deuxieme partie, page 121.

On nous épargneroit les frais qui ſe font en actes de notaires, contrôle, aſſignations, & autres procédures uſitées pour obtenir des intérêts; & dès-là nos communications moins gênées deviendroient plus vives & plus fructueuſes, parce qu'il s'enſuivroit plus de travaux utiles. Auſſi nos voiſins moins capables que nous de prendre des mots pour des idées, admettent-ils l'*uſure* ſans difficulté, quand elle ſe borne au taux de la loi. La circulation des eſpeces rendue par-là plus facile, tient l'intérêt chez eux beaucoup au deſſous du nôtre; circonſtances que l'on regarde à bon droit comme l'une des vraies cauſes de la ſupériorité qu'ils ont dans le commerce. C'eſt auſſi l'une des ſources de ces prodigieuſes richeſſes dont le récit nous étonne, & que nous croyons à peine quand nous les voyons de nos yeux.

Ajoutons un mot ici contre une eſpece d'*uſure* qui paroit intolérable: je veux parler du ſou pour livre que la poſte exige pour faire paſſer de l'argent d'un lieu dans un autre. Cette facilité qui ſeroit ſi utile aux citoyens, qui feroit une circulation ſi rapide dans le royaume, devient preſque de nul uſage par le prix énorme de la remiſe, laquelle au reſte peut s'opérer ſans frais par la poſte. Ses correſpondances partout établies & payées pour une autre fin, ne lui ſont pas onéreuſes pour le ſervice dont il s'agit. Cependant ſi je veux remettre cent écus, il m'en coûte quinze francs; ſi je veux remettre deux mille livres, on me demande dix piſtoles. En bonne foi, cela eſt-il propoſable dans une régie qui ne coûte preſque rien aux entrepreneurs? Il ſeroit donc bien à déſirer que le miniſtere attentif à l'immenſe utilité qui reviendroit au commerce d'une correſpondance ſi générale & ſi commode, obligeât les régiſſeurs ou les fermiers des poſtes, à faire toutes remiſes d'argent à des conditions favorables au public; en un mot, qu'on fixât pour eux le droit de tranſport ou de banque à trois deniers par livre pour toutes les provinces de France. Il en réſulteroit des avantages infinis pour les ſujets, & des gains prodigieux pour la ferme.

Après avoir prouvé que l'intérêt légal eſt conforme à l'équité naturelle, & qu'il facilite le commerce entre les citoyens, il s'agit de montrer qu'il n'eſt point défendu dans l'Ecriture: voyons ce que dit ſur cela Moïſe.

Réponſe à ce qu'on allegue de l'ancien-Teſtament. « Si votre frere ſe trouve dans » la détreſſe & dans la miſere; s'il eſt in» firme au point de ne pouvoir travailler, » & que vous l'ayez reçu comme un étran» ger qui n'a point d'aſyle, faites enſorte » qu'il trouve en vous un bienfaiteur, & » qu'il puiſſe vivre auprès de vous. Ne le » tyranniſez point, ſous prétexte qu'il vous » doit; craignez d'irriter le ciel en exi» geant de lui plus que vous ne lui avez » donné. Soit donc que vous lui prêtiez » de l'argent, des grains, ou quelque au» tre choſe que ce puiſſe être, vous ne » lui demanderez point d'intérêt; & quoi» que vous en puiſſiez exiger des étrangers, » vous prêterez gratuitement à votre frere » ce dont il aura beſoin; le tout afin que » Dieu béniſſe vos entrepriſes & vos tra» vaux ». *Exod. xxij. 25. Levit. xxv. 35. Deut. xxiij. 19.*

Voici comme il parle encore dans un autre endroit, *Deuter. xv. 7.* « Si l'un de » vos freres habitant le même lieu que » vous dans la terre que Dieu vous deſ» tine, vient à tomber dans l'indigence, » vous n'endurcirez point votre cœur ſur » ſa miſere, mais vous lui tendrez une » main ſecourable, & vous lui prêterez » ſelon que vous verrez qu'il aura beſoin. » Eloignez de vous toutes réflexions inté» reſſées, & que l'approche de l'année fa» vorable qui doit remettre les dettes ne » vous empêche point de ſecourir votre » frere & de lui prêter ce qu'il vous de» mande, de peur qu'il ne réclame le Sei» gneur contre vous, & que votre dureté » ne devienne criminelle. Vous ne vous » diſpenſerez donc point de le ſoulager » ſur de mauvais prétextes; mais vous ré» pandrez ſur lui vos bienfaits, pour attirer » ſur vous les bénédictions du ciel ».

Il eſt évident que ces paſſages nous préſentent une ſuite de préceptes très-propres à maintenir le commerce d'union & de bienfaiſance qui doit régner dans une gran-

de famille, telle qu'étoit le peuple hébreu. Rien de plus raiſonnable & de plus juſte, ſur-tout dans les circonſtances où Dieu les donna. Il venoit de ſignaler ſa puiſſance pour tirer d'oppreſſion les deſcendans de Jacob; il leur deſtinoit une contrée délicieuſe, & il vouloit qu'ils y vécuſſent comme de véritables freres, partageant entr'eux ce beau patrimoine ſans pouvoir l'aliéner, ſe remettant tous les ſept ans leurs dettes reſpectives; enfin, s'aidant les uns les autres au point qu'il n'y eût jamais de miſérables parmi eux. C'eſt à ce but ſublime que tend toute la légiſlation divine; & c'eſt dans la même vue que Dieu leur preſcrit le prêt de bienveillance & de généroſité.

Dans cette heureuſe théocratie, qui n'eût vu avec indignation des citoyens exiger l'intérêt de quelques meſures de bled, ou de quelque argent prêté au beſoin à un parent, à un voiſin, à un ami? car telles étoient les liaiſons intimes qui uniſſoient tous les Hébreux. Ils ne formoient dans le ſens propre qu'une grande famille; & ce ſont les rapports ſous leſquels l'Ecriture nous les préſente, *amico*, *proximo*, *fratre*. Mais que penſer des hébreux aiſés, ſi dans ces conjonctures touchantes que nous décrit Moïſe, ils ſe fuſſent attachés à dévorer la ſubſtance des malheureux, en exprimant de leur miſere ſous le voile du prêt un intérêt alors déteſtable?

L'intérêt que nous admettons eſt bien différent; il ſuppoſe un prêt conſidérable fait à des gens à l'aiſe, moins par des vues de bienfaiſance, que pour ſe procurer des avantages réciproques; au lieu que les paſſages allégués nous annoncent des parens, des voiſins, des amis, réduits à des extrêmités où tout homme eſt obligé de ſecourir ſon ſemblable; extrêmités au reſte qui n'exigent pas qu'on leur livre de grandes ſommes. Tout ceci eſt étranger aux contrats ordinaires de la ſociété, où il ne s'agit ni de ces ſecours modiques & paſſagers dont on gratifie quelques miſérables, ni de ces traits de généroſité qu'on doit toujours, & qu'on n'accorde que trop rarement à ſes amis. Il s'agit ſeulement d'un négoce national entre gens aiſés qui ſubſiſtent les uns & les autres ſoit de leur induſtrie, ſoit de leurs fonds; gens enfin dont il eſt juſte que les négociations ſoient utiles à toutes les parties; ſans quoi tous les reſſorts de la ſociété reſteroient ſans action.

De plus, il faut obſerver ici une différence eſſentielle entre les Juifs & nous; ce peuple d'agriculteurs ſans faſte & ſans moleſſe, preſque ſans commerce & ſans procès, n'étoit pas comme nous dans l'uſage indiſpenſable des emprunts. A quoi les Hébreux auroient-ils employé de grandes ſommes? à l'acquiſition des ſeigneuries & des fiefs? cela n'étoit pas poſſible. Toutes les terres exemptes de vaſſalité, toutes en quelque ſorte inaliénables, ne ſe pouvoient acquérir qu'à la charge de les rendre aux anciens propriétaires dans l'année de réjouiſſance ou de jubilé, qui revenoit tous les cinquante ans. Ils ne pouvoient pas acquérir non plus des offices ou des charges, à peine les connoiſſoit-on parmi eux; & le peu qu'ils en avoient n'étoit pas dans le cas de la vénalité. Ils ne connoiſſoient pas de même ni les parties de la finance, ni la fourniture des colonies, ni tant d'autres entrepriſes qui ſont ordinaires parmi nous. On n'armoit chez eux ni pour la courſe, ni pour le commerce. J'ajoute qu'on pouvoit être libertin & petit-maître à peu de frais; il n'y avoit là ni jeu ni ſpectacles; ils ſe procuroient ſans peine de jolies eſclaves, plutôt ſervantes que maîtreſſes; & ils en uſoient librement ſans éclat & ſans ſcandale. Il ne fallioit pour cela ni déranger ſa fortune, ni s'abimer par les emprunts.

D'ailleurs, excepté leur capitale que la magnificence de ſon temple & les pélérinages preſcrits par la loi rendirent très-célebre & très-peuplée, on ne voyoit chez eux aucune ville conſidérable, aucune place renommée par ſes manufactures; en un mot, excepté Jéruſalem, ils n'avoient guere que des bourgades. Il faut donc conſidérer les anciens Juifs comme de médiocres bourgeois, qui tous, ou preſque tous, cultivoient un bien de campagne ſubſtitué de droit en chaque famille, qui fixés par-là dans une heureuſe médiocrité, ſe trouvoient également éloignés de l'opulence & de la miſere, & qui n'avoient par conſé-

quent ni l'occaſion ni le beſoin de ſolliciter des emprunts conſidérables.

Une autre obſervation du même genre, c'eſt que vu l'égalité qui régnoit entre les Iſraélites, ils n'avoient proprement ni rang ni dignité à ſoutenir ; ils n'avoient ni éducation frivole & diſpendieuſe à donner à leurs enfans, ni emplois civils ou militaires à leur procurer ; outre qu'avec des mœurs plus ſimples, ils avoient moins de ſerviteurs inutiles, & qu'employant leurs eſclaves aux travaux pénibles, ils ſe chargeoient le plus ſouvent des ſoins du ménage. Sans parler de Sara qui, avec des centaines de ſerviteurs, cuiſoit elle-même des pains ſous la cendre, *Gen. xviij. 6.* Sans parler de Rébecca qui, bien que fille de riche maiſon, & d'ailleurs pleine d'agrément, alloit néanmoins à l'eau elle-même aſſez loin de la ville, *ibid. xxiv. 16.* Nous voyons dans des temps poſtérieurs, Abſalon, fils d'un grand roi, veiller lui-même aux tondailles de ſes brebis, *l. II. Rois xiij. 24.* Nous voyons Thamar, ſa ſœur, ſoigner ſon frere Amnon qui ſe diſoit malade, & lui faire à manger, *ibid.* Nous voyons encore Marthe, au temps de Jéſus-Chriſt, s'occuper des ſoins de la cuiſine, *Luc. x. 40.*

Cette ſimplicité de mœurs, ſi oppoſée à notre faſte, rendoient conſtamment les emprunts fort peu néceſſaires aux Iſraélites : cependant l'uſage des prêts n'étoit pas inconnu chez eux : un pere dont les ancêtres s'étoient beaucoup multipliés, & qui n'avoit dès lors qu'un domaine à-peine ſuffiſant pour nourrir ſa famille, ſe trouvoit obligé, ſoit dans une mauvaiſe année, ſoit après des maladies & des pertes, de recourir à des voiſins plus à l'aiſe, & de leur demander quelque avance d'argent ou de grains, & pour lors ces foibles emprunts, commandés par la néceſſité, devenoient indiſpenſables entre gens égaux, le plus ſouvent parens & amis. Au lieu que nous qui connoiſſons à peine l'amitié, nous, infiniment éloignés de cette égalité précieuſe qui rend les devoirs de l'humanité ſi chers & ſi préſſans, nous, eſclaves de la coutume & de l'opinion, ſujets par conſéquent à mille néceſſités arbitraires, nous empruntons communément de grandes ſommes, & d'ordinaire par des motifs de cupidité encore plus que pour de vrais beſoins.

Il ſuit de ces différences, que la pratique du prêt gratuit étoit d'une obligation plus étroite pour les Hébreux que pour nous ; & l'on peut ajouter que vu l'influence de la légiſlation ſur les mœurs, cette pratique leur étoit auſſi plus naturelle & plus facile, d'autant que leurs loix & leur police entretenoient parmi eux certain eſprit d'union & de fraternité qu'on n'a point vu chez les autres peuples. Ces loix en effet, reſpiroient plus la douceur & l'égalité qui doivent régner dans une grande famille, que l'air de domination & de ſupériorité qui paroît néceſſaire dans un grand état.

Nous l'avons déja vu, les acquéreurs des fonds étoient tenus à chaque jubilé, de les remettre aux anciens poſſeſſeurs. *Anno jubilæi redient omnes ad poſſeſſiones ſuas, Lev. xxv. 13.* De même tous les ſept ans un débiteur, en vertu de la loi, ſe trouvoit libéré de ſes dettes ; *ſeptimo anno facies remiſſionem .... cui debetur aliquid ab amico vel proximo ac fratre ſuo repetere non poterit, quia annus remiſſionis eſt domini : Deut. xv. 2.* D'un autre côté lorſqu'un Iſraélite avoit été vendu à un compatriote, dès qu'il avoit ſervi ſix années plutôt comme *mercénaire* que comme *eſclave*, il ſortoit à la ſeptieme & devenoit libre comme auparavant : on ne devoit pas même le renvoyer les mains vuides, & ſans lui accorder quelque ſecours & quelque protection pour l'avenir : *ſi paupertate compulſus vendiderit ſe tibi frater tuus, non eum opprimes ſervitute famulorum, ſed quaſi mercenarius & colonus erit :* Lev. xxv. 39. *Cum tibi venditus fuerit frater tuus hebræus aut hebræa, & ſex annis ſervierit tibi, in ſeptimo anno dimites eum liberum, & quem libertate donaveris, nequaquam vacuum abire patieris, ſed dabis viaticum*, &c. *Deut. xv. 12. 13. 14.*

Ces pratiques & autres de même nature que la loi preſcrivoit aux Iſraélites, montrent bien l'eſprit de fraternité que Dieu, par une ſorte de prédilection, vouloit entretenir parmi eux ; je dis une ſorte de prédilection, car enfin ces diſpoſitions ſi pleines d'humanité, ſi dignes du gouvernement théocratique, ne furent jamais d'uſage parmi les chrétiens ; le Sauveur ne vint

pas ſur la terre pour changer les loix civiles, ou pour nous procurer des avantages temporels; il déclara au contraire que ſon regne n'étoit pas de ce monde, il ſe défendit même de régler les affaires d'intérêt, *quis me conſtituit judicem aut diviſorem ſuper vos. Luc xx. 14.* Auſſi en qualité de chrétiens nous ne ſommes quittes de nos dettes qu'après y avoir ſatisfait. Le bénéfice du temps ne nous rend point les fonds que nous avons aliénés; nous naiſſons preſque tous vaſſaux, ſans avoir pour la plupart où repoſer la tête en naiſſant; & les eſclaves enfin qu'on voit à l'Amérique, bien que nos freres en Jéſus-Chriſt, ne ſont pas traités de nos jours ſur le pié de ſimples mercénaires.

Ces prodigieuſes différences entre les Juifs & les autres peuples, ſuffiſent pour répondre à la difficulté que fait S. Thomas, lorſqu'il oppoſe que l'*uſure* ayant été prohibée entre les Hébreux, conſiderés comme freres, elle doit pour la même raiſon l'être également parmi nous. En effet, les circonſtances ſont ſi différentes, que ce qui étoit chez eux facile & raiſonnable, n'eſt moralement parlant ni juſte ni poſſible parmi les nations modernes. Joignez à cela que le précepte du prêt gratuit ſubſiſte pour les chrétiens comme pour les Iſraélites, dès qu'il s'agit de ſoulager les malheureux.

Quoi qu'il en ſoit, tandis que Dieu condamnoit l'*uſure* à l'égard des membres néceſſiteux de ſon peuple, nous voyons qu'il l'autoriſoit avec les étrangers, par la permiſſion expreſſe de la loi, *fenerabis alieno*, Deut. xxiij. 19. *fenerabis gentibus multis*, xv. 6. ib. Or peut-on dire ſans blaſphême que le ſouverain légiſlateur eût permis une pratique qui eût été condamnée par la loi de nature : n'a-t-il pas toujours reprouvé l'adultere, la calomnie, *&c.* Concluons que dès-là l'*uſure* ne peut être regardée comme proſcrite par le droit naturel.

Allons plus loin, & diſons que cette *uſure* recommandée aux Hébreux, étoit un précepte d'économie nationale, une équitable compenſation que Dieu leur indiquoit pour prévenir les pertes qu'ils auroient eſſuyées en commerçant avec des peuples qui vivoient au milieu d'eux : *advena qui tecum verſatur in terra*; mais qui élevés dans la pratique de l'*uſure*, & attentifs à l'exiger, auroient rendu leur commerce trop déſavantageux aux Juifs, s'ils n'avoient eu droit de leur côté d'exiger les mêmes intérêts de ces peuples. En un mot les Iſraélites tiroient des profits uſuraires de tous les étrangers, par la même raiſon qu'ils les pourſuivoient en tout temps pour les ſommes que ceux-ci leur devoient; faculté que l'année ſabatique reſtraignoit à l'égard de leurs concitoyens : *qui debetur aliquid ab amico vel proximo ac fratre ſuo, repetere non poterit, quia annus remiſſionis eſt domini, a peregrino & adverſo exiges.* Deut. xv. 2. 3.

La liberté qu'avoient les Iſraélites d'exiger l'*uſure* de l'étranger, étoit donc de la même nature que la liberté de le pourſuivre en juſtice toutes les fois qu'il manquoit à payer; l'une n'étoit pas plus criminelle que l'autre, & bien qu'en pluſieurs cas ces deux procedés leur fuſſent défendus entr'eux, par une diſpoſition de fraternité qui n'a point eu lieu pour les chrétiens, non plus que le partage des terres, & autres bons reglemens qui nous manquent; il demeure toujours conſtant que le prêt de lucre étoit permis aux Juifs à l'égard des étrangers, comme pratique équitable & néceſſaire au ſoutien de leur commerce.

J'ajoute enfin qu'on ne ſauroit admettre le ſentiment de nos adverſaires, ſans donner un ſens abſurde à pluſieurs paſſages de l'écriture. Prenons celui-ci entr'autres : *non fenerabis fratri tuo . . . ſed alieno.* Ces paroles ſignifieront exactement, vous ne prêterez point à *uſure* aux Iſraélites vos concitoyens & vos freres, ce ſeroit un procédé inique & barbare que je vous défens; néanmoins ce procédé tout inique & tout barbare qu'il eſt, je vous le permets vis-à-vis des étrangers, de qui vous pouvez exiger des intérêts odieux & injuſtes. Il eſt bien conſtant que ce n'étoit point là l'intention du Dieu d'Iſraël. En permettant l'*uſure* à l'égard des étrangers, il la conſidéroit tout au plus comme une pratique moins favorable que le prêt d'amitié qu'il établit entre les Hébreux; mais non comme une pratique injuſte & barbare. C'eſt

ainſi

ainſi que Dieu ordonnant l'abolition des dettes parmi ſon peuple, ſans étendre la même faveur aux étrangers, ne fit pour ces derniers en cela rien d'inique ou de ruineux; il les laiſſa ſimplement dans l'ordre de la police ordinaire.

Du reſte on ne ſauroit l'entendre d'une autre maniere ſans mettre Dieu en contradiction avec lui-même. Le Seigneur, dit le texte ſacré, chérit les étrangers, il leur fournit la nourriture & le vêtement, il ordonne même à ſon peuple de les aimer & de ne leur cauſer aucun chagrin: *amat peregrinum & dat ei victum atque veſtitum, & vos ergo amate peregrinos, quia & ipſi fuiſtis advenæ:* Deut. x. 18. *advenam non contriſtabis:* Exod. xxij. 21. *peregrino moleſtus non eris:* Exod. xxiij. 9. Cela poſé, s'il faut regarder avec nos adverſaires les *uſures* que la loi permettoit vis-à-vis des étrangers, comme des pratiques odieuſes, injuſtes, barbares, meurtrieres, il faudra convenir en même temps qu'en cela Dieu ſervoit bien mal ſes protégés: mais ne s'apperçoit-on pas enfin que toutes ces injuſtices, ces prétendues barbaries, ne ſont que des imaginations & des fantômes de gens livrés dès l'enfance à des traditions reçues ſans examen, & qui en conſéquence de leurs préjugés voient ſeuls enſuite dans l'*uſure* légale, des horreurs & des iniquités que n'y voient point une infinité de gens pleins d'honneur & de lumieres, qui prêtent & qui empruntent au grand bien de la ſociété; que ne voient pas davantage ceux qui ſont à la tête du gouvernement, & qui l'admettent tous les jours dans des opérations publiques & connues; horreurs & iniquités enfin que Dieu ne voit pas lui-même dans le contrat uſuraire, puiſqu'il l'autoriſe à l'égard des peuples étrangers, peuple néanmoins qu'il aime, & auxquels il ne veut pas qu'on faſſe la moindre peine: *ama peregrinum .... peregrino moleſtus non eris, advenam non contriſtabis.*

Quelques-uns ont prétendu que le *fenerabis gentibus multis.* Deut. xxviij. 12. n'annonçoit pas un commerce uſuraire, & qu'il falloit l'entendre des prêts d'amitié que les Juifs pouvoient faire à des étrangers. Mais c'eſt une prétention formée au hazard, ſans preuve & ſans fondement. Nous prouvons au contraire qu'il eſt ici queſtion des prêts lucratifs, puiſque Dieu les annonce à ſon peuple comme des récompenſes de ſa fidélité, puiſqu'ils ſe devoient faire à des nations qui étoient conſtamment les mêmes que celles du *fenerabis alieno*, nations d'ailleurs qui comme étrangeres aux Iſraélites, leur étoient toujours odieuſes.

Si vous êtes dociles à la voix du Seigneur votre Dieu, & que vous obſerviez ſes commandemens, dit Moyſe, il vous élevera au deſſus de tous les peuples qui ſont au milieu de vous; il vous comblera de ſes bénédictions, il vous mettra dans l'abondance au point que vous prêterez aux étrangers avec beaucoup d'avantage, ſans que vous ſoyez réduits à rien emprunter d'eux. Si au contraire vous êtes ſourds à la voix du Seigneur, toutes les malédictions du ciel tomberont ſur vos têtes; les étrangers habitués dans le pays que Dieu vous a donné, s'éleveront au deſſus de vous, & devenus plus riches & plus puiſſans, bien loin de vous emprunter, ils vous prêteront eux-mêmes, & profiteront de votre abaiſſement & de vos pertes. *Deut. xxviij. 1. 11. 12. 15. 43. 44.*

De bonne foi tous ces prêts & emprunts que Moyſe annonçoit d'avance, pouvoient-ils être autre choſe que des opérations de commerce, où l'on devoit ſtipuler des intérêts au profit du créancier; ſur-tout entre des peuples qui différoient d'origine, de mœurs, & de religion? peuples jaloux & ennemis ſecrets les uns des autres; & cela dans un temps où l'*uſure* étoit univerſellement autoriſée, ou elle étoit exigée avec une extrême rigueur, juſqu'à vendre les citoyens pour y ſatisfaire, comme nous le verrons dans la ſuite. En un mot, des peuples ſi diſcordans ne ſe faiſoient-ils que des prêts d'amitié? D'ailleurs ſuppoſé ces prêts abſolument gratuits, les auroit-on préſentés à ceux qui devoient les faire comme des avantages & des récompenſes? les auroit-on préſentés à ceux qui devoient les recevoir comme des punitions & des déſaſtres! Peut-on s'imaginer enfin que pour rendre des hommes charnels & toujours intéreſſés, vraiment dociles à la voix du Seigneur, Moyſe leur eût propoſé comme une recompenſe, l'avantage riſible de

voir prêter ſans intérêt, à des étrangers odieux & déteſtés.

Je conclus donc que le *fenerabis gentibus multis*, de même que le *fenerabis alieno*, établiſſent la juſtice de l'*uſure* légale, quand elle ſe pratique entre gens accommodés, & que cette *uſure* enfin loin d'être mauvaiſe de ſa nature, loin de ſoulever des débiteurs contre leurs créanciers, paroîtra toujours aux gens inſtruits, non-moins juſte qu'avantageuſe au public, & ſur-tout aux emprunteurs, dont pluſieurs languiroient ſans cette reſſource, dans une inaction également ſtérile & dangereuſe.

Réponſe à ce qu'on allegue du nouveau Teſtament. Nous examinerons bientôt les paſſages des prophetes & des ſaints peres, mais voyons auparavant ceux de l'Evangile; & pour mieux juger, conſidérons les rapports qu'ils ont avec ce qui précede & ce qui ſuit.

» Béniſſez ceux qui vous donnent des » malédictions, & priez pour ceux qui » vous calomnient. Si l'on vous frappe » ſur une joue, préſentez encore l'autre, » & ſi quelqu'un vous enleve votre man- » teau, laiſſez-lui prendre auſſi votre robe. » Donnez à tous ceux qui vous deman- » dent, & ne redemandez point votre bien » à celui qui vous l'enleve; traitez les hom- » mes comme vous ſouhaitez qu'ils vous » traitent. Si vous n'aimez que ceux qui » vous aiment; ſi vous ne faites du bien » qu'à ceux qui vous en font, quelle ré- » compenſe en pouvez-vous attendre? les » publicains, les pécheurs en font autant. » Si vous ne prêtez qu'à ceux de qui vous » eſpérez le même ſervice, il n'y a pas à » cela grand mérite; les pécheurs même » prêtent à leurs amis dans l'eſpérance du » retour. *Pour moi je vous dis, aimez vos* » *ennemis au point de leur faire du bien, &* » *de leur prêter, quoique vous ne puiſſiez pas* » *compter ſur leur gratitude;* vous devien- » drez par-là les imitateurs & les enfans » du très-haut qui n'exclut de ſes faveurs » ni les méchans ni les ingrats. Soyez donc » ainſi que votre pere céleſte, compatiſ- » ſans pour les malheureux. Luc, *vj. 28. &c.* Et travaillez à devenir parfaits com- » me lui. » Matt. *v. 48.*

Qui ne voit dans tout cela un encouragement à la perfection évangélique, à la douceur, à la patience, à une bienfaiſance générale ſemblable à celle du pere céleſte, *eſtote ergo vos perfecti*, mais perfection à laquelle le commun des hommes ne ſauroit atteindre? Ce que nous dit ici Jéſus-Chriſt ſur le prêt déſintéreſſé, ne differe point des autres maximes qu'il annonce au même endroit, lorſqu'il nous recommande de ne point répéter, le bien qu'on nous enleve, de laiſſer prendre également la robe & le manteau, de donner à tous ceux qui nous demandent, de préſenter la joue à celui qui nous donne un ſoufflet, *&c.* toutes propoſitions qui tendent à la perfection chrétienne, & qui s'accordent parfaitement avec celle qui nous crie, aimez vos ennemis au point de les obliger & de leur prêter, quoique vous ne puiſſiez pas compter ſur leur gratitude.

Obſervons au reſte ſur cette derniere propoſition qu'elle renferme pluſieurs idées qu'il faut bien diſtinguer. Je dis donc qu'on doit regarder comme précepte l'amour des ennemis reſtraint à une bienveillance affectueuſe & ſincere; mais que cette heureuſe diſpoſition pour des ennemis, n'oblige pas un chrétien à leur donner ou leur prêter de grandes ſommes ſans diſcernement, & ſans égard à la juſtice qu'il doit à ſoi-même & aux ſiens. En un mot ce ſont ici des propoſitions qui ne ſont que de conſeil, & nullement obligatoires; autrement, ſi c'eſt un devoir d'imiter le pere céleſte, en répandant nos bienfaits ſur tout le monde, ſans exclure les méchans ni les ingrats, en prêtant à quiconque ſe préſente, même à des libertins & à des fourbes, comme on peut l'induire d'un paſſage de ſaint Jérôme, *præcipiente domino, feneramini his à quibus non ſperatis recipere; in caput xviij.* Ezech. S'il faut donner à tous ceux qui nous demandent, s'il ne faut pas répéter le bien qu'on nous enleve, *omni potenti retribue, & qui aufert quæ tua ſunt ne repetas*, Luc. *vj. 30.* Il s'enſuit qu'on ne peut rien refuſer à perſonne, qu'on ne doit pas même pourſuivre en juſtice le loyer de ſa terre ou de ſa maiſon; que le titulaire d'un bénéfice n'en peut retenir que la portion congrue, & que ſauf l'étroit néceſſaire, chacun doit

remplir *gratis* les fonctions de ſon état. Mais on ſent que c'eſt trop exiger de la foibleſſe humaine, que ce ſeroit livrer les bons à la dureté des méchans; & ces conſéquences le plus ſouvent impraticables, montrent bien que ces maximes ne doivent pas être miſes au rang des préceptes.

Auſſi, loin de commander dans ces paſſages, notre divin légiſlateur ſe borne-t-il à nous exhorter au détachement le plus entier, à une bienfaiſance illimitée; & c'eſt dans ce ſens que répondant au jeune homme qui vouloit s'inſtruire des voies du ſalut, voulez-vous, lui dit il, obtenir la vie éternelle? ſoyez fidele à garder les commandemens. Mais peſons bien ce qui ſuit; ſi vous voulez être parfait, vendez le bien que vous avez, diſtribuez-le aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le ciel. *Si vis ad vitam ingredi, ſerva mandata . . . . Si vis perfectus eſſe, vade, vende quæ habes & da pauperibus*, &c. Matt. *xix. 17.* Paroles qui démontrent qu'il n'y a point ici de précepte, mais ſeulement un conſeil pour celui qui tend à la perfection, *ſi vis perfectus eſſe*; conſeil même dont la pratique ne pourroit s'étendre, ſans abolir l'intérêt particulier, & ſans ruiner les reſſorts de la ſociété: car enfin, s'il étoit poſſible que chacun ſe dépouillât de ſon bien, quel ſeroit le dernier ceſſionnaire; & ce qui eſt encore plus embarraſſant, qui voudroit ſe charger des travaux pénibles? De tels conſeils ne ſont bons que pour quelques perſonnes iſolées qui peuvent édifier le monde par de grands exemples; mais ils ſont impraticables pour le commun des hommes, parce que ſouvent leur état ne leur permet pas d'aſpirer à ce genre de perfection. Si, par exemple, un pere ſacrifioit ainſi les intérêts de ſa famille, il ſeroit blâmé par tous les gens ſages, & peut-être même repris par le magiſtrat.

Quand Jéſus-Chriſt fit l'énumération des préceptes au jeune homme dont nous venons de parler, il ne lui dit pas un mot de l'*uſure*. Il n'en dit rien non plus dans une autre occaſion où il étoit naturel de s'en expliquer, s'il l'avoit jugée criminelle; c'eſt lorſqu'il expoſa l'excellence de ſa morale, & qu'il en dévelopa toute l'étendue en ces termes; Matt. *v. 33. &c.* Il a été dit aux anciens, vous ne ferez point de faux ſerment; & moi je vous dis de ne point jurer du tout. Il a été dit, vous pourrez exiger œil pour œil, dent pour dent; & moi je vous dis de préſenter la joue à celui qui vous donne un ſoufflet. Il a été dit, vous aimerez votre prochain, mais vous pourrez haïr votre ennemi, *odio habebis inimicum, ibid. 43.* & moi je vous dis, aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïſſent. C'étoit ici le lieu d'ajouter: Il a été dit, vous pourrez prêter à *uſure* aux étrangers, *fenerabis alieno*; & moi je vous dis de leur prêter ſans intérêt; mais il n'a rien preſcrit de ſemblable.

Au ſurplus rappellons les paſſages qu'on nous oppoſe, & comparons-les enſemble pour en mieux ſaiſir les rapports. Voici ſur cela une obſervation intéreſſante.

Les actes de bienveillance & d'amitié dont parle Jéſus-Chriſt en S. Matthieu, & qui conſiſtent à aimer ceux qui nous aiment, à traiter nos freres avec honnêteté, *ſi diligitis eos qui vos diligunt, ſi ſalutaveritis fratres, v. 46. 47.* De même les repas que ſe donnent les gens aiſés, *cum facis prandium aut cœnam.* Luc, *xiv. 12.* Nous pouvons ajouter d'après Jéſus-Chriſt, les prêts uſités entre les pécheurs, *peccatores peccatoribus fenerantur.* Luc, *vj. 34.* Tous ces actes opérés par le motif du plaiſir ou de l'intérêt ſont inutiles pour le ſalut; on le ſait, *quam mercedem habebitis.* Cependant quoique ſtériles, quoique éloignés de la perfection, ils ne ſont pas pour cela répréhenſibles. En effet ſeroit-ce un mal d'aimer & d'obliger ceux qui nous aiment, de les recevoir à notre table, de les traiter avec les égards de la politeſſe & de l'amitié, de leur prêter aux conditions honnêtes auxquelles ils nous prêtent eux-mêmes; l'Evangile nous déclare ſeulement qu'il n'y a rien là de méritoire, puiſque les publicains & les pécheurs en font autant.

C'eſt donc uniquement comme acte indifférent au ſalut, que Jéſu-Chriſt nous annonce le prêt des pécheurs, lorſqu'il nous aſſure que ce n'eſt pas un grand mérite de prêter à gens avec qui nous eſpérons trouver quelque avantage; *ſi mutuum*

dederitis his à quibus ſperatis recipere, quæ gratia eſt vobis? nam peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia. Luc, *vj. 34.* Mais je le répete, cet acte n'eſt pas criminel, non plus que les bons offices rendus à des amis, à des proches, ou les repas auxquels nous les invitons. Tous ces actes ne ſont point condamnés par le Sauveur; ils les déclare ſeulement infructueux pour la vie éternelle, *quæ gratia eſt vobis?*

Et qu'on ne diſe pas comme quelques-uns, entr'autres le ſorboniſte Gaitte, que le prêt des pécheurs non-réprouvés de Jéſus-Chriſt, étoit un prêt de bienveillance où le créancier ne retiroit que ſa miſe. Il ſe fonde mal-à-propos ſur ces paroles du texte, *peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia; fenerantur*, dit le ſorboniſte, *id eſt, mutuum dant, non vero fenori dant; qui enim fenori dat, non æqualia dat is, ſed inæqualia recipit, quia plus recipit quam dederit. De* uſurâ, *pag. 345.* Il eſt viſible que notre docteur a fort mal pris le ſens de ces trois mots, *ut recipiant æqualia.* En effet, s'il falloit les entendre au ſens que les pécheurs ne viſoient en prêtant qu'à retirer leurs fonds ou une ſomme égale à celle qu'ils avoient livrée, *ut recipiant æqualia;* que faiſoient donc en pareil cas les gens vertueux?

Ne voit-on pas que les pécheurs & les publicains ne pouvoient ſe borner ici à tirer ſimplement leur capital, & qu'il falloit quelque choſe de plus pour leur cupidité? Sans cela, quel avantage y avoit-il pour de telles gens, & ſur quoi pouvoit être fondé le *ſperatis recipere* de l'Evangile? Plaiſante raiſon de prêter pour des gens intéreſſés & accoutumés au gain, que la ſimple eſpérance de ne pas perdre le fonds! Ou l'on prête dans la vue de profiter, ou dans la vue de rendre ſervice, & ſouvent on a tout-à-la-fois ce double objet, comme l'avoient ſans doute les pécheurs dont nous parlons; mais on n'a jamais prêté uniquement pour retirer ſon capital; ſeroit-ce la peine de courir des riſques? Il faut ſuppoſer pour le moins aux pécheurs de l'évangile l'envie d'obliger des amis, & de ſe ménager des reſſources à eux-mêmes; auſſi eſt-ce le vrai, l'unique ſens d'*ut recipiant æqualia;* expreſſion du reſte qui n'annonce ni le lucre, ni la gratuité du prêt, n'étant ici queſtion que du bien-fait qui lui eſt inhérent, quand il s'effectue à des conditions raiſonnables.

Ces paroles du texte ſacré, *peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia*, ſignifient donc que les gens les plus intéreſſés prêtent à leurs ſemblables, parce qu'ils en attendent le même ſervice dans l'occaſion. Mais cette vue de ſe préparer des reſſources pour l'avenir n'exclut point de modiques intérêts qu'on peut enviſager en prêtant, même à ce qu'on appelle des *connoiſſances* ou des *amis.* C'eſt ainſi que nos négocians & nos publicains modernes ſavent maintenir leurs liaiſons de commerce & d'amitié, ſans renoncer entr'eux à la pratique de l'intérêt légal. Il faut donc admettre du lucre dans les prêts dont parle Jéſus-Chriſt, & qu'il dit inutiles pour le ſalut, mais qu'il ne réprouve en aucune maniere, comme il n'a point réprouvé tant de contrats civils qui n'ont pas de motifs plus relevés que les bons offices, les repas & les prêts uſités entre les pécheurs. Il faut conclure que ce ſont ici de ces actes qui ne ſont ni méritoires, ni puniſſables dans l'autre vie; tels que ſont encore les prieres, les jeûnes & les aumônes des hypocrites, qui ne cherchant dans le bien qu'ils operent que l'eſtime & l'approbation des hommes, ne méritent à cet égard auprès de Dieu ni punition, ni récompenſe, *receperunt mercedem ſuam*, Matth. *vj. 1. 2. 5. 16.*

Une autre raiſon qui prouve également que le prêt des pécheurs étoit lucratif pour le créancier; c'eſt que s'il avoit été purement gratuit, dès-là il auroit mérité des éloges. Cette gratuité une fois ſuppoſée auroit mis Jéſus-Chriſt en contradiction avec lui-même, & il n'auroit pû dire d'un tel prêt, *quæ gratia eſt vobis?* Elle l'auroit mis auſſi en contradiction avec Moïſe, puiſque ces prêteurs ſuppoſés ſi bienfaiſans auroient pu lui dire: " Seigneur, nous prê-
» tons gratuitement à nos compatriotes,
» & parlà nous renonçons à des profits que
» nous pourrions faire avec les étrangers ».
Moïſe, en nous preſcrivant cette généro-

ſité pour nos freres, nous en promet la récompenſe de la part de Dieu, *fratri tuo abſque uſura..... commodabis ut benedicat tibi Dominus.* Cependant, Seigneur, vous nous déclarez qu'en cela nous n'avons point de mérite, *quæ gratia eſt vobis.* Comment ſauver ces contrariétés ?

Il eſt donc certain que les pécheurs de l'Evangile viſoient tout-à-la-fois en prêtant, à obliger leurs amis & à profiter eux-mêmes ; que par conſéquent ils perçoivent l'*uſure* de tout temps admiſe entre les gens d'affaires, ſauf à la payer également quand ils avoient recours à l'emprunt. Or le Sauveur déclarant cette négociation ſimplement ſtérile pour le ciel, ſans cependant la condamner ; le même négoce, uſité aujourd'hui comme alors entre commerçans & autres gens à l'aiſe, doit être ſenſé infructueux pour le ſalut, mais néanmoins exempt de toute iniquité.

Expliquons à préſent ces paroles de Jéſus-Chriſt, Luc, *vj. diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date nihil inde ſperantes.* Paſſage qu'on nous oppoſe & qu'on entend mal ; paſſage, au reſte, qui ſe trouve altéré dans la vulgate, & qui eſt fort différent dans les trois verſions perſane, arabe & ſyriaque, ſuivant leſquelles on doit lire : *Diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date, nullum deſperantes, nullum deſperare facientes.*

Le traducteur de la vulgate avant travaillé ſur le grec qui porte, ἀπελπίζοντες μηδένα ἀπελπίζοντες a été induit en erreur ; en voici l'occaſion. Anciennement μηδένα s'écrivoit avec apoſtrophe pour l'accuſatif maſculin, μηδένα, *nullum*, afin d'éviter la rencontre des deux *a*, qui auroient choqué l'oreille dans μηδένα ἀπελπίζοντες, *nullum deſperantes.* Ce traducteur, qui apparemment n'avoit pas l'apoſtrophe dans ſon exemplaire, ou qui peut-être n'y a pas fait attention, a pris μηδέν au neutre, & l'a rendu par *nihil*, deſorte que pour s'ajuſter & faire un ſens, il a traduit non pas *nihil deſperantes* comme il auroit dû en rigueur, mais *nihil inde ſperantes.* En quoi il a changé l'acception conſtante du verbe ἀπελπίζω, qui, dans tous les auteurs, tant ſacrés que profanes, ſignifie *déſeſpérer*, *mettre au déſeſpoir.* Cette obſervation ſe voit plus au long dans le *traité des prêts de commerce*, *p. 106.* Mais tout cela eſt beaucoup mieux développé dans une ſavante diſſertation qui m'eſt tombée entre les mains, & où l'auteur anonyme démontre l'altération dont il s'agit avec la derniere évidence.

Cette ancienne leçon, ſi conforme à ce que Jéſus-Chriſt dit en S. Matthieu, *v.* 42. " Donnez à celui qui vous demande, & " n'éconduiſez point celui qui veut em- " prunter de vous ". *Qui petit à te, da ei, & volenti mutuari à te ne avertaris.* Cette leçon, dis-je, une fois admiſe, leve toute la difficulté ; car dès-là il ne s'agit plus pour nous que d'imiter le Pere céleſte, qui répand ſes dons juſque ſur les méchans ; il ne s'agit plus, dis-je, que d'aimer tous les hommes, que de faire du bien, & de prêter même à nos ennemis, ſans refuſer nos bons offices à perſonne, *nullum deſperantes.* Mais cela ne dit rien contre le prêt de commerce que l'on feroit à des riches ; cela ne prouve point qu'on doive s'incommoder pour accroître leur opulence, parce que l'on peut aimer juſqu'à ſes ennemis, & leur faire du bien ſans aller juſqu'à la gratuité du prêt. En effet, c'eſt encore obliger beaucoup un homme aiſé, ſur-tout s'il eſt notre ennemi, que de lui prêter à charge d'intérêt ; & on ne livre pas ſes eſpeces à tout le monde, même à cette condition. Pollion, dit Juvenal, cherche par-tout de l'argent à quelque denier que ce puiſſe être, & il ne trouve perſonne qui veuille être ſa dupe, *qui triplicem* uſuram *præſtare paratus circuit, & fatuos non invenit*, ſat. *ix. verſ. 4.* On peut donc aſſurer que le prêt de commerce conſervant toujours le caractere de bienfait, ſuppoſant toujours un fonds de confiance & d'amitié, il doit être ſenſé auſſi légitime entre des chrétiens que les contrats ordinaires, d'échange, de louage, *&c.*

Mais, ſans rien entreprendre ſur le texte ſacré, nous allons montrer que le paſſage tel qu'il eſt dans la vulgate, n'a rien qui ne ſe concilie avec notre opinion. Pour cela je compare le paſſage entier avec ce qui précede & ce qui ſuit, & je vois que les termes *nihil inde ſperantes* ſont indiſtinctement relatifs à *diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date.* Ces trois mots nous pré-

préſentent un contraſte parfait avec ce qui eſt marqué aux verſets précédents, ſans toucher du reſte ni le lucre, ni la gratuité du prêt. Voici le contraſte.

Il ne ſuffit pas pour la perfection que le Sauveur déſire, que vous marquiez de la bienveillance; que vous prêtiez à vos amis, à ceux qui vous ont obligé, ou de qui vous attendez des ſervices, *à quibus ſperatis recipere.* La morale évangélique eſt infiniment plus pure. *Si diligitis eos qui vos diligunt.... Si beneſeceritis his qui vobis benefaciunt, quæ vobis eſt gratia? ſi quidem & peccatores hoc faciunt. Si mutuum dederitis his à quibus ſperatis recipere, quæ gratia eſt vobis? nam & peccatores peccatoribus fenerantur ut recipiant æqualia: verumtamen diligite inimicos veſtros, benefacite & mutuum date, nihil inde ſperantes, (nullum deſperantes), & erit merces veſtra multa, & eritis filii altiſſimi, quia ipſe benignus eſt ſuper ingratos & malos. Eſtote ergo miſericordes*, &c.

Faites, dit J. C. plus que les pécheurs, que les publicains; ils aiment leurs amis, ils les obligent, ils leur prêtent, parce qu'ils trouvent en eux les mêmes diſpoſitions, & qu'ils en attendent les mêmes ſervices. Pour vous, dit-il, imitez le pere céleſte, qui fait du bien aux méchans & aux ingrats; aimez juſqu'à vos ennemis, aimez-les ſincérement au point de les obliger & de leur prêter, *nihil inde ſperantes*, quoique vous n'en puiſſiez pas attendre des retours de bienveillance ou de généroſité.

Maxime plus qu'humaine, bien digne de ſon auteur, mais qui ne peut obliger un chrétien à ne pas réclamer la juſtice d'un emprunteur aiſé, ou à lui remettre ce qu'on lui a prêté pour le bien de ſes affaires; puiſqu'enfin l'on n'eſt pas tenu de ſe dépouiller en faveur des riches. Il y a plus, Jéſus-Chriſt ne nous commande pas à leur égard la gratuité du prêt; il n'annonce que le devoir de les obliger de leur prêter même autant qu'il eſt poſſible, ſans manquer à ce que l'on doit à ſoi & à ſa famille; car il faut être juſte pour les ſiens avant que d'être généreux pour les étrangers.

D'ailleurs par quel motif ce divin maître nous porte-t-il à une bienfaiſance qui s'étend juſqu'à nos ennemis? c'eſt principalement par des vues de commiſération; *eſtote ergo miſericordes*, *ibid. 36.* Il ne ſollicite donc notre généroſité que pour le ſoulagement des malheureux, & non pour l'agrandiſſement des riches qui ne ſont pas des objets de compaſſion, qui ſouvent paſſent leurs créanciers en opulence. Ainſi la loi du prêt gratuit n'a point été faite pour augmenter leur bien-être. Il eſt viſible qu'en nous recommandant la commiſération, *eſtote miſericordes*, le Sauveur ne parle que pour les néceſſiteux. Auſſi, je le répete, c'eſt pour eux ſeuls qu'il s'intéreſſe; vendez, dit-il ailleurs, ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un tréſor dans le ciel, *Matth. xix. 17.* Il n'a ni commandé, ni conſeillé de donner aux riches; il n'a point promis de récompenſe pour le bien qu'on leur feroit, au contraire il ſemble les exclure de nos bienfaits, en même-temps qu'il nous exhorte à les répandre ſur les indigens. Au lieu, dit-il, de recevoir à votre table des gens aiſés, prêts à vous rendre la pareille, recevez-y plutôt des pauvres & des infirmes hors d'état de vous inviter, *Luc, xiv. 12. 13.*

Je demande après cela, quel intérêt Dieu peut prendre à ce que Pierre aiſé prête *gratis* à Paul, également à ſon aiſe? Autant qu'il en prend à ce que l'un invite l'autre à dîner.

Je dis donc, ſuivant la morale de Jéſus-Chriſt, qu'il faut autant que l'on peut faire du bien & prêter gratuitement à ceux qui ſont dans la peine & dans le beſoin, même à des ennemis de qui l'on n'attend pas de reconnoiſſance, & cela pour imiter le pere céleſte qui répand ſes dons & ſa roſée ſur les juſtes & ſur les injuſtes. Cependant on n'eſt tenu de prêter *gratis* que dans les circonſtances où l'on eſt obligé de faire des aumônes, dont le prêt gratuit eſt une eſpece, au moins vis-à-vis du pauvre. D'où il ſuit qu'on ne manque pas au devoir de la charité en prêtant à profit à tous ceux qui ne ſont pas dans la détreſſe, & qui n'empruntent que par des vues d'enrichiſſement ou d'élévation.

J'ajoute que, d'aller beaucoup plus loin, en prêtant comme quelques-uns l'entendent, & prêtant de grandes ſommes avec une entiere indifférence, *quaſi non recepta-*

rus, dit S. Ambroiſe, *epiſt. ad vigil.* c'eſt ſe livrer à la rapacité des libertins & des aventuriers; ce n'eſt plus prêter, en un mot, c'eſt donner ou plutôt c'eſt jeter & diſſiper une fortune, dont on n'eſt que l'économe, & que l'on doit par préférence à ſoi-même & aux ſiens.

Concluons que le prêt gratuit nous eſt recommandé en général comme une aumône, & dès-là comme un acte de perfection aſſuré d'une récompenſe dans le ciel; que cependant le prêt de commerce entre gens aiſé n'eſt pas condamné par le Sauveur; qu'il conſidere préciſément comme les bons offices, de ce qu'on appelle *honnêtes gens*, ou les repas que ſe donnent les gens du monde; actes ſtériles pour le ſalut, mais qui ne ſont pas condamnables. Or il n'en faut pas davantage pour des hommes qui, en faiſant le bien de la ſociété, ne peuvent négliger leurs propres intérêts, & qui prétendent louer leur argent avec autant de raiſon que leurs terres ou leurs travaux. D'autant plus qu'ils ſuivent la regle que Jéſus-Chriſt nous a tracée, je veux dire qu'ils ne font aux autres dans ce négoce que ce qu'ils acceptent volontiers pour eux-mêmes. Ce qui n'empêche pas que la charité ne s'exerce ſuivant les circonſtances.

Un hôtelier charitable donne le gîte *gratis* à un voyageur indigent, & il le fait payer à un homme aiſé. Un médecin chrétien viſite les pauvres par charité, tandis qu'il voit les riches par intérêt. De même l'homme pécunieux qui a de la religion, livre généreuſement une ſomme pour aider un petit particulier dans ſa détreſſe, le plus ſouvent ſans ſûreté pour le fonds; & en tout cela il n'ambitionne que la récompenſe qui lui eſt aſſurée dans le ciel: mais eſt-il queſtion de prêter de grandes ſommes à des gens aiſés, il ſonge pour lors qu'il habite ſur la terre; qu'il y eſt ſujet à mille beſoins; qu'il eſt d'ailleurs entouré de malheureux qui réclament ſes aumônes; il croit donc pouvoir tirer quelque avantage de ſon argent, & pour ſa propre ſubſiſtance & pour celle des pauvres? Conſéquemment il ne ſe fait pas plus de ſcrupule de prendre ſur les riches le loyer de ſon argent, que de recevoir les rentes de ſa terre; & il a d'autant plus de raiſon d'en agir ainſi, qu'il eſt ordinairement plus facile à l'emprunteur de payer un intérêt modéré, qu'il n'eſt facile au créancier d'en faire l'entier abandon.

Toute cette doctrine eſt bien confirmée par la pratique des prêts de lucre publiquement autoriſée chez les Juifs au temps de Jéſus-Chriſt. On le voit par le reproche que le pere de famille fait à ſon ſerviteur, de n'avoir pas mis ſon argent chez les banquiers pour en tirer du moins l'intérêt, puiſqu'il n'avoit pas eu l'habileté de l'employer dans le commerce: *oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, & veniens ergo recepiſſem utique quod meum eſt cum* uſurâ; τὸν τόκῳ, *cum fœnore*, Matth. *xxv.* 27.

Ce paſſage ſuffiroit tout ſeul pour établir la légitimité de l'*uſure* légale: *Sicut enim homo peregrè proficiſcens vocavit ſervos ſuos, & tradidit illis bona ſua, ibid.* 14. Ce pere de famille qui confie ſon argent à ſes ſerviteurs pour le faire valoir pendant ſon abſence, c'eſt Dieu lui-même figuré dans notre parabole, qui prend cette voie pour nous inſtruire, *ſimile eſt regnum cœlorum, ibid.* Et ſi le paſſage nous offre un ſens ſpirituel propre à nous édifier, nous y trouvons auſſi un ſens naturel très-favorable à notre *uſure*. En effet Dieu nous parle ici de l'argent qu'on porte à la banque, & des intérêts qu'on en tire comme d'une négociation très-légitime, & qu'il croit lui-même des plus utiles, puiſqu'il ſe plaint qu'on n'en ait pas uſé dans l'occaſion. Du reſte, ce n'eſt pas ici une ſimple ſimilitude, c'eſt un ordre exprès de placer une ſomme à profit. Il eſt inutile de dire que Jéſus-Chriſt fait entrer quelquefois dans ſes comparaiſons des procédés qui ne ſont pas à imiter, comme celui de l'économe infidele & celui du juge inique, *&c.* Dans le premier cas, Jéſus-Chriſt oppoſe l'attention des hommes pour leurs intérêts temporels à leur indifférence pour les biens céleſtes; & dans le ſecond, il nous exhorte à la perſévérance dans la priere, par la raiſon qu'elle devient efficace à la fin, même auprès des méchans, & à plus forte raiſon auprès de Dieu. On ſent bien que Jéſus-Chriſt n'approuve pas pour cela les infidélités d'un économe, & encore moins l'iniquité d'un juge.

La parabole des talens eſt d'une eſpece toute différente ; ce ne ſont pas ſeulement des rapports de ſimilitude qu'on y découvre, c'eſt une regle de conduite pratique ſur laquelle il ne reſte point d'embarras. Le pere de famille s'y donne lui-même pour un homme attentif à ſes intérêts, pour un uſurier vigilant qui ne connoît point ces grands principes de nos adverſaires, que l'argent eſt ſtérile de ſa nature, & ne peut rien produire, qu'on ne doit tirer d'une affaire que ce qu'on y met, *&c.* Il prétend au contraire que l'argent eſt très-fécond, & qu'il doit fructifier ou par le commerce ou par l'*uſure* ; & non-ſeulement il veut tirer plus qu'il n'a mis, il veut encore moiſſonner où il n'a rien ſemé, *meto ubi non ſemino, & congrego ubi non ſparſi. Ibid.*

Après cela il admet ſans difficulté une pratique uſuraire qu'il trouve autoriſée par la police, & ſur laquelle il ne répand aucun nuage de blâme ou de mépris; pratique enfin qu'il indique poſitivement pour tirer parti d'un fonds qu'on n'a pas eu l'induſtrie d'employer avec plus d'avantage. Que peut-on ſouhaiter de plus fort & de plus déciſif pour appuyer notre *uſure* ?

Réponſe aux paſſages des prophetes & des ſaints peres. Il nous reſte à voir les paſſages des prophetes & des peres. A l'égard des premiers, on nous oppoſe Ezéchiel & David, qui tous deux nous parlent de l'*uſure* comme une œuvre d'iniquité incompatible avec le caractere d'un homme juſte. *Pſeaumes 14 & 54. Ezech. ch. xviij.*

J'obſerve d'abord là-deſſus qu'il ne faut pas conſidérer les prophetes comme des légiſlateurs. La loi étoit publiée avant qu'ils paruſſent, & ils n'avoient pas droit d'y ajouter. On ne doit donc les regarder quant à la correction des mœurs, que comme des miſſionnaires zélés qui s'appuyoient des loix préétablies pour attaquer des déſordres plus communs de leur temps que du nôtre : ce qui eſt vrai ſur-tout du brigandage des uſuriers. Chez les Athéniens, l'*uſure* ne connut de bornes que celles de la cupidité qui l'exerçoit. On exigeoit douze, quinze & vingt pour cent par année. Elle n'étoit guere moins exceſſive à Rome où elle ſouleva plus d'une fois les pauvres contre les riches. Elle y étoit fixée communément par mois au centieme du capital : ce qui fait douze pour cent par année; encore alloit-elle ſouvent au-delà ; deſorte que cette centéſime ruineuſe qui portoit chaque mois intérêt d'intérêt, *nova uſurarum auctio per menſes ſingulos*, dit S. Ambroiſe *de Tobia, c. viij.* cette centéſime dévorante engloutiſſoit bientôt toute la fortune de l'emprunteur. Ce n'eſt pas tout, les créanciers faute de payement, après avoir diſcuté les biens d'un inſolvable, devenoient maîtres de ſa perſonne, & avoient droit de le vendre pour en partager le prix, *parteis ſecanto*, dit la loi des douze tables. S'il n'y avoit qu'un créancier, il vendoit de même le débiteur, ou il l'employoit pour ſon compte à divers travaux, & le maltraitoit à ſon gré. Tite-Live rapporte là-deſſus, un trait qu'on ne ſera pas fâché de retrouver ici. *liv. II. n°. 23, l'an de Rome 260.*

« La ville ſe trouvoit, dit-il, partagée » en deux factions. La dureté des grands » à l'égard des peuples, & ſur-tout les ri» gueurs de l'eſclavage auxquelles on ſou» mettoit les débiteurs inſolvables, avoient » allumé le feu de la diſcorde entre les no» bles & les plébéïens. Ceux-ci frémiſſoient » de rage, & marquoient publiquement » leur indignation, en conſidérant qu'ils » paſſoient leur vie à combattre au dehors » pour aſſurer l'indépendance de la répu» blique & pour étendre ſes conquêtes, & » que de retour dans leur patrie, ils ſe » voyoient opprimés & mis aux fers par » leurs concitoyens, tyrans plus redouta» bles pour eux que leurs ennemis mêmes. » L'animoſité du peuple ſe nourrit quelque » temps de ces plaintes ; un événement ſin» gulier la fit éclater enfin par un ſoulève» ment général.

» On vit un jour un vieillard couvert de » haillons qui paroiſſoit fuir vers la place; » un viſage pâle, un corps exténué, une » longue barbe, des cheveux hériſſés lui » donnoit un air hagar & ſauvage, & an» nonçoient en lui le comble de la miſere. » Quoiqu'il fût ainſi défiguré, on le recon» nut bientôt; on apprit qu'il avoit eu au» trefois du commandement dans l'armée, » & qu'il avoit ſervi avec honneur ; il en » donnoit des preuves en montrant les bleſ-

ſures

» ſures dont il étoit couvert. Le peuple » que la ſingularité du ſpectacle avoit raſ- » ſemblé autour de lui, parut d'avance fort » ſenſible à ſes malheurs; chacun s'empreſſe » de lui en demander la cauſe. Il dit que » pendant qu'il portoit les armes contre » les Sabins, ſa maiſon avoit été pillée & » brûlée par les ennemis, qui avoient en mê- » me temps pris ſes beſtiaux & ruiné ſa ré- » colte : qu'après cela les beſoins de la ré- » publique ayant exigé de fortes contribu- » tions, il avoit été obligé d'emprunter » pour y ſatisfaire, & que les *uſures* ayant » beaucoup augmenté ſa dette, il avoit » vendu d'abord ſon patrimoine, & enſuite » ſes autres effets; mais que cela ne ſuffi- » ſant pas encore pour l'acquitter, il s'étoit » vu réduit par la rigueur de la loi à de- » venir l'eſclave de ſon créancier, qui en » conſéquence non-ſeulement l'avoit acca- » blé de travaux, mais l'avoit encore ex- » cédé par des traitemens honteux & cruels, » dont il montroit les marques récentes ſur » ſon corps meurtri de coups. A cette vue » il s'éleve un cri qui porte le trouble dans » toute la ville. Les plébéïens mutinés ſe » répandent dans tous les quartiers, & » mettent en liberté tous les citoyens dé- » tenus pour dettes. Ceux-ci ſe joignant » aux premiers, & implorant la protection » du nom romain, augmentent la ſédition; » à chaque pas il ſe préſente de nouveaux » compagnons de révolte, &c. »

Nous trouvons dans l'hiſtoire ſainte des traits également intéreſſans ſur le même ſujet. Nous y apprenons que l'*uſure* étoit ſi ruineuſe parmi les Juifs, & qu'on en exigeoit le paiement avec tant de rigueur, que les emprunteurs étoient quelquefois réduits pour y ſatisfaire, à livrer leurs maiſons, leurs terres & juſqu'à leurs enfans. Néhémie, au temps d'Eſdras, vers l'an 300 de Rome, envoyé par Artaxercès Longuemain pour commander en Judée, & pour rebâtir Jéruſalem, nous en parle comme témoin oculaire, & nous en fait un récit des plus touchans. Eſdras, *l. II. ch. v.*

« Les pauvres, dit-il, accablés par leurs » freres, c'eſt-à-dire leurs concitoyens, » parurent diſpoſés à un ſoulevement; on » vit ſortir en foule hommes & femmes » rempliſſant Jéruſalem de plaintes & de » clameurs. Nous avons plus d'enfans que » nous n'en pouvons nourrir, diſoient » les uns; il ne nous reſte plus d'autre reſ- » ſource que de les vendre pour avoir de » quoi vivre. Nous ſommes forcés, diſoient » les autres, d'emprunter à *uſure* & d'en- » gager notre patrimoine, tant pour four- » nir à nos beſoins que pour payer les » tributs au roi; ſommes-nous de pire » condition nous & nos enfans que les ri- » ches qui nous oppriment, & qui ſont » nos freres? Cependant nos enfans ſont » dans l'eſclavage, & nous ſommes hors » d'état de les racheter, puiſque nous » voyons déja nos champs & nos vignes » en des mains étrangeres ».

Néhémie attendri parla vivement aux magiſtrats & aux riches, de l'*uſure* qu'ils exigeoient de leurs freres. « Vous ſavez, » leur dit-il, que j'ai racheté, autant qu'il » m'a été poſſible, ceux de nos freres qui » avoient été vendus aux étrangers; vous » au contraire, vous les remettez dans l'eſ- » clavage, pour que je les en retire une » ſeconde fois. Votre conduite eſt inexcu- » ſable; elle prouve que la crainte du Sei- » gneur ne vous touche pas; & vous vous » expoſez au mépris de nos ennemis ». Ils ne ſurent que répondre à ce juſte reproche. Il leur dit donc alors : « Nous avons » prêté à pluſieurs, mes freres, mes gens » & moi, nous leur avons fourni ſans in- » térêt de l'argent & du grain; faiſons tous » enſemble un acte de généroſité; remet- » tons à nos freres ce qu'ils nous doivent, » & en conſéquence qu'on leur rende ſur » le champ leurs maiſons & leurs terres, » & qu'il ne ſoit plus queſtion de cette » centeſime que *vous avez coutume* d'exi- » ger tant pour l'argent que pour les » grains, l'huile & le vin que vous leur » prêtez. Sur cela chacun promit de tout » rendre : ce qui fut auſſi-tôt exécuté ». *Ibid.*

Mais dans quel ſiecle voyoit-on chez les Juifs une *uſure* ſi générale? *uſure* que les prêtres mêmes exerçoient, puiſque Néhémie leur en parla, & leur fit promettre d'y renoncer à l'avenir. *Vocavi ſacerdotes & adjuravi eos ut facerent*, &c. *Ibid. v. 12.* Tout cela ſe pratiquoit au ſiecle même

d'Ezéchiel, au retour de la captivité, c'eſt-à-dire dans un temps où ces peuples paroiſſoient rentrer en eux-mêmes, & travailler de concert à réparer les déſaſtres qu'une longue abſence & de longues guerres avoient attirés ſur leur patrie.

L'*uſure* n'étoit pas moins onéreuſe aux pauvres ſous le regne de David, puiſqu'annonçant en prophete la proſpérité future de Salomon, ſon ſucceſſeur & ſon fils, il prédit que cet heureux monarque délivreroit le pauvre de l'oppreſſion des riches, & qu'il le garantiroit des violences de l'*uſure*. *Pſ. 71. 12. 13. 14.*

Voilà donc l'*uſure* établie parmi le peuple de Dieu; mais remarquons que le roi prophete parle d'une *uſure* qui attaque juſqu'à la vie des néceſſiteux, *animas pauperum ſalvas faciet, ex* uſuris *& iniquitate redimet animas eorum. Ibid.*

Ezéchiel ſuppoſe auſſi l'*uſure* exercée par un brigand, qui déſole principalement les pauvres & les indéfendus. *Latronem ... egenum & pauperem contriſtantem, ad* uſuram *dantem xviij. 12. 13.* Rappellons ici que l'*uſure* légale étoit la centéſime pour l'argent, c'eſt-à-dire douze pour cent par année; mais c'étoit bien pis pour les grains: c'étoit cinquante pour cent d'une récolte à l'autre. *Si ſumma crediti in duobus modiis fuerit, tertium modium ampliùs conſequantur ... quæ lex ad ſolas pertinet fruges, nam pro pecuniâ ultra ſingulas centeſimas creditor vetatur accipere.* Cod. theod. tit. *de uſuris.* C'étoit véritablement exercer l'*uſure* contre les pauvres; car on ne voit que de tels gens emprunter quelques meſures de grain; mais c'étoit exercer une *uſure* exorbitante, & qui paroît telle aujourd'hui aux hommes les plus intéreſſés.

Après cela faut-il s'étonner que des prophetes aient confondu le commerce uſuraire avec l'injuſtice, avec la fraude & le brigandage? Combien ne devoient-ils pas être touchés en voyant ces horreurs dans une nation, dont les membres iſſus d'une ſouche commune & connue étoient proprement tous freres & tous égaux; dans une nation à laquelle Dieu avoit donné les loix les plus douces & les plus favorables, & où il ne vouloit pas enfin qu'il y eût perſonne dans la miſere. *Omninò indigens & mendicus non erit inter vos.* Deut. *xv. 4.*

Dans ces circonſtances, l'*uſure* ne fourniſſoit aux prophetes que trop de ſujets de plaintes & de larmes. Ces ſaints perſonnages voyoient avec douleur que de pauvres familles ne trouvoient dans l'emprunt qu'un ſecours funeſte qui aggravoit leur miſere, & qui ſouvent les conduiſoit à ſe voir dépouillés de leurs héritages, à livrer juſqu'à leurs enfans pour appaiſer leurs créanciers. Nous l'avons vu dans le récit de Néhémie. *Ecce nos ſubjugamus filios noſtros & filias noſtras in ſervitutem*, &c. Eſdr. *ij. 55.* On le voit encore dans les plaintes de cette veuve pour qui Eliſée fit un miracle, dans le temps qu'on alloit lui enlever ſes deux fils. *Ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad ſerviendum ſibi. IV. Reg. iv. 1.*

Nous avons déja dit que la médiocrité qui faiſoit l'état des Hébreux, diſpenſoit les riches de recourir aux emprunts, & qu'ainſi l'on ne prêtoit guere qu'a des pauvres qui pouvoient ſeuls ſe trouver dans le beſoin. Du reſte s'il ſe faiſoit quelques prêts entre les gens aiſés, comme l'*uſure* modérée étoit permiſe par le droit naturel, Moïſe, de l'aveu du P. Semelier, la toléra dans les Juifs *ad duritiam cordis ....* à l'égard des riches & des étrangers. *Conf. eccl. p. 130.* Mais le ſanhedrin ou le conſeil de la nation étoit au moins dans les diſpoſitions de cette prétendue tolérance, puiſque les magiſtrats eux-mêmes exerçoient l'*uſure* au temps de Néhémie. *Increpavi*, dit-il, *optimates & magiſtratus, loco cit. v. 7*, puiſqu'au temps de Jéſus-Chriſt, la police permettoit le commerce uſuraire qui ſe faiſoit avec les banquiers, comme on l'a vu par le paſſage de S. Matthieu; & comme on le voit dans S. Luc, *quare non dediſti pecuniam meam ad menſam, ut ego veniens cum* uſuris *utique exegiſſem illam. xix. 23.*

Au ſurplus, on ne trouve nulle part que les prophetes ſe ſoient élevés contre la pratique reſpective d'un intérêt modique, ni à l'égard des étrangers, ni même entre leurs concitoyens aiſés. Ces hommes divins parlant d'après Moyſe, n'ont condamné comme lui que cette *uſure* barbare

qui dévoroit la miſérable ſubſtance du néceſſiteux, & qui le réduiſoit lui & ſa famille aux extrêmités cruelles de la ſervitude ou de la mendicité. Tels étoient les abus qui faiſoient gémir les prophetes, & c'eſt en conſéquence de ces déſordres, qu'ils mettoient l'*uſure* au rang des crimes, & qu'ils la regardoient comme l'infraction la plus odieuſe de cette charité fraternelle dont Dieu avoit fait une loi en faveur des pauvres, *populo meo pauperi*, *Exod. xxij. 23.*

Une obſervation qui confirme ce qu'on vient de dire, c'eſt que Néhémie ne ſe plaint de l'*uſure* qu'il trouva établie en Judée, que parce qu'elle s'exerçoit ſur des pauvres citoyens, & qu'elle les avoit réduits à de grandes extrêmités. On voit même que bien qu'il eût le pouvoir en main, il ne s'étoit pas mis en devoir d'arrêter ce déſordre, juſqu'à ce que les plaintes & les clameurs d'un peuple déſeſpéré lui eurent fait appréhender un ſoulevement. Du reſte, on peut dire en général que l'obligation de prêter aux indigens étoit bien mal remplie chez les Hébreux; en effet, ſi les plus accommodés avoient été fideles à cet article de la loi, on n'auroit pas vu ſi ſouvent les pauvres ſe livrer comme eſclaves à quelque riche compatriote: ce n'étoit à la vérité que pour ſix années, après quoi la faveur de la loi les rétabliſſoit comme auparavant, & les déchargeoit de toute dette antérieure; ce qui étoit toujours moins dur que l'eſclavage perpétuel ailleurs uſité en pareilles circonſtances.

Qu'on me permette ſur cela une réflexion nouvelle & qui me paroît intéreſſante. Qu'eſt-ce proprement qu'acheter un eſclave? c'eſt à parler en chrétien avancer une ſomme pour délivrer un infortuné que l'injuſtice & la violence ont mis aux fers. A parler ſelon l'uſage des anciens & des modernes, c'eſt ſe l'aſſujetir de façon, qu'au lieu de lui rendre la liberté ſuivant les vues d'une bienfaiſance religieuſe, au lieu de lui marquer un terme pour acquitter par ſon travail ce qu'on a déboursé pour lui, on opprime un frere ſans défenſe, & on le réduit pour la vie à l'état le plus déſolant & le plus miſérable. Peut-on pécher plus griévement contre la charité fraternelle & contre la loi du prêt gratuit? loi conſtamment obligatoire vis-à-vis des pauvres & des opprimés. Cette obſervation, pour peu qu'on la preſſe, démontre qu'il n'eſt pas permis d'aſſervir pour toujours tant de malheureux qu'on trafique aujourd'hui comme une eſpece de bétail, mais à qui ſuivant la morale évangélique, l'on doit prêter ſans intérêt de quoi ſe libérer de la ſervitude, & par conſéquent à qui l'on doit fixer un nombre d'années pour recouvrer leur liberté naturelle, après avoir indemniſé des maîtres bienfaiſans qui les ont rachetés. Voilà un ſujet bien plus digne d'allarmer les ames timorées, que les prêts & les emprunts qui s'operent entre gens aiſés, dans la vue d'une utilité réciproque.

Quoi qu'il en ſoit, l'*uſure* étoit défendue aux Iſraélites à l'égard de leurs compatriotes malheureux; mais on ne voit pas qu'elle le fût à l'égard des citoyens aiſés, & c'eſt ſur quoi les prophetes n'ont rien dit: du reſte, ſi l'on veut qualifier cette prohibition de loi générale qui devoit embraſſer également les indigens & les riches, il faut la regarder alors comme tant d'autres pratiques de fraternité que Dieu, par une prédilection ſinguliere, avoit établie chez les Hébreux; mais cette loi ſuppoſée n'obligera pas plus les chrétiens, que le partage des terres, que la remiſe des dettes & les autres inſtitutions ſemblables qui ne ſont pas venues juſqu'à nous, & qui paroîtroient incompatibles avec l'état actuel de la ſociété civile.

Il réſulte de ces obſervations, que les paſſages d'Ezéchiel & de David ne prouvent rien contre nos prêts de commerce: prêts qui ne ſe font qu'à des gens aiſés qui veulent augmenter leur fortune. Il ne s'agit pas ici, comme dans les faits que nous offre l'hiſtoire ſacrée, de la commiſération dûe aux néceſſiteux; ces gens-ci ſont fort étrangers dans la queſtion de l'intérêt moderne, & je ne ſais pourquoi on les y produit ſi ſouvent. Ils s'offroient autrefois tout naturellement dans la queſtion de l'*uſure*, par la raiſon entr'autres, que les créanciers avoient ſur les débiteurs ces droits exorbitans déja rapportés; mais au-

jourd'hui que cette loi barbare n'exiſte plus, & qu'un inſolvable ſe libere par une ſimple ceſſion, on n'a proprement aucune priſe ſur les pauvres. Auſſi ne leur livre-t-on pour l'ordinaire que des bagatelles qu'on veut bien riſquer; ou ſi on leur prête une ſomme notable, on ne les tourmente pas pour les intérêts, on eſt très-content quand on retire ſon capital.

Quant aux peres de l'égliſe que l'on nous oppoſe encore, ils avoient les mêmes raiſons que les prophetes; ils plaidoient comme eux la cauſe des infortunés. Ils repréſentent avec force à ceux qui exerçoient l'*uſure*, qu'ils profitent de la miſere des pauvres pour s'enrichir eux-mêmes; qu'au lieu de les ſoulager comme ils le doivent, ils les écraſent & les aſſerviſſent de plus en plus. *Ujuras ſolvit qui victu indiget . . . . . panem implorat, gladium porrigitis; libertatem obſecrat, ſervitutem irrogatis.* Ambr. *de Tobia. c. iij.*

S. Grégoire de Nazianze dit que l'uſurier ne tire ſon aiſance d'autre labour qu'il donne à la terre, mais de la détreſſe, du beſoin des pauvres travailleurs; *non ex terræ cultu, ſed ex pauperum inopiâ & penuriâ commoda ſua comparans. Orat. 15.*

S. Auguſtin conſidere auſſi le prêt lucratif par le tort qu'il fait aux néceſſiteux, & il l'aſſimile à un vol effectif. Le voleur, dit-il, qui enleve quelque choſe à un homme riche, eſt-il plus cruel que le créancier qui fait périr le pauvre par l'uſure? *An crudelior eſt qui ſubſtrahit aliquid vel eripit diviti, quam qui trucidat pauperem fœnore. Epit. 54. ad Maced.*

C'eſt encore la miſere du pauvre qui paroît affecter S. Jérôme ſur le fait de l'*uſure*. Il y a, dit-il, des gens qui prêtent des grains, de l'huile & d'autres denrées aux pauvres villageois, à condition de retirer à la récolte tout ce qu'ils ont avancé, avec la moitié en ſus, *amplius mediam partem*. Ceux qui ſe piquent d'équité, continue-t-il, n'exigent que le quart au deſſus de leur avance, *qui juſtiſſimum ſe putaverit, quartam plus accipiet. In cap. xvij. Ezech.* Cette dernieré condition, qui étoit celle des ſcrupuleux, faiſoit pourtant vingt-cinq pour cent pour huit ou dix mois au plus: *uſure* vraiment exceſſive, & réellement exercée contre le foible & l'indéfendu.

On le voit, ces dignes paſteurs ne s'intéreſſent que pour la veuve & l'orphelin; pour les pauvres laboureurs & autres indigens, ſur le ſort deſquels ils gémiſſent, & qui par les excès de l'*uſure* ancienne, par la rigueur des pourſuites jadis en uſage, ne méritoient que trop toute leur commiſération. Mais tant de beaux traits qui marquent ſi bien la ſenſibilité des peres ſur le malheur des pauvres, n'ont aucun rapport avec les prêts de commerce uſités entre les riches. En effet, l'aggrandiſſement de ceux-ci ne touchoit pas aſſez nos ſaints docteurs pour qu'ils ſongeaſſent à leur aſſurer la gratuité de l'emprunt. C'eſt dans cet eſprit que S. Jérôme écrivant à Pammaque qui vouloit embraſſer la pauvreté évangélique, l'exhorte à donner ſon bien aux indigens, & non à des riches, déja trop enflés de leur opulence; à procurer le néceſſaire aux malheureux, plutot qu'à augmenter le bien-être de ceux qui vivoient dans le faſte. *Da pauperibus, non locupletibus, non ſuperbis; da quo neceſſitas ſuſtentetur, non quo augeantur opes. Epiſt. 54. ad Pammaq.*

Le ſoulagement des pauvres étoit donc le grand objet des ſaints peres, & non l'avantage temporel des riches; avantage qui dans les vues de la piété, leur étoit fort indifférent. Il l'étoit en effet au point, qu'ils ne diſcutent pas même les prêts qu'on peut faire aux gens aiſés; ou s'ils en diſent un mot par occaſion, ce qui eſt rare, ils donnent tout lieu de croire qu'ils ſont légitimes, quand ils ſe font ſans fraude & aux conditions légales; en voici des exemples.

Saint Grégoire de Nice ayant prêché vivement contre la pratique de l'*uſure*, toujours alors exceſſive & ſouvent accompagnée de barbarie, les gens pécunieux dirent publiquement qu'ils ne prêteroient plus aux pauvres. *Minantur ſe pauperibus non daturos mutuum;* ce qui marque aſſez qu'ils ne renonçoient pas aux prêts qu'ils faiſoient aux perſonnes aiſées; auſſi ne les leur interdiſoit-on pas. Cependant ſi S. Grégoire avoit été dans le ſentiment de nos

caſuiſtes, il n'auroit pas manqué d'expoſer à ſes auditeurs que la prohibition de l'*uſure* étoit égale pour tous les cas d'aiſance ou de pauvreté; qu'en un mot, les prêts de lucre étoient injuſtes de leur nature, tant à l'égard du riche qu'à l'égard du néceſſiteux: mais il ne dit rien de ſemblable; & ſans chicaner ſes ouailles ſur les prêts à faire aux gens aiſés, il ne s'intéreſſe que pour les malheureux. Il déclare donc qu'il faut faire des aumônes pures & ſimples; & quant aux prêts qui en ſont, dit-il, une eſpece, il aſſure de même qu'on eſt tenu d'en faire; enſorte, ajoute-t-il, qu'on ſe rend également coupable, ſoit qu'on prête à intérêt, ſoit qu'on refuſe de prêter; & cette derniere alternative ne pouvoit être vraie qu'en la rapportant aux ſeuls pauvres, autrement ſa propoſition étoit évidemment inſoutenable. *Æquè obnoxius eſt pœnæ qui non dat mutuum, & qui dat ſub conditione uſuræ. Contra uſurarios.*

Mais écoutons S. Jean Chryſoſtome, nous verrons que les intérêts qu'on tire des gens aiſés, n'étoient pas illicites, & qu'il ne les condamnoit pas lui-même. « Si » vous avez, dit-il, placé une ſomme à » charge d'intérêts entre les mains d'un » homme ſolvable, ſans doute que vous » aimeriez mieux laiſſer à votre fils une » bonne rente ainſi bien aſſurée, que de lui » laiſſer l'argent dans un coffre, avec l'em- » barras de le placer par lui-même. » *Si argentum haberes ſub fenore collocatum & debitor probus eſſet; malles certè ſyngraphum quam aurum filio relinquere ut inde proventus ipſi eſſet magnus, nec cogeretur alios quærere ubi poſſet collocare.* Joan. Chryſoſt. *in Matt. homil. lxvj. & lxvij. p. 660. lit. b. tom. VII.* édit. D. Bern. de Mont-faucon.

Il s'agit, comme l'on voit, d'un prêt de lucre & de l'intérêt que produit un capital inaliéné, puiſqu'on ſuppoſe que le pere eût pu le retirer pour le laiſſer à ſes enfans, & que d'ailleurs les contrats de conſtitution n'étoient pas alors en uſage entre particuliers. *Conf. de Paris, tom. II. l. II. p. 318.* Du reſte, notre ſaint évêque parle de cette maniere de placer ſon argent, comme d'une pratique journaliere & licite; il ne répand lui-même aucun nuage ſur cet emploi, & il n'improuve aucunement l'attention du pere à placer ſes fonds à intérêts & d'une façon ſûre, afin d'épargner cette ſollicitude aux ſiens. Ces deux paſſages ne ſont pas les ſeuls que je puiſſe rapporter, mais je les crois ſuffiſans pour montrer aux ennemis de l'*uſure* légale qu'ils n'entendent pas la doctrine des peres à cet égard.

Au reſte, ſi les docteurs de l'égliſe ont approuvé les prêts de commerce entre perſonnes aiſées, il eſt d'autres prêts abſolument iniques contre leſquels ils ſe ſont juſtement élevés avec les loix civiles; ce ſont ces prêts ſi funeſtes à la jeuneſſe dont ils prolongent les égaremens, en la conduiſant à la mendicité & aux horreurs qui en ſont la ſuite. S. Ambroiſe nous décrit les artifices infâmes de ces ennemis de la ſociété, qui ne s'occupent qu'à tendre leurs filets ſous les pas des jeunes gens, dans la vue de les ſurprendre & de les dépouiller. *Adoleſcentulos divites explorant per ſuos .... aiunt nobile prædium eſſe venale . . . prætendunt alienos fundos adoleſcenti ut eum ſuis ſpolient, tendunt retia*, &c.

Voilà des myſteres d'iniquité que les avocats de l'intérêt légal ſont bien éloignés d'autoriſer; mais à ces procédés odieux, joignons les barbaries que S. Ambroiſe dit avoir vues, & que l'on croit à peine ſur ſon témoignage. L'*uſure* de ſon temps étoit toujours exceſſive, toujours la centéſime qui s'exigeoit tous les mois, & qui non-payée accroiſſoit le capital *uſuræ applicantur ad ſortem, ibid. cap. vij. nova uſurarum auctio per menſes ſingulos, cap. viij.* Si à la fin du mois l'intérêt n'étoit pas payé, il groſſiſſoit le principal au point qu'il faiſoit au bout de l'an plus que le denier huit, & qui en voudra faire le calcul, trouvera qu'un capital ſe doubloit en moins de ſix ans. Pour peu donc qu'un emprunteur fût malheureux, pour peu qu'il fût négligent ou diſſipateur, il étoit bientôt écraſé. Les ſuites ordinaires d'une vie licencieuſe étoient encore plus terribles qu'à préſent: malheur à qui ſe livroit à la molleſſe & aux mauvais conſeils. On obſédoit les jeunes gens qui pouvoient faire de la dépenſe, & comme dit S. Ambroiſe, les marchands de toute eſpece, les artiſans du luxe & des plaiſirs, les parafites & les flatteurs conſpiroient à les jeter

dans le précipice ; je veux dire, dans les emprunts & dans la prodigalité. Bientôt ils eſſuyoient les plus violentes pourſuites de la part de leurs créanciers, *exactorum circum latrantum barbaram inſtantiam*, dit Sidoine *lib. IV. epiſt. 24.* On faiſoit vendre leurs meubles, & on leur arrachoit juſqu'à la vie civile, en les précipitant dans l'eſclavage. *Alios proſcriptioni addicit, alios ſervituti*, Ambr. *de Tob. c. xj.* Auſſi voyoit-on pluſieurs de ces malheureux ſe pendre ou ſe noyer de déſeſpoir. *Quanti ſe propter fenus ſtrangulaverunt ! Ibid. cap. viij. Quam multi ob uſuras laqueo ſeſe interemerunt vel præcipites in fluvios dejecerunt !* Greg. Niſſ. *contra uſurarios.*

Quelquefois les uſuriers mettoient le fils en vente pour acquitter la dette du pere. *Vidi ego miſerabile ſpectaculum liberos pro paterno debito in auctionem deduci.* Ambr. *ibid. c. viij.* Les peres vendoient eux-mêmes leurs enfans pour ſe racheter de l'eſclavage. S. Ambroiſe l'atteſte encore comme un fait ordinaire ; il eſt difficile de lire cet endroit ſans verſer des larmes ; *vendit plerumque & pater liberos autoritate generationis, ſed non voce pietatis. Ad auctionem pudibundo vultu miſeros trahit dicens . . . . veſtro pretio redimitis patrem, veſtrâ ſervitute paternam emitis libertatem. Ibid. cap. viij.*

Après cela peut-on trouver étrange que nos ſaints docteurs aient invectivé contre le commerce uſuraire, & qu'ils y aient attaché une idée d'injuſtice & d'infamie, que des circonſtances toutes différentes n'ont encore pu effacer ? Ne voit-on pas qu'ils n'ont été portés à condamner l'*uſure* qu'à cauſe des cruautés qui l'accompagnoient de leur temps ? Auſſi l'attaquent-ils ſans ceſſe, comme contraire à la charité chrétienne, & à la commiſération que l'on doit à ſes ſemblables dans l'infortune. Ils parlent toujours du prêt gratuit comme d'un devoir que la nature & la religion nous impoſent ; & par conſéquent, je le repete, ils n'ont eu en vue que les pauvres ; car encore un coup, il eſt conſtant que perſonne n'eſt tenu de prêter *gratis* aux gens aiſés. Ces ſaints docteurs n'exigent donc pas qu'un homme prête à ſon déſavantage pour augmenter l'aiſance de ſon prochain. En un mot, ils n'ont jamais trouvé à redire que l'homme pécunieux cherchât des emprunteurs ſolvables pour tirer de ſes eſpeces un profit honnête, ou comme dit ſaint Chryſoſtome, *ut inde proventus ipſi eſſet magnus.* Mais du reſte nous ne ſoutenons que l'intérêt de la loi, intérêt qu'elle n'autoriſe que parce qu'il eſt équitable, néceſſaire, & dès-là ſans danger pour la ſociété. Voyons à préſent s'il a toujours été approuvé par la légiſlation, & ſi elle a prétendu le proſcrire, quand elle a ſévi contre les uſuriers.

Nous dirons donc ſur cet objet, que c'eſt uniquement pour arrêter le brigandage de l'*uſure*, que les légiſlateurs ont ſi ſouvent prohibé le commerce uſuraire ; mais dans ce cas, il faut toujours entendre un négoce inique, préjudiciable au public & aux particuliers, tel que l'ont fait autrefois en France les Italiens & les Juifs.

Saint Louis qui régna dans ces temps malheureux voyant que l'*uſure* étoit portée à l'excès, & ruinoit ſes ſujets, la proſcrivit tout-à-fait par ſon ordonnance de 1254. Mais ce n'étoit ni un mot que l'on condamnoit alors, ni ce modique intérêt qu'exige le bien public, & que les puiſſances de la terre n'empêcheront pas plus que le cours des rivieres. C'étoit une *uſure* intolérable, c'étoit en un mot l'*uſure* des Juifs & des Lombards, qui s'engraiſſoient dans ce temps-là des miſeres de la France. La loi leur accordoit l'intérêt annuel de 4 ſous pour livre ; *quatuor denarios in menſe, quatuor ſolidos in anno pro librâ.* Cela faiſoit vingt pour cent par année, que l'on réduiſoit à quinze pour les foires de Champagne. C'eſt ce que l'on voit par une ordonnance de 1311, publiée ſous Philippe le Bel, qui monta ſur le trône quinze ans après la mort de ſaint Louis. Ce taux exceſſif ne ſatisfaiſoit pas encore l'avidité des uſuriers. Le cardinal Hugue, contemporain de notre ſaint roi, nous les repréſente comme des enchanteurs, qui, ſans battre monnoie, faiſoient d'un tournois un pariſis, *ſine percuſſione mallei faciunt de turonenſi pariſienſe*, Hug. *card. in pſal. 14.* c'eſt-à-dire, que pour vingt ſous ils en tiroient vingt-cinq ; ce qui fait le quart en ſus, ou 25 pour cent ; *uſure* vraiment exorbitante, & qui méritoit bien la cenſure des caſuiſtes & la ſévérité des loix.

Ce fut dans ces circonſtances que ſaint Louis, témoin des excès de l'*uſure*, & des vexations qui s'enſuivoient contre les peuples, la défendit tout-à-fait dans le royaume. Mais par-là ce prince manqua le but qu'il ſe propoſoit; & dans un ſiecle d'impolitie & de ténebres qui ſouffroit les guerres particulieres, qui ſanctifioit les croiſades, dans un ſiecle de ſuperſtion qui admettoit le duel & l'épreuve du feu pour la conviction des criminels, dans un ſiecle, en un mot où les vrais intérêts de la religion & de la patrie étoient preſque inconnus, ſaint Louis en proſcrivant toute *uſure*, donna dans un autre excès qui n'opéra pas encore le bien de la nation. Il arriva bientôt, comme ſous l'empereur Baſile, que l'invincible néceſſité d'une *uſure* compenſatoire fit tomber en déſuétude une loi qui contrarioit les vues d'une ſage police, & qui anéantiſſoit les communications indiſpenſables de la ſociété. C'eſt ce qui parut évidamment en ce que l'on fut obligé pluſieurs fois de rappeller les uſuriers étrangers, à qui l'on accordoit quinze & vingt pour cent d'un intérêt que la loi rendoit licite; & qui par mille artifices en tiroient encore davantage.

Il réſulte de tous ces faits, que ſi les puiſſances ont frappé l'*uſure*, leurs coups n'ont porté en général que ſur celle qui attaquant la ſubſtance du pauvre, & le patrimoine d'une jeuneſſe imprudente, mine par là peu à peu & ronge inſenſiblement un état. Mais cette *uſure* déteſtable ne reſſemble que par le nom à celle qui ſuit les prêts de commerce; prêts qui ne portent aujourd'hui qu'un intérêt des plus modiques, prêts en conſéquence recherchés par les meilleurs économes, & qui par l'utile emploi qu'on en peut faire, ſont preſque toujours avantageux à l'homme actif & intelligent.

Ces réflexions au reſte ſont autant de vérités ſolemnellement annoncées par une déclaration que Louis XIV. donna en 1643, pour établir des monts de piété dans le royaume. Ce prince dit, *que les rois ſes prédéceſſeurs .... ont, par pluſieurs édits & ordonnances, impoſé des peines à ceux qui faiſoient le trafic illicite de prêter argent à exceſſif intérêt ... nous voulons*, dit ce monarque, *employer tous les efforts de notre autorité royale pour renverſer tout-à-la-fois & les fondemens, & les miniſtres de cette pernicieuſe pratique d'*uſure *qui s'exerce dans les principales villes de notre royaume. Et d'autant que le trafic de l'emprunt & du prêt d'argent eſt très-utile & néceſſaire dans nos états .. nous avons voulu établir des monts de piété, aboliſſant de cette ſorte & le pernicieux trafic des uſuriers, & le criminel uſage des* uſures *qu'on y rend arbitraires, à la ruine des familles.* Conf. eccl. p. 298.

On voit que ce prince veut empêcher ſimplement les excès d'une *uſure* arbitraire & ruineuſe pour les ſujets, & non pas, peſez bien les termes, *le trafic de l'emprunt & du prêt d'argent*, qu'il déclare *très-utile, néceſſaire* même, quoique l'intérêt dont il s'agiſſoit alors fût bien au deſſus du denier vingt. On devoit payer par mois trois deniers pour livre au mont de piété; ce qui fait trente-ſix deniers ou trois ſous par an, *triplicem uſuram.* Conf. eccl. p. 300.

Au ſurplus, Louis XIV. ne fait ici que ſuivre des principes invariables de leur nature, & abſolument néceſſaires en toute ſociété policée. Philippe le Bel, dans l'ordonnance de 1311, ci-deſſus alléguée, avoit déja ſenti cette vérité. Il avoit reconnu pluſieurs ſiecles avant Louis XIV. qu'il eſt un intérêt juſte & raiſonnable, que l'on ne doit pas confondre avec une *uſure* arbitraire & préjudiciable à tout un peuple, *graviores uſuras*, ce ſont les termes, *ſubſtantias populi gravius devorantes proſequimur attentius atque punimus.* Mais il ne manque pas d'ajouter expreſſément qu'il ne prétend pas empêcher qu'un créancier n'exige, outre le principal qui lui eſt dû, un intérêt légitime du prêt, ou de quelqu'autre contrat licite, dont il peut tirer de juſtes intérêts. *Verum per hoc non tollimus quominus impunè creditor quilibet intereſſe legitimum præter ſortem ſibi debitum poſſit exigere ex mutuo, vel alio contractu quocumque licito ex quo intereſſe rationabiliter & licite peti poſſit vel recipi.* Guenois, *conſér. des ordon. t. I. l. IV. tit. j. p. 621 & 623, édit. de Paris, 1678.*

Il y avoit donc des prêts alors, qui ſans autre formalité, produiſoient par la convention même un intérêt légitime, comme aujourd'hui dans le Bugey, *intereſſe le-*

gitimum ex mutuo, ou comme on trouve encore au même endroit, *lucrum quod de mutuo recipitur*, & par conſéquent cet intérêt, ce profit s'exigeoit licitement; ſans doute parce qu'il étoit juſte & raiſonnable; *rationabiliter & licite peti poſſit.* Il n'eſt rien de tel en effet que la juſtice & la raiſon, c'eſt-à-dire, dans notre ſujet, l'intérêt mutuel des contractans; & nos adverſaires ſont obligés de s'y rendre eux-mêmes. Voici donc ce que dit le pere Sémelier ſur l'ordonnance de 1311. *Il eſt vrai* que Philippe le Bel *ne prétend pas empêcher qu'un créancier ne puiſſe exiger au-delà du principal qui lui eſt dû, un intérêt légitime du prêt.... mais l'on n'eſt pas en droit d'inférer que ce prince ait par là autoriſé le prêt de commerce*, [il a pourtant autoriſé le *lucrum quod de mutuo recipitur*] *... il en faut ſeulement conclure qu'il permet que le créancier, par le titre du lucre ceſſant, ou du dommage naiſſant, reçoive des intérêts légitimes; nous le dirons dans le livre ſixieme qui ſuit; mais alors*, ajoute notre conférencier, *ce n'eſt plus une* uſure. *Conſér. eccléſiaſt. p. 136.*

Puiſque cet intérêt ſi juſte que l'on tire du prêt, cet *intereſſe legitimum ex mutuo*, ce *lucrum quod de mutuo recipitur*, n'eſt pas un profit illicite, ou ce que l'école appelle une *uſure*, nous ſommes enfin d'accord, & nous voilà heureuſement réconciliés avec nos adverſaires; car c'eſt-là tout ce que nous prétendons. Etoit-ce la peine de tant batailler pour en venir à un dénouement ſi facile?

J'avois bien raiſon de dire en commençant que tout ceci n'étoit qu'une queſtion de mots. On nous accorde en plein tous ce que nous demandons; deſorte qu'il n'y a plus de diſpute entre nous, ſi ce n'eſt peut-être ſur l'odieuſe dénomination d'*uſure*, que l'on peut abandonner, ſi l'on veut, à l'exécration publique, en lui ſubſtituant le terme plus doux d'*intérêt légal.*

Qu'on vienne à préſent nous objecter les prophêtes & les peres, les conſtitutions des papes & les ordonnances des rois. On les lit ſans principe, on n'en voit que des lambeaux, & on les cite tous les jours ſans les entendre & ſans en pénétrer ni l'objet, ni les motifs; ils n'enviſagent tous que l'accompliſſement de la loi, ou, ce qui eſt ici la même choſe, que le vrai bien de l'humanité; or, que dit la loi ſur ce ſujet, & que demande le bien de l'humanité? Que nous ſecourions les néceſſiteux & par l'aumône, & par le prêt gratuit, ce qui eſt d'autant plus facile, qu'il ne leur faut que des ſecours modiques. Voilà dans notre eſpece à quoi ſe réduiſent nos devoirs indiſpenſables, & la loi ne dit rien qui nous oblige au-delà. Dieu connoît trop le néant de ce qu'on nomme *commodités*, *fortune* & *grandeur* temporelle pour nous faire un devoir de les procurer à perſonne, ſoit en faiſant des dons à ceux qui ſont dans l'aiſance, ou, ce qui n'eſt pas moins difficile, en prêtant des grandes ſommes ſans profit pour nous. En effet, qu'un homme s'incommode & nuiſe à ſa famille pour prêter *gratis* à un homme aiſé, où eſt-là l'intérêt de la religion & celui de l'humanité?

Revenons donc enfin à la diverſité des temps, à la diverſité des uſages & des loix. Autrefois l'*uſure* étoit exorbitante, on l'exigeoit des plus pauvres, & avec une dureté capable de troubler la paix des états; ce qui la rendoit juſtement odieuſe. Les choſes ont bien changé; les intérêts ſont devenus modiques & nullement ruineux. D'ailleurs, grace à notre heureuſe légiſlation, comme on n'a guere de priſe aujourd'hui ſur la perſonne; les barbaries qui accompagnoient jadis l'*uſure*, ſont inconnues de nos jours. Auſſi ne prête-t-on plus qu'à des gens réputés ſolvables; &, comme nous l'avons déja remarqué, les pauvres ſont preſque toujours de trop dans la queſtion préſente. Si l'on eſt donc de bonne foi, on reconnoîtra que les prêts de lucre ne regardent que les gens aiſés, ou ceux qui ont des reſſources & des talens. On avouera que ces prêts ne leur ſont point onéreux, & que bien différens de ceux qui avoient cours dans l'antiquité, jamais ils n'ont excité les clameurs du peuple contre les créanciers. On reconnoîtra même que ces prêts ſont très-utiles au corps politique, en ce que les riches fuyant preſque toujours le travail & la peine, & par malheur les hommes entreprenans étant rarement pécunieux, les talens

leurs de ces derniers ſont le plus ſouvent perdus pour la ſociété, ſi le prêt de lucre ne les met en œuvre. Conſéquemment on ſentira que ſi la légiſlation prenoit là-deſſus un parti conſéquent, & qu'elle approuvât nettement le prêt de lucre au taux légal, elle feroit, comme on l'a dit, le vrai bien, le bien général de la ſociété, elle nous épargneroit des formalités obliques & ruineuſes; & nous délivreroit tout-d'un-coup de ces vaines perplexités qui ralentiſſent néceſſairement le commerce national.

C'eſt affoiblir des raiſons triomphantes que de les confirmer par des autorités dont elles n'ont pas beſoin. Je cede néanmoins à la tentation de rappeller ici l'anonyme, qui, ſur la fin du dernier ſiecle, nous donna *la pratique des billets*; un autre qui a publié dans ces derniers temps un *in-4°.* ſur *les prêts de commerce*; ouvrage qui l'emporte beaucoup ſur le premier, & qui fut imprimé à Lille en 1738. Je cite encore avec Bayle le célebre de Launoy, docteur de Paris, le pere Séguenot, de l'oratoire, M. Paſcal, M. le premier préſident de Lamoignon, &c. Je cite de même M. Perchambaut, préſident du parlement de Bretagne; & pour dire encore plus, Dumoulin, Grotius, Puffendorf, Saumaiſe & Monteſquieu. Tous ces grands hommes ont regardé comme légitimes de modiques intérêts pris ſur les gens aiſés, & ils n'ont rien apperçu dans ce commerce qui fût contraire à la juſtice ou à la charité. *V.* Nouvelles de la république des lettres, Mai 1685, *p. 571*, *F. de V.*

Victricem meditor juſto de fenore cauſam
Annus hic undecies dum mihi quintus adeſt.

Article de M. FAIGUET. (1758.)

USURE, ſ. f. *(Juriſprud.)* il ne faut pas confondre l'*uſure* avec le profit que l'on tire du louage, ce profit étant toujours permis, lorſqu'on le perçoit pour une choſe ſuſceptible de location, & qu'il eſt réglé équitablement.

On n'entend par *uſure* que le profit que l'on tire du prêt; encore faut-il diſtinguer deux ſortes de prêts, appellés par les Latins *commodatum* & *mutuum*.

Le premier que nous appellerons *commodat*, ou *prêt à uſage*, faute d'expreſſion propre dans notre langue pour le diſtinguer de l'autre ſorte de prêt appellé *mutuum*, eſt celui par lequel on donne gratuitement une choſe à quelqu'un, pour en uſer pendant un certain temps, ſous condition de la rendre en nature après le temps convenu. Ce prêt doit être gratuit, autrement ce ſeroit un louage.

L'autre prêt appellé *mutuum*, *quaſi mutuatio*, eſt celui par lequel une choſe fungible, c'eſt-à-dire qui peut être remplacée par une autre, comme de l'or ou de l'argent, monnoyé ou non, du grain, des liqueurs, &c. eſt donnée à quelqu'un pour en jouir pendant un certain temps, à condition de rendre, non pas la même choſe identiquement, mais la même quantité & qualité.

Ce prêt appellé *mutuum*, devoit auſſi être gratuit; & lorſqu'il ne l'étoit pas, ce qui étoit contre la nature de ce contrat, on l'appelloit *fœnus*, *quaſi fatus*, *ſeu partus*; & le profit que l'on tiroit de l'argent, ou autre choſe fungible ainſi prêtée, fut ce que l'on appella *uſura*, uſure.

On voit dans l'*Exode*, *ch. xxij.* que le prêt gratuit appellé *mutuum*, étoit uſité; mais il n'y eſt pas parlé du prêt à *uſure*.

Le *ch. xxiij. du Deutéronome* le défend expreſſément: *Non fœnerabis fratri tuo ad* uſuram *pecuniam*, *nec fruges*, *nec quamlibet aliam rem*, SED ALIENO. *Fratri tuo abſque* uſura, *id quod indiget commodabis*, *ut benedicat tibi Dominus*, &c.

Il étoit donc défendu de prêter à *uſure* à ſon frere, c'eſt-à-dire à toute perſonne de même nation ou alliée. Il n'y avoit d'exception que pour les étrangers, qui étoient tous regardés comme ennemis. Auſſi S. Ambroiſe regarde-t-il comme deux actions égales, de ſévir contre les ennemis par le fer, ou tirer de quelqu'un l'*uſure* du prêt; & il penſe qu'on ne peut l'exiger que contre ceux qu'il eſt permis de tuer.

Mais la loi de l'Evangile, beaucoup plus parfaite que celle de Moïſe, défend de prêter à *uſure*, même à ſes ennemis: *diligite inimicos veſtros*, *benefacite*, *& mutuum date*, *nihil inde ſperantes*, *& erit merces veſtra multa*. Luc, *vj.*

Les conciles & les papes ſe ſont auſſi élévés fortement contre les prêts à *uſure*. Ils prononcent la ſuſpenſion des bénéfices contre les clercs, & l'excommunication contre les laïcs

qui ont le malheur d'y tomber On peut voir là-deſſus le *tit. de uſuris*, aux décrétales ; le canon *epiſcopis*, *diſt. 47.* & pluſieurs autres.

Cependant l'*uſure* punitoire ou conventionnelle, eſt permiſe en certains cas par le droit canon.

Chez les Romains, comme parmi nous, toute *uſure* n'étoit pas défendue ; mais ſeulement l'*uſure* lucratoire, lorſqu'elle étoit exceſſive. Elle ne devoit pas excéder un certain taux dont on étoit convenu, autrement le prêteur étoit déclaré infâme, & puni de la peine du quadruple ; en quoi l'uſurier étoit traité plus rigoureuſement que les voleurs ordinaires, dont la peine n'étoit que du double.

Auſſi les choſes étoient-elles portées à un tel excès, que l'on ne rougiſſoit point de tirer cent pour cent d'intérêt, qui eſt ce que l'on appelloit *uſure centéſime*. (*) Cet abus s'étoit perpétué juſqu'au temps de Juſtinien, malgré les défenſes réitérées de ſes prédéceſſeurs, que cet empereur renouvella en preſcrivant la maniere dont il étoit permis de percevoir les intérêts.

En France, les ordonnances de nos rois ont toujours réprouvé le commerce d'*uſure*, en quoi l'on s'eſt conformé à la doctrine de l'égliſe & au droit canon.

On a ſeulement diſtingué l'intérêt licite, de celui qui ne l'eſt pas, auquel on applique plus volontiers le terme d'*uſure*.

Non-ſeulement on admet parmi nous les *uſures* compenſatoires, légales, & celles qu'on appelle *punitoires* ou *conventionnelles*, mais même l'*uſure* lucratoire, pourvu qu'elle n'excede pas le taux permis par l'ordonnance toutes ces *uſures* ſont réputées légitimes.

Mais l'*uſure* lucratoire n'a lieu parmi nous qu'en quatre cas ; ſavoir, 1°. dans le contrat de conſtitution de rente ; 2°. pour les intérêts qui viennent *ex morâ & officio judicis* ; 3°. dans les actes à titre onéreux, autres que le prêt, tels que tranſactions pour intérêts civils ou pour rentes, de droits incorporels, ou de choſes mobiliaires en gros ; 4°. pour deniers pupillaires, ce qui n'a lieu que contre le tuteur tant que les deniers ſont entre ſes mains.

Il y a cependant quelques pays où il eſt permis de ſtipuler l'intérêt de l'argent prêté, comme en Bretagne & en Breſſe, & à Lyon entre marchands, ou pour billets payables en paiement. *Voyez* aux décrétales, au digeſte & au code, les *tit. de uſuris* ; & les traités *de uſuris*, de Salmaſius, & autres auteurs indiqués par Brillon au *mot uſure*, Gregorius Toloſanus, Dumolin, Donat, *tractatus contractuum & uſurarum*, Bouchel, & les *mots* CONTRAT DE CONSTITUTION, INTÉRÊT PRÊT, OBLIGATION, USURIER. *(A)*

USURE BESSALE, chez les Romains étoit l'intérêt à huit pour cent par an. Elle étoit ainſi appellée du mot *bes*, qui ſignifioit huit parties de l'as, ou ſomme entiere.

USURE CENTÉSIME n'étoit pas, comme quelques interpretes l'ont penſé, un intérêt de cent pour cent par an ; car jamais une *uſure* ſi énorme ne fut permiſe. L'*uſure centéſime* la plus forte qui ait eu lieu chez les Romains, étoit celle qui dans le cours de cent mois égaloit le ſort principal, au moyen de ce que de cent deniers on en payoit un par mois ; car les anciens avoient coutume de compter avec leurs débiteurs tous les mois, & de ſe faire payer l'intérêt chaque mois. Un denier par mois faiſoit douze deniers par an, ou le denier douze. Ainſi pour appliquer cela à nos valeurs numéraires, cent liv. tournois, chacune de vingt ſous, & le ſou de douze deniers, l'*uſure centéſime* auroit été d'une livre tournois par mois, & douze livres tournois par an ; ce qui en huit ans & quatre mois égaleroit le ſort principal.

Cette *uſure* conſidérable s'étoit perpétuée chez les Romains juſqu'au temps de Juſtinien, malgré les défenſes réitérées de ſes prédéceſſeurs qu'il renouvella. *Voyez* Budæus *de aſſe*, Hermolaus Barbarus, Ægidius Doſanus, Alciatus Molinæus *de uſuris*, Gregorius Toloſanus, & les *mots* INTÉRÊT, USURE UNCIALE. *(A)*

USURE CIVILE, Pline donne ce nom aux *uſures* ſemiſſes, parce que c'étoient les plus fortes des *uſures* communes. *Voyez* Gregorius Toloſanus, *liv. II. ch. iij.*

USURE COMPENSATOIRE eſt celle par laquelle on ſe dédommage du tort que l'on a reçu, ou du profit dont on a été privé, *propter damnum emergens, vel lucrum ceſſans.*

(*) Vous verrez à l'article *uſure centéſime*, le vrai ſens de ce mot.

Cette *uſure* n'a rien de vicieux, ni de répréhenſible ſuivant les loix & les canons, parce que hors le cas d'une néceſſité abſolue, l'on n'eſt pas obligé de faire le profit d'un autre à ſon préjudice.

C'eſt ſur ce principe qu'il eſt permis au vendeur de retirer les intérêts du prix d'un fonds dont il n'eſt pas payé, & ce en compenſation des fruits que l'acquéreur perçoit.

Il en eſt de même des intérêts de la dot, exigible & non payée, de ceux de la légitime ou portion héréditaire, d'une ſoute de partage, ou d'un reliquat de compte de tutelle.

Cette *uſure compenſatoire* eſt auſſi appellée *légale*, parce qu'elle eſt due de plein droit & ſans convention.

USURE CONVENTIONELLE eſt l'intérêt qui eſt dû en vertu de la ſtipulation ſeulement, à la différence des intérêts qui ſont dus de plein droit en certains cas, & que l'on appelle par cette raiſon *uſures légales*.

L'*uſure* punitoire eſt du nombre des *uſures conventionnelles*. *Voyez* USURE LÉGALE & USURE PUNITOIRE.

USURE DEUNCE étoit l'intérêt à onze pour cent par an; le terme *deunce* ſignifiant onze parties ed l'as ou ſomme entiere.

USURE DEXTANTE étoit l'intérêt à dix pour cent par an, *dextans* ſignifiant dix parties de l'as ou principal. *V.* USURE UNCIALE.

USURE DODRANTE étoit l'intérêt à neuf pour cent par an, car *dodrans* ſignifioit neuf parties de l'as. *Voyez* USURE UNCIALE, USURE SEXTANTE, *&c.*

USURE LÉGALE c'eſt l'intérêt qui eſt dû de plein droit, en vertu de la loi & ſans qu'il ſoit beſoin de convention, comme cela a lieu en certains cas, par exemple pour les intérêts du prix de la vente d'un fonds, pour les intérêts d'une dot non payée, d'une part héréditaire, légitime, ſoute de partage, *&c. V.* USURE COMPENSATOIRE.

USURE LÉGITIME, on appelloit ainſi chez les Romains, le taux d'intérêt qui étoit autoriſé & le plus uſité, comme l'*uſure* trientale, c'eſt-à-dire à 4 pour 100, ou l'*uſure* quinquunce, c'eſt-à dire à 5 pour 100 par an; on donna cependant auſſi quelquefois ce nom à l'*uſure* centéſime ou à 12 pour 100 par an; qui étoit la plus forte de toutes, parce qu'elle étoit alors autoriſée par la loi, ou du moins qu'elle l'avoit été anciennement, & qu'elle s'étoit perpétuée par un uſage qui avoit acquis force de loi. *Voyez l'hiſtoire de la juriſprud. rom.* de M. Terraſſon.

USURE LUCRATIVE, *ou* LUCRATOIRE, eſt celle qui eſt perçue ſans autre cauſe, que pour tirer un profit de l'argent ou autre choſe prêtée; cette ſorte d'*uſure* eſt abſolument réprouvée par le Droit canonique & civil, ſi ce n'eſt lorſqu'il y a *lucrum ceſſans* ou *damnum emergens*, comme dans le cas du contrat de conſtitution. *V.* CONTRAT DE CONSTITUTION & INTÉRÊT.

USURE MARITIME, *nauticum fœnus*, eſt l'intérêt que l'on ſtipule dans un contrat à la groſſe ou à la groſſe aventure; cet intérêt peut excéder le taux de l'ordonnance, à cauſe du riſque notable que court le prêteur de perdre ſon fonds. *Voyez* au digeſte le titre *de nautico fœnore*. L'ordonnance de la marine, *l. III. tit. 5.* le commentaire de M. Valin ſur cette ordonnance, & le *mot* GROSSE AVENTURE.

USURE MENTALE, eſt celle qui ſe commet ſans avoir été expreſſément ſtipulée par le prêteur, lorſqu'il donne ſon argent, dans l'eſpérance d'en retirer quelque choſe au-delà du ſort principal. Cette *uſure* eſt défendue auſſi-bien que l'*uſure* réelle, *mutuum date nihil inde ſperantes*. Luc *vj.*

USURE NAUTIQUE *V.* USURE MARITIME.

USURE PUNITOIRE *ou* CONVENTIONNELLE, eſt le profit qui eſt ſtipulé en certains cas par forme de peine, contre celui qui eſt en demeure de ſatisfaire à ce qu'il doit.

Cette ſorte d'*uſure*, quoique moins favorable que la compenſation, eſt cependant autoriſée en certains cas, même par le Droit canon; par exemple, en fait d'emphytéoſe, où le preneur eſt privé de ſon droit, lorſqu'il laiſſe paſſer deux ans ſans payer le canon emphytéotique; 2°. en matiere de compromis, où celui qui refuſe de l'exécuter dans le temps convenu, eſt tenu de payer la ſomme fixée par le compromis; 3°. en matiere de teſtament, dont l'héritier eſt tenu de remplir les conditions ou de ſubir la peine qui lui eſt impoſée par le teſtament. *Voyez le traité des crimes*, par M. de Vouglans, *tit. 5. c. vij.*

USURE QUADRANTE, étoit l'intérêt à 3 pour 100 par an, car le terme de *qua-*

drans ſignifioit la troiſieme-partie de l'as ou ſomme entiere.

USURE QUINQUUNCE, étoit l'intérêt à 5 pour 100 par an, *quinquunce* étant la cinquieme partie de l'as ou ſomme entiere.

USURE RÉELLE, eſt celle que l'on commet réellement & de fait, en exigeant des intérêts illicites d'une choſe prêtée; on l'appelle auſſi *réelle* pour la diſtinguer de l'*uſure* mentale, qui eſt lorſque le prêt a été fait dans l'intention d'en tirer un profit illicite, quoique cela n'ait pas été ſtipulé ni exécuté. *Voyez* USURE MENTALE.

USURE SEMICE, étoit l'intérêt à 6 pour 100 par an; *ſemi* étoit la moitié de l'as ou ſix parties du total qui ſe diviſoit en 12 onces.

USURE SEPTUNCE, étoit l'intérêt à 7 pour 100 par an, ainſi appellé, parce que *ſeptunx* ſignifioit ſept parties de l'as.

USURE SEXTANTE, c'étoit lorſque l'on tiroit l'intérêt à 2 pour 100 par an, car *ſextans* étoit la cinquieme partie de l'as ou 2 onces.

USURE SEMI-UNCIALE, étoit celle qui ne produiſoit que la moitié d'une once par an, ou un demi denier par mois. *Voyez* USURE CENTÉSIME & USURE UNCIALE.

USURE TRIENTALE *ou* TRIENTE, étoit chez les Romains l'intérêt à 4 pour 100 par an; en effet, *triens* étoit la quatrieme partie de l'as, il en eſt parlé au code *de uſuris*.

USURE UNCIALE, on appelloit ainſi chez les Romains l'intérêt que l'on tiroit au denier 12 d'un principal, parce que l'as qui ſe prenoit pour la ſomme entiere étoit diviſé en 12 onces ou parties; deſorte que l'*uſure unciale* étoit une once d'intérêt, non pas par mois, comme quelques-uns l'ont cru, mais ſeulement par an, ce qui ne faiſoit qu'un denier par mois; autrement on auroit tiré 100 pour 100 par an, ce qui ne fut jamais toléré; ainſi l'*uſure unciale* ou centéſime étoit la même choſe, *voy.* USURE CENTÉSIME. *V. auſſi* Cornelius Tacitus, *anal. lib. XV.* Gregorius Toloſanus. *(A)*

USURIER, ſ. m. *(Gram. & Juriſpr.)* eſt celui qui prête à uſure, c'eſt-à-dire à un intérêt illicite, ſoit que ce ſoit dans un cas auquel il n'eſt pas permis de ſtipuler d'intérêt, ſoit que l'intérêt qui eſt ſtipulé excede le taux porté par les ordonnances.

Le terme d'*uſurier* ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part.

On appelle *uſurier* public, celui qui fait métier de prêter à uſure.

Les ordonnances de Philippe le Bel en 1311 & 1313, celle de Louis XII. en 1510 & de Charles IX. en 1567, ont défendu le prêt à uſure.

L'ordonnance de Blois, *art.* 202. a pareillement défendu à toutes perſonnes d'exercer aucune uſure, à peine pour la premiere fois, d'amende-honorable, banniſſement, & de condamnation de groſſes amendes, & pour la ſeconde fois de confiſcation de corps & de biens.

Ces diſpoſitions ne ſont pas toujours ſuivies à la rigueur, par rapport à la difficulté qu'il y a d'acquérir une preuve complette de l'uſure, qui prend toujours ſoin de ſe cacher ſous quelque forme légitime en apparence. *V.* le *tr. des crimes*, par M. de Vouglans, *& ci-devant le mot* USURE. *(A)*

USURPATEUR, ſ. m. *(Gram. & Juriſpr.)* eſt un injuſte poſſeſſeur du bien d'autrui, & qui s'en eſt emparé par violence ou du-moins de ſon autorité privée.

On qualifie d'*uſurpateur*, non-ſeulement celui qui s'empare induement d'un fonds, mais auſſi tous ceux qui s'emparent de quelque droit qui ne leur appartient pas.

Ainſi celui qui prend le nom & les armes d'une famille dont il n'eſt pas iſſu, eſt un *uſurpateur*.

De même celui qui n'étant pas noble, ſe qualifie d'écuyer ou de chevalier, eſt un *uſurpateur* de nobleſſe.

Les ſujets rebelles qui veulent s'ériger en ſouverains, ſont des *uſurpateurs* des droits de ſouveraineté. *Voy.* ARMES, ARMOIRIES, CHEVALIER, ECUYER, FAMILLE, MAISON, NOM, NOBLESSE, SOUVERAINETÉ. *(A)*

USURPATION, ſ. f. *(Gram. & Juriſpr.)* eſt l'occupation de quelque bien ou droit de la part d'un injuſte poſſeſſeur, qui s'en eſt emparé de ſon autorité privée ou même par violence. *Voyez* USURPATEUR.

USURPATION, *(Gouvernem.)* envahiſſement injuſte de l'autorité, ſans en être revêtu par les loix.

Comme une conquête peut être appellée une *uſurpation* étrangere, l'*uſurpation* du gouvernement peut être nommée une *conquête domeſtique*, avec cette différence

qu'un uſurpateur domeſtique ne ſauroit jamais avoir le droit de ſon côté, au lieu qu'un conquérant peut l'avoir, pourvu qu'il ſe contienne dans les bornes que la juſtice lui preſcrit, & qu'il ne s'empare pas des poſſeſſions & des biens auxquels d'autres ont droit.

Quand les regles de l'équité ſont obſervées, il peut bien y avoir changement de conducteurs, mais non changement de forme & de loix de gouvernement; car étendre ſon pouvoir au-delà du droit & de la juſtice, c'eſt joindre la tyrannie à l'*uſurpation*.

Dans tous les gouvernemens policés, une partie conſidérable de la forme du gouvernement & des privileges eſſentiels des peuples, c'eſt de nommer les perſonnes qui doivent gouverner. L'anarchie ne conſiſte pas ſeulement à n'avoir nulle forme de gouvernement, mais à n'avoir pas conſtitué les perſonnes qui doivent être revêtues du pouvoir. Ainſi les véritables états ont non-ſeulement une forme de gouvernement établie, mais encore des loix pour revêtir certaines perſonnes de l'autorité publique. Quiconque entre dans l'exercice de quelque partie du pouvoir d'une ſociété par d'autres voies que celles que les loix preſcrivent, ne peut prétendre d'être obéi, quoique la forme du gouvernement ſoit conſervée, parce qu'il n'a pas été deſigné à jouir du pouvoir par les loix. En un mot, un tel uſurpateur, ni aucun de ſes deſcendans, ne ſauroient avoir une domination légitime, juſqu'à ce que le peuple y ait donné ſon aveu, ſans lequel leur pouvoir ſera toujours un pouvoir uſurpé, & par conſéquent illégitime. *(D. J.)*

USURPER, ENVAHIR, S'EMPARER, *(Synonymes.)* *Uſurper*, c'eſt prendre injuſtement une choſe à ſon légitime maître, par voie d'autorité & de puiſſance; il ſe dit également des biens, des droits & du pouvoir. *Envahir*, c'eſt prendre tout-d'un-coup par voie de fait quelque pays ou quelque canton, ſans prévenir par aucun acte d'hoſtilité. *S'emparer*, c'eſt préciſément ſe rendre maître d'une choſe, en prévenant les concurrens & tous ceux qui peuvent y prétendre avec plus de droit.

Il ſemble auſſi que le mot d'*uſurper* renferme quelquefois une idée de trahiſon: que celui d'*envahir* fait entendre qu'il y a du mauvais procédé: que celui de *s'emparer* emporte une idée d'adreſſe & de diligence.

On n'*uſurpe* point la couronne, lorſqu'on la reçoit des mains de la nation. Prendre des provinces dans le cours de la guerre, c'eſt en faire la conquête, & non pas les *envahir*. Il n'y a point d'injuſtice à *s'emparer* des choſes qui nous appartiennent, quoique nos prétentions ſoient conteſtées. *Girard. (D. J.)*

U T

UT, ſ. m. *en Muſique*, eſt la premiere des ſix ſyllables de la gamme de l'Aretin qui répond à la lettre C.

Par la méthode des tranſpoſitions, on appelle toujours *ut* la tonique des modes majeurs. *Voyez* GAMME, TRANSPOSITION.

Les Italiens trouvant le nom de cette ſyllabe *ut* trop ſourd, lui ſubſtituent la ſyllabe *do* en ſolfiant. *(S)*

UTERIN, *(Gram. & Juriſprud.)* ſe dit de celui qui eſt iſſu du même ventre. On appelle *frere uterin* celui qui eſt né de la même mere qu'un autre enfant. *Voyez* ci-devant les *mots* FRERE & SŒUR, & les *mots* CONSANGUINITÉ, DOUBLE LIEN, PARENTÉ, PROPRES, SUCCESSION. *(A)*

UTERINE *Pierre (Hiſt. nat.)* *lapis uterinus*; nom donné par quelques auteurs à une pierre qui ſe trouve dans l'Amerique eſpagnole & dans d'autres contrées. On dit qu'elle eſt très-dure & très-peſante, d'un beau noir, & ſuſceptible d'un très-beau poli. Les Indiens l'appliquent ſur le nombril dans les douleurs de ventre, & prétendent en ſentir beaucoup de ſoulagement.

UTERUS, *en Anatomie*, ou *matrice*, eſt l'organe de la génération dans la femme; c'eſt-là que ſe paſſe l'œuvre de la conception, & où le fetus ou l'embryon ſe loge, ſe nourrit, & croît pendant la groſſeſſe & juſqu'à la délivrance. *Voyez* ſa deſcription ſous l'*article* MATRICE, ſa fonction ſous les *articles* GÉNÉRATION, CONCEPTION, GROSSESSE, FETUS, &c.

UTERUS, *maladies de l'*, *(Médec.)* Il faut d'abord ſe rappeller la ſtructure de cette partie organique, qui ne ſe trouve que dans le ſexe féminin; elle eſt attachée aux os du baſſin, placée entre la veſſie & l'inteſtin rectum; ſon épaiſſeur approche

d'un pouce & demi ; ſa longueur depuis l'orifice juſqu'au fond, eſt d'environ trois pouces ; & ſa cavité mitoyenne contiendroit à peine le fruit d'une amande. Il eſt difficile d'introduire un ſtilet dans ſon orifice qui ſe dilate ſi fort pour l'accouchement.

Chez les femmes enceintes, non-ſeulement la grandeur de l'*uterus* augmente, pour qu'elle puiſſe contenir le fœtus & l'arriere-faix, mais ſes côtés mêmes deviennent plus épais ; les vaiſſeaux ſanguins de ce viſcere s'alongent & ſe groſſiſſent. Sa ſubſtance ſpongieuſe ſe gorge de ſang ; dans la partie où eſt attaché le placenta, on découvre des orifices très-amples ; & les vaiſſeaux auparavant tranſparens ſe trouvent alors rouges ; ſon ouverture ſe maintient naturellement fermée pendant tout le temps de la groſſeſſe ; mais quand le moment d'accoucher ou d'avorter approche, elle devient plus molle & plus large ; enſuite dans l'eſpace de ſeize jours depuis l'accouchement, elle reprend ſa grandeur naturelle.

Les maladies de l'*uterus* ſe rapportent 1°. aux parties voiſines, telles que le vagin, les trompes, les ovaires, mais ſpécialement à celles de l'*uterus* dont il s'agit ici : 2°. elles ont rapport aux maladies de fonction, de menſtruation, de conception, de groſſeſſe, d'avortement, d'accouchement & de vuidanges, qu'on a coutume de mettre ſous des titres particuliers.

Quant aux maladies propres à l'*uterus*, elles ſont relatives 1°. à ce qui eſt contenu dans ſa cavité : 2°. à ſon orifice : 3°. à ſa poſition : 4°. à ſa figure : 5°. aux affections qui viennent de cauſe externe : 6°. à celles de toute ſa ſubſtance : 7°. à l'augmentation de ſa maſſe : 8°. à ſa diminution : 9°. à ſon action : 10°. enfin à ſes évacuations.

I. Dans la cavité de l'*uterus* 1°. ſont contenues ſes diverſes humeurs : 2°. le ſang menſtruel ou celui des vuidanges, qui s'y arrête par la cloture de l'orifice, par le ralentiſſement du mouvement, & la qualité du ſang augmentée par la ſtagnation dégénere en pourriture, ou par ſa mauvaiſe qualité, cauſe un grand nombre de ſymptomes, auxquels on ne peut remédier qu'en ouvrant l'orifice de l'*uterus*, qui ſe trouve reſſerré, & en modifiant ſa partie interne ; 3°. les corps étrangers introduits dans la matrice ſe couvrent d'une croûte calculeuſe ; 4°. les choſes qui s'y ſont formées comme un grumeau, doivent en être ôtées par la dilatation de l'orifice & par l'uſage des emménagogues ; mais 5°. le ſarcôme qui occupe la cavité de l'*uterus*, ne peut être tiré dehors par l'orifice ; & comme il n'eſt pas non plus poſſible de le ronger, il faut tâcher d'empêcher ſon accroiſſement par un bandage extérieur, & par l'application des antiſeptiques.

II. L'orifice de l'*uterus*, qui dans le temps des regles, de l'accouchement, & de l'évacuation des vuidanges, ſe trouve fermé ou reſſerré par quelque inflammation, par une tumeur ou par une eſpece de convulſion de ſon col, s'oppoſe à la ſortie des humeurs ; on tâchera d'en procurer l'écoulement par le moyen des topiques & des médicamens internes ; mais s'il y a une coaleſcence, & que l'orifice de l'*uterus* ſoit fermé par une membrane, il en réſulte une ſtérilité incurable & la ſuppreſſion des regles ; ſi au contraire l'*uterus* eſt continuellement ouvert (ce qu'on reconnoît par l'intromiſſion du doigt), il en arrive un écoulement de fleurs blanches, un flux immodéré des regles, un avortement fréquent : cet accident demande les fumigations réſineuſes, l'application des balſamiques & les lotions aſtringentes.

III. L'*uterus* ne s'éleve jamais dans les femmes qui ne ſont pas enceintes ; mais dans les femmes groſſes, la matrice étant gonflée, elle éloigne le méſentere & les inteſtins ; elle monte directement en haut, elle ſe porte davantage d'un côté ou d'autre, ou quelquefois ſe panche trop ſur l'os pubis ; ce changement de ſituation produit un travail difficile, à moins qu'on ne le prévienne par une poſition favorable du corps, par la prudente intromiſſion de la main de l'accoucheur & par quelque ſoutien. Quand l'*uterus* vient à deſcendre, la compreſſion qu'il fait ſur les nerfs, les arteres ou les veines iliaques, cauſe ordinairement l'engourdiſſement, des varices ou l'enflure des piés. La compreſſion que fait cette partie ſur l'inteſtin rectum ou ſur la veſſie, eſt ſuivie de difficulté

d'aller à la ſelle & d'uriner ; mais ces maladies ſe diſſipent par le changement de ſituation & après l'accouchement. On garantit les piés d'enflure & de varices par le ſecours d'un ſoutien artificiel.

Si l'orifice de la matrice, à l'approche des couches, deſcend trop, il cauſe un accouchement laborieux, auquel on ne peut remédier qu'en le repouſſant adroitement avec la main, & en procurant à la femme qui eſt en travail, une ſituation plus déclive.

Quelquefois dans les femmes qui ne ſont point groſſes, l'*uterus* tombe à la ſuite des fleurs blanches, du flux immodéré des regles, d'accouchement, d'avortemens fréquens; l'*uterus* tombe quelquefois après un ſaut conſidérable, après une toux très-violente, après le vomiſſement, le ténesme, lorſqu'on a élevé un poids avec force; car on découvre dans ces cas l'orifice de l'*uterus* au milieu d'une groſſe tumeur; il faut ſur le champ le remettre dans ſa place. Mais ſi la chûte de la matrice eſt ancienne, il convient, avant toutes choſes, d'y faire des fomentations & des ablutions; & après l'avoir remiſe dans ſa ſituation naturelle, il l'y faut maintenir par un ſoutien convenable, en faiſant coucher la malade. La partie intérieure de cet organe a enſuite beſoin d'être mondifiée & reſſerrée par les conſolidans. Quelquefois la matrice ſe renverſe dans un accouchement laborieux, en procurant imprudemment la ſortie du placenta; ſi la tumeur ſe trouve environnée d'une dureté en forme d'anneau, il faut s'appliquer à la fondre ſans délai. Quand elle eſt ancienne, elle demande le même traitement que la chûte de l'*uterus*, de crainte qu'il ne tombe dans le ſphacele, & que la malade ne meure.

IV. Quelquefois la figure de la matrice ſe trouve déformée par une hernie dans un de ſes côtés, ou par une cauſe externe comprimante, ou par une cicatrice qui y eſt reſtée. Ces maladies doivent être traitées par la ſouſtraction de la cauſe comprimante, & par le moyen d'un ſoutien convenable.

V. La bleſſure de l'*uterus* dans les femmes qui ſont enceintes, menace d'avortement & de mort. La contuſion de cet organe n'a guere lieu que dans les femmes groſſes. Dans celles qui ſont fort graſſes, la compreſſion de ce viſcere cauſe la ſtérilité; mais il arrive quelquefois qu'une tumeur externe donne à la matrice une ſituation oblique ou une figure difforme. Le moyen d'y remédier conſiſte à diſſiper les cauſes de la compreſſion.

Il n'y a point d'exemples de rupture de matrice dans les femmes qui ne ſont pas enceintes mais dans celles qui le ſont, ſi le fœtus par un mouvement violent vient à rompre la matrice, & qu'il tombe dans la cavité du bas-ventre, la ſeule ſection de cette partie peut conſerver la vie de la mere & de l'enfant. On prévient cet accident par un ſoutien artificiel. Le déchirement trop fréquent de ce viſcere doit être attribuée à la maniere imprudente dont la ſage-femme touche la matrice, ou en arrache le placenta. On en tentera la guériſon par des injections d'un émollient balſamique, & en appliquant en même temps un cataplaſme ſur le ventre, accompagné d'un ſoutien.

VI. Le trop grand relâchement de l'*uterus*, ſuite ordinaire d'un accouchement ou d'un avortement trop fréquent, d'une extenſion occaſionnée par des humeurs morbifiques contenues dans ſa cavité, d'un flux immodéré des regles, des vuidanges & des fleurs blanches, produit la ſtérilité. Si ce relâchement arrive à l'orifice de ce viſcere & dans l'accouchement, il cauſe l'inverſion de l'*uterus*.

De ce dernier accident s'enſuit un travail laborieux, la retenue du placenta, un ſentiment de peſanteur & de fréquentes hémorrhagies de matrice. Pour prévenir ces maladies & les guerir, il convient d'appliquer des corroborans ſur le ventre, & un léger ſoutien. La roideur de l'orifice de l'*uterus* dans les femmes qui accouchent pour la premiere fois, & dans les vieilles femmes, annonce un accouchement difficile, qu'on tâche de faciliter par des onctions & des fomentations faites avec un liniment émollient. Quand cette rigidité vient de convulſion, c'eſt alors le cas de recourir aux antiſpaſmodiques. Mais la trop grande dureté de l'orifice, & ſa calloſité qu'on recouvre par le toucher, éludent tous les remedes. Si la contraction ou l'inflammation ſont cauſe de cet état, on le traitera comme la roideur. Une matrice

trop humide, molle, & plus froide qu'à l'ordinaire, répand une grande quantité d'humeurs & des regles blanches, d'où réſulte ſouvent la ſtérilité. La cure demande des corroborans chauds appliqués ſur le ventre avec un léger ſoutien. Je ne conſeille point les remedes âcres, parce qu'ils ſont trop dangereux.

La trop grande & conſtante ſéchereſſe de l'*uterus*, dont l'origine eſt une inflammation ou un érésipelle, demande le même traitement que ces maladies. Quand la matrice parvenue à ce degré de ſéchereſſe, eſt tombée, il eſt à propos, avant que de la rétablir dans la ſituation naturelle, d'employer pour l'humecter les fomentations émollientes, humides, & tant ſoit peu onctueuſes. La trop grande chaleur de cette partie, qui eſt le réſultat des maladies inflammatoires ou des érésipelles, ou de quelque humeur âcre, bilieuſe, n'exige point un traitement particulier; mais cette légere affection requiert l'uſage des raffraichiſſemens tant internes qu'externes. Sa trop grande froideur occaſionnée par le ralentiſſement de ſon mouvement vital & particulier, eſt cauſe que les regles coulent moins abondamment, & moins colorées. Souvent même les femmes deviennent ſujettes aux fleurs blanches & à l'avortement. Pour la cure de cet état, il faut recourir aux échauffans & aux corroborans. L'affoibliſſement de l'action de la matrice, qui vient du mouvement vital, particulier ou général, demande la méthode curative ordinaire, avec l'uſage des utérins.

La douleur qu'on reſſent dans la matrice, quelle que ſoit la cauſe qui la produit, eſt ſuivie d'anxiétés, & ſouvent par ſympathie, la veſſie & le bas-ventre ſe trouvent affectés. Dans le traitement on doit avoir égard à la connoiſſance de la cauſe; s'il n'eſt pas poſſible de la diſſiper, il eſt à propos d'employer les anodins utérins. La peſanteur de la matrice produite par la rétention d'humeurs, & accompagnée d'une tumeur autour de ce viſcere, exige l'évacuation des matieres qui la gonflent; mais ſi cette douleur n'eſt point accompagnée de tumeur, & qu'elle ſoit accompagnée par le ralentiſſement de l'action de la matrice, il convient de la traiter comme on traite la foibleſſe de cette partie.

VII. L'*uterus* qui doit ſon enflure à la groſſeſſe, eſt un état naturel. Mais la groſſeur occaſionnée par un air, qui ſe forme de la corruption des matieres contenues dans cette partie, demande qu'on dilate ſon orifice pour en faire ſortir l'air, & qu'on tâche de prévenir par les antiſeptiques, une nouvelle génération du mal. La lymphe amaſſée dans la cavité de l'*uterus*, s'évacue de la même maniere, en appliquant en même temps un ſoutien au bas-ventre; l'enflure cauſée par le ſang contenu dans les vaiſſeaux, après la ſuppreſſion des regles ou des vuidanges, eſt plus difficile à traiter; ſi la fievre putride ſurvient, il faut la guérir en employant les fomentations, & ſoutenir le ventre. L'enflure qui eſt une ſuite de l'hydropiſie ou de l'œdème, outre le ſoutien & l'application des diſcuſſifs, exige les diurétiques internes, & les utérins.

Si l'inflammation cauſe l'enflure, la malade ſe plaint d'ardeur & de ſéchereſſe, de douleur & d'anxiété dans le bas-ventre, & au périnée. Quelquefois la malade éprouve des ſtranguries, des douleurs dans les hanches, dans les aînes, le vomiſſement, la ſuffocation, la colique & autres maux ſympathiques; la cure de cet état n'eſt pas différente de celle des autres inflammations. L'érésipelle de matrice ſe diſtingue avec peine de ſon inflammation; il arrive ſeulement que la chaleur de la partie eſt plus conſidérable, l'urine enflammée, le pouls plus prompt. Quand ces maladies viennent à dégénérer en abſcès ou en ſuppuration; il faut tirer le pus en dilatant l'orifice de l'*uterus*, & traiter l'ulcere comme un ſinus purulent,

Le ſphacele de la matrice ſe conjecture par une ceſſation de douleur, dont on ne voit point la raiſon, par un pouls foible & vacillant, une ſueur froide, un viſage cadavéreux, un écoulement d'humeur fétide & ichoreuſe; c'eſt un mal ſans remede. Le skirrhe & le cancer de l'*uterus* croiſſent lentement, ſur-tout dans les vieilles femmes; ils produiſent un poids dans le bas-ventre, qui ſemble rouler d'un lieu à un autre par l'inverſion du corps; ſouvent les mamelles ſont flaſques & skirrheuſes; enfin

par

par leur maſſe, ils cauſent ſympathiquement dans le parties voiſines grand nombre de ſymptômes irréguliers; ſi l'on conjecture d'abord ce cruel état de la matrice, il faut recourir promptement aux réſineux, aux réſolutifs, & aux utérins pour l'adoucir : les tubercules, les ſarcômes, les verrues, les condylomes adhérens à l'orifice de l'*uterus*, ſe connoiſſent & ſe traitent comme les mêmes maladies du vagin.

VIII. La matrice conſumée par la maladie, & enlevée par la ſection, ou l'abſence naturelle de cette partie, cauſent néceſſairement la ſtérilité. La diminution de ce viſcere dans les vieilles femmes, & avant l'âge de puberté, eſt dans l'ordre de la nature; l'ulcération de l'*uterus*, quelle qu'en ſoit la cauſe, ſe ſent par le toucher qui y produit de la douleur; elle eſt accompagnée d'une fievre putride, d'un écoulement de pus, de matiere ichoreuſe, ſanguine d'une urine épaiſſe & fétide. La méthode curative eſt la même que celle d'une fiſtule ou d'un ſinus purulent.

La corruption de l'*uterus* produit de cruelles morſures dans les parties de la pudeur, des douleurs dans les aines, dans les hanches, au ſommet de la tête, l'aſſoupiſſement, le froid des extrêmités, la langueur, les inquiétudes, le vomiſſement, la ſueur froide, la mort; la cure palliative requiert des applications, des injections fréquentes d'antriputrides, & intérieurement tous les remedes qui peuvent retarder le progrès de la pourriture. Il reſte toujours de l'ulcération de l'*uterus*, une cicatrice de cette partie qui eſt incurable, & qui l'empêche de s'agrandir, & de ſe prêter ſuffiſamment dans la groſſeſſe. Il en réſulte la ſtérilité ou l'avortement.

L'action trop foible de l'*uterus* accumule ordinairement dans ſes vaiſſeaux le ſang des menſtrues & des vuidanges; ce manque de force l'empêche de pouvoir expulſer ſuffiſamment le fœtus dans une fauſſe ou véritable couche; on peut ſuppléer à cette foibleſſe par des remedes utérins qui aiguillonnent ce viſcere organique. Si les orifices des vaiſſeaux de l'*uterus* manquent de reſſort, ils produiſent un cours immodéré des regles, des vuidanges, ou bien de fleurs blanches; cet état requiert des utérins corroborans, réunis à des bandages convenables.

Le ſpaſme, la convulſion de l'*uterus*, ſoit dans ſon fond ou dans ſon col, ſupprime le cours des mois, des vuidanges, cauſe ou l'avortement, ou la difficulté de l'accouchement, maladies oppoſées qui néanmoins demandent également des remedes utérins, antiſpaſmodiques & anodins.

En général, tout état morbifique de l'*uterus* exerce par ſympathie ſon empire ſur la machine entiere; delà vient en conſéquence de la poſition de ce viſcere, de ſa connéxion aux autres parties, de l'origine commune de ſes nerfs, veines & arteres, tous les phénomenes qui ſuivent l'hyſtériſme, la conſtipation, le ténesme, la difficulté d'uriner, l'iſchurie, la faim dépravée, le dégoût, la nauſée, le vomiſſement, la peſanteur dans les reins, la reſpiration léſée, la ſuffocation, les maux de tête, la douleur du ſein, ſon enflure, ſon déſenflement, & autres maux ſymptômatiques qui s'évanouiſſent par la guériſon de la maladie, ou qu'on aſſoupit pendant quelque temps, par les anodins, les utérins, les nervins.

Pour ce qui regarde le flux immodéré des vuidanges, des regles ou leur ſuppreſſion. *Voyez* REGLES & VUIDANGES. Les pertes de ſang dans les femmmes groſſes, préſagent d'ordinaire une fauſſe-couche, qu'on ne peut prévenir que par le grand repos, les raffraichiſſans & des bandages qui reſſerrent modérément les vaiſſeaux qui ſont ſi prêts à s'ouvrir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

UTILA, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique, dans la nouvelle Eſpagne, & dans le golphe de Honduras. Son circuit eſt de trois milles. (*D. J.*)

UTILE, adj. (*Gramm.*) *Voy.* UTILITÉ.

UTILE, (*Juriſprud.*) cette qualification ſe donne en cette maniere à pluſieurs objets différens.

Action utile, chez les Romains, étoit celle qui étoit introduite à l'inſtar de l'action directe, & alliée par la loi. *Voyez* ACTION.

Domaine utile, c'eſt celui qui emporte le revenu & les fruits d'un fonds, à la différence du domaine direct, qui ne conſiſte qu'en un certain droit de ſeigneurie ou de ſupériorité que le propriétaire s'eſt réſervé ſur l'héritage.

Jours utiles, ſont ceux qui ſont bons pour

agir, & qui ſont comptés pour les délais.

Propriété utile, eſt oppoſée au *domaine direct*. *Voyez* ci-devant DOMAINE UTILE.

Seigneur utile, eſt auſſi de même oppoſé à *ſeigneur direct*. *Voyez les mots* SEIGNEURS & SEIGNEURIE. *(A)*

UTILITÉ, PROFIT, AVANTAGE, *(Synon.)* L'*utilité* naît du ſervice qu'on tire des choſes. Le *profit* naît du gain qu'elles produiſent. L'*avantage* naît de l'honneur ou de la commodité qu'on y trouve.

Un meuble a ſon *utilité*. Une terre rapporte du *profit*. Une grande maiſon a ſon *avantage*.

Les richeſſes ne ſont d'aucune *utilité* quand on n'en fait point uſage. Les *profits* ſont beaucoup plus grands dans les finances que dans le commerce. L'argent donne beaucoup d'*avantage* dans les affaires; il en facilite le ſuccès. *Girard. (D. J.)*

UTINA, *(Géog. anc.)* nom que les Latins donnent à une ville de Frioul, connue vulgairement ſous celui d'*Udine*, & qui eſt auſſi appellée en latin *Utinum*, & en allemand *Weyden*, ſelon Lazius.

Son origine eſt fort obſcure; on ſait ſeulement que ce n'eſt pas une ville nouvelle, & qu'elle ne paroît pas avoir été bâtie depuis le temps des Romains. Cluvier, *Ital. ant. liv. I. c. xx.* veut que les *Nedinates* de Pline ſoient les anciens habitans de cette ville. *(D. J.)*

UTINET, ſ. m. *inſtrument de Tonnelier*, c'eſt un petit maillet de bois, dont la maſſe eſt un cylindre de quatre doigts de longueur, & de deux bons doigts de diametre, traverſé dans le milieu de ſa longueur par un manche de bois fort menu, rond, & de deux piés de long. Les tonneliers ſe ſervent de cet inſtrument pour arranger & unir les fonds des futailles, quand ils ſont placés dans le jable.

UTIQUE, *(Géogr. anc.)* ville de l'Afrique propre. Elle eſt nommée Ἴτυκη, *Itycа*, par les Grecs, quoique pourtant Dion Caſſius, *l. XLI.* écrive Οὐτίκη, *Utica*, à la maniere des Latins. Selon Pomponius Méla, Velléius Paterculus, Juſtin & Etienne le géographe, c'étoit une colonie des Tyriens. Elle fut bâtie 184 ans après la priſe de Troie. C'eſt aujourd'hui Biſerte, dans le royaume de Tunis, avec un grand port dans un petit golfe ſur la côte de Barbarie, à l'oppoſite de l'île de Sardaigne. Les Romains en firent un entrepôt pour y établir un commerce réglé avec les Africains. Par ſa grandeur & par ſa dignité, dit Strabon, *l. XVII.* elle ne cédoit qu'à Carthage; & après la ruine de celle-ci, elle devint la capitale de la province. Il ajoute qu'elle étoit ſituée ſur le même golfe que Carthage, près d'un des promontoires qui formoient ce golfe, dont celui qui étoit voiſin d'*Utique* s'appelloit *Apollonium*, & l'autre *Hermæa*.

Ses habitans ſont appellés Ἰτυκαῖοι, par Polybe, *l. I. c. lxxiij.* Οὐτικαῖοι par Dion Caſſius, *l. XLIX. p. 401.* & *Uticenſes* par Céſar, *Bel. civ. l. II. c. xxxvj.* Auguſte leur donna le droit de citoyens romains: *Uticenſes cives romanos fecit*, dit Dion Caſſius, ce qui fait qu'on lit dans Pline, *l. V. c. iv.* Utica *civium. Romanorum.*

On voit deux médailles de Tibere frappées dans cette ville. Sur l'une on lit: *Mun. Julii. Uticen. D. D. P.* c'eſt-à-dire, ſelon l'explication du P. Hardouin, *Municipii Julii Uticenſis Decuriones poſuere.* L'autre médaille porte: *Immunis Uticen. D. D.* ce que le même pere explique de la ſorte: *Immunis Uticenſis* (civitas) *Decurionum Decreto.* Dans la table de Peutinger, cette ville eſt appellée *Utica colonia.*

Elle eſt à jamais célebre par la mort de Caton, à qui l'on donna par cette raiſon le nom d'*Uticen*. C'eſt dans ce lieu barbare que la liberté ſe retira, quittant Rome humiliée, & fuyant Céſar coupable. Caton, pour la ſuivre à-travers les déſerts de Numidie, dédaigna les belles plaines de la Campanie, & tous les délices que verſe l'Auſonie. Il fallut bien, après ſa mort, que cette fiere liberté pliât un genou ſervile devant ſes tyrans, & qu'elle ſe ſoumît à accepter les graces humiliantes qu'ils voulurent lui accorder. Brutus ouvrit, pour ainſi dire, l'âge de la liberté romaine en chaſſant les rois, & Caton le ferma 473 ans après, en ſe donnant la mort, *nobile letum*, pour ne pas ſurvivre à cette même liberté qu'il voyoit ſur le point d'expirer.

Ce grand homme mourut en tenant d'une main le livre de Platon de l'immortalité de

l'ame ; & de l'autre s'appuyant ſur ſon épée : me voilà, dit-il, doublement armé !

The ſoul ſecur'd in her exiſtence ſmiles
At the drawn dagger, and deſies its point.
Let guilt or fear
Diſturb man's reſt Cato knows neither of' em,
Indifferent in his choice to ſleep, or die.

Il falloit bien alors que Caton eût un rang diſtingué dans les champs Eliſées ; auſſi Virgile nous aſſure que c'eſt-là qu'il regne & qu'il donne des loix.

His dantem jura Catonem.

Tous les autres auteurs ont, à l'envi, jeté des fleurs ſur le tombeau ; mais voici l'éloge magnifique que fait de ce romain Velléius Paterculus lui-même, qui écrivoit ſous le regne d'Auguſte.

« Caton, dit cet hiſtorien, étoit le portrait de la vertu même, & d'un caractere plus approchant du dieu que de l'homme. En faiſant le bien, il n'eut jamais en vue la gloire de le faire. Il le faiſoit, parce qu'il étoit incapable d'agir autrement. Il ne trouva jamais rien de raiſonnable qui ne fût juſte. Exempt de tous les défauts attachés à notre condition, il fut toujours au deſſus de la fortune ».

Ses ennemis jaloux ne purent jamais lui reprocher d'autre foibleſſe, que celle de ſe laiſſer quelquefois ſurprendre par le vin en ſoupant chez ſes amis. Un jour que cet accident lui étoit arrivé, il rencontra dans les rues de Rome ces gens que différens devoirs réveillent de bon matin, & qui furent curieux de le connoître. On eût dit, rapporte Céſar, que c'étoit Caton qui venoit de les prendre ſur le fait, & non pas ceux qui venoient d'y prendre Caton. Quelle plus haute idée peut-on donner de l'autorité que ce grand perſonnage avoit acquiſe, que de le répréſenter ſi reſpectable tout enſeveli qu'il étoit dans le vin ? Nous ne ſommes pas arrivés, écrit Pline à un de ſes amis, à ce degré de réputation, où la médiſance dans la bouche même de nos ennemis ſoit notre éloge.

Caton, dans les commencemens, n'aimoit pas à tenir table long-temps ; mais dans la ſuite, il ſe le permit davantage, pour ſe diſtraire des grandes affaires qui l'empêchoient ſouvent pendant des ſemaines entieres de converſer à ſouper avec ſes amis, enſorte qu'inſenſiblement il s'y livroit aſſez volontiers. C'eſt là-deſſus qu'un certain Memmius s'étant aviſé de dire dans une compagnie que Caton ivrognoit toute la nuit, Cicéron lui répliqua plaiſamment : « Mais tu ne dis pas qu'il joue aux dés » tout le jour ».

Auſſi jamais les débauches rares de Caton ne purent faire aucun tort à ſa gloire. L'hiſtoire nous apprend qu'un avocat plaidant devant un préteur de Rome, ne produiſoit qu'un ſeul témoin dans un cas où la loi en exigeoit deux ; & comme cet avocat inſiſtoit ſur l'intégrité de ſon témoin, le préteur lui répondit avec vivacité : « Que là où la loi exigeoit deux témoins, » il ne ſe borneroit pas à un ſeul, quand » ce ſeroit Caton lui-même ». Ce propos montre bien quelle étoit la réputation de ce grand homme au milieu de ſes contemporains. Il l'avoit déja acquiſe cette réputation parmi ſes camarades dès l'âge de 15 ans. A la célébration des jeux troïens, ils allerent trouver Sylla, lui demanderent Caton pour capitaine, & qu'autrement ils ne courroient point ſans lui.

Quoique, par la loi de Pompée, on pût recuſer cinq de ſes juges, c'étoit un opprobre d'oſer recuſer Caton. En un mot, ſa paſſion pour la juſtice & la vertu étoit ſi reſpectée, qu'elle fit pendant ſa vie & après ſa mort, le proverbe du peuple, du ſénat & de l'armée.

All what Plato thought, godlike Cato was.

Sa vie dans Plutarque éleve notre ame, la fortifie, nous remplit d'admiration pour ce grand perſonnage, qui puiſa dans l'école d'Antipater les principes du Stoïciſme. Il endurcit ſon corps à la fatigue, & forma ſa conduite ſur le modele du ſage.

Il cultiva l'éloquence néceſſaire dans une république à un homme d'état ; & quoique l'éloquence ſuive d'ordinaire les mœurs & le tempérament, la ſienne, pleine de force & de briéveté, étoit entremêlée de fleurs & de graces. Cependant le ton de ſa politique étoit l'auſtérité & la ſévérité ; mais

ſa vertu ſe trouvant beaucoup diſproportionnée à ſon ſiecle corrompu, éprouva toutes les contradictions qu'un temps dépravé peut produire, & je crois qu'une vertu moins roide auroit mieux réuſſi.

Après avoir été dépoſé de ſa charge de tribun, & vû un Vatinius emporter ſur lui la préture, il eſſuya le triſte refus du conſulat qu'il ſollicitoit. Il eſt vrai que, par la magnanimité avec laquelle il ſoutint cette diſgrace, il fit voir que la vertu eſt indépendante des ſuffrages des hommes, & que rien n'en peut ternir l'éclat.

Dans la commiſſion qu'il eut, malgré lui, d'aller chaſſer de l'île de Cypre le roi Ptolémée, ſon éloquence ſeule ramena les bannis dans Byſance, & rétablit la concorde dans cette ville diviſée. Enſuite, dans la vente des richeſſes immenſes qui furent trouvées dans cette île, il donna l'exemple du déſintéreſſement le plus parfait, ne ſouffrant pas que la faveur enrichît aucun de ſes amis aux dépens de la juſtice. A ſon retour, le ſénat lui décerna de grands honneurs; mais il les refuſa, & demanda pour ſeule grace la liberté de l'intendant du roi Ptolémée, qui l'avoit ſervi très-utilement.

Il brilla dans toutes ſes actions d'homme d'état. Il brigua le tribunat uniquement pour s'oppoſer à Metellus, homme dangereux au bien public, & en même temps il empêcha le ſénat de dépoſer le même Metellus, jugeant que cette dépoſition ne manqueroit pas de porter Pompée aux dernieres extrêmités; mais il refuſa l'alliance de Pompée, par la raiſon qu'un bon citoyen ne doit jamais recevoir dans ſa famille un ambitieux, qui ne recherche ſon alliance que pour abuſer de l'autorité contre ſa patrie.

Il rendit dans ſa queſture trois ſervices importans à l'état; l'un de rompre le cours des malverſations ruineuſes; le ſecond, de faire rendre gorge aux ſatellites de Sylla, & de les faire punir de mort comme aſſaſſins; le troiſieme, auſſi conſidérable que les deux premiers, fut d'empêcher les gratifications peu méritées. Il n'y a pas de plus grand déſordre dans un état, dit Plutarque à ce ſujet, que de rendre les finances la proie de la faveur, au-lieu d'en faire la récompenſe des ſervices. Il arrive delà deux choſes également pernicieuſes; l'état s'épuiſe en donnant ſans recevoir, & le mérite négligé ſe rebute, dépérit, & s'éteint enfin faute de nourriture.

Caton étendit ſes ſoins juſque ſur la fortune des particuliers, en modérant les dépenſes exorbitantes introduites par le luxe d'émulation dans les jeux que les édiles donnoient au peuple. Il y rétablit la ſimplicité des Grecs, convaincu qu'il étoit nuiſible de faire d'un divertiſſement public, la ruine entiere des familles.

Lorſqu'il n'étoit encore que tribun des ſoldats, il profita d'un congé, non pour vaquer à ſes affaires, ſuivant la coutume, mais pour ſe rendre en Aſie, & en emmener avec lui à Rome le célébre philoſophe Athénodore, qui avoit réſiſté aux propoſitions les plus avantageuſes que des généraux & des rois même lui avoient faites, pour l'attirer auprès d'eux. Caton, plus heureux, enrichit ſa patrie d'un homme ſage dont elle avoit beſoin, & il eut tant de joie de ce ſuccès, qu'il le regarda comme un exploit plus utile que ceux de Lucullus & de Pompée.

Les intérêts de Rome acquéroient de la force entre ſes mains. C'eſt ainſi qu'il ſoutint avec éclat la majeſté de la république dans l'audience que Juba lui donna en Afrique. Ce prince avoit fait placer ſon ſiege entre Caton & Scipion: Caton prit lui-même ſon fauteuil, & le plaça à coté de celui de Scipion qu'il mit au milieu, déférant tout l'honneur au proconſul, quoique ſon ennemi. C'eſt une action pleine de grandeur; car on ignoroit alors nos petits arts de politeſſe.

Le déſintéreſſement eſt une qualité eſſentielle dans un citoyen, & ſur-tout dans un homme d'état. De ce côté-là Caton eſt un homme admirable. Il vendit une ſucceſſion de cent cinquante mille écus, pour en prêter l'argent à ſes amis ſans intérêt; il renvoya une groſſe ſomme de Menillus, les riches préſens du roi Déjotarus, & les ſept cents talens (ſept cent cinquante mille écus) dont Harpalus l'avoit gratifié.

L'humanité eſt le fondement de toutes les autres vertus. Caton, ſévere, dans les aſſemblées du peuple & dans le ſénat, lorſqu'il s'agiſſoit du bien public, s'eſt montré dans toutes les autres occaſions l'homme du

monde le plus humain. C'eſt par un effet de cette humanité qu'il abandonna la Sicile, pour ne pas l'expoſer à ſon entiere ruine en la rendant le théatre de la guerre; il fit ordonner par Pompée qu'on ne ſaccageroit aucune ville de l'obéiſſance des Romains, & qu'on ne tueroit aucun romain hors de la bataille. Scipion, pour faire plaiſir au roi Juba, vouloit raſer la ville d'*Utique*, & exterminer les habitans, Caton s'oppoſa vivement à cette cruauté, & l'empêcha.

Pendant ſon ſéjour à *Utique*, Marcus Octavius vint à ſon ſecours avec deux légions, & s'étant campé aſſez près de la ville, il envoya d'abord à Caton un officier pour régler avec lui le commandement qu'ils devoient avoir l'un & l'autre. Caton ne répondit preſque autre choſe à cet officier, ſinon qu'il n'auroit ſur cet article aucune diſpute avec ſon maître; mais ſe tournant vers ſes amis: « Nous étonnons-nous, leur » dit-il, que nos affaires aillent ſi mal, » lorſque nous voyons cette malheureuſe » ambition de commander régner parmi » nous juſque dans les bras de la mort »?

La veille qu'il trancha le fil de ſes jours, il ſoupa avec ſes amis particuliers & les principaux d'*Utique*. Après le ſouper, l'on propoſa des queſtions de la plus profonde philoſophie, & il ſoutint fortement que l'homme de bien eſt le ſeul libre, & que tous les méchans ſont eſclaves. Enſuite il congédia la compagnie, donna ſes ordres aux capitaines des corps de garde, embraſſa ſon fils & tous ſes amis avec mille careſſes, ſe retira dans ſa chambre, lut ſon dialogue de Platon, & dormit enſuite d'un profond ſommeil.

Il ſe réveilla vers le minuit, & envoya un de ſes domeſtiques au port, pour ſavoir ſi tout le monde s'étoit embarqué. Peu de temps après, il reçut la nouvelle que tout le monde avoit fait voile, mais que la mer étoit agitée d'une violente tempête. A ce rapport, Caton ſe prit à ſoupirer, dit à Butas de ſe retirer, & de fermer la porte après lui. Butas ne fut pas plutôt ſorti, que ce grand homme tira ſon épée & ſe tua.

Cette nouvelle s'étant répandue, tout le peuple d'*Utique* arrive à ſa maiſon en pleurant leur bienfaiteur & leur pere; c'étoient les noms qu'ils lui donnoient dans le temps même qu'ils avoient des nouvelles que Céſar étoit à leurs portes. Ils firent à Caton les funérailles les plus honorables que la triſte conjoncture leur permit, & l'enterrerent ſur le rivage de la mer, où, du temps de Plutarque, l'on voyoit encore ſur ſon tombeau ſa ſtatue qui tenoit une épée.

Si le grand Caton s'étoit réſervé pour la république lorſqu'il en déſeſpéra, il l'auroit relevée ſans doute après la mort de Céſar, non pour en avoir la gloire, mais pour elle-même & pour le ſeul bien de l'état. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

UTRECHT, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, capitale de la province de même nom, ſur l'ancien canal du Rhin, au centre, entre Nimegue, Arnheim, Leyde, & Amſterdam. Elle eſt à environ huit lieues de diſtance de chacune de ſes villes, & à douze lieues nord-oueſt de Bois-le-duc.

On croit qu'elle a été bâtie par les Romains, qui la nommerent *Trajectum*, parce qu'on y paſſoit le Rhin. De l'ancien nom *Trajectum*, on a fait *Treckt*, & on la nommoit encore ainſi ſur la fin du treizieme ſiecle, comme on le voit par l'hiſtorien Froiſſart. Pour diſtinguer néanmoins cette ville de celle de Maeſtricht, nommée *Trajectum ſuperius*, on appella l'autre *Trajectum Rheni*, *Trajectum inferius*, & *ulterius Trajectum*; comme on le voit par la chronique de Saint-Tron. Enfin de *ulterius Trajectum*, on a fait *Ultrajectum*, d'où eſt venu le mot *Utrecht*. *Long.* ſuivant Harris, 22. 26. 15. *lat.* 52. 50.

Après la ruine de l'empire romain, cette place qui n'étoit alors qu'un château (*caſtellum*) fut tantôt occupée par les Francs, & tantôt par les Friſons. Sur la fin du ſeptieme ſiecle, Pepin, maire du palais, s'empara d'*Utrecht*, & y établit pour évêque S. Willibrod. Au commencement du neuvieme ſiecle, cet évêché fut mis ſous la métropole de Cologne, & a ſubſiſté de cette maniere juſqu'au ſeizieme ſiecle.

La ville d'*Utrecht* avoit d'abord été bâtie ſur le bord ſeptentrional du Rhin, du côté de la Friſe; mais le nombre des habitans s'étant augmenté, on bâtit la nouvelle ville ſur le bord méridional du Rhin, dans l'île & le territoire des Bataves. La puiſſance de ſes évêques s'accrut auſſi par la libéralité des empereurs. En 1559, le pape Paul IV. éri-

gea cet évêché en métropole, & lui donna pour ſuffragant les nouveaux évêchés de Harlem en Hollande, de Middelbourg en Zélande, de Leuwarde en Friſe, de Déventer dans l'Over-Iſſel, & de Groningue dans la province de même nom. Le premier archevêque fut Frédéric Skenk de Tautenberg, préſident de la chambre impériale de Spire en 1561. Après ſa mort, arrivée en 1580, les états généraux appliquerent à divers uſages les revenus de cet archevêché qui ſe trouvoient dans l'étendue de la généralité.

La ville d'*Utrecht* s'eſt extrêmement agrandie, embellie, & peuplée, depuis la réformation, enſorte qu'on peut la mettre actuellement au rang des belles villes de l'Europe; elle eſt de figure ovale, & peut avoir cinq milles de circuit; elle a quatre gros fauxbourgs, & quatre paroiſſes; mais elle n'eſt pas forte, quoique munie de quelques baſtions & demi-lunes pour ſa défenſe; ſes environs ſont charmans, & le long du canal qui mene de cette ville à Amſterdam, on ne voit qu'une ſuite de belles maiſons de plaiſance, & de jardins admirablement entretenus.

La magiſtrature de cette ville eſt compoſée d'un grand bailli, de deux bourgmeſtres, de douze échevins, d'un tréſorier, d'un intendant des édifices, d'un préſident, de trois commiſſaires des finances, & d'un ſénateur; cette magiſtrature eſt renouvellée tous les ans le 12 d'octobre, & tient ſes aſſemblées à la maiſon de ville, qui eſt un bel hôtel.

Utrecht eſt remarquable par le traité d'union des Provinces-Unies, qui s'y fit en 1579; par le congrès qui s'y tint en 1712, & dans lequel la paix de l'Europe fut conclue, le 11 d'avril 1713, le 13 de juillet ſuivant, & le 16 de juin 1714; enfin par ſon univerſité, l'une des plus célebres de l'Europe. Les états de la province l'érigerent le 16 de mars 1636; & elle a produit un grand nombre d'hommes illuſtres dans les ſciences.

Hadrien VI. nommé auparavant *Hadrien Florent*, naquit à *Utrecht* l'an 1459, ou d'un tiſſerand, ou d'un braſſeur de biere, ou d'un faiſeur de barques, qui s'appelloit *Florent Poyens*. Ce pere deſtina ſon fils aux études, quoiqu'il n'eût pas le moyen de l'entretenir dans les écoles; mais l'univerſité de Louvain ſuppléa à cette indigence domeſtique; elle donna gratis à Florent le bonnet de docteur en théologie, l'an 1491, & dans la ſuite il devint vice-chancelier de l'univerſité.

En 1507, on le tira de cette vie collégiale pour le faire précepteur de l'archiduc Charles, alors âgé de ſept ans; cette place lui valut des récompenſes magnifiques, car il fut envoyé ambaſſadeur en Eſpagne auprès du roi Ferdinand; & ſelon quelques hiſtoriens, il ménagea les choſes avec plus d'adreſſe que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé ſi long-temps l'air de l'univerſité. Après la mort de Ferdinand il eut une petite part à la régence avec le cardinal Ximenès; & dans la ſuite ſon autorité devint plus grande que celle de ce fameux miniſtre. L'archiduc Charles partant pour l'Allemagne, lui donna le gouvernement de ſes royaumes d'Eſpagne, en lui aſſociant pour collegues le connétable & l'amirante d'Eſpagne. Léon X. le nomma cardinal en 1517, & Charles-quint eut le crédit de l'élever à la papauté l'an 1622, après la mort de Léon X.

Le ſacré college lui-même en fut ſurpris, & le peuple de Rome ne goûta point l'élection d'un barbare, qui témoignoit en toutes choſes un éloignement du faſte & des voluptés contre lequel la preſcrition étoit déja ſurannée. Les Italiens diſoient publiquement que ce n'étoit qu'un tartufe incapable de gouverner l'égliſe. Il n'eſt pas juſqu'à ſa ſobriété dont on n'ait fait des railleries. La cour de Rome paſſa ſous ſon pontificat d'une extrêmité à l'autre. On ſait qu'il n'y eut jamais de pape dont la table fut auſſi délicate que celle de Léon X. On s'inſinuoit dans ſes bonnes graces par l'invention des ragoûts, & il y eut quatre grands maîtres en bon morceaux qui devinrent ſes mignons, ils inventerent une ſorte de ſauciſſe qui jeta dans l'étonnement Hadrien VI. lorſqu'il examina la dépenſe de ſon prédéceſſeur en ce genre. Il ſe garda bien de l'imiter, & prit tellement le contrepié, qu'il ne dépenſoit que douze écus par jour pour ſa table. On ne ſe mocqua pas moins de la préférence qu'il donnoit à la biere ſur le vin, que de celle qu'il donnoit à la merluche ſur tous les autres poiſſons.

Une autre choſe le décria chez les Italiens,

c'eſt qu'il n'eſtimoit ni la poéſie, ni la beauté du ſtyle ; deux talens dont on ſe piquoit le plus dans ce pays-là depuis cinquante ans. La fable dont les poëtes embelliſſoient leurs ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur que ce pape leur témoigna, car il n'entendoit point raillerie là-deſſus. Il détourna les yeux lorſqu'on lui montra la ſtatue de Laocoon, & dit que c'étoit un ſimulacre de l'idolâtrie du paganiſme. Jugez ſi les amateurs des beaux arts, ſi les Italiens qui admiroient ce chef-d'œuvre de ſculpture, pouvoient concevoir de l'eſtime pour un tel homme. Les poëtes lui prouverent qu'on n'avoit pas dit ſans raiſon, *genus irritabile vatûm*. Voici une épigramme dont Sannazar le régala.

Claſſe viriſque potens, domitoque oriente ſuperbus
Barbarus in latias dux quatit arma domos,
In vaticano noſter latet; hunc tamen alto,
Chriſte, vides cœlo (proh dolor!) & patieris.

Tous les ſavans de ſon temps ſe promettoient de l'avancement à ſon avénement au pontificat, à cauſe qu'il devoit aux lettres ſon exaltation, & ce qu'il avoit de bonne fortune ; mais ils demeurerent confondus en voyant qu'il étoit plein de mauvaiſe volonté contre ceux qui ſe plaiſoient à la belle littérature, les appellant *Erentianos*, & les traitant de telle ſorte qu'on croit qu'il eût rendu les lettres tout-à-fait barbares, s'il ne fût mort dans la deuxieme année de ſa ſuprême dignité. Valérianus dit gentiment, qu'il uſoit de ce mauvais traitement contre les plus beaux eſprits de ſon ſiecle, avec le même goût dont il préféroit la merluche de ſes Pays-bas, aux meilleurs poiſſons qui ſe mageaſſent en Italie.

Autre ſujet de haine, c'eſt qu'il ne diſſimula point les abus introduits dans l'égliſe, & qu'il les reconnut publiquement dans ſon inſtruction au nonce qui devoit parler de ſa part à la diete de Nuremberg. Il y déplora la mauvaiſe vie du clergé, & la corruption des mœurs qui avoit paru dans la perſonne de quelques papes. Quand il canoniſa Antonin & Bernon, non-ſeulement il retrancha les dépenſes ordinaires dans ces ſortes de cérémonies, mais il les défendit comme contraires à la ſainteté de l'égliſe. Ses ſucceſſeurs n'ont pas été de ſon ſentiment, ils ont toléré dans les canoniſations la pompe mondaine juſqu'à des excès qui ont choqué le menu peuple.

L'hiſtoire nous apprend, pour en citer un exemple, que tout le monde fut ſcandaliſé dans Paris, l'an 1622, de la magnificence avec laquelle les carmes déchauſſés y célébrerent la canoniſation de ſainte Théreſe. *Voyez* le petit livre qui parut alors, & qui eſt intitulé *le caquet de l'accouchée*. « Pour » moi, (dit dans ce livre la femme d'un » avocat du grand-conſeil) j'euſſe été d'avis » de mettre toutes ces ſuperfluités à la déco- » ration de l'égliſe de ces moines ; à tout le » moins cela leur fût demeuré, & les eût- » on eſtimé davantage ; ſans faire évaporer » tant de richeſſes en fumée, cela eût allu- » mé le feu de dévotion dans le cœur de » ceux qui les euſſent viſité ».

On peut dire qu'à tous égards, Hadrien eut très-peu de ſatisfaction de la couronne papale ; elle étoit pour lui très-peſante, & il connoiſſoit trop mal le génie des Italiens, pour ne leur pas déplaire en mille choſes. Les nouvelles qu'il apprenoit tous les jours des progrès des Ottomans, & ſon peu d'expérience dans les affaires, le chagrinerent au point de s'écrier qu'il avoit eu plus de plaiſir à gouverner le college de Louvain, que toute l'égliſe chrétienne. L'ambaſſadeur de Ferdinand lui ayant demandé audience, commença ainſi ſa harangue : *Fabius maximus, ſanctiſſime pater, rem romanam cunctando reſtituit, tu verò pariter cunctando, rem romanam, ſimulque europam perdere contendis.* Ce début déconcerta le pontife, & les cardinaux qui ne l'aimoient pas penſerent éclater de rire. Il mourut le 14 de ſeptembre 1523. Sa vie a été amplement décrite par Moringus théologien de Louvain.

Hadrien a mis au jour, avant ſon exaltation, quelques ouvrages, entr'autres un commentaire ſur le maître des ſentences. Il ſoutient dans ce commentaire que le pape peut errer même dans les choſes qui appartiennent à la foi, & l'on prétend qu'il ne changea point d'opinion quand il fut aſſis ſur la chaire de S. pierre (comme fit Pie II.) car il laiſſa ſubſiſter cet endroit de ſon livre,

dans l'édition qui s'en fit à Rome durant ſon pontificat.

Henri V. eſt mort à *Utrecht* en 1125, à 44 ans, ſans laiſſer de poſtérité. Voici le précis de ſa vie par M. de Voltaire. Après avoir détrôné & exhumé ſon pere, en tenant une bulle du pape à la main, il ſoutint dès qu'il fut empereur, les mêmes droits de Henri IV. contre l'égliſe. Réuni d'intérêt avec les princes de l'empire, il marche à Rome à la tête d'une armée, fait priſonnier le pape Paſchal II. & l'oblige de lui rendre les inveſtitures, avec ſerment ſur l'évangile de les lui maintenir. Paſchal étant libre, fait annuller ſon ſerment par les cardinaux; nouvelle maniere de manquer à ſa parole. Henri ſe propoſe d'en tirer vengeance; il eſt excommunié; les Saxons ſe ſoulevent contre lui, & taillent ſes troupes en pieces près de la forêt de Guelphe. Enfin craignant de périr auſſi miſérable que ſon pere, & le méritant bien davantage, il s'accommode en 1523, avec le pape Calixte II. & lui cede ſes prétentions. Cet accommodement conſiſtoit en ce que l'empereur conſentît à ne plus donner l'inveſtiture que par le ſceptre, c'eſt-à-dire par la puiſſance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la croſſe & par l'anneau.

Ayant terminé à ſon préjudice cette longue querelle avec les pontifes de Rome, il entre en Champagne, pour ſe vanger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Rheims, où il avoit été excommunié à l'occaſion des inveſtitures. Le roi raſſemble tous ſes vaſſaux: tout marcha, juſqu'aux eccléſiaſtiques; & Suger, abbé de St. Denis, s'y trouva avec les ſujets de cette abbaye; l'armée étoit de plus de 200000 hommes; l'empereur n'oſe pas ſe commettre contre de ſi grandes forces; il ſe retire à la hâte, & ſe rend à *Utrecht*, où il finit ſes jours, déteſté de tout le monde, accablé des remords de ſa conſcience, & rongé d'un ulcère gangréneux qu'il avoit au bras droit.

Je me hâte de paſſer aux ſavans nés à *Utrecht*; mais je dois me borner à faire un choix entr'eux, dont M. Gaſpard Burman a donné la vie dans ſon ouvrage intitulé: *Trajectum eruditum, Traj. ad Rhenum, 1738. prem. édit. & 1750. in-4°.* Cet ouvrage eſt plein de recherches, & perſonne n'ignore combien meſſieurs Burman, tous nés à *Utrecht*, brillent dans la littérature.

Heurnius (Jean & Otto), pere & fils, étoient deux ſavans médecins du XVI. ſiecle. Jean naquit à *Utrecht* en 1543, & mourut de la pierre en 1601, âge de 58 ans. Il étudia à Louvain, à Paris, à Padoue, à Pavie, & revint dans ſa patrie après une abſence de douze années. Lorſque l'univerté de Leyde eut été fondée en 1581, Heurnius y fut appellé pour remplir une chaire de médecine; & c'eſt dans ce poſte qu'il a paſſé les vingt dernieres années de ſa vie, avec beaucoup de réputation.

Un hiſtorien hollandois rapporte une anecdote curieuſe ſur ſon eſprit dans la pratique de la médecine. Il s'agiſſoit de la princeſſe Emilie, qui épouſa dom Emanuel de Portugal, fils du roi Antoine de Portugal, dépoſſédé par Philippe II. roi d'Eſpagne. Ce prince Emanuel, qui étoit catholique, gagna l'eſprit d'Emilie de Naſſau, par ſes cajolleries & par ſa gentilleſſe; elle le prit pour mari, tout pauvre qu'il étoit, & de religion contraire; & quoique le prince Maurice ſon frere s'oppoſât fortement à ce mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ni à l'un ni à l'autre.

Après l'avoir fait, la princeſſe tomba malade, refuſant de prendre aucune nourriture, deſorte qu'on craignit qu'elle ne ſe laiſſât mourir de faim. Les états généraux appellerent Heurnius, pour veiller à la vie de la princeſſe. Il ne gagna d'abord rien ſur ſon eſprit; mais comme il étoit doux, honnête & ingénieux, il tint à la princeſſe le diſcours ſuivant.

Je ſuis déſeſperé, madame, de votre état & du mien; V. G. qui eſt pleine de bonté, pourroit me rendre un ſervice, & s'en rendre à elle-même. En quoi? lui dit-elle. Ce ſeroit, reprit-il, en ſuivant mes avis; je ſouhaiterois que V. G. voulût prendre quelque choſe pour ſe fortifier, & qu'elle ſe mît l'eſprit en repos, pour rétablir ſa ſanté. Hé quel avantage vous en reviendroit-il, repliqua la princeſſe? Très-grand, madame, répondit l'adroit médecin; c'eſt une opinion générale que l'amour eſt une eſpece de phréneſie incurable; deſorte que ſi V. G. goûtoit mon conſeil, votre cure me mettroit en réputation; bientot tous les amoureux auroient recours à

moi

& que l'œil reſte en repos, ces couleurs diſparoiſſent dans l'eſpace d'une ſeconde, & ne manquent pas de reparoître de nouveau, auſſi-tôt qu'on recommence à preſſer l'œil avec le doigt.

Semblablement, lorſqu'on fait quelque effort, qu'on éternue, par exemple avec violence, on voit des étincelles de feu. Ce phénomene vient de ce que le cours des eſprits étant interrompu dans les nerfs optiques, & coulant enſuite par ſecouſſes dans la rétine, l'ébranle, & nous fait paroître ces étincelles.

12°. D'où vient la *vue* claire?

Elle dépend, 1°. de la capacité de la prunelle, & de la mobilité de l'iris; car plus la prunelle eſt ample, plus elle peut tranſmettre de rayons réfléchis de chaque point de l'objet. 2°. Elle dépend de la tranſparence des trois humeurs de l'œil, pour tranſmettre les rayons qui tombent ſur la cornée. 3°. Elle dépend de la bonne conſtitution de la rétine & du nerf optique. Il faut auſſi que l'ojet qu'on regarde ſoit lumineux; ce qui arrive ſur-tout aux objets blancs ou peints de quelque couleur éclatante, qui réfléchiſſe & envoie dans l'œil beaucoup de rayons de lumiere.

13°. D'où vient la *vue* diſtincte?

On voit les objets diſtinctement, 1°. lorſque l'œil étant bien conſtitué, les rayons réfléchis qui partent d'un ſeul point de l'objet, viennent ſe réunir ſur la rétine en un ſeul, après avoir traverſé les trois humeurs de l'œil; c'eſt pour cette raiſon qu'on voit beaucoup plus diſtinctement les objets qui ſont près de nous, que ceux qui en ſont éloignés. 2°. Il faut auſſi pour voir diſtinctement, que les objets ne ſoient ni trop, ni trop peu éclairés; lorſqu'ils ſont trop éclatans, ils nous éblouiſſent, & lorſqu'ils ne ſont pas aſſez éclairés, leurs rayons n'agiſſent pas avec aſſez de force ſur la rétine.

Remarquons en paſſant que la trop grande quantité de lumiere eſt peut-être tout ce qu'il y a de plus nuiſible à l'œil, & que c'eſt une des principales cauſes qui peuvent occaſioner la cécité. *Voyez le recueil de l'académie des Sciences, année 1743. Mém. de M.* de Buffon.

14°. D'où vient la *vue* courte, c'eſt-à-dire, celle des gens qui ne voient bien que de très-près, ou qui ne voient diſtinctement que les objets qui ſont preſque ſur leurs yeux?

La *vue* courte de ces ſortes de gens, qu'on nomme *myopes*, vient de pluſieurs cauſes; ou parce qu'ils ont la cornée tranſparente trop ſaillante, ou le cryſtallin trop convexe, & que la réfraction trop forte fait croiſer trop tôt les rayons, ou parce qu'avec une réfraction ordinaire, ils ont le globe de l'œil trop gros, trop diſtendu, ou l'eſpace de l'humeur vitrée trop grand; dans ces deux cas, le point optique ſe fait en deçà de la rétine. Ces ſortes de gens mettent les yeux preſque ſur les objets, afin d'alonger le foyer par cette proximité, & faire que le point optique atteigne la rétine. C'eſt pour cela qu'ils ſe ſervent avec ſuccès d'un verre concave qui alonge le croiſement des rayons, & le point où l'image eſt diſtincte; comme l'âge diminue l'abondance des liqueurs, & l'embonpoint de l'œil, il corrige ſouvent le défaut de la myopie.

15°. D'où vient la *vue* longue, c'eſt-à-dire, des perſonnes qui ne voient clairement que de loin?

La *vue* des gens qui ne voient clairement que de loin, & qu'on nomme *preſbytes*, vient de pluſieurs cauſes; ou parce qu'ils ont la cornée tranſparente, ou le cryſtallin trop peu convexe, ou bien de ce que l'eſpace de l'humeur vitrée eſt trop petit.

S'ils ont la cornée ou le cryſtallin trop peu convexe, la réfraction eſt foible, le croiſement & la réunion des pinceaux optiques ſe font de loin; ainſi le cône renverſé atteint la rétine, avant que les pinceaux ſoient réunis, & que l'image ſoit formée diſtinctement.

Si la réfraction & le croiſement ſe font à l'ordinaire, mais que l'appartement de l'humeur vitrée ſoit trop petit, trop court, ou applati, la rétine ne recevra d'image que des objets éloignés qui ont un foyer plus court; ce défaut ſe corrige avec la lunette convexe, la loupe, la lentille, qui augmente la réfraction, & rend le croiſement des rayons plus court; l'âge ne corrige pas ce défaut, il l'augmente

au contraire, parce que les parties de l'œil ſe deſſechent.

16°. D'où vient que les vieillards voient de loin, & ceſſent de voir diſtinctement de près.

Nous venons d'en rendre la raiſon ; cependant cette *vue* longue des vieillards ne procede pas ſeulement de la diminution ou de l'applatiſſement des humeurs de l'œil ; mais elle dépend auſſi d'un changement de poſition entre les parties de l'œil, comme entre la cornée & le cryſtallin, ou bien entre l'humeur vitrée & la rétine; ce qu'on peut entendre aiſément, en ſuppoſant que la cornée devienne plus ſolide à meſure qu'on avance en âge ; car alors elle ne pourra pas prêter auſſi facilement, ni prendre la plus grande convexité qui eſt néceſſaire pour voir les objets qui ſont près, & elle ſe ſera un peu applatie en ſe deſſéchant avec l'âge ; ce qui ſuffit ſeul pour qu'on puiſſe voir de plus loin les objets éloignés.

Il faut donc, comme nous l'avons déja dit, diſtinguer dans la viſion la *vue claire* & la *vue diſtincte*. On voit clairement un objet toutes les fois qu'il eſt aſſez éclairé pour qu'on puiſſe le reconnoître en général; on ne voit diſtinctement que lorſqu'on approche d'aſſez près pour en diſtinguer toutes les parties. Les vieillards ont la *vue* claire, & non diſtincte ; ils apperçoivent de loin les objets aſſez éclairés, ou aſſez gros pour tracer dans l'œil une image d'une certaine étendue ; ils ne peuvent au contraire diſtinguer les petits objets, comme les caracteres d'un livre, à moins que l'image n'en ſoit augmentée par le moyen d'un verre qui groſſit.

Il réſulte delà, qu'un bon œil eſt celui qui ajoute à ſa bonne conformation l'avantage de voir diſtinctement à toutes les diſtances, parce qu'il a la puiſſance de ſe métamorphoſer en œil myope ou alongé, quand il regarde des objets très-proches ; ou en œil presbyte ou applati, quand il conſidere des objets très-éloignés. Cette puiſſance qu'a l'œil de s'alonger ou de ſe raccourcir, réſide dans ſes muſcles, ainſi que dans les fibres ciliaires qui environnent & meuvent le cryſtallin.

17°. On demande enfin, d'où eſt-ce que dépend la perfection de la *vue* ?

Comme nous venons d'indiquer en quoi conſiſtoit un bon œil, nous répondrons plus aiſément à cette derniere queſtion.

La perfection de la *vue* dépend non ſeulement de la figure, de la tranſparence, de la fabrique, & de la vertu des ſolides qui compoſent cet admirable organe, mais de la denſité & de la tranſparence de ſes humeurs ; en ſorte que les rayons qui partent de chaque point viſible de l'objet, ſans ſe mêler à aucun autre, ſe réuniſſent en un ſeul point ou foyer diſtinct, qui n'eſt ni trop près, ni trop loin de la rétine. Ce n'eſt pas tout, il faut que ces humeurs & ces ſolides aient cette mobilité néceſſaire pour rendre les objets clairement & diſtinctement viſibles à diverſes diſtances ; car par-là, grandeur, figure, diſtance, ſituation, mouvement, repos, lumieres, couleurs, tout ſe repréſente à merveille. Il faut encore que la rétine ait cette ſituation, cette expanſion, cette délicateſſe, cette ſenſibilité ; en un mot, cette proportion de ſubſtance médullaire, artérielle, veineuſe, lymphatique, ſur laquelle les objets ſe peignent comme dans un tableau. Il faut enfin que le nerf optique ſoit libre & bien conditionné pour ſeconder la rétine & propager le long de ſes fibres juſqu'au *ſenſorium commune*, l'image entiere & parfaite des objets qui y ſont deſſinés.

A ce détail que j'ai tiré des écrits d'excellens phyſiciens modernes, & de M. de Buffon en particulier, le lecteur, curieux d'approfondir les connoiſſances que l'optique, la dioptrique, & la catoptrique, nous donnent ſur le ſens de la *vue*, doivent étudier les ouvrages de Newton, Gregori, Barrow, Molineux, Brighs, Smith, Hartſoeker, Muſſchenbroeck, S'gravеſande, La Hire, Deſaguliers, *&c.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

VUE, *léſion de la* (*Patholog.*) la léſion de la *vue* peut arriver en une infinité de manieres. Mais quelque nombreux que ſoient les ſymptomes de cette léſion, on les diſtingue fort bien en faiſant le dénombrement des cauſes qui affectent les différentes parties de l'organe de la *vue* ; car premiérement les parties qui enferment & retiennent le globe de l'œil, ſont preſſées,

enfoncées, pouſſées en dehors, rongées par des tumeurs inflammatoires, par des apoſtumes, des ſquirres, des cancers, des exoſtoſes, par la carie des os qui forment l'orbite; & delà la figure de l'œil, la nature, la circulation des humeurs, l'axe de la *vue*, la collection des rayons dans le lieu convenable, ſe dépravent.

Enſuite l'inflammation, la ſuppuration, l'enflure, la conglutination, la concrétion des paupieres, des grains qui s'y forment, troublent la *vue*, & cela par pluſieurs cauſes; mais le plus ſouvent par la mauvaiſe affection des glandes ſébacées. En effet, les yeux ſe rempliſſent d'ordures, commencent à ſouffrir, à s'irriter, perdent leur vivacité, & finalement leurs humeurs ſe corrompent.

De plus, les larmes trop abondantes, âcres, épaiſſes, coulant par gouttes au bord des paupieres, & delà ſur les joues, cauſent en cet endroit des humidités qui troublent la *vue*, des érofions inflammatoires, des offuſcations, des fiſtules lacrymales; maux qui arrivent par la trop grande laxité de la glande lacrymale, ou par l'acrimonie & le trop grand mouvement de la matiere des larmes. Peut-être auſſi par la mauvaiſe diſpoſition de la caroncule qui eſt placée à l'angle de l'œil, ou par la mauvaiſe & la différente diſpoſition des points lacrymaux, & des tuyaux qui portent les larmes de ce point dans le ſac lacrymal; de plus, par l'éloignement quelconque où ce ſac peut être de ſon état naturel, & par un vice du canal naſal, ou de la membrane qui tapiſſe intérieurement les narines, *par un vice*, dis-je, qui empêche la communication de ce canal dans la cavité du nez. Or, les cauſes dont on vient de donner le détail, viennent elles-mêmes d'un grand nombre d'autres cauſes.

La *vue* eſt encore dépravée, empêchée, détruite par les différentes maladies de la cornée & de l'albuginée, telles que l'obſcurciſſement, le défaut de blancheur, l'épaiſſiſſement, l'œdeme, les phlictenes, l'inflammation, les taies, les cicatrices, la nature cartilagineuſe de ces tuniques; & ces maux viennent ordinairement de pluſieurs cauſes de différente nature.

Quand l'humeur aqueuſe vient à manquer, la cornée ſe ride, l'œil s'éteint; ſi elle eſt trop abondante, elle forme un œil d'éléphant; croupit-elle faute d'être renouvellée, elle détruit toute la fabrique de l'œil par la putréfaction; ſi elle ſe colore ou s'épaiſſit comme de la mucoſité ou de la pituite, les yeux prennent une couleur étrangere; des ſuffuſions, des cataractes s'enſuivent: ces choſes arrivent le plus ſouvent entre les parties internes de l'uvée & le cryſtallin, & leur cauſe eſt l'inflammation, la cacochymie, ou l'imprudente application des remedes trop coagulans.

Si l'uvée s'enflamme, il naît une ophthalmie fort douloureuſe, & qui devient bientôt très-pernicieuſe à la *vue;* ſi elle ſuppure, on devient aveugle; ſi elle devient immobile, & en même temps ſe reſſerre, l'héméralopie s'enſuit, genre de maladie qui ſurvient auſſi à l'occaſion d'une petite cataracte, moins épaiſſe aux bords qu'au milieu. Mais ſi l'uvée immobile eſt en même temps fort ouverte, cela donne lieu à la nyctalopie.

Il arrive encore que l'opacité, l'inflammation, la ſuppuration, l'hydropiſie, la corruption, l'atrophie du cryſtallin, produiſent le glaucôme, la cataracte, émouſſent la *vue*, font naître l'aveuglement, l'amblyopie. Mais ſi ce même corps eſt léſé par rapport à ſa figure, à ſa maſſe, à ſa conſiſtance, à ſa tranſparence, il s'enſuivra pluſieurs accidens fâcheux à la *vue*, de différente nature, & ſouvent ſurprenans.

La figure trop ſphérique de la partie du bulbe qui avance en dehors, la petiteſſe même de la pupille, & pluſieurs conditions qu'on n'a point encore aſſez bien examinées, par rapport à la longueur de l'œil, au cryſtallin même, à ſa ſituation, pourront produire différentes eſpeces de myopies, comme au contraire, l'œil trop plat ou trop long, ainſi que la différente nature du cryſtallin, & ſa diverſe ſituation, peuvent donner lieu à la presbyopie.

Comme l'humeur vitrée eſt expoſée aux mêmes vices dont on a fait mention, elle pourra ſouffrir & produire des maux à-peu-près ſemblables.

Les différens vaiſſeaux de la membrane

appellée *rétine*, ſont auſſi ſujets à ſouffrir & à produire divers maux. En effet, l'hydropiſie, l'œdeme, les phlictenes, l'inflammation, la compreſſion de ces vaiſſeaux; de pareils maux qui attaquent le nerf optique même, & les membranes qui l'enveloppent; de plus, une tumeur, un ſtéatome, un abcès, une hydatide, une pierre, l'inflammation, l'exténuation, l'éroſion, la corruption, l'obſtruction, affectant le cerveau, en ſorte que la communication libre entre le nerf optique & ſon origine, dans la partie médullaire du cerveau, ſoit empêchée, ou tout-à-fait abolie; toutes ces choſes produiſent de différentes manieres, des images, des floccons, des étincelles, & l'amauroſe ou la goutte ſérene.

La paralyſie, ou le ſpaſme des muſcles moteurs de l'œil, leurs divers tiraillemens qui viennent des os, l'orbite mal affecté, ainſi que les plaies, les ulceres, l'inflammation, la preſſion, peuvent donner lieu à la rinoptie, au ſtrabiſme, à l'œil louche, au regard féroce, & à d'autres maux ſurprenans.

La choroïde, la tunique de Ruyſch, l'uvée, qui ſont remplies d'une très-grande quantité de vaiſſeaux ſanguins, étant expoſées par-là à l'inflammation & à la ſuppuration, peuvent produire l'upopie. De plus, ſelon que les diverſes parties de l'œil ſeront diverſement affectées, on ſera très-fréquemment ſujet à des hallucinations, à des erreurs, à des *vues* confuſes, & à l'aveuglement. *Boerhaave. (D. J.)*

VUE, *ſeconde (Hiſt. mod.)* c'eſt une propriété extraordinaire que l'on attribue à pluſieurs des habitans des iſles occidentales de l'Ecoſſe. Le fait eſt atteſté par un ſi grand nombre d'auteurs dignes de foi, que malgré le merveilleux de la choſe, il paroît difficile de la révoquer en doute; cependant il n'y faut pas manquer. Le plus moderne des auteurs qui font mention de cette ſingularité, eſt M. Martin, auteur de l'hiſtoire naturelle de ces iſles, & membre de la ſociété Royale de Londres.

La *ſeconde vue* eſt donc une faculté de voir les choſes qui arrivent, ou qui ſe font en des lieux fort éloignés de celui où elles ſont apperçues. Elles ſe repréſentent à l'imagination comme ſi elles étoient devant les yeux, & actuellement viſibles.

Ainſi, ſi un homme eſt mourant, ou ſur le point de mourir, quoique peut-être il n'ait jamais été vu par la perſonne qui eſt douée de la *ſeconde vue*, ſon image ne laiſſera pas de lui apparoître diſtinctement ſous ſa forme naturelle, avec ſon drap mortuaire & tout l'équipage de ſes funérailles: après quoi la perſonne qui a apparu meurt immanquablement.

Le don de la *ſeconde vue* n'eſt point une qualité héréditaire: la perſonne qui en eſt douée, ne peut l'exercer à volonté; elle ne ſauroit l'empêcher, ni la communiquer à un autre; mais elle lui vient involontairement, & s'exerce ſur elle arbitrairement; ſouvent elle y cauſe un grand trouble & une grande frayeur, particuliérement dans les jeunes gens qui ont cette propriété.

Il y a un grand nombre de circonſtances qui accompagnent ces viſions, par l'obſervation deſquelles on connoît les circonſtances particulieres, telles que celles du temps, du lieu, *&c.* de la mort, de la perſonne qui a apparu.

La méthode d'en juger & de les interpréter eſt devenue une eſpece d'art, qui eſt très-différent ſuivant les différentes perſonnes.

La *ſeconde vue* eſt regardée ici comme une tache, ou comme une choſe honteuſe; de ſorte que perſonne n'oſe publiquement faire ſemblant d'en être doué: un grand nombre le cachent & le diſſimulent.

VUE, ſ. f. *(Archit.)* ce mot ſe dit de toutes ſortes d'ouvertures par leſquelles on reçoit le jour; les *vues* d'appui ſont les plus ordinaires, elles ont trois piés d'enſeuillement, & au deſſous.

Vue ou *jour de coutume.* C'eſt dans un mur non mitoyen, une fenêtre dont l'appui doit être à neuf piés d'enſeuillement du raiz-de-chauſſée, pris au dedans de l'héritage de celui qui en a beſoin, & à ſept pour les autres étages, & même à cinq ſelon l'exhauſſement des planchers; le tout à fer maillé, & verre dormant. Ces ſortes de *vues* ſont encore appellées *vues hautes*, & dans le droit *vues mortes.*

Vue à temps. Vue dont on jouit par titre pour un temps limité.

Vue de côté. *Vue* qui eſt priſe dans un mur de face, & qui eſt diſtante de deux piés du milieu d'un mur mitoyen en retour, juſqu'au tableau de la croiſée. On la nomme plutôt *bée* que *vue.*

Vue de proſpect. *Vue* libre dont on jouit par titre, ou par autorité ſeigneuriale, juſqu'à une certaine diſtance & largeur, devant laquelle perſonne ne peut bâtir, ni même planter aucun arbre.

Vue dérobée. Petite fenêtre pratiquée au deſſus d'une plinthe, ou d'une corniche, ou dans quelque ornement, pour éclairer en abat-jour des entreſols ou petites pieces, & pour ne point corrompre la décoration d'une façade.

Vue de terre. Eſpece de ſoupirail au raiz-de-chauſſée d'une cour, ou même d'un lieu couvert, qui ſert à éclairer quelque piece d'un étage ſouterrein, par le moyen d'une pierre percée, d'une grille, ou d'un treillis de fer. Telle eſt la *vue* de la cave de S. Denis de la Chartre à Paris.

Vue droite. *Vue* qui eſt directement oppoſée à l'héritage, maiſon ou place d'un voiſin, & qui ne peut être à hauteur d'appui, s'il n'y a ſix piés de diſtance depuis le milieu du mur mitoyen, juſqu'à la même *vue;* mais ſi elle eſt ſur une ruelle qui n'ait que trois ou quatre piés de large, il n'y a aucune ſujétion, parce que c'eſt un paſſage public.

Vue enfilée. Fenêtre directement oppoſée à celle d'un voiſin, étant à même hauteur d'appui.

Vue faîtiere. Nom général qu'on donne à tout petit jour, comme une lucarne, ou un œil de bœuf pris vers le faîte d'un comble, ou la pointe d'un pignon.

Vue de ſervitude. *Vue* qu'on eſt obligé de ſouffrir, en vertu d'un titre qui en donne la jouiſſance au voiſin.

Vue de ſouffrance. *Vue* dont on a la jouiſſance par tolérance ou conſentement d'un voiſin, ſans titre.

Vue déſigne encore l'aſpect d'un bâtiment; on l'appelle *vue de front*, lorſqu'on le regarde du point du milieu; *vue de côté*, quand on le voit par le flanc; & *vue d'angle*, par l'encoignure.

Vue à plomb. C'eſt une inſpection perpendiculaire du deſſus des combles & terraſſes d'un bâtiment, conſidérés dans leur étendue en raccourci. Quelques architectes l'appellent improprement *plan des combles.*

Vue d'oiſeau. C'eſt la repréſentation d'un plan ſuppoſé vu en l'air. (*D. J.*)

VUE *ou* VEUE, (*Marine.*) être à *vue*, avoir la *vue;* c'eſt découvrir & avoir connoiſſance. *Voyez* encore NON-VUE.

VUE PAR VUE, ET COURS PAR COURS, (*Marine.*) cela ſignifie qu'on regle la navigation par les remarques de l'apparence des terres, comme on le pratiquoit avant la découverte de la bouſſole.

VUE, ſ. f. (*Commerce de change.*) ce mot ſignifie, en terme de commerce de lettres-de-change, le jour de la préſentation d'une lettre à celui ſur qui elle eſt tirée, & qui la doit payer, par celui qui en eſt le porteur ou qui la doit recevoir. Quand on dit qu'une lettre eſt payable à *vue*, on entend qu'elle doit être payée ſur le champ, ſans remiſe, & dans le moment même qu'on la préſente à la *vue* de celui ſur qui elle eſt tirée, ſans avoir beſoin ni d'acceptation ni d'autre acte équivalent. *Ricard.* (*D. J.*)

VUE, (*Chaſſe.*) chaſſer à *vue*, c'eſt voir la bête en la courant.

UVÉE, adj. (*terme d'Anatomie.*) ou *aciniformis tunica*, eſt la troiſieme tunique de l'œil; on l'appelle ainſi, parce qu'elle reſſemble par ſa couleur & par ſa figure à un grain de raiſin. *Voyez* ŒIL.

C'eſt un cercle membraneux qui ſoutient la cornée comme un ſegment de ſphere, dont la face antérieure eſt particuliérement appellée *iris*, & qui eſt percé dans ſon milieu d'un trou qu'on nomme *prunelle* ou *pupille*; il eſt rond dans l'homme, & quelquefois oblong, comme dans les chats, ou de pluſieurs autres figures. *Voyez* IRIS & PRUNELLE.

La face poſtérieure de ce cercle, & plus particuliérement l'*uvée*, ſe diſtingue à peine dans l'homme; c'eſt une lame différente dans la baleine. Elle eſt de même que l'antérieure faite de fibres rayonnées dans l'homme plus rares & plus courtes. Ruyſch les appelle *tendineuſes*, & dit qu'il y en a d'orbiculaires dans quelques animaux, tels que le veau & la baleine. Winſlow admet les orbiculaires, ainſi que Cheſelden, &c.

mais après Mery, Morgagni les nie. On ne les trouve ni dans l'homme ni dans le bœuf. Ruiſch leur a donné le nom de *procès ciliaires*, & après lui, Winſlow, Hovius, *&c.* Hovius prétend qu'elles ſont couvertes de deux lames, l'une nevro-lymphatique, & l'autre papillaire.

Les nerfs ciliaires ſe diſtribuent, après avoir fourni quelques filets à la choroïde, aux procès ciliaires.

Quant aux arteres & aux veines, *voyez l'article* IRIS.

VUIDANGE, ſ. f. *(Archit.)* c'eſt le tranſport des décombres ou ordures qu'on ôte d'un lieu; & comme on connoit trois ſortes de tranſports principaux dans l'art de bâtir, nous allons faire, ſous ce terme, trois articles ſéparés.

Vuidange d'eau, c'eſt l'étanche qui ſe fait de l'eau d'un batardeau, par le moyen de moulins, chapelets, vis d'Archimede & autres machines, pour le mettre à ſec & y pouvoir fonder.

Vuidange de forêt, c'eſt l'enlévement des bois abattus dans une forêt, qui doit être inceſſamment fait par les marchands à qui la coupe a été adjugée.

Vuidange de terre, c'eſt le tranſport des terres fouillées, qui ſe marchande par toiſes cubes, & dont le prix ſe regle ſelon la qualité des terres & la diſtance qu'il y a de la fouille au lieu où elles doivent être portées.

On dit auſſi *vuidange* de foſſes d'aiſance. *Daviler. (D. J.)*

A. N. VUIDANGEUR (ART. DU.) Le Vuidangeur eſt un artiſan dont le travail conſiſte à vuider & nettoyer les puits, les puiſarts, les foſſes d'aiſance, &c. Cette profeſſion ſubſiſte à Paris en corps de jurande; mais on ne ſait point en quel temps cette communauté a été érigée. Dans une ordonnance ſur le fait de la police du nettoiement des rues de Paris, donnée par Henri IV au mois de Septembre 1608, les maîtres de ce métier ſont nommés *maitres Fi-fi* & *maitres des baſſes-œuvres*; & dans un arrêt du conſeil, du 11 Septembre 1696, ils ſont qualifiés *maitres Vuidangeurs*. Cet arrêt porte entre autres diſpoſitions que les jurés ſeront élus en la maniere accoutumée, & qu'ils viſiteront les atteliers pour faire exécuter les réglemens de police dont l'obſervation en effet ne peut être trop exacte dans un objet qui intéreſſe ſi eſſentiellement la propreté de la ville, & par conſéquent la ſanté des habitans.

Pour faire le curage d'un puits, le concours de deux hommes eſt néceſſaire. L'un d'eux, après s'être paſſé autour de la cuiſſe la boucle d'une forte corde que l'autre tient par le bout, monte ſur le bord du puits: il en embraſſe la corde des deux mains, & il ſe laiſſe gliſſer doucement le long de cette corde, en appuyant le dos & les genoux contre les parois intérieures du puits. Pendant ce temps ſon camarade laiſſe devider la corde à laquelle la cuiſſe de l'écureur eſt attachée, en faiſant toujours un peu de réſiſtance pour ſoulager le poids du corps de celui qui deſcend, & pouvoir empêcher ſa chûte ſi la corde du puits venoit à caſſer. Lorſque l'écureur eſt deſcendu le plus près qu'il eſt poſſible de la ſurface de l'eau du puits, ſon camarade fixe à quelque choſe de bien ſolide le bout de la corde qui le retient, & alors l'écureur place de chaque côté du puits entre les joints des pierres deux gros clous plats en forme de pitons qu'il y enfonce avec un marteau qu'il avoit eu ſoin de mettre dans ſa poche. Enſuite à l'aide de la corde du puits & de l'autre corde dont ſon camarade tient le bout, il remonte aſſez pour pouvoir placer ſes piés ſur les pitons de fer dont nous avons parlé. Dans cette poſition, après avoir fixé de nouveau bien ſolidement le bout de la corde qui le retient, ſon camarade lui deſcend par le moyen d'une ficelle une *curette*, qui eſt une eſpece de cuiller de fer percée de trous, & emmanchée d'un long & fort manche de bois.

L'écureur enfonce cet inſtrument dans l'eau, & il en ratiſſe fortement le fond pour enlever toutes les ordures qui peuvent s'y rencontrer. Lorſqu'il ſent que la curette eſt chargée, il la retire & la vuide dans le ſceau du puits, que ſon camarade retire auſſi-tôt. Cette opération ſe réitere autant de fois qu'il eſt néceſſaire; & lorſque le puits eſt entiérement nettoyé, l'écureur en ſort à l'aide des mêmes

moyens qu'il a employés pour y deſcendre.

Avant d'entreprendre la vuidange d'une foſſe d'aiſance, on doit avoir l'attention d'en faire l'ouverture quelque temps auparavant. Pour cet effet, des compagnons Vuidangeurs ſe tranſportent ſur le lieu où elle eſt ſituée, & après qu'on leur a montré la *clef*, c'eſt-à-dire, la pierre quarrée qui en ferme l'ouverture, & qui eſt ordinairement ſituée au milieu de la voûte, ils enlevent cette pierre avec des *pinces* ou leviers de fer, & ils la renverſent ſur le bord de l'ouverture. On ne pourroit ſans un extrême danger deſcendre auſſi-tôt dans la foſſe; les vapeurs empoiſonnées qui regnent à la ſurface des matieres dans ces premiers inſtans, & que les Vuidangeurs appellent le *plomb*, ſont tellement nuiſibles, qu'elles ont quelquefois cauſé une mort ſoudaine à ceux qui ont été aſſez imprudens pour s'y expoſer.

A la ſuperficie des ordures qui rempliſſent les foſſes d'aiſance, & même les voûtes, ſur-tout lorſqu'il y a fort longtemps qu'elles n'ont été vuidées, on apperçoit une matiere jaunâtre, bleuâtre & onctueuſe qui recouvre toute la ſurface. Quelques chercheurs de pierre philoſophale ſont très-curieux de ramaſſer cette matiere; ils ſont avertis par les Vuidangeurs, quand il ſe rencontre quelque foſſe qui en eſt richement pourvue, & ils viennent en faire la récolte pour l'employer à des uſages que les gens ſenſés ne ſe ſoucient point de connoître. M. *Baumé* a cru que l'examen de cette ſubſtance pouvoit intéreſſer la ſaine chymie; mais il a reconnu qu'elle n'eſt que du ſoufre qui ne differe en rien du ſoufre ordinaire, ſi ce n'eſt qu'il eſt le plus ſouvent ſous la forme de fleurs de ſoufre. Il eſt quelquefois très-jaune, & quelquefois il eſt fort blanc; ces différentes couleurs viennent de l'état de diviſion où il ſe trouve, & ne changent rien à ſa nature.

Il arrive aſſez ſouvent qu'en ouvrant une foſſe, il s'éleve ſur le champ une vapeur ſulfureuſe qui s'enflamme auſſi-tôt par la lumiere que tiennent les ouvriers pour s'éclairer. Lorſque cela arrive, les ouvriers ſe retirent le plus promptement qu'il leur eſt poſſible; ils ſeroient ſuffoqués & périroient s'ils avoient l'imprudence de reſter, ou que par la diſpoſition du lieu, ils ne puſſent le faire aſſez promptement; heureuſement ces accidens ne ſont pas bien fréquens. Cette inflammation ſe fait quelquefois avec tant de rapidité qu'elle occaſione une exploſion qui fait un bruit ſemblable à celui d'un violent coup de fuſil; elle renverſe quelquefois les ouvriers, & éteint toutes les chandelles: dans ce cas, le feu s'éteint de lui-même pour l'ordinaire par la commotion qu'il a occaſionée dans l'air; mais les ouvriers ſont en danger, parce qu'ils ſe trouvent expoſés à cette premiere vapeur qui s'échappe à l'ouverture des foſſes. Les ouvriers peuvent ſe mettre à l'abri de ce danger, en évitant d'apporter trop tôt de la lumiere dans l'ouverture de la foſſe.

Cette matiere inflammable eſt une portion de ſoufre & de matiere huileuſe fort atténuée, réduite en vapeurs très-ſubtiles, & qui peut en s'enflammant occaſioner des incendies, lorſqu'il ſe trouve dans ſon voiſinage des matieres combuſtibles.

Lorſque la foſſe a reſté ouverte pendant environ vingt-quatre heures, pluſieurs ouvriers ſe tranſportent pour la vuider, & cette opération ſe fait toujours la nuit. Le maître Vuidangeur vient dans la journée jeter un coup-d'œil ſur la foſſe, pour examiner la hauteur de la matiere, & pour en prendre note. Sur le ſoir il envoie une voiture de tonneaux ſecs percés, dans un des fonds, d'un trou quarré qui ſe ferme avec une piece de rapport & de la paille: les ouvriers arrangent ces tonneaux ſur une ligne devant la porte à environ trois piés de diſtance de la muraille; à neuf heures du ſoir en hiver, & à dix heures du ſoir en été, ils commencent à travailler.

Un ouvrier place une échelle dans la foſſe, & il deſcend par le moyen de cette échelle juſqu'à la ſurface de la matiere; un autre ouvrier deſcend un ſeau attaché à une corde, & celui qui eſt placé ſur l'échelle le remplit de matiere; auſſi-tôt celui qui tient la corde tire le ſeau & le verſe dans une hotte que porte un autre

ouvrier qui ſe place à côté de lui : lorſque la hotte eſt ſuffiſamment pleine, il va la vuider dans les tonneaux qui ſont dans la rue. On continue ainſi de ſuite à travailler juſqu'à ſix heures du matin en hiver, & juſqu'à cinq heures en été. On bouche les tonneaux à meſure qu'ils ſont remplis, & un charretier vient les enlever ſur un haquet pour les aller vuider hors de la ville. Lorſqu'il eſt l'heure de quitter le travail, les ouvriers ſont obligés de balayer & de laver les endroits par où ils ont paſſé, & le devant de la porte de la rue. Si la foſſe n'a pu être vuidée dans une nuit, ils reviennent les jours ſuivans. Lorſque la foſſe eſt entiérement vuidée, on deſcend dans la foſſe & on la toiſe pour connoître la quantité de matiere enlevée, & en régler le paiement. Enſuite le maçon vient remettre la clef & la ſceller avec du plâtre.

Il s'eſt formé à Paris, il y a quelques années, une compagnie pour entreprendre de vuider les foſſes d'aiſance de maniere qu'on ne ſentit point du tout la mauvaiſe odeur que ce travail occaſione. Le moyen propoſé par ces entrepreneurs conſiſtoit à placer ſur l'ouverture de la foſſe une grande chape de tôle, ſous laquelle pouvoient travailler deux ou trois ouvriers. La partie ſupérieure de cette chape ſe terminoit en une ouverture ſemblable à celle d'un large tuyau de poele ; on y adaptoit des tuyaux de tôle de pareil diametre, juſqu'à quelques piés au deſſus de la maiſon. Dans un des côtés de cette chape, on faiſoit un grand feu, mais diſpoſé de maniere à ne point incommoder les ouvriers. Ce feu étoit deſtiné à former un ventilateur qui occaſionoit un courant d'air capable d'emporter toute la mauvaiſe odeur au deſſus de la maiſon. Pendant que le feu brûloit, les ouvriers néceſſaires ſe plaçoient ſous la chape, y empliſſoient les tonneaux, les bouchoient exactement, & on ne les emportoit delà, que lorſqu'ils étoient bien fermés. Par ce moyen, on n'avoit d'odeur que celle qui s'exhaloit ſeulement pendant le tranſport des tonneaux. Il eſt certain que cette méthode eſt ingénieuſe ; mais diverſes circonſtances ſe ſont réunies pour en empêcher l'exécution juſqu'à préſent.

Un des plus grands inconvéniens eſt la difficulté de placer la machine ; l'ouverture des foſſes ne ſe trouve pas, dans toutes les maiſons, diſpoſée aſſez commodément, pour qu'on y puiſſe mettre une machine d'un ſi grand attirail, & qui doit être aſſez vaſte pour contenir un grand feu, & au moins un tonneau avec deux ouvriers. Il paroît que ſon uſage doit être très-bon dans les endroits où l'on peut l'établir facilement.

Depuis ce temps-là, le ſieur *Dugoure* a inventé une machine plus commode, & après pluſieurs expériences faites en préſence des commiſſaires de l'académie des ſciences, ſon utilité a été conſtatée ; & ce n'eſt que ſur le rapport du lieutenant-général de police, du procureur du roi du châtelet, du prévôt des marchands & échevins, que ce particulier a obtenu un privilege excluſif qui a été enrégiſtré au parlement.

La machine dont on ſe ſert pour opérer, quoique variable dans ſes proportions, relativement aux endroits où il faut l'appliquer, a ordinairement quatre piés en quarré ſur cinq piés de haut : elle eſt conſtruite de pluſieurs pieces de bois de chêne, qui, au moyen de vis & d'écrous, ſe lient & ſe démontent facilement lorſqu'il eſt néceſſaire de la tranſporter.

L'extérieur d'une de ſes faces eſt diviſé en deux parties inégales, dont l'une a ſur ſa droite une porte de toute la hauteur de la machine, par laquelle les ouvriers entrent & ſortent au beſoin, y introduiſent & retirent les tonneaux & les outils ; & l'autre a ſur ſa gauche un quarré où l'on a diſpoſé deux ouvertures de quatre pouces en quarré chacune ; ſur ces ouvertures, qui ſont paralleles, ſont appliqués deux ventilateurs, qui, par le mouvement alternatif & continuel de leurs ſoupapes, introduiſent dans l'intérieur de la machine aſſez d'air pur pour renouveller celui de la foſſe d'aiſance, rabattre la vapeur qui s'exhale au moment de l'ouverture de la foſſe, en comprimer les parties groſſieres, & ſortir par un tuyau de fer-blanc de quatre pouces de diametre, qui eſt monté auſſi haut qu'il eſt néceſſaire, pour que l'intérieur de la maiſon où ſe fait la vuidange

n'en

[illegible] reſſents a[illegible]ité, & qui eſt placé & [illegible]e ſur la [illegible]us haute lunette ; toutes l[illegible] autres ſont actement ſcellées pour qu[illegible]'s'en exhale aucune mauvaiſe odeur.

Dans l'intérieur de la machine, il y a un tambour fermé par une ſeconde porte, qui eſt en face de celle dont nous avons déja parlé : cette ſeconde porte reſte ouverte pendant que les ouvriers travaillent à remplir & à fermer les tonneaux : au moyen d'un petit tuyau qui a ſon embouchure appliquée à l'extérieur de ce tambour, les ſoufflets y introduiſent un air ſuffiſant.

Dès que les ouvriers ont exactement fermé un tonneau, la ſeconde porte ſe referme, on ſort le tonneau par la porte extérieure, & on le conduit à ſa deſtination dans le cas où il eût répandu quelque mauvaiſe odeur dans le tambour, l'air y eſt bientôt renouvellé & purifié par le ſecours du petit tuyau ci-deſſus.

Pendant tout le temps qu'on travaille, jamais les deux portes ne ſont ouvertes à la fois ; on n'ouvre la porte extérieure qu'après avoir fermé l'intérieure. Dès qu'on a rètiré les deux tonneaux que les ouvriers viennent de remplir, on en remet deux vuides ; après quoi on referme cette porte extérieure, on ouvre la porte intérieure pour remplir les tonneaux vuides, & on continue ainſi juſqu'à la fin de l'opération.

Cette machine, qui eſt ſcellée en plâtre par le bas, eſt immobile, & ne laiſſe tranſpirer aucune odeur en dehors : elle a la propriété de procurer la ſalubrité de l'air, d'éviter aux ouvriers les dangers auxquels ils étoient expoſés avant ſon invention, & d'empêcher le dépériſſement des étoffes & les meubles garnis en or ou en argent. Son uſage, qui eſt admiſſible en tout temps, n'oblige perſonne à ſe déplacer de chez ſoi, & à laiſſer ſes effets en la poſſeſſion de gens inconnus.

A. N. VUIDANGEURS, c'eſt le nom que l'on donne à ceux qui vuident les foſſes d'aiſance.

Ces malheureux en rendant ce ſervice à la ſociété, font non ſeulement un métier révoltant pour tous les ſens, mais encore qui expoſe leur vie & qui eſt d'autant plus dangereux que les villes ſont plus grandes & plus peuplées, & que les foſſes ſont le réceptacle d'une plus grande quantité de ſubſtances différentes. Il n'eſt pas d'année où l'on n'ait vu périr à Paris pluſieurs vuidangeurs, & il en mourut onze l'année derniere dans la foſſe d'aiſance d'une maiſon rue Saint-Louis au Marais. Des accidens auſſi funeſtes ne pouvoient manquer d'attirer l'attention du gouvernement, & l'on devra à M. le Noir, lieutenant général de police, le précieux avantage de n'avoir plus à en redouter de pareils. Ce magiſtrat vigilant & éclairé a chargé MM. Parmentier, Cadet le jeune, & Laborie, tous trois célebres pharmaciens chymiſtes de Paris, de travailler à découvrir la cauſe des malheurs qu'il deſiroit de prévenir : & le ſuccès des travaux de ces ſavants a éminemment rempli ſes vues patriotiques.

Le gouvernement a fait publier & diſtribuer un mémoire qui contient le procès verbal de leurs expériences, de leurs obſervations & de leurs découvertes, & le rapport que MM. de Lavoiſier, de Fougeroux & de Milly en ont fait à l'académie royale des ſciences. Cet ouvrage précieux eſt un monument qui atteſtera à jamais & la bienfaiſance du miniſtere, & la vigilance de M. le Noir, & l'humanité éclairée & courageuſe des ſavans qui ont rendu un ſervice auſſi important à la ſociété.

C'eſt de cet ouvrage important que je vais tirer tous les détails qui compoſeront cet article, & j'emploierai même ſouvent les expreſſions de ſes auteurs.

1°. Les vuidangeurs diſtinguent dans les matieres que contiennent les foſſes d'aiſance, la croûte, la vanne, la heurte & le gratin.

2°. Ils appellent croûte une couche plus ou moins épaiſſe, plus ou moins dure de matieres concretes qui recouvrent la vanne & la heurte : on voit à la ſurface extérieure de cette croûte des deſſins en relief, compoſés de différens ovales, qui ſont d'un blanc jaunâtre, & qu'on a reconnus être du ſoufre ; on trouve encore du ſoufre à la clef de la voûte des foſſes.

3°. La vanne eſt la matiere plus ou moins liquide qui ſe trouve ſous la croûte ;

ſa couleur la plus ordinaire eſt d'un jaune-brun : elle eſt toujours immédiatement recouverte par la croûte ; mais comme elle eſt continuellement en fermentation & que ce mouvement inteſtin eſt en différentes circonſtances très - conſidérable, le gas qui s'en échappe rend très-dangereux le moment où l'on briſe la croûte.

La vanne pénetre ſouvent à travers les parois des foſſes d'aiſance, s'inſinue dans les terres voiſines, va infecter les puits & les caves & reflue dans le ſac des latrines lorſqu'il a été vuidé.

4°. On donne le nom de heurte à un amas pyramidal de matieres ordinairement fermes & ſouvent aſſez dures pour qu'on ſoit obligé de les attaquer avec des outils de fer : elle répond aux tuyaux qui donnent paſſage aux matieres & en conſerve la forme.

5°. Le gratin tapiſſe les parois & le fond des foſſes : il eſt d'autant plus ſolide, d'autant plus adhérent aux murs & au ſol du fond, que ceux-ci ſont mieux faits & moins perméables à la vanne : ſouvent il a plus d'un pouce d'épaiſſeur.

6°. Il s'éleve de toutes ces matieres, ſur-tout dans les temps humides & chauds, des vapeurs infectes, ſouvent très-incommodes, & qui par leur action ſur les métaux décelent leur nature phlogiſtique.

Mais tant qu'elles ne s'exhalent que par les lunettes des latrines, l'air athmoſphérique les diſſout, & l'on peut les reſpirer ſans en être beaucoup incommodé. Il n'en eſt pas de même quand on eſt expoſé à leur action dans le moment de l'ouverture des foſſes, lorſqu'on briſe la croûte qui recouvre la vanne, & qu'on travaille à la vuidange dans le ſac & même au dehors. Les vapeurs qui s'échappent de ces cloaques font notamment ſur les organes de la vue & de la reſpiration, une impreſſion proportionnée à leur intenſité & à leurs qualités particulieres.

La diverſité de leurs effets a engagé les *vuidangeurs* à les diſtinguer ſous le nom de mitte & de plomb ; & les phyſiciens en ont reconnu une troiſieme eſpece qui eſt l'air inflammable.

7°. On ne trouve pas de l'air inflammable dans toutes les foſſes d'aiſance, & toutes ne donnent pas du plomb ; mais il n'en eſt point où l'on n'obſerve de la mitte. Celle-ci ſe fait ſouvent ſentir ſeule ; mais le plomb eſt toujours accompagné de la mitte ; cette différence dans la qualité de ces foſſes fait que les ouvriers déſignent par le nom de bonnes, celles d'où il ne s'échappe que de la mitte ou des vapeurs ſemblables à celles qu'on reconnoît quelquefois dans les cabinets d'aiſance ; & par celui de malfaiſantes ils entendent celles qui ſont infectées du plomb : ils reconnoiſſent même dans celles-ci différens degrés de malignité relatifs à la violence du plomb, & ils ont obſervé que les latrines des caſernes, des colleges & des maiſons religieuſes étoient ordinairement du nombre des bonnes, tandis que celles des baſſes-cours, celles qui reçoivent des eaux de vaiſſelles & de blanchiſſeuſes, des débris anatomiques, des végétaux, des haillons, des plâtres, & des fragmens de poterie, étoient très-malfaiſantes. Ils ont obſervé encore que les premieres changeoient de qualité en différentes ſaiſons & quelquefois pendant la durée de la vuidange, qu'elles devenoient même malfaiſantes par le reflux de la vanne qui s'étant inſinuée dans les terres rentre dans la foſſe, lorſqu'elle eſt en grande partie ou totalement vuidée. Ils ont encore obſervé que celles qui ſont conſtamment malfaiſantes, l'étoient beaucoup plus dans le temps de la floraiſon des pois & des feves, & dans le moment où l'on attaquoit la heurte.

8°. Les informations que j'ai priſes près des vuidangeurs de Dijon, m'ont appris qu'en cette ville il n'y a aucune foſſe d'aiſance du genre des malfaiſantes : auſſi n'y a-t-il point d'exemple de malheurs ſemblables à ceux qui ont excité l'attention de M. le lieutenant général de police de Paris, & les ouvriers occupés aux vuidanges ne connoiſſent que la mitte.

9°. L'air inflammable des foſſes d'aiſance a beaucoup d'analogie avec celui des marais, découvert par M. Volta ; (*) il s'allume à l'approche d'un corps enflammé ;

(*) Lettres de M. Volta ſur l'air des marais, traduites par M. Bergier, commiſſaire des guerres à Strasbourg.

mais ſon feu eſt peu vif & ne produit aucun effet ſur le bois & ſur les matieres combuſtibles du même genre ; on l'a vu même brûler ſur des copeaux, ſur de la paille, ſans les noircir ; ſa flamme eſt bleuâtre.

Cet air eſt ſouvent ſi abondant qu'il s'échappe dès l'ouverture de la foſſe, & brûle au dehors en ſe répandant ſur le terrein voiſin : ſouvent après s'être diſſipé il ſe renouvelle, & on le voit ſerpenter ſur les matieres qu'il fillonne : ſouvent pour le rendre de nouveau ſenſible, il ne faut que diriger un courant d'air dans la foſſe ; cet air ne fait point de mal aux ouvriers, & grefille ſeulement leurs cheveux & les poils de leur viſage.

10°. Les *vuidangeurs* ſubdiviſent la mitte en ſimple & en graſſe, caractériſées par des effets très-diſtincts, & ils comptent juſqu'à dix-ſept eſpeces de plomb ; mais ils n'ont pu déſigner ces eſpeces par l'énumération des accidens particuliers à chacune d'elles ; & les auteurs du Mémoire d'après lequel je fais cet article, ne les ont regardées que comme des modifications relatives à l'intenſité du plomb, dont ils n'admettent qu'une ſeule eſpece.

11°. Aucune odeur, aucune ſenſation particuliere n'annoncent la mitte : il n'en eſt pas de même du plomb ; les *vuidangeurs* ſont avertis de ſon développement par une fadeur ſinguliere, que les auteurs cités n'ont pu définir, mais qu'on diſtingue aiſément d'avec l'odeur infecte des vuidanges.

12°. Les accidens que cauſe la mitte ſimple ſont un enchifrenement, auquel ſe joint bientôt une douleur dans le fond de l'œil, qui ſe propage dans les ſinus frontaux. Le globe de l'œil & les paupieres deviennent en même temps rouges & enflammés.

13°. La mitte graſſe produit non ſeulement ces effets, mais elle répand encore ſur la vue une eſpece de voile, & jette ceux qui y ſont expoſés dans une cécité accompagnée de douleurs vives & d'une inflammation conſidérable.

14°. Le plomb occaſione un reſſerrement du goſier, des cris involontaires & quelquefois modulés : ce qui fait dire aux ouvriers que le plomb les fait chanter. La toux convulſive, le rire ſardonique, le délire, l'aſphyxie & la mort ſont les effets funeſtes de la qualité délétere de cette vapeur ; & tous ces accidens ſe ſuccedent quelquefois avec une rapidité foudroyante.

15°. Dès que les *vuidangeurs* éprouvent les accidens cauſés par la mitte ſimple, ils ſortent du ſac des latrines, & reſtent huit ou dix minutes à l'air libre ; leur nez coule, leurs yeux pleurent, & la rougeur du globe de l'œil & des paupieres ſe diſſipe. Les auteurs du Mémoire cité ont éprouvé qu'on pouvoit hâter cette terminaiſon en faiſant reſpirer aux ouvriers de l'alkali volatil.

16°. La méthode curative que les *vuidangeurs* ſuivent dans le traitement des accidens de la mitte graſſe, méthode que l'expérience juſtifie tous les jours, conſiſte à quitter promptement le travail, à aller ſe mettre au lit, & à y reſter les yeux couverts de compreſſes imbibées d'eau fraîche & très-ſouvent renouvellées : deux ou trois jours d'uſage de ce remede ſuffiſent pour opérer la guériſon.

16°. On n'eſt pas encore parvenu à découvrir les moyens de rappeller à la vie les malheureux qui ont été frappés du plomb, quand cette mophette a eu beaucoup d'intenſité, ou que l'aſphyxie a duré déja depuis quelque temps. Les auteurs du Mémoire aſſurent avoir eſſayé inutilement en pareilles circonſtances l'alkali volatil, & les projections d'eau froide, ſi ſalutaire dans les aſphyxies cauſées par la vapeur du charbon. Il eſt à préſumer cependant que ſi l'on donnoit promptement ces ſecours aux malheureux qui ont été ſuffoqués par le plomb, ces moyens pourroient réuſſir : peut-être même emploieroit-on avec ſuccès le vinaigre radical, l'eſprit ſulfureux volatil dont M. Buquet a démontré l'efficacité (*), & l'on ne doit pas déſeſpérer de trouver quelque jour une méthode sûre pour les rappeller à la vie. Mais, quoi qu'il arrive, il ſera

(*) Mém. ſur la maniere dont les animaux ſont affectés par différens fluides ærifermes, &c.

toujours plus prudent de prendre les précautions capables de prévenir des accidens auſſi terribles.

18°. Celles dont les *vuidangeurs* ont fait uſage juſqu'à préſent, ſe réduiſent à abandonner l'ouvrage pendant quelques inſtans, lorſque l'odeur fade dont j'ai fait mention (11°.) leur annonce la préſence du plomb, à travailler la tête élevée, à reſpirer par intervalles fortement en ſe tenant dans cette attitude & à ſe relayer ſouvent pour aller prendre l'air frais.

19°. Ils ont encore imaginé deux moyens qui leur réuſſiſſent très-ſouvent : ils ſuſpendent dans le tuyau à la hauteur du raiz-de-chauſſée une chandelle allumée, & deſcendent dans la foſſe une poële pleine de charbons ardents : quand le plomb eſt fort, la chandelle & le feu s'éteignent ſur le champ ; mais s'ils reſtent allumés, les ouvriers diſent que le plomb ſe précipite, & ils en tirent un augure qui les enhardit.

On voit autour de la chandelle un courant de vapeurs que des ondulations rendent ſenſible. Les ſavans auteurs du mémoire cité ont obſervé ce phénomene avec les yeux clairvoyans du génie ; la découverte qui rend leur ouvrage ſi intéreſſant a été le fruit de cette obſervation.

20°. Il s'eſt formé depuis quelques années à Paris, une compagnie ſous le nom du ventilateur, qui eſt parvenue par des moyens très-ingénieux à garantir de l'infection les maiſons dont on vuide les foſſes d'aiſance ; mais l'avantage du ventilateur ſe borne à ce ſeul effet, il laiſſe les ouvriers expoſés aux mêmes dangers dans les foſſes, & porte dans l'athmoſphere une vapeur dangereuſe capable d'agir en certaines circonſtances d'une maniere au moins très-déſagréable à de très-grandes diſtances ; on a obſervé que dans un temps humide & pendant le regne d'un vent peu conſidérable ; la vapeur infecte qui ſortoit du ventilateur ſe faiſoit ſentir fortement à plus de cent toiſes de la maiſon où le ventilateur opéroit. On verra par l'expoſition de la méthode imaginée par les auteurs du Mémoire cité, qu'elle prévient tous ces inconvéniens. Mais pour ne rien laiſſer à deſirer ſur l'objet diſcuté dans cet article, je vais donner toujours d'après les mêmes guides la deſcription du ventilateur.

21°. On établit ſur l'ouverture de la foſſe un cabinet de menuiſerie, ſcellé en plâtre, & dont tous les joints ſont bien calfeutrés : il eſt diviſé en deux parties inégales par une cloiſon dans laquelle on a pratiqué deux portes qui ferment exactement ; la partie intérieure eſt aſſez grande pour contenir deux tonneaux & l'ouvrier qui les remplit ; l'autre eſt moins vaſte de moitié.

Au dehors de ce cabinet ſont trois ſoufflets dont les tuyeres y dirigent le vent, mais dans des directions différentes ; celle de deux de ces ſoufflets eſt horizontale, & établit un courant d'air qui raſe le ſol, & forme une eſpece de nappe d'air à l'orifice de la foſſe : par le moyen de la troiſieme l'air eſt dirigé de haut en bas.

Toutes les ventouſes de la foſſe d'aiſance, & toutes les lunettes des ſieges qui y correſpondent, ſont exactement bouchées, à l'exception de celle qui ſe rapproche le plus du faîte du bâtiment : ſur celle-ci on place un grand entonnoir de fer-blanc qui ſert de baſe à une enfilade de tuyaux de même métal, prolongée en dehors, & qui gagne le deſſus de la maiſon.

22°. Dès qu'on commence la vuidange, on fait jouer les ſoufflets ; l'air rabat les vapeurs qui s'élevent de la foſſe, s'y mêle & les entraîne par l'iſſue qui lui a été ménagée, de maniere que ces vapeurs ſont portées dans l'athmoſphere ſans ſe répandre au dehors du cabinet, & que dans la maiſon l'on ne s'apperçoit pas de l'opération que l'on y fait ; le reſte du travail eſt exécuté avec une propreté qui prévient la plus légere infection.

Chaque tonneau n'eſt rempli qu'à l'aide d'un entonnoir enchâſſé dans un tablier de cuir, qui empêche que les matieres ne le ſaliſſent ; on le paſſe dans le veſtibule où on le bouche d'un couvercle enfoncé à coups de maillet & ſcellé en plâtre, & l'on n'ouvre la ſeconde porte qu'après avoir fermé la premiere.

Ces tonneaux ainſi conditionnés ſont voiturés ſans pouvoir répandre la plus legére odeur, & l'on ne les rapporte à l'attelier

qu'après avoir été non ſeulement lavés, mais frottés & broſſés.

23°. On voit par cette deſcription qu'il n'étoit pas poſſible de prendre des précautions plus sûres pour éviter l'infection des maiſons où l'on opere ; mais on voit auſſi que par le ventilateur on ne fait rien pour la ſûreté des *vuidangeurs*, qui ſont toujours expoſés à l'action des vapeurs nuiſibles qui ſe dégagent des matieres ſur leſquelles ils travaillent ; l'action du courant d'air eſt ſi foible dans les foſſes qu'elle ne fait pas même vaciller la flamme des chandelles qui y ſont allumées, de ſorte que les mophettes y reſtent en ſtagnation ; & les auteurs du Mémoire cité ſe ſont convaincus par l'obſervation & par l'expérience que les vapeurs entraînées par le courant d'air conſervent leurs qualités pernicieuſes : ils ont vu ſortir de l'orifice ſupérieur de ces tuyaux une fumée épaiſſe teinte, d'une maniere fort variable, de bleu, de verd, de noir, & qui eſt quelquefois d'un blanc ſale. Cette vapeur corrode les tuyaux & n'eſt pas moins ſenſible à l'odorat qu'à la vue ; des oiſeaux & un chat expoſés à cette vapeur ſont tombés dans une aſphyxie qui pouvoit devenir mortelle.

24°. L'inſuffiſance du ventilateur ne pouvoit pas être mieux prouvée ; & cette eſpece de démonſtration ne doit pas peu contribuer à faire ſentir le prix de la découverte de MM. Laborie, Parmentier & Cadet.

Il falloit, pour remplir les vues de M. le Noir, garantir les ouvriers de l'impreſſion des vapeurs méphitiques ; il falloit encore, pour prévenir l'infection de l'athmoſphere, dénaturer ces vapeurs. Les auteurs cités ont réuſſi, par des moyens très-ſimples & d'un uſage très-facile, à procurer ces deux avantages.

25°. Leur méthode conſiſte dans l'emploi de la chaux & du feu. Ils avoient obſervé que des jointées de chaux en poudre jetées ſur de la vanne raſſemblée dans des tonneaux, en enlevoit l'odeur ; que la chandelle ſuſpendue par les *vuidangeurs* dans les tuyaux des latrines (19°.), que des poëles pleines de feu placées dans les foſſes enchaînoient pour ainſi dire le plomb, & établiſſoient un courant qui portoit les vapeurs méphitiques hors des foſſes. D'après ces obſervations, voici la maniere dont ils ont procédé dans la vuidange d'une foſſe d'aiſance ſituée dans la rue Galande. La maiſon où étoit cette foſſe avoit été occupée pendant long-temps par un démonſtateur d'anatomie, & la foſſe étoit du genre des plus malfaiſantes.

26°. Le ventilateur avoit été établi ſur l'ouverture de cette foſſe ; la ſonde en avoit ramené une vanne verte de l'odeur la plus infecte, & dans laquelle on voyoit nager des débris de cadavre. L'ouvrier qui fut d'abord employé dans le cabinet à tirer la vanne fut frappé du plomb dès le premier inſtant ; on le porta hors du cabinet, & l'accident n'eut pas de ſuite.

Alors les auteurs du Mémoire firent jeter dans la foſſe deux boiſſeaux de chaux vive ; l'infection horrible que répandoit cette foſſe ceſſa ſur le champ. Mais pour prévenir tous les inconvéniens qu'on étoit dans le cas de redouter, ces Meſſieurs ajouterent à ce moyen l'uſage du feu.

27°. Les tuyaux deſtinés à porter au dehors les vapeurs avoient été établis comme à l'ordinaire ; mais la diſpoſition du local avoit obligé de placer l'entonnoir ſur le ſiege qui étoit au raiz-de-chauſſée. On y ſubſtitua un fourneau de tôle, de forme cylindrique, ſans fond & ſans porte, & qui étoit terminé par une chappe qui correſpondoit aux tuyaux de décharge : dans le dôme de cette chappe étoit une porte pratiquée pour introduire le charbon, & celui-ci étoit ſoutenu par une grille placée à quelques pouces de la baſe du fourneau.

28°. Dès que le charbon fut allumé, il s'établit un courant d'air qui entraîna les vapeurs méphitiques : les ouvriers purent travailler ſans incommodité à l'épuiſement de la vanne, & quoique les ſoufflets du ventilateur ne fuſſent pas mis en jeu, la mauvaiſe odeur ne ſe répandit point dans la maiſon.

Ces vapeurs, en traverſant le feu, ſe décompoſerent au point de perdre entiérement leur odeur infecte, & prirent celle de l'acide ſulfureux volatil, de façon qu'on put les reſpirer à l'extrémité des tuyaux ſans autre incommodité que celle qu'occa-

ſione ordinairement cet acide. Les ſavans d'après leſquels j'écris, s'en convainquirent en y expoſant des animaux, & en ſe haſardant même à les reſpirer. Elles étoient inflammables; un papier allumé préſenté au courant qui s'échappa par la porte de la chappe, que l'on ouvrit un inſtant après que le feu eut été allumé, enflamma ces vapeurs, & comme on ôta pour un moment les tuyaux adaptés à la chappe, on voyoit les vapeurs former à ſon extrémité un brandon qui s'élevoit à deux à trois piés; & il ſe répandit dans la maiſon une odeur d'acide ſulfureux très-conſidérable; preuve ſans replique & du tirage du feu & de la décompoſition des vapeurs infectes.

29°. Quelque efficace cependant que ſoit ce moyen pour favoriſer l'expulſion & la correction des vapeurs méphitiques de la vanne, il ſeroit inſuffiſant lorſque les vuidangeurs deſcendus dans la foſſe attaquent la heurte. Ces vapeurs s'exhalant en maſſe & n'étant point dénaturées pourroient en ce moment affecter les ouvriers d'une maniere à leur faire éprouver les accidens produits par la mitte & le plomb; & les auteurs cités ont encore eu recours au feu pour prévenir ces funeſtes effets.

30°. Ils ont fait deſcendre dans la foſſe un réchaud en forme de trépié, rempli de charbons allumés: l'efficacité de ce ſecond moyen a été rendu ſenſible par des expériences déciſives, & il réſulte des tentatives de différent genre, faites par les mêmes ſavans, que la méthode qu'ils ont imaginée, & que je viens d'expoſer, mérite une confiance excluſive dans tous les cas: confiance autoriſée par des épreuves réitérées, faites ſous les yeux des commiſſaires de l'académie royale des ſciences; enfin que pour ménager la vie des ouvriers, & prévenir l'infection de l'air, il faut adopter cette méthode, & la combiner avec le cabinet du ventilateur dont on aura ſupprimé les ſoufflets.

Une grande connoiſſance de la théorie du feu & des différens gas a conduit Meſſieurs Laborie, Parmentier & Cadet à cette découverte importante; & comme il eſt ſatisfaiſant de pouvoir ſe rendre raiſon des faits, ſur-tout lorſqu'ils ſont intéreſſans; je terminerai cet article par quelques raiſonnemens ſur la cauſe des bons effets de cette méthode, principalement appuyés ſur l'opinion de ces ſavans & de Meſſieurs les commiſſaires de l'académie.

31°. Les matieres dont les foſſes d'aiſance ſont le réceptacle, ont déja commencé à éprouver l'altération putride dans les corps d'où elles ont été expulſées, & achevent tranquillement de ſe putréfier, ſi elles ne ſont pas mêlangées de ſubſtances capables d'une autre eſpece de fermentation.

Alors par la combinaiſon des huiles & de l'alkali, il ſe forme un foie de ſoufre, & il ne s'en échappe que du gas crayeux (*) pourvu d'une portion de phlogiſtique.

Tant que l'athmoſphere par ſa peſanteur modere cette fermentation, & par ſa ſéchereſſe abſorbe les émanations & les diſſout, les vapeurs qui s'élevent des foſſes d'aiſance ſont peu ſenſibles: mais dès que l'air a perdu de ſon poids par la raréfaction, la fermentation putride devient plus énergique, il ſe dégage une plus grande quantité de gas; & comme dans les mêmes circonſtances l'air athmoſphérique, chargé de l'eau qu'il tient en diſſolution, ne peut plus avec autant de facilité diſſoudre les vapeurs qui s'exhalent de ces cloaques; le gas retenu & très-abondant eſt en quelque ſorte repouſſé ſur les matieres d'où il s'étoit dégagé, ſe recombine avec l'alkali & décompoſe le foie de ſoufre. Le produit de cette décompoſition eſt l'émanation d'une vapeur d'œuf couvé, qui lentement diſſoute par l'air infecte les lieux voiſins des cabinets d'aiſance.

32°. Si de l'obſervation des phénomenes qui ſe manifeſtent hors des foſſes, nous paſſons à l'examen de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur, nous voyons les matieres les plus fixes précipitées formant la heurte (4°) les plus fluides ſurmonter la heurte & compoſer la vanne (3°) les plus légeres pouſſées par le mouvement de la fermen-

(*) Je donne avec M. Buquet cette dénomination à l'air fixe, à l'acide aérien de M. Sergmann, parce que les raiſons de ce ſavant m'ont perſuadé qu'il prévenoit toutes les équivoques.

tation s'élever à la ſurface de celles-ci & ſe réunir ſous forme d'une croûte (2) qui peu-à-peu acquiert de la ſolidité. Le gas ſe fait jour à travers cette croûte, & retenu ſous la voûte par ſa peſanteur ſupérieure à celle de l'air athmoſphérique, y reſte en ſtagnation.

33°. Lorſqu'on ouvre la foſſe, la peſanteur du gas le retient encore quelque temps dans la ſtagnation; mais dès qu'en briſant la croûte on donne plus d'énergie à la fermentation de la vanne, le mouvement inteſtin qui la caractériſe donne de l'impulſion au gas; & s'il eſt conſidérable, les vuidangeurs même étant au dehors de la foſſe ſont affectés de la mitte ſimple ou graſſe, ſuivant les proportions dans leſquelles le gas ſe trouve combiné avec les matieres phlogiſtiques.

L'action de ces vapeurs eſt plus vive lorſque deſcendus dans la foſſe d'aiſance les ouvriers attaquent la heurte; les matieres qui la forment ſur-tout à l'endroit qui correſpond aux tuyaux des ſieges, n'ont pas encore complétement éprouvé la fermentation putride, le gas y eſt incarcéré; & ſi des bris de poterie y ont entretenu quelques vuides, ces vuides en renferment une plus grande quantité qui ſe fait jour, & ſe portant pour ainſi dire en maſſe ſur les vuidangeurs, agit avec plus d'énergie & les expoſe à tous les accidens qu'il eſt capable de cauſer.

34°. Juſqu'ici nous n'avons conſidéré que l'effet des matieres qu'on peut appeller homogenes, vu qu'elles avoient toutes éprouvé l'altération putride avant d'être dépoſées dans les foſſes d'aiſance, & ces foſſes ſont celles que les vuidangeurs déſignent ſous le nom de bonnes. Mais ſi à ces matieres étoient réunies des ſubſtances ſuſceptibles encore des deux autres eſpeces de fermentation des parties animales & végétales, encore pourvues du muqueux fermenteſcible dont le mêlange avec les matieres fécales ſe trouve dans toutes les foſſes déſignées par le nom de malfaiſantes (7), ſi ſur-tout on eſt dans une ſaiſon où la chaleur renaiſſante favoriſe la fermentation, telle que celle de la floraiſon des pois, *&c.* Le gas méphitique doit néceſſairement être non ſeulement plus abondant, mais encore avoir une qualité plus maligne, être enfin transformé dans cette vapeur connue ſous le nom de plomb.

35°. Les expériences de Macbride (*) & du traducteur de Shaw (**) nous ont appris que des ſubſtances végétales & non putréfiées, mêlées à des ſubſtances animales fermentoient puiſſamment. Le même effet doit donc avoir lieu dans les foſſes où ſe trouve ce mêlange. Dès-lors n'eſt-il pas évident que la malfaiſance de celles où l'on obſerve ce mêlange doit dépendre de cette fermentation exceſſive? Le gas qui en eſt le produit doit être alors de la plus grande denſité, il doit s'être chargé d'une très-grande quantité de phlogiſtique & de toutes les molécules huileuſes aſſez atténuées pour pouvoir être volatiliſées. Le plomb ne peut preſque pas ſe rendre ſenſible, comme la mitte, par l'acidité, le piquant du gas: la fadeur doit l'annoncer, & chaſſant par ſa denſité exceſſive l'air reſpirable, portant à la ſurface des organes de la reſpiration des principes déléteres, il doit non ſeulement ſuffoquer les malheureux qui y ſont expoſés, mais encore affecter leur genre nerveux, le dénaturer, & leur cauſer par la réunion de ces effets une mort inévitable, ſi les ſecours qu'on leur donne ne ſont pas exceſſivement prompts. Les différens degrés de l'intenſité de cette vapeur peuvent donc ſeuls établir quelque différence dans les accidens dont le plomb eſt la cauſe; & ſi les débris de poterie mêlangés à la heurte peuvent augmenter la mitte, ils doivent par les raiſons déja déduites (33) rendre auſſi le plomb plus dangereux.

36°. Un gas méphitique plus ou moins denſe, plus ou moins altéré par la combinaiſon des matieres phlogiſtiques eſt donc la cauſe de tous les accidens auxquels la vuidange des foſſes d'aiſance expoſe les ouvriers qui y ſont employés; on pouvoit donc eſpérer d'anéantir le riſque

(*) Eſſais d'expériences ſur les ſeptiques & les anti-ſeptiques, par Macbride.
(**) Eſſais pour ſervir à l'hiſtoire de la putréfaction.

qu'ils courent pendant ce travail en abſorbant, en dénaturant ce gas, en lui préparant une iſſue qui s'oppoſât à une nouvelle agrégation de ce fluide pernicieux. On pouvoit également ſe flatter de prévenir l'infection de l'athmoſphere, en n'y mêlant ce gas qu'après l'avoir décompoſé; & voilà l'effet des moyens imaginés par MM. Laborie, Parmentier & Cadet.

37°. La chaux vive, avide du gas crayeux & du phlogiſtique, s'empare de ces principes lorſquelle eſt jetée dans les foſſes d'aiſance; les molécules fétides que le gas volatiliſoit ſont précipitées, l'odeur infecte diſparoît, & l'air reſpirable en prend la place.

Le fourneau allumé placé dans la foſſe, en raréfiant l'air qui y ſéjournoit, y attire l'air extérieur qui vient diſſoudre les vapeurs méphitiques. Celui qui eſt placé dans les tuyaux y fait une eſpece de vuide, que l'air de la foſſe vient remplir en formant un courant; cet air en traverſant le feu y éprouve une décompoſition de ces principes déléteres; les vapeurs méphitiques y ſont transformées en acide ſulfureux volatil, en acide nitreux, tous deux incapables de nuire lorſqu'ils ſont diſſous par l'athmoſphere: & par la réunion de ces moyens, les vuidangeurs ſe trouvent à l'abri des dangers auxquels les expoſe un travail dont les riſques augmentoient le malheur d'être obligés de s'y livrer.

38°. Je pourrois terminer ici cet article; mais le deſir d'y réunir tout ce qui peut intéreſſer en ce genre la ſanté des hommes, m'engage à placer ici deux obſervations importantes, faites par les ſavans que j'ai pris pour guides, & à tracer d'après eux la maniere de conſtruire les foſſes d'aiſance pour prévenir l'infiltration de la vanne dans les terres, & l'infection des puits qui en eſt ſouvent l'effet.

39°. L'une des obſervations que j'ai annoncées porte, que la vapeur méphitique des foſſes d'aiſance, guérit les vuidangeurs de la galle, & qu'aucun d'eux n'eſt attaqué de cette maladie; l'autre qu'elle augmente les accidens de la vérole; de ſorte que ceux qui ſont entichés de maux vénériens doivent bien ſe garder d'entreprendre de vuider des foſſes d'aiſance, & que l'on pourroit dans le cas de galle opiniâtre conſeiller ce travail à ceux qui en ſeroient malades.

40°. Quant à la conſtruction des foſſes d'aiſance, les auteurs cités conſeillent, d'après un architecte très-inſtruit, de donner à ces foſſes une forme circulaire: ils veulent que leur voûte ſoit conſtruite de façon que la clef ſoit placée au centre, que tous les tuyaux deſtinés à l'iſſue des matieres ſoient perpendiculaires & s'ouvrent à peu de diſtance de la clef, & qu'on ménage quelques ventouſes qui établiſſent dans les foſſes un courant d'air perpétuel.

Que les parois ſoient fermés par un double mur, l'extérieur conſtruit en moilons durs, enduits d'une couche de terre glaiſe, l'intétieur en moilons tendres auxquels le gratin s'attachera plus aiſément. Que ce mur ſoit fait à chaux & à ciment, & porté ſur des pieces de bon bois de chêne; enfin que le ſol ſoit enduit d'une couche de glaiſe épaiſſe, ſur laquelle on établira un pavé de moilons tendres, liés par un bon mortier à chaux & à ciment.

On éviteroit par cette conſtruction & l'infiltration de la vanne, qui cauſe l'infection des puits, & ſon reflux dans les foſſes, reflux qui quelquefois renouvelle les émanations du plomb, parce qu'elle revient (3) chargée de ſubſtances fermenteſcibles qu'elle a diſſoutes dans les terres, & qu'elle rend ſouvent les foſſes infectes pluſieurs jours après leur vuidange.

Comme nous nous ſommes fait un devoir d'inſérer dans notre édition toutes les découvertes nouvelles qui intéreſſent la ſanté, nous avons prié M. Maret, de nous donner un Mémoire qui contint les obſervations que MM. Laborie, Cadet le jeune & Parmentier ont faites ſur les lieux d'aiſance. Le Secretaire perpétuel de l'académie de Dijon à qui l'Encyclopédie doit tant d'articles excellens & le public tant de reconnoiſſance, a bien voulu ajouter ſes obſervations à celles des Commiſſaires de l'Académie des ſciences. La lecture de l'article précédent prouvera qu'il a donné un ordre plus didactique à leur Mémoire, & qu'il a ajouté des

des détails très-utiles à la théorie des effets des vuidanges, & des moyens qu'ils ont imaginés pour en prévenir les ſuites funeſtes.

VUIDE, ſ. m. (*Phyſiq. & Métaph.*) eſpace deſtitué de toute matiere. *Voyez* ESPACE & MATIERE.

Les philoſophes ont beaucoup diſputé dans tous les temps ſur l'exiſtence du *vuide*, les uns voulant que tout l'univers fût entiérement plein, les autres ſoutenant qu'il y avoit du *vuide*. *Voyez* PLEIN.

Les anciens diſtinguoient le *vuide* en deux eſpeces : *vacuum coacervatum* & *vacuum diſſeminatum*; ils entendoient par le premier un eſpace privé de toute matiere, tel que ſeroit l'eſpace renfermé par les murailles d'une chambre, ſi Dieu annihiloit l'air & tous les autres corps qui y ſont. L'exiſtence de ce *vuide* a été ſoutenue par les Pythagoriciens, par les Epicuriens & par les atomiſtes ou corpuſculaires, dont la plupart ont ſoutenu que le *vuide* exiſtoit actuellement & indépendamment des limites du monde ſenſible ; mais les philoſophes corpuſculaires de ces derniers temps, leſquels admettent le *vacuum coacervatum*, nient cette aſſertion, *en tant que ce vuide devroit être infini, éternel & non créé.* *Voyez* UNIVERS.

Suivant ces derniers, le *vacuum coacervatum*, indépendamment des limites du monde ſenſible, & le *vuide* que Dieu feroit en annihilant les corps contigus, ne ſeroit qu'une pure privation ou néant. Les dimenſions de l'eſpace qui, ſelon les premiers, étoient quelque choſe de réel, ne ſont plus, dans le ſentiment des derniers, que de pures privations, que la négation de la longueur, de la largeur & de la profondeur qu'auroit le corps qui rempliroit cet eſpace. Dire qu'une chambre dont toute la matiere ſeroit annihilée, conſerveroit des dimenſions réelles, c'eſt, ſuivant ces philoſophes, dire cette abſurdité, *que ce qui n'eſt pas corps, peut avoir des dimenſions corporelles.*

Quant aux Cartéſiens, ils nient toute eſpece de *vacuum coacervatum*, & ils ſoutiennent que ſi Dieu annihiloit toute la matiere d'une chambre, & qu'il empêchât l'introduction d'aucune autre matiere, il s'enſuivroit que les murailles deviendroient contiguës, & ne renfermeroient plus aucun eſpace entr'elles ; ils prétendent que des corps qui ne renferment rien entr'eux, ſont la même choſe que des corps contigus ; que dès qu'il n'y a point de matiere entre deux corps, il n'y a point d'étendue qui les ſépare. *Etendue* & *corps*, diſent-ils, ſignifient la même choſe. Or s'il n'y a point d'étendue entre deux corps, ils ſont donc contigus, & le *vuide* n'eſt qu'une chimere ; mais tout ce raiſonnement porte ſur une mépriſe, en ce que ces philoſophes confondent la matiere avec l'étendue. *Voyez* ETENDUE & ESPACE.

Le *vuide* diſſéminé eſt celui qu'on ſuppoſe être naturellement placé entre les corps & dans leurs interſtices. *Voyez* PORE.

C'eſt ſur cette eſpece de *vuide* que diſputent principalement les philoſophes modernes. Les corpuſculaires le ſoutiennent, & les Péripatéticiens & les Cartéſiens le rejettent. *Voyez* CORPUSCULAIRES, CARTÉSIANISME, *&c.*

Le grand argument des Péripatéticiens contre le *vuide* diſſéminé, c'eſt qu'on voit différentes ſortes de corps qui ſe meuvent dans certains cas, d'une maniere contraire à leur direction & inclination naturelle, ſans autre raiſon apparente que pour éviter le *vuide* ; ils concluent delà que la nature l'abhorre, & ils font une claſſe de mouvemens qu'ils attribuent tous à cette cauſe. Telle eſt, par exemple, l'aſcenſion de l'eau dans les ſeringues & dans les pompes.

Mais comme le poids & l'élaſticité de l'air ont été prouvés par des expériences inconteſtables, tous ces mouvemens ſont attribués avec raiſon à la preſſion cauſée par le poids de l'air. *Voyez* SERINGUE, AIR, POMPE, VENTOUSE, *&c.*

Les Cartéſiens ne nient pas ſeulement l'exiſtence actuelle du *vuide*, mais ſa poſſibilité, & cela ſur ce principe que l'étendue étant l'eſſence de la matiere ou des corps, tout ce qui eſt étendu, eſt matiere, l'eſpace pur & *vuide* qu'on ſuppoſe étendu, doit être matériel, ſelon eux. Quiconque, diſent-ils, admet un eſpace *vuide*, conçoit des dimenſions dans cet eſpace, c'eſt-à-dire, une ſubſtance étendue, & par conſéquent il nie le *vuide* en même temps qu'il l'admet.

D'un autre côté, les phyſiciens corpuſculaires prouvent par pluſieurs conſidérations, non ſeulement la poſſibilité, mais l'exiſtence actuelle du *vuide*; ils la déduiſent du mouvement en général, & en particulier du mouvement des planetes, des cometes, de la chûte des corps, de la raréfaction & de la condenſation, des différentes gravités ſpécifiques des corps, & de la diviſibilité de la matiere.

I. On prouve d'abord que le mouvement ne ſauroit être effectué ſans *vuide*. *Voyez* MOUVEMENT. C'eſt ce que Lucrece a ſi bien rendu dans ſon poëme.

Principium quoniam cedendi nulla daret res;
Undique materies quondam ſtipata fuiſſet.

La force de cet argument eſt augmentée par les conſidérations ſuivantes.

1°. Que tout mouvement doit ſe faire en ligne droite ou dans une courbe qui rentre en elle-même, comme le cercle & l'ellipſe, ou dans une courbe qui s'étende à l'infini, comme la parabole, *&c.*

2°. Que la force mouvante doit toujours être plus grande que la réſiſtance.

Car delà il ſuit qu'aucune force, même infinie, ne ſauroit produire un mouvement dont la réſiſtance eſt infinie, & par conſéquent que le mouvement en ligne droite ou dans une courbe qui ne rentre point en elle-même, ſeroit impoſſible dans le cas où il n'y auroit point de *vuide*, à cauſe que dans ces deux cas la maſſe à mouvoir & par conſéquent la réſiſtance doit être infinie. De plus, de tous les mouvemens curvilignes, les ſeuls qui puiſſent ſe perpétuer dans le plein, ſont ou le mouvement circulaire autour d'un point fixe, & non le mouvement elliptique, ou d'une autre courbure, ou le mouvement de rotation d'un corps autour de ſon axe, pourvu encore que le corps qui fait ſa révolution, ſoit un globe parfait ou un ſphéroïde ou autre figure de cette eſpece; or de tels corps ni de telles courbes n'exiſtent point dans la nature: donc dans le plein abſolu il n'y a point de mouvement: donc il y a du *vuide*.

II. Les mouvemens des planetes & des cometes démontrent le *vuide*. « Les cieux, » dit M. Newton, ne ſont point remplis » de milieux fluides, à moins que ces milieux » ne ſoient extrêmement rares: c'eſt ce qui » eſt prouvé par les mouvemens réguliers & » conſtans des planetes & des cometes qui » vont en tout ſens au travers des cieux. Il » s'enſuit évidemment delà que les eſpaces » céleſtes ſont privés de toute réſiſtance » ſenſible & par conſéquent de toute ma- » tiere ſenſible; car la réſiſtance des mi- » lieux fluides vient en partie de l'attrition » des parties du milieu, & en partie de » la force de la matiere qu'on nomme *ſa* » *force d'inertie*. Or cette partie de la réſiſ- » tance d'un milieu quelconque, laquelle » provient de la ténacité, du frottement » ou de l'attrition des parties du milieu, » peut être diminuée en diviſant la matiere » en de plus petites parcelles, & en ren- » dant ces parcelles plus polies & plus » gliſſantes. Mais la partie de la réſiſtance » qui vient de la force d'inertie, eſt pro- » portionnelle à la denſité de la matiere, » & ne peut être diminuée par la diviſion » de la matiere en plus petites parcelles, » ni par aucun moyen que par la denſité » du milieu; & par conſéquent ſi les » eſpaces céleſtes étoient auſſi denſes que » l'eau, leur réſiſtance ne ſeroit guere » moindre que celle de l'eau; s'ils étoient » auſſi denſes que le vif argent, leur réſiſ- » tance ne ſeroit guere moindre que celle » du vif argent; & s'ils étoient abſolument » denſes ou pleins de matiere ſans aucun » *vuide*, quelque ſubtile & fluide que fût » cette matiere, leur réſiſtance ſeroit plus » grande que celle du vif argent. Un globe » ſolide perdroit dans un tel milieu plus de » la moitié de ſon mouvement, en parcou- » rant trois fois la longueur de ſon diame- » tre, & un globe qui ne ſeroit pas entié- » rement ſolide, telles que ſont les plane- » tes, s'arrêteroit en moins de temps. » Donc pour aſſurer les mouvemens régu- » liers & durables des planetes & des » cometes, il eſt abſolument néceſſaire » que les cieux ſoient *vuides* de toute » matiere, excepté peut-être quelques » vapeurs ou exhalaiſons qui viennent des » atmoſpheres de la terre, des planetes » & des cometes, & les rayons de lumiere. » *Voyez* RÉSISTANCE, MILIEU, PLA- » NETE, COMETE.

III. Newton déduit encore le *vuide* de la conſidération du poids des corps. » Tous les corps, dit-il, qui ſont ici-bas, » peſent vers la terre, & les poids de » tous ces corps, lorſqu'ils ſont à égale » diſtance du centre de la terre, ſont » comme les quantités de matiere de ces » corps. Si donc l'éther ou quelqu'autre » matiere ſubtile étoit entiérement privée » de gravité, ou qu'elle peſât moins que » les autres à raiſon de ſa quantité de » matiere, il arriveroit, ſuivant Ariſtote, » Deſcartes & tous ceux qui veulent que » cette matiere ne differe des autres corps » que par le changement de ſa forme, » que le même corps pourroit, en chan- » geant de forme, être graduellement » changé en un corps de même conſti- » tution que ceux qui peſent plus que lui » à raiſon de leur quantité de matiere, » & de même les corps les plus peſans » pourroient perdre par degrés leur gra- » vité en changeant de forme, en ſorte » que les poids dépendroient uniquement » des formes des corps, & changeroient » en même temps que ces formes, ce qui » eſt contraire à toute expérience. » *Voy.* POIDS.

IV. La chûte des corps prouve encore, ſuivant M. Newton, que tous les eſpaces ne ſont pas également pleins. « Si tous » les eſpaces étoient également pleins, » la gravité ſpécifique du fluide dont l'air » ſeroit rempli, ne ſeroit pas moindre » que la gravité ſpécifique des corps les » plus peſans, comme le vif-argent & » l'or, & par conſéquent aucun de ces » corps ne devroit tomber; car les corps » ne deſcendent dans un fluide que lorſ- » qu'ils ſont ſpécifiquement plus peſans » que ce fluide. Or ſi, par le moyen de » la machine pneumatique, on parvient » à tirer l'air d'un vaiſſeau au point » qu'une plume y tombe auſſi vîte que » l'or dans l'air libre, il faut que le milieu » qui occupe alors le vaiſſeau ſoit beau- » coup plus rare que l'air. *Voyez* CHUTE. » Puis donc que la quantité de matiere » peut être diminuée dans un eſpace » donné par la raréfaction, pourquoi cette » diminution ne pourroit-elle pas aller » juſqu'à l'infini? Ajoutez à cela que nous » regardons les particules ſolides de tous » les corps comme étant de même den- » ſité, & comme ne pouvant ſe raré- » fier qu'au moyen des pores qui ſont » entr'elles, & que delà le *vuide* ſuit » néceſſairement. *Voy.* RARÉFACTION, » PORE & PARTICULE.

V. » Les vibrations des pendules prou- » vent encore l'exiſtence du *vuide*; car » puiſque ces corps n'éprouvent point de » réſiſtance qui retarde leur mouvement » ou qui raccourciſſe leurs vibrations, » il faut qu'il n'y ait pas de matiere ſen- » ſible dans ces eſpaces, ni dans les » interſtices des particules de ces corps. » *Voyez* PENDULE.

Quant à ce que Deſcartes a dit, que la matiere peut être atténuée au point de rendre ſa réſiſtance inſenſible, & qu'un petit corps en en frappant un grand ne ſauroit ni lui réſiſter, ni altérer ſon mouvement, mais qui doit retourner en arriere avec toute ſa force, c'eſt ce qui eſt contraire à l'expérience. Car Newton a fait voir que la denſité des fluides étoit proportionnelle à leur réſiſtance à très-peu de choſe près, & c'eſt une mépriſe bien groſſiere que de croire que la réſiſtance qu'éprouvent les projectiles eſt diminuée à l'infini, en diviſant juſqu'à l'infini les parties de ce fluide. Puiſque au contraire il eſt clair que la réſiſtance eſt fort peu diminuée par la ſubdiviſion des parties, & que les forces réſiſtantes de tous les fluides ſont à-peu-près comme leurs denſités, *princip. l. II, prop. 38 & 40.* Et pourquoi la même quantité de matiere diviſée en un grand nombre de parties très-petites, ou en un petit nombre de parties plus grandes, ne produiroit-elle pas la même réſiſtance? S'il n'y avoit donc pas de *vuide*, il s'enſuivroit qu'un projectile mu dans l'air, ou même dans un eſpace purgé d'air, éprouveroit autant de réſiſtance que s'il ſe mouvoit dans du vif-argent. *Voyez* PROJECTILE.

VI. La diviſibilité actuelle de la matiere & la diverſité de la figure de ſes parties prouvent le *vuide* diſſéminé. Car dans la ſuppoſition du plein abſolu, nous ne concevons pas plus qu'une partie de matiere puiſſe être actuellement ſéparée d'une autre,

que nous ne pouvons comprendre la diviſion des parties de l'eſpace abſolu. Lorſqu'on imagine la diviſion ou ſéparation de deux parties unies, on ne ſauroit imaginer autre choſe que l'éloignement de ces parties à une certaine diſtance. Or de telles diviſions demandent néceſſairement du *vuide* entre les parties. *Voyez* DIVISIBILITÉ.

VII. Quant aux figures des corps, elles devroient toutes être dans la ſuppoſition du plein, ou abſolument rectilignes, ou concaves-convexes; autrement elles ne pourroient jamais remplir exactement l'eſpace; or tous les corps n'ont pas ces figures.

VIII. Ceux qui nient le *vuide* ſuppoſent ce qu'il eſt impoſſible de prouver, que le monde matériel n'a point de limite. *Voyez* UNIVERS.

Puiſque l'eſſence de la matiere ne conſiſte pas dans l'étendue, mais dans la ſolidité ou dans l'impénétrabilité; on peut dire que l'univers eſt compoſé de corps ſolides qui ſe meuvent dans le *vuide*: & nous ne devons craindre en aucune maniere que les phénomenes qui s'expliquent dans le ſyſtême du plein, ſe refuſent au ſyſtême de ceux qui admettent le *vuide*; les principaux de ces phénomenes, tels que le flux & reflux, la ſuſpenſion du mercure dans le barometre, le mouvement des corps céleſtes, de la lumiere, *&c.* s'expliquent d'une maniere bien plus ſatisfaiſante dans ce dernier ſyſtême. *Voyez* FLUX, *&c.*

VUIDE *de Boyle*, eſt le nom que quelques auteurs donnent à l'eſpace de milieu rare qui ſe trouve dans la machine pneumatique, & qui approche ſi fort du *vuide* parfait. Cet eſpace n'eſt pourtant pas abſolument *vuide*; car la lumiere au moins y entre & le pénetre, & la matiere de la lumiere eſt corporelle: les Cartéſiens prétendent qu'à meſure qu'on pompe l'air, le récipient de la machine ſe remplit de matiere ſubtile. Quoi qu'il en ſoit, l'expérience prouve que la matiere qui remplit alors le récipient, n'a aucune réſiſtance par elle-même; & c'eſt pour cela qu'on regarde le récipient comme *vuide*. *V.* MACHINE PNEUMATIQUE.

Que les principaux phénomenes obſervés dans le *vuide*, ſont que les corps les plus peſans & les plus légers, comme un louis & une plume, y tombent également vîte; que les fruits, comme les grappes de raiſins, les pêches, les pommes, *&c.* gardés quelque temps dans le *vuide*, conſervent leur fraîcheur, leur couleur, *&c.* & que ces fruits fanés & ridés dans l'air libre, deviennent fermes & tendus dans le *vuide*. Toute eſpece de feu & de lumiere s'éteint dans le *vuide*.

La colliſion d'un caillou & de l'acier ne donne point d'étincelle. Le ſon ne ſe propage pas dans le *vuide*.

Une phiole quarrée remplie d'air commun ſe briſe dans le *vuide*; une ronde ne s'y briſe pas. Une veſſie à demi pleine d'air peut ſupporter plus de quarante livres dans le *vuide*. Les chats & la plupart des autres animaux meurent dans le *vuide*.

Par des expériences faites en 1704, M. Derham a trouvé que les animaux qui avoient deux ventricules & qui n'avoient point de trou ovale, mouroient en moins d'une demi-minute dès la premiere exhauſtion. Une taupe y meurt en une minute, une chauve-ſouris en ſept ou huit. Les inſectes, comme guêpes, abeilles, ſauterelles, ſemblent morts au bout de deux minutes; mais, après avoir été même vingt-quatre heures dans le *vuide*, ils revivent lorſqu'on vient à les mettre dans l'air libre. Les limaçons peuvent être vingt heures dans le *vuide*, ſans en paroître incommodés.

Les graines ſemées dans le *vuide* ne croiſſent point: la petite-biere s'évente, & perd tout ſon goût dans le *vuide*: l'eau tiede y bout très-violemment.

La machine pneumatique ne peut jamais donner un *vuide* parfait, comme il eſt évident par ſa ſtructure & par la maniere de l'employer. En effet, chaque exhauſtion n'enleve jamais qu'une partie de l'air qui reſte dans le récipient, en ſorte qu'après quelque nombre que ce ſoit d'exhauſtions, il reſte toujours un peu d'air. Ajoutez à cela que la machine pneumatique n'a d'effet qu'autant que l'air du récipient eſt capable de lever la ſoupape, & que quand la raréfaction eſt venue au point

qu'il ne peut plus [illegible] approché du *vuide* autant qu'il le peut.

M. Newton ayant reconnu que le thermometre placé dans le *vuide* du récipient hauſſoit & baiſſoit, ſuivant que l'air de la chambre s'échauffoit ou ſe refroidiſſoit, a conjecturé que la chaleur de l'air extérieur ſe communiquoit dans l'intérieur du récipient, par les vibrations de quelque milieu beaucoup plus ſubtil que l'air qui y étoit reſté, *Opt. p. 323. Voyez* MILIEU, CHALEUR, *&c. Chambers.*

VUIDE, ſ. m. *(Archit.)* c'eſt une ouverture ou une baie dans un mur. Ainſi on dit, les *vuides* d'un mur de face ne ſont pas égaux aux pleins, pour dire que ſes baies ſont ou moindres ou plus larges que les trumeaux ou maſſifs. Eſpacer tant plein que *vuide*, c'eſt peupler un plancher de ſolives, en ſorte que les entrevoux ſoient de même largeur que les ſolives. On dit auſſi que les trumeaux ſont eſpacés, tant plein que *vuide*, lorſqu'ils ſont de la largeur des croiſées. Enfin on dit, *pouſſer* ou *tirer au vuide*, c'eſt-à-dire, de verſer & ſortir hors de ſon à-plomb.

Vuides, dans les maſſifs de maçonnerie trop épais, ſont des chambrettes ou cavités pratiquées, autant pour épargner la dépenſe de la matiere, que pour rendre la charge moins peſante, comme il y en a dans le mur circulaire du panthéon à Rome & aux arcs de triomphe. *(D. J.)*

VUIDE, adj. *en Muſique*, corde à *vuide*, ou, ſelon quelques-uns, corde à jouer; c'eſt ſur les inſtrumens à touche, comme la viole ou le violon, le ſon qu'on tire de la corde dans toute ſa longueur, depuis le chevalet juſqu'au fillet, ſans y placer aucun doigt.

Le ſon des cordes à *vuide* eſt non ſeulement plus grave, mais beaucoup plus plein que quand on y poſe quelque doigt, ce qui vient de la molleſſe du doigt qui gêne le jeu des vibrations. Cette différence fait que les habiles joueurs d'inſtrumens évitent de toucher aucune corde à *vuide*, pour ôter cette inégalité de ſon qui eſt fort déſagréable à l'oreille; mais cela augmente de beaucoup la difficulté du jeu. *(S)*

VUIDÉ, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'une piece principale dont la partie intérieure eſt vuide, & dont il ne reſte que les bords pour en faire connoître la forme, de ſorte que le champ paroît au travers; il n'eſt pas néceſſaire d'exprimer la couleur ou le métal de la partie *vuidée*, puiſque c'eſt naturellement la couleur du champ.

La croix *vuidée* eſt différente de la croix engrelée, en ce que cette derniere ne fait pas voir le champ au travers d'elle, comme fait la premiere.

La même choſe a lieu pour les autres pieces.

De Buffevent de Flugni en Dauphiné, d'azur à la croix *vuidée* & trefflée d'argent.

Duboſquet de Villebrumier de Veilhes, proche Montauban, d'or à la croix *vuidée* de gueules.

De Saint-Pern-de-Ligovier, proche S. Malo, en Bretagne, d'azur à dix billettes *vuidées* d'argent.

VUIDÉE, CLECHÉE, POMMETÉE & ALESÉE, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit d'une croix à jour, ſemblable à celle des anciens comtes de Toulouſe; on la nomme auſſi *croix de Toulouſe.*

Vuidée, ſignifie que l'on voit le champ de l'écu à travers; *clechée*, qu'elle eſt faite à la maniere des clefs antiques; *pommetée*, qu'elle a de petits boutons ou pommes aux angles ſaillans; & *aleſée*, que les extrémités ne touchent point les bords de l'écu.

Oradour de Saint-Gervaſy, d'Autheſar en Auvergne; *d'argent à la croix vuidée, clechée, pommetée & aleſée d'azur.*

VUIDER, v. act. *(Gram.)* c'eſt enlever, ôter, verſer, éloigner d'un lieu ce qui le rempliſſoit. On *vuide* un vaſe, un appartement; on *vuide* ſes mains, le pays; on *vuide* une foſſe, un canon, une clef; une querelle, un procès, *&c.*

VUIDER, *(Juriſprud.)* ce terme a différentes ſignifications.

Vuider un différend, ſignifie le *régler* ou *faire régler.*

Vuider les lieux, eſt lorſqu'un locataire ou autre perſonne ceſſe d'occuper les bâtimens & autres lieux dont il jouiſſoit, & qu'il en retire ſes meubles & effets.

Vuider ſes mains, c'eſt délaiſſer ou remettre quelque choſe entre les mains d'un autre.

Les gens de main-morte peuvent être contraints de *vuider* leurs mains dans l'an des héritages non-amortis. *Voyez* AMORTISSEMENT, MAIN-MORTE, COMMUNAUTÉS, RELIGIEUX.

Un dépoſitaire ou tiers ſaiſi *vuide* ſes mains de deniers ou autres effets qu'il a, en les remettant à qui par juſtice il eſt ordonné. *Voyez* SAISIE, TIERS SAISI, DENIER, DÉLIVRANCE. *(A)*

VUIDER, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt ôter l'or battu & réduit au degré de légéreté qu'on ſouhaitoit du moule, pour le mettre dans un quarteron. *Voy.* QUARTERON.

VUIDER, v. act. dans la *Gravure en bois*, c'eſt enlever, ſoit avec le fermoir, ſoit avec la gouge, les champs qui doivent être creux dans la planche, autour des traits & des contours de reliefs. *Voyez* l'*article* GRAVURE EN BOIS, & aux principes de cet art.

VUIDER, on dit *en Fauconnerie*, *vuider* un oiſeau pour le purger; faire *vuider* le gibier, c'eſt le faire partir quand les oiſeaux ſont montés ou détournés.

VUIDURE, ſ. f. *(Métiers.)* ce terme eſt de ſignification différente en divers métiers; par exemple, les Peigniers appellent *vuidure* bien faite, l'égalité du pié des dents d'un peigne; & parmi les Découpeurs, ce mot ſignifie un *ouvrage à jour*. *(D. J.)*

VUIDURE, c'eſt dans une planche de bois gravée tout ce qui a été vuidé & creuſé, pour la finir & la mettre en état de pouvoir ſervir.

VULCAIN, ſ. m. *(Mythol. Littérat. Iconolog.)* fils de Jupiter & de Junon, eſt un dieu dont les aventures & les travaux ſont immortaliſés par les poetes. Il ſe bâtit dans le ciel un palais tout d'airain, & parſemé des plus brillantes étoiles. C'eſt là que ce dieu forgeron, d'une taille prodigieuſe, tout couvert de ſueur, & tout noir de cendre & de fumée, s'occupoit ſans ceſſe, après les ſoufflets de ſa forge, à mettre en pratique les idées que lui fourniſſoit ſa ſcience divine.

Un jour que le pere des dieux piqué contre Junon, de ce qu'elle avoit excité une tempête pour faire périr Hercule, l'avoit ſuſpendue au milieu des airs avec deux fortes enclumes aux piés. *Vulcain*, pour ſon malheur, s'aviſa de quitter ſon palais, & de venir au ſecours de ſa mere. Jupiter indigné de ſon audace, le prit par un pié, & le précipita dans l'iſle de Lemnos, où il tomba preſque ſans vie, après avoir roulé tout le jour dans la vaſte étendue des airs. Les habitans de Lemnos le releverent, & l'emporterent; mais il demeura toujours un peu boiteux de cette terrible chûte.

Cependant par le crédit de Bacchus, *Vulcain* fut rappellé dans le ciel, & rétabli dans les bonnes graces de Jupiter, qui lui fit épouſer la mere de l'Amour. Elle régna ſouverainement ſur ſon cœur, par l'empire des graces & de la beauté. On n'en peut pas douter, après les preuves convainquantes qu'en rapporte Virgile.

La déeſſe, dit-il, couchée dans un lit d'or avec ſon époux, ſe mit en tête d'avoir de ſa main des armes divines pour ſon cher fils Enée. Rien au monde n'étoit plus difficile que d'obtenir cette grace; mais elle l'entreprit; & pour s'en aſſurer le ſuccès, après lui avoir fait ſa ſupplication d'une voix enchantereſſe,

Niveis hinc atque hinc diva lacertis
Cunctantem amplexu molli fovet: Ille repentè
Accepit ſolitam flammam; notuſque medullas
Intravit calor, & labefacta per oſſa cucurrit.
Non ſecùs atque olim tonitru cum rupta coruſco
Ignea rima micans percurrit lumine nimbos.
Senſit læta dolis, & formæ conſcia conjux.
Tunc pater æterno fatur devinctus amore:
Quidquid in arte meâ poſſum promittere curæ,
Quod fieri ferro, liquido-ve poteſt electro,
Quantum ignes animæque valent: abſiſte, precando
Viribus indubitare tuis. Ea verba locutus
Optatos dedit amplexus, placidumque petivit
Conjugis infuſus gremio, per membra ſoporem.

Énéide, *l. VIII, v. 387.*

« Elle l'embraſſe tendrement, & le ſerre » amoureuſement entre ſes deux bras » d'une couleur éclatante. *Vulcain* juſ- » qu'alors inſenſible, ſent renaître toute » ſon ardeur pour ſa divine épouſe. Un » feu qui ne lui eſt pas inconnu court

» dans ſes veines, & ſe répand dans tous » ſes membres amollis. Ainſi l'éclair qui » s'échappe de la nue enflammée, vole » en un inſtant d'un pole à l'autre. Vénus » voit avec une ſecrete joie, l'effet de » ſes careſſes, & le triomphe de ſes char- » mes, dont elle connoiſſoit le pouvoir. » Le dieu qui n'avoit jamais ceſſé de » l'aimer, lui répond; je vous offre, » déeſſe, toutes les reſſources de mon art, » tout ce que je puis opérer ſur le fer & » ſur le métal de fonte compoſé d'or & » d'argent. Ceſſez par vos prieres de » douter de votre empire ſur moi. En » même temps, il lui donne les plus vifs » & les plus délicieux embraſſemens; enfin » il s'endort tranquillement ſur ſon ſein. »

Voilà pour la fable, paſſons à l'hiſtorique. Cicéron reconnoît quatre *Vulcains*; le premier, fils du Ciel; le ſecond, du Nil; le troiſieme, de Jupiter & de Junon; & le quatrieme, de Ménalius; c'eſt ce dernier qui habitoit les iſles Vulcanies.

Le *Vulcain* fils du Nil, avoit régné le premier en Egypte, ſelon la tradition des prêtres; & ce fut l'invention même du feu qui lui procura la royauté; enſuite cette invention jointe à ſa ſageſſe, lui mérita, après ſa mort, d'être mis à la tête des divinités égyptiennes.

Le troiſieme *Vulcain*, fils de Jupiter & de Junon, fut un des princes Titans qui ſe rendit illuſtre dans l'art de forger le fer. Diodore de Sicile dit, qu'il eſt le premier auteur des ouvrages de fer, d'airain, d'or, d'argent, en un mot, de toutes les matieres fuſibles. Il enſeigna tous les uſages que les ouvriers & les autres hommes peuvent faire du feu. C'eſt pour cela que ceux qui travaillent en métaux, donnent au feu le nom de *Vulcain*, & offrent à ce dieu des ſacrifices, en reconnoiſſance d'un préſent ſi avantageux. Ce prince ayant été diſgracié, ſe retira dans l'iſle de Lemnos, où il établit des forges; & voilà l'origine de la fable de *Vulcain* précipité du ciel en terre.

Les Grecs mirent enſuite ſur le compte de leur *Vulcain*, tous les ouvrages qui paſſoient pour des chefs-d'œuvre dans l'art de forger: comme le palais du Soleil, les armes d'Achille, celles d'Enée, le fameux ſceptre d'Agamemnon, le collier d'Hermione, la couronne d'Ariadne, *&c.*

Les monumens repréſentent ce dieu d'une maniere aſſez uniforme; il y paroît barbu, la chevelure un peu négligée, couvert à demi d'un habit qui ne lui deſcend qu'au deſſus du genou; portant un bonnet rond & pointu, tenant de la main droite un marteau, & de l'autre des tenailles.

Quoique tous les mythologues aſſurent que *Vulcain* ſoit boiteux, ſes ſtatues ne le repréſentent pas tel. Les anciens peintres & ſculpteurs, ou ſupprimoient ce défaut, ou l'exprimoient peu ſenſible. Nous admirons, dit Cicéron, ce *Vulcain* d'Athenes, fait par Alcamene: il eſt debout & vêtu, il paroît boiteux, mais ſans aucune difformité.

Les Egyptiens peignoient *Vulcain* marmouzet. Cambiſe au rapport d'Hérodote étant entré dans le temple de *Vulcain* à Memphis, ſe moqua de ſa figure, & fit des éclats de rire. Il reſſembloit, dit-il, à ces dieux que les Phéniciens appelloient *Pataïques*, & qu'ils peignent ſur la proue de leurs navires. Ceux qui n'en ont point vu, entendront ma comparaiſon, ſi je leur dis que ces dieux ſont faits comme des pigmées.

Le temple de *Vulcain* à Memphis, devoit être de la derniere magnificence, à en juger par le récit d'Hérodote.

Les rois d'Egypte ſe firent gloire d'embellir, à l'envi les uns des autres, cet édifice commencé par Ménès, le premier des rois connus en Egypte.

Vulcain eut pluſieurs temples à Rome, mais le plus ancien, bâti par Romulus, étoit hors de la ville; les augures ayant jugé que le dieu du feu ne devoit pas être dans Rome. Tatius fit pourtant bâtir un temple à ce dieu dans l'enceinte de la ville; c'étoit dans ce dernier temple que ſe tenoient aſſez ſouvent les aſſemblées du peuple, où l'on traitoit les affaires les plus graves de la république. Les Romains ne croyoient pas pouvoir invoquer rien de plus ſacré pour aſſurer les détiſions & les traités qui s'y faiſoient, que le feu vengeur, dont ce dieu étoit le ſymbole.

On avoit coutume dans ſes ſacrifices, de faire conſumer par le feu toute la

victime, ne réſervant rien pour le feſtin ſacré; en ſorte que c'étoient de véritables holocauſtes. Ainſi le vieux Tarquin, après la défaite des Sabins, fit brûler en l'honneur de ce dieu, leurs armes & leurs dépouilles.

Les chiens étoient deſtinés à la garde de ſes temples; & le lion qui dans ſes rugiſſemens, ſemble jeter du feu par la gueule, lui étoit conſacré. On avoit auſſi établi des fêtes en ſon honneur; dans la principale, on couroit avec des torches allumées, qu'il falloit porter ſans les éteindre juſqu'au but marqué.

On regarda, comme fils de *Vulcain*, tous ceux qui ſe rendirent célebres dans l'art de forger les métaux; Olénus, Albion & quelques autres; Brontéus & Eriſtonius ont paſſé dans la fable pour ſes véritables enfans.

Les noms les plus ordinaires qu'on donne à ce dieu, ſont *Hépheſtos*, *Lemnius*, *Mulciber* ou *Mulcifer*, *Ethneus*, *Tardipes*, *Junonigena*, *Chryſor*, *Caleopodion*, *Amphigimeus*, &c. *(D. J.)*

VULCANALES, ſ. f. pl. *(Mythol.)* fête de Vulcain, qui ſe célébroit au mois d'août; & comme Vulcain eſt le dieu du feu, ou le feu même, on brûloit une portion des victimes qu'on offroit ſur ſes autels.

VULCANI INSULA, *(Géogr. anc.)* iſle voiſine de la Sicile, ſelon Ptolomée, *liv. III*, *c. iv*, & Tite Live, *liv XXI*, *c. xlix*. C'eſt l'iſle d'Hiera, ſituée entre la Sicile & l'iſle de Lipara. Elle étoit conſacrée à Vulcain; Strabon l'appelle *le temple de Vulcain*; & Virgile *la maiſon & la terre de Vulcain*. Il faut tranſcrire ici ſa deſcription, c'eſt un chef-d'œuvre de poéſie, mais un chef-d'œuvre que notre langue ne peut imiter.

Inſula Sicanium juxtà latus Æoliamque
Erigitur Liparen, fumantibus ardua ſaxis:
Quam ſubter ſpecus, & Cyclopum exeſa caminis
Antra Ætnæa tonant, validique incudibus ictus
Auditi referunt gemitum, ſtriduntque cavernis
Strictura chalybum; & fornacibus ignis anhelat:
Volcani domus, & volcania nomine tellus,
Huc tunc ignipotens cœlo deſcendit ab alto.

Enéide, *l. VIII*, *v.* 416.

« Entre la Sicile & l'iſle de Lipara, » l'une des Eoliennes, s'éleve une iſle » couverte de rochers, dont le ſommet » vomit d'affreux tourbillons de flammes » & de fumée. Sous ces rochers tournans, » émules du mont Etna, eſt un antre » profond, miné par les fournaiſes des » Cyclopes, qui ſans ceſſe y font gémir » l'enclume ſous leurs peſans marteaux. Là » un feu bruyant, animé par les ſoufflets, » embraſe le fer, qui retentit & étincelle » ſous les coups redoublés des forgerons. » C'eſt dans cette iſle ardente, demeure » de Vulcain, dont elle porte le nom, que » le dieu du feu deſcendit du haut des » cieux. » *(D. J.)*

VULCANO *ou* VOLCANO, *l'iſle de*, *(Géog. mod.)* iſle d'Italie, voiſine, & un peu moins grande que celle de Lipari. On en tire beaucoup de ſoufre. Sur le haut de cette iſle, du côté du nord, il y a une montagne dont le ſommet eſt ouvert, & dont il ſort preſque continuellement du feu & de la fumée; c'eſt de cette iſle que nous avons donné le nom de *volcans* à toutes les montagnes qui jettent du feu. *(D. J.)*

VULGAIRE, adj. *(Gramm.)* commun, trivial, ordinaire, du petit peuple; des idées *vulgaires*; des ſentimens *vulgaires*; penſer comme le *vulgaire*, ſur le vice, ſur la vertu, ſur la religion. *Vulgaire* s'oppoſe quelquefois à *ancien* & *ſavant*. On dit les langues *vulgaires*; la Vénus *vulgaire* ou publique, étoit l'oppoſée de la Vénus Uranie.

VULGAIRE, *ſubſtitution*, *(Juriſprud.)* la *ſubſtitution vulgaire* eſt celle qui eſt faite au profit d'un ſecond héritier au cas que le premier ne recueille pas la ſucceſſion. *Voy.* SUBSTITUTION & FIDÉICOMMIS. *(A)*

VULGATE, ſ. f. *(Théol.)* nom qu'on donne au texte latin de nos bibles, que le concile de Trente a déclaré authentique & préférable aux autres verſions latines.

Voici les termes de ce concile, *ſeſſ. iv*, *cap. ij*, « le ſaint concile conſidérant que » l'égliſe de Dieu ne tireroit pas un petit » avantage ſi de pluſieurs éditions latines » que l'on voit aujourd'hui, on ſavoit qui » eſt celle qui doit paſſer pour authentique, » ordonne

» ordonne & dé doit tenir pour
» authentique l'an ce commune édi-
» tion qui a été ap uvée dans l'Egliſe
» par un long uſage de tant de ſiecles,
» qu'elle doit être reconnue pour authenti-
» que dans les leçons publiques, dans les
» diſputes, dans les prédications, dans les
» explications théologiques, & veut que nul
» ne ſoit ſi oſé que de la rejeter, ſous
» quelque prétexte que ce ſoit. »

Le concile, comme on voit, ne compare pas la *vulgate* aux originaux ; il n'en étoit pas queſtion alors ; mais ſeulement aux autres verſions latines qui couroient en ce temps-là, & dont pluſieurs étoient ſuſpectes, comme venant d'auteurs inconnus ou hérétiques. C'eſt donc mal-à-propos qu'on accuſe l'Egliſe d'avoir préféré la *vulgate* aux originaux. Salmeron qui avoit aſſiſté au concile de Trente, & Pallavicin qui en a fait l'hiſtoire, nous aſſurent que le concile n'eut point d'autre intention que de déclarer que la *vulgate* étoit la ſeule des verſions latines qu'il approuvât & qu'il tînt pour authentique, comme ne contenant rien ni contre la foi ni contre les mœurs.

Il eſt certain que les chrétiens ont eu de bonne heure des verſions de l'Ecriture, & qu'elles s'étoient ſi fort multipliées & avec tant de différences entre elles, que S. Jérôme aſſuroit qu'il y avoit autant de verſions diverſes qu'il y avoit d'exemplaires. Mais parmi ces anciennes verſions, il y en eut toujours une plus autoriſée & plus univerſellement reçue, c'eſt celle qui eſt connue dans l'antiquité ſous le nom d'ancienne italique, *itala vetus*, de *commune*, de *vulgate*, & qui fut appellée *ancienne*, depuis que S. Jérôme en eût compoſé une nouvelle ſur l'hébreu. La premiere avoit été faite ſur le grec des ſeptante ; mais on n'en connoît pas l'auteur, pas même par conjecture. On lui avoit donné le premier rang parmi les éditions latines, parce qu'elle étoit la plus attachée à la lettre & la plus claire pour le ſens. *Verborum tenacior cum perſpicuitate ſententiæ*, dit S. Grégoire, *præfat. moral. in Job.* S. Auguſtin penſoit auſſi qu'elle devoit être préférée à toutes les autres verſions latines qui exiſtoient de ſon temps, parce qu'elle rendoit les mots & le ſens ou la lettre, & l'eſprit du texte ſacré avec plus d'exactitude & de juſteſſe que toutes les autres verſions. Nobilius en 1588 & le pere Morin en 1628, en donnerent de nouvelles éditions, prétendant l'avoir rétablie & recueillie dans les anciens qui l'ont citée.

S. Jérôme retoucha cette ancienne verſion, traduiſit ſur l'hébreu la plupart des livres de l'ancien Teſtament ; mais il ne toucha point à ceux qui ne ſe trouvent qu'en grec, il fit quelques légeres corrections à l'ancienne verſion italique du pſeautier, & traduiſit tout le nouveau Teſtament à la ſollicitation du pape S. Damaſe. C'eſt cette verſion de S. Jérôme qu'on appelle aujourd'hui la *vulgate*, & que le concile de Trente a déclarée authentique.

L'Egliſe romaine ne ſe ſert que de cette *vulgate* de S. Jérôme, excepté quelques paſſages de l'ancienne qu'on a laiſſés dans le miſſel & le pſeautier tel qu'on le chante, qui eſt preſque tout entier de l'ancienne italique ; ou, pour mieux dire, notre verſion du pſeautier n'eſt pas même l'ancienne verſion latine réformée ſur le grec par ſaint Jérôme ; c'eſt un mêlange de cette ancienne italique & des corrections de ce S. docteur.

Le concile de Trente ayant ordonné, *ſeſſ. iv*, que l'*Ecriture ſainte ſeroit imprimée au plutôt le plus correctement qu'il ſeroit poſſible, particuliérement ſelon l'édition ancienne de la* vulgate, le pape Sixte V donna ſes ſoins à procurer une édition parfaite de la *vulgate* latine, qui pût ſervir de modele à toutes celles que l'on feroit dans la ſuite pour toute l'égliſe catholique. Il employa à cet ouvrage pluſieurs ſavans théologiens qui y travaillerent avec beaucoup d'application. Son édition fut faite dès l'an 1589, mais elle ne parut qu'en 1590 ; & comme elle ne ſe trouva pas encore dans toute la perfection que l'on deſiroit, le pape Clément VIII en fit une autre édition en 1592, qui a toujours été conſidérée depuis comme le modele de toutes celles qu'on a imprimées. C'eſt cette édition que l'égliſe latine tient pour authentique, ſuivant la déclaration du concile de Trente, & ſelon la bulle de Clément VIII. Il ne faut pas toutefois s'imaginer que cette édition ſoit entiérement exempte des plus

légers défauts. Le cardinal Bellarmin, qui avoit travaillé avec d'autres théologiens à la corriger, reconnoît dans ſa lettre à Luc de Bruges qu'il y a encore pluſieurs fautes que les correcteurs n'ont pas jugé à propos d'en ôter, pour de juſtes cautes.

La *vulgate* du nouveau teſtament eſt celle que S. Jérôme fit ſur le grec, & que le concile de Trente a auſſi déclarée authentique, ſans cependant défendre d'avoir recours aux originaux; car pluſieurs auteurs catholiques, & en particulier le pere Bouhours, qui a employé les dernieres années de ſa vie à nous donner une traduction françoiſe du nouveau teſtament, conformément à la *vulgate*, conviennent que dans le nombre des différences qui ſe trouvent entre le texte grec & la *vulgate*, il y en a où les expreſſions grecques paroiſſent plus claires & plus naturelles que les expreſſions latines, de ſorte que l'on pourroit corriger la *vulgate* ſur le texte grec, au cas que le ſaint ſiege l'approuvât. Cependant ces différences ne conſiſtent en général que dans un petit nombre de mots & de ſyllabes, qui n'influent que rarement ſur le ſens, outre que dans quelques-unes de ces différences la *vulgate* eſt autoriſée par un grand nombre d'anciens manuſcrits. Ainſi quelque déchaînement que les proteſtans aient d'abord marqué contre la *vulgate*, on peut dire que les plus modérés & quelques-uns des plus habiles d'entr'eux, tels que Grotius, Louis de Dieu, Fagius, &c. ont reconnu qu'elle étoit préférable aux autres éditions latines.

En 1675, l'univerſité d'Oxford publia une nouvelle édition du nouveau teſtament grec, & elle prit un ſoin particulier de comparer le texte grec commun avec tous les manuſcrits les plus anciens qui ſe trouvent en France, en Angleterre, en Eſpagne & en Italie, & de marquer toutes les différences des uns aux autres.

Dans la préface de cet ouvrage, les éditeurs, en parlant des diverſes traductions de la bible en langues vulgaires, obſervent qu'il n'y en a point qui puiſſe entrer en comparaiſon avec la *vulgate*; ce qu'ils juſtifient en comparant les paſſages des manuſcrits grecs les plus célebres avec les mêmes paſſages de la *vulgate* où il ſe trouve quelque différence entr'elle & la commune copie grecque imprimée. En effet, il eſt probable que dans le temps que S. Jérôme traduiſit le nouveau teſtament, il avoit des copies grecques plus exactes & mieux conſervées que toutes celles dont on s'eſt ſervi depuis l'établiſſement des imprimeries, c'eſt-à-dire, depuis deux ſiecles. D'où il s'enſuit que cette *vulgate* eſt infiniment préférable à toutes les autres verſions latines, & à juſte titre déclarée authentique.

M. Simon appelle *ancienne vulgate grecque* la verſion des ſeptante, avant qu'elle eût été revue & réformée par Origene. La réviſion d'Origene l'emporta ſur cette ancienne verſion des ſeptante dont on ceſſa de faire uſage; de ſorte qu'à préſent à peine en reſte-t-il quelques copies. *Voyez* SEPTANTE.

VULGIENTES, *(Géogr. anc.)* peuples de la Gaule narbonnoiſe: Pline, *l. III, c. iv*, leur donne pour ville Apta Julia, qui eſt aujourd'hui la ville d'Apt. Les *Vulgientes* faiſoient partie des *Tricorii*. *(D. J.)*

VULNÉRABLE, adj. *(Gramm.)* qui peut être bleſſé. Les poëtes ont dit qu'Achille n'étoit *vulnérable* qu'au talon. Achille eſt ici le ſymbole de tous les hommes extraordinaires. Quelque parfaits qu'ils aient été, quelque effort qu'ils aient fait pour s'élever au deſſus de la condition humaine, il leur eſt toujours reſté un endroit *vulnérable* & mortel; & c'eſt toujours un Pâris, quelque ame vile, baſſe & lâche qui le découvre.

VULNERAIRE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* *vulneraria*, genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice qui a la forme d'un tuyau renflé; il devient dans la ſuite une ſilique courte qui contient une ſemence arrondie. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la ſilique eſt renfermée dans une veſſie membraneuſe qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La *vulnéraire* ſauvage, *vulneraria ruſtica*, *I. R. H. 591*, eſt des quatre eſpeces de Tournefort la ſeule qu'on doit ici décrire.

Sa racine eſt ſimple, longue, droite, noirâtre, & d'un goût légumineux; elle

pouſſe des tiges à [illegible] teur d'environ un pié, grêles, ro[illegible], peu rougeâtres & couchées par terre ; ſes feuilles ſont rangées par paires ſur une côte, terminée par une ſeule feuille ; elles ſont ſemblables à celles du galenga, mais un peu plus moëlleuſes, velues en deſſous & tirant ſur le blanc, d'un verd jaunâtre en deſſus, d'un goût douçâtre accompagné de quelque âcreté ; celles qui ſoutiennent les fleurs aux ſommités des rameaux ſont oblongues & plus larges que les autres.

Les fleurs naiſſent aux ſommets des branches diſpoſées en bouquets, légumineuſes, jaunes, ſoutenues chacune par un calice fait en tuyau renflé, lanugineux, argentin & ſans odeur ; lorſque la fleur eſt paſſée, ce calice s'enfle davantage, & devient une veſſie qui renferme une capſule membraneuſe remplie pour l'ordinaire d'une ou de deux petites ſemences jaunâtres.

Cette plante croît aux lieux montagneux, ſecs, ſablonneux, ſur des côteaux expoſés au ſoleil, en terrein maigre, & ſur les bords des champs. On la cultive quelquefois dans les jardins, à cauſe de ſa fleur qui donne des variétés & qui paroît en juin. Sa graine mûrit au mois d'août. *(D. J.)*

VULNÉRAIRE *plante (Médec.)* les médecins appellent *plantes vulnéraires* celles qui guériſſent les plaies & les ulceres tant internes qu'externes. Or les plaies ſont quelquefois accompagnées d'hémorragies, ou bien elles dégénerent en ulceres lorſqu'elles ſont vieilles ; ou même il ſurvient des inflammations autour des plaies ; enfin il ſe fait encore un amas d'humeurs qui venant à s'épaiſſir dans les vaiſſeaux forment des obſtructions. Toutes ces circonſtances ſont fort contraires à la guériſon des plaies. C'eſt pourquoi ſelon que ces plantes peuvent remédier à ces différens obſtacles, on les diviſe en pluſieurs claſſes, & ſur-tout en trois principales.

La premiere claſſe contient les *plantes vulnéraires* aſtringentes, leſquelles en fronçant l'extrémité des vaiſſeaux ou épaiſſiſſant le ſang, arrêtent les hémorragies, & procurent une prompte réunion des parties. La ſeconde claſſe contient les *plantes vulnéraires* déterſives qui diſſolvent la mucoſité âcre attachée aux bords des plaies ; & la troiſieme claſſe renferme les *plantes vulnéraires* réſolutives, qui calment l'inflammation des plaies & réſolvent les tumeurs en adouciſſant l'acrimonie des humeurs, & en relâchant les fibres qui ſont en criſpation. *(D. J.)*

L'*Abaremo-Tenu*, eſpece d'acacia, obtient une place diſtinguée parmi les *vulnéraires* aſtringens & deſſicatifs. On l'emploie en poudre pour ſécher les ulceres invétérés, & en décoction en forme de bain, pour affermir les chairs, & rendre le ton aux parties relâchées. Cet arbre eſt de médiocre grandeur, aſſez commun ſur les montagnes d'Amérique, entre les Tropiques. Ses feuilles ſont larges, d'un verd triſte & terne, ailées deux fois ; chaque aile compoſée de deux folioles ſans impaires. Ses gouſſes ſont roulées en ſpirale.

VULNÉRAIRES DE SUISSE, *(Mat. médic.)* *Voyez* FALTRANCK.

VULPINALES, ſ. f. pl. *(Antiq. rom.)* les *vulpinales* étoient chez les Romains une fête publique où l'on brûloit des renards ; cette fête ſe célébroit le 19 avril. On a imprimé dans les *Mémoires de littérature & d'hiſtoire*, ſur cette fête une diſſertation que l'on peut conſulter. *(D. J.)*

VULSI, *(Géog. mod.)* petite ville de la Turquie européenne dans la Morée, vers le nord de la Tſaconie, ſur le bord de l'Eraſino, à quelques lieues au midi oriental du lac *Vulſi*. *(D. J.)*

VULSI, LAC, *(Géog. mod.)* lac de la Turquie européenne, dans la Morée, vers le nord de la Zaconie, au pié du mont Pogliſi. Ce lac ſe nommoit anciennement *Stymphalus Lacus*. La riviere Eraſino *(Stymphalus)*, prend ſa ſource dans ce lac, & en ſort. Sur le bord de cette riviere, il y a une bourgade, à laquelle le lac *Vulſi* donne ſon nom.

VULTUR, *(Géog. anc.)* montagne d'Italie, dans la Pouille, au pays des *Peucetii*, qui eſt aujourd'hui la terre de Bari. Le nom moderne de cette haute montagne du royaume de Naples eſt *Montechio* ; il y a ſur ſon ſommet deux lacs aſſez profonds, & des eaux minérales. Un des côteaux de cette montagne s'avançoit vers

la Lucanie, & c'eſt ce qu'explique le paſſage d'Horace, *l. III, ode 4*, où il feint un prodige qui lui arriva ſur cette montagne.

Me fabuloſæ, Vulture *in Appulo*,
Altricis extrà limen Apuliæ,
Ludo fatigatumque ſomno,
Fronde novâ puerum palumbes
Texere...

« Un jour étant ſur le *Vultur*, montagne » de la Pouille ma patrie, je me retirai las » de jouer, & accablé de ſommeil, ſur » un des côteaux où commence la Lucanie. » Là les pigeons de Vénus, ſi célebres » dans nos poëtes, me couvrirent d'une » verte ramée. »

Lucain fait auſſi mention du *Vultur* dans ces beaux vers de ſa Pharſale, *l. IX, verſ. 183.*

Et revocare parans hibernas Appulus herbas,
Igne fovet terras, ſimul & Garganus, & arva
Vulturis, *& calidi tucent buceta matini.*

VULTURIUS, ſ. m. *(Mytholog.)* ſurnom donné à Apollon, ſuivant Conon, *narrat. 35*. Voici l'hiſtoire qui y donna lieu.

Deux bergers ayant mené paître leurs troupeaux ſur le mont Lyſſus, près d'Epheſe, apperçurent un eſſaim de mouches à miel qui ſortoit d'une caverne fort profonde, & où il n'y avoit pas moyen d'entrer; auſſi-tôt l'un d'eux imagine de ſe mettre dans un grand manequin, d'y attacher une corde, & de ſe faire deſcendre dans la caverne par ſon camarade. Quand il fut au bas il trouva le miel qu'il cherchoit, & beaucoup d'or qu'il ne cherchoit pas: il en remplit juſqu'à trois fois ſon manequin que l'autre tiroit à meſure. Ce tréſor épuiſé il cria à ſon camarade qu'il alloit ſe remettre dans le manequin, & qu'il eut à bien tenir la corde; mais un moment après il lui vint à l'eſprit que l'autre berger, pour jouir tout ſeul de leur fortune, pourroit bien lui jouer un mauvais tour: dans cette penſée, il charge le panier de groſſes pierres: en effet, l'autre berger ayant tiré le panier juſqu'en haut, croyant que ſon camarade eſt dedans, lâche la corde, & laiſſe retomber le panier au fond du précipice; après quoi il enfouit tranquillement ſon tréſor, fait courir le bruit que le berger a quitté le pays, & invente des raiſons qui le font croire.

Pendant ce temps-là ſon pauvre compagnon étoit fort en peine, nulle eſpérance de pouvoir ſortir de la caverne: il alloit périr de faim lorſqu'étant endormi, il crut voir en ſonge Apollon qui lui diſoit de prendre une pierre aiguë, de s'en déchiqueter le corps, & de demeurer tout étendu ſans remuer, ce qu'il fit. Des vautours attirés par l'odeur du ſang, fondent ſur lui comme ſur une proie, & font tant de leur bec & de leurs ongles, qu'ils l'élevent en l'air, & le portent dans un prochain vallon.

Ce berger ainſi ſauvé comme par miracle, va d'abord porter ſa plainte devant le juge; il accuſe ſon compagnon non ſeulement de l'avoir volé, mais d'avoir voulu lui ôter la vie: on cherche le malfaiteur, on le prend: atteint & convaincu, il ſubit la peine qu'il méritoit: on l'oblige à découvrir le lieu où il avoit caché ſon tréſor: on en conſacre la moitié à Apollon & à Diane, l'autre moitié on la donne au bon berger, qui par-là devenu riche, érige un autel à Apollon ſur le ſommet du mont Lyſſus, & en mémoire d'un événement ſi extraordinaire, le Dieu fut ſurnommé *Vulturius*. Voilà une fable mythologique bien longue; c'eſt un conte de fée bon pour occuper un moraliſte. *(D. J.)*

VULTURNUS, *(Géogr. anc.)* fleuve d'Italie, dans la Campanie, aujourd'hui le *Volturno*. Il donnoit ſon nom à la ville de *Volturnum*, ſituée à ſon embouchure, & qu'on nomme encore préſentement *caſtello di Volturno*.

Pline, *l. III, c. v*, dit, *Vulturnum oppidum cum amne*. Tite-Live parle du fleuve, *l. VIII, c. xj, l. X, c. xx*, & *l. XXII, c. xiv*, & il nous apprend, *l. XXV, c. xx*, que dans la ſeconde guerre punique, on bâtit à l'embouchure de ce fleuve, un fort qui devint dans la ſuite une ville, où l'on conduiſit une colonie romaine. Varron, *de ling. lat. l. IV, c. v*, écrit *Volturnum*, & donne à la ville le titre de colonie: *colonia noſtra Vol-*

turnum. L'orthog[illegible] encore davantage [illegible], ἐσωτέρω, à ce qu[illegible] (*D. J.*)

VULVE, ſ. f. (*Anat.*) la *vulve* s'étend depuis la partie inférieure de l'os pubis, juſqu'au voiſinage de l'anus; de ſorte qu'entre l'extrémité de cette fente & l'ouverture de l'anus, il n'y a pas plus d'un travers de pouce : cet eſpace ſe nomme *le périnée*. La fente en ſon extrémité inférieure augmente un peu en largeur & en profondeur, & forme une cavité qu'on appelle *la foſſe naviculaire*.

Quelques filles viennent au monde avec les orifices des parties naturelles tellement fermées, qu'elles ne peuvent même piſſer; & dans ce cas, il faut que l'enfant périſſe, à moins qu'on ne le ſoulage par l'opération. Roonhuyſen, Scultet, Mauriceau, Deventer, la Motte, en citent des exemples. D'autres filles ont le conduit de la pudeur obſtrué par une membrane plus ou moins forte, ſituée plus ou moins avant dans ce conduit, & qui le bouche plus ou moins exactement.

Des médecins inſtruits de ce jeu de la nature, ont déſigné les filles chez leſquelles il ſe rencontre, par l'épithete d'*atretæ*, bouchées. Ariſtote en a eu connoiſſance. « Quelques filles, dit-il, ont la *vulve* » bouchée depuis leur naiſſance, juſqu'au » temps que leurs regles commencent à » paroître ; pour lors le ſang qui cherche à » ſortir, leur cauſe des douleurs vives, qui » ne ceſſent qu'après qu'il s'en fraie de lui-» même un paſſage libre, ou qu'on le lui ait » procuré par le ſecours de l'art. Cet état, » ajoute-t-il, n'a même quelquefois ceſſé » que par la mort de la malade, ſoit à » cauſe de la violence avec laquelle ce » paſſage s'eſt fait, ſoit par l'impoſſibilité » qu'on a trouvée à l'ouvrir.

Quelquefois le conduit de la pudeur paroît fermé au dehors, & y admet à peine un ſtylet. Mauriceau a vu deux filles, dont l'une n'étoit point perforée dans la partie extérieure de la *vulve* ; & l'autre, âgée de quatre ans, n'y avoit qu'un petit trou de la groſſeur du tuyau d'une plume de pigeon.

Quelquefois encore le vagin ſe trouve obſtrué par une cohérence étroite & forte de ſes parties, ou par une ſubſtance charnue profondément ſituée dans le conduit, deux cas où l'opération eſt difficile & dangereuſe.

Palfyn rapporte, que faiſant publiquement la diſſection du cadavre d'une fille de vingt-quatre ans, il trouva un ligament charnu de la largeur de deux à trois lignes, qui barroit par le milieu l'entrée du vagin ; il étoit attaché d'une part au deſſous de l'orifice de l'uretre, & de l'autre à la partie inférieure qui regarde l'anus. Il y a des exemples ſemblables dans les obſervations de Morgagni. *Adverſ. Anat.* 1, *pag.* 39.

Il eſt certain que de tels accidens viennent de naiſſance, comme Ariſtote & Celſe l'ont obſervé de leur temps; il arrive encore plus ſouvent qu'ils ſe forment dans les filles & les femmes mariées, de cauſes externes, comme enſuite de l'ulcération que l'orifice du vagin a ſoufferte dans un accouchement laborieux. Il y en a divers exemples dans Roonhuyſen ; Amiad en cite un dans les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 422. Benivenius rapporte un cas de cette nature, occaſioné par une maladie vénérienne. Bécher, un autre dont la petite vérole fut la cauſe. On lit auſſi dans Saviard, deux obſervations de cohérence de la *vulve*, indiſcrétement procurée par des aſtringens trop efficaces. Je vais citer à ce ſujet la ſeconde des obſervations de cet habile chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en le laiſſant parler lui-même.

Le premier avril 1693, une particuliere qui ſe diſoit fille, quoiqu'elle eût toutes les marques d'avoir eu des enfans, vint, dit-il, s'adreſſer à moi pour lui élargir l'entrée du vagin, dont l'ouverture ne pouvoit qu'à peine admettre l'extrémité d'un petit ſtylet. Comme je ne doutois point que cette prétendue fille ne ſe fût ſervie d'aſtringens pour réparer les breches de ſa virginité, je la fis mettre ſur le lit des accouchées, après quoi je dilatai avec ma lancette, le petit trou qui reſtoit à ſa *vulve*, autant qu'il falloit pour que ma ſonde creuſe pût y entrer ; cette ſonde étant introduite juſqu'au fond du vagin, à la faveur de cette premiere dilatation, je gliſſai un biſtouri un peu courbé dans ſa rainure, avec lequel j'inciſai haut & bas la cohérence & les duretés que j'enlevai enſuite, en lui faiſant une

ouverture vaginale, capable de recevoir une tente d'un pouce & demi de circonférence; elle fut chargée d'un onguent digeſtif, & elle ſervit dans la ſuite du traitement, à entretenir l'ouverture juſqu'à la guériſon parfaite. Si cette fille eſt jamais devenue groſſe, ſon accouchement aura été très-difficile.

Licérus prétend avoir trouvé dans une femme la *vulve* double; le cas eſt bien extraordinaire; cependant Riolan aſſure qu'il a diſſéqué, en préſence de pluſieurs perſonnes, une eſpece d'hermaphrodite, qui non ſeulement avoit une double *vulve*, mais encore prolongée juſqu'au fond de l'utérus, & pour ſurcroit de ſingularité, l'utérus étoit partagé en deux par une cloiſon au milieu. *(D. J.)*

La *vulve* du cerveau eſt l'ouverture antérieure du troiſieme ventricule, ou plutôt la fente par laquelle il communique avec l'entonnoir. *Voyez* ENTONNOIR.

VUNING, *(Géogr. mod.)* ville de la Chine, dans la province de Kiangſi, & ſa premiere métropole. Elle eſt de 3, 6, plus occidentale que Pékin; ſous les 40, 50 de latitude ſeptentrionale. *(D. J.)*

VUTING, *(Géogr. mod.)* ville de la Chine dans la province de Xantung, & ſa premiere métropole. Elle eſt d'un degré plus orientale que Pékin, ſous les 37, 44 de latitude ſeptentrionale. *(D. J.)*

U X A

UXACONA, *(Géogr. anc.)* ou bien *Uſacona*, *Uſocona*, *Uſoccona*, car les manuſcrits varient; c'eſt une ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route du retranchement à *Portus Rutupis*, entre *Uroconium* & *Penncrucium*. Camden croit que c'eſt préſentement le village Okenyate, dans la province de Shrewsbury, au pié de *Wreken-Hill*.

UXAMA-ARGELLÆ, *(Géog. anc.)* & dans Pline tout ſimplement *Uxama*, ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Ptolomée, *liv. II*, *c. vj*, la donne aux Arévaques. *Uxama* ſe nomme aujourd'hui *El Borgo d'Oſma*, bourg de la vieille Caſtille, ſur le bord du Duéro. *(D. J.)*

UXANTISSENA, *(Géogr. anc.)* iſle de la mer Britannique. L'itinéraire d'Antonin la met au nombre des iſles qui étoient entre les Gaules & la Grande-Bretagne. Les manuſcrits & les exemplaires imprimés varient beaucoup dans l'orthographe de ce nom. Les uns portent *Uxantiſena*, & les autres *Uxantiſina*, *Uxaniſina*, *Uxantiſina*, *Vixantiſſima*, *Uſantiſma*, *Uſantiſana*, *Exantiſma*. Tous ces mots ſont corrompus, & outre cela, de deux iſles ils n'en font qu'une. Iſaac Voſſius a fort bien remarqué dans ſes obſervations ſur Pomponius Méla, *l. III*, *c. vj*, qu'il falloit lire dans l'itinéraire d'Antonin *Uxantiſſina*. Camden & M. de Valois avoient eu l'idée de cette correction. L'iſle *Uxanus*, l'*Axantos* de Pline, eſt préſentement l'iſle d'*Oueſſant*, & *Sina* eſt l'iſle *des Saints*, vis-à-vis de Breſt. *(D. J.)*

UXELA, *(Géogr. anc.)* ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II*, *c. iij*, la donne aux *Domnonii*. Camden penſe que c'eſt Leſtuthiell, dans le comté de Cornouailles. *(D. J.)*

UXELLODUNUM, *(Géogr. anc.)* ville de la Gaule aquitanique. Céſar, *l. VIII*, *c. xxxij*, la place chez les *Cadurci*, & dit que c'étoit une ville fortifiée par la nature: quelques autres auteurs ont voulu que ce fût la capitale des *Cadurci*; mais c'eſt une erreur, la capitale de ces peuples étoit *Divona*, aujourd'hui *Cahors*. D'ailleurs, comme Céſar dit qu'*Uxellodunum* étoit ſous la protection de Lutérius, prince des *Cadurci*, cela ne conviendroit pas à la dignité de la capitale de tout un peuple.

Selon Papire Maſſon, *de fluminib. Franciæ*, *pag. 574*, *Uxellodium* étoit à 7 lieues au deſſous de Cahors, dans un lieu nommé aujourd'hui *Podium Xoldini*, vulgairement le *Peuch d'Uſſelou*, ou le *Peuch d'Uſſeldun*, parce que c'eſt un lieu élevé; & *Cadenac* ou *Capdenac* tient la place de l'ancienne *Uxellodunum*. On voit encore aujourd'hui tout près de Cadenac, la fontaine dont Céſar fait mention, & des ruines de l'ancienne ville. *(D. J.)*

UXENTUM, *(Géogr. anc.)* ville d'Italie, dans la Calabre & dans les terres. Ptolomée, *l. III*, *c. j*, la donne aux

Salentins. C'eſt, ſelon Léander, *Uſento*, qu'on écrit auſſi *Ugenti* & *Ogento*. *(D. J.)*

UXIENS, LES, *(Géogr. anc.)* *Uxii*, peuples d'Aſie dans l'Elymaïde. Arrien, *in Indic. c. xxxx*, qui donne une grande étendue à la Suſiane, les place dans cette contrée : *Suſiorum gens quædam ſupernè accolit, Uxii vocantur.* Un manuſcrit porte, *Suſiorum alia gens*, parce que les Suſiens étoient partagés en diverſes nations.

Le même Arrien, *de exped. Alex. c. xvij*, dit qu'Alexandre étant parti de Suze avec ſon armée, & ayant paſſé le Paſitigris, entra dans le pays des *Uxiens*; on lit la même choſe dans Quinte-Curce, *l. IV, c. iij*, de ſorte que les *Uxiens* habitoient au delà de Paſitigris, & aux confins de la Perſide propre. Le Paſitigris prenoit ſa ſource dans les montagnes des *Uxiens*, ſelon Diodore de Sicile, *l. XVII, c. lxvij.*

Gronovius, *ad Arrien, pag. 355*, a remarqué qu'il y avoit deux nations différentes d'*Uxiens*; l'une qui habitoit dans la plaine, & qui étoit ſoumiſe aux Perſes; l'autre qui habitoit les montagnes, & qui ſe maintenoit en liberté. Diodore de Sicile, *l. XVII, c. lxvij*, entend parler de la premiere, lorſqu'il dit que le pays des *Uxiens* eſt très-fertile, & arroſé de quantité d'eaux; ce qui lui faiſoit produire toutes ſortes de fruits en abondance. Strabon, *l. XV, p. 729*, parle de la ſeconde nation, c'eſt-à-dire, de celle qui habitoit les montagnes, & il dit qu'on trouve pluſieurs détroits de montagnes, en paſſant chez les *Uxiens*, près de la Perſide. Le même auteur donne au pays le nom d'*Uxia*, & ajoute que les peuples étoient de grands voleurs : caractere que leur attribue auſſi Pline, *l. VI, c. xxvij*, qui les appelle *Oxii*. Dans Diodore de Sicile, *l. XVII, c. lxvij*, le pays des *Uxiens* eſt appelé *Uxiana*, l'Uxiane. *(D. J.)*

UXISAMA, (Géogr. anc.) Strabon, *l. I, p. 64*, dit que Pithéas nommoit ainſi la derniere des iſles qu'il mettoit ſur la côte du promontoire des Oſtidamniens, autrement nommé *Celbium*, & qu'il la plaçoit à trois journées de navigation. Si on pouvoit certainement compter ſur le rapport de Pithéas, l'iſle *Uxiſama* ſeroit la plus occidentale des Açores; cependant Strabon déclare que les Oſtidamniens, le promontoire Celbium, l'iſle *Uxiſama* & toutes celles que Pithéas mettoit aux environs, n'avançoient point vers l'occident, qu'au contraire elles avançoient vers le ſeptentrion, & n'appartenoient point à l'Eſpagne, mais à la Celtique, ou plutôt que c'étoient autant de fables que Pithéas avoit débitées.

M. Paulmier de Grentemeſnil, *Exercit. ad* Strabon, *l. II*, a eu raiſon de ſauver l'honneur de Pithéas, en diſant que l'iſle qu'il mettoit la derniere de toutes, à trois journées de navigation du promontoire *Celbium*, ou des Oſtidamniens, pourroit être l'iſle *Uxantos*, aujourd'hui l'iſle d'*Oueſſant*, & que Pithéas ne l'avoit pas imaginée, comme l'en accuſe Strabon. Enfin, Pithéas ſeroit à couvert de toute critique, ſi on pouvoit ſuppoſer qu'il eût connu les iſles Açores, comme Ortélius ſemble en être perſuadé; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que Strabon n'a jamais rendu juſtice à Pithéas. *(D. J.)*

UXITIPA, *(Géogr. mod.)* province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Galice, au dedans du pays, du côté de la province de Xaliſco, dont elle eſt éloignée de 26 lieues; cette province ne manque pas de fruits ni de gibier, mais l'air en eſt très-chaud, & la terre inégale dans ſes productions.

U Z E

UZEDA *ou* UCEDA, *(Géogr. mod.)* ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, à 7 ou 8 lieues au nord d'Alcala; c'eſt le chef-lieu d'un duché. *Long. 14, 30; lat. 40, 51. (D. J.)*

UZEG, ſ. m. *(Hiſtoire nat. Bot. exot.)* arbriſſeau des Indes, qui pouſſe un grand nombre de plantes menues à la hauteur de trois ou quatre coudées; ſes racines ſont fortes, dures, ligneuſes & ſerpentantes; ſes rameaux ſont garnis de beaucoup d'épines longues & pointues; de la baſe des épines ſortent ordinairement quatre feuilles de grandeur inégale, plus petites & plus tendres que celles de l'olivier, mais aſſez ſemblables à celles du buis; ſes fleurs ſont

nombreuſes, petites, s'élargiſſent inſenſiblement, diviſées comme en deux levres, & d'une forme très-agréable à la vue; elles ſont jaunes en dedans, panachées de quelques taches pourpres à l'endroit d'où partent les pétales; par-tout ailleurs, elles offrent un mélange de couleur d'hyacinthe & de violette, mais elles leur ſont bien ſupérieures pour l'excellence du parfum. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede un fruit noir, qui reſſemble à celui de l'yeble; il eſt liſſe pardeſſus, & d'un goût amer aſtringent.

Proſper Alpin penſe ſur des conjectures fort légeres, que le ſuc de cet arbriſſeau eſt le *lycium indicum* des anciens. Il eſt vrai, dit Veſlingius, que le ſuc apporté en Egypte des parties voiſines de l'Arabie & de l'Ethiopie, condenſé dans des bouteilles, a manifeſtement les caracteres du *lycium indicum*, ſur-tout quand il eſt bien préparé; mais Proſper Alpin a reconnu lui-même que le *lycium* en uſage chez les Egyptiens qui le reçoivent d'Arabie, eſt du faux *lycium*; car il eſt dur, dit-il, noir en dehors comme le ſuc d'acacia, & quand on le rompt, on le trouve couleur d'aloës en dedans; il a une odeur foible, mais qui n'eſt pas déſagréable; un goût douçâtre & aſtringent, mais point du tout amer; il eſt viſqueux, & quand on le manie il s'attache aux doigts. Ces raiſons prouvent que ce n'eſt point le vrai *lycium*, ajoutez-y qu'il n'a point d'amertume, & ne rend point quand on l'allume au feu une écume rougeâtre, comme pluſieurs auteurs diſent que faiſoit le vrai *lycium*.

Les Egyptiens uſent de ce ſuc pour toutes ſortes d'ulceres, particuliérement ceux de la bouche, des oreilles, des narines, de l'anus & des inteſtins; pour l'hémopthiſie, la dyſſenterie, la diarrhée, & pour tous les flux de ventre & de matrice.

Il y a dans les *Ephémér. des curieux de la nature, ann. 13, obſerv. 1*, une méthode de préparer un *lycium indicum* avec une eſpece d'acacia. *(D. J.)*

UZEGE, *(Géog. mod.)* petit pays de France, dans le Bas-Languedoc. Une partie de ce canton eſt couverte de montagnes, mais la plaine produit abondamment de blé & de bons vins; ce pays a quelques manufactures de ſoie & de laine, il tire ſon nom d'Uzès, ſon chef-lieu. *(D J.)*

UZEL, *(Géogr. mod.)* petite ville de France, en Bretagne, au dioceſe de Saint-Brieux, dont elle eſt à 8 lieues, avec un bailliage & une châtellenie. Il s'y fait quelque commerce en toiles. *Long. 14, 42; latit. 48, 15. (D. J.)*

UZERCHE, *(Géogr. mod.)* en latin barbare *Uzerca*; petite ville de France, dans le Bas-Limouſin, au dioceſe & à 11 lieues ſud-eſt de Limoges, & au midi de Brive ſur la Vezere. Elle n'a qu'une rue bordée d'aſſez jolies maiſons, & une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît. *Longit. 19, 20; lat. 46, 24.*

Grenaille (François de), né à *Uzerche* l'an 1616, entra d'abord dans l'état monaſtique, & le quitta bientôt après. Il fit pluſieurs petits livres françois qui ne valent pas grand choſe. Voici ce qu'on en dit dans le Sorbériana. *pag. 150.*

« Il y avoit à Paris un certain Grenaille, » ſieur de Chataunieres, limouſin, jeune » homme de 26 ans, qui décocha tout-à- » coup une prodigieuſe quantité de livres, » dont il nomma les uns, l'*honnête fille*, » l'*honnête veuve*, l'*honnête garçon*; les » autres *la bibliotheque des dames*. Dans » les *plaiſirs des dames*, ce que je trou- » vois de louable, étoit qu'apparemment » un homme de cet âge avoit demeuré » dans le cabinet, & s'étoit abſtenu de » pluſieurs débauches pour compoſer des » livres; mais au reſte les bonnes choſes y » étoient fort rares, & ce qu'il y en avoit » de bonnes avoient été déja dites ſi ſou- » vent, que ce n'étoit pas grande gloire » de les répéter : le ſtyle étoit aſſez fade, » & faiſoit juger de l'auteur, qu'il n'écri- » voit que pour écrire. Son livre des *plaiſirs* » *des dames* eſt diviſé en cinq parties, du » bouquet, du bal, du cours, du con- » cert, de la collation. D'abord il traite » la queſtion, ſi c'eſt le bouquet qui orne » le ſein, ou ſi au contraire, c'eſt lui qui » emprunte de lui toute ſa grace; ſur quoi » il juge en faveur du dernier, eſtimant » que des deux hémiſpheres de la gorge » d'une dame, il ſort une influence qui » anime le bouquet, & le rend non ſeule- » ment plus beau, mais de plus de durée.

» C'eſt,

» C'eſt, continue Sorbiere, de ces belles » penſées qu'il eſpere l'immortalité, ayant » paré le frontiſpice de tous ces livres de » ſa taille-douce, avec l'inſcription orgueil- » leuſe : *Hâc evadimus immortales.* » M. Guéret ne lui pardonne pas dans ſa guerre des auteurs. « On veut bien vous laiſſer, » dit-il, votre relation *de la révolution* » *du Portugal*, à la charge d'en ôter » votre portrait, dont l'inſcription eſt trop » fanfaronne pour un auteur comme vous. » Si vous n'y aviez marqué que le lieu de » votre naiſſance, & que vous vous fuſſiez » contenté d'y joindre, que vous vous êtes » fait moine à Bordeaux, & que vous » jetâtes les froc à Agen, on l'auroit ſouf- » fert : mais vous y ajoutez que vous vous » êtes rendu immortel à Paris ; c'eſt un » article qui n'a rien de la vérité des trois » précédens, & ſous le bon plaiſir d'Apol- » lon, il ſera rayé. » (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

UZÈS, ou *Usès*, en latin, *Ucecia*, *Uc-tia*, *caſtrum Uceſence*, petite ville de France, dans le bas-Languedoc, à 6 lieues au nord de Niſmes, à 9 au couchant d'Avignon, & à 150 de Paris. Elle a un évêché établi dès le v ſiecle, & qui eſt ſuffragant de Narbonne.

Cet évêché vaut environ vingt-cinq mille livres de rente, & ſon dioceſe ne comprend que 181 paroiſſes. La vicomté d'*Uzès* a été érigée en duché en 1565, & en pairie pour Jacques de Cruſſol, duc d'*Uzès* en 1572. L'aîné de cette maiſon, eſt en cette qualité le premier pair laïque du royaume ; mais il n'eſt pas le premier duc, car le duché de Thouars fut érigé en 1563.

Uzès a eu depuis le xj ſiecle des ſeigneurs particuliers, tantôt nommés *decani*, & tantôt *vicomtes*. Cette ville avoit de grands privileges, dont elle a été dépouillée à cauſe de ſon vieil attachement au calviniſme. On a trouvé dans cette ville & aux environs quelques inſcriptions antiques, que M. Lancelot a recueillies dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, *tome VII*, *in-4°*. Le territoire produit du bled, de l'huile, des ſoies & de bons vins ; le commerce y floriſſoit autrefois. *Long.* 22, 6 ; *lat.* 41, 4.

Je connois trois ou quatre hommes de lettres nés à *Uzès*. Charas (Moyſe) qui ſe diſtinguoit dans la pharmacie, étoit natif de cette ville. Il eut le malheur étant à Madrid, d'être déféré à l'inquiſition, & contraint pour ſortir des priſons, d'abjurer la religion qu'il croyoit la meilleure. De retour à Paris, il fut reçu de l'académie des ſciences, & mourut en 1698, à 80 ans.

Croi (Jean de), en latin *Croius*, étoit d'*Uzès*, où il mourut en 1659, paſteur des calviniſtes de cette ville. Son principal objet eſt intitulé, *Obſervationes ſacræ & hiſtoriæ in novum teſtamentum.*

Le Mercier (Jean), en latin *Mercurus*, ſavant proteſtant, & l'un des plus habiles hommes de ſon temps dans la connoiſſance des langues grecque, latine, hébraïque & chaldaïque. Il ſuccéda à Vatable dans la chaire d'hébreu au college royal de Paris, & mourut à *Uzès* ſa patrie en 1572, à 63 ans. Ses commentaires ſur le vieux teſtament ſont eſtimés, ſur-tout ceux qu'il a faits ſur Job & ſur les livres de Salomon. Son fils Joſias le Mercier marcha ſur ſes traces en matiere d'érudition. Il mourut en 1526, & a eu pour gendre l'illuſtre Saumaiſe.

C'eſt encore à *Uzès* qu'eſt mort en 1724 (Jacques) Marſollier, chanoine régulier de ſainte Genevieve, connu par pluſieurs hiſtoires bien écrites ; entr'autres par celle de l'inquiſition ; par la vie du cardinal Ximenès, & par celle de Henri VII roi d'Angleterre ; ce dernier ouvrage paſſe pour le meilleur qu'il ait fait. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

UZKUNT, (*Géog. mod.*) ville dans la Tranſoxane, entre le Turqueſtan & le Zagataï, ſur le Sion. Naſſir-Eddin & Ulug-Beg la nomment *Urkend. Long.* 102, 30 ; *lat.* 44. (*D. J.*)

UZZA, ou *ALUZZA*, *ALOZZA*, (*Hiſt. ancien. mythol.*) nom d'une idole adorée par les Arabes idolâtres, avant que ces peuples euſſent embraſſé la religion de Mahomet. Ce faux prophete, après s'être rendu maître de la Meque, fit détruire l'idole *Uzza* qui n'étoit qu'un tronc d'arbre taillé, & fit égorger ſes prêtreſſes.

W, ſ. m. (*Gramm.*) cette lettre n'eſt pas proprement de l'alphabet françois. C'eſt la néceſſité de conformer notre écriture à celle des étrangers, qui en a donné l'uſage. Si l'on eut conſulté l'oreille & la prononciation, on l'auroit rendue par *ou*.

WACHTENDONCK, (*Géogr. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province de Gueldres, à 2 lieues au midi de la ville de Gueldres; elle eſt environnée de marais, qui font toute ſa force. Quelques hiſtoriens rapportent que c'eſt devant cette place qu'on s'eſt ſervi de bombes pour la premiere fois en 1588. Un incendie brûla la meilleure partie de cette ville en 1708, & conſuma ſa cathédrale. *Long.* 23, 50; *lat.* 51, 22. (*D. J.*)

WACKASA, (*Géog. mod.*) autrement *Siakusju*, une des ſept provinces de l'empire du Japon, dans le Foxu-Rokkudo, c'eſt-à-dire, la contrée du nord; cette province a une journée & demie de longueur. Elle eſt bornée au nord par la mer qui lui fournit abondamment du poiſſon, des tortues, des coquillages. Elle a quelques mines de fer, & ſe diviſe en trois diſtricts. (*D. J.*)

WADAS *ou* OUADAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) peuple ſauvage qui habite l'iſle de Ceylan, & qui deſcend des anciens poſſeſſeurs du pays, avant qu'il fût conquis par les habitans du continent; ils ne reconnoiſſent point de maître, vivent de la chaſſe, n'habitent que les forêts & le bord des rivieres; ils ſont noirs. Quelques-uns cependant d'entr'eux paient tribut aux rois.

WADD, ſ. m. (*Hiſt. ancienne.*) nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'Arabes idolâtres; elle avoit la figure d'un homme, & étoit le ſymbole du ciel.

WAES (ISLE), (*Géog. mod.*) iſle de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, à 5 milles oueſt de l'iſle Fara; elle eſt de 4 milles & demie de long, & de 3 milles dans ſa plus grande largeur. Un petit iſthme la diviſe en deux parts. Elle a un bon port, & une égliſe paroiſſiale. (*D. J.*)

WAES (PAYS DE), (*Géogr. mod.*) contrée des Pays-Bas, dans la partie orientale de la Flandre autrichienne, depuis Gand juſqu'à Yſendick, ſur la gauche de l'Eſcaut. Elle abonde en bled, en lin, & en chevaux.

Ce pays eſt gouverné ſuivant ſes coutumes, par une cour de juſtice qui a un grand bailli & des échevins, & chaque bourg a ſes officiers particuliers. Toute la contrée comprend dix-huit bourgs ou villages, ſous la juriſdiction eccléſiaſtique de l'évêque de Gand. (*D. J.*)

WAETERLAND *ou* WATERLAND, (*Géogr. mod.*) On nomme ainſi cette partie de la Nord-Hollande, qui eſt vis-à-vis d'Amſterdam, de l'autre côté de l'Ye, qui eſt baignée par Zuider-zée, & où ſont les villes d'Edam, de Monickendam & de Purmerendt. Le mot *Waeterland* ſignifie pays d'eau; auſſi ce pays en eſt inondé, & ſouffre ſouvent des dommages conſidérables par l'impétuoſité de la mer, qui perce quelquefois ſes digues, comme cela arriva en 1686 & 1717, le 24 de décembre. On trouva alors par une ſupputation générale, imprimée à Amſterdam, qu'il y eut 11 mille 797 habitans noyés, outre des beſtiaux preſque ſans nombre, des maiſons, & des terres. (*D. J.*)

WAGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre indien à ſilique, & toujours verd; il s'attache aux autres arbres, & grimpe deſſus; ſa fleur eſt tétrapétale, en étoile; ſes ſiliques ſont longues de 3 pouces, larges de 2, minces, plates, rougeâtres, lorſqu'elles ſont ſeches; mais leur écorce intérieure eſt blanche comme la neige. Ses amandes ſont unies, ſtyptiques, ameres, rondes, applaties, couchées tranſverſalement relativement à la gouſſe, & d'un

verd brun. Cet arbre croît dans les bois touffus de Malabar. *(D. J.)*

WAGE *ou* CHARIOT, ſ. m. *(Com.)* poids dont on ſe ſert à Amiens, qui peſe cent ſoixante-cinq livres de cette ville, revenant à cent quarante-cinq livres, trois onces de Paris, de Strasbourg, de Beſançon & d'Amſterdam; les poids de ces quatre villes étant égaux. *Dictionnaire de Commerce.*

WAGENINGEN *ou* WAGUENINGUEN, *(Géog. mod.)* petite ville des Pays-Bas, dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, aux confins de la ſeigneurie d'Utrecht, ſur la rive droite du Rhin, à deux lieues de Nimegue, & à pareille diſtance d'Arnheim, mais dans un terroir fort ingrat. Cette petite place fut fermée de murailles, & érigée en ville en 1230 par Othon, comte de Gueldres. *Long. 23, 22; latit. 51, 57. (D. J.)*

WAGRIE (LA), *(Géogr. mod.)* en latin *Wagria*, en allemand *Wageren*; contrée d'Allemagne, dans le duché de Holſtein. Elle eſt bornée au nord & au levant, par la mer Baltique; au midi, par la Trave; & au couchant, partie par le Holſtein propre, partie par la Stormarie; c'eſt l'ancienne demeure des Vandales & des Vénedes. La quantité des rivieres & des ruiſſeaux qui y coulent, rendent le pays très-fertile. On lui donne 8 milles germaniques de longueur, depuis la mer Baltique juſqu'à la Trave, ſur 5, 6 ou 7 milles de largeur, d'orient en occident. *(D. J.)*

WAGRII, *(Géogr.)* les Wagriens, peuples de la Germanie, connus ſeulement dans le moyen âge. La plupart des auteurs, dit M. Spenes, *not. germ. med. chap. iv*, cherchent les *Wagrii* au delà de la Trave, dans le pays où le nom de *Wagrie* s'eſt conſervé juſqu'à préſent, & il y a quelque apparence que c'eſt où on doit les trouver; mais il eſt incertain s'ils ont reçu leur nom du pays, ou s'ils lui ont donné le leur. Peut-être ne ſeroit-on pas mal fondé à chercher les anciens *Wagrii* au delà de l'Oder, vers la riviere *Warta*, dont le nom pourroit bien être l'origine de celui des *Wagrii*, comme il l'a été de ceux des *Varini* ou *Varni*, & de ceux des *Warnavi* ou *Warrabi*. Du reſte, les *Wagrii* étoient une nation d'entre les Slaves: ils occupoient les terres qui ſont au nord de la Trave, & ils en furent chaſſés par les Teutons. *(D. J.)*

WAHAL *ou* WAHL, *ou* WAEL, *(Géog. mod.)* On nomme ainſi le bras du Rhin, qui ſe ſéparant au fort de Schenck, paſſe à Bynen, à Nimegue, à Tiel, à Wuyren, & ſe perd dans la Meuſe, au deſſous du château de Loëvenſtein, vis-à-vis de Workum.

C'eſt une choſe bien remarquable, que cette branche du Rhin que nous appellons aujourd'hui le *Vahal*, portoit déja ce nom du temps de Servius. J'en ai la preuve dans le paſſage où ce ſavant commentateur expliquant ces mots de Virgile, *Æneid. lib. VIII, v. 727. Rhenuſque bicornis*, dit: *Per alterum quæ interluit Barbaros, ubi jam* Vahal *dicitur, & facit inſulam Batavorum*, édit. de Bâle, 1613. *pag. 1327. (D. J.)*

WAHLESTATT *ou* WAHLENSTATT, *(Géog. mod.)* ville de la Suiſſe, à quelque diſtance du lac de même nom, & le chef-lieu d'un bailliage compté au nombre des bailliages communs, dépendans des cantons proteſtans, & du canton de Glaris. Cette petite ville ſe nomme auſſi *Riva*, & eſt ſur la grande route de la Suiſſe & de l'Allemagne, pour aller au pays des Griſons. Ses habitans ont leur conſeil & leur chef, qu'ils nomment *ſchuldtheïs* ou *avoyer*.

Le lac de *Wahleſtatt* eſt bordé de trois ſouverainetés: ſavoir, du canton de Glaris, du comté de Sargans, & du bailliage de Gaſter. Ce lac s'étend d'orient en occident environ 5 lieues, ſur une bonne demi-lieue de largeur; il eſt environné de montagnes & de rochers, au nord & au midi. *(D. J.)*

WAIDHOVEN, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans l'Autriche, au quartier du haut-Vienner-Wald. *(D. J.)*

WAINFLEET, *(Géogr. mod.)* bourg d'Angleterre, en Lincolnshire, vers la mer. Ce bourg qui a droit de marché a donné la naiſſance au fameux évêque de Wincheſter, Guillaume de *Wainſleet*, fondateur du college de la Magdelaine à

Oxford, & d'une école publique dans ſa patrie. (*D. J.*)

WAIRTH, (*Géogr. mod.*) lac ou plutot golfe de l'iſle de Mainland, la plus grande des Orcades, & au ſud-oueſt de cette iſle. Ce golfe abonde en truites de la groſſeur d'un petit ſaumon. On les mange fraiches & on les ſale, ou bien on les durcit à la fumée pour la proviſion d'hiver. (*D. J.*)

WAITZEN *ou* WATZEN, (*Géogr. mod.*) c'étoit une petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Novigrad, ſur la gauche du Danube, à cinq milles au nord de Bude, avec un évêché. Le prince de Lorraine la prit en 1684 ſur les Turcs, qui la reprirent la même année & la détruiſirent. (*D. J.*)

WAKEFIELD, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre dans l'Yorckshire, entre Yorck & Londres, à quelques milles d'Almonbury, au bord du Calder, qu'on y paſſe ſur un pont. Elle eſt bien bâtie, bien peuplée, & entretient de bonnes manufactures de draps. On trouve dans ſes environs quelques mines de charbon de terre, dont on tire des marcaſſites brillantes comme de l'argent; c'eſt dans le voiſinage de *Wakefield* que ſe livra une bataille mémorable entre Henri VI & Richard, duc d'Yorck qui lui diſputoit la couronne. Richard y perdit la vie. (*D. J.*)

WALCHEREN *ou* WALKEREN, (*Géogr. mod.*) iſle des Pays-Bas, dans la Zélande, dont elle eſt la principale, au couchant de l'iſle de Zuydbeveland, à l'embouchure du Hont. Les comtes de Borzelle étoient ſeigneurs de cette iſle dans le xij ſiecle; & c'eſt un de ſes ſeigneurs qui bâtit Middelbourg, capitale de l'iſle, en 1132. Depuis ce temps-là, les comtes de Hollande & de Zélande ont uni à leur domaine Middelbourg & ſon territoire. (*D. J.*)

WALCOURT, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le comté de Namur, aux confins du pays de Liege, ſur la riviere d'Heure, à ſix lieues au ſud-oueſt de Charleroi, & dix au ſud-eſt de Mons. Dès l'an 910 *Walcourt* avoit été entouré de murailles. Elle fut annexée au comté de Namur en 1438 par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, & réduite en cendres en 1615 par un incendie fortuit. Son chapitre a été fondé en 1022. *Long.* 22, 5; *lat.* 50, 12. (*D. J.*)

WALDBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Suabe méridionale. Ce comté comprend, outre pluſieurs ſeigneuries, les comtés de Zeil, de Trauchbourg & de Friedberg; il tire ſon nom d'un château ſitué à deux milles de Ravensburg. (*D. J.*)

WALDECK, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Weſtphalie, entre l'évêché de Paderborn, le duché de Weſtphalie, la ſeigneurie d'Itter, & le landgraviat de Heſſe. *Waldeck*, bourg, eſt le chef-lieu ſur la riviere de Steinbach, avec un château. *Long.* de ce bourg, 26, 24; *lat.* 51, 10.

Martinius (Matthias), célebre philologue & ſage théologien allemand du xvij ſiecle, naquit l'an 1572 à Freienhagen dans le comté de *Waldeck*, & mourut en 1630 âgé de cinquante-huit ans. Il a fait un grand nombre d'ouvrages, dont vous trouverez le catalogue dans les *mémoires* du pere Niceron, *tome 36, page 238-243*; mais le ſeul qui ſoit à préſent recherché, eſt ſon *Lexicon philologicum præcipuè etymologicum, &c. Bremæ 1623. in-fol.* Francof. 1655. *in-fol.* Utrecht 1697. *in-fol.* 2 vol. Amſterdam 1701. *in-fol.* 2 vol. avec une préface de M. le Clerc, qui a été ajoutée à l'édition de 1697, pour faire croire que c'étoit une édition nouvelle.

Les autres ouvrages de Martinius ſont purement théologiques, & l'auteur s'y montre univerſaliſte. Il aſſiſta en 1618 au ſynode de Dordrecht, où il fut maltraité par Gomarus & Sibrand Lubbertus.

« Je crois à préſent, diſoit-il (en parlant » du ſynode), ce que dit Grégoire de » Nazianze, qu'il n'avoit jamais vu aucun » concile qui eût eu un heureux ſuccès, » & qui n'eût augmenté le mal au lieu » de le diminuer: je déclare donc avec » ce pere, continuoit-il, que je ne mettrai » plus le pié dans aucun ſynode; celui-ci » en particulier n'étoit qu'une comédie » dans laquelle les politiques jouoient le » principal rôle, & les états ſe moquoient » des députés de tous les pays étrangers. »

Il avoit une ſi grande averſion pour les opinions rigides, qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire : « j'aimerois mieux être » pélagien, que d'embraſſer la doctrine » de Beze ou de Piſcator. » Enfin, on peut recueillir de toute ſa conduite & de ſes écrits, que c'étoit un homme ſage & pacifique, qui ſans s'arrêter aux queſtions inutiles de la théologie, ſe bornoit à l'eſſentiel du chriſtianiſme. Au reſte, on a remarqué qu'à l'exemple de Caton, de Cujas & de Blondel, il travailloit couché par terre, ayant autour de lui les livres qui lui étoient néceſſaires ; mais la meilleure méthode eſt de travailler debout, ayant devant & derriere ſoi, avec un eſpace convenable, un grand pupitre continué, pour y placer tous les livres dont on a beſoin. *(D. J.)*

WALDEN, *(Géogr. mod.)* ville d'Angleterre, dans la province d'Eſſex, ſur la route de Harwich à Londres, un peu plus bas que Barclow. Cette petite ville s'appelle auſſi *Safron-Walden*, parce qu'on recueille du ſafran dans ſon territoire. Le ſafran y vient deux ou trois fois de ſuite en telle abondance, qu'un acre de terre en produit juſqu'à quatre-vingts livres, qui étant ſéchées en rendent vingt. Après cela, la campagne rapporte de l'orge qu'on y ſeme, ſans qu'il ſoit beſoin de fumer la terre pendant dix-huit ans. Au bout de ce terme le ſafran y revient comme auparavant. *(D. J.)*

WALDENBOURG, *(Géog.)* ville de Saxe, ſur la riviere de Mulda, fameuſe par ſa poterie qui ſe débite dans preſque toute l'Allemagne. On la fait avec une terre argilleuſe blanche qui ſe tire d'un endroit appellé *Frondorff*; & on la travaille à *Waldenbourg*. Cette poterie acquiert par la cuiſſon une ſi grande dureté, qu'elle fait feu lorſqu'on la frappe avec le briquet. La manufacture de cette ville ſubſiſte depuis l'an 1388.

Il y a encore deux petites villes du même nom ; l'une en Franconie ſur la frontiere de la Suabe ; l'autre en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz.

WALDKIRCK, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, au Briſgaw, dans une iſle formée par la riviere d'Eltz, à deux lieues de Fribourg. *Long. 25, 36; latit. 48, 10. (D. J.)*

WALDSE, *(Géog. mod.)* bourg d'Allemagne, dans la Suabe méridionale, au comté de Waldbourg, avec un château, & une abbaye fondée par l'empereur Frédéric II. *(D. J.)*

WALDSHUT *ou* WALDHUSS, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, une des quatre villes foreſtieres, à l'embouchure du Schult dans le Rhin, à deux milles de Lauffenbourg & à dix au nord-oueſt de Zurich. Son nom *Waldhuſt* ſignifie *défenſe des bois*, & lui a été donné parce qu'elle couvre une partie de la forêt-noire. Ce n'étoit dans ſon origine qu'une maiſon de chaſſe des empereurs ; le comte Albert de Habsbourg en fit une ville en 1249, & lui donna des privileges. *Long. 25, 56; latit. 47, 44. (D. J.)*

WALGENSEE, *(Géog. mod.)* lac d'Allemagne, dans la partie méridionale du duché de Baviere, entre la Loyſa & l'Iſer. Il y a un bourg ſur le bord occidental de ce lac. *(D. J.)*

WALIS, *(Géogr. mod.)* iſle de l'Océan, l'une des Orcades, au nord de l'Ecoſſe. Sa longueur eſt d'environ cinq milles, & ſa largeur de trois à quatre. *(D. J.)*

WALLEBOURG *ou* WALLENBOURG, *(Géog. mod.)* petite ville de Suiſſe, dans le canton de Bâle, au pié du mont Jura, avec un château bâti ſur un rocher. Cette place ſituée à la gorge des montagnes, dans un vallon étroit, fait un paſſage important, parce que c'eſt la grande route de Geneve, de Berne & de Soleure à Bâle. *Long. 25, 23; lat. 47, 36.*

WALLINGFORD, *(Géog. mod.)* bourg d'Angleterre, dans le Berckshire, ſur le bord de la Tamiſe. Ce bourg a été anciennement une grande & belle ville, connue ſous le nom de *Gallena*. Du temps des Romains, elle étoit la capitale des Attrébatiens. De même, ſous l'empire des Saxons, & long-temps après ſous les rois normands, elle fut très-conſidérable. On y comptoit douze paroiſſes, & ſes murailles avoient environ mille pas de tour. Un grand & magnifique château ſitué ſur la Tamiſe,

juſqu'à Alexandrie ; & delà, paſſant l'Iſthme de Suez, trafiquerent dans la mer Perſique.

Il inſtitua des milices, établit divers conſeils, mit par-tout la regle & la paix qui en eſt la ſuite. Ses loix furent douces, mais ſévérement exécutées ; il jeta les fondemens de l'académie d'Oxford, fit venir des livres de Rome, & étoit lui-même l'homme le plus ſavant de ſa nation, donnant toujours à l'étude les momens qu'il ne donnoit pas aux ſoins de ſon royaume. Une ſage économie le mit en état d'être libéral ; il rétablit pluſieurs égliſes, & pas un ſeul monaſtere. Auſſi ne fut-il pas mis au nombre des ſaints ; mais l'hiſtoire, qui ne lui reproche ni défauts, ni foibleſſes, le met au premier rang des héros immortels, utiles au genre humain, qui ſans ces hommes extraordinaires eût toujours été ſemblable aux bêtes farouches. Voilà en raccourci le tableau d'Alfred & de ſon regne ; entrons dans les détails de ſa vie, qui eſt ſans doute une belle école pour les ſouverains.

Alfred ou Elfred le grand (ſon mérite lui donne ce titre) étoit le plus jeune des fils d'Ethelwolph, roi de Weſſex, & naquit en 849. Ses parens enchantés de ſa douceur & de ſon eſprit, le firent élever à la cour, contre l'uſage des Saxons, qui à l'exemple des Gaulois, n'y admettoient jamais leurs enfans, qu'ils ne fuſſent en âge de porter les armes. Son pere le mena tout jeune à Rome, où ils demeurerent une année. Alfred de retour, ſe forma aux exercices qui étoient ordinaires chez les Saxons, pour accoutumer les jeunes gens à la fatigue, & les rendre en même temps plus hardis & plus courageux. Ce prince s'étant formé de cette maniere, commença ſa premiere campagne à l'âge de 18 ans, ſous les ordres de ſon frere Ethelred.

Bientôt après il eut occaſion d'exercer ſa valeur contre les Danois en 866 & 871, ſon frere étant mort d'une bleſſure qu'il reçut dans la derniere bataille ; Alfred monta ſur le trône, & ſe trouva de nouveau engagé dans une dangereuſe guerre contre les mêmes Danois qui s'étoient rendus maîtres de la Mercie, de l'Eſtanglie, & du Northumberland ; il les combattit juſqu'à ſept fois dans une ſeule campagne, & enfin les obligea de lui demander la paix, d'abandonner le Weſſex, & de lui donner des otages.

En 878, on vit paroître une nouvelle armée danoiſe, plus formidable que toutes les précédentes, & qui inſpira tant de terreur aux Weſt-Saxons, qu'ils n'eurent plus le courage de ſe défendre. Alfred ſe déguiſa en joueur de harpe pour connoître par lui-même l'état de l'armée danoiſe. Il paſſa ſans peine à la faveur de ce déguiſement dans le camp ennemi, & s'inſtruiſit de tout ce qu'il lui importoit de ſavoir. De retour, il aſſembla ſes troupes, ſurprit les Danois, & remporta ſur eux une victoire complete. Les conditions de paix qu'il leur impoſa, furent plus avantageuſes qu'ils n'avoient lieu d'eſpérer. Il s'engagea de donner des terres dans l'Eſtanglie à ceux qui voudroient ſe faire chrétiens, & obligea les autres de quitter l'iſle, & de laiſſer des otages pour aſſurance qu'ils n'y remettroient jamais le pié.

Quelques années étoient à peine écoulées, que d'autres Danois ayant ravagé la France & la Flandre, vinrent faire une deſcente en Angleterre ; mais les Anglois les repouſſerent, & le roi ſe trouva partout à leur tête dans le plus fort des combats. Après tant d'heureux ſuccès, il pourvut à la ſûreté des côtes, en faiſant conſtruire des vaiſſeaux plus longs & plus aiſés à manier que ceux des ennemis, & en muniſſant le reſte du royaume d'un bon nombre de places fortes : il aſſiégea & prit la ville de Londres, la fortifia, & l'embellit. Enfin, pour qu'il ne lui manquât rien de la monarchie de toute l'Angleterre, les Gallois le reconnurent pour leur ſouverain.

Il ne ſe diſtingua pas moins dans le gouvernement civil qu'il n'avoit fait dans la guerre : il forma un excellent corps de loix, dont Jean Harding parle de la maniere ſuivante en vieux anglois.

King Alvrede the Laws of Troye and Brute,
Laws Moluntynes, and Mercians congregate,
With Danish Lawes, that were well conſtitute,
And Grekisbe alſo, well made, and approbate.
In Englishe tongue he dit thene all translate,
Which yet bee called te Lawes of Alvrede,
At Weſtminſter remembred yet indede.

Ce

homme convaincu que l'eſprit de tyrannie & d'oppreſſion eſt naturel aux gens puiſſans, chercha les moyens d'en prévenir les ſiniſtres effets. Ce fut ce qui l'engagea à ſtatuer que les thanes ou barons du roi ſeroient jugés par douze de leurs pairs; les autres thanes par onze de leurs pairs, & par un thane du roi; & un homme du commun par douze de ſes pairs.

Tacite rapporte que parmi les anciens germains, & par conſéquent parmi les Saxons, les jugemens ſe faiſoient par le prince, aſſiſté de cent perſonnes de la ville, qui donnoient leurs ſuffrages, ſoit de vive voix, ſoit par le frottement de leurs armes. Cet uſage ceſſa peu-à-peu. D'abord le nombre fut réduit de cent perſonnes à douze, qui conſerverent cependant les mêmes droits, & qui avoient une autorité égale à celle du gouverneur & de l'évêque. Dans la ſuite, il arriva que ces douze perſonnes, qui étoient ordinairement des gens de qualité, trouvant que les affaires qui ſe portoient devant eux ne méritoient guere leur attention, tomberent dans la négligence; enfin à la longue cette coutume s'abolit. Alfred y ſubſtitua l'uſage qui ſubſiſte encore en Angleterre: c'eſt que douze perſonnes libres du voiſinage, après avoir prêté ſerment, & oui les témoins, prononcent ſi l'accuſé eſt coupable ou non. Il ſemble qu'Alfred ait étendu cette ſorte de procédure, qui n'avoit lieu que dans les cauſes criminelles, aux matieres civiles.

Il partagea le royaume en *ſhires* ou comtés; les comtés contenant diverſes centaines de familles, en centaines, appellées *hundreds*, & chaque centaine en dixaines.

Les cauſes qui ne pouvoient ſe décider devant le tribunal des centaines, étoient portées à un tribunal ſupérieur, compoſé ordinairement de trois cents, dont le chef ſe nommoit *trihingerſas*. Cette diviſion ceſſa, pour la plus grande partie, après la conquête des Normands: on en voit pourtant encore des traces dans les *Ridings* de la province d'Yorck, dans les *Lathes* ou cantons de celle de Kent, & dans les trois diſtricts du comté de Lincoln, Lindſey, Reſteven & Holland. Ces diviſions furent faites, pour que chaque particulier fût plus directement ſous l'inſpection du gouvernement, & pour qu'on pût avec plus de certitude, rechercher, ſelon les loix, les fautes qu'il faiſoit.

Les dixaines étoient ainſi nommées, parce que dix familles formoient un corps diſtinct; les dix chefs de ces familles étoient obligés de répondre de la bonne conduite les uns des autres: en général les maîtres répondoient pour leurs domeſtiques, les maris pour leurs femmes, les peres pour leurs enfans au deſſous de quinze ans; & un pere de famille pour tous ceux qui lui appartenoient. Si quelqu'un de la dixaine menoit une vie qui fît naître quelque ſoupçon contre lui, on l'obligeoit à donner caution pour ſa conduite; mais s'il ne pouvoit pas trouver de caution, ſa dixaine le faiſoit mettre en priſon, de peur d'être elle-même ſujette à la peine, en cas qu'il tombât dans quelque faute. Ainſi les peres répondant pour leurs familles, la dixaine pour les peres, la centaine pour les dixaines, & toute la province pour les centaines, chacun étoit exact à veiller ſur ſes voiſins. Si quelque étranger, coupable d'un crime, s'étoit évadé, on s'informoit exactement de la maiſon où il avoit logé, & s'il y avoit demeuré plus de trois jours, le maître de la maiſon étoit condamné à l'amende; mais s'il n'avoit pas ſéjourné trois jours, le maître en étoit quitte en ſe purgeant par ſerment, avec deux de ſes voiſins, qu'il n'avoit aucune part à la faute commiſe.

Quand la diviſion dont on vient de parler fut faite, & qu'on eut par-là un moyen ſûr de découvrir les coupables, le roi abolit les vidames ou *vicedomini*, qui étoient comme les lieutenans des comtes, & il établit à leurs places les grands ſhérifs des provinces, qui ont toujours ſubſiſté depuis, d'abord en qualité de députés ou de lieutenans du comté, & dans la ſuite, en qualité d'officiers de la couronne. Il établit auſſi dans chaque comté, outre le ſhérif, des juges particuliers, dont on ignore à préſent le nom & les fonctions. Spelman croit que c'étoit comme l'alderman du roi, & l'alderman

du comté, leſquels, à ce que prétend M. Hearne, étoient ceux qui ſont nommés dans les loix ſaxonnes *wites*, ou ſages. C'étoient les premiers juges, ou préſidens dans les shiregemots, ou cours de la province, où l'on connoiſſoit des cauſes qui n'avoient pu être terminées dans le cours des centaines. Ainſi la juriſdiction des vidamies fut partagée, entre le juge & le shérif, le premier ayant dans ſon reſſort tout ce qui regardoit la juſtice, & l'autre n'étant proprement que miniſtre.

Après avoir ainſi réglé ce qui regardoit les officiers qui devoient adminiſtrer la juſtice, Alfred régla la police. Ces réglemens produiſirent un changement ſi ſurprenant dans le royaume, qu'au lieu qu'auparavant on n'oſoit aller d'un endroit à un autre ſans être armé, la ſûreté devint ſi grande, que le roi ayant fait attacher des braſſelets d'or ſur un chemin de traverſe, pour voir ce qui arriveroit, perſonne n'y toucha; les filles n'eurent rien à appréhender de la violence & de la brutalité.

Ce monarque, pour empêcher que le royaume ne pût être troublé par les ennemis du dehors, diſpoſa la milice d'une maniere propre à réſiſter à toute invaſion, diviſa cette milice en deux corps, & établit des gouverneurs d'un rang diſtingué dans chaque province, où ils réſidoient conſtamment dans le lieu qui leur étoit aſſigné. Ces précautions jointes à une nombreuſe flotte toujours prête à ſe mettre en mer, ou croiſant ſans ceſſe autour de l'iſle, tinrent les ſujets dans le repos, & les Danois étrangers dans une telle crainte, que pendant le reſte de ſon regne, ils n'oſerent plus tenter aucune deſcente.

Dès qu'Alfred eut ainſi pourvu à la ſûreté de l'état, il fit goûter à ſon peuple les fruits de la paix & du commerce. On conſtruiſit par ſon ordre un bon nombre de vaiſſeaux propres à tranſporter des marchandiſes, & le roi voulut bien les prêter aux principaux négocians, afin d'animer le commerce dans les pays éloignés. On a dans la bibliotheque cottonienne la relation d'un voyage d'un danois & d'un anglois, fait par les ordres d'Alfred, pour découvrir un paſſage au nord-eſt.

Ce prince conſidérant en même temps la diſette où ſon royaume étoit d'artiſans dans les arts méchaniques & dans les métiers, il en attira un grand nombre des pays étrangers, qu'il engagea à s'établir en Angleterre; en ſorte qu'on y vit aborder de toutes parts des gaulois, des francs, des bretons de l'Armorique, des germains, des friſons, des écoſſois, des gallois, & d'autres, qu'il encouragea de la maniere du monde la plus généreuſe par ſes libéralités.

L'ignorance univerſelle où l'Angleterre étoit plongée quand Alfred monta ſur le trône, devoit ſon origine aux ravages des Danois. Ces barbares avoient détruit les ſciences en brûlant les maiſons, les monaſteres & les livres, & en s'emparant de tous les lieux où il y avoit des établiſſemens pour la culture des arts. Mais quoique la diſette des gens de lettres en Angleterre, obligeât le roi d'en chercher dans les pays étrangers, ils ne laiſſoient pas d'y être auſſi fort rares, du moins en deçà des Alpes; ce malheur venoit de la même cauſe, je veux dire des irruptions fréquentes des peuples du nord dans les parties méridionales de l'Europe, qui avoient produit par-tout des effets preſque également ſiniſtres.

Cependant le roi trouva le moyen par ſes ſoins, ſes recherches, & ſes récompenſes, de raſſembler en Angleterre pluſieurs hommes diſtingués dans les lettres, entre leſquels il y en eut dont la réputation ſubſiſte encore aujourd'hui. De ce nombre étoient Jean Erigena ou Scot, irlandois, qui entendoit le grec, le chaldéen & l'arabe: Aſſer ſurnommé *Menevenſis*, du monaſtere de ſaint David, où il avoit été moine, & qui écrivit l'hiſtoire d'Alfred, que nous avons encore: Jean le Moine, habile dans la dialectique, la muſique & l'arithmétique, *&c.*

Il rappella auſſi dans le royaume quelques hommes de lettres originaires du pays, qui s'étoient retirés en France & ailleurs pendant le cours des diverſes invaſions des Danois. Le roi les employa les uns & les autres à inſtruire ſes ſujets, à diriger leurs conſciences, & à polir leurs mœurs. Enfin, pour prévenir que par les malheurs

des temps les lumieres du clergé d'alors ne mouruſſent avec ceux qui les poſſédoient, Alfred prit des précautions en faveur de la poſtérité. Il fit traduire pluſieurs excellens livres de piété, montra lui-même l'exemple, inſtitua des écoles, & obligea tous les Anglois tant-ſoit peu aiſés, de faire apprendre à lire l'anglois à leurs enfans, avant que de les appliquer à aucune profeſſion.

Il fit plus, il fut le fondateur de l'univerſité d'Oxford, au rapport de Spelman. Cambden rapporte qu'il y fonda trois colleges, l'un pour les humanités, l'autre pour la philoſophie, & le troiſieme pour la théologie. Il établit en même temps un fonds pour l'entretien de 80 écoliers, auxquels il preſcrivit certains ſtatuts.

Il avoit mis un tel ordre dans les affaires politiques & civiles, que toutes les réſolutions qu'il prenoit à l'égard des affaires étrangeres & du pays paſſoient par deux différens conſeils. Le premier étoit le conſeil privé, où perſonne n'étoit admis qui ne fût bien avant dans l'eſtime & dans la faveur du roi. C'étoit là qu'on agitoit premiérement les affaires qui devoient être portées au ſecond conſeil, qui étoit le grand-conſeil du royaume, compoſé d'évêques, de comtes, de vicomtes ou préſidens des provinces, des juges, & de quelques-uns des principaux thanes, qu'on nomma dans la ſuite *barons*. Ce grand-conſeil du royaume, ou conſeil général de la nation, s'appelloit en ſaxon *witteragemot*, & on le nomme à préſent *parlement*, mot françois. On a diſputé avec beaucoup de chaleur ſur la queſtion, ſi le peuple avoit droit d'envoyer des députés à cette aſſemblée? Mais quoi qu'il en ſoit, on voit dans ces conſeils l'origine du conſeil ſecret, auſſi-bien que l'antiquité du parlement.

La vie privée de ce monarque n'a pas été moins remarquable que ſa vie publique; c'étoit un de ces génies heureux qui ſemblent nés pour tout ce qu'ils font, & qui par le bon ordre qu'ils mettent dans leurs affaires, travaillent continuellement, ſans paroître occupés. Il diſtribua ſon temps en trois parties, donnant 8 heures aux affaires publiques, 8 heures au ſommeil, & 8 heures à l'étude, à la récréation & au culte religieux.

Comme l'uſage des montres & des clepſydres n'étoit pas encore connu en Angleterre, il meſuroit le temps avec des bougies, qui avoient 12 pouces de long, & ſur leſquelles il y avoit des lignes tracées, qui les partageoient en douze portions. Il y en avoit ſix qu'on allumoit les unes après les autres, & qui brûloient chacune quatre heures, trois pouces par heure, en ſorte que les ſix duroient préciſément 24 heures. Les gardiens de ſa chapelle en avoient le ſoin, & étoient chargés de l'avertir combien il y avoit d'heures d'écoulées. Pour empêcher que le vent ne les fît brûler inégalement, on prétend qu'il inventa l'expédient de les mettre dans des lanternes de corne.

Il compoſa divers ouvrages en tout genre, dont vous trouverez le catalogue dans Spelman. Aſſerius aſſure qu'il n'étoit pas ſeulement grammairien, orateur, hiſtorien, architecte & philoſophe, mais qu'il paſſoit encore pour le meilleur poëte ſaxon de ſon ſiecle.

Au milieu de ſon reſpect pour le ſiege de Rome, il conſervoit une pleine indépendance dans l'exercice de ſon autorité royale. Auſſi laiſſa-t-il pendant trois ans pluſieurs évêchés vacans, ſous la ſeule direction de l'archevêque de Cantorbery, & le pape n'oſa pas s'en plaindre.

Il n'attaqua pas moins la puiſſance des pontifes de Rome, qui commençoient à dominer dans ces ſiecles de ténebres, en rétabliſſant le ſecond commandement, qu'ils avoient fait ôter du décalogue, ſous prétexte de ſuivre les déciſions du ſecond concile de Nicée.

Il n'eſt parlé ſous ſon regne d'aucun envoi de légats. On ne voit point que Rome ait eu aucune part aux réglemens de l'égliſe du royaume. Il n'eſt point queſtion de bulles ou de privileges pour les nouvelles abbayes de Wincheſter & d'Athelney qu'Alfred fonda. Ce qu'il y a de remarquable encore, c'eſt qu'il accueillit, & qu'il entretint Jean Scot, quoique ce docteur fût très-mal avec le pape, pour avoir écrit quelque choſe de contraire aux ſentimens du ſiege de Rome.

Enfin, Alfred avoit toutes les vertus les plus eſtimables, & les qualités les plus aimables. Son courage qui ſe déployoit au beſoin, & à proportion que les circonſtances le demandoient, cédoit tranquillement à la pratique des autres vertus. Quoi qu'il eût été élevé pour les armes, & preſque toujours occupé des exercices tumultueux de la guerre, la dureté ordinaire de ce genre de vie ne put altérer la douceur de ſon caractere; ni les plus ſanglans outrages des barbares ne purent fermer ſon cœur à la pitié; il ne fit ſervir ſes victoires qu'au bonheur de ſes ennemis, à leur offrir d'embraſſer le chriſtianiſme, ou d'abandonner le pays. Il employa ſon économie & ſes revenus à la ſubſiſtance des ouvriers, à des penſions, à des aumônes, & à des charités aux égliſes des pays étrangers. Quand nous parlons de ſes revenus, nous entendons ceux de ſon propre domaine; car, comme le remarque un hiſtorien moderne, ce n'étoit pas la coutume en ce temps-là de charger le peuple d'impôts, pour fournir au luxe des ſouverains.

Il mourut comblé de gloire, le 28 d'Octobre de l'an 900, dans la 52e. année de ſon âge, après avoir régné 28 ans & 6 mois; & c'eſt, je penſe, le ſouverain le plus accompli qui ait paru dans le monde. Il eut pluſieurs enfans. Edouard ſon fils lui ſuccéda. Ethelward, autre de ſes fils, mourut en 922, âgé de 40 ans. Elſtede, ſa fille ainée, épouſa Ethelred, roi de Mercie. Alſwithe, autre fille de ce monarque, épouſa un comte de Flandre. Ethelgithe, religieuſe, fut abbeſſe du couvent de Schafisbury, fondé par Alfred ſon pere. Il faut lire ſa vie en latin par Aſſerius, & la même, par Spelman, publiée en anglois à Oxford, en 1709, avec les notes de Thomas Hearne. Aſſerius a été réimprimé à Oxford, en 1722. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WAQUE, ſ. f. (*Meſure.*) ſorte de meſure dont on ſe ſert pour meſurer le charbon de terre dans les houillieres du Hainault. La *waque* de charbon revient à quinze ſous, dont douze ſont pour le marchand, deux ſous ſix deniers pour le droit des états de Mons, & ſix deniers pour de petits droits établis ſur les bateaux, pour la conſtruction & entretien des écluſes. (*D. J.*)

WARADIN, LE PETIT, (*Géogr. mod.*) petite ville de la haute-Hongrie, au comté de Zemplin ſur la Teiſſe, au deſſus de Tokay. (*D. J.*)

WARADIN LE GRAND, (*Géogr. mod.*) ville de la haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, ſur la riviere de Keuvres, ou Sebes-kerds, avec une citadelle & un évêché ſuffragant de Colocza. Les Turcs la prirent en 1692. *Long.* 39, 6; *latitude* 46, 51. (*D. J.*)

WARAGES, LES, (*Hiſt. de Ruſſie.*) c'eſt le nom collectif d'hommes célebres, qui donnerent des ſouverains à la Ruſſie. M. Bayer, dans une diſſertation inſérée dans les mémoires de Pétersbourg, ſoutient que les *Warages* étoient des guerriers Suédois, Norvégiens, & Danois, qui commencerent par s'engager au ſervice des Ruſſes, & qui exercerent quelquefois chez eux des charges civiles, & ſur-tout des emplois militaires. L'auteur prouve ſon opinion par les noms *Warages* qui ſe trouvent dans les annales de Ruſſie, depuis Ruric, un des trois freres *Warages*, qui devinrent ſouverains en Ruſſie au neuvieme ſiecle: ces noms ſont tous des noms danois, ſuédois, ou norvégiens; mais ce qu'il y a de plus curieux dans le mémoire de M. Bayer, c'eſt qu'il prétend y prouver que les Baranges, ou Waranges, ſi célebres dans l'hiſtoire Byzantine, ne ſont autres que les *Warages*. (*D. J.*)

WARANGER, MER DE, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne à un golfe ſur la côte ſeptentrionale de la Laponie danoiſe, dans le gouvernement de Wardhus, aux confins de la Laponie. On trouve Wardhus à la droite en entrant dans ce golfe, dont l'embouchure qui eſt fort large, eſt formée par la preſqu'iſle de Dief-holm, & par l'iſle des pêcheurs. On voit quelques iſles dans la mer de *Waranger*, & il s'y décharge trois rivieres, ſavoir, celle de Neudomarki, de Paetz, & de Petzinka. (*D. J.*)

WARASDIN, (*Géog. mod.*) ville de l'Eſclavonie hongroiſe, capitale d'un comté de même nom ſur la droite de la Drave,

à dix lieues au ſud-oueſt de Caniſca, avec une fortereſſe. *Longitude 34, 38; latit. 46, 16. (D. J.)*

WARBERG, *ou* WARBORG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans l'évêché de Paderborn, ſur la riviere de Dymel. Elle a été impériale, & appartient aujourd'hui à l'évêque de Paderborn. *(D. J.)*

WARBERG, *(Géog. mod.)* petite ville de Suede, dans la province de Halland, ſur la côte de la Manche de Danemarck, entre Elſsborg & Falkenberg. Cette ville a un port & un château pour ſa défenſe. *Long. 33, 20; latit. 53, 10. (D. J.)*

WARDE, *(Géog. mod.)* ville du royaume de Danemarck, dans le Jutland, au diocèſe de Rypen, à ſix lieues au nord de cette ville, vers l'embouchure d'une riviere qui lui donne ſon nom, & qui ſe jette dans la mer par une longue & large embouchure, vis-à-vis l'iſle de Fanoë. *Long. 26, 19; latit. 55, 25. (D. J.)*

WARDHUS, *(Géogr. mod.)* gouvernement de la Norwege; il comprend la partie ſeptentrionale de ce royaume, depuis le golfe Oſtrafior, juſqu'aux confins de la Laponie Moſcovite; c'eſt proprement ce qu'on appelle *la Laponie Danoiſe*: ſa côte eſt preſque toute couverte d'iſles, grandes & petites, qui forment une infinité de golfes. Quoique ce pays ſoit fort étendu, il n'a qu'une bourgade de ſon nom, & il ne produit que quelques pâturages. *(D. J.)*

WARDO, *(Géogr. mod.)* nom latin donné par Sidonius Apollinaris, au Gardon, riviere de France dans le Bas-Languedoc; on en diſtingue deux branches, le Gardon d'Alais, & le Gardon d'Anduſe. La premiere ſe jette dans l'autre qui ſe perd dans le Rhône vis-à-vis de l'iſle de Valabregues.

WARE, *(Géogr. mod.)* bourg d'Angleterre, dans le comté de Hertford, au bord de la Léa, ſur la route de Londres. On y voit un canal qui fournit de l'eau à une partie de cette capitale du royaume. *(D. J.)*

WAREN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne dans la Baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg, entre Guſtrow & Stargard, dit Cluvier. C'eſt la *Virunum* de Ptolomée, *l. II, c. xiv*, ville du Norique, au midi du Danube. *(D. J.)*

WARENNE, ſ. f. *(Chaſſe.)* tire ſon origine du mot allemand *warher* qui ſignifie *garder* ou *défendre*; delà vient que les bêtes qui ſont dans les *warennes*, ne peuvent être chaſſées que par les maîtres.

WARHAM, *(Géog. mod.)* ville d'Angleterre en Dorſetshire, ſur la rive occidentale de la baie de Pool; cette ville battoit autrefois monnoie, & floriſſoit par un grand commerce; mais la mer s'eſt retirée inſenſiblement, & a détruit ſon port; enſuite *Warham* a tant ſouffert par les guerres & par les incendies, qu'il ne lui reſte plus aujourd'hui que le titre de bourg. *(D. J.)*

WARKA, *ou* VARKA, *(Géog. mod.)* ville de Pologne, dans le duché de Mazovie, au territoire de Czerſco, à deux lieues de la Viſtule, ſur la rive gauche de la Piltza. La ville eſt aſſez jolie, dans une ſituation agréable, & elle ne manque pas de bourgeois aiſés par leurs braſſeries de biere, qui eſt eſtimée dans toute la Pologne. *Long. 39, 27; latit. 51, 22. (D. J.)*

WARMIE, *ou* WARMELAND, *ou* ERMELAND, *(Géogr. mod.)* en latin *Varmia*; petit pays de la Pologne dans la Pruſſe royale, au Palatinat de Marienbourg. Il eſt preſque environné de la Pruſſe ducale & du golfe nommé le *Friſch-Haff*. Son chef-lieu eſt Heilsberg, où réſident ordinairement les évêques de *Warmie*. *(D. J.)*

WARMISTER, *(Géog. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans Vilt-shire, près de l'endroit où le Willyborn reſſort de terre. Ce bourg eſt riche & conſidérable par ſon grand commerce de blé. Il a été connu des Romains, ſelon pluſieurs ſavans, ſous le nom de *Verlucio*. *(D. J.)*

WARNE, LA, *(Géogr. mod.)* petite riviere d'Angleterre, dans la province de Northumberland. Elle ſe jette dans l'Océan, vis-à-vis de Belford. *(D. J.)*

WARNE LE, *ou* le WARNOW, *(Géogr. mod.)* riviere d'Allemagne dans le cercle

de la Baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg. Elle ſort des confins de l'évêché de Schwerin, & ſe jette dans la mer Baltique, à Warnemünde. *(D. J.)*

WARNEMUNDE, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg, & à l'embouchure de la Warne; car le mot *Warnemunde* ſignifie *bouche de la Warne.* Cette place eſt fortifiée. *(D. J.)*

WARNETON, *ou* VARNETON, *(Géogr. mod.)* petite ville des Pays-Bas dans la Flandre, ſur la Lys, à deux lieues d'Ypres, & à trois de Lille. Les états généraux des Provinces-Unies, conformément au traité de Barriere, entretiennent dans ce lieu une petite garniſon, ſous les ordres d'un major de la place. *Long.* 20, 34; *latit.* 50, 51. *(D. J.)*

WARRINGTON, *(Géog. mod.)* petite ville à marché d'Angleterre, avec titre de comté, dans la province de Lancaſtre, ſur le Merſey, à 50 milles de la ville de Lancaſtre, & à 182 de Londres. *Long.* 14, 38; *latit.* 53, 22. *(D. J.)*

WARTA, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne dans la Baſſe-Siléſie, au duché de Monſterberg, ſur la gauche de la Neiſs. *(D. J.)*

WARTA, *(Géog. mod.)* petite ville de Pologne, dans le palatinat de Siradie, ſur la riviere *Warta*, entre Siradie & Sadeck. Elle fut réduite en cendres en 1331, par les troupes des chevaliers de l'ordre Teutonique, & ne s'eſt rétablie qu'à la longue. *(D. J.)*

WARTA, *la*, *(Géog. mod.)* riviere de Pologne. Elle prend ſa ſource dans le palatinat de Cracovie, traverſe ceux de Siradie, de Kalish, & de Poſnanie, entre enſuite ſur les terres de Brandebourg, pour aller ſe joindre à l'Oder. *(D. J.)*

WARTENBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Siléſie, ſur la riviere de Weida, aux confins de la Pologne. Ses fortifications ſont aſſez bonnes; les habitans ſont partie catholiques, & partie luthériens. *Wartenberg* fut entiérement brûlée en 1742, & elle ne s'eſt pas encore relevée de ce déſaſtre. *(D. J.)*

WARTENBERG, *(Géogr. mod.)* ville de la Pruſſe royale, dans le palatinat de Marienbourg, ſur la riviere d'Alla, au ſud-eſt de Gutſtat, & au midi de Freudenberg. *Longit.* 38, 50; *latit.* 53, 45. *(D. J.)*

WARTHON, *conduits de (Anatom.)* *Warthon*, natif de Londres, s'eſt fait connoître par la deſcription exacte qu'il a donnée des glandes. On lui attribue la découverte des grands conduits ſalivaires inférieurs qui portent ſon nom. *Voyez* SALIVAIRE.

WARWICK, *(Géogr. mod.)* *Verovicum*, ville d'Angleterre, capitale de la province du même nom, ſur une colline, au bord de l'Avon à 68 milles au nord-oueſt de Londres. Elle eſt grande, bien bâtie, & a un château. On croit qu'elle occupe la place de l'ancien *Præſidium* des Romains, ainſi nommé parce qu'ils y tenoient une puiſſante garniſon. *Long.* 15, 56; *latit.* 52, 17. *(D. J.)*

WARWICK, *(Géogr. mod.)* bourg d'Angleterre, dans la province de Cumberland, vis-à-vis de l'endroit où l'Eden reçoit l'Irting. Cambden croit que c'eſt l'ancienne *Virofidum*, & l'on y voit effectivement quelques reſtes d'antiquités. Il ne faut pas confondre ce bourg avec la ville de *Warwick*, capitale de la province de ſon nom.

WARWICK-SHIRE, *(Géogr. mod.)* autrement le comté de Warwick; province méditerranée d'Angleterre. Elle eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Stafford, au nord & au nord-eſt, par celui de Leiceſter, à l'orient par celui de Northampton, & au midi par ceux d'Oxford & de Glocester. Elle s'étend du nord au ſud, de la longueur de quarante milles ſur trente milles de largeur, & elle en a cent trente-cinq de tour. Ce circuit renferme ſix cents ſoixante & dix milles arpens de terre, qu'on partage en neuf quartiers, où l'on compte 158 paroiſſes, 15 villes ou bourgs à marché, dont il y a deux villes qui députent au parlement; ſavoir Warwick, capitale, & Coventry. Cette province abonde en grains, & n'eſt pas ſtérile en hommes de lettres; comme il paroît par l'ouvrage de Fullers *Worthies in Warwickshire.* J'en vais nommer quelques-uns, ſuivant ma coutume.

Grevil (Foulques) lord Brook, écrivain poli en proſe & en vers, naquit en 1554, & fut fait chevalier du bain en 1603, enſuite baron du royaume, membre du conſeil privé du roi, & gentilhomme de la chambre du lit. Un de ſes domeſtiques l'aſſaſſina en 1628, & ſe tua lui-même tout de ſuite. Le lord Grevil a mis au jour deux tragédies, intitulées *Alaham* & *Muſtapha*. Ces deux tragédies faites ſur le modele des anciens, ont été imprimées à Londres en 1633 *in-folio* avec d'autres poéſies de l'auteur. Il a donné en proſe l'hiſtoire du roi Jacques pendant les 14 années de ſon regne, Londres 1643. *in-4°*.

Robert Grevil ſon parent & compatriote, ſuccéda à ſes titres, & fit du bruit par un diſcours ſur la nature de l'épiſcopat, Londres 1641 *in-4°*.

Il dit dans ce diſcours plein de bile, comme on en va juger, qu'il n'a pas pour objet des paroles, mais des choſes, & que ce n'eſt ni l'extérieur, ni le nom de l'évêque qu'il craint, & qu'il attaque; « mais ſi » c'eſt là l'épiſcopat qui me déplaît, dit-il, » ce n'eſt pas l'épiſcopat en général, mais » l'épiſcopat habillé de telle & telle maniere, ou plutôt voilé de tels & tels » accompagnemens; car le nom d'*évêque* » ſignifie chez moi, ou un homme qui » prêche, adminiſtre les ſacremens, » exhorte, cenſure, convainc, excommunie, *&c.* non ſeulement dans une » ſeule aſſemblée qui eſt ſa *paroiſſe*, » mais en pluſieurs aſſemblées, compriſes ſous le nom bizarre & long temps » inconnu de *dioceſe*: ou c'eſt un » homme qui a joint à tout cela, non » ſeulement le nom de *ſeigneur temporel*, (ombre avec laquelle je ne » prétends pas me battre) mais un *très-grand* (j'ai penſé dire *illimité*) » pouvoir dans le gouvernement civil; un » ſeigneur qui doit néceſſairement avoir » un magnifique équipage, & qui s'habille de longs habits qui peuvent à » peine être blazonnés par un meilleur » héraut qu'*Elihu*, qui ne ſavoit point » donner de titres: ou enfin, ce qui » devoit être mis au premier rang, c'eſt » un inſpecteur qui a le ſoin d'un ſeul » troupeau, conjointement avec les anciens, les diacres, & le reſte de l'aſſemblée, qui ſont tous des ſerviteurs » pour la foi, des uns des autres. Un » évêque de ce dernier ordre, eſt un » évêque d'inſtitution primitive, donné » par J. C. établi en diverſes égliſes, » même du temps des apôtres. Ceux de » la premiere eſpece ſont du ſecond » ſiecle, lorſque la doctrine, la diſcipline, & la religion commençoient à » s'altérer. Ceux du ſecond ordre ſe ſont » élevés les derniers, quoique les premiers » dans l'intention de l'ennemi de l'égliſe, » dans le temps que tout le monde occupé avoit les yeux tournés du même » côté, & ſurpris à l'aſpect de la nouvelle bête qui avoit ſuccédé au dragon. » C'eſt là à préſent notre ennemi; compoſé monſtrueux de divers emplois, » d'emplois oppoſés, & les plus éminens, » tant eccléſiaſtiques que civils, auxquels » il ne paroît en aucune maniere propre, » par pluſieurs raiſons qu'on peut tirer de » l'Ecriture ſainte, de l'antiquité eccléſiaſtique, & de la politique, *&c.*»

Holinshed (Raphael) mort vers l'an 1580, eſt fameux par la *chronique* publiée ſous ſon nom. La premiere édition de cet ouvrage parut à Londres en 1577, *in-fol.* & la ſeconde en 1587; mais on retrancha dans cette derniere édition pluſieurs choſes qui avoient déplu dans la premiere.

Holyoke, ou *Holyoake* (François) qui s'appelle lui-même en latin *de ſacrâ Quercu*, naquit en 1582, & mourut en 1653, âgé de 87 ans. Il eſt connu par ſon Dictionnaire, *Dictionnarium etymologicum latinum*, *&c.* imprimé à Londres en 1606 *in-4°*. & dont on a fait depuis dix ou douze éditions.

Overbury (Thomas) naquit vers l'an 1581, fut nommé chevalier du bain en 1608, & envoyé à la tour en 1613, où il mourut de poiſon dans le cours de la même année. Le comte de Sommerſet & ſa femme furent condamnés à mort pour avoir tramé le meurtre; mais le roi Jacques I leur fit grace, & ſe contenta de les bannir de la cour. Le poëme du chevalier Overbury, intitulé la *Femme*, a été imprimé pluſieurs fois pendant la vie de l'auteur.

Wagſtaffe (Thomas), né en 1645, & mort en 1712, a fait un ouvrage pour prouver que le livre intitulé *Eikon Baſilike*, le portrait royal, eſt du roi Charles I. Il eſt certain que perſonne avant lui n'a donné de ſi fortes préſomptions, pour laiſſer au roi Charles I l'honneur de cet ouvrage, que Walker, Oldmixon, Burnet & autres attribuent au docteur Gauden.

Johnſon (Samuel) naquit en 1649, & s'attacha à mylord Ruſſel, qui le fit ſon chapelain domeſtique. Lorſque ce ſeigneur conjointement avec d'autres, tenta de faire paſſer le bil d'excluſion du duc d'Yorck, Johnſon pour favoriſer ce projet, publia ſon *Julien l'apoſtat*, pour lequel il fut condamné à une amende de cinq cents marcs, & à demeurer en priſon juſqu'au paiement: ce que la cour ſavoit être équivalent à une priſon perpétuelle, parce qu'il n'étoit pas en état de fournir cette ſomme; cependant il obtint ſa liberté à l'arrivée du prince d'Orange, & le parlement caſſa la ſentence portée contre lui. Le roi Guillaume lui fit donner en argent comptant mille livres ſterlings, & lui accorda trois cents livres ſterlings par an ſur la poſte, pour ſa vie & celle de ſon fils. En 1692 ſept aſſaſſins forcerent ſa maiſon pendant la nuit, ayant formé le projet de le tuer à cauſe de ſon livre ſur la *dépoſition du roi Jacques II*; mais il en fut quitte pour quelques bleſſures, ces gens-là s'étant laiſſé toucher aux ſupplications du malheureux Johnſon, & à celles de ſa femme. Ses ouvrages ont été recueillis & imprimés tous enſemble à Londres en un volume *in-folio*.

On trouvera dans ce recueil ſon *traité ſur la grande chartre*, qui eſt curieux. Il tâche de prouver dans ce traité; premiérement que la grande chartre eſt beaucoup plus ancienne que le temps du roi Jean, & par conſéquent qu'on ne peut en flétrir l'origine par ce qui s'eſt fait ſous ce prince, quand même ſa confirmation auroit été extorquée par rebellion. En ſecond lieu, qu'il s'en faut de beaucoup que les actes par leſquels elle a été confirmée ſous les regnes de Jean & Henri III. aient été obtenus par la violence. Il finit en diſant, que l'idée qu'on doit ſe faire de la *grande chartre*, revient à ceci: c'eſt qu'elle eſt un abrégé des droits naturels & inhérens des Anglois; que les rois normands en donnant dans la ſuite une chartre, ſe ſont engagés à ne la point violer. Mais, dit-il, nous ne tenons pas ces droits de la chartre; non, ce n'eſt pas ce vieux parchemin qui nous a tant coûté, qui nous a donné ces droits; ce ſont ceux que la naiſſance donne à tout anglois, & qu'aucun roi ne peut ni donner, ni ôter: ce ſont les *franchiſes du pays*, comme ils ſont nommés dans l'acte 25 d'Edouard III; & chaque anglois étant né dans le pays, les acquiert en naiſſant.

Dugdale (Guillaume), le plus célebre des hommes de lettres du comté de *Warwick*, naquit en 1605, & s'attacha de bonne heure au ſervice du roi. Il ſe trouva avec ce prince à la bataille d'Edge-Hill, le 23 d'Octobre 1642, & fut créé héraut de Cheſter en 1644. Il devint roi d'armes, *norroi* en 1660, & en 1676, il eut la charge de *garter*, ou premier roi d'armes. Il mourut ſubitement en 1685. Voici les principaux de ſes ouvrages.

1. *Monaſticum anglicanum*, Londres 1655 & 1660, en deux volumes *in-fol.* ſous ſon nom & ſous celui de Roger Dodſworth. Le 3e. volume parut en 1673, *in-folio*.

2. Les *antiquités du comté de Warwick*, Londres 1656, *in-fol.* Cet ouvrage eſt le chef-d'œuvre de l'auteur, & c'eſt un des plus méthodiques & des plus exacts qu'on ait faits en ce genre.

3. *L'Hiſtoire de l'égliſe cathédrale de S. Paul*, Londres 1658, *in-fol.* & 1716, *in-fol.* ſeconde édition augmentée.

4. *Hiſtoire des chauſſées & des ſaignées de marais*, tant en Angleterre que dans les pays étrangers, Londres 1662, *in-fol.* avec *figures*.

5. *Origines judiciables* ou *mémoires hiſtoriqués*, touchant les loix d'Angleterre, les cours de juſtice, *&c.* Londres 1666 & 1672, *in-fol.*

6. Le *baronage d'Angleterre*, &c.

Londres 1675, 1676 & 1677, en trois volumes *in-fol.* c'eſt un ouvrage plein de recherches.

7. *Hiſtoire abrégée des troubles d'Angleterre*, Oxford 1681, *in-fol.*

8. Dugdale a encore publié pluſieurs petits ouvrages *in-8°.* ſur les armoiries & la nobleſſe de la grande Bretagne; mais ſon catalogue de toutes les convocations de cette même nobleſſe a paru à Londres en 1686, *in-fol.* & ſon *gloſſarium archaiologicum* parut l'année ſuivante, *in-fol.*

Si cet homme infatigable, dit M. Wood, avoit renoncé aux embarras du monde pour ſe livrer entiérement à ſes études, & s'il avoit plus penſé aux intérêts du public qu'aux ſiens particuliers, le public auroit profité davantage de ſes veilles, d'autant plus que ſes ouvrages auroient eu plus d'exactitude, ſur-tout ceux qu'il a donnés ſur la fin de ſa vie: cependant il ne laiſſe pas d'avoir prodigieuſement travaillé, vu ſur-tout les chagrins & les tracaſſeries auxquels ſa fidélité pour le roi, l'a expoſé. Sa mémoire doit donc être reſpectable pour ce qu'il a fait, puiſqu'il a publié des choſes qui, ſans lui, auroient été enſevelies à jamais dans l'oubli. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WASA, (*Geogr. mod.*) par les habitans du pays *Muſtarar*, ville de Suede, en Finlande, dans la Bothnie orientale, ſur la côte du golfe de Bothnie, entre Carleby & Chriſtine-Stadt. Cette ville a raiſon de ſe glorifier d'avoir donné la naiſſance à Guſtave Vaſa, roi de Suede.

WASGAW, LE, *ou* WASGOW, (*Geog. mod.*) pays de France dans l'Alſace. Il s'étend depuis Weiſſembourg juſqu'à Saverne, & comprend une grande partie de la baſſe-Alſace. La capitale de ce pays eſt Weiſſembourg.

WASSA, (*Geog. mod.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie. Dapper dit qu'il s'y trouve des mines d'or, & que les habitans ne manquent de rien.

WASSELENHEIM *ou* VASSELONNE, (*Géogr. mod.*) bourg ou petite ville de France, en Alſace, ſur le bord de la riviere de Maſſeik. Elle eſt commandée par un château qui eſt ſur la croupe de la montagne. *Long.* 25, 14; *lat.* 48, 34. (*D. J.*)

WASSELONNE, (*Géog. mod.*) bourg, ou petite ville de France, en Alſace; on la nomme autrement *Waſſelenheim*. *Voyez ce mot.*

WASSEMBOURG, (*Géogr. mod.*) château ruiné, en Alſace, au deſſus de Niderbrom. On y liſoit encore dans le dernier ſiecle ſur une de ſes pierres l'inſcription ſuivante: *Deo Mercurio Atteglam Tegulitiano compoſitam, Severinus Satulinus C. F. ex voto poſuit L. L. M.*

WASSERBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur le bord du lac de Conſtance, entre Langen & Lindaw. *Long.* 27, 5; *lat.* 47, 36.

Hungerus (Wolffgang) juriſconſulte allemand du xvj ſiecle, naquit à *Waſſerbourg*, & mourut en 1555. On publia à Bâle en 1561 les notes qu'il avoit faites ſur les Céſars de Cuſpinien, *annotationes in Cæſares Cuſpiniani; auctore* Wolff. Hungero, *aquiburgenſi*. Ces notes rectifient & éclairciſſent pluſieurs choſes qui avoient été avancées fauſſement ou confuſément dans cette hiſtoire des empereurs, ou dans quelques autres livres. (*D. J.*)

WASSERBURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Baviere, ſur l'Inn, à 10 lieues à l'eſt de Munich, avec titre de *comté*. *Longit.* 29, 45; *lat.* 48.

WASTENA *ou* VADSTEN, (*Géog. moderne.*) ville de Suede, dans l'Oſtrogothie, ſur le bord oriental du lac Verer, près de l'embouchure de la riviere Motala. Cette ville eſt la patrie de Sainte Brigitte.

WATERFALL, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Angleterre, province de Stafford, dans l'endroit où le Hans, après avoir coulé quelques milles, ſe précipite ſous terre & diſparoit entiérement. Cette petite place a pris ſon nom de ſa ſituation; car *Water-fall*, dans la langue du pays, ſignifie *chûte-d'eau*.

WATERFORD, (*Geog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Munſter, capitale du comté de *Waterford*, ſur la Shure, vers les frontieres de Kilkenni;

à 3 milles de la mer, & à 75 au ſud-eſt de Limerik. Elle a un ſiege épiſcopal ſuffragant de Cashel, le privilege de tenir marché public, & celui d'envoyer deux députés au parlement de Dublin. Elle eſt grande, riche & peuplée, quoique l'air y ſoit mal-ſain. La jonction du Barrow & de la Shure y forme un port excellent, défendu par un château. Les plus gros vaiſſeaux mouillent près du quai. *Long.* 10, 45; *lat.* 52, 12. (*D. J.*)

WATERFORD, *comté de*, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Munſter. Il eſt borné au nord par les comtés de Tipperari & de Kilkenni, au midi par l'Océan, au levant par Vexford, & au couchant par Cork. On le diviſe en ſix baronnies; le pays eſt bon & riche. Il contient, outre *Waterford*, capitale, quatre autres villes ou bourgs qui députent au parlement d'Irlande.

WATERVLIET, (*Géog. mod.*) village des Pays-bas, dans la Flandre hollandoiſe, mais ſur le territoire de l'empereur, au bailliage d'Iſendyck. Je parle de village, parce qu'il étend au loin ſa juriſdiction, & que c'eſt une ſeigneurie dont le tribunal eſt compoſé d'un bailli, d'un bourg-meſtre, de ſix échevins, & d'un greffier qui doit être de la religion réformée. L'égliſe eſt deſſervie par un miniſtre. La juſtice civile & criminelle s'y doit adminiſtrer de la même maniere qu'à Middelbourg en Flandre. (*D. J.*)

WATER ZOOTJE, ſ. f. (*Cuiſine.*) c'eſt une maniere de préparer le poiſſon d'eau douce, fort uſitée en Hollande & dans le reſte des Pays-bas. Elle conſiſte à bien nettoyer le poiſſon que l'on fend par le ventre pour le vuider, & à qui on ôte ſes écailles; on fait enſuite des entailles en différens endroits du poiſſon, après quoi on lui fait faire quelques légers bouillons dans de l'eau, dans laquelle on a mis du ſel, afin d'emporter la matiere viſqueuſe. Alors on remet ce poiſſon ainſi nettoyé dans une nouvelle eau, avec du ſel & de la racine de perſil, ce qui donne un bon goût au poiſſon, & ſert à conſolider la chair; quand il eſt ſuffiſamment cuit, on le ſert dans un plat avec l'eau dans laquelle il a bouilli; & ſans autre apprêt, on le mange avec des tartines de beurre. C'eſt ſur tout les perches & les brocherons qui ſont les poiſſons plus propres à être préparés de cette maniere. C'eſt un ragoût ſimple, très-ſain, & que l'on permet aux malades. Le nom hollandois ſignifie *cuiſſon à l'eau*.

WATLING-STREET, (*Géog. mod.*) nom que l'on donne dans la grande Bretagne à un grand chemin fait par les Romains, & qui ſéparoit la Bretagne en occidentale & orientale, depuis le nord du pays de Galles, juſqu'à l'extrémité méridionale de Kent, & qui aboutiſſoit à la mer. Par le traité qui mit fin à la guerre civile des Bretons, & qui commença l'époque du regne d'Ambroſius Aurelianus, ce grand chemin bornoit les états de Wortigerne & d'Ambroſius. Il ſervoit également de borne pour ſéparer les royaumes d'Edmont I & d'Aulaf, roi danois. (*D. J.*)

WATTATALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre qui croit au Malabar. Ses feuilles broyées, infuſées avec du tabac verd & du riz, paſſent pour être bainfaiſantes dans les ulceres invétérés & vermineux. On les fait bouillir dans de l'eau, & l'on en prépare un bain qu'on dit être bon contre la fievre avec friſſon. On broie ſa fleur & ſon fruit, on en fait un ſachet; on met bouillir ce ſachet dans du lait de femme, & l'on a un topique recommandé dans les mêmes fievres. *Ray.*

WATTEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Flandre en la châtellenie de Bourbourg, ſur l'Aa, à 2 lieues au deſſous de Saint-Omer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin. *Long.* 19, 56; *lat.* 54, 43.

WATWEIL, (*Géogr. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade de France, en Alſace, entre Sulz & Tannen; il y a dans ſon voiſinage des eaux ſoufrées, propres pour deſſécher & guérir les maladies de la peau.

WAVENEY, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans la province de Suffolck, au voiſinage de Lop-Hamford, & finit par donner une partie

de ſes eaux au lac Luting, & l'autre partie à la riviere d'Yare. (*D. J.*)

WAVRE, (*Géogr. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans le Brabant-wallon, à trois lieues & demie de Louvain, à quatre & demie de Bruxelles, à cinq de Nivelle, & à ſept de Namur. Cette place qui contenoit autrefois ſix mille communians, & plus de deux mille maiſons, a éprouvé coup-ſur coup des incendies qui l'ont réduite à un ſimple bourg.

WAZA, (*Géogr. mod.*) province de l'empire ruſſien. Elle eſt bornée au nord par la province de Dwina; à l'orient, par l'Ouſtiong; au couchant, par l'Onéga & le Carcajol. Cette province, que la riviere de *Waza* traverſe du midi au nord, eſt toute couverte de forêts.

WAZA, *la*, (*Géogr. mod.*) M. de Liſle écrit *Vaga*, riviere de l'empire ruſſien. Elle tire ſa ſource d'un lac de la ville de Bélozéro, arroſe les extrêmités de pluſieurs provinces, donne ſon nom à la petite ville de *Waza*, ſituée vers ſon embouchure, & ſe perd dans la Dwina. (*D. J.*)

W E A

WEAVER, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Cheſtershire. Elle ſort de l'étang de Ridley-Pool, paſſe à Norwich, & va ſe jeter dans le Merſey.

WEAUME, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, en Provence. Elle a ſa ſource dans le territoire d'Auriol, & ſe perd dans la mer près de Marſeille. Samſon croit que la *Weaume* eſt l'ancien *Ivelinus*. (*D. J.*)

WECHTERBACH, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Vétéravie, ſur la droite de Kintz, au comté d'Iſenbourg, avec un château. (*D. J.*)

WEDERO, (*Géog. mod.*) *ou* WERO, iſle de la Manche de Danemarck, entre les iſles de Samſoé & de Syro, dont elle eſt éloignée d'environ trois milles. (*D. J.*)

WEDON, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Northampton, ſur le bord de l'Avon. Ce bourg n'a rien de remarquable que ſon ancienneté, car il a été connu des Romains ſous le nom de *Bannavenna*. Le roi Wulphere y a eu autrefois ſon palais, que ſa fille convertit en monaſtere.

WEEL, (*Géogr. mod.*) *ou* WEILE, petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, au dioceſe de Rypen, ſur la côte orientale, à 4 lieues au nord de Kolding.

WEELOCK, LE, (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Angleterre, dans la province de Cheſter. Elle tire ſa ſource de trois ruiſſeaux, & ſe jette dans la Dane, après un cours de 12 milles. (*D. J.*)

WEEN, (*Géogr. mod.*) *ou* HUENE, iſle de Suede, dans le détroit du Sund. Après que le Danemarck eut cédé à la Suede la Scanie, les Suédois réclamerent encore *Ween* comme une dépendance, & les Danois la réclamoient comme appartenante à la Sélande. Ils étoient fondés ſur la raiſon, & les Suédois ſur la ſupériorité de leurs forces qui les fit triompher. Depuis ce temps, ils poſſedent cette iſle remarquable par les ruines du fameux château d'Uranibourg, autrefois la demeure de Tycho-Brahé. Voici ce qu'en dit le comte de Plelo, dans une lettre au chevalier de la Vieuville, écrite en 1732.

« C'eſt-là que ce divin génie,
» Sous les auſpices d'Uranie,
» Avoit établi ſon ſéjour.
» Là ſe remarquoit cette tour
» Aux aſtres par lui conſacrée,
» D'où, perçant la voûte azurée,
» Il tenta de voler aux dieux
» Le ſecret de l'ordre des cieux.

» C'eſt-à-dire, pour m'exprimer plus ſimplement, que ce fut dans ce lieu qu'il » compoſa ſon ſyſtême du monde, & où » il fit bâtir le château d'Uranibourg, avec » l'obſervatoire de Stellesbourg, dont les » deſcriptions nous donnent une ſi belle » idée, ſi l'on s'en rapporte à ce qu'elles » diſent.

» L'iſle de *Ween* étoit alors l'aſyle, ou » plutôt le temple de tous les arts; car » outre les endroits deſtinés aux études » aſtronomiques, l'on y voyoit auſſi des » laboratoires, des manufactures, & des » atteliers de différens genres, tous ſi bien » diſpoſés, que ſans ſe gêner dans aucune

» de leurs fonctions particulieres, ils con-
» couroient tous au but commun de ſe per-
» fectionner les uns les autres, par une
» étroite correſpondance.

» Il n'y avoit pas juſqu'aux Muſes,
» graves ou badines, qui n'euſſent là leur
» place; mais ce qui m'en auroit touché
» davantage, c'eſt que le maître du lieu,
» continuellement entouré d'une foule de
» diſciples que ſa réputation lui attiroit de
» tous côtés, n'épargnoit rien pour leur faire
» trouver dans ſa retraite, toutes les dou-
» ceurs & toutes les commodités de la vie,
» en même temps qu'il leur faiſoit trouver
» dans ſa converſation, & dans ſes lumie-
» res, tous les ſecours qui pouvoient appla-
» nir le chemin des ſciences les plus rele-
» vées; c'étoit par-tout des promenades,
» des jardins & des boſquets charmans.

» Tels on nous peint, dans nos vieux âges,
» Les Socrates & les Platons,
» Sous de délicieux ombrages,
» Donnant leurs ſublimes leçons.

» Il eſt vrai qu'à la honte du pays, ou
» pour mieux dire de la nation, on ne
» laiſſa pas long-temps jouir ce grand
» homme d'un loiſir ſi noble & ſi bien em-
» ployé. Il ſe vit bientôt dépouillé de ſon
» ille, forcé peu-à-peu à quitter tout-à-fait
» ſa patrie, & l'on pouſſa la rage juſqu'à
» faire abattre tout ce qu'il avoit fait conſ-
» truire, de ſorte

» Qu'il n'en reſte aucun fondement,
» Et qu'à peine aujourd'hui ſur l'herbe
» D'une demeure ſi ſuperbe,
» Reconnoît-on l'emplacement;
» Mais, malgré toute la furie
» Qu'ont exercé contre ces lieux
» L'injuſtice & la barbarie,
» Ils reſteront toujours fameux.
» Toujours de leur antique gloire
» Ils rappelleront la mémoire;
» Et toujours à leur ſeul aſpect,
» On ſera ſaiſi de reſpect.

» C'eſt du moins ce qui nous arrive
» chaque fois que nous tournons les yeux
» de leur côté, & ce que l'on éprouve bien
» plus ſenſiblement encore, quand on les
» va voir de près, comme nous fîmes, ces
» jours paſſés. Je ne ſais même s'il n'y a
» pas quelque choſe à gagner pour eux dans
» l'état où ils ſont, & ſi, en général, un
» air un peu délabré ne ſied pas mieux à
» des endroits célebres, que s'ils étoient
» dans tout leur luſtre; car alors l'imagi-
» nation, grande embelliſſeuſe de ſon
» métier, travaille ſeule à nous les pein-
» dre, ne manque guere à leur prêter des
» charmes que peut-être ils n'ont jamais
» eus. » Nous rapportons ce morceau pour confirmer le détail que nous avons déja fait d'après les hiſtoriens du temps, au *mot* URANIBOURG. *(D. J.)*

WEERE, *(Géogr. mod.)* ou WERE, petite ville des Provinces unies, dans l'iſle de Walcheren, avec un port, à une lieue au nord-oueſt de Middelbourg, avec titre de marquiſat. *Long.* 21, 17; *lat.* 51, 30. *(D. J.)*

WEERT, *(Géogr. mod.)* petite ville des Pays-bas, dans le Brabant, au quartier de Bois-le-Duc, dans le Péeland, à 4 lieues de Ruremonde. *Long.* 23, 29; *lat.* 51, 9.

Il y a dans cette petite ville un couvent de récollets, un prieuré de chanoines auguſtins, & un monaſtere de religieuſes pénitentes, fondé par Jean de Weert, natif de cette ville, dont il prit le nom.

Cet homme d'une naiſſance obſcure, s'éleva par ſa valeur au plus haut grade militaire, & rendit ſon nom très-célebre. Il commença ſa fortune d'une maniere fort étonnante. Il apprenoit le métier de cordonnier; ſon maître le battit, il s'engagea dans un régiment de troupes allemandes qui étoit à *Weert*. Bientôt il ſe fit diſtinguer, & après avoir paſſé d'une maniere brillante par tous les grades militaires, il devint vice-roi de Boheme, & commandant de Prague, où il mourut vers l'an 1665. C'eſt lui dont le nom, après avoir fait grand bruit dans les nouvelles publiques, retentit enfin dans nos chanſons françoiſes. On en fit courir un grand nombre à la cour & à la ville, où il ſervoit de refrain.

Menage voulant prouver que nous employons également le mot *tudeſque* dans le diſcours familier, pour dire *un allemand*,

cite M. de Montpléſir, qui a dit dans une de ſes chanſons :

Faut-il ſe lever ſi matin,
Dit le comte de Fieſque;
On ne dort non plus qu'un lutin
Avecque ce tudeſque.
Maugré bieu de la nation:
Le diable emporte Gaſſion,
Et Jean de Weert.

Mademoiſelle l'Héritier nous apprend, dans le *Mercure galant, d'avril 1702*, l'origine de ces chanſons. Elle dit que Jean de Weert s'étant rendu maître de pluſieurs places dans la Picardie, porta la terreur juſqu'aux portes d'Amiens, par les troupes qu'il envoyoit en parti. Cette terreur ſe répandit juſque dans Paris; & comme le peuple groſſit toujours les objets, le ſeul nom de Jean de Weert y inſpiroit l'effroi.

Ce général ayant été fait priſonnier à la bataille de Rheinfeld, en 1638, la muſe du Pont-Neuf célébra ſes tranſports de joie ſur un air de trompette qui couroit alors. Elle diſoit que les François avoient fait un tel nombre de priſonniers, & Jean de Weert. Comme il y avoit dans ces chanſons une certaine naïveté groſſiere, mais réjouiſſante, la cour & la ville les chanterent. Enfin, des gens d'eſprit en firent d'autres délicates & fort jolies ſur le même air de Jean de Weert. Ce vaillant officier, dont le nom avoit fait un bruit ſi éclatant, laiſſa en France une mémoire immortelle de ſa priſe, & l'on nomma le temps où elle étoit arrivée, *le temps de Jean de Weert.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WEGA, (*Aſtron.*) nom que l'on donne à la belle étoile de la lyre. (*M.* DE LA LANDE.)

WEIBSTAT, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, entre Hailbron & Heidelberg. *Long.* 26, 31; *lat.* 49, 17. (*D. J.*)

WEIDA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Haute-Saxe, au cercle de Voigtland, ſur une riviere de même nom.

WEIDA, LA, (*Géogr. mod.*) ou *la Weide*, riviere d'Allemagne, en Siléſie. Elle a ſa ſource aux confins de la Pologne, & ſe perd dans l'Oder, un peu au deſſous de Breſlaw. (*D. J.*)

WEIDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, au palatinat de Neubourg, ſur la riviere de Nab. Elle eſt le chef-lieu d'un bailliage, & paſſe pour être l'ancienne *Idunum. Long.* 29, 52; *latit.* 49, 41. (*D. J.*)

WEIGATS, *détroit de, ou* VEGATZ, *ou* VAIGATS, *ou détroit de Naſſau:* (*Géogr. mod.*) détroit entre les Samoyedes & la nouvelle Zemble. Il fait la communication entre les mers de Moſcovie & de Tartarie.

On a cherché long-temps par ce détroit un paſſage à la Chine & au Japon, & ce projet n'eſt pas encore abandonné. Le premier qui fit cette tentative, fut Hughes Willoughby, en 1553; après lui, Etienne Burrough entreprit la même recherche en 1556. Les capitaines Arthur Peety & Charles Jackman pourſuivirent la même entrepriſe en 1580, par ordre de la reine Eliſabeth: ils paſſerent le *détroit de Weigatz*, & entrerent dans la mer qui eſt à l'eſt. Ils y trouverent une ſi grande quantité de glaces, qu'après avoir eſſuyé de grands dangers & des fatigues extraordinaires, ils furent contraints de revenir ſur leurs pas: le mauvais temps les écarta, & l'on n'a jamais eu des nouvelles de Peety ni de ſon équipage.

Guillaume Barentz renouvella cette tentative par ordre du Prince Maurice en 1595; mais trouvant les mêmes difficultés que ſes prédéceſſeurs à découvrir un paſſage à la Chine par le détroit de *Weigatz*, il ſe flatta de réuſſir par le nord de la nouvelle Zemble, fit deux voyages inutiles de ce côté-là, & mourut en route.

Le capitaine Wood, navigateur anglois, mit à la voile en 1675, porta droit au nord-eſt du nord-cap, & découvrit en 1676 comme un continent de glaces à 76 degrés de latitude, & environ à 60 lieues à l'eſt de Groenland, où il s'imagina qu'en allant plus à l'eſt, il pourroit trouver une mer libre; mais découvrant toujours de nouvelles glaces, il perdit toute eſpérance.

Il reſte encore une grande incertitude ſur la poſſibilité du paſſage, ſoit par le nord de la nouvelle Zemble, ſoit par le midi, c'eſt-

à-dire, par le détroit de *Weigatz*. Les uns prennent pour un golfe la mer qui eſt à l'eſt de ce détroit, & les autres veulent que ce ſoit une mer libre qui communique à celle de la Chine. Ce dernier ſentiment paroit aujourd'hui le plus vraiſemblable, car la nouvelle carte de l'empire de Ruſſie, dreſſée ſur de nouvelles obſervations, nous apprend que le *Weigatz* communique avec la mer de Tartarie, & que les glaces de ce détroit ne ſe fondent point pendant l'été, à moins que quelque tempête du nord-eſt ne vienne les briſer.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ici que l'Océan gelé juſqu'au fond de ſes abymes, eſt enchaîné lui même, & n'a plus le pouvoir de rugir. Toute cette mer n'eſt qu'une étendue glacée: triſte plage dépourvue d'habitans. Oh! dit le peintre des ſaiſons, combien ſont malheureux ceux qui embarraſſés dans les amas de glaces, reçoivent en ces lieux le dernier regard du ſoleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort, & d'une gelée fiere & dix fois redoublée, eſt ſuſpendue ſur leurs têtes, & tombe avec horreur. Tel fut le deſtin de ce digne anglois, le chevalier Hugh Willoughby, qui oſa (car que n'ont pas oſé les anglois?) chercher avec le premier vaiſſeau ce paſſage tant de fois tenté en vain, & qui paroit fermé de la main même de la nature jalouſe, par des barrieres éternelles. Dans ces cruelles régions, ſon vaiſſeau pris dans les glaces, reſta tout entier immobile & attaché à l'océan glacé; lui & ſa troupe demeurerent gelés comme des ſtatues, chacun à ſon poſte, à ſon emploi, le matelot au cordage, & le pilote au gouvernail.

Malgré ce déſaſtre affreux, il ſera toujours beau de chercher ce paſſage ſi deſiré: jamais le déſeſpoir ne doit être admis dans des projets ſi nobles, avant que l'impoſſibilité du ſuccès ſoit démontrée. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WEIK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Ecoſſe dans la province de Caithneſs, dont elle eſt capitale, ſur la côte orientale de la province, où elle a un bon Havre pour faire le commerce. *Long.* 40, 50; *latit.* 58, 25.

WEIL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Wirtemberg, à 4 lieues au ſud-oueſt de Stutgard, ſur la riviere de Worm. Elle eſt libre & impériale, ſes fortifications ſont à l'antique. *Long.* 26, 40; *lat.* 48, 43.

Brentius ou *Brentzen* (Jean), fameux miniſtre luthérien, & l'un des plus fideles diſciples de Luther, naquit à *Weil* en 1499; il devint profeſſeur de théologie à Tubingen, ſe maria & fut conſeiller ordinaire du duc de Wirtemberg, qui le combla de biens. Sa femme étant morte vers l'an 1550, il en épouſa une autre jeune & belle, dont il eut douze enfans. Il mourut en 1570, à 72 ans: ſes ouvrages ont été imprimés en 8 volumes.

Il a renchéri ſur les ſentimens de Luther, dans la doctrine du baptême & de l'euchariſtie. D'un côté, il enſeigna que le baptême n'effaçoit point toutes ſortes de péchés; de l'autre, il ſoutint que J. C. depuis ſon aſcenſion, eſt par-tout; c'eſt ce qui a fait donner le nom d'*Ubiquitaires* ou d'*Ubiquiſtes* à ceux qui ſuivent cette opinion. Brentius étoit en même temps d'un caractere modéré: delà vient que Luther ſe comparoit au vent qui briſoit les montagnes; mais il avoit coutume de comparer Brentius, à cauſe de ſa douceur, à ce vent paiſible dont il eſt parlé dans le I. ou III. livre des rois, *c. xix. v. 12.*

WEILBOURG, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne au cercle du haut-Rhin. Il eſt borné au nord par le comté de Solms, au midi par celui d'Idſtein, au levant par celui d'Iſenbourg, & au couchant par celui de Naſſau. *Weilbourg* eſt la capitale. (*D. J.*)

WEILBOURG, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle du haut-Rhin, capitale du comté de même nom, ſur la rive gauche de la Lohn, à 8 lieues au nord-eſt de Naſſau, & à 10 au nord de Mayence. *Long.* 26, 3; *lat.* 50, 24.

WEILE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nort-Jurland, au dioceſe de Rypen, ſur le bord d'une grande baie, à 4 lieues au nord de Kolding. *Long.* 26, 54; *lat.* 55, 42.

WEILHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, ſur la droite de l'Amber, au ſud-oueſt de Munich.

C'eſt la demeure des anciens *Benlauni*. *Long.* 28, 47; *lat.* 47, 45.

WEILHEM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Wirtemberg, ſur la droite de la Lauter. (*D. J.*)

WEIMAR, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe, capitale du duché du même nom, ſur la riviere d'Ilm, à 7 lieues au nord-eſt d'Erfurd, & à 5 au nord-oueſt de Jena, avec un château où réſide le duc de Saxe-Weimar. *Long.* 29, 25; *lat.* 51, 6. (*D. J.*)

WEIMAR, *duché de*, (*Géogr. mod.*) duché d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Il eſt borné par le territoire d'Erfurd, la riviere de Sala, le comté de Schwartzbourg & le bailliage d'Eckarsberg. Il a 7 à 8 lieues de longueur ſur 4 de largeur: il contient, outre la capitale, quelques bourgs, & divers bailliages.

WEINFELDEN, (*Géogr. mod.*) bailliage de Suiſſe au canton de Zurich, dans le Tourgaw. Ce bailliage prend ſon nom de ſon chef-lieu, qui eſt un gros bourg où réſide le bailli. En 1614, le canton de Zurich acheta *Weinfelden*, des ſeigneurs de Gimmingen, & l'an 1529, les habitans de ce bailliage embraſſerent la religion proteſtante.

WEINGARTEN, (*Géogr. mod.*) abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoit, en Allemagne, dans la Suabe, à une lieue au nord-eſt de Ravensbourg, à quatre au nord du lac de Conſtance, & à demi-lieue au couchant d'Altdorf. Son abbé a le ſecond rang parmi les prélats du banc de Suabe. Pluſieurs princes de la maiſon de Baviere ont leur ſépulture dans cette abbaye, qu'on dit avoir été fondée par Pepin.

WEINHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le palatinat du Rhin, aux confins de l'électorat de Mayence, dans le Bergſtraat, à 2 lieues à l'orient de Worms, & à trois au nord de Heidelberg. C'eſt cette ville que M. Corneille appelle *Vainen*. On ne peut guere commettre une plus grande faute dans un dictionnaire géographique, que d'eſtropier les noms. *Long.* de Weinheim, 26, 2; *lat.* 49, 33. (*D. J.*)

WEISSEMBERG, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier appellé *Wirie*, aſſez près du golfe de Finlande, au midi de Tolsbourg, entre Revel & Narva.

WEISSEMBOURG *ou* WEISSEMBOURG en Waſgaw, (*Géogr. mod.*) en latin *Sebuſium*, ville de France dans l'Alſace, au pays de Waſgaw, vers les frontieres du palatinat, ſur la riviere de Lauter, à 6 lieues au ſud-oueſt de Landau, à 10 au ſud-oueſt de Philiſbourg, & à 108 de Paris. Elle eſt chef-lieu d'un bailliage, & a été libre & impériale.

Elle s'appelle *Weiſſembourg* en Waſgaw, pour la diſtinguer d'une autre ville auſſi nommée *Weiſſembourg*, qui eſt du cercle de Franconie, & qui eſt connue ſous le nom de *Weiſſembourg en Nordgaw*. Beatus Rhenanus prétend que *Weiſſembourg* en Waſgaw a été la demeure des anciens Sébuſiens, & qu'elle en a retenu le nom. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que cette ville eſt ancienne; elle étoit connue au ſeptieme ſiecle, lorſque Dagobert, roi de France, y fonda un monaſtere où ſa fille Irmine eſt enterrée, & auquel il donna de très-grands biens, entr'autres la ſeigneurie de *Weiſſemberg* & d'autres villes du voiſinage, qui ſont venues au pouvoir des comtes Palatins du Rhin, & de quelqu'autre prince.

Le même roi Dagobert fit préſent à l'égliſe de *Weiſſembourg* d'une couronne d'argent doré, dont la circonférence étoit de 24 piés. On en a fait depuis une ſemblable en cuivre, & elle eſt ſuſpendue dans la grande égliſe.

En 1626, la ville fut enfermée de murailles par l'abbé Frédéric. Son ſucceſſeur Edelin la fit entourer d'un foſſé, & la fortifia de quelques boulevards. Dans la ſuite, les habitans ayant obtenu divers privileges, ſe rendirent indépendans des abbés, & furent reçus au nombre des villes libres & franches de l'empire avant le quinzieme ſiecle.

Louis XIV prit *Weiſſembourg* en 1673, & la fit démanteler. Elle fut réunie à la France avec les autres villes de la préfecture en 1680, & le traité de Ryſwick

a

à confirmé cette réunion. *Long.* 25, 38; *lat.* 49, 3. (*D. J.*)

WEISSEMBOURG, (*Géogr. mod.*) ou *Weiſſembourg en Nordgaw*, petite & chetive ville impériale d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, ſur le Rednitz, à ſix lieues au nord de Donnawert. *Long.* 28, 23; *lat.* 48, 37.

Merklinus (George-Abraham), médecin, naquit à *Weiſſembourg* en Franconie, l'an 1644, & mourut en 1702, âgé de 58 ans. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. *tractatus de ventoſitatis ſpinæ ſæviſſimo morbo.* 2°. *Lindenius renovatus*, Nuremburgæ 1686, *in*-4°. 3°. *Tractatus phyſico-medicus de incantamentis.* Il a encore parſemé de quantité d'obſervations médicinales fort mauvaiſes, les éphémérides des curieux de la nature. Le P. Nicéron l'a pris pour un homme illuſtre, & a donné ſon article dans ſes *mémoires*, *tom. XIII*, *p.* 179 & *ſuiv.* (*D. J.*)

WEISSEMBOURG, (*Géogr. mod.*) ou *Albe-Julie*, petite ville de Tranſilvanie, capitale d'un comté, près de la riviere d'Ompay, qui ſe joint au deſſous à la Mariſch. Elle a été la réſidence des princes de Tranſilvanie, & eſt épiſcopale. Son évêché fut érigé en 1696, par le pape Innocent XII. *Long.* 42; *lat.* 46, 30.

WEISSENFELS, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Miſnie, au cercle de Leipſick, ſur la Saala. *Long.* 30, 25; *lat.* 51, 23.

WEISSENZEE, (*Géogr. mod.*) bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à ſix lieues d'Erfurt. Elle eſt chef-lieu d'un bailliage.

WEITZEN *ou* VEITZEN *ou* VATZEN, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie, ſur la gauche du Danube, à cinq milles au nord de Bude; c'eſt une ville épiſcopale dépendante de l'archevêché de Strigonie. Le prince de Lorraine enleva cette place aux Turcs l'an 1684; mais le ſéraskier bacha la reprit ſur les Impériaux, & en fit ſauter les fortifications. *Long.* 36, 50; *lat.* 47, 15.

WELIKA-RECA, LA, (*Géogr. mod.*) ou la *Muldow*, riviere de l'empire ruſſien. Elle prend ſa ſource aux confins de la Lithuanie, dans le duché de Pleskow, & ſe perd dans le lac de ce nom.

WELLIA-TAGERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante ſiliqueuſe du Malabar; ſa fleur eſt tétrapétale; ſes ſiliques ſont longues, plates, diviſées en cellules tranſverſales qui contiennent les ſemences. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur de cinq à ſix piés; il eſt toujours verd. On ſe ſert de ſes fleurs & de ſes feuilles dans pluſieurs maladies. On emploie ſes fleurs avec du cumin, du ſucre & du lait, dans la gonorrhée virulente. (*D. J.*)

WELLS *ou* WELLES, (*Géog. mod.*) en latin *Theonodunum*; ville d'Angleterre, dans Sommerſetshire, à 90 milles au couchant de Londres. Elle eſt agréable, bien bâtie, très-peuplée, & forme avec Bath un ſiege épiſcopal. Le palais de l'évêque n'eſt pas loin de la cathédrale, qui eſt renommée par la ſculpture de ſa façade & par le nombre de ſes ſtatues. Elle députe au parlement, & a droit de marché. Elle tire ſon nom du grand nombre de ſes puits & de ſes ſources d'eau vive. Dans le voiſinage de cette ville, on voit ſur la montagne de Mendip une grotte profonde & ſpacieuſe, qui donne pluſieurs ſources d'eaux, & qu'on appelle *Ochie-Hole*, mot dérivé du gallois *og*, qui veut dire une *grotte*. Sous le regne de Henri VIII, on trouva près de cette grotte l'inſcription ſuivante, faite pour un trophée de l'empereur Claude, l'an 50 de Jeſus-Chriſt: *Ti. Claudius Cæſar. Aug. P. M. Trib. Pot. VIII. Imp. XVI. De Brit. Long.* 15, 4; *lat.* 51, 15.

Bull (Georges) en latin *Bullus*, grand théologien, naquit à *Wells* en 1634, & mourut en 1710, évêque de S. David. Il s'eſt rendu célebre par pluſieurs ouvrages, ayant employé la plus grande partie de la nuit à étudier, dormant peu, & ſe levant de bonne heure. Ses écrits latins ont été recueillis & publiés à Londres par Grabe en 1703, en un volume *in-folio*; & M. Nelſon fit imprimer en 1713, en trois vol. *in*-8°. les ſermons de cet illuſtre évêque, précédés de ſa vie, dont on trouvera l'extrait dans la *bibl. angl. tom. I. part. I.*

Le plus fameux des ouvrages de Bull

eſt ſa défenſe de la foi du concile de Nicée, *defenſio fidei Nicænæ*, *Oxonii* 1686, *in*-4°. & à Amſterdam 1688. L'auteur s'y propoſe de prouver que les peres des trois premiers ſiecles ont cru la divinité de Jeſus-Chriſt & ſa conſubſtantialité avec le pere, & par conſéquent que le concile de Nicée n'a fait qu'établir la doctrine conſtante de l'égliſe depuis la naiſſance du chriſtianiſme.

Non ſeulement les Sociniens penſent bien différemment, mais Epiſcopius qui n'étoit point ſocinien, prétend que c'étoit parmi les diſputes & le trouble, que les peres de Nicée avoient dreſſé le ſymbole qui porte leur nom. Zuicker a démontré dans ſon livre intitulé *Irenicum irenicorum*, que les peres de Nicée étoient les auteurs d'une nouvelle doctrine; & Courcelles a trouvé ſes raiſons ſans replique. Enfin le pere Petau accorde aux Ariens que les docteurs chrétiens qui précéderent le concile de Nicée, n'étoient pas éloignés de leurs opinions. D'autres ſavans ont répondu au docteur Bull, que tout ſon ouvrage rouloit ſur une ſorte de réticence, en ſuppoſant que le concile de Nicée étoit dans le même ſentiment que nous ſur la Trinité; au lieu que ce concile reconnoiſſoit, à proprement parler, trois dieux égaux, contre l'opinion des Ariens, qui les croyoient inégaux, ou plutôt qui croyoient que le pere ſeul étoit Dieu dans le ſens propre. Auſſi le ſavant Cudworth, loin de défendre le concile de Nicée, a déclaré qu'on ne pouvoit pas regarder ſa doctrine comme étant plus orthodoxe que celle des Ariens.

Toutes ces réflexions ne détruiſent point le dogme de la divinité du fils de Dieu; elles tendent ſeulement à juſtifier que quelque vénération qu'on doive avoir pour les premiers peres de l'Egliſe, ils ont été ſujets à l'erreur, parce qu'ils étoient hommes comme nous, & conſéquemment ils ont pu ſe tromper ſur cet article, comme ſur bien d'autres. *(D. J.)*

WELS, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne, dans la Haute Autriche, au quartier de Traun, ſur l'Agger. On la prend pour l'*Ovilabis* d'Antonin. *Long. 31, 30; latit. 48, 10.*

WELSH-POOLE, *(Géogr. mod.)* bourg d'Angleterre, dans le pays de Galles, au comté de Montgommery, ſur la Saverne. Le mot *Welsh-Poole* eſt anglois, & ſignifie *étang gallois*. Les Gallois l'appellent en leur langue *Trellin*, au lieu de *Tref-Llin*: ce qui veut dire *une habitation ſur un lac*. On voit à *Welhs-Poole* deux vieux châteaux renfermés dans une enceinte de murailles.

WELTENBURG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, ſur la droite du Danube, entre Ingolſtat & Ratisbonne, à-peu-près à égale diſtance de ces deux villes. Il y a une riche abbaye de bénédictins.

WEMBDINGEN, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne, au cercle de Franconie. Elle eſt enclavée dans le duché de Neubourg, à ſix lieues de la ville de Neubourg. *Long. 28, 43; latit. 48, 34.*

Fuchſius ou plutôt *Fuchs* (Léonard), l'un des célebres médecins & botaniſtes du xvj ſiecle, naquit à *Wembdingen* en 1501, & mourut à Tubingen en 1566, à 65 ans. Il enſeigna & pratiqua la médecine avec la plus grande réputation. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages, dont l'un des principaux eſt *de hiſtoriâ ſtirpium commentarii*. On fit de ſon vivant ſix éditions de ſes *inſtitutions de Médecine*; cependant cet auteur a perdu depuis longtemps ſon crédit, & en botanique & dans l'art d'Eſculape, parce qu'il n'a fait que compiler les ouvrages d'autrui ſans choix & ſans goût.

WENDEN, *(Géog. mod.)* ville de l'empire ruſſien, en Livonie, ſur le bord de la riviere de Treiden. Cette ville autrefois conſidérable, & qui a donné ſon nom à un petit pays, eſt maintenant une ville ruinée.

WENERBURG *ou* WANESBORG, *(Géog. mod.)* petite ville de Suede, en Weſtrogothie, dans l'endroit où le fleuve Gothelba ſort du lac Wener.

WENICZA, *(Géog. mod.)* petite ville de la Baſſe Hongrie, ſur la Drave. Lazius croit que c'eſt l'ancienne *Vincentia* de la Valerie Ripenſe.

WENLOCK, *(Géog. mod.)* petite ville ou plutôt bourg à marché d'Angle-

terre, dans la province de Shrewsbury, entre Londres & Shrewsbury, à douze milles de cette derniere ville. *Long.* 14, 43; *lat.* 42, 50.

WENSBEEK, LE, *(Géog. mod.)* en latin *Venia*, petite riviere d'Angleterre. Elle prend ſa ſource dans la province de Nortumberland, & ſe perd dans la mer, à environ quatre milles du bourg de Morpeth.

WENSYSSEL *ou* VENDSUSSEL, *(Géog. mod.)* en latin *Vendela*, *Vandalia*, ville de Danemarck, dans le Jutland méridional. Elle a eu autrefois un évêché, qui fut transféré à Alborg l'an 1540. Cette ville eſt encore le chef-lieu d'une préfecture de ſon nom. *Long.* 27, 52; *lat.* 57, 3.

WENSYSSEL, *Préfecture de*, *(Géog. mod.)* préfecture du dioceſe d'Alborg, dans le Jutland méridional. On ne compte dans cette préfecture qu'une ville de ſon nom & trois bourgs.

WEPE, LA, *(Géog. mod.)* petit pays de France, dans le comté de Flandre, le long de la Lys. Il comprend Armentieres & la Baſſée.

WERBEN, *(Géog. mod.)* en latin *Varinum*, ville d'Allemagne, au cercle de la Baſſe-Saxe, dans la vieille marche de Brandebourg, à l'embouchure du Havel dans l'Elbe. Cette ville a été autrefois conſidérable & forte; elle a ſouffert pluſieurs ſieges; mais ſes fortifications ont été raſées en 1641, de convention entre le roi de Suede & l'électeur de Brandebourg. L'empereur Henri II tint dans cette ville l'an 1002, une aſſemblée générale, par laquelle il engagea la nation eſclavonne à profeſſer de nouveau le chriſtianiſme, & à lui payer la dime qu'elle lui avoit refuſée juſqu'alors.

WERBEN *ou* WARBEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Baſſe-Saxe, au duché de Poméranie, ſur le bord d'un lac. *Long.* 30, 5; *lat.* 53, 5.

WERCKERZEE, LE, *ou* WORTZI, *(Géog. mod.)* lac de l'empire ruſſien, dans la Livonie, au couchant de celui de Peipus, avec lequel il communique, ainſi qu'avec la mer Baltique.

WERD, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Baſſe-Carinthie, ſur le bord méridional d'un lac de même nom, à trois lieues au couchant de Clagenfurt. *Long.* 31, 47; *lat.* 46, 44.

WERDE *ou* WERDA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Haute-Saxe, au marquiſat de Miſnie, ſur le bord de la Pleiſs, entre Neumarck au midi, & Crimmitz au nord.

WERDEBERG, *(Géog. mod.)* petite ville de Suiſſe, dans la dépendance du canton de Glaris, & le chef-lieu du bailliage auquel elle donne ſon nom. Elle a un château pour ſa défenſe. *(D. J.)*

WERDEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie au comté de la Marck ſur le Roër, vers les confins du duché de Berg, avec une abbaye.

WERE, LA, *(Géog. mod.)* en latin, *Vedra* ou *Virus*, riviere d'Angleterre, dans la province de Durham; après l'avoir arroſée du couchant à l'orient, elle fait une preſqu'iſle, dans laquelle eſt ſituée la ville de Durham, & enſuite tournant au nord, elle ſe jette dans l'Océan. *(D. J.)*

WEREGILD, *(Droit ſaxon.)* nom de l'amende qu'on payoit du temps d'Alfred chez les Anglo-Saxons, dans le cas du meurtre involontaire. Le roi en avoit la premiere part qu'on appelloit *frit hote*, pour le dédommager du déſordre fait, & de la perte d'un ſujet. Le Seigneur en avoit une autre part par la même raiſon, & cette part s'appelloit *man-hote*; la famille du mort avoit le troiſieme tiers, qu'on nommoit *mag-hote* ou *cengild*. Si le délinquant ne ſatisfaiſoit pas, ſa vie étoit entre les mains de la famille du mort, qui étoit le vengeur du ſang ſelon la loi de Moyſe. Mais comme les parens étoient dédommagés de leur perte dans ce cas-là, ils étoient auſſi obligés de payer pour ceux qui leur appartenoient. Lorſque dans la commiſſion d'un meurtre, ils n'étoient pas en état de payer le *weregild*; & qu'alors le meurtrier ſe ſauvoit par la fuite, ſa parenté, & quelquefois même dans certains cas, ſes voiſins étoient obligés de payer à la famille ou aux parens du mort,

tantôt le tiers, & tantôt la moitié du *weregild.* (*D. J.*)

WERELADA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot chez les Anglo-Saxons ſignifioit le ſerment par lequel on ſe juſtifioit d'une accuſation d'homicide pour ſe diſpenſer de payer l'amende infligée, comme peine de ce crime, & qu'on nommoit *Weregild.* *Voyez* WEREGILD.

Quand un homme en avoit tué un autre, il étoit obligé de payer au roi & aux parens du mort, l'eſtimation qu'on faiſoit de celui-ci, & qui étoit plus ou moins forte, ſuivant ſa qualité. Car du temps des Saxons, l'homicide n'étoit pas puni de mort, mais ſimplement d'une amende pécuniaire. Les Saxons avoient pris cette coutume, des anciens Germains & des Francs, chez leſquels on payoit 14 liv. pour un homicide; ſavoir, 3 liv. pour le droit du roi appellé *bannum dominicum* ou *fredum*, du teutonique *frid*, qui veut dire, *pain* ou *réconciliation*, & 11 liv. pour la réparation du meurtre. Cette derniere ſomme qui ſe payoit au plus proche parent ſe nommoit *wergelta*, terme compoſé de deux mots germains *gelt*, argent, & *weren*, ſe défendre: ſouvent cette compoſition & ces amendes enrichiſſoient la famille de celui qui avoit été tué. *Vous m'avez beaucoup d'obligation*, diſoit dans une débauche, un certain Sichaire à Crannide, ainſi que le rapporte Grégoire de Tours, liv. IX. ch. xix. *de ce que j'ai tué vos parens; ces différens meurtres ont fait entrer dans votre maiſon beaucoup de richeſſes qui en ont bien rétabli le déſordre.*

Mais lorſque le cas étoit douteux & que l'accuſé nioit le fait, il étoit obligé de ſe purger par le ſerment de pluſieurs perſonnes, ſuivant ſon rang & ſa qualité. Si l'amende n'étoit fixée qu'à 4 liv. il étoit tenu d'avoir dix-huit perſonnes du côté de ſon pere, & quatre du côté de ſa mere pour prêter ſerment avec lui, & l'on appelloit ces perſonnes *juratores* ou *conjuratores.* Mais ſi l'amende alloit juſqu'à 14 liv. alors il falloit ſoixante témoins ou jureurs, & c'eſt ce qu'on appelloit *werelada*, *homicidium werâ ſolvatur aut wareladâ negetur.* Telle étoit la diſpoſition de la loi. *Voyez* SERMENT.

WERGEL *ou* VERGEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la contrée de Windiſchmarck, au cercle d'Autriche, ſur la rive droite du Gurck, au levant de Rudolsvord. (*D. J.*)

WERGOLENSKOY, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſe, dans la Sibérie, en la province d'Irkutskoy, au nord-oueſt du lac Baikal ſur la rive droite de la Lena, vers ſa ſource, à quelques lieues au nord d'Irkutskoy. (*D. J.*)

WERINA, (*Géog. mod.*) fleuve de la Boſnie, & l'un de ceux qui ſe jettent dans la Save, ſelon Chalcondyle, cité par Ortelius. (*D. J.*)

WERING *ou* WOERING *ou* WURINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, ſur la gauche du Rhin, entre Cologne & Nuits. Les habitans de Cologne y gagnerent une bataille en 1297, ſur le duc de Brabant. (*D. J.*)

WERME, LE, *ou* LE WORM, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Juliers. Elle prend ſa ſource ſur les confins du duché de Lymbourg, traverſe le duché de Juliers, arroſe Aix-la-Chapelle, & va tomber dans le Roër, au voiſinage de Waſſenberg. (*D. J.*)

WERN *ou* WERNE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans le haut évêché de Munſter, ſur les confins du comté de la Marck, proche la rive droite de la Lippe, à 4 lieues au midi de Munſter. *Long.* 25, 18; *lat.* 51, 40. (*D. J.*)

WERNITZ, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie. Elle prend ſa ſource au comté de Holac, & ſe jette près de Donavert dans le Danube. (*D. J.*)

WERST, ſ. m. (*Meſur. itinér.*) nom d'une meſure de diſtance dont on ſe ſert en Moſcovie. Le *werſt*, ſuivant la ſupputation du capitaine Perry, contient 3504 piés d'Angleterre ce qui fait environ deux tiers du mille anglois. Une

lieue de France contient quatre *werſts*. Un degré a quatre-vingts *werſts*, ou ſoixante milles d'Angleterre. (*D. J.*)

WERST, (*Arpent.*) meſure itinéraire de Ruſſie, de 547 toiſes, qui s'eſt conſervée depuis les Grecs, chez qui il y avoit des milles de 86 au degré, ou de 663 toiſes; il y en a encore dans l'Archipel. M. d'Anville obſerve que dans une carte de la Ruſſie, faite en 1614, les *werſts* ſont évalués ſur le pié de 87; mais par un réglement particulier, on a réduit cette meſure à 500 ſazens, le ſazen compoſé de 3 arſzins ou archines, égales à 7 ſept piés anglois, d'où il réſulte que le *werſt* eſt de 104 au degré ou de 547 toiſes. *Traité des meſures itinéraires*, par M. d'Anville. (*M. DE LA LANDE.*)

WERTACH, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la partie méridionale de la Suabe. Elle prend ſa ſource dans l'évêché d'Augsbourg, aux confins du Tyrol, & va tomber dans le Lech, un peu au deſſous d'Augsbourg. (*D. J.*)

WERTHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, ſur le Mein. Elle eſt le chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom. Ce comté eſt borné au nord par celui de Reineck; à l'orient par l'évêché de Wurſtbourg; au midi & à l'occident, par les terres de l'archevêché de Mayence. Le Mein le coupe en deux parties. (*D. J.*)

WERTHES, (*Géog. mod.*) en latin, *werthuſius mons*, montagne de la Baſſe-Hongrie, connue davantage ſous le nom de *ſchiltberg*. *Voyez* SCHILTBERG. (*D. J.*)

WERWICK *ou* WARWICK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade des Pays-Bas, dans la Flandre au quartier d'Ipres, ſur la Lys, entre Armentieres & Menin. Cette bourgade qui appartient à la maiſon d'Autriche, étoit dans le xiv ſiecle une ville marchande & floriſſante. Elle eſt ancienne, & a même conſervé quelque choſe de ſon nom latin *Vicoviacum*, qui eſt marqué dans l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 20, 43; *lat.* 50, 47.

Chatelain (Martin) né aveugle à *Werwick* dans le dernier ſiecle, faiſoit au tour des ouvrages finis en leur genre, comme des violes, des violons, &c. On lui demandoit un jour ce qu'il deſiroit le plus de voir: les couleurs, répondit-il, parce que je connois preſque tout le reſte au toucher. Mais, lui repliqua-t-on, n'aimeriez-vous pas mieux voir le ciel? non, dit-il, j'aimerai mieux le toucher.

WESELA, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-Bas, au duché de Limbourg. Elle prend ſa ſource dans des marais, & tombe dans la riviere d'Ourt. (*D. J.*)

WESEL, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dans le duché de Cleves, ſur la droite du Rhin, à l'embouchure de la Lippe, à 12 lieues au ſud-oueſt de Cleves, à 6 au nord de Gueldres. Cette ville qui a été impériale ſe gouverne ſelon les loix, quoiqu'elle reconnoiſſe le roi de Pruſſe pour ſon ſouverain. Elle eſt munie d'une bonne citadelle & d'ouvrages extérieurs. *Long.* 24, 15; *lat.* 51, 36.

Heshuſius (Tilemannus), théologien de la confeſſion d'Augsbourg, né à *Weſel* l'an 1526, fit beaucoup parler de lui par ſon humeur impétueuſe. Il ſe brouilla à Hidelberg, à Jene, à Konisberg, & ailleurs, avec tout le monde. Chaſſé de lieu en lieu, il ſe retira à Helmeſtad, où il fut fait profeſſeur en théologie, & y mourut en 1588. Il eſt auteur d'un commentaire ſur les pſeaumes, ſur Iſaïe, & ſur toutes les épîtres de S. Paul; mais tous ſes ouvrages ſont tombés dans l'oubli. (*D. J.*)

WESEN, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, au pays de Gaſter, ſur le lac de Wahleſtalt. Il eſt fort fréquenté, parce qu'il eſt ſur la route de Suiſſe en Allemagne, c'étoit autrefois une bonne ville. (*D. J.*)

WESENBERG *ou* WESEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier de Wirland, ſur la riviere Weiſs, entre Revel & Nerva. Charles XII roi de Suede, y avoit établi ſes magaſins en 1706, pour ſon expédition de la Livonie. *Long.* 44, 22; *lat.* 59, 16. (*D. J.*)

WESER LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle a ſa ſource dans la Franconie, au duché de Cobourg, où elle prend le nom de *Werra*; & après avoir

reçu pluſieurs rivieres & parcouru pluſieurs pays, elle ſe rend dans la mer d'Allemagne à l'orient, aſſez près de l'embouchure du fleuve Jade.

Le *Weſer* eſt le *Viſurgis*, ſi fameux dans l'hiſtoire. On remarque que Druſus fut le premier des Romains qui approcha du *Weſer* pour combattre les Chéruſques; & qu'au retour il fut en danger d'être défait par les Sicambres proche de la ville de Horn, à l'entrée de la forêt de Dethmold, où eſt le château d'Exterſtein ſur la montagne des Pics. Ce fut encore aux environs de cette riviere que Germanicus fils de Druſus, ſe ſignala dans la bataille contre Arminius, général des Chéruſques. Enfin le *Waſer* a été rendu célebre par les victoires des François contre les Saxons en 555, & principalement par celles de Charlemagne l'an 783. *(D. J.)*

WESOP, *(Géog. mod.)* petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande, au Goyland, à deux lieues d'Amſterdam, ſur la riviere de Vecht. *Long.* 22, 40; *lat.* 51, 21.

Til (Salomon van) profeſſeur de théologie à Leyde, naquit à *Weſop* en 1644, & mourut en 1713. Il embraſſa la doctrine & les principes de Cocceius, qu'il défendit dans un grand nombre d'ouvrages ſur l'écriture, dont les uns ſont en flamand, & les autres en latin; mais on ne les lit plus aujourd'hui. *(D. J.)*

WESSEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, au comté de Horn, ſur la gauche de la Meuſe, entre Maſeik & Ruremonde. *(D. J.)*

WEST-FRISE, *(Géog. mod.)* c'eſt-à-dire, *Friſe occidentale*, pays qui joint avec la Hollande, fait une des ſept Provinces-unies. La plupart des auteurs donnent le nom de *Weſt-friſe* à la nord-Hollande, mais c'eſt improprement; car toute la preſqu'iſle qui eſt nommée *la Hollande ſeptentrionale* ſur les cartes, n'eſt pas de la *Weſt-friſe*. Il eſt pourtant vrai qu'après que les comtes de Hollande eurent conquis ce pays, il fit partie du comté de Hollande, & pour lors on s'accoutuma à le nommer *nord-Hollande* ou *Hollande ſeptentrionale*, quoique dans les actes publics le nom de *Weſt-friſe* ſe ſoit toujours conſervé juſqu'à ce jour. *(D. J.)*

WEST-HAM, *(Géog. mod.)* paroiſſe d'Angleterre dans le comté de Kent. Le Darent traverſe cette paroiſſe, où il arriva dans le ſeizieme ſiecle un bouleverſement étrange. A un mille & demi de *Weſt-ham*, du côté du ſud, une piece de terre de douze toiſes de longueur, s'enfonça de ſix piés & demi, le 18 de Décembre 1596. Le lendemain elle s'enfonça de quinze piés, & le troiſieme jour de plus de quatre-vingts. Par cet enfoncement, une portion de terre de quatre-vingts perches de longueur & de trente de largeur, qui comprenoit deux grands clos ſéparés l'un de l'autre par une rangée de frênes, commença à ſe détacher du reſte de la terre qui l'environnoit & changea de place, ſe pouſſant au midi pendant onze fois vingt-quatre heures avec les arbres & les haies qui étoient deſſus.

Cette portion de terre emporta avec elle deux creux pleins d'eau; l'un profond de ſix piés, l'autre de douze; & larges de quatre perches, avec pluſieurs aulnes & frênes qui étoient ſur le bord, & un grand rocher. Tout cela fut non ſeulement arraché de ſa place & tranſplanté à quatre perches delà, mais encore pouſſé en haut; de ſorte qu'il s'en forma une petite butte élevée de neuf piés au deſſus de l'eau, ſur laquelle le tout avoit gliſſé. Il vint une autre terre à la place que toutes ces choſes avoient occupée, & qui étoient néanmoins plus hautes auparavant. On a vu dans ce même quartier pluſieurs autres exemples de pareils bouleverſemens; & c'eſt pourquoi on trouve quantité de creux pleins d'eau qui occupent la place des terres abymées: delà vient encore qu'il y a des vallées profondes dans les endroits où il y avoit autrefois des montagnes, & au contraire des hauteurs où l'on ne voyoit anciennement que des campagnes. *Délices de la Grande-Bretagne. page* 834. *(D. J.)*

WEST-HITH, *(Géog. mod.)* ancien port d'Angleterre, dans le comté de Kent, & des débris duquel s'eſt formé celui de *Hieth ou Hith*. L'Océan s'eſt tellement

éloigné du port de *Weſt-Hith*, qu'il en eſt préſentement à la diſtance d'un bon mille. *Weſt-Hith* s'étoit auſſi élevé ſur les ruines d'un port plus ancien nommé aujourd'hui *Limne*, & autrefois *portus lemanis*. Il ſe trouve à préſent à deux milles de la mer. *(D. J.)*

WEST-HOFFEN, *(Géogr. mod.)* petite ville de France, dans la Baſſe-Alſace, & & le chef-lieu d'un bailliage. Elle eſt ſituée au pié d'une montagne, & ſéparée du fauxbourg par un foſſé revêtu de maçonnerie qui a ſept ou huit toiſes de large, ſur environ douze piés de profondeur. *(D. J.)*

WEST-MEATH, *(Géogr. moderne.)* comté d'Irlande dans la province de Leinſter, au couchant du comté d'Eſt-Meath, au midi de celui de Cavan, & au nord de Kings-County. Il a quatre milles de longueur & vingt de largeur. On le diviſe en onze baronnies; la capitale s'appelle *Molingal*, & a droit de députer au parlement de Dublin, & de tenir marché public.

Les deux comtés de *Weſt-Meath* & d'Eſt-Meath, n'étoient autrefois réputés que pour un, & ce ne fut que vers le milieu du XVI ſiecle, ſous le regne de Henri VIII qu'ils furent diviſés en deux. *(D. J.)*

WEST-MORLAND *ou* WESTMORLAND, *(Géogr. mod.)* province d'Angleterre. Elle eſt bornée au ſud & au ſud-eſt par le duché de Lancaſtre; à l'oueſt & au nord par le Cumberland; à l'orient par le duché d'Yorck. Son nom lui vient de ſes terres incultes, que les habitans des provinces ſeptentrionales de l'Angleterre, appellent en leur langue *Mures*; de ſorte que *Weſt-Morland*, ſignifie un pays de terres en friche à l'oueſt. En effet, ce comté eſt preſque tout couvert de hautes montagnes, & par conſéquent ſec & peu habité: car quoiqu'il ait trente milles de longueur du nord au ſud, vingt-quatre de largeur de l'eſt à l'oueſt, & cent douze de circuit, on n'y compte qu'une ville, Appleby capitale, huit bourgs & 26 paroiſſes. *Robinſon* (Thomas) a donné l'hiſtoire naturelle de cette province. *London 1709. in-8°.* L'air qu'on y reſpire eſt pur, ſubtil, un peu froid. L'Eden, le Kent, le Lon, & l'Eamon, ſont les principales rivieres du *Weſt-Morland*: on y voit deux lacs, ſavoir Ullels-Water, & Winander-Meer.

Les biographes d'Angleterre n'ont pas recueilli en un corps les gens de lettres nés dans cette province; cependant elle en produit pluſieurs, ſur-tout en théologie; j'en vais donner la preuve, & je ſuivrai l'ordre des temps à cet égard.

Potter (Chriſtophe), naquit vers l'an 1591, & étudia à Oxford. Il devint chapelain du roi Charles I, auquel il fut toujours fort attaché. En 1635, il fut nommé doyen de Worceſter; en 1640, vice-chancelier d'Oxford; & en 1645, doyen de Durham; mais il mourut environ deux mois après, avant que d'avoir pris poſſeſſion de ce doyenné. Il eſt connu par divers ouvrages théologiques, qui montrent beaucoup de modération & d'attachement aux ſeules doctrines fondamentales du ſalut.

Barlow (Thomas) naquit en 1607, devint profeſſeur en métaphyſique à Oxford, fut nommé évêque de Lincoln en 1675, & mourut en 1691, âgé de 85 ans. Il donna tous ſes livres à la bibliotheque bodléienne, & au college de la reine; il étoit zélé calviniſte, & ſavant dans l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Son traité ſur la tolérance en matiere de religion, eſt fort inférieur à ceux qui ont paru depuis; mais il a rompu la glace, & a fait voir combien il eſt difficile d'établir juſqu'à quel point des héréſies peuvent être criminelles, en ſorte qu'il eſt prudent de les tolérer; il a écrit une brochure ſur la queſtion, « s'il eſt permis » au roi d'accorder la grace à un homme » convaincu de meurtre, & légitimement » condamné; » ſon avis eſt pour l'affirmative.

Laugbaine (Gérard) naquit en 1608, devint garde des archives de l'univerſité d'Oxford; il ſe procura l'eſtime de l'archevêque Uſſer, de Selden, & d'autres ſavans hommes de ſon temps; il fonda une école dans le lieu de ſa naiſſance, & mourut en 1657, âgé de 49 ans. Ses écrits prouvent qu'il avoit une grande érudition; il a donné 1°. *Longin*, avec des notes,

Oxford 1636. in-8°. 2°. un livre imprimé à Londres en 1644, *in-4°.* ſur le covenant qu'il trouva illicite, & qu'il condamne; 3°. il a mis au jour la fondation des univerſités d'Oxford & de Cambridge.

On a pluſieurs de ſes lettres à Uſſerius, dans le recueil publié à Londres en 1686, *in-fol.* Dans une de ſes lettres à Selden, en date du 17 novembre 1651, on lit le paſſage ſuivant: « En conſé-» quence de vos ordres (car c'eſt ce » que ſont pour moi tout ce que vous » appellez prieres) contenus dans votre » derniere du ſix de ce mois, j'ai con-» ſulté les manuſcrits grecs de notre biblio-» theque publique, où ſe trouve la pre-» miere épître de S. Jean; nous n'en avons » que trois, & il y en a un d'imparfait, » où il manque quelques-unes des épîtres » catholiques. Dans les deux autres, on » lit au *chap. v*, ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ τὸ πνεῦμα, καὶ τὸ αἷμα καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἓν εἰσι, » ſans qu'il y ait la moindre trace de ce » qui paſſe ordinairement pour le *verſet 7.* » Vous ſavez ce que Beze en a dit; à » quoi j'ajouterai que dans le nouveau » teſtament interlinéaire de Raphélingius, » de 1612, ces mots οἱ τρεῖς ἐν τῷ οὐρανῷ finiſſent » le *verſet 7*, & manquent entiérement » dans le huitieme; l'édition de Geneve » de 1620, *in-4°.* lit de la même ma-» niere. Je ſuppoſe que votre but n'eſt » pas de rechercher toutes les variantes » des éditions, mais des manuſcrits; je » ne ſais auſſi s'il s'agit dans vos ordres, » des manuſcrits latins comme des grecs; » c'eſt ce qui m'empêche de vous fatiguer » des diverſes leçons de nos manuſcrits » latins; les uns n'ont abſolument rien » du *verſet 7*; d'autres l'ont en marge; » d'autres le placent après ce que nous » comptons ordinairement pour le *verſet 8*; » & ceux qui les ont tous deux, varient » encore de diverſes manieres. Quoi qu'il » en ſoit, en cas que cela vous puiſſe » être de quelque utilité, au premier avis » que vous m'en donnerez, je vous en-» verrai un détail plus exact ſur ce ſujet. »

Barwick (Jean) naquit en 1612, & ſe dévoua aux intérêts de Charles I & de Charles II. Il fut nommé doyen de Durham en 1660, & mourut en 1664, dans le temps qu'il pouvoit s'attendre à des dignités plus élevées. Il a publié quelques ſermons que le temps a fait diſparoître. Son frere *Barwick* (Pierre) ſe fit médecin, & défenſeur zélé de la découverte de la circulation du ſang par Harvée. Il falloit être alors bien hardi, pour oſer embraſſer ce ſyſtême; car quoique Harvée eût atteint ſa 80ᵉ année en 1657, il eut bien de la peine à voir ſa doctrine établie avant ſa mort.

Mill (Jean) naquit vers l'an 1645, & fut nommé un des chapelains de Charles II en 1681. Il mourut en 1707, à 62 ans.

Il publia en 1676 un ſermon ſur la fête de l'annonciation de la bienheureuſe Vierge. J'en vais donner le précis, parce que ce diſcours n'a jamais été traduit. Il parla d'abord du grand reſpect & de la profonde vénération que toute l'antiquité a eue pour la Vierge Marie, fondée ſur cette opinion qu'après qu'elle eut répondu à l'ange, *qu'il me ſoit fait ſelon ta parole*, elle fut, par un privilege ſingulier, préſervée de tout péché actuel pendant ſa vie; mais cette tradition, n'a pas le moindre fondement dans l'écriture, & l'on peut avec raiſon la mettre au rang de tant d'autres qui ont produit mille éloges outrés, donnés à une ſainte dont la vertu & la piété ſont repréſentées d'une maniere trop honorable & trop avantageuſe dans l'évangile, pour avoir beſoin qu'on lui prodigue d'autres louanges deſtituées de fondement. Si l'on regarde le zele de quelques anciens peres de l'égliſe ſur ce ſujet, comme très-louable dans leur intention, on ne pourra s'empêcher de blâmer ceux qui, pour honorer la Vierge Marie, lui ont attribué les perfections divines, & ont prétendu qu'on devoit lui rendre le culte religieux qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul. Elle étoit, dit l'ange, *remplie de grace*; mais il ne dit pas que ſa *plénitude de grace* étoit telle qu'elle pouvoit la communiquer à tous ceux qui en avoient beſoin, de la même maniere que notre ſauveur dit que « comme le pere a la vie » en ſoi-même, il a donné auſſi au fils » d'avoir la vie en ſoi-même. »

Le jéſuite Suarez a exercé toute la ſubtilité de ſon eſprit, pour déterminer le degré de cette plénitude. « La grace de la Vierge » Marie,

» Marie, dit-il, (*III. part. diſp. 18, ſect. 4.*) étoit plus grande dès le premier inſtant de ſa conception, que ne l'eſt celle du plus parfait des anges, & par conſéquent méritoit plus que mille hommes ne peuvent mériter pendant toute leur vie. Cette grace augmenta continuellement en elle, tant qu'elle vécut, d'une telle maniere que dans le premier inſtant de ſa conception, ſa grace, ou ſa ſainteté, ſurpaſſoit celle du plus parfait des anges, qui parvient à la perfection par un ou deux actes. Dans le ſecond inſtant ſa grace fut doublée, & devint auſſi deux fois auſſi excellente & auſſi méritoire qu'elle l'étoit au premier. Dans le troiſieme inſtant, elle devint quatre fois auſſi excellente; dans le quatrieme, huit fois auſſi grande qu'au premier; & ainſi de ſuite en progreſſion géométrique; ainſi ſa ſainteté ayant doublé à chaque inſtant, depuis le moment de ſa conception juſqu'à celui de ſa naiſſance, & enſuite chaque acte de vertu ayant de la même maniere été deux fois auſſi excellent que celui qui l'avoit précédé; & cela ayant continué juſqu'à la ſoixante & douzieme année de ſon âge qu'elle mourut, elle étoit parvenue à un tel degré de ſainteté & de mérite, qu'elle en avoit plus elle ſeule, que tous les hommes & tous les anges n'en ont enſemble; elle eſt plus chere à Dieu que toutes les créatures intelligentes; il l'aime davantage que l'égliſe univerſelle. » Ces bizarres notions ſont le fruit de la théologie ſcholaſtique, entée ſur une imagination toute portée au fanatiſme.

Si le culte de la bienheureuſe Vierge avoit été en uſage dès le commencement du chriſtianiſme, (dit M. Mill), pourroit-on imaginer que notre ſauveur & ſes apôtres auroient gardé le ſilence ſur ce rite religieux, & que les auteurs chrétiens des trois premiers ſiecles, ſe ſeroient tus ſur cette dévotion? Elle commença cependant vers le milieu du quatrieme ſiecle, & S. Epiphane, qui vivoit alors, l'appelloit *l'héréſie des femmes*. Il y avoit de ſon temps certaines dévotes d'Arabie, qui pour témoigner leur reſpect pour la bienheureuſe Vierge, offroient à cette reine des cieux (ainſi qu'elles la nommoient), certains gâteaux, appellés *collyrides*, d'où on donna à ces hérétiques le nom de *collyridiennes*. S. Epiphane ayant appris cette dévotion mal-entendue, déclame avec une grande véhémence contre cette pratique. Marie, dit-il, étoit ſans doute une illuſtre, ſainte, & reſpectable Vierge; mais elle ne nous a point été propoſée comme un objet d'adoration. Qu'on la vénere, ajoute-t-il, & qu'on adore Dieu ſeul: *και η καλλιστη η Μαρια, και αγια τετιμηται, αλλ' ου εις το προσκυνεισθαι, η Μαρια ην τεθη, η σαρκα προσκυνειτω.*

Le ſavant théologien anglois établit enſuite les différens périodes des progrès du culte rendu à la bienheureuſe Vierge. Le concile d'Epheſe, qui fut tenu vers le quatrieme ſiecle, nomma pour la premiere fois la Vierge, *mere de Dieu*, & ce fut par un zele indiſcret qu'il ſe conduiſit ainſi, pour s'oppoſer à l'héréſie de Neſtorius; cependant, ce titre fit que dans les ſiecles ſuivans, on ſe donna carriere par des harangues peu ſenſées à la louange de la Vierge; mais ce ne fut qu'environ ſept-cents ans après qu'on établit un office réglé à ſon honneur. Les chanoines de Lyon ſont les premiers qu'on ſache, qui inſérerent la doctrine de la conception immaculée dans leurs offices eccléſiaſtiques, ce qui leur attira une forte cenſure de la part de S. Bernard. Il y a environ trois cents cinquante ans, que Duns Scot, fameux docteur ſcholaſtique, renouvella cette opinion, & la propoſa comme une choſe ſimplement probable. Le pape Sixte IV promulga dans la ſuite une bulle pour appuyer cette doctrine, que le concile de Trente a confirmée.

Un cardinal de l'égliſe, S. Bonaventure, né en 1221, & mort en 1274, introduiſit le premier l'uſage d'adreſſer une priere à la ſainte Vierge, après complies. Il recueillit exprès les pſeaumes de David, & appliqua directement à la ſainte Vierge, tous les ſublimes cantiques que le roi prophete adreſſoit à Dieu. Tout cela prouve qu'il importe à l'égliſe de ne point ſe livrer à un culte qui doit immanquablement dégénérer en ſuperſtition.

Le grand ouvrage de Mill, je veux dire

ſon édition du nouveau teſtament grec, parut en 1707, environ quinze jours avant ſa mort; mais le ſavant Kuſter en a publié une ſeconde édition beaucoup meilleure, *Roterdami 1710, in-fol.* L'illuſtre Whitby fut alarmé du nombre de variantes recueillies dans cet ouvrage, & il l'attaqua comme étant d'une dangereuſe conſéquence; mais le docteur Bentley, en ſavant critique, a diſſipé cette vaine terreur.

Après avoir remarqué que Whitby reproche à Mill de rendre précaire tout le texte du nouveau teſtament, & d'abandonner tout à la fois la réformation aux catholiques romains, & la religion elle-même aux déiſtes, il ajoute; « A Dieu » ne plaiſe! & nous eſpérons toujours de » meilleures choſes: car il eſt sûr que ces » diverſes leçons exiſtoient dans les différens exemplaires, avant qu'on les ait » recueillies: il eſt sûr que M. Mill ne les » a ni faites ni inventées, & qu'il les a » ſeulement expoſées aux yeux du public. » La religion ne perdoit rien de ſa vérité, » pendant que ces *variantes* étoient ſeulement exiſtantes çà & là; en ſera-t-elle » moins vraie & moins sûre, depuis que le » recueil en a été mis au grand jour? cela » ne ſe peut; il n'y a ni faits ni vérités » bien expoſées, que la vraie religion ait » à craindre. »

Paſſons, continue-t-il, le nombre des *variantes;* qu'il y en ait trente milles ou non, il eſt toujours certain que ce nombre augmentera, ſi l'on collationne encore un plus grand nombre de manuſcrits; mais s'enſuivra-t-il delà, qu'il n'y a point d'auteur profane qui ait tant ſouffert des injures du temps, que le nouveau Teſtament? ce fait ſeroit faux; car le texte de l'Ecriture n'a pas ſubi un plus grand nombre de variations, que ce qu'il en a dû néceſſairement réſulter de la nature des choſes, & que celles qui lui ſont communes, proportion gardée, avec tous les claſſiques de quelque ordre qu'ils ſoient.

Il y a environ trois ſiecles que le ſavoir refleurit dans notre occident. S'il n'eût reſté alors qu'un ſeul manuſcrit grec du nouveau Teſtament, nous n'aurions certainement aucune variante; mais dans ce cas-là, le texte ſeroit-il en meilleur état qu'il ne l'eſt aujourd'hui, à cauſe de trente mille diverſes leçons que l'on a recueillies d'une grande quantité de différens manuſcrits? tant s'en faut, puiſque quand même le ſeul exemplaire qui nous ſeroit reſté auroit été des meilleurs, il ne pourroit qu'y avoir eu des centaines de fautes, & quelques omiſſions auxquelles il n'y auroit point de remede.

Ajoutez à cela, que les ſoupçons de fraude & de tromperie ſe ſeroient fortifiés à un degré incroyable; la pluralité des manuſcrits étoit donc néceſſaire; un ſecond, joint au premier, en augmentoit l'autorité, de même que la ſûreté; mais de quelque endroit que vous tiriez ce ſecond, il différera en mille choſes du premier, & cela n'empêchera pourtant point qu'il n'y ait encore dans les deux la moitié des fautes qu'il y avoit dans un ſeul, & peut-être même davantage: cela conduit à en faire ſouhaiter un troiſieme, & puis un quatrieme, & puis encore tout autant qu'il s'en peut trouver, afin qu'à l'aide des uns & des autres, on puiſſe venir à bout de corriger toutes les fautes; un exemplaire ayant conſervé la véritable leçon dans un endroit, & quelqu'autre l'ayant conſervé ailleurs: or à meſure que l'on conſulte un plus grand nombre de manuſcrits différens, il faut de toute néceſſité que le nombre des diverſes leçons ſe multiplie; chaque exemplaire ayant ſes fautes, quoiqu'il n'y en ait guere aucun qui ne ſoit d'un grand ſecours en quelques endroits. La choſe eſt de fait, non ſeulement par rapport au nouveau Teſtament, mais encore eu égard à tous les ouvrages de l'antiquité, ſans exception quelconque.

Parmi les auteurs que l'on appelle *profanes*, il y en a quelques-uns dont il ne nous reſte qu'un ſeul manuſcrit. Tels ſont Velleius Paterculus, de la claſſe des latins, & Heſychius, de celle des grecs. Qu'en eſt-il arrivé? Les fautes des copiſtes y ſont en ſi grand nombre, & les lacunes ſi fort irrémédiables, que, malgré l'attention des plus ſavans & des plus ſubtils commentateurs qui y ont travaillé depuis deux ſiecles, ces deux auteurs ſont encore dans l'état le plus triſte, & ſelon les apparences, y ſeront toujours.

Il en eſt tout autrement des écrits de l'antiquité, dont il s'eſt conſervé pluſieurs exemplaires. On y voit à la vérité les diverſes leçons qui s'y ſont multipliées, à proportion des différens manuſcrits. Mais on y voit auſſi qu'à l'aide de ces différens manuſcrits collationnés par des critiques habiles & judicieux, le texte en eſt plus correct, & ſe rapproche davantage de ce qu'il étoit à ſa premiere origine. Si nous avions les originaux des anciens, il faudroit s'y tenir, & mettre à l'écart toutes les ſimples copies. Mais dans la nature des choſes, il nous eſt impoſſible d'avoir ces originaux : le cours des ſiecles, & mille accidens les ont néceſſairement tous conſumés & détruits. A leur défaut on doit recourir aux copies, & lorſqu'il y en a pluſieurs, l'examen & la collation tiennent lieu de reſſource.

M. Bentley remarque enſuite que Térence eſt un des auteurs claſſiques que nous avons à préſent dans le meilleur état ; que le manuſcrit le plus ancien & le plus conſidérable que nous en ayions, eſt dans la bibliotheque du Vatican ; qu'il approche extrêmement de la propre main du poëte ; qu'il y a pourtant dans ce manuſcrit-là même quelques centaines de fautes, dont la plupart peuvent être corrigées ſur d'autres exemplaires, qui ſont d'ailleurs d'une date plus récente, & beaucoup moins eſtimables. Le docteur ajoute, qu'il en a lui-même collationné pluſieurs ; & il aſſure que dans cet auteur, dont les ouvrages ne ſont pas un volume auſſi gros que le nouveau Teſtament, il a trouvé vingt mille diverſes leçons, & qu'il eſt moralement certain que ſi l'on collationnoit la moitié des exemplaires de Térence avec la même préciſion, & le même ſcrupule que l'on a fait du nouveau Teſtament, les variantes de ce poëte monteroient à plus de cinquante mille : car il importe d'obſerver, dit-il, que dans le manuſcrit du nouveau Teſtament, on a porté l'exactitude ſur les diverſes leçons, juſqu'à la derniere minutie. La plus petite différence dans l'orthographe, dans les moindres particules, dans les articles, dans l'ordre & dans l'arrangement des mots, mis devant ou après, ſans rien changer au ſens, a été ſoigneuſement obſervée. Faut-il donc s'étonner de ce qu'après avoir ainſi ſureté toutes les eſpeces de *varianes*, on en ait trouvé trente mille ?

Tout le monde convient que les vers ne ſont pas ſi ſujets au changement que la proſe. Otez l'ignorance groſſiere dans une langue connue, le copiſte eſt conduit par la meſure ; cependant dans les anciens poetes même, le nombre des *varianes* qu'on y trouve, eſt étonnant. Dans l'édition de Tibulle donnée par Broekhuiſen, on voit à la fin du livre un recueil de diverſes leçons, où on en découvre tout autant qu'il y a de vers dans le poëte. Il en eſt de même du Plaute de Paréus, *&c.* Ajoutez à toutes ces conſidérations, que les manuſcrits qui nous reſtent des auteurs profanes, ne ſont qu'en petit nombre en comparaiſon de ceux du nouveau Teſtament.

M. Whiſton obſerve auſſi, que tant s'en faut que les diverſes leçons de ce dernier livre, faſſent tort au texte, ou en affoibliſſent l'autorité en général, qu'au contraire elles y donnent un grand jour, nous faiſant connoître quelquefois l'expreſſion originale des apôtres en des choſes inconteſtables. Elles ſont encore des preuves de l'authenticité de nos exemplaires ordinaires quant à l'eſſentiel, puiſque de ces trente mille variantes, il y en a à peine cinquante qui changent conſidérablement le ſens ſur quelque point important. *Voyez* auſſi *les judicieuſes remarques de Kuſter* à ce ſujet.

Smith (Jean) naquit en 1659 ; il cultiva l'hiſtoire & la théologie dans ſa cure de Durham. L'hiſtoire eccléſiaſtique de Bede, à laquelle il a fait un beau ſupplément, a paru en 1722, ſept ans après ſa mort.

Addiſon (Lancelot) fut nommé doyen de Lichfield en 1683, & auroit été vraiſemblablement élevé à l'épiſcopat peu de temps après la révolution, ſi le miniſtere ne l'eût regardé comme trop attaché au parti contraire. Il mourut en 1703, après avoir donné pluſieurs ouvrages en Anglois. Voici les titres de quelques uns.

1°. La barbarie occidentale, ou récit abrégé des révolutions de Fez & de Maroc, avec un détail des coutumes ſacrées, civiles

& domeſtiques de ces deux royaumes ; à Oxford 1671 *in* 8°. Il pouvoit parler ſavamment de ce pays-là, car il avoit réſidé pluſieurs années à Tanger, en qualité de chapelain de ſa nation. 2°. L'état préſent des Juifs dans la Barbarie, contenant un détail de leurs coutumes, tant ſacrées que profanes. Londres 1675 *in* 8°. Si M. Baſnage eût vu ce traité, il y auroit puiſé bien des lumieres pour compléter ſon hiſtoire des Juifs. 3°. Défenſe modeſte du clergé, où l'on examine briévement ſon origine, ſon antiquité & ſa néceſſité. Londres 1677 *in*-8°. par L. A. D. D. Le docteur Hickes a fait réimprimer ce petit ouvrage en 1709, ſans en connoître l'auteur, mais parce qu'il a trouvé ce livre écrit avec beaucoup de force, de préciſion, de nobleſſe & d'érudition. 4°. L'état de Tanger ſous le gouvernement du comte de Tiviot. Londres 1671 *in*-4°.

Le docteur Addiſon a auſſi donné l'état du mahométiſme, avec un abrégé de la vie & de la mort de Mahomet. Londres 1679 *in*-8°. En parlant des moyens qui ont contribué à la propagation du mahométiſme, le docteur Addiſon marque entre autres la tolérance, clairement preſcrite dans l'alcoran, *c. xvij, p. 102 & 103.* L'auteur fait auſſi mention du traité d'alliance conclu, à ce que l'on prétend, entre Mahomet & les chrétiens. Gabriel Sionite publia cette piece en France, d'après l'original qu'on diſoit avoir été trouvé dans un monaſtere de Mont-Carmel. Elle fut réimprimée en Allemagne par les ſoins de Jean Fabricius en 1638. Grotius croyoit cette piece ſuppoſée, & il avoit raiſon, car outre que le ſtyle ne reſſemble point du tout à celui de l'alcoran, on a découvert depuis que cette piece avoit été portée d'Orient en Europe par un capucin nommé *Pacifique Scaliger*, & toutes les apparences ſont qu'elle a été forgée par ce miſſionnaire.

Enfin, le docteur Lancelot Addiſon tire une grande gloire d'avoir été le pere du célebre Addiſon né en 1672 à Wilton, & c'eſt là que nous n'oublierons pas de donner ſon article. *(Le chevalier* DE *JAUCOURT.)*

WEST-RIDING, *(Géog. mod.)* nom du quartier occidental du duché d'Yorck. On compte dans le *Weſt Riding*, cent quatre égliſes paroiſſiales, ſans les chapelles, & vingt & une villes & bourgs à marché : mais ce qui en fait le plus bel ornement eſt la ville d'Yorck, capitale de la province. Ce quartier eſt pour la plus grande partie couvert de montagnes, entrecoupé de rochers, & revêtu de forêts en quelques endroits. Les montagnes & les rochers ſont entiérement ſtériles ; mais les collines & les vallées fourniſſent du blé & des pâturages autant qu'on en peut conſumer dans le pays. Dans les endroits où le terroir ne rapporte rien, on y trouve des mines de plomb ou de cuivre, & des carrieres de charbon de pierre ou de terre. *(D. J.)*

WESTERAS, *(Géog. mod.)* autrement *Aroſen*, ville de Suede, capitale de la Weſtmanie, ſur le bord ſeptentrional du lac Maler, à ſix lieues au nord-eſt de Koping, & à vingt lieues au nord-oueſt de Stockholm, avec un château pour ſa défenſe. C'eſt à *Weſteras* que ſe fit en 1544 l'acte d'union héréditaire, qui aſſura la couronne aux deſcendans de Guſtave-Vaſa. *Long.* 34, 42 ; *lat.* 56, 39.

Rudbeck (Olaüs) étoit de *Weſteras*. Il eſt fort connu des anatomiſtes par ſa découverte des vaiſſeaux lymphatiques, & des littérateurs par ſon grand ouvrage intitulé *Atlantica*, dans lequel il prétend que les Allemands, les Anglois, les Danois, les François, & divers autres peuples, doivent leur premiere origine à la Suede ; il a ſemé beaucoup d'érudition pour ſoutenir ſa chimere. *(D. J.)*

WESTERBOURG, *le comté de (Géog. mod.)* petit comté d'Allemagne, dans la partie orientale de la Wetteravie, nommé le Weſter-Wald ; ce comté a pour chef-lieu un gros bourg qui lui donne ſon nom, & qui eſt défendu par un château. *(D. J.)*

WESTERGOE, *(Géog. mod.)* comté des Pays-Bas, dans la Friſe, dont il compoſe un des trois quartiers. Ce comté eſt proprement la partie de la Friſe qui eſt au couchant vers la côte de Zuyderzée ce qui a occaſioné ſon nom. Le *Weſtergoé* comprend huit cantons appellés *Grietnies.*

Ses villes ſont Franeker, Harlingen, Staveren, Hindeloping, Worcum ſur le Zuyderzée, & Sneck qui eſt ſitué au milieu du pays. *(D. J.)*

WESTERNES, ISLES *(Géog. mod.)* iſles nombreuſes & de différente grandeur; elles ſont ainſi nommées à cauſe de leur ſituation, par rapport à l'Ecoſſe à qui elles appartiennent. Ce ſont les Hébrides ou *Æbudæ* des anciens. On les diſtingue en trois claſſes relativement à leur grandeur, & on en compte en total quarante-quatre. *Long. 10, 12; lat. 55, 58, 50.*

Le ſol des iſles *Weſternes* eſt fort diſſemblable, quoique l'air y ſoit en général pur & ſalutaire. Les habitans parlent la langue irlandoiſe, mais un peu différemment de la maniere dont on la parle en Irlande. Ils reſſemblent beaucoup aux montagnards du continent d'Ecoſſe dans leurs habits, dans leurs coutumes & dans leur façon de vivre.

Les plus remarquables de toutes ces iſles, ſont celles de Jona & de S. Kilda. La premiere, qu'on appelle à préſent *Colamb-Hill*, proche de l'iſle de Mull, eſt remarquable en ce qu'elle étoit anciennement le lieu de la ſépulture des rois d'Ecoſſe. L'autre eſt appellée par les Inſulaires *Hirt*, par Buchanam *Hirta*, & enſuite *Kilda*. C'eſt la plus éloignée de toutes les iſles *Weſternes*, & elle eſt fameuſe, tant par quelques ſingularités qu'on y rencontre, que par les coutumes qui ſont particulieres à ceux qui l'habitent. *(D. J.)*

WESTER-QUARTIER, *(Géog. mod.)* contrée des Pays-Bas dans la province de Groningue, & la plus occidentale de celles qu'on nomme *les Ommelandes*. Elle eſt aux confins de la Friſe, entre la Hunſe & le Lawers. Cette petite contrée n'eſt peuplée que de villages.

WESTERVICK, *(Géog. mod.)* petite ville de Suede dans le Smaland, aux frontieres de l'Oſtrogothie, ſur la côte au midi de Lindkoping, avec un port. *Long. 35, 18; lat. 57, 55.*

WESTERWALD, *(Géog. mod.)* contrée d'Allemagne dans la Wettéravie, dont elle fait partie. Elle eſt bornée au nord par la Weſtphalie au midi par le Lohn, au levant par la Haute-Hée, & au couchant par le Rhin. Elle comprend une petite portion des états de Cologne & de Treves, les comtés d'Iſembourg, de Sigen, de Dillembourg, & la principauté d'Hadamar. *(D. J.)*

WESTERWOLD, *(Géog. mod.)* contrée des Pays-Bas dans la province de Groningue, & l'une des Ommelandes qui ne contiennent que des villages. Son territoire eſt rempli de marais, de bruyeres & de prairies. *(D. J.)*

WESTGRAAFDYK, *(Géog. mod.)* village de nord-Hollande, où naquit en 1554 Nieuwentit (Bernard), habile phyſicien & mathématicien. Il devint bourgmeſtre de la petite ville de Purmerende, & s'y fit eſtimer de tout le monde par ſon ſavoir, par ſon mérite, & par ſon intégrité: il mourut en 1618, à 63 ans. On a de lui un excellent traité en hollandois, publié à Amſterdam en 1715, in-4°. & intitulé *véritable uſage de la contemplation de l'univers, pour la conviction des athées & des incrédules*. Cet ouvrage a été traduit en anglois, & réimprimé trois ou quatre fois à Londres dans l'eſpace de quatre ans. M. Noguez, médecin, l'a traduit en françois ſous le titre de *l'exiſtence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, à Paris 1725, in-4°. avec des figures, au nombre de vingt-neuf planches. Le P. Niceron a fait l'article de Niewentit dans ſes mémoires des hommes illuſtres, *t. III.* On peut le conſulter. *(D. J.)*

WESTMANLAND, *(Géog. mod.)* & plus communément *Weſtmanie*, province de Suede. *Voyez* WESTMANIE.

WESTMANIE, *(Géogr. mod.)* province de Suede, bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par la Sudermanie & la Néricie, au levant par l'Uplande, & au couchant par le Wermeland. On lui donne 30 lieues de long, ſur 17 de large; mais c'eſt une contrée ſtérile, & qui n'a que quelques mines d'argent. Weſtéras eſt la capitale. *(D. J.)*

WESTMINSTER, *(Géogr. mod.)* ville d'Angleterre dans le comté de Middleſex, au bord de la Tamiſe, & à l'occident de Londres, avec laquelle elle ne fait plus qu'une même ville. Mais quoique *Weſtminſter* ſoit jointe à Londres par une ſuite

de maiſons & d'hotels ſans interruption, & qu'on la comprenne ordinairement ſous le nom de Londres; cependant elle fait un corps de ville qui a ſes privileges & ſes droits ſéparés, auſſi-bien que ſa juriſdiction.

Dans le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, il y avoit encore un mille de diſtance entre l'une & l'autre de ces villes, & cet eſpace étoit rempli par des champs & par des prairies; mais les habitans de Londres s'étant multipliés d'année en année depuis le regne de Charles I, cet eſpace de terrein a été rempli peu-à-peu par de belles & magnifiques rues qu'on y a bâties, de ſorte que les deux villes ſont jointes aujourd'hui comme le fauxbourg S. Germain & Paris, & ſans la différence de juriſdiction, elles ſeroient parfaitement confondues.

Anciennement *Weſtminſter* s'appelloit *Thorney*, du dieu Thor qu'on y adoroit avant la converſion des Saxens. Elle prit enſuite le nom de *Weſt-Minſter*, à cauſe d'un monaſtere bâti dans cet endroit, à l'oueſt de la ville de Londres. Les trois principales choſes qu'on y remarque, ſont l'égliſe, l'abbaye & les reſtes d'un vieux palais royal.

Le gouvernement de *Weſtminſter* s'étend non ſeulement ſur la cité de ce nom, mais encore ſur les fauxbourgs qui avancent du côté de Londres juſqu'à Temple-Bar. Quoique la cité n'ait qu'une paroiſſe appellée *Sainte-Marguerite*, cette paroiſſe eſt d'une grande étendue, & ſes dépendances conſiſtent en cinq autres paroiſſes.

Il n'y a pour le gouvernement de *Weſtminſter*, ni maire, ni échevins, ni shérifs; c'eſt le chapitre qui eſt revêtu de toute la juriſdiction civile & eccléſiaſtique. Il eſt vrai que le gouvernement civil a été mis entre les mains des laïques choiſis ou confirmés par le chapitre. Le chef de tous les magiſtrats s'appelle *high-ſteward*, qui eſt d'ordinaire un noble du premier rang, nommé par le chapitre. Il poſſede cette charge pendant ſa vie, & en fait exercer les fonctions par un homme bien verſé dans les loix. Cet homme, choiſi par le high-ſteward, doit être confirmé par le chapitre, & pour lors il tient avec les autres magiſtrats la cour qu'on appelle *leet*.

Après lui eſt le bailli ou le shérif, car il convoque les jurés. Tous les ſergens de *Weſtminſter* lui ſont fournis; il regle les formalités au ſujet de l'élection des membres du parlement pour la cité de *Weſtminſter*, qui a droit de nommer deux députés. Toutes les amendes & les confiſcations appartiennent au bailli, ce qui rend ſa charge très-lucrative: il y a de plus un grand connétable, choiſi par la cour de leet, & ce magiſtrat a ſous ſes ordres tous les autres connétables. Il eſt ordinairement deux années en charge.

Enfin, cette juriſdiction eſt compoſée de quatorze des principaux bourgeois qu'on appelle *burgeſſes*, & dont ſept ſont pour la cité, & ſept pour ſes dépendances: leur office a beaucoup de rapport à celui des échevins de Londres, car ils ont chacun un *ward* ou quartier particulier ſous leur juriſdiction. De ces quatorze burgeſſes, il y en a deux qui ſont élus ſous le nom de *Head-Burgeſſes*, ou chefs des bourgeois; l'un d'eux eſt pour la cité, & l'autre pour ſes dépendances, auxquelles dépendances on donne les noms de *libertés* & de *franchiſes*.

C'eſt à *Weſtminſter* qu'eſt né vers l'an 1573, Benjamin Johnſon, ou Jonſon, illuſtre poete dramatique; & c'eſt dans l'abbaye de ce lieu, qu'il fut enterré en 1637: comme j'ai déja donné le caractere de ce poëte au mot *tragédie*, j'y renvoie le lecteur. J'ajouterai ſeulement qu'il poſſédoit tout le ſavoir qui manquoit à Shakeſpear, & manquoit de tout le génie dont l'autre étoit partagé: tous deux étoient preſque également dépourvus d'élégance, d'harmonie & de correction: Johnſon, ſervile copiſte des anciens, traduiſit en mauvais anglois leurs plus beaux paſſages: mais Shakeſpear créa & prévalut par ſon génie ſur l'art groſſier de ſes contemporains.

Johnſon étant né fort pauvre, & n'ayant pas de quoi pourſuivre ſes études, travailloit au bâtiment de Lincolns-Inn avec la truelle à la main, & un livre en poche: Shakeſpear ayant vu une de ſes pieces, la recommanda, & cette recommandation introduiſit Johnſon dans le monde. Il

donna la premiere édition de ſes œuvres en 1616, *in-fol.* elles ont été réimprimées plus commodément à Londres en 1716, en ſix vol. *in-8°.* Dans cette collection, ſe trouve une piece intitulée, *humble requête du pauvre Ben au meilleur de tous les rois, de tous les maîtres, de tous les hommes, le roi Charles.* Il y expoſe, à ce prince, que le roi ſon pere lui a donné une penſion annuelle de cent marcs, & le ſupplie d'en faire des livres ſterlings. On ſait ſa réponſe au ſujet du préſent modique qu'il reçut de Charles I. « Je ſuis » logé à l'étroit (dit ce bel eſprit lorſqu'on » lui remit la ſomme,) mais je vois par » l'étendue de cette faveur, que l'ame de » ſa majeſté n'eſt pas logée plus au large. » *I am lodg'd in an Alley; but I ſee from the extent of this bounty, that hers majeſty's ſoul is too log'd in an Alley.*

Il parle dans ſes découvertes (*diſcoveries*) avec une vérité charmante, de toutes ſortes de traverſes auxquelles il avoit été expoſé de la part de ſes ennemis. Ils me reprochoient, dit-il, de ce que je m'occupois à faire des vers, comme ſi je commettois un crime dans cette occupation: ils produiſirent contre moi mes écrits par lambeaux; odieuſe méchanceté! puiſque les écrits de l'auteur le plus ſage paroîtront toujours dangereux, lorſqu'on en citera quelques périodes hors de leur liaiſon avec le reſte. Ils m'ont auſſi reproché ma pauvreté: j'avoue qu'elle eſt à mon ſervice, ſobre dans ſes alimens, ſimple dans ſes habits, frugale, laborieuſe & me donnant de bons conſeils qui m'empêchent de tomber dans les vices des enfans chéris de Plutus. Qu'on jette les yeux, continue-t-il, ſur les plus monſtrueux excès; on ne les trouvera guere dans les maiſons de l'indigence. Ce ſont les fruits des riches géants, & des puiſſans chaſſeurs; tandis que tout ce qu'il y a de noble, de digne de louange & de mémoire, doit ſon origine à de chétives cabanes. C'eſt l'ancienne pauvreté qui a fondé les états, bâti les villes, inventé les arts, donné des loix utiles, armé les hommes contre les crimes; c'eſt elle qui a fait trouver aux mortels une récompenſe dans leur propre vertu, & qui a conſervé la gloire & le bonheur des peuples juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient vendus aux tyrans ambitieux.

Betterton (Thomas,) eſtimé généralement le meilleur acteur qui ait paru ſur le théatre anglois, avant celui qui en fait aujourd'hui la gloire, la fameux Garik, qui eſt ſans contredit le premier de l'Europe; homme unique en ſon genre, & qui ſous le ſiecle d'Auguſte, eût partagé les ſuffrages des Romains entre Pylade & lui: je viens à Betterton. Il naquit dans le Tulte-Street à *Weſtminſter* en 1635; ſon pere; qui étoit ſous-cuiſinier de Charles I, voulut en faire un libraire; mais la plupart de ceux qui ont excellé dans les arts, y ont été conduits par leur génie, malgré les vues & les oppoſitions de leurs parens.

Comme la nature avoit formé Betterton pour le théatre, il s'y diſtingua bientôt avec éclat, & enleva tous les ſuffrages dès l'âge de 22 ans. Il eſt le premier qui ait joué à Londres des rôles de femmes, & il s'en acquitta avec beaucoup d'applaudiſſement. Il entra d'abord dans la troupe du roi; mais comme la plupart des comédiens avoient été chaſſés de leurs trônes imaginaires, lorſque Charles I en perdit un réel, pluſieurs d'entr'eux prirent les armes pour le ſervice de leur ſouverain, & firent paroître beaucoup de valeur pour ſa défenſe. Entr'autres exemples, le fameux acteur Mohun ſe conduiſit avec tant d'intrépidité, qu'on l'honora d'une commiſſion de major, qu'il remit à la révolution, pour retourner au théatre. Le chevalier Davenant avoit marqué beaucoup de zele pour Charles II, qui en récompenſe de ſes ſervices, lui accorda une patente pour former une troupe de comédiens, ſous le titre de *comédiens du duc d'Yorck*; & c'eſt dans cette troupe que ſe mit Betterton, & dont il fut le héros.

Quelques-uns croient qu'il introduiſit le premier en Angleterre le changement de décorations. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il contribua beaucoup à les embellir & à les perfectionner. Il épouſa mademoiſelle Sanderſon, qui joignoit aux talens naturels requis pour faire une excellente actrice, la beauté, les graces & la vertu.

Le théatre anglois ſubit diverſes viciſſitudes par les changemens de troupes, de-

lieux & de directeurs. Un directeur de théatre, par le commerce conſtant qu'il eſt obligé d'avoir, ſoit avec ſa troupe d'acteurs & d'actrices, ſoit avec tout ce qu'il y a de gens frivoles, tant naturels qu'étrangers, eſt proprement dans ſon poſte le Machiavel de l'empire de l'amour. Le théatre eſt en lui-même l'image de la vie humaine; les hommes qui font la plus grande figure dans le monde, ne ſont pas plus ce qu'ils paroiſſent être, que cet acteur à qui vous voyez quitter ſes habits de parade, n'eſt le héros qu'il vient de repréſenter.

Au milieu des révolutions du théatre anglois, Betterton en éprouva dans ſa fortune: il perdit par un prêt inconſidéré, la plus grande partie de ce qu'il avoit gagné, huit mille livres ſterlings. Un bon acteur n'eſt point à Londres dans la miſere: Betterton réuniſſoit en lui tous les talens, la figure, la beauté du geſte & de la voix, la netteté de la prononciation & la ſûreté de la mémoire; ſon action étoit juſte, touchante, admirable.

Je ne puis trop le louer, dit l'auteur du Tatler; car c'étoit un homme étonnant, qui par ſon action m'a fait ſentir ce qu'il y a de grand dans la nature humaine, bien plus vivement que ne l'ont jamais fait les raiſonnemens des philoſophes les plus profonds & les deſcriptions plus charmantes des poëtes; l'angoiſſe dans laquelle il paroiſſoit, en examinant la circonſtance du mouchoir dans Othello; les mouvemens d'amour que l'innocence des réponſes de Deſdémone excitoit en lui, exprimoient dans ſes geſtes une ſi grande variété de paſſions qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, qu'il n'y avoit perſonne qui n'apprît à redouter ſon propre cœur, & qui ne dût être convaincu que c'eſt y mettre le poignard que de ſe livrer aux noirs accès de la jalouſie.

Le comédien Booth, qu'on ne peut ſoupçonner de partialité dans le jugement qu'il portoit de Betterton, diſoit ſouvent que la premiere fois qu'il lui avoit vu repréſenter le Spectre à la répétition de Hamlet, l'air, le ton & l'action qu'il y mit l'avoient ſaiſi d'une telle horreur, qu'il s'étoit trouvé hors d'état pendant quelques momens de pouvoir jouer ſon propre rôle. Lorſque nos connoiſſeurs, dit le chevalier Steele, ont vu cet acteur ſur le théatre, ils ont eu pitié de Marc-Antoine, de Hamlet, de Mithridate, de Théodore & de Henri VIII. On ſait comme il revêtoit l'état de chacun de ces illuſtres perſonnages, & comme dans tous les changemens de la ſcene, il ſe conduiſoit avec une dignité qui répondoit à l'élévation de ſon rang.

Il réuſſiſſoit également dans le comique & dans le tragique, & ce qu'il y a de plus ſingulier, il faiſoit le libertin en perfection: caractere fort oppoſé au ſien. On trouve aſſez de gens qui ſavent emprunter les manieres d'un honnête homme, mais il y a peu d'honnêtes gens qui ſachent contrefaire le faquin. Le dernier rôle qu'il fit, fut le perſonnage d'un jeune homme dans la piece intitulée *The Maid's tragedy*; & quoiqu'il eût déja près de 70 ans, il joua ſon rôle avec tout le feu, l'audace & la vivacité d'un homme de 25 ans.

On repréſenta pour ſon compte, quelques années après qu'il eut quitté le théatre, la piece intitulée l'*Amour payé d'amour*. Cette repréſentation lui valut cinq cents livres ſterlings: l'affluence du monde qui y vint juſtifia la reconnoiſſance qu'on lui portoit, & ce grand acteur eut lieu d'être content des comédiens & de l'aſſemblée. L'épilogue compoſé par M. Row, finit d'une maniere pathétique. « C'eſt, dit il, » le ſouvenir des plaiſirs qu'il vous a pro- » curés, qui vous engage à conſacrer avec » gloire le cothurne de ce grand maître, » & vous ne voulez pas permettre qu'un » homme qui vous a tant de fois touchés » par de feintes douleurs, vous ſoit enlevé » par des ſouffrances réelles. »

Il mourut en 1710 d'une goutte remontée à l'âge de 75 ans, & fut enterré dans le cloître de l'abbaye de *Weſtminſter*. Il a compoſé, traduit ou changé quelques pieces de théatre, entr'autres *dom Sébaſtien*, tragédie de Dryden. Il ſupprima avec tant d'art, dit le poëte, un millier de vers de ma piece, qu'elle y a tout gagné, & que c'eſt à ſes ſoins & à la beauté de ſon jeu que je ſuis redevable du ſuccès qu'elle a eu.

Le chevalier Steele honora ſa mémoire par

par un beau tatler. Rien, dit-il, ne touche plus les gens de goût, que de voir les obſéques de ceux qui ont excellé dans quelque art ou quelque ſcience. M. Betterton exprimoit avec tant de grace & de force l'endroit d'Othello, où il parle de la maniere de gagner le cœur de ſa maîtreſſe, qu'en me promenant dans le cloître je penſois à lui avec la même ſenſibilité que j'aurois eue pour une perſonne qui auroit fait pendant ſa vie ce que je lui ai vu repréſenter. L'obſcurité du lieu & les flambeaux qui marchent devant le convoi, contribuerent à me rendre rêveur & mélancolique : je me ſentis vivement affligé, qu'il y eût quelque différence entre Brutus & Caſſius, & que ſes talens n'aient pu le garantir du cercueil. Conſidérant enſuite le néant des grandeurs humaines, je n'ai pu m'empêcher de voir avec douleur que tant d'hommes illuſtres, qui ſont dans le voiſinage du petit coin de terre où l'on a mis mon ancien ami, ſont retournés en poudre, & qu'il n'y a dans la tombe aucune différence entre le monarque réel & le monarque imaginaire.

Madame Betterton ſurvécut à ſon mari, & peut-être n'a-t-il jamais repréſenté de ſcene auſſi touchante que celle qu'offroit l'état où il laiſſa ſes affaires & ſon épouſe : elle languit long-temps, ſéchant du chagrin de voir le délabrement de ſa ſanté & de ſa petite fortune. La mort de ſon mari jointe à ſon âge & à ſes infirmités, rendoit ſon état pitoyable ; mais l'excès de ſon malheur devint en quelque façon ſa reſſource, parce qu'il la priva de ſon bon ſens & de ſa raiſon.

Je me ſuis étendu ſur cet homme célebre en ſon genre, parce que tous ceux qui excellent dans quelqu'un des beaux arts, méritent l'eſtime & les éloges des gens de lettres.

Lée (Nathanael), célebre poëte, naquit à *Weſtminſter* vers le milieu du dernier ſiecle, & fit onze pieces de théatre, qui ont été jouées avec beaucoup d'applaudiſſement. Sa derniere tragédie, intitulée *le maſſacre de Paris*, fut repréſentée ſur le théatre royal en 1690. Les penſées de cet auteur ſont admirables pour le tragique, mais ſi noyées dans une multitude de paroles, qu'elles perdent la plus grande partie de leur beauté. Il réuſſit merveilleuſement dans le pathétique, lorſqu'il ne s'abandonne point à la violence de ſon imagination. Le comte de Rocheſter dit plaiſamment que ce poëte ne chantoit pas mal, mais qu'il forçoit ſa voix, de maniere qu'il s'enrouoit. Il perdit l'eſprit à l'âge de cinquante ans, & fut confiné quelques années à l'hôpital de Bethlem. Il en ſortit ſans s'être parfaitement rétabli, & mourut pendant la nuit dans une des rues de Londres.

Beveridge (Guillaume), en latin *Beveregius*, né à *Weſtminſter* en 1638, fut nommé *évêque de S. Aſaph* en 1705, & s'attira la vénération de toute l'Angleterre par ſes vertus & par ſon ſavoir. Il mourut en 1708, à 71 ans.

Ses ouvrages de piété ſont en grand nombre. On a publié ſes ſermons en 1709, & ce recueil forme dix volumes *in*-8°. Ses *penſées ſecretes ſur la religion* ont ſouffert pluſieurs éditions. La traduction françoiſe de cet ouvrage parut à Amſterdam en 1731, en deux volumes *in*-12.

En 1662, il publia à Londres ſes *inſtitutionum chronologicarum libri duo*, qui ont été réimprimés pour la troiſieme fois en 1721 ; c'eſt un traité ſimple & méthodique d'un grand uſage claſſique, parce qu'il fournit un ſyſtême abrégé de toute la chronologie. Dans le premier livre, l'auteur traite de la nature & des parties de la chronologie ; du temps, des heures, des minutes & des ſecondes ; des jours, des ſemaines, des mois, de l'année céleſte, de l'année julienne, grégorienne, égyptienne, éthiopienne, perſane, ſyrienne & grecque ; de l'année aſtronomique, civile & ſolaire des juifs ; de l'année des Arabes. Dans le ſecond livre, il traite des ſyzygies ou mois lunaires, & des éclipſes, des équinoxes & des ſolſtices ; du cycle du ſoleil & de la lettre dominicale, du cycle de la lune & du nombre d'or ; de l'indiction ; de l'épacte ; du cycle de Méton & de Callipe ; de la période dionyſienne & julienne ; de l'ere chrétienne & de Dioclétien ; des années du monde ou du comput des Grecs ; de l'ere judaïque ; de l'époque de la priſe de Troie,

de la fondation de Rome & de celle d'Antioche ; des olympiades & des jeux capitolins ; des années juliennes, de l'ere d'Eſpagne & de la victoire d'Actium ; des eres de Nabonaſſar, de Philippe, & de Yezdegird le dernier roi de Perſe, de l'Hegire ou ere mahométane. Dans l'appendix, il donne les noms des mois hébreux, ſyriens, perſans, éthiopiens & arabes, dans les caracteres mêmes de ces langues, & autres choſes pareilles.

En 1678, il fit imprimer ſon *codex canonum eccleſiæ primitivæ vindicatus*, recueil des canons de la primitive égliſe juſtifié. M. Daillé étoit dans une opinion différente ; car, dans ſon traité *de pſeudepigraphis*, imprimé en 1652, il tâche de prouver que le recueil des canons n'a point été fait par des perſonnes qui aient vécu près du temps des apôtres, & qu'il n'a été publié que vers la fin du cinquieme ſiecle.

Le *theſaurus theologicus*, ou *ſyſtême de théologie* du docteur Beveridge n'a paru qu'en 1710, *in* 8°. c'eſt-à-dire, trois ans après la mort de l'auteur.

Un illuſtre ſavant a mis au jour en 1711 une courte revue des écrits du docteur Beveridge ; & l'on doit convenir qu'il y a trouvé un grand nombre d'erreurs en fait de ſyſtêmes & de raiſonnemens. Mais il faut oublier les erreurs ſpéculatives du vertueux évêque de S. Aſaph, & conſidérer ſeulement les preuves éclatantes qu'il a données de ſa piété pendant ſa vie & à ſa mort, ayant légué la plus grande partie de ſon bien pour l'avancement de la religion chrétienne, tant au dedans qu'au dehors du royaume britannique.

Folkes (Martin) naquit à *Weſtminſter* en 1690, & fut nommé de la ſociété royale en 1714, à l'âge de 24 ans. Au retour de ſes voyages, il lut à la ſociété des antiquaires de Londres une ſavante diſſertation ſur le poids & la valeur des anciennes monnoies romaines, à laquelle étoit jointe une table des monnoies d'or d'Angleterre, depuis le regne d'Edouard III, ſous lequel on a commencé à en fabriquer de cette eſpece, avec leurs poids & leurs valeurs intrinſeques. On trouvera dans les tranſactions philoſophiques les obſervations de M. Folkes ſur les polypes d'eau douce découverts par M. Tremblay ; ſur les bouteilles de Florence, qui réſiſtent au choc d'une balle de plomb, & ne peuvent ſoutenir celui d'un petit gravier ſans ſe rompre ; comme auſſi ſur des os humains revêtus d'une couche pierreuſe, & qu'il avoit vus près de Rome à Villa-Ludoviſia.

Il ſuccéda à M. Sloane à la place de préſident de la ſociété royale ; & en 1742, il fut nommé aſſocié étranger à l'académie des Sciences de Paris.

En 1745, il publia ſon traité des monnoies d'argent d'Angleterre, depuis la conquête de cette iſle par les Normands, juſqu'au temps où il écrivoit. Cet ouvrage, avec la ſeconde édition de celui qu'il avoit déja donné ſur les monnoies d'or, étoit certainement le morceau de ce genre le plus parfait & le plus intéreſſant qu'on eût encore vu ; il eſt même plus intéreſſant qu'il ne paroît au premier coup-d'œil. Les monnoies ſont les ſignes des valeurs de tout ce qui peut faire l'objet du commerce & des beſoins de la ſociété ; ces ſignes doivent donc eux-mêmes changer de valeur, ſuivant que la quantité du métal qui ſert de ſigne, ou celle des choſes repréſentées vient à changer, & encore, ſuivant la facilité qu'une nation trouve à ſe les procurer par ſon commerce, d'où il ſuit qu'un tableau fidele de la variation des monnoies d'une nation préſente à ceux qui ſont en état de connoître cette eſpece d'hiéroglyphe, non les événemens qui appartiennent aux hiſtoires ordinaires, mais l'effet de ces mêmes événemens ſur le corps politique, & les avantages ou les maux intérieurs qu'ils y ont pu cauſer.

En 1750, M. Folkes fut nommé préſident de la ſociété des antiquaires de Londres, & ce fut le dernier honneur qui lui fut déféré, étant mort en 1754. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WESTMINSTER, *égliſe de*, (*Topogr. de Londres.*) l'égliſe de *Weſtminſter* fut fondée dans le vij ſiecle par Sébert, roi des Saxons orientaux, qui s'étant converti au chriſtianiſme, changea le temple du dieu Thor qui étoit dans cet endroit en une égliſe chrétienne, laquelle fut depuis ruinée par les Danois.

Edouard le confeſſeur rebâtit à neuf cette égliſe dans le onzieme ſiecle, & voulut qu'elle fût ſous l'invocation de S. Pierre. Il employa à cette fondation la dixieme partie de ſes revenus, & joignit à ſa nouvelle égliſe un monaſtere ou une abbaye, dans laquelle il établit des religieux de l'ordre de S. Benoît.

Au xiij ſiecle, Henri III fit démolir l'égliſe d'Edouard pour la rebâtir beaucoup plus belle qu'elle n'étoit auparavant; mais ſon entrepriſe ne fut achevée que longtemps après ſa mort. Henri VII choiſit cette égliſe pour être ſa ſépulture, & celle des rois ſes ſucceſſeurs. Il fit conſtruire dans le chœur à l'orient une ſuperbe chapelle, qui lui coûta quatorze mille livres ſterlings, ſomme très-conſidérable dans ce temps-là.

L'égliſe de *Weſtminſter* eſt un grand édifice, de goût gothique, fort élevé, conſtruit en croix comme les égliſes cathédrales, long de cinq cents piés, & large d'environ cent piés. Aux deux côtés de la façade qui eſt à l'occident, paroiſſent deux tours quarrées qui ne s'élevent pas plus haut que le toit.

On entre dans un vaiſſeau long & étroit, dont la voûte eſt ſuſpendue ſur deux rangs de piliers; en avançant un peu plus loin, on voit dans diverſes chapelles les tombeaux de quinze ou ſeize rois & reines d'Angleterre, & ceux de pluſieurs perſonnes illuſtres, ſoit par leur mérite, ſoit par leur naiſſance. On trouve en face le chœur, où eſt entr'autres le tombeau de Sébert, premier fondateur de l'égliſe, & qui mourut en 616.

Du chœur, on paſſe dans la chapelle royale, où ſe trouve ſur la droite la ſépulture de Richard II, mort en 1399, & celle d'Edouard III, mort en 1377. Au fond de la chapelle, on voit le tombeau de Henri V, mort en 1422, & celui de S. Edouard le confeſſeur, mort en 1065. Sur la gauche eſt inhumé le brave Edouard I, mort en 1308, & Henri III, mort en 1273. Ces tombeaux ſont tous accompagnés d'épitaphes.

De la chapelle royale, on paſſe dans celle de Henri VII, où ſe voit le tombeau de ce prince, en bronze maſſif, & où il eſt inhumé avec Eliſabeth ſon épouſe. Le roi Edouard VI a ſon tombeau tout près de celui de ſon aïeul; la reine Marie Stuard, mere de Jacques I, & la princeſſe Marguerite de Richemond, mere de Henri VII, ſont enſevelies au dehors de la chapelle, à la droite; ſur la gauche, on voit la ſépulture de l'illuſtre reine Eliſabeth.

L'égliſe de *Weſtminſter* eſt le lieu où ſe fait ordinairement la cérémonie du couronnement des rois, & l'on a ſuivi cet uſage depuis Guillaume le conquérant, qui montra l'exemple. La reine Eliſabeth ayant ôté cette égliſe aux religieux bénédictins qui la poſſédoient, y mit à leur place douze chanoines, avec un doyen. Le doyen eſt d'ordinaire un évêque, lequel a ſous certaines reſtrictions une juriſdiction eccléſiaſtique & civile dans la ville de *Weſtminſter*, & dans les lieux qui dépendoient autrefois de l'abbaye.

Les revenus de cette maiſon ſervent actuellement à entretenir trente chanoines, un organiſte, douze pauvres, & quarante écoliers, avec leurs maîtres, & divers officiers de college, qui ont tous de gros appointemens. Il y a dans le cloître une bibliotheque publique, qui s'ouvre ſoir & matin pendant les ſéances des cours de juſtice de *Weſtminſter*.

C'eſt dans l'égliſe de *Weſtminſter* qu'on enterre les têtes couronnées, les perſonnes du plus haut rang, & celles d'un mérite rare. Mais au milieu de tant d'hommes illuſtres, dont l'égliſe eſt le tombeau, l'hiſtoire nous apprend que Cromwel y fit enſevelir ſa mere avec beaucoup de pompe & de magnificence. Elle vécut aſſez pour le voir élevé au protectorat, & ſolemnellement inſtallé en 1653 dans ce grand office, équivalent à celui de la royauté. Cependant elle n'avoit jamais pu ſe perſuader que le pouvoir ou la vie de ſon fils fuſſent en ſûreté; & d'un jour à l'autre, elle doutoit qu'il fût vivant s'il ne l'en aſſuroit par ſa préſence. C'étoit une femme de bonne famille, du nom de *Stuart*, & d'un caractere décent, qui, par ſon économie & ſon induſtrie, avoit tiré parti d'une fortune bornée pour l'éducation d'une nombreuſe famille. Elle s'étoit vue dans la

néceſſité d'établir une braſſerie à Huntingdon, & ſa conduite lui en avoit fait tirer de l'avantage. Delà vient que Cromwell, dans les libelles du temps, eſt quelquefois déſigné ſous le nom de *braſſeur*. Ludlow le raille du ſurcroît conſidérable que ſon revenu royal alloit recevoir par la mort de ſa mere, qui poſſédoit un douaire de ſoixante livres ſterlings ſur ſon bien. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WESTMINSTER, *ſalle de*, (*Topogr. de Londres.*) en anglois, *Weſtminſter-hall*; grande ſalle que fit conſtruire le roi Guillaume II, dit *le roux*, vers l'an 1098. Cette ſalle eſt voûtée, & la voûte eſt lambriſſée d'une eſpece de bois qui croît en Irlande, & auquel les araignées n'attachent point leurs toiles. C'eſt dans cette ſalle que s'aſſemble le parlement d'Angleterre; & pour emprunter ici la poéſie de l'auteur de la Henriade:

Aux murs de Weſtminſter *on voit paroître enſemble*
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les raſſemble,
Les députés du peuple, & les grands, & le roi,
Diviſés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres ſacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ſes voiſins terrible.
Heureux, lorſque le peuple inſtruit par ſon devoir,
Reſpecte autant qu'il doit, le ſouverain pouvoir!
Plus heureux, lorſqu'un roi, doux, juſte & politique,
Reſpecte autant qu'il doit, la liberté publique!

Quoique cette ſalle ſoit longue de deux cents ſoixante & dix piés, & large de ſoixante & dix, elle eſt moitié trop petite pour un corps ſi nombreux que l'eſt celui du parlement d'Angleterre, & elle demanderoit ſans doute d'être tout autrement décorée pour l'aſſemblée de cette auguſte compagnie. Auſſi prétend-on que cette ſalle n'eſt qu'un débris du palais qu'Edouard le confeſſeur éleva près de l'abbaye, & qu'acheva Guillaume II. Ce palais fut réduit en cendres vers le milieu du xvj ſiecle, ſous le regne de Henri VIII, & l'on ne put ſauver de l'incendie que cette grande ſalle, où le parlement s'aſſemble, & quelques chambres voiſines, entr'autres, celle qu'on nomme vulgairement la *chambre peinte de S. Edouard.* (*D. J.*)

WESTPHALIE, (*Géog. mod.*) cercle d'Allemagne, qu'on diviſe en province & en duché. Les états du cercle de *Weſtphalie* ſont les évêques de Paderborn, de Liege, de Munſter, d'Oſnabruck, les abbés de Munſter, de Stablo & de Corvey: les abbeſſes d'Herforden & d'Eſſen: les ducs de Juliers, de Cleves & de Berg: les principautés de Ferden, de Minden, d'Oſtriſe, de Naſſau-Dillenbourg & pluſieurs comtes. Les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Dormund & de Heſford, entrent dans ce cercle. L'évêque de Munſter & les ducs de Juliers & de Cleves ſont directeurs du cercle de *Weſtphalie*, dont le contingent eſt de 304 cavaliers & 1282 fantaſſins, ou de 8164 florins par mois.

La province de *Weſtphalie* comprend le duché de Weſtphalie, l'évêché de Munſter, l'évêché d'Oſnabruck, l'évêché de Paderborn, l'abbaye de Corvey, la principauté de Minden, & pluſieurs comtés.

Le duché de *Weſtphalie* confine avec les évêchés de Munſter & de Paderborn, le comté de la Mark, le landgraviat de Heſſe & le comté de Waldeck. Ce duché qu'on nomme auſſi le *Saurland*, & qui appartient à l'électeur de Cologne, renferme ſeulement pluſieurs bailliages. Le commerce de ſes habitans conſiſte en biere & en jambons, qu'on nomme mal-à-propos *jambons de Mayence*, parce que le plus grand débit s'en faiſoit aux foires de Mayence & de Francfort.

Les bornes de la *Weſtphalie* priſe dans toute ſon étendue, étoient autrefois plus reculées qu'elles ne le ſont aujourd'hui. Le Rhin la bornoit du côté de l'occident; depuis ce fleuve juſqu'à la ville de Brême, ſa partie ſeptentrionale étoit bornée par la Friſe; le Weſer lui ſervoit de bornes du côté de l'occident, depuis la ville de Brême juſqu'aux montagnes appellées *montes Meliboci* par Ptolomée; & du côté du midi, elle étoit bornée par le pays de Heſſe.

Toute cette étendue de pays fut habitée anciennement par les Bructeres, par les Sicambres, par les Chamaves, qui ſuccéderent aux Bructeres du temps de Trajan, par les Angrivariens, par les Lombards ou Longobards, par les Angles ou *Angili*, qui paſſerent enſuite en Angleterre, par

les Chéruſques, par les Cattes, par les *Chauci* ou *Cayci*, & par les Francs ou *Franci*, qui prirent la place des Sicambres & des Teuctères. Les Francs étant enfin paſſés dans la Gaule, les Saxons qui s'étoient déja avancés depuis l'Elbe juſqu'à l'Ems, occuperent le reſte de la *Weſtphalie*; cette portion de pays devint ainſi une partie de la Saxe, & donna ſon nom aux Saxons, qui habiterent depuis le Weſer juſqu'au Rhin.

Les plus anciens princes de la *Weſtphalie* & de la Saxe, dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire, ſont Dieteric, fils de Sighard, qui eut la guerre avec Charles Martel; Wernechind, fils de Dieteric, duc des Angrivariens; & Wittikind, fils de Wernechind.

La *Weſtphalie* moderne a pour borne au nord la mer d'Allemagne, au midi le cercle du haut-Rhin, au levant la Baſſe-Saxe, & au couchant les Pays-Bas.

Cette province d'Allemagne eſt généralement fertile. L'Ems, le Weſer, la Lippe & la Roër l'arroſent. Il y a de gras pâturages; on y éleve dans les forêts de bons chevaux & quantité de cochons. *(D. J.)*

WESTRA *ou* WASTRA, *(Géogr. mod.)* iſle au nord de l'Ecoſſe, & celle de toutes les Orcades qui eſt la plus avancée à l'oueſt d'où lui vient ſon nom. Elle a cinq ou ſix milles de longueur ſur trois ou quatre dans ſa plus grande largeur.

WESTROGOTHIE *ou* WESTROGOTHLAND, *(Géogr. mod.)* province de Suede, dans la partie occidentale de la Gothie. Elle eſt bornée au nord par le lac Wane-, au midi par le Smaland, au couchant par la Néricie. Cette province eſt entrecoupée par un grand nombre de lacs & de rivieres. Skara eſt ſa capitale.

WESTSEX *ou* WESSEX, *(Géogr. mod.)* ancien royaume d'Angleterre à l'occident de Suſſex, & au midi de la Tamiſe. Cerdick ayant gagné en 519, une bataille qui fit perdre aux Bretons l'eſpérance de chaſſer les Saxons de chez eux, Arthur s'accommoda avec lui. Le roi breton céda au ſaxon un pays qui comprenoit les provinces de Hant & de Sommerſet. Le ſaxon âgé & las d'une longue guerre, fut content de ce partage.

Il érigea ce pays en royaume, ſous le nom de *Weſtſex*, & s'en fit couronner roi 24 ans après ſon arrivée en Bretagne. Il ſe trouva alors dans l'Heptarchie, trois royaumes plus grands & plus puiſſans que les autres, ſavoir deux anglois & un ſaxon. Les anglois étoient le Northumberland & la Mercie. Le ſaxon habité par des Jutes, étoit le *Weſtſex*, & avoit pour principales villes, Wincheſter, Saliſburi, Southampton, Dorcheſter, Portſmouth, Shereburn, Exceſter. Il y avoit dans ces villes pluſieurs Bretons mêlés avec les Saxons, & l'iſle de Wight habitée par les Jutes, dépendoit auſſi du *Weſtſex*.

Chacun des royaumes de l'Heptarchie avoit pris ſon nom des peuples qui l'habitoient, & de ſa poſition. Celui de *Weſtſex* fut nommé le *royaume des Weſt-ſaxons* ou *des ſaxons occidentaux*, parce qu'il étoit ſitué à l'occident des ſaxons de Suſſex, de Kent & d'Eſſex. Il étoit outre cela conſidérable par ſa ſituation, étant gardé au nord par la Tamiſe, au midi par la mer, à l'orient par le petit royaume de Suſſex, & à l'occident par les Bretons de Cornouaille, tellement ſéparés du reſte des Bretons du pays de Galles par l'embouchure de la Saverne, qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſe ſecourir les uns les autres.

Ce fut vers l'an 634, que les Saxons occidentaux reçurent l'évangile par le miniſtere de Birinus, à qui le pape avoit donné cette miſſion, après l'avoir ſacré évêque; il aborda dans le *Weſtſex*, baptiſa Sinigiſil qui en étoit le roi, convertit auſſi ſon frere *Quicelin*, & à leur exemple ſe vit un troupeau conſidérable, qui forma deux dioceſes, ſavoir celui de Wincheſter, & celui de Dorcheſter. *(D. J.)*

WETER LAC, *(Géogr. mod.)* lac de Suede, dans la Gothie. Il ſépare la Weſtrogothie de l'Oſtrogothie, s'étend du nord au ſud depuis la Néricie juſqu'à la Smalande, & mouille une partie de chacune de ces deux provinces. Le fleuve de Motala par lequel il ſe décharge dans la mer, traverſe toute l'Oſtrogothie d'occident en orient. Il y a quelques iſles dans le lac *Weter*, & cinq villes ou bourgs ſur ſes bords.

WETHERBY, *(Géogr. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, ſur la riviere de Warfe.

WETTER *ou* STAD-WETTER, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Heſſe, ſur la rive gauche de la Lohn, à deux lieues au nord de Marpurg. *Long. 26, 28; lat. 50, 42.*

Kuchlin (Jean,) théologien, naquit dans cette petite ville en 1546, & mourut à Leyde en 1606. On a recueilli à Geneve l'an 1613, en un vol. *in*-4°. toutes ſes theſes de théologie; elles ne ſont pas cependant bien merveilleuſes, & Gui Patin a follement loué l'auteur, en le nommant un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle.

Pincier (Jean,) compatriote & contemporain de Kuchlin, a auſſi publié quelques écrits de théologie inconnus aujourd'hui, dans leſquels il fait la guerre aux luthériens, ſur l'ubiquité & la réalité. Il mourut en 1591.

Wulteius (Herman,) né à *Weter* en 1555, donna divers ouvrages ſur le droit, qui n'ont pas été réimprimés depuis ſa mort arrivée en 1634. *(D. J.)*

WETTER, *le*, *(Géogr. mod.)* riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale du comté de Solms, & ſe jette dans la Nida.

WETTERAVIE, *(Géog. mod.)* contrée d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin, entre la Heſſe & le Mein. Son nom lui vient de la petite riviere de Wetter. Elle renferme pluſieurs petits états. On la diviſe en méridionale & ſeptentrionale; cette derniere porte le nom de *Weſterwald. (D. J.)*

WETTINGEN, *(Géogr. mod.)* bourg de Suiſſe, au comté de Bade, à demi-lieue de Bade, & près de l'abbaye de *Wettingen*, à laquelle il a donné le nom. Ce bourg eſt ancien, comme il paroit par quelques monumens d'antiquité qu'on y a trouvés. On cite l'inſcription ſuivante qui ſe voit ſur une pierre de l'égliſe, & qui nous apprend qu'un temple de ce lieu avoit été bâti à l'honneur de la déeſſe Iſis: *Deæ Iſidi templum A ſolo L. Annius Magianus de ſuo poſuit vir aquenſis ad cujus templi ornamenta Alpina Alpinula conjux & peregrina fil. XC. dederunt L. D. D. viconorum.*

En 1633, on trouva près de ce bourg un pot de terre, plein de médailles d'argent de Gordien, de Maximin, de Maxence, de Maximinien & de Conſtantin le jeune. *(D. J.)*

WETZLAR, *(Géogr. mod.)* ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Wetteravie, au confluent de la Lohn & de la Diſle, à 9 lieues au nord de Francfort, & à 6 au ſud-oueſt de Marpourg. La chambre impériale qui étoit à Spire, y a été transférée, & lui donne tout le luſtre qu'elle peut avoir. La prévôté de cette ville appartient au landgrave de Heſſe-Darmſtad, qui nomme le prévôt pour préſider à la juſtice en ſon nom. *Long. 24, 15; lat. 50, 29. (D. J.)*

WEXALA, *(Géogr. anc.)* golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. XX, c. 3*, le marque ſur la côte occidentale, entre le golfe Sabriana, & *Herculis promontorium.* C'eſt préſentement Ivelmouth, ſelon Cambden. *(D. J.)*

WEXFORD *(Géog. mod.) ou* WEESFORD, en irlandois *loghhagarm*; comté d'Irlande, dans la province de Leinſter. Il eſt borné au nord par le comté de Waterford, au levant par l'Océan, & au couchant par les comtés de Catherlagh, de Kilkenny. On donne à ce comté 47 milles de longueur, & 27 de largeur. Il eſt fertile en grain, & en pâturage. On le diviſe en huit baronnies. *Waxford* eſt la capitale. Il contient huit villes qui députent au parlement d'Irlande, deux deſquelles ont en outre le droit de tenir marché public. *(D. J.)*

WEXFORD, *(Géogr. mod.)* ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, capitale du comté de même nom, à 60 milles au midi de Dublin. Elle eſt grande, belle, bien bâtie, avec un bon port, à l'embouchure du Slany. On remarque que le flux & le reflux s'y font trois heures plutôt que dans l'Océan. *Long. 11, 10; lat. 52, 18. (D. J.)*

WEXIO, *(Géogr. mod.)* ville de Suede, dans la Gothie méridionale, ſur le bord du lac Salen, à 10 lieues au nord de Calmar, avec un évêché ſuffragant d'Upſal. *Long. 32, 40; lat. 56, 2.*

Wexionius (Michel,) étoit né à *Wexio*,

ne vous immole point à chaque coup, en vous faiſant des complimens que dicte le menſonge. On n'y donne point de prérogative deſpotique à une ſeule carte, & l'on n'y connoit point de dictateur perpétuel, eſt comme le redoutable ſpadille ou le maudit quinola.

Le *whisk* eſt bien éloigné de tendre à aiguiſer méchamment l'imagination, comme fait le reverſi, par une allure contraire au bon ſens. La marche du *whisk* eſt naturelle; ceux qui y font le plus de points & de mains, emportent de droit, & avec raiſon la victoire. C'eſt la regle de tous les jeux ſérieux, & en particulier celle du jeu des rois, trop connu de leurs ſujets ſous le nom de *guerre*.

Le *whisk* eſt plus difficile que le piquet, puiſqu'il ſe joue avec toutes les cartes; que les aſſociés ne parlent point, ne ſe conſeillent point, ne voient, ni ne connoiſſent réciproquement la force ou la foibleſſe de leur jeu. Il faut qu'ils la devinent par leur ſagacité, & qu'ils ſe conduiſent en conſéquence.

Le *whisk* eſt plus intéreſſant, plus piquant qu'aucun jeu de cartes, par la multiplicité des combinaiſons qui nourriſſent l'eſprit; par la viciſſitude des événemens qui le tiennent en échec; par la ſurpriſe, agréable ou fâcheuſe, de voir de baſſes cartes faire des levées auxquelles on ne s'attendoit point; enfin, par les eſpérances & les craintes ſucceſſives qui remuent l'ame juſqu'au dernier moment.

Ajoutez que la durée de ce jeu tient un juſte milieu entre les deux extrêmes: cette durée permet dans une ſoirée, qu'on renouvelle deux ou trois fois les parties, & qu'on change les acteurs & les aſſociations; ce qui ranime le courage de ceux qui ont perdu, ſans affliger les vainqueurs qui rentrent en lice ſur leur gain.

En un mot, le *whisk* eſt un jeu très-ingénieuſement imaginé à tous égards; un jeu conſtamment fait pour les têtes angloiſes, qui réfléchiſſent, calculent & combinent dans le ſilence.

Dans ce jeu, comme à la guerre & à la cour, il faut arranger des batteries, ſuivre un deſſein, parer celui de ſon adverſaire, cacher ſes marches, hazarder à propos. Quelquefois avec des cartes bien ménagées, on gagne des levées. Tantôt le plus ſavant l'emporte, & tantôt le plus heureux; car les *honneurs* que donne ici la fortune, triomphent ſouvent de toute votre habileté, & vous arrachent la victoire, qui s'envole de vos mains ſur les ailes de la capricieuſe déeſſe.

Les François ont reçu dernièrement tout enſemble de l'Angleterre victorieuſe dans les quatre parties du monde, une généreuſe paix, & la connoiſſance de ce beau jeu, qu'ils paroiſſent goûter extrêmement. Ils l'ont ſaiſi avec tranſport, comme ils ſont toutes les nouveautés, hormis celles dont l'utilité eſt démontrée, & qui intéreſſent le bonheur ou la vie des hommes; mais en revanche ils s'enthouſiaſment des modes frivoles, & des jeux ſpirituels propres à les amuſer. Comme le *whisk* eſt de ce nombre, ils en ont adopté religieuſement toutes les loix, & les ſuivent ponctuellement, excepté peut-être celle du ſilence, qui contrarie beaucoup leur vivacité, & le manque d'habitude où ils ſont de tenir leur langue captive.

Les chances ou haſards de ce jeu, ont été calculés par de grands mathématiciens anglois, & M. de Moivre lui-même n'a pas dédaigné de s'en occuper, il a trouvé:

1°. Qu'il y a 27 haſards contre deux, ou à-peu-près, que ceux qui donnent les cartes, n'aient pas les 4 honneurs.

2°. Qu'il y en a 23 contre un, ou environ, que les premiers en main n'aient point les 4 honneurs.

3°. Qu'il y en a 8 contre un, ou environ, que de côté ni d'autre, ne ſe trouvent les 4 honneurs.

4°. Qu'il y en a 13 contre 7, ou environ, que les deux qui donnent les cartes, ne compteront point les honneurs.

5°. Qu'il y en a 25 contre 16, ou environ, que les honneurs ne ſeront pas également partagés.

Le même mathématicien détermine auſſi, que les haſards pour les aſſociés qui ont déja 8 points du jeu s'ils donnent les cartes, contre ceux qui ont 9 points, ſont à-peu-près comme 17 à 11. Mais ſi ceux qui ont 8 du jeu ſont les premiers en main, les haſards ſeront comme 34 eſt à 29.

On

On propoſe ſur
& particuliéremen
ſolution répandra
queſtions de même nature.

Trouver le haſard que celui qui donne les cartes, aura quatre triomphes.

Une triomphe étant certaine, le problême ſe réduit à celui-ci; trouver quelle probabilité il y a, qu'en tirant au haſard 12 cartes de 51, dont 12 ſont des triomphes, & 39 ne ſont point triomphes, 3 des 12 ſeront des triomphes.

On trouvera par la regle de M. de Moivre, que le total des haſards pour celui qui donne les cartes, = 92, 770, 723, 800; & que le total des haſards pour tirer 12 cartes des 51, = 158, 753, 389, 900. La différence de ces deux nombres, = 65, 982, 666, 100. Les haſards ſeront donc comme 9277, *&c.* à 6598, *&c.*

Or, nous pouvons calculer la chance de trois joueurs qui ont 10, 11 ou 12 triomphes, du nombre de 39 cartes; donc nous trouverons que le total des haſards pour prendre 10, 11 ou 12 triomphes, dans 39 cartes, = 65, 982, 666, 100; & que tous les haſards du nombre de 51 cartes, = 158, 753, 389, 900. La différence = 92, 770, 723, 800, = tous les haſards pour celui qui donne, & les haſards ſeront 9277, *&c.* à 6598, *&c.* comme ci-deſſus.

Les Mathématiciens après avoir trouvé la derniere préciſion du calcul, par un grand nombre de chiffres ont cherché, & indiqué les proportions les plus voiſines de la vérité que donne le plus petit nombre de chiffres; & c'eſt ce qu'on appelle méthode d'approximation, de laquelle il faut ſe contenter dans la pratique. Si l'on demande, par exemple, quelle eſt la parité des haſards qu'un joueur ait à ce jeu trois cartes d'une certaine couleur, ils répondent par voie d'approximiation, qu'il y a environ 682 à gager contre 22, ou environ 22 contre 1, qu'il ne les a pas.

Comme nous avons préſentement dans notre langue, un traité du *whisk* traduit de l'anglois, & imprimé à Paris en 1764, *in*-12, ſous le titre d'*Almanach du whisk*, je ſuis diſpenſé d'indiquer les termes de ce jeu, ſes regles, ſa conduite, & l'art de le bien jouer.

On croira ſans peine que le petit livre dont je parle, eſt connu de tout le monde; qu'il a un grand débit, & ſe lit beaucoup dans un pays d'oiſiveté complete pour les gens du bon air; un pays où ils éprouvent que les voitures les plus douces briſent la tête, & ils ſe repoſent en conſéquence tout le jour ſur des ſieges renverſés, ſans avoir eu la peine de ſe fatiguer; un pays où les hommes diffèrent agréablement de pompons, & font des *nœuds* comme les femmes, pour tuer le temps qui paſſe ſi vîte; un pays d'ailleurs, où le jeu égale toutes les conditions, & où l'on n'eſt bon qu'à noyer, ſi l'on ne joue pas le jeu qui eſt à la mode; un pays enfin, où les particuliers n'ayant rien à voir dans le gouvernement, ne deſirent, à l'exemple des anciens romains ſoumis aux Céſars, que du pain, des cartes, & des ſpectacles, *panem, aleam, & circenſes.* Eh! qui peut condamner des mœurs ſi liantes, & des vœux ſi modérés? *(D. J.)*

WHITBY, *(Géog. mod.)* bourg d'Angleterre, dans Yorcshire, ſur le bord de la mer, à l'endroit où elle fait un petit golfe, que les anciens ont appellé *dunus ſinus. Whitby* ſignifie une *habitation blanche:* il ſe fait dans ce bourg un grand commerce d'alun & de beurre. On trouve dans ſes environs quantité de jayet, *gagates*, pierre foſſile, légere, noire, qui ſent le bitume, reçoit un beau poliment, & s'allume près du feu. *(D. J.)*

WHITE-HAVEN, *(Géogr. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Cumberland, avec un bon port de mer, dont les habitans uſent pour un grand trafic de ſel & de charbon de terre, avec les Ecoſſois & les Irlandois. *(D. J.)*

WHITHERN *ou* WHITE-HERNE, *(Géogr. mod.)* ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, à environ 100 milles au midi d'Edimbourg, & à 3 de Vightown. Elle a été autrefois épiſcopale, & plus conſidérable qu'elle n'eſt à préſent. On croit que *Whithern* eſt l'ancienne *Leucopidia* de Ptolomée. *Long.* 12, 43; *lat.* 55, 14. *(D. J.)*

WIA, LA, *(Géogr. mod.)* riviere d'Amérique, dans la Terre-Ferme. C'eſt une des plus conſidérables de la France équinoxiale. Elle coule du ſud au nord, & va ſe décharger dans la mer, à la côte orientale de l'iſle de Cayenne, à 40, 41, de la ligne vers le nord. *(D. J.)*

WIAPOCO, *(Géogr. mod.)* riviere de l'Amérique, dans la Terre-Ferme, à 4, 40, au nord de la ligne; cette riviere ſe jette dans une baie, large environ de 3 lieues; & ſon embouchure qui eſt d'une lieue de large, a environ 14 piés de profondeur. Le cap qui barre la baie vers l'orient, eſt appellé par les Anglois, *Cabo-Cecil*, & par les Hollandois, *cap d'Orange*. *(D. J.)*

WIAST *ou* OYEST, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté d'Oppellen, ſur la riviere de Kladinitz; cette petite ville dépend de l'évêché de Breſlaw. *(D. J.)*

WIBORG *ou* WIBURG, *(Géogr. mod.)* ville de Danemarck, capitale du nord Jutland, & du dioceſe de même nom, ſur le lac Water; c'eſt le ſiege du conſeil ſupérieur de la province. Cette ville étoit anciennement la capitale des Cimbres, & ſe nommoit, à ce qu'on croit, dans le moyen âge *Cimbrisberga*. *Long. 27, 48; lat. 56, 29.*

Aagard (Nicolas & Chrétien), deux freres, nés à *Wiborg*, au commencement du dernier ſiecle, ſe ſont fait l'un & l'autre de la réputation dans la littérature.

Aagard (Nicolas), donna pluſieurs ouvrages dont voici les principaux : *Animadverſiones in Ammianum Marcellinum*, Sorœ 1654, *in*-4°. *In Cornelium Tacitum Proluſiones*, Sorœ *in*-4°. On a auſſi de lui les traités ſuivans : *De optimo genere oratorum. De ignibus ſubterraneis. De ſtylo novi Teſtamenti. De nido Phœnicis*, &c. il mourut l'an 1657 à 45 ans.

Aagard (Chrétien), eſt mis au rang des poëtes latins, les plus purs & les plus coulans de ſon pays; on trouvera toutes ſes poéſies raſſemblées dans le recueil des poëtes danois, *deliciæ poetarum danorum*. Lugd. Batav. 1693, en 2 *vol. in*-12. Il mourut à Rypen en 1664, âgé de 48 ans. *(D. J.)*

WIBORG *ou* WIBURG, *ou* WIBOURG, *(Géog. mod.)* ville de l'empire Ruſſien, capitale de la Karélie-Finoiſe au fond d'un golfe, que forme celui de Finland, à 15 lieues au couchant de Kexholm, avec évêché ſuffragant de Riga; c'eſt une place commerçante & forte, munie d'une bonne citadelle, qui a long-temps réſiſté aux armes des Ruſſes; enfin, le czar Pierre l'aſſiégea & la prit en 1710. Elle étoit défendue par une garniſon d'environ 4000 Suédois, qui fut faite priſonniere de guerre, malgré la capitulation. *Wiborg* fut cédée à la Ruſſie en 1721, par le traité de Nieuſtadt. *Longit. 47, 23; lat. 60, 52. (D. J.)*

WICH, ſ. m. *(Baſſe-liſſerie.)* c'eſt un morceau de bois, ou ſi l'on veut, une eſpece de perche où ſont attachés les fils de la chaîne de la baſſe-liſſe. Cette perche qui eſt auſſi longue que les enſubles ou rouleaux qui ſont aux deux bouts du métier, eſt emboîtée dans une rainure ménagée dans toute la longueur de l'enſuble, chaque enſuble a ſon *wich*. *(D. J.)*

WICK *ou* WYCK, *(Géogr. mod.)* ville des Pays-Bas dans le Limbourg Hollandois, à la droite de la Meuſe, vis-à-vis la ville de Maëſtricht, avec laquelle elle eſt jointe par un pont de pierre, & dont elle eſt une dépendance. Ces deux villes, l'une du Brabant, l'autre du pays de Liege, étoient autrefois gouvernées également quant à la juſtice, par le roi d'Eſpagne, comme duc de Brabant; & par l'évêque de Liege, comme prince temporel; mais la garde de la ville appartenoit au roi d'Eſpagne. *(D. J.)*

WICK, *(Géog. mod.)* bourg d'Ecoſſe, dans la province de Catnen, à l'embouchure d'une riviere, ſur la côte orientale, à 2 ou 3 milles au deſſus de Saint-Clair. C'eſt le ſecond bourg de la province, & le plus célebre dans le pays, à cauſe du trafic qui s'y fait. Son port eſt paſſablement bon; & cet avantage joint à ceux de ſa ſituation, eſt cauſe que les habitans ſont aiſés. *(D. J.)*

WICKLOW, *(Géogr. mod.)* comté d'Irlande, dans la province de Léinſter; il eſt borné au nord, par Dublin; au midi, par Wexford; au levant, par le canal de Saint-George; & au couchant, par Kildare & Catherlagh. Il a 36 milles de long, & 28 de large. On le diviſe en ſix baronnies. Il contient quatre villes qui députent au

parlement de Dublin ; & deux de ces villes ont encore le droit de tenir des marchés publics. *(D. J.)*

WICKLOW, *(Géogr. mod.)* ville d'Irlande, dans la province de Léinſter, capitale du comté de même nom, à l'embouchure de la riviere de Létrim dans la mer, à 24 milles au ſud de Dublin, avec un petit port. *(D. J.)*

WICLEFITES, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecte d'hérétiques qui prit naiſſance en Angleterre dans le xive ſiecle, & tira ſon nom de Jean Wiclef, profeſſeur en théologie dans l'univerſité d'Oxford, & curé de Lutherworth dans le dioceſe de Lincoln.

Dans les diviſions qui arriverent dans cette univerſité entre les moines & les ſéculiers, Wiclef ayant été obligé de céder aux premiers qui étoient appuyés de l'autorité du pape & des évêques, médita de s'en venger contre les prélats de l'égliſe romaine. A cet effet il avança pluſieurs propoſitions contraires au droit qu'ont les eccléſiaſtiques de poſſéder des biens temporels, afin de ſe concilier par-là l'affection des ſeigneurs laïques. La vieilleſſe & la caducité d'Édouard III, jointe à la minorité de ſon ſucceſſeur Richard II, furent des occaſions favorables à cet héréſiarque pour ſemer ſes dogmes pernicieux. Il enſeigna d'abord que l'égliſe romaine n'eſt point chef des autres égliſes ; que le pape, les archevêques ou évêques, n'ont nul avantage, nulle ſupériorité ſur les prêtres ; que le clergé ni les moines, ſelon la loi de Dieu, ne peuvent poſſéder aucuns biens temporels ; que lorſqu'ils vivent mal, ils perdent tout leur pouvoir ſpirituel ; que les princes & les ſeigneurs ſont obligés de les dépouiller de leurs biens temporels ; qu'on ne doit point ſouffrir qu'ils agiſſent par voie de juſtice contre les Chrétiens, ce droit n'appartenant qu'aux princes & aux magiſtrats.

Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéry, aſſembla au mois de février 1377, un concile à Londres, auquel il fit citer Wiclef, qui par la protection du peuple & des grands, n'y eſſuya aucune condamnation. Cette impunité l'enhardit, & il ſema de nouvelles opinions où il aboliſſoit les cérémonies du culte reçu dans l'Egliſe, les ordres religieux, les vœux monaſtiques, le culte des ſaints, la liberté de l'homme, les déciſions des conciles, & l'autorité des peres de l'Egliſe. Il oſa même envoyer ces propoſitions à Urbain VI, pour le prévenir & le conſulter deſſus ; Grégoire XI, en ayant condamné 19, les envoya aux évêques d'Angleterre qui tinrent un concile à Lambeth, où Wiclef ſoutenu comme la premiere fois, évita encore d'être condamné.

Guillaume de Courtenai, archevêque de Cantorbéry, aſſembla de nouveau un concile à Londres en 1382, & l'on y condamna vingt-quatre propoſitions de Wiclef, dix comme hérétiques, & quatorze comme erronées & contraires à la définition de l'Egliſe. Celles-là attaquoient la préſence réelle, l'euchariſtie, la meſſe, la confeſſion ; celles-ci l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dîmes, les prieres, la vie religieuſe, & autres pratiques de l'Egliſe. Le roi Richard ſoutint les déciſions de ce concile de ſon autorité, & commanda à l'univerſité d'Oxford de retrancher de ſon corps Jean Wiclef & tous ſes diſciples. Elle obéit, & l'on ajoute que ce prince bannit cet héréſiarque de ſon royaume ; mais il fut rappellé & mourut en 1387, après avoir donné, ſelon quelques-uns, une confeſſion de foi dans laquelle il rétractoit ſes erreurs, & reconnoiſſoit la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie.

Il eſt probable que cette rétractation n'étoit pas ſincere, puiſqu'après ſa mort il laiſſa divers écrits ; entre autres deux gros volumes intitulés *αλήθια*, *la vérité*, & un troiſieme, ſous le titre de *trialogue*, remplis de ſes erreurs, & d'où Jean Hus tira une partie des ſiennes. Elles furent condamnées de nouveau dans un concile tenu à Londres en 1396, ou, ſelon d'autres, en 1410 ; & enfin, dans le concile de Conſtance, *ſeſſ. viij*, au nombre de quarante-cinq articles : en conſéquence ſon corps fut exhumé & brûlé.

Voilà l'homme que les proteſtans regardent avec vénération comme le précurſeur de la prétendue réforme qui parut environ 150 ans après ; c'eſt-à-dire, un homme qui ne reſpecta pas plus la puiſſance ſéculiere que la puiſſance eccléſiaſtique ; quoiqu'il ſemblât flatter les princes aux dépens

du clergé ; car de ſon vivant même, ſes ſectateurs attroupés cauſerent des troubles en Angleterre, ce qu'ils recommencerent ſous le regne de Henri V. D'ailleurs, la plupart de ſes opinions ſont conçues avec un orgueil extréme en forme d'axiomes qu'il ne s'embarraſſe pas de prouver, comme s'il avoit eu quelque caractere divin pour en être cru ſur ſa parole.

Les Presbytériens & les Puritains ou Indépendans modernes, ſont préciſément dans les mêmes ſentimens ſur la hiérarchie eccléſiaſtique & ſur le pouvoir des ſouverains, que les *Wicléfites*. *Voyez* PURITAINS, INDÉPENDANS, *&c.*

WICOMB *ou* HIDWICKHAM, *(Géog. mod.)* grand & beau bourg d'Angleterre, dans le Buckinghamshire, ſur la route de Londres à Buckingham. Il députe au parlement, & a droit de marché. *(D. J.)*

WIED, LE COMTÉ DE, *(Géog. mod.)* petit comté d'Allemagne, dans la Vetteravie, entre celui du bas-Iſenbourg & le Rhin. Il ne renferme pour tout lieu qu'un gros bourg qui lui donne ſon nom. *(D. J.)*

WIEL, *(Géog. mod.)* bourg du duché de Wurtemberg, où naquit en 1571 *Kepler* (Jean) l'un des plus grands aſtronomes de ſon ſiecle. Il fut nommé mathématicien des empereurs Rodolphe II, Mathias & Ferdinand II. Il mit en 1627 la derniere main aux tables de Ticho-Brahé, dont l'empereur Rodolphe l'avoit chargé, & qui furent nommées *tables rodolphines*.

Il mourut en 1630 à Ratisbonne, où il étoit allé pour ſolliciter le paiement des arrérages de ſa penſion, que les tréſoriers de l'épargne ne lui fourniſſoient point. Malheur aux ſavans qui dépendent des intendans de finances, gens qui pour bien ſervir le prince, fatiguent par mille difficultés les hommes de lettres à qui il fait des penſions, & lui laiſſent par ce moyen la gloire d'une libéralité infructueuſe ! Kepler éprouva ſans ceſſe leurs rebuts ; mais il ne diſcontinua point ſes travaux, par leſquels il s'eſt acquis une très-haute réputation.

C'eſt lui qui a trouvé le premier la vraie cauſe de la peſanteur des corps, & cette loi de la nature dont elle dépend, que les corps mus en rond s'efforcent de s'éloigner du centre par la tangente : ce qu'il a expliqué par la comparaiſon des brins de paille mis dans un ſceau d'eau, leſquels ſi l'on tourne en rond le ſceau d'eau, ſe raſſemblent au centre du vaſe.

Kepler eſt encore le premier qui ait appliqué les ſpéculations de mathématiques à l'uſage de la phyſique. Il a trouvé le premier cette regle admirable, appellée de ſon nom *la regle de Kepler*, ſelon laquelle les planetes ſe meuvent. Enfin, il a fait ſur l'optique des découvertes importantes, & Deſcartes reconnoît que cet habile homme a été ſon premier maître dans cette ſcience.

Kepler avoit auſſi des opinions aſſez ſingulieres : on diroit qu'il a donné à la terre une ame douée de ſentiment, & qu'il a cru que le ſoleil & les étoiles étoient animés.

Il nous reſte pluſieurs ouvrages de cet habile homme, dont vous trouverez la liſte dans le pere Niceron. Les principaux ſont, 1. *Prodromus diſſertationum*, ou *myſterium coſmographicum* : c'eſt celui de tous ſes ouvrages qu'il eſtimoit le plus ; il en fut tellement charmé pendant quelque temps, qu'il avoue qu'il ne renonceroit pas, pour l'électorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il débitoit dans ce livre. 2. *Harmonia mundi*, avec une défenſe de ce traité. 3. *De cometis, libri tres.* 4. *Epitome aſtronomiæ copernicanæ.* 5. *Aſtronomia nova.* 6. *Chilias Logarithmorum*, &c. 7. *Nova ſtereometria doliorum vinariorum*, &c. 8. *Dioptrice.* 9. *De vero natali anno Chriſti.* 10. *Ad Vitellionem paralipomena, quibus Aſtronomiæ pars optica traditur*, &c.

Louis Kepler ſon fils avoit raſſemblé tous les ouvrages manuſcrits de ſon pere, dans le deſſein de les faire imprimer ; mais ce deſſein n'a point été exécuté. Michel Gottlieb Hanſchius a publié à Leipſick, 1718 *in-fol.* les lettres latines de ce fameux aſtronome, accompagnées d'une longue hiſtoire de ſa vie. *(D. J.)*

WIELIKIELOUKI, *(Géog. mod.)* & par d'autres WIELIKILUKI, ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Rzeva. *Voyez* VELIKIE-LOUKI. *(D. J.)*

WIELUN, *(Géog. mod.)* ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Sira-

Torys, quoique peu ancienne, eſt très-obſcure : ſi dans la naiſſance d'un parti on a fait peu d'attention à quelque aventure commune, ou à quelque circonſtance frivole, qui a ſervi à les nommer, en vain ce parti, devenu fameux par les ſuites, excita-t-il la curioſité des ſavans, pour trouver la véritable raiſon du nom qu'on lui a donné ; ils formeront mille conjectures, & ſe tourmenteront ſans ſuccès pour en découvrir l'étymologie, au moins pourront-ils rarement ſe flatter de l'avoir ſaiſie au juſte. C'eſt ainſi qu'on appelle en France les Calviniſtes *Huguenots*, ſans qu'on puiſſe décider ſûrement d'où vient ce nom. *Voyez* HUGUENOT.

Wigh eſt un mot écoſſois, & ſelon quelques-uns, il eſt auſſi en uſage en Irlande, pour ſignifier *du petit-lait*. Tory eſt un autre mot irlandois, qui veut dire *brigand* & *voleur* de grand chemin.

Pendant que le duc d'Yorck, frere du roi Charles II, s'étoit réfugié en Ecoſſe, ce pays fut agité par deux partis, dont l'un tenoit pour le duc, & l'autre pour le roi. Les partiſans du duc étant les plus forts, perſécutoient leurs adverſaires, & les obligeoient ſouvent à ſe retirer dans les montagnes & dans les forêts, où ils ne vivoient que de lait, ce qui fut cauſe que les premiers les appellerent par dériſion *Wighs* ou *mangeurs de lait*. Ces fugitifs donnerent à leurs perſécuteurs le nom de *torys* ou de *brigands*. Suivant cette conjecture, les noms de *torys* & de *Wighs* ſeroient venus d'Ecoſſe avec le duc d'Yorck.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils diſent que durant les troubles qui cauſerent la mort tragique du roi Charles, les partiſans de ce prince étoient nommés *cavaliers*, & ceux du parlement *round-heads*, têtes rondes ; parce qu'ils portoient des cheveux extrêmement courts. Or, comme les ennemis du roi l'accuſerent de favoriſer la rebellion d'Irlande, qui éclata dans ce temps-là, les parlementaires changerent le nom de *cavaliers* en celui de *Torys*, qu'on avoit donné aux brigands d'Irlande. Et réciproquement les *cavaliers* ou partiſans du roi donnerent aux parlementaires, parce qu'ils étoient ligués avec les Ecoſſois, le nom de *Wighs*, qui eſt celui d'une eſpece de fanatiques d'Ecoſſe, qui vivent en pleine campagne, & qui ne ſe nourriſſent communément que de lait. *Diſſert.* de Rapin Thoiras *ſur les Wighs & les Torys*, imprimées à la Haye en 1717.

M. Burnet prétend que le nom de *wigh* eſt dérivé du mot écoſſois *wiggham*, qui en ſoi-même ne ſignifie rien, & n'eſt qu'un cri dont les charretiers écoſſois ſe ſervent pour animer leurs chevaux. Que ce nom fut donné pour la premiere fois aux presbytériens d'Ecoſſe en 1648, lorſque le roi Charles I étant déja priſonnier entre les mains du parlement, ils prirent les armes, attaquerent les royaliſtes, & s'emparerent enfin du pouvoir ſuprême. Que le parti du roi donna alors le nom de *Wighs* aux presbytériens écoſſois, parce que la plupart n'étoient que des payſans & des charretiers ; que dans la ſuite ce nom devint commun à tout le parti, & que l'uſage s'en établit auſſi en Angleterre.

A ce que nous avons déja dit des *Wighs* ſous le *mot* TORYS, nous ajouterons que les principes des *Wighs* ſont : que les ſujets doivent toute ſorte de reſpect & d'obéiſſance à leurs ſupérieurs, tant que ceux-ci obſervent les conditions tacites ou expreſſes ſur leſquelles on leur a remis la ſouveraine autorité. Que ſi un prince prétendoit gouverner deſpotiquement la conſcience, la vie & les biens de ſes ſujets, & qu'il violât pour cet effet des loix fondamentales, il ſeroit du devoir des ſujets, tant pour leur propre conſervation, que pour celle de leurs deſcendans, de refuſer l'obéiſſance que l'on exige d'eux, & de prendre les meſures les plus convenables pour faire qu'à l'avenir ils ne puſſent être gouvernés que ſelon leurs loix. Il n'eſt pas difficile de ſentir que ces principes interprétés ſuivant les circonſtances, par ceux qui les ſoutiennent, anéantiroient le pouvoir du roi d'Angleterre, & que ce ſont ceux qui ont conduit ſur l'échafaud l'infortuné Charles I.

Quoique les *Wighs* ſoient extrêmement oppoſés au parti de la cour, cependant, ſoit ménagement, ſoit autre vue de politique, la cour ne laiſſe pas que de les employer, & de les mettre ſouvent dans

les plus hautes places. Sous Guillaume III, & les premieres années de la reine Anne, le miniſtere étoit *wigh*, il devint tout-à-coup tory ſur la fin du regne de cette princeſſe; mais dès que George I fut monté ſur le trône, les *Wighs* reprirent l'avantage.

WIGHT, L'ISLE DE, *(Géog. mod.)* iſle ſur la côte méridionale de l'Angleterre compriſe dans le Hampshire, au ſud-oueſt de Portſmouth. Elle a environ ſoixante milles de tour, & renferme trente-ſix paroiſſes & trois bourgs à marché; ſavoir, Newport, Yarmouth & Cows, dont les deux premiers députent au parlement.

Cette iſle eſt remarquable par l'honneur qu'elle a eu autrefois de porter le titre de *royaume*. Ce fut Henri VI qui l'érigea en royaume en faveur de Henri Beauchamps, comte de Warwick, ſon favori, qui fut couronné roi de *Wight* & des iſles de Jerſey & de Guerneſey, en 1445. Il mourut deux ans après, & par ſa mort l'iſle de *Wight* perdit le titre de *royaume*. Edouard IV, qui ſuccéda à Henri VI, donna cette iſle à ſon beau-pere Richard Woodville, comte de Rivers, avec le titre de *ſeigneur de Wight*.

Les anciens l'ont appellé *Vecta* & *Vectis*; les Bretons du Gallois lui ont donné le nom de *Guith*, & les Saxons l'ont nommée *Vithland* & *Vithea*. Elle eſt de forme ovale, étendue en long de l'orient à l'occident, & ſéparée de la terre-ferme par un petit détroit nommé autrefois *Solent* & aujourd'hui *Solwent*. Comme ce détroit n'eſt pas fort large, n'ayant que deux milles de trajet en quelques endroits, on pourroit croire que l'iſle de *Vight* étoit autrefois une preſqu'iſle jointe au continent par quelque iſthme, qui avec le temps a été emporté par la violence des flots. Cette opinion ſemble confirmée par le témoignage de Diodore de Sicile, qui dit que la côte de la Grande-Bretagne étoit bordée d'une iſle nommée *Ida*, qui paroiſſoit une iſle entiere, & qui étoit entourée d'eau lorſque la marée montoit; mais que le reflux laiſſoit à découvert le terrein qui étoit entre-deux, & que les Bretons prenoient ce temps favorable pour paſſer en chariot de la terre-ferme dans l'iſle, où ils alloient vendre leur étain, qui delà étoit tranſporté dans la Gaule.

Cette iſle eſt extrêmement fertile; elle abonde en près & en pâturages; la laine de ſes brebis eſt preſque auſſi fine que celle de Lempſter dans la province de Hereford. Le bled n'y manque pas, non plus que la pêche & la chaſſe: mais il faut tirer le bois dont on a beſoin de l'Hampshire. Les habitans dépendent pour le temporel de cette derniere province, & pour le ſpirituel de l'évêque de Wincheſter.

Deux hommes célebres nés dans l'iſle de *Wight*, ſe préſentent à ma mémoire; James (Thomas) ſavant théologien, & Hooke (Robert) grand phyſicien du dernier ſiecle.

James naquit vers l'an 1571, & mourut à Oxford en 1629, âgé de cinquante-huit ans. Divers ouvrages ont été le fruit de ſes études; je n'en citerai que trois. 1. *Catalogus ſcriptorum oxonienſium & cantabrigienſium librorum*, Londres 1600 *in*-4°. c'eſt un des plus exacts d'entre les catalogues de cette nature. 2. *Traité de la corruption de l'écriture, des conciles & des peres, par les prélats de l'égliſe de Rome*, Londres 1611 & 1688, *in*-8°. Il y a, dit-il, dans la bibliotheque du vatican des écrivains entretenus pour tranſcrire les actes des conciles & pour copier les ouvrages des peres, en imitant le caractere des anciens livres auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible: c'eſt un moyen, continue-t-il, de donner dans la ſuite ces copies modernes ſur le pié d'anciens manuſcrits. 3. *Catalogus indulgentiarum urbis Romæ, ex veteri manuſcripto deſcriptus*, Lond. 1617, *in*-4°.

Hooke naquit en 1635, & montra dès ſon enfance une grande dextérité à imiter les ouvrages de méchanique; car il fit une horloge de bois ſur le modele d'une vieille horloge de cuivre qu'il avoit ſous les yeux. Le pere cultiva les heureuſes diſpoſitions que ſon fils avoit pour les arts, & qui perfectionnerent le génie inventif qui brille dans les ouvrages de M. Hooke. L'illuſtre Boyle l'employa à ſes expériences, & bientôt après la ſociété royale lui donna une penſion pour travailler ſous ſes ordres. En 1666, la ville de Londres ayant été ruinée par le feu, il fut nommé pour marquer le

terrein aux propriétaires ; & ce fut dans cet emploi qu'il gagna la plus grande partie de ſon bien. Il mourut en 1703, âgé de ſoixante-ſept ans.

Il étoit très-mal fait de ſa perſonne, boſſu, pâle & maigre, mais actif, laborieux, & d'une admirable ſagacité à pénétrer dans les myſteres cachés de la nature. Il n'en faut pas d'autres preuves que le grand nombre d'expériences qu'il a faites, & les machines pour les faire, qui montent à quelques centaines ; les nouveaux inſtrumens & les utiles inventions dont on lui eſt redevable, l'heureux talent qu'il avoit d'inventer des expériences aiſées & ſimples, & de paſſer des expériences aux théories, ce qu'il diſoit être la meilleure méthode pour réuſſir dans l'explication de la nature. C'eſt lui qui a donné le plan du nouveau Béthlem à Londres, de Montague-houſe, du college des Médecins, du théatre qui y eſt joint, & de beaucoup d'autres édifices.

C'eſt lui qui perfectionna en 1659 la pompe pneumatique de M. Boyle. Il inventa l'année ſuivante & fit l'eſſai de différentes manieres de voler en l'air, & de ſe remuer rapidement ſur terre & ſur l'eau. Il imagina d'employer des ailes aſſez ſemblables à celles des chauve-ſouris pour les bras & les jambes, & fit une machine pour s'élever en l'air par le moyen de girouettes horizontales placées un peu de travers au vent, leſquelles, en faiſant le tour, font tourner une vis continue au centre, qui aide à faire mouvoir les ailes, & que la perſonne dirige pour s'élever par ce moyen.

Il a toujours ſoutenu, & même peu de ſemaines avant ſa mort, il dit à M. Richard Waller & à d'autres perſonnes, qu'il connoiſſoit une méthode sûre pour découvrir le véritable lieu d'un vaiſſeau en mer par rapport à ſa diſtance eſt & oueſt du port d'où il étoit parti. Si c'étoit par des horloges, par quelques autres machines pour meſurer le temps, ou par d'autres voies, c'eſt ce qu'on ignore, quoiqu'il y ait lieu de penſer que c'étoit par le moyen des horloges qu'il travailla à perfectionner, ayant fait diverſes expériences & lu pluſieurs diſcours ſur ce ſujet. Cependant ſa prétention a produit la découverte de cette utile maniere de régler les montres par la ſpirale appliquée à l'arbre du balancier, comme l'on fait encore, ſans que l'on ait rien ajouté de conſidérable depuis.

Vers l'an 1660, il inventa le pendule cycloïde, & la maniere de le faire ſervir à continuer le mouvement d'un autre pendule, invention qu'il communiqua enſuite à la ſociété royale en 1663 ; & on inféra ſous ſon nom alors & après dans les journaux de la ſociété, diverſes choſes touchant les pendules cycloïdes.

En 1664, il produiſit une expérience pour montrer quel nombre de vibrations une corde tendue doit faire dans un temps déterminé, pour donner un certain ton ; & il parut qu'un fil de métal faiſant deux cents ſoixante & douze vibrations dans l'eſpace d'une ſeconde, ſonne *G, ſol, ré, ut* ; il fit encore d'autres expériences ſur la diviſion d'un monocorde.

En 1666, il produiſit à la ſociété royale un très petit quart de cercle, pour obſerver exactement les minutes & les ſecondes ; cet inſtrument étoit avec une aire mobile, par le moyen d'une vis qui étoit attachée au bord ; c'étoit peut-être le premier de cette façon qu'on eût vu, quoiqu'il ſoit à préſent aſſez connu & en uſage. M. Hooke a publié en 1674 la deſcription d'un grand inſtrument de cette eſpece, de toutes ſes parties, de tout le reſte qui y eſt néceſſaire, & de la maniere de s'en ſervir, dans ſes *remarques* ſur la *machina cæleſtis* d'Hevelius, *p. 54.*

Le 23 mai 1666, il lut un mémoire où il explique (comme le portent les regiſtres de la ſociété royale) l'inflexion du mouvement direct en courbe, par l'intervention d'un principe attractif ; on ordonna que ce mémoire ſeroit enrégiſtré. Cette piece ſert d'introduction à une expérience, pour montrer que le mouvement circulaire eſt compoſé de l'effort du mouvement direct par la tangente & d'un autre effort vers le centre. On attacha au plancher de la chambre un pendule avec une groſſe boule du bois appellé *lignum vitæ* au bout, & l'on trouva que ſi l'effort par la tangente étoit d'abord plus fort que l'effort vers le centre, il réſultoit un mouvement elliptique,

elliptique, dont le plus grand diametre étoit parallele à l'effort direct du corps à la premiere impulſion. Mais que ſi cet effort étoit plus foible que l'effort vers le centre, il en réſultoit un mouvement elliptique, dont le plus petit diametre étoit parallele à l'effort du corps dans le premier point de l'impulſion. Que ſi les deux efforts étoient égaux, il en réſultoit un mouvement parfaitement circulaire.

On fit une ſeconde expérience, qui conſiſtoit à attacher un autre pendule avec une corde courte à la partie inférieure du fil auquel le principal poids étoit ſuſpendu, de maniere que ce pendule pût librement faire un mouvement circulaire ou elliptique autour du poids, tandis que celui-ci ſe mouvoit circulairement ou elliptiquement autour du centre. Le but de cette expérience étoit d'expliquer le mouvement de la lune autour de la terre; elle montroit évidemment que ni la plus groſſe boule repréſentant la terre, ni la plus petite qui repréſente la lune, ne ſe mouvoient pas d'une maniere parfaitement circulaire ou elliptique, comme elles auroient fait ſi elles avoient été ſuſpendues ou mues chacune à part; mais qu'un certain point qui paroit être le centre de gravité des deux corps (ſitués de quelque façon que ce ſoit & conſidérés comme n'en faiſant qu'un), ſemble ſe mouvoir régulierement en cercle ou en ellipſe, les deux boules ayant d'autres mouvemens particuliers dans de petits épicycles autour du point ſuſdit.

M. Hooke s'étant apperçu que le téleſcope par réflexion de M. Newton étoit de plus en plus eſtimé, propoſa peu de temps après par écrit à la ſociété royale de perfectionner les téleſcopes, les microſcopes, les ſcotoſcopes, & les verres ardens, par des figures auſſi aiſées à faire que celles qui ſont unies ou ſphériques, de maniere qu'ils augmentent extraordinairement la lumiere & groſſiſſent prodigieuſement les objets; qu'ils exécutent parfaitement tout ce que l'on a juſqu'à préſent tenté ou deſiré de plus dans la Dioptrique, avec un chiffre qui renferme le ſecret; il le découvrit à mylord Brounker & au docteur Wren, qui en firent un rapport favorable; le tout ſe fait par des réfractions des verres. M. Hooke aſſura auſſi en préſence d'un grand nombre de perſonnes, qu'en l'année 1664 il avoit fait un petit tube d'un pouce de long, & qui produit plus d'effet qu'un téleſcope commun de cinquante piés; mais la peſte étant ſurvenue à Londres, & le grand incendie lui ayant procuré des occupations utiles, il négligea cette invention, ne voulant pas que les tailleurs de verres euſſent aucune connoiſſance de ſon ſecret.

En 1669, il établit devant la ſociété royale, qu'une des méthodes les plus exactes pour meſurer un degré de la terre, étoit de faire des obſervations préciſes dans le ciel, à une ſeconde près, par le moyen d'un tube perpendiculaire, & de prendre enſuite des diſtances exactes par le moyen des angles, auſſi à une ſeconde près.

En 1674, il communiqua à la ſociété une maniere de déterminer quel eſt le plus petit angle qu'on peut diſtinguer à l'œil nu; & il ſe trouva qu'aucun de ceux qui y étoient, ne put obſerver d'angle beaucoup plus petit que d'une minute.

Il propoſa quelque temps après une théorie pour expliquer la variation de l'aiguille aimantée; cette théorie revenoit à ceci: que l'aimant a ſes poles particuliers éloignés de ceux de la terre de dix degrés, autour deſquels ils ſe meuvent; en ſorte qu'ils font leur révolution dans l'eſpace de trois cents ſoixante & dix ans. C'eſt ce qui fait que la variation a changé de dix ou onze minutes par an, & continuera vraiſemblablement à changer pendant quelque temps, juſqu'à ce qu'elle diminue peu à peu, & enfin elle s'arrêtera, rétrogradera, & probablement recommencera.

Il propoſa en même temps la conſtruction d'un inſtrument curieux, pour obſerver la variation des variations de l'aiguille dans les différentes parties du monde. Il eſt difficile de déterminer ce que c'étoit que cet inſtrument, mais on peut voir dans ſes *œuvres poſthumes*, *p.* 386, la figure d'un inſtrument qui y a quelque rapport.

En 1678, il publia ſon *traité des reſſorts*, où l'on explique la puiſſance des corps élaſtiques, Londres, 1678, *in*-4°. La ſubſtance de ſon hypotheſe eſt compriſe dans un chiffre à la fin de ſa *Deſcription*

des hélioſcopes ; c'eſt la troiſieme d'une décade d'inventions, dont il parle là, & dont il aſſure qu'il avoit ſeul le ſecret. M. Richard Waller en a découvert quelques-uns ; il tranſcrit d'abord ce que le docteur Hooke en dit, & il ajoute enſuite l'explication ou la clef.

La ſeconde invention, qui eſt le premier chiffre, eſt énoncée en ces termes : *the true mathematical, and mechanical form, of all manner of arches for building, with the true butment, neceſſary to each of them ;* problême qu'aucun écrivain d'Architecture n'a jamais touché, bien-loin d'en avoir donné la ſolution : *a b, ccc, d d, e eeeee, f, gg, iiiiiiii, ll, mmmm, nnnnn, oo, p, rr, sss, ttttt, uuuuuuuu, x ;* ce qu'on explique par ces mots, *ut pendet continuum flexile, ſic ſtabit, continuum, rigidum, inverſum,* which is the *linea catenaria.*

La troiſieme eſt la théorie de l'élaſticité, exprimée par ces lettres *e e, iii, no, sss, tt, uu ;* ce qui ſignifie *ut tenſio, ſic vis* : c'eſt-là la théorie des reſſorts. La neuvieme, qui eſt le ſecond chiffre, regarde une nouvelle eſpece de balance philoſophique d'un grand uſage dans la philoſophie expérimentale, *c de, ii, nn, oo, p, sss, tt, uu, ut pondus, ſic tenſio.*

On annonce la derniere comme une invention extraordinaire dans la méchanique, ſupérieure pour divers uſages aux inventions chimériques du mouvement perpétuel ; *aa, a, b, cc, d d, eeeeee, g, iii, l, mmm, nn, oo, pp, q, rrr, s, ttt, uuuuu : pondere premit aër vacuum, quod ab igne relictum eſt.* Cette invention paroît être la même choſe que la méthode du marquis de Worceſter d'élever l'eau par le moyen du feu, qui eſt la ſoixante-huitieme invention de la centurie qu'il a publiée en 1663. C'eſt auſſi le principe ſur lequel eſt fondée la machine de M. Savery pour élever les eaux.

Au mois de décembre 1679, on propoſa de faire une expérience pour déterminer ſi la terre a un mouvement diurne ou non, en faiſant tomber un corps d'une hauteur conſidérable ; & l'on ſoutint qu'il tomberoit à l'eſt de la véritable perpendiculaire. M. Hooke lut un diſcours ſur ce ſujet, où il expliquoit quelle ligne le corps tombant devoit décrire, en ſuppoſant qu'il ſe meut circulairement par le mouvement diurne de la terre, & perpendiculairement par force de la peſanteur ; & il fit voir que ce ne ſeroit pas une ſpirale, mais une ligne excentrique elliptoïde, en ſuppoſant nulle réſiſtance dans le milieu ; mais en y ſuppoſant de la réſiſtance, elle ſeroit excentrique-ellipti-ſpirale, & qu'après pluſieurs révolutions elle reſteroit enfin dans le centre, & que la chûte du corps ne ſeroit pas directement à l'eſt, mais au ſud-eſt, & plus au ſud qu'à l'eſt. On en fit l'eſſai, & l'on trouva que la boule tomba au ſud-eſt.

En 1681, il montra publiquement une maniere de produire des ſons de muſique & autres, en abattant les dents de pluſieurs roues d'airain coupées d'une maniere proportionnée à leurs nombres, & tournées avec force ; ce qu'il y avoit de remarquable, c'eſt que les coups égaux ou proportionnés des dents, c'eſt-à-dire, 2 à 1, 4 à 3, *&c.* formoient les notes de muſique ; mais les coups inégaux avoient plus de rapport au ſon de la voix en parlant.

En 1682, il montra un inſtrument pour décrire toutes ſortes d'*hélixes* ſur un cône, aſſurant qu'il pouvoit avec cet inſtrument diviſer toute longueur donnée, quelque courte qu'elle fût, en autant de parties preſque qu'on voudroit aſſigner, par exemple, un pouce de 100000 parties égales. Il prétendoit que cette invention pouvoit être d'un grand uſage pour perfectionner les inſtrumens aſtronomiques & géographiques.

Dans l'aſſemblée ſuivante de la ſociété royale, il produiſit un autre inſtrument avec lequel il découvroit une courbe qu'on pouvoit nommer une *parabole inventée*, ou une *hyperbole parabolique*, ayant les propriétés d'être infinie des deux côtés, d'avoir deux aſymptotes, comme il y en a dans l'hyperbole, *&c.* Il montra un troiſieme inſtrument pour décrire exactement la ſpirale d'Archimede, par une nouvelle propriété de cet inſtrument, & cela auſſi aiſément & auſſi ſûrement qu'un cercle, en ſorte qu'on pouvoit diviſer non ſeulement tout arc donné en un

nombre égal de p demandées, mais
auſſi une ligne dr , égale à la
circonférence d'u

On trouvera d *Tranſact. philoſ.* quantité d'autres obſervations du docteur Hooke; ſa *Micrographie* a paru en 1665 *in-fol.* Sa vie eſt à la tête de ſes Œuvres poſthumes, imprimées à Londres en 1705 *in-fol.* Enfin l'on a publié dans la même ville en 1726, *in*-8°. un livre ſous le titre d'*Expériences & obſervations philoſophiques du docteur Hooke*, par G. Derham, *avec figures.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WIGHTON, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le quartier oriental d'Yorckshire, à environ huit milles de Beverley, ſur une petite riviere nommée *Foulneſſe*. Ce bourg a ſuccédé à une ville appellée *Delgovitia*, auprès de laquelle étoit un temple d'idoles, qu'on appelloit *Godmundinghan.* (*D. J.*)

WIGHTOWN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, avec un aſſez bon port. *Long.* 13, 4. *lat*; 54, 57. (*D. J.*)

WIKIE *ou* WIKESLAND, (*Géog. mod.*) petite province de l'empire Ruſſien, dans l'Eſthonie. Elle eſt bornée au nord par l'Harrie, au midi par la Livonie, au levant par la Jerwie, & au couchant par le Moouſund. Pernau en eſt la principale ville. (*D. J.*)

WILBAD *ou* WILDBAD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Schwartzwald, ou dans la forêt-noire, ſur la droite de l'Entz. Elle eſt remarquable par ſes bains d'eau chaude. (*D. J.*)

WILDENHAUS, (*Géog. mod.*) paroiſſe de Suiſſe, dans le Tockenbourg, au Thoure-Thall, où elle a le rang de ſixieme communauté. *Wildenhaus* eſt un lieu connu dans l'hiſtoire, pour avoir été la patrie d'Huldric Zwingle, qui y naquit en 1484, d'Huldric Zwingle, amman du lieu, qui eſt la premiere dignité du pays.

Il fit ſes études à Bâle, à Berne & à Vienne en Autriche. Il apprit bien les langues grecque & héoraïque, & prit enſuite le degré de docteur en théologie. Il fut nommé curé à Glaris en 1506; où *il commença* comme il s'exprime, *à prêcher l'Evangile.* Il en agit de même quand il fut appellé à Zurich en 1518 par le prévôt & les chanoines de cette ville, & attaqua non ſeulement le trafic des indulgences, en quoi il étoit protégé par l'évêque; mais il prêcha contre l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres.

En 1520, il renonça à une penſion que ſa ſainteté lui faiſoit, & en 1522 il ſe maria. En 1523 le pape lui écrivit un bref très-flatteur, qui prouvoit que la cour de Rome auroit été bien aiſe de le gagner. La même année, le magiſtrat de Zurich preſcrivit une aſſemblée pour diſcuter par l'Ecriture-ſainte les matieres de religion; tous les eccléſiaſtiques du canton, ainſi que l'évêque de Conſtance, y furent appellés. Après ce colloque, on fit à Zurich de nouveaux pas vers la réformation; & cependant le canton convoqua une ſeconde aſſemblée, où les Zurichois inviterent les évêques de Conſtance, de Coire & de Bâle, avec l'univerſité de cette ville. Ils inviterent auſſi tous les autres cantons à y envoyer les plus ſavans de leurs paſteurs. Le ſynode fut compoſé de neuf cents perſonnes, au nombre deſquelles ſe trouverent trois cents cinquante prêtres. L'iſſue apprit au public, que les partiſans de Zwingle avoient triomphé; car ſa doctrine fut reçue à la pluralité des ſuffrages dans tout le canton. M. Dupin dit, que la plupart des eccléſiaſtiques qui aſſiſterent à cette conférence, abandonnerent la cauſe de l'égliſe, par ignorance ou par malice. Enfin en 1725 le conſeil de Zurich abolit la meſſe.

Zwingle aſſiſta à la diſpute de Berne tenue en 1528, & à la conférence de Marpourg. En 1531, la guerre ſe déclara entre les cantons proteſtans & les cantons catholiques, & les Zurichois furent défaits à la bataille de Cappel. Comme la coutume de Zurich eſt, que lorſqu'on envoie une armée contre l'ennemi, le premier paſteur de l'égliſe doit l'accompagner, Zwingle s'y trouva, & par ſon devoir & par un ordre particulier du magiſtrat, il fut enveloppé dans le malheur de cette journée, bleſſé d'un coup de pierre, renverſé à terre, & tué par un officier catholique à 47 ans.

Né avec un génie heureux, il le cultiva ſoigneuſement, & prêcha la réformation, avant même que le nom de Luther fût connu en Suiſſe. Il étoit d'une application infatigable au travail, & étudioit toujours debout. Après le ſouper il faiſoit une promenade, & s'occupoit enſuite à écrire des lettres, ſouvent juſqu'à minuit. Si l'on conſidere le temps que lui prenoit encore la conduite de l'égliſe de Zurich, dont il étoit le premier paſteur, l'inſtruction de la jeuneſſe comme profeſſeur, & la direction de la plupart des égliſes proteſtantes du pays, on ſera ſurpris du grand nombre d'ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume.

Ils ont été recueillis en quatre volumes *in-folio*, imprimés à Zurich en 1544 & 1545. Les deux premiers tomes contiennent ſes traités de religion & de controverſe; les deux derniers renferment ſes explications de divers livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Zwingle, ſelon M. Simon, eſt aſſez ſimple dans ſon commentaire ſur la bible, mais peu exercé dans l'étude de la critique. Sa modeſtie paroît en ce qu'il ne ſemble pas avoir abandonné entiérement l'ancien interprete latin, qui étoit autoriſé depuis long-temps dans toute l'égliſe d'occident. Le même hiſtorien critique trouve que les notes de Zwingle ſur quelques épîtres de S. Paul, ſont plus exactes & plus littérales, que celles qu'il a données ſur les évangiles; mais il ne faut point douter que les commentaires de ce théologien ne fuſſent meilleurs, s'il les eût publiés lui-même, & qu'il y eût mis la derniere main. Une circonſtance qui mérite d'être obſervée, & qui n'a pas échappé à M. Simon, c'eſt que ſur la premiere épître de S. Jean, Zwingle n'explique point le *verſ. 7. du chap. v.* ce qui ſemble indiquer que ce paſſage ne ſe trouvoit pas dans ſon exemplaire grec.

Léon de Juda, en parlant de Zwingle, dit, *Huldrychus Zuinglius, non ſolùm concionibus ſacris, ſed & lectionibus publicis, mirâ arte, claritate, brevitate ac ſimplicitate, parique diligentiâ, dexteritate, ac fide tractavit, ut nec prioris ſæculi, nec noſtri ævi ſcriptoribus, judicio doctiſſimorum hominum, cedere videatur.* Je ſouſcrirois volontiers à une partie de cet éloge, ajoute M. Simon, ſi l'auteur fuiſſe avoit été moins agité de l'eſprit de réformation, qui ne lui permit pas de faire un bon uſage de ſa raiſon.

Zwingle entendoit les langues & la théologie. Il étoit agréable en converſation, poſſédoit la muſique, & la recommandoit même aux gens de lettres comme une récréation très-propre à les délaſſer. Il paroît par une circonſtance de la diſpute de Berne, qu'il avoit une opinion particuliere ſur l'apocalypſe. Gilles Mourer lui en ayant cité un paſſage, en faveur de l'invocation des ſaints, Zwingle lui répondit ſéchement, qu'il ne reconnoiſſoit point l'autorité du livre de l'apocalypſe, & ne le regardoit ni comme canonique, ni de la main de S. Jean l'évangéliſte.

On mit au jour à Bâle en 1536, une *courte expoſition de la foi*, que Zwingle avoit compoſée peu de temps avant ſa mort, & qu'il avoit adreſſée à François I. C'eſt dans cette piece, que ſe trouve le paſſage du ſalut des païens, contre lequel on s'eſt ſi fort récrié.

Zwingle a penſé que les ſages du paganiſme devoient avoir été ſauvés, parce qu'il a cru que Dieu par les effets de ſa grace, avoit produit en eux la foi néceſſaire au ſalut. Voici comme il s'en explique lui-même: « J. C. n'a pas dit, celui qui ne » ſera point baptiſé, ne ſera point ſauvé; » par conſéquent les enfans morts ſans bap- » tême, & tous les païens ne ſont pas » damnés; ce ſeroit donc une témérité que » de condamner aux enfers tous ceux qui » n'ont pas été conſacrés par la circon- » ciſion ou par le baptême. Il ne faut pas » qu'on imagine que cette idée tende à » anéantir J. C. car elle ne ſert qu'à aug- » menter ſa gloire. Que ſavons-nous ce » que chacun a de foi écrite en ſon cœur » par la main de Dieu? Il nous faut bien » vivre, dit Seneque, puiſque rien n'eſt » caché à l'Etre ſuprême; il eſt préſent » à nos eſprits, & pénetre toutes nos » penſées. »

Zwingle n'a jamais douté que l'état du paganiſme ne fût condamnable; mais il a cru par un jugement d'humanité, que Dieu auroit pitié de Seneque & de quelques

autres païens, qui avoient une foi confuſe en lui, & qui n'avoient pas eu de part à la corruption de leur ſiecle.

Eraſme, contemporain de Zwingle, penſoit comme lui ſur cette matiere. Si les juifs, dit-il, avant la publication de l'évangile, pouvoient ſe ſauver avec une foi groſſiere, pourquoi cette foi ne ſuffiroit-elle pas pour ſauver un païen, dont la vie a été remplie de vertus; un païen qui en même temps, a cru que Dieu étoit une puiſſance, une ſageſſe, une bonté ſans bornes, & que par les moyens qu'il jugera les plus convenables, il ſaura protéger les bons & punir les méchans?

Jacques Payva Andradius, théologien portugais, qui aſſiſta au concile de Trente, ſoutient auſſi que Platon, Socrate, Ariſtote, & les autres anciens philoſophes, qui ont été d'excellens maîtres pour ce qui regarde la pratique des vertus, ont pu ſe ſauver, auſſi-bien que les juifs qui ont reçu la loi. Dieu les a aſſiſtés de ſa grace pour leur ſalut, en ſorte qu'on ne peut pas dire, qu'ils aient entiérement ignoré Jeſus crucifié, quoiqu'ils n'aient point ſu la maniere dont Dieu ſauveroit le genre humain.

Cette connoiſſance vague d'un rédempteur ſuffiſante pour prouver le ſalut, a été adoptée par une confeſſion de foi des évêques de Pologne aſſemblés en 1551 dans un ſynode de toute leur nation, & ils n'ont point été taxés d'hérétiques. Cette confeſſion de foi imprimée à Anvers en 1559 *in*-8°. dit qu'il n'a pas été néceſſaire que tous les hommes fuſſent en particulier qui ſeroit le médiateur de leur ſalut, ſi ce ſeroit le fils de Dieu, ou un ange du Seigneur ou quelqu'autre; qu'il ſuffiſoit de croire en général, que Dieu par ſa ſageſſe trouveroit quelque voie de ſauver les hommes.

Il eſt certain que pluſieurs peres de l'égliſe ont auſſi conçu une eſpece d'illumination univerſelle, en conſéquence de laquelle il s'eſt trouvé dans toutes les nations, des hommes vertueux agréables à Dieu. Juſtin martyr, dit en termes exprès, que J. C. eſt la raiſon divine, à laquelle Socrate & les autres philoſophes ont participé. C'eſt encore le ſentiment de Clément d'Alexandrie, *Stromat. VI. p. 636.* de ſaint Chryſoſtome, *Homel. 37.* ſur Matth. & de ſaint Auguſtin[1], *de civitat. Dei, liv. VIII. ch. iij. & l. XVIII. c. xlvij.* Il ne faut donc pas faire à Zwingle un crime d'avoir ſoutenu, par un jugement de charité, une opinion judicieuſe, & qui a eu dans la primitive égliſe pluſieurs défenſeurs reſpectables. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WILDFANGIAT, ſ. m. (*Hiſt. mod. Droit public.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne un droit ſingulier qui appartient à l'électeur palatin. Il conſiſte à s'approprier ou à rendre ſerfs les bâtards & les étrangers qui viennent de leur propre mouvement s'établir & fixer leur domicile dans le palatinat & dans quelques pays adjacens. Au bout de l'an & jour, ils ſont obligés de prêter ſerment & de payer une redevance à l'électeur palatin. Dans cette juriſprudence ſinguliere, les enfans ſuivent la condition de leur mere; ils ſont libres ſi elle eſt libre, & ſerfs ſi elle n'eſt point libre. *Voyez* Vitriarii, *Inſt. juris publici.*

WILDSHUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, ſur la riviere de Hunde, aux confins du comté d'Oldenbourg, & la capitale d'un petit pays auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

WILDSTATT *ou* WILDSTETT, (*Geog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans l'Ortenau ſur le Kintzig, à un mille de Strasbourg. C'étoit autrefois une ville qui fut réduite en cendre en 1632 par les ſoldats du colonel Oſſa. (*D. J.*)

WILER *ou* WEYLER, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Alſace, près de Schleſtat, ſur les confins de la Lorraine. (*D. J.*)

WILIA LA, (*Géog. mod.*) riviere du grand duché de Lithuanie. Elle ſe forme de diverſes petites rivieres qui ont leur ſource dans le palatinat de Minski, traverſe celui de Wilna d'orient en occident, & finit par ſe jetter dans le Niémen au deſſus de Kowno. (*D. J.*)

WILKOMIR, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna, ſur la Swieta, à 14 lieues de la ville de Wilna. (*D. J.*)

WILLEMSTAT, (*Géog. mod.*) petite

ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandois, à 8 lieues au nord-eſt de Berg-op-zoom, fondée en 1583 par Guillaume I prince d'Orange, & elle en a pris le nom. Elle eſt très-bien fortifiée. Les Etats généraux y entretiennent une garniſon, avec un gouverneur & un major de la place. Toutes les rues ſont tirées au cordeau, & les maiſons bien bâties. La régence eſt compoſée d'un bailli, de deux bourgmeſtres, de ſix échevins, & d'un ſecretaire. Le port peut contenir un grand nombre de bateaux. *Long.* 21, 55; *lat.* 51, 40. (*D. J.*)

WILLIS, ACCESSOIRE & OPHTALMIQUE DE, (*Anat.*) *Willis*, anglois, étoit très-verſé dans la diſſection du cerveau. Il nous en a laiſſé une anatomie très-exacte, avec une deſcription des nerfs & leurs uſages. Il y a un nerf qui remonte de la moëlle épiniere pour ſortir du crâne avec la huitieme paire à laquelle on a donné le nom *d'acceſſoire de Willis*. La branche de la cinquieme paire qui ſe diſtribue à l'œil, s'appelle auſſi *l'ophthalmique de Willis*.

WILLISAW, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Lucerne, ſur la riviere de Wiger, entre de hautes montagnes. *Long.* 25, 42; *lat.* 47, 7. (*D. J.*)

WILLOUGHBY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Nottinghamshire, aux confins de Leiceſtershire, & ſitué auprès d'une hauteur, *dunum*. On tire entre ce bourg & Barrow en Leiceſtershire, une grande quantité de marne, *marga*, dont on ſe ſert pour fertiliſer la terre. Il eſt tout-à-fait vraiſemblable que *Willoughby* eſt le *Margidunum* de Ptolomée, d'autant plus qu'on ne peut douter que ce lieu n'ait été habité par les Romains; c'eſt ce qui ſe prouve par quantité de monnoies romaines qu'on y a déterrées, outre qu'il y a encore tout-auprès un chemin romain. (*D. J.*)

WILLY, LE, *ou* LE WILLYBORN, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle prend ſa ſource aux frontieres du duché de Sommerſet, & va porter ſes eaux dans le Nadder près de Salisbury. (*D. J.*)

WILNA, (*Géog. mod.*) par les Lithuaniens *Wiletzky*, & par les Allemands *Wilde*, ville capitale du duché de Lithuanie, au palatinat du même nom, ſur la Wilia, à cent lieues au nord-eſt de Gneſne. Elle eſt grande & mal bâtie; ſes maiſons ſont de bois & mal diſpoſées; c'eſt encore pire dans les fauxbourgs, car les maiſons n'ont qu'une ſeule chambre qui eſt commune à tout le monde, aux chevaux & aux autres animaux domeſtiques. Cette ville eſt toujours ouverte en temps de paix; elle a pour ſa défenſe un arſenal & deux châteaux. Son évêché eſt ſuffragant de Gneſne. Son univerſité a été établie en 1579. *Wilna* eſt habitée par différentes nations, polonois, ruſſiens, allemands, tartares, *&c. Long.* ſuivant Streel, 34, 56, 15; *lat.* 54, 30. (*D. J.*)

WILOC, ſ. f. (*Feutrerie.*) eſpece d'étoffe ou de feutre foulé à la maniere des chapeliers, mais qui eſt un peu plus lâche que le feutre dont on fait les chapeaux. (*D. J.*)

WILS, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Baviere. Elle a ſa ſource au voiſinage de l'Iſer & ſe perd dans le Danube, entre les embouchures de l'Iſſel & de l'Inn. (*D. J.*)

WILSHOVEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, près l'embouchure de Wils dans le Danube. *Long.* 30, 36; *latit.* 40, 35. (*D. J.*)

WILSNACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le margraviat de Brandebourg, ſur un ruiſſeau qui ſe rend dans l'Elbe. Quelques-uns croient que c'eſt la *Suſudata* de Ptolomée, *liv. II, c. xj.* (*D. J.*)

WILTEN, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans le Tyrol, ſur la droite à une lieue au deſſus d'Inſpruck, avec une abbaye de l'ordre de Prémontré. On convient que c'eſt l'ancienne *Veldidena*.

WILTON, (*Géog. mod.*) en latin *Ellandunum*, ville d'Angleterre, dans le Wiltshire, dont elle a été la capitale; elle a eu même un évêché qui a été transféré à Salisbury, & ce changement a fait tomber *Wilton* en décadence; cependant elle a toujours le droit de tenir marché public, & d'envoyer ſes députés au parlement. *Long.* 15, 48; *latit.* 51, 5.

Elle eſt la patrie du célebre *Addiſſon* (Joſeph) homme de goût, grand poëte, judicieux critique, & l'un des meilleurs écrivains de ſon ſiecle. Son ſtyle eſt pur, noble, élégant. Ses ſentimens ſont délicats, vertueux; & par-tout on trouve dans l'auteur un ami du genre-humain.

Il naquit le premier de mai 1672, & comme il ne promettoit pas de vivre, il fut baptiſé le même jour de ſa naiſſance. Il eut l'honneur pendant le cours de ſes études, de connoître à Oxford, mylord Halifax, le grand protecteur des gens de lettres, qui n'a pas laiſſé d'être dépeint d'une maniere très-ſatyrique (choſe ordinaire) par un autre homme de qualité. Nous donnerons quelques traits de cette ſatyre, à cauſe de l'eſprit qui y regne, de la fineſſe du tour, & de la beauté du ſtyle.

Elle eſt intitulée, *la faction démaſquée*, & a été imprimée dans un des volumes de *State-Poems*, *London.* 1703, *in*-8°. Mylord Halifax (Charles Montague, comte d'Halifax, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & régent du royaume après la mort de la reine Anne), Mylord Halifax, dis-je, y eſt dépeint ſous le nom de *Bathille*, conjointement avec les poëtes auxquels il donnoit penſion. « Enfin, Bathille » ſe leve paré des plumes d'autrui, & » noblement illuſtre par les projets des » autres. Plein de bonne opinion, & ridiculement fou, demi-politique, babillard, » bruyant; ardent ſans courage, orgueilleux ſans mérite, & propre à conduire » des têtes ſans cervelle. Avec des geſtes » fiers & un air aſſuré, il tient à ſes compagnons de débauche le diſcours qui » ſuit: ayez ſoin de ce qui regarde la » politique, j'aurai ſoin moi que les muſes » nous ſecondent. Tous les poëtes ſont à » ma dévotion; dès que je parle, ils écrivent; je les inſpire. C'eſt pour moi que » Congreve a déploré en vers lugubres la » mort de Paſtora. Rowe, qui a chanté » l'immortel Tamerlan, quoiqu'il ſoit » réduit à préſent à prendre un ton plus » bas, Rowe eſt à moi & au parti des » Whigs. J'aide à Garth à polir ſes pieces » un peu groſſieres; & je lui apprends à » chanter en beaux vers les louanges de » notre parti. Walsh, qui ſans avoir jamais » rien donné, paſſe pour un homme d'eſprit, Walsh vote pour nous. Les comédies obſcenes & ſans intrigues de Vane, » célebrent nos talens... Nous pouvons » ſûrement compter ſur Addiſſon: à la » faveur d'une penſion l'on gagne toujours » un ami. Il fera retentir les Alpes de mon » nom, & fera connoître ſon protecteur » dans le pays des Claſſiques. Tous ceux » dont je viens de parler, m'appellent leur » Mécene. Les princes ne ſont point » fermes ſur leur trône, qu'ils n'y ſoient » ſoutenus par les enfans d'Apollon. Auguſte eut Virgile, & Naſſau plus heureux encore eut ſes Montagues, pour » chanter ſes victoires; mais Anne, cette » malheureuſe reine Tory, ſentira les » traits de la vengeance des poëtes. »

Addiſſon donna de bonne heure des preuves de ſes talens par ſa traduction du quatrieme livre des Géorgiques de Virgile. Il avoit deſſein d'entrer dans les ordres; mais le monde ſe réconcilia chez lui avec la ſageſſe & la vertu, lorſqu'il prit ſoin de les recommander avec autant d'eſprit & de graces, qu'on les avoit tournés en ridicule depuis plus d'un demi-ſiecle. Il fit auſſi des poéſies latines qui ont été publiées dans les *muſæ anglicanæ*.

On eſtime beaucoup ſon petit poëme ſur l'Italie. Il y peint la ſatisfaction qu'il goûtoit dans ce beau pays, à la vue des rivieres, des forêts, des montagnes, *&c.* célébrées par tant de génies. De quelque côté, dit-il, que je tourne mes yeux, je découvre des objets qui me charment & des vues qui m'enchantent. Des campagnes poëtiques qui m'environnent de toutes parts. C'eſt ici que les muſes firent ſi ſouvent entendre leur voix, qu'il ne ſe trouve aucune montagne qu'elles n'aient chantée, aucun boſquet qu'elles n'aient loué, aucun ruiſſeau qui ne coule harmonieuſement. Il fait enſuite la deſcription des monumens des Romains, de leurs amphithéatres, de leurs arcs de triomphe, de leurs ſtatues, des palais modernes & des temples.

Mais il prend delà occaſion de déplorer l'état malheureux où l'oppreſſion réduit les habitans de ce pays, malgré tant d'avantages que l'art & la nature leur offrent à l'envi; il conclut en s'adreſſant à la liberté,

qu'il repréſente comme la ſource principale du bonheur dont jouit l'Angleterre, d'ailleurs à tant d'autres égards ſi fort inférieure à l'Italie. « Nous n'envions » point un ciel plus doux : nous ne murmurons point d'habiter des lieux peu » favoriſés de l'aſtre du jour, & de voir » les froides pleïades dominer ſur nos » têtes. La liberté couronne notre iſle ; » elle ſeule embellit nos rochers & nos » ſombres montagnes. »

Il recueillit les matériaux de ſes dialogues ſur les médailles, dans le pays même des médailles. Cette piece a été publiée par M. Tickell, qui a traduit la plus grande partie des citations latines en anglois, pour l'uſage de ceux qui n'entendent point les langues ſavantes. On y trouve quantité de choſes curieuſes ſur les médailles, écrites avec tout l'agrément que permet la forme de dialogue ; & on a mis à la tête un poëme de M. Pope.

Il le commence par cette réflexion : que les plus beaux monumens, les arcs de triomphe, les temples, les tombeaux, ont été détruits ou par l'injure des temps, ou par les irruptions des barbares, ou par le zele des chrétiens ; & que les médailles ſeules conſervent la mémoire des plus grands hommes de l'antiquité. Mais delà il prend occaſion de railler finement les excès dans leſquels quelques curieux ſont tombés ſur ce ſujet. « Le pâle antiquaire, » dit-il, fixe ſes regards attentifs, & » regarde de près ; il examine la légende » & vénere la rouille ; c'eſt un vernis bleu » qui la rend ſacrée. L'un travaille à acquérir un Peſcennius ; l'autre dans ſes » rêveries croit tenir un Cécrops ; le pauvre Vadius depuis long-temps ſavamment hypocondre, ne peut goûter de » plaiſir, tant qu'un bouclier qu'il voudroit » conſidérer n'eſt pas net ; & Curion inquiet à la vue d'un beau revers, ſoupire » après un Othon, tandis qu'il oublie ſa » mariée. » Pope s'adreſſe enſuite à M. Addiſſon, de la maniere ſuivante : « la vanité eſt leur partage, & le ſavoir » le tien. Retouchée de ta main, la gloire » de Rome brille d'un nouvel éclat ; ſes » dieux & ſes héros reparoiſſent avec hon» neur ; ſes guirlandes flétries refleuriſſent. » Etude attrayante, elle plaît à ceux que » la poéſie charme : les vers & la ſculp» ture ſe donnent la main ; un art prête » des images à l'autre. »

Addiſſon mit au jour en 1704 ſon poëme, intitulé *la Campagne*, ſur les ſuccès du duc de Marlborough, où ſe trouve la comparaiſon ſi fort applaudie de l'ange.

En ce jour, le plus grand de ſa noble carriere,
L'ame de Marlbourough ſe montre toute entiere,
Ferme, & ſans s'émouvoir dans le choc furieux,
Qui porte la terreur & la mort en tous lieux ;
Il voit tout, penſe à tout, & ſa haute prudence
Ne laiſſe en nul endroit déſirer ſa préſence.
Il ſoutient au beſoin tous les corps ébranlés ;
Les fuyards au combat par lui ſont rappellés ;
Et tranquille toujours dans le ſein de l'orage
Qu'excitent ſous ſes loix le dépit, & la rage,
Il en regle à ſon gré les divers mouvemens.
,, Tel l'ange du Seigneur, lorſque les élémens
,, Par lui ſont déchaînés contre un peuple coupable,
,, Et que des ouragans le tonnerre épouvantable
,, Gronde ; comme n'aguere Albion l'entendit :
,, Pendant que dans les airs d'éclats tout retentit,
,, Le miniſtre du ciel, calme, & ſe ſoutenant lui-même,
,, Sous les ordres vengeurs du monarque ſuprême,
,, Des bruyans tourbillons anime le courroux,
,, Et des vents qu'il conduit, dirige tous les coups.

On ne peut oppoſer à la beauté de cette peinture, que le morceau encore plus beau du paradis perdu de Milton, *l. b.* où il repréſente le fils de Dieu chaſſant du ciel les anges rebelles, *vers VI, 825-855.*

On ſait qu'Addiſſon a eu beaucoup de part au Tatler ou Babillard ; au Spectateur, & au Guardian ou Mentor moderne, qui parurent dans les années 1711, 1712, 1713 & 1714. Les feuilles de ſa main dans le Spectateur, ſont marquées à la fin par quelques-unes des lettres du mot de CLIO. Le chevalier Steele dit ſpirituellement à la tête du Babillard. « Le plus grand ſe» cours que j'ai eu, eſt celui d'un bel » eſprit, qui ne veut pas me permettre » de le nommer. Il ne ſauroit pourtant » trouver mauvais que je le remercie des » ſervices qu'il m'a rendus ; mais peu

» s'en

» s'en faut que ſ… ne m'ait été
» nuiſible. Il re… tout ce qu'il
» écrit, tant d'in… tion, d'enjouement
» & de ſavoir, qu'il …… a pris comme
» aux princes, que le malheur de leurs
» affaires oblige à implorer la protection
» d'un puiſſant voiſin : j'ai été preſque
» détruit par mon allié ; & après l'avoir
» appellé à mon ſecours, il n'y a plus eu
» moyen de me ſoutenir ſans lui. C'eſt de
» ſa main que viennent ces portraits ſi
» finis d'hommes & de femmes, ſous les
» différens titres des inſtrumens de mu-
» ſique, de l'embarras des nouveliſtes,
» de l'inventaire du théatre, de la deſ-
» cription du thermometre, qui ſont les
» principales beautés de cet ouvrage. »

En 1713, M. Addiſſon donna ſa tragédie de Caton, dont j'ai déja parlé ailleurs, Pope en fit le prologue, & le docteur Garth l'épilogue. Elle a été traduite en italien par l'abbé Salvini, & c'eſt la meilleure de toutes les traductions qu'on en ait faites.

Le roi nomma Addiſſon ſecretaire d'état en 1717, mais ſa mauvaiſe ſanté l'obligea bientôt de réſigner cet emploi. Il mourut en 1719, à 47 ans, & fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter. Mylord Halifax l'avoit recommandé au roi, pour le ſecretariat, & madame Manley n'a pas manqué de témoigner ſa douleur, de ce que ce beau génie avoit quitté les lettres pour la politique. « Quand je conſidere, dit-elle, » dans la galerie de Sergius, (mylord » Halifax,) je ne puis lui refuſer quelque » choſe qui approche d'une priere, comme » une offrande que lui doivent tous ceux » qui liſent ſes écrits. Qu'il eſt triſte que » de miſérables intérêts l'aient détourné » des routes de l'Hélicon, l'aient arraché » des bras des muſes, pour le jeter dans » ceux d'un vieux politique artificieux ! » pourquoi faut-il qu'il ait préféré le gain » à la gloire, & le parti d'être un ſpec- » tateur inutile, à celui de célébrer ces » actions qu'il ſait ſi dignement caracté- » riſer & embellir ! comment a-t-il pu » détourner ſes yeux de deſſus les jardins » du Parnaſſe dont il étoit en poſſeſſion, » pour entrer dans le triſte labyrinthe » des affaires. Adieu donc, Maron (nom » qu'elle donnoit à M. Addiſſon,) tant » que vous n'abandonnerez pas votre arti- » ficieux protecteur, il faut que la renom- » mée vous abandonne. »

Un grand poëte de notre temps a été accuſé d'avoir mis au jour après la mort de M. Addiſſon, une critique amere & pleine d'eſprit contre lui. Voici ce qui le regarde dans cette piece, où l'on attaque auſſi d'autres écrivains.

Laiſſons de pareilles gens en paix ! mais s'il ſe trouvoit un homme inſpiré par Apollon lui-même, & par la gloire, enrichi de toutes ſortes de talens, & de tout ce qu'il faut pour plaire ; né pour écrire avec agrément, & pour faire trouver des charmes dans ſon commerce ; porteroit-il l'ambition juſqu'à ne pouvoir ſouffrir, à l'exemple des Ottomans, un frere près du trône ? Le regarderoit-il avec mépris, ou même avec frayeur ? Le haïroit-il, parce qu'il appercevroit en lui les mêmes qualités qui ont ſervi à ſa propre élévation ? Le blâmeroit-il, en feignant de le louer ? Lui applaudiroit-il en le regardant de mauvais œil ? & apprendroit-il aux autres à rire, ſans ſourire lui-même ? Souhaiteroit-il de bleſſer, tandis qu'il craindroit de porter le coup ? Habile à démêler les fautes, ſeroit-il timide à les déſapprouver ? Seroit-il également réſervé à diſtribuer le blâme & la louange, ennemi craintif, & ami ſoupçonneux ? Redouteroit-il les ſots, & ſeroit il aſſiégé de flatteurs ? Obligeroit-il de mauvaiſe grace ? Et lorſque deux rivaux ſe diſputent le prix, leur donneroit-il raiſon à tous deux, en préférant toutefois le moins digne ? Tel que Caton, ne ſeroit-il occupé qu'à donner la loi dans ſon petit ſénat, & à relever ſon propre mérite ; tandis que ceux qui l'environnent, admirent tout ce qu'il dit, & s'épuiſent en louanges extravagantes ? Ciel, quel malheur s'il ſe trouvoit un tel homme ! & qu'il ſeroit affligeant que ce fut *A. n.*

On a accuſé fortement, à l'occaſion de ces vers, Pope d'ingratitude vis-à-vis de M. Addiſſon ; cependant l'auteur de la Dunciade a défendu M. Pope de cette grave accuſation, en atteſtant toutes les perſonnes de probité, qui, dit-il, pluſieurs années avant la mort de M. Addiſſon, ont vu & approuvé les vers dont il s'agit ici,

non à titre de ſatyre, mais de reproche d'ami, envoyés de la main même du poete à M. Adiſſon, & d'ailleurs ce ſont des vers que l'auteur n'a jamais publiés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WILTSHIRE, (*Géogr. mod.*) ou le comté de Wilt, province méridionale d'Angleterre. Elle eſt bornée au nord par le duché de Gloceſter, au midi par la province de Dorſet, au levant par le Berckshire & Hampshire, & au couchant par la province de Sommerſet. On lui donne 40 milles de longueur, & 30 de largeur. Il renferme outre Salisbury capitale, 20 villes ou bourgs à marché, & trois cents quatre égliſes paroiſſiales.

Entre ces villes & bourgs à marché, il y en a douze qui ont droit de députer au parlement, & quatre autres qui ont le même privilege, mais qui n'ont pas celui de marché. Il y a outre cela neuf bourgs qui ne députent point au parlement, & qui ont néanmoins droit de marché. Chaque place qui a droit de députation au parlement, envoyant deux députés : & le corps de la province ayant auſſi droit d'en envoyer deux, il ſe trouve que le comté de *Wilt* nomme trente-quatre députés : ce qui eſt plus qu'aucune autre province d'Angleterre, & même de toute la Grande-Bretagne, à la réſerve de la province de Cornouailles, qui en envoie quarante-quatre.

Cette province eſt arroſée de diverſes rivieres, dont les principales ſont l'Iſis, le Kennet, l'Avon, le Willy & le Nadder. On la diviſe en ſeptentrionale & méridionale. La ſeptentrionale eſt entrecoupée de montagnes & de collines, & couverte de quelques forêts ; la méridionale eſt une grande & vaſte plaine, à perte de vue, couverte en partie de bruyeres, & en partie de pâturages qu'on nomme *campagne de Salisbury*.

Le *Wiltshire* eſt une des plus agréables provinces de la Grande-Bretagne. L'air y eſt doux & ſain ; le terroir y eſt parſemé de forêts, de parcs & de champs fertiles : ajoutez-y ſes vaſtes campagnes, où l'on nourrit une infinité de troupeaux, dont la laine fait la plus grande richeſſe des habitans.

Pour ce qui eſt des hommes illuſtres nés dans ce beau comté, c'eſt mon affaire de rappeller à la mémoire du lecteur leurs noms & leurs ouvrages.

Hyde (Edouard), comte de Clarendon, & grand-chancelier d'Angleterre, mérite d'être nommé le premier. Il naquit en 1608, & en 1622 il entra dans le college de la Magdelaine à Oxford. En 1625, il vint à Londres au Middle-Temple, où il étudia le droit pendant pluſieurs années. En 1633, il fut un des principaux directeurs de la maſcarade que les membres des quatre colleges de juriſconſultes de la cour repréſenterent à Whitehall, en préſence du roi & de la reine, le jour de la Chandeleur. Cette maſcarade prouva qu'on étoit à la cour dans des idées fort différentes des principes de M. Pryne, puiſque, c'étoit une pure critique de ſon *Hiſtriomaſtix* contre les Farces. Hyde fut enſuite agrégé dans pluſieurs comités de la chambre-baſſe ; mais étant enfin mécontent des procédures du parlement contre pluſieurs ſeigneurs, il ſe retira auprès du roi, qui le fit chancelier de l'échiquier, conſeiller privé & chevalier.

Lorſque les affaires du monarque commencerent à tourner mal, M. Hyde ſe rendit en France ; en 1657 il fut nommé grand-chancelier d'Angleterre. Quelque temps après, le duc d'Yorck étant devenu amoureux de mademoiſelle Anne Hyde, fille ainée du chancelier, l'épouſa avec tant de ſecret, que le roi & le chancelier n'en ſurent rien. Quoique attaché au roi, il fut fort attentif à ne donner aucune atteinte aux libertés du peuple, & l'on attribue cette ſage conduite à une aventure domeſtique, dont nous devons la connoiſſance à M. Burnet.

Cet hiſtorien rapporte que dans le temps que le jeune Hyde commençoit à ſe diſtinguer au barreau, il alla rendre viſite à ſon pere dans la province de *Wilts*. Un jour qu'ils ſe promenoient enſemble à la campagne, ce bon vieillard dit à ſon fils, que les gens de ſa profeſſion donnoient quelquefois trop d'étendue aux privileges des rois, & nuiſoient à la liberté publique, & qu'il lui recommandoit, s'il parvenoit un jour à quelque élévation dans cette profeſſion, de ne ſacrifier jamais les

C

lois & les privil
propre intérêt, o
que. Il lui répé
& tomba preſque
d'apoplexie, qui l
en
neures.
Cet avis fit une impreſſion ſi profonde ſur le fils, qu'il le ſuivit toujours depuis.

En 1664, il s'oppoſa à la guerre de Hollande, & en 1667, il fut dépouillé de la charge de grand-chancelier par la ſuggeſtion de ſes envieux & de ſes ennemis, appuyée des ſollicitations des maîtreſſes, qui firent de jour en jour tant d'impreſſion ſur l'eſprit du roi, qu'enfin il conſentit, même avec plaiſir, de ſe défaire d'un ancien miniſtere, qui s'aviſoit quelquefois de le contrecarrer, & dont les manieres graves n'alloient point à ſon caractere.

Mylord Clarendon ſe trompa en s'imaginant que l'intégrité d'un homme ſuffit pour le ſoutenir dans tous les temps & dans toutes les circonſtances; il éprouva que cette intégrité eſt un foible appui dans une cour remplie de perſonnes livrées au libertinage, & au talent de ridiculiſer la vertu. Il négligea le crédit qu'il avoit dans la chambre des communes, & ſe perdit par-là totalement; car cette chambre l'ayant accuſé de haute trahiſon, il ſe vit contraint de ſortir du royaume, & de ſe retirer en France. Il alla s'établir à Rouen, où il demeura ſept ans, juſqu'à ſa mort. Il y finit ſes jours en 1674, âgé de 66 ans. On tranſporta ſon corps en Angleterre, & il fut inhumé dans l'abbaye de Weſtminſter.

Ses principaux ouvrages ſont, 1°. différentes *pieces* qui ont été recueillies à Londres en 1727 *in*-8°. & l'on trouvera ſa vie à la tête de cette collection. On peut auſſi la lire parmi celles des vies des chanceliers, Londres 1708, *in*-8°. *vol. I.*

2°. L'hiſtoire de la rebellion & des guerres civiles d'Irlande, a paru à Londres en 1728, *in-fol.*

Mais ſon hiſtoire des guerres civiles d'Angleterre, eſt ſon principal ouvrage. Le premier volume parut à Oxford en 1702, *in-fol.* le ſecond en 1703, & le troiſieme en 1704. Elle a été réimprimée pluſieurs fois en 6 volumes *in*-8°., & traduite en françois.

a l'amu & do u vo
le me (la p , to nts avec
couleurs ſi vives, qu (:, en le
n t, que c'eſt le cœur qui e chez lui.
(trouve peu d'auteurs qui lui ſoient c parables pour la gravité & l'élévation du ſtyle, la force & la clarté de la diction, la beauté & la majeſté de l'expreſſion, & pour cette noble négligence des périodes, qui fait que les termes conviennent toujours au ſujet, avec une propriété que l'art & l'étude ne peuvent donner. Il plaît dans le temps même qu'on le déſapprouve.

Cet illuſtre écrivain eſt plus partial en apparence qu'en réalité, & ſa partialité a moins lieu dans l'expoſition des faits, que dans la peinture des caracteres. Il étoit trop honnête homme pour altérer les premiers, & ſans qu'il s'en apperçût lui-même, ſes affections pouvoient aiſément lui déguiſer les ſeconds. Un air de bonté & de probité regne dans le cours de l'ouvrage; & ces deux qualités embellirent effectivement la vie de ce ſeigneur.

Rawlegh, ou *Ralegh* (Walter,) neveu de l'immortel Walter Rawlegh, dignes l'un & l'autre d'une meilleure fortune que celle qu'ils ont éprouvée. Walter Rawlegh le neveu, naquit en 1586 à Downton en *Wiltshire*, & ſe deſtina à la théologie. Il devint chapelain ordinaire du roi Charles I, docteur en théologie en 1636, & doyen de Wels en 1641. Au commencement des guerres civiles, ſon attachement au roi le fit arrêter dans ſa propre maiſon, dont on fit une priſon, & il y fut ſi mortellement bleſſé par ſon geolier, qu'il mourut bientôt après de ſa bleſſure, en 1646. Ceux de ſes papiers qu'on put ſauver, ont demeuré plus de trente ans enſevelis dans l'oubli, juſqu'à ce qu'étant tombés entre les mains du docteur Simon Patrick, dans la ſuite évêque d'Eli, il les publia à Londres en 1679 *in* 4°. ſous le titre de *Reliquiæ Raleighianæ*, ou diſcours & ſermons ſur différens ſujets, par le docteur Ralegh, avec un court détail de la vie de l'auteur.

Potter (François,) théologien, naquit en 1594, & mourut aveugle en 1678, âgé

de 84 ans. Il publia à Oxford en 1642, *in*-4°. un traité plein de folles & ſavantes recherches, intitulé *explication du nombre 666*, où l'on démontre que ce nombre eſt un parfait portrait des traits du gouvernement de Rome, & de tout le corps du royaume de l'ante-chriſt, avec une réponſe ſolide à toutes les objections imaginables. Ce traité bizarre a été traduit en françois, en flamand & en latin.

Il établit dans cet ouvrage, 1°. que le myſtere du nombre 666, doit conſiſter dans ſa racine quarrée qui eſt 25, comme le myſtere du nombre de 144, qui eſt le nombre oppoſé à celui de 666, conſiſte dans la racine quarrée qui eſt 12. 2°. Que le premier nombre des cardinaux & des prêtres de paroiſſes à Rome, a été fixé à 25, & que le premier nombre d'égliſes paroiſſiales a été de même de 25, que le ſymbole romain conſiſte en 25 articles, comme celui des apôtres en 12. 3°. Il donne enſuite un court expoſé de quelques autres circonſtances, où le nombre 25 s'applique, dit-il, d'une maniere frappante à la ville & à l'égliſe de Rome, & même à l'égliſe de S. Pierre à Rome. 4°. Que le nombre de 25 eſt une deviſe ſymbolique affectée aux papiſtes, comme il paroit par la meſſe des cinq plaies de J. C. répété cinq fois, par leurs jubilés fixés à 25 ans, & au 25 de chaque mois, *&c.* Un miniſtre anglois fit une grande difficulté à l'auteur; il lui ſoutint que 25 n'eſt point la véritable, mais la prochaine racine de 666.

M. Potter auroit pu mieux employer ſon temps, car il avoit beaucoup de génie pour les méchaniques, & il inventa diverſes machines hydrauliques, qui furent très-approuvées par la ſociété royale. Sa mémoire ſe conſerve encore au college de la Trinité d'Oxford, par un cadran ſolaire de ſa façon, qui eſt au côté ſeptentrional du vieux quarré.

Ludlow (Edmond,) fort connu par ſes *Mémoires*, ſe déclara de bonne heure contre le roi Charles I. & fut un des juges de ce monarque. Après la mort de ce prince, le parlement l'envoya en Irlande, en qualité de lieutenant général de la cavalerie. Dès que Cromwel eut fini ſes jours, Ludlow fit tous ſes efforts pour rétablir la république; mais Charles II ayant été rappellé, il prit le parti de ſe retirer à Vevay, où il mourut; c'eſt dans ſa retraite qu'il écrivit ſes *mémoires* imprimés à Vevay en 1698 & 1699, en trois tomes *in*-8°. Ils ont été traduits en françois, & ils ont paru à Amſterdam dans la même année.

Willis (Thomas,) célebre médecin, naquit en 1621, fut un des premiers membres de la ſociété royale, & rendit ſon nom illuſtre par ſes écrits. Il s'acquit une grande réputation par ſa pratique, dont il conſacroit une partie du profit à des uſages de charité; il y employoit tout ce qu'il gagnoit le dimanche, & c'étoit le jour de la ſemaine qui lui procuroit le plus d'argent. Il mourut en 1675, âgé de 54 ans.

Tous les ouvrages latins du docteur Willis, ont été mal imprimés à Geneve, en 1676 *in*-4°. & très-bien à Amſterdam en 1682 *in*-4°. Le meilleur des écrits de ce médecin, eſt ſon anatomie du cerveau, *cerebri anatome*, Londres 1664 *in*-8°. Willis a décrit dans cet ouvrage, la ſubſtance médullaire dans toutes ſes inſertions, ainſi que l'origine des nerfs, dont il a ſuivi curieuſement les ramifications dans toutes les parties du corps. Par-là il eſt prouvé, non ſeulement que le cerveau eſt la ſource & le principe de toutes les ſenſations & de tout mouvement; mais on voit par le cours des nerfs, de quelle maniere chaque partie du corps conſpire avec telle ou telle autre, à produire tel ou tel mouvement; il paroît encore que là où pluſieurs parties ſe joignent pour opérer le même mouvement, ce mouvement eſt cauſé par les nerfs qui entrent dans ces différentes parties, & qui agiſſent de concert. Enfin quoique Vieuſſens & du Verney aient, à divers égards, corrigé l'anatomie des nerfs de Willis, ils ont néanmoins confirmé ſon hypotheſe, en la rectifiant.

Scott (Jean) théologien, naquit vers l'an 1638, & fut nommé chanoine de Windſor en 1691; après la révolution, il refuſa l'évêché de Cheſter, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir prêter les ſermens requis. Il mourut en 1695. Ses ſermons & diſcours de morale ont été imprimés en cinq volumes *in*-8°. dont il s'eſt fait pluſieurs

éditions. On a réuni ces cinq volumes en un ſeul *in-fol.* imprimé à Londres en 1729. Son traité de la vie chrétienne a été traduit en françois, Amſterdam 1699.

Norris (Jean,) ſavant & laborieux écrivain, naquit en 1657, & entra dans les ordres ſacrés en 1684. Nous ignorons le temps précis de ſa mort. Il a beaucoup écrit ſur des matieres de religion & de métaphyſique. On lit dans les œuvres poſthumes de Locke, que M. Norris embraſſa l'opinion du P. Mallebranche, *que nous voyons tout en Dieu*, & il défendit ce ſentiment avec toute l'éloquence poſſible. Ses mélanges ou recueil de poéſies, d'eſſais, de diſcours & de lettres, fut imprimé à Oxford 1687 *in*-8°. La cinquieme édition augmentée par l'auteur, a paru à Londres en 1710 *in*-8°.

Hughes (Jean,) écrivain ſpirituel de notre ſiecle, naquit en 1677. Dès ſa premiere jeuneſſe, il mêla la poéſie, le deſſin & la muſique à l'étude des belles-lettres, ayant beſoin de s'amuſer agréablement, parce qu'il étoit fort valétudinaire. En 1717, Mylord Cowper, grand-chancelier, le nomma ſecretaire pour les commiſſions de paix, place qu'il occupa juſqu'à ſa mort, arrivée à 42 ans, le 17 février 1719, & le même ſoir que ſa tragédie intitulée le *Siege de Damas*, fut repréſentée pour la premiere fois ſur le théatre de Drury-Lane, avec un grand ſuccès.

Il eſt ſurprenant que l'auteur ait été en état de compoſer une piece auſſi remplie d'eſprit, dans un temps où la mort le talonnoit de près, & où il étoit trop foible pour copier lui-même ſon ouvrage. On convient généralement que cette tragédie brille par ſes deſcriptions, que la diction en eſt pure, que la morale en eſt belle, & que les ſentimens y ſont convenables aux caracteres, & que l'intrigue y eſt conduite avec ſimplicité. On trouve néanmoins que l'angoiſſe de Phocyas dans les IVe & V^e^ actes, n'eſt pas ſuffiſamment fondée; car quel eſt ſon crime? Damas eſt vivement attaquée par les Sarrazins. Il n'y a point d'eſpérance de ſecours. Elle doit donc en très-peu de temps tomber entre leurs mains, être ſaccagée, & les habitans ne peuvent échapper à l'eſclavage. Dans une ſi dangereuſe conjoncture, Phocyas aide à l'ennemi de ſe rendre maître de cette place, quelques jours plutôt. Mais ſous quelles conditions? Que tous ceux qui mettront les armes bas ſeront épargnés, & que chaque habitant aura la liberté de ſe retirer, & d'emmener avec lui une mule chargée de ſes effets; que les chefs pourront charger ſix mules, & qu'on leur permettra d'avoir des armes pour ſe défendre contre les montagnards, en ſorte que Duran dit, *acte V, ſcene I.* « On ne voit point ici l'image de la » guerre, mais celle du commerce, & il » ſemble que les marchands envoient leurs » caravanes dans les pays voiſins. »

Il n'y a rien en tout cela qu'un homme de bien n'ait pu faire pour ſa patrie. Si Phocyas, dit-on, eſt coupable, ſon crime conſiſte uniquement en ce qu'il a fait par le ſentiment de ſes propres maux, & pour garantir l'objet de ſon amour de la violence ou de la mort, ce qu'il auroit pu faire par de plus louables motifs. Mais il ne paroît pas que cela ſoit ſuffiſant pour autoriſer les cruels reproches qu'il ſe fait à lui-même, & la dureté qu'Eudocie lui témoigne. Il auroit été beaucoup plus raiſonnable, vu la fragilité humaine & la grandeur des tentations auxquelles il étoit expoſé, qu'il ſe fût enfin laiſſé gagner à embraſſer le mahométiſme; alors ſes remords auroient été naturels, ſon châtiment juſte, & le caractere d'Eudocie expoſé dans un plus beau jour.

Cette obſervation des connoiſſeurs paroît d'autant plus vraie, que M. Hughes avoit ſuivi d'abord le plan qu'on vient de voir. Mais quand on offrit ſa piece aux directeurs du théatre de Drury-Lene en 1718, ils refuſerent de la repréſenter, à moins que le poëte ne changeât le caractere de Phocyas, prétendant qu'il ne pouvoit être un héros, s'il changeoit de religion, & que les ſpectateurs ne pourroient ſouffrir ſa vue après ſon apoſtaſie, quels que fuſſent ſes remords, & quelque vive qu'on peignît ſa repentance. Il ſemble pourtant qu'il paroîtroit plus digne de pitié que d'exécration, lorſque dans l'angoiſſe de ſon ame, il ſe laiſſeroit enfin perſuader, quoiqu'avec répugnance & avec horreur, à baiſer l'alcoran. Mais l'auteur qui étoit dans un état de langueur, craignit que ſes parens ne

perdiſſent le profit que cette piece pourroit leur rapporter, & conſentit à changer le caractere de Phocyas.

Il y a dans cette tragédie pluſieurs beautés de détail, des ſituations intéreſſantes, des peintures vives & des morceaux touchans. Les réflexions que Phocyas fait ſur la mort, lorſque Khaled l'en a menacé, ſont fortes. « Qu'es-tu, (dit Phocyas en parlant de la » mort), objet redouté & myſtérieux de » la plus grande terreur? Les routes pour » te trouver ſont connues; les maladies; » la faim, l'épée, le feu, tout, en un » mot, tient nuit & jour les portes ou- » vertes pour aller à toi. Arrive-t-on au » terme, dans ce moment même on n'eſt » plus en état d'y ſonger. L'inſtant eſt » paſſé! O ſi ce ſont les détreſſes, les agi- » tations, les angoiſſes qu'il faut appré- » hender quand l'ame ſe ſépare du corps, » je connois tout cela, j'en ai déja fait » l'épreuve, & je n'ai plus rien à crain- » dre. » Enſuite au moment qu'il tire la fleche qui lui avoit percé la poitrine, & qu'il meurt, « tout eſt fait, s'écrie-t-il à » Eudocie..... c'étoit la derniere an- » goiſſe..... enfin j'ai renoncé à toi, & » le monde ne m'eſt plus rien. »

Tous les écrits de M. Hughes ſont fort goûtés; ils conſiſtent en poéſies, pieces de théatre, traductions & ouvrages en proſe. Il avoit traduit une partie de Lucain, lorſque M. Rowe publia tout l'ouvrage. Son ode au créateur de l'univers paſſe pour une des plus belles qu'il y ait en anglois. Toutes les poéſies de cet auteur ont été publiées à Londres en 1739, en deux volumes *in*-12. Il y a de ſa main quantité de morceaux dans le *ſpectateur*, ainſi que dans le *tatler*, entr'autres, les caractères de Léonard de Vinci, de Bâcon, de Boyle & du chevalier Newton. On lui attribue l'ouvrage intitulé *The lay-monaſtery*, ſuite du *ſpectateur*, dont la ſeconde édition parut à Londres en 1714, *in*-12. Enfin on doit à M. Hughes l'édition la plus exacte qu'on ait des *œuvres d'Egmond Spencer*, Londres 1715, en ſix vol. *in*-12. On a mis un abrégé de ſa vie & de ſes écrits à la tête du premier volume de ſes *Poems on ſeveral occaſions*, *London 1735*, *in*-12.

Ajoutons qu'un des grands amis de M. Hughes, & l'un des meilleurs écrivains d'Angleterre, M. Addiſſon, étoit compatriote de ce bel eſprit. Il naquit à Wilton, autrefois capitale du *Wiltshire*, & c'eſt-là que nous avons donné ſon article.

Mais l'Angleterre n'a pas eu dans le xvij ſiecle, d'auteur plus célebre que Hobbes, dont on a parlé à l'article HOBBISME. On ſait qu'il naquit à Malmesbury en *Wiltshire*, & qu'il mourut en 1697, à 91 ans. Cet écrivain fameux eſt aujourd'hui fort négligé, « parce qu'un ſyſtême phyſique ou méta- » phyſique, dit M. Humes, doit ordinai- » rement ſon ſuccès à la nouveauté, & » n'eſt pas plutôt approfondi, qu'on décou- » vre ſa foibleſſe. La politique de Hobbes » n'eſt propre qu'à favoriſer la tyrannie, » & ſa morale qu'à nourrir la licence. Quoi- » qu'ennemi de toute religion, il n'a rien » de l'eſprit du ſcepticiſme; il eſt auſſi » déciſif que ſi la raiſon humaine, & la » ſienne en particulier, pouvoient attein- » dre à la parfaite conviction. La propriété » des termes & la clarté du ſtyle ſont le » principal mérite de ſes écrits. Dans ſon » caractere perſonnel, on le repréſente » comme un homme vertueux: ce qui n'a » rien d'étonnant, malgré le libertinage » de ſes principes moraux. Le plus grand » défaut qu'on lui reproche, eſt une exceſ- » ſive timidité; il parvint à la derniere » vieilleſſe ſans avoir jamais pu ſe récon- » cilier avec l'idée de la mort. La hardieſſe » de ſes opinions & de ſes maximes forme » un contraſte très-remarquable avec cette » partie de ſon caractere. » (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WIMBURMINSTER *ou* WINBURMINSTER, (*Géogr. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans Dorſetshire, ſur le bord de la Stoure. Ce bourg s'eſt élevé ſur les ruines d'une place ancienne nommée *Vindugladia* ou *Vindogladia*: ce qui en langue galloiſe, ſignifie *entre deux rivieres*, parce qu'elle étoit entre les rivieres de la Stoure & de l'Alen, qui vient du nord y apporter ſes eaux. Les Saxons l'appellerent *Winburnham* ou *Winburminſter*, à cauſe d'un ancien monaſtere qui y fut fondé en 713, par la princeſſe Cuthburgue. On y voit un college pour l'inſtruction de la jeuneſſe, fondé par la princeſſe Marguerite, com-

teſſe de Richmond, [illegible] VII. On y voit auſſi une [illegible], avec un clocher chargé d'[illegible] extrêmement haute. Le chœur eſt occupé par les tombeaux de divers princes & princeſſes, entre leſquels on remarque celui du roi Etheldred, dont l'épitaphe dit : *in hoc loco quieſcit corpus ſancti Etheldredi regis Weſt-Saxonum, martyris, qui anno Domini 867, 23°. Aprilis per manus Danorum paganorum occubuit.* (*D. J.*)

WIMPFEN *ou* WIMPFFEM, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Creighgow, ſur la gauche du Necker, à l'embouchure du Jagſt, à deux lieues au nord d'Hailbron. Elle eſt impériale, petite, mais peuplée. Elle fut priſe en 1645, par le duc d'Enghien. Quelques-uns croient ſans aucune preuve, que c'eſt l'ancienne *Cornelia. Long. 26, 45; lat. 49, 18.* (*D. J.*)

WIMSBERG, (*Géogr. mod.*) bourg de Franconie, illuſtré par la naiſſance de Œcolampade (Jean), en 1482. Ses parens qui étoient à leur aiſe, eurent grand ſoin de ſon éducation. Ils le deſtinoient à la juriſprudence; mais il ſe conſacra tout entier à l'étude de la théologie, apprit la langue grecque de Reuchlin & l'hébreu d'un eſpagnol. Il mépriſa les ſubtilités de Scot, & les ergoteries des ſcholaſtiques, curieux d'une ſcience qui fût utile. Il aida Eraſme dans l'édition de ſes notes ſur le nouveau Teſtament, & c'eſt Eraſme lui-même qui nous apprend cette particularité.

En 1522, il fut nommé profeſſeur en théologie à Baſle. Peu de temps après, la réformation s'établit dans cette ville, & Œcolampade y eut beaucoup de part. Il mourut de la peſte en 1531, âgé de 49 ans.

C'étoit un théologien ſavant, irréprochable dans ſes mœurs, & qui ne cherchoit qu'à faire régner la paix dans l'Egliſe, comme il paroît dans toutes les conférences de religion qu'il eut avec Luther. Il publia des commentaires latins ſur pluſieurs livres du vieux & du nouveau Teſtament. Il donna en 1525, ſon petit ouvrage intitulé *de vero intellectu verborum Domini : hoc eſt corpus meum.* Eraſme ayant lu cet ouvrage, écrivit à Bede qu'Œcolampade avoit fait ſur l'Euchariſtie un livre ſi ſavant, ſi bien raiſonné, & appuyé de tant d'autorités des peres, qu'il pourroit ſéduire les élus mêmes. (*D. J.*)

WINANDER-MEER, (*Géog. mod.*) lac d'Angleterre, dans Lancashire; c'eſt le plus grand qu'il y ait dans ce royaume. Il a dix milles de long & quatre de large. Son fond eſt un rocher preſque continuel; ſon eau eſt belle & limpide. Il nourrit beaucoup de poiſſons, & ſur-tout un poiſſon très-délicat qu'on appelle *charr.* A la tête de ce lac on trouve les débris d'une ancienne ville qu'on croit être l'*Amboglanæ* du temps des Romains, & tout appuie cette conjecture.

WINCHELCOMB *ou* WINCHCOMB, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Gloceſtershire.

WINCHELSEY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, dans le comté de Suſſex, ſur le bord de la mer, à l'embouchure de la Rye. Cette ville a titre de comté, & c'eſt un des cinq ports du royaume. *Long. 18, 23; lat. 50, 52.* (*D. J.*)

WINCHESTER, (*Géogr. mod.*) ou plutôt *Wintcheſter*, ville d'Angleterre, capitale du Hampshire, ſur le bord de l'Itching, à dix-huit milles au ſud-eſt de Salisbury, & à ſoixante ſud-oueſt de Londres. *Long. 16, 20; latit. 51, 3.*

Cette ville, nommée en latin *Vintonia*, eſt auſſi remarquable par ſon ancienneté, que par le ſiege épiſcopal dont elle eſt honorée depuis long-temps. Les Romains l'ont connue ſous le nom de *Venta belgarum;* après eux les Bretons l'appellerent *Cuer-Gwent*, & les Saxons *Wintanceſter*, d'où l'on a fait *Wincheſter.*

C'eſt dans cette ville que l'an de Jeſus-Chriſt 407, le tyran Conſtantin fut proclamé empereur par ſes ſoldats, contre l'obéiſſance qu'ils devoient à Honorius; & & il tira ſon fils Conſtant d'un monaſtere de cette même ville, pour le faire revêtir de la pourpre; mais ils périrent bientôt tous deux, après avoir eu quelques heureux ſuccès.

Les Saxons à leur arrivée dans le pays, trouverent *Wincheſter* ſi conſidérable, que les rois de Weſt-Sex la choiſirent pour le lieu de leur réſidence, y établirent un ſiege

épiſcopal, une monnoie, & y bâtirent un grand nombre d'égliſes.

Après la conquête des Normands, les archives de la province furent miſes à *Wincheſter*. Le roi Edouard III y établit une étape pour le commerce des laines & des draperies, ce qui la rendit encore plus floriſſante.

Elle n'a point perdu de ſon luſtre, c'eſt une grande ville fermée de murailles, contenant huit paroiſſes, un palais épiſcopal, un château, une égliſe cathédrale ſuperbe, & un hôtel de ville où l'on montre une grande table ronde, qu'on dit être la table ronde du fameux Arthur, tant chantée par les vieux romanciers.

Il ſe tint à *Wincheſter* un concile, l'an 957, en préſence de trois rois des différentes provinces.

L'évêché de *Wincheſter* eſt un des plus riches bénéfices du royaume, car il vaut huit mille livres ſterlings de rente. L'évêque a ſous ſa juriſdiction ſpirituelle, les deux provinces de Hampshire & de Surrey, avec les iſles de Jerſey & de Guerneſey. Un évêque de *Wincheſter*, nommé Guillaume Wickam, a fondé dans cette ville un beau & illuſtre college, où l'on entretient un principal, dix fellows ou aſſociés, deux ſcholarques & ſoixante & dix écoliers, qu'on tire delà quand ils ſont avancés pour les envoyer à Oxford, au college neuf qui a été fondé par le même prélat.

Deux rois, pere & fils, Henri III & Edouard I, ſont nés à *Wincheſter*. Le premier étoit un prince d'un petit génie, d'un naturel inconſtant, capricieux, & rempli des maximes du pouvoir arbitraire; foible quand il auroit fallu être ferme, plein de hauteur déplacée quand il auroit fallu plier; avide d'argent juſqu'à l'excès, pour le prodiguer tout de ſuite en dépenſes folles & ridicules.

Saint Louis le battit deux fois, & ſurtout à la journée de Taillebourg en Poitou. Les barons gagnerent ſur lui la fameuſe bataille de Lewes en 1264. Il fut enſuite redevable de ſa délivrance à ſon fils Edouard, qui lui ſuccéda. Enfin il mourut paiſiblement à Londres, en 1272, à 65 ans, après en avoir régné 56.

Edouard I avoit de très-belles qualités, beaucoup de bravoure, de prudence, d'honneur, & de juſtice. L'Angleterre reprit ſa force ſous ſon regne; il conſerva la Guienne, il s'empara du pays des Galles, il fit fleurir le commerce de ſes ſujets autant qu'on le pouvoit alors.

La maiſon d'Ecoſſe étant éteinte en 1291, il eut la gloire d'être choiſi pour arbitre entre les prétendans; il obligea d'abord le parlement d'Ecoſſe à reconnoître que la couronne de ce pays relevoit de celle d'Angleterre; enſuite il nomma pour roi Bayol, qu'il fit ſon vaſſal; enfin il prit pour lui-même ce royaume d'Ecoſſe, & c'eſt une grande tache à ſa gloire.

Sous ce prince, on vint déja à s'appercevoir que les Anglois ne ſeroient pas longtemps tributaires de Rome; on ſe ſervoit de prétexte pour mal payer, & on éludoit une autorité qu'on n'oſoit attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300 une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à-peu-près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entroient dans la chambre haute; la chambre baſſe commença à régler les ſubſides; Edouard I donna du poids à la chambre des communes, pour pouvoir balancer le pouvoir des barons; ce prince aſſez ferme & aſſez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette eſpece de gouvernement qui raſſemble tous les avantages de la royauté, de l'ariſtocratie, & de la démocratie, & qui ſous un roi ſage ne peut que fleurir avec gloire.

Edouard I mourut l'an 1307, à 68 ans, lorſqu'il ſe propoſoit d'aller reconquerir l'Ecoſſe, trois fois ſubjuguée, & trois fois ſoulevée.

Bilſon (Thomas) ſavant théologien & évêque, naquit à *Wincheſter*, vers l'an 1542, & mourut en 1616. Il ſe fit une grande réputation par ſes ouvrages. Le premier qu'il mit au jour à Oxford en 1585, a pour titre: *Traité de la différence entre l'obéiſſance chrétienne, & la rebellion antichrétienne.* Cet ouvrage fut appuyé par l'autorité ſouveraine, & dédié par l'auteur à la reine Eliſabeth.

Le docteur Bilſon, pour établir la ſuprématie royale, s'attache à juſtifier que les empereurs convoquoient autrefois des conciles, dont ils fixoient le temps & le lieu, réglant

réglant même qui ſeroient ceux qui y aſſiſteroient & qui y auroient voix : qu'ils déterminoient quelles matieres on y traiteroit ; qu'ils préſidoient aux débats, & empêchoient qu'on ne portât atteinte à la foi établie par les conciles précédens ; qu'ils jugeoient de leurs procédures, même par rapport aux matieres de foi, par la regle commune à tous les chrétiens, ſavoir, la parole de Dieu ; qu'ils confirmoient les décrets des conciles, en marquant ceux qu'ils approuvoient, & auxquels ils donnoient force de loi ; qu'à l'égard des ſentences, ils recevoient les appels qu'on interjetoit, ſuſpendoient l'exécution, & modéroient la rigueur des déciſions des conciles, quand ils les trouvoient trop ſéveres. Il prouve tous ces articles par l'exemple des princes juifs & des empereurs chrétiens.

Il obſerve enſuite que l'empereur Juſtinien, dans ſes *novell. conſtitut.* a réglé ce qui regarde la doctrine & la diſcipline de l'égliſe, la conduite des évêques & des patriarches ſur la célébration des ſacremens, la convocation des ſynodes, l'ordination des eccléſiaſtiques, les mariages, les divorces, & autres choſes de cette nature, qui étoient en ce temps-là du reſſort de la puiſſance civile, & que le pape prétend aujourd'hui appartenir à la puiſſance eccléſiaſtique.

En 1593, il publia un traité du gouvernement de l'égliſe de Chriſt, & de l'autorité qu'avoient les anciens patriarches. Ce livre fut traduit en latin en 1611.

Enfin, il mit au jour à Londres, en 1604, un ſavant ouvrage, ſous le titre de *Deſcription des ſouffrances de Jeſus-Chriſt, & de ſa deſcente aux enfers.* Il prouve dans cet ouvrage par l'écriture & par les peres, que notre Seigneur eſt allé de la terre dans le ſéjour du parfait bonheur, & qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui nous autoriſe à croire que ſon ame eſt allée en enfer après ſa mort, & delà au ciel ; qu'ainſi tout concourt à nous perſuader que les fideles vont d'ici-bas dans le ciel ; & qu'enfin le *hadès* du ſymbole eſt le paradis. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WINCHESTER, (*Géog. mod.*) bourgade d'Angleterre dans le comté de Northumberland. Ceux du pays l'appellent *Wincheſter in the wald*, ou *old Wincheſter*, c'eſt-à-dire, *Wincheſter près du rempart*, ou *le vieux Wincheſter.* Ce lieu eſt peu éloigné des ruines du mur de Sévere. (*D. J.*)

WINDA, *ou* WINDAW, (*Géog. mod.*) ville du duché de Courlande, ſur la mer Baltique, à l'embouchure de la Weta, où elle a un petit port, à quinze milles de Memmel, & à trente de Riga. *Long.* 39, 24 ; *latit.* 57, 10. (*D. J.*)

WINDELINGEN, *ou* WINDLING, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, au duché de Wirtemberg, ſur le Necker, près de l'embouchure de la Lauter. (*D. J.*)

WINDISCH, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, au canton de Berne, dans l'Argaw, à un quart de lieue de Kunigsfeld. Je parle de ce village, parce que c'eſt ici qu'il faut chercher les reſtes infortunés de l'ancienne *Vindoniſſa.*

Cette ville, dont j'ai déja fait mention, étoit forte par ſa ſituation ſur une hauteur, au confluent de deux rivieres rapides, larges & profondes ; je veux dire l'Aare & la Reuſs : on eſt ſurpris que perſonne ne ſe ſoit aviſé dans les derniers ſiecles, de rebâtir *Vindoniſſa.* Les Romains en avoient fait une place d'armes, pour arrêter l'irruption des Germains, comme Tacite le raconte, *liv. IV* de ſon hiſtoire : & c'eſt ce que nous apprennent encore divers monumens qu'on y a déterrés, comme des inſcriptions, des cachets, & des médailles.

Il y a long-temps qu'on y voyoit cette inſcription qui parle d'un ouvrage de Veſpaſien : *Imp. T. Veſpaſianus, Caſ. Aug. VII. Coſ. Martî Apollini Minervæ, Arcum Vican. Vindoniſſenſis Curiæ*, &c.

On y a trouvé des médailles de pluſieurs empereurs, depuis Néron juſqu'à Valentinien. Vindoniſſe fut enſuite une ville épiſcopale ſous les premiers rois des Francs ; mais Childebert II en tranſporta le ſiege à Conſtance, vers la fin du ſixieme ſiecle, parce que la premiere de ces deux villes avoit été ruinée par les guerres, dans les temps de la décadence de l'empire romain.

Vindoniſſe a été un ſiege épiſcopal, mais on ne ſait point les noms de ceux qui ont tenu ce ſiege ſous les empereurs romains. Il paroît ſeulement que cette ville ne fut ruinée qu'avec celle du plat-pays, par les armées de Théodebert, roi d'Auſtraſie, l'an 611. Depuis ce temps-là Vindoniſſe n'a jamais été rétablie, & ſon évêché eſt demeuré ſupprimé. Il étoit dans la province nommée *Maxima ſequanorum*, ſous la métropole de Beſançon. (*D. J.*)

WINDISCHGRATZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baſſe-Stirie, près de la rive droite de la Drave. On croit que c'eſt la *Vendum* de Strabon. (*D. J.*)

WINDISCHMARCK, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche; elle eſt bornée au nord, en partie par le comté de Cilley, en partie par la haute Carniole; au midi par la Morlaquie; au levant par la Croatie; & au couchant par la haute & baſſe Carniole. Ce pays eſt preſque tout montueux; ſes habitans parlent eſclavon, reconnoiſſent les archiducs d'Autriche pour ſeigneurs, & ſont catholiques. Il a pour chef-lieu Medling ou Metling. Les deux principales rivieres de cette contrée, ſont le Gurck & le Kulp. (*D. J.*)

WINDRUSH, LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource au duché de Gloceſter, entre dans Oxfordshire, & ſe jette dans l'Iſis, ou la Tamiſe, à l'occident d'Oxford. (*D. J.*)

WINDSOR, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Berkshire, ſur la Tamiſe, à vingt-cinq milles de Londres. Ce bourg nommé anciennement *Windleshore*, a droit de marché, députe au parlement, & eſt remarquable par la maiſon de plaiſance des rois de la Grande-Bretagne, dont nous parlerons dans l'article ſuivant. (*D. J.*)

WINDSOR, (*Géogr. mod.*) maiſon de plaiſance des rois de la Grande-Bretagne, en Berkshire, ſur la Tamiſe. Elle prend ſon nom du bourg de *Windſor*, où elle eſt ſituée, & où les rois d'Angleterre ont toujours eu leur château depuis Guillaume le conquérant.

Edouard III voulant ériger un ſuperbe monument de ſes victoires ſur Jean, roi de France, & David, roi d'Ecoſſe, fit démolir l'ancien palais de *Windſor*, pour en élever un nouveau plus ſuperbe. *Wickam* (Guillaume), profondément verſé dans l'architecture, ayant été chargé de ce ſoin, s'en acquitta glorieuſement, & n'y employa que trois années; il mit ſur ce palais l'inſcription ſuivante: *this made Wickam;* comme les paroles de cette inſcription ſont équivoques, & qu'elles ſignifient également *Wickam a fait ceci*, ou *ceci a fait Wickam*, ſes ennemis donnerent un tour malin à l'inſcription, & firent entendre à Edouard, que l'intendant de cet édifice s'en attribuoit inſolemment toute la gloire. Le roi irrité reprocha cette audace à Wickam, qui lui répondit d'un air gai, que ſes délateurs étoient bien odieux, ou bien ignorans dans la langue angloiſe, puiſque le vrai ſens de l'inſcription qu'il avoit miſe exprès à la gloire de ſon roi, vouloit dire *ceci, ce palais m'a procuré les bontés de mon prince, & m'a fait ce que je ſuis.* Edouard ſe mit à rire, & la délation des envieux de Wickam ne ſervit qu'à l'augmentation de ſon crédit. Edouard le fit ſon premier ſecretaire, garde du ſceau privé, évêque de Wincheſter, & grand chancelier du royaume.

La reine Eliſabeth & Charles II ont embelli le château de *Windſor*, qui paſſe aujourd'hui pour la plus belle maiſon royale qu'il y ait en Angleterre; cependant ce château n'a ni jardins, ni fontaines, ni avenues, & ſon unique ornement extérieur ſe réduit à un grand parc rempli de bêtes fauves; mais on jouit dans ce château d'une vue raviſſante, qui s'étend de tous côtés ſur une belle campagne, où l'œil découvre à perte de vue le cours de la Tamiſe, des champs couverts d'épics, des prairies émaillées de fleurs, & des collines ombragées de forêts; de ſorte que ce palais eſt un des plus beaux ſéjours qu'on puiſſe trouver. Pavillon dit qu'il a été bâti & embelli par les fées, pour la demeure ordinaire des graces, & la retraite des plus tendres amours; plus beau ſans comparaiſon que la gloire de Niquée; que quant aux dehors ils ſont faits, comme il

Dieu, qui en ſait bien plus que M. le ; il ajoute :

re, en ce lieu, de mille attraits pourvue,
Pour ſe faire admirer,
Semble tout exprès ſe parer
En s'expoſant à notre vue.
Inceſſamment le ciel y rit,
Et la terre qu'il embellit
erd qui peint ſes prés, ſes côteaux, ſes bocages,
Tout vous enchante; & l'art humain,
Reſpectant de ſi beaux ouvrages,
N'oſe pas y mettre la main.

ouard III naquit dans ce beau châ- en 1312. Sa vie & ſes exploits ſont s de tout le monde; on ſait que c'eſt es plus grands & des plus célebres 'Angleterre. Il fut modeſte dans ſes es, & ferme dans ſes traverſes. ement uni avec ſon parlement, il d'excellens ſtatuts pour le bonheur nation; enfin la gloire du prince de ſon fils concourut à jeter un nouveau ſur la ſienne; c'eſt dommage qu'il rni ce luſtre en rompant par pure ion la glorieuſe paix qu'il avoit faite le roi d'Ecoſſe. Je ne lui reproche la paſſion qu'il prit ſur ſes vieux jours la belle Alix Pierce; n'ayant pas u l'amour dans ſa jeuneſſe, il n'eut ſſez de force pour s'en défendre dans ge avancé. Il mourut en 1377, à 65 après avoir joui d'un ſi grand bonheur à l'an 1369, qu'à peine dans l'hiſtoire eroit-on des exemples d'un regne ſi né. Mais depuis ce temps-là, le ſort ſſa de le favoriſer, & le dépouilla de lluſtres conquêtes; cependant l'An- rre ſe dédommagea ſous ſon regne, uſure, des tréſors que lui coûterent ntrepriſes de ſon monarque: elle vendit ines, étendit ſon commerce, & forma manufactures qu'elle ne connoiſſoit t auparavant.

n autre roi d'Angleterre né à *Windſor*, Henri VI, appellé communément *Henri Windſor*. Il ne reſſembla point à ſon re pere Henri V, auquel il ſuccéda, 1422. On trouve dans ſa vie une inaction naturelle au bien comme au mal; auſſi fut-il le jouet perpétuel de la fortune. Au bout d'un regne de 38 ans, Edouard IV le dépoſſéda du trône, & neuf ans après, le comte de Warwick, que l'on appelloit *le faiſeur de rois*, en débuſqua celui-ci pour y rétablir Henri VI. Enfin ſept mois s'étoient à peine écoulés, qu'Edouard rentra triomphant dans Londres, remonta ſur le trône, & renferma Henri dans la tour, où il fut égorgé par le duc de Gloceſter, en 1471, à 52 ans.

Il y a deux chapelles à *Windſor*, l'une neuve, au bout de la galerie du château, & l'autre vieille, beaucoup plus belle, où les rois tiennent le chapitre de l'ordre de la jarretiere. Cette vieille chapelle eſt encore mémorable, pour avoir ſervi de ſépulture à Edouard IV, à Henri VIII, & à Charles I.

Edouard IV, fils de Richard, duc d'Yorck, diſputa la couronne au malheureux Henri VI, qui étoit de la maiſon de Lancaſtre, remonta ſur le trône, & le garda juſqu'à la mort. Ce qu'il y a de plus étonnant dans la vie de ce prince, c'eſt ſon bonheur, qui ſemble tenir du prodige; il fut élevé ſur le trône après deux batailles perdues, l'une par le duc d'Yorck ſon pere, l'autre par le comte de Warwick. La tête du pere étoit encore ſanglante ſur la muraille d'Yorck, lorſqu'on proclamoit le fils à Londres. Il échappa, comme par miracle, de la priſon de Médelham. Il fut reçu dans la capitale à bras ouverts à ſon retour de Hollande, avant que d'avoir vaincu, & pendant que ſon ſort dépendoit de celui d'un combat que le comte de Warwick alloit lui livrer. Enfin après avoir été victorieux dans toutes les batailles où il ſe trouva, il mourut en 1483, âgé de 42 ans.

Lorſque ce prince gagna la couronne, c'étoit un des hommes des mieux faits de l'Europe. Philippes de Comines aſſure, qu'il fut redevable du trône à l'inclination que les principales dames de Londres avoient pour lui; mais ç'auroit été peu de choſe s'il n'eût pas eu en même temps l'affection de leurs maris, & en général celle de la plupart des Anglois; cependant on a raiſon de lui reprocher ſon liberti-

nage, & ce qui eſt bien pis, ſa cruauté & ſes parjures. Il fit périr ſur l'échafaud pluſieurs grands ſeigneurs qu'il avoit pris dans des batailles. Il eſt coupable de la mort du duc de Clarence ſon propre frere, de celle de Henri VI & du prince de Galles; enfin la mauvaiſe foi de ce roi parut dans l'injuſte ſupplice du comte de Wells, qu'il tira de ſon aſyle par un ſauf-conduit, & dans celui du bâtard de Falconbridge, après lui avoir pardonné ſon crime.

Henri VIII, fils & ſucceſſeur de Henri VII en 1509, âgé de 18 ans, avoit pris du goût pour l'étude dans ſa premiere jeuneſſe. Il étoit libéral, adroit, ouvert & brave. Il défit les François à la bataille des *Eperons*, en 1513, & prit Térouane & Tournay. De retour en Angleterre, il marcha contre les Ecoſſois, & les vainquit à la bataille de Floden, où Jacques IV leur roi fut tué.

Voluptueux, fougueux, capricieux, cruel, & ſur-tout opiniâtre dans ſes deſirs, il ne laiſſe pas que d'avoir ſa place entre les rois célebres, & par la révolution qu'il fit dans les eſprits de ſes peuples, & par la balance que l'Angleterre apprit ſous lui à tenir entre les ſouverains. Il prit pour deviſe un guerrier tendant ſon arc, avec ces mots, *qui je défends eſt maître;* deviſe que ſa nation a rendue quelquefois véritable, ſur-tout depuis ſon regne.

Amoureux d'Anne de Boulen, il ſe propoſa de l'épouſer, & de faire un divorce avec ſa femme Catherine. Il ſollicita par ſon argent les univerſités de l'Europe d'être favorables à ſon amour. Muni des approbations théologiques qu'il avoit achetées, preſſé par ſa maîtreſſe, laſſé des ſubterfuges du pape, ſoutenu de ſon clergé, maître de ſon parlement, & de plus encouragé par François I, il fit caſſer ſon mariage, en 1533, par une ſentence de Cranmer, archevêque de Cantorbery.

Le pape Clément VII, énorgueilli des prérogatives du ſaint ſiege, & fortement animé par Charles-Quint, s'aviſa de fulminer contre Henri VIII une bulle, par laquelle il perdit le royaume d'Angleterre. Henri ſe fit déclarer par ſon clergé chef ſuprême de l'égliſe angloiſe. Le parlement lui confirma ce titre, & abolit toute l'autorité du pape, ſes annates, ſon denier de ſaint Pierre, & les proviſions des bénéfices. La volonté de Henri VIII fit toutes les loix, & Londres fut tranquille: tant ce prince terrible trouva l'art de ſe rendre abſolu. Tyran dans le gouvernement, dans la religion & dans ſa famille, il mourut tranquillement dans ſon lit, en 1547, à cinquante-ſept ans, après en avoir régné trente-ſept.

On vit dans ſa derniere maladie, dit M. de Voltaire, un effet ſingulier du pouvoir qu'ont les loix en Angleterre, juſqu'à ce qu'elles ſoient abrogées; & combien on s'eſt tenu dans tous les temps à la lettre plutôt qu'à l'eſprit de ces loix. Perſonne n'oſoit avertir Henri de ſa fin prochaine, parce qu'il avoit fait ſtatuer, quelques années auparavant par le parlement, que c'étoit un crime de haute-trahiſon de prédire la mort du ſouverain. Cette loi, auſſi cruelle qu'inepte, ne pouvoit être fondée ſur les troubles que la ſucceſſion entraîneroit, puiſque cette ſucceſſion étoit réglée en faveur du prince Edouard: elle n'étoit que le fruit de la tyrannie de Henri VIII, de ſa crainte de la mort, & de l'opinion où les peuples étoient encore, qu'il y a un art de connoître l'avenir.

La groſſeur des doigts de ce prince étoit devenue ſi conſidérable, quelque temps avant ſon décès, qu'il ne put ſigner l'arrêt de mort contre le duc de Norfolck; par bonheur pour ce duc, le roi mourut la nuit qui précéda le jour qu'il devoit avoir la tête tranchée; & le conſeil ne jugea pas à propos de procéder à l'exécution d'un des plus grands ſeigneurs du royaume.

Henri VIII avoit eu ſix femmes; Catherine d'Aragon, répudiée; Anne de Boulen, décapitée; Jeanne Seymour, morte en couches; Anne de Cleves, répudiée; Catherine Howard, décapitée; & Catherine Pere, qui épouſa Thomas Seymour, grand amiral. François I lui fit faire un ſervice à Notre-Dame, ſuivant l'uſage, dit M. de Thou, établi par les rois, quoiqu'il fût mort ſéparé de l'égliſe.

Je trouve qu'il s'eſt paſſé ſous le regne de Henri VIII pluſieurs événemens qui méritoient d'entrer dans l'hiſtoire de M. de

Rapin : j'en citerai quelques-uns pour exemples.

En 1527, le roi étant à la chaſſe de l'oiſeau, & voulant ſauter un foſſé avec une perche, tomba ſur la tête, & ſi un de ſes valets-de-pié, nommé *Edmond Moody*, n'étoit accouru, & ne lui avoit pas levé la tête qui tenoit ferme dans l'argile, il y auroit étouffé.

La vingt-quatrieme année du regne de ce prince, on bâtit ſon palais de Saint-James. Dans la vingt-cinquieme, on inſtitua la préſidence pour le gouvernement du nord d'Angleterre. Dans la vingt-huitieme, le pays de Galles, qui avoit été province de la nation angloiſe, devint un membre de la monarchie, & fut ſoumis aux mêmes loix fondamentales.

L'an 30 de ce regne, l'invention de jeter en fonte des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux, fut trouvée par Robert Broock, un des aumôniers du roi; Robert Cooper, orfevre, en fit les inſtrumens, & mit cette invention en pratique. L'an 25 du même regne, les premieres pieces de fer fondu qu'on ait jamais fait en Angleterre, furent faites à Backſtead, dans le comté de Suſſex, par Rodolphe Paye, & Pierre Baude.

Sur la fin de ce regne, on ſupprima les lieux publics de débauches qui avoient été permis par l'état. C'étoit un rang entier de maiſons tout le long de la Tamiſe, au fauxbourg de Southwarck, au nombre de ſeize, diſtinguées par des enſeignes. Sous le regne de Henri II, on avoit fait au ſujet de ces maiſons divers réglemens de police, qu'on peut voir dans la déſcription de Londres par Stow. Cambden croit qu'on nommoit ces maiſons *ſtews*, à cauſe des viviers qui en étoient proche, où l'on nourriſſoit des brochets & des tanches.

Le corps de Henri VIII eſt enſeveli à *Windſor*, ſous un tombeau magnifique de cuivre doré, mais qui n'eſt pas encore fini.

Charles I, (dit M. Hume, dont je vais emprunter le pinceau,) étoit de belle figure, d'une phyſionomie douce, mais mélancolique. Il avoit le teint beau, le corps ſain, bien proportionné, & la taille de grandeur moyenne. Il étoit capable de ſupporter la fatigue, excelloit à monter à cheval, & dans tous les autres exercices. On convient qu'il étoit mari tendre, pere indulgent, maître facile, en un mot, digne d'amour & de reſpect. A ces qualités domeſtiques, il en joignoit d'autres qui auroient fait honneur à tout particulier. Il avoit reçu de la nature du goût pour les beaux arts, & celui de la peinture faiſoit ſa paſſion favorite.

Son caractere, comme celui de la plupart des hommes, étoit mêlé; mais ſes vertus l'emportoient ſur ſes vices, ou pour mieux dire, ſur ſes imperfections; car, parmi ſes fautes, on en trouveroit peu qui méritaſſent juſtement le nom de *vice*.

Ceux qui l'enviſagent en qualité de monarque, & ſous le point de vue le plus favorable, aſſurent que ſa dignité étoit ſans orgueil, ſa douceur ſans foibleſſe, ſa bravoure ſans témérité, ſa tempérance ſans auſtérité, ſon économie ſans avarice. Ceux qui veulent lui rendre une juſtice plus ſévere, prétendent que pluſieurs de ſes bonnes qualités étoient accompagnées de quelque défaut, qui leur faiſoit perdre toute la force naturelle de leur influence. Son inclination bienfaiſante étoit obſcurcie par des manieres peu gracieuſes; ſa piété avoit une bonne teinture de ſuperſtition. Il déféroit trop aux perſonnes de médiocre capacité, & ſa modération le garantiſſoit rarement des réſolutions bruſques & précipitées. Il ne ſavoit ni céder aux emportemens d'une aſſemblée populaire, ni les réprimer à propos; la ſoupleſſe & l'habileté lui manquoient pour l'un, & la vigueur pour l'autre.

Malheureuſement ſon ſort le mit ſur le trône dans un temps où les exemples de pluſieurs regnes favoriſoient le pouvoir arbitraire, & où le cours du génie de la nation tendoit violemment à la liberté. Dans un autre ſiecle, ce monarque auroit été ſûr d'un regne tranquille; mais les hautes idées de ſon pouvoir dans leſquelles il avoit été nourri, le rendirent incapable d'une ſoumiſſion prudente à cet eſprit de liberté qui prévaloit ſi fortement parmi ſes ſujets. Sa politique ne fut pas ſoutenue de la vigueur & de la prévoyance néceſſaires

pour maintenir ſa prérogative au point où il l'avoit élevée. Enfin, expoſé ſans ceſſe aux aſſauts d'une multitude de factions furieuſes, implacables, fanatiques; ſes mépriſes & ſes fautes eurent les plus fatales conſéquences. Trop rigoureuſe ſituation, même pour le plus haut degré de la capacité humaine!

Les partis qui diviſoient le royaume étoient des convulſions générales de tous les eſprits, une ardeur violente & réfléchie de changer la conſtitution de l'état, un deſſein mal conçu dans les royaliſtes d'établir le pouvoir deſpotique, fureur de la liberté dans la chambre des communes, le deſir dans les évêques d'écarter le parti calviniſte des Puritains, le projet formé chez les Puritains d'humilier les évêques, & enfin le plan ſuivi & caché des indépendans, qui conſiſtoit à ſe ſervir des défauts de tous les autres pour devenir leurs maîtres.

Au milieu de cette anarchie, les catholiques d'Irlande maſſacrent quarante mille proteſtans de leur iſle, & Charles I écouta le fatal conſeil de ſoutenir ſa puiſſance par un coup d'autorité. Il quitte Londres, ſe rend à Yorck, raſſemble ſes forces, & s'arrêtant près de Nottingham, il y éleve l'étendard royal, ſigne ouvert de la guerre civile dans toute la nation.

On donne batailles ſur batailles, d'abord favorables au prince, enfin malheureuſes & déſaſtreuſes. Après avoir reçu dans ſon armée ces odieux irlandois teints du ſang de leurs compatriotes, & taillés en pieces par le lord Fairfax à la bataille de Naſeby qui ſuivit la victoire de Marſton, il ne reſta plus au monarque que la douleur d'avoir donné à ſes ſujets le prétexte de l'accuſer d'être complice de l'horrible maſſacre commis par les mêmes irlandois, le 22 octobre 1641.

Charles marcha d'infortunes en infortunes; il crut trouver ſa ſûreté dans l'armée écoſſoiſe, & ſe jeta entre ſes mains; mais les Ecoſſois le vendirent, & le livrerent aux commiſſaires anglois; il s'échappa de leur garde, & ſe ſauva dans l'iſle de Wight, où il fut enlevé & transféré au château de Hulſt. Sa mort étant réſolue, Cromwell, Ireton & Harriſon établirent une cour de juſtice, dont ils furent les principaux acteurs, avec quelques membres de la chambre-baſſe & quelques bourgeois de Londres. On traduiſit trois fois le monarque devant cette cour illégale, & il refuſa autant de fois d'en reconnoître la juriſdiction. Enfin le 10 février 1649, ſa tête fut tranchée d'un ſeul coup dans la place de Witthall. Un homme maſqué fit l'office d'exécuteur, & le corps fut dépoſé dans la chapelle de *Windſor*.

La mort tragique de ce monarque a fait mettre en queſtion, s'il ſe trouve des cas où le peuple ait droit de punir ſon ſouverain. Il eſt du moins certain que ceux qui donnent le plus de carriere à leurs idées, pourroient douter ſi dans un monarque la nature humaine eſt capable d'un aſſez haut degré de dépravation, pour juſtifier dans des ſujets révoltés ce dernier acte de juriſdiction. L'illuſion, ſi c'en eſt une, qui nous inſpire un reſpect ſacré pour la perſonne des princes, eſt ſi ſalutaire, que la détruire par le procès d'un ſouverain, ce ſeroit cauſer plus de mal au peuple qu'on ne peut eſpérer d'effet ſur les princes, d'un exemple de juſtice qu'on croiroit capable de les arrêter dans la carriere de la tyrannie.

Je ſais qu'on cite dans l'hiſtoire de l'ancienne Rome l'exemple de Néron, que les Romains condamnerent comme l'ennemi public, ſans aucune forme de procès, au châtiment le plus ſévere & le plus ignominieux. Mais les crimes de cet odieux tyran étoient portés à un degré d'énormité, qui renverſe toutes ſortes de regles. Quand on paſſe enſuite de l'exemple de Néron à celui de Charles I, & que l'on conſidere la contrariété qui ſe trouve dans leurs caracteres, l'on ne plaint point l'un, & l'on eſt confondu que l'autre pût éprouver une ſi fatale cataſtrophe.

L'hiſtoire, cette grande ſource de ſageſſe, fournit des exemples de tous les genres; & tous les préceptes de la prudence, comme ceux de la morale, peuvent être autoriſés par cette variété d'événemens, que ſon vaſte miroir eſt capable de nous préſenter.

De ces mémorables révolutions qui ſe ſont paſſées dans un ſiecle ſi voiſin du nôtre, les Anglois peuvent tirer naturel-

nt la même leçon que Charles, dans
lernieres années, en tira lui-même;
eſt très-dangereux pour leurs princes
attribuer plus d'autorité qu'il ne leur
t accordé par les loix. Mais les mêmes
s fourniſſent à l'Angleterre une autre
uction, qui n'eſt pas moins naturelle,
oins utile, ſur la folie du peuple,
ureurs du fanatiſme, & le danger des
es mercenaires. Je dis *les fureurs du
iſme*; car il n'eſt pas impoſſible que
eurtre de Charles I, la plus atroce
actions de Cromwell, n'ait été déguiſ
ſes yeux ſous une épaiſſe nuée d'illu-
fanatiques, & qu'il n'ait regardé ſon
e ſous l'aſpect d'une action méritoire.
chevalier DE JAUCOURT.)

VINEDEN, *(Géogr. mod.)* petite ville
lemagne, dans la Suabe, au duché
Wirtemberg, ſur une petite riviere,
un château fortifié, qui appartient
rand-maître de l'ordre teutonique.

yſerus (Polycarpe,) théologien de la
eſſion d'Augsbourg, naquit à *Wineden*
552. Il fut un des principaux direc-
du livre de la *concorde*, & il exerça
ureuſement la charge de miſſionnaire,
ſeulement pour le donner à ſigner
ux qui étoient dans les emplois, mais
opérer la réunion des calviniſtes &
luthériens, que négocioient les agens
oi de Navarre. Il devint miniſtre de
à Dreſde l'an 1594, & y mourut
601 pere de treize enfans. Il com-
pluſieurs livres latins de théologie
n'exiſtent plus aujourd'hui, non plus
ceux qu'on fit contre lui de toutes
, à l'occaſion des ſignatures de ſon
ulaire. *(D. J.)*

WINFRIED'S-WELL, *(Géogr. mod.)*
-à-dire, *fontaine de Winfride*; c'eſt
fontaine d'Angleterre, au pays de
es, dans le comté de Flint, à l'occi-
de la ville de ce nom, & dans un
bourg nommé *Holy-Well*, c'eſt-à-
, *fontaine ſacrée*, ainſi dite en con-
ence de la fontaine de Winfride. On
nte qu'anciennement un tyran du pays
t violé & enſuite égorgé une ſainte
, appellée *Winfride*, la terre pouſſa
le même endroit la fontaine dont
parlons; comme il ſe trouve au fond
de cette fontaine de petites pierres ſemées
de taches rouges, la tradition ſuperſti-
tieuſe du pays fait paſſer ces taches pour
des gouttes de ſang de ſainte Winfride
qui ne s'effaceront jamais. On a bâti une
petite égliſe ſur cette fontaine, & l'on a
peint dans les fenêtres de cette égliſe la
mort tragique de la ſainte; mais le ſavant
évêque d'Ely, Guillaume Fleetwood, étant
encore évêque de S. Aſaph, a détrompé
le public ſur l'hiſtoire de ſainte Winfride,
en publiant en 1713 la légende de cette
ſainte, avec des obſervations qui démon-
trent la fauſſeté de cette légende. La reine
Marie d'Eſt, femme du roi Jacques II,
eſt la derniere perſonne de haut rang qui
ait été en pélerinage à *Windfried's-Well*.
(D. J.)

WINGURLA, *(Géog. mod.)* ville des
Indes orientales, au royaume de Viſapour,
ſur le bord de la mer, près & au nord
de Goa. Les Hollandois y ont une loge.

WINNICZA, *(Géog. mod.)* ville de
Pologne, dans la Podolie, capitale du
palatinat de Braclaw, ſur la rive du
Bog, à douze lieues de Braclaw. C'eſt
le ſiege d'un tribunal de juſtice, & le
lieu de l'aſſemblée de la nobleſſe. *Long.
46; latit. 49, 27.*

WINSCHOTE, *(Géog. mod.)* petite
ville des Pays-Bas dans la ſeigneurie de
Groningue, à cinq lieues de la ville de
Groningue, & à une lieue du bras de
mer nommé *Dollert*. Le combat de
Winſchote, en 1548, fut le premier qui
ſe donna pour la liberté des Provinces-
Unies, & ce combat fut heureux.

WINSHEIM, *(Géogr. mod.)* petite
ville d'Allemagne, au cercle de Franconie,
dans le marquiſat d'Anſpach, ſur la riviere
d'Aiſch, à dix lieues au nord-oueſt de
Nuremberg. Elle eſt impériale. *Long. 27,
56; lat. 49, 28.*

WINTERTHOUR, *(Géogr. mod.)*
en latin *Vintodurum* ou *Vitudorum*, ville
de Suiſſe, au canton de Zurich, ſur la
petite riviere d'Eulach, dans une plaine,
à huit lieues au nord-eſt de Zurich. Elle
eſt remarquable par ſon antiquité, par ſes
grands privileges & par un bain d'eaux
minérales. On a trouvé dans les environs
de *Winterthour* des monumens d'antiqui-

tés romaines, & entr'autres, des médailles des empereurs Domitien, Conſtance & Conſtantin. *Long.* 26, 31; *lat.* 47, 42. (*D. J.*)

WINWICK, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre, ſur la route de Londres à Lancaſtre, entre Warington & Wigan. Ce lieu eſt remarquable par ſon presbytere, l'un des plus riches du royaume. On lit dans l'égliſe cette inſcription en lettres gothiques à l'honneur du roi Oſwald :

Hic locus, Oſwalde, *quondam placuit tibi valdè*,
Northam Humbrorum fueras rex, *nunc quoque polorum*
Regna tenes, *loco paſſus* Marcelde *vocato.*

(*D. J.*)

WIPPER, (*Géogr. mod.*) nom commun à deux rivieres d'Allemagne; l'une du landgraviat de Thuringe, prend ſa ſource dans le comté de Mansfeld, & tombe dans la Sala; l'autre a ſon origine dans le comté de la Marck, & ſe jette dans le Rhin par deux embouchures.

WIPPERFURD, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le comté de Berg, ſur le bord du Wipper qui lui a donné ſon nom.

WIRISKWALD, (*Géogr. mod.*) vaſte forêt de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier de Wirie, dont elle occupe une grande partie & dont elle prend le nom.

WIRLAND *ou* WIRIE, (*Géog. mod.*) quartier de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie. Il eſt baigné au nord par le golfe de Finlande. L'Alentakie le borne à l'orient; il a la Jerwie au midi, & l'Harrie au couchant. La forêt de Viriskwald occupe une grande partie du pays, ſur la côte duquel on voit les iſles de Wrango & de Ekolm. (*D. J.*)

WIRM, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'électorat de Baviere. Elle ſort du lac de Wirmſée, auquel elle ſert d'émiſſaire pour porter ſes eaux dans la riviere d'Amber.

WIROWITZA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur une petite riviere qui ſe rend dans la Drave : elle eſt le chef-lieu du comté d Verocz. Les Turcs la prirent en 1684 mais ils la reſtituerent à l'empereur en 169 par le traité de Carlowitz. (*D. J.*)

WIRSUNG, CANAL DE, (*Anatom.*) *Wirſung* Bavarois ſe rendit ſi célebre dan l'Anatomie, qu'il s'attira l'envie de ſe collegues qui, jaloux des victoires qu'i remportoit tous les jours ſur eux, le firen aſſaſſiner dans ſon cabinet par un italien On prétend qu'il découvrit le premier en 1642 le conduit pancréatique qui s'étend tout le long du pancréas, & qui aboutit avec le conduit cholédoque dans le duodenum. *Voyez* PANCRÉAS.

WIRTEMBERG, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) duché ſouverain d'Allemagne, dans la Suabe. *Voyez* WURTEMBERG, (*Géogr. mod.*)

WISBADEM, (*Géogr. mod.*) bourg d'Allemagne, dans la Wettéravie, à deux lieues de Mayence, près du monaſtere d'Erbach, & à ſix ou ſept lieues de Francfort. Ce lieu a des eaux minérales connues des anciens ſous le nom d'*aquæ mattiacæ*. (*D. J.*)

WISBICH, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Angleterre, dans la province de Cambridge, au milieu des marais, non loin de la mer, avec un château. Elle appartient aux évêques d'Eli. En 1236 l'Océan enfla prodigieuſement par un vent orageux, inonda pendant deux jours tout le pays, y fit un ravage incroyable, & renverſa la ville de *Wisbich*; ce ne fut que ſur la fin du quinzieme ſiecle que Jean Morton, évêque d'Eli, releva le château, & le bâtit de briques. (*D. J.*)

WISBY, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Visbia*, *Visburgum*; ville de Suede, dans l'iſle de Gotnland, ſur ſa côte occidentale. Cette ville autrefois grande & riche, n'eſt preſque plus qu'une bourgade murée, baſtionnée, & défendue par un château bâti près du port, où réſide le gouverneur. On prétend que les habitans de *Wisbi* ont dreſſé dans le nord les premieres cartes marines; & qu'ils ont établi les premiers, d'après Oleron, des réglemens pour le commerce & pour la navigation. *Long.* 36, 52; *latit.* 57, 38. (*D. J.*)

WISCHAW,

WISCHAW, (*Gé* : *mod.*) petite ville, & mainten[illegible] ive bourgade d'Allemagne, dans la [illegible]ravie, au cercle de Briun. (*D. J.*)

WISCHEGROD *ou* WISCHEGRAD, *ou* WISSEGROD, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la Viſtule. (*D. J.*)

WISK, (*Jeux de cartes.*) *Voyez* WHISK.

WISKOW, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, ſur la gauche du Bog, à 10 lieues vers le nord de Warſovie.

WISLOK *ou* WISLOC, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, au Craihgow, à 2 lieues au midi d'Heidelberg, entre cette ville & Sintzen. Les François la réduiſirent en cendres en 1689, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis. *Long.* 27, 24; *lat.* 49, 14.

WISLOKE (LA), (*Géogr. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle eſt aux confins du palatinat de Cracovie, vers les frontieres de la Hongrie, & ſe jette dans la Viſtule, un peu au deſſus de Mielecz.

WISMAR, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au duché de Meckelbourg, dont elle eſt capitale. *Wiſmar* étoit déja un grand village dans le dixieme ſiecle; ce village devint ville, & une ville conſidérable, qui dans le treizieme ſiecle fut miſe au rang des villes anſéatiques. Les flottes de ces villes s'aſſembloient dans le port de *Wiſmar*. Le duc Adolphe Fréderic s'empara de *Wiſmar* en 1632, avec le ſecours des Suédois qui y tinrent garniſon, & on leur en fit la ceſſion par le traité de Weſtphalie. Elle fut bombardée en 1711 par le roi de Danemarck, en 1715 les alliés du nord l'aſſiégerent, la prirent, & en démolirent les fortifications. Enfin, elle a été rendue à la Suede en 1721 par la paix du nord, mais toute ouverte, & à condition qu'on n'en releveroit pas les fortifications. Cette ville eſt ſituée au fond d'un golfe que forme la mer Baltique, à 7 milles de Lubeck, 23 nord-eſt de Lunebourg, 28 oueſt par ſud de Stralſund, & 4 de Schwerin. *Long.* 29, 32; *latitude* 53, 56.

Morhof (Daniel George) ſavant littérateur, naquit à *Wiſmar* l'an 1639, & mourut à Lubeck en 1691, à cinquante-trois ans. Vous trouverez ſon article dans les mémoires du pere Niceron, *tom. II.* Je dirai ſeulement que Morhof a mis au jour un ouvrage fort eſtimé, & avec raiſon. Il eſt intitulé: *Polyhiſtor, ſive de notitiâ auctorum & rerum;* Lubeck 1708, *in-4°.* La meilleure édition de cet ouvrage, eſt celle de la même ville en 1732, en 2 *vol. in-4°.* (*D. J.*)

WITS, L'ISLE, (*Géogr. mod.*) isle de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Hébrides. Elle a 36 milles de longueur, & 5 ou 6 de largeur; elle eſt toute entrecoupée de lacs & de golfes, & cependant elle eſt aſſez peuplée pour avoir cinq paroiſſes.

WISTOCK, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, au comté de Prug, ſur la riviere Dorſa. Ce lieu eſt connu dans l'hiſtoire par la victoire que Bannier, général des Suédois, y remporta ſur les Danois en 1636.

Acidalius (Valens) y naquit en 1566, & mourut en 1595, à l'âge de vingt-huit ans, ayant déja donné des preuves de ſon érudition par un ſavant commentaire ſur Quinte-Curce; par des notes ſur Tacite, ſur Velleius Paterculus; par ſes *divinations* ſur Plaute, & par des poéſies. On lui a fauſſement attribué un petit livre qui fut imprimé l'an 1595, & dont le ſujet étoit que les femmes ne ſont pas des animaux raiſonnables, *mulieres non eſſe homines.* Baillet a mis Acidalius parmi ſes enfans célebres, & il a eu raiſon. Lipſe en faiſoit grand cas, & écrivoit à Monavius: *Ipſe Valens (non te fallam augur) gemmula erit Germaniæ veſtræ, vivat modò.* Acidalius prit le doctorat en médecine *ad honores*, car il n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des manuſcrits qu'il ſe propoſoit de guérir. (*D. J.*)

WITEPSK, (*Géogr. moderne.*) palatinat du grand duché de Lithuanie; il eſt borné au nord & au levant, par la Ruſſie; au midi, par les palatinats de Minski & de Mſcislaw; au couchant, par ceux de Poloczk & de Wilna. C'eſt un

pays ſtérile, & dont les habitans ſont miſérables. *Witepsk* eſt la capitale.

WITEPSK, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale du palatinat du même nom, ſur la Dwina, au milieu des marais, à 18 lieues au nord-eſt de Poloczk, avec un fort château. *Long.* 48, 55; *latit.* 55, 57.

WITHAM, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Lincolnshire. Elle prend ſa ſource au nord-oueſt de Stanford, vers les frontieres de Leiceſter, & ſe perd dans l'Océan, près de Boſton, en roulant ſes eaux à travers des marais.

WITLEY *ou* WITLEY-CASTLE, (*Geogr. mod.*) bourgade d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, aux confins du comté de Durham, près de la ſource de l'Alew. Halley prend ce lieu pour l'ancienne *Alauna* ou *Alone*, & Camden dit qu'*Alauna* eſt Allaway.

WITLICH, (*Geogr. mod.*) en latin du moyen âge *Vitelliacum*, petite ville d'Allemagne, au cercle du Bas-Rhin, dans le dioceſe de Treves, ſur le Léſer.

WITNEY, (*Geogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, ſur la riviere de Windruch. Ce bourg eſt fameux par ſes manufactures de couvertures de lit, par ſon école & par ſa bibliotheque.

WITTÉNA GÉMOT, ſ. m. (*Hiſt. d'Angleterre.*) c'étoit le parlement des anciens Saxons, ſelon Guillaume de Malmsbury, & le ſavant Cambden. Le *Witténa-gémot* étoit l'aſſemblée générale du ſénat & du peuple. Le chevalier Henri Spelman l'appelle le conſeil général du clergé & du peuple, *commune concilium tam cleri quàm populi*. C'étoit dans cette aſſemblée, que réſidoit la ſouveraine autorité de faire, d'abroger, d'interpréter les loix, & généralement de régler tout ce qui avoit rapport à la ſûreté & au bien de l'état. Dans le *Witténa-gémot* qui ſe tint à Calcuth; il fut ordonné par l'archevêque, les évêques, les abbés, les ducs, du pays & *populo terræ*, que les rois ſeroient élus par les prêtres & les anciens du peuple: *ut reges à ſacerdotibus, & ſenioribus populi eligantur*; ce fut par eux, que Offa, Ina, & autres furent déclarés rois. Alfred reconnoît dans ſon teſtament, qu'il tient d'eux la couronne, *quam*, dit-il, *Deus & principes cum ſenioribus populi, miſericorditer & benignè dederant*. Edgar fut élu par le peuple, enſuite dépoſé, & finalement rétabli dans l'aſſemblée générale de toute la nation, qu'on nommoit le *Witténa-gémot*. (*D. J.*)

WITTENBERG, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la Haute-Saxe, capitale du duché de Saxe, ſur la droite de l'Elbe qu'on paſſe ſur un pont à 16 lieues au midi de Brandebourg, & à 20 au nord-oueſt de Dreſde. L'électeur Frédéric III y fit bâtir un château, & y fonda une univerſité en 1502. Le luthéraniſme y prit naiſſance en 1517. Quelques-uns croient que Wittenberg eſt la *Leucorea* ou *Caldeſia* des anciens; mais d'autres prétendent que Witikind en a été le fondateur. *Long.* ſuivant Caſſini & Sickardus, 30, 31′, 30″; *latit.* 48′, 51, 30.

Je connois encore deux médecins nés à *Wittenberg*, Nymannus (Grégoire), & Vater (Abraham).

Nymannus eſt auteur d'un bon traité latin ſur l'*apoplexie*, imprimé *Wittebergæ* 1629 & 1670 in-4°. & d'une curieuſe diſſertation ſur la vie du *fœtus*, dans laquelle il prouve qu'un enfant vit dans le ſein de ſa mere par ſa propre vie, & que la mere venant à mourir, on peut le tirer ſouvent de ſon ſein encore vivant & ſans l'offenſer. Cette diſſertation a paru *Wittebergæ* 1628, Lugd. Batav. 1644, & 1664 in-12. Nymannus eſt mort en 1638, à 45 ans.

Vater (Abraham), médecin curieux, voyagea pour acquérir des lumieres dans ſon art, & profita beaucoup de celles du fameux Ruyſch. Après avoir été ſon éleve, il devint ſon émule dans l'art des injections & des préparations anatomiques, dont il compoſa un cabinet ſplendide: il en a publié lui-même le catalogue ſous ce titre: *Abrahami Vateri, muſæum anatomicum proprium, cum præfatione Laurentii Heiſteri.* Helmſtad, in 4°. avec fig.

Il a découvert de nouveaux conduits ſalivaires, & a publié quelques autres obſervations dans les tranſact. philoſ. Il mourut en 1751, âgé de près de 67 ans. *Voyez* la nouvelle bibl. germ. *tome XII.* (*D. J.*)

WITTENBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg ſur la droite de l'Elbe, au comté de Prégnitz.

WITTENSÉE, *(Géog. mod.)* lac de Danemarck dans le Sud-Jutland, au duché de Sleſwick, dans la préfecture de Gottorp, aſſez près de l'Eyder, dans lequel il ſe décharge par le moyen d'un émiſſaire. Ce lac peut avoir un mille de longueur, & trois ou quatre milles de largeur avec une bourgade de ſon nom bâtie ſur ſes bords. *(D. J.)*

WITTOW, *(Géog. mod.)* preſqu'iſle d'Allemagne, dans la partie ſeptentrionale de l'iſle de Rugen. Le bourg de Wick eſt le ſeul lieu qu'on y trouve.

WITZEHAUSEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne dans le landgraviat de Heſſe-Caſſel, capitale d'un quartier de même nom, ſur la riviere gauche du Weſer, entre Munden & Allendord. *Long. 27, 8; latit. 51, 16.*

WIZAGNE, *(Géog. mod.)* par les Allemands *Soltzenburg*, petite ville de Tranſilvanie au comté & au nord de la ville de Ceben, entre cette ville & Medgies : il y a des mines de ſel.

WIZNA, *(Géog. mod.)* petite ville de Pologne dans la partie orientale du palatinat de Mazovie, ſur la droite de Narew, entre Tykoczin & Lomza.

W L A

WLADISLAW, *ou* WROICZLAWEK, *ou* INOWLADISLOW, *(Géog. mod.)* ville de la grande Pologne, ſur la Viſtule, entre Dobzin & Thorn. C'eſt la réſidence de l'évêque de Cujavie, & la capitale de la Cujavie, avec une fortereſſe. *Long. 37, 16; latit. 52, 36.*

WLODZIMIERS, *(Géog. mod.)* ville de la petite Pologne, dans la Wolhinie, ſur le ruiſſeau de Lug, près de ſon confluent avec le Bourg, à 25 lieues au nord-eſt de Limbourg, avec un château : dès le commencement du onzieme ſiecle, cette ville étoit déja fortifiée ; cependant elle fut priſe l'an 1073 par Boleſlas, onzieme roi de Pologne. *Long. 42, 55; lat. 50. 46. (D. J.)*

WOBURN, *(Géog. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans Bedfordshire. Ce bourg eſt renommé dans le pays pour ſa terre à foulon.

WOCHSTAD, *ou* WAGSTAD, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, au duché de Siléſie, dans la principauté de Troppaw, avec un château.

WODEN, *(Idolât. Saxone.)* l'un des dieux des anciens Saxons ; il étoit regardé comme le dieu de la guerre, parce que ſous ſa conduite, les premiers Saxons firent de grandes conquêtes. Le quatrieme jour de la ſemaine que nous nommons mercredi, lui étoit conſacré, comme il appert du mot ſaxon *Wodenſdeag*, ou *Wodneſdeag*, qui a paſſé dans les langues angloiſe & flamande ; ſous le mot de *Wedneſday* dans la premiere, & ſous celui de *Woenſdag* dans l'autre. Friga, femme de Woden, fut auſſi révérée comme une déeſſe par les mêmes Saxons : le ſixieme jour de la ſemaine, le vendredi, lui étoit dédié, car il portoit le nom de *Frigedeag*, en anglois *Friday*, & en flamand *Vridog*. *(D. J.)*

WOGULITZI, *ou* WOGVLTZOI, *ou* WOGULITZES, *(Géog. mod.)* peuples païens de Sibérie. Ils habitent aux environs de la riviere de Tura, depuis les montagnes qui ſéparent la Ruſſie de la Sibérie, juſqu'à la riviere d'Irtis, en tirant du côté de Samaroff. Ils ſont ſujets de la Ruſſie, & lui paient leurs contributions en pelleteries. *(D. J.)*

WOLAW, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la Siléſie, capitale de la principauté de même nom. Elle a été bâtie dans des marais, à quelque diſtance de l'Oder, à 12 lieues au ſud eſt de Glogaw. *Long. 34, 23; lat. 51, 25.*

WOLAW, *principauté de*, *(Géog. mod.)* la principauté de *Wolaw* eſt bornée au nord par celle de Glogaw, au midi par celle de Breſlaw, au levant par celle d'Oliſſe, & au couchant par celle de Lignitz. Elle eſt traverſée par l'Oder du midi au nord : ſa capitale lui donne le nom. *(D. J.)*

WOLBECZ, *(Géogr. mod.)* contrée d'Allemagne dans la Weſtphalie, au dioceſe de Munſter. La capitale de ce pays eſt Munſter.

WOLCOWAR, *(Géogr. mod.)* ville du royaume de Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur le Walpo, près du lieu où cette riviere ſe jette dans le Danube, entre la ville d'Eſſek & celle du petit-Varadin. Quelques-uns prennent cette ville pour l'ancienne *Valcum*: c'eſt la même que Walpo, & il n'en faut pas faire deux articles différens. *Voyez* WALPO. *(D. J.)*

WOLFFENBUTTEL, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au duché de Brunſwick ſur l'Ocker, dans la principauté de même nom, à 10 lieues au levant de Hildesheim. Il y a un château où réſide le prince de Brunſvick-Wolffenbuttel; mais ce qui vaut mieux que le château, c'eſt la belle bibliotheque qui s'y trouve. *Long.* ſuivant Harris, *28, 31; 15; lat. 52, 11. (D. J.)*

VOLFFENBUTTEL, *principauté de*, *(Géog. mod.)* cette principauté confine avec les duchés de Lunebourg & de Magdebourg, les principautés de Halberſtadt, de Grubenhagen & de Calemberg, & l'évêché de Hildesheim. Les principales villes de la principauté de Wolffenbuttel, ſont Brunſvick, Wolffenbuttel, Hemſtadt, *&c.*

WOLFRAM, ſ. m. *(Hiſt. nat.) ſpuma lupi*, mine de fer arſenicale & difficile à fondre. *V. SPUMA LUPI.*

WOLFSBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne dans la Baſſe-Carinthie, ſur la riviere de Lavand: elle appartient à l'évêque de Bamberg, & elle a pris ſon nom de la montagne remplie de loups, au pié de laquelle elle eſt ſituée. *(D. J.)*

WOLGA, LE, *(Géog. mod.)* riviere de l'empire Ruſſien, & l'une des plus grandes rivieres de l'univers. Elle eſt appellée *Attel* par les Tartares, & elle tire ſa ſource du lac de Wronow, à une petite diſtance de la ville de Rzeva-Vſlodimerskoi en Ruſſie, vers les frontieres de la Lithuanie, à 56 d. 15′. de latitude.

Après un cours de deux lieues, elle paſſe par le lac de Wolgo, & en ſortant de là, elle commence à prendre le nom de *Wolga*. Auprès de la ville de Twer, qui eſt environ à 20 lieues de ſa ſource, elle porte déja de grands bateaux de charge. Cette riviere traverſe preſque toute la Ruſſie, depuis Twer juſqu'à la ville de Nieſna, où la riviere d'Occa, qui eſt une autre riviere conſidérable, vient s'y jeter du ſud-oueſt.

Son cours eſt à-peu-près de l'oueſt à l'eſt, depuis Nieſna juſqu'à ſoixante werſtes au delà de la ville de Caſan, où la riviere de Kama vient s'y jeter du nord; ſon cours eſt ici ſud-eſt; delà elle tourne tout-à-fait au ſud, & va ſe dégorger après un cours de plus de quatre cents lieues d'Allemagne, dans la mer Caſpienne, à douze lieues de l'autre côté de la ville d'Aſtracan, à 45 d. 40′. de latitude.

Cette riviere fourmille de toutes ſortes de poiſſons, & ſur-tout de ſaumons, d'eſturgeons & de brochets d'une grandeur extraordinaire & d'un goût exquis; ſes bords ſont par-tout également fertiles, ce qui eſt quelque choſe d'étonnant, vu la longueur de ſon cours, & la rigueur du climat des provinces qu'elle parcourt en deçà de la ville de Caſan, & quoiqu'au ſud de cette ville, les bords du *Wolga* ne ſoient pas trop cultivés à cauſe des fréquentes courſes des Tartares Koubans; ils ne laiſſent pas d'être d'une fertilité ſi extraordinaire, que les aſperges y croiſſent d'elles-mêmes, & d'une groſſeur toute particuliere; ſans parler de quantité d'autres herbes potageres que la nature ſeule y produit abondamment. *(D. J.)*

WOLGAST, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne dans les états de Suede, au duché de Poméranie, à 5 milles de la mer Baltique ſur le bord occidental de la troiſieme branche de l'Oder, qui prend le nom de Pfin, à 12 lieues au ſud-eſt de Stralſund, & à 20 au nord-oueſt de Stetin. Elle a un des meilleurs ports de la mer Baltique, avec un château pour défenſe. L'électeur de Brandebourg prit cette ville en 1675, mais elle revint aux Suédois en 1679. *Long. 31, 43; latit. 54, 6. (D. J.)*

WOLGDA, *(Géogr. mod.)* riviere de l'empire Ruſſien. Elle prend ſa ſource auprès du grand Novogorod, dans le lac d'Ilmen, & ſe rend dans celui de Ladoga. Cette riviere eſt de la largeur de l'Elbe, mais ſon cours eſt un peu plus lent.

WOLKACK, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne dans la Franconie, ſur

la gauche du Mein, dans l'évêché de Bamberg, au nord-eſt de Wurtzbourg.

WOLKOWA, LA, *ou* WOLCHOWA, *(Géog. mod.)* riviere de l'empire Ruſſien, dans le duché de Novogorod: elle ſort du lac Ilmen, & va ſe rendre dans le lac de Ladoga.

WOLLIN, *(Géog. mod.)* ville des états de Suede en Allemagne, au duché de Poméranie, dans la ſeigneurie de Wolgaſt. Elle eſt ſituée à quatre lieues au ſud-oueſt de Caſmin, dans une iſle formée par deux embouchures de l'Oder; ſavoir, la plus orientale appellée le *Diwenow*, & celle du milieu appellée la *Swine*. La commodité de ſon port y attiroit autrefois un bon commerce, qui a été depuis transféré à Lubeck. *Long.* 32, 30; *latit.* 53, 56.

Bugenhagen (Jean), fameux théologien luthérien, naquit à *Wollin* en 1485, & mourut en 1558, à 73 ans. On a de lui des commentaires ſur les pſeaumes, & des annotations ſur Job, Jérémie, Jonas, Samuel & le Deutéronome, & ſur toutes les épîtres de S. Paul. Il aida à Luther à traduire la bible en allemand, & il traitoit ſes amis tous les ans à pareil jour que l'ouvrage avoit été achevé, appellant cet anniverſaire la *fête de la verſion de la bible.* *(D. J.)*

WOLMAR, *(Géog. mod.)* petite ville de l'empire Ruſſien dans la Livonie, au pays de Lettie, ſur le Tréiden. Elle a été bâtie toute en bois après avoir été ruinée par les Moſcovites & les Polonois. *Fructus belli! Long.* 42, 28; *lat.* 50, 30. *(D. J.)*

WOLODIMER, *(Géog. mod.)* province de l'empire Ruſſien, avec titre de duché; elle eſt bornée au nord par le Wolga, au midi par le duché de Moſcou, au levant par la ſeigneurie de la Baſſe-Novogorod, & au couchant par le duché de Suſdal. C'eſt une contrée dépeuplée, couverte de forêts, & baignée de marais. La riviere de Cleſma la traverſe. Wolodimer eſt ſa capitale, & pour mieux dire, la ſeule ville de cette province.

WOLODIMER, *(Géog. mod.)* ville de l'empire Ruſſien, capitale du duché de même nom, proche la riviere de Cleſma-Reca, ſur une montagne, à cent cinquante werſtes au nord de Moſcou. Elle fut fondée dans le commencement du dixieme ſiecle, & a été la réſidence des ducs de Moſcovie. *Long.* 60, 38; *lat.* 55, 44. *(D. J.)*

WOLOGDA, *(Géogr. mod.)* province de l'empire Ruſſien. Elle eſt bornée au nord par celle de Kargapol, au midi par celle de Suſdale, au levant par celle d'Oſtioug, & au couchant par celle de Biélozero. Toute la province n'offre qu'une ſeule ville de même nom, des eaux croupiſſantes, & des forêts impénétrables. Tout y eſt déſert. *(D. J.)*

WOLOGDA, *(Géog. mod.)* ville de l'empire Ruſſien, capitale de la province de même nom, ſur la riviere de *Wologda*, à cent lieues de Moſcou. On y compte trois ou quatre égliſes bâties en pierres, ornées de dômes couverts de fer-blanc. Son archevêque eſt des plus anciens de la Moſcovie. *Long.* 59, 22; *lat.* 59, 10. *(D. J.)*

WOLOSSEZ, ſ. m. *(Hiſt. nat. Médecine.)* maladie ſinguliere, aſſez connue en Sibérie. Elle ſe manifeſte par un abcès, dans lequel le pus ou la matiere ſe change comme en un peloton de cheveux. M. Gmelin dit avoir vu des perſonnes qui l'ont aſſuré qu'il leur étoit ſorti comme des flocons de cheveux de ces abcès. Il préſume que cette maladie & ces abcès viennent, de petits vers auſſi fins que des cheveux, d'un blanc ſale, & qui ont ſur le dos une raie brune, dont la bouche eſt conformée comme celle des ſangſues; les eaux de ce pays ſont remplies de ces ſortes de vers, qui quand on va ſe baigner, s'inſinuent entre cuir & chair, & s'y multiplient à la fin conſidérablement. Le remede que les gens du pays emploient contre cette maladie, eſt de faire baigner le malade dans de la leſſive chaude, dans laquelle on a mis de l'anſerine *(anſerina)*. Gmelin, *voyage de Sibérie.*

WOLSTROPE, *(Géog. mod.)* bourg d'Angleterre, dans le comté de Lincoln, où naquit Iſaac Newton, le jour de Noël, de l'an 1642.

C'eſt dans cet homme merveilleux, que l'Angleterre peut ſe glorifier d'avoir produit le plus grand & le plus rare génie, qui ait jamais exiſté pour l'ornement & l'inſ-

truction de l'eſpece humaine. Attentif à n'admettre aucun principe qui n'eût l'expérience pour fondement, mais réſolu d'admettre tous ceux qui porteroient ce caractere, tout nouveaux, tout extraordinaires qu'ils fuſſent; ſi modeſte qu'ignorant ſa ſupériorité ſur le reſte des hommes, il en étoit moins ſoigneux de proportionner ſes raiſonnemens à la portée commune; cherchant plus à mériter un grand nom qu'à l'acquérir; toutes ces raiſons le firent demeurer long-temps inconnu; mais ſa réputation à la fin ſe répandit avec un éclat qu'aucun écrivain pendant le cours de ſa propre vie, n'avoit encore obtenu.

Il leva le voile qui cachoit les plus grands myſteres de la nature. Il découvrit la force qui retient les planetes dans leurs orbites. Il enſeigna tout enſemble à diſtinguer les cauſes de leurs mouvemens, & à les calculer avec une exactitude qu'on n'auroit pu exiger que du travail de pluſieurs ſiecles. Créateur d'une optique toute nouvelle & toute vraie, il fit connoître la lumiere aux hommes, en la décompoſant. Enfin il apprit aux phyſiciens, que leur ſcience devoit être uniquement ſoumiſe aux expériences & à la géométrie.

Il fut reçu en 1660 dans l'univerſité de Cambridge à l'âge de 18 ans. Etant dans ſa vingt & unieme année, il acheta (comme il paroît par les comptes de ſa dépenſe) les *Miſcellanea* de Schooten, & la géométrie de Deſcartes qu'il avoit lue il y avoit déja plus de 6 mois, conjointement avec la *clavis* d'Ougthred. Il acquit dans le même temps les œuvres du docteur Wallis. En liſant ces derniers ouvrages, il y faiſoit ſes remarques, & pouſſoit ſes découvertes ſur les matieres qui y étoient traitées; car c'étoit ſa maniere d'étudier. C'eſt par le moyen des remarques que fit ainſi ce beau génie, & de quelques autres papiers originaux, dont quelques-uns ſont datés, qu'il eſt aiſé de déſigner, en quelque façon, par quels degrés il inventa la méthode des ſuites ou fluxions; c'eſt ce qui paroîtra par les obſervations ſuivantes du ſavant M. Guillaume Jones, membre de la ſociété royale, qui a eu ces papiers de M. Newton entre les mains.

En 1655, Wallis publia ſon *arithmetica infinitorum*, dans laquelle il quarra une ſuite de courbes, dont les ordonnées étoient 1. $\overline{1-x^2}|^1$ $\overline{1-x^2}|^2$. $\overline{1-x^2}|^3$. $\overline{1-x^2}|^4$, *&c.* & il démontra que ſi l'on pouvoit interpoler au milieu les ſuites de leurs aires, l'interpolation donneroit la quadrature du cercle. En liſant cet ouvrage pendant l'hiver des années 1664 & 1665, M. Newton examina comment on pourroit interpoler les ſuites des aires; & il trouva que l'aire du ſecteur circulaire, élevé ſur l'arc dont le ſinus eſt x & le rayon l'unité, peut être exprimée par cette ſuite $x - \frac{1}{6} X\, 3 - \frac{1}{40} X.\, 5 - \frac{1}{112} X\, 9$, *&c.* & delà il déduiſit bientôt la ſuite $X + \frac{1}{6} X\, 3 + \frac{1}{40} X^7 + \frac{3}{112} X\, 9$, *&c.* pour la longueur de l'arc, dont le ſinus eſt X, par cette ſeule raiſon, que cet arc eſt en même proportion avec ſon ſecteur, que tout le quart avec un arc de 90 degrés.

Dans le même temps, & par la même méthode, il découvrit que la ſuite $X - \frac{1}{2} X^2 + \frac{1}{3} X^3 - \frac{1}{4} X^4 + \frac{1}{5} X^5 - \frac{1}{6} X^6$, *&c.* eſt l'aire hyperbolique dans l'hyperbole rectangulaire, interceptée entre la courbe, ſon aſymptote & deux ordonnées, dont le diametre eſt X, & que cette aire eſt parallele à l'autre aſymptote.

Durant l'été de l'année 1665, la peſte l'ayant obligé de quitter Cambridge, il ſe retira à Boothby, dans la province de Lincoln, où il calcula l'aire de l'hyperbole par cette ſuite, juſqu'à cinquante-deux figures. Dans le même temps, il trouva, moyen d'énoncer tout différemment, & d'une maniere plus générale la cinquante-neuvieme propoſition que Wallis n'avoit démontrée que par degrés, en réduiſant tous les cas en un, par une puiſſance dont l'expoſant eſt indéfini. Voici de quelle maniere.

Si l'abſciſſe d'une figure courbe quelconque, eſt appellée X, que m & n repréſentent des nombres; que l'ordonnée élevée à angles droits ſoit $X^{\frac{m}{n}}$ l'aire de la figure, ſera $\frac{n}{m+n} X^{\frac{m+n}{n}}$; & ſi l'ordonnée eſt compoſée de deux, ou de

rs ordonnées ſembl… jointes par
ires + ou −+, l'aire ſera com-
auſſi de deux ou de pluſieurs autres
ſemblables, jointes par les ſignes
—.

commencement de l'année 1665, il
une méthode de tangentes, ſem-
à celle de MM. Hudde, Gregory ou
; & une méthode de déterminer la
re d'une courbe, à un point donné
nque. En continuant à pouſſer la
de de l'interpolation, il découvrit la
ture de toutes les courbes, dont les
ées ſont les puiſſances de binomes
es expoſans entiers, ou rompus ou
, poſitifs ou négatifs: il trouva auſſi le
de réduire une puiſſance quelconque
: binome, enſuite convergente; car en
olant la ſuite des puiſſances d'un bi-
$a+x$, $a^2+2ax+x^2$; $x^3+3a^2x+3ax^2+x^3$, &c. il décou-
e $a+x^{1n} = a^n + n a^{n-1}x + \frac{n}{1}\frac{1}{2}a^{n-2}x^2 + \frac{n}{1}\times\frac{n-3}{3}a^{n-3}x^3$
c. où l'expoſant (n) de la puiſſance,
t être auſſi un nombre quelconque,
ou rompu, ou ſourd, ou poſitif, ou
; a & x des quantités quelconques.
rintemps de cette même année, il
le moyen de faire la même choſe
diviſion & l'extraction continuelle
cines. Peu de temps après, il étendit
méthode à l'extraction des racines des
ns. Il introduiſit le premier dans
e, des fractions & des quantités
es & indéfinies, pour être les expo-
es puiſſances; & par ce moyen il
les opérations de la multiplication,
iviſion & de l'extraction des racines,
ſeule maniere commune de les envi-
Par-là, il recula les bornes de l'ana-
: poſa les fondemens néceſſaires pour
ire univerſelle. Environ trois ans
le vicomte Brouncker publia la
ture de l'hyperbole, par cette ſuite
$+\frac{1}{3\times4}+\frac{1}{5\times6}+\frac{1}{7\times8}+\frac{1}{9\times10}$,
i n'eſt autre choſe que la ſuite que
wton avoit déja trouvée, $1-\frac{1}{2}+\frac{1}{3}+\frac{1}{4}+\frac{1}{5}+\frac{1}{6}+\frac{1}{7}+\frac{1}{8}+\frac{1}{9}+\frac{1}{10}$, &c.

Peu de temps après, Nicolas Mercator publia une démonſtration de cette quadrature, par le moyen de la diviſion, que le docteur Wallis avoit employé le premier dans ſon *opus arithmeticum*, publié en 1657, où il avoit réduit la fraction $\frac{A}{1-R}$ par une diviſion perpétuelle à la ſuite $A+AR+AR^2+AR^3+AR^4+$, &c.

On voit donc que Mercator n'avoit aucun droit de prétendre à l'honneur de la découverte de la quadrature de l'hyperbole, puiſque le docteur Wallis avoit découvert la diviſion long-temps auparavant, de même que la quadrature de chaque partie du produit; ce que Mercator auroit dû reconnoître, quand il joignit ces deux découvertes enſemble.

C'étoit une grande richeſſe pour un géometre, de poſſéder une théorie ſi féconde & ſi générale; c'étoit une gloire encore plus grande, d'avoir inventé une théorie ſi ſurprenante, & ſi ingénieuſe; il étoit naturel de s'en aſſurer la propriété qui conſiſte dans la découverte; mais M. Newton ſe contenta de la richeſſe, & ne ſe piqua point de la gloire. Son manuſcrit ſur les ſuites infinies, fut ſimplement communiqué à M. Collins, & au lord Brouncker, & encore ne le fut-il que par le docteur Barrow, qui ne permit pas à l'auteur d'être tout-à-fait auſſi modeſte qu'il l'eût voulu. Ce manuſcrit tiré en 1669 du cabinet de M. Newton, porte pour titre, *méthode que j'avois trouvée autrefois*, &c. & quand cet *autrefois* ne ſeroit que trois ans, il auroit donc trouvé, avant l'âge de vingt-quatre ans, toute la belle théorie des ſuites; mais il y a plus, ce même manuſcrit contenoit & l'invention & le calcul des fluxions ou infiniment petits, qui ont cauſé une ſi grande conteſtation entre M. Leibnitz & M. Newton, ou plutôt entre l'Allemagne & l'Angleterre.

En 1669, Newton fut nommé profeſſeur en mathématique à Cambridge, & y donna bientôt des leçons d'optique. Il avoit déja fait des découvertes ſur la lumiere & ſur les couleurs en 1666. Il en avoit même communiqué un abrégé à la ſociété royale, en 1671; & cet abrégé fut inſéré dans les

Tranſ. philoſ. du 19 février 1672, n°. 80. L'ouvrage auroit paru peu de temps après ſans quelques diſputes qui s'éleverent à cette occaſion, & dans leſquelles M. Newton refuſa de s'engager.

Il publia dans les *Tranſactions* du 28 mars 1672, *n°.* 81, la deſcription d'un nouveau téleſcope catadioptrique, de ſon invention. On trouve encore dans les mêmes *Tranſactions*, *ann.* 1673, 1674, 1675 & 1676, pluſieurs autres pieces de la main, relatives à ſon téleſcope, & à ſa théorie de la lumiere & des couleurs.

En 1672, il fit imprimer à Cambridge la géographie de Varenius, avec des notes. Dans l'hiver de 1676 & 1677, il trouva que par une force centripete en raiſon réciproque du quarré de la diſtance, une planete doit ſe mouvoir dans une ellipſe autour du centre de force, placé dans le foyer inférieur de l'ellipſe, & décrire par une ligne tirée à ce centre, des aires proportionnelles aux temps. Il reprit en 1683, l'examen de cette propoſition, & y en ajouta quelques autres ſur les mouvemens des corps céleſtes.

En 1684, il informa M. Halley, qu'il avoit démontré la fameuſe regle de Kepler, « que les planetes ſe meuvent dans des ellip» ſes, & qu'elles décrivent des aires pro» portionnelles aux temps, par des lignes » tirées au ſoleil, placé dans le foyer in» térieur de l'ellipſe. » Au mois de novembre ſuivant, il envoya la démonſtration au même Halley, pour la communiquer à la ſociété royale, qui la fit inſérer dans ſes regiſtres.

Ce fut à la ſollicitation de cette illuſtre ſociété, que M. Newton travailla à ſes *principes*, dont les deux premiers livres furent montrés à la même ſociété en manuſcrit. Le docteur Pemberton nous apprend que les premieres idées qui donnerent naiſſance à cet ouvrage, vinrent à M. Newton, lorſqu'il quitta Cambridge en 1666, à l'occaſion de la peſte. Etant ſeul dans un jardin, il ſe mit à méditer ſur la force de la peſanteur; & il lui parut que, puiſqu'on trouve que cette force ne diminue point d'une maniere ſenſible à la plus grande diſtance du centre de la terre où nous puiſſions monter, ni au haut des édifices les plus élevés, ni même au ſommet des plus hautes montagnes, il étoit raiſonnable de conclure, que cette force s'étend beaucoup au delà de ce qu'on le croit communément; pourquoi pas auſſi loin que la lune, ſe dit-il à lui-même? Et ſi cela eſt, cette force doit influer ſur ſon mouvement: peut-être eſt-ce là ce qui la retient dans ſon orbite? Cependant quoique l'action de la peſanteur ne ſouffre aucune diminution ſenſible à une diſtance quelconque du centre de la terre, où nous pouvons nous placer, il eſt très-poſſible que ſon action differe en force à une diſtance, telle qu'eſt celle de la lune.

Pour faire une eſtimation du degré de cette diminution, M. Newton conſidéra que ſi la lune eſt retenue dans ſon orbite par l'action de la peſanteur, on ne peut douter que les planetes du premier ordre ne ſe meuvent autour du ſoleil par la même cauſe. En comparant enſuite les périodes des diverſes planetes avec leur diſtance du ſoleil, il trouva, que ſi une force telle que la peſanteur les retient dans leur cours, cette action doit diminuer dans la raiſon inverſe des quarrés des diſtances. Il ſuppoſa dans ce cas, qu'elles ſe meuvent dans des cercles parfaits, concentriques au ſoleil, & les orbites de la plupart ne different pas effectivement beaucoup du cercle. Suppoſant donc que l'action de la peſanteur, étendue juſqu'à la lune, décroît dans la même proportion, il calcula ſi cette action ſeroit ſuffiſante pour retenir la lune dans ſon orbite.

Comme il n'avoit point de livres avec lui, il adopta dans ſon calcul celui qui étoit en uſage parmi les Géographes & parmi nos mariniers, avant que Norwood eût meſuré la terre; c'eſt que ſoixante milles anglois ſont un degré de latitude ſur la ſurface du globe. Mais comme cette ſuppoſition eſt fauſſe, chaque degré contenant environ 69 demi-milles, ſon calcul ne répondit pas à ſon attente; d'où il conclut qu'il falloit du moins qu'il y eût quelque autre cauſe, outre l'action de la peſanteur ſur la lune; ce qui le fit réſoudre à ne pouſſer pas plus loin dans ce temps-là, ſes réflexions ſur cette matiere.

Mais quelques années après, une lettre du

du docteur Hooke [illegible] à rechercher, ſelon quelle ligne [illegible] d'un lieu élevé, deſcen[illegible], en [illegible]ion au mouvement de la terre [illegible]ur [illegible]ſon axe. Comme un tel corps a le même mouvement que le lieu d'où il tombe par une révolution de la terre, il eſt conſidéré comme projeté en avant, & en même temps attiré vers le centre de la terre. Ceci donna occaſion à M. Newton, de revenir à ſes anciennes méditations ſur la lune.

Picart venoit de meſurer en France la terre, & en adoptant ſes meſures, il parut à M. Newton que la lune n'étoit retenue dans ſon orbite, que par la force de la peſanteur; & par conſéquent, que cette force en s'éloignant du centre de la terre, décroît dans la proportion qu'il avoit auparavant conjecturée. Sur ce principe, il trouva que la ligne que décrit un corps qui tombe, eſt une ellipſe, dont le centre de la terre eſt un des foyers. Et comme les planetes du premier ordre tournent autour du ſoleil dans des orbites elliptiques, il eut la ſatisfaction de voir qu'une recherche qu'il n'avoit entrepriſe que par pure curioſité, pouvoit être d'uſage pour les plus grands deſſeins. C'eſt ce qui l'engagea à établir une douzaine de propoſitions relatives au mouvement des planetes du premier ordre autour du ſoleil.

Enfin, en 1687, M. Newton révéla ce qu'il étoit; & ſes *principes* de philoſophie virent le jour à Londres, *in*-4°. ſous le titre de *philoſophiæ naturalis principia mathematica*. Il en parut une ſeconde édition à Cambridge en 1713, *in*-4°. avec des additions & des corrections de l'auteur, & M. Cotes eut ſoin de cette édition. On en donna une troiſieme édition à Amſterdam, en 1714, *in*-4°. La derniere beaucoup meilleure que les précédentes, a été faite à Londres en 1726, *in*-4°. ſous la direction du docteur Pemberton.

Cet ouvrage, dit M. de Fontenelle, où la plus profonde géométrie ſert de baſe à une phyſique toute nouvelle, n'eut pas d'abord tout l'éclat qu'il méritoit, & qu'il devoit avoir un jour. Comme il eſt écrit très-ſavamment, que les paroles y ſont fort épargnées, qu'aſſez ſouvent les conſéquences y naiſſent rapidement des principes, & qu'on eſt obligé à ſuppléer de ſoi-même tout l'entre-deux; il ſi[illegible] public eût le loiſir de l'entendre. Les géometres n'y parvinrent qu'en l[illegible]du avec ſoin; les médiocres ne s'y e[illegible]q[illegible] rent qu'excités par le témoignage [illegible] grands; mais enfin, quand le livre [illegible] ſuffiſamment connu, tous ces ſuffrages [illegible] avoit gagnés ſi lentement, éclater[illegible]ue toutes parts, & ne formerent qu'un cri d'admiration. Tout le monde fut frappé de l'eſprit original qui brille dans l'ouvrage de cet eſprit créateur, qui dans tout l'eſpace du ſiecle le plus heureux, ne tombe guere en partage qu'à trois ou quatre hommes pris dans toute l'étendue des pays ſavans. Auſſi M. le marquis de l'Hôpital diſoit que c'étoit la production d'une intelligence céleſte, plutôt que celle d'un homme.

Deux théories principales dominent dans les *principes mathématiques*; celle des forces centrales, & celle de la réſiſtance des milieux au mouvement; toutes deux preſque entiérement neuves, & traitées ſelon la ſublime géométrie de l'auteur.

Kepler avoit trouvé par les obſervations céleſtes de Ticho Brahé: 1°. que les mêmes planetes décrivent autour du ſoleil, des aires égales en des temps égaux; 2°. que leurs orbites ſont des ellipſes, le ſoleil étant dans le foyer commun; 3°. qu'en différentes planetes les quarrés des temps périodiques, ſont en raiſon des cubes des axes tranſverſes de leurs orbites. Par le premier de ces phénomenes, M. Newton démontra que les planetes ſont attirées vers le ſoleil au centre; il déduiſit du ſecond, que la force de l'attraction eſt en raiſon inverſe des quarrés des diſtances des planetes de leur centre; & du troiſieme, que la même force centripete agit ſur toutes les planetes.

En 1696, M. Newton fut créé garde des monnoies, à la ſollicitation du comte d'Halliſax, protecteur des ſavans, & ſavant lui-même, comme le ſont ordinairement la plupart des ſeigneurs anglois. Dans cette charge, Newton rendit des ſervices importans à l'occaſion de la grande refonte, qui ſe fit en ce temps-là. Trois années après, il fut nommé maître de la monnoie, emploi d'un revenu très-conſidérable, & qu'il a

poſſédé juſqu'à ſa mort. On pourroit croire que ſa charge de la monnoie ne lui convenoit que parce qu'il étoit excellent phyſicien ; en effet, cette matiere demande ſouvent des calculs difficiles, outre quantité d'expériences chymiques, & il a donné des preuves de ce qu'il pouvoit en ce genre, par ſa table des eſſais des monnoies étrangeres, imprimée à la fin du livre du docteur Arbuthnot. Mais il falloit encore que ſon génie s'étendît juſqu'aux affaires purement politiques, & où il n'entroit nul mêlange des ſciences ſpéculatives.

En 1699, il fut nommé de l'académie royale des Sciences de Paris. En 1701, il fut pour la ſeconde fois choiſi membre du parlement pour l'univerſité de Cambridge. En 1703, il fut élu préſident de la ſociété royale, & l'a été ſans interruption juſqu'à ſa mort pendant vingt-trois ans. Il a eu le bonheur, comme le dit M. de Fontenelle, de jouir pendant ſa vie de tout ce qu'il méritoit. Les Anglois n'en honorent pas moins les grands talens, pour être nés chez eux ; loin de chercher à les rabaiſſer par des critiques injurieuſes ; loin d'applaudir à l'envie qui les attaque, ils ſont tous de concert à les élever ; & cette grande liberté qui les diviſe ſur des objets du gouvernement civil, ne les empêche point de ſe réunir ſur celui-là. Ils ſentent tous, combien la gloire de l'eſprit doit être précieuſe à un état ; & celui qui peut la procurer à leur patrie, leur devient infiniment cher.

« Tous les ſavans d'un pays qui en pro-
» duit tant, mirent M. Newton à leur
» tête par une eſpece d'acclamation unani-
» me, & le reconnurent pour leur chef.
» Sa philoſophie domine dans tous les
» excellens ouvrages qui ſont ſortis d'An-
» gleterre, comme ſi elle étoit déja con-
» ſacrée par le reſpect d'une longue ſuite
» de ſiecles. Enfin, il a été révéré au point
» que la mort ne pouvoit plus lui produire
» de nouveaux honneurs ; il a vu ſon apo-
» théoſe.

« Tacite qui a reproché aux Romains
» leur extrême indifférence pour les grands
» hommes de leur nation, eût donné aux
» Anglois la louange toute oppoſée. En
» vain, les Romains ſe ſeroient-ils excuſés
» ſur ce que le grand mérite leur étoit de-
» venu familier ; Tacite leur eût répondu ;
» que le grand mérite n'étoit jamais com-
» mun ; ou que même il faudroit, s'il étoit
» poſſible, le rendre commun par la gloire
» qui y ſeroit attachée. »

En même temps que M. Newton travailloit à ſon grand ouvrage des *principes*, il en avoit un autre entre les mains, auſſi original, auſſi neuf, moins général par ſon titre, mais auſſi étendu par la maniere dont il devoit traiter un ſujet particulier. C'eſt ſon *Optique*, ou *Traité des réflexions, réfractions, inflexions, & couleurs de la lumiere*. Cet ouvrage pour lequel il avoit fait pendant le cours de 30 années, les expériences qui lui étoient néceſſaires, parut à Londres pour la premiere fois en 1704, *in-4°*. La ſeconde édition augmentée, eſt celle de 1718, *in-8°*. & la troiſieme de 1721, auſſi *in-8°*. Le docteur Samuel Clarke en donna une traduction latine ſur la premiere édition, en 1706, *in-4°*. & ſur la ſeconde édition en 1719 auſſi *in-4°*. La traduction françoiſe de M. Coſte, faite ſur la ſeconde édition, a été imprimée à Amſterdam en 1720, en 2 vol. *in-12*.

L'objet perpétuel de l'*optique* de M. Newton, eſt l'anatomie de la lumiere, comme le dit M. de Fontenelle. L'expreſſion n'eſt point trop hardie, ce n'eſt que la choſe même : un très-petit rayon de lumiere qu'on laiſſe entrer dans une chambre parfaitement obſcure, mais qui ne peut être ſi petit, qu'il ne ſoit encore un faiſceau d'une infinité de rayons, eſt diviſé, diſſéqué, de façon que l'on a les rayons élémentaires qui le compoſoient ſéparés les uns des autres, & teints chacun d'une couleur particuliere, qui après cette ſéparation ne peut plus être altérée. Le blanc dont étoit le rayon total avant la diſſection, réſultoit du mêlange de toutes les couleurs particulieres des rayons primitifs.

« On ne ſépareroit jamais ces rayons
» primitifs & colorés, s'ils n'étoient de
» leur nature tels qu'en paſſant par le
» même milieu, par le même priſme de
» verre, ils ſe rompent ſous différens an-
» gles, & par-là ſe démêlent quand ils
» ſont reçus à des diſtances convenables.

» Cette différence r[illegible] é des rayons » rouges, jaunes, [illegible]us, [illegible]eus, violets, » & de toutes les couleurs intermédiaires » en nombre infini (propriété qu'on n'avoit » jamais ſoupçonnée, & à laquelle on ne » pouvoit guere être conduit par aucune » conjecture), eſt la découverte fonda- » mentale du traité de M. Newton. La » différente réfrangibilité amene la diffé- » rente réflexibilité.

» Il y a plus : les rayons qui tombent » ſous le même angle ſur une ſurface, » s'y rompent, & réfléchiſſent alternati- » vement ; eſpece de jeu qui n'a pu être » apperçu qu'avec des yeux extrêmement » fins, & bien aidés par l'eſprit. Enfin, » & ſur ce point ſeul, la premiere idée » n'appartient pas à M. Newton ; les » rayons qui paſſent près des extrêmités » d'un corps, ſans le toucher, ne laiſſent » pas de s'y détourner de la ligne droite, » ce qu'on appelle *inflexion*. Tout cela » enſemble forme un corps d'*optique* ſi » neuf, qu'on peut déſormais regarder » cette ſcience comme entiérement due » à l'auteur. »

M. Newton mit d'abord à la fin de ſon *optique*, deux traités de pure géométrie ; l'un de la *quadrature des courbes*, l'autre un *dénombrement des lignes*, qu'il appelle du *troiſieme ordre*. Il les en a retranchés depuis, parce que le ſujet en étoit trop différent de celui de l'*optique*, & on les a imprimés à part quelques années après. Ce ne ſeroit plus rien dire, que d'ajouter ici, qu'il brille dans tous ſes ouvrages une haute & fine géométrie qui appartenoit entiérement à M. Newton.

En 1705, la reine Anne le fit chevalier. Il publia en 1707 à Cambridge, *in-8°.* ſon *Arithmetica univerſalis*, ſive de *compoſitione & reſolutione Arithmeticæ, liber.* En 1711, ſon *Analyſis per quantitatum ſeries, fluxiones & differentias, cum enumeratione linearum tertii ordinis*, parut à Londres, *in-4°.* par les ſoins de M. Guillaume Jones, membre de la ſociété royale qui avoit trouvé le premier de ces ouvrages parmi les papiers de M. Jean Collins, qui l'avoit eu du docteur Barrow en 1669. En 1712 on imprima pluſieurs lettres de M. Newton dans le *Commercium epiſtolicum D. Joannis Collins, & aliorum de analyſi promotâ, juſſu ſocietatis regiæ editum.* Londres, *in-4°.*

Il fut plus connu que jamais à la cour, ſous le roi Georges I. La princeſſe de Galles, depuis reine d'Angleterre, a dit ſouvent en public qu'elle ſe tenoit heureuſe de vivre de ſon temps, & de le connoître. Il avoit compoſé un ouvrage de chronologie ancienne, qu'il ne ſongeoit point à publier ; mais cette princeſſe à qui il en confia les vues principales, les trouva ſi neuves & ſi ingénieuſes, qu'elle voulut avoir un précis de tout l'ouvrage, qui ne ſortiroit jamais de ſes mains, & qu'elle poſſéderoit ſeule. Il s'en échappa cependant une copie, qui fut apportée en France par l'abbé Conti, noble vénitien ; elle y fut traduite, & imprimée à Paris, ſous le titre d'*Abrégé de chronologie de M. le chevalier Newton, fait par lui-même, & traduit ſur le manuſcrit anglois, avec quelques obſervations.* Cette chronologie abrégée n'avoit jamais été deſtinée à voir le jour ; mais en 1728 l'ouvrage entier parut à Londres, *in-4°.* ſous ce titre, *la chronologie des anciens royaumes, corrigée par le chevalier Iſaac Newton, & dédiée à la reine par M. Conduit.*

Le point principal de ce ſyſtême chronologique eſt de rechercher (en ſuivant avec beaucoup de ſubtilité, quelques traces aſſez foibles de la plus ancienne aſtronomie grecque), quelle étoit au temps de Chiron le centaure, la poſition du colure des équinoxes, par rapport aux étoiles fixes. Comme on ſait aujourd'hui que ces étoiles ont un mouvement en longitude, d'un degré en ſoixante-douze ans ; ſi on ſait une fois qu'au temps de Chiron, le colure paſſoit par certaines étoiles fixes, on ſaura, en prenant leur diſtance à celles par où il paſſe aujourd'hui, combien de temps s'eſt écoulé depuis Chiron juſqu'à nous. Chiron étoit du fameux voyage des Argonautes, ce qui en fixera l'époque, & néceſſairement enſuite celle de la guerre de Troie, deux grands événemens, d'où dépend toute l'ancienne chronologie. M. Newton les met de 500 ans plus proche de l'ere chrétienne, que ne le font ordinairement les autres chronologiſtes.

Ce ſyſtême fut attaqué peu de temps après en France par le P. Souciet, & en Angleterre par M. Shuckford. M. Newton trouva en France même un illuſtre défenſeur, M. la Nauze, qui répondit au P. Souciet dans la continuation des mémoires de littérature & d'hiſtoire. Halley, premier aſtronome du roi de la grande-Bretagne, répondit à M. Shuckford, dans les *Tranſactions philoſophiques* n°. 397, & ſoutint tout l'aſtronomique du ſyſtême; ſon amitié pour l'illuſtre mort, & ſes grandes connoiſſances dans la matiere dont il s'agit, tournerent de ſon côté les regards attentifs des gens de lettres les plus habiles, qui n'ont point encore oſé prononcer; & quand il arriveroit que les plus fortes raiſons fuſſent d'un côté, & de l'autre le nom ſeul de Newton, peut-être le public reſteroit-il encore quelque temps en ſuſpens.

La ſanté de ce grand homme fut toujours ferme & égale juſqu'à l'âge de 80 ans; alors il commença à être incommodé d'une incontinence d'urine, qui l'attaqua par intervalles; mais il y remédioit par le régime, & ne ſouffrit beaucoup que dans les derniers 20 jours de ſa vie. On jugea ſûrement qu'il avoit la pierre; cependant, dans des accès de douleurs ſi violens que les gouttes de ſueur lui en couloient ſur le viſage, il conſerva toujours ſa patience, ſon courage & ſa gaieté ordinaire. Il lut encore les gazettes, le 18 mars, & s'entretint long-temps avec le docteur Mead; mais le ſoir il perdit abſolument la connoiſſance, & ne la reprit plus, comme ſi les facultés de ſon ame n'avoient été ſujettes qu'à s'éteindre totalement, & non pas à s'affoiblir. Il mourut le lundi ſuivant 20 mars, âgé de 85 ans.

Son corps fut expoſé ſur un lit de parade, dans la chambre de Jéruſalem, endroit d'où l'on porte au lieu de leur ſépulture, les perſonnes du plus haut rang, & quelquefois les têtes couronnées. On le porta dans l'abbaye de Weſtminſter, le poele étant ſoutenu par le lord grand chancelier, par les ducs de Montroſe & Roxburgh, & par les comtes de Pembrocke, de Suſſex, & de Maclesfield. Ces ſix pairs d'Angleterre qui firent cette fonction ſolemnelle, font aſſez juger quel nombre de perſonnes de diſtinction groſſirent la pompe funebre. L'évêque de Rocheſter fit le ſervice, accompagné de tout le clergé de l'égliſe. Le corps fut enterré près de l'entrée du chœur. Il faudroit remonter chez les anciens grecs, ſi l'on vouloit trouver des exemples d'une auſſi grande vénération pour le ſavoir. La famille de M. Newton a encore imité la Grece de plus près, par un monument qu'elle lui a fait élever en 1731, & ſur lequel on a gravé cette épitaphe:

H. S. E. Iſaacus *Newton, eques auratus: qui animi vi prope divinâ planetarum motus, figuras, commetarum ſemitas, Oceanique æſtus, ſuâ matheſi facem præferente, primus demonſtravit. Radiorum lucis diſſimilitudines, colorumque indè naſcentium proprietates, quas nemo ſuſpicatus erat, perveſtigavit. Naturæ, antiquitatis, S. ſcripturæ, ſedulus, ſagax, interpres. Dei O. M. majeſtatem philoſophiâ aperuit. Evangelii ſimplicitatem moribus expreſſit. Sibi gratulentur mortales tale tantumque extitiſſe humani generis decus. Natus* XXV. Dec. A. D. M. DC. XLII. *Obiit Mart.* XX. M. DCC. XXVI.

M. Newton avoit la taille médiocre, avec un peu d'embonpoint dans ſes dernieres années. On n'appercevoit dans tout l'air & dans tous les traits de ſon viſage, aucune trace de cette ſagacité & de cette pénétration qui regnent dans ſes ouvrages. Il avoit plutôt quelque choſe de languiſſant dans ſon regard & dans ſes manieres, qui ne donnoit pas une fort grande idée de lui à ceux qui ne le connoiſſoient point. Il étoit plein de douceur, & d'amour pour la tranquillité. Sa modeſtie s'eſt toujours conſervée ſans altération, quoique tout le monde fût conjuré contre elle. Il ne régnoit en lui nulle ſingularité, ni naturelle, ni affectée. Il étoit ſimple, affable, & ne ſe croyoit diſpenſé ni par ſon mérite, ni par ſa réputation, d'aucun des devoirs du commerce ordinaire de la vie.

Quoiqu'il fût attaché à l'égliſe anglicane, il jugeoit des hommes par les mœurs; & les non-conformiſtes étoient pour lui les

vicieux & les mé[illegible] ce où il ſe trouvoit, pa[illegible] par ſon emploi, augmentée encore par ſa ſage économie, lui offroit les moyens de faire du bien; & ſes actes de libéralité envers ſes parens, comme envers ceux qu'il ſavoit dans le beſoin, n'ont été ni rares, ni peu conſidérables. Quand la bienſéance exigeoit de lui en certaines occaſions, de la dépenſe & de l'appareil, il étoit magnifique, & de bonne grace. Hors delà tout faſte étoit retranché dans ſa maiſon, & les fonds réſervés à des uſages plus ſolides. Il ne s'eſt point marié, & a laiſſé en biens meubles, environ 32 mille livres ſterlings, c'eſt-à-dire, 700 mille livres de notre monnoie.

Le docteur Pemberton nous apprend que le chevalier Newton avoit lu beaucoup moins de mathématiciens modernes qu'on ne le croiroit. Il condamnoit la méthode de traiter les matieres géométriques par des calculs algébraïques; & il donna à ſon traité d'algebre, le titre d'*Arithmétique univerſelle*, par oppoſition au titre peu judicieux de *Géométrie*, que Deſcartes a donné au traité dans lequel il enſeigne comment le géometre peut s'aider de cette ſorte de calculs, pour pouſſer ſes découvertes. Il louoit Sluſius, Barrow & Huyghens, de ne ſe laiſſer point aller au faux goût qui commençoit alors à prévaloir. Il donnoit auſſi des éloges au deſſein qu'avoit formé Hugues d'Omérique, de remettre l'ancienne analyſe en vigueur; & il eſtimoit beaucoup le livre d'Apollonius, *De ſectione rationis*, parce qu'il y donne une idée plus claire de cette analyſe qu'on ne l'avoit auparavant.

M. Newton faiſoit un cas particulier du génie de Barrow pour les découvertes, & du ſtyle d'Huyghens, qu'il regardoit comme le plus élégant écrivain parmi les mathématiciens modernes. Il fut toujours grand admirateur de leur goût, & de leur maniere de démontrer. Il témoigna ſouvent ſon regret d'avoir commencé ſes études mathématiques par les ouvrages de Deſcartes & d'autres algébriſtes, avant que d'avoir lu les écrits d'Euclide avec toute l'attention que cet auteur méritoit.

M. Leibnitz ayant propoſé aux Anglois comme un défi, la ſolution du fameux problème des *trajectoires*, cette ſolution ne fut preſque qu'un jeu pour M. Newton. Il reçut ce problème à quatre heures du ſoir, & le réſolut dans la même journée.

Au retour de la paix ſtipulée par le traité d'Utrecht, le parlement ſe propoſa d'encourager la navigation par des récompenſes, & M. Newton ayant été conſulté ſur la détermination des longitudes, il remit à ce ſujet, à un comité de la chambre des communes, le mercredi 2 juin 1714, le petit mémoire dont voici la traduction.

" On fait divers projets pour déterminer » la longitude ſur mer, qui ſont vrais dans » la théorie, mais très-difficiles dans la » pratique.

» Un de ces projets a été d'obſerver le » temps exactement, par le moyen d'une » horloge; mais juſqu'à préſent on n'a pu » faire encore d'horloge qui ne ſe dérangeât point par l'agitation du vaiſſeau, » la variation du froid & du chaud, de » l'humidité & de la ſéchereſſe, & par » la différence de la peſanteur en différentes latitudes.

» D'autres ont eſſayé de trouver la longitude, par l'obſervation des éclipſes des » ſatellites de Jupiter; mais juſqu'à préſent » on n'a pu réuſſir à les obſerver ſur mer, » tant à cauſe de la longueur des téleſcopes dont on a beſoin, qu'à cauſe du » mouvement du vaiſſeau.

» Une troiſieme méthode a été de découvrir la longitude par le lieu de la » lune; mais on ne connoît pas encore » aſſez la théorie de cette planete pour » cela. On peut bien s'en ſervir pour déterminer la longitude à deux ou trois degrés » près, mais non à un degré.

» La quatrieme méthode eſt le projet » de M. Dirton; cette méthode eſt plutôt » bonne pour tenir regiſtre de la longitude ſur mer, que pour la trouver lorſqu'on l'auroit une fois perdue, ce qui peut » arriver aiſément dans un temps couvert. » Ceux qui entendent la marine, ſont le » mieux en état de juger juſqu'où ce projet » eſt praticable, & ce qu'il coûteroit à » l'exécuter. En faiſant voile, ſelon cette » méthode, il faudroit, quand on auroit » à traverſer une grande étendue de mer,

» naviger droit à l'orient ou à l'occident, » & d'abord prendre dans la latitude du » lieu le plus voiſin de celui où on doit » aller au delà, & enſuite faire cours à » l'eſt ou à l'oueſt juſqu'à ce qu'on y arrive.

» Dans les trois premieres méthodes, » il faut avoir une horloge réglée par un » reſſort & rectifiée chaque fois au lever » & au coucher du ſoleil, pour marquer » l'heure, le jour & la nuit. Dans la qua- » trieme méthode on n'a pas beſoin d'hor- » loge. Dans la premiere, il en faut avoir » deux, celle-ci, & l'autre mentionnée » ci-deſſus.

» Dans quelqu'une des trois premieres » méthodes il peut être de quelque uſage » de trouver la longitude à un degré » près, & d'une plus grande utilité encore, » de la trouver à quarante minutes, ou » à un demi-degré près, s'il eſt poſſible, » & à proportion du ſuccès on mérite » récompenſe.

» Par la quatrieme méthode il eſt plus » aiſé de mettre le marinier en état de » connoître à quarante, ſoixante ou quatre- » vingts milles, l'éloignement où il ſe » trouve des côtes, que de traverſer les » mers. On pourroit bien accorder une » partie de la récompenſe à l'inventeur, » quand la choſe ſe feroit exécutée ſur » les côtes de la Grande-Bretagne pour » le ſalut des vaiſſeaux qui reviennent, » & le reſte lorſqu'on auroit trouvé moyen » par-là d'aller à un port éloigné, ſans » perdre ſa longitude, ſi cela ſe peut. »

Après la mort de M. Newton, on trouva dans ſes papiers quantité d'écrits ſur l'antiquité, ſur l'hiſtoire, ſur la chymie, ſur les mathématiques, même ſur la théologie. En 1727, il parut à Londres *in-8°.* une traduction angloiſe de ſon traité du *ſyſtême de l'univers.*

En 1733, on imprima dans la même ville, *in-4°.* ſes *remarques* ſur les prophéties de Daniel & ſur l'apocalypſe de S. Jean. Cet ouvrage a été traduit en latin par M. Suderman, & publié à Amſterdam en 1737 *in-4°.* avec de ſavantes notes. Le docteur Gray attaqua ſans ménagement, & d'une maniere qui n'étoit pas honorable, les obſervations de Newton ſur les prophéties de Daniel. Quoiqu'on puiſſe entendre d'une autre maniere les écrits du prophete, il n'y a rien néanmoins que de ſenſé dans l'hypotheſe de Newton, & ſes raiſonnemens à cet égard ſont bien éloignés d'être d'une nature à faire pitié, comme le docteur Gray a oſé l'avancer.

En 1736, M. Golſon mit au jour à Londres *in-4°.* la méthode des fluxions & des ſuites infinies, avec l'application de cette méthode à la géométrie des lignes courbes. C'eſt une traduction du latin du chevalier Newton, dont l'original n'a jamais été imprimé.

M. Birch ayant fait imprimer à Londres, en 1737 *in-8°.* les *œuvres mêlées* de Jean Greaves, y a inſéré la traduction angloiſe d'une diſſertation latine de M. Newton ſur *la coudée ſacrée des Juifs*, qui étoit à la ſuite d'un ouvrage intitulé *Lexicon propheticum*, mais que M. Newton n'avoit pas fini.

Enfin, ceux qui voudront ne rien négliger ſur la connoiſſance des *œuvres philoſophiques* de ce grand homme, doivent lire l'ouvrage profond de M. Colin Maclaurin, intitulé, *hiſtoire des découvertes philoſophiques du chevalier Iſ. Newton*, en quatre livres, Londres 1748, *in-4°.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WOLVERHAMPTON *ou* WOLVERTON, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Staffort, à l'occident de la Tamiſe. Ce bourg ſe nommoit anciennement *Wolfrunesham* du nom de *Wolfrune*, femme dévote, qui y bâtit un monaſtere. (*D. J.*)

WOMIE, (*Géogr. anc.*) c'eſt la même place que Midnich, ville de la Samogitie, ſur le Wirvits, ſiege & réſidence de l'évêque de Samogitie. *Voyez* MIDNICK.

WONSEISCH, (*Géog. mod.*) bourg de Franconie, dans le Margraviat de Cullembach, à environ dix milles de la ville de ce nom.

C'eſt dans ce bourg que naquit en 1565 *Taubmann* (Fréderic,) mort en 1613, âgé de quarante-huit ans. Son pere étoit un ſimple artiſan, & le fils avant la paſſion des lettres, fut envoyé à Cullembach où il mendia ſon pain pour étudier. Il ſe diſtingua par ſes talens, & fut nommé profeſſeur dans la même académie. On a

de lui pluſieurs ouv… d'excellens comme… ſur …, a… *mentarius in Plau… 1, r… jura* 1605, *in-fol.* Le pere N…on a donné ſa vie dans ſes *mémoires des hommes illuſtres*, *Tome XVI. (D. J.)*

WONSIDEL, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Saxe, au Voigtland, ſur l'Egra, au midi d'Hoff. On la regarde comme étant de la Franconie, à cauſe de ſon ſouverain. Il y a aux environs quelques mines de cuivre & de fer.

WOODBRIDGE, *(Géog. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Suffolck, ſur la riviere de Deben, à cinq ou ſix milles au nord d'Ipſwick; c'eſt un grand & beau bourg, où il y a une très-belle égliſe, & deux ou trois chantiers pour la conſtruction des vaiſſeaux.

WOODCOTE, *(Géogr. mod.)* lieu d'Angleterre, dans le comté de Surrey. Tout prouve que ce lieu eſt la *Neomagus* de Ptolomée, *l. II, ch. iij*, ou la *Noviomagus* d'Antonin; c'étoit une des principales cités des Regnes.

WOODLAND, *(Géog. mod.)* on appelle *Woodland*, en Angleterre, la partie occidentale du comté de Warwich, à cauſe des bois dont elle eſt couverte. Anciennement on la nommoit *Arden*, qui en langue gauloiſe ſignifioit la même choſe.

WOODSTOK, *(Géogr. mod.)* ville d'Angleterre, dans Ofordshire, à ſoixante milles au nord-oueſt de Londres. Elle a droit de tenir marché, & d'envoyer des députés au parlement.

Henri I fit bâtir à *Wodſtok* une maiſon royale, qui fut agrandie dans la ſuite par Henri II, & détruite dans les guerres civiles du temps de Charles I. Il y avoit un labyrinthe où la belle Roſemonde, maîtreſſe de Henri II, fut, dit-on, ſans aucun fondement, empoiſonnée, par la vengeance d'une reine jalouſe (la reine Eléonor.) Elle fut enterrée à Godſtow, dans le couvent des religieuſes, avec cette épitaphe latine, qui montre le goût des pointes de ce temps-là :

Hâc jacet in tumbâ Roſa mundi, non Roſa munda;
Non redolet, ſed olet, quæ redolere ſolet.

Le tombeau avoit été placé au milieu du chœur de l'égliſe, couvert d'un drap de ſoie. Un évêque de Lincoln nommé *Hugues*, trouva contre la décence, que le tombeau d'une femme telle qu'avoit été Roſemonde, fut expoſé aux yeux des filles qui avoient fait vœu de chaſteté; il le fit ôter du chœur & tranſporter dans le cimetiere. Mais les religieuſes affectionnées à la mémoire de Roſemonde, tirerent ſes os du cimetiere, & les remirent honorablement dans le chœur de leur égliſe.

Woodſtok, qui étoit un domaine de la couronne, fut aliéné par acte du parlement en faveur du duc de Marlborough, comme une marque publique de reconnoiſſance pour les ſervices ſignalés qu'il avoit rendus à l'état, particuliérement à la bataille de Bleinheim; & c'eſt pour en perpétuer la mémoire, qu'on y bâtit le palais nommé *Bleinheim-houſe*.

Près du confluent de la Tamiſe & de la riviere Evenlode, on voit un monument tout-à-fait ſingulier; c'eſt un rang de groſſes pierres de grandeur & de forme inégales, élevées ſur leur baſe & diſpoſées en rond; comme les habitans appellent ce monument de pierres *Rolleric-ſtones*, cette dénomination a donné lieu de croire que c'étoit en effet un monument de Rollo, chef des Normands qui paſſa en Angleterre en 876, & qui livra deux batailles aux Anglois dans le comté d'Oxford. *Long.* de *Woodſtok 16, 18; latit. 51, 47.*

C'eſt dans la maiſon royale de *Woodſtok*, bâtie par le roi Henri I, que naquit le vaillant Edouard, ſurnommé le *prince noir*, à cauſe de ſa cuiraſſe brune & de l'aigrette noire de ſon caſque. Ce jeune prince, fils d'Edouard III, eut preſque tout l'honneur de la bataille de Creci, que perdit Philippe de Valois contre les Anglois le 26 août 1346. Dix ans après le même prince noir entra en France, ſoumit l'Auvergne, le Limouſin & le Poitou. Le roi Jean ayant raſſemblé ſes troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit ſe ſauver. Le prince de Galles demande la paix au roi; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une treve de ſept

ans. Jean refuſe toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & eſt défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19 de ſeptembre 1356. Le prince de Galles le mene à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année ſuivante en Angleterre.

En 1366, don Pedre, roi de Caſtille, étant attaqué par les François, eut recours au prince *noir* leur vainqueur. Ce prince, ſouverain de la Guienne, qui devoit voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes françoiſes, prit par intérêt & par honneur le parti le plus juſte. Il marche en Eſpagne avec ſes Gaſcons & ſes Anglois. Bientôt ſur les bords de l'Ebre, & près du village de Navarette, don Pedre & le prince *noir* d'un côté, de l'autre, Henri de Tranſtamare & du Gueſclin, donnerent la ſanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuſe au prince *noir* que celles de Crécy & de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complete; il prit du Gueſclin & le maréchal d'Andrehen, qui ne ſe rendirent qu'à lui. Henri de Tranſtamare fut obligé de fuir en Aragon, & le prince *noir* rétablit don Pedre ſur le trône. Ce roi traita pluſieurs rebelles d'une maniere barbare, mais que les loix des états autoriſent du nom de juſtice. Don Pedre uſa dans toute ſon étendue du malheureux droit de ſe venger. Le prince *noir* qui avoit eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ſes cruautés. Il eſt, après Alfred, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Toujours reſpectueux envers ſon pere, brave ſans férocité, fier dans les combats, humain au fort de la victoire, affable envers tout le monde, généreux & plein d'équité: il avoit épouſé la plus belle femme du royaume; on l'appelloit la *belle Jeanne*, & il eut toujours pour elle l'attachement le plus tendre.

Il poſſédoit toutes les vertus dans un degré éminent, & ſa modeſtie en particulier ne ſauroit trop s'admirer. Il ſe tint debout auprès du roi Jean ſon priſonnier, tandis qu'il ſoupoit; & cherchant pendant tout le repas à le conſoler de ſon malheur, il lui dit qu'il ne négligeroit rien pour l'adoucir, & qu'il trouveroit toujours en lui le plus reſpectueux parent, s'il vouloit bien lui permettre de ſe glorifier de ce titre.

Il mourut en 1376, âgé de 46 ans, du vivant du roi ſon pere. On reçut la nouvelle de ſa mort avec un deuil inconcevable, & le parlement d'Angleterre aſſiſta en corps à ſes funérailles. Le roi de France lui fit faire un ſervice à Notre-Dame. Le roi Edouard décéda un an après ſon fils, & Richard, fils de cet illuſtre prince de Galles, ſuccéda à la couronne à l'âge de onze ans.

Chaucer (Geoffroi) le pere de la poéſie angloiſe, & le maître de Spencer, de plus contemporain du prince *noir*, naquit comme lui à Woodſtok, ſelon Pitſéus, & à Londres ſelon d'autres; mais ſans croire la premiere opinion la mieux fondée, je l'embraſſe volontiers, parce qu'elle me donne ſujet de parler ici de cet aimable poete, dont les vers naturels brillent à travers le nuage gothique du temps & du langage, qui voudroient offuſquer ſon beau génie.

Il vit le jour la ſeconde année du regne d'Edouard III, l'an 1328. Né d'une bonne famille, il fit ſes premieres études à Cambridge; & dès l'âge de dix-huit ans qu'il compoſa ſa *cour d'amour*, il paſſoit déja pour bon poëte par d'autres pieces qu'il avoit faites. Après qu'il eut quitté l'univerſité, il voyagea, & au retour de ſes voyages il entra dans le temple intérieur (*Inn-temple*) pour y étudier les loix municipales d'Angleterre.

Ses talens & ſa bonne mine l'introduiſirent à la cour en qualité de page d'Edouard III; poſte d'honneur & de confiance qui ne fut que le premier pas de ſon avancement. Bientôt le roi en le qualifiant par ſes lettres-patentes de *dilectus Valetus noſter*, lui donna vingt marcs d'argent annuellement payables ſur l'échiquier, juſqu'à ce qu'il pût le pourvoir mieux. Il fut nommé peu de temps après gentilhomme privé du roi, avec vingt nouveaux marcs d'argent de revenu. Au bout d'un an il fut fait porte-écu du roi, *ſcutifer regis*, emploi qui étoit alors très-honorable.

Se

Se trouvant par cette charge toujours près de la perſonne du roi, il ſe fit aimer & eſtimer des perſonnes du premier rang, principalement de la reine Philippe, de la princeſſe Marguerite, fille du roi, & de Jean de Gand, duc de Lancaſtre. On ſait qu'il eut l'honneur de devenir dans la ſuite beau-frere de ce prince qui épouſa la ſœur de la femme de Chaucer; & c'eſt auſſi par cette raiſon que le poëte partagea toutes les viciſſitudes de la bonne & de la mauvaiſe fortune du duc.

Il ſéjournoit ſouvent à *Woodſtok* où il demeuroit dans une maiſon de pierres de taille, proche de *Pasck-Gate*, qu'on appelle encore à préſent *la maiſon de Chaucer*. Sa fortune croiſſant par la protection du duc de Lancaſtre, il fut employé dans les affaires publiques qui lui procurerent un bien de mille livres ſterlings de rente, revenu très-conſidérable dans ce temps-là, & preſque égal à celui de dix fois la même ſomme dans le ſiecle où nous vivons.

Le bonheur de Chaucer ne fut pas toujours durable. La ruine du duc de Lancaſtre entraina la ſienne pour quelque temps. Il ſe retira dans cette conjoncture à *Woodſtok*, pour jouir des tranquilles plaiſirs d'une vie ſtudieuſe; & ce fut là qu'il compoſa en 1391 ſon excellent traité *de l'Aſtrolabe*.

Cependant au milieu de ſes études, la fortune ſe plut à lui ſourire de nouveau, & à lui rendre ſes bonnes graces; mais ayant alors près de ſoixante & dix ans, il prit le parti de ſe retirer dans un château où il paſſa les deux dernieres années de ſa vie. Il quitta le monde en homme qui le mépriſe, comme cela paroit par une ode qui commence *Flie for the préſe*, *&c.* qu'il compoſa dans ſes dernieres heures. Il mourut le 25 octobre 1400, & fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter.

Son humeur étoit un mélange de gaieté, de modeſtie & de gravité. Sa gaieté paroiſſoit plus dans ſes écrits que dans ſes manieres; & c'eſt là-deſſus que Marguerite, comteſſe de Pembroke, diſoit que l'abſence de Chaucer lui plaiſoit plus que ſa converſation. Il étoit trop libre dans ſa jeuneſſe; mais vers la fin de ſa vie, le poëte badin fit place au philoſophe grave.

Il fut lié avec les hommes les plus célebres de ſon temps. Il avoit eu des relations avec Petrarque, & quelque liaiſon avec Bocace, duquel il a emprunté quantité de choſes, & qui dans ce temps-là travailloit à perfectionner la langue italienne, comme Chaucer le faiſoit de ſon côté par rapport à la langue angloiſe.

Ses ouvrages ſont nombreux; mais l'on ne doit point douter qu'il n'y en ait une grande partie de perdue. Le poëme intitulé *Troilus* & *Chriſéide*, eſt de ſes premieres années. Il en faut dire autant de ſon *Conte du laboureur*, qui ſcandaliſa tant de monde, & qui ſe trouve dans ſi peu de manuſcrits. C'eſt de ſa *demeure de la Renommée*, que M. Pope a emprunté en partie l'idée de ſon *temple de la Renommée*. Il fit le *teſtament d'amour* (qui eſt un de ſes meilleurs ouvrages) vers la fin de ſa vie. Dryden, dans ſes fables imprimées en 1700, a mis en langage moderne la *légende de la femme dévote*, le *conte du chevalier*, celui de la *femme de Bath*, & le poëme de la *fleur & de la feuille*. Il a fait auſſi avec quelques additions, le *caractere du bon curé*, à l'imitation de la deſcription du *curé*, par Chaucer dans ſon prologue. M. Pope a auſſi habillé à la moderne le *conte du marchand*, & le *prologue de la femme de Bath*; c'eſt ce que pluſieurs perſonnes d'eſprit ont fait à l'égard de quelques autres ouvrages de notre auteur. Sa vie publiée par M. Jean Urry, eſt à la tête de ſes *œuvres* imprimées en 1721 à Londres, *in-folio*, édition ſupérieure à celle de 1602.

Tous les gens de goût en Angleterre donnent de grandes louanges à Chaucer. Le chevalier Philippe Sidney dit qu'il ignore ce qu'on doit le plus admirer, ou que dans un ſiecle ſi ténébreux Chaucer ait vu ſi clair; ou que nous, dans un ſiecle ſi éclairé, marchions ſi fort en tâtonnant ſur ſes traces. Son ſtyle eſt en général familier, ſimple & ſemblable à celui des comédies, mais ſes caracteres ſont parlans. Son *pélerinage de Cantorbery* eſt entiérement à lui. Son but eſt de dépeindre toutes les conditions, & de dévoiler les vices de ſon ſiecle; ce qu'il fait d'une

maniere également juſte & vive. Milton, dans le poëme intitulé *il penſeroſo*, met Chaucer au rang des maîtres de l'art.

Pour enrichir utilement & agréablement ſa langue, il adopta tous les mots provençaux, françois & latins qu'il trouva convenables, leur donna une nouvelle forme, & les mêla ſpirituellement avec ceux de la langue angloiſe; il en bannit auſſi tous les termes rudes ou ſurannés pour leur en ſubſtituer d'étrangers plus doux & plus propres à la poéſie. Du temps de la reine Eliſabeth, la langue commença à s'épurer davantage, & elle prit ſous Waller de nouvelles beautés.

Il faut cependant convenir que les vers de Chaucer ne ſont point harmonieux; mais ſes contemporains les trouvoient tels: ils reſſemblent à l'éloquence de cet homme dont parle Tacite, *auribus ſui temporis accommodata.* Du reſte, Chaucer a prouvé dans ſes *contes de Contorbery*, qu'il ſavoit peindre les différens caracteres; & toutes les *humeurs* (comme on le nomme aujourd'hui) de la nation angloiſe de ſon ſiecle. Il n'y a pas juſqu'aux caracteres graves & ſérieux où il n'ait mis de la variété; car ils ne ſont pas tous graves de la même maniere. Leurs diſcours ſont tels que le demande leur âge, leur vacation, & leur éducation; tels qu'il leur convient d'en tenir, & ils ne conviennent qu'à eux ſeuls. Quelques-uns de ſes perſonnages ſont vicieux & d'autres ſont honnêtes-gens; les uns ſont ignorans & les autres ſont bien inſtruits. Le libertinage même des caracteres bas a ſes nuances, qui y mettent de la variété. Le bailli, le meûnier, le cuiſinier, ſont autant d'hommes différens, & qui different autant l'un de l'autre, que la *dame prieure* affectée & la *femme de Bath*, bréchedent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WOOLLI, (*Géogr. mod.*) contrée d'Afrique, le long de la riviere de Gambra, au nord. Les marchands d'eſclaves traverſent cette contrée pour ſe rendre au port de Kover. Sa capitale qui n'eſt qu'un hameau, s'appelle *Kaunkale.* (*D. J.*)

WORCESTER, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du Worceſtshire, ſur la pente d'une colline, au bord de la Saverne, qu'on y paſſe ſur un pont, à 80 milles au nord-oueſt de Londres.

Cette ville fut bâtie par les Romains, qui en firent une place forte contre les Bretons ou Gallois; c'eſt le *Branonium* d'Antonin, & le *Bronogenium* de Ptolomée. Les Saxons la nommerent *Wogar-Ceſter*, *Weogorna-Ceſter Wire-Ceſter*, peut-être de la forêt de Wire, qui en eſt voiſine. Les Gallois l'appellent *Car Wrangon;* & les latins modernes l'ont nommée *Vigornia.*

Cette ville a beaucoup ſouffert de la part des Danois, qui la pillerent, & la réduiſirent en cendres, en 1041. Elle ſouffrit encore la même déſolation en 1113, par un incendie fortuit qui conſuma entr'autres édifices, le château & l'égliſe cathédrale.

Worceſter s'eſt néanmoins relevée de ſes pertes; c'eſt aujourd'hui une grande & belle ville, partagée en dix paroiſſes, bien bâtie, fermée de murailles, excepté dans la partie qui eſt bordée de la Saverne, & qui n'a pas beſoin de murs. On y entre par ſept portes, & l'on y compte douze égliſes, entr'autres la cathédrale, où eſt le tombeau du roi Jean, & celui du prince Arthur, fils aîné du roi Henri VII. Les habitans ont trois marchés par ſemaine, & font un grand négoce de draperies.

Le ſiege épiſcopal de *Worceſter* a été établi en 680, par Sexwulphe, évêque des Merciens. Le dioceſe comprend toute la province, & une partie de Warwickshire. *Long.* 15, 24; *latit.* 52, 25.

Somers (Jean,) grand-chancelier d'Angleterre, a fait honneur à *Worceſter*, lieu de ſa naiſſance, en l'année 1652. Peu après l'avénement du roi Guillaume & de la reine Marie à la couronne, il fut nommé ſolliciteur-général, enſuite procureur-général, bientôt après garde du grand ſceau, enfin grand-chancelier, & l'un des régens du royaume pendant l'abſence du roi; mais au commencement de l'année 1700, il fut dépouillé de ſa dignité de grand-chancelier, par le crédit du parti des torys. N'ayant plus d'emploi public, il conſacra ſon temps aux muſes, & fut élu préſident de la ſociété royale. Il mourut en 1716, à 64 ans. Il joignit à l'étude de la juriſpru-

dence & de la politique, celle des belles-lettres, qu'il poſſédoit parfaitement, comme il paroît par ſa traduction de la vie d'Alcibiade de Plutarque; mais M. Addiſſon loue fortement ſon mérite à bien d'autres égards; écoutons-le.

Il arrive ordinairement, dit-il, qu'en voulant étouffer l'amour de la gloire, qui a jeté de profondes racines dans les ames nobles, on détruit en même temps pluſieurs vertus; & qu'il n'y a rien de plus propre à plonger l'homme dans l'indolence, que d'arracher de ſon cœur le deſir de la réputation. Mais lorſque ſans aucun aiguillon de vanité, un homme eſt zélé pour le bien du genre humain, & qu'il n'eſt pas moins ſoigneux à cacher qu'à faire de belles actions; nous pouvons être aſſurés que c'eſt un cœur plein de bonté & de magnanimité. L'hiſtoire, continue Addiſſon, nous offre un grand exemple de ce beau caractere dans mylord Somers, dont la deviſe étoit, *prodeſſe quàm conſpici.*

Il s'eſt uſé par ſon application aux études propres à le rendre utile au public, en formant des deſſeins pour le bien de ſa patrie, & en appuyant les meſures qui pouvoient les faire réuſſir. Mais ce qu'il a fait, n'a été que dans la vue du bien public; tous ſes généreux efforts n'ont eu d'autre but; le deſir d'acquérir de la réputation n'y eſt entré pour rien.

Toute ſa vie a été décorée d'une aimable modeſtie, qui a relevé d'autant plus ſes vertus, qu'elles étoient comme cachées ſous cette ombre eſtimable. Son application à ce qu'il y a d'épineux dans l'étude du droit, ne l'avoit point rendu décifif. Il ne ſavoit ce que c'étoit que de diſputer ſur des choſes indifférentes, pour faire parade de la ſupériorité de ſes lumieres. A une grande politeſſe, qu'il tenoit de l'éducation, il joignoit une grande force de raiſon.

Ses principes étoient ſoutenus par la vertu, & par cela même, ils ne varioient point au gré de l'ambition, de l'avarice ou de la haine. Ses idées n'étoient pas moins fermes que droites. Il a fini ſa carriere dans une parfaite union avec les amis choiſis auxquels il s'étoit lié en la commençant. Le grand homme ne paroiſſoit pas davantage en lui, comme patriote & miniſtre d'état, que comme ſavant univerſel. En partageant ſon temps entre les affaires publiques & la retraite, il ſe perfectionna non ſeulement dans la connoiſſance des hommes & des affaires, mais encore dans celle des arts & des ſciences.

Quoiqu'il paſsât par les divers degrés des honneurs de la robe, on le regarda toujours comme un homme qui méritoit un poſte plus élevé que celui qu'il occupoit, juſqu'à ce qu'il fût parvenu à la plus haute dignité, à laquelle cette ſorte d'étude puiſſe conduire. Il poſſédoit deux talens, qui ſe trouvent rarement réunis dans une même perſonne, un fonds de bon ſens, & un goût exquis. Sans le premier, la ſcience n'eſt qu'un fardeau, & ſans le dernier, elle eſt déſagréable.

Son éloquence étoit mâle & perſuaſive. Son ſtyle étoit pur, vif & poli. On a oſé comparer pour la capacité, cet illuſtre ſeigneur avec le lord Vérulam, qui a été, comme lui, grand-chancelier d'Angleterre. Mais la conduite de ces deux grands hommes dans les mêmes circonſtances, a été fort différente. Tous deux ont été accuſés par la chambre des communes; l'un qui avoit donné priſe ſur lui, ſuccomba, & fut réduit à une humiliation, qui ternit beaucoup l'éclat d'un caractere ſi élevé; mais mylord Somers avoit un trop ſûr garant dans ſon intégrité, pour craindre une impuiſſante attaque contre ſa réputation; & quoique ſes accuſateurs euſſent été bien aiſes de laiſſer tomber leurs griefs, il les preſſa de les ſoutenir, & voulut que l'affaire fût décidée: car la même grandeur d'ame, qui lui faiſoit mépriſer la gloire, l'empêchoit de ſouffrir patiemment un injuſte blâme.

Il n'y a pas de doute que cet homme rare ne figure dans l'hiſtoire de notre nation; mais nous ne devons pas nous attendre à y voir briller ſon mérite dans tout ſon jour, parce qu'il a écrit pluſieurs choſes, ſans ſe faire connoître; qu'il a eu la principale part à d'excellens conſeils, ſans qu'il y parût; qu'il a rendu des ſervices à pluſieurs perſonnes, ſans qu'elles aient ſu d'où ils partoient; & qu'il en a rendu de très-grands à ſa patrie, dont d'autres ont

eu l'honneur ; en un mot, parce qu'il a tâché de faire de belles actions, plutôt que de s'acquérir un grand nom.

Je ſais qu'on pourroit attribuer ce magnifique éloge du lord Somers à l'amitié d'Addiſſon ; mais il faut du moins accorder, que les grandes qualités de ce ſeigneur ont été bien frappantes, puiſque ſes ennemis même les reconnoiſſent, & que madame Manley n'a pu s'empêcher de mêler des louanges parmi les traits ſatyriques dont elle le noircit. « Il avoit, » dit-elle, du feu & de la modération, » de l'eſprit & de la complaiſance, des » lumieres étendues, réunies à un jugement ſolide. Le dieu de l'éloquence, » continue-t-elle, étoit maître de ſa » langue. Minerve elle même avoit ſon » domicile dans ſon cerveau pour l'inſpirer, auſſi-bien que dans ſon cœur » pour lui donner du feu. Sa ſageſſe & » la ſérénité de ſon tempérament, entretenoient l'union dans la cabale. Enfin, il » n'y avoit que lui qui pût retenir le furieux » Cethégus (mylord Sunderland,) auſſi» bien que l'inconſidéré Catilina (le mar» quis de Warton.) » *(Le Chevalier* DE JAUCOURT.*)*.

WORCESTERSHIRE, *(Géog. mod.)* province méditerranée d'Angleterre, au dioceſe de Worceſter. Elle a 130 milles de tour, & contient environ 544 arpens.

La Saverne la traverſe toute entiere, & preſque par le milieu du nord au ſud, & reçoit en paſſant les eaux de trois ou quatre rivieres. Elle eſt encore arroſée de la Stoure, & de la Salvarpe à l'orient, & de la Tame à l'occident, un peu au deſſous de la ville de Worceſter : l'Avon venant du côté de Warwick, lave auſſi un coin de cette province au ſud-eſt.

Worceſterſhire eſt ſéparé au ſud-eſt de Herefordshire par les montagnes nommées *Malvernes*, qui s'élevent à la hauteur de ſept milles. Cette province eſt une des meilleures de l'Angleterre. En été on y voit de belles & grandes campagnes couvertes de bled, d'excellens pâturages, & de forêts ; il s'y trouve auſſi quelques puits d'eau ſalée, & quelques fontaines médicinales. Les haies ſont bordées de poiriers, dont on preſſe le fruit pour en faire un excellent poiré. Les rivieres qui l'arroſent lui fourniſſent beaucoup de poiſſon. En particulier la Saverne y nourrit quantité de lamproies, qui ſe plaiſent dans les eaux limonneuſes, telles que ſont celles de cette riviere. L'air répond au terroir : il eſt ſain & temperé. Outre Worceſter la capitale, il y a onze autres bourgs ou villes à marché. Enfin les muſes ont fleuri de bonne heure dans cette province.

Dès le XV ſiecle, *Littleton* (Thomas) ſe fit une grande réputation par ſon livre des *tenures*, ouvrage dont le chevalier Edouard Coke fait le plus bel éloge. L'archidiacre Nicholſon, dans ſon *english hiſtorical library*, *part. III*, *pag. 169*, *London*, *1699*, obſerve que ce livre eſt entre les mains de tous ceux qui ſe deſtinent à l'étude, ou à la profeſſion du droit municipal d'Angleterre, & qu'il a été imprimé plus ſouvent qu'aucun autre livre de droit. Quantité de ſes éditions ſont très-fautives ; & il faut s'en ſervir avec précaution, parce que les ridicules notes marginales de quelques poſſeſſeurs ignorans des copies manuſcrites, ſe ſont gliſſées dans le texte, & qu'on y cite ſans rime ni raiſon, des cas auxquels l'auteur n'a jamais penſé... Un grand nombre d'articles de ſon droit commun, ſont à préſent changés par des actes parlementaires, & d'autres ne ſont plus en uſage. Par exemple, tout ce qui regarde les dons en frankemariage, *&c.* ne ſert qu'aux diſputes, à fournir quelques queſtions ſubtiles pour exercer les jeunes gens dans les colleges, ou *inns* de cour. A l'égard de quelques endroits qui paroiſſent obſcurs à cauſe de la briéveté à laquelle la méthode de l'auteur l'obligeoit, on peut les trouver plus amplement expliqués dans le journal *the year-book* d'Edouard IV, où l'on verra ſouvent le ſentiment de Littleton ſur divers cas épineux, avec les raiſons ſur leſquelles il étoit appuyé ; d'autres ſujets ont été traités plus amplement par Bracton & par Breton, que notre auteur a abrégés en ce qu'il y a de principal.

Habington (Guillaume), naquit dans le comté de Worceſter, en 1605, & mourut en 1654. Ses ouvrages ſont des poéſies, ſous le titre de *caſtara*, Londres 1635,

in-8°. & en prof[illegible], *l'hiſtoire d'Edouard IV roi d'Angle[illegible]re*, Londres, 1640, en un petit *in-fol.* Nicholſon trouve que l'auteur a donné une aſſez belle ébauche du regne d'Edouard IV, & qu'il a fait le portrait de ce prince dans un ſtyle fleuri, d'une maniere auſſi reſſemblante qu'on pouvoit l'attendre d'un homme ſi fort éloigné par le temps, de l'original.

Hooper (Georges), évêque de Bath & de Wells, naquit dans le comté de Worceſter, en 1640, & mourut en 1727, à 87 ans. Ses ouvrages ſont remplis d'érudition en tout genre; mais je n'en citerai que deux, peu connus des étrangers, dont je donnerai, par cette raiſon, une courte analyſe; je veux parler de ſon traité du carême, & de ſes recherches ſur les anciennes meſures.

Son traité du *carême* parut à Londres en 1694, *in-8°.* L'auteur y prouve que dans le iv ſiecle, lorſque la religion chrétienne commença d'avoir un plus grand nombre d'écrivains, la *quadragéſime*, ainſi qu'on parloit dans ce temps-là, s'obſervoit aſſez généralement par les chrétiens, pendant 40 jours. Si nous remontons vers le milieu du iij ſiecle, nous y trouverons déja quelque détail de l'auſtérité avec laquelle les chrétiens obſervoient la ſemaine de la paſſion; détail qui nous vient d'un des plus grands hommes de l'égliſe, qu'on avoit conſulté ſur l'heure qu'on pouvoit finir le jeûne.

Cette grande auſtérité de la ſemaine ſainte, qui ne le cédoit en rien à celle dont on a uſé dans la ſuite, donne tout lieu de penſer que les chrétiens de ce temps-là, n'ont pas laiſſé à la génération ſuivante, le ſoin d'y ajouter la dévotion des ſemaines précédentes; ſur-tout, puiſque nous trouvons qu'Origene, maître de Denys, parle en termes exprès de la quadragéſime, comme conſacrée au jeûne. Il eſt vrai que nous n'avons ce paſſage d'Origene que de la verſion de Ruffin, qui n'étoit pas le traducteur le plus exact, mais il n'étoit pas le plus mauvais; ainſi il y a plus d'apparence qu'il a traduit ici fidellement, que le contraire, n'y ayant aucune raiſon particuliere de ſoupçonner de la falſification dans ce terme, plutôt que dans un autre de la période, ni de s'étonner qu'il ſoit parlé d'une choſe ſi connue aſſez peu de temps après.

Il paroît par le témoignage de Tertullien (qu'on peut mettre dans le ſecond ſiecle, auſſi-bien que dans le troiſieme), qu'au ſentiment de l'égliſe de ſon temps, les jours de la mort de Jeſus-Chriſt, le vendredi & le ſamedi-ſaint devoient être conſacrés au jeûne, en vertu de l'autorité des apôtres; qu'on n'étoit point obligé de jeûner d'autres jours, & comme en vertu d'un précepte divin; mais que cela étoit laiſſé à la diſcrétion des fideles, ſelon qu'ils le jugeoient à propos. Cette eſpece d'incertitude ne lui permettoit pas naturellement d'en dire davantage, vu le ſujet qu'il traitoit, ni de nous inſtruire des différentes coutumes des égliſes ſur cette partie arbitraire du carême, quoique l'on puiſſe recueillir d'ailleurs, même de Tertullien, qu'on obſervoit dès ce temps-là un eſpace plus conſidérable.

Mais pour remonter plus haut, & nous approcher davantage du ſiecle des apôtres vers l'an 190, après la mort de S. Jean Irénée, évêque vénérable, qui avoit converſé particuliérement avec Polycarpe, comme celui-ci avec S. Jean & d'autres apôtres, Irénée, dis-je, nous a inſtruits, quoique par occaſion ſeulement, des pratiques différentes de ſon temps; il nous apprend que les uns croyoient devoir jeûner un jour, les autres deux jours, ceux-ci pluſieurs jours, ceux-là quarante jours.

Les *recherches* du ſavant Hooper *ſur les anciennes meſures* des Athéniens, des Romains, particuliérement des Juifs, ont été imprimées à Londres en 1721, *in-8°.* L'auteur déclare dans ſa préface qu'ayant lu avec ſoin ſur cette matiere deux traités curieux, qui parurent preſque en même temps en l'année 1684, l'un du docteur Cumberland, mort évêque de Peterborough, & l'autre du docteur Edouard Bernard, imprimé d'abord avec le commentaire du docteur Pocock ſur Oſée, qu'ayant auſſi examiné les diſſertations de M. Greaves ſur le pié & ſur le denier romain, louées avec raiſon par les deux auteurs dont on vient de parler, il s'étoit attaché à rechercher plus exactement les meſures des hébreux; & qu'ayant bâti

ſur les principes ſûrs de M. Greaves, ayant ſuivi la méthode de l'évêque Cumberland & profité des riches matériaux raſſemblés par le docteur Bernard, il s'étoit fait le ſyſtême ſuivant.

Premiérement qu'ayant examiné en général les différentes meſures pour la longueur, la capacité, le poids & le rapport qu'elles ont les unes aux autres, il a fixé les meſures angloiſes auxquelles il vouloit réduire celles des juifs, afin de s'en faire de plus juſtes idées. Enſuite, comme il falloit chercher la connoiſſance des meſures des juifs dans ce que nous en ont dit des écrivains de divers temps & de divers pays, & qu'il falloit réduire leurs différentes meſures à celles d'Angleterre, il a été obligé d'examiner quelques-unes des meſures modernes, mais ſur-tout les anciennes meſures des Athéniens & des Romains; & que muni de ces ſecours, il a rapporté & comparé enſemble ce que l'on a dit de plus vraiſemblable touchant les meſures des juifs, & s'eſt mis en état d'en donner une connoiſſance auſſi claire & auſſi certaine qu'il eſt poſſible. Ses recherches ſont donc diviſées en quatre parties.

Dans la premiere, il examine les meſures en général, & particuliérement celles d'Angleterre, & quelques autres dont on ſe ſert de nos jours à Rome, en Eſpagne, en Hollande & en Egypte. Dans la ſeconde, il recherche les meſures d'Athenes à cauſe des auteurs grecs qu'il faut conſulter. Dans la troiſieme, il examine les meſures anciennes des Romains qui ſuppoſent la connoiſſance de celles d'Athenes, & dont l'intelligence eſt néceſſaire pour ſe ſervir avec fruit des auteurs latins. Dans la quatrieme, il s'agit des meſures des juifs.

Vient enſuite un appendix touchant les noms & la valeur des monnoies angloiſes & des meſures en vaiſſeaux. Dans cet appendix, il dit que toutes les anciennes meſures angloiſes de cette eſpece que nous avons reçues des Saxons, venoient, ſelon toutes apparences, à ceux-ci des Sarraſins, auſſi-bien que la monnoie angloiſe. Il remarque que pour ce qui eſt des noms des vaiſſeaux connus en Eſpagne & en Italie, comme ceux de pipe, de botte, de baril, *&c.* il en chercheroit l'origine dans la méditerranée, & delà chez les peuples orientaux, de qui venoient les choſes contenues dans ces vaiſſeaux; car puiſqu'il paroît clairement que tous les poids ſont phéniciens d'origine, & que les meſures en vaiſſeaux, même de l'eau, étoient abſolument néceſſaires aux Phéniciens pour leur proviſion dans leurs voyages par terre, auſſi-bien que par mer; qu'entre les liquides, le vin & l'huile étoient des produits de leurs côtes, (le mot *vin* non ſeulement, mais les noms fabuleux de *Bacchus*, de *Sémelé*, de *Silene* avec ſon âne dénotant cette origine), il eſt aſſez naturel de penſer que les noms phéniciens des *vaiſſeaux* paſſerent avec ce qu'ils contenoient dans les iſles de la Grece; & que dans la ſuite lorſque les Sarraſins ſe furent rendus maîtres de cette mer, ils adopterent d'abord les noms orientaux qu'ils trouverent, & en donnerent encore d'autres du même ordre; c'eſt ce qu'on peut conjecturer par rapport à pluſieurs vaiſſeaux du levant, non ſeulement de ceux qui contiennent de l'eau, mais de ceux qui ſervent à naviger, car ils prennent ſouvent leurs noms les uns des autres. Ainſi il n'eſt point du tout hors de propos de les rechercher dans le ſud-eſt, quoique les Saxons, les Danois & les Normands aient été grands navigateurs en leurs temps, & qu'on puiſſe aſſez naturellement préſumer qu'ils ont rapporté leurs noms germaniques en Angleterre.

Le docteur Jean Arbuthnot dans la préface de ſes *tables des anciennes monnoies, poids & meſures*, &c. expliqués en diſſertations, donne une haute idée des recherches du docteur Hooper, & nous dit que ſi l'on examine l'unité de vue qui regne dans tout l'ouvrage, l'exactitude des calculs, la ſagacité des conjectures, l'habileté à corriger, & à comparer enſemble les paſſages des anciens auteurs, & l'érudition qui brille dans ſes recherches, on eſt obligé d'avouer qu'elles ſurpaſſent tout ce qu'on avoit encore publié ſur cette matiere.

Mais l'écrivain le plus fameux du comté de *Worceſter* eſt *Butler* (Samuel), auteur d'*Hudibras*. Il naquit en 1612, ſelon les uns, ou plutôt vers l'année 1600, ſelon M. Charles Longueville, qui a pu en être mieux

inſtruit que perſ[illegible] étoit fils d'un honnête fermier, q[illegible] à *Worceſter*, & à l'u[illegible]ernité. Au [illegible]ût de la poéſie, il joignit celui de la peinture; & l'on ne doit pas s'en étonner, car preſque toutes les parties de la poéſie, ſe trouvent dans la peinture. Le peintre doit animer ſes figures, & le poëte prête un corps aux ſentimens & aux expreſſions; l'un donne de la vie à une belle image, & l'autre de la force & du corps à des penſées ſublimes.

Après le rétabliſſement de Charles II, ceux qui étoient au timon des affaires faiſant plus de cas de l'argent que du mérite, notre poëte éprouva la vérité d'une ſentence de Juvenal:

Haud facilè emergunt, quorum virtutibus obſtat
Res anguſta domi.

Jamais eſpérances ne furent plus belles que les ſiennes lorſqu'il vint à Londres. Devancé par ſa réputation, il ſe vit accueilli de tout le monde, lu avec admiration & nourri de promeſſes de ſe voir honoré de la faveur du prince. Mais quelle fut ſa récompenſe? Il ne gagna par ſon génie, par l'agrément de ſa converſation, par la régularité de ſes mœurs, que la pauvreté & des louanges. Il ne retira pas du produit de ſes vers de quoi ſe faire enſevelir; mais il garda ſa ſanté juſqu'à la derniere vieilleſſe, & mourut en 1680 ſans plaintes & ſans regrets à l'âge d'environ 80 ans.

Il demeura ſans tombe juſqu'à ce que l'Alderman Barber, depuis maire de la ville de Londres, eut la généroſité d'honnorer la mémoire de cet homme illuſtre, en lui érigeant un tombeau dans l'abbaye de Weſtminſter.

C'eſt le poëme d'*Hudibras* qui lui acquit ſa grande réputation; & quoiqu'il s'en ſoit fait pluſieurs éditions, il n'y en a aucune qui égale le mérite de l'ouvrage. M. Hogarth, dont le génie ſemble avoir beaucoup de rapport avec celui de Butler, a gravé à l'eau-forte une ſuite de tailles-douces contenant les aventures d'Hudibras & de Rodolphe ſon écuyer, qui ont tout le groteſque qui convient au ſujet.

On a fait quantité d'imitations de cet agréable poëme, parce qu'un ouvrage original n'a pas plutôt paru, que les barbouilleurs en font de mauvaiſes copies. Dès que Guilliver eut publié ſes voyages, il ſe vit d'abord une multitude de parens qui naiſſoient comme autant de champignons, & qui fatiguerent le public de leurs fades aventures. Le Beggar's, opéra, a été accompagné d'une longue ſuite d'opéras inſipides. Le bon Robinſon Cruſoé lui-même n'a pu ſe ſauver des mains de la gent imitatrice. Je regarde de ſemblables productions comme autant d'avortons diſgraciés, deſtinés par Apollon à ſervir de mouche aux beautés virginales.

On peut donner pluſieurs raiſons pourquoi des imitations ou des ſuites des pieces originales en approchent ſi rarement pour la beauté. En premier lieu, les écrivains d'un génie ſupérieur dédaignent d'être copiſtes; comme ils trouvent en eux un riche fonds d'invention, ils ne cherchent point à emprunter des autres. Secondement, un auteur qui travaille dans un goût nouveau eſt ſi plein de ſon idée, il la combine ſans ceſſe de tant de manieres, qu'il l'enviſage ſous toutes les faces où elle peut paroître avec avantage.

Les eſſais qu'on a faits pour traduire Hudibras en latin, ou en d'autres langues, n'ont point eu de ſuccès; & l'on ne doit pas ſe flatter que ce poëme réuſſiſſe dans une traduction, parce que le ſujet & les diverſes parties qui y entrent ſont burleſques, ne regardent que l'Angleterre dans un petit point de ſon hiſtoire, & n'ont du rapport qu'à ſes coutumes. On raconte dans ce poëme (qui tourne en ridicule la guerre civile) une ſuite de petites aventures pour ſe moquer des *têtes rondes* qui faiſoient cette guerre Or tout cela n'a point de grace dans une langue étrangere.

Il manque un commentaire complet ſur ce poëme, dont quantité d'endroits perdent de leur beauté, de leur force & de leur feu, faute d'être bien entendus aujourd'hui par les Anglois mêmes. On pourroit joindre à ce commentaire des obſervations ſur l'économie, la conduite, les comparaiſons & le ſtyle de ce poëme; ce commentaire donneroit au plus grand nombre de lecteurs une connoiſſance plus juſte des beautés qui

s'y trouvent. Je voudrois auſſi qu'on en remarquât les défauts, car l'auteur d'Hudibras a trop ſouvent affecté d'employer des images baſſes, & les expreſſions les plus triviales pour relever le ridicule des objets qu'il dépeint. Il reſſemble ſouvent à nos bateleurs, qui croient donner de l'eſprit à leurs bouffons par les haillons dont ils les couvrent. La bonne plaiſanterie conſiſte dans la penſée, & naît de la repréſentation des images dans des circonſtances groteſques.

Butler a pris l'idée de ſon Hudibras de l'admirable don Quichote de Cervantes; mais à tous les autres égards, il eſt parfaitement original par le but, les ſentimens & le tour. Voici quel a été ſon but. Comme le temps où l'auteur vivoit étoit fameux par le zele affecté qui régnoit pour la religion & la liberté, zele qui avoit bouleverſé les loix & la religion d'Angleterre en introduiſant l'anarchie & la confuſion, il n'y avoit rien de plus avantageux dans cette conjoncture aux yeux de tous les royaliſtes, que d'arracher le maſque à ceux qui s'en étoient ſervi pour ſe déguiſer, & de les peindre des couleurs les plus ridicules; c'eſt ce qui fait qu'il ne les cenſure pas d'un ton ſérieux, mais toujours en plaiſantant pour mieux frapper au but qu'il ſe propoſe.

Dans cette vue, le poëte ſuppoſe que les maximes preſque impraticables des puritains ſur la rigide adminiſtration de la juſtice ont tourné la cervelle à ſon chevalier, de la même maniere que la lecture des livres de chevalerie avoit dérangé l'eſprit de don Quichote. Le chevalier d'Hudibras ſe met donc en campagne pour rétablir chacun dans ſes droits; & il étend même ſa protection à des ours qu'on mene à la foire, non pour leur profit, mais pour celui de leurs conducteurs, ſuppoſant que ces animaux ont été privés arbitrairement de leur liberté naturelle, ſans qu'on leur ait fait leur procès dans les formes & pardevant leurs pairs. Comme tout le poëme eſt ſur le ton plaiſant, les différentes aventures du pieux chevalier & de ſon ridicule écuyer ſont dans le même goût, & finiſſent toujours plaiſamment. L'économie & le tour du poëme dans ſon tout ont quelque choſe de ſi neuf, qu'on y a donné le nom de *goût hudibraſtique*. Les uns l'appellent *poëme burleſque*, les autres *héroï-comique*, & d'autres *épi-comique*; mais ce dernier nom ne lui convient ni pour la meſure du vers, ni pour la maniere bruſque de finir par les deux lettres du chevalier & de la veuve.

Quoi qu'il en ſoit, le poëme *Hudibras* a été ſouvent cité & loué par les plus illuſtres écrivains de ſon ſiecle & du nôtre, par le comte de Rocheſter, Prior, Dryden, Addiſſon, *&c.* Le héros de ce poëme eſt un ſaint don Quichote de la ſecte des Puritains, & le redreſſeur de tous les torts imaginaires qu'on fait à ſa Dulcinée; il ne lui manque ni Roſſinante, ni aventures burleſques, ni même un Sancho; mais l'écuyer anglois eſt tailleur de métier, tartufe de naiſſance, & ſi grand théologien dogmatique, que, dit le poëte,

Myſteres ſavoit démêler
Tout comme aiguilles enfiler.

On a ſur-tout loué dans Hudibras les parodies du merveilleux (*Machinery*) poétique; telle eſt entr'autres ſa deſcription de la renommée, dont on ſentira encore mieux le plaiſant, ſi l'on veut la comparer avec la deſcription ſérieuſe de la renommée par Virgile. Il ne ſe peut rien de plus bizarre que la figure & l'habillement de la renommée dans Hudibras: ſes deux trompettes & les avis qu'elle vient donner ſont d'un excellent comique.

Il eſt vrai que la verſification du poëte n'eſt pas harmonieuſe, & qu'elle doit déplaire à ceux qui n'aiment que des vers nombreux & coulans; ceux au contraire qui ne s'arrêtent qu'aux choſes & aux idées, prendront un grand plaiſir à la lecture d'Hudibras. Ce plaiſir, dit un anglois, peut être comparé à celui que fait une jolie chanſon, accompagnée d'un excellent violon; au lieu que le plaiſir qu'on éprouve à la lecture d'un poëme épique ſérieux eſt ſemblable à celui que produit le *Te Deum* de M. Handel lorſqu'il touche lui-même l'orgue, & qu'il eſt accompagné des plus belles voix & des plus beaux inſtrumens.

Hudibras eſt l'idole du parti de la haute égliſe,

égliſe, dont il eſt, pour ainſi dire, le bréviaire, tandis que le gros des non-conformiſtes regardent ce poëme comme une piece fort odieuſe. M. Fenton, dans ſa belle épître à M. Southerne, faiſant allufion au temps qui fait le ſujet d'*Hudibras*, ſuppoſe plaiſamment que lorſque les théatres furent fermés, la comédie prit un autre habit & parut ailleurs, les conventicules lui ſervant de théatres. La réforme qui ſuivit la mort du roi Charles I, ayant été auſſi rigide qu'elle le fut, il étoit naturel à un poete d'un eſprit auſſi enjoué que M. Fenton, d'en railler; mais c'eſt ce qu'il fait avec nobleſſe.

Ce temps, dit-il dans le langage des dieux, fut ſuivi d'un autre plus abominable encore, ſouillé du ſang d'un grand monarque: la tragédie neut pas plutôt vu ſa chûte, qu'elle s'enfuit, & céda ſa place aux miniſtres de la juſtice. La comédie ſa ſœur continua toujours ſes fonctions, & ne fit que changer d'habillement. Elle commença par compoſer ſon viſage, & apprit à faire paſſer des grimaces pour des ſignes de régénération. Elle ſe coupa les cheveux, & prit un ton tel que celui d'un tambour de baſque ou d'un bourdon. Elle inſtruiſit ſes yeux à ne s'ouvrir qu'à demi, ou à s'enfuir en haut. Bannie du théatre, elle prit gravement une robe, & ſe mit à babiller ſur un texte..... Mais lorſque par un miracle de la bonté divine l'infortuné Charles remonta ſur le trône de ſon pere, lorſque la paix & l'abondance revinrent dans nos contrées, elle arracha d'abord ſon bonnet de ſatin & ſon collet, & pria Wycherley de ſoutenir ſes intérêts, & de faire paroître hardiment de l'eſprit & du bon ſens; Etheridge & Sidley ſe joignirent à lui pour prendre ſa défenſe; ils mériterent tous & reçurent des applaudiſſemens. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WORDT, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Baſſe-Alſace, & qui appartient au comte de Hanau Lieftenberg. Cette ville paſſoit autrefois pour la capitale du pays de Waſgaw, aux confins duquel elle eſt ſituée, ſur la riviere de Saur. L'empereur Louis IV accorda à cette ville l'an 1330 quelques privileges & immunités. (*D. J.*)

WORINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, ſur la rive gauche du Rhin, à trois lieues de Cologne. Il s'y livra en 1297 une grande bataille, entre les troupes de l'électeur & celles de la ville de Cologne, pour ſavoir à qui des deux partis reſteroient les clés de *Woringen*, qu'on y avoit portées ſur un chariot; la victoire décida pour la ville de Cologne. *Long.* 24, 46; *lat.* 50, 48.

WORKSOP, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, ſur le bord de l'Idle. Le terroir de ce bourg eſt fertile en réglifſe, qui eſt la meilleure du royaume de la Grande-Bretagne.

WORKUM *ou* WORCUM, (*Géogr. mod.*) anciennement *Voudriken*, petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, ſur la rive gauche de la Meuche, au confluent du Vahal, à 5 lieues au deſſus de Dort. Elle eſt entourée de bonnes murailles, & défendue par quatre baſtions. L'air qu'on y reſpire eſt meilleur que dans le reſte de la Hollande, & les eaux y ſont plus ſaines. Philippe de Montmorency, comte de Hörn, à qui cette ville appartenoit, ayant été décapité à Bruxelles en 1568, ſans laiſſer de poſtérité, ſa veuve vendit *Workum* aux Etats généraux pour 90 mille florins. *Long.* 22, 57; *lat.* 52, 48. (*D. J.*)

WORKUM *ou* WORCUM, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Friſe, au comté de Weſtergo, ſur le Zuyderzée, à 4 lieues de Harlingen, avec un petit port, dont les habitans ſe ſervent pour faire quelque commerce. Le territoire de cette ville eſt aſſez fertile, parce qu'il eſt arroſé du Vliet, & coupé de pluſieurs canaux. *Long.* 23, 7; *lat.* 53.

Tiara (Petréius), philologue du ſeizieme ſiecle, naquit à *Workum*, en Friſe, l'an 1516, & mourut en 1588. Il a traduit du grec en latin divers morceaux, comme *Platonis Sophiſta*, *Euripidis Medea*, *Pythagoræ*, *Phocylidis*, & *Theognidis ſententiæ*; &c.

Bos (Lambert), littérateur célebre, eſt auſſi né à *Worcum*, en Friſe, en 1670, & mourut profeſſeur à Francker en 1717, après

avoir donné pluſieurs ouvrages qui lui ont fait beaucoup d'honneur ; voici les principaux : I. *exercitationes philologicæ, in quibus novi fœderis nonnulla loca è profanis maximè auctoribus græcis illuſtrantur*, Francker 1713, *in-8°*. c'eſt un excellent livre en ſon genre. II. *Myſterii Ellipſios græcè ſpecimen*, Francker 1702, *in-12*. Il s'eſt fait pluſieurs éditions de ce livre, qui eſt d'un grand uſage pour l'étude de la langue grecque. III. *Antiquitatum græcarum, præcipuè atticarum brevis deſcriptio*, Francker 1713, *in-12*. IV. *Animadverſiones ad ſcriptores quoſdam græcos & latinos*. Francker 1715, *in-8°*. Cet ouvrage concerne principalement la partie de la critique qui regarde la correction des auteurs anciens. M. Bos s'y eſt conduit avec beaucoup de retenue, & ne décide que ſur des choſes bien claires. Il explique, il corrige, & il défend divers paſſages de Céſar & d'Horace, avec la modération convenable. V. Il donna en 1709 une nouvelle édition de la verſion des ſeptante, *in-4°*. & cette édition accompagnée de prolégomenes, eſt fort belle, tant pour le papier, que pour les caracteres ; mais il ſeroit à deſirer que l'auteur eût conſulté quelques exemplaires manuſcrits, & qu'il eût donné le texte conforme à celui de l'édition faite à Rome, ſur l'exemplaire du Vatican. C'eſt en ces deux points, que l'édition des ſeptante miſe au jour par M. Breintenger, en 1730, 1731 & 1732, en *IV tom. in-4°*. eſt préférable à celle de Bos, car elle lui eſt bien inférieure en beauté d'impreſſion. *(D. J.)*

WORLITZ, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, ſur la gauche de l'Elbe, au deſſus de Deſſau. *Long. 30, 28 ; lat. 51, 54.*

WORLITZ, *la, (Géog. mod.)* riviere d'Allemagne, en Boheme. Elle prend ſa ſource dans le comté de Glatz, & finit par tomber dans l'Elbe, au deſſous de Trebochoff.

WORMS, *(Géogr. mod.)* c'eſt l'ancien *Borbetomagum* ou *Borbetomagus Vangionum ;* ville libre & impériale d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, à 7 milles de Mayence, à 6 de Spire, à 4 d'Oppenheim, à 3 de Manheim, & à 2 de Franckendal, avec un évêché ſuffragant de Mayence.

Attila ayant ruiné cette ville, Clovis la fit rebâtir, & la reine Brunehaud prit ſoin de l'embellir. Elle eſt dans un excellent pays, & dans une ſituation agréable, mais ſans fortifications, & ſans garniſon ; elle eſt pauvre, triſte, & dépeuplée, les François l'ayant ruinée preſque entiérement en 1689.

Les Luthériens y ſont en grand nombre, proportionnellement aux Catholiques. Enfin, tout ce que *Worms* a de remarquable, conſiſte dans les dietes qui s'y ſont tenues autrefois, & dans la quantité de vin qu'on recueille aujourd'hui dans ſon voiſinage. On prétend que les vignes y produiſent tous les ans environ mille foudres de vin ; le foudre eſt un tonneau qui tient 250 gallons d'Angleterre. *Long. 26, 4 ; lat. 40, 31.*

C'eſt dans une aſſemblée tenue à *Worms*, par l'empereur Henri III, que Brunon ſon couſin, ancien évêque de Toul, fut élu pape en 1048 ſous le nom de Léon IX. En 1053, il excommunia les trois fils de Tancrede de Hauteville, nouveaux conquérans de la Pouille, du comté d'Averſa, & d'une partie du Bénéventin ; ce pape ſe mit en tête de les aller combattre avec des troupes italiennes & allemandes que Henri III lui fournit ; mais les Tancredes taillerent en pieces l'armée allemande, & firent diſparoître l'italienne. Le pape s'enfuit dans la Capitanate ; les princes Normands le ſuivirent, le prirent, & l'emmenerent priſonnier dans la ville de Bénévent. Léon IX mourut à Rome l'année ſuivante ; on a canoniſé ce pape. « Apparemment qu'il fit » pénitence d'avoir fait inutilement répan- » dre bien du ſang, & d'avoir mené tant » d'eccléſiaſtiques à la guerre. Il eſt sûr » qu'il s'en repentit, ſur-tout quand il vit » avec quel reſpect le traiterent ſes vain- » queurs, & avec quelle inflexibilité ils le » garderent priſonnier une année entiere. » Ils rendirent Bénévent aux princes Lom- » bards, & ce ne fut qu'après l'extinction » de cette maiſon, que les papes eurent » enfin la capitale.

Schmidt (Jean-André), profeſſeur en

théologie, à Helmſtadt, naquit à *Worms* en 1652, & mourut en 1726, dans ſa ſoixante-quatorzieme année. Le pere Niceron l'a mis dans ſes *Mémoires*, *tom. IX*, au rang des hommes illuſtres, & a donné le catalogue de ſes ouvrages, qui conſiſtent pour la plupart en theſes ou en diſſertations fort médiocres. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WORMS, *évêché de*, (*Géogr. mod.*) évêché d'Allemagne, enclavé dans le Palatinat, entre les bailliages d'Oppenheim & de Neuſtat. L'égliſe de *Worms* eſt une des plus anciennes d'Allemagne; elle jouiſſoit de la dignité de métropole, avant que le pape Zacharie eût conféré l'an 745 la dignité archiépiſcopale de *Worms* à l'égliſe de Mayence. Warnen fut le premier qui prit ſimplement le titre d'évêque de *Worms*. Cet évêché eſt aujourd'hui réduit à des bornes fort étroites, à cauſe du voiſinage des états proteſtans, & des uſurpations de l'électeur palatin, au point que le domaine de l'évêque ne conſiſte qu'en quelques villages preſque tous ruinés. (*D. J.*)

WORSKLO, LE, *ou* VORSKLO, (*Géogr. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien. Elle prend ſa ſource dans le pays des Coſaques, & ſe rend dans le Niéper ou Boryſthene, au deſſous de Krzemientuk.

WORSTED, *ou* VORSTEAD, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Norfolk.

Wharton (Henri), ſavant théologien, naquit dans ce bourg en 1654, & mourut en 1695, dans la trente & unieme année de ſon âge. Il détruiſit ſon tempérament vigoureux par une application infatigable à l'étude, ſans que rien au monde pût le détourner de cette paſſion.

Son principal ouvrage eſt un traité du célibat du clergé, imprimé à Londres en 1688, *in-4°*. Comme il n'a jamais été traduit en françois, & qu'il roule ſur un objet très-intéreſſant, j'en vais donner un grand & bon extrait.

Il remarque d'abord que le célibat impoſé dans l'Egliſe romaine aux eccléſiaſtiques, doit ſon origine au reſpect & au zele immodéré pour la virginité qui régnoit dans l'ancienne égliſe, & que l'exemple de pluſieurs égliſes particulieres avoit autoriſé. La loi du célibat des prêtres eſt facile à ſoutenir par des raiſons très-ſpécieuſes: elle peut s'appuyer non ſeulement de ſa conformité avec les premiers temps, mais alléguer encore l'exemple & l'autorité des papes, des conciles & des docteurs qui ont impoſé le célibat au clergé, & lui en ont recommandé l'obſervation. C'eſt pourquoi il ſe trouve peu de théologiens qui aient oſé entreprendre de montrer que ces autorités ne ſont pas concluantes, & que cette antiquité eſt un appui bien foible. On s'eſt généralement contenté de toucher cette matiere en paſſant, & de citer ſeulement quelques auteurs anciens en faveur de l'uſage oppoſé. Le clergé d'Angleterre, qui ſe fait un honneur particulier de ne pas s'occuper de ſes intérêts, même dans des choſes permiſes, a évité cette diſpute, de peur qu'en plaidant pour la légitimité du mariage, les gens qui aiment à jeter par-tout du ridicule, ne les accuſaſſent de défendre la cauſe de leurs goûts, de leurs penchans & peut-être de leur pratique.

Il importe cependant de développer l'origine, l'occaſion, les progrès & l'établiſſement de la loi du célibat des prêtres dans les divers ſiecles de l'égliſe. Le but de l'ouvrage de M. Wharton eſt de diſcuter cette matiere à fond, & de prouver que l'eſtime qu'on eut autrefois pour le célibat, n'étoit ni raiſonnable, ni univerſelle; que la loi ancienne & moderne qui l'a preſcrit, eſt injuſte, & que l'ancien uſage à cet égard n'eſt point une autorité ſenſée, ni un exemple qui juſtifie la pratique moderne ſur ce ſujet. En conſéquence, il dévoile les motifs qui ont donné lieu à la grande eſtime du célibat, à l'origine de la loi qui l'impoſe, & ſuit ainſi l'hiſtoire du célibat & du mariage des eccléſiaſtiques de ſiecle en ſiecle. Il déclare en même temps n'avoir été porté à ce travail par aucun préjugé, ni par des vues d'intérêt particulier, n'ayant jamais fait l'eſſai des plaiſirs du mariage, & n'ayant point l'honneur d'être prêtre de l'égliſe anglicane.

Il entreprend de prouver dans ſon traité les quatre propoſitions ſuivantes. 1°. Le célibat du clergé n'a été inſtitué ni par J. C. ni par ſes apôtres. 2°. Il n'a rien d'excellent en ſoi, & ne procure aucun

avantage réel à l'égliſe, & à la religion chrétienne. 3°. L'impoſition du célibat à quelque ordre de perſonnes que ce ſoit, eſt injuſte & contraire à la loi de Dieu. 4°. Il n'a jamais été preſcrit ni pratiqué univerſellement dans l'ancienne égliſe.

Une des principales raiſons alléguées par les partiſans du célibat des prêtres, eſt qu'il y a une ſorte d'indécence & d'impureté dans l'acte du mariage, qui fait qu'il eſt peu convenable à un prêtre de paſſer des bras de ſa femme à l'adminiſtration des choſes ſaintes; de ſorte que comme le clergé de l'égliſe chrétienne en adminiſtre journellement les ſacremens, & offre à Dieu les ſacrifices de louanges & d'actions de graces au nom de tout le peuple, ou du moins qu'il doit être toujours prêt & en état de le faire, ceux qui le compoſent doivent par pureté s'abſtenir toujours des devoirs du mariage. Tel a été le grand argument en faveur du célibat, & celui que les papes & les conciles ont employé depuis le temps d'Origene juſqu'à nos jours; mais le bon ſens diſſipera bientôt les lueurs trompeuſes d'un raiſonnement qui n'eſt fondé que ſur des écarts de l'imagination échauffée.

En effet, ſi par cette indécence & cette impureté qu'on trouve dans l'uſage du mariage, l'on entend une indécence & une impureté morale, l'on s'abuſe certainement, & l'on adopte alors l'opinion ridicule des Marcionites & des Encratites condamnée par les conciles mêmes. Que ſi l'on veut parler d'une impureté phyſique, celle-là ne rend pas un homme moins propre au ſervice de Dieu, ni ne doit l'exclure davantage de l'exercice des fonctions ſacrées, qu'aucune autre de la nature humaine. Enfin, quand on ſuppoſeroit, contre la raiſon, qu'une impureté phyſique de cette eſpece auroit quelque choſe d'indécent pour un eccléſiaſtique; elle ſeroit infiniment moins à craindre qu'une turpitude morale à laquelle les prêtres ſont néceſſairement expoſés par un célibat forcé, que la nature déſavoue.

M. Wharton établit dans la partie hiſtorique de ſon traité, que l'on regarda le célibat des prêtres comme une choſe indifférente dans les deux premiers ſiecles; qu'on le propoſa dans le troiſieme; qu'on le releva dans le quatrieme; qu'on l'ordonna en quelques endroits dans le cinquieme, d'une maniere néanmoins infiniment différente de la doctrine & de la diſcipline préſente de l'égliſe romaine; que quoiqu'il fût preſcrit dans quelques provinces de l'occident, on ne l'obſervoit pas généralement par-tout. Qu'au bout de quelques ſiecles, cet uſage s'abolit, ce joug parut inſupportable, & que le mariage prévalut univerſellement, juſqu'à ce qu'il fut condamné & défendu par les papes du onzieme ſiecle; que leurs décrets & leurs canons demeurerent néanmoins ſans effet par l'oppoſition générale de toute l'égliſe, & que dans la ſuite pluſieurs papes & un concile univerſel de l'égliſe romaine permirent le mariage aux eccléſiaſtiques; que durant tout ce temps-là, le célibat n'a jamais été ordonné ni pratiqué dans l'égliſe orientale depuis le ſiecle des apôtres; qu'au contraire, la loi à cet égard a été rejetée par un concile de l'égliſe univerſelle, condamnée par un autre, & n'a même eu lieu dans l'occident, que lorſque l'ambition des papes & leurs uſurpations les ayant rendus maîtres de la diſpoſition de tous les grands bénéfices, la pauvreté devint l'apanage des eccléſiaſtiques mariés, ce qui les engagea à renoncer volontairement à l'union conjugale, environ deux cents ans avant la réformation.

Voici maintenant les faits qui compoſent la partie hiſtorique de l'ouvrage de M. Wharton; il les déduit avec beaucoup d'ordre & de recherches.

On voit d'abord, dit-il, en remontant aux apôtres, que pluſieurs d'entr'eux ont été mariés. Le fait n'eſt pas conteſté par rapport à S. Pierre; & Clément d'Alexandrie, *Strom. l. III, p. 448*, aſſure que Philippe & S. Paul l'ont été pareillement. « Condamneront-ils auſſi les apôtres, » dit-il? car Pierre & Philippe ont eu » des enfans, & ce dernier a marié ſes » filles. Paul, dans une de ſes épîtres, » ne fait point difficulté de parler de ſa » femme, qu'il ne menoit pas avec lui, » parce qu'il n'avoit pas beſoin de beau» coup de ſervice. Divers martyrologes

du ix ſiecle nomment une ſainte Pétronille vierge, fille de S. Pierre.

L'hiſtoire eccléſiaſtique des trois premiers ſiecles, parle ſouvent d'évêques & d'autres prélats mariés. Denys d'Alexandrie, cité par Euſebe, *hiſt. eccleſ. l. VI, c. xlij.* parle d'un évêque d'Egypte nommé Choremont, qui pendant la perſécution de Decius, fut obligé de s'enfuir en Arabie avec ſa femme. Euſebe, *l. VIII, c. ix.* fait encore mention d'un évêque nommé Philée, qui ſouffrit le martyre ſous Dioclétien, & que le juge exhortoit à avoir pitié de ſa femme & de ſes enfans. S. Cyprien devoit être marié, puiſque Pontius, qui a écrit ſa vie, dit que ſa femme ne put jamais le détourner d'embraſſer le Chriſtianiſme. Il eſt vrai qu'en même temps on vit des évêques & des docteurs donner au célibat les éloges les plus outrés: éloges qui firent une vive impreſſion ſur un grand nombre d'eccléſiaſtiques; delà vient que le concile d'Elvire en Eſpagne, tenu vers l'an 305, ordonne généralement aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs femmes.

Le concile de Nicée, aſſemblé en 325, juſtifie la nouveauté du célibat des eccléſiaſtiques. Socrate rapporte que les évêques ayant réſolu de faire une *nouvelle loi*, νέμον νομον, par laquelle il ſeroit ordonné que les évêques, les prêtres & les diacres ſe ſépareroient des femmes qu'ils avoient épouſées lorſqu'ils n'étoient que laïques; comme l'on prenoit les opinions, Paphnuce, évêque d'une ville de la Haute-Thébaïde, ſe leva au milieu des autres évêques, & élevant la voix, dit qu'il ne falloit point impoſer un ſi peſant joug aux clercs & aux prêtres, que le mariage eſt honorable, & que le lit nuptial eſt ſans tache; qu'une trop grande ſévérité pourroit être nuiſible à l'égliſe; que tout le monde n'eſt pas capable d'une continence ſi parfaite, & que les femmes ne garderoient peut-être pas la chaſteté (il appelloit chaſteté, dit l'hiſtorien, l'uſage du mariage contracté ſelon les loix); qu'il ſuffiſoit que ceux qui avoient été admis dans le clergé ne ſe mariaſſent plus, ſans que l'on obligeât ceux qui s'étoient mariés étant laïques à quitter leurs femmes. Paphnuce ſoutint cet avis ſans aucune partialité; car non ſeulement il n'avoit jamais été marié, & même il n'avoit jamais eu connoiſſance d'aucune femme, ayant été élevé dès ſon enfance dans un monaſtere, & s'y étant fait admirer par ſa ſinguliere chaſteté. Tous les évêques ſe rendirent à ſon ſentiment, & ſans délibérer davantage, laiſſerent l'affaire en la liberté de ceux qui étoient mariés.

Il eſt encore certain que dans le même concile de Nicée, ſe trouvoit Spiridion, évêque de Trinite en Chypre, qui avoit femme & enfans. Sozomene, *l. I, c. xj.* & Socrate, *l. I, c. xij.* le diſent. Un concile arien, tenu à Arles en 353, défendit d'admettre aux ordres ſacrés un homme marié, à moins qu'il ne promît la converſion de ſa femme: ce qui fait voir qu'il s'agit d'une femme païenne. Le concile de Gangres en Paphlagonie, aſſemblé vers l'an 370, condamna Euſtathe, évêque, lequel ſoutenoit qu'on ne devoit pas communier de la main des prêtres mariés.

On trouve encore vers la fin du quatrieme ſiecle, d'illuſtres évêques mariés, entr'autres Grégoire, évêque de Nazianze, & pere de l'autre Grégoire & de Céſaire. Comme il fut élevé à l'épiſcopat vers l'an 329, il réſulte que ſes deux fils, du moins le cadet, étoient nés depuis l'épiſcopat de leur pere. Grégoire de Niſſe étoit marié, & c'eſt un fait qui n'eſt pas douteux. S. Chryſoſtome ſur la fin du même ſiecle s'eſt expliqué d'une maniere bien poſitive ſur le ſujet en queſtion, il dit « que quand S. Paul » ordonne à Tite, qu'il faut que l'évêque » ſoit mari d'une ſeule femme, il vouloit » fermer la bouche aux hérétiques qui » condamnoient le mariage, & juſtifier » que cet état eſt ſi précieux, que quoi- » qu'on y fût engagé, on pouvoit pour- » tant être élevé au trône pontifical. » Homil. 2. *ad Tit. p.* 1701.

On trouve un exemple mémorable dans le cinquieme ſiecle d'un évêque marié, c'eſt celui de Synéſius, élu évêque de Ptolémaïde en Cyrene, par Théophile, patriarche d'Alexandrie. Synéſius tâcha de ſe diſpenſer d'accepter l'épiſcopat; il

déduiſit ſes raiſons dans une lettre à Eutrope ſon frere, & le pria de rendre publique la proteſtation ſuivante : « j'ai une » femme que j'ai reçue de Dieu, & de la » main ſacrée de Théophile ; or je déclare » que je ne veux ni me ſéparer d'elle, ni » m'en approcher en cachette comme un » adultere : l'abandonner ſeroit une action » contraire à la piété, vivre avec elle » en ſecret, ſeroit contre la loi ; au contraire, je prierai Dieu qu'il me donne » beaucoup d'enfans & vertueux. » Cette proteſtation n'empêcha pas qu'il ne fût évêque, & qu'il ne fît de grands fruits : il falloit donc que la loi qui impoſe le célibat ne fût pas établie.

A cet exemple du cinquieme ſiecle, on peut ajouter celui de S. Hilaire, évêque de Poitiers, qui étoit marié, & qui eut au moins une fille de ſon mariage. Jean Gillot, qui a donné une édition de ce pere de l'égliſe en 1572, non ſeulement ne diſconvient pas du fait ; mais il cite même un paſſage de S. Jérôme, par lequel il paroît qu'il étoit plus ordinaire alors d'élire des évêques mariés que des évêques dans le célibat, parce que les premiers étoient jugés plus propres à la vie paſtorale.

La premiere loi qui impoſa le célibat aux eccléſiaſtiques, fut celle du pape Sirice, élu en 385, & qui ſiégea juſqu'à l'an 398. Antonin, archevêque de Florence, convient lui-même de cette époque ; mais l'égliſe d'Orient ne reçut point l'ordonnance de l'Occident. Pacien, évêque de Barcelone, qu'on doit auſſi mettre entre les évêques mariés, ne faiſoit en ſon particulier aucun cas de cette loi, comme il s'en exprime lui-même. « Siricius, direz-» vous, a enſeigné cela, mais depuis quand, » mon frere ? ſous l'empire de Théodoſe ? » c'eſt-à-dire, près de quatre cents ans » après la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il » s'enſuit delà que depuis l'avenue de » Jeſus-Chriſt juſqu'à l'empire de Théo-» doſe, perſonne n'a eu d'intelligence. »

La nouvelle loi de Sirice ne fut d'abord reçue que de peu d'égliſes. S. Paulin, évêque de Nole, ne ſe crut point obligé de s'y ſoumettre, & il appelle l'ordonnance de Sirice une *ſuperbe diſcrétion*. Il garda toujours ſa femme après avoir été ordonné prêtre, & il l'appelloit ſa Lucrece ; c'eſt ce qui paroît par la réponſe qu'il fit à Auſone. Ce dernier l'ayant nommé Tanaquille par illuſion à l'empire qu'elle avoit ſur ſon mari, dans ces vers.

Si prodi, Pauline, times, noſtraque vereris
Crimen amicitiæ, Tanaquil tua neſciat iſtud.

Paulin lui répondit :

. . . *Nec Tanaquil mihi, ſed Lucretia conjux.*

Paulin parle d'un autre prêtre nommé Aper qui garda ſa femme après ſon ordination. Le pape Innocent I renouvella la loi de Sirice en 404, mais elle fut encore mal obſervée ; car dans tout le cours de ce ſiecle, on trouve des eccléſiaſtiques mariés ; tel eſt Sidoine Appollinaire, évêque de Clermont en Auvergne, & tel eſt Proſper, évêque de Rhege, qui parle ainſi à ſa femme.

Age jam, precor, mearum
Comes irremota rerum,
Trepidam brevemque vitam
Domino meo dicamus.

En Orient on s'en tint aux conciles de Nicée & de Gangres, quoiqu'il y eût quelque diverſité de coutumes en quelques endroits. « En Theſſalie, dit Socrate » (*hiſt. eccléſ. l. V, c. xxij.*) quand un » clerc demeure depuis ſon ordination au-» près de la femme avec laquelle il avoit » contracté auparavant un légitime maria-» ge, il eſt dépoſé ; au lieu qu'en Orient » les clers & les évêques mêmes s'abſtien-» nent de leurs femmes, ſelon qu'il leur » plaît, ſans y être obligés par aucune » loi ni par aucune néceſſité ; car il y a » eu parmi eux pluſieurs évêques, qui » depuis qu'ils ont été élevés à cette » dignité, ont eu des enfans légitimes de » leur mariage. »

Dans le vj ſiecle, les loix ſur le célibat des prêtres furent plus régulierement obſervées, du moins confirmées. Auſſi peut-on citer plus de quinze conciles tant de France que d'Eſpagne, tenus dans ce ſiecle-là, qui renouvellerent les défenſes de tout

commerce des eccléſiaſtiques, tant avec leurs propres femmes qu'avec des femmes étrangeres.

Cette rigueur fut ſévérement interdite en Orient, non ſeulement dans ce ſiecle, mais dans le ſuivant, comme il paroit par le xiij canon du concile de Conſtantinople, appellé *in Trullo*. Ce canon porte: « nous » ſavons que dans l'égliſe romaine on tient » pour regle que ceux qui doivent être » ordonnés diacres ou prêtres, promettent » de ne plus avoir de commerce avec leurs » femmes; mais pour nous, ſuivant la » perfection de l'ancien canon apoſtolique, » nous voulons que les mariages des hom- » mes qui ſont dans les ordres ſacrés, ſub- » ſiſtent, ſans les priver de la compagnie » de leurs femmes dans les temps conve- » nables. En ſorte que ſi quelqu'un eſt » jugé digne d'être ordonné ſous-diacre, » diacre ou prêtre, il n'en ſera point exclu » pour être engagé dans un mariage légi- » time, & dans le temps de ſon ordina- » tion on ne lui fera point promettre de » s'abſtenir de la compagnie de ſa femme, » pour ne pas déshonorer le mariage que » Dieu a inſtitué & béni par ſa préſence. » Ce concile étoit compoſé de quatre patriar- ches d'Orient & de cent huit évêques de leurs patriarchats; auſſi les Grecs l'ont-ils reconnu pour œcuménique, & ils en ſui- vent encore aujourd'hui les déciſions.

Pour ce qui regarde l'égliſe romaine, elle ne relâcha rien de ſa ſévérité, malgré les oppoſitions qu'on lui fit de toutes parts; tantôt ce fut Udalric, évêque d'Ausbourg, dans le ix ſiecle, & Pierre Damien ſous Nicolas II & Alexandre II, qui firent ſur cette rigueur des remontrances humbles & raiſonnées; ils ne gagnerent rien. Gré- goire VII au contraire étendit cette rigueur ſous la peine d'anathême perpétuel; mais ſa conſtitution fut mal reçue en Allema- gne, en France, en Flandre, en Angle- terre & en Lombardie. L'oppoſition fut portée ſi loin à Cambrai, qu'on y fit brûler un homme qui avoit avancé que les prêtres mariés ne devoient point célébrer la meſſe ni l'office divin, & qu'on ne devoit pas y aſſiſter.

De ſavans hommes conſidérant les abus du célibat des prêtres, ont fait dès le xv ſiecle pluſieurs ouvrages, pour prouver la néceſſité de rendre le mariage aux paſteurs. L'archevêque de Palerme, connu ſous le nom de *Panormitanus*, ſe propoſe cette queſtion dans ſon commentaire ſur les dé- crétales, « ſi l'égliſe ne pourroit pas or- » donner aujourd'hui que les prêtres ſe » mariaſſent, comme chez les Grecs; & » répond nettement qu'il croit qu'oui. » « Non ſeulement, dit-il, je crois que » l'égliſe a ce pouvoir, mais j'eſtime que » pour le bien & le ſalut des ames elle » ſeroit bien de l'établir ainſi. Ceux qui » voudroient ſe contenir pour mériter » davantage, en ſeroient les maîtres. » Ceux qui ne voudroient pas vivre dans la » continence, pourroient ſe marier. » Polydore Virgile penſe de même. « Je » puis dire (ce ſont ſes termes) que loin » que cette chaſteté forcée l'emporte » ſur la chaſteté conjugale, au con- » traire l'ordre ſacerdotal a été extréme- » ment déshonoré, la religion profanée, » les bonnes ames affligées, & l'égliſe » flétrie d'opprobre, par les débauches » où entraîne l'obligation au célibat; de » ſorte qu'il ſeroit de la république chré- » tienne, & de l'ordre eccléſiaſtique, » qu'enfin on reſtituât aux prêtres le droit » du mariage public, dans lequel on pour- » roit vivre ſaintement. »

M. Wharton a publié pluſieurs autres ouvrages outre ſon traité du célibat. Il en préparoit encore de nouveaux qu'on a trouvés parmi ſes papiers, entre leſquels on a fait imprimer deux volumes de ſes ſermons. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WOTTAVE, LA (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne en Boheme. Elle prend ſa ſource dans le comté de Pilſen, vers les confins de la Baviere, coule de l'occident en orient, traverſe le cercle de Pragh, & va ſe jetter dans le Muldaw. (*D. J.*)

WOTTON-BASSET, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans le comté de Wilt. Elle a droit de marché, & envoie deux députés au parlement.

WOUW, (*Géogr. mod.*) village des Pays-Bas, dans la ſeigneurie de Berg-op- zoom, & à quatre milles de la ville de Berg-op-zoom. La police de ce village eſt compoſée d'un droſſard, d'un bourg-meſtre,

de ſept échevins & de douze geemenſmannen ou jurés. Le bourg-meſtre eſt le receveur des deniers publics & économiques, dont les recettes portent chaque année près de vingt mille florins pour le ſeul village de Wouw. Il y a une égliſe dans ce village pour les proteſtans, & une chapelle pour les catholiques. *(D. J.)*

W R E

WREAK, *(Géogr. mod.)* riviere d'Angleterre, dans la province de Leiceſter, qu'elle arroſe de l'eſt à l'oueſt, & vient enſuite ſe jeter dans la Stoure.

WREXHAM, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Denbigh. Son égliſe a un chœur d'orgues, ce qui eſt rare dans ce pays-là.

WRONOW, LAC, *(Géogr. mod.)* lac de l'empire ruſſien, dans la province de Rzeva. C'eſt dans ce lac que le Wolga prend ſa ſource. *Voyez* WOLGA.

WROXETER *ou* WROKCESTER, *(Géogr. mod.)* bourgade d'Angleterre, dans Shropshire, ſur la Saverne, un peu au deſſus de la ville de Shrewsbury. Pluſieurs ſavans anglois prétendent que cette bourgade ou village s'eſt élevé ſur les ruines de la *Viroconium* de Ptolomée ou de la *Vriconium* de l'itinéraire d'Antonin. *(D. J.)*

W U I

WUIST, *(Hiſt. mod.)* petite iſle de la mer d'Ecoſſe, & l'une de celles qu'on connoît ſous le nom d'iſles de Sketland; c'eſt une iſle unie, fertile & aſſez bien peuplée.

WURTCHAFFT, *(Hiſt. mod. d'Allemagne.)* c'eſt le nom allemand qu'on donne à Vienne à l'ancienne fête de l'*hôte* ou de l'*hôteſſe*. L'empereur Léopold renouvella pour Pierre le Grand cette fête, qui n'avoit point été en uſage pendant ſon regne. L'auteur de l'hiſtoire de l'empire de Ruſſie ſous Pierre le Grand, n'a point dédaigné de décrire la maniere dont le *wurtchafft* ſe célébra.

« L'empereur eſt l'hôtelier, l'impératrice l'hôteliere; le roi des Romains, » les archiducs, les archiducheſſes ſont » d'ordinaire les aides, & reçoivent dans » l'hôtellerie toutes les nations vêtues à » la plus ancienne mode de leur pays: » ceux qui ſont appellés à la fête, tirent » au ſort des billets. Sur chacun de ces » billets eſt écrit le nom de la nation & » de la condition qu'on doit repréſenter. » L'un a un billet de mandarin chinois, » l'autre de mirza tartare, de ſatrape » perſan, ou de ſénateur romain; une » princeſſe tire un billet de jardiniere ou » de laitiere; un prince eſt payſan ou » ſoldat. On forme des danſes convenables à tous ces caracteres. L'hôte & » l'hôteſſe & ſa famille ſervent à table.

» Telle eſt l'ancienne inſtitution: mais » dans cette occaſion le roi des Romains » Joſeph, & la comteſſe de Traun, repréſenterent les anciens Egyptiens: l'archiduc Charles & la comteſſe de Walſteing figuroient les Flamands du temps » de Charles-Quint. L'archiducheſſe Marie-» Eliſabeth, & le comte de Traun étoient » en tartares; l'archiducheſſe Joſephine » avec le comte de Vorkla étoient à la » perſane; l'archiducheſſe Marie-Anne & » le prince Maximilien de Hanovre, en » payſans de la Nord-Hollande. Pierre » s'habilla en payſan de Friſe, & on ne » lui adreſſa la parole qu'en cette qualité, » en lui parlant toujours du grand Czar » de Ruſſie. Ce ſont de très-petites particularités; mais, dit M. de Voltaire, » ce qui rappelle les anciennes mœurs, » peut, à quelques égards, mériter qu'on » en parle dans l'hiſtoire. *(D. J.)*

WURTEMBERG, WURTENBERG *ou* WIRTENBERG, *(Géog. mod.)* duché ſouverain d'Allemagne, dans la Suabe. Il eſt borné au nord par la Franconie, l'archevêché de Mayence & le palatinat du Rhin: au midi, par la principauté de Hohenzollern & de Furſtemberg: au levant, par le comté d'Oetingen, le marquiſat de Burgaw, le territoire d'Ulm, *&c.* au couchant, par une partie du palatinat du Rhin, du marquiſat de Bade & de la forêt-noire. Il a vingt-deux lieues de long & preſque autant de large.

L'empereur Maximilien I l'érigea en duché à la diete de Worms, en 1495, en faveur d'Everard

d'Everard *le bar*] n de *Wur-*
temberg, qu'on ı are d'Everard,
grand-maître de l n de Charlemagne,
eſt réduite à de D hes; ſavoir, la
ducale & celle de *Wurtemberg*-Oëls, établie dans la Baſſe-Siléſie. La ducale eſt aujourd'hui catholique.

Ce duché eſt un pays des plus fertiles & des plus peuplés d'Allemagne. Les grains, les fruits & les pâturages y ſont en abondance. Le Danube qui paſſe dans ſon voiſinage, & le Necker qui le traverſe, contribue beaucoup à enrichir les habitans par la facilité qu'ils ont de tranſporter leurs denrées chez l'étranger. Le duc de *Wurtemberg* eſt grand veneur de l'empire, & il a droit de porter la cornette impériale, lorſque l'empereur commande les armées en perſonne.

Conrart, ſurnommé de *Leonbergh*, en latin *Leontorius*, moine de l'ordre de Ciſteaux, naquit en 1450 dans le duché de *Wurtemberg*, & publia divers écrits que vous indiqueront les bibliographes; c'eſt aſſez d'en citer ici deux ou trois, dont ils ne font aucune mention.

Le premier eſt une réviſion, correction & augmentation de la gloſe ordinaire de Walafridus Strabo, moine de l'abbaye de Fulde, ſur toute l'Ecriture-Sainte. Cette gloſe ordinaire eſt une chaîne d'interpretes de l'Ecriture compoſée dans des temps de barbarie, & qui, à la honte des ſciences, a eu plus de trente éditions. La premiere eſt de Nuremberg, en 1496, ſix volumes *in-fol.* & la derniere eſt d'Anvers en 1634, en ſix vol. *in-fol.* Le ſecond des ouvrages de *Leonbergh* eſt une édition des *Poſtillæ Hugonis de ſancto Charo, in univerſâ bibliâ*, à Bâle en 1504, en ſix volumes *in-fol.* C'eſt un commentaire ſur la bible, encore plus barbare que le précédent.

Un troiſieme ouvrage de Leontorius eſt une édition des *opera ſancti Ambroſii*, *Baſiliæ* 1506, en deux volumes *in-4°*. L'auteur vivoit encore en 1520.

André (Jacques), théologien luthérien du ſeizieme ſiecle, naquit auſſi dans le duché de *Wurtemberg* en 1528. Il fit grand bruit par ſes ſermons & par ſes livres de controverſe que perſonne ne lit aujourd'hui. Il mourut en 1590, âgé d'environ 62 ans, après a r fois. Il eut de ſon premier l garçons & neuf filles, & ét n v ſe mariant, que ſes pa l'av tiné à être charpentier.

Friſchlin (Nicodeme) naquit dans le duché de *Wurtemberg* en 1547. Il a donné des ouvrages de littérature & de poéſie, dont vous trouverez l'ennuyeux catalogue dans le P. Niceron. Il mourut en 1590, âgé de quarante-trois ans.

Hunnius (Ægidius), autre théologien de la confeſſion d'Ausbourg, naquit dans un village du pays de *Wurtemberg* l'an 1550. Il fut également fécond & en livres pleins d'invectives & en enfans. On a fait une édition de ſes œuvres en cinq volumes *in-fol.* Dans ce recueil eſt ſon *Calvinus judaiſans.* Il y accuſe Calvin de tant d'héréſies, & avec tant de violence, que ce réformateur auroit pu craindre le ſort de Servet, ſi Hunnius eût pu le faire arrêter. Il mourut l'an 1603, au lit d'honneur, c'eſt-à-dire, en combattant contre les Calviniſtes, les Catholiques & les demi-Luthériens. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

WURTZBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de l'évêché de même nom, ſur le Mein, qu'on paſſe ſur un pont, à dix-huit lieues au ſud-oueſt de Bamberg, & à cent vingt au nord-oueſt de Vienne. Elle a été autrefois impériale, mais elle eſt aujourd'hui ſujette à ſon évêque qui y réſide. Il y a dans cette ville une petite univerſité, érigée en 1034. *Long.* 27, 38; *latit.* 49, 2. (*D. J.*)

WURTZBOURG, *évêque de*, (*Géog. mod.*) l'évêché de *Wurtzbourg* eſt borné par le comté de Henneberg, le duché de Cobourg, l'abbaye de Fulde, l'archevêché de Mayence, le marquiſat d'Anſpach, & l'évêché de Bamberg. Il fut fondé en 741, par S. Boniface; il eſt d'une grande étendue, & celui qui en eſt revêtu eſt duc de Franconie. Le chapitre eſt compoſé de vingt-quatre chanoines & de cinq dignitaires. On ne peut parvenir à cet évêché ſans avoir été chanoine. (*D. J.*)

W Y C

WYCK-TE-DUERSTEDE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Duroſtu-*

dium, petite ville des Pays-Bas, dans la province d'Utrecht, ſur le Rhin, au commencement de la riviere de Leck, à environ quatre lieues d'Utrecht, & à deux au deſſous de Rheven. Charlemagne fit donation de cette ville & de ſon territoire à Harmacarus, ſixieme évêque d'Utrecht. Jean Eritheme raconte qu'elle avoit autrefois trois lieues de circonférence, & cinquante-cinq égliſes paroiſſiales; mais que les Normands & les Danois la ruinerent juſqu'à trois fois.

Cette petite ville fut bâtie ſur le bord du Rhin, par Gisbert d'Abconde, évêque d'Utrecht en 1300. On lui donna le nom de *Durſted*, parce qu'elle étoit voiſine des ruines de l'ancienne ville de Dureſtat, autrefois la capitale du comté de Teyſterband. Dureſtat étoit une place importante, & qui ayant été pluſieurs fois ſaccagée par les Normands & par d'autres barbares, fut entiérement abandonnée, il y a près de neuf cents ans. *Long.* 32, 2. *latit.* 51, 50.

WYE, LA, *ou* WIE, *(Géog. mod.)* riviere d'Angleterre, dans la province de Derby; un peu au deſſous de ſa ſource, neuf fontaines méridionales ſortent d'un rocher, dans l'eſpace de vingt-quatre piés; il y a huit de ces fontaines dont les eaux ſont chaudes, & l'eau de la neuvieme eſt très-froide. On a élevé dans cet endroit un bâtiment de pierre de taille, pour les faire paſſer pardeſſous. Il eſt aſſez vraiſemblable que ces eaux ont été connues des Romains, & qu'ils en ont fait uſage pour des bains: car on voit dans cet endroit un chemin pavé, nommé *Bathgate*, qui part de Buxton, & conduit à huit milles de là, au village de Barth. La *Wye* coule de Buxton à Bakewell, & ſe jette un peu au deſſous dans le Darwen. *(D. J.)*

WYE, *la*, *(Géog. mod.)* en latin moderne *Vaga*, riviere d'Angleterre au pays de Galles. Elle prend ſa ſource au comté de Montgommery, arroſe ceux de Radnor & de Hereford. *(D. J.)*

WYL, *ou* WYLEN, *ou* WEIL, *(Géogr. mod.)* petite ville de Suiſſe, entre le Thourgaw & le Toggembourg, & la capitale des terres anciennes de l'abbé de Saint-Gall, qui y a ſa cour & ſon palais; mais les quatre cantons, Zurich, Lucerne, Schwith, & Glaris, ont droit, comme protecteurs de l'abbaye de Saint-Gall, de tenir tour-à-tour à *Wil*, un homme qui a le titre & l'autorité de capitaine du pays; on change cet homme tous les deux ans; & ni ſon autorité, ni celle de l'abbé de Saint-Gall, n'empêche point que la petite ville de *Wil* ne jouiſſe de grands privileges. *(D. J.)*

WYLACH, *ou* WILACK, *ou* ILLOK, *(Géogr. mod.)* bourgade de la Baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur la droite du Danube, à dix lieues au ſud-eſt d'Eſſex. Lazius croit que c'eſt l'ancienne *Ivollum*. *(D. J.)*

WYNANDER-MEER, *(Géog. mod.)* lac d'Angleterre, dans la province de Weſtmorland. *Voy.* WINANDER-MEER. *(D. J.)*

WYREHALL, WIREHAL, WIRHAL, WERALL, & par les Gallois *Kill-Gury*, *(Géog. mod.)* preſqu'iſle de l'Angleterre, en Chershire. Elle s'étend du nord-oueſt au ſud-eſt, de la longueur de ſeize milles, ſur huit de largeur. Autrefois elle étoit inculte & toute *afforeſtée*, pour me ſervir du terme de la Juriſprudence du pays; mais Edouard III la fit déforeſter, c'eſt-à-dire, qu'il permit à tout le monde d'en extirper le bois, d'y chaſſer & d'y bâtir. Auſſi elle eſt aujourd'hui paſſablement peuplée, & parſemée de jolis bourgs qui compoſent enſemble treize paroiſſes. Il eſt vrai que ſon terroir eſt ſec, mais la pêche y eſt abondante. *(D. J.)*

WYSOGROD, *(Géog. mod.)* petite ville de la grande Pologne, au duché de Maſovie, ſur la Viſtule, entre Warſovie & Plocczko, à ſix lieues de cette derniere ville. *Long.* 46, 22; *latit.* 57, 40. *(D. J.)*

WYSSERA, LA, *(Géog. mod.)* riviere de l'empire ruſſien, en Sibérie. Elle tombe des rochers, des montagnes de Joégoria, & ſe jette dans la riviere de Cam, laquelle ſe décharge dans le Wolga.

X X

X, ſ. f. *(Gram.)* c'eſt la vingt-troiſieme lettre, & la dix-huitieme conſonne de l'alphabet françois. Nous la nommons *ixe*, & c'eſt ce nom qui eſt féminin; mais cette dénomination ne ſauroit convenir à l'épellation; & pour déſigner ce caractere, relativement à ſa deſtination originelle, il faut l'appeller *xe*, nom maſculin.

Nous tenons cette lettre des Latins, qui en avoient pris l'idée dans l'alphabet grec, pour repréſenter les deux conſonnes fortes *C S*, ou les deux foibles *G Z*. C'étoit donc l'abréviation de deux conſonnes réunies, ou une conſonne double: *X duplicem, loco C & S, vel G & S, poſteà à græcis inventam, aſſumpſimus*, dit Priſcien, *(lib. I.)* c'eſt pourquoi Quintilien, *(I. iv.)* obſerve qu'on auroit pu ſe paſſer de ce caractere; *X litterâ carere potuimus, ſi non quæſiſſemus:* & nous apprenons de Victorin *(Art. gram. I.)* que les anciens Latins écrivoient ſéparément chacune des deux conſonnes réunies ſous ce ſeul caractere; *latini voces quæ in X litteram incidunt, ſi in declinatione earum apparebat G, ſcribebant G & S, ut* conjugs legs. *Nigidius in libris ſuis X litterâ non eſt uſus, antiquitatem ſequens.*

J'ai dit que les Latins avoient pris l'idée de leur *X* dans l'alphabet grec, non qu'ils y aient pris le caractere qui y avoit la même valeur, ſavoir ξ ou ξ, mais parce qu'ils ont emprunté le *X*, qui y valoit *K H*, ou *K*, pour ſignifier leur *C S* ou *G Z*.

Cette lettre a dans notre orthographe différentes valeurs, & pour les déterminer je la conſidérerai au commencement, au milieu, & à la fin des mots.

I. Elle ne ſe trouve au commencement que d'un très-petit nombre de noms propres, empruntés des langues étrangeres, & il faut l'y prononcer avec ſa valeur primitive *C S*, excepté quelques-uns, devenus plus communs & adoucis par l'uſage; comme *Xavier*, que l'on prononce *Gzavier*; *Xénophon*, que l'on prononce quelquefois *Sénophon*; *Ximénez*, qui ſe prononce *Siménez* ou *Chiménez*.

II. Si la lettre *X* eſt au milieu du mot, elle y a différentes valeurs, ſelon ſes diverſes poſitions.

1°. Elle tient lieu de *C S* entre deux voyelles, lorſque la premiere n'eſt pas un *e* initial; comme *axe, maxime, Alexandre, Mexique, ſexe, flexible, vexation, fixer, Ixion, oxicrat, paradoxe, luxe, luxation, fluxion*, &c.

On en exceptoit autrefois les mots *Bruxelles, Flexelles, Uxelles*, qui ne font plus exception, parce qu'on les écrit conformément à la prononciation, *Bruſſelles, Fleſſelles, Uſſelles*; mais il faut encore excepter aujourd'hui *ſixain, ſixieme, deuxieme, dixain, dixaine, dixainier, dixieme*, où *X* ſe prononce comme *Z*; & *ſoixante, ſoixantaine, ſoixantieme*, que l'on prononce *ſoiſſante, ſoiſſantaine, ſoiſſantieme*.

2°. Elle tient encore lieu de *C S*, lorſqu'elle a après elle un *C* guttural, ſuivi d'une des trois voyelles *a, o, u*, ou d'une conſonne, ou lorſqu'elle eſt ſuivie de toute autre conſonne, excepté *H*; comme *excavation, excommunié, excuſe, excluſion, excrément, exfolier, expédient, mixtion, exploit, extrait.*

3°. Elle tient lieu de *G Z*, lorſqu'étant entre deux voyelles, la premiere eſt un *e* initial; & dans ce cas la lettre *h* qui précéderoit l'une des deux voyelles eſt réputée nulle: comme dans *examen, héxametre, exécution, exhérédation, exil, exhiber, exorde, exhorter, exultation, exhumer.*

4°. Elle tient lieu de *C* guttural, quand elle eſt ſuivie d'un *C* ſifflant, à cauſe de la voyelle ſuivante *e* ou *i*; comme *excès, exciter*, qui ſe prononcent *eccès, ecciter.*

III. Lorſque la lettre *X* eſt à la fin des mots, elle y a, ſelon l'occurrence, différentes valeurs.

1°. Elle vaut autant que *C S* à la fin des noms propres, *Palafox, Pollux*,

Styx ; des noms appellatifs, *borax*, *index*, *larynx*, *lynx*, *ſphinx* ; & des deux adjectifs *perplex*, *préfix*.

2°. Lorſque les deux adjectifs numéraux *ſix*, *dix*, ne ſont point ſuivis du nom de l'eſpece nombrée, on y prononce *x* comme un ſifflement fort ; *j'en ai dix*, *prenez-en ſix*.

3°. *Deux*, *ſix*, *dix*, étant ſuivis du nom de l'eſpece nombrée, commençant par une voyelle, ou par une *h* muette, ou bien *dix* n'étant qu'une partie élémentaire d'un mot numéral compoſé & ſe trouvant ſuivi d'une autre partie de même nature, on prononce *X* comme un ſifflement foible, ou *Z* : *deux hommes*, *ſix aunes*, *dix ans*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *dix-neuvieme*.

4°. A la fin de tout autre mot, *X* ne ſe prononce pas, ou ſe prononce comme *Z*. Voici les occaſions où l'on prononce *X* à la fin des mots, le mot ſuivant commençant par une voyelle, ou par une *h* muette ; 1°. Après *aux*, comme *aux amis*, *aux hommes*. 2°. A la fin d'un nom ſuivi de ſon adjectif, quand ce nom n'a pas *x* au ſingulier ; *chevaux alertes*, *cheveux épars*, *travaux inutiles*, *feux ardens*, *vœux indiſcrets*. 3°. A la fin d'un adjectif ſuivi du nom avec lequel il s'accorde ; *heureux amant*, *faux accords*, *affreux état*, *ſéditieux inſulaires*. 4°. Après les verbes *veux* & *peux* ; comme *je veux y aller*, *tu peux écrire*, *je peux attendre*, *tu en veux une*.

X dans la numération romaine, valoit 10 ; & avec un trait horizontal $\bar{X}$ valoit 10000. ⋈ valoit ſeulement 1000. *I* avant *X* en ſouſtrait une unité, & *IX* = 9 : au contraire *XI* = 11, *XII* = 12, *XIII* = 13, *XIV* = 14, *XV* = 15, *&c.* *X* avant *L* ou avant *C*, indique qu'il faut déduire 10 de 50 ou de 100 ; ainſi *XL* = 40, *XC* = 90.

La monnoie frappée à Amiens eſt marquée X. (*B. E. R. M.*)

X, (*Médail. Monnoie. Littérat.*) On voit ſouvent les lettres grecques X & P, jointes ainſi $\overset{P}{X}$ ſur les anciennes médailles. Nous trouvons la premiere lettre, c'eſt-à-dire un *X*, ſur de grandes monnoies de cuivre, où cette marque paroît avoir été miſe pour des raiſons de police civile.

Quelques antiquaires ont pris cette marque pour une date, & d'autres pour la lettre initiale d'un nom propre ; mais ces deux conjectures ne ſont appuyées d'aucune raiſon ſolide. M. Ward ſuppoſe bien mieux que cette lettre eſt une abréviation du mot grec XPHMA, qui veut dire *monnoie*, & qu'on a gravé cette marque ſur ces pieces pour indiquer leur cours comme monnoie ; ce moyen a paru d'autant plus propre, que ces ſortes de monnoies n'ont aucune empreinte de tête de roi, comme l'ont nos monnoies d'or & d'argent ; mais on y voit un Jupiter avec un aigle perché ſur un foudre au revers.

Ce caractere $\overset{P}{X}$ fut enſuite tranſporté, par Conſtantin, ſur ſes monnoies & ſes drapeaux à un tout autre deſſein ; il en fit uſage pour déſigner en abregé le mot XPICTOC ; en quoi il fut ſuivi non ſeulement par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, mais par des particuliers qui firent graver dévotement la même marque $\overset{P}{X}$ ſur leurs lampes & autres meubles. Le même uſage eut lieu pour les vaſes conſacrés dans les égliſes.

Dans la ſuite, la marque $\overset{P}{X}$ vint à être employée dans les manuſcrits, ſimplement pour notes critiques, ſervant à coter des endroits remarquables ; & alors cette marque fut miſe pour les deux lettres initiales du mot grec XPHCIMON, *utile* ; c'eſt ce que nous apprenons d'Iſidore Orig. *liv. I*, *c. xx.* *Voyez* les *Tranſ. Philoſ. n°. 474. § 1.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

X x *x*, (*Ecriture.*) du côté de la 1re figure, les deux premieres ſont compoſées dans leurs premieres parties de la 1, 8, 7, 6, 5, parties d'O, & un plain boutonné en forme de point. Dans leurs ſecondes, c'eſt un C entier.

A l'égard de la troiſieme *x*, la premiere partie eſt un *e* renverſé, la ſeconde eſt un *e* pur ; celles-ci ſe forment en un ſeul temps, du mouvement mixte des doigts & du poignet ; celles-là en deux temps, du même mouvement.

X, (*Econom. ruſtiq.*) l'*x* du moulin eſt une piece de fer, en forme d'*x*, qui a

un trou quarré au milieu pour recevoir la tête du petit fer. Sur cette piece eſt poſée la meule de deſſus, & l'*x* eſt entaillée de toute ſon épaiſſeur dans la meule de deſſus.

XAB

XABEA, EXABIA, *(Géog. mod.)* dans le Portulan de Michelot; petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, avec une rade, dont le cap S. Martin fait l'entrée. *(D. J.)*

XACA, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom d'un dieu japonois. *Voyez* les *articles philoſophie des* INDIENS, *& des* JAPONOIS.

XACO, *(Hiſt.)* ſupérieur général des différentes ſectes des Bonzes; ces prêtres idolâtres mépriſés à la Chine & en grande vénération au Japon, où cependant on n'ignore point leur débauche & leur hypocriſie, ſont diviſés en pluſieurs ſectes qu'on diſtingue par la couleur de leurs habits. La premiere eſt des *Xenxus*, qui prétendent que l'ame eſt mortelle; la ſeconde des *Xodovins*, qui croient l'immortalité de l'ame; la troiſieme des *Foquexus*, docteurs de *Xaca*, les plus honnêtes d'entre les Bonzes; La quatrieme des *Negous*, les meilleurs ſoldats de l'empire; la cinquieme des *Jxoxus*, qui paſſent pour ſorciers. On y ajoute les *Arbors-bouxes*, grands contemplateurs & qui ſont leurs demeures dans des arbres creux; les *Jenguis* & les *Géoguis*, directeurs des Pélerins. Toutes ces ſectes ont *Xaco* pour ſupérieur général. Leurs ſupérieurs particuliers appellés *Tundes*, revêtus du pouvoir de faire des prêtres, reconnoiſſent la ſuprématie de Xaco. *Charlevoix*, hiſtoire du Japon.

XAGUA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot. exot.)* le *xagua* d'Oviedo paroît être le genipanier, dont on a donné les caracteres au *mot* GENIPA.

C'eſt un grand arbre commun dans toutes les iſles de l'Amérique. Il eſt haut comme un chêne, épais, droit, ſolide, couvert d'une écorce cendrée & ridée. Ses branches s'étendent d'eſpace en eſpace en maniere de bras, de même que celles des ſapins de l'Europe. Ses feuilles ſont diſpoſées par touffes ondées, longues d'un pié, larges de 4 pouces, & finiſſant en pointe.

Il s'éleve du milieu de ces feuilles de gros bouquets de fleurs d'une ſeule piece, en cloche, larges, découpées profondément en cinq pointes; de couleur blanche en s'épanouiſſant, & enfin d'un jaune foncé. Du centre de cette fleur ſortent cinq étamines & un piſtil, qui a ſon origine dans le fond du calice.

Quand la fleur eſt tombée, ce calice devient un fruit gros comme le poing, de figure ovale, également pointu par les deux bouts. Ce fruit eſt charnu, couvert d'une écorce épaiſſe, griſe-verdâtre, & comme ſaupoudrée de pouſſiere; la chair du fruit eſt tendre, blanche, ſéparée en deux loges qui ſont remplies de ſemences demi-rondes, applaties, ſemblables à nos geſſes communes. Le ſuc de ce fruit teint en noir, mais d'une noirceur qui ſe diſſipe d'elle-même, au bout de quelques jours.

Le janipaba de Piſon, n'eſt qu'une eſpece de *xagua* ou de genipanier. *Voyez* JANIPABA. *(D. J.)*

XAGUA, *(Géog. mod.)* port de l'Amérique, dans l'iſle de Cuba, ſur ſa côte méridionale, entre l'iſle de Pinos & la ville de Spiritu-Sancto, environ à 15 lieues du port de la Trinité. C'eſt un des plus beaux ports de l'Amérique; il a 6 lieues de circuit, & une petite iſle dans le milieu, où l'on trouve de l'eau douce. *(D. J.)*

XAHUALI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* bel arbre de la Nouvelle-Eſpagne, dont les feuilles reſſemblent à celles du frêne. Son bois eſt fort peſant & compacte; ſa couleur eſt jaune & mouchetée: il porte un fruit ſemblable au poivre. Les Indiens en tirent une liqueur qui les fortifie, & dont ils ſe ſervent pour ſe noircir les jambes & le corps. Cette couleur ne s'en va point à l'eau, mais elle diſparoît d'elle-même en une quinzaine de jours.

XAINTES, *(Géog. mod.)* ville de France, capitale de la Saintonge. *Voyez* SAINTES.

XALAPPA, *(Géogr. mod.)* ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle-Eſpagne, province de Tlaſcala, dans les terres, à 16 lieues de la Vera-Cruz. Ses habitans ſont un mélange d'indiens & d'eſpagnols. *(D. J.)*

XALCOCOTL, ſ. m. *(Hiſt. nat. bot.)*

c'eſt le nom que les Mexicains donnent à un arbre qui paroît être le même que le goyavier, appellé par les Eſpagnols *guyabo*. Il y en a de deux eſpeces au Mexique. La premiere a les feuilles de l'oranger, mais elles ſont plus petites & velues, ſes fleurs ſont blanches; ſon fruit eſt rond, & rempli de petits grains comme les figues. Ses feuilles ſont aſtringentes & acerbes; elles guériſſent, dit-on, la galle. L'écorce eſt auſſi très-efficace; on lui attribue la vertu de guérir les enflures des jambes, les plaies fiſtuleuſes, & même la ſurdité. Son fruit ſent la punaiſe, ce qui n'empêche pas que ſon goût ne ſoit excellent. La ſeconde eſpece differe de la premiere, en ce que ſon fruit eſt plus gros & n'a point une odeur ſi forte.

XALISCO, LES ISLES DE, (*Géogr. mod.*) iſles de la mer du Sud, ſur la côte de la Nouvelle-Eſpagne, à l'occident de Guadalajara, & tout auprès du cap Corriente, au midi de l'embouchure de la mer Vermeille. Elles ſont au nombre de quatre. (*D. J.*)

XALON (LE), (*Géogr. mod.*) riviere d'Eſpagne. Elle a ſa ſource dans la vieille-Caſtille, auprès de Médina-Céli, & ſe perd dans l'Ebre, au deſſus de Saragoſſe. C'eſt le *Salo* des anciens. (*D. J.*)

XALXOCOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) *Voyez* XALCOCOTL.

XAMABUGIS, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) ce ſont des eſpeces de bonzes ou de moines japonnois, qui ſuivent le budſdoïſme, ou la religion de Siaka. Ils ſervent de guides aux dévots pélerins qui vont viſiter les temples de leurs fauſſes divinités. Ils leur font faire le voyage piés nus; les obligent d'obſerver une abſtinence très-ſévere, & ils abandonnent ſans pitié les infortunés qui ſont hors d'état de ſuivre la caravane, & qui périſſent faute de ſecours dans les déſerts que l'on eſt forcé de traverſer. Enſuite ces moines barbares remettent leurs pélerins ſous la conduite des jenguis, bonzes encore plus inhumains, qui les traitent avec une dureté que le fanatiſme le plus outré auroit peine à juſtifier. *Voyez* SIAKA.

XAMDELLILHA, *terme de relation*, priere d'action de graces que font les pauvres arabes après leur repas. Les grands ſeigneurs arabes invitent ſouvent des gens du petit peuple, & même des pauvres, à manger avec eux; ces ſortes de conviés ſe levent toujours d'abord qu'ils ont fini de manger, & pour lors ils ne manquent jamais de dire à haute voix *xamdellilha*, mot qui ſignifie *Dieu ſoit loué*. Ce diſcours eſt très-noble, & ne s'adreſſe point au maître de la maiſon; mais à Dieu ſeul qui eſt l'auteur de tous les biens. (*D. J.*)

XAMI, ſ. m. (*Méd. arabe.*) les Arabes déſignent par ce mot le caroubier; mais ce n'eſt pas notre caroubier de Naples ou d'Eſpagne; c'eſt un arbre bien différent, qui eſt peut-être l'acacia, lequel porte des ſiliques, & donne un fruit qui eſt aſtringent, qualité que les Arabes attribuent à la plante qu'ils appellent *xami*. (*D. J.*)

XAMO, *le déſert de*, (*Géog. mod.*) vaſte déſert de la Tartarie, vers les frontieres de la Chine. La nouvelle carte de la Grande-Ruſſie le coupe en quatre parties.

XAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) on nomme ainſi en quelques endroits de la domination du grand ſeigneur, ce qu'on nomme communément *kan*, *chan*, & *caravanſerai*. *Voyez* ces mots, *Diction. de commerce*.

XANTHE, ſ. m. (*Mythol.*) les poëtes ne parlent point comme l'hiſtoire. Chez eux rien ne s'opere que merveilleuſement.

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'eſt Neptune en courroux qui gourmande les flots.

Après le ſanglant combat qui fut donné ſur les rives du *Xanthe*, le lit de ce fleuve ſe trouva chargé de corps morts, ſon eau ſe déborda dans la campagne, on retira de l'eau les cadavres, on les brûla ſur un bûcher. Comment Homere raconte-t-il ce fait? Il feint *Iliad. l. XXI.* que ce fleuve oppreſſé dans ſon lit, en fit ſes plaintes à Achille, & que ce héros ne l'ayant pas ſatisfait, il ſe déborda contre lui, & le pourſuivant avec rapidité, il l'auroit noyé, ſi Neptune & Minerve envoyé par Jupiter, ne lui euſſent promis une prompte ſatisfaction. Le même poëte ayant à nous apprendre que les inondations de la mer ruinerent, quelque temps après

la retraite des Grecs, cette fameuſe muraille, qu'ils avoient élevée pendant le ſiege de Troye, pour ſe mettre à couvert des inſultes de leurs ennemis, dit que Neptune irrité de l'entrepriſe des Grecs, étoit allé prier Jupiter de lui permettre de l'abattre avec ſon trident; & qu'ayant intéreſſé Apollon dans ſa vengeance, ils avoient travaillé de concert à renverſer cet ouvrage. Si Turnus brûle la flotte d'Enée, Virgile fait paroître Cybele, qui change ſes vaiſſeaux en nymphes de la mer. *(D. J.)*

XANTHE, *Xanthus*, *(Géogr. anc.)* fameuſe riviere de la Troade, dans l'Aſie mineure. Elle a ſa ſource au mont Ida, & ſe perd dans l'Helleſpont. Pline, *l. V. c. xxx.* dit qu'elle ſe joint avec le Simoïs, autre riviere célebre dans les poëmes d'Homere & de Virgile; ces deux rivieres vont enſemble au port des Achéens.

Bien des auteurs croient que le *Xanthe* & le Scamandre ne ſont qu'une ſeule riviere, fondés ſur ces vers d'Homere, *Iliad. v. 74.*

Les dieux l'appellent Xanthe, *& les hommes Scamandre.*

Elien dans ſon hiſtoire des animaux, *l. VIII. c. xxj.* donne une origine aſſez naturelle de ce double nom. Il dit que le Scamandre a la vertu, que les brebis qui boivent de ſon eau, deviennent rouſſes, ξανθας: delà, ajoute-t-il, cette riviere a pris le nom de *Xanthe*, tiré de la couleur qu'elle donne aux brebis.

2°. *Xanthe*, riviere de l'Aſie mineure, dans la Lycie; elle a ſa ſource dans le mont Taurus, arroſe les villes de *Xanthe* & de Patare, & ſe jette enſuite dans la mer Méditerranée. Ptolomée, *l. V. c. iij.* en met l'embouchure après Telmeſſe, auprès de Patare. Strabon aſſure, *l. XIV. p. 665.* qu'on l'appelloit anciennement *Sirbes.* Il dit qu'en ſe remontant dix ſtades, on trouvoit le temple de Latone, & que ſoixante ſtades plus haut que ce temple, étoit la ville qu'il nomme *Xanthe.* Ovide, *métamorph. liv. IX. v. 645.* dit de cette riviere:

Jam Cragon, & Lymiren Xanthique reliquerat undas.

3°. *Xanthe* ou *Xanthopolis*, ancienne ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie. Strabon, *l. XIV. p. 666.* dit que c'étoit la plus grande ville de cette province. On a vu dans l'article précédent qu'elle étoit à 70 ſtades de ſon embouchure, ſelon cet auteur. Pline *l. V. c. xxvij.* l'en met à 15 mille pas; c'eſt 6 mille pas de plus que le calcul de Strabon. Ptolomée, *l. V. c. iij.* la nomme dans ſa liſte des villes méditerranées. Appien raconte comment les habitans de *Xanthe*, amoureux de leur liberté, voyant leur ville priſe par Brutus, l'un des meurtriers de Céſar, ſe donnerent eux-mêmes la mort, & brûlerent leur ville, plutôt que de ſe ſoumettre au vainqueur. Il remarque que c'étoit pour la troiſieme fois que cette ville éprouvoit un pareil deſtin; que la même choſe étoit arrivée lorſque Harpale, général du grand Cyrus, avoit aſſiégé la ville de *Xanthe*, & lorſque Alexandre, fils de Philippe, avoit cru s'en rendre maître.

Cette ville ſe releva dans la ſuite; car outre que Strabon & Pline, poſtérieurs au temps de Brutus, en parlent comme d'une ville ſubſiſtante, je la trouve au rang des villes épiſcopales de la Lycie, ſous le nom de *Xanthi*, qui eſt le génitif de ſon nom dans la notice de Léon le ſage. Mais elle eſt nommée Ξανθος, *Xanthus* dans celle d'Hiérocles; elle eſt du Mentaſili, dans la Natolie, ſur la côte méridionale.

4°. *Xanthe*, riviere d'Epire. Helenus, qui s'étoit établi dans ce pays-là, après le ſac de Troye, avoit donné le nom de *Xanthe* à un petit ruiſſeau. C'eſt ce que Virgile, *Æneid. l. III. v. 350.* exprime par ce vers:

Arentem Xanthi cognomine rivum
Agnoſco.

5°. *Xanthe*, ville ancienne de l'iſle de Lesbos, ſelon Etienne le géographe.

C'eſt de *Xanthe*, ville de Lycie, qu'étoit Olen, poëte grec, plus ancien qu'Orphée. Il compoſa pluſieurs hymnes, que l'on chantoit dans l'iſle de Délos aux grandes ſolemnités de la religion, nommément en l'honneur de la déeſſe Lucine, qu'il diſoit être la mere de Cupidon. Quelques auteurs

prétendent qu'il fut l'un des hyperboréens qui fonderent l'oracle de Delphes, & qu'il y exerça le premier la fonction de prêtre d'Apollon, je veux dire, celle de rendre réponſe aux conſultans en vers héxametres.

Ménécrates étoit de la même ville. Il avoit fait l'hiſtoire de la Lycie, celle de Nicée, & celle d'Hercule. Il ne faut pas le confondre avec Ménécrate d'Elée, qui avoit décrit l'Helleſpont, & les pays qui le bordent. C'eſt une perte conſidérable que celle de cet ouvrage, au lieu que les œuvres de Ménécrate de Lycie, n'étoient pas de la premiere réputation. *(D. J.)*

XANTHIQUES, ſ. m. pl. *(Antiquités grecques.)* ξανθικα; fête des Macédoniens, & qui étoit ainſi nommée, parce qu'elle ſe célébroit dans le mois Xanthus, & dans le temps que toute la famille royale étoit purifiée, ainſi que l'armée, par la luſtration. Après cette cérémonie, la fête commençoit, l'armée ſe partageoit en deux camps, qui ſe mettoient en bataille l'un contre l'autre, & faiſoient pour le plaiſir des ſpectateurs toute ſorte d'évolutions & de combats feints. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. p. 417. (D. J.)*

XANTHIUM, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante qu'on a déja caractériſé ſous le nom vulgaire de *petit glouteron*, au *mot* GLOUTERON.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, entre leſquelles nous nous contenterons de décrire la plus commune, *xanthium vulgare*, en anglois, *the ſmall burdock.*

Sa tige s'éleve ſeulement à la hauteur d'un pié & demi; elle eſt rameuſe, velue, marquée de points rouges, s'étendant au large: ſes feuilles ſont beaucoup plus petites que celles de la bardane, vertes, approchant de celles du pas-d'âne, dentelées en leurs bords, d'un goût un peu âcre, tirant ſur l'aromatique; ſa fleur eſt un bouquet à fleurons, ſemblable à de petites veſſies, & contenant chacune une étamine; ces fleurons tombent facilement, & ils ne laiſſent après eux aucune graiſſe; mais il naît ſur les mêmes piés qui fleuriſſent, des fruits oblongs, gros comme de petites olives, hériſſés de piquans qui s'attachent aux habits; chacun de ces fruits eſt diviſé dans ſa longueur en deux loges, qui renferment des ſemences oblongues; ſa racine eſt petite, blanche, garnie de fibres aſſez groſſes. Cette plante croit dans les terres graſſes, contre les murailles, & dans les foſſés dont l'eau a été deſſéchée. Sa racine eſt d'un goût âcre & amer, ce qui fait qu'on l'eſtime digeſtive & réſolutive; on l'emploie, mais ſans ſuccès, dans les tumeurs ſcrophuleuſes. *(D. J.)*

XANTHO, ſ. f. *(Mytholog.)* une des nymphes océanides, compagne de Cyrene, mere d'Ariſtée, ſelon Virgile.

XANTHON, *(Hiſt. nat.)* nom que les anciens naturaliſtes ont donné à un marbre d'un jaune verdâtre. On l'appelloit auſſi *marmor herboſum:* on croit qu'il étoit le même que celui qu'on nommoit *marbre ténarien.*

XANTHURUS DES INDES, *(Ichthyol.* nom que nos naturaliſtes ont donné au poiſſon appellé par les Hollandois *geel-ſtaard.* Il eſt de la groſſeur & de la forme de la carpe; ſes mâchoires ſont armées de petites dents ſerrées, & fort pointues; ſon dos eſt jaune, & ſa queue l'eſt encore davantage; ſon ventre eſt d'un blanc bleuâtre; ſa tête eſt brune, & ſes nageoires ſont d'un beau rouge. On prend ce poiſſon à l'hameçon entre les rochers, ſur le bord de la mer des Indes orientales, & il eſt également bon & ſain. Ray. *Ichthyograph. (D. J.)*

XANTHUS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Lithol.)* les anciens naturaliſtes ont donné ce nom à une pierre, ou plutôt une eſpece d'hématite, ou de mine de fer, d'un jaune pâle. Son nom grec ξανθος, annonce cette couleur. C'eſt la même ſubſtance à qui quelques auteurs ont donné le nom d'*élatites.*

XANTHUS, *mois*, *(Calend. des Macédon.)* mois macédonien, qui étoit le ſecond du printemps, & qui répondoit au mois judaïque nommé *Niſan*, & au mois égyptien, appellé *Pharmuthi.* Le nom de ce mois ſe trouve au *II. liv. des* Macchab. *xj.* 30. Antiochus écrit aux juifs: « Nous accordons juſqu'au trentieme » du mois *Xanthicus*, protection & ſû» reté à tous ceux qui ſe trouveront en » route pour venir ici. *(D. J.)*

XANXUS,

XANXUS, ſ. m. *(Conchyliolog.)* gros coquillage ſemblable à ceux avec leſquels on a coutume de peindre les Tritons; les Hollandois le font pêcher vers l'iſle de Ceylan, ou à la côte de la pêcherie où eſt le royaume de Travançor: ceux qu'on pêche ſur cette côte, ont toutes les volutes de droit à gauche; s'il s'en trouvoit quelqu'un dont les volutes fuſſent diſpoſées de gauche à droite, les Indiens l'eſtimeroient infiniment, parce qu'ils croient que ce fut dans un *xanxus* de cette eſpeoe qu'un de leurs dieux fut obligé de ſe cacher.

La compagnie hollandoiſe des Indes orientales ne permet pas aux indiens de ſa domination de vendre à d'autres qu'à elle les *xanxus* qu'ils peuvent pêcher; elle les débite à un prix fort cher dans le royaume de Bengale, où on les ſcie pour en faire des bracelets. *(D. J.)*

XANCHEU, *(Géog. mod.)* ville de la Chine, dans la province de Quanton, dont elle eſt la ſeconde métropole. *Long.* ſuivant le pere Noël, *150, 43, 30; lat. 24, 42, 10.*

XARAFFE, ſ. m. *(Commerce.)* les *xaraffes* ſont à Goa, & dans toutes les villes de commerce de la côte de Malabar, des eſpeces de changeurs, qui, pour un petit profit qu'on leur donne, examinent les eſpeces d'argent, ſur-tout les pardaos ſérafins qui ont cours dans le négoce, & dont la plupart ſont faux ou altérés. Ces *xaraffes* ſont des chrétiens indiens qui ſe tiennent au coin des rues, & qui ſont ſi expérimentés dans la connoiſſance de ces pardaos, que ſans les peſer, & ſans ſe ſervir de la pierre de touche, ils diſtinguent une piece fauſſe entre mille.

On doit d'autant plus ſe fier à ces changeurs qu'ils ſont obligés de garantir les pieces qu'ils ont viſitées. Outre cet emploi qu'ont les *xaraffes*, ce ſont auſſi eux qui changent les monnoies, & qui fourniſſent aux marchands les eſpeces dont ils ont beſoin, en ſe contentant pour tout profit de quelques buſamos d'étain, petite monnoie, dont les trois valent deux reis de Portugal, c'eſt-à-dire deux deniers en France. Il y a auſſi de ces *xaraffes* à Conſtantinople, au Caire, & dans les villes de négoce de l'empire Ottoman. *(D. J.)*

XARAGUA, *(Géogr. mod.)* ville capitale du même nom, dans l'iſle de Saint-Domingue; c'eſt une ville toute délabrée.

XARAMA, LE, *(Géogr. mod.)* petite riviere d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille. Elle a ſa ſource aux confins de la vieille Caſtille, & ſe rend dans le Tage, à 8 lieues au deſſus de Tolede, & proche d'Aranjuex. *(D. J.)*

XATIVA, *(Géog. mod.)* ville d'Eſpagne au royaume de Valence, ſur le penchant d'une colline, au pié de laquelle coule le Xucar, à neuf lieues au midi de Valence, & à vingt au nord-oueſt d'Alicante.

Philippe V traita inhumainement cette ville dans le cours de la guerre du commencement de ce ſiecle, parce qu'elle s'étoit déclarée par la force en faveur de Charles, archiduc d'Autriche. Il la fit aſſiéger en 1706, & raſer de fond en comble après l'avoir priſe. Enſuite conſidérant la beauté de ſa ſituation, il éleva ſur ſes ruines une autre ville qu'on nomme à-préſent *San-Philippe. Long. 16, 50; lat. 58, 55.*

Le pape Calixte III étoit natif de *Xativa.* Il canoniſa l'homme qui lui avoit prédit ſon élévation au pontificat, qu'il n'obtint cependant qu'à l'âge de 76 ans. Il excita toute l'Europe à prendre les armes contre le turc, & ce projet ne fut pas heureux pour les chrétiens. Il donna les meilleurs bénéfices à ſes parens qui ne les méritoient guere. Il mourut en 1458, au bout de trois ans & quelques mois de regne.

André (Jean) mahométan, naquit à *Xativa* dans le xv ſiecle, & ſuccéda à ſon pere dans la charge d'alfaqui de cette ville; mais il abandonna ſa religion, & ſe fit chrétien. Il eſt auteur d'un livre intitulé *confuſion de la ſecte de Mahumed.* Ce livre a été publié premiérement en eſpagnol, & traduit ſur l'italien en françois par M. le Fevre de la Boderie, Paris 1574, *in-8°.* Tous ceux qui écrivent contre le mahométiſme, citent beaucoup cet ouvrage.

Malvenda (Thomas) religieux dominicain, né à *Xativa* en 1566, mourut à Valence en Eſpagne en 1628 à 63 ans. Les ouvrages qui ſubſiſtent encore de lui, ſont: 1°. un traité *de Anti-Chriſto*, dont la meilleure édition eſt celle de 1621. 2°. Une *nouvelle verſion du texte hébreu de la bible, avec des notes*, imprimée à Lyon en 1650, en 5 vol. *in-fol.*

Eſpagnolet (Joſeph-Robert Ribera, dit l'), peintre dont je n'ai point parlé en traitant des écoles de peinture, naquit en 1589 à *Xativa*, & mourut à Naples en 1656. Il étudia la maniere de Michel-Ange Caravage, & ſe plut comme lui à repréſenter des ſujets terribles & pleins d'horreur. Né dans la pauvreté, un cardinal fut frappé de ſes talens, & touché de ſon indigence; il l'emmena dans ſon palais & le combla de faveurs; mais l'Eſpagnolet voyant que ſon changement de fortune le rendoit pareſſeux, quitta le cardinal pour reprendre le goût du travail. Il ſe rendit à Naples, s'y fixa, en devint le premier peintre, & s'y enrichit. Ses principaux ouvrages ſont dans cette ville, & à l'Eſcurial. Il y a beaucoup d'expreſſion dans ſes têtes, mais ſon goût n'eſt pas noble, & ſon pinceau n'a rien de gracieux. (*D. J.*)

XAVIER, (*Géogr. mod.*) château d'Eſpagne, dans la Navarre, au pié des Pyrénées, à ſept ou huit lieues de Pampelune. Je parle de ce château, parce que François & Jerôme Xavier, oncle & neveu, y prirent naiſſance.

Le premier ſurnommé l'*apôtre des Indes* y naquit en 1506, & ſe lia d'amitié à Paris avec Ignace de Loyola. Il ſe deſtina pour miſſionnaire dans les Indes orientales, & arriva à Goa en 1542, ſous la protection de Jean III, roi de Portugal. Il mourut dans l'iſle de Sancian, à vingt-trois lieues des côtes de la Chine, en 1552, âgé de 46 ans. Grégoire XV le canoniſa en 1622, & ſoixante ans après le P. Bouhours écrivit ſa vie ſur les mémoires qu'on lui communiqua, & qu'il embellit à ſa guiſe.

Il eſt certain que François Xavier n'étoit pas un homme du commun, ni un apôtre évangélique, car il prétendoit » qu'on » n'établiroit jamais aucun chriſtianiſme » de durée parmi les païens, à moins que » les auditeurs ne fuſſent à la portée d'un » mouſquet. » C'eſt le P. Navarette, *traité 6, p. 436, col. 6*, qui nous apprend cette façon de penſer de ſon confrere, ſur les moyens d'opérer la converſion des païens. *Dezia el ſanto que mientras no eſtuvieran debaxo del moſquete, no avia de aver chriſtiano de provecho.* Le P. Tellez dans ſon hiſtoire d'Ethiopie, *l. IV, c. iij*, ne fait point de difficulté d'avouer la même choſe: » ç'a toujours été, dit-il, » le ſentiment que nos religieux ont formé » concernant la religion catholique, qu'elle » ne pourroit être d'aucune durée en Ethio- » pie, à moins qu'elle ne fût appuyée par » les armes. » *Eſte foy ſempre o parecer que os noſſos religioſos formaram d'aquellas couſas tocantes à la religiam catholica, a qual nam podia ſer de dura em Ethiepia, ſem ter authoritade di armas.*

Jerôme Xavier ſervit ſon oncle dans les miſſions des Indes orientales, où il paſſa en 1581, après être entré chez les jéſuites en 1568. Il fut ſucceſſivement recteur à Bazin & à Cochin, maître des novices, & ſupérieur de la maiſon profeſſe de Goa. Il eſt mort dans cette ville en 1617, après avoir été nommé à l'archevêché d'Angamale, tranſporté alors à Cranganor.

Ses confreres diſent des merveilles de ſa miſſion auprès du grand mogol Akébar; cependant malgré les diſtinctions que ce prince accorda à Jerôme Xavier, il continua de célébrer avec ſes fils ſa fête ordinaire en l'honneur du Soleil; & quand il fut au lit de mort, il déclara au P. Xavier que loin d'être converti, il étoit comme engagé d'honneur à maintenir la ſecte qu'il avoit juſqu'alors favoriſée; c'eſt le P. Catrou qui dans ſon hiſtoire du Mogol, nous apprend cette particularité; mais il y en a une autre qui a fait connoître le P. Jerôme Xavier en Europe, plus que ſes converſions aux Indes; ce ſont deux ouvrages qu'il a compoſés, & que Louis de Dieu a fait imprimer à Leyde, en 1639, *in-4°*. L'un eſt l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, & l'autre celle de S. Pierre, en Perſan. Louis de Dieu les traduiſit en latin, & les mit au jour avec des remarques.

» L'ouvrage, en lui-même, dit M. la » Croze, hiſt. du Chriſt. des Indes, *p.* » *333*, eſt un amas monſtrueux de fictions » & de fables groſſieres, ajoutées & ſou- » vent ſubſtituées aux paroles des ſaints » évangéliſtes. Au reſte, Jerôme Xavier » n'eſt auteur de cette eſpece d'alcoran, » que pour ce qu'il y a de profane & de » ſuperſtitieux. Il l'avoit compoſé en por- » tugais, & la verſion perſane dont Alé- » gambe & les autres jéſuites lui font hon- » neur, n'eſt nullement de lui. Elle a pour » auteur un mahométan de Lahor dans les » Indes, nommé *Abdel Senarim-Kaſem*, » comme Xavier lui-même l'avoue à la fin » de ſon premier ouvrage, *pag. 586.* »

M. Simon eſt du même ſentiment, que cette hiſtoire a d'abord été compoſée en portugais, & il en dit aſſez ſur le fond du livre, pour faire voir ce qu'il en penſe. » Il (*Xavier*) compoſa cette hiſtoire, dit » M. Simon, *Hiſt. crit. des verſ. du N. T.* » *ch. xvij, pag. 206*, à Agra, où il étoit » alors, à la ſollicitation du grand-mogol. » Il paroît de pluſieurs mots qui ſont dans » le perſan, qu'il a été d'abord com- » poſé en langage portugais, d'où il a été » enſuite mis en perſan. Louis de Dieu » s'eſt fort emporté contre cet ouvra- » ge, à cauſe des additions priſes des » livres apocryphes qu'on y a inſérées. Et » en effet, quoique ce proteſtant n'ait pas » gardé aſſez de modération dans ſa préface » & dans ſes notes, on ne peut nier qu'il » n'eût été plus à propos de traduire en » perſan le texte pur des évangiles, que » de donner un mélange de ces évangiles » & de pieces apocryphes, ſous le titre » de l'*hiſtoire de Jeſus-Chriſt*. Le P. » Jerôme Xavier a auſſi compoſé un ou- » vrage ſemblable, intitulé l'*hiſtoire de* » *S. Pierre*, qui n'eſt pas écrit avec plus » d'exactitude que le premier. »

Pietro-Della Valle, de retour de ſes voyages de Perſe, examina la verſion latine de Louis de Dieu, & la trouva, à peu de choſes près, fidelle, ſuivant le récit de Nicolas Antonio.

Il eſt vrai que le P. Pétau prétend que les deux pieces dont il s'agit ne ſont point de Jerôme Xavier; mais il a contre lui l'aveu d'Alégambe, de Nicolas Antonio & de M. Simon. On trouvera les deux pieces du P. Jerôme Xavier dans J. A. Fabricius, *cod. apoc. N. T. t. I, p. 301, édit. 1719.* On voit dans l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, compoſée par ce jéſuite, entr'autres pieces ſuppoſées, deux lettres, l'une de Lentulus & l'autre de Pilate, toutes deux écrites à Tibere. Dans la premiere, l'auteur fait le portrait de Jeſus-Chriſt, comme les peintres le repréſentent depuis long-temps dans leurs images, & racontent quelques-uns de ſes miracles; dans la ſeconde, il parle auſſi des miracles de Jeſus-Chriſt & de ſon aſcenſion dans le ciel; mais il n'y eſt fait aucune mention de ſa mort, & moins encore de ſa réſurrection. (*D. J.*)

XAUXA, (*Géogr. mod.*) *ou* la riviere de *Maragnan*, riviere de l'Amérique méridionale, & une des plus conſidérables. Sa principale ſource eſt dans le lac Cincha-Cocha, vers les 304, 20 de longitude, & les 10 d. de latitude méridionale. Elle prend enſuite le nom d'*Ucayalé*, & va ſe rendre dans l'Amazone à S. Joachim d'Omaguas. La vallée de *Xauxa* où court cette riviere, a 24 lieues de long, & 5 ou 6 de large. Elle étoit peuplée de plus de vingt mille habitans quand les Eſpagnols y arriverent. On n'y trouve aujourd'hui çà & là que quelques chétives bourgades d'Indiens. (*D. J.*)

XAUXAVA, (*Géogr. mod.*) montagne, riviere & ville d'Afrique, ſelon Marmol. La montagne fait partie du grand Atlas, au royaume de Maroc. La riviere ſort de cette montagne, & la ville eſt bâtie ſur le bord de la riviere, à environ cinq lieues de Maroc. (*D. J.*)

XEL

XELVA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, près du Guadalaviar, à ſept lieues de Ségorbe, & à dix lieues au deſſus de Valence. *Long. 17, 16; latit. 39, 42.* (*D. J.*)

XÉNELASIE, *de Lacédémone.* (*Hiſt. de Lacédémone.*) La *xénélaſie* eſt en général le droit de bourgeoiſie, ou de la qualité de citoyen d'un lieu accordée à un étranger.

Les loix de Lacédémone étoient ſi remarquables par leur ſingularité à cet égard,

qu'on ne ſe laſſe point d'en parler. Lycurgue qui en fut l'auteur, les tira de ſon vaſte génie. Il forma dans le ſein même de la Grece, un peuple nouveau, qui n'avoit rien de commun avec le reſte des Grecs que le langage. Les Lacédémoniens devinrent par ſon moyen des hommes uniques dans leur eſpece, différens de tous les autres par leur maniere comme par leurs ſentimens, par la façon même de s'habiller & de ſe nourrir comme par le caractere de l'eſprit & du cœur; mais rien ne contribua davantage à en faire une nation iſolée, que la belle loi de Lycurgue, de n'accorder la *xénélaſie* à aucun étranger, ſans de preſſans motifs, & même d'empêcher que tout étranger eût à ſa volonté, la libre entrée en Laconie.

Cet établiſſement avoit les plus grands avantages. Il s'agiſſoit d'établir une forme de gouvernement & des regles de conduite extraordinaires, une religion ſimple & dénuée de cette pompe extérieure qui en faiſoit ailleurs l'objet principal, un culte libre de la plupart des ſuperſtitions qui régnoient chez les autres peuples, des fêtes & des jeux où la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe paroiſſoit nue, un partage égal des terres entre les particuliers, avec ce qu'il falloit préciſément à chacun pour vivre; l'obligation de manger en commun avec une extrême frugalité, la proſcription de l'or & de l'argent, l'uſage enfin de ne vendre ni acheter, de ne donner ni recevoir, de ne cultiver ni art de luxe, ni commerce, ni marine, de ne point voyager hors du pays, ſans la permiſſion de l'état, & de ne point ſe conduire par les maximes étrangeres. Ces différentes loix ne pouvoient s'obſerver en laiſſant à l'étranger un libre accès; les unes auroient été ſouverainement imprudentes, & les autres auroient renfermé une entiere impoſſibilité. Qu'on juge enſuite ſi la *xénélaſie* n'étoit pas un réglement néceſſaire pour leur ſervir d'appui.

Elle étoit propre à prévenir toutes les violences & les perfidies dont les étrangers jaloux pouvoient ſe rendre coupables. Lacédémone n'avoit plus à craindre, ni un Hercule, qui après avoir été reçu dans ſes murs, maſſacrât ſes princes, ni un Pâris, qui enlevât la femme de celui qui lui donnoit un trop facile accès, ni de nouveaux Myniens, qui par la plus noire ingratitude, conjuraſſent la perte de ceux qui leur auroient accordé l'hoſpitalité. Le peuple étoit à couvert des eſpions, & de toutes perſonnes mal-intentionnées, que le deſir de nuire auroit pu amener ou retenir dans le pays. Les forces de l'état inconnues aux voiſins, leur en devenoient plus redoutables. Les endroits foibles dont ils auroient pu tirer avantage, étoient dérobés à leur vue; tout étoit myſtere pour eux, non ſeulement l'intérieur de la république, ſes projets, ſes deſſeins cachés, mais encore ſes mœurs & ſa police; rien de plus capable de les tenir dans le reſpect.

Le grand bien de la *xénélaſie*, étoit encore de prévenir les innovations que le commerce des étrangers ne manque jamais de faire dans le langage & dans les mœurs. Les maximes une fois établies parmi les Lacédémoniens, devoient s'y conſerver plus ſaines, nul mélange n'en altéroit la pureté; elles devoient y être plus long-temps uniformes, nul genre de vie différent n'inſpiroit le goût de la nouveauté; & ſi l'inconſtance ou la malice des particuliers les portoient à innover, du moins ils n'avoient point d'exemples étrangers qui fomentaſſent leur envie. Il étoit par conſéquent & plus rare d'y voir le déſordre, & plus facile d'y remédier.

Les étrangers ſont ſouvent dans des diſpoſitions peu favorables au pays dans lequel ils viennent voyager. Les mieux intentionnés apportent néceſſairement avec eux des façons de penſer & d'agir, capables de troubler l'harmonie d'un petit état, où doit régner une régularité parfaite. Lycurgue voulut que le ſien fût de cette nature. Il avoit établi dans l'intérieur un arrangement ſûr & conſtant, que les atteintes ſeules du dehors pouvoient troubler. Dans cette idée, les étrangers lui parurent ſuſpects, il crut devoir les éloigner pour prévenir dans ſon état la corruption des mœurs.

Rome avilit peu-à-peu la dignité de citoyen, en la rendant trop commune. Lacédémone par ſon extrême réſerve à accorder ce droit, le rendit eſtimable &

précieux. Le titre de citoyen, devenu très-rare, acquit un nouveau prix dans l'idée des étrangers. Nous en avons un bel exemple dans Hérodote. Les Lacédémoniens vouloient attirer auprès d'eux Tiſamene, Eléen de nation & devin célebre, pour le mettre avec leurs rois à la tête des troupes contre les Perſes. L'oracle l'avoit ordonné, car il falloit des raiſons ſupérieures à la politique ordinaire, pour les obliger de prendre un général étranger. Ils lui firent donc les offres les plus avantageuſes; Tiſamene les rejeta, demandant uniquement les privileges & l'honneur de citoyen de Sparte. Ils le refuſerent d'abord, mais à l'approche de l'ennemi, il fallut y conſentir. Alors Tiſamene exigea qu'on lui accordât encore la même grace pour ſon frere Hegias, & l'on fut obligé d'acquieſcer à ſa requête : ce ſont-là, dit Hérodote, les deux ſeules perſonnes à qui Lacédémone ait accordé le droit de *xénélaſie*. L'hiſtorien ſe trompe, mais ce qu'il dit prouve au moins l'idée avantageuſe qu'on avoit, de ſon temps, d'un citoyen de Sparte. Les Athéniens montroient bien le cas qu'ils en faiſoient, lorſqu'ils ſe plaignoient ouvertement, de ce que les Lacédémoniens ne communiquoient leurs privileges à aucun étranger.

Il n'eſt pourtant pas vrai que l'entrée de Sparte fût fermée à tous les étrangers; Lycurgue lui-même fit paſſer Thalès de l'iſle de Crete à Lacédémone, afin que cet étranger qui joignoit au talent d'un poëte, tout le mérite d'un légiſlateur, prêtât les charmes de la poëſie à des loix dures & rebutantes. Les Lacédémoniens le reçurent par un ordre exprès de l'oracle, & attribuerent à ſon arrivée la ceſſation d'une peſte qui les déſoloit. Quelque temps après, les magiſtrats firent auſſi venir de Lesbos, le poëte Terpandre, qui radoucit le peuple mutiné; Phérécyde, qui étoit, je penſe, athénien, vint auſſi à Sparte comme citoyen, & ces trois étrangers qui chantoient continuellement les nouvelles maximes de la république, y furent comblés d'honneurs : il eſt vrai que Phérécyde périt enſuite malheureuſement, mais le bien public en décida.

Ce fut encore un oracle qui fit venir à Lacédémone Tyrtée, poëte athénien : ſa patrie l'envoya par dériſion aux Lacédémoniens, pour leur ſervir de chef dans la guerre de Meſſene, mais ils en tirerent des avantages réels. Les ſoldats animés par ſon chant & ſa poéſie, remporterent une victoire complete. Les Lacédémoniens d'ailleurs, peu partiſans des poëtes, firent grand cas de celui-ci, juſqu'à ordonner qu'on ne marcheroit jamais à l'ennemi, qu'on n'allât entendre auparavant à la tente du roi, les vers de Tyrtée, pour en être plus diſpoſé à combattre, & à mourir pour la patrie. Telle fut l'origine de leurs chanſons guerrieres ſi connues dans l'antiquité. Tyrtée écrivit de plus en faveur des Lacédémoniens, un traité de leur république, qui n'eſt point parvenu juſqu'à nous. Une choſe remarquable eſt qu'ils ne reçurent cet étranger dans leur patrie qu'en le naturaliſant, & le faiſant citoyen de Sparte; afin dit un Lacédémonien, qu'il ne ſoit pas dit, que nous ayions jamais eu beſoin d'un général étranger.

Il y avoit d'autres étrangers que Lacédémone ſe trouvoit heureuſe d'accueillir, ſans craindre d'enfreindre les intentions de ſon légiſlateur. Je parle des alliés, qui avec des troupes venoient à ſon ſecours. C'eſt ainſi qu'à la naiſſance de la république, ſous le regne de Télécus, les Egides qui compoſoient une famille thébaine, vinrent de la Béotie à Sparte, pour faciliter la priſe des deux ou trois villes voiſines que les Doriens avoient laiſſées aux anciens habitans. La troupe auxiliaire avoit pour chef Timomachus, qui le premier fit exécuter aux Lacédémoniens les loix de la guerre preſcrites par Lycurgue. On peut donc joindre Tymomachus & ſa famille à Tyrtée, à Phérécide, à Terpandre, & à Thalès.

La *xénélaſie* n'empêchoit point les Lacédémoniens d'appeller chez eux des médecins, & d'autres perſonnes habiles, à meſure qu'ils en avoient beſoin. Le ſcythe Anacharis trouva Sparte expoſée à de fréquentes mortalités cauſées, dit-on, par les vapeurs & par le chaud qu'envoyoit le voiſinage du mont Taygete. Il fit des ſacrifices & des luſtrations accompagnées ſans doute de remedes plus efficaces, & ces

maladies ne reparurent plus. Bacis, béotien, célebre par pluſieurs opérations merveilleuſes, guérit par des purifications, les femmes lacédémoniennes qu'une eſpece de manie avoient ſaiſies. Anaximandre, phyſicien de Milet, avertit un jour les Lacédémoniens de quitter la ville, parce qu'il alloit arriver un tremblement de terre. Ils le firent, & ſe retirerent dans la campagne avec leurs meubles, c'eſt-à-dire, leurs armes. La violence de la ſecouſſe détacha le ſommet du mont Taygete, & renverſa la ville, où quelques jeunes gens demeurés au milieu du portique, périrent ſous les ruines. Ce fut le même Anaximandre, ſuivant Diogene Laerce, ou ſon diſciple Anaximene de Milet, ſuivant Pline, qui fit à Lacédémone le premier cadran ſolaire.

On ne tranſgreſſoit point la *xénélaſie*, en recevant les miniſtres étrangers à Lacédémone pour des raiſons d'état; les Spartiates ſe trouvant néceſſairement engagés dans le cours des affaires publiques, de négociation, de confédération, de projets de guerre, & de traités de paix qui demandoient le miniſtere des étrangers. Auſſi furent-ils reçus à Sparte avec toutes ſortes d'égards & de politeſſe, ſur-tout depuis l'attentat qu'on y eut commis contre les ambaſſadeurs de Perſe, en les précipitant dans un puits. Les Lacédémoniens affligés d'abord après de pluſieurs maux, les attribuerent à leur cruauté. Perſuadés que le ciel en pourſuivoit la vengeance, ils propoſerent dans une grande aſſemblée d'expier leur crime par la mort volontaire de quelques citoyens. Sperthiès & Bulis, deux ſpartiates des plus illuſtres, s'offrirent auſſi-tôt pour victimes, & s'allerent préſenter au roi de Perſe. Ils furent traités magnifiquement ſur la route par les ſatrapes; arrivés à Suze, Xerxès leur dit que s'ils avoient violé le droit des gens par le meurtre de ſes ambaſſadeurs, il n'avoit garde de faire une action pareille à celle qu'il avoit à leur reprocher, ni de leur donner occaſion de ceſſer d'être coupables en acceptant leur ſatisfaction, & il les renvoya avec cette réponſe pleine de grandeur. Les Lacédémoniens en profiterent & reçurent depuis ce temps-là auſſi dignement que les Athéniens, tous les députés qu'on leur envoyoit des pays voiſins ou éloignés. Les exemples en ſont fréquens dans l'hiſtoire, il ſeroit ennuyeux de les rapporter.

Nous avons déja remarqué que la *xénélaſie* ne regardoit point les troupes étrangeres qui venoient au ſecours de Lacédémone. La politique demande qu'on ait encore plus d'égards pour des alliés, que pour les naturels d'un pays, & il eſt de l'intérêt d'un peuple guerrier d'en uſer ainſi. Celui-ci cependant crut devoir conſerver avec ſes alliés une certaine réſerve. Les étrangers avec leſquels ils faiſoient des campemens & des marches, ignoroient juſqu'au nombre des Lacédémoniens qui compoſoient l'armée confédérée. Ils avoient beau faire des queſtions ou des plaintes ſur cet article, elles étoient reçues avec une ſorte de fierté, comme il paroît par quelques réponſes d'Agéſilas, d'Ariſton & d'Agis.

Mais dans le temps des ſolemnités & des fêtes qu'on célébroit certains jours de l'année, il étoit permis aux étrangers de venir à Sparte en être les témoins. La maniere dont on y produiſoit la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, devoit piquer une curioſité déréglée. Delà cette propoſition cynique rapportée dans Athénée: « Nous n'avons » que des éloges à donner à la coutume de » Sparte, qui montre ſes filles nues aux » étrangers. » Ils accouroient en foule à ces ſpectacles. On les plaçoit à l'ombre, tandis que les Lacédémoniens demeuroient expoſés aux ardeurs du ſoleil. Xénophon parle de Lichas, qui ſe diſtinguoit par ſon attention à régaler les étrangers qui venoient pour lors à Lacédémone; & peut-être qu'il faut rapporter à ces ſortes d'occaſions le feſtin Copis, décrit fort au long par Athénée, où les étrangers mangeoient ſans diſtinction avec les habitans du pays.

La *xénélaſie* lacédémonienne crut encore devoir ſe relâcher dans les conjonctures en faveur de quelques particuliers, ou même de quelques peuples entiers, que des raiſons uniques rendoient agréables à la nation. Arion, célebre muſicien de Lesbos, ayant fait naufrage vers les côtes de Laconie, ſe ſauva ſur le cap Ténare; on lui donna retraite, & il conſacra dans le temple d'Apollon, ſitué ſur le même promontoire, une ſtatue de bronze pour monument de

ſon aventure. Thémiſtocle, après la bataille de Salamine, ne recevant ni d'Athenes ſa patrie, ni du reſte des Grecs les honneurs qu'il méritoit, ſe rendit à Lacédémone. On lui donna la couronne d'olivier, avec le plus beau char qui fût dans la ville, & trente des principaux citoyens l'eſcorterent à ſon tour juſqu'à la frontiere; honneurs inouis, que les Lacédémoniens ne déférerent jamais à aucun étranger.

Alcibiade & quelques autres, obligés de ſortir de leur pays par des raiſons d'état, trouverent auſſi un aſyle à Lacédémone. Il y eut entre ce général athénien & un citoyen de Sparte une hoſpitalité particuliere, dont Endéas, fils du lacédémonien, tira dans la ſuite de grands avantages.

L'athénien Périclès fut uni à Archidamas, roi de Sparte, par les mêmes liens de cette hoſpitalité perſonnelle, dont les droits étoient ſi ſacrés, qu'Archidamas ravageant les terres des Athéniens, n'oſoit toucher à celles de Périclès. Agéſilas, autre roi de Sparte, qui aimoit Xénophon, athénien, l'exhorta d'envoyer ſes enfans à Sparte pour être élevés à la lacédémonienne. Toutes les fois que les Déliens alloient à Lacédémone, ils y étoient reçus avec diſtinction; on leur donnoit la préſéance ſur tout le monde, parce que leurs ancêtres faciliterent aux Dioſcures la délivrance d'Helene. Les Phliaſiens, qui avoient été fideles à leur alliance avec la république dans le temps de ſes malheurs, comme dans ſes plus beaux jours, s'étant rendus à Lacédémone, reçurent toutes ſortes d'honneurs.

Si d'autres n'eurent point à ſe louer de l'accueil des Lacédémoniens, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes; Archiloque de Paros étoit à peine entré dans la ville, qu'on l'en fit ſortir pour avoir autrefois dit dans ſes poéſies, qu'il vaut mieux fuir que mourir les armes à la main. Ils chaſſerent encore Méandrius, tyran de Samos, pour avoir diſtribué des vaſes d'or & d'argent; & Mythécus, trop habile cuiſinier, pour avoir employé des mets qui flattant le goût, ne convenoient point à la frugalité lacédémonienne. Cette extrême attention à réprimer l'affluence des étrangers dans leur pays étoit d'autant plus néceſſaire, que ces étrangers s'aviſerent quelquefois d'abuſer des bontés dont on les honoroit après les avoir reçus, juſqu'à commettre de baſſes inſolences au milieu même de Lacédémone: témoins ces hommes hardis de Clazomene, qui remplirent de boue & d'ordures les chaires des éphores deſtinées à rendre la juſtice, & à régler les affaires de l'état. Ces magiſtrats affecterent de n'en point paroître offenſés; ils firent ſimplement annoncer dans les rues cette ordonnance laconique: » Qu'on ſache qu'il eſt » permis aux Clazoméniens de faire des » fortifes. »

Lacédémone eut des magiſtrats particuliers pour avoir l'œil ſur les étrangers; on les nomma *proxenes*, du nom de leur emploi; ils étoient chargés de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs beſoins & à leurs commodités, de les produire en public, de les placer aux ſpectacles & aux jeux, & ſans doute de veiller ſur leurs actions. L'uſage des proxenes devoit être commun parmi les différens peuples de la Grece, qui s'envoyoient continuellement des députés les uns aux autres pour traiter les affaires publiques: par exemple, Alcibiade athénien & Polydamas theſſalien, furent proxenes des Lacédémoniens, l'un à Athenes & l'autre en Theſſalie; par la même raiſon, les Athéniens & les Theſſaliens avoient leurs proxenes lacédémoniens dans la ville de Sparte.

L'étranger n'eut jamais plus de liberté de venir chez les Lacédémoniens, que lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres d'Athenes. Le relâchement qui s'introduiſit alors dans les mœurs entraîna peu-à-peu la décadence de leur *xénélaſie*, & des principales maximes de leur gouvernement. Ils commencerent à rechercher les plaiſirs de la vie, & il fallut bien que les étrangers leur en procuraſſent les moyens, puiſque Lacédémone n'avoit ni négoce, ni connoiſſance des arts frivoles. On en vint dans la ſuite des temps juſqu'à ouvrir aux étrangers dans la ville de Las un entrepôt général pour le commerce maritime. Enfin la *xénélaſie* s'oublia, & les Spartiates perdirent leurs vertus. Cet article peut paroître long, mais il s'agit de

Lycurgue & de Lacédémone. *(Le chevalier* DE JAUCOURT.*)*

XENIÆ, *(Géogr. anc.)* Cicéron nomme ainſi des bains. On les appelloit de ce mot, *quaſi hoſpitales*, comme il paroît par l'oraiſon pour Cœlius, *c. xxv.* Quelques éditions portent *Xeniæ ad Balneas Xenias.*

Gruter a rétabli le mot *Xenias* ſur l'autorité des manuſcrits. Ces bains étoient publics. *(D. J.)*

XÉNIES, ſ. f. pl. *xenia*, *(Littérat.)* ce mot ſignifie chez les Grecs les *preſens* qu'ils faiſoient à leurs hôtes pour renouveller l'amitié & le droit d'hoſpitalité. Les gens riches & magnifiques dans cette nation avoient des appartemens de réſerve, avec toutes les commodités poſſibles, pour y recevoir les étrangers qui venoient loger chez eux. La coutume étoit qu'après les avoir traité le premier jour ſeulement, ils leur envoyoient enſuite chaque jour quelques préſens des choſes qui leur venoient de la campagne, comme des poulets, des œufs, des herbages & des fruits. Les étrangers de leur côté ne manquoient pas de rendre à leurs hôtes préſens pour préſens, & ces divers dons de part & d'autre s'appelloient ξένια, comme on le voit dans Homere, qui nomme ainſi les préſens que ſe font Glaucus & Diomede. C'eſt du mot *xénia* qu'a été formé celui de *xenodochion*, maiſon où l'on reçoit gratuitement les étrangers qui voyagent. *(D. J.)*

XÉNIL, LE, *(Géogr. mod.)* riviere d'Eſpagne. Elle prend ſa ſource au royaume de Grenade, paſſe près de la ville de Grenade, & va ſe rendre dans le Guadalquivir. C'eſt la *Singules* des anciens.

XÉNISMES, ſ. m. *(Antiq. grec.)* ξενισμοὶ, ſacrifice qu'offroient les Athéniens dans leurs fêtes anacées en l'honneur des Dioſcures. Ces ſacrifices s'appelloient ξενισμοὶ, parce que ces deux divinités étoient ξεναὶ, c'eſt-à-dire, étrangeres. Athénée, *deipnoſ. l. II*, fait mention des jeux qu'on célébroit dans cette réjouiſſance. *Voyez* Potter, *archæol. græc. l. II, c. xx, tom. I, p. 366. (D. J.)*

XÉNIUS, *(Mythologie.)* c'eſt-à-dire, l'*hoſpitalier*, c'étoit chez les Grecs une des épithetes de Jupiter.

XÉNOCLÉE, ſ. f. *(Mytholog.)* prêtreſſe de Delphes. Ayant vu venir Hercule pour conſulter l'oracle d'Apollon, elle refuſa de lui rendre aucune réponſe, parce qu'il étoit ſouillé du ſang d'Iphitus, qu'il venoit de tuer. Hercule offenſé de ce refus, emporta le trépié de la prêtreſſe, & ne conſentit de le rendre qu'après qu'il eût reçu ſatisfaction. C'eſt delà, dit Pauſanias, que les Poetes ont pris occaſion de feindre qu'Hercule avoit combattu contre Apollon pour un trépié.

XÉNODOQUE, ſ. m. *(Hiſtoire nat.)* c'étoit dans l'égliſe romaine un officier chargé de l'inſpection du lieu nommé *Xenodochium*, deſtiné à recevoir les hôtes, pelerins, pauvres, voyageurs, ce que nous pourrions rendre en françois par *hoſpitalier*. *Voyez* HOSPITALIER.

S. Iſidore, prêtre d'Alexandrie, & qui vivoit dans le quatrieme ſiecle, fut nommé *Xenodochus*, parce qu'on lui avoit confié dans cette égliſe le ſoin de la réception & du traitement des étrangers.

XENSI, *(Géogr. mod.)* province de la Chine, la troiſieme de cet empire; elle eſt bornée par la grande muraille, par le fleuve Jaune & par des montagnes. Elle contient huit métropoles & cent ſept cités, quelques mines & beaucoup de rhubarbe; le terroir y eſt fertile, à cauſe des rivieres & des torrens qui l'arroſent: Sigan eſt la capitale de cette province. *(D. J.)*

XENXUS, ſ. m. *(Hiſt. mod ſuperſtit.)* ce ſont des moines du Japon qui profeſſent la religion de Budſdo. Le P. Charlevoix, jéſuite, nous apprend que pour ſe rendre agréables aux grands, ils ont cherché à rendre la morale facile, & à débarraſſer la religion de tout ce qu'elle peut avoir de gênant: ce ſont des caſuiſtes relâchés qui décident toujours en faveur des paſſions.

Ils nient l'immortalité de l'ame, & l'exiſtence de l'enfer & du paradis; ils enſeignent que toutes les eſpérances des hommes doivent ſe borner aux avantages de la vie préſente, & ils prétendent appuyer leurs opinions ſur la doctrine intérieure de Siaka, qu'ils accommodent à leur morale corrompue. *Voyez* SIAKA.

XERANTHÈME, ſ. m. *xeranthemuum*, *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante à fleur radiée,

radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons ſoutenus par un embryon; la couronne de cette fleur eſt formée de pétales plats qui ne tiennent à aucun embryon, & qui ſont contenus avec les fleurons dans un même calice. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence garnie d'un chapiteau compoſé de petites feuilles. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

XÉRÈS DE BADAJOS, *ou* XÉRÈS DE LOS CAVALLEROS, *(Géogr. mod.)* ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, au royaume de Léon, ſur le torrent d'Ardilla, à 4 lieues au midi de Badajos. Charles V lui accorda le titre de cité. Son terroir eſt rempli d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bêtes à cornes. *Long.* 10, 40; *latit.* 38, 8. *(D. J.)*

XÉRÈS DE LA FRONTERA, *(Géog. mod.)* ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur le bord du Guadalquivir, à deux lieues du port de Sainte-Marie, à trois d'Arcos, à quatre de Saint-Lucar, à cinq de Cadix, à quinze de Séville, à vingt-huit de Cordoue, & à cent de Madrid. Elle eſt grande & peuplée de beaucoup de nobleſſe. Elle a été bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Aſta regia*. Son terroir eſt des plus fertiles, couvert d'orangers, de citronniers, d'oliviers & d'autres arbres fruitiers. Les vignes y produiſent les meilleurs vins d'Eſpagne. C'eſt aux environs de cette ville que Roderic, dernier roi des Goths, perdit en 712 une bataille déciſive. *Long.* 11, 30; *latit.* 36, 37. *(D. J.)*

XÉRÈS DE LA FRONTERA, *(Géogr. mod.)* nom de deux bourgades de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; l'une eſt dans l'audience de Guatimala, l'autre dans la province de la nouvelle Galice, à 30 lieues de Guadalajara.

XÉRICA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le Morvédro, au deſſus de Ségorbe, & à deux lieues de cette ville. *Long.* 16, 52; *latit.* 39, 56.

XERIMENHA, *(Géogr. mod.)* petite ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au ſud-oueſt d'Elvas, près de la Guadiana.

XEROMYRON, ſ. m. *(Pharmacie anc.)* les anciens nommoient ainſi une compoſition d'aromates ſecs réduits en poudre, qu'on appelle improprement *onguent gras*; car il n'entroit dans leur compoſition aucun ingrédient qui fût tel. *(D. J.)*

XÉROPHAGIE, *(Hiſt. eccléſ.)* dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, eſt l'action de ſe nourrir d'alimens ſecs. Ce mot eſt dérivé du grec, & compoſé de ξηρὸς, *ſec*, & de φαγεῖν, *manger*, comme qui diroit *jeûne où l'on ne mange que des choſes ſeches*.

C'étoit le nom que dans la primitive égliſe on donnoit aux jours de jeûne auxquels on ne mangeoit que du pain avec du ſel, & où l'on ne buvoit que de l'eau. Ces grands jeûnes ſe faiſoient pendant les ſix jours de la ſemaine ſainte par dévotion, mais non par obligation; & Tertullien, dans ſon livre de l'abſtinence, remarque que l'Egliſe recommandoit la *xérophagie* comme une pratique utile en temps de perſécution. Elle condamna les Montaniſtes qui vouloient faire de la *xérophagie* un précepte pour tout le monde pendant pluſieurs carêmes, qu'ils prétendoient inſtituer dans le cours du carême. Philon rapporte que les Eſſéens ou Eſſéniens & les Thérapeutes obſervoient auſſi des *xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain & à l'eau que du ſel & de l'hyſope. *Voyez* ESSÉNIENS & THÉRAPEUTES.

Les athletes chez les païens pratiquoient auſſi en certains jours la *xérophagie*, mais uniquement par principe de ſanté, & pour entretenir leurs forces. *Voyez* ATHLETES, JEUNE, ABSTINENCE.

XÉROPHTHALMIE *ou plutôt* SCLÉROPTHALMIE, ſ. f. *(Chirurgie. Maladie des yeux.)* en latin *lippitudo arida palpebrarum*, gratelle des paupieres; c'eſt une chaſſie ſeche, fermement adhérente aux bords des paupieres, leſquelles ſont un peu enflées, rouges, médiocrement douloureuſes, & peſantes. *(D. J.)*

XÉROPHTHALMIQUES, *(Médec.)* de ξηρὸς & ὀφθαλμία, *ophthalmica ſicca*; ce ſont des remedes propres pour l'inflammation ſeche des yeux; tels ſont le lait de femme, le petit-lait, l'eau de guimauve, les eaux de chélidoine, d'euphraiſe, de cyanus ou bluet, & de plantain. *Voyez* OPHTHALMIQUES.

XÉROTRIBIE, ſ. f. *(Médec. anc.)* *xerotribia* en latin, en grec ξηροτρίβια, de ξηρος, *ſec*, & τρίβω, *frotter*; c'étoit chez les anciens, toute friction ſeche faite avec la main ou autrement ſur une partie malade, pour y rappeller la chaleur & la circulation. *(D. J.)*

XERTE, LA, *(Géogr. mod.)* ou la *Xerete*, riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon, dans l'Eſtramadure. Elle a ſa ſource au mont de Tornavacas, & après un cours de treize lieues elle ſe rend dans l'Aragon. *(D. J.)*

XESTE, XESTA, du grec ξεστης, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* meſure attique égale au ſextier romain. *Voyez* SEXTIER.

X I C

XICONA, *(Géog. mod.)* & par l'auteur de la *Poblacion général de las Eſpagnas*, *Sexonæ*; petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, entre des montagnes, au nord d'Alicante, avec un château bâti ſur une hauteur. Il croît dans ſes environs du vin auſſi eſtimé que celui d'Alicante. *Long. 17, 22; lat. 38. (D. J.)*

XILOA, LA, *(Géogr. mod.)* riviere d'Eſpagne, en Aragon. Elle a ſa ſource auprès d'Albarazin, & ſe jette dans le Xalon auprès de Calatajud.

XILOCASTRO, *(Géogr. mod.)* bourg de la Morée, au duché de Clarence, à deux lieues au ſud du golfe de Lépante, & à treize au levant de la ville de Patras. Niger ſuivi par M. de Liſle, croit que ce bourg a été fondé ſur les ruines de l'ancienne Ægyra, ville du Péloponeſe, dans l'Achaïe propre.

XILOTÉPEQUE, *(Géogr. mod.)* canton de l'Amérique ſeptentrionale, au Mexique. Il eſt au nord-oueſt de Méchoacan, entre la riviere de Panuco & la ville de Mexico. Il renferme quelques bourgs & des villages.

XIMENA, *(Géogr. mod.)* ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à cinq lieues au nord de Gibraltar, ſur une montagne pleine de rochers, au pié de laquelle eſt du côté de l'orient, un pays très-fertile, arroſé par une petite branche du Guadiaro. L'ancienne *Ximena* eſt ſur le ſommet de la montagne, & l'on juge par les arcades & par les voûtes, qu'elle a été bâtie par les Maures. M. Conduitt y a trouvé l'inſcription ſuivante ſur une pierre d'une des portes de cette ville ruinée: *L. Herennio Herenniano, L. Cornelius Herennius Ruſticus Nepos ex teſtamento poſuit nonis Martiis Sex. Quintilio Condiano. Sex. Quintilio Maximo Coſſ.* Le pere Mariana, *liv. III, chap. ij*, dit que la caverne où Craſſus vint ſe cacher, étoit proche de *Ximena*. M. Conduitt fit ſans ſuccès trois lieues à la ronde pour la découvrir; cependant il eſt vrai qu'il y a pluſieurs cavernes dans cette partie de l'Eſpagne. *Long. 12, 30; lat. 36, 15. (D. J.)*

XIMENIE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Botan.)* *Ximenia*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, diviſée en trois parties, dont l'extrêmité eſt ordinairement recourbée en dehors. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ovoïde & mou, qui contient un noyau dans lequel il y a une amande de la même forme que le fruit. Plumier, *nova plant. amer. genera.* *Voyez* PLANTE.

XINGU, LE, *(Géog. mod.)* riviere de l'Amérique méridionale, qui prend ſa ſource dans les mines du Bréſil, & ſe rend dans l'Amazone, entre les forts de Paru & de Curupa, par pluſieurs bouches. Le *Xingu* peut avoir une lieue de large à ſon embouchure.

C'eſt la même riviere que le P. d'Acunha nomme *Paranaiba*, & le P. Fritz dans ſa carte, *Aoripana*; elle deſcend, ainſi que celle de Topayos, des mines du Breſil; elle a un ſaut à ſept à huit journées au deſſus de ſon embouchure, ce qui n'empêche pas qu'on ne puiſſe la remonter en canot, au moins deux cents lieues, s'il eſt vrai que cette navigation demande plus de deux mois.

Ses bords abondent en deux ſortes d'arbres aromatiques, l'un appellé *cuchiri*, & l'autre *puchiri*. Leurs fruits ſont à-peu-près de la groſſeur d'une olive; on les rape comme la noix muſcade, & on s'en ſert aux mêmes uſages. L'écorce du premier a la ſaveur & l'odeur du clou de girofle, que les Portugais nomment *cravo*: ce qui a fait appeller par corruption l'arbre qui produit

cette écorce, *bois de crabe* par les François de Cayenne. Si les épiceries qui nous viennent de l'Orient, laiſſoient quelque choſe à deſirer en ce genre, celles-ci ſeroient plus connues en Europe. On ne laiſſe pas d'en porter à Lisbonne une aſſez grande quantité. Elles paſſent en Italie & en Angleterre, où elles entrent dans la compoſition de diverſes liqueurs. (*D. J.*)

XINIA, (*Géogr. anc.*) ville de Theſſalie, avec un lac nommé *Xynias*; ce nom n'eſt que le génitif de l'autre, & veut dire *de Xynie*. Tite-Live, *liv. XXXII, & liv. XXXIX*, parle de *Xyniæ* au pluriel. Ce n'étoit qu'une bourgade aux confins des Perrhebes. (*D. J.*)

XIPHIAS, ſ. m. (*Phyſ.*) météore ignée en forme d'épée. *Voyez* MÉTÉORE.

Il differe de celui qu'on appelle *acontias*, en ce que ce dernier eſt plus long & moins large dans le milieu, reſſemblant davantage à un dard. *Voyez* ACONTIAS. *Chambers.*

XIPHINUS, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a voulu déſigner le ſaphir.

XIPHION, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante décrit ſous le nom d'*iris bulbeux*. *Voyez* IRIS BULBEUX.

XIPHOIDE CARTILAGE, (*Anat.*) le cartilage *xiphoïde* eſt une petite appendice du ſternum; on appelle ce cartilage *xiphoïde* ou *enſiforme*, parce qu'il eſt aigu, & reſſemble un peu à la pointe d'une épée. Quelquefois ce cartilage eſt triangulaire, ou oblong, ou partagé en deux, dont la plus grande partie paſſe pardeſſus la plus petite, comme on le voit dans la plante que l'on nomme hyppogloſſum, & entre ces deux parties, l'artere & la veine mammaire paſſent de chaque côté. D'autres fois ce cartilage eſt ſéparé en deux comme une fourchette. Il eſt ordinairement de la longueur d'un pouce, quelquefois de deux, trois, & même de quatre, ainſi que Palfin l'a remarqué. Bourdon rapporte avoir vu un ſujet où ce cartilage manquoit.

Pluſieurs anatomiſtes prétendent que lorſque ce cartilage n'eſt point diviſé, il ſe rencontre un trou par lequel paſſent les vaiſſeaux mammaires internes. Quelquefois auſſi on obſerve un trou au milieu du ſternum par où paſſent ces vaiſſeaux, ce qui arrive plus ſouvent aux femmes qu'aux hommes; mais quand il manque aux femmes, l'on trouve preſque toujours un trou dans ce cartilage; quelquefois aux hommes ces vaiſſeaux paſſent aux côtés. Riolan aſſure avoir vu une femme, qui avoit ce trou ſi grand dans le ſternum, que l'on y pouvoit preſque introduire le petit doigt.

Il arrive quelquefois par une cauſe intérieure, que le cartilage *xiphoïde* vient à ſe relâcher & à s'enfoncer en dedans: cet accident eſt ſuivi de grandes douleurs, par la compreſſion que ſouffre alors le ventricule, avec perte d'appétit, & vomiſſemens: ce qui fait que le malade devient maigre & fort foible.

Pour réduire ce cartilage, quelques chirurgiens conſeillent d'appliquer deux ou trois fois une ventouſe qui ait une grande embouchure, & de la tirer ſubitement & avec effort, après l'avoir laiſſée un peu de temps, afin de donner au malade la liberté de reſpirer. Cependant cette ſorte de réduction propoſée par les anciens, n'eſt plus en uſage & eſt mal imaginée; on ſe contente dans ce cas de porter le doigt aſſez profondément, en l'appuyant ſous la courbure du cartilage, pour le redreſſer autant qu'il eſt poſſible; mais il faut convenir qu'on n'en vient point à bout; cependant le lecteur peut conſulter la diſſertation de Codronchus, *de prolapſu cartilaginis mucronatæ*.

Le commun du peuple appelle la courbure du *xiphoïde* dont venons de parler, le *brechet*. (*D. J.*)

XIPHOS, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) ξίφος, nom d'un ſupplice capital chez les Athéniens qui conſiſtoit à avoir la tête tranchée par l'épée. Potter, *Archæol. græc. tome I, page 133.* (*D. J.*)

XIRIA, (*Géog. mod.*) montagne de la Morée, ſur les confins de la Zaconie & du Belvéder. On la prend pour l'ancienne Pholoë, montagne de l'Arcadie, dont Pline parle, *l. IV, c. vj.* (*D. J.*)

XIRIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le nom que les botaniſtes, les Bauhins, Gérard, Parkinſon, Ray, Tournefort, & autres, ont donné à notre glayeul puant. *Voyez-en l'article.*

Mais dans le ſyſtême botanique de

Linnæus, le *xiris* forme un genre de plante particulier, dont voici les caracteres.

Le calice de la fleur eſt une ſorte d'épi fait d'écailles arrondies, creuſes, rangées en maniere de tuiles, qui diviſent la fleur; la bâle de l'épi a deux battans, arqués en forme de petit bateau. La fleur eſt compoſée de trois pétales, grands, applatis, déployés & dentelés dans les bords; les étamines ſont trois filets déliés, plus courts que la fleur; les boſſettes des étamines ſont oblongues & droites; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtyle n'eſt qu'un ſimple filet; le ſtigmate eſt diviſé en trois parties; le fruit eſt une capſule arrondie, contenant intérieurement le calice, avec trois loges, & trois battans; les graines ſont très-nombreuſes, & fines comme de la pouſſiere. Linnæi, *gen. plant. p. 11.* (*D. J.*)

X O A

XOA, *ou* XAOA, *ou* SEWA, (*Géog. mod.*) royaume de l'Ethiope, dans l'Abiſſinie; c'eſt un grand royaume arroſé du fleuve Jéma, qui le coupe de l'eſt à l'oueſt. (*D. J.*)

XOCHICOPALLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre de médiocre hauteur des Indes occidentales; il eſt commun dans la province de Méchoacan. Son tronc & ſon écorce produiſent par inciſion une liqueur qui ſent le limon, & à laquelle on attribue les vertus de la réſine copal. Les feuilles de cet arbre ſont longues de cinq à ſix pouces, larges de deux, d'un verd obſcur; ſes fleurs ſont compoſées de quantité d'étamines jaunes. (*D. J.*)

XOCHINACAZTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) plante mexicaine qui croît dans la nouvelle Eſpagne; ſa fleur, dit Hernandez, entre dans la compoſition du chocolat; elle contribue à le rendre agréable à l'odeur & au goût. (*D. J.*)

XOCHIOCOTZOL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Indiens mexicains donnent à l'arbre qui fournit par inciſion la réſine appellée *liquidambar*. Cet arbre eſt d'une grandeur extraordinaire; ſes feuilles reſſemblent à celles du laryx; elles ſont diviſées dans leurs deux parties en trois angles, blanchâtres d'un côté, d'un verd obſcur de l'autre, & dentelées à l'entour; l'écorce de cet arbre eſt rougeâtre. *Voyez* LIQUIDAMBAR.

XOCOXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre particulier à la province de Tabaſco, dans la nouvelle Eſpagne; ce qui fait que les Eſpagnols ont nommé ſon fruit *poivre de Tabaſco*. Cet arbre eſt très-grand; ſes feuilles ſont ſemblables à celles d'un oranger, & ſont d'une odeur agréable; ſes fleurs ſont rouges, reſſemblent à celles d'un grenadier, & ont l'odeur de l'orange; ſes fruits ſont ronds, d'abord verds, enſuite rougeâtres; enfin ils deviennent noirs; leur goût eſt fort âcre; on s'en ſert pour aſſaiſonner les alimens.

XODOXINS, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) ce ſont des bonzes ou moines japonnois de la ſecte de Budsdo ou de Siaka, qui ſuivent littéralement les préceptes de Siaka, & qui ont en horreur la morale relâchée des Xenxus; ils rendent un culte particulier au dieu Amida. *Voyez* SIAKA (*religion de.*)

XOIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, dans le nome qui prenoit d'elle le nom de *Xoïte*; Ptolomée, *l. IV, c. v.* parle du nome & de la ville. (*D. J.*)

XOLO, (*Géog. mod.*) grande iſle d'Aſie, dans l'Archipel des Moluques, à trente lieues de Mindanac, vers le ſud-eſt, & qui eſt gouvernée par ſon roi particulier. J'ai déja parlé de cette iſle ſous le nom de *Gilolo*: j'ajouterai ſeulement que c'eſt dans cette iſle qu'arrivent tous les navires de Borneo; & on peut l'appeller la foire de tous les royaumes maures. La chaleur de l'air y eſt tempérée par des pluies fréquentes qui rendent le terroir abondant en riz.

On aſſure que cette iſle eſt la ſeule des Philippines où il y ait des éléphans; & parce que les Indiens ne les apprivoiſent pas, comme l'on fait à Siam & à Camboye, ils s'y ſont extrêmement multipliés; on y trouve des chevres, dont la peau eſt mouchetée comme celle des tigres. On eſtime beaucoup un oiſeau nommé *ſalangan*, qui fait ſon nid comme les moineaux; ces nids étant bouillis, paſſent pour fortifians. Parmi les fruits, cette iſle a le durion, & beaucoup de poivre que les habitans

ſecueillent verd, & un fruit particulier qu'ils appellent *du paradis*, & les Eſpagnols *fruit du roi*; parce qu'il ne ſe trouve que dans ſon jardin. Il eſt gros comme une pomme ordinaire, de couleur de pourpre; il a de petits pepins blancs, gros comme des gouſſes d'ail, couverts d'une écorce épaiſſe comme la ſemelle d'un ſoulier, qui ſont d'un goût très-agréable. (*D. J.*)

XOMOLT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornit.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, dont les Indiens emploient les plumes pour ſe parer; c'eſt un oiſeau de riviere ou de marécage à piés plats, & garnis d'une membrane comme l'oie; ſa gorge eſt brune; ſon dos & la partie ſupérieure de ſes ailes ſont noirs; quand cet oiſeau eſt en colere, il dreſſe les plumes de ſa tête en forme de crête. (*D. J.*)

XOXOUHQUITICLIPATLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom américain d'une pierre du genre des jaſpes, & d'un très-beau verd; mais ordinairement elle eſt pâle, quelquefois teinte de gris, & marquetée de taches d'un verd foncé. On trouve cette pierre parmi les néphrétiques dont le pays abonde, & dont les Indiens font grand cas à cauſe des vertus qu'ils lui attribuent dans diverſes maladies; cependant ils n'en donnent aucune à cette eſpece particuliere. (*D. J.*)

X R

ΧΡΗΣΤΟΣ, (*Inſcript.*) ce mot qui veut dire *très-bon*, ſe trouve fréquemment ſur les tombeaux, & dans les anciennes épitaphes des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

ΧΡΟΑ, (*Muſique ancienne.*) n'eſt point le genre chromatique, comme l'ont cru pluſieurs traducteurs. Χρόα n'eſt autre choſe que la diviſion d'un genre muſical en ſes différentes eſpeces, ſelon Euclide. (*D. J.*)

ΧΡΥΣΟΦΥΛΑΞ, (*Antiq. grecq.*) c'eſt-à-dire, gardien de l'or d'Apollon; quoiqu'il n'eût point l'or en garde. C'étoit un miniſtre ſubalterne du temple de Delphes, adminiſtrateur de tout ce qui regardoit la propreté de ce temple ſacré: il habitoit à l'entrée du ſanctuaire. Il falloit qu'il ſe levât tous les jours avec le ſoleil, & qu'il balayât le temple avec des rameaux de laurier cueillis autour de la fontaine de Caſtalie; qu'il attachât des couronnes du même laurier ſur les murailles du temple & ſur les autels autour du trépié ſacré; qu'il en diſtribuât aux prophetes, aux phœbades, aux poëtes, aux ſacrificateurs, & aux autres miniſtres.

Il alloit après cela puiſer de l'eau de la fontaine de Caſtalie dans des vaſes d'or, & en rempliſſoit les vaſes ſacrés, placés à l'entrée du temple, où l'on étoit obligé de purifier ſes mains en entrant. Il faiſoit enſuite une aſperſion de cette même eau ſur le pavé du temple, ſur les portes, & ſur les murs, avec un goupillon de laurier.

Quand tout cela étoit achevé, il prenoit un arc ou un carquois, & alloit donner la chaſſe aux oiſeaux qui venoient ſe poſer ſur les ſtatues dont le temple étoit environné; voilà d'où lui vint le nom de *gardien de l'or d'Apollon*. Il ne tuoit pourtant ces oiſeaux qu'à la derniere extrêmité, & lorſqu'il avoit employé ſans effet les cris & les menaces; mais entre les oiſeaux la colombe étoit privilégiée, & pouvoit habiter en ſûreté dans le temple du dieu.

Le miniſtre dont nous parlons, étoit obligé de vivre dans la continence pendant les fonctions de ſon miniſtere; il eſt vraiſemblable qu'il y en avoit pluſieurs de ſon ordre qui ſe relayoient tour-à-tour. (*D. J.*)

X U C

XUCAHA, *ou* XUCAAHI, (*Botan. des Arabes.*) nom d'une plante célébrée pour ſes vertus par les anciens médecins arabes; mais nous ne connoiſſons plus aujourd'hui cette plante. Sa racine étoit formée de différens nœuds, qui étant ſéparés & ſéchés, acquéroient une couleur jaunâtre; la ſubſtance de cette racine étoit très-légere, ſpongieuſe, d'une odeur aromatique agréable, mais d'un goût amer; du reſte ſemblable de figure à la racine du ſouchet; ils la vantoient pour ſes vertus cordiales & ſtomachiques. (*D. J.*)

XUCAR (LE), (*Géogr. mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Valence. Le *Xucar* eſt le *Sucro fluvius* des anciens, fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Il prend ſa ſource dans la Nouvelle-Caſtille, traverſe la petite province de la Sierra, où

il reçoit deux petites rivieres, le Cabriel & l'Oriara; après cela il vient arroſer le royaume de Valence en largeur, de l'occident à l'orient, & va perdre ſon nom & ſes eaux dans la mer, près d'une petite place nommée *Cullera*, qui donne ſon nom à un cap voiſin. (*D. J.*)

XUCHINACAZTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fleur du Mexique, qui a la forme d'une oreille humaine. Les pétales ſont d'un beau pourpre à l'intérieur, & vertes en dehors; l'odeur en eſt très-agréable. Les Eſpagnols la nomment *flor de la oreja*, ou *fleur de l'oreille*.

XUEHIA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Sicile, ſelon Diodore de Sicile, *l. V, c. viij*, on l'a nommée enſuite *Leontinus ager*. L'ancien nom venoit de Xutus ſon ancien maître, & le nouveau de la ville *Leontini*, aujourd'hui *Lentini*. Etienne le géographe fait une ville de ce canton.

XUITCHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine dans le Kiadgſi, elle eſt voiſine du fleuve Hoayang. *Longitude* ſuivant le P. Noël, *152d, 46', 30''; latit. 28, 52.* (*D. J.*)

XV-VIR, (*Antiq. inſcrip. médec.*) écriture abrégée qui veut dire *quindecimvir*. Les Antiquaires ſe ſervent de cette abréviation d'après les médailles, & autres monumens de l'antiquité. (*D. J.*)

XUXUY, (*Géogr. mod.*) autrement & plus communément *San-Salvador*; ville de l'Amérique méridionale au Paraguay, dans la partie ſeptentrionale du Tucuman, ſur une riviere qui ſe jette dans Rio-Vermejo.

X Y L

XYLO-ALOE, le bois de l'aloës, appellé auſſi *agallochum*. *Voyez* ALOÈS. Ce mot eſt compoſé de ξυλον, *bois*, & de αλοη, *aloës*.

XYLOBALSAMUM, (*Hiſtoire des drogues.*) ou *balſami lignum*, en grec ξυλοβαλσάμον, eſt un nom ſous lequel on apporte en Europe des tiges ou des rameaux greles, ligneux, minces, tortus, noueux, branchus, de la groſſeur d'une plume d'oie, ou du petit doigt, couverts de deux écorces; l'extérieure de ces écorces eſt mince, ridée, rouſſe; l'intérieure eſt d'un verd-pâle, d'une ſaveur & d'une odeur un peu réſineuſe, qui approche de celle de l'*opobalſamum*, lorſqu'il eſt récent. Il eſt rare de trouver le vrai bois du baumier dans les boutiques; ou ſi l'on en trouve, il eſt vieux & ſans aucune odeur. A la place du *xylobalſamum* on y ſubſtitue des rameaux de lentiſque oint d'*opobalſamum*. (*D. J.*)

XYLOCARPASUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom donné par les anciens auteurs à une ſorte de bois vénéneux; c'étoit le bois d'un arbre dont la gomme s'appelloit *carpaſum*, & qui étoit encore plus vénéneuſe que le bois même. Sa couleur étoit tout-à-fait ſemblable à celle de la myrrhe, venoit du même pays, & ſe trouvoit quelquefois mêlée avec elle, ce qui cauſoit de cruels accidens à pluſieurs particuliers: aujourd'hui nous ne connoiſſons plus ni l'arbre, ni cette gomme vénéneuſe; & notre myrrhe n'eſt funeſte à perſonne. (*D. J.*)

XYLON ARBOREUM, J. B. (*Hiſt. nat. Bot.*) cette plante eſt un arbriſſeau que l'on cultive en Egypte; ſes branches & ſon tronc ſont durs & ligneux. Les chirurgiens de ce pays ſe ſervent de ſon coton pour faire des tentes au lieu de linge, dans le panſement des plaies & des ulceres: ils en font le même uſage que celui que nous faiſons du linge dans les hémorrhagies. Ils emploient très-fréquemment le mucilage du *xylon* dans toutes les fievres brûlantes, & dans les poiſons qui menacent d'éroſion l'eſtomac & les inteſtins, ainſi que dans les toux qui viennent de la chûte d'humeurs âcres & ſalées. Proſper Alpin, *de med. ægyp.*

Cette plante a les propriétés des mauves. Ses ſemences ſont employées dans les maladies de poitrine, & dans les toux violentes; elles facilitent l'expectoration.

XYLOPHORIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) formé du grec ξυλον, *bois*, & de φερω, *je porte*.

La *xylophorie* étoit une fête des Hébreux, dans laquelle on portoit en ſolemnité du bois au temple, pour l'entretien du feu ſacré qui brûloit toujours ſur l'autel des holocauſtes. Nous ne trouvons cette fête marquée dans aucun endroit de l'écri-

ture ; mais Joſeph en fait mention, *liv. II, de la guerre des Juifs, c. xvij*, & l'on croit communément qu'elle fut inſtituée dans les derniers temps de la nation, lorſque la race des Nathinéens étant preſque éteinte, les prêtres & les lévites n'avoient plus de ſerviteurs pour leur préparer & leur apporter le bois néceſſaire aux ſacrifices. *Voyez* NATHINÉENS.

Selden veut que cette proviſion ſe fît dans le mois *Ab*, qui revient à-peu-près à juillet. D'autres la mettent au mois *Elul*, qui répond à notre mois d'août. Les rabbins enſeignent qu'on préparoit avec grand ſoin le bois qui devoit être brûlé ſur l'autel ; qu'on le nettoyoit très-proprement, & qu'on n'y laiſſoit ni pourriture, ni rien de gâté & de vermoulu. Mais on ſait quel fond il y a à faire ſur la plupart de leurs traditions. Calmet, *dictionnaire de la bible*.

XYLOPOLIS, (*Géogr. ancienne.*) ancienne ville de la Macédoine dans la Mygdonie, ſelon Ptolomée, *lib. III, ch. xiij*. Pline, *liv. IV, ch. x.* donne le nom des habitans ſelon ſa coutume, & dit *Xylopolitæ*. (*D. J.*)

XYLOSTÉON, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur monopétale, ſoutenue par un calice double, qui n'a qu'un pédicule, & qui eſt profondément découpé, & fait en forme de tuyau. Ce calice devient dans la ſuite un fruit à deux baies molles, qui renferment chacune une ſemence applatie & preſque ronde. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

On n'en connoît qu'une ſeule eſpece, celle des Pyrénées. C'eſt un arbriſſeau qui ſe ſoutient de lui-même, ſans s'attacher aux plantes voiſines. Il pouſſe un bois blanc ; ſes feuilles ſont oblongues, molles, d'un verd-blanchâtre, un peu velues. Ses fleurs ſont blanchâtres, attachées deux à deux ſur un même pédicule, formées en tuyaux, évaſées en cloche, & découpées en quatre ou cinq parties ; ces tuyaux ſont ſoutenus par un double calice. Ce calice après la chûte des fleurs, devient un fruit à deux baies, groſſes comme de petites ceriſes, molles, rouges, remplies d'un ſuc amer, déſagréable, & de quelques ſemences applaties, preſque ovales. Ce fruit au nombre de cinq ou ſix baies, eſt émétique & purgatif ; il n'eſt point d'uſage en médecine, & avec raiſon. (*D. J.*)

XYNELOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville bâtie par Alexandre. On ne ſait pas trop où elle étoit. Elle ne ſubſiſtoit déja plus du temps de Pline, *l. VI, c. xxiij*, qui dit : La navigation d'Oneſicrite & de Néarque, ne marque ni les manſions, ni les diſtances ; & premiérement, on n'explique point ni ſur quel fleuve, ni en quel endroit étoit *Xynelopolis* bâtie par Alexandre, d'où leur route commençoit. Cellarius, *Geogr. ant. l. III, c. xxij, p. 854*, ajoute : il ſemble qu'elle ait été au bout de la Gédroſie, près de l'embouchure de l'Indus, parce que leur navigation commence en ce canton-là. (*D. J.*)

XYNOCÉES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes célebres chez les Athéniens, inſtituées au ſujet de la réunion que Théſée fit de toutes les bourgades & petites communautés de l'Attique, en un ſeul corps de république. Elles étoient ſignalées par des ſacrifices, des jeux, & des repas publics dans le Prytanée. Leur nom eſt formé du grec ξυν ou συν, *enſemble* ou *avec*, & de οικεω, *inhabito*, pour marquer la réunion ou ſociété qu'avoient alors formé tous ces habitans, auparavant indépendans & diſperſés. *Potter*.

XYSTARQUE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) officier qui préſidoit aux xyſtes & au ſtade. Son autorité s'étendoit, non ſur tout ce Gymnaſe ; mais ſeulement ſur tous les endroits de cet édifice, où s'exerçoient les athletes, c'eſt-à-dire, ſur les xyſtes, le ſtade, la paleſtre, comme l'inſinue Tertullien, & comme il eſt facile de le conjecturer d'une ancienne inſcription grecque, qu'on lit à Rome ſur le piédeſtal d'une ſtatue, dans le *forum Trajani*, & qui eſt rapportée en latin par Mercurial. Au reſte, ſi le *xyſtarque* n'étoit pas préciſément le même que le gymnaſiarque, on doit ſe perſuader qu'il lui étoit peu inférieur, & qu'il tenoit dans le Gymnaſe un rang très-honorable, puiſque Ammian Marcellin fait mention en quelque endroit, de la pourpre & de la couronne du *xyſtarque* ; ce qui prouve que cet officier préſidoit aux jeux & aux exercices. (*D. J.*)

XYSTE, ſ. m. (*Littérat. & Architect. antiq.*) c'étoit chez les Grecs & les Romains, un lieu d'exercice conſacré à divers uſages; mais quoique le mot grec *xyſtos*, déſigne un lieu couvert deſtiné aux exercices de la gymnaſtique, le mot *xyſtus* des Latins ſignifie d'ordinaire une promenade découverte. Indiquons la forme & la coupe des *xyſtes*, car c'eſt une choſe peu connue.

1°. On faiſoit l'alignement d'une place quarrée ayant de circuit deux ſtades, qui font 250 pas. Trois de ſes faces avoient un portique ſimple, avec de grandes ſalles deſſous, où les philoſophes & autres gens de lettres ſe rendoient pour diſcourir & s'entretenir enſemble.

A la face, qui devoit être tournée au midi, les portiques étoient doubles, de peur que les pluies d'hiver ou d'orage, ne puſſent paſſer juſqu'au ſecond, & qu'en été l'on eût auſſi le moyen de s'éloigner davantage du ſoleil. Au milieu de ce portique, il y avoit une grande ſalle d'un quarré & demi de long, où l'on donnoit leçon aux enfans; à côté de cette ſalle étoient les écoles des jeunes filles; ſur le derriere étoit le lieu où les athletes alloient s'exercer: plus avant, tout-au-bout de la facade du portique, on avoit les bains d'eau froide.

A main gauche de la ſalle des jeunes gens, les lutteurs s'alloient frotter d'huile, pour ſe rendre les membres plus ſouples & plus robuſtes, & proche delà étoit la chambre froide, où ils venoient ſe dépouiller. On entroit enſuite dans la chambre tiede; dans laquelle on commençoit à faire du feu & ſe tenir un peu chaudement, pour entrer après dans l'étuve, où le poële étoit d'un côté, & de l'autre le bain d'eau chaude. L'architecte ayant bien conſidéré que la nature ne paſſe jamais d'une extrêmité à l'autre, que par des milieux tempérés, voulut à ſon imitation, que pour aller d'un lieu froid en un autre chaud, le paſſage ſe trouvât tiede.

A l'iſſue de tous ces appartemens, il y avoit trois portiques; celui du côté de l'entrée étoit ſitué vers le levant ou le couchant; les deux autres étoient à droite & à gauche, tournés l'un au ſeptentrion & l'autre au midi, celui du ſeptentrion étoit double, & large comme la hauteur de ſes colonnes. Le portique qui regardoit le midi étoit ſimple, mais beaucoup plus ample que le précédent. Pour faire ſon compartiment on laiſſoit, tant du côté du mur, que du côté des colonnes, 10 piés de largeur. Cet eſpace donnoit un chemin en forme de levée, de laquelle on deſcendoit deux marches par un eſcalier de 6 piés, qui entroit dans un parterre couvert ayant au moins 12 piés de profondeur. C'étoit-là que les athletes venoient s'exercer en hiver, ſans recevoir aucune incommodité de ceux qui s'aſſembloient ſous le portique pour les regarder: les ſpectateurs de leur côté avoient auſſi l'avantage de bien voir, à cauſe de l'enfoncement du terrein où combattoient les athletes; ce portique s'appelloit proprement le *xyſte*.

On avoit ſoin, en bâtiſſant les *xyſtes*, de ménager entre deux portiques quelques boſquets, & des allées d'arbres pavées à la moſaïque. Proche du *xyſte*, à la face du portique double, on faiſoit les alignemens des promenades découvertes, qu'on nommoit *péridromides*, dans leſquelles les athletes ſe rendoient en hiver.

A côté de ces édifices étoit une place, où le peuple venoit ſe ranger pour voir plus commodément les jeux. A l'imitation de ces ſortes d'édifices, quelques empereurs romains pour ſe faire aimer du peuple, bâtirent des thermes magnifiques, où tout le monde pouvoit aller & prendre le plaiſir des bains. *Voyez* THERMES. (*D. J.*)

XYSTIQUE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) nom que l'on donnoit à Rome aux athletes des gymnaſes & aux gladiateurs qui, l'hiver, ſe battoient ſous des portiques, & non pas en plein air. Suétone, *vie d'Auguſte, c. xlv.* en parle.

XYSTIS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Aſie, dans la Carie, ſelon Etienne le géographe. Pline, *l. V, ch. xxix*, en fait mention, & nomme ſes habitans *Xyſtiani*. (*D. J.*)

Y S. m. c'eſt la vingt-quatrieme lettre & la ſixieme voyelle de notre alphabet, où l'on appelle *i grec*. Cette dénomination vient de ce que nous en faiſons uſage au lieu de l'υ (u *pſilon*) des Grecs, dans les mots qui nous en viennent & que nous prononçons par un *i*, comme *martyr*, *ſyllabe*, *ſymbole*, *ſyntaxe*, *hypocrite*, &c. car la figure que nous avons priſe, après les Romains, dans l'alphabet grec, y repréſentoit le G guttural, & s'y nommoit *gamma*.

Les Latins avoient pris, comme nous, ce caractere pour repréſenter l'υ grec; mais ils le prononçoient vraiſemblablement comme nous prononçons *u*, & leur *u* équivaloit à notre *ou*: ainſi ils prononçoient les mots *ſyria*, *ſyracuſæ*, *ſymbola*, comme nous prononcerions *ſuria*, *ſuracouſæ*, *ſumbola*. Voici à ce ſujet le témoignage de Scaurus: (*de orth.*) *Y litteram ſupervacuam latino ſermoni putaverunt, quoniam pro illâ U cederet: ſed cùm quædam in noſtrum ſermonem græca nomina admiſſa ſint, in quibus evidenter ſonus hujus litteræ exprimitur, ut* hyperbaton *&* hymnus, *&* hyacinthus, *& ſimilia; in eiſdem hâc litterâ neceſſariò utimur.*

Le néographiſme moderne tend à ſubſtituer l'*i* ſimple à l'*y* dans les mots d'origine grecque où l'on prononce *i*, & fait écrire en conſéquence *martir*, *ſillabe*, *ſimbole*, *ſintaxe*, *hipocrite*. Si cet uſage devient général, notre orthographe en ſera plus ſimple de beaucoup, & les étymologiſtes y perdront bien peu.

Dans ce cas, à l'exception du ſeul adverbe *y*, nous ne ferons plus uſage de ce caractere que pour repréſenter deux *ii* conſécutifs; mais appartenans à deux ſyllabes, comme dans *payer*, *payeur*, *moyen*, *joyeux*, qui équivalent à *pai-ïer*, *pai-ïeur*, *moi-ïen*, *joi-ïeux*.

Anciennement, les écrivains avoient introduit l'*y* à la fin des mots, au lieu de l'*i* ſimple: on ne le fait plus aujourd'hui, & nous écrivons *balai*, *mari*, *lui*, *moi*, *toi*, *ſoi*, *roi*, *loi*, *aujourd'hui*, &c. c'eſt une amélioration réelle.

Baronius nous apprend, que Y valoit autrefois 150 dans la numération, & Ÿ 150000.

Y eſt la marque de la monnoie de Bourges. (*E. R. M. B.*)

Y, y, *y*, (*Ecriture.*) ces deux dernieres dans leur figure ſont compoſées dans leur premiere partie, de la derniere partie d'*m* & de l'*j* conſonne; la premiere eſt compoſée d'un accent circonflexe, de la derniere partie d'une ligne mixte, & de la queue d'un *g*.

Y, *l'*, (*Géog. mod.*) l'*Y* ou l'*Yé*, eſt un golfe du Zuyderzée, qui ſépare preſque entiérement la Hollande méridionale de la ſeptentrionale; c'étoit autrefois une riviere. Elle en conſerve encore le nom, quoique par l'inondation du Zuyderzée, elle ſoit devenue une eſpece de bras de mer, ſur lequel eſt ſituée la ville d'Amſterdam, en forme de croiſſant.

Antonides Van-der-Goès, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, & l'un des célebres poëtes hollandois du dernier ſiecle, a immortaliſé l'*Y*, par le poëme qu'il intitula de *Y-Stroom*, la riviere d'*Y*; le plan de ce poëme, au défaut de l'ouvrage même, mérite d'être connu des étrangers.

Il eſt diviſé en quatre livres. Dans le premier, l'auteur décrit ce qu'il y a de plus remarquable ſur le bord de l'*Y* du côté d'Amſterdam; il ne néglige aucun ornement pour embellir, & pour varier ſa matiere. Il y a quelque choſe d'heureux dans le tableau qu'il trace d'un quartier d'Amſterdam appellé l'*iſle-neuve*. Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette iſle ont été conſtruits, à la maniere dont les murailles de Thebes s'éleverent d'elles-mêmes, dociles au ſon de la lyre d'Amphion; cependant, dit-il, cette iſle avec ſes palais magnifiques qui ſeront un jour

leurs propres ſépultures, ne ſe fera connoître à la poſtérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir été le ſéjour de l'amiral Ruyter. Il prend delà occaſion de chanter les louanges de ce grand homme de mer ; enſuite il expoſe aux yeux du lecteur les bâtimens qui couvrent les bords de l'*Y* ; mais ce n'eſt pas d'une maniere ſeche qu'il les peint, tout y brille d'ornemens, & des couleurs les plus vives.

En parlant de la compagnie des Indes occidentales, il rapporte les guerres que cette ſociété a eues avec les Portugais. Il décrit avec étendue le magaſin de l'amirauté, & le palais de la compagnie des Indes orientales. Dans la deſcription du premier, il fait une peinture auſſi grande que terrible, de tous les inſtrumens de guerre qu'on y trouve entaſſés. C'étoit autrefois, dit l'auteur, l'ouvrage des plus grands monarques, d'élever un capitole ; mais ici des marchands oſent élever juſqu'au ciel, un bâtiment qui ſurpaſſe les palais des rois. La puiſſance de la compagnie eſt aſſez connue, par l'orient ſoumis à ſes loix ; & le château prodigieux qu'elle a fait conſtruire reçoit le jour de plus de trois mille & trois cents fenêtres.

Dans le ſecond livre, le poëte parcourt une carriere très-vaſte, & qui renferme en quelque ſorte une partie de l'univers. Après avoir fait l'éloge de la navigation, il paſſe en revue les flottes nombreuſes qui couvrent l'*Y*, & qui vont prendre dans le monde entier tout ce qui peut ſervir à la néceſſité & à l'orgueil des hommes. A cette occaſion, il parle des expéditions hardies de l'amiral Heemskerk, deſtinées à chercher une route abrégée vers les Indes par la mer Glaciale. Il s'étend ſur les malheurs où l'Amérique eſt tombée par ſes propres richeſſes. Il introduit l'ombre d'Attabalipa, qui, charmée de voir dans les Hollandois les ennemis de ſes bourreaux, leur fait l'hiſtoire des cruautés des Eſpagnols.

L'auteur ſuit dans ſa deſcription la flotte des Indes : ſa muſe parcourt les différens pays de cette vaſte contrée, & décrit avec pompe les différentes richeſſes dont chacune de ces provinces charge les vaiſſeaux hollandois. Non contente de donner une idée de l'étendue du négoce de la Hollande dans ces climats, elle dépeint la puiſſance de ſes armes & de ſes trophées, & nous trace pour exemple le tableau d'une bataille où ſes ſoldats remporterent une victoire ſignalée ſur les habitans de Macaſſar. L'auteur retourne enſuite vers l'*Y*, en décrivant les pays qu'il découvre ſur ſon paſſage.

Etant de retour, il détaille les principales marchandiſes que les autres parties de l'univers fourniſſent à la Hollande, comme une eſpece de tribut qu'elles paient à l'induſtrie de ſes habitans. En parlant des vins & d'autres objets de luxe qui viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon ſens contre les vices que ce même pays tâche de communiquer aux Hollandois.

Le livre troiſieme eſt une fiction d'un bout à l'autre : le poëte eſt entraîné tout d'un coup au fond de l'*Y* ; il voit le fleuve avec ſes demi-dieux & ſes nymphes, allant à une fête qui devoit ſe donner à la cour de Neptune, pour célébrer l'anniverſaire du mariage de Thétis & de Pelée. L'auteur ne ſuit ici ni Ovide, ni les autres mythologiſtes : il feint que Thétis autrefois mariée au vieux Triton, & laſſe de la froideur de cet époux ſuranné, s'étoit retirée de la cour de Neptune pour pleurer ſes malheurs dans la retraite. Neptune & les autres divinités de la mer touchées de ſa douleur, la rappellent, caſſent ſon mariage, & ſe réſolvent à l'unir au courageux Pelée, à qui ils deſtinent en même temps l'immortalité avec une éternelle jeuneſſe. Thétis accepte joyeuſement ce parti, & Triton plus charmé des plaiſirs de la bonne chere que de ceux de l'amour, n'y fait aucune oppoſition. Le mariage s'acheve, & les dieux des eaux en ſolemniſent tous les ans la mémoire.

C'eſt à une de ces fêtes que le fleuve alloit alors avec toute ſa cour : le poëte y fut mené auſſi par une des divinités aquatiques, qui le cacha dans un endroit du palais de Neptune, où ſans être vu il pouvoit tout voir. Les autres fleuves entrent dans la ſalle du feſtin, & à meſure qu'ils arrivent le poëte eſt inſtruit de leurs noms, de leur origine & de leur puiſſance. Les deſcriptions qu'il en fait ſont poëtiques & ſavantes, c'eſt l'endroit le plus beau du

poëme. Le dieu p[illegible] de la Seine, éclate contre l'*Y* en[illegible]s injurieuſes : l'*Y* lui répond avec a[illegible] d'éloquence que de phlegme. Le dieu de la Seine finit ſa déclamation en s'adreſſant à l'Ebre, & lui reprochant d'être inſenſible à la fierté d'un ſujet rebelle. L'Ebre replique que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'*Y*, avoit été purifiée par le feu de la guerre, qu'il l'avoit reconnu pour libre. On voit aſſez que cette fiction eſt une allégorie de l'invaſion de la France dans les Pays-Bas eſpagnols, & de la triple alliance.

Dans le quatrieme livre, l'auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de l'*Y*, qui eſt embelli par pluſieurs villes de la nord-Hollande : elles fourniroient cependant une matiere aſſez ſeche, ſi l'imagination fertile du poëte ne ſavoit tirer des moindres ſujets, des reſſources propres à enrichir ſon ouvrage. En décrivant la ville d'Edam, autrefois nommée *Ydam*, c'eſt-à-dire, *digne de l'Y*, il rappelle l'ancienne fable d'une ſyrene priſe auprès de cette ville par des pêcheurs : il en fait une eſpece de ſibylle, en lui prêtant la prédiction de toutes les cataſtrophes que les Bataves devoient ſurmonter avant que de parvenir à cette puiſſance, dont l'auteur a donné de ſi grandes idées. Cette prophétie eſt un abrégé de l'hiſtoire de Hollande, & ce n'eſt pas l'endroit de l'ouvrage ſur lequel les fleurs de la poéſie ſont répandues avec le moins de profuſion. La ſyrene finit par tracer un affreux tableau de ces batailles navales qui ſe devoient donner un jour ſur les côtes de Hollande, entre cette république & l'Angleterre ; enfin, l'ouvrage eſt terminé par un diſcours aux magiſtrats d'Amſterdam, à la ſageſſe deſquels l'auteur rapporte avec raiſon la richeſſe de cette puiſſante ville.

Si ce poëme ne mérite pas le nom d'*épique*, il ne paroît pourtant point indigne de ce titre par l'heureuſe fiction qui y regne, par la nobleſſe des penſées, par la variété des images, & par la grandeur de l'expreſſion. A l'égard des défauts qu'on y remarque ; ſi l'on réfléchit à la précocité des talens de l'auteur qui n'avoit que vingt-quatre ans quand il le mit au jour, l'on croira ſans peine que s'il ne fût pas mort à la fleur de ſon âge, il auroit conduit ſon ouvrage plus près de la perfection. Quoi qu'il en ſoit, il y a peu de poëmes hollandois où l'on trouve plus de beautés que dans celui-ci. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

YAB

YABACANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. terme de relation.*) nom que les ſauvages donnent dans quelques iſles de l'Amérique à une racine dont on vante la grande vertu contre les ſerpens. Les François nomment cette racine la *racine apinel* : on peut en voir l'article dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences, qui eût mieux fait de ne point tranſcrire dans ſon beau recueil les petits contes fabuleux de M. de Hauterive à ce ſujet, *ann. 1724, p. 19.* Le plus plaiſant eſt la réflexion qui les termine : » rien, dit » l'hiſtorien, n'eſt ſi commun que les » voyages & les relations, mais il eſt rare » que leurs auteurs ou ne rapportent que » ce qu'ils ont vu, ou aient bien vu. » (*D. J.*)

YABAQUE, (*Géog. mod.*) petite iſle de l'Amérique, une des Lucayes, au nord-oueſt de celle de Maguana, & au nord de celle de S. Domingue. *Latit.* ſelon de Laet, 22, 30. (*D. J.*)

YACARANDA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre de l'iſle de Madagaſcar ; ſon fruit eſt gros comme les deux poings, & bon à manger quand il eſt cuit. Les ſauvages en font une eſpece de bouillie pour leur nourriture.

YACHICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de prunier de Madagaſcar ; il porte des fleurs jaunes, & des fruits ſemblables aux prunes, dont le noyau contient une amande blanche & douce.

YACHT *ou* YAC, ſ. m. (*Marine.*) bâtiment ponté & mâté en fourche, qui a ordinairement un grand mât, un mât d'avant & un bout de beaupré, avec une corne, comme le heu, & une voile d'étai. Il a peu de tirant d'eau, & eſt très-bon pour de petites bordées, & ſert ordinairement pour de petites traverſées, & pour ſe promener. On jugera de ſa forme & de ſa grandeur par les proportions ſuivantes.

Proportions générales d'un yacht.

	piés.
longueur de la quille,	45
longueur de l'étrave à l'étambot,	56
longueur du ban,	14
creux,	7
hauteur de l'étambot,	12
hauteur de l'étrave,	13

Les grands *yachts* ſont à-peu-près de la même fabrique que les ſemaques; ils ont des écoutilles, une tengue élevée à l'arriere, & une chambre à l'avant, au milieu de laquelle il y a une ouverture qui s'éleve en rond au deſſus, en lanterne, & qui eſt entourée d'un banc pour s'aſſeoir. Ils ont encore un faux étai, deux pompes de plomb, une de chaque côté. La barre de leur gouvernail, qui eſt de fer, eſt un peu courbée, & il a au deſſus une petite tanque, dont la grandeur eſt proportionnée à la hauteur de la barre. Ordinairement leur beaupré n'eſt pas fixe, & on peut l'ôter & le remettre quand on veut. *Voyez Pl. XIII, fig. 2, le deſſin d'un yacht.*

YAGUTH, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) divinité adorée par les anciens Arabes idolâtres: elle avoit la figure d'un lion.

YAMAMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans le canton d'Hégias; c'eſt une ville du déſert, dans la région des montagnes, mais dans une plaine à l'orient de la Mecque. Elle a peu d'habitans, peu de palmiers & beaucoup de ruines: Atwal & Reſem lui donnent 71 d. 45 de *long.* & 21 d. 31 de *latit.* (*D. J.*)

YAMBO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie dans l'Arabie, ſur la côte orientale de la mer Rouge, route de Médine, avec un petit port qui en eſt éloigné de 10 lieues. *Long.* 53, 42; *latit.* 21, 38.

YAMEOS, LES, (*Géog. mod.*) peuple ſauvage de l'Amérique méridionale; leur langue eſt d'une difficulté inexprimable, & leur maniere de prononcer eſt encore plus extraordinaire que leur langue: ils parlent en retirant leur reſpiration, & ne font ſonner preſqu'aucune voyelle. Ils ont des mots que nous ne pourrions écrire, même imparfaitement, ſans employer moins de neuf ou dix ſyllabes, & ces mots prononcés par eux, ſemblent n'en avoir que trois ou quatre. *Pœtarrarorincouroac* ſignifie en leur langue le nombre *trois*; heureuſement pour ceux qui ont affaire à eux, leur arithmétique ne va pas plus loin.

Les *Yaméos* ſont fort adroits à faire de longues ſarbacanes, qui ſont l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens. Ils y ajuſtent de petites fleches de bois de palmier, qu'ils garniſſent, au lieu de plume, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort adroitement, & qui remplit exactement le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le ſouffle à trente pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. Un inſtrument auſſi ſimple que ces ſarbacanes, ſupplée chez eux au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs fleches dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt reçu, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. *Mémoire de l'academie des ſciences, année 1745.* (*D. J.*)

YAMGAYA, (*Economie.*) eſpece de mets fort en uſage chez les Koreki & les autres habitans de Kamtchatka. On le fait en mêlant le ſang des rennes avec de la graiſſe; on met ce mélange dans l'eſtomac de l'animal, & on le fait fumer dans la cheminée.

YAMIAMAKUNDA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique dans le royaume de Tomani, au midi de la riviere de Gambra. Ses habitans commercent en ivoire & en eſclaves: les Anglois y ont un comptoir. (*D. J.*)

YANDON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) eſpece d'autruche de l'iſle de Madagaſcar.

YANG-CHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Nankin, & ſa ſeptieme métropole: elle eſt marchande, riche & peuplée. *Long.* ſuivant le P. Noël, 156, 39', 30"; *latit.* 33, 6. (*D. J.*)

YANI, (*Géog. mod.*) pays d'Afrique à l'eſt du royaume de Burſali, le long & au nord de la riviere de Gambra, dans l'eſpace de quatre-vingts lieues. On le diviſe en haut & en bas-*Yani*, qui ſont ſéparés par la riviere de Sami. (*D. J.*)

YANOW *ou* JANOW, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de Pologne; l'une dans la Podolie, au couchant de

Kaminiek, ſur la petite riviere de Feret; l'autre aux confins de la Poldaquie & de la Lithuanie, ſur le Boug. (*D. J.*)

YAPOCO, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la Guianne; elle a plus d'une lieue de longueur à ſon embouchure. (*D. J.*)

YAQUÉ, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'iſle de S. Domingue; elle a ſa ſource dans les montagnes de Cibar, & après s'être groſſie de pluſieurs autres rivieres, elle ſe jette enfin dans la mer, au couchant de Montê-Criſto, longue chaîne de montagnes; les François nomment cette riviere la riviere de *Monte-Chriſto*, mais c'eſt un nom ridicule. (*D. J.*)

YARD, ſ. f. (*meſure d'Angleterre.*) nom de la verge d'Angleterre; elle eſt de ſept neuviemes d'aune de Paris; ainſi, neuf *verges* d'Angleterre ſont ſept aunes de Paris, ou ſept aunes de Paris ſont neuf *verges* d'Angleterre. La maniere de réduire les *verges* d'Angleterre en aunes de Paris, eſt de dire en ſe ſervant de la regle de trois: ſi neuf *verges* d'Angleterre ſont ſept aunes de Paris, combien tant d'aunes de Paris? Et ſi au contraire on veut faire la réduction des aunes de Paris en *verges* d'Angleterre, il faut dire, ſi ſept aunes de Paris ſont neuf *verges* d'Angleterre, combien tant d'aunes de Paris feront-elles de *verges* d'Angleterre? La regle vous indiquera ce que vous cherchez. (*D. J.*)

YARE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre dans le comté de Norfolck; elle prend ſa ſource vers le nord-oueſt, d'où coulant vers le ſud-eſt, elle arroſe la ville de Norwich qui en eſt la capitale; enſuite après s'être groſſie d'autres rivieres, elle ſe rend dans la mer, & forme à ſon embouchure un bon port appellé de ſon nom, *Yarmouth*. (*D. J.*)

YARMOUTH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans la province de Norfolck, à l'embouchure de l'Yare, d'où lui vient ſon nom, à trente-ſix lieues au nord-eſt de Londres; elle eſt grande, bien bâtie, & a quelques fortifications: ſon port eſt fort bon. La principale richeſſe de ſes habitans conſiſte dans la pêche des harengs, qui eſt très-abondante ſur la côte. Cette ville s'eſt accrue des ruines de l'ancienne *Gariam nonum*, dont il eſt parlé dans la notice de l'empire; car la riviere d'Yare, qui donnoit ſon nom à la ville, ſe nommoit en latin *Gariam*. Sa *long.* 18, 55; *latit.* 52, 3. *Long.* ſuivant Street, 19, 6′, 30″; *latit.* 52, 55. (*D. J.*)

YASSA, ſ. f. (*Hiſt. mod. Juriſprud.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Tartares, un corps des loix dont le fameux conquérant Genghis-Kan paſſe pour être l'auteur. Timur-Beg ou Tamerlan les fit obſerver dans ſes vaſtes états, & elles ſont encore en vigueur aujourd'hui chez les Tartares de Crimée, & dans pluſieurs autres parties de l'Aſie, où ces loix ſont appellées *Yaſſa J'enghiskani*. Quelques orientaux, amis du merveilleux, prétendent que Genghis-Kan n'en eſt point l'auteur, mais qu'elles ſont dues à Turk qui, ſuivant les traditions orientales, étoit fils de Japhet, & petit-fils de Noé, fondateur de la nation tartare. M. de la Croix a donné dans la vie de Genghis-Kan un extrait de ces loix, en vingt & un articles.

1°. Il eſt ordonné de ne croire qu'un ſeul Dieu, créateur du ciel & de la terre, qui donne la vie & la mort, les richeſſes & la pauvreté; qui accorde & refuſe ce qu'il veut, & qui a un pouvoir abſolu ſur toutes choſes.

2°. Les prêtres de chaque ſecte, & tous les hommes attachés aux cultes, les médecins, ceux qui lavent les corps des morts, ſeront exempts de tout ſervice public.

3°. Nul prince ne pourra prendre le titre de grand-kan, ſans avoir été élu légitimement par les autres kans généraux & ſeigneurs monguls aſſemblés en diete.

4°. Il eſt défendu aux chefs des tribus de prendre des titres pompeux, à l'exemple des ſouverains mahométans.

5°. Il eſt ordonné de ne jamais faire la paix avec aucun ſouverain, ou peuple, avant qu'ils ſuſſent entiérement ſubjugués.

6°. De partager toujours les troupes en dixaines, centaines, milliers, dix milliers, *&c.* parce que ces nombres ſont plus commodes.

7°. Les ſoldats, en ſe mettant en campagne, recevront des armes des officiers qui les commandent, & ils les leur remettront à la fin de l'expédition; les ſoldats

tiendront ces armes bien nettes, & les montreront à leur chef, lorſqu'ils ſe prépareront à donner bataille.

8°. Il eſt défendu, ſous peine de mort, de piller l'ennemi, avant que le général en ait donné la permiſſion. Chaque ſoldat demeurera maître du butin qu'il aura fait, en donnant au receveur du grand-kan les droits preſcrits par les loix.

9°. Depuis le mois qui répond au mois de mars, juſqu'à celui d'octobre, perſonne ne prendra de cerfs, de daims, de lievres, d'ânes ſauvages, ni d'oiſeaux d'une certaine eſpece; afin que la cour & les armées trouvent aſſez de gibier pour les grandes chaſſes d'hiver.

10°. Il eſt défendu, en tuant les bêtes, de leur couper la gorge; mais il eſt ordonné de leur ouvrir le ventre.

11°. Il eſt permis de manger le ſang & les inteſtins des animaux.

12°. On regle les privileges & les immunités des *tarkani*, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſont exemptés de toute taxe pour les ſervices qu'ils ont rendus.

13°. Il eſt enjoint à tout homme de ſervir la ſociété d'une maniere ou d'une autre; ceux qui ne vont point à la guerre, ſont obligés de travailler un certain nombre de jours aux ouvrages publics, & de travailler un jour de la ſemaine pour le grand-kan.

14°. Le vol d'un bœuf ou de quelque autre choſe du même prix, ſe puniſſoit en ouvrant le ventre du coupable. Les autres vols moins conſidérables étoient punis par ſept, dix-ſept, vingt-ſept, trente-ſept, & ainſi de ſuite juſqu'à ſept cents coups de bâton, en raiſon de la valeur de la choſe volée. Mais on pouvoit ſe racheter de cette punition en payant neuf fois la valeur de ce qu'on avoit volé.

15°. Il étoit défendu aux Tartares de prendre à leur ſervice des gens de leur nation: ils ne pouvoient ſe faire ſervir que par ceux qu'ils faiſoient priſonniers de guerre.

16°. Il étoit défendu de donner retraite à l'eſclave d'un autre ſous peine de mort.

17°. En ſe mariant, un homme étoit obligé d'acheter ſa femme. La polygamie étoit permiſe. Les mariages étoient défendus entre les parens du premier & du ſecond degré, mais on pouvoit épouſer les deux ſœurs. On pouvoit uſer des femmes eſclaves.

18°. L'adultere étoit puni de mort, & il étoit permis au mari de tuer ſa femme priſe ſur le fait. Les habitans de Kaindu furent, à leur ſollicitation, exemptés de cette loi, parce qu'ils étoient dans l'uſage d'offrir leurs femmes & leurs filles aux étrangers. Mais Genghis-Kan, en leur accordant cette exemption, déclara qu'il les regardoit comme infames.

19°. Il étoit permis, pour l'union des familles, de faire contracter des mariages entre les enfans, quoique morts, & l'on faiſoit la cérémonie en leur nom. Par-là les familles étoient réputées alliées.

20°. Il étoit défendu, ſous des peines rigoureuſes, de ſe baigner, ou de laver ſes habits dans des eaux courantes dans le temps où il tonnoit; les Tartares craignant extraordinairement le tonnerre.

21°. Les eſpions, les faux témoins, les ſodomiſtes, les ſorciers étoient punis de morts.

22°. Les gouverneurs & magiſtrats qui commandoient dans des provinces éloignées, étoient punis de mort, lorſqu'ils étoient convaincus de malverſation ou d'oppreſſion. Si la faute étoit légere, ils étoient obligés de venir ſe juſtifier auprès du grand-kan.

Genghis-Kan publia un grand nombre d'autres loix, mais celles qui précedent ſont les principales; elles furent en vigueur ſous le regne de ce conquérant & de ſes ſucceſſeurs. Par la premiere de ces loix, on voit que les tartares monguls étoient théiſtes dans l'origine, ce qui n'empêcha point preſque tous les princes de la maiſon de Genghis-Kan, de tolérer & de favoriſer les ſectaires de toutes les religions dans leurs états; ce ſont même les ſeuls ſouverains dont l'hiſtoire faſſe mention, qui aient été aſſez ſenſés pour accorder à tous leurs ſujets une tolérance entiere.

YASSI, *(Géog. mod.)* Les françois écrivent mal *Iaſſi*, & peut-être ai-je moi-même commis cette faute. C'eſt une grande ville de la Moldavie, ſur la petite riviere de Sciſa, qui ſe rend à-peu-près

dans le Pruth, au nord-eſt de Soczowa. *Long. 44, 56; latit. 47.*

Yaſſi, riche par ſon commérce avec l'Aſie, eſt toute ouverte, ſans portes & ſans murailles; mais on y voit une douzaine de vaſtes châteaux flanqués de tours terraſſées. Tous ont du canon & des magaſins d'armes pour ſe défendre. Ce ſont autant de monaſteres où des moines grecs font leur ſalut ſous la protection du Turc. Le chriſtianiſme n'a point de moines auſſi anciens. S. Baſile fut leur patriarche au quatrieme ſiecle; mais il y avoit long-temps que les perſes & les indiens, au ſein de l'idolâtrie, avoient des moines. L'occident s'eſt livré plus tard à l'inaction de la vie contemplative. C'eſt dans ces forteresſes baſiliennes que le peuple cherche un aſyle, lorſque les Tartares viennent à paſſer. On ne voit peut-être nulle part autant de moines raſſemblés; car le même ſpectacle ſe montre ſur un côteau en face de la ville.

Cette grande quantité d'hommes qui conſomment & ne produiſent rien, diminue les richeſſes de *Yaſſi*, & les revenus de l'hoſpodar. L'ignorance où ils vivent doit moins s'attribuer à leur pareſſe, ou aux bornes de leur eſprit, qu'à l'eſclavage, & on s'apperçoit en général, qu'on tireroit un grand parti des Moldaves du côté des armes, des arts & des ſciences, ſi on les mettoit en liberté. Comme le prince qui les gouverne achete cette ſouveraineté, c'eſt enſuite au peuple à rembourſer l'acquéreur.

Jean Sobieski s'approchant de cette place en 1586, n'eut pas la douleur de donner bataille pour s'en rendre maître; l'évêque, le clergé, les premiers de la ville & le peuple, lui en apporterent les clefs. Il y entra en ami, & ménagea *Yaſſi* comme ſon bien propre. Les boutiques reſterent ouvertes, les marchés libres; & tout fut payé par le vainqueur comme par le bourgeois. Les ſoldats diſperſés dans les monaſteres, n'en troublerent point l'ordre; & les femmes moldaves auſſi piquantes par l'ajuſtement que par les graces, furent reſpectées. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

YAVAROW, (*Géogr. mod.*) ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, à ſept lieues au couchant de Léopold, & à deux de Nimirow. (*D. J.*)

YAUK, ſ. m. (*Myth. & Hiſt. anc.*) nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'Arabes idolâtres, qui lui donnoient la figure d'un cheval.

YAW, ſ. m. (*Médecin. pratiq.*) maladie exotique inconnue en Europe, très-commune & endémique ſur les côtes de Guinée, & dans les pays chauds d'Afrique, qui eſt caractériſée par des éruptions fongueuſes ſur les différentes parties du corps; nous ne la connoiſſons que par la deſcription très-détaillée que M.*** en a donné, (¶) & qui ſe trouve dans les *eſſais & obſervat. de méd. de la ſociété d'Edimbourg, tom. VI, article lxxvij, pag. 419 & ſuiv.* c'eſt dans cette ſource que nous puiſerons tous les matériaux de cet article.

Le *yaw* exerce ſes ravages ſur les perſonnes de tout ſexe, de toute condition, & choiſit principalement ſes victimes dans les âges les plus tendres de l'enfance & de l'adoleſcence; mais il ſe répand ſi généralement, qu'il y en a peu qui meurent à un certain âge, ſans avoir éprouvé les atteintes de cette fâcheuſe maladie. Elle ſe manifeſte d'abord par de petites taches à peine perceptibles, & qui ne ſont pas plus grandes que la pointe d'une épingle; l'enflure s'y joint bientôt; elles s'étendent & groſſiſſent de jour en jour, & deviennent autant de petits boutons: peu de temps après l'épiderme ſe détache, & alors au lieu de pus & de matiere ichoreuſe, on ne trouve dans cette petite tumeur qu'une eſcarre blanche, ſous laquelle on voit un petit champignon rouge qui naît de la peau, qui parvient inſenſiblement à différentes grandeurs; les plus conſidérables égalent les plus groſſes mûres auxquelles ils reſſemblent d'ailleurs beaucoup par la figure, & paroiſſent être comme elles un amas de petits grains. Pendant que ces

(¶) Il paroît que le rédacteur de cet *article* n'a puiſé dans aucun auteur françois les matériaux dont il l'a compoſé, puiſqu'il n'a pas même employé le nom françois (*pian*) ſous lequel cette maladie eſt connue dans toutes les colonies françoiſes de l'Amérique, cultivées par les negres.

champignons croiſſent à ce point, les poils noirs qui ſe trouvent ſur les parties attaquées du *yaw*, perdent leur couleur, deviennent blancs & tranſparens comme les cheveux des vieillards. Ces champignons qu'on appelle auſſi les *yaws*, viennent indifféremment ſur toutes les parties du corps, mais le plus grand nombre & les plus gros ſe trouvent ordinairement aux aines, autour des parties externes de la génération, ſous les aiſſelles & au viſage. Leur nombre eſt en raiſon inverſe de leur groſſeur. Les Negres robuſtes bien nourris, chargés d'embonpoint ont leurs *yaws* ou champignons plus gros & beaucoup plutôt formés que ceux qui étoient maigres, affoiblis, & qui n'avoient que de mauvaiſe nourriture.

On n'aſſigne point d'autre cauſe de cette maladie que la contagion; les excès dans aucun genre, ne paroiſſent capables ni de la produire ni de l'augmenter. Elle ſe communique par le voiſinage, la cohabitation, le coït, l'allaitement; elle ſe tranſmet auſſi avec la vie des parens aux enfans, & ſans doute que le germe de cette maladie, ou la diſpoſition qu'ont ces peuples à en être attaqués, eſt un héritage funeſte qui paſſe de génération en génération à la poſtérité la plus reculée. Le *yaw* paroît en cela avoir quelque rapport avec la lepre des anciens, & les maladies vénériennes. Il a auſſi par ſon endémicité, & par l'univerſalité de ſes ravages, quelque analogie avec la petite vérole; mais il faudroit beaucoup d'obſervations qui nous manquent, pour conſtater l'identité de ces deux maladies; du reſte elles ont encore cette reſſemblance que la nature de l'une & de l'autre eſt entiérement inconnue.

Les malades qui ont le *yaw* paroiſſent jouir d'ailleurs d'une bonne ſanté, ils mangent avec appétit, dorment très-bien, ne reſſentent aucune douleur, & n'ont en un mot que l'incommodité qu'entraînent néceſſairement la ſaleté, & quelquefois la puanteur de ces ulceres; ils ne courent aucun danger ſi on les traite à temps, & d'une maniere méthodique, ils n'ont alors ni rechûte ni accident étranger à craindre; mais cette maladie eſt longue, difficile à guérir, & ſouvent inguerable chez ceux qui ont déja pris intérieurement du mercure, ſur-tout ſi la doſe en a été aſſez forte pour exciter la ſalivation, chez ceux auſſi qui ont retombé une ou pluſieurs fois; la complication du *yaw* avec la vérole, peut en augmenter le danger, ſoit en excitant des ſymptomes graves, ſoit en trompant le médecin ſur la cauſe de ces ſymptomes, & lui fourniſſant des indications fautives qui l'engagent à donner des remedes peu convenables. Cette erreur eſt plus fréquente, & d'une plus grande conſéquence ſur les ſuites de ces maladies, parce qu'il n'eſt pas aiſé de diſtinguer à laquelle des deux elles appartiennent, & qu'il eſt dangereux d'inſiſter trop ſur les remedes qui ont paru les plus appropriés, & qui alors conviennent plus à une maladie qu'à l'autre. Lorſqu'on a mal traité le *yaw*, il ſurvient des douleurs dans les os, des exoſtoſes, des caries; il eſt très-douteux ſi ces accidens ſurviendroient en cas qu'on s'abſtînt entiérement de remedes; il peut ſe faire que la maladie ceſſât par le deſſéchement des champignons.

L'uſage du mercure dans cette maladie eſt un remede très-ancien & très-efficace, pourvu qu'il ſoit adminiſtré avec circonſpection, & d'une maniere convenable; on ſe ſervoit autrefois du ſublimé corroſif, dont on faiſoit diſſoudre deux gros dans huit onces d'eau de barbade; on donnoit le matin au malade, dès que ſa peau ſe couvroit de champignons, vingt-cinq gouttes de cette diſſolution, obſervant de faire boire beaucoup d'eau chaude toutes les fois qu'il avoit des nauſées; ce remede le faiſoit vomir & cracher tout le matin; on le réitéroit de même pendant pluſieurs jours, en augmentant ſeulement de cinq gouttes chaque jour; par ce moyen le malade ſe trouvoit en peu de temps beaucoup mieux; mais on a remarqué que les excroiſſances fongueuſes reparoiſſoient à la plupart de ceux qui avoient été traités par cette méthode, ou qu'il leur ſurvenoit des douleurs inſupportables dans les os, ou des ulceres en différentes parties du corps; la maladie dans la rechûte étoit trop long-temps à parvenir à ſon dernier période, & il falloit donner du mercure pendant un temps conſidérable pour nettoyer la peau,

& quelquefois après tous ces remedes, ils avoient deux ou trois rechûtes. L'auteur qui a communiqué à la ſociété d'Edimbourg le mémoire que nous abrégeons ici, aſſure avoir guéri pluſieurs de ces malades attaqués d'ulceres au moyen de la ſalivation qu'il excitoit par un long uſage d'æthiops minéral, avec la décoction des bois ſudorifiques dans l'eau de chaux; il avoue qu'à quelques-uns ces remedes n'ont rien fait, & que d'autres ont été beaucoup plus malades après les avoir pris. Tels ſont ceux principalement qui avoient des douleurs rongeantes dans les os, ſuivies du *nodus*, d'exoſtoſes & de carie, & dans qui les os des bras & des jambes ſe rompoient ſans cauſe manifeſte. Il eſt très-vraiſemblable que cette préparation de mercure fort analogue à celle qu'a propoſée Van'swieten, n'avoit ces ſuites funeſtes, qu'à cauſe de la trop petite quantité de liqueur ſpiritueuſe, relativement à la doſe du ſublimé corroſif, de façon que ce poiſon actif étoit donné preſque inaltéré, & à très-haute doſe.

La méthode que ſuit l'auteur que nous venons de citer, eſt de ſéparer d'abord le negre infecté du *yaw* des autres, pour empêcher la communication de la maladie, & de le tenir enfermé dans une maiſon où il ſoit ſeul; & lorſque l'éruption caractériſe bien le *yaw*, il donne tous les ſoirs, pendant quinze jours ou trois ſemaines, ou juſqu'à ce que les *yaws* ſoient parvenus à un état fixe ſans augmenter, un bol fait avec *flor. ſulphur.* ℈. j. *camph. in ſpirit. vin. ſolut.* gr. v. *theriac. andromac.* ʒ j. *ſyrup. croci*, m. ſ. m. *ff. bol.* Après cela il paſſe tout de ſuite, ſans préparation, aux remedes mercuriaux, dans la vue d'exciter une légere ſalivation. Il ſe ſert du mercure doux, qu'il donne à petite doſe, afin qu'il ne purge ni par en haut, ni par en bas; il n'en donne jamais plus de cinq grains, qu'il réitere deux ou trois fois par jour, ſelon que le malade paroît en état de le ſupporter; ne pouſſe jamais la ſalivation au delà d'une pinte par jour; & lorſqu'elle a été portée à ce point, il arrive ſouvent que les champignons ſe couvrent d'une croûte écailleuſe & ſeche, ce qui préſente un ſpectacle très-déſagréable; ces écailles tombent peu-à-peu, & dans dix ou douze jours la peau reſte unie & nette; il faut alors ceſſer l'uſage du mercure doux, & laiſſer tomber la ſalivation d'elle-même, après quoi l'on fait ſuer le malade deux ou trois fois, par le moyen de la lampe à l'eſprit-de-vin, & on leur fait prendre l'électuaire ſuivant. ℞. *æthiop. mineral.* ʒ j. ſ. *gumm. guayac*, ʒ ſ. *olei ſaſſafr.* gtt. xx. *theriac. andromach. conſerv. roſ. rub. ana*, ʒ j. *ſyrup. croci*, q. ſ. *m. ff. elect. cap. æg.* ʒ. xj. *manè & ſerò.* L'auteur ordonne encore la décoction de gayac & de ſaſſafras fermenté avec le ſyrop de ſucre pour toute boiſſon, pendant l'uſage de l'électuaire, & la fait continuer huit ou quinze jours après.

Quelquefois après que tous les champignons ou *yaws* ont diſparu, que la peau eſt nette, & que la ſalivation eſt tombée, il en reſte un gros, dont les grains ſont fort ſaillans, & qui eſt rouge & humide, on l'appelle communément *le maître yaw*; il a coûté la vie à pluſieurs negres, parce que quelques praticiens ſe ſont imaginé qu'il falloit exciter une ſeconde, & même une troiſieme ſalivation, tandis qu'il auroit ſuffi pour conſumer ce champignon, qui n'eſt plus qu'un vice local, d'employer pendant quelques jours les corroſifs ſeuls, tel que le précipité rouge, de les unir enſuite avec quelque ſuppuratif, d'avoir recours enfin aux ſarcotiques.

Après que les *yaws* ſont guéris, il y a des malades à qui il ſurvient des eſpeces de charbon aux piés, qui leur rendent l'uſage de ces parties ou impoſſible, ou très-douloureux; quelquefois toute la partie du pié eſt affectée au point qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'on y touche; & d'autres fois, il n'y a qu'une tache d'une médiocre largeur; on croit que cette ſeconde maladie eſt due à l'humeur viciée qui n'a pu avoir ſon iſſue auſſi facilement par les piés, à cauſe de la dureté de l'épiderme, les negres ayant coutume d'aller piés nus; cette nouvelle affection ſe diſſipe auſſi, dès que par le moyen de l'inflammation, le champignon ſuppure & ſe fond tout-à-fait: quelquefois cette chair fongueuſe n'eſt conſumée qu'après pluſieurs années par des inflammations ou des ſuppurations qui reviennent fréquemment, ou par des cauſtiques appropriés;

les maîtres des habitations des negres ont différentes recettes pour réuſſir à diſſiper cet accident, mais la plus ſûre conſiſte dans les bains & dans la deſtruction de l'épiderme, après quoi on procede comme pour le maître *yaw*; on doit éviter les cauſtiques trop actifs, & avoir attention qu'ils ne portent pas juſqu'aux tendons & au périoſte.

Cette maladie ſe traite de même dans les enfans que dans les grandes perſonnes; on doit ſeulement prendre garde de ne pas exciter une ſalivation trop forte; il ſuffit de leur tenir la bouche un peu ulcérée; peut-être même pourroit-on ménager le mercure de façon qu'il ne portât point du tout à la bouche; alors il faudroit le donner à plus petite doſe, & le continuer plus long-temps; les enfans qui ſont à la mamelle ſont guéris par les remedes qu'on fait prendre à leur nourrice, ou à leur mere; car la barbare coutume, qui chez les nations policées a fait diſtinguer ces deux titres, n'eſt pas ſuivie, pas même connue par des peuples qui ne ſont dirigés que par le flambeau lumineux & certain de la nature. *(m)*

YAYAUHQUITOTOTL, ſubſt. m. *(Hiſt. nat. Ornit.)* nom indien d'un oiſeau d'Amérique décrit par Nieremberg, & qui eſt remarquable pour avoir deux plumes de la queue plus longues que les autres, en partie nues, & ſeulement garnies à l'extrêmité de petits poils noirs & bleus. Cet oiſeau eſt de la groſſeur d'un étourneau, mais ſon plumage eſt admirablement mêlangé de gris, de jaune, de verd & de bleu. Ray penſe que c'eſt le même oiſeau dont parle Marggrave ſous le nom de *guaira-guainumbi*. *(D. J.)*

Y B A

YBAGUE, *(Géog. mod.)* petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, près de la province de Papayan, & à 30 lieues de Santa-Fé, vers l'oueſt. *(D. J.)*

YBOUYAPAP, *(Géog. mod.)* montagne de l'Amérique méridionale, dans l'iſle de Maragnan. C'eſt une montagne extrêmement haute, & dont le ſommet s'étend en une plaine immenſe, tant en longueur qu'en largeur.

Y C H

YCHO, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* plante du Pérou qui reſſemble aſſez au petit jonc, excepté qu'elle eſt un peu plus menue, & qu'elle ſe termine en pointe. Toutes les montagnes de la Puna en ſont couvertes, & c'eſt la nourriture ordinaire des Llamas. *(D. J.)*

Y D A

YDAUZQUERIT, *(Géogr. mod.)* contrée d'Afrique, dans le Sus de Numidie, du côté de Zara, ou du Déſert. Elle eſt fertile, renferme pluſieurs places, & eſt habitée par des communautés de Bérébères. *(D. J.)*

Y E

YE, *(Géogr. mod.)* les Hollandois lui ajoutent en leur langue l'article *het*, qui marque le neutre. Quelques françois, trompés par cette prononciation, diſent le *Tey*, parce que l'*y*, chez les Hollandois, ſe prononce comme notre *ei*; & ces françois ajoutent notre article à l'article hollandois, ce qui fait un plaiſant effet.

Il ſeroit difficile à préſent de déterminer ce que c'eſt que l'*Ye*, ruiſſeau qui donne ſon nom à cet amas d'eau. On appelle aujourd'hui *Ye*, une étendue d'eau qui eſt entre Beverwick & le Pampus, & dont le port d'Amſterdam fait partie. C'eſt une continuation de la Zuiderzée, & qui lui ſert de décharge dans les vents du nord. Cette étendue d'eau reçoit les eaux de pluſieurs lacs de la Nord-Hollande, & celles de la mer de Harlem, à laquelle elle communique par de belles écluſes. Les barques chargées paſſent de l'*Ye* dans la mer de Haerlem, par Sparendam. *Voyez* Y, *l'*. *(D. J.)*

YEBLE, ſ. m. *(Botan.)* c'eſt le *ſambucus humilis*, ſive *ebulus*, C. B. P. 456. I. R. H. 606; en effet, cette plante reſſemble fort au ſureau, elle s'éleve rarement à la hauteur de quatre piés, & très-ſouvent à celle de deux. Sa racine eſt lon-

gue, de la groſſeur du doigt : elle n'eſt point ligneuſe, mais charnue, blanche, éparſe de côté & d'autre, d'une ſaveur amere, un peu âcre, & qui cauſe des nauſées. Ses tiges ſont herbacées, cannelées, anguleuſes, moëlleuſes, comme celles du ſureau, & elles périſſent en hiver. Ses feuilles ſont placées avec ſymmétrie, & ſont compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles, portées ſur une côte épaiſſe, terminées par une feuille impaire. Ces petites feuilles ſont plus longues, plus aiguës, plus dentelées, & d'une odeur plus forte que celles du ſureau.

Ses fleurs ſont diſpoſées en paraſol, petites, nombreuſes, odorantes, d'une odeur approchante de celle de la pâte d'amandes, d'une ſeule piece, en roſette, partagées en cinq parties, dont le fond eſt percé par la pointe ou calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches, chargées de ſommets rouſſâtres.

Après le regne des fleurs, les calices ſe changent en des fruits ou des baies noires dans la maturité, anguleuſes, gaudronnées d'abord, & preſque triangulaires, mais enſuite plus rondes, & pleines d'un ſuc qui tache les mains d'une couleur de pourpre ; elles renferment des graines oblongues, au nombre de trois, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuſes. On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins, & des terres labourées. *(D. J.)*

YEBLE, *(Mat. méd.)* toutes les parties de cette plante ſont d'uſage, & elles ſont toutes purgatives, à l'exception des fleurs qui ſont comptées parmi les remedes ſudorifiques.

Les racines d'*yeble*, & ſur-tout leur écorce, fourniſſent un purgatif hydragogue très-puiſſant. L'écorce moyenne de la tige eſt auſſi un purgatif très-fort.

Ces remedes ſont très-uſités dans les hydropiſies, & ils ſervent en effet utilement dans cette maladie, lorſque les purgatifs forts ſont indiqués, & que les forces du malade le permettent. On donne ou le ſuc de ces écorces ordinairement mêlé avec la décoction d'orge, ou des fruits appellés *pectoraux*, ou bien en infuſion. Geoffroi rapporte, d'après Fernel, que la vertu purgative de l'*yeble* ſe diſſipe par l'ébullition. Mais cette prétention n'eſt pas confirmée par l'expérience ; car l'extrait même de l'écorce d'*yeble* eſt très-purgatif. Le ſuc dont nous venons de parler ſe donne à la doſe d'une once ; & celle de l'écorce, pour l'infuſion dans l'eau ou dans le vin, eſt depuis demi-once juſqu'à deux onces.

Les graines purgent auſſi très-bien, données en poudre, juſqu'à la doſe d'un gros, ou en infuſion à la doſe de demi-once.

On prépare un rob avec le ſuc des baies, qui, à la doſe de demi-once juſqu'à une once, eſt auſſi un puiſſant hydragogue.

Les feuilles & les jeunes pouſſes ſont regardées comme des purgatifs plus tempérés.

Quant à l'uſage extérieur de l'*yeble*, qui eſt auſſi aſſez commun, on croit ſes feuilles fort utiles, ſi on les applique en forme de cataplaſme ſur les tumeurs froides & œdémateuſes, & qu'elles diſſipent ſurtout les hydroceles, & même les tumeurs inflammatoires des teſticules & du ſcrotum. On les applique encore ſur les éréſypeles & ſur les brûlures.

La racine d'*yeble* entre dans l'emplâtre de grenouilles, la ſemence dans la poudre hydragogue de la pharmacopée de Paris, & les feuilles, dans l'extrait panchymagogue de Crollius, *&c.* *(b)*

YECOLT, *(Botan. exot.)* fruit de l'Amérique, ainſi nommé par les naturaliſtes du pays : ce fruit eſt long, couvert de pluſieurs écailles, couleur de châtaigne, & reſſemblant beaucoup à la pomme de pin ; il renferme une eſpece de praneau bon à manger. L'arbre qui le fournit, croît dans les montagnes de la Nouvelle-Eſpagne ; c'eſt le palmier pin des botaniſtes, *arbor fructu nucis pineæ ſpecie*, C. B. Il pouſſe d'une ſeule racine, deux ou trois troncs qui portent des feuilles longues, étroites, épaiſſes, comme celles de l'iris, mais beaucoup plus grandes, on en tire un fil délié, fort, dont on fait de la toile. Ces fleurs ſont compoſées chacune de ſix pétales blancs & odorans ; elles ſont diſpoſées par grappes, & ſuſpendues par un pédicule. *(D. J.)*

YEMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de ceux qui en Angleterre ſont les premiers après les gentilshommes, dans les communes. *Voyez* COMMUNE & GENTILSHOMMES.

Les *yemans* ſont proprement ceux qui ont des francs-fiefs, qui ont des terres en propre. Le mot anglois *yeoman* vient du ſaxon *geman*, qui veut dire *commun*. Le mot *youngman* eſt employé au lieu de *yeoman*, dans le 33 *ſtat. Henr. VIII*, & dans les vieux actes on le trouve quelquefois écrit *geman*, qui en allemand ſignifie un *gaidant*.

Suivant le chevalier Thomas Smith, un *yeman* eſt en Angleterre un homme libre, qui peut tirer de ſon revenu annuel la ſomme de quarante ſhelings ſterlings.

Les *yemans* d'Angleterre peuvent poſſéder des terres en propre juſqu'à une certaine valeur, & peuvent remplir certaines fonctions, comme de commiſſaires, de marguilliers, de jurés; ils ont voix dans les élections du parlement, & peuvent être employés dans les troupes.

Les *yemans* étoient autrefois fameux par leur valeur à la guerre, ils étoient ſur-tout diſtingués par leur adreſſe à manier l'arc, & l'infanterie étoit en grande partie tirée du corps des *yemans*. *Voyez* ARCHER.

Dans pluſieurs occaſions, les loix ſont plus favorables aux *yemans* qu'aux gens de métier.

Par le réglement de Henri IV, il eſt porté qu'aucun *yeman* ne portera la livrée, ſous peine de priſon & d'amende à la volonté du roi. *Voyez* LIVRÉE.

Yeman eſt auſſi le titre d'une petite charge chez le roi, moyenne entre l'uſher & le groom. Tels ſont les *yemans* ou valets de garderobe, *&c.*

Les *yemans* de la garde, appellés proprement *yemans de la garde du corps*, étoient anciennement deux cents cinquante hommes choiſis parmi tout ce qu'il y avoit de mieux après les gentilshommes. Chaque *yeman* de la garde devoit avoir ſix piés. *Voyez* GARDE.

Il n'y a à préſent que cent *yemans* de ſervice, environ ſoixante & dix ſurnuméraires. Si un des cent vient à mourir, la place eſt remplie par quelqu'un des 70. Ils doivent être habillés ſuivant qu'on l'étoit du temps de Henri VIII. Ils avoient la nourriture outre leurs gages, lorſqu'ils étoient de ſervice, avant le regne de la reine Anne. Leurs fonctions ſont de garder la perſonne du roi, tant au dedans du palais qu'au dehors; ils ont une chambre particuliere, qu'on appelle en anglois *guard-chamber*.

Les officiers des *yemans* ſont à la diſpoſition du capitaine, & le capitaine eſt à la nomination du roi.

YEMEN, (*Géog. mod.*) ce mot *yemen* ou *yamen*, ſignifie *la main droite* en arabe, & avec l'article *alyaman*, il ſignifie l'*Arabie heureuſe*, que les Cartes appellent ordinairement *ayaman* ou *hyaman*, par corruption. La raiſon de ce nom-là vient de ce que cette partie de l'Arabie eſt au midi des autres, car en hébreu *jamin* ſignifie *la main droite*, & enſuite *le midi*: il en eſt de même en Arabe. C'eſt de ce lieu-là que la reine de Saba vint à Jéruſalem pour voir Salomon; c'eſt pourquoi elle eſt appellée *la reine du midi*, ce qui exprime fort bien la ſignification du mot *al-yemen*, qui veut dire la même choſe.

L'un des plus conſidérables royaumes de l'Arabie, eſt celui d'*Yemen*; il comprend la plus grande partie du pays qui a été nommé l'*Arabie heureuſe*. Ce pays s'étend du côté de l'orient, le long de la côte de la mer Océane, depuis Aden juſqu'au cap de Raſalgate, c'eſt-à-dire, d'un golfe à l'autre. Une partie de la mer Rouge le borne du côté du couchant & du midi; & le royaume, ou pays de Hidgias, qui appartient au chérif de la Mecque, en fait les limites du côté du ſeptentrion.

Sanaa, ſituée dans les montagnes, paſſe pour la capitale de tout le pays; ce ſont les montagnes qui font l'agrément & les richeſſes naturelles du royaume d'*Yemen*: car elles produiſent des fruits, pluſieurs eſpeces d'arbres, & en particulier celui du café: on y trouve de la bonne eau & de la fraîcheur, au lieu que toute la côte qui s'étend le long de la mer Rouge, & qui en quelques endroits a juſqu'à dix lieues de largeur, n'eſt qu'une plaine ſeche & ſtérile. (*D. J.*)

YEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. botan. exot.*) nom d'un fruit de la Chine, commun dans la province de Fokien, & autres lieux; ſa figure eſt ronde, ſon écorce externe eſt liſſe, griſe d'abord, enſuite jaunâtre; la chair du fruit eſt blanche, acide, ſucculente, fraîche, & agréable pour appaiſer la ſoif: l'arbre qui le porte eſt de la groſſeur de nos noyers; c'eſt là toute la deſcription qu'en fait le pere le Comte. (*D. J.*)

YENNE, (*Géog. mod.*) village de Savoie, ſur le Rhône, à deux lieues de la ville de Belley; l'abbé de Longuerue dit que c'eſt l'ancienne *Epaona*, qui a été une ville conſidérable, où Sigiſmond, roi des Bourguignons, aſſembla un concile d'évêques de ſon royaume, l'an 517. Thomas, comte de Savoie, lui donna ſes franchiſes & ſes privileges, l'an 1215.

YERDEGERDIQUE, adj. (*aſtron.*) année *yerdegerdique* eſt l'année ancienne dont les Perſes ſe ſont ſervi juſqu'à l'an 1089, & dont l'époque étoit fixée à l'an 632 de Jeſus-Chriſt, au commencement du regne d'Yerdegerd, roi des Perſes, & petit fils de Coſroès. Ce prince eſt appellé par quelques auteurs *Jeſdagir*. *Voyez* ANNÉE.

YERE (L'), (*Géog. mod.*) riviere de France en Normandie. Elle a ſa ſource au pays de Caux, & tombe dans la mer à une grande lieue de la ville d'Eu. (*D. J.*)

YERONDA, (*Géog. mod.*) M. de Liſle écrit ainſi, & le Portulan de la Méditerranée écrit *Gironda*, port de Turquie ſur la côte méridionale de l'Anatolie, dans la Caramanie, au couchant du cap Chelidoni. (*D. J.*)

YESD, *ou* YEST, *ou* JESSEDE, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, ſur la route d'Iſpahan à Kerman, au milieu des ſables qui s'étendent deux lieues à la ronde; il y a cependant quelques bonnes terres qui produiſent d'excellens fruits. C'eſt une grande villace où l'on a établi des caravanſerais, & des bazards. Il y a beaucoup de manufactures d'étoffes en laine & en ſoie pure, ou melée d'or & d'argent. *Longitude* ſelon Tavernier, 7, 15; *lat.* 32, 15.

Moulla Scherefeddin Aly, qui compoſa l'hiſtoire des conquêtes du prince Timur, en perſan, étoit né à *Yeſd*; il publia cet ouvrage à Schiraz, l'an de grace 1424, & de l'Hegire 828. Kondemir le préfere pour la beauté du ſtyle, à tous les auteurs qui ont traité l'hiſtoire des Mogols & des Tartares: d'ailleurs, les routes ſont exactement décrites dans ce livre, & elles éclairciſſent beaucoup la géographie de ces pays-là. (*D. J.*)

YETTUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre d'une couleur de ſang, dure & opaque, qui ſervoit quelquefois de pierre de touche.

YEU (L'ISLE DE), (*Géog. mod.*) en latin *Oya*, petite iſle de France ſur la côte du Poitou; elle n'a qu'une lieue d'étendue en longueur. (*D. J.*)

YEVA-CHARUM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturels des Indes orientales à une ſorte de litharge, commune dans cette partie du monde, & qu'on dit être faite en partie de plomb, en partie de zink; elle eſt moins peſante que notre litharge jaune, & d'une couleur plus pâle. (*D. J.*)

YEUKE, ſ. m. *terme de relation*, c'eſt le nom que les Turcs donnent à la femme qui couche la mariée le jour de ſes noces. *Deloir.* (*D. J.*)

YEUSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) *ilex*, genre de plante décrit ſous le nom de *chêne-verd*. *Voyez* CHENE-VERD.

Il eſt ſi petit qu'il n'eſt qu'un arbriſſeau; mais nous ne devons pas le mépriſer, puiſque c'eſt ſur ſes feuilles & ſes tendres rejetons, que ſe forme la coque de kermès, toute remplie de petits œufs & d'inſectes, qui étant preſſés entre les doigts, donnent une liqueur de couleur écarlate; on ne trouve ces galles inſectes que ſur les *yeuſes* des pays les plus chauds, & ſeulement au fort des chaleurs, dans les mois de mai & de juin. *Voyez* KERMÈS.

L'*yeuſe* eſt nommée *ilex aculeata, cocciglandifera*, par C. B. P 4. 45. *Quercus foliis ovatis, dentato-ſpinoſis*, Van-Royen, *Flor. Leyd. Prodr.* 81. 8.

C'eſt un arbriſſeau dont la racine ligneuſe rampe au loin & au large, couverte d'une écorce de différente couleur, ſelon la nature du terroir, tantôt noirâtre, tantôt

rougeâtre ; elle eſt grêle, épaiſſe de quatre ou ſix lignes, quelquefois fibrée ; elle pouſſe pluſieurs jets de la hauteur de trois ou quatre palmes, ligneux, revêtus d'une écorce mince, cendrée, partagés en pluſieurs rameaux.

Ils ſont chargés de feuilles placées ſans ordre, dont les bords ſont ſinueux, ondés, armés d'épines, ſemblables aux feuilles du houx, mais plus petites, longues de huit ou dix lignes, larges de ſix ou ſept, liſſes des deux côtés, d'un beau verd ; elles ne tombent pas, & ſont portées ſur une queue longue d'environ deux lignes.

Cet arbriſſeau donne des fleurs mâles & femelles ſur le même pié ; les fleurs mâles forment un chaton lâche ; elles ſont ſans pétales, & ont un calice d'une ſeule piece, diviſé en quatre ou cinq parties, dont les découpures ſont partagées en deux, & terminées en pointes ; les étamines ſont au nombre de huit ou environ, mais très-courtes, & à ſommets à deux bourſes. Les fleurs femelles ſont auſſi ſans pétales, & poſées ſur un bouton ſans pédicule, compoſées d'un calice d'une ſeule piece, coriace, hémiſphérique, raboteux, entier, & que l'on a peine à découvrir.

L'embryon eſt ovoïde, & très-petit ; il porte deux ou cinq ſtyles déliés, plus longs que le calice, garnis de ſtigmates ſimples, & qui ſubſiſtent. Le fruit eſt un gland ovoïde, liſſe, couvert d'une coque coriace, attachée dans un petit calice, court, & comme épineux.

Cet arbuſte croît dans les collines pierreuſes des pays chauds, autour de Montpellier, de Nimes, d'Avignon, & autres endroits du Languedoc, où la graine d'écarlate eſt d'un grand revenu : il vient auſſi en Provence, en Eſpagne, & en Italie. *(D. J.)*

YEUX, *(Médec. ſémiotiq.)* les *yeux* ne ſont pas moins le miroir fidele des affections du corps que des paſſions de l'ame ; le ſéméioticien éclairé y voit repréſentés avec exactitude & netteté les divers états de la machine, tandis que l'obſervateur inhabile, le charlatan effronté, le chirurgien déplacé, la ridicule bonne femme, & autres médecins ſubalternes, qui ſans connoiſſance de la médecine ſe mêlent d'en faire le dangereux exercice, ne ſoupçonnent pas même qu'ils puiſſent rien ſignifier, & ne voient pas le rapport qu'il peut y avoir entre une petite partie en apparence iſolée, peu néceſſaire à la vie, & les différens organes à l'action deſquels la ſanté & la vie ſont attachées. Mais ces lumieres ne ſont pas faites pour eux, ce n'eſt que pour les vrais & légitimes médecins que leur illuſtre légiſlateur a prononcé que « l'état du corps eſt tou-» jours conforme à celui des *yeux*, & » que ſa bonne ou mauvaiſe diſpoſition » influe néceſſairement ſur la couleur & » l'action de cet organe. » *(Epidem. lib. VI, ſect. IV, n°. 26.)* Ce n'eſt que pour eux qu'il a établi & fixé d'une maniere invariable le rapport qu'il y a entre certains états des *yeux* & certains dérangemens préſens ou futurs de la machine, & qu'il a en conſéquence établi les ſignes pronoſtics & diagnoſtics que les *yeux* peuvent fournir. Dans le détail où nous allons entrer, nous ſuivrons la même méthode que nous avons adoptée dans les autres articles de Séméiotique, & qui nous paroît la plus avantageuſe, c'eſt-à dire, nous ne ferons qu'extraire des différens ouvrages d'Hippocrate les axiomes que cet exact obſervateur y a répandus, & qui ſont relatifs à notre ſujet, & nous les expoſerons tels qu'il les a donnés lui-même, ſans prétendre démontrer l'enchaînement qui doit ſe trouver entre le ſigne & la choſe ſignifiée, laiſſant par conſéquent à part toute diſcuſſion théorique.

Nous remarquerons d'abord avec lui que les *yeux* bien diſpoſés, c'eſt-à-dire, bien colorés, brillans, clairvoyans, ni rouges, ni livides, ni noirâtres, ni chargés d'écailles connues ſous le nom de *ems*, indiquent une bonne ſanté, ou font eſpérer dans l'état de maladie une parfaite guériſon. Il y a peu d'exemples de maladies qui aient eu une iſſue peu favorable avec un pareil état des *yeux*. Les vices de cet organe dénotent toujours dans le courant des maladies, un nouveau dérangement, un trouble ſurvenu dans la machine, qui dans quelques cas peut être avantageux, & qui le plus ſouvent eſt funeſte. Les *yeux* ſont cenſés vicieux, lorſqu'ils ſont mal colorés,

s ont perdu leur force & leur éclat, s ne peuvent pas ſupporter la lumiere, leur action eſt ou diminuée ou tout-it anéantie, que les larmes coulent lontairement, qu'ils ſont étincelans, ſs, hagards, immobiles, obſcurs, bres, peſans, de travers, creux, fer-, &c. Pour que les *yeux* puiſſent dans lifférens états contre nature avoir quel-ſignification, il faut qu'ils aient été us tels par l'effort de la maladie, & par aucun accident étranger; c'eſt quoi il faut, avant de juger par les c, être inſtruits de leur diſpoſition na-lle ou antérieure à la maladie; car les : effets peuvent être ſignes de leur e. Les préſages que l'on peut tirer de upart de ces dérangemens dans l'ex-ur ou l'action des *yeux*, ſeront ſalu-s, s'ils ſont occaſionés par un effort que, s'ils arrivent après la coction, & ſont accompagnés par d'autres ſignes ques; ils ſeront plus ou moins déſa-ageux, ſi ces dérangemens ne ſont ni édés de coction ni ſuivis de criſe, s'ils ncontrent avec une extrême foibleſſe vec quelque autre accident fâcheux ils augmenteront le danger. Ainſi, lippocrate, on doit attribuer à la force al le mauvais état des *yeux* qui s'obſer-troiſieme ou quatrieme jour. *Pronoſt.* 2, *n°. 3 & 4.*

. Lorſque dans une fievre aiguë qui n'a de funeſte, une douleur conſtante pe la tête & les *yeux*, ou que la vue curcit, & qu'en même temps le ma-ſent de la géne à l'orifice ſupérieur de nac, il ne tardera pas à ſurvenir un ſſement de matieres bilieuſes; mais ſi la douleur de tête, les *yeux*, au lieu e obſcurcis tout-à-fait, ne ſont qu'hé-ou louches, ou s'ils ſont fatigués par clairs ou des étincelles qui ſe préſen-fréquemment, & au lieu de cardialgie, it une diſtention des hypocondres ſans nmation & ſans douleur, il faut s'at-e à une hémorragie du nez, & non pas miſſement, ſur-tout ſi le malade eſt ; car à ceux qui ont paſſé trente ans, droit s'en tenir au premier pronoſtic. ocr. *pronoſt. lib. III, n°. 23 & 29.* rougeur des *yeux* & la douleur du cou ſont un ſigne d'hémorragie du nez. *Prorrhet. lib. I, ſect. III, n°. 45.* La même excrétion eſt auſſi annoncée par une rougeur foncée des yeux & par une douleur de tête très-opiniâtre, par le clignotement des *yeux*. *Coac. prænot. cap. IV, n°. 2.*

Perſonne n'ignore la fameuſe prédiction que Galien fit d'une hémorragie du nez, & la fermeté avec laquelle il s'oppoſa à une ſaignée que des médecins peu éclairés vouloient faire à un malade attaqué d'une fievre violente. Il tira ces ſignes & ſes con-indications principalement de la rougeur des *yeux*, & de ce que le malade s'imaginoit voir toujours voltiger devant ſes *yeux* des ſerpens rouges; le ſuccès le plus complet & le plus prochain juſtifia ſon pronoſtic & ſa conduite. Le malade ſaigna abondamment du nez un inſtant après, & ſa guériſon fut décidée dès ce moment. Si la ſaignée eût été faite, il y a lieu de préſumer que cette criſe auroit échoué ou du moins n'auroit pas été auſſi prompte & auſſi heureuſe, & que le malade auroit été plongé dans un très-grand danger. Tel eſt l'avantage qu'ont les médecins qui ſavent temperiſer, qui étudient & ſuivent la nature; tels ſont les riſques que courent les malades qui confient leurs jours à des aveugles routiniers, qui prétendent maîtriſer la nature ſans la connoître, & qui aſſaſſinent les malades par les efforts impuiſſans & mal concertés qu'ils font pour les guérir. L'hémorragie du nez eſt auſſi quelquefois annoncée par le larmoiement des *yeux*; mais il faut que les larmes ſoient involontaires, & qu'en même temps les autres ſignes concourent; car s'il paroit quelque ſigne mortel, elles n'annoncent point l'hémorragie, mais la mort prochaine (*epidem. lib. I, ſtat. III;*) & ſi les larmes ſont volontaires, elles ne ſignifient rien. *Aphor. 52, lib. IV.*

L'état des *yeux* qui précede dans la plupart des femmes, & qui accompagne l'excrétion des regles, eſt connu de tout le monde; on ſait qu'ils perdent une partie de leur force & de leur éclat, qu'ils deviennent languiſſans, & que le tour des paupieres inférieures devient plus ou moins livide ou violet, & dans l'état où il ſeroit après un coup violent qui auroit produit

une contuſion plus ou moins forte. Les éruptions des puſtules autour des *yeux* dans les malades qui commencent à ſe rétablir, dénotent un dévoiement prochain. *Coac. prænot. cap. vj*, n°. 10. On peut tirer auſſi le même préſage de la rougeur de ces parties voiſines du nez & des *yeux*. *Ibid.* n°. 5. La rougeur des *yeux* marque auſſi quelquefois un fond de dérangement chronique dans le ventre. *Ibid.* n°. 9. Lorſque les *yeux* auparavant obſcurs, ſales & mal colorés, reprennent leur brillant, leur pureté & leur couleur naturelle, c'eſt un ſigne de criſe d'autant plus prochaine que les *yeux* ſe dépouillent plus promptement. *Ibid.* n°. 6. La diſtorſion des *yeux* & leur renverſement fourniſſent auſſi quelquefois le même préſage; tel eſt le cas du malade qui étoit au jardin de Déalces, qui fut attaqué le neuvieme jour d'un friſſon d'une fievre légere & de ſueurs auxquelles le froid ſuccéda, qui tomba enſuite dans le délire, eut l'œil droit de travers, la langue ſeche, fut tourmenté de ſoif & d'inſomnie, & cependant ſe rétablit parfaitement. *Epidem. lib. III, ægrot. xiij.* Galien dans le commentaire de ce paſſage remarque que le délire & la diſtorſion des *yeux* qui paroiſſent le neuvieme jour, ſont aſſez ordinairement des ſignes critiques.

2°. Lorſque les affections des *yeux* n'annoncent aucun mouvement critique, elles ſont de mauvais augure, & préſagent ou quelque maladie, ou quelque nouvel accident, ou la mort même. La couleur jaune des *yeux* eſt un ſigne d'ictere commençant ou de la mauvaiſe conſtitution du foie; elle eſt plus fâcheuſe, lorſqu'elle ſe rencontre avec une certaine lividité dans les pleuréſies. Les *yeux* à demi fermés, & dont on ne voit que le blanc, ſont des ſignes avant-coureurs de convulſions, & dénotent la préſence des vers dans les premieres voies. Les convulſions ſont auſſi annoncées, ſuivant Hippocrate, par l'obſcurciſſement des *yeux* joint à la foibleſſe (*coac. præn. c. vj*, n°. 10,) ou accompagné de défaillances, d'urines écumeuſes & de refroidiſſement du cou, du dos, ou même de tout le corps. *Prorrhet. lib. I, ſect. III*, n°. 20.

La férocité des *yeux* qu'on obſerve avec douleur de tête fixe, délire, rougeur du viſage, conſtipation, dénotent une convulſion prochaine des parties poſtérieures qu'on appelle *opiſtotonos* (*ibid. ſect. II*, n°. 55, & *coac. prænot. cap. iv*, n°. 3;) & ſi pendant les convulſions les *yeux* ont beaucoup d'éclat, ſont très-animés, c'eſt ſigne que le malade eſt dans le délire, & qu'il traînera long-temps. *Prorrhet. lib. I, ſect. III*, n°. 32. Les *yeux* étincelans, fixes, hagards, marquent le délire ou les convulſions (*epidem. lib. VI, text. 1*,) & les malades qui avec les *yeux* féroces ou fermés ſont dans le délire, vomiſſent des matieres noirâtres, ont du dégoût pour les alimens, reſſentent quelque douleur au pubis, ſont en très-grand danger; les purgatifs ne feroient dans ces circonſtances qu'irriter encore le mal; il faut ſoigneuſement s'en abſtenir. *Prorrhet. l. I, ſect. II*, n°. 36. Les *yeux* poudreux, la voix aiguë, *clangoſa*, comme celle des grues, ſuccédant aux vomiſſemens nauſéeux, préſagent le délire; tel fut le ſort de la femme d'Hermozyge, qui eut un délire violent, & mourut enſuite après avoir tout-à-fait perdu la voix. *Ibid. ſect. I*, n°. 17. Les ébranlemens de la tête, les *yeux* rougeâtres & les délires manifeſtes ſont des accidens très-graves; il eſt cependant rare qu'ils occaſionent la mort du malade; leur effet le plus ordinaire eſt d'exciter des abcès derriere les oreilles.

On tire en général un mauvais préſage dans les maladies aiguës du briſement (κατακλασις) des *yeux*, de leur obſcurciſſement, de leur fixité ou immobilité; de leur diſtorſion, ſoit ſimple, ſoit jointe à des ſelles fréquentes, aqueuſes & bilieuſes dans le cours des fievres ardentes, avec refroidiſſement; & le friſſon qui ſurvient à ces diſtorſions des *yeux* accompagnées de laſſitude, eſt très-pernicieux. Ces malades ſont auſſi dans un danger preſſant, s'ils tombent alors dans quelque affection ſoporeuſe. *Prorrhet. lib. I, ſect. II*, n°. 51, 48, 56, &c. La ſituation droite des *yeux* & leur mouvement rapide, le ſommeil troublé ou des veilles opiniâtres, l'éruption de quelques gouttes de ſang par le nez dans le courant des maladies aiguës, n'annoncent rien de bon. *Coac. præn.* n°. 17, *cap. vj.*

Les

Les ſignes que le [illegible] fourniſſent le plus ordinairement mo[illegible] ſont les ſuivans : les larmes involo[illegible], la crainte de la lumiere, leur diſtorn[illegible], leur groſſeur inégale, le changement de la couleur blanche des *yeux* en rouge, livide ou noirâtre, l'apparition de petites veines noires ſur le blanc, la lividité, la pâleur, la rigidité, la circumtenſion, la diſtorſion des paupieres, la formation de petites écailles, λῖμαι, l'élévation des *yeux* & leur tremblement, de même s'ils ſont trop portés en dehors avec rougeur, ſur-tout dans l'angine, ou s'ils ſont trop enfoncés, ce qui eſt un des ſignes de la face hippocratique, ſi leur action, leur force & leur éclat ſont conſidérablement diminués ou tout-à-fait anéantis, ſi les paupieres ne fermant pas exactement pendant le ſommeil, ne laiſſent voir que le blanc des *yeux*, pourvu que le malade n'ait pas le dévoiement naturel ou occaſioné par un purgatif pris dans le jour, ou qu'il n'ait pas accoutumé de dormir dans cet état. *Prognoſt. l. I, n°. 5, 6 & 7.* Cependant ce dernier ſigne eſt ſi funeſte, qu'il annonça ou précéda la mort dans Guadagnina, femme de Proſper Alpin, quoique, remarque cet auteur, elle eût quelquefois les *yeux* diſpoſés de cette façon pendant le ſommeil; mais il étoit accompagné d'affection ſoporeuſe, du refroidiſſement des extrêmités, d'inquiétudes, de la noirceur & de la rudeſſe de la langue, ſans altération. *De præſag. vit. & mori. ægrot. lib. V, c. vij, pag. 309.*

L'immobilité ou une eſpece de ſtupéfaction des *yeux*, κατάπληξις, fut un ſigne mortel dans la fille de Nérios, dans qui Hippocrate l'obſerva peu de jours après avoir reçu un coup du plat de la main ſur le ſommet de la tête. *Epid. lib. V, text. 47.* La groſſeur inégale des *yeux* fut un des avant-coureurs de la mort qui ſurvint le lendemain dans le fils de Nicolas & la femme d'Hermoptoleme. *Epidem. lib. VII, text. 100 & 13.* La flétriſſure & le deſſéchement des *yeux* fourniſſoient auſſi le même préſage, qui ſe trouve confirmé par l'exemple d'un malade qui avoit reçu une bleſſure au foie, dont il eſt parlé *ibid. text. 13.* A ces ſignes Hippocrate ajoute encore l'augmentation du blanc des *yeux*, qui eſt quelquefois telle que tout le noir eſt caché par la paupiere ſupérieure, & le rétréciſſement du noir ou de la pupille, la courbure & le clignotement continuel des paupieres. *Coac. præn. cap. vj, n°. 8.* J'ai ſouvent obſervé dans les moribonds, que la pupille ſe dilatoit beaucoup, ſans doute par une ſuite du relâchement général, de l'apathie univerſelle; on peut auſſi mettre au nombre des ſignes mortels, la fauſſe apparence de mouches, des pailles qui paroiſſent voltiger devant les *yeux*, & que le malade s'efforce de prendre; la fauſſe apparence de corps noirs qu'on imagine ſur les corps voiſins ou ſur quelque partie de ſon corps, indique ordinairement la gangrene dans les *yeux*; ce fut un ſigne de mort dans un malade attaqué de la petite vérole.

Quelque certains que ſoient tous ces différens ſignes, nous répétons encore qu'il faut, pour ne pas haſarder un jugement qui peut nuire à la ſanté du malade & à ſa propre réputation, les combiner avec les autres; il ne faut négliger aucune partie de la ſéméiotique; le travail eſt immenſe, j'en conviens; mais l'importance de la matiere doit être un motif aſſez preſſant, & l'avantage de l'humanité une récompenſe aſſez conſidérable. (*m*)

YEUX *de ſerpent*, (*Phyſique générale.*) ſorte de pierres figurées, qui ne ſont autre choſe, ſuivant pluſieurs phyſiciens, que les petites dents pétrifiées d'un poiſſon des côtes du Breſil, qu'on y appelle le *grondeur*, & les plus grandes de ce poiſſon, celles qui broient, ſe nomment *crapaudines*. Il y a auſſi des *yeux de ſerpent* & des crapaudines, qui ſe peuvent rapporter à des dents de dorade, poiſſon qui ſe trouve dans nos mers, & ce ſyſtême ſeroit plus ſimple; quoi qu'il en ſoit, *voyez* l'*article* CRAPAUDINE. (*D. J.*)

YEUX *à neige*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les Eſquimaux nomment dans leur langue des eſpeces de lunettes, dont ils ſe ſervent pour garantir leurs *yeux* de l'impreſſion de la neige, dont leur pays eſt preſque perpétuellement couvert. Ce ſont de petits morceaux de bois ou d'os, qui ont une fente fort étroite, préciſément de la longueur des *yeux*, & qui s'attachent au moyen d'un cordon que l'on noue der-

riere la tête. On voit très-diſtinctement au travers de cette fente, & ſans aucune incommodité ; de cette façon les ſauvages ſe garantiſſent de maladies des *yeux* très-douloureuſes, auxquelles ils ſont expoſés, ſur-tout au printemps ; ils ſe ſervent même de ces lunettes pour voir les objets qui ſont dans l'éloignement, comme nous ferions d'une lunette d'approche.

YEUX DE BŒUF, *(Marine.)* on appelle ainſi les poulies qui ſont vers le racage, contre le milieu d'une vergue, & qui ſervent à manœuvrer l'itague. Il y a ſix de ces poulies aux pattes de boulines, trois pour chaque bouline. Il y en a auſſi une au milieu de la vergue de civadiere, quoiqu'il n'y ait point de racage, parce que ſa vergue ne s'amene point. Dans un combat on la met le long du mât, quand on veut venir à l'abordage.

YEUX DE PIE, *voyez* ŒIL DE PIE.

YEUX DE PERDRIX, *(Soierie.)* étoffe, partie de ſoie, partie de laine, diverſement ouvragée & façonnée, qui ſe fait par les hauts-liſſeurs de la ſayeterie d'Amiens. *(D. J.)*

Y G A

YGA, *(Hiſt. nat. Bot.)* gros arbre du Breſil, dont les Indiens détachent l'écorce entiere pour en faire des canots, qui ſont capables de porter chacun quatre ou ſix perſonnes ; cette écorce eſt épaiſſe d'un pouce, longue d'une vingtaine de piés, & large de quatre ou cinq. *(D. J.)*

YGUALADA, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le torrent de Noya, & ſur la route de Barcelonne à Cervere. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne Ergavia, ville des Lacetains, & d'autres l'ancienne Anabis, où Ferdinand III roi d'Aragon, mourut, en 1416.

Y L A

YLA L', *(Géog. mod.)* riviere d'Ecoſſe. Elle ſort des montagnes de Balvanie, arroſe & donne ſon nom au petit pays de la province de Banf, qu'on appelle *Strath-Yla*, enſuite coule à l'orient, puis au ſud-eſt, juſqu'à ce qu'elle ſe jette dans le Dovern. *(D. J.)*

Y N A

YNAGUA, *l'iſle de, (Géogr. mod.)* petite iſle de l'Amérique, au nord de la partie occidentale de l'iſle Saint-Domingue. Elle eſt inhabitée. *Long.* entre les 304, 36', & les 305, 15; *latit. méridionale* 21. *(D. J.)*

YNCA, ſ. m. *terme de relation*, nom des anciens rois du Pérou, & des princes de leur famille ; ce nom ſignifie *ſeigneur, prince du ſang royal.* Le roi s'appelloit proprement *capac-ynca*, c'eſt-à-dire, *grand ſeigneur.* Leurs femmes ſe nommoient *pallas*, & les princes ſimplement *yncas.* Avant l'arrivée des Eſpagnols, ils étoient extrêmement puiſſans & redoutés. Les peuples les regardoient comme fils du ſoleil, & croyoient que les *yncas* du ſang royal n'avoient jamais commis de faute. Ils avoient de beaux palais, des jardins ſuperbes, des temples magnifiques, & des peuples ſoumis. *Voyez l'hiſtoire des yncas*, par Garcilaſſo de la Vega. *(D. J.)*

Y O K

YOKOLA, *(Hiſt. mod. Economie.)* nourriture ordinaire des habitans de Kamtſchatka & des peuples ſauvages, qui demeurent à l'orient de la Sibérie, vers les bords de l'Océan oriental.

Le *yokola* ſe prépare avec toutes ſortes de poiſſons, & l'on s'en ſert, comme nous faiſons du pain. Tout le poiſſon que ces habitans prennent, ſe diviſe en ſix parts. Ils font ſécher les côtes & la queue en les ſuſpendant en l'air ; ils préparent ſéparément le dos & la partie la plus mince du ventre, qu'ils fument & font ſécher ſur le feu ; ils amaſſent les têtes dans des troncs, où elles fermentent, ils les mangent malgré leur odeur infecte ; les côtes & la chair qui y reſte attachée ſe ſechent & ſe pulvériſent pour l'uſage ; on ſeche de même les os les plus gros, ils ſervent à nourrir les chiens.

YOLATOLT, ſ. m. *terme de relation*, ſorte de boiſſon des Indes, compoſée de malſi moulu, torréfié, mis en fermentation dans un vaiſſeau avec une certaine quantité d'eau ; on y ajoute un peu de poivre d'Amérique, pour donner à la liqueur de la force & de la couleur. *(D. J.)*

YOLE, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe ; c'eſt une ſorte de chaloupe ou de biſcayenne, à l'uſage des pêcheurs de cette amirauté.

YOLOXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Mexique, qui produit des fleurs odorantes, dans leſquelles on voit la forme d'un cœur. Elles ſont blanches à l'extérieur, rougeâtres par dedans, fort grandes, mais un peu viſqueuſes. On leur attribue de grandes vertus contre les vapeurs hyſtériques.

YON, l', (*Géog. mod.*) petite riviere du Poitou, où elle a ſa ſource. Elle ſe rend dans le Semaigne, au deſſus de Mareuil. (*D. J.*)

YON, SAINT-, ſ. m. (*Hiſt. monacale.*) ordre de ſéculiers, agrégé depuis l'an 1725 à l'état monaſtique : les freres de cet ordre, ſous le nom de *freres des écoles chrétiennes*, ſe ſont conſacrés à l'inſtruction des petits garçons. La maiſon chef de l'ordre porte le nom de *Saint-Yon*, & eſt ſituée à Rouen, dans le fauxbourg Saint-Sever. *Trevoux.* (*D. J.*)

YONG-CHING-FU, ſ. m. (*Hiſtoire mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à la Chine un tribunal ſuprême, dont la juriſdiction s'étend ſur tout le militaire qui eſt à la cour de l'empereur. Le préſident de ce tribunal eſt un des ſeigneurs les plus diſtingués de l'état ; il a ſous lui un mandarin & deux inſpecteurs, qui ſont chargés de veiller ſur ſa conduite, & de borner ſon pouvoir, en cas qu'il fût tenté d'en abuſer.

YONNE, l', (*Géogr. mod.*) riviere de France. Elle prend ſa ſource dans le duché de Bourgogne, aux montagnes du Morvant, près du château de Chinon, & va ſe rendre dans la Seine à Montereau, à 17 lieues au deſſus de Paris. L'*Yonne* eſt l'*Incanna* des écrivains du moyen âge. (*D. J.*)

YOPU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpeçe de pie du Breſil ; elle a le corps noir, la queue jaunâtre, les yeux bleus, le bec jaune, avec trois pinnules qu'elle dreſſe ſur ſa tête, comme ſi c'étoient des cornes.

YORCK, (*Géogr. mod.*) en latin *Eboracum* ou *Brigantium oppidum* ; ville d'Angleterre, dans la province de même nom, ſur la riviere d'Ouze, à 60 milles au nord-oueſt de Lincoln, & à 150 de Londres.

Cette ville étoit déja célebre du temps des Romains, & elle l'eſt encore, car elle s'eſt relevée de tout ce qu'elle a ſouffert dans les fréquentes révolutions de l'état des Saxons, des Danois, & des Normands. *Yorck* eſt aujourd'hui belle, grande, riche, bien peuplée, & la ville la plus conſidérable d'Angleterre après Londres. On y compte juſqu'à 28 égliſes, & elle eſt le ſiege d'un archevêque de ſon nom. Egbert, qui occupoit ce ſiege, y érigea, l'an 740, une grande bibliotheque, où Alcuin, précepteur de Charlemagne, & fondateur de l'univerſité de Paris, puiſa ſes connoiſſances. Un autre ornement d'*Yorck* eſt ſa cathédrale, qui eſt une des belles égliſes de l'Europe. Enfin, le maire de cette ville porte, par courtoiſie, le titre de *lord*, comme celui de Londres. *Long.* 16, 24 ; *lat.* 53, 52.

Dans le nombre des ſavans dont *Yorck* eſt la patrie, je me contenterai d'en citer quatre, *Herbert* (Thomas,) *Maruell* (André,) *Morton* (Thomas,) & *Poole* (Matthieu.)

Herbert naquit en 1607. Guillaume, comte de Pembroke ſon parent, lui fournit de l'argent pour voyager, & il employa quelques années à viſiter divers pays de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Aſie. En 1647, il fut nommé avec Jacques Harrington, auteur de l'*Oceana*, valet-de-chambre du lit de ſa majeſté Charles, & demeura toujours auprès du roi juſqu'à la mort de ce prince. Il finit lui-même ſes jours à *Yorck*, en 1683, âgé de 76 ans. La relation de ſes voyages en Afrique, en Aſie, & ſurtout en Perſe, a été imprimée à Londres, en 1634, 1638 & 1677, *in-fol.* cette derniere édition eſt la plus ample. Outre ſa *Threnodia Carolina*, qui contient l'hiſtoire des deux dernieres années de la vie de Charles I, il a écrit les dernieres heures de ce prince, que Wood a publiées dans ſes *Athenæ Oxonienſes.*

Maruell, ingénieux & vertueux auteur du xvij ſiecle, naquit en 1620, & après avoir étudié à Cambridge, il voyagea dans les pays les plus policés de l'Europe. A ſon

retour, il entra dans les emplois, & ſervit de ſecond à Milton, en qualité de ſecretaire pour les dépêches latines du protecteur. Dans la ſuite il ſe lia intimement avec le prince Robert, qui lui faiſoit de fréquentes viſites en habit de particulier. Le roi deſirant de ſe l'attacher, lui envoya le grand tréſorier Danby, pour lui offrir de l'argent & des emplois; mais M. Maruell répondit au grand tréſorier, qu'il étoit très-ſenſible aux bontés de ſa majeſté, qu'il connoiſſoit parfaitement les cours, & que tout homme qui recevoit des graces du prince, devoit opiner en faveur de ſes intérêts; enfin les offres les plus preſſantes de mylord Danby, ne firent aucune impreſſion ſur lui. Il perſiſta à lui déclarer qu'il ne pouvoit les accepter avec honneur, parce qu'il faudroit ou qu'il fût ingrat envers le roi, en opinant contre lui, ou infidele à ſa patrie, en entrant dans les meſures de la cour. Que la ſeule grace qu'il demandoit donc à ſa majeſté, c'étoit de le regarder comme un ſujet auſſi fidele qu'aucun qu'il eût, & qu'il étoit plus dans ſes véritables intérêts, en refuſant ſes offres, que s'il les avoit acceptées. Mylord Danby voyant qu'il ne pouvoit abſolument rien gagner, lui dit que le roi avoit ordonné de lui compter mille livres ſterlings, qu'il eſpéroit qu'il accepteroit, juſqu'à ce qu'il jugeât à propos de demander quelqu'autre choſe à ſa majeſté. Cette derniere offre fut rejetée avec la même fermeté que la premiere, quoiqu'il fût obligé, immédiatement après le départ du grand tréſorier, d'envoyer emprunter une guinée chez un ami. En un mot, comme les plus puiſſantes tentations du côté des honneurs & des richeſſes ne purent jamais lui faire abandonner ce qu'il croyoit être le véritable intérêt de ſa patrie, les plus éminens dangers ne purent auſſi l'effrayer, & l'empêcher d'y travailler. Il mourut, non ſans ſoupçon de poiſon, en 1678, dans la cinquante-huitieme année de ſon âge. Ses écrits ſont en grand nombre, & roulent principalement ſur la religion. M. Cooke a donné à Londres, en 1726, en deux volumes *in*-8°. les poéſies de cet écrivain.

Morton, ſavant évêque anglois du xvij ſiecle, naquit en 1564, & fut promu au ſiege de Cheſter, en 1615; en 1618 il obtint l'évêché de Conventry & Lichfield, & en 1632 celui de Durham. Dans toutes ces places, il s'occupa ſans ceſſe à l'étude, & mourut comblé d'années en 1659. Il a publié pluſieurs ouvrages, qui concernent preſque tous la défenſe de l'égliſe anglicane contre la doctrine romaine. Ses manuſcrits paſſerent à ſa mort entre les mains du docteur Barwick.

Poole, ſavant critique & théologien, naquit en 1624, & penſa perdre la vie dans la célebre conſpiration d'Oates, parce qu'il écrivit contre les catholiques romains un livre intitulé *nullité de la foi romaine*. Depuis ce temps-là la crainte du riſque qu'il couroit toujours, s'empara tellement de lui, qu'il prit le parti de ſe retirer à Amſterdam, où il mourut en 1679, dans ſa 56 année.

Il travailla pendant dix ans à ſa *ſynopſis criticorum*, dont les deux premiers volumes parurent à Londres en 1669, *in-fol.* & les trois autres enſuite. Outre cette édition de Londres, il s'en eſt fait une à Francfort, en 1678, une à Utrecht 1686, une ſeconde à Francfort, 1694, *in*-4°. & une troiſieme, beaucoup meilleure, en 1709, *in-fol.* en ſix volumes.

Poole a très-bien choiſi les écrivains qui devoient entrer dans ſon ouvrage, outre ceux qui étoient déja dans les critiques ſacrées qu'il abrégeoit; mais il n'a pas pris garde qu'en donnant les différentes verſions dans la bible, comme elles ſont dans les traductions latines, il ne pouvoit que commettre une infinité d'erreurs. La grande multitude d'interprétations qu'il a recueillies ſur le texte, cauſe de la confuſion; l'on a bien de la peine à joindre tous les mots enſemble quand ils ſont bien éloignés, & qu'on les a expliqués en tant de manieres différentes.

De plus, l'auteur ſe contentant ordinairement de rapporter les diverſes explications, ſans juger quelles ſont les meilleures, n'inſtruit pas aſſez le lecteur qui a de la peine à ſe déterminer, principalement quand il ne voit point de raiſons qui le portent à préférer un ſentiment à un autre.

Cependant on ne peut trop louer dans

cet abrégé des critiques, le travail de Poole, qui a ramaſſé avec beaucoup de ſoin & de peine ce qui étoit répandu en différens ouvrages, & l'a placé aux lieux où il devoit être, en l'abrégeant utilement pour la commodité des lecteurs.

Enfin, les difficultés de la chronologie, éclaircies par les meilleurs critiques, ſe trouvent ici rapportées en abrégé; & de cette maniere, la plupart des matieres difficiles de l'Ecriture, ſur leſquelles on a compoſé des livres entiers, ſont expliquées dans ce recueil, où l'auteur a pris la peine d'inſérer les extraits qu'il avoit faits lui-même des meilleurs ouvrages en ce genre.

On a encore de lui en anglois, un volume de remarques ſur la bible, qui ont été jointes à celles d'autres ſavans auteurs; & le tout a paru à Londres en 1685, en 2 vol. in-fol. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

YORCK, LA NOUVELLE, (*Géogr. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte orientale; elle eſt bornée au ſeptentrion par le Canada, au midi par la mer du nord, au levant par la nouvelle Angleterre, & au couchant par la Virginie & la Penſylvanie.

Hudſon, qui étoit au ſervice des Provinces-Unies, en fit la découverte, & en prit poſſeſſion au nom de ſes maîtres en 1609, quoique ce ne fût pas le vrai but de ſon voyage, car le vaiſſeau qu'on lui avoit donné étoit deſtiné à chercher un paſſage vers la Tartarie & la Chine; mais Hudſon après de vains efforts, fit route ſur le ſud-oueſt, & aborda à ce pays qu'il nomma la *nouvelle Hollande*.

En 1615, les Hollandois y éleverent une fortereſſe qu'ils appellerent le *fort d'Orange*, & une ville à laquelle ils donnerent le nom de *nouvel Amſterdam*. Enfin, les Anglois s'étant affermis dans la nouvelle Anglererre & au Maryland, débuſquerent en 1666 les Hollandois de leurs poſſeſſions, & en obtinrent la propriété par le traité de Bréda.

Sous les Anglois, la nouvelle Amſterdam fut appellée la *nouvelle Yorck*, & donna ſon nom au pays, ainſi qu'à la capitale, parce que toute la province fut cédée en propriété au duc d'Yorck par Charles II ſon frere, roi d'Angleterre. (*D. J.*)

YORCK, *iſle d'*, (*Géogr. mod.*) iſle d'Afrique dans la Haute-Guinée, à l'embouchure de la riviere de Scerbro. La compagnie Angloiſe d'Afrique y a fait conſtruire un fort monté de quelques pieces d'artillerie; la garniſon eſt compoſée de 35 blancs avec 60 gromettes. (*D. J.*)

YORCK-SHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre, maritime & ſeptentrionale, dans le dioceſe d'Yorck qui en eſt la capitale. C'eſt la plus grande province du royaume; elle a trois cents vingt milles de circuit: on la diſtingue en trois parties, qui ſont Nord, Eſt & Weſt-Riding. Elle eſt très-fertile en blé, bétail, gibier & poiſſon; elle produit quantité de beaux chevaux, de la pierre à chaux, du jais, de l'alun & du fer. Ses principales rivieres ſont l'Humber, l'Are, la Nyd, l'Ouſe, l'Youre, &c. Elle contient ſoixante villes ou bourgs à marché, ou ſimples bourgs; mais elle eſt encore plus remarquable par la foule des hommes de lettres qui y ſont nés. Voici les principaux, entre leſquels ſe trouvent d'illuſtres & célebres perſonnages.

Je commence par *Alcuin* (Flaccus,) né dans le huitieme ſiecle. Il fut diſciple d'Egbert, archevêque d'Yorck, diacre de l'égliſe de cette ville, & abbé de S. Auguſtin de Cantorbery. En 780, Charlemagne l'invita à venir en France, & le reçut avec de grandes marques de diſtinction. Ce prince lui donna pluſieurs abbayes, entr'autres celle de S. Martin de Tours, où il paſſa la fin de ſa vie, après y avoir formé une école brillante, d'où les ſciences ſe répandirent en pluſieurs endroits de la monarchie françoiſe.

Pendant qu'Alcuin étoit à Paris, il y faiſoit des leçons publiques & particulieres; il eut l'honneur d'inſtruire Charlemagne, la princeſſe Giſele ſa ſœur, les princeſſes Giſele & Rictrude ſes filles; Riculfe qui fut enſuite évêque de Soiſſons; Angilbert, gendre de Charlemagne, & les jeunes ſeigneurs qui étoient alors élevés à la cour de ce prince. Il leur apprit l'orthographe, qui eſt le fondement de la littérature, &

qui étoit alors fort négligée : il compoſa en faveur de la nobleſſe des traités ſur les ſept arts libéraux, les mit en forme de dialogues, & y introduiſit le prince régnant au nombre des interlocuteurs, ce qui étoit aſſez adroit.

Voſſius & d'autres ſavans prétendent que l'école du palais a donné naiſſance à l'univerſité de Paris, & que cette académie doit ſon origine à Charlemagne & à Alcuin, c'eſt une erreur ; il eſt ſeulement vrai que le prince & le ſavant Anglois prirent le ſoin de faire fleurir les lettres dans ce royaume, & de les tirer de la barbarie. Alcuin poſſédoit paſſablement le latin & le grec, il étoit de ſon temps le plus habile écrivain après Bede & Adelme. Il mourut à Tours en 804, & y fut inhumé.

Ses ouvrages, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, ont été recueillis en un vol. *in-fol.* par André Ducheſne, & imprimés à Paris en 1617. Ils ſont diviſés en trois parties ; la premiere contient ſes traités ſur l'écriture ; la ſeconde, ſes livres de doctrine, de diſcipline & de morale ; la troiſieme comprend les écrits hiſtoriques, avec les lettres & les poéſies. Depuis l'édition de Ducheſne, on a imprimé à Londres, à Paris & ailleurs divers autres ouvrages d'Alcuin, ou qui lui ſont attribués, la plupart à tort. Telle eſt la purification de la B. Vierge Marie. Il faut convenir que ſes vrais ouvrages ſont tous aſſez médiocres, & à la légere ; il y travailloit quelquefois pendant ſes voyages, & manquoit par conſéquent, comme il le dit lui-même, du repos, du loiſir & des livres néceſſaires. Quoiqu'il ait écrit avec plus de pureté que les auteurs de ſon temps, ſon ſtyle eſt en réalité dur & barbare.

Aſcham (Roger) naquit en 1515, & fit ſes études à Cambridge, où il fut reçu maître-ès-arts en 1536. Il écrivoit parfaitement bien, & fut chargé par cette raiſon de tranſcrire toutes les lettres de l'univerſité au roi ; en 1548, il fut nommé pour inſtruire la reine Eliſabeth, qui fit pendant deux ans des progrès extraordinaires ſous lui, en latin & en grec, & elle l'eſtima toujours infiniment. « Je lui apprends des » mots, écrivoit-il à l'évêque Aylmer, » & elle m'apprend des choſes : je lui » apprends des langues mortes, & ſes » regards modeſtes m'apprennent à agir. » Il accompagna le chevalier Moriſon auprès de Charles-Quint, & fut très-utile à ce miniſtre. A ſon retour, il devint ſecretaire de la reine Marie : Eliſabeth, à ſon avénement au trône, lui donna une prébende dans l'égliſe d'Yorck, & il ne tenoit qu'à lui de ſe procurer de plus grands établiſſemens, s'il avoit voulu ſe prévaloir de ſon crédit auprès de cette reine. Il mourut en 1568, âgé de cinquante-trois ans, généralement regretté, ſur-tout d'Eliſabeth, qui dit qu'elle auroit mieux aimé perdre dix mille livres ſterlings que ſon Aſcham. Ses ouvrages ſont eſtimés : ſa méthode d'enſeigner le latin fut imprimée en 1570, & a été remiſe au jour en 1711, *in-8°.* Ses lettres latines ſont élégantes ; il y en a pluſieurs éditions, mais la meilleure eſt celle d'Oxford, en 1703, *in-8°.* Son livre intitulé *Toxophilus*, ou l'art de tirer de l'arc, a paru à Londres en 1571, *in-4°.* il l'avoit dédié à Henri VIII, qui récompenſa cette dédicace d'une bonne penſion annuelle.

Briggs (Henri), un des grands mathématiciens du dix-ſeptieme ſiecle, naquit vers l'an 1560, & fut nommé en 1596, premier profeſſeur en mathématiques dans le college de Gresham. En 1619, le chevalier Savile le pria d'accepter la chaire de Géométrie qu'il venoit de fonder à Oxford : chaire qui étoit plus honorable que celle de Londres, & accompagnée de plus grands appointemens, il mourut en 1631, âgé de ſoixante & dix ans. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. les ſix premiers livres d'Euclide rétablis ſur les anciens manuſcrits, & imprimés à Londres en 1620 *in-fol.* 2°. On lui a l'obligation d'avoir perfectionné la doctrine des logarithmes par ſon bel ouvrage intitulé *Arithmetica logarithmica*, Londres 1624, *in-fol.* M. Jones de la ſociété royale, a pluſieurs manuſcrits latins de Briggs ſur les mathématiques, écrits de la main de l'illuſtre M. Jean Colins.

Gale (Thomas), ſavant écrivain du dix-ſeptieme ſiecle, naquit en 1636, & devint profeſſeur en langue grecque à Cambridge. C'eſt-là qu'il publia en 1671 *in-8°.*

un recueil en gre in intitulé, *Opuſcula mytholog ca, etnica & phyſica*, réimprimé à Amſterdam en 1688 *in-8°*. Ce recueil précieux contient pluſieurs traités, & entr'autres, 1°. *Palæphatus de incredibilibus hiſtoriis, de inventione purpuræ, & de primo ferri inventore.* 2°. *Phornuti* ou *Cornuti de naturâ deorum.* Ce Cornutus, grec de nation & Stoïcien, floriſſoit à Rome ſous l'empire de Néron, qui lui demanda ſon ſentiment ſur un poëme de ſa main; mais Cornutus s'étant expliqué avec trop de liberté au gré du prince, il fut banni. 3°. *Salluſtius, philoſophus, de diis & mundo*, avec des notes. 4°. *Ocellus Lucanus, philoſophus, de univerſâ naturâ*, avec la verſion latine & les notes de Louis Nogarola. 5°. *Sextii Pythagorei ſententiæ, è græco in latinum à Ruffino verſæ.* M. Gale dit que l'auteur de ces ſentences vivoit du temps de Jules-Céſar, & que c'eſt ce même Sextius, philoſophe romain, que Plutarque loue dans ſes traités de morale, auſſi-bien que Seneque dans ſa cinquante-neuvieme lettre, où il l'appelle *virum acrem, græcis verbis, romanis moribus philoſophantem.* Enfin, on trouve dans ce recueil des fragmens d'Archytas, diverſes lettres de Pythagore & autres, ainſi qu'*Heliodori Lariſſæi capita opticorum.*

En 1675, M. Gale publia à Paris en grec & en latin *Hiſtoriæ poeticæ antiqui ſcriptores* in-8°. & l'année ſuivante à Oxford, *Rhetores ſelecti*, Scil. *Demetrius Phalereus, Tiberius rhetor, anonymus ſophiſta, Severus Alexandrinus.* Tiberius le rétheur, qui au jugement de M. Gale, eſt un écrivain ancien, élégant & concis, n'avoit point encore paru avant que l'illuſtre éditeur le publiât avec une verſion latine. Suidas donne à ce Tiberius le titre de *philoſophe* & de *ſophiſte*, & il lui attribue divers écrits.

En 1678, Gale mit au jour à Oxford, *in-fol. Jamblicus chalcidenſis, de myſteriis.* L'année ſuivante, parut à Londres, *in-fol.* ſon édition d'Hérodote. En 1687, il donna à Oxford, *in-fol. Hiſtoriæ anglicanæ ſcriptores quinque, nunc primùm in lucem editi;* & en 1691, *Hiſtoriæ britannicæ, ſaxonicæ, anglo-danicæ ſcriptores quindecim.* Oxoniæ, *in-fol.*

Le docteur Gale a ajouté à ces quinze hiſtoriens un *appendix*, où il donne divers paſſages touchant la Grande-Bretagne; un catalogue des terres (*hydes*) de quelques provinces en deçà l'Humber, avec une relation des loix & des coutumes des Anglo-Saxons, tirée du livre appellé le *Doom's-Day-Book*, une table alphabétique des anciens peuples, des villes, des rivieres & des promontoires, d'après Cambden, & la généalogie des rois bretons, tirée du texte de Rocheſter (*textus Roſſenſis.*) Enfin, on trouve une ample table pour tout l'ouvrage.

En 1697, il fut inſtalé doyen d'*Yorck*, & mourut dans cette ville en 1702, dans la ſoixante-ſeptieme année de ſon âge. Il étoit non ſeulement géometre, mais très-verſé dans la connoiſſance de la langue grecque, & de l'hiſtoire de ſon pays. M. Roger Gale ſon fils a publié ſur ſes manuſcrits, à Londres en 1709, *in-4°.* un fort bel ouvrage intitulé *Antonini iter britannicum*, avec pluſieurs conjectures, & les noms anglois des lieux autant que la choſe étoit poſſible. Mais comme les diſtances des lieues ſont marquées dans l'itinéraire par milles romains, M. Gale a indiqué ſur la carte dreſſée ſur l'itinéraire même, la proportion entre les milles romains & anglois, telle qu'elle a été déterminée par le docteur Edmond Halley.

Les premieres notes du docteur Gale regardent le titre de l'ouvrage qu'il commente, *Antonini iter britannicum* (quoique ſon manuſcrit porte *itinerarium Antonii*, & que le docteur Bentley liſe *Antonii Auguſti.*) Il obſerve qu'on eſt avec raiſon en doute auquel des empereurs romains, du nom d'Antonin, on doit attribuer cet ouvrage, ou même s'il eſt d'aucun de ces princes. Il croit que divers auteurs y ont travaillé; la choſe eſt inconteſtable, ſi quelqu'un des Antonins y a eu part, puiſque le dernier de ces princes a vécu long-temps avant la fondation de Conſtantinople & de pluſieurs villes, dont il eſt parlé dans cet itinéraire. Le docteur Gale conjecture qu'il a peut-être été commencé par un des Antonins, & continué

par d'autres, à meſure qu'ils ont eu occaſion de connoître plus particuliérement ces parties du monde.

M. Gale remarque ſur le mot de *Britanniarum*, que les Romains appelloient cette iſle indifféremment *Britannio* ou *Britannia*, avant qu'elle fût partagée en provinces. La premiere diviſion s'en fit du temps de Sévere, par le fameux grand chemin qui alloit depuis *Clauſentium* juſqu'à *Gabroſentum*. Notre auteur l'appelle dans un autre endroit *the Foſſed-Way*, & il dit qu'il va au nord en traverſant les comtés de Leiceſter & de Lincoln, reparoiſſant enſuite à un village nommé *Spittle in the Street*; il paſſe par Hibberſtow, Gainſtrop, Broughon & Applebey, & vient finir pas fort loin de Wintringham, ſur le bord de l'Humber.

Par cette diviſion, toute la partie de la Grande-Bretagne ſituée à l'orient du chemin, s'appelloit *Britannia prima*, qui étoit la plus voiſine de la mer, par rapport à Rome, & que Dion nomme ἡ κατὰ. Le pays ſitué à l'oueſt du chemin portoit le nom de *Britannia ſecunda*: Dion l'appelle ἡ ἄνω. Le docteur Gale rapporte ſuccinctement les diviſions de la Grande-Bretagne, & il nous apprend enſuite l'ordre des provinces qui étoit tel: premiérement la *Britannia prima* ou Baſſe-Bretagne; c'étoit du temps de Sévere la partie orientale de l'iſle En ſecond lieu, *Britannia ſecunda*, ou Haute-Bretagne: c'étoit du temps du même empereur, la partie occidentale de l'iſle. Conſtantin le grand ajouta deux nouvelles provinces nommées *Flavia Cæſarienſis*, & *Maxima Cæſarienſis*, dont la premiere commençoit à Gloceſter, & s'étendoit dans le milieu de l'Angleterre: la ſeconde comprenoit tout ce que les Romains poſſédoient dans le nord de l'iſle; la partie la plus reculée de cette province, ſituée entre Sterling-Forte & la muraille des Pictes, & repriſe par Théodoſe, fut appellée *Valentia*, en l'honneur de l'empereur Valentinien.

Le docteur Gale ne croit point que la ville d'*Yorck* ait jamais été appellée *Brigantium* par aucun auteur qui fût juge compétent; il doute que le paſſage de la *Syntaxis magna* de Ptolomée, qu'on cite communément pour prouver qu'elle a porté le nom de *Brigantium*, ſoit concluant. Voici ce que dit Ptolomée: premiérement il place *Brigantium* dans le vingt-deuxieme parallele; il met enſuite le milieu de la Grande-Bretagne dans le vingt-troiſieme, & Cattarick dans le vingt-quatrieme; par où il paroît évidemment qu'*Yorck* & Cattarick ne ſont pas à une ſi grande diſtance l'une de l'autre. Le docteur ſoupçonne donc que *Brigantium* a été mis là pour *Segontium* ou *Brecannioc*, Brecknoc, à qui les paralleles de Ptolomée conviennent beaucoup mieux. Il cite quelques autorités pour prouver qu'*Yorck* a été la capitale d'Angleterre; & il parle de pluſieurs anciennes inſcriptions qu'on y trouve. Outre ce détail M. Gale a inſéré dans ſon ouvrage d'autres voyages dans la Grande-Bretagne, tirés du même itinéraire.

Garth (Samuel) poëte & médecin, encouragea en 1696 la fondation de l'infirmerie, qui étoit un appartement du college des Médecins, pour le ſoulagement gratuit des pauvres. Cette œuvre de charité l'ayant expoſé au reſſentiment de pluſieurs de ſes confreres, auſſi-bien que des Apothicaires; il les tourna en ridicule avec beaucoup d'eſprit & de feu dans un poëme intitulé *the diſpenſary*. La ſixieme édition de ce poëme ingénieux qui contient ſix chants, a paru à Londres en 1706, *in* 8°. avec de nouveaux épiſodes.

Le duc de Malbourough affectionnoit Garth particuliérement, & le roi George I le fit chevalier avec l'épée de ce Seigneur. Il fut enſuite nommé médecin ordinaire de S. M. & médecin général de l'armée. Il mourut en 1709, eſtimé de tout le monde. Le lord Lanſdowne fit de très-beaux vers ſur la maladie de Garth. « Macaon, dit-il, eſt-malade; admirable » en ſon art, il a plus ſauvé de vies que » nos guerres n'en ont ravi. Le téméraire » buveur, & la femme aventuriere, ne » peuvent redouter avec lui que la honte » ou le remords. Dieu des arts, protege » le plus cher de tes enfans! rétablis celui » à la vie duquel la nôtre eſt attachée; » en conſervant Garth, tu nous conſerves » nous-mêmes. »

Gower (Jean), poëte du ſeizieme ſiecle, floriſſoit

ſſoit ſous le regne de Richard II, uel il dédia ſes ouvrages. Il en a écrit latin, en françois & en anglois. Sa *fſſio amantis* en vers anglois, parut à ndres en 1532. L'auteur mourut en 1402 is un âge fort avancé.

Hickes (George) naquit en 1642, & t le parti de l'égliſe après avoir fait ſes des à Oxford. Il devint chapelain du : de Lauderdale, & enſuite doyen de orceſter. Il mourut en 1715 âgé de 74 . Il entendoit parfaitement les anciennes gues du nord, dont il avoit joint l'étude elle de ſa profeſſion. Ses ouvrages théoiques ſont en grand nombre. On a fait recueil de ſes ſermons en deux volus, imprimés à Londres en 1713, *in-8°.* grammaire *Anglo-Saxone* parut à ford en 1689 *in-4°.* mais l'ouvrage qui a fait le plus d'honneur, eſt intitulé, *iquæ litterariæ ſeptentrionalis, libri* , Oxoniæ, 1705, *in-fol.*

Saunderſon (Robert), évêque de Lin-n, naquit en 1587, & fut nommé proeur en théologie à Oxford en 1642. ouffrit beaucoup pendant les guerres les, fut pillé pluſieurs fois, bleſſé en s endroits de ſon corps, & réduit à grande néceſſité, ayant femme & ns. Robert Boyle lui envoya une fois uante livres ſterlings, en le priant d'acer la même ſomme chaque année, ſa durant; mais ſa mauvaiſe fortune chande face bientôt après, ayant été promu évêché de Lincoln en 1660. Il mourut 1663, âgé de 76 ans. Outre la théoe polémique, il étoit fort verſé dans de des antiquités & de l'hiſtoire d'Anerre. Ses ſermons ont été imprimés au bre de 34 en 1660 *in-fol.* & au nomde 36 en 1681, avec la vie de l'auteur Iſaac Walton. Son ouvrage ſur les de conſcience parut en 1678 & en , *in-8°.* Son livre *de juramenti proprii obligatione*, a été imprimé à rd, 1646. Londres 1647, 1670, 1676 . On en a donné une traduction angloiſe. François Peck a publié dans ſes *deſia curioſa* l'hiſtoire & les antiquités ncienne égliſe cathédrale de Lincoln, illies par Saunderſon.

ville (Henri) naquit en 1549, & après avoir voyagé dans les pays étrangers, pour ſe perfectionner dans les ſciences, dans la connoiſſance des langues & des hommes, il fut nommé pour enſeigner la langue grecque à la reine Eliſabeth, qui faiſoit grand cas de lui. Le roi Jacques I voulut l'élever aux dignités, mais il les refuſa, & ſe contenta de l'honneur d'être créé chevalier par ce prince. Il mourut à Oxford en 1622. C'étoit un homme parfaitement verſé dans les langues grecque & latine, laborieux à rechercher, & généreux à publier les monumens de l'antiquité; non ſeulement il y employa une grande partie de ſon bien, mais il s'eſt immortaliſé en fondant, en l'année 1619, deux chaires, l'une de géométrie, & l'autre d'aſtronomie, dans l'univerſité d'Oxford.

1°. Sa traduction de Tacite, dédiée à la reine Eliſabeth, & accompagnée de notes, parut à Londres en 1581, *in-fol.* & a été réimprimée pluſieurs fois depuis. 2°. Son commentaire ſur des matieres militaires, imprimé à Londres en 1598, *in-fol.* a été traduit en latin par Marquard Fréher. 3°. Il a mis au jour en 1596, *in-fol. Faſti regum & epiſcoporum Angliæ, uſque ad Willemum ſeniorem.* 4°. Il a auſſi fait imprimer à Oxford en 1621, *in-4°.* des *prælectiones in elementa Euclidis.*

Mais rien ne lui fait plus d'honneur que ſa belle édition des œuvres de S. Chryſoſtôme, en grec, imprimée au college d'Eaton en 1613, en 8 vol. *in-fol.* avec des notes de ſa façon, & d'autres ſavans hommes qui l'aiderent dans ce travail, dont la dépenſe lui coûta huit mille livres ſterlings. Il eſt vrai que cette édition toute grecque ne peut être à l'uſage du grand nombre, & que c'eſt pour cela qu'elle n'a pas eu grand cours en France; mais elle ſera toujours eſtimée des connoiſſeurs qui laiſſeront aux autres l'avantage de pouvoir lire l'édition grecque & latine de S. Chryſoſtôme, donnée par le P. Fronton du Duc, quelque temps après l'édition de Saville, & faites en réalité furtivement ſur l'édition d'Angleterre, à meſure qu'elle ſortoit de deſſous la preſſe. Ajoutons que l'édition du jéſuite n'a des notes que ſur les dix premiers tomes, & qu'on eſt obligé

d'avoir recours, pour les tomes ſuivans, à l'édition de Morel, ou à celle de Commelin.

Sharp (Jean), archevêque d'*Yorck*, naquit en 1644, & fut nommé doyen de Norwich en 1681; mais en 1686, il fut ſuſpendu pour avoir défendu dans un de ſes ſermons la doctrine de l'égliſe anglicane contre le papiſme; cependant après ſa ſuſpenſion, il fut plus conſidéré que jamais, & ſon clergé témoigna plus de déférence pour ſes conſeils, qu'il n'en avoit auparavant pour ſes ordres. La cour fut obligée de ſe tirer de ce mauvais pas comme elle put. En 1692, il fut nommé archevêque d'*Yorck* à la ſollicitation de Tillotſon ſon intime ami, & dont nous parlerons tout-à-l'heure. En 1702, il prêcha au couronnement de la reine Anne, entra dans le conſeil, & eut l'honneur d'être grand aumônier de cette reine. Il mourut en 1713, âgé de 69 ans. On admire à juſte titre ſes ſermons. La derniere édition publiée à Londres en 1740, forme ſept volumes *in-8°*.

Tillotſon (Jean), archevêque de Cantorbery, & fils d'un drapier d'un bourg de la province d'*Yorck*, naquit en 1630, & étudia dans le college de Clare à Cambridge. Il eut ſucceſſivement pluſieurs petites cures que ſon mérite lui procura. En 1689, il fut inſtalé doyen de l'égliſe de S. Paul, & en 1691, il fut nommé à l'archevêché de Cantorbery. Il mourut en 1694, dans la ſoixante-ſixieme année de ſon âge.

Pendant qu'il fut dans une condition ordinaire, il mettoit toujours à part deux dixiemes de ſon revenu pour des uſages charitables; il continua cette pratique le reſte de ſa vie, & mourut ſi pauvre que le roi donna à ſa veuve une penſion annuelle de ſix cents livres ſterlings. Après ſa mort on trouva dans ſon cabinet un paquet de libelles très violens, que l'on avoit fait contre lui, ſur lequel il avoit écrit de ſa main: » Je » pardonne aux auteurs de ces livres, & » je prie Dieu qu'il leur pardonne auſſi. »

Je ne m'étendrai point ſur la beauté de ſon génie, & l'excellence de ſon caractere, c'eſt aſſez de renvoyer le lecteur à l'hiſtoire de ſa vie, & à ſon oraiſon funebre, par Burnet évêque de Salisbury. La reine parloit de lui avec tant de tendreſſe, que quelquefois même elle en verſoit des larmes. En 1675, il donna au public le *traité des principes & des devoirs de la religion naturelle*, de l'évêque Wilkins, & il y mit une préface. En 1683, il fut l'éditeur des œuvres du docteur Barrow, & l'année ſuivante, de celles de M. Ezéchias Burton; mais ſes ſermons ont rendu ſon nom immortel; il en avoit paru pendant ſa vie un volume *in-fol.* Après ſa mort le docteur Barker, ſon chapelain, donna les autres en 2 *vol. in-fol.* dont le manuſcrit ſe vendit deux mille cinq cents guinées. Ce fut la ſeule ſucceſſion qu'il laiſſa à recueillir à ſa famille, parce que ſa charité conſommoit tout ſon revenu annuel auſſi réguliérement qu'il le recevoit. Les ſermons de ce digne mortel, paſſent pour les meilleurs qu'on ait jamais faits, & ſe réimpriment ſans ceſſe en anglois. M. Barbeyrac en a donné une traduction françoiſe en ſix volumes *in 12.* & depuis on en a publié deux autres volumes tirés des *Œuvres poſthumes*. La traduction hollandoiſe forme ſix volumes *in-4°*.

M. Burnet dit qu'il n'a jamais connu d'homme qui eût le jugement plus ſain, le caractere meilleur, l'eſprit plus net, & le cœur plus compatiſſant; ſes principes de religion & de morale étoient grands & nobles, ſans la moindre tache de relâchement ou de ſuperſtition; ſa maniere de raiſonner ſimple, claire, & ſolide, jointe à ſes autres talens, l'ont fait regarder par tous les connoiſſeurs, comme ayant porté la prédication au plus haut degré de perfection dont elle ſoit ſuſceptible. Je ne ſache pas, dit le ſpectateur, avoir jamais rien lu qui m'ait fait tant de plaiſir: ſon diſcours ſur la ſincérité eſt d'un mérite rare, en ce que l'auteur en fournit lui-même l'exemple, ſans pompe & ſans rhétorique. Avec quelle douceur, en quels termes ſi convenables à ſa profeſſion, n'expoſe-t-il pas à nos yeux le mépris que nous devons avoir pour le défaut oppoſé; pas la moindre expreſſion trop vive ou piquante ne lui eſt échappée; ſon cœur étoit mieux fait, & l'homme de bien l'emportoit toujours de beaucoup ſur le bel eſprit.

Walton (Brian), évêque de Cheſter, naquit en 1600, & étudia à Cambridge en qualité de ſervant (*ſeizer*). Il obtint ſucceſſivement de petits bénéfices, & fut nommé en 1639, chapelain ordinaire du roi; mais il fut continuellement maltraité dans le temps de la guerre civile. Enfin, après le rétabliſſement de Charles II il fut ſacré évêque de Cheſter, en 1660, & mourut l'année ſuivante à Londres, dans la ſoixante & unieme année de ſon âge.

Il forma le magnifique projet de la polyglotte d'Angleterre, & mit la derniere main à cet ouvrage qui parut à Londres en 1657, en ſix volumes *in-fol.* J'ai parlé ailleurs de cette polyglotte, à l'impreſſion de laquelle pluſieurs perſonnes de diſtinction contribuerent généreuſement.

Wharton (Thomas), célébre médecin anglois, naquit vers l'an 1610, devint un des profeſſeurs du college de Greſham, & mourut à Londres en 1673. Il publia en 1656, ſon *Adenographia*, réimprimé à Amſterdam en 1659, *in-8°*. Il donne dans cet ouvrage une deſcription de toutes les glandes du corps humain, plus exacte qu'il n'en avoit encore paru, & leur aſſigne des fonctions plus nobles que celles qu'on leur attribuoit avant lui, comme de préparer & de dépurer le ſuc nourricier; il a fait connoître les différences des glandes & leurs maladies; enfin il a découvert le premier le conduit des glandes maxillaires, par lequel la ſalive paſſe dans la bouche.

Je ne dois pas oublier de dire que le fameux Jean Wicliffe, ou Wiclef, naquit environ l'an 1324, proche de Richemont, bourg de l'*Yorck-ſhire*. Après avoir fait ſes claſſes, il fut agrégé à Oxford, en 1341, au college de Merton, & s'y diſtingua par ſes talens. Non content d'exceller dans l'étude de l'écriture ſainte, & des ouvrages des peres, il apprit auſſi le droit civil, le droit canon, & les loix d'Angleterre. Il compoſa des homélies, qui lui valurent le titre de *docteur évangélique*.

L'an 1369, Wiclef s'acquit l'eſtime de l'univerſité, en prenant ſon parti contre les moines mendians, qui prétendoient être reçus docteurs en théologie, ſans ſubir les examens requis; mais cette entrepriſe lui coûta cher: car en 1367, il fut chaſſé de l'univerſité par Langham, archevêque de Cantorbery, qui affectionnoit les moines & la cour de Rome. Ajoutez que l'année précédente il avoit pris le parti du roi Edouard, & du parlement, contre le pape; cependant en 1372, il fut nommé malgré les moines, profeſſeur en théologie à Oxford, & pour lors il attaqua ouvertement dans ſes leçons les abus qui régnoient dans les ordres mendians.

Il fut un des députés d'Edouard auprès de Grégoire XI qui ſiégeoit à Avignon, pour le prier de ne plus diſpoſer des bénéfices d'Angleterre. A ſon retour il combattit le luxe & la doctrine de Rome, l'ignorance & la vanité des prélats de cette cour. Le pape extrêmement irrité, écrivit au roi, à l'univerſité d'Oxford, à l'archevêque de Cantorbery, & à l'évêque de Londres, de faire empriſonner Wiclef.

Le duc de Lancaſtre le protégea, & l'accompagna à Londres où il avoit été cité; cette grande protection lui fut favorable, & l'aſſemblée convoquée à ce ſujet, ſe ſépara ſans rien prononcer contre lui. Wiclef écrivit peu de temps après un livre touchant le ſchiſme des pontifes, & la néceſſité de rejeter tous les dogmes qui ne ſont pas fondés ſur l'écriture.

Son entrepriſe de la traduction de la bible en anglois, déplut fort aux eccléſiaſtiques; il ne les irrita pas moins en attaquant ouvertement la tranſſubſtantiation. On le perſécuta, on ſaiſit ſes livres, & on lui ôta ſon profeſſorat. Il ſe retira dans ſa cure à Lutterworth, où il mourut en 1384. Ses diſciples ſe multiplierent prodigieuſement, ſur-tout depuis la loi que le parlement fit en 1400, contre le wicléfiſme. Cette loi portoit la peine du feu contre ceux qui enſeigneroient cette doctrine, ou qui favoriſeroient ſes ſectateurs.

En 1428, Richard Flemming, évêque de Lincoln, à la ſollicitation du pape, fit ouvrir le caveau de Wiclef, brûler ſes os, & jeter ſes cendres dans un courant qui porte le nom de *Swift*; mais ſes livres en grand nombre ne furent que plus recherchés, & le wicléfiſme adopté en ſecret, jeta tacitement de profondes racines, qui produiſirent un ſiecle après la révolution de la religion aujourd'hui régnante dans

la Grande-Bretagne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

YORIMAN (L'), (*Géogr. mod.*) province de l'Amérique, dans la Guyane. Elle a ſoixante lieues, le long de la riviere des Amazones. Ses habitans ſont en grand nombre, & vont tout nus, tant hommes que femmes. Ils n'habitent pas ſeulement la terre ferme de cette province, mais les grandes iſles que forme la riviere des Amazones, par divers bras étendus. (*D. J.*)

YOUGHILL, (*Géogr. mod.*) & par quelques-uns *Younghall*; ville d'Irlande, dans la province de Mounſter, au comté de Cork, avec un bon port, & un quai fortifié, à l'embouchure de la riviere Blackwater, ſur les confins de Waterford, à huit milles au levant de Cloyn; elle eſt riche, peuplée, & envoie deux députés au parlement d'Irlande. *Long.* 9, 50; *lat.* 51, 50. (*D. J.*)

YOURE (L'), (*Géogr. moderne.*) en latin *Urus*, riviere d'Angleterre, en Yorckshire. Elle a ſa ſource aux confins de Weſtmorland, reçoit dans ſon ſein la Swalle, prend alors le nom d'Ouſe, paſſe à Yorch, & tombe dans l'Humber. (*D. J.*)

YPA

YPAINA, ſ. f. (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les Méxicains donnoient à une de leurs fêtes ſolemnelles, qui ſe célébroient au mois de mai, en l'honneur de leur dieu *Vitzilipuitzli*. Deux jeunes filles, conſacrées au ſervice du temple, formoient une pâte compoſée de miel & de farine de maïs, dont on faiſoit une grande idole, que l'on paroit d'ornemens très-riches, & que l'on plaçoit enſuite ſur un brancard. Le jour de la fête, dès l'aurore, toutes les jeunes filles mexicaines, vêtues de robes blanches, couronnées de maïz grillé, ornées de bracelets & de guirlandes de la même matiere, fardées & parées de plumes de différentes couleurs, ſe rendoient au temple pour porter l'idole juſqu'à la cour. Là des jeunes gens la recevoient de leurs mains, & la plaçoient au pié des degrés, où le peuple venoit lui rendre ſes hommages; enſuite de quoi on portoit le dieu en proceſſion vers une montagne, où l'on faiſoit promptement un ſacrifice; on partoit delà avec précipitation, & après avoir fait deux nouvelles ſtations, on revenoit à Mexico. La proceſſion étoit de quatre lieues, & devoit ſe faire en quatre heures. On remontoit le dieu dans ſon temple, au milieu des adorations du peuple, & on le poſoit dans une boîte parfumée & remplie de fleurs: pendant ce temps, de jeunes filles formoient avec la même pâte dont l'idole étoit faite, des maſſes ſemblables à des os, qu'elles nommoient les *os du dieu Vitzilipuitzli*. Les prêtres offroient des victimes ſans nombre, & béniſſoient les morceaux de pâte que l'on diſtribuoit au peuple; chacun les mangeoit avec une dévotion merveilleuſe, croyant ſe nourrir réellement de la chair du dieu. On en portoit aux malades, & il n'étoit point permis de rien boire ou manger avant que de l'avoir conſommée. *Voyez l'hiſt. générale des voyages, t. XII, in-4°. pag. 547. & ſuiv.*

YPREAU, *ou* YPREAU, ſ. m. (*jardinage.*) c'eſt ainſi que nos jardiniers appellent une eſpece d'orme à larges feuilles, originaire de la ville d'Ypres, & qu'on cultive beaucoup dans ce royaume.

YPOPTERE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) eſpece de flûte des Grecs, au rapport de Pollux, *chap.* 10, *liv. IV*, de ſon *Onomaſticon*. (*F. D. C.*)

YPRES, *ou* IPRES, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, au comté de Flandre, dans une fertile plaine, ſur le ruiſſeau d'Yper, à 7 lieues ſud-eſt de Nieuport, à 9 de Dunkerque, de Saint-Omer, & de Bruges, à 13 de Gand, à 6 de Lille, & 55 de Paris.

C'étoit autrefois une grande ville qui avoit trois fois le circuit qu'elle a aujourd'hui. Vers l'an 800, les Normands la ſaccagerent; Baudouin la répara en 880; elle fut brûlée l'an 1240, & malgré cela, au dénombrement qui s'en fit deux ans après, on y compta deux cents mille habitans; mais à peine y en compte-t-on aujourd'hui douze mille. Elle contient quatre paroiſſes, dix-huit couvens, & pluſieurs hôpitaux.

Son évêché, ſuffragant de Malines, fut érigé en 1559, par le pape Paul IV. Le

prince de Condé prit *Ypres* en 1648, & l'a perdit l'année ſuivante. Louis XIV la reprit en 1678, & elle lui fut cédée par le traité de Nimegue; mais elle paſſa à la maiſon d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Radſtat, & de Bade. Louis XV la prit en 1744, & l'a rendue démantelée, par la paix d'Aix-la-Chapelle. *Long.* ſuivant Caſſini & Scheuchzer, *26, 51, 30; lat. 47, 22.*

Hyperius (Gérard-André), théologien proteſtant, naquit à *Ypres* en 1511, & mourut profeſſeur à Marpourg, en 1564, à 53 ans. Il compoſa beaucoup de livres tant ſur la théologie que ſur les ſciences humaines. Un moine eſpagnol, nommé Laurentius à Villavicentio, en fit imprimer deux ſous ſon nom, au rapport de Keckerman & de Colomies.

Lupus (Chrétien), ſavant religieux auguſtin, & l'un des célebres théologiens de ſon ordre, naquit à *Ypres* dans le dernier ſiecle, & mourut à Louvain en 1681, à 70 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin, & quelques-uns ne manquent pas d'érudition; tels ſont, 1°. des commentaires ſur l'hiſtoire des canons des conciles; 2°. un recueil de monumens concernant les conciles d'Epheſe & de Calcédoine.

Rupert, bénédictin du douzieme ſiecle, qui devint abbé de Deutſch, étoit né dans le territoire d'*Ypres*, & mourut en 1155, à 44 ans. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Paris en 1638, en 2 vol. *in-folio.* On pourra juger de leur mérite, en conſidérant qu'elles conſiſtent en quarante-deux livres ſur la Trinité, & en commentaires ſur l'Ecriture, par les principes de la dialectique, & de la théologie ſcholaſtique. *(D. J.)*

YPSILOIDE, *(Anat.)* eſt une des ſutures vraies du crâne, appellée ainſi à cauſe qu'elle reſſemble à l'*y* ou upſilon. *V.* SUTURE.

Quelques-uns appellent cette ſuture, λαμβοειδης, *lambdoïdes.* *Voyez* LAMBDOIDES.

Il y a encore un os placé à la racine de la langue, qu'on appelle *ypſiloïde* ou *hyoïde.* *Voyez* HYOIDE.

YPUPIAPRA, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* eſpece de monſtres marins des mers du Breſil. On prétend qu'ils ont une tête qui approche de la face humaine, avec des yeux fort enfoncés. Les femelles ont, dit-on, une chevelure; on les trouve à l'entrée du Jagoaripé, à quelque diſtance de la baie de tous les Saints. Cet animal, qui pourroit bien être exagéré par les Portugais, tue, dit-on, les Indiens à force de les embraſſer étroitement; mais on prétend que ce n'eſt point pour les dévorer: on aſſure même que ces monſtres gémiſſent des effets de leur mal-adreſſe. Cependant ils leur enlevent les yeux, le nez & les parties naturelles. *Credat judæus, &c.*

Y Q U

YQUETAYA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot. exot.)* plante du Breſil, que MM. Homberg & Marchand prétendent être notre grande ſcrophulaire aquatique. On attribue à l'*yquetaya* la propriété d'ôter au ſéné ſon mauvais goût & ſon odeur déſagréable, ſans rien diminuer de ſes vertus. M. Marchand prétend auſſi que l'eſpece de ſcrophulaire que nous venons de nommer, a le même avantage. *Voy.* SCROPHULAIRE. *(D. J.)*

Y R A

YRAIGNE, *voyez* ARAIGNÉE.

YRIER DE LA PERCHE, SAINT, *(Géogr. mod.)* petite ville de France dans le Limouſin, ſur le l'Ill, avec titre de prévôté, & une collégiale. Elle a pris ſon nom moderne de S. Yrier qui y a fondé un monaſtere. *(D. J.)*

Y S A

YSARD *ou* YZARD, *(Diete & mat. méd.)* nom ſous lequel on connoît dans les Pyrénées l'animal plus connu en françois ſous le nom de chamois. *Voyez* CHAMOIS.

Les prétendues propriétés médicamenteuſes de quelques matieres retirées de l'*yzard* ou chamois, ſont rapportées à l'*article* CHAMOIS, *Mat. méd.* Ses qualités diététiques ſont les mêmes que celles du chevreuil, auquel l'*yſard* eſt pourtant

un peu inférieur pour le goût. *V.* CHEVREUIL, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

YSENDICK, (*Géogr. mod.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Flandre à quelque diſtance d'un bras de l'Eſcaut occidental, appellé le *Blic*, proche la mer, à un mille de Biervliet, à 5 au nord-eſt de Middelbourg, & à 5 à l'eſt de l'Ecluſe. Les états généraux à qui elle appartient, en ont fait une fortereſſe preſque imprenable. C'eſt le boulevard de la Zélande, du côte de la Flandre. *Long.* 21, 10; *lat.* 51, 18. (*D. J.*)

YSSEL, l', (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, qui a ſes deux principales ſources au pays de Munſter & dans le duché de Cleves. La plus ſeptentrionale des deux ſources, entre dans le comté de Zutphen. La méridionale ſe joint avec l'autre ſource, baigne Doersbourg, Zutphen, Deventer & Kempen, où elle ſe jette dans le Zuyderzée, dans la province d'Overiſſel. La riviere d'*Yſſel* qui coule à Oudewater, à Gouda, & qui va tomber dans la Meuſe au deſſus de Roterdam, eſt différente de l'*Yſſel* qui prend ſa ſource dans le duché de Cleves. Peut-être néanmoins que ces deux rivieres n'en faiſoient qu'une ſeule anciennement.

Quoi qu'il en ſoit, Druſus, ſurnommé *Germanicus*, fils de Claude-Tibere Néron, joignit le Rhin & l'*Yſſel* par un canal qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & il commença des digues ſur le bord du Rhin, qui furent achevées 63 ans après par Paulin Pompée. C'eſt cet illuſtre Druſus qui mourut âgé de 30 ans ſur le bord de la Lippe, *Luppia* (riviere de Weſtphalie,) dans ſon camp, que cette perte fit nommer *le camp déteſtable*, (*caſtra ſcelerata.*) Rome dreſſa des ſtatues à Druſus, & on éleva en ſon honneur des arcs de triomphe, & des mauſolées juſque ſur les bords du Rhin. Velléius Paterculus a fait ſon éloge en deux mots. « Il avoit, dit-il, toutes les vertus » que la nature humaine peut recevoir, & » le travail perfectionner. (*D. J.*)

YSSELMONDE, (*Géogr. mod.*) nom d'une bourgade des Provinces-Unies. Cette bourgade appellée en latin, *Iſale oſtium*, ſe trouve dans la partie méridionale de la Hollande, & dans une iſle qui eſt à l'embouchure de l'Yſſel dans la Meuſe, environ à une lieue de Roterdam.

YSSELSTEIN, (*Géogr. mod.*) petite ville & château des Provinces-Unies, dans la province de Hollande, aux confins de celle d'Utrecht, ſur le petit Yſſel, à environ 2 lieues d'Utrecht. *Long.* 22, 28; *lat.* 52, 4.

YSTED *ou* UDSTED, (*Géogr. mod.*) ville de Suede dans la Scanie, ſur la côte méridionale de cette province, à 2 lieues ſuédoiſes de Malmoë, à 3 de Chriſtianſtad, & à 9 de Lunden. *Long.* 30, 50; *latit.* 55, 38. (*D. J.*)

Y T A

YTAHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom indien d'une pierre qui ſe trouve dans le Paraguay. On dit que ce mot ſignifie *cloche ſonante*. Elle eſt creuſe, de la groſſeur de deux poings, & elle rend un ſon quand on la frappe. Elle ſe trouve dans quelques rivieres du pays; elle a environ deux lignes d'épaiſſeur. Intérieurement elle eſt d'un verd de mer, ou quelquefois d'une couleur foncée & comme brûlée. Cette pierre eſt très-dure, & eſt jaune extérieurement, & couverte d'un ſable de la même couleur. Ce ſable eſt rempli de tubercules d'un blanc-ſale, & qui prennent le poli. On regarde cette pierre comme fort aſtringente. *Voyez* de Laet, *de lapidibus & gemmis.*

YTIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornit. exot.*) nom qu'on donne dans les iſles Philippinnes à une eſpece de canard qu'on y voit communément, & qui eſt de la groſſeur de nos canards privés. Les Chinois en font couver les œufs par la chaleur, comme on fait en Egypte pour les œufs de poulets. (*D. J.*)

Y U Y V

YUCA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante polypétale, liliacée, compoſée de ſix pétales qui n'ont point de calice, & qui ſont attachés au réſervoir. La partie intérieure de cette fleur eſt garnie de ſix étamines & d'autant de ſommets; elles deviennent dans la ſuite un fruit oblong,

diviſé en trois loges qui renferment des ſemences anguleuſes, diſpoſées en deux rangs. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine n'eſt point bulbeuſe, & que les feuilles ſont pointues & reſſemblent à celles des gramen. *Pontederæ anthologia. Voyez* PLANTE.

On en a déja donné les caracteres au *mot* CASSAVE, parce que c'eſt de ſa racine préparée qu'on fait du pain, ainſi nommé en françois, & qui ſert de nourriture aux Américains. L'*article* CASSAVE vous indiquera la maniere curieuſe dont on fait ce pain; il ne s'agit ici que de la plante.

Elle eſt nommée *yucca foliis cannabinis*, par J. B *yucca foliis aloës*, par C. B. P. 92. C'eſt un arbriſſeau qui croît à la hauteur de cinq ou ſix piés; ſa tige eſt ligneuſe, tortue, noueuſe, verruqueuſe, fragile, moëlleuſe: ſes feuilles ſont toujours vertes, larges comme la main, diviſées chacune en ſix ou ſept parties qui ſont comme autant de doigts. Ses fleurs ſont des cloches d'une ſeule piece, blanchâtres, ayant près d'un pouce de diametre, découpées profondément en cinq parties; le piſtil qui eſt au milieu devient un fruit preſque rond, gros à peu-près comme une avoline, compoſé de trois loges oblongues, jointes enſemble, qui renferment chacune un noyau ou ſemence oblongue. Sa racine a la figure & la groſſeur d'un navet; elle eſt de couleur obſcure en dehors & blanche en dedans. On cultive cette plante en pluſieurs lieux de l'Amérique, dans les terres labourées en ſillons: nos curieux en cultivent même dans leurs jardins trois ou quatre eſpeces. Celle que nous venons de décrire ſouffre très-bien le froid de nos climats en plein air, & produit des fleurs.

On peut multiplier toutes les eſpeces de ce genre de plante, ſoit de graine tirée du dehors, ſoit des rêts de la plante, comme on fait pour l'aloës. On ſeme celles qu'on éleve de graine dans un pot de terre légere, qu'on tient dans une couche chaude pendant une couple de mois. Au bout de ce temps-là, on met chaque nouvelle plante dans un pot à part, qu'on entretient de même dans une couche chaude; on arroſe les pots, & on donne de l'air à la plante, autant que la ſaiſon le permet. Vers la fin de l'été, on met ces pots dans une ſerre parmi les aloës. Enfin quand les plantes ſont fortes, on en fait des bordures où elles ſe maintiennent pendant l'hiver, & fleuriſſent enſuite à merveille. *(D. J.)*

YUCATAN *ou* IUCATAN, *(Géogr. mod.)* province de l'Amérique ſeptentrionale, dépendante de la nouvelle Eſpagne. Chriſtophe Colomb en 1502, eut la premiere connoiſſance de ce pays, mais il n'y entra point. La découverte en fut faite en 1517 par François Fernandès de Cordoue. En 1527, François de Montéjo qui joint à Grijalva, avoit parcouru toute la côte de l'*Yucatan*, en fit la conquête, & en fut le premier gouverneur.

L'*Yucatan* eſt une preſqu'iſle qui s'avance dans le golfe de Mexique. Son terroir eſt ſi fertile en grains, qu'on y moiſſonne deux fois l'année. Il y a des mines d'or & d'argent, & pluſieurs animaux qui lui ſont particuliers, comme le pareſſeux & le chat tigre. Les vaches y ſont extrêmement groſſes.

On trouve dans cette province beaucoup de bois propre à la charpente, du miel, de la cire, du ſucre, du maïs & de la caſſe. Les habitans y ſont néanmoins en petit nombre. Outre la capitale, qui eſt Mérida, il y a la nouvelle Valladolid, Salamanque & Campêche. *(D. J.)*

YVERDUN *bailliage d'*, *(Géogr. mod.)* c'eſt un des cinq du pays de Vaud en Suiſſe, qui dépendent du canton de Berne. Ce bailliage s'étend d'un côté juſqu'au mont Jura, & de l'autre environ trois lieues tirant vers Lauſanne. Il comprend dix-ſept ou dix-huit paroiſſes. *(D. J.)*

YVERDUN, *(Géogr. mod.)* ville de Suiſſe au pays de Vaud, chef-lieu d'un bailliage de même nom, à la tête du lac de Neufchâtel, près des rivieres d'Orbe & de Thiele, qu'on paſſe ſur deux ponts, dont un ſe leve la nuit, à quinze lieues au ſud-oueſt de Berne. Cette ville nommée *Caſtrum* dans la notice des provinces, & *Ebrodunum Sabaudiæ*, dans la notice de l'empire, a toujours été aſſez forte. Elle eſt à préſent décorée d'une grande place, bordée aux quatre côtés d'un temple, d'un château, de la maiſon de ville, & d'un

grenier public. Il s'y fait du commerce, par le moyen d'un petit port que forme l'Orbe. On a trouvé à *Yverdun* quelques médailles d'empereurs & une inſcription romaine fort délabrée, & rapportée ſi diverſement par Plantin & Scheuzchzer, qu'elle eſt inintelligible. *Long.* 24, 30; *lat*, 46, 48. (*D. J.*)

YVETOT, (*Géogr. mod.*) bourg de France en Normandie, au pays de Caux, à deux lieues de Caudebec & à ſix de Rouen. Ce bourg a le titre de *ſeigneurie*, & ſes habitans ne paient ni tailles, ni aides, ni gabelles. Cette ſeigneurie, après avoir été cent trente-deux ans dans la maiſon du Bellay, eſt entrée dans celle du marquis d'Albon S. Marcel, & les bénédictins en poſſedent aujourd'hui une partie, par leur abbaye de S. Vandreville.

On a raconté bien des fables au ſujet de ce bourg, qu'on s'eſt aviſé pendant long-temps de qualifier de *royaume*, d'après Robert Gaguin, hiſtorien du ſeizieme ſiecle. Cet écrivain, *liv. II, fol. 17*, rapporte que Gautier ou Vautier, ſeigneur d'*Yvetot*, chambrier du roi Clotaire I, ayant perdu les bonnes graces de ſon maître par des charités qu'on lui prêta, & dont on n'eſt pas avare à la cour, s'en bannit de ſon propre mouvement, paſſa dans les climats étrangers, où pendant dix ans il fit la guerre aux ennemis de la foi; qu'au bout de ce terme, ſe flattant que la colere du roi ſeroit adoucie, il reprit le chemin de la France; qu'il paſſa par Rome où il vit le pape Agapet, dont il obtint des lettres de recommandation pour le roi, qui étoit alors à Soiſſons capitale de ſes états. Le ſeigneur d'*Yvetot* s'y rendit un jour de vendredi-ſaint de l'année 536; & ayant appris que Clotaire étoit à l'égliſe, il fut l'y trouver, ſe jeta à ſes piés, & le conjura de lui accorder ſa grace par le mérite de celui qui en pareil jour avoit répandu ſon ſang pour le ſalut des hommes; mais Clotaire, prince farouche & cruel, l'ayant reconnu, lui paſſa ſon épée au travers du corps.

Gaguin ajoute que le pape Agapet ayant appris une action ſi indigne, menaça le roi des foudres de l'Egliſe, s'il ne réparoit ſa faute, & que Clotaire juſtement intimidé, & pour ſatisfaction du meurtre de ſon ſujet, érigea la ſeigneurie d'*Yvetot* en royaume, en faveur des héritiers & des ſucceſſeurs du ſeigneur d'*Yvetot*; qu'il en fit expédier des lettres ſignées de lui & ſcellées de ſon ſceau; que c'eſt depuis ce temps-là que les ſeigneurs d'*Yvetot* portent le titre de *rois*: & je trouve, par une autorité conſtante & indubitable, continue Gaguin, qu'un événement auſſi extraordinaire s'eſt paſſé en l'an de grace 536.

Tout ce récit a été examiné ſelon les regles de la plus exacte critique, par M. l'abbé de Vertot, dans une diſſertation inſérée en 1714, parmi celles du recueil des *Mémoires des inſcriptions, tome IV in-4°*. Ce ſavant abbé prouve qu'aucun des hiſtoriens contemporains n'a fait mention d'un événement ſi ſingulier; que Clotaire I qu'on ſuppoſe ſouverain de cet endroit de la France où eſt ſituée la ſeigneurie d'*Yvetot*, ne régnoit point dans cette contrée; que le pape Agapet étoit déja mort; que dans ce même temps les fiefs n'étoient point héréditaires; & qu'enfin on ne datoit point les actes de l'an de grace, comme le rapporte Robert Gaguin.

Il eſt peut-être arrivé que dans l'eſpace de temps qui s'eſt écoulé depuis 1370 à 1390, le ſouverain, par une grace ſinguliere, tourna en franc-aleu & affranchit de tout devoir d'hommages & de vaſſalité la terre d'*Yvetot*: mais ſuppoſé qu'on veuille donner à ce franc-aleu noble le titre de *royaume*, les Anglois nos voiſins nous en fourniront un pareil qu'on appelle le *royaume de Man*, de la petite iſle de ce nom, ſituée dans la mer d'Irlande, & au couchant de l'Angleterre.

La ſeigneurie d'*Yvetot* jouit encore aujourd'hui de tous les privileges des francs-aleus nobles attachés à cette terre, à laquelle le vulgaire donnoit autrefois le nom de *royaume*, ainſi qu'il paroît par ces vers d'un de nos anciens poëtes:

Au noble pays de Caux,
Y a quatre abbayes royaux,
Six prieurés conventuaux,
Et ſix barons de grand arroy,
Quatre comtes, trois ducs, un roy.

Le lecteur curieux de conſulter tout ce qui

qui regarde le prétendu royaume d'*Yvetot*, peut lire, outre la diſſertation que nous avons indiquée, le *traité de la nobleſſe*, par M. de la Roque, le *Dictionnaire géographique de la France*, le *Mercure* du mois de janvier 1726, & le traité latin du royaume d'*Yvetot*, par Claude Malingre, intitulé *de falſâ regni Yvetotti narratione, ex majoribus commentariis in fragmentum redactâ.* Paris, 1615, *in*-8°. *(D. J.)*

YUMA, *(Géogr. mod.)* iſle de l'Amérique ſeptentrionale, une des Lucaies, au nord de l'iſle de Cuba. Elle a environ vingt lieues de long & ſept de large. Les Anglois l'appellent *Long-Iſland. Latit. 20, 30. (D. J.)*

YUNA, l', *(Géogr. mod.)* riviere de l'Amérique, dans l'iſle Hiſpaniola. Elle tire ſon origine des hautes montagnes de la Porte, & ſe rend à la mer dans la baie de Sumana. *(D. J.)*

YUNE, ſ. f. *(Comm.)* meſure des liqueurs en uſage dans le Wirtemberg.

L'*yune* contient dix maſſes, & l'ame eſt compoſée de ſeize *yunes*. *Voyez* MASSE & AME. *Dictionn. de Comm. & de Trev.*

YVOIRE, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* dent, ou plutôt défenſe de l'éléphant, qui naît aux deux côtés de ſa trompe en forme de longue corne. *Voyez* DENT.

L'*yvoire* eſt fort eſtimé à cauſe de ſa couleur, de ſon poli, & de la fineſſe de ſon grain quand il eſt travaillé. Dioſcoride dit qu'en faiſant bouillir l'*yvoire* avec la racine de mandragore l'eſpace de ſix heures, il s'amollit, en ſorte que l'on en peut faire tout ce que l'on veut. *Voyez* TEINTURE.

L'*yvoire* de l'iſle de Ceylan & de l'iſle d'Achand, a cela de particulier, qu'il ne jaunit point, comme celui de la terre-ferme, & des Indes occidentales; ce qui le rend plus cher que l'autre.

On appelle *noir d'yvoire*, de l'*yvoire* que l'on brûle & que l'on retire en feuille quand il eſt devenu noir. On le broie à l'eau, & on en fait de petits pains plats & des trochiſques dont les Peintres ſe ſervent. *Voyez* NOIR.

YVOIRE, *(Chymie pharmaceut.)* la rapure d'*yvoire* eſt aſſez ſouvent employée par les médecins dans les tiſanes, dans les bouillons, & dans la gelée des malades; la corne de cerf qui eſt plus commune, vaut encore mieux; cependant puiſque l'*yvoire* eſt d'uſage, M. Geoffroy n'a pas voulu négliger de l'examiner; voici le réſultat de ſes opérations ſur cette matiere oſſeuſe.

Une livre de rapure d'*yvoire* a donné un bouillon limpide, qui s'eſt coagulé en refroidiſſant; mais dans l'évaporation il a dépoſé inſenſiblement une terre blanche très-fine, chargée d'une portion de ſel eſſentiel; ce qui a obligé M. Geoffroy de refiltrer la liqueur. La partie gommeuſe qui eſt reſtée après l'évaporation de ce bouillon filtré pour la ſeconde fois, eſt devenue plus ſeche, plus dure, & plus ſolide que celle des os de bœuf, mais moins unie & moins liée que celle du bois de cerf. Cette matiere gommeuſe peſoit quatre onces ſept gros un grain; analyſée, elle a donné d'abord un peu de flegme, puis un eſprit de couleur orangée, enſuite un ſel volatil blanc en ramifications, qui a peſé un gros quarante-huit grains. L'huile épaiſſe & noire qui eſt venue la derniere, peſoit avec l'eſprit trois gros trente-ſix grains. *Mém. de l'acad. an. 1732. (D. J.)*

YVOY, *ou* IVOY, *(Géog. mod.)* petite ville de France dans le Luxembourg françois, ſur le bord du Chier, à ſix lieues au midi de Sédan, & à 12 au couchant de Luxembourg. La paix de Riſwick en aſſura la poſſeſſion à la France; elle fut érigée en duché en 1662, ſous le nom de *Carignan*, en faveur du prince Eugene. *Long. 22, 53; latit. 49, 38. (D. J.)*

YUPI, *(Géogr. mod.)* pays d'Aſie, dans la Tartarie orientale, entre celui de Nieulan, la mer orientale, & la Chine, le long du fleuve Ségalien. Les peuples qui l'habitent ſont farouches & errans de côté & d'autre. *(D. J.)*

YVRESSE, ſ. f. *(Médecine.)* état contre nature, dérangement plus ou moins conſidérable du corps & de l'eſprit, que produiſent le plus ordinairement les liqueurs fermentées bues avec excès. En nous renfermant, comme il convient dans notre ſujet, nous ne devons voir dans l'*yvreſſe* qu'une maladie, & nous borner à l'examen des ſymptomes qui la caractériſent, des cauſes qui l'excitent, & des remedes qui

la guériſſent ; laiſſant au moraliſte & au théologien le ſoin de joindre les déſordres qu'entraîne l'*yvreſſe* en privant l'homme de ſa raiſon ; & la grandeur de la faute commiſe par cette ſorte d'intempérance, & d'en éloigner les hommes par les traits plus ou moins efficaces que leur fourniſſent la morale & la religion.

On peut relativement à la qualité & au nombre des ſymptomes, diſtinguer dans l'*yvreſſe* trois états ou degrés différens : le premier degré, ou l'*yvreſſe* commençante, s'annonce par la rougeur du viſage, par la chaleur que la perſonne qui s'enyvre y reſſent ; on voit alors ſon front ſe dérider, ſes yeux s'épanouir & reſpirer la gaieté ; l'ennuyeuſe & décente raiſon oubliée, pas encore perdue, & avec elle ſe diſſipent les ſoucis, les chagrins, & les inquiétudes qu'elle ſeule produit, & entraîne conſtamment à ſa ſuite ; l'eſprit dégagé de cet incommode fardeau eſt plus libre, plus vif, plus animé ; il devient dans quelques perſonnes plus actif & plus propre à former de grandes idées, & à les exprimer avec force ; les diſcours ſont plus joyeux, plus enjoués, plus diffus, moins ſuivis, & moins circonſpects ; mais en même temps les paroles ſont plus embarraſſées, prononcées avec moins de netteté ; on commence déja à bégayer, & à meſure qu'on parle davantage, on parle avec moins de facilité ; la langue s'appeſantit, elle exécute ſes mouvemens avec peine, & trouve encore un obſtacle dans la ſalive qui eſt épaiſſe & gluante.

Cet état eſt proprement ce qu'on appelle *être gris ;* il n'a rien de fâcheux, n'exige aucune attention de la part du médecin ; on le regarde comme un des moyens les plus propres à répandre & à aiguiſer la joie des feſtins ; mais pour peu qu'on s'expoſe plus long-temps à la cauſe qui l'a produit, la ſcene va changer, les pleurs vont ſuccéder aux ris, & ce trouble léger qui n'avoit ſervi qu'à remonter les reſſorts de la machine, va dégénérer en une altération vraiment maladive ; c'eſt le ſecond degré de l'*yvreſſe*, ou l'*yvreſſe* proprement dite.

Alors tous les organes des ſens & des mouvemens affectés deviennent incapables d'exercer comme il faut leurs fonctions ; les yeux obſcurcis ne ſont plus que confuſément frappés des objets ; ils les repréſentent quelquefois doubles, ou agités par un mouvement circulaire ; l'oreille eſt fatiguée par un bruiſſement continuel ; les ſens intérieurs, les facultés de l'ame, les idées, les diſcours, & les actions qui les expriment & en ſont les ſuites, répondent au dérangement des organes extérieurs ; on ne voit plus aucune trace ni d'eſprit ni de raiſon ; on n'apperçoit que les effets des appétits groſſiers & des paſſions brutales ; les perſonnes dans cet état ne parlent qu'à bâtons rompus & ſans ſuite ; ils ſont dans une eſpece de délire dont l'objet & la nature varient dans les différens ſujets ; les uns l'ont gai, les autres mélancolique ; ceux-ci babillent beaucoup, ceux-là ſont taciturnes ; quelquefois doux & tranquilles, plus ſouvent furieux & comme maniaques ; un tremblement univerſel occupe les différens organes des mouvemens ; la langue bégaie à chaque mot, & ne peut en articuler un ſeul ; les mains ſont portées incertainement de côté & d'autre ; le corps ne peut plus ſe ſoutenir ſur les piés foibles & mal aſſurés ; il chancele de côté & d'autre à chaque pas, & tombe enfin ſans pouvoir ſe relever. Alors l'eſtomac ſe vuide, le ventre quelquefois ſe lâche, les urines coulent, & un ſommeil accompagné de ronflement troublé par des ſonges laborieux ſuccede à tous ces ſymptomes, & les termine plus ou moins promptement.

Ce ſecond degré d'*yvreſſe* très-familier à nos buveurs de vin & de liqueurs fermentées, eſt une maladie en apparence très-grave ; & elle le ſeroit en effet, ſi elle étoit produite par une autre cauſe ; elle ne laiſſe même aucune ſuite fâcheuſe pour l'ordinaire, à moins que devenant habituelle, elle ne mérite le nom d'*yvrognerie*. Dans la plupart des ſujets elle ſe diſſipe après quelques heures de ſommeil ; les buveurs ſont cenſés pendant ce temps *cuver* leur vin ; on en a vu reſter *yvres* pendant pluſieurs jours. David Spilenberger rapporte qu'un homme toutes les fois qu'il s'enyvroit, reſtoit dans cet état durant trois jours, (*Miſcell. nat. curioſor. ann. 11, obſerv. 70.*) Il peut arriver que ce

Y

degré d'*yvreſſe* ſoi i du troiſ , ſt ,
plus grave de tous , & celui qui ex ly , ſ lou
ſecours du médeci des hydropi au -ventre de la
poitrine.

Je fais conſiſter ce troiſieme degré dans l'apparition des accidens graves & moins ordinaires, tels que la folie, les convulſions, l'apoplexie, *&c.* qui ſuccedent aux ſymptomes que nous venons de détailler, ou qui ſuivent immédiatement l'uſage des corps enyvrans. Lorſque l'*yvreſſe* eſt à ce point, le danger eſt grand; il eſt cependant moins preſſant & moins certain que ſi ces ſymptomes devoient leur naiſſance à toute autre cauſe; pour prononcer plus ſûrement ſur la grandeur du péril que courent les perſonnes yvres, dans ces circonſtances il faut attendre que le vin ſoit cuvé, comme l'on dit, s'il eſt la cauſe de l'*yvreſſe*, parce que ſi les accidens perſiſtent avec la même force, il y a tout à craindre pour les jours du malade. Hippocrate a remarqué que ſi une perſonne yvre devenoit tout-à-coup muette ou apoplectique, elle mourroit dans les convulſions, à moins que la fievre ne ſurvînt, ou qu'elle ne reprit la parole dans le temps que l'*yvreſſe* a coutume de ceſſer. *Aphor. 5, lib. V.*

Antoine de Pozzis raconte qu'un fameux buveur fut pendant une *yvreſſe* tourmenté de vives douleurs de tête excitées par le déchirement de la dure-mere, & qui ne ceſſerent que lorſque les os du crane ſe furent écartés les uns des autres: cet écartement qui étoit d'un pouce, avoit lieu à la ſuture coronale; depuis cet inſtant cet homme eut l'avantage de pouvoir boire très-copieuſement ſans s'incommoder & d'enyvrer tous ceux qui vouloient diſputer avec lui. Il ne manque pas d'exemples de perſonnes qui ont accéléré leur mort par l'excès du vin, mais c'eſt moins par l'*yvreſſe* que par l'yvrognerie, c'eſt-à-dire, que leur mort a été moins la ſuite des ſymptomes paſſagers qui caractériſent l'*yvreſſe*, que l'effet de l'altération lente & durable que fait ſur la machine l'excès des liqueurs fermentées réitéré ſouvent, l'yvrognerie ou l'*yvreſſe* habituelle. Lorſque les perſonnes yvres meurent, c'eſt pour l'ordinaire promptement & dans quelque affection ſoporeuſe; les yvrognes voient la mort s'avancer à pas lents, précédée par des

Dans la deſcription de l'*yvreſſe* que nous venons de donner, nous nous ſommes uniquement attachés à celle qui ſe préſente le plus fréquemment, peut-être même la ſeule véritable, qui eſt l'effet du vin & des liqueurs ſpiritueuſes, & qu'on a plus ſpécialement déſignée ſous le nom de *témulence*, dérivé de *temetum*, ancien mot latin banni aujourd'hui de l'uſage, qui ſignifioit *vin*. On voit cependant aſſez ſouvent produits par d'autres cauſes des ſymptomes aſſez analogues à ceux que nous avons expoſés, & au concours deſquels on a donné le nom générique d'*yvreſſe*. Parmi ces cauſes on range d'abord toutes les ſubſtances narcotiques vénéneuſes, parce qu'avant de produire leur effet immédiat, qui eſt l'aſſoupiſſement plus ou moins fort, l'apoplexie ou le troiſieme degré d'*yvreſſe*; elles excitent, quand leur action eſt lente, l'eſpece de gaieté, le délire & enſuite la ſtupeur qui caractériſent les autres degrés d'*yvreſſe*: ce qu'elles font auſſi quand elles ſont priſes à petite doſe ou par des perſonnes habituées; dans cette claſſe ſont renfermés les ſolanum, les ſtramonium, la mandragore, la belladona, la ciguë, les noix folles, *nuces inſanas*, dont parle Cluſius, la noix myriſtique, ſuivant Lobelius, les feuilles de chanvre, fort uſitées chez les Egyptiens ſous le nom d'*aſſis*, le ſuc des pavots ou l'opium, avec lequel les Turcs s'enyvrent fréquemment, & dont ils compoſent, ſuivant Mathiole & Sennert, leur *maſlach*, liqueur très-enyvrante; quand ils vont au combat, ils ſe ſervent auſſi de l'opium pour s'étourdir & s'animer; ils n'en prennent que ce qu'il faut pour produire le commencement du premier degré d'*yvreſſe*. Les ſemences d'yvraie, dont le nom fort analogue à celui d'*yvreſſe*, paroît ou l'avoir formé ou en avoir été formé, ſont auſſi très-propres à enyvrer; ceux qui mangent du pain dans lequel elles entrent en certaine quantité, ne tardent pas à s'en appercevoir par des maux de cœur, des douleurs de tête, des vertiges, le délire, en un mot l'*yvreſſe* qui ſuccede

auſſi-tôt ; quelquefois les convulſions ſurviennent ; le vomiſſement & le ſommeil terminent ordinairement ces accidens. Schenkius dit avoir vu excité par l'uſage de ces grains une nyctalopie ; Jacques Wagner, outre pluſieurs exemples d'*yvreſſe* produite par la même cauſe, rapporte une hiſtoire qui fait voir que les faits les plus abſurdes ne manquent jamais d'être atteſtés par quelque autorité : « dans une » maiſon de campagne, un cheval ayant » mangé une grande quantité d'yvraie, » tomba comme mort, & ayant été réputé » tel, il fut porté dehors où il fut écorché ; » après que l'*yvreſſe* fut diſſipée, le cheval » ſe réveille & revient tranquillement dans » l'écurie, au grand étonnement de ceux » qui furent les témoins de cet événement » ſingulier. » On en trouve le détail manuſcrit fait ſur le champ avec authenticité dans la bibliotheque publique d'une ville voiſine, *Tigurum*. Je doute fort que ce témoignage ſuffiſe pour forcer la croyance des lecteurs peu faciles.

Le lait, ſuivant quelques auteurs, mérite auſſi d'être regardé comme une des cauſes d'*yvreſſe* ; il produit fréquemment cet effet chez les Scythes & les Tartares, après qu'ils lui ont fait ſubir quelques préparations ; les principales ſont, au rapport des hiſtoriens, la fermentation & la diſtillation ; quoique nous ignorions la maniere d'exciter dans le lait la fermentation ſpiritueuſe, la nature muqueuſe du lait & ſon paſſage à l'acide nous la font concevoir très-poſſible, & peut-être pourrions-nous l'obtenir ſi nous pouvions prendre le lait dans l'inſtant où la fermentation acéteuſe commence, & ſi nous ſavions rendre cette fermentation plus lente ; le breuvage qui réſulte de ce lait fermenté, eſt, ſuivant Luc, dans ſa relation des Tartares, appellé par les habitans *chyme* ou *poza*. Proſper Alpin prétend que la liqueur à laquelle on donne ce nom, eſt faite avec la farine d'yvraie, les ſemences de chanvre & l'eau. Il n'eſt pas auſſi facile d'imaginer comment le lait peut, par la diſtillation, fournir une liqueur enyvrante, & par conſéquent ſpiritueuſe. Quoique Sennert croie en trouver la raiſon dans la nature du beurre, qui étant gras & huileux, doit, ſuivant lui, donner des huiles peu différentes des eſprits ; l'état de perfection où eſt aujourd'hui la chymie, ne permet pas de recevoir de pareilles explications ; il eſt plus naturel de penſer que le fait examiné par des yeux peu chymiſtes, ſe trouve faux ou conſidérablement altéré, du moins il eſt permis d'en douter juſqu'à ce qu'il ait été vérifié par des obſervateurs éclairés.

Nous porterons le même jugement ſur la faculté enyxrante que quelques auteurs ont attribuée à certaines eaux ; telle eſt ſur-tout celle du fleuve Lincerte, dont les effets paſſent pour être ſemblables à ceux du vin. Ovide dit que

Hunc quicumque parùm moderato gutture traxit,
Haud aliter titubat ac ſi mera vina bibiſſet.
Metam. lib. XV.

Sénèque rapporte la même choſe, *quæſt. natur. lib. III, cap. xx.* Ce fait vrai ou faux, eſt encore atteſté par Pline, *hiſtor. natur. lib. II, cap. 103.* Cependant malgré ces autorités, il ne laiſſe pas d'être regardé comme très-incertain. Le témoignage d'un poëte menteur de profeſſion, d'un philoſophe peu obſervateur, & d'un naturaliſte pris ſouvent en défaut, ne paroiſſent pas aſſez déciſifs aux perſonnes difficiles.

Bacon de Verulam aſſure que les poiſſons jetés du Pont-Euxin dans l'eau douce, y ſont d'abord comme enyvrés, *hiſt. nat. & art.* Il a pris cette inquiétude, cette agitation qu'ils éprouvent en paſſant dans une eau ſi différente pour une véritable *yvreſſe* ; mais c'eſt abuſer des termes que de confondre ces effets.

L'action de ces différentes cauſes n'étant ni bien décidée, ni même ſuffiſamment conſtatée, & les principes par leſquels elles agiſſent, étant peu ou mal connus, nous ne nous y arrêterons pas davantage ; nous entrerons dans un détail plus circonſtancié au ſujet des liqueurs fermentées qui ſont les cauſes d'*yvreſſe* les plus fréquentes & les plus exactement déterminées ; nous allons examiner en premier lieu, dans quelle partie réſide la faculté d'enyvrer : 2°. quelle eſt la façon d'agir ſur le corps pour produire cet effet.

On appelle e liqueurs le
tées celles qui produit de la
mentation ſpiri e: es contienn
eſprit ardent i , un ſel e,
& ſouvent une partie extractive qui les colore, que Becher appelle *la ſubſtance moyenne*; quoique tous les végétaux qui contiennent une certaine quantité de corps doux, ſucré ou muſqueux, ſoient ſuſceptibles de cette fermentation, on n'y expoſe dans ces pays pour l'uſage, que les raiſins qui donnent le vin, les poires & les pommes qui fourniſſent le poiré & le cidre, & les grains dont on fait la biere. *Voyez tous ces articles.* Dans les Indes, au défaut de ces fruits, on fait fermenter les ſucs des bouleaux, des acacia, des palmiers; les maldives font du pain & du vin avec le palmier ſagoutier; & les Tartares, ſi nous en croyons nos voyageurs, tirent du lait une liqueur ſpiritueuſe; on n'obſerve dans toutes ces liqueurs préparées avec ces diverſes ſubſtances, aucune différence eſſentielle; elles contiennent les mêmes principes plus ou moins purs & combinés dans des proportions inégales; les médecins ne ſont pas d'accord ſur le principe qui contient la cauſe matérielle de l'*yvreſſe*; les uns prétendent que c'eſt l'eſprit ou la partie ſulfureuſe; les autres ſoutiennent que c'eſt l'acide, ils ſe réuniſſent tous à regarder la partie extractive colorante comme inutile; on pourroit cependant leur objecter que la biere dans laquelle on a mis une plus grande quantité de houblon qui fait l'office de ſubſtance moyenne, & qui retarde la formation du ſpiritueux, eſt beaucoup plus enyvrante que les autres. Pour répondre à ce fait qui paroît concluant, ils ſeroient obligés de ſoutenir que la ſtupeur, l'engourdiſſement, l'eſpece de délire & les autres ſymptomes excités par ces ſortes de biere, ne ſont pas une véritable *yvreſſe*, mais une maladie particuliere fort analogue à l'effet des plantes ſoporiferes; il eſt vrai que l'eau-de-vie, l'eſprit-de-vin, les vins blancs, *&c.* n'enyvrent pas moins, quoique privés de cette partie.

Tachenius & Beckius, partiſans de la pathologie acide, n'ont pas cru devoir excepter l'*yvreſſe* d'une regle à laquelle ils ſoumettoient toutes les autres maladies; le
ce ils ſont (ri : nyvr
ec d nt pl : it,
q plantes qui contien de
ſi , ſuivant eux, le ſecours pl mcace
| : diſſiper l'*yvreſſe*. Ils ajoutent que la gaieté excitée au commencement de l'*yvreſſe*, ne ſauroit s'expliquer plus naturellement que par l'efferveſcence qui ſe fait entre les parties acides du vin & les ſubſtances alkalines des eſprits animaux, & que le ſommeil qui ſuccede enfin, & qui eſt déterminé par une plus grande quantité de liqueurs fermentées, eſt une ſuite de l'excès de l'acide ſur les alkalis, qui en détruit la force & l'activité.

Il n'eſt pas beſoin d'argumens pour réfuter l'aitiologie de la gaieté & du ſommeil établie ſur le fondement que l'acide eſt la cauſe de l'*yvreſſe*. Cette explication ridicule tombe d'elle-même; & pour en ſapper les fondemens, il ſuffira de remarquer que les vins enyvrent d'autant plus qu'ils ſont plus ſpiritueux, & par conſéquent moins acides; tels ſont les vins d'Eſpagne, d'Italie & des provinces méridionales de France, que les vins les plus tartareux ou acides, comme ceux de Bourgogne & du Rhin, ſont les moins enyvrans: que les vins foibles qui ne contiennent preſque point de tartre, comme les vins blancs, enyvrent plus promptement que les vins plus forts & en même temps plus tartareux: que l'eau-de-vie & l'eſprit-de-vin, qu'on a même fait paſſer ſur les alkalis fixes, & qui ſe trouvent, & par la diſtillation, & par cette opération, dépouillés de tout acide ſurabondant à ſa mixtion, enyvrent à très-petite doſe & très-rapidement; on pourroit oppoſer à ce qu'ils diſent ſur la vertu des plantes alkalines contre l'*yvreſſe*, 1°. que ces plantes, dont il faut retrancher les vulnéraires, & qu'il faut reſtreindre aux cruciferes, agiſſent principalement en pouſſant par les urines: 2°. que les remedes employés le plus fréquemment & avec le ſuccès le plus conſtant, ſont les acides, & en particulier le tartre. M. Rouelle m'a aſſuré avoir fait des expériences particulieres ſur ce ſel avec excès d'acide, l'avoir donné fréquemment à des perſonnes yvres, & avoir toujours obſervé que l'*yvreſſe* ſe diſſipoit très-promp-

tement, quelquefois même dans moins de demi-heure.

Toutes ces conſidérations ſi déciſives contre les prétentions de ceux qui plaçoient dans l'acide du vin ſa faculté enyvrante, ont fait conclure à nos chymiâtres modernes que cette vertu réſidoit dans la partie ſpiritueuſe, dans l'eſprit ardent inflammable, produit eſſentiel & caractériſtique de la premiere eſpece de fermentation. Ce ſentiment eſt conforme à toutes les expériences & obſervations qu'on a faites ſur cette matiere, il ſe plie avec beaucoup de facilité à tous les phénomenes chymiques & pratiques. Mais l'eſprit-de-vin ne ſeroit-il pas aidé dans cet effet par les autres parties, par l'eau même qui entre dans la compoſition des liqueurs fermentées? Cette idée paroît tirer quelque vraiſemblance de l'obſervation de Vigénaire; cet auteur aſſure (*tractat. de aq. & ſal.*) qu'une quantité donnée d'eſprit-de-vin, une once enyvre moins que la quantité de vin qui auroit pu fournir cette once d'eſprit. En ſuppoſant le fait bien obſervé, on peut y répondre, 1°. qu'on n'a fait cette expérience que ſur des allemands plus accoutumés à l'eſprit de-vin, & par-là même diſpoſés à être, ſuivant la remarque d Hippocrate, moins affectés par ſon action; 2°. qu'il ſe diſſipe beaucoup de parties ſpiritueuſes dans la diſtillation de l'eſprit-de-vin, qui ſouvent enyvrent les ouvriers peu circonſpects; 3°. que dans les rectifications il s'en évapore, & s'en décompoſe toujours quelque partie; 4°. Enfin, que l'*yvreſſe* qui eſt produite par une certaine quantité de vin, ſuppoſe toujours une diſtention & une gêne dans l'eſtomac, qui peut en impoſer pour l'*yvreſſe*, ou en rendre les effets plus ſenſibles.

La partie ſpiritueuſe des liqueurs fermentées étant reconnue pour cauſe de l'*yvreſſe*, quelques chymiſtes, entr'autres Vanhelmont & Becher ont pouſſé leurs recherches plus loin; convaincus que cette partie n'étoit pas ſimple, qu'elle étoit compoſée d'autres parties, ils ont tâché de déterminer quelle étoit proprement celle qui enyvroit, & ils ſe ſont accordés à reconnoître cette vertu dans la partie qu'ils appellent *ſulfureuſe*, & qui n'eſt autre choſe que ce que Stahl & les chymiſtes qui ont adopté ſes principes, déſignent ſous le nom d'*huile* très-atténuée, à laquelle l'eſprit-de-vin doit ſon inflammabilité; ce ſentiment eſt très-probable, & paroît d'autant plus fondé, que l'éther, qui n'eſt vraiſemblablement que cette huile, a la faculté d'enyvrer dans un degré éminent; il y a cependant lieu de penſer que les autres parties de l'eſprit-de-vin concourent à reſtreindre cet effet dans les bornes de l'*yvreſſe*; du reſte, le rapport qu'on admet entre ce ſoufre du vin, & le ſoufre qu'on dit retirer des ſubſtances narcotiques, ne paroît pas trop exact, & l'explication des phénomenes de l'*yvreſſe*, fondée ſur ces principes, n'eſt point du tout ſatisfaiſante.

Après avoir déterminé quelle eſt dans les liqueurs fermentées la partie ſtrictement enyvrante, il nous reſte à examiner la maniere dont elle agit ſur le corps pour produire ſes effets; mais dans cet examen nous ſommes privés du témoignage des ſens, & par conſéquent du ſecours de l'expérience & de l'obſervation, & réduits à n'avoir pour guide que l'imagination, & pour flambeau que le raiſonnement; ainſi nous ne pouvons pas eſpérer de parvenir à quelque choſe de bien certain & de bien conſtaté. Toutes les théories qu'on a eſſayé de nous donner de cette action, prouvent encore mieux combien il eſt difficile d'atteindre même le vraiſemblable; parmi les médecins qui ſe ſont occupés de ces recherches, les uns ont avec Tachenius & Beckius, ſuppoſé qu'il y avoit des eſprits animaux, & que ces eſprits animaux étoient, comme nous l'avons déja dit, d'une nature alkaline, que la partie du vin qui enyvroit, étoit acide, & qu'il ſe faiſoit une effervescence entre ces ſubſtances oppoſées; les autres qui ont avec Becher & Vanhelmont, placé la vertu enyvrante dans ce ſoufre du vin, ont exprimé ſon action par la viſcoſité & la ténacité des parties du ſoufre qui arroſoit, embourboit & enchaînoit pour ainſi dire les eſprits animaux, & les rendoit incapables d'exercer leurs fonctions. Ceux-ci ont cru que les vapeurs du vin montoient de l'eſtomac à la tête, comme elles montent du fond d'un alambic dans le chapiteau, qu'elles affectoient le principe

des nerfs, & en engourdiſſoient les eſprits; ceux-là plus inſtruits, ont penſé que toute l'action des corps enyvrans avoit lieu dans l'eſtomac, & que les nerfs de ce viſcere tranſmettoient au cerveau l'impreſſion qu'ils recevoient par une ſuite de la correſpondance mutuelle de toutes les parties du corps, & de la ſympathie plus particuliere qu'il y a entre la tête & l'eſtomac; ils ont en conſéquence voulu qu'on regardât l'*yvreſſe* comme une eſpece d'indigeſtion qui étoit ſuivie & terminée par une purgation; cette aitiologie eſt la ſeule qui ſoit dans quelques points conforme à l'obſervation, & qui ſatisfaſſe à une partie des phénomenes; nous remarquerons cependant qu'elle ne ſauroit être généralement adoptée: nous ne nous arrêterons pas aux autres, qui plus ou moins éloignées de la vraiſemblance, ne valent pas la peine d'être réfutées. Lorſque l'*yvreſſe* eſt excitée par une grande quantité de liqueurs, il n'eſt pas douteux qu'il n'y ait alors une véritable indigeſtion; mais peut-on ſoupçonner cette cauſe, lorſque l'*yvreſſe* ſera occaſionée par un ſeul verre de vin ſpiritueux, d'eau-de-vie, ou d'eſprit-de-vin? je conviendrai encore que dans ce cas-là les cauſes d'*yvreſſe* ont fait leur principal effet ſur l'eſtomac, & n'ont affecté que ſympathiquement le cerveau; mais cette façon d'agir ne pourra avoir lieu, ſi l'on prend le vin en lavement, & que l'*yvreſſe* ſurvienne, comme l'a obſervé Borellus, *cap. j, obſerv. 56;* encore moins pourra-t-on la faire valoir pour les *yvreſſes* qu'excite l'odeur des liqueurs fermentées. Le ſyſtême ingénieux de Mead ſur l'action des narcotiques, qui eſt le fondement de celui-ci, tombe par le même argument, qui eſt ſans replique; on voit des perſonnes s'endormir en paſſant dans des endroits où il y a beaucoup de plantes ſoporiferes, en reſpirant l'odeur de l'opium, & par conſéquent ſans éprouver ce chatouillement délicieux dans l'eſtomac, qui fixant l'attention de l'ame, & l'affectant auſſi agréablement, *qu'elle ſe croit tranſportée en paradis*, l'empêche de veiller à l'état des organes, & à l'exercice de leurs fonctions. Je ſuis très-porté à croire que les corps enyvrans, comme les narcotiques, agiſſent ſur les nerfs, que pris intérieurement, ils portent leurs effets immédiats ſur ceux du ventricule; mais comment agiſſent-ils? c'eſt ce qui ne nous eſt pas encore poſſible de décider; l'état de nos connoiſſances actuelles ſuffit pour nous faire appercevoir le faux & le ridicule des opinions, mais il ne nous permet pas d'y ſubſtituer la vérité: conſolons nous du peu de ſuccès de ces recherches théoriques, en faiſant attention qu'uniquement propres à exciter, & à flatter notre curioſité, elles n'apporteroient aucune utilité réelle dans la pratique.

En reprenant la voie de l'obſervation, nous avons deux queſtions intéreſſantes à reſoudre par ſon ſecours; ſavoir, dans quelles occaſions l'*yvreſſe* exige l'attention du médecin, & par quels remedes on peut en prévenir ou en diſſiper les mauvais effets; 1°. l'*yvreſſe* dans le premier, & le plus ſouvent dans le ſecond degré, ſe termine naturellement ſans le ſecours de l'art; les ſymptomes qui la caractériſent alors, quoiqu'effrayans au premier aſpect, n'ont rien de dangereux; il eſt même des cas où le trouble excité pour lors dans la machine, eſt avantageux; par exemple dans de petits accès de mélancolie, dans l'inertie de l'eſtomac, la pareſſe des inteſtins, la diſtenſion des hypocondres, pourvu qu'il n'y ait point de maladies conſidérables, dans quelques affections chroniques, & enfin lorſque ſans être malade, la ſanté paroît languir, il eſt bon de la réveiller un peu, & une légere *yvreſſe* produit admirablement bien cet effet: les médecins les plus éclairés ſont toujours convenus qu'il falloit de temps en temps ranimer, & remonter, pour ainſi dire, la machine par quelque excès; on s'eſt auſſi quelquefois très-bien trouvé de faire enyvrer des perſonnes qui ne pouvoient pas dormir, & auxquelles on n'avoit pu faire revenir le ſommeil par aucun des ſecours qui paſſent pour les plus appropriés; le troiſieme degré d'*yvreſſe* eſt toujours un état fâcheux accompagné d'un danger preſſant, les accidens qui le conſtituent indiquent des remedes prompts & efficaces; cependant, comme nous l'avons déja marqué, quoiqu'ils ſoient très-grands, il y a beaucoup plus d'eſpérance de guériſon, que s'ils étoient produits par une autre cauſe:

ce n'eſt guere que dans ce cas qu'on emprunte contre l'*yvreſſe* le ſecours de la médecine ; dans les autres, on laiſſe aux perſonnes yvres le ſoin de cuver leur vin, & de ſe défaire eux-mêmes par le ſommeil & quelques évacuations naturelles, de leur *yvreſſe* ; on pourroit cependant en faciliter la ceſſation.

2°. Les remedes que la médecine fournit, peuvent, ſuivant quelques auteurs, remplir deux indications, ou d'empêcher l'*yvreſſe*, ou de la guérir ; le meilleur moyen pour l'empêcher, ſeroit ſans doute de s'en tenir à un uſage très-modéré des liqueurs fermentées ; mais les buveurs peu ſatisfaits de cet expédient, voudroient avoir le plaiſir de boire du vin, ſans riſquer d'en reſſentir les mauvais effets : l'on a en conſéquence imaginé des remedes qui puſſent châtrer ſa vertu enyvrante, qui pris avant de boire des liqueurs fermentées, puſſent détourner leur action ; & l'on a cru parvenir à ce but en faiſant prendre les huileux qui défendiſſent l'eſtomac des impreſſions du vin, & qui la chaſſaſſent doucement du ventre, ou des diurétiques qui le déterminaſſent promptement par les urines ; l'on a célébré ſur-tout les vertus de l'huile d'olives : Nicolas Piſon prétend qu'après en en avoir pris, on pourroit boire, ſans s'enyvrer, un tonneau de vin. Dominicus Leoni-Lucencis recommande pour cet effet les olives confites avec du ſel ; pluſieurs auteurs vantent l'efficacité du chou mangé au commencement du repas ; Craton vouloit qu'on le mangeât crud ; il y en a qui attribuent la même propriété aux petites raves & radis, qu'on ſert dans ces pays en hors-d'œuvres ; le lait a auſſi été ordonné dans la même vue, & enfin les pilules de Glaſius, qu'on a appellées *pilules contre l'yvreſſe*, paſſent pour avoir très-bien réuſſi dans ce cas. Plater aſſure s'être toujours préſervé de l'*yvreſſe*, quoiqu'il bût beaucoup de liqueurs fermentées, ayant ſeulement attention de ne pas boire dans les repas qui durent long-temps, juſqu'à ce qu'il eût beaucoup mangé pendant une ou deux heures. *Obſerv. l. I. p. 41.*

Si on peut parvenir à empêcher l'*yvreſſe*, & à détourner les hommes par les ſecours moraux de s'expoſer aux cauſes qui l'excitent ; quelques auteurs promettent d'inſpirer du dégoût pour le vin, en y mêlant quelques remedes (Faſchius a fait le recueil de ceux dont on vante l'efficacité dans ce cas, *ampelograph. ſect. vj. cap. 11.*) de ce nombre ſont les renettes & l'anguille étouffées dans le vin, les œufs de chouette, les pleurs de la vigne, les raiſins de mer, *&c.* d'autres ont ajouté le brochet, les rougets, les tortues, les lézards étouffés dans le vin, la fiente de lion, les ſemences de chou, *&c.* infuſées dans la même liqueur ; il eſt peu néceſſaire d'avertir combien tous ces remedes ſont fautifs & ridicules.

Lorſque l'*yvreſſe* eſt bien décidée, & qu'il s'agit de la diſſiper, il n'y a point de remede plus aſſuré & plus prompt que les acides ; ils ſont, dit Plater, l'antidote ſpécifique de l'*yvreſſe* ; dans cette claſſe ſe trouvent compris les vinaigres, l'oxicrat, les ſucs de citron, de grenade, d'épine-vinette, le lait acide, les eaux minérales acidules, & ſur-tout le tartre du vin ; je ſuis très-perſuadé que ces remedes qui guériſſent en très-peu de temps l'*yvreſſe*, en pourroient être, pris avant de boire, des préſervatifs efficaces ; ſi l'*yvreſſe* eſt parvenue au troiſieme degré, & ſi les accidens ſont graves, il faut faire vomir tout de ſuite, ſoit par l'émétique, ſoit en irritant le goſier ; la nature excitant ſouvent d'elle-même le vomiſſement nous montre cette voie, que le raiſonnement le plus ſimple auroit indiquée. Langius conſeille de ne pas laiſſer dormir les perſonnes yvres avant de les avoir fait vomir. On peut auſſi employer dans les cas d'*yvreſſe* avec apoplexie, les différentes eſpeces d'irritans, les lavemens forts, purgatifs, les ſternutatoires, les odeurs fortes, les frictions, *&c.* Henri de Heers dit avoir réveillé d'une *yvreſſe* en lui tirant les poils de la mouſtache, un homme qui étoit depuis quatre jours dans une eſpece d'apoplexie, & qu'enfin, après avoir éprouvé inutilement toutes ſortes de remedes, on alloit trépaner. Les paſſions d'ame vives & ſubites, telles que la joie, la crainte, la frayeur, ſont très-propres à calmer ſur le champ le délire de l'*yvreſſe* ; on peut voir pluſieurs exemples qui le prouvent, rapportés par Salomon Reizelius, *miſcell. natur. curioſ. ann.*

ann. ij, obſerv. 227. Cet auteur dit, qu'étant à Ottenville, un homme yvre étant tombé dans un fumier, & craignant de paroître dans cet état devant ſon épouſe, deſcendit dans un fleuve pour ſe laver; il fut ſi vivement ſaiſi par la fraîcheur ſubite de l'eau, qu'il rentra tout de ſuite dans ſon bon ſens. Un autre éprouva auſſi dans l'inſtant le même effet; à peine toucha-t-il l'eau d'un fleuve où il étoit deſcendu, que ſoit la fraîcheur de l'eau, ſoit la crainte qu'il eut de ſe noyer, l'*yvreſſe* fut entiérement diſſipée: un troiſieme, dont parle le même auteur, ayant bleſſé en badinant un de ſes amis, fut ſi effrayé de voir couler ſon ſang avec abondance, qu'il recouvra ſur le champ l'uſage de la raiſon. *(m)*

YVRESSE, *(Critique ſacrée.)* ce mot ne ſe prend pas toujours dans l'Ecriture pour une *yvreſſe* réelle; très-ſouvent il ne déſigne que *boire* juſqu'à la gaieté dans un repas d'amis; ainſi, quand il eſt dit dans la Geneſe, *xliij, 34*, que les freres de Joſeph s'*enyvrerent* avec lui la ſeconde fois qu'ils le virent en Egypte; ces paroles ne doivent point offrir à l'imagination une *yvreſſe* réelle; celle-ci, *qui inebriat ipſe quoque inebriabitur, prov. xj, 25*, celui qui fait boire, boira ſemblablement, ſont des paroles proverbiales, qui ſignifient que l'homme libéral ſera libéralement récompenſé. De même ce paſſage du Deuter. *xxix, 19, abſumet ebrius ſitientem*, la perſonne qui a bu, l'emportera ſur celle qui a ſoif, eſt une maniere de proverbe dont ſe ſert Moyſe, pour dire que le fort accablera le foible. Quand ſaint Paul dit aux Corinth. *xj, 21*, dans vos repas l'un a faim & l'autre eſt *yvre*, ος δε μεθυει, cela ſignifie tout au plus, *boit largement*; c'eſt le ſens du verbe μεθυειν, ou plutôt il faut traduire *eſt raſſaſié*; car *enyvrer* dans le ſtyle des Hébreux, eſt *combler de biens. Eccléſ. j, 24. (D. J.)*

YVROGNERIE, ſ. f. *(Gram. & Juriſprud.)* nous laiſſons au théologien à traiter cette matiere, ſelon les loix divines & eccléſiaſtiques: nous obſerverons ſeulement ici que, ſuivant les loix civiles, les nations mêmes qui ont permis l'uſage du vin, ſoit aux hommes ſoit aux femmes, ont toujours enviſagé comme un délit d'en boire avec excès.

Les Athéniens puniſſoient doublement une faute faite dans le vin; & chez les Romains anciennement, une femme qui avoit bu du vin, pouvoit être condamnée à mort par ſon mari; & depuis même que l'on eut permis aux femmes l'uſage du vin, on les puniſſoit lorſqu'elles en buvoient outre meſure: la femme de Cneius Domitius, qui s'étoit enyvrée, fut condamnée à perdre ſa dot.

L'yvreſſe n'excuſe point les autres crimes qui ont été commis dans cet état; autrement il ſeroit à craindre que des gens mal-intentionnés ne fiſſent, de propos délibéré, un excès de vin ou autre liqueur, pour s'enhardir à commettre quelque crime grave, & pour trouver une excuſe dans le vin; on punit donc le vin, c'eſt-à-dire, l'yvrogne qui a commis un crime.

Cependant, quand l'yvreſſe n'a pas été préparée à deſſein, elle peut donner lieu d'adoucir la peine du crime, comme ayant été commis ſans réflexion.

La qualité des perſonnes peut rendre l'*yvrognerie* plus grave; par exemple, ſi celui qui eſt ſujet à ce vice eſt une perſonne publique & conſtituée en dignité, comme un eccléſiaſtique, un notaire, un juge.

Le reproche fondé contre un témoin ſur ce qu'il eſt yvrogne, n'eſt pas admiſſible, à moins qu'on ne prouvât qu'il étoit yvre lors de ſa dépoſition; néanmoins l'habitude où un homme ſeroit de s'enyvrer, pourroit diminuer le poids de ſa dépoſition, & l'on auroit, en jugeant, tel égard que de raiſon au reproche. *Voyez* Bouchel au mot *yvrogne* & *yvreſſe*. Dargentré, *art. 266*, la Mare, *tom. I, l. IV, tit. ix.* Thaumaſ. *dict. canon.* au mot *yvrogne*; Catelan, *liv. IX, ch. vij*, & les *mots* CABARET, VIN. *(A)*

YVROIE, ZIZANIE, *(Synonyme.)* *yvroie* ſe dit au propre & au figuré; arracher l'*yvroie*, ſéparer l'*yvroie* d'avec le bon grain. *Zizanie* ne ſe dit qu'au figuré, & ſignifie *diviſion, diſcorde.* Malheureux ſont ceux qui ſement la *zizanie* dans une famille, dans une compagnie, dans une communauté, ou parmi les peuples! *(D. J.)*

YVROIE SAUVAGE, *(Botan.)* eſpece de gramen nommée par Tournefort, *gramen loliaceum, anguſtiore folio, & ſpica I. R. H.* Cette plante pouſſe pluſieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux piés, grêles, ronds, ayant peu de nœuds, & portant chacun deux, trois ou quatre feuilles longues, étroites, cannelées, graſſes, de couleur verte obſcure : ces tiges ſont terminées en leurs ſommités par des épis ſemblables à ceux de l'*yvroie*, mais plus courts, plus grêles, garnis de feuilles à étamines rouges ou blanches : quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petits grains oblongs & rouges : ces racines ſont nouées & garnies de fibres. Cette plante croît dans les champs, le long des chemins, & ſur les toits des bâtimens : elle paſſe pour être déterſive & aſtringente. *(D. J.)*

YVROIE, *(Diete.)* le blé mêlé de beaucoup d'*yvroie* eſt d'une qualité très-inférieure : il devroit même être rejeté, ſi on n'avoit trouvé des moyens aiſés de le monder de cette graine dangereuſe, en le paſſant par des cribles; on a des moulins deſtinés à cet uſage. Le pain préparé avec du blé chargé de beaucoup d'*yvroie* cauſe des maux de tête, des vertiges, des aſſoupiſſemens, l'yvreſſe & même la folie. C'eſt ſans doute de cette qualité anciennement reconnue, que l'*yvroie* tire ſon nom françois.

On dit que les maquignons en font manger aux chevaux ou aux mulets vicieux, peu de temps avant que de les expoſer en vente; & que pendant que l'effet de cette nourriture ſubſiſte, ces animaux ſont très-doux. *(b)*

YVROIE, *(Botan.)* *voyez* IVROYE.

YURUBESH, l', *(Géogr. mod.)* riviere de l'Amérique méridionale. Sa ſource eſt dans les montagnes, proche celle de l'Iquiari : après avoir paſſé ſous la ligne, elle ſe rend dans le Rio-Negro. Elle communique avec l'Yupara, par le moyen du lac appellé *Maracai*. *(D. J.)*

YZQ

YZQUIEPATL, ſ. m. *(Hiſt. nat. des quadrupedes.)* nom que donnent les Américains à un animal de leur pays qui eſt du genre des renards, ou du moins qui reſſemble beaucoup dans ſa jeuneſſe au renard européen.

C'eſt un animal bas de taille, d'un corps épais, alongé, & à courtes jambes; ſon nez eſt pointu, ſes oreilles ſont petites; il a tout le corps couvert de poils, particuliérement vers la queue, qui eſt longue, chargée du même poil que le reſte du corps; ce poil eſt blanc & noir; les ongles de cet animal ſont très-affilés; il vit dans les caves & dans les creux de rochers, où il fait ſes petits; il vit de vers, d'eſcargots, d'inſectes ſemblables, & autres petits animaux. Quand il eſt pourſuivi, il jette des vents qui ſont d'une odeur inſupportable; ſon urine & ſes excrémens ſentent auſſi prodigieuſement mauvais; d'ailleurs c'eſt une bête douce, & qui ne fait aucun mal; elle tient beaucoup du lapin des Indes, & n'en differe preſque que par ſon odeur puante. Hernandez en diſtingue une autre eſpece, que les habitans nomment *conepatl*, & qu'on diſtingue ſeulement de celle-ci par une longue raie, qui s'étend ſur les deux côtés du dos juſqu'à la queue. *(D. J.)*

YZQUIATOLT, ſ. m. *terme de relation;* c'eſt une ſorte de boiſſon médicinale, commune dans les Indes occidentales; elle ſe fait de petites fêves cuites, avec une plante aromatique, que ceux du pays appellent *epazolt*. On uſe de cette boiſſon dans les maladies du poumon.

YZTACTEX, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot. exot.)* plante qui croît dans les montagnes du Breſil. Sa racine eſt fibreuſe, ainſi que celle de l'aſarum; mais ſes fibres ne ſont pas inférieures ni pour le goût, ni pour l'odeur au nard indien, & l'emportent beaucoup ſur la valériane commune. Ses feuilles ſont dentelées, comme celles de l'ortie; ſes tiges ſont purpurines, rondes, unies & longues de quatre coudées. Ses fleurs viennent en touffe au ſommet des tiges, & ſont d'un blanc tirant ſur le pourpre. Ses graines ont le goût de l'anis. Sa racine eſt échauffante, & ſudorifique. *(D. J.)*

Z

Z

Z, ſ. m. *(Gramm.)* la vingt-cinquieme lettre, & la dix-neuvieme conſonne de l'alphabet françois. C'eſt le ſigne de l'articulation ſifflante foible dont nous repréſentons la forte par *ſ* au commencement des mots *ſale*, *ſel*, *ſimon*, *ſon*, *ſur*. Nous l'appellons *zede*, mais le vrai nom épellatif eſt *ze*.

Nous repréſentons ſouvent la même articulation foible par la lettre *ſ* entre deux voyelles, comme dans *maiſon*, *cloiſon*, *miſere*, *uſage*, &c. que nous prononçons *maizon*, *cloizon*, *mizere*, *uzage*, &c. c'eſt l'affinité des deux articulations qui fait prendre ainſi l'une pour l'autre. *Voyez* S.

Quelquefois encore la lettre *x* repréſente cette articulation foible, comme dans *deuxieme*, *ſixain*, *ſixieme*, &c. *Voyez* X.

Les deux lettres *s* & *x* à la fin des mots ſe prononcent toujours comme *z*, quand il faut les prononcer; excepté dans *ſix* & *dix*, lorſqu'ils ne ſont pas ſuivis du nom de l'eſpece nombrée : nous prononçons *deux hommes*, *aux enfans*, *mes amis*, *vos honneurs*, comme s'il y avoit *deu-z-hommes*, *au-z-enfans*, *mé-z-amis*, *vo-z-honneurs*.

Notre langue & l'angloiſe ſont les ſeules où la lettre *z* ſoit une conſonne ſimple. Elle étoit double en grec, où elle valoit σδ, c'eſt-à-dire *ds*. C'étoit la même choſe en latin, ſelon le témoignage de Victorin *(de litterâ)* : *z apud nos loco duarum conſonantium fungitur* ds; & ſelon Priſcien *(lib. I)*, elle étoit équivalente à SS : d'où vient que toute voyelle eſt longue avant *z* en latin. En allemand & en eſpagnol, le *z* vaut notre TS; en italien, il vaut quelquefois notre TS, & quelquefois notre DZ.

Dans l'ancienne numération, *z* ſignifie 2000; & ſous un trait horizontal, $\overline{Z} = 1000 \times 2000$ ou 2000000.

Les pieces de monnoie frappées à Grenoble, portent la lettre Z. *(E. R. M. B.)*

Z, *(Littérat.)* cette vingt-troiſieme & derniere lettre de l'alphabet étoit lettre double chez les Latins, auſſi-bien que le ζ des Grecs. Le *z* ſe prononçoit beaucoup plus doucement que l'x; d'où vient que Quintilien l'appelle *molliſſimum & ſuaviſſimum*; néanmoins cette prononciation n'étoit pas tout-à-fait la même qu'aujourd'hui, où nous ne lui donnons que la moitié d'une *ſ*. Elle avoit de plus quelque choſe du D, mais qui ſe prononçoit fort doucement, *Mezentius* ſe prononçoit preſque comme *Medſentius*, &c. Le *z* avoit encore quelque affinité avec le *g* à ce que prétend Capelle : *z*, dit-il, *à græcis venit, licèt etiam ipſi primò* g *græci utebantur*; les jolies femmes de Rome affectoient d'imiter dans leur diſcours ce *g* adouci des Grecs : elles diſoient délicatement *figere ozcula*; & nous voyons auſſi que dans notre langue ceux qui ne peuvent point prononcer le *g* ou l'*j* conſonne devant *e* & *i*, y font ſonner un *z*, & diſent *zibet*, des *zetons*, &c. pour le *gibet*, des *jetons*, &c. *(D. J.)*

Z, *(Caractere médicin)* cette lettre étoit précédemment employée pour marquer pluſieurs ſortes de poids. Quelquefois elle déſignoit une once & demie, très-fréquemment une demi-once, & d'autres fois la huitieme partie d'une once, c'eſt-à-dire, une drachme poids de roi; mais dans les temps antérieurs elle a été fort en uſage pour exprimer la troiſieme partie d'une once, ou huit ſcrupules. *(D. J.)*

ZZ, *(Caract. médic.)* deux zz ainſi faits, ont été employés par d'anciens médecins pour marquer de la myrrhe; c'eſt encore ainſi que quelques médecins en Angleterre déſignent dans leurs ordonnances le gingembre, qu'on nomme en latin & en anglois, *zinziber*. *(D. J.)*

Z z z, *(Ecrit.)* quant à leur figure ſont compoſés de la premiere partie ronde de l'*m*, & de la partie inférieure de l'*ſ* coulée; ils ſe forment du mouvement mixte des doigts & du poignet.

ZA, *en Muſique*, eſt une ſyllabe dont après l'invention du *ſi* pluſieurs muſiciens ſe ſervoient pour nommer le *ſi* bémol; cette maniere de diſtinguer les idées ne pouvoit que faciliter l'art de ſolfier; mais nos docteurs en muſique n'ont eu garde de l'adopter, & ils l'ont réléguée dans le plain-chant, qu'on ne ſe pique pas encore d'apprendre difficilement comme la muſique. *Voyez* GAMME, TRANSPOSITION, SOLFIER. *(S)*

ZAA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* arbre de l'iſle de Madagaſcar; il rampe à terre; les habitans ſe ſervent de ſon bois pour faire les manches de leurs dards ou zagaies.

ZAARA, *(Géogr. mod.)* on écrit auſſi *Zahara*, *Sara*, & *Sahara*. *Voyez* SAHARA.

C'eſt aſſez de dire ici que tous ces mots ſignifient *déſert*, & que c'eſt le nom donné par les Arabes à une grande partie de l'intérieur de l'Afrique, du levant au couchant; c'eſt en partie le pays des anciens Gétules & des Garamantes. Le *Zaara* moderne eſt borné au ſeptentrion, par le Bilédulgérid; à l'orient, par la Nubie; à l'occident, par l'Océan atlantique; & au midi, par la Nigritie.

La plus grande partie de cette vaſte contrée conſiſte en déſerts & en campagnes de ſable, que des tourbillons de vents portent de toutes parts. *(D. J.)*

ZAB *ou* ZEB, *(Géogr. mod.)* en latin *Zaba* & *Zabé*; contrée de Numidie, bornée à l'eſt par un déſert qui conduit à Tunis, & au ſud par un autre déſert. C'eſt un pays de ſable, où les chaleurs ſont exceſſives; on y manque d'eau & de blé, mais les dattes y ſont communes.

Shaw dit que le *Zab*, compris autrefois dans la Mauritanie ſitifienne & dans la Gétulie, eſt un terrein étroit, ſitué préciſément au pié de la chaîne du mont Atlas; qu'il s'étend depuis le méridien du Méſile, juſqu'à celui de Conſtantine, & qu'il s'y trouve des villages, dont le plus avancé vers l'oueſt s'appelle *Douſan*. Du temps d'Ibn-Said, Biskieré ou *Biſcara*, étoit la capitale du *Zab*. Il la place à 24 degrés de *longit.* ſur 27, 30 de *latit.* *(D. J.)*

ZABACHE, MER DE, *(Géog. mod.)* autrement dite la *mer d'Aſoph*, en latin, *palus Mœotis*. C'eſt un lac ſitué ſur les confins de l'Europe & de l'Aſie, entre la petite Tartarie & la Circaſſie. On lui donne 600 milles, ou 200 lieues de tour; mais il a ſi peu de fond, & tant de bancs de ſable, qu'il ne peut porter que des barques. Ce lac formé en quelque façon par l'embouchure du Don ou Tanaïs, & par un grand nombre de petites rivieres, s'étend en longueur du nord oriental au midi occidental, depuis Aſoph juſqu'à la péninſule de Crim. Il communique à la mer de Gnil, & il ſe décharge dans la mer Noire, par deux grands détroits ſéparés l'un de l'autre par l'iſle de Tamerav. *(D. J.)*

ZABATUS, *(Géogr. anc.)* riviere d'Aſie. Xénophon, *Cyriacor*, *l. II*, *c. iij* qui en parle, fait entendre qu'elle étoit au voiſinage du Tigre, & lui donne 400 piés de largeur. Ortelius ſoupçonne que cette riviere eſt celle que Cédrene & Calliſte nomment *Saba*. Mais, ajoute-t-il, Cédrene & l'hiſtoire Miſcellanée connoiſſent dans ce quartier deux fleuves de ce nom, l'un qu'ils appellent le *grand Zaba*, & l'autre le petit *Zaba*.

ZABDICENA, *(Géogr. anc.)* contrée d'Aſie, & l'une de celles qu'Ammien Marcellin, *l. XXV*, *c. vij* appelle *Tranſtigritanes*, parce qu'elles étoient ſituées au delà du Tigre, non par rapport aux provinces romaines, mais par rapport à la Perſe.

ZABERN, *(Géog. mod.)* ville ancienne de la Baſſe-Alſace, connue ſous les empereurs romains par le nom de *Taberna*; les hauts Allemands, depuis pluſieurs ſiecles, changeant le *t* en *z*, écrivent *Zabern*, & les François diſent *Saverne*, *Voyez* SAVERNE. *(D. J.)*

ZABES, *(Géogr. anc.)* petite ville du royaume de Hongrie dans la Tranſilvanie, au confluent de divers ruiſſeaux. Les Allemands la nomment *Millenbach*. C'eſt le chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom: elle a été appellée anciennement *Zeugma*.

ZABIE, *(Géog. mod.)* ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe au royaume d'Yemen,

ſur la mer Rouge; ſon port ſe nomme *Alafakah*, & eſt défendu à ſon entrée par une forteresſe. *Longitude* dans les tables d'Abulféda, *63, 20; lat. 14, 10* au commencement du premier climat de Ptolomée. *(D. J.)*

ZABIENS, *Zabii*, *(Géogr. anc.)* peuples de l'Inde ou de l'Orient, qui paroiſſent être les mêmes que les Sabéens, & dont la religion répandue dans l'Orient, eſt connue ſous le nom de *Sabaïſme*. Les anciens Perſes Chaldéens & orientaux étoient *Zabiens*, ou attachés au Sabaïſme. *Voyez* SABAÏSME & SABÉENS. *(D. J.)*

ZABIRNA, *(Géogr. anc.)* ville de Lybie. Diodore de Sicile, *l. III, c. lxxij* dit que Bacchus campa près de cette ville, & qu'il y tua un monſtre épouvantable que la terre avoit produit, qui avoit tué pluſieurs perſonnes, & auquel on avoit donné le nom de *Canycé*. Cette victoire, continue Diodore de Sicile, acquit une grande réputation à Bacchus, qui pour conſerver la mémoire de cette action, éleva ſur le corps du monſtre un monument de pierre, lequel ſubſiſtoit encore il n'y a pas long-temps.

ZABOLCZ, *(Géog. mod.)* comté de la Haute-Hongrie; il eſt borné au nord par celui de Zemblin, au midi par celui de Zolnock, au levant par celui de Zatmar, & au couchant par la riviere de Teyſſe: ſon chef-lieu eſt la ville de Debrezen.

ZABUL, *(Géog. mod.)* ville d'Aſie, capitale du Zableſtan. *Longitude* ſelon M. Petit de la Croix, *102; latit. 33. (D. J.)*

ZACA, LA, *(terme de relation.)* La *zaca* eſt le nom que les Turcs donnent à l'aumône qu'ils font à leur volonté d'une certaine partie de leurs biens pour la nourriture & l'entretien des pauvres. Comme le montant de cette aumône n'eſt point déſigné dans l'alcoran, les uns l'eſtiment à un centieme, d'autres à un cinquantieme, d'autres à un quarantieme, & les moraliſtes ſéveres d'entre les Muſulmans à la dixieme partie du revenu; mais les Turcs eux-mêmes, les plus charitables, connoiſſent le danger où ils ſeroient expoſés, ſi les richeſſes qu'ils poſſedent paroiſſoient au jour par la quotité de leur *zaca*, fixée ſur celle de leur revenu. *(D. J.)*

ZACARAT, LE, *(Géog. mod.)* riviere de la Turquie en Aſie; elle coule à une journée de la ville d'Ada, & va ſe jeter dans la mer Noire.

ZACAT, *(Hiſt. mod.)* L'alcoran de Mahomet impoſe à ſes ſectateurs deux eſpeces d'aumônes; l'une eſt légale, & l'autre eſt volontaire. La premiere s'appelle *zacat*, & la ſeconde *Sadakat*. Rien n'eſt plus expreſſément enjoint aux Mahométans que la néceſſité de faire l'aumône. Le Caliſe Omar Ebn Abdalazis, diſoit que *la priere fait faire la moitié du chemin vers Dieu, que le jeûne conduit à la porte du palais, & que c'eſt l'aumône qui en procure l'entrée*. Suivant l'alcoran, l'aumône doit être faite ſur les troupeaux, ſur l'argent, ſur le blé, ſur les fruits & ſur les marchandiſes. A la fin du ramadan, c'eſt-à-dire, du mois de jeûne, chaque Muſulman eſt obligé de faire l'aumône pour lui même & pour chaque perſonne de ſa famille; en un mot, le précepte de l'aumône eſt un des plus indiſpenſables de la religion mahométane.

ZACATECAS, LOS, *(Géog. mod.)* province de l'Amérique ſeptentrionale au Mexique, dans la nouvelle Galice; elle eſt bornée au nord par la nouvelle [illegible]ye, au midi par la province de Guadalaxara, au levant par celle de Guaſieca[illegible]ter, & au couchant par celle de [illegible]aran & de Chiametlan. Cette con[illegible]mines d'argent que les Eſpagnols [illegible]découvertes en différens temps.

ZACATULA, *(Géog. mod.)* ville de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, dans l'audience du Mexico, proche la côte de la mer du ſud, à l'embouchure de la riviere de même nom, à 90 lieues du Mexico, & à 18 d'Acapulco, avec un port. *Latit. 18, 20.*

ZACATULA, *la*, *(Géog. mod.)* riviere de l'Amérique ſeptentrionale au Mexique; elle a ſa ſource près de la ville de la Puebla, coule par la province de Méchoacan, & entre dans la mer Pacifique, près de la bourgade de *Zacatula*.

ZACCHOUM, *(Botan. exot.)* Le P. Nau, dans ſon voyage de la Terre-

Sainte, *l. IV, c. iij*, nous apprend que c'eſt le nom d'un arbriſſeau qui croît à ſix milles du Jourdain, & à dix de Jéruſalem. Cet arbriſſeau, dit-il, eſt en abondance dans le pays ſans aucune culture, il eſt armé d'épines longues & très-piquantes; il jette quantité de branches minces, mais d'un bois fort, couvert d'une écorce aſſez reſſemblante à celle du citronnier; ſa feuille reſſemble à celle du prunier, excepté qu'elle eſt un peu plus ronde & beaucoup plus verte; ſon fruit approche aſſez de la prune: on en tire une huile vulnéraire, fort recherchée dans le pays; elle y tient lieu du baume de Jéricho, qui ne s'y recueille plus, & qui peut-être n'étoit autre choſe que l'huile du *Zacchoum*. (*D. J.*)

ZACCON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece de prunier exotique qui croît dans la plaine de Jéricho; il eſt grand comme un oranger, & a des feuilles ſemblables à celles de l'olivier, mais plus petites, plus étroites, plus pointues & fort vertes; ſes fleurs ſont blanches, & ſon fruit eſt de la groſſeur d'une prune, rond, verd au commencement, mais en mûriſſant il devient jaune & renferme un noyau comme la prune. On tire de ce fruit, par expreſſion, une huile qui eſt propre pour diſcuter & réſoudre les humeurs froides & viſqueuſes; on a nommé cet arbre *zaccon*, parce qu'il croît près des égliſes de Zacchée, dans la plaine de Jéricho. J. B. l'appelle *zaccon hieticuntea, foliis oleæ.* & G. B. *Prunus hiecunthica, folio anguſto, ſpinoſo.* (*D. J.*)

ZACINTHE, ſ. m. *Zacintha.* (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en demi-fleurons, compoſée de pluſieurs demi-fleurons ſoutenus par un embryon, & contenus dans un calice écailleux qui devient dans la ſuite une eſpece de petite tête ſtriée & compoſée de pluſieurs capſules; elles renferment une ſemence garnie d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

ZACK, LA, (*Géogr. mod.*) riviere ou plutôt torrent d'Allemagne en Siléſie; il ſort des montagnes qui ſéparent la Boheme de la Siléſie, & ſe jette dans le Bober. (*D. J.*)

ZACONIE (LA), *ou* ZACANIE, *ou* SACANIE, en latin *Laconica*, (*Géogr. mod.*) province de la Morée, la quatrieme en rang; elle eſt bornée au nord par le duché de Clarence, au midi par le golfe de Colochine, au levant par le golfe de Napoli de Romanie, & au couchant par la province de Belvedere.

La *Zaconie* eſt ſouvent nommée *Brazzo di Maina*; elle fut premiérement appellée *Lelia* de Lelex, le premier qui y commanda en qualité de roi. Virgile & les autres poëtes l'appellerent *Oebalia*, d'Oebalus qui en fut ſeigneur. Selon Strabon, elle fut encore nommée *Argos*; mais les Lacédémoniens en étant les maîtres, l'appellerent *Laconie*.

Cette province s'étend le long de la mer; il s'y trouve quantité de rochers & de profondes cavernes aux environs du mont Taigete, appellé aujourd'hui du côté de Miſitra (lieu principal du pays), *Vouni tis Miſitra*. Les chiens de cette province, autrefois célebres, conſervent encore leur réputation; & le grand-véneur du Sultan en tire quantité tous les ans pour les meutes de ſa hauteſſe. (*D. J.*)

ZACUTH, (*Géogr. mod.*) riviere de la Turquie aſiatique en Anatolie; elle traverſe le Caramanie, & coule dans la mer Méditerranée. On croit que c'eſt l'Eurydemon des anciens. (*D. J.*)

ZACYNTHUS, (*Géog. anc.*) iſle de la mer Ionienne, aſſez près du Péloponneſe, au couchant de l'Elide, au midi de l'iſle de Céphalénie, & au nord des Strophades. Strabon, *livre X*, compte *Zacynthe* & Céphalénie au nombre des iſles qui étoient ſous la domination d'Ulyſſe. Il donne à l'iſle de *Zacynthe* cent ſoixante ſtades de circuit, & il la place à 60 ſtades de Céphalénie. Il ajoute d'après Homere, *Odyſ. I, v. 24*, que cette iſle étoit couverte de bois & fertile.

Ce qui a été imité par Virgile, *Æneid. III, v. 270.*

Jam medio apparet fluctu nemoroſa Zacynthus,
Dulichiumque, Sameque, & Neritos ardua ſaxis.

L'iſle de *Zacynthe*, aujourd'hui l'iſle de *Zante*, avoit une ville de même nom, & ſelon Strabon, cette ville étoit conſidé-

rable. Thucydide, *l. II, p. 144*, après avoir dit que l'iſle *Zacinthe* eſt ſituée du côté de l'Élide, ajoute que ſes habitans étoient une colonie d'Achéens, venus de l'Achaïe propre.

Tite-Live, *l. XXVI, c. xxiv*, fait mention de l'iſle qui eſt petite, dit-il, & ſituée au voiſinage de l'Etolie. Lœvinus, continue-t-il, emporta la ville d'aſſaut, avec la citadelle. Pauſanias, *liv. VIII, c. xxiv.* nous apprend que cette citadelle s'appelloit *Pſophis*, parce qu'un Pſophidien nommé *Zacynthe*, fils de Dardanus, ayant débarqué dans l'iſle, y fit bâtir cette forteresſe, & lui donna le nom de la ville où il avoit pris naiſſance.

Ptolomée, *lib. III, ch. xiv*, compte l'iſle de *Zacynthe* parmi les villes ſituées ſur la côte de l'Epire, & y remarque une ville de même nom. Scylax lui donne auſſi un port, ἐν ᾗ καὶ πολις Ζακύνθος. Pline, *l. IV, c. xij* remarque que Céphalonie & *Zacynthe* ſont des iſles libres; que la derniere avoit une belle ville, que ſa fertilité lui donnoit le premier rang parmi les iſles de ce quartier, & que anciennement elle avoit été appellée *Hyrie*. Sur ce pié-là, Pomponius Mela a donc eu tort de diſtinguer l'iſle *Hyria* de celle de *Zacynthe*. Les habitans de cette iſle ſont appellés *Zacynthii* par Cornelius Nepos, *in Dione, c. ix.* (*D. J.*)

ZADRADUS, ou *ZARADRUS*, (*Géog. anc.*) ſelon le manuſcrit de Ptolomée de la bibliotheque palatine; fleuve de l'Inde, en deçà du Gange, il recevoit l'Hypaſis & l'Adris avant de ſe jeter dans le fleuve Indus. (*D. J.*)

ZADAON (LE), *ou* ZADAN, (*Géog. mod.*) riviere de Portugal; elle prend ſa ſource dans les montagnes de l'Algarve, au midi du royaume, & va ſe rendre dans le golfe de Sébutal, un peu au deſſous de la ville de ce nom: on croit communément que c'eſt le *Calipſus* de Ptolomée, *l. II, c. v*, riviere de la Luſitanie. (*D. J.*)

ZADRA, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis, dans la province de Meſrate. (*D. J.*)

ZADURA, ſ. f. ζάδυρα; (*Mat. méd. des nouv. grecs.*) nom donné par les derniers écrivains grecs à une racine des Indes qui étoit ronde, liſſe & de la couleur du gingembre; ils la recommandent extrêmement dans les maladies peſtilentielles; nous ne connoiſſons plus cette racine.

ZAFFO, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre d'Afrique qui croît au royaume de Congo; il eſt de la grandeur d'un chêne, & produit un fruit ſemblable à des prunes de la grande eſpece; elles ſont d'un rouge très vif, & d'une odeur très-aromatique.

ZAFLAN, *lac de*, (*Géogr. mod.*) lac conſidérable dans la haute Ethiopie; il s'étend du ſeptentrion au midi, & tire ſon nom d'une bourgade ſituée ſur ſes bords. (*D. J.*)

ZAFRA *ou* SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, proche la riviere de Guadaxéra, au pié des montagnes, à 2 lieues de Médina, & à 3 de Feria; elle eſt défendue par un château. L'auteur de la *poblacion general de Eſpana*, croit que c'eſt la *Julia reſtituta* des anciens, & d'autres auteurs placent la *Julia reſtituta* à *Carceres*, petite ville de la même province; quoi qu'il en ſoit, ce ſont les Maures qui lui ont donné le nom *Zafra*. Ferdinand III la prit ſur eux en 1240. *Long. 12, 10; lat. 38, 22.* (*D. J.*)

ZAFRANIA, ſ. f. (*Médec. grecq.*) terme barbare employé par les derniers écrivains grecs, pour déſigner la couleur jaune du ſafran; ils ont tiré ce mot littéralement d'Avicenne & de Sérapion, qui s'en ſont ſervis pour déſigner la couleur du bol d'Arménie de Galien, lequel, diſent-ils, teignoit le papier d'un beau jaune doré, *ζαφανιᾷ τινάττει*. Les écrivains barbares du moyen âge ont rendu le mot arabe par le terme latin encore plus groſſier, *croceitas*. (*D. J.*)

ZAGAIE *ou* SAGAIE, (*terme de relation.*) eſpece de dard ou de javelot des inſulaires de Madagaſcar; le bois en eſt long d'environ quatre piés, il eſt fort ſouple & va toujours en diminuant vers le bout par lequel on le tient pour le lancer. Le fer de ces *ſagaies* eſt ordinairement empoiſonné, ce qui fait que les bleſſures en ſont preſque toujours mortelles. Les Negres manient fort adroitement ces dards, auſſi-bien qu'une eſpece de demi-pique

que quelques-uns d'eux portent à la guerre, avec une rondache faite d'un bois aſſez épais pour réſiſter aux *ſagaies* & aux autres armes du pays, mais qui n'eſt point à l'épreuve des armes à feu. (*D. J.*)

ZAGAON, (*Géogr. mod.*) montagne d'Afrique, dans la Barbarie, à une lieue de Tunis. C'eſt une montagne déſerte, & qui étoit autrefois très-peuplée. Les Carthaginois faiſoient venir de cette montagne de l'eau dans leur ville par des aqueducs ſoutenus ſur de grandes voûtes. (*D. J.*)

ZAGARA, (*Géogr. mod.*) montagne de la Turquie, en Europe, dans la Livadie, & connue anciennement ſous le fameux nom d'*Hélicon*. Le nom moderne de *Zagara* lui a été donné à cauſe de la grande quantité de lievres qu'on y trouve. Il ne laiſſe pas néanmoins d'y avoir d'autres chaſſes : on y rencontre ſur-tout des ſangliers & des cerfs.

Par la deſcription que Strabon nous a laiſſée de l'Hélicon, il eſt aiſé de juger que c'eſt aujourd'hui la montagne *Zagara*. L'Hélicon étoit ſur le golfe Criſſéen ou de Corinthe, & bordoit la Phocide qu'il regardoit au nord, inclinant un peu à l'oueſt. Ses hautes croupes pendoient ſur le dernier port de la Phocide, qui delà s'appelloit *Mycus*. Il n'étoit pas fort éloigné du Parnaſſe, & ne lui cédoit ni en hauteur, ni en étendue ; enfin ces deux montagnes n'étoient preſque que rochers, & leurs croupes ſe trouvoient toujours couvertes de neiges. C'eſt-là l'état de la montagne de *Zagara* ; mais il ne faudroit pas y chercher les monumens d'Orphée, ni ceux des muſes, d'Héſiode, que Pauſanias dit y avoir vus de ſon temps.

Pour ce qui eſt de la fontaine d'Hippocrene, où les muſes avoient coutume de s'aſſembler, Wheler (voyage d'Athenes, dans les lieux voiſins, *tome II, liv. III.*) qui me fournit cet article, n'aſſure pas l'avoir diſtinguée ; il n'en parle que par conjecture. « Ayant avancé » une lieue & demie, dit-il, vers le haut » de la montagne, juſqu'aux neiges, il » fallut m'arrêter & me contenter de » deſcendre de cheval, & de tâcher de » grimper ſur quelque rocher plus haut, » d'où je puſſe découvrir les pays de deſ- » ſous & le haut des montagnes ; en ſorte » que l'eſpace qui y étoit renfermé, me » parut comme un lac glacé, & couvert » de neiges ; mais mon guide me diſant » qu'il n'avoit paſſé par ce chemin qu'en » temps d'été, avec M. de Nointel, am- » baſſadeur de France, & qu'il y avoit » vu une belle vallée couverte de verdure » & de fleurs, avec une belle fontaine au » milieu ; je me trouvai porté à croire que » c'étoit-là la fontaine d'Hippocrene, & » le bois délicieux des muſes. »

Il croît ſur cette montagne quantité de ſapins mâles, dont la gomme, ou le benjoin, a l'odeur de la muſcade, & celle de l'herbe que les Anglois appellent *léopards-bane*, dont la racine reſſemble à un ſcorpion. Du haut de la montagne on découvre les plaines de la Livadie au nord ; directement à l'eſt on voit le mont Delphi d'Egripo, & une autre montagne de la même iſle à l'eſt-nord-eſt. En laiſſant le chemin de San Georgio, & tournant à main gauche, on deſcend dans une plaine qui ſe trouve entre le mont *Zagara* & une autre petite montagne, dont l'extrémité orientale n'eſt pas éloignée. Elle s'appelloit anciennement *Laphytius* de ce côté-là, & du côté de l'occident on lui donnoit le nom de *Telphyſium*.

En deſcendant de la montagne de *Zagara*, on trouve du côté qui regarde *Livadia*, quelques fontaines, qui ſortent de terre, & dont il y en a qui ſe rendent dans la plaine de Livadie, & dans le lac où elles ſe perdent, tandis que d'autres ſe raſſemblent dans une riviere de la vallée. Il y en a une qui fait une belle caſcade preſque du haut de la montagne, & qui ſort apparemment du lac, qui eſt ſur le haut du mont *Zagara*. Il croît quantité de narciſſes ſur le bord de cette riviere : ils ont une odeur agréable, & multiplient extrêmement. (*D. J.*)

ZAGARAH, (*Géog. mod.*) ville ſituée ſur les confins de la Nubie, de l'Ethiopie & de la Nigritie. Elle eſt à huit journées de Mathan. (*D. J.*)

ZAGARDI, ſ. m. (*terme de relation.*) valet de chiens de chaſſe du grand-ſeigneur. Les *zagardis* ont ſoin des braques &

& des chiens courans ; pluſieurs d'entr'eux ſont du nombre des janiſſaires. (*D. J.*)

ZAGARDI-BACHI, ſ. m. (*terme de relation.*) chef des *zagardis*. Ce chef a cinq cents hommes ſous ſa charge, qui ont ſoin de la meute du grand-ſeigneur. Il dépend de l'aga des janiſſaires. (*D. J.*)

ZAGATAIS (LES), (*Géog. mod.*) tartares de la Grande-Boucharie, & du pays de Choraſſan.

Les tartares ſujets de Zagataï-chan, ſecond fils de Zingis-chan, qui eut la Grande-Boucharie & le pays de Choraſſan en partage, garderent après la mort de leur maître, le nom de *Zagataïs*, qu'ils avoient adopté pendant ſa vie ; ces provinces porterent toujours depuis le nom du pays des *Zagataïs*, & les tartares qui les habitoient, le nom de tartares *Zagataïs*, juſqu'à ce que Schabocht-Sultan, à la tête des Tartares usbecks, ayant conquis ces provinces, le nom des *Zagataïs* fut englouti par celui des Usbecks ; de cette maniere il n'eſt plus queſtion à préſent du nom des tartares *Zagataïs* dans la Grande-Boucharie, ni dans le pays de Choraſſan, que pour conſerver l'arbre généalogique de diverſes tribus tartares qui ſont établies dans ces provinces, & pour diſtinguer les tartares premiers occupans de ce pays, d'avec les tartares qui en ſont actuellement les maîtres. Du reſte ces deux branches de tartares, ſont ſi bien mêlées enſemble, qu'ils ne ſont abſolument qu'un ſeul & même corps, qui eſt compris ſous le nom de *Tartares Usbecks*. (*D. J.*)

ZAGAUAH, (*Géog. mod.*) ville du Zanguebar, ou de la côte de Cafrerie. Le géographe perſien la met entre la ligne équinoxiale & le premier climat.

ZAGI, ſ. m. *ou* ZEGI, (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) c'eſt un terme employé par Avicenne & autres Arabes pour déſigner toutes ſortes de ſubſtances vitrioliques ; Avicenne dit qu'il y en a différentes eſpeces, ſavoir une jaune qui eſt le colcothar ; une blanche qui eſt le calcadis ; une verte qui eſt le chalcantum, ou notre vitriol commun ; & une quatrieme rouge qui eſt le ſory. (*D. J.*)

ZAGRAB *ou* ZAGRABIA, (*Géog. mod.*) & par les Allemands *Agram*, ville de la Baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur la rive gauche de la Save, capitale d'un comté du même nom, à 10 lieues au nord-eſt de Carloſtad, & à 50 au ſud-oueſt de Bade. Elle a un évêché ſuffragant de Colocza. *Long.* 34, 10 ; *lat.* 45, 52. (*D. J.*)

ZAGRAB *comté de*, (*Géogr. mod.*) comté de la Baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie. Ce comté s'étend en longueur le long de la Save, depuis le comté de Sagor, qui le borne à l'occident, juſqu'au comté de Poſſega, dont il eſt borné à l'orient, ainſi que par la petite Valaquie. Il a au nord encore le comté de Sagor, & celui de Creits. Son chef-lieu lui donne ſon nom de *Zagrab*. (*D. J.*)

ZAGRI PORTÆ, (*Géogr. anc.*) nous dirions en françois *le col du mont Zagrus*. Par les portes du mont *Zagrus*, Ptolomée, *liv. VI, chap. ij*, entend un paſſage étroit dans cette montagne de la Médie. Diodore de Sicile, *liv. II, c. xiv.* qui appelle la montagne *Zarcæus mons*, nous apprend que ce paſſage fut pratiqué par Sémiramis, qui voulut par-là laiſſer à la poſtérité un monument éternel de ſa puiſſance.

La montagne, dit-il, qui s'étend l'eſpace de pluſieurs ſtades, ne préſentoit que des rochers eſcarpés, & des précipices qui obligeoient à faire de grands détours pour la traverſer : mais Sémiramis trouva moyen d'adoucir ce chemin par la route aiſée qu'elle fit pratiquer, en abattant les rochers, & en comblant les précipices ; ce qui exigea des travaux infinis.

Nous n'aurons pas de peine à croire que ce chemin portoit encore le nom de *Sémiramis*, lorſque Diodore de Sicile écrivoit, puiſque Niger aſſure qu'on l'appelle préſentement *Semirami*. C'eſt ce que Strabon appelle *les portes de la Médie*. Ptolomée connoit une montagne de Sémiramis : mais c'eſt quelque choſe de différent ; car il la met entre la Carmanie & la Gédroſie. (*D. J.*)

ZAGRUS MONS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Aſie, & qui faiſoit partie du mont Taurus. C'étoit proprement cette chaîne de montagnes, qui touchoit au mont Niphas, ſéparoit la Médie de la

Babylonie, & au deſſus de la Babylonie joignoit les montagnes des Elyméens & des Parétacéniens, comme au deſſus de la Médie elle joignoit les montagnes des Caſſéens. Pline, *liv. VI, chap. xxvij.* donne à entendre que le *mont Zagrus* commençoit dans l'Arménie, & s'étendoit juſqu'à la Chalonitide, entre la Médie & l'Adiabene. Ptolomée, *liv. VI, chap. ij,* compte le *mont Zagrus* parmi les montagnes les plus conſidérables de la Médie. *(D. J.)*

ZAGU, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot. exot.)* eſpece de palmier qui croît dans les Indes orientales au Malabar, aux iſles Moluques & au Japon. Cet arbre eſt le *palma japonica, ſpinoſis pediculis, polypodii folio,* Boërh. Jud. Alt. ij, 170, *palma indica, caudice in annulos protuberante reſtricto fructu, pruniformi.* Raii hiſt. ij, 1360, Zagu, *ſeu arbor farinifera,* Jonſt. *Dendr.* 142, *toda panna,* Commel. *Flor malab.* 264.

Cet arbre eſt quelquefois ſi gros, qu'un homme peut à peine l'embraſſer; cependant on le coupe fort aiſément, parce qu'il n'eſt compoſé que d'écorce & de moëlle, dont on fait du pain. Les Malabares mangent le fruit de cet arbre avec du ſucre. Les feuilles ſervent à couvrir leurs maiſons, & l'on tire des plus petites une façon de chanvre dont on fait des cordelettes.

C'eſt de ce palmier qu'on tire la fécule appellée *ſagou*, qui donne un aliment fort doux & fort nourriſſant: on en apporte beaucoup en Angleterre. *Voyez* SAGOU. *(D. J.)*

ZAHARA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la route de Séville à Cadix, à la ſource du Guadalete. Elle eſt ſituée autour d'une colline, avec un château ſur la hauteur.

ZAHIR, *(Médec. des Arabes.)* ce mot eſt employé par les médecins arabes pour déſigner une eſpece de dyſſenterie, dont le ſiege eſt dans le rectum, & accompagnée de tenſions dans les inteſtins, & de douleurs d'éroſion dans le gros boyau. *(D. J.)*

ZAHORIE, ſ. m. *(Gram.)* gens à vue ſi perçante, qu'ils voient à travers les pierres & dans les entrailles de la terre. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que ceci eſt un préjugé populaire: il regne en Eſpagne & en Portugal. Le grave pere Delrio, qui s'eſt amuſé à écrire ce gros livre des ſottiſes de la divination, avoit vu en 1575 un *zahorie.* Il dit qu'il avoit les yeux rouges; & que n'ajoutoit-il qu'il étoit né le jour du Vendredi ſaint? car ſans cette condition, les pierres empêchent de voir.

ZAIM, ſ. m. *(Milice turque.)* ce ſont des chevaliers à qui le grand-ſeigneur donne à vie des commanderies, à condition qu'ils entretiendront un certain nombre de cavaliers pour ſon ſervice. Ces chevaliers reſſemblent aſſez aux timariots, dont ils ne different guere que par le revenu.

Les *zaims* ont les plus fortes commanderies, & leurs revenus ſont depuis vingt mille juſqu'à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf aſpres. S'il y avoit un aſpre de plus, ce ſeroit le revenu d'un pacha: ainſi, lorſqu'un commandeur vient à mourir, l'on partage la commanderie, ſuppoſé qu'elle ait augmenté de revenu ſous le défunt, comme cela arrive ordinairement; car on les augmente plutôt que de les laiſſer dépérir. Les *zaims* doivent entretenir pour le moins quatre cavaliers, à raiſon de cinq mille aſpres de rente, pour la dépenſe de chacun.

Les *zaims* doivent marcher en perſonne à l'armée, comme les timariots: leur ſervice militaire eſt tout-à-fait ſemblable. *Voyez* TIMARIOT.

ZAIN, adj. *(Manege.)* ſe dit d'un cheval qui n'eſt ni gris, ni blanc, & qui n'a aucune marque blanche ſur le corps.

ZAIN, *(Géogr. mod.)* petit lac de la Pruſſe royale dans l'Ermeland, ſur les confins de Burtenland, proche la ville de Ruſſel. Son écoulement eſt du côté du nord, par une riviere qui ſe rend dans celle de Guber. *(D. J.)*

ZAIRAGIAH, ſ. f. *(Divinat. des Arabes.)* nom d'une divination uſitée chez les Arabes. Elle ſe pratique avec pluſieurs cercles ou roues paralleles, marquées de diverſes lettres, & que l'on fait rencontrer les unes avec les autres par le mouvement qu'on leur donne, ſelon certaines regles. Cette divination eſt ainſi nommée à cauſe

des cercles de cette machine qui correſpondent aux planetes. D'Herbelot, *bib. orient. (D. J.)*

ZAIRE, LE, *(Géog. mod.)* riviere d'Afrique, au royaume de Congo. Elle ſort principalement du lac Zambre, & va ſe rendre dans la mer, vers le 5e. degré 40 minutes de *latitude* méridionale. Elle a dans ſon lit pluſieurs iſles habitées par des gens qui vivent indépendans du roi de Congo, & qui ne lui paient aucun tribut.

ZAIRZOU, *(Géog. mod.)* riviere de la Turquie aſiatique, en Anatolie, au voiſinage de la ville de Smyrne. Cette riviere qui coule dans une belle prairie, eſt l'*Hermus* des anciens, qui ſe jetoit avec le Pactole à l'entrée du golfe de Smyrne.

ZAKROTZIN, *(Géogr. mod.)* ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la rive droite du Boug, à trois lieues de l'endroit où le Boug ſe jette dans la Viſtule. On tient une petite diete dans cette ville.

ZALACKNA, *(Géogr. mod.)* petite ville de Tranſylvanie, dans le comté d'Albe-Julie, au pié des montagnes, & au confluent de deux petites rivieres. *(D. J.)*

ZALAG, *(Géogr. mod.)* montagne d'Afrique dans l'empire de Maroc, au royaume de Fez. Elle s'étend cinq lieues du couchant au levant, & aboutit à une lieue de Fez. Auſſi les bourgeois de cette ville y ont la plus grande partie de leurs héritages; mais la principale habitation eſt le bourg de Lampta, qui ſe trouve au bas des ruines d'une ancienne place, qui eſt ſans doute la *Vobrix* de Ptolomée, laquelle cet auteur marque à 9, 20 de *longitude*, & à 34, 15 de *latitude*.

ZALAMEA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure de Leon, à ſept lieues au nord de Llerena. *(D. J.)*

ZALAWAR *ou* SALAWAR, LE COMTÉ DE, *(Géogr. mod.)* comté de la Baſſe-Hongrie. Il eſt borné au nord par celui de Sarwar, au midi par la Drave, au levant par le comté de Smig & de Tolna, & au couchant par la Stirie. Il eſt arroſé par la riviere de Muer. Son chef-lieu s'appelle *Zalawar*, & lui donne ſon nom.

ZALAWAR *ou* SALAWAR, LE, *(Géogr. mod.)* riviere de la Baſſe-Hongrie, dans le comté auquel elle donne le nom, ſur la riviere de Sala, à environ une lieue du lac Balaton. On la prend communément pour l'ancienne *Salis*.

ZALEG, *(Géog. mod.)* petite ville de l'Ethiopie, ſur le bord de la mer, près du détroit de Babelmandel. Elle ſert d'entrepôt aux marchands qui trafiquent en Ethiopie. *(D. J.)*

ZALISCUS, *(Géogr. anc.)* fleuve de l'Aſie mineure, dans la Galatie. Ptolomée, *l. V, c. iv*, marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte du Pont-Euxin, entre *Cyptaſia* & *Galorum*.

ZALISSA, *(Géog. mod.)* ville de l'Aſie dans l'Ibérie, ſelon Ptolomée, *l. V, c. xj*. Si nous en croyons Thevet, on la nomme préſentement *Scander*.

ZALONKEMEN, *(Géogr. mod.)* ville de Hongrie dans l'Eſclavonie. Elle eſt nommée par les François *Salankemen*. *Voyez* ce *mot. (D. J.)*

ZAMA, *(Géogr. anc.)* 1°. ville d'Afrique, dans la Numidie propre, & dans les terres, à cinq journées de Carthage du côté du couchant, ſelon Polybe, *l. XV, c. xj*. Cette ville à laquelle les anciens ont donné le nom de fortereſſe, *Zamenſe oppidum*, eſt fameuſe dans les guerres d'Annibal, de Jugurtha & de Juba. C'eſt près de cette place qu'Annibal, l'an de Rome 551, à ſon retour d'Italie, perdit la bataille contre le premier Scipion, ſurnommé l'*Afriquain*, qui finit par cette victoire la ſeconde guerre punique. Après que Juba eut été défait près de Tapſe, aujourd'hui *Manghiſi*, *Zama* ferma ſes portes à ce prince; refuſa de lui rendre ſes femmes, ſes enfans & ſes tréſors, & envoya demander du ſecours à Céſar. Elle devint dans la ſuite colonie romaine, ſous ce titre que lui donne une ancienne inſcription, rapportée par Gruter, *p. 384 : Coloniæ, Æliæ, Hadrianæ. Aug.* Zamæ. *Regiæ.* Pline, *l. XXXI, c. ij*, & Vitruve, *l. VIII, c. iv*, parlent d'une fontaine près de cette ville, dont les eaux rendoient la voix forte & ſonore.

2°. *Zama*, ville de la Cappadoce, que Ptolomée, *l. V, c. vj*, marque dans la préfecture des Chamanes.

3°. *Zama*, ville de la Méſopotamie, ſelon le même Ptolomée, *l. V, c. xviij. (D. J.)*

ZAMÆ FONS, (*Géog. anc.*) fontaine d'Afrique. Ses eaux rendoient la voix ſonore, ſelon Pline, *l. XXXI, c. ij.* Vitruve, *l. VIII, c. iv, p. 166*, raconte la même choſe. Cette fontaine étoit apparemment dans la ville de Zama, ou dans ſon voiſinage : le nom du moins le fait ſoupçonner. (*D. J.*)

ZAMALE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'iſle de Madagaſcar. Elle eſt d'une odeur très-déſagréable ; mais on la regarde comme un grand remede contre les douleurs des dents : les nourrices en frottent les gencives de leurs enfans.

ZAMAMIZON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV, c. iij*, la compte au nombre des villes qui étoient entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas. (*D. J.*)

ZAMBALES, (*Géog. mod.*) peuples des Philippines dans la province de Pampanga, dont ils habitent les montagnes. Nous ne connoiſſons ces peuples que par la relation de Navarette : « les *Zambales*, » dit-il, ſont les ennemis mortels des » noirs qui les redoutent beaucoup, & ils » ont leurs bourgs ſur les bords des mon- » tagnes. Ils n'ont point les cheveux cré- » pus comme les noirs ; ils ſont exempts » de corvées, & paient leur taxe en argent » non travaillé. Ils ſont tantôt en paix, » tantôt en guerre avec les Indiens : quand » ils ſont en paix, ils viennent en troupes » dans les bourgs ou les villes, on leur » donne du tabac, des guenilles & du vin, » dont ils ſont fort contens, & quelques- » uns aident aux principaux Indiens à cul- » tiver leurs terres. Nous admirions qu'ils » fuſſent ſi gras, ſi grands & ſi robuſtes, » ne ſe nourriſſant que de racines des » montagnes, de quelques fruits & de chair » crue, n'ayant d'autre habit que leur peau, » & d'autre lit que la terre.

» Chacun d'eux a ſon arc & ſes fleches ; » l'arc eſt auſſi long que celui qui s'en » ſert : ils les font du bois d'une ſorte de » palmier qui eſt auſſi dur que le fer ; la » corde eſt d'écorce d'arbre, & d'une force » dont rien n'approche. Ils ont encore une » petite arme de fer plus large que la » main, d'un quart d'aune de long, dont » la poignée eſt fort belle, & qu'ils diſoient » être de coquilles d'huîtres brûlées & de » limaçons, elle reſſembloit à de beau » marbre. Ils ſe ſervent de cette arme » quand on ſe mêle.

» Tous les peuples de ces montagnes, » juſqu'à la nouvelle Ségovie, eſtiment » beaucoup un crâne pour y boire, de » ſorte que celui qui a le plus de crânes, » paſſe pour le plus vaillant ; & c'eſt pour » jouir de cet honneur, que ſans autre » vue ils vont en courſe pour couper des » têtes. En quelques endroits ils font des » dents qu'ils en tirent, des eſpeces de » guirlandes qu'ils mettent ſur leurs têtes ; » celui qui en a le plus, eſt le plus eſtimé. » Il y a une grande quantité de ces peu- » ples dans les montagnes d'Orion, ſur » la baie de Manille, mais ils ſont fort » pacifiques. »

Ce paſſage eſt curieux, & nous apprend des particularités qui ne ſe trouvent pas ailleurs. On y voit qu'il y a dans ces iſles deux races différentes de noirs ; que les uns ſont de véritables negres, & que les autres ont des cheveux longs, comme les canarins du voiſinage de Goa. (*D. J.*)

ZAMBE, ſ. m. & f. (*terme de relation.*) c'eſt un des noms qu'on donne dans l'Amérique méridionale aux enfans nés de mulâtres & de noirs. (*D. J.*)

ZAMBESE, (*Géog. mod.*) fleuve de l'Ethiopie orientale. Ce fleuve, dont on ignore la ſource, eſt très-rapide, & a quelquefois plus d'une lieue de largeur ; il ſe diviſe en pluſieurs branches, & entre dans la mer par cinq embouchures ; il ſe déborde pendant les mois de mars & d'avril ; & ſemblable au Nil, il engraiſſe & fertiliſe les terres qu'il inonde. (*D. J.*)

ZAMBUJA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, ſur la droite du Tage, à cinq lieues de Santaren. (*D. J.*)

ZAMBRONE, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, dans la côte de la Calabre ultérieure, ſur le golfe de Ste. Euphémie, environ à deux lieues de la ville de Tropea, du côté du levant. Il portoit anciennement le nom d'*Hipponium promontorium*, parce que la ville d'*Hipponium* y étoit ſituée. (*D. J.*)

ZAMECH, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné au *lapis lazuli*.

ZAMETUS, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Arabie heureuſe, ſelon Ptolomée, *l. VI*, *c. vij.* Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Zames*, au lieu de *Zametus*; & Ortelius dit que dans les cartes modernes cette montagne eſt nommée *Zimat.* (*D. J.*)

ZAMIÆ, ſ. f. (*Littérat. Bot.*) c'eſt le nom latin que Pline, *l. XVI*, *c. xxvj*, donne aux pommes de pin qui ſe ſont corrompues ſur l'arbre, & qu'il en faut détacher, pour éviter qu'elles gâtent les pommes de pin voiſines, & qui ne ſont pas encore mûres. (*D. J.*)

ZAMIN, (*Géogr. mod.*) ville du pays de Mavaralnahar, ou province de Tranſoxane, ſituée ſur les confins du territoire de Samarcande, & qui eſt des dépendances de celle d'Oſrouſchah. On la trouve ſur le chemin de Farganah à la Sogde. Elle eſt à 89 d. 40 de longitude, & à 40 d. 30 de latitude ſeptentrionale. On recueille dans ſon terroir la manne la plus exquiſe de tout l'orient, que les Perſans & enſuite les Arabes appellent *Terengia-bin Alzamini.* (*D. J.*)

ZAMNES, (*Géogr. mod.*) ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, ſelon Pline, *l. VI*, *c. xxix*, qui dit que c'eſt là qu'on commençoit à voir des éléphans. (*D. J.*)

ZAMOLXIS, ſ. m. (*Mythol.*) génie ſupérieur qui floriſſoit long-temps avant Pythagore; & l'on place le temps auquel Pythagore a fleuri, ſes voyages & ſa retraite en Italie, entre l'an 376 & 532. *Zamolxis* devint, après ſa mort, le grand dieu des Thraces & des Getes, au rapport d'Hérodote. Il leur tenoit même lieu de tous les autres, car ils ne vouloient honorer que celui-là. Il fut d'abord eſclave en Ionie, & après avoir obtenu ſa liberté, il y acquit de grandes richeſſes, & retourna dans ſon pays. Son premier objet fut de polir une nation groſſiere, & de la porter à vivre à la maniere des Ioniens. Pour y réuſſir, il fit bâtir un ſuperbe palais, où il régaloit tour-à-tour tous les habitans de ſa ville, leur inſinuant pendant le repas, que ceux qui vivoient ainſi que lui, ſeroient immortels, & qu'après avoir payé à la nature le tribut que tous les hommes lui doivent, ils ſeroient reçus dans un lieu délicieux, où ils jouiroient éternellement d'une vie heureuſe. Pendant ce temps-là, il travailloit à faire conſtruire une chambre ſous terre; & ayant diſparu tout d'un coup, il s'y renferma & y demeura caché pendant trois ans. On le pleura comme mort; mais au commencement de la quatrieme année, il ſe montra de nouveau, & ſa vue frappa tellement ſes compatriotes, qu'ils crurent tout ce qu'il leur avoit dit. Dans la ſuite ils le mirent au rang des dieux, & éleverent des temples en ſon honneur.

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans le royaume de Léon, vers ſa partie ſeptentrionale, ſur la rive droite du Duero, qu'on paſſe ſur un pont, à quinze lieues de Salamanque, à 26 de Léon, à 24 de Valladolid, & à 45 de Madrid. Après avoir été détruite par Almanzor dans le xj ſiecle, elle fut rebâtie par les rois Ferdinand & Alphonſe. Elle eſt fortifiée. Son évêché eſt ſuffragant de Compoſtelle. Son terroir abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Quelques-uns prétendent que c'eſt la *Sentica* de Ptolomée, *liv. II*, *c. iij*, & que les Maures s'en étant rendus maîtres, l'appellerent *Zamora* ou *Médinato Zamorati*, la ville des Turquoiſes, parce que dans les rochers de ſon voiſinage on y trouve des mines de turquoiſes. Cette ville eſt célebre en Eſpagne, pour poſſéder le corps de S. Ildefonſe; c'eſt une gloire que je ne lui envie point, quelque difficile qu'il ſoit de voir cette relique. *Long.* 12, 25; *latit.* 41, 36. (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Quito, près des Andes, à 70 lieues de la mer du ſud, & à 20 lieues de Loxa. Les mines d'or des environs de cette ville ſont très-riches, & travaillées par des negres. Un tréſorier du roi d'Eſpagne réſide à *Zamora*. *Long.* 24, 46; *lat. méridionale* 5, 8. (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Trémécen, dans la province de Bugie, aujourd'hui de la dépendance d'Alger. Cette ville étoit autrefois la plus riche en blé & en troupeaux de toute la Barbarie. Les Arabes & les Bérébéres y accouroient en foule; mais à

préſent cette ville n'eſt plus qu'une bourgade. (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito; cette riviere après avoir paſſé à Zamora, prend le nom de *San-Jago*, & ſe rend dans l'Amazone, un peu au deſſus du grand Pongo. (*D. J.*)

ZAMOS, LE, (*Géogr. mod.*) riviere de la Haute-Hongrie. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Marmaros, aux confins de la Pokutie, & ſe perd dans la Teiſſe. (*D. J.*)

ZAMOSKI *ou* ZAMOSCH, (*Géogr. mod.*) ville de Pologne au palatinat de Belz, avec titre de principauté, dans un fonds environné de marais, à 15 lieues de Lemberg, & à 25 de Lublin, entre ces deux villes. Elle eſt fortifiée. *Long.* 41, 34; *latit.* 50, 38. (*D. J.*)

ZAMPANGO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la route de Mexico à Guaxaca. Ses habitans commercent en ſucre, en cochenille & en coton. (*D. J.*)

ZAN, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt ainſi que s'appelle le Jupiter de la fable. Ce prince accablé de vieilleſſe mourut dans l'iſle de Crête où ſon tombeau s'eſt vu long-temps près de Gnoſſe, avec cette épitaphe: *cy git Zan que l'on nommoit Jupiter.* Le mot *Zan* ſignifie *adonné aux femmes;* ce prince eut, ſelon la coutume de ce temps-là, pluſieurs maîtreſſes, & Junon ſe brouilla ſouvent avec lui ſur ce ſujet. Voilà l'origine de ce mauvais ménage entre les divins époux, dont les poëtes parlent tant. (*D. J.*)

ZANCLE, (*Géog. anc.*) ancien nom de la ville de Meſſine, ſelon Hérodote, *liv. VII, Polymn. pag.* 438. Les Meſſéniens, peuples du Péloponeſe, ayant été chaſſés de chez eux après avoir ſoutenu de longues guerres contre les Lacédémoniens, ſe tranſplanterent en Sicile, où s'étant rendus maîtres de *Zancle*, ils lui donnerent le nom de *Meſſine*. Ce fut Epaminondas qui, après la bataille de Leuctres, les rappella, & les rétablit dans leur pays. (*D. J.*)

ZANFARA, *ou* JANFARA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie. Il eſt borné au levant par le royaume de Zegzeg, & au midi par le Sénégal. Les caravanes de Tripoli qui vont dans ce royaume, en apportent de l'or, en échange de draps & autres marchandiſes qu'ils y laiſſent. Le terroir eſt fécond en blé, riz, millet, & coton: ſes habitans ſont grands & fort noirs. Le lieu principal du pays, eſt à 40 *deg. de longitude*, ſous les 16 *deg. de lat. ſeptentrionale.*. (*D. J.*)

ZANGAN, (*Géog. mod.*) ou *Zarigan*, ſelon Paul Lucas; ville de Perſe, au voiſinage de Sultanie; elle a, ſelon Tavernier, un caravanſerai des plus commodes pour les caravanes. (*D. J.*)

ZANGUEBAR, LE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Afrique, dans la Cafrerie, le long de la mer des Indes. On prétend que c'eſt la contrée que Ptolomée nomme *Agiſimba*. Elle s'étend depuis la riviere de Jubo, juſqu'au royaume de Moruca, & comprend pluſieurs royaumes, dont les principaux ſont Moſambique, Mongale, Quiloa, Monbaze, & Mélinde. *Voyez la carte de* M. Damville. C'eſt un pays bas, rempli de lacs, de marais, & de rivieres. Il vient dans quelques endroits un peu de blé, de millet, des orangers, des citrons, *&c.* Les poules qu'on y nourrit ſont bonnes, mais la chair en eſt noire; les habitans ſont des negres, au poil court & friſé; leur richeſſe conſiſte dans les mines d'or, & dans l'ivoire; ils ſont tous idolâtres ou mahométans; leur nourriture principale eſt la chair des bêtes ſauvages, & le lait de leurs troupeaux. (*D. J.*)

ZANHAGA, *ou* ZÉNÉGA, (*Géogr. mod.*) déſert d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale; c'eſt la premiere habitation des déſerts de la Lybie, vers le couchant: car elle commence à l'océan, & occupe tout l'eſpace qui eſt entre le cap de Nun, & la riviere de Niger, que les Portugais nomment *Sénéga*, & les François *Sénégal*, & qui ſépare les blancs d'avec les negres. Le déſert de *Zanhaga* eſt habité par différens peuples, & entre autres par les Zénegues; c'eſt un déſert ſec & aride, dont la chaleur eſt inſupportable; on s'y conduit par les vents, par les étoiles, par le vol des corbeaux & des vautours, qui volent vers les endroits où l'on trouve

heureuſement des troupeaux qui paiſſent. (*D. J.*)

ZANI, ou *TZANI*, (*Géogr. anc.*) peuples des environs de la Colchide. Lorſqu'on va d'Arménie en Perſarménie, dit Procope, *Bel. perſici, liv. I, c. xiv*, de la traduction de M. Couſin, on a au côté droit le mont Taurus, qui s'étend juſqu'en Ibérie, & en d'autres pays voiſins; il y a au côté gauche un long chemin, dont la pente eſt douce, & de hautes montagnes qui ſont couvertes de neige en toutes ſaiſons; c'eſt de ces montagnes que le Phaſe tire ſa ſource, & d'où il va arroſer la Colchide. Ce pays a été de tout temps habité par les Tzaniens, appellés autrefois *Saniens*, peuple barbare & qui ne dépendoit de perſonne. Comme leur terre étoit ſtérile, & leur maniere de vivre ſauvage, ils ne ſubſiſtoient que de ce qu'ils pilloient dans l'empire. L'empereur leur donnoit chaque année une certaine ſomme d'argent, afin d'arrêter leurs courſes; mais ſe ſouciant fort peu de leurs ſermens, ils ne laiſſoient pas de venir juſqu'à la mer, & de voler des Arméniens & des Romains; ils faiſoient de promptes & ſoudaines irruptions, & ſe retiroient auſſi-tôt dans leur pays. Quand ils étoient rencontrés en campagne, ils couroient riſque d'être battus; mais l'aſſiette des lieux étoit telle qu'ils ne pouvoient être pris. Sylla les ayant défaits par les armes, acheva de les conquérir par ſes careſſes. Ils adoucirent depuis la rudeſſe de leurs mœurs, en s'entôlant parmi les Romains, & en les ſervant dans les guerres; ils embraſſerent la religion chrétienne. Ils ſont appellés *Zanni* par Agathias, *liv. V*, qui les place ſur le Pont-Euxin, aux environs de Trapézunte. (*D. J.*)

ZANNA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom d'une terre employée dans la médecine, & qui, ſuivant Oribaſius, ſe trouvoit en Arménie, ſur les frontieres de la Cappadoce. Elle étoit d'un rouge pâle, d'un goût aſtringent, & très aiſée à diviſer par l'eau. On la nomme auſſi *Zamna*.

ZANNICHELLIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Micheli au genre de plante que les autres botaniſtes appellent *algoïdes; aponogeton, gramini-folia*; en voici les caracteres.

Il porte des fleurs mâles & femelles diſtinctes, mais qui ſont toujours près les unes des autres. La fleur mâle n'a ni calice ni pétales; elle conſiſte ſeulement en une étamine droite, longue, & terminée par une boſſette ovale. La fleur femelle a un calice fait en cloche, & compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en deux ſegmens dans les bords; il n'y a point de pétales; le piſtil a pluſieurs germes contournés, avec autant de ſtyles ſimples, & de ſtigmates de forme ovoïde; les graines égalent en nombre les germes; elles ſont oblongues, pointues à chaque bout, boſſelées d'un côté, & couvertes d'une peau ou écorce. Linnæi, *gen. plant. p. 414.* Vaillant, *A. G. 1719.* Pontedera *Anth.* Dillenii, *gen. p. 169.* (*D. J.*)

ZANONE, ZANONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de trois pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice en forme d'entonnoir; ce calice devient dans la ſuite un fruit mou, recourbé, & ſucculent, qui renferme le plus ſouvent deux ſemences arrondies. Plumier, *nov. pl. am. gen. V.* PLANTE. Voici ſes caracteres, ſuivant Linnæus, elle produit des fleurs mâles & femelles ſéparées; dans la fleur mâle le calice eſt compoſé de trois feuilles ovales, déployées de toutes parts, & plus courtes que la fleur; la fleur eſt monopétale, ayant une large ouverture découpée en cinq ſegmens, qui ſont dentelés, égaux, & repliés en arriere. Les étamines ſont cinq filets de la longueur du calice, & terminés par de ſimples ſommets. Les fleurs femelles naiſſent ſur des plantes ſéparées; elles ont le calice & la fleur ſemblables à la fleur mâle, excepté que le calice eſt ſur le germe du piſtil; ce germe eſt oblong, & produit trois ſtyles coniques, recourbés; les ſtigmates ſont fendus en deux, & recoquillés, le fruit eſt une groſſe & longue baie, tronquée au bout, & courte vers la baſe; il contient trois loges; les graines ſont au nombre de deux, oblongues & applaties. Linnæi, *gen. plant. p. 477. Hort. Malab. vol. VIII, p. 47, 49.* (*D. J.*)

ZANTE, (*Géogr. mod.*) ville capitale de l'iſle de même nom, le long de la côte, & regardant le couchant. On y compte

environ quinze mille ames; elle n'eſt point murée, mais défendue par une fortereſſe bâtie ſur une éminence. Son port qui eſt au midi eſt très-bon. Il y a dans cette ville un évêque du rit latin, ſuffragant de Corfou; mais la plupart des habitans ſont profeſſion du rit grec, ſous la direction d'un protopapa, & ils relevent de l'évêque de Céphalonie. Les Vénitiens, en qualité de maîtres de *Zante*, y tiennent un provéditeur. Les Anglois y ont un comptoir, conduit par un conſul. Les Hollandois y ont pareillement un conſul, & les François n'y ont qu'un commis. *Long. 36, 55; lat. 37, 56.* (*D. J.*)

ZANTE, *iſle de*, iſle de la mer de Grece, au couchant & à quinze lieues de la Morée, à cinq au midi de Céphalonie, & à *36, 30, de latitude.* Elle n'a qu'environ quinze lieues de circuit; mais en récompenſe de ſa petiteſſe, c'eſt une iſle agréable & fertile. Les Grecs l'ont connue ſous le nom de *Zacynthus.* Wheler dit avoir vu une médaille qui repréſentoit la tête d'une divinité; ſur le revers étoit un trépié d'Apollon, & au deſſous un ſoleil rayonnant, avec ce mot autour Ζακυνθιων.

Cette iſle eſt aujourd'hui gouvernée par un provéditeur vénitien; elle a deux ports, entre leſquels regne un long promontoire du côté de l'orient. Son principal commerce conſiſte en raiſins de Corinthe, que les Anglois enlevent. L'huile de cette iſle eſt excellente; ſes melons ne le cedent point à ceux d'Eſpagne; on y trouve auſſi de très-belles pêches en groſſeur, des figues, des citrons, des oranges, & des limons ſans pepins.

La langue italienne eſt preſque auſſi commune à *Zante* que la grecque; il y a néanmoins très-peu de gens du rit latin. Outre la ville capitale qui porte auſſi le nom de *Zante*, on compte dans cette iſle quantité de villages. Meſſieurs Wheler & Spon y ont remarqué une fontaine de poix noire, dont l'odeur approche de l'huile d'ambre.

C'eſt dans cette iſle qu'eſt mort le célebre Véſale, âgé de 58 ans; le vaiſſeau ſur lequel il étoit pour ſe rendre à Veniſe, fit un triſte naufrage ſur les côtes, & ce grand anatomiſte périt bientôt après de faim & de fatigue. (*D. J.*)

ZANTHENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre qui, ſuivant Pline, ſe trouvoit en Médie; quand on la trituroit dans du vin elle devenoit molle comme de la cire, & elle répandoit une odeur très-agréable. *Voyez* Plinii, *hiſt. nat. lib. XXXVII, cap. x.*

ZANTO, (*Géog. mod.*) bourgade de la Baſſe-Hongrie, entre Strigonie & Albe Royale, à cinq lieues de chacune de ces villes; on la prend pour l'ancienne Oſones de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

ZANTOCH, (*Géog. mod.*) petite ville de la Grande-Pologne, dans le Palatinat de Poſnanie, aux confins de la nouvelle marche de Brandebourg, ſur la rive ſeptentrionale du Noteez, au deſſous de Nackel. Elle doit ſon origine à un château qui a été le ſujet de pluſieurs guerres dans le xj ſiecle, entre les Poméraniens & les Polonois. (*D. J.*)

ZANTOCK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, ſur la riviere de Warte, à deux lieues de Landsberg. (*D. J.*)

ZANZIBAR, (*Géogr. mod.*) iſle de la mer des Indes, ſur la côte du Zanguebar, entre l'iſle de Pemba & celle de Monfia, à huit lieues de la terre ferme; elle a le titre de royaume; le terroir produit beaucoup de riz, de mil, & de cannes de ſucre; on y trouve des forêts de citronniers; les habitans ſont tous mahométans. *Latit. méridionale 7.* (*D. J.*)

ZAO, (*Géogr. anc.*) promontoire de la Gaule Narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III, c. iv*, dont voici le paſſage: *Promontorium Zao: Citharista portus.* C'eſt ainſi, dit le pere Hardouin, que liſent tous les manuſcrits; au lieu que les exemplaires imprimés portoient *promontorium Citharista, portus*, ou *promontorium Zacotharista*, ou *Zaoportus.* Ce promontoire s'appelloit auſſi *Citharista*, comme le port: car on lit dans Ptolomée, *liv. II, c. vj*, ὀνομαζεται τὸ ἀκρον. C'eſt préſentement le cap Siſiat, ou de Cerchiech, près de Toulon; & le port Citharista eſt aujourd'hui le port de Saint George, ou le port de Toulon. (*D. J.*)

ZAOÏT, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de

de Tunis, dans la province de Tripoli, à quelque diſtance de la mer. C'eſt la demeure de pluſieurs morabites qui y vivent comme des religieux. (*D. J.*)

ZAORAT, (*Géog. mod.*) place déſolée d'Afrique, au royaume de Tunis, dans la province de Tripoli. C'étoit autrefois une ville conſidérable, avec un port appellé *Poſidon portus*; mais ce n'eſt aujourd'hui qu'un méchant village, habité par des gens fort pauvres. (*D. J.*)

ZAPATA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſpece de fête ou de cérémonie uſitée en Italie dans les cours de certains princes le jour de S. Nicolas; elle conſiſte en ce que le peuple cache des préſens dans les ſouliers ou les pantouflos de ceux qu'ils veulent honorer, afin de les ſurprendre le matin lorſqu'ils viennent à s'habiller.

Ce mot vient de l'eſpagnol *capato*, qui ſignifie un *ſoulier* ou une *pantoufle*. On prétend imiter en cela S. Nicolas, qui avoit coutume de jeter pendant la nuit des bourſes pleines d'argent dans de certaines maiſons par les fenêtres, afin que de pauvres filles puſſent être mariées.

Le pere Menetrier a décrit ces *zapatas*, leur origine, & leurs différens uſages, dans ſon *traité des ballets anciens & modernes*.

ZAPHAR, ſ. f. *terme de Fauconnerie*, les *zaphars* ſont une ſorte de faucons très-beaux de corps, ayant la tête plus groſſe que les autres, & d'ailleurs toutes les marques des gentils faucons; ils ſont de moyenne groſſeur, entre le gerfaut & le faucon, & montent par pointe, au lieu que le gerfaut s'éleve plus haut. (*D. J.*)

ZAPORAVIENS, *ou* ZAPOROGES, (*Géogr. mod.*) peuples compris parmi les Coſaques ou Ukraniens; ils habitent dans les iſles qui ſont aux embouchures du Boryſthene, & ſont ſous le commandement d'un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman*; mais ce capitaine de la nation n'a point le pouvoir ſuprême; les *Zaporaviens* ſont à-peu-près ce qu'étoient nos flibuſtiers, des brigands courageux. Ils ſont vêtus d'une peau de mouton, & alloient autrefois pirater juſque dans le Boſphore; ils ſont aujourd'hui contenus par la cour de Ruſſie, qui envoie un ſeigneur dans le pays pour y veiller; mais ce qui diſtingue les Coſaques *zaporaviens* de tous les autres peuples, c'eſt qu'ils ne ſouffrent jamais de femmes dans leurs peuplades, comme on prétend que les Amazones ne ſouffroient point d'hommes chez elles. Les femmes qui leur ſervent à peupler, demeurent dans d'autres iſles du fleuve; point de mariage, point de familles; ils enrôlent les enfans mâles dans leur milice, & laiſſent leurs filles à leurs meres; ſouvent le frere a des enfans de ſa ſœur, & le pere de ſa fille. Point d'autres loix chez eux que les uſages établis par les beſoins; cependant ils ont quelques prêtres du rit grec. On a conſtruit depuis quelque temps le fort ſainte Eliſabeth ſur le Boryſthene pour les contenir; ils ſervent dans les armées comme troupes irrégulieres, & malheur à qui tombe dans leurs mains.

Mais pour mieux faire connoître les *Zaporaviens* & leur hetman, nous rapporterons ici comment ſe fit en 1709, le traité de Mazeppa coſaque, ſtipulant pour Charles XII avec ces barbares. Mazeppa donna un grand repas, ſervi avec quelque vaiſſelle d'argent à l'hetman *zaporavien*, & à ſes principaux officiers: quand ces chefs furent ivres d'eau-de-vie, ils jurerent à table ſur l'Evangile, qu'ils fourniroient des vivres & des hommes à Charles XII, après quoi ils emporterent la vaiſſelle & tous les meubles. Le maître-d'hôtel de la maiſon courut après eux, & leur remontra que cette conduite ne s'accordoit pas avec l'Evangile ſur lequel ils avoient juré. Les domeſtiques de Mazeppa voulurent reprendre la vaiſſelle; les *Zaporaviens* s'attroupérent; ils vinrent en corps ſe plaindre à Mazeppa de l'affront inoui qu'on faiſoit à de ſi braves gens, & demanderent qu'on leur livrât le maître-d'hôtel pour le punir ſelon les loix; il leur fut abandonné, & les *Zaporaviens*, ſelon les loix, ſe jeterent les uns aux autres ce pauvre homme comme on pouſſe un ballon, après quoi on lui plongea un couteau dans le cœur. *Hiſtoire de Ruſſie*, par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ZAPOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) c'eſt un fruit qui croît dans la nouvelle Eſpagne, en Amérique, que les Eſpagnols ap-

pellent *zapote bianco*, qui eſt de la groſſeur & de la forme du coin, agréable au goût, mais mal-ſain, & qui contient une amande qui paſſe pour un poiſon dangereux. Il croît ſur un grand arbre que les Indiens appellent *cochits ſapotl*, qui a ſes feuilles ſemblables à celles de l'oranger, rangées trois à trois par intervalles, & les fleurs jaunes & fort petites.

ZAPOTECA, *(Géogr. mod.)* province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; elle s'étend du midi au nord, depuis la province de Guaxaca, juſqu'au golfe du Mexique. Le terroir en eſt fertile, quoique pierreux; ſes habitans autrefois ſauvages, ſont aujourd'hui civiliſés. *(D. J.)*

ZAPUATAN, *(Géog. mod.)* province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Galice, proche la mer du ſud. C'eſt une province de petite étendue, qui fut découverte par Nunno de Guſman, en 1532. *(D. J.)*

ZARA, *(Géog. mod.)* ville des états de Veniſe, en Dalmatie, dans une péninſule qui s'avance dans la mer, & dont on a fait une iſle, par le moyen des foſſés qu'on a creuſés; cette ville eſt à 35 lieues au nord-oueſt de Spalatro, & à 66 au nord-oueſt de Raguſe, elle eſt fortifiée d'une citadelle, dont les foſſés ſont taillés dans le roc. On a conſtruit à côté trois baſtions revêtus de pierres de taille; ce qui rend cette ville le boulevard de la république de ce côté-là. Les arſenaux, les magaſins, les hôpitaux, les caſernes, les palais du provéditeur général, du gouverneur de la ville, ſont de beaux édifices; il y a un college, & une académie de belles-lettres.

Les Vénitiens acheterent cette ville en 1409, de Ladiſlas, roi de Naples; Bazajet II la leur enleva en 1498, mais ils la reprirent par la ſuite, & l'ont toujours conſervée depuis.

Les anciens l'ont connue ſous le nom de *Jadera*, ville capitale, & colonie de la Liburnie, ſelon Pline, *l. III, c. xxj*, & Ptolomée, *l. II, c. xvij*. On y voit encore une inſcription antique, où l'empereur Auguſte eſt qualifié du titre de *pere* de cette colonie; cette inſcription ajoute qu'il en avoit fait bâtir les tours & les murailles; & au deſſous on lit qu'un certain Tiberius Optatus en avoit relevé quelques tours ruinées de vieilleſſe: *Imp. Cæſar. divæ F. Aug. parens coloniæ murum & turres dedit, Ti. Julius Optatus turres vetuſtate conſumptas impensâ ſuâ reſtituit.* Il paroît par une autre inſcription que *Jadera* avoit beaucoup plus d'étendue que le *Zara* moderne, dont les habitans ne montent à préſent qu'à quatre à cinq mille ames. *Long. 33, 20; latit. 44, 23. (D. J.)*

ZARABANDAL, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom que l'on donne à un gouverneur ou vice-roi, qui rend la juſtice au nom des rois mahométans de Mindanao, l'une des iſles Philippines: c'eſt la premiere dignité de la cour.

ZARA-VECCHIA, *(Géogr. mod.)* ville ruinée de l'état de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, près de Porto-Roſſo. Le P. Coronelli prétend que c'eſt l'ancienne *Blandona. (D. J.)*

ZARACHA, *(Géogr. mod.)* bourg de la Morée, au duché de Clarence, à environ vingt lieues du golfe de Lépante. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Pellana.*

ZARAHNUN, *(Géog. mod.)* montagne d'Afrique, au royaume de Fez. C'eſt une grande montagne qui contient pluſieurs hameaux peuplés d'Aznagues & de Béréberes.

ZARANGÆI, *(Géogr. anc.)* peuples d'Aſie, au delà du pays des Ariens. Pline les diſtingue des *Drangæ*. Cependant il paroît par Strabon, Quinte-Curce & d'autres auteurs, qu'on peut les confondre enſemble. Le P. Hardouin croit que le pays de ces peuples répond aujourd'hui au Ségeſtan.

ZARBI, LE, *(Géog. mod.)* riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend ſa ſource dans la province de Colimas, & finit par ſe rendre dans le fleuve appellé *Rio-Grande. (D. J.)*

ZERBILE, *(Géogr. mod.)* riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend ſa ſource dans la province de Colimas, & ſe jette dans Rio-Grande.

ZARETA, *(Géogr. anc.)* fontaine de l'Aſie mineure, dans la Bithynie, au

rd de la mer de Chalcédoine, ſelon ienne le géographe, qui dit qu'elle ırriſſoit de petits crocodiles qu'on ap- loit *ʒaretii*. Strabon, *l. XII*, *pag.* '3, nomme cette fontaine *fons aʒari-*, & dit ſimplement qu'elle nourriſſoit de its crocodiles. Par ces petits crocodiles doit entendre des lézards d'eau ſembla- s aux crocodiles d'Egypte, & ces lézards ıt appellés *byʒantiaci lacerti*, dans Stace, *IV. Sylv. in riſu ſaturnalitio.*

Tu roſeum tineis, ſituque putrem
Quales aut libycis madent olivis,
Aut thus niliacum, piperve ſervant,
Aut byʒantiacos colunt lacertos.

D. J.)

ZAREX, *(Géogr. anc.)* ville du loponeſe, dans la Laconie, ſelon olomée, *l. III*, *c. xvj*, ſur le golfe golique; & Etienne le géographe, Po- ıe, Pline & Pauſanias écrivent *Zarax*. dernier marque, *liv. III*, *ch. xxiij*, ; d'Epidaure à *Zarax* on comptoit envi- ı cent ſtades. Cette ville, ajoute-t-il, ın port très-commode; mais de toutes villes des Eleuthérolacons, c'eſt celle i a été expoſée aux plus grands malheurs; · elle fut autrefois détruite par Cléo- me, fils de Cléomene, & petit-fils) gamemnon. Du temps de Pauſanias, *ırex* n'avoit rien de remarquable. On y yoit ſeulement à l'extrémité du port un nple d'Apollon, où le dieu étoit repré- ıté tenant une lyre. En côtoyant le age l'eſpace de ſix ſtades, l'on ap- :çoit les ruines du port de Cyphante. telius dit que cette ville eſt nommée *erax Limen* par Cédrene & par Gémiſte, *Cara* par Niger.

ZARFA, *(Géogr. mod.)* petite ville ıfrique, preſque détruite entiérement, royaume de Fez, dans la province de émecene. Elle étoit ſituée dans une plaine tile en blé & remplie d'arbres fruitiers.

ZARIASPA, *(Géogr. anc.)* ville ıſie, dans la Bactriane. Strabon, *l. XI*, *514 & 516*, Pline, *liv. VI*, *ch. xv*, Etienne le géographe diſent qu'on la nmoit auſſi *Bactra*; le premier ajoute il y paſſoit une riviere de même nom, laquelle ſe jetoit dans l'Oxus. Pline, *liv. VI*, *c. xxiij*, dit *Prophthaſia*, *oppidum Zariaſparum*, & comme un peu plus haut il avoit dit, *c. xvij*, *Prophthaſia Drangarum*, & qu'Eratoſthene écrit προφθασια ἡ ἐν δραγγῃ, il paroît que cette ville étoit dans la Drangiane, & qu'elle avoit été bâtie par une colonie de Zariaſpes, de même que Pline dit *Maſtia Mileſiorum*, pour ſignifier que *Maſtia* étoit une colonie de Miléſiens. Les Zariaſpes étoient les plus anciens habitans de la ville de Bactra.

ZARITZA, *(Géogr. mod.)* ville ou plutôt forteresſe de l'empire ruſſien, au royaume d'Aſtracan, ſur la droite du Wolga, au pié d'une colline. Elle eſt munie de cinq baſtions & de cinq tours de bois. La garniſon de cette forteresſe eſt de trois à quatre cents hommes, qui ſont employés à défendre le pays contre les courſes des Tartares & des Coſaques. *Latit. 49*, *42. (D. J.)*

ZARMISOGETUSA REGIA, *(Géog. anc.)* ville capitale de la Dace, ſur le fleuve *Sargetia*, ſelon les tables de Ptolomée, *tabulâ 9*, *l. III*, *c. viij*, qui dans le texte la nomme *Zarmigethuſa*. La premiere orthographe approche pourtant davantage de celle qui eſt ſuivie dans les anciennes inſcriptions. Une de ces inſcriptions rapportée par Gruter, *p. 257*, *n°. 1*, eſt conçue de la ſorte:

Imp. Cæſ. Antonino
Pio. Aug. Colonia
Sarmiʒagethuſa.

Ce mot eſt écrit ſans diphthongue dans le digeſte, *lege I. ff. 8. de cenſib.* où on lit *Zarmigethuſa*. Une inſcription qu'on trouve dans Zamoſius, *analect. c. v*, porte *Col. Ulp. Trajana Dacic. Sarmiʒeg.* Il y a encore dans Gruter d'autres inſcriptions qui ſont mention de cette ville, ſavoir à la *pag. 6*, *n°. 3*:

Felicibus Auſpiciis
Cæſaris Divi Nervæ
Trajani Auguſti
Condita Colonia
Dacia Sarmiʒ. Per
M. Scaurianum ejus Propr.

& à la *pag. 46*, *n°. 3*, *Colonia Dac.*

Sarmiz. dans la ſixieme claſſe des inſcriptions rapportées par Th. Reineſius, on trouve celle-ci :

Flam. Col. Sarmiz. Dec. Col. Sar. & Apul.

Lorſque cette ville fut devenue colonie romaine, elle conſerva ſon ancien nom, auquel elle joignit le titre de *Colonia Ulpia Trajana*, ou celui d'*Auguſta Dacica*, & quelquefois on lui donnoit tous ces titres enſemble, comme on le voit par une quatrieme inſcription, *pag. 437, n°. 1*, qui ſe trouve dans Gruter, & où on lit :

Colon. Ulp. Trajan.
Aug. Dacica Sarmizgetuſa.

Cette colonie, à en juger par ſes ruines, doit avoir été une des plus conſidérables de l'empire romain. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un village appellé *Varhel.* (*D. J.*)

ZARNAB, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) terme employé par Avicenne pour exprimer le *carpéſia* des anciens grecs. C'étoit une drogue aromatique, fine, ſtomachique & cordiale, qu'on ſubſtituoit au cinnamomum, & qui peut-être étoit de nouveaux rejetons de l'arbriſſeau qui produit les cubebes. Galien en nomme deux eſpeces, celle de Laërce & celle de Pont, ainſi nommées des lieux d'où on les tiroit; mais ces deux eſpeces étoient vraiſemblablement des racines de la même plante de la Pamphilie, tirées de deux montagnes différentes. (*D. J.*)

ZARNACH, ſ. m. (*Hiſtoire nat. des foſſiles.*) c'eſt le terme des anciens arabes pour déſigner l'orpiment; car ils le nomment aujourd'hui *zarnich.* Dioſcoride & Théophraſte appellent le *zarnach* du nom de *arrenecon*, qui n'eſt autre choſe que l'orpiment.

Le *zarnich* moderne eſt une ſubſtance inflammable, d'une ſtructure uniforme, qui n'eſt ni flexible ni élaſtique, donnant en brûlant une flamme blanchâtre & une odeur nuiſible approchant de celle de l'ail.

On en connoît quatre eſpeces : 1°. une rouge, qui eſt la vraie ſandarach : 2°. une jaune, qu'on trouve abondamment dans les mines d'Allemagne, & qu'on nous apporte fréquemment ſous le nom d'*orpiment*, & mêlé avec ce foſſile : 3°. une verdâtre, qui n'eſt pas moins commune dans les mêmes mines, & qu'on vend ſous le nom d'*orpiment groſſier*; on rencontre auſſi cette troiſieme eſpece dans les mines d'étain de Cornouailles : 4°. une blanchâtre, également commune dans les mines d'Allemagne, mais dont on ne fait aucun cas; c'eſt cependant une ſubſtance remarquable, en ce qu'elle a la propriété de changer l'encre noire dans un très-beau rouge. (*D. J.*)

ZARNATA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, dans la Morée, à deux lieues du golfe de Coron, & à huit au couchant de Miſitra. C'eſt une fortereſſe que l'art & la nature ont rendue très-forte. Elle eſt de figure ronde, & ſituée ſur une éminence. Les Vénitiens l'ont poſſédée long-temps; elle dépend aujourd'hui des Turcs, avec tout le reſte de la Morée. (*D. J.*)

ZARNAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la Haute-Pologne, dans le palatinat de Sandomir, entre la ville de ce nom & celle de Sirad, environ à 36 lieues de la premiere, & à 30 lieues de l'autre.

ZARPANE (ISLE), (*Géogr. mod.*) nom d'une des iſles Mariannes, ſituée ſous le 14 degré de *latitude* ſeptentrionale. On lui donne quinze lieues de tour. Elle a deux ports. (*D. J.*)

ZARUMA, (*Géog. mod.*) petite province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, à l'occident de celle de Loxa. Sa capitale ſituée par 3 degrés 40'. de *latitude* auſtrale, lui donne ſon nom. Ce lieu a eu autrefois quelque célébrité par ſes mines aujourd'hui abandonnées, ainſi que bien d'autres plus riches, faute d'ouvriers pour les travailler. L'or de celle-ci eſt de bas-aloi, & ſeulement de quatorze carats; il eſt mêlé d'argent, & ne laiſſe pas d'être fort doux ſous le marteau. La hauteur du barometre à *Zaruma* eſt de 24 pouces 2 lignes; ainſi ſon terrein eſt élevé d'environ 700 toiſes, ce qui n'eſt pas à moitié de l'élévation du ſol de Quito, c'eſt-à-dire, que la chaleur y eſt de moitié moins grande; car dans ce pays-là l'élévation du ſol y décide preſque entiérement du degré de chaleur. (*D. J.*)

ZARZEDAS, ZARCEDAS ou SARCEDAS, *(Géogr. mod.)* petite ville ou bourgade de Portugal, dans l'Eſtramadure, au territoire de Tomar & au nord du Tage, ſur une colline eſcarpée, vis-à-vis de Caſtel-Branco. Elle n'a qu'une paroiſſe. *(D. J.)*

ZASLAW, *(Géogr. mod.)* ville de la petite Pologne, au palatinat de Volhinie, ſur la riviere Horin, à environ cinq lieues d'Oſtrog. *(D. J.)*

ZATHMAR *le comté de*, *(Géogr. mod.)* comté de Hongrie. Il eſt borné au nord par le comté d'Ugotz, au midi par celui de Krama, au levant par celui de Nagibiana, & au couchant par les ſept villes Heydoniques. Son chef-lieu Zathmar lui a donné ſon nom. *(D. J.)*

ZATHMAR, *(Géogr. mod.)* petite ville de Hongrie, capitale du comté du même nom, ſur la riviere de Samos, qui en forme une iſle, ſur les frontieres de la Tranſilvanie, à 18 lieues de Tokay, & à 50 de Bude. Elle appartient à l'empereur. *Long. 27, 32; latit. 49, 58. (D. J.)*

ZATIME, *(Géog. mod.)* montagne d'Afrique, en Barbarie, dans la province de Ténez. Elle appartient aux turcs d'Alger, & eſt peuplée de Bérébères, & d'Aznagues. *(D. J.)*

ZATOR, *(Géogr. mod.)* ville de Pologne, dans le palatinat de Cracovie, ſur la droite de la Viſtule, près de ſon confluent avec le Skaud, à 9 lieues au deſſus de Cracovie, & à 18 au ſud-eſt de Ratibor. Elle eſt défendue par un château. *Long. 37, 32; latit. 49, 58. (D. J.)*

ZATOU, ſ. m. *(Comm.)* meſure de grains en uſage dans l'iſle de Madagaſcar parmi les naturels du pays.

On ne ſe ſert du *zatou* que pour meſurer le riz entier & non monde, le riz monde ſe meſurant au monka & à la voule, dont le premier peſe ſix livres, & le ſecond ſeulement une demi-livre de Paris.

Le *zatou* contient cent voules, c'eſt-à-dire, cinquante livres de Paris; & en langue madecaſſe ou de Madagaſcar, il ſignifie *cent*, nombre qui dans ce pays comme en Europe contient deux fois cinquante, ou quatre fois vingt-cinq. *Voyez* MONKA & VOULE. *Dictionn. de comm. & de Trevoux.*

ZAUZAN, *(Géogr. mod.)* ville du Khoraſſan, entre Hérat & Niſchabour. *Long. 80, 30; latit. ſeptentrion. 35, 20. (D. J.)*

ZAWICHOST, *(Géogr. mod.)* ville de la petite Pologne, au palatinat de Sandomir, à la droite de la Viſtule, environ à cinq lieues au deſſous de Sandomir. C'eſt le ſiege d'une Caſtelanie. *(D. J.)*

Z B A

ZBARAS, *(Géogr. mod.)* nom de deux villes de la Pologne. L'une eſt dans le palatinat de Podolie, près de Tarnapol. L'autre eſt dans l'Ukraine, au palatinat de Braſlaw, à quatorze lieues de la ville de ce nom. *(D. J.)*

ZBOROW, *(Géogr. mod.)* ville de la petite Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Lemberg, ſur les confins de ceux de Volhinie & de Podolie, à 16 lieues au levant de Léopol. Jean Caſimir, roi de Pologne, y fut défait en 1647 par les Coſaques & par le Kan des petits Tartares. *Long. 43, 54; latit. 49, 52. (D. J.)*

Z E A

ZÉA, *(Litter. Botan.)* nous traduiſons le mot *zéa*, ζέα des anciens, par *épeautre*, eſpece de froment qui a une enveloppe dont il eſt fort difficile de le ſéparer, même en le battant; mais dans les écrits des anciens grecs, le mot *zéa* eſt quelquefois employé pour le *libanotis*, qui, comme on ſait, eſt une eſpece de laſerpitium. On ne peut concevoir qu'on ait confondu enſemble ſous un même nom, deux choſes auſſi différentes qu'un grain ſemblable au froment, avec une grande & belle plante ombellifere; & cependant c'eſt une faute qui a été commune aux Grecs & aux Romains. Il y a plus, c'eſt que le mot *zéa* pris pour une eſpece de froment dans Dioſcoride & Théophraſte, n'eſt point le même grain dans Athénée; car ce dernier nous dit que le pain fait de *zéa* eſt le plus peſant & le plus difficile à digérer qu'il y ait; il ajoute qu'on ne peut

cultiver ce grain que dans les pays froids du nord, où l'on en fait du pain noirâtre, peſant & mal-ſain; ainſi le *zéa* d'Athénée paroît être du ſeigle. Théophraſte au contraire, en parlant du *zéa*, dit qu'il donne un pain plus blanc & plus léger qu'aucun autre froment. Il faut avouer qu'en général les anciens ſont très-confus & très-peu d'accord enſemble dans les détails qu'ils nous ont laiſſés ſur les divers grains dont on fait le pain; mais peut-être qu'à notre tour nous ne ſommes pas plus exacts qu'ils l'ont été. *(D. J.)*

ZEB, *(Géogr. mod.)* province d'Afrique dans la Barbarie, au ſud du royaume de Labet. Elle eſt bornée au nord par les montagnes du Bugie, au midi par les déſerts, au levant par le Bilédulgérid, & au couchant par le déſert de Mazila. C'eſt un pays miſérable, couvert de ſables ardens, & dont les habitans vivent ſous des tentes. Il appartient aux Algériens. *(D. J.)*

ZÉBÉE (LA), *(Géogr. mod.)* riviere d'Afrique, dans l'Ethiopie orientale. Elle a ſa ſource au royaume d'Enaria, & ſon embouchure ſur la côte de Zanguebar. C'eſt la même riviere que Quilmanci, ſelon M. d'Anville. *(D. J.)*

ZÉBID *ou* ZABID, *(Géogr. mod.)* *Zabida, Zibit*, ville de l'Arabie heureuſe, aſſez près de la mer d'Oman, & dans une plaine dépourvue d'eau courante, à cent trente milles de Sanaa. *Voyez* ZABID. *(D. J.)*

ZÉBIO, *(Géogr. mod.)* montagne d'Italie, au duché de Modene, près du village de Saſſuolo. Cette montagne brûle de temps en temps comme l'Etna & le Véſuve; il tranſpire de ſon pié à travers un rocher, deux ſources d'huile, l'une rouge, & l'autre plus claire & plus liquide; c'eſt l'huile de Pétrole, dont la différence de couleur & de conſiſtance, peut dépendre en partie des feux ſouterreins, en partie des terres, & des roches par leſquelles elles ſe filtrent. *(D. J.)*

ZÉBRE, ſ. m. *(Hiſt. nat. des quadrup.)* nom d'un animal de l'eſpece des ânes, & qu'on voit communément non ſeulement en Afrique, mais dans quelques endroits des Indes orientales. Il eſt de la figure & de la taille de la mule, mais bien différent pour la couleur du poil, qui eſt marqueté ſur le dos & ſous le ventre de larges mouchetures noires, blanches & brunes. Il va par troupeaux, & court avec une légéreté étonnante. *(D. J.)*

ZÉBU, *(Géogr. mod.)* *Sébu* ou *Cébu*, par d'autres *l'iſle de Pintados* ou des *peuples peints*, parce qu'ils vont tout nus, & ſe peignent de diverſes couleurs. *Zébu* eſt une petite iſle de l'Océan indien, & l'une des Philippines, entre celle de Maſoate au nord, celle de Leyté au levant, & l'iſle de Negres au couchant. Elle n'a que deux lieues de circuit, mais elle eſt peuplée. Elle obéit aux Eſpagnols, & dépend du gouverneur des Philippines. Il y a des mines d'or. La plupart des habitans ſont encore païens, & prennent autant de femmes qu'ils veulent. Leur nourriture conſiſte en poiſſon & en viandes à demi-cuites & ſalées. *(D. J.)*

ZECHES, *(Géog. anc.)* peuples d'Aſie, au voiſinage de la Lazique: le fleuve Boas, dit Procope, *Perſicor. l. II, ch. xxix*, prend ſa ſource dans le pays des Arméniens qui habitent Pharangion, proche des frontieres des Tzaniens: il coule aſſez loin du côté de la droite, toujours étroit & agréable juſqu'aux extrémités de l'Ibérie, & au bout du mont Caucaſe; cette contrée eſt habitée de différentes nations, des Alains, des Abaſques, qui ſont anciens alliés des Romains & des Chrétiens, des *Zéchiens* & des Huns ſurnommés *Sabériens*. *(D. J.)*

ZEDARON, *(Aſtronom.)* nom d'une étoile de la troiſieme grandeur ſur la poitrine de Caſſiopée, où on en trouve la longitude & la latitude pour 1700 dans le *Prodromus aſtron.* d'Hevelius, *pag. 278.* Quelques aſtronomes la connoiſſent par le nom de *Schédir*. *(D. J.)*

ZÉDOAIRE, ſ. f. *(Botan. exot.)* racine aromatique des Indes orientales, de forme ronde ou longue.

Dioſcoride & Galien ne font aucune mention de la *zédoaire* ni du *zérumbeth*. D'un autre côté, ces remedes étoient fort en uſage chez les Arabes, mais ils les ont décrits ſi briévement; ils ſont ſi incertains & ſi mal d'accord, que leurs ouvrages ne

peuvent nous ſervir pour éclaircir l'hiſtoire des ſimples.

Avicenne diſtingue la *zédoaire* du zérumbeth ; & établit deux eſpeces de *zédoaire*, l'une ſemblable à la racine de l'ariſtoloche, & l'autre qui croît avec le napel, & qui en eſt, ſelon lui, l'antidote.

Serapion, après avoir interprété le mot de *zérumbeth* par celui de *zédoaire*, dit qu'il reſſemble par ſes racines à celles de l'ariſtoloche ronde, & au gingembre par la couleur & le goût. Rhaſez confond la *zédoaire* & le zérumbeth : en un mot, les uns & les autres noms brouillent plutôt que de nous éclairer.

On trouve dans nos boutiques deux racines ſous le nom de *zédoaire* : l'une eſt longue, & l'autre eſt ronde.

Quelques-uns croient que ce ſont ſeulement différentes parties de la même racine. La *zédoaire* longue, *zedoaria longa*, eſt une racine tubéreuſe, compacte, de deux, trois, quatre pouces de longueur, de la groſſeur du doigt, finiſſant par les deux bouts en pointe mouſſe, cendrée au dehors, blanche en dedans, d'un goût âcre un peu amer, de peu d'odeur, mais agréable, douce, aromatique lorſqu'on la pile ou qu'on la mâche, & qui approche en quelque façon du camphre. On recherche celle qui eſt peſante, pleine, non ridée, un peu graſſe, viſqueuſe, odorante, & ſans trous.

La *zédoaire* ronde, *zédoaria rotunda*, reſſemble entiérement à la *zédoaire* longue, par ſa ſubſtance, ſon poids, ſa ſolidité, ſon goût & ſon odeur ; elle n'en differe que par la figure, car elle eſt ſphérique, de la grandeur d'un pouce, terminée quelquefois en une petite pointe, par laquelle elle a coutume de germer. On nous apporte l'une & l'autre *zédoaire* de la Chine, ſelon Garzias & Paul Herman. On trouve plus rarement la ronde dans les boutiques que la longue. Nous ignorons encore quelles plantes les produiſent.

Breynius & Rai ſoupçonnent que la *zédoaire* eſt la plante nommée *malan-kna*, H. Malab. *page 11, 17. Colchicum zeylanicum, flore violæ, odore & colore ephemeri*, de Herman, *Parad. Batt prod. 304.* Cette racine de Ceylan eſt bulbeuſe, épaiſſe d'un doigt, couverte d'une membrane coriace griſe en dehors, blanche en dedans, compacte & fibreuſe. Les bulbes qui lui ſont attachées, ſont au nombre de ſix, placées deux à deux les unes ſur les autres, liſſes, ovalaires, chevelues, compactes, graſſes, mucilagineuſes en dedans, mais qui piquent moins la langue.

Du ſommet de la racine, s'éleve une graine blanche, membraneuſe, dans laquelle ſont renfermées quatre ou cinq fleurs, portées ſur de longs pédicules. Ces fleurs ſont à trois, ou à ſix pétales ; elles ſont panachées de bleu, de blanc, de rouge, de pourpre & de jaune ; leur odeur eſt agréable, au deſſus même de celle de la violette ; elles ſortent de la terre avant les feuilles.

Après qu'elles ſont tombées, le calice ſe renfle & devient une capſule, dans laquelle ſont contenues des graines. Les feuilles ſont longues d'un empan, larges de trois ou quatre travers de doigt, odorantes comme celles du gingembre, liſſes & menues, d'un verd gai, ſoutenues ſur une courte queue, laquelle par une baſe large enveloppe la tige, & donne naiſſance à une côte qui traverſe la feuille dans toute ſa longueur ; les tiges ont à peine une coudée de haut.

Herman diſtingue une autre eſpece de *zédoaire* qu'il nomme *zedoaria zeylanica, camphorum redolens*, Harad-Kaha, *zeylanenſium*. Ses feuilles ſont pardeſſous d'un rouge pourpre obſcur ; leurs queues ſont faites en forme de quilles de vaiſſeau, & ſortent immédiatement de la racine, & non de la tige.

La *zédoaire* de nos boutiques étant diſtilée avec de l'eau commune, fournit une huile eſſentielle, denſe, épaiſſe, qui ſe fixe, & prend la figure du camphre le plus fin ; elle a donc une huile eſſentielle ſubtile, unie avec un ſel acide très-volatil, & l'union de ces deux ſubſtances, forme une réſine ſemblable au camphre. (*D. J.*)

ZEGA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, proche la ville de Valladolid. (*D. J.*)

ZEGZEG, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au midi du Niger, qui le ſépare du royaume de Caſſene.

Il eſt borné au midi par le royaume de Benin, au couchant par les déſerts, & au levant par le royaume de *Zanfara*. Il appartient au roi de Tombut. Les habitans demeurent dans de chétives cabanes. Son lieu principal, dont il prend le nom, eſt placé à 36, 40 de *longitude*, ſous les 14, 40, de *latitude ſeptentrionale*.

ZEIBAN, *(Géog. mod.)* iſle de la mer Rouge, & l'une des dépendances de l'Arabie heureuſe. Davity la met à 16 lieues de la côte d'Alep, ſous le 17 degré de *latitude ſeptentrionale*, & lui donne 30 lieues de long & 12 de large. *(D. J.)*

ZEIRITE, ſ. m. *terme de relation*; nom des princes arabes d'une dynaſtie qui a régné en Afrique. Cette dynaſtie fut fondée par Zeïre, l'an 362 de l'hégire, & dura juſqu'en 543.

ZEITON, *(Géogr. mod.)* ville de la Turquie européenne, dans la Janna, au fond d'un golfe de même nom proche la riviere d'Agriomela. Elle eſt bâtie ſur des côteaux. Il y a un château qui n'eſt habité que par des mahométans; mais dans la ville il y a des chrétiens & des turcs. *Long. 41; latit. 39, 12.*

Le golfe de *Zéiton*, appellé anciennement *Maliacus Sinus*, eſt au midi du golfe de Volo, ſur les confins de la Janna & de la Livadie. Il prend ſon nom de la ville, qui eſt placée dans le fond. *(D. J.)*

ZEITZ, *(Géogr. mod.)* en latin du moyen âge, *Mamilla*; petite ville d'Allemagne, au cercle de la Haute-Saxe, & au duché de Naumbourg, dans la Miſnie, ſur l'Eſter, à 12 lieues au ſud-eſt de Léipſick. Elle eſt preſque déſerte. Son évêché a été transféré à Naumbourg, & ſa tranſlation confirmée par le pape Jean XIX. *Longitude* ſuivant Caſſini, *29, 43, 45; latit. 51, 71.*

Herculicius (David), médecin & aſtrologue, naquit à *Zeitz*, en 1557, & mourut en 1636. Il gagna ſa vie à pratiquer la médecine, à écrire divers ouvrages en allemand, & à faire des horoſcopes; mais comme il ne manquoit pas d'eſprit, il ſe ménageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop faire connoître l'incertitude de ſon art. Sa maiſon & tout le recueil de ſes obſervations aſtrologiques (dont la perte n'eſt pas grande) périrent dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Stargard, le 7 d'Octobre 1635. *(D. J.)*

ZEKELITA, *(Géogr. mod.)* petite ville ou bicoque de la Haute-Hongrie, au comté de Kalo, ſur la riviere de Graſna, à 5 lieues de la ville de Graſna.

ZELA, *(Géogr. anc.)* ville de l'Aſie mineure, dans le Pont cappadocien, près du Lycus. Elle eſt appellée Ζηλα, *Zela, Orum* par Strabon, *l. XII, p. 569*, qui la fait capitale d'une contrée à laquelle elle donnoit ſon nom. Il y a, dit-il, dans la Zélitidie, une ville fortifiée nommée *Zela*, qui eſt décorée d'un temple dédié à la déeſſe Anaitis, & ſervi par quantité de ſacrificateurs, à la tête deſquels eſt un grand prêtre. Pline, *liv. VI, chap. iij*, parle de cette ville, & la nomme *Ziela*. Hirtius en traite aſſez au long, *Bell. Alexandr. chap. lxxij.* C'eſt, dit-il, une ville du Pont aſſez forte par ſa ſituation, étant bâtie ſur une éminence, qui, quoique ménagée par la nature, paroît un ouvrage de l'art, & deſtinée à en appuyer les murailles de toutes parts. Cette place eſt entourée de collines, entrecoupées de vallées; la plus haute de ces collines, qui ſe trouve comme jointe à la ville, eſt fameuſe dans le pays, par la victoire de Mithridate, par la défaite de Triarius, & par l'échec qu'y reçurent les troupes romaines. *(D. J.)*

ZÉLANDE, *ou* XÉLANDE (LA), *(Géog. mod.)* province des Pays-Bas, & l'une des ſept qui compoſent la république des Provinces-Unies; cette province conſiſte en pluſieurs iſles que forme l'Océan, avec des bras de l'Eſcaut & de la Meuſe: ces différens bras de mer ſéparent la *Zélande* du côté du nord des iſles de Hollande: l'Eſcaut du côté de l'orient, la ſépare du Brabant; & le Hont la ſépare de la Flandre; vers l'occident elle eſt bornée par l'Océan.

Le mot de *Zélande* ou *Zéélande*, ſignifie *terre de mer*, & ce nom convient fort à la ſituation du pays, qui a toujours été ſujet aux inondations. On ignore le nom des peuples qui habitoient anciennement cette région.

L'auteur de la chronique de la *Zélande* eſtime

ne que les Zélandois modernes ſont
is d'origine, & qu'ils deſcendent par-
ièrement des habitans de l'iſle de
ndre en Danemarck. L'hiſtoire nous
end du moins, que Rollon, duc des
ois, tint quelque temps ſous ſa puiſ-
e l'iſle de Walcheren & les iſles voi-
. On trouve auſſi dans la langue des
ndois des Pays-Bas, pluſieurs mots
ore uſités chez les Sélandois de Dane-
ck. Toutes ces raiſons réunies ont
que force pour appuyer l'opinion de
eur de la chronique de la *Zélande*.
e qu'il y a de plus ſûr, c'eſt que les
tans de cette province ne furent con-
is au chriſtianiſme que dans le ix ſiecle.
ſait auſſi qu'ils furent mis ſous le royau-
de Lothaire, qui eſt celui d'Auſtraſie:
enſuite, lorſque dans le dixieme ſiecle
comtes furent devenus propriétaires,
Zélandois faiſoient partie de la Flandre
mée *impériale*, parce qu'elle relevoit
'empire: delà vient que les empereurs
endoient être en droit de donner ce
s, comme ils le donnerent en effet,
ôt aux comtés de Hollande, tantôt
elui de Flandre. Robert dit le *Friſon*,
jouit durant quelque temps du comté
Hollande, ou de la Friſe citérieure,
endit maître des iſles de la *Zélande*,
laiſſa aux comtes de Flandre ſes héri-
s, nonobſtant les prétentions contraires
Hollandois.

Enſuite la *Zélande* ayant paſſé au pouvoir
Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne,
ſuccéda à Jaqueline de Baviere, morte
enfans en 1433, les deux provinces
Hollande & de *Zélande* ne firent plus
un ſeul corps. Les comtes de Hollande
ent ſeuls le titre de comte de *Zélande*,
ils laiſſerent le pays à leurs ſucceſſeurs,
t les princes de la maiſon d'Autriche
iterent.

Enfin ſous Philippe II, les Zélandois
ouerent le joug de ſa domination, &
onfédérerent avec les Provinces-Unies
Pays-Bas, qui furent reconnues libres
ouveraines en 1648, par le premier
icle du traité de Munſter.

J'ai dit ci-deſſus que la province de
lande conſiſtoit en pluſieurs iſles; on
compte quinze ou ſeize, dont la plupart
ſont aſſez petites. Les principales ſont Walcheren, Duyveland, Nord-Beveland, Zuyd-Beveland, Ter-Tolen, Schowen, Gorée, & Voorn.

Ce pays abonde en pâturages, & produit du bled excellent. Il ne manque d'ailleurs de rien par ſon commerce maritime; cependant l'étendue de ſon territoire n'eſt que d'environ 40 lieues. Ses villes principales ſont Middelbourg, Fleſſingue, Vere, Ter-Tolen & Ziriczée. On compte en tout huit villes murées, & cent deux villages, ſans pluſieurs autres, qui ont été englouris par diverſes inondations, ſurtout par celles des années 1304 & 1309.

La *Zélande* ſe gouverne ſur le même pié que la Hollande. L'aſſemblée des états eſt compoſée des députés de la nobleſſe & des ſix villes principales. Mais comme toutes les anciennes familles nobles ſont éteintes, Guillaume, prince d'Orange, mort roi d'Angleterre, compoſoit ſeul l'ordre de la nobleſſe, ſous le nom de premier noble de *Zélande*; & ſon député avoit la premiere place dans cette aſſemblée, au conſeil d'état & à la chambre des comptes.

On diviſe ordinairement la *Zélande* en deux parties, qui ſont l'occidentale en deçà de l'Eſcaut, & l'orientale au delà de l'Eſcaut. L'occidentale, qui s'étend le plus vers la Flandre, comprend les iſles de Walcheren, de Nord & Zuyd-Beveland, & de Wolverdyck: l'orientale, qui eſt la moindre & la plus avancée vers la Hollande, contient les iſles de Schowen, Duyveland & Ter-Tolen. Toutes ces iſles, étant ſituées dans un terrein fort bas, ſeroient dans un continuel péril d'être ſubmergées, ſi elles n'étoient défendues contre l'impétuoſité des flots par des dunes, & par des hautes digues, entrelacées de joncs & de bois de charpente, dont le vuide eſt rempli de pierres. Le tout eſt entretenu avec beaucoup de ſoin & de dépenſe.

Depuis que la *Zélande* eſt devenue libre & ſouveraine, les ſciences y fleuriſſent d'une maniere brillante; c'eſt ce dont on peut juger par l'ouvrage de Pieter de la Rue, intitulé *gelletterd Zéeland*, &c. Middelbourg 1734, *in*-4°. & depuis augmenté en 1741, *in*-4°. On trouvera dans cette

belle bibliographie tous les ſavans qui ſont nés dans cette province, & les ouvrages qu'ils ont mis au jour. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZELATEURS *ou* ZELÉS, ſ. m. pl. (*H. ſt. eccléſ.*) nom qu'on donna à certains juifs qui parurent dans la Judée vers l'an 66 de l'ere vulgaire, & quatre ou cinq ans avant la priſe de Jéruſalem par les Romains.

Ils prirent le nom de *zélateurs*, à cauſe du zele mal-entendu qu'ils prétendoient avoir pour la liberté de leur patrie. On leur donna auſſi vers le même temps le nom de *ſicaires* ou d'*aſſaſſins*, à cauſe des fréquens aſſaſſinats qu'ils commettoient avec des dagues nommées en latin *ſica*. On croit que ce ſont les mêmes qui ſont nommés *hérodiens* dans ſaint Matthieu, *ch. xxij*, ℣. *16*, & dans ſaint Marc, *chap. xij*, ℣. *13*. Ils étoient diſciples de Judas le galiléen, & ſe retirerent pour la plupart pendant le ſiege dans Jéruſalem, où ils exercerent les plus étranges barbaries, comme on peut le voir dans l'hiſtorien Joſeph.

ZELDALES (LES), (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle-Eſpagne, & dans la province de Chiapa. Le pays qu'ils habitent eſt, pour la plus grande partie, haut & montagneux, mais fertile en cochenille, en maïs, en miel, en cacao, & propre à nourrir du bétail. (*D. J.*)

ZELE *de religion*, (*Chriſtianiſme.*) attachement pur & éclairé au maintien & au progrès du culte qu'on doit à la Divinité.

Le *zele de religion* eſt extrêmement louable, quand il eſt de cette eſpece, plein de douceur, & formé ſur le modele dont Jeſus-Chriſt nous a donné l'exemple; mais quand le *zele* eſt faux, aveugle & perſécuteur, c'eſt le plus grand fléau du monde. Il faut honorer la Divinité, & jamais ſonger à la venger. On ne ſauroit trop obſerver, qu'il n'y a rien ſur quoi les hommes ſe trompent davantage, que dans ce qui regarde le *zele de religion*. Tant de paſſions ſe cachent ſous ce maſque, & il eſt la ſource de tant de maux, qu'on a été juſqu'à dire, qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le bonheur du genre humain, qu'on ne l'eût pas mis au nombre des vertus chrétiennes. En effet, pour une fois qu'il peut être louable on le trouvera cent fois criminel; il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſqu'il opere avec une égale violence dans toutes ſortes de religions, quelque oppoſées qu'elles ſoient les unes aux autres, & dans toutes les ſubdiviſions de chacune d'elles en particulier.

Abdas, évêque dans la Perſe, au temps de Théodoſe le jeune, fut cauſe, par ſon *zele* inconſidéré, d'une très-horrible perſécution qui s'éleva contre les chrétiens. Ils jouiſſoient dans la Perſe d'une pleine liberté de conſcience, lorſque cet évêque s'émancipa de renverſer un des temples où l'on adoroit le feu. Les mages s'en plaignirent d'abord au roi, qui fit venir Abdas; & après l'avoir cenſuré fort doucement, il lui ordonna de faire rebâtir ce temple. Abdas ne voulut pas s'y prêter; quoique le prince lui eût déclaré, qu'en cas de déſobéiſſance, il feroit démolir toutes les égliſes des chrétiens. Il exécuta cette menace, & abandonna les fideles à la merci de ſon clergé, qui n'ayant vu qu'avec douleur la tolérance qu'on leur avoit accordée, ſe déchaîna contr'eux avec beaucoup de furie. Abdas fut le premier martyr qui périt dans cette rencontre; il fut, dis-je, le premier martyr, ſi l'on peut ainſi nommer un homme qui par ſa témérité, expoſa l'Egliſe à tant de malheurs. Les chrétiens qui avoient déja oublié l'une des principales parties de la patience évangélique, recoururent à un remede qui cauſa un autre déluge de ſang. Ils implorerent l'aſſiſtance de Théodoſe; ce qui alluma une longue guerre entre les Romains & les Perſes. Il eſt vrai que ceux-ci eurent le déſavantage; mais étoit-on aſſuré qu'ils ne battroient pas les Romains, & que par le moyen de leurs victoires, la perſécution particuliere des chrétiens de Perſe ne deviendroit pas générale ſur les autres parties de l'égliſe? Voilà ce que le *zele* indiſcret d'un ſeul particulier peut produire. A peine trente ans ſuffirent à la violence des perſécuteurs!

Abdas, ſimple particulier, & ſujet du roi de Perſe, avoit ruiné le bien d'autrui; & un bien d'autant plus privilégié, qu'il appartenoit à la religion dominante; c'étoit

une mauvaiſe excuſe, de dire que le temple qu'il auroit fait rebâtir, auroit ſervi à l'idolâtrie : car ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet uſage, & il n'auroit pas été reſponſable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il appartenoit. D'ailleurs, perſonne ne peut ſe diſpenſer de cette loi de la religion naturelle : » Il faut réparer » par reſtitution ou autrement le dommage » qu'on a fait à ſon prochain. »

Enfin, quelle comparaiſon y avoit-il entre la conſtruction d'un temple, ſans lequel les Perſes n'auroient pas laiſſé d'être auſſi idolâtres qu'auparavant, & la deſtruction de pluſieurs égliſes chrétiennes ? Il falloit donc prévenir ce dernier mal par le premier, puiſque le prince en laiſſoit la reſſource au choix de l'évêque. Voilà pour le *zele* inconſidéré. Si quelquefois il peut être excuſé, il ne faut jamais le louer, ce ſeroit rendre à l'infirmité humaine un hommage qui n'eſt dû qu'à la ſageſſe ; la qualité des perſonnes, & leurs meilleures intentions, ne changent point le mal en bien.

Si maintenant nous ſuivions l'hiſtoire cruelle des effets du *zele* deſtructeur, nous la trouverions remplie de tant de ſcenes tragiques, de tant de meurtres & de carnage, qu'aucun fléau ſur la terre n'a jamais produit tant de déſaſtres.

Triſtius haud illo monſtrum, nec ſævior ulla
Peſtis & ira Deûm ſtygiis ſeſe extulit undis.

Æneid. *l. III. v. 214.*

Les annales de l'égliſe fourmillent de traits apochryphes de ce genre, qui ont fait au chriſtianiſme une ſi grande plaie, qu'il n'en guériroit point, ſi la main qui l'a fondé ne le ſauvoit elle-même. Liſez bien l'hiſtoire, & vous trouverez que les plus grands princes du monde ont eu plus à craindre les paſſions d'un faux *zele*, que les armes de tous leurs ennemis.

Si tout zélateur examinoit bien ſa conſcience, elle lui apprendroit ſouvent que ce qu'il nomme *zele* pour ſa religion, n'eſt, à le bien peſer, qu'orgueil, intérêt, aveuglement ou malignité. Un homme qui ſuit des opinions reçues, mais différentes de celles d'un autre, s'éleve au deſſus de lui dans ſon propre jugement ; cette ſupériorité imaginaire excite ſon orgueil & ſon *zele*. Si ce *zele* étoit véritable & légitime, il ſeroit plus animé contre un mauvais citoyen, que contre un hérétique, puiſqu'il y a divers cas qui peuvent excuſer ce dernier devant le ſouverain juge du monde, au lieu qu'il n'y en a point qui puiſſe diſculper l'autre.

J'aime à voir un homme zélé pour l'avancement des bonnes mœurs, & l'intérêt commun du genre humain ; mais lorſqu'il emploie ſon *zele* à perſécuter ceux qu'il lui plaît de nommer *hétérodoxes*, je dis, ſur la bonne opinion qu'il a de ſa créance & de ſa piété, que l'une eſt vaine, & que l'autre eſt criminelle. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZELE, (*Critiq. ſacr.*) ce mot ſe prend en pluſieurs ſens dans l'Ecriture. Il ſignifie une ardeur pour quelque choſe. Phinée étoit plein de *zele* contre les méchans qui violoient la loi du Seigneur, *nomb. xxv*, 13. Il déſigne l'envie ; les Juifs ſont remplis d'envie, *Act. xiij*, 45. ἐπλήσθησαν ζήλου. Il veut dire la jalouſie, *Prov. vj*, 34, la jalouſie (*zelus*) du mari n'épargne point l'adultere dans ſa vengeance. *L'oreille jalouſe entend tout*, Sage, *j*, 10, c'eſt Dieu qui s'appelle *un Dieu jaloux*. *L'idole du zele*, Ezech. *viij*, 5, c'eſt ou l'idole de Baal, qui avoit été placée dans le temple du Seigneur, ou c'eſt celle d'Adonis ; quelques interpretes croient auſſi que le prophete Ezéchiel entend par *idole du zele*, toutes ſortes d'idoles en général, dont le culte allume le *zele* de Dieu contre leurs adorateurs. (*D. J.*)

ZELE, *jugement de*, (*Critiq. ſacr.*) *Voyez* JUGEMENT *de zele*. (*D. J.*)

ZELEIA, (*Géog. anc.*) ζέλεια, ville de l'Aſie mineure, en Troade, au pié du mont Ida, dans le territoire des Cyzicéniens, auxquels *Zeleia* appartenoit. Strabon dit qu'il y avoit eu dans cette ville un oracle, mais qu'il ne parloit plus de ſon temps. (*D. J.*)

ZELEM, ſ. m. (*Mat. méd. des Arab.*) nom donné par Avicenne & autres Arabes, à un fruit commun de leur temps en Afrique, extrémement recherché par les habi-

tans, & nommé par quelques-uns *le poivre des noirs*. Avicenne dit que le *Zelem* étoit une ſemence graſſe, de la groſſeur d'un pois chiche, fort odorante, jaune en dehors, blanche en dedans, & qu'on apportoit de Barbarie. *(D. J.)*

ZELL, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne au cercle de la Baſſe-Saxe, dans le duché de Lunebourg, ſur l'Aller, & chef-lieu d'un duché auquel elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée à onze lieues de Hildesheim, à treize de Lunebourg, & à quatorze de la ville de Brunſwick. C'eſt une place défendue par un château, où les ducs de *Zell* faiſoient jadis leur réſidence. Cette ville, ainſi que le Duché, a été réunie à l'électorat d'Hanovre. *Long. 27, 55; latit. 52, 43.*

Reinbeck (Jean-Guſtave), théologien de la confeſſion d'Augsbourg, naquit à *Zell* en 1682, & mourut en 1741. Il eſt connu par un livre contre le concubinage, & par des conſidérations ſur la confeſſion d'Augsbourg, en quatre volumes *in-8°*. Ces deux ouvrages ſont en Allemand; ſes ſermons ſur divers ſujets, ont été imprimés à Berlin, dans la même langue, & forment pluſieurs volumes. *(D. J.)*

ZELL, *(Géog. mod.)* petite ville impériale d'Allemagne, dans la Suabe, au pays d'Ortnaw, ſur la riviere de Nagole, à ſept lieues au midi de Bade. Elle eſt ſous la protection de la maiſon d'Autriche. *Long. 25, 46; latit. 48, 20. (D. J.)*

ZELL, *lac*, *(Géog. mod.)* lac d'Allemagne, ſur les confins de la Suabe & de la Suiſſe, au deſſus du lac de Conſtance, dont il fait partie. Il eſt formé par le Rhin, & renferme l'iſle & l'abbaye de Reychenaw. *(D. J.)*

ZEMBLE, LA NOUVELLE, *(Géogr. mod.)* vaſte pays ſitué dans l'océan ſeptentrional, au nord de la Moſcovie, dont il eſt ſéparé en tout ou en partie par le détroit de Weigats. Le mot *nouvelle zemble*, qui veut dire *nouvelle terre*, a été donné à ce pays par les Ruſſes. La découverte en a été faite, en 1642, par le navigateur Abel Taſman.

L'an 1725 la Czarine Catherine envoya le capitaine Béering, qui navigea vers l'Océan ſeptentrional, & qui étant de retour de Kamtſchatka, dans la mer du Japon, à Petersbourg, en 1730, rapporta qu'il avoit trouvé un paſſage au nord eſt, par lequel on pourroit aller du détroit de Weigats au Japon, à la Chine, & aux Indes orientales, ſi les neiges n'y mettoient un obſtacle invincible pendant la plus grande partie de l'année; ce rapport a été confirmé par des relations poſtérieures. Comme la *nouvelle Zemble* n'eſt pas jointe à la terre ferme, du moins dans ſa partie méridionale, on croit qu'elle tient par les glaces au Spitzberg, & que les premiers habitans de l'Amérique, peuvent y avoir paſſé de notre continent par cette voie.

Quoi qu'il en ſoit, la *nouvelle Zemble* s'étend dans ſa partie méridionale, le long des côtes ſeptentrionales de la Ruſſie & de la Tartarie moſcovite, ou pays des Samoyedes, dont elle eſt ſéparée par le détroit de Weigats, qui eſt preſque toujours glacé, en ſorte qu'on peut y aller ſur la glace.

Dans cette partie méridionale, près des bords où l'Oby a de la peine à rouler ſes flots glacés, l'humanité revêtue de la forme la plus groſſiere, privée du ſoleil, n'eſt qu'à demi animée. Là, cette race brute, retirée dans des caveaux, à l'abri de la ſaiſon terrible de l'hiver, prend une triſte nourriture près d'un feu languiſſant, & ſommeille entourée de fourrures. Ces êtres infortunés ne reſpirent ni la tendreſſe, ni les chants, ni le badinage; ils ne connoiſſent dans la nature que des ours leurs alliés, qui errent au dehors de leurs taneres, juſqu'à ce qu'enfin un jour reſſemblant à l'aurore, jette un long crépuſcule ſur leurs champs, & appelle à la chaſſe ces ſauvages armés de leur arc.

Les habitans de cette partie méridionale de la *nouvelle Zemble*, ſont des hommes de petite taille, & qui ont les cheveux noirs; ils ſont baſanés & vêtus de peaux de veaux marins, ou de pingoins, qui ſont de grands oiſeaux; ils vivent de chaſſe & de pêche, & adorent le ſoleil & la lune; ils ſe retirent l'hiver dans de petites huttes ſous terre, & ſont viſités en été par les Samoyedes qui habitent le long de la côte de la mer Glaciale, au nord de la Sibérie.

Voilà pour la partie méridionale de la *nouvelle Zemble*. La partie ſeptentrionale eſt abſolument inhabitée, parce qu'elle eſt couverte de neiges & de glaces éternelles; ce n'eſt même que dans la partie méridionale qu'on voit des ours blancs; mais les curieux ſeront bien aiſes de trouver ici quelques remarques que firent les Hollandois, lorſqu'ils navigerent dans cette partie de la zone glaciale.

Le 13 juin 1594, à environ ſix milles de la *nouvelle Zemble*, où le ſoleil ne ſe couchoit point, ils meſurerent ſa moindre hauteur à minuit, & trouverent 73 degrés 25 minutes de latitude.

D'autres obſerverent, le même jour, mais à 77 degrés 20 minutes de latitude, quantité de glaces dont la mer ſembloit couverte, autant que la vue pouvoit s'étendre du haut du mât de perroquet.

Le 21 Août, ils ne purent paſſer le détroit de Weigats, à cauſe de la quantité de glaces qui venoient de la mer de Tartarie pendant tout l'été; de ſorte qu'ils furent obligés de revenir ſans rien faire.

Dans un autre voyage, ils trouverent, le 5 juin, la hauteur méridienne d'un degré au nord, d'où leur latitude étoit de 74 degrés, & la mer étoit couverte de glaces.

Le 19 juin, ils trouverent par la hauteur du ſoleil, qu'ils étoient à 80 degrés 11 minutes de latitude, vers le Groenland ou le Spitzberg. Les Anglois examinerent les côtes à 82 degrés de latitude; mais ils trouverent la mer bordée de tant de glaces, qu'elle paroiſſoit être une partie de la terre, quoique dans le milieu de l'été; & il y avoit au deſſus de la mer une nuée épaiſſe, ou des vapeurs groſſieres, qui les empêchoient de découvrir de loin.

Le 11 août 1596, à 66 degrés de latitude, vers la *nouvelle Zemble*, ils trouverent que la glace atteignoit juſqu'au nord de la mer; & le vingt-ſeptieme jour leur vaiſſeau étoit tellement environné de glaces, qu'ils furent contraints d'y paſſer l'hiver ſans voir le ſoleil.

Le 26 ſeptembre, le froid fut ſi violent qu'ils ne pouvoient le ſupporter, & les neiges tomboient conſtamment; la terre étoit tellement priſe par la gelée, qu'on ne pouvoit y creuſer, ni même l'amollir avec le feu.

Le premier octobre, le ſoleil parut un peu ſur l'horizon, au méridien du ſud, & la pleine lune étoit élevée vers le nord, & on la vit faire le tour de l'horizon.

Le 2 novembre, on vit le ſoleil ſe lever au ſud-ſud-eſt, quoiqu'il ne parût pas entiérement, mais il courut dans l'horizon juſqu'au ſud-ſud-oueſt.

Le 3 novembre, le ſoleil ſe leva au ſud-quart-à-l'eſt, c'eſt-à-dire en partie ſeulement, quoiqu'on le pouvoit voir tout entier du haut du grand mât.

Le 4 novembre, quoique le temps fût calme & clair, on ne vit point le ſoleil; mais la lune, qui étoit alors dans ſon plein, fut apperçue pendant des jours entiers; le froid fut très-violent, & après cela le feu ne pouvoit les échauffer; les neiges & les vents régnoient avec furie.

Les 9, 10 & 11 décembre, l'air fut clair, mais ſi froid, que notre hiver le plus rude ne peut pas lui être comparé, & les étoiles étoient ſi brillantes, que c'étoit un charme de leur voir faire leur révolution.

Le ſoleil ne parut pas pendant tout ce temps, cependant il y eut du crépuſcule, ſur-tout du côté du ſud: car ils ont une petite clarté à douze heures, ce qui fait le jour en hiver.

Le 13 janvier, le temps fut clair, & depuis ils remarquerent une augmentation ſenſible dans le crépuſcule, & quelque diminution du froid.

Le 24 janvier, l'air fut encore pur & clair, & alors ils commencerent à voir l'extrémité du diſque du ſoleil au ſud, & enſuite il parut tout entier ſur l'horizon.

Le 2 mai, il s'éleva un vent violent qui écarta les glaces de certains endroits; ils eurent en mer un peu de chaleur pendant quelques jours, mais le plus ſouvent des vents froids, de la neige, & de la pluie.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces obſervations, c'eſt que le ſoleil les quitta le 2 novembre, tandis que, ſuivant les loix de la réfraction, qui fait paroître le ſoleil dix-neuf jours plutôt, il n'auroit pas dû les quitter encore. La différence de l'ath-

moſphere peut bien y avoir contribué : car le ſoleil arrivant à l'horizon, après une abſence de trois mois, l'air y étoit plus épais & plus groſſier qu'il n'étoit l'année précédente, quand le ſoleil eut été long-temps ſous l'horizon. Cependant Varénius doute que la diverſité de l'air pût le faire diſparoître tant de jours trop tôt ; & ceux qui paſſerent l'hiver au Spitzberg, en 1634, firent des obſervations différentes ; car le ſoleil les quitta alors le 9 octobre, & après une longue abſence, il reparut le 13 février 1634, & ces deux jours ſont preſque à égale diſtance du 11 de décembre. Dans la derniere de ces deux obſervations, on a pu ſe tromper facilement de quelques jours ; car les obſervateurs étant dans leur lit, ne virent point lever le ſoleil les 10, 11 & 12 de février ; ou bien les nuages & les pluies purent les empêcher de le voir. *Géogr. de Varénius.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZEMBROW, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au palatinat de Czersko, à dix lieues de la ville de Bielsko, vers le couchant. (*D. J.*)

ZEMIA, ſ. f. (*Littérat.*) ζημία, ce mot grec déſignoit en général chez les Athéniens, toute eſpece de punition ; mais il ſe prend auſſi pour une amende pécuniaire, différente ſuivant la faute. Potter. *Archæol. græc. tom. I, p. 129.*

ZEMIDAR *ou* JEMIDAR, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan ou dans l'empire du grand mogol, aux officiers de cavalerie ou d'infanterie, & quelquefois à des perſonnes diſtinguées qui s'attachent aux miniſtres & aux grands de l'état.

ZEMPHYRUS, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre précieuſe que les modernes connoiſſent ſous le nom de *ſaphir*, & non le *ſaphirus* des anciens, qui étoit le lapis lazuli.

ZEMPLYN, ZEMBLYN *ou* ZEMLIN, (*Géog. mod.*) petite ville de la Haute-Hongrie, capitale d'un petit pays du même nom, ſur la riviere de Bodrog, à cinq milles au ſud-eſt de Caſſovie, & à ſix au nord de Tokay. *Long. 39, 12 ; latit. 48, 35.*

ZEMME, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. Tavernier dit que les géographes du pays la marquent à 99d. 14′. de *long.* ſous les *38, 35* de *latit.*

ZEMPOALA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au dioceſe de Tlaſcala, à deux lieues du golfe de Mexique.

ZEMZEM, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom d'une fontaine qui ſe trouve à la Mecque, & qui eſt un objet de vénération pour tous les mahométans ; elle eſt placée à côté de la Caaba, c'eſt-à-dire, du temple, qui, ſuivant les traditions des Arabes, étoit autrefois la maiſon du patriarche Abraham ; ils croient que cette ſource eſt la même qu'un ange indiqua à Agar, lorſque ſon fils Iſmaël fut prêt à périr de ſoif dans le déſert.

La fontaine de *zemzem* eſt placée ſous une coupole, où les pélerins de la Mecque vont boire ſon eau avec grande dévotion. On la tranſporte en bouteilles dans les états des différens princes, ſectateurs de la religion de Mahomet, elle y eſt regardée comme un préſent conſidérable, à cauſe des vertus merveilleuſes que l'on lui attribue, tant pour le corps que pour l'ame ; non ſeulement elle guérit de toutes les maladies, mais encore elle purifie de tout péché.

ZENADECAH, ſ. m. *terme de Relation ;* nom donné à des ſectaires mahométans, qui avoient embraſſé la ſecte de *ravendiach*, dont le chef ſe nommoit *Ravendi.* Ils croyoient à la métempſycoſe, & tâcherent en vain de perſuader à Almanſor, ſecond kalife abbaſſide, que l'eſprit de Mahomet avoit paſſé dans ſa perſonne : bien-loin d'accepter les honneurs divins, qu'en conſéquence ils vouloient lui rendre, il punit ſévérement leur baſſe flatterie. (*D. J.*)

ZENDA VESTA, ſ. m. (*Philoſ. & Antiq.*) cet article eſt deſtiné à réparer les inexactitudes qui peuvent ſe rencontrer dans celui où nous avons rendu compte de la philoſophie des Parſis en général, & de celle de Zoroaſtre en particulier. C'eſt à M. Anquetil que nous devons les nouvelles lumieres que nous avons acquiſes ſur un objet qui devient important par ſes

liaiſons avec l'hiſtoire des Hébreux, des Grecs, des Indiens, & peut-être des Chinois.

Tandis que les hommes traverſent les mers, ſacrifient leur repos, la ſociété de leurs parens, de leurs amis, de leurs concitoyens, & expoſent leur vie pour aller chercher la richeſſe au delà des mers, il eſt beau d'en voir un oublier les mêmes avantages & courir les mêmes périls, pour l'inſtruction de ſes ſemblables & la ſienne. Cet homme eſt M. Anquetil.

Le *zenda veſta* eſt le nom commun ſous lequel on comprend tous les ouvrages attribués à Zoroaſtre.

Les miniſtres de la religion des Parſis ou ſectateurs modernes de l'ancienne doctrine de Zoroaſtre ſont diſtingués en cinq ordres, les erbids, les mobids, les deſtours, les deſtours mobids, & les deſtours de deſtours.

On appelle *erbid* celui qui a ſubi la purification légale, qui a lu quatre jours de ſuite, ſans interruption, le izeſchné & le vendidad, & qui eſt initié dans les cérémonies du culte ordonné par Zoroaſtre.

Si après cette eſpece d'ordination l'erbid continue de lire en public les ouvrages du zend qui forment le rituel, & à exercer les fonctions ſacerdotales, il devient mobid; s'il n'entend pas le *zenda veſta*, s'il ſe renferme dans l'étude de la loi du zend & du pehlvi, ſans exercer les fonctions de miniſtre, il eſt appellé *deſtour*. Le deſtour mobid eſt celui qui réunit en lui les qualités du mobid & du deſtour; & le deſtour de deſtours eſt le premier deſtour d'une ville ou d'une province. C'eſt celui-ci qui décide des cas de conſcience & des points difficiles de la loi. Les Parſis lui paient une ſorte de dîme eccléſiaſtique. En aucun lieu du monde les choſes céleſtes ne ſe diſpenſent gratuitement.

Arrivé à Surate, M. Anquetil trouva les Parſis diviſés en deux ſectes animées l'une contre l'autre du zele le plus furieux. La ſuperſtition produit par-tout les mêmes effets. L'une de ces ſectes s'appelloit celle des *anciens croyans*, l'autre celle des *réformateurs*. De quoi s'agiſſoit-il entre ces ſectaires, qui penſerent à tremper toute la contrée de leur ſang? De ſavoir ſi le *penon*, ou la piece de lin de neuf pouces en quarré que les Parſis portent ſur le nez en certains temps, devoit ou ne devoit pas être miſe ſur le nez des agoniſans. *Quid rides? mutato nomine de te fabula narratur?*

Que produiſit cette diſpute? Ce que les héréſies produiſent dans tous les cultes. On remonte aux ſources & l'on s'inſtruit. Les anciens livres de la loi des Parſis furent feuilletés. Bientôt on s'apperçut que les miniſtres avoient abuſé de la ſtupidité des peuples, pour l'accabler de purifications dont il n'étoit point queſtion dans le zend, & que cet ouvrage avoit été défiguré par une foule d'interprétations abſurdes. On ſe doute bien que ceux qui oſerent révéler aux peuples ces vérités, furent traités de *novateurs* & d'*impies*. A ces diſputes il s'en joignit une autre ſur le premier jour de l'année. Un homme de bien auroit en vain élevé la voix, & leur auroit crié: « eh, mes » freres, qu'importe à quel jour l'année » commence? elle commencera heureu- » ſement aujourd'hui, demain, pourvu » que vous vous aimiez les uns les autres, » & que vous ayiez de l'indulgence pour » vos opinions diverſes. Croyez-vous que » Zoroaſtre n'eût pas déchiré ſes livres, » s'il eût penſé que chaque mot en devien- » droit un ſujet de haine pour vous? » Cet homme de bien n'auroit été entendu qu'avec horreur.

M. Anquetil profita de ces diviſions des Parſis pour s'inſtruire & ſe procurer les ouvrages qui lui manquoient. Bientôt il ſe trouva en état d'entreprendre en ſecret une traduction de tous les livres attribués à Zoroaſtre. Il ſe forma une idée juſte de la religion des Parſis; il entra dans leurs temples qu'ils appellent *derimers*, & vit le culte qu'ils rendent au feu.

L'enthouſiaſme le gagna; il jeta ſes vues ſur le ſanskret, & il ſongea à ſe procurer les quatre vedes; les quatre vedes ſont des ouvrages que les bramines prétendent avoir été compoſés, il y a quatre mille ans, par Kreſchnou. Ils ſe nomment le *ſamveda*, le *ridjouveda*, l'*atharnaveda* & le *raghouveda*. Le premier eſt le plus rare. Il y avoit une bonne traduction de ces livres faite par Abulfazer, miniſtre d'Akbar, il y a

environ deux cents ans, que M. Anquetil ne négligea pas. Il ſe procura des copies de trois vocabulaires ſanskretains, l'amerkoſch, le viakkeren & le nammala. Les deux premiers ſont à l'uſage des bramines; le dernier eſt à l'uſage des ſciouras. Il conféra avec les principaux deſtours des lieux qu'il parcourut; & il démontra par ſes travaux infinis qu'il n'y a nulle comparaiſon à faire entre la conſtance de l'homme de bien dans ſes projets & celle du méchant dans les ſiens.

Il apprit des auteurs modernes que la doctrine de Zoroaſtre avoit été originairement diviſée en vingt & une parties; il y en avoit ſept ſur la création & l'hiſtoire du monde, ſept ſur la morale, la politique & la religion, & ſept ſur la phyſique & l'aſtronomie.

C'eſt une tradition générale parmi les Parſis qu'Alexandre fit brûler ces vingt & un livres, après ſe les être fait traduire en grec. Les ſeuls qu'on put conſerver, ſont le vendidad, l'izeſchné, le wiſpered, les jeſchts & les neaeſchs. Ils ont encore une traduction pehlvique, originale du zend, & un grand nombre de livres de prieres, qu'ils appellent *nerengs*, avec un poëme de cent vingt vers, appellé *barzournama*, ſur la vie de Rouſtoun, fils de Zoroaſtre, de Sſorab, fils de Rouſtoun, & de Barzour, fils de Sſorab.

Ce qui reſte des ouvrages de Zoroaſtre, traite de la matiere, de l'univers, du paradis terreſtre, de la diſperſion du genre humain & de l'origine du reſpect que les Parſis ont pour le feu, qu'ils appellent *athro-Ehoremeſdaopothre*, fils de Dieu. Il y rend compte de l'origine du mal phyſique & moral, du nombre des anges à qui la conduite de l'univers eſt confiée, de quelques faits hiſtoriques, de quelques rois de la premiere dynaſtie, & de la chronologie des héros de Sſillan & Zabouleſtan. On y trouve auſſi des prédictions, des traits ſur la fin du monde & ſur la réſurrection, d'excellens préceptes moraux, & un traité des rites & cérémonies très-étendu. Le ſtyle en eſt oriental, des répétitions fréquentes, peu de liaiſons, & le ton de l'enthouſiaſme & de l'inſpiré. Dieu eſt appellé dans le zend *Menioſſepeneſte*, & dans le pelhvi, *Madonnadaſzouni* ou *l'être abſorbé dans ſon excellence*. Le texte des vingt & une parties ou nosks du légiſlateur Parſis s'appelle *l'aveſta* ou *le monde*. Il eſt dans une langue morte tout-à-fait différente du pehlvi & du parſique. Les plus ſavans deſtours ne diſent rien de ſatisfaiſant ſur ſon origine. Ils croient à la miſſion divine de Zoroaſtre. Ils aſſurent qu'il reçut la loi de Dieu même, après avoir paſſé dix ans au pié de ſon trône. M. Anquetil conjecture qu'il la compoſa retiré avec quelques collegues habiles entre des rochers écartés; conjecture qu'il fonde ſur la dureté montagnarde & ſauvage du ſtyle. L'alphabet ou les caracteres de l'aveſta s'appellent *zend*. Ils ſont nets & ſimples; on en reconnoît l'antiquité au premier coup d'œil. Il penſe que le pehlvi, langue morte, a été le véritable idiome des Parſis, qui en attribuent l'invention à Kaio-Morts, le premier roi de leur premiere dynaſtie. Le caractere en eſt moins pur & moins net que le zend.

Le pahzend eſt un idiome dont il ne reſte que quelques mots conſervés dans les traductions pehlviques.

L'aveſta eſt la langue des temps de Zoroaſtre, il l'apporta des montagnes; les Parſis ne la connoiſſoient pas avant lui. Le pehlvi eſt la langue qu'ils parloient de ſon temps; & le pahzend eſt l'aveſta corrompu dont il leur recommanda l'uſage pour les diſtinguer du peuple; le pahzend eſt à l'aveſta ce que le ſyriaque eſt à l'hébreu. *Mereod* dans l'aveſta ſignifie *il a dit*, & c'eſt *meri*, dans pahzend. L'alphabet du pahzend eſt compoſé du zend & du pehlvi.

Les manuſcrits ſont de lin ou de coton enduit d'un vernis ſur lequel on diſcerne le trait le plus léger.

Le vendidad ſade eſt un *in fol.* de 560 pages. Le mot *vendidad* ſignifie *ſéparé du diable*, contraire aux maximes du diable, ou l'objet de ſa haine. *Sade* ſignifie *pur* & *ſans mêlange*. C'eſt le nom qu'on donne aux livres zend, qui ne ſont accompagnés d'aucune traduction pehlvique.

Le vendidad contient, outre ſa matiere propre, les deux traités de Zoroaſtre appellés *l'izeſchné* & le *wiſpered*; parce que le miniſtre

miniſtre qui lit le [illegible], eſt obligé de lire en même tem[illegible] ces [illegible]ix autres livres qu'on a pour cet [illegible] : divi[illegible]en leçons.

Le vendidad proprement dit, eſt le vingtieme traité de Zoroaſtre. C'eſt un dialogue entre Zoroaſtre & le dieu Ormuſd qui répond aux queſtions du légiſlateur.

Ormuſd eſt défini dans cet ouvrage, l'être pur, celui qui récompenſe, l'être abſorbé dans ſon excellence, le créateur, le grand juge du monde, celui qui ſubſiſte par ſa propre puiſſance.

L'ouvrage eſt diviſé en 22 chapitres appellés *fargards*; chaque chapitre finit par une priere qu'ils appellent *Eſchem vohou*, pure, excellente. Cette priere commence par ces mots. « Celui qui fait le » bien, & tous ceux qui ſont purs, iront » dans les demeures de l'abondance qui » leur ont été préparées. » Les deux premiers chapitres, & le cinquieme & dernier contiennent quelques faits hiſtoriques, la baſe de la foi des Parſis; le reſte eſt moral, politique & liturgique.

Dans le premier chapitre Ormuſd raconte à Zoroaſtre qu'il avoit créé ſeize cités également belles, riches & heureuſes; que Ahriman, le diable ſon rival, fut la cauſe de tout le mal; & que chacune de ces cités étoit la capitale d'un empire du même nom.

Dans le ſecond chapitre, Djemchid, appellé en zend *Semo*, fils de Vivenganm, quatrieme roi de la premiere dynaſtie des Parſis, eſt enlevé au ciel où Ormuſd lui met entre les mains un poignard d'or, avec lequel il coupe la terre, & forme la contrée Vermaneſchné où naiſſent les hommes & les animaux. La mort n'avoit aucun empire ſur cette contrée qu'un hiver déſola; cet hiver, les montagnes & les plaines furent couvertes d'une neige brûlante qui détruiſit tout.

Djemchid, dit Ormuſd à Zoroaſtre, fut le premier qui vit l'être ſuprême face à face, & produiſit des prodiges par ma voix que je mis dans ſa bouche. Sur la fin de ce chapitre, Ormuſd raconte l'origine du monde. Je créai tout dans le commencement, lui dit-il, je créai la lumiere qui alla éclairer le ſoleil, la lune & les étoiles; alors l'année n'étoit qu'un jour ininterrompu;

[illegible] Un

[illegible]ix enta[illegible] &[illegible]nelle : [illegible]it, les a[illegible]plerent en[illegible]e la terre.

Il eſt parlé da[illegible]les chapitres ſuivans des œuvres agréables a la terre, ou plutôt à l'ange qui la gouverne, comme l'agriculture, le ſoin des beſtiaux, la ſépulture des morts, & le ſecours des pauvres. Le bon économe, dit Ormuſd, eſt auſſi grand à mes yeux, que celui qui donne naiſſance à mille hommes, & qui récite mille izechnés.

De l'équité de rendre au riche le prêt qu'il a fait, & des crimes appellés *méherderoudis*, ou *œuvre de Deroudi*, le diable, oppoſé à Meher, l'ange qui donne aux champs cultivés leur fertilité; on peche en manquant à ſa parole, en rompant les pactes, en refuſant aux ſerviteurs leurs gages, aux animaux de labour leur nourriture, aux inſtituteurs des enfans leurs appointemens, aux payſans leurs ſalaires, à une piece de terre l'eau qu'on lui a promiſe.

Des morts, des lieux & des cérémonies de leur ſépulture, des purifications légales, des femmes accouchées avant terme. Ici Ormuſd releve la pureté du vendidad, & parle des trois rivieres Pherar, Ponti & Varkeſs.

De l'impureté que la mort communique à la terre, de l'eau, & de toutes ſortes de vaiſſeaux.

De l'impureté des femmes qui avortent, & de la dignité du médecin; il promet une vie longue & heureuſe à celui qui a guéri pluſieurs malades; il ordonne d'eſſayer d'abord les remedes ſur les infideles qui adorent les eſprits créés par Ahriman; il prononce la peine de mort contre celui qui aura haſardé un remede pernicieux, ſans avoir pris cette précaution, & fixe la récompenſe que chaque ordre de Parſis doit au médecin; il commence par l'athorne ou prêtre; celui qui a guéri un prêtre, ſe contentera des prieres que le prêtre offrira pour lui à Dahman ou celui qui reçoit les ames des ſaints, de l'ange Sſeroſch, & qui les conduit au ciel.

De la maniere de conduire les morts au dakmé, ou au lieu de leur ſépulture;

de la cérémonie de chaſſer le diable en approchant du mort un chien ; des prieres à faire pour le mort ; du peché de ceux qui y manquent & qui ſe ſouillent en approchant du cadavre ou en le touchant, & des purifications que cette ſouillure exige.

Les Parſis ont pour le feu différens noms tirés de ſes uſages, celui de la cuiſine, du bain, *&c.* il faut qu'il y en ait de toutes les ſortes au dadgah lieu où l'on rend la juſtice.

Il parle de la place du feu ſacré, de la priere habituelle des Parſis, de la néceſſité pour le miniſtre de la loi, d'être pur & de s'exercer aux bonnes œuvres ; de l'ange gardien Bahman : c'eſt lui qui veille ſur les bons & ſur les juges integres, & qui donne la ſouveraineté aux princes afin de ſecourir le foible & l'indigent.

Pour plaire à Ormuſd il faut être pur de penſées, de paroles, & d'actions ; c'eſt un crime digne de mort que de ſéduire la femme ou la fille de ſon voiſin, que d'uſer du même ſexe que le ſien ; rompez toute communion, dit Zoroaſtre, mettez en piece celui qui a péché, & qui ſe refuſe à l'expiation pénale, celui qui tourmente l'innocent, le ſorcier, le débiteur qui ne veut pas s'acquitter de ſa dette.

Il traite du deſtour mobid qui confere le barashnom, ou la purification aux ſouillés, des qualités du miniſtre, du lieu de la purification, des inſtrumens & de la cérémonie, des biens & des maux naturels & moraux ; il en rapporte l'origine & les progrès à la méchanceté de l'homme, & au mépris de la purification.

Il dit de la fornication & de l'adultere, qu'ils deſſechent les rivieres, & rendent la terre ſtérile.

Il paſſe aux exorciſmes ou prieres qui éloignent les diables inſtigateurs de chaque crime ; elles tiennent leur principale efficacité d'Honover, ou nom de dieu ; il enſeigne la priere que les enfans ou parens doivent dire ou faire dire pour les morts ; il déſigne les chiens dont l'approche chaſſe le diable qui rode ſur la terre après minuit ; il indique la maniere de les nourrir ; c'eſt un crime que de les frapper ; celui qui aura tué un de ces chiens, donnera aux trois ordres de Parſis, le prêtre, le ſoldat, & le laboureur, les inſtrumens de ſa profeſſion ; celui qui n'en aura pas le moyen, creuſera des rigoles qui arroſeront les pâturages voiſins, & fermera ces pâturages de haies, ou il donnera ſa fille ou ſa ſœur en mariage à un homme ſaint.

Les crimes pour leſquels on eſt puni de l'enfer, ſont la dériſion d'un miniſtre qui prêche la converſion au pécheur, l'action de faire tomber les dents à un chien exorciſte, en lui faiſant prendre quelque choſe de brûlant ; d'effrayer & faire avorter une chienne, & d'approcher une femme qui a ſes regles ou qui allaite.

Il y a des préceptes ſur la purification des femmes, la rognure des ongles & des cheveux, le danger de croire à un deſtour qui porte ſur le nez le penon, ou qui n'a pas ſa ceinture ; ce deſtour eſt un impoſteur qui enſeigne la loi du diable, quoiqu'il prenne le titre de miniſtre de Dieu.

Dans cet endroit, il eſt dit qu'Ahriman ſe révolta contre Ormuſd, & refuſa de recevoir ſa loi ; & l'ange Sſeroſch qui garde le monde & préſerve l'homme des embûches du diable, y eſt célébré.

Suit l'hiſtoire de la guerre d'Ormuſd & d'Ahriman. Ormuſd déclare qu'à la fin du monde les œuvres d'Ahriman ſeront détruites par les trois prophetes qui naîtront d'une ſemence gardée dans une petite ſource d'eau dont le lieu eſt clairement déſigné.

Il eſt fait mention dans ce chapitre de l'éternité, de l'ame de Dieu qui agit ſans ceſſe dans le monde, de la purification par l'urine de vache, & autres puérilités, de la réſurrection, du paſſage après cette vie ſur un pont qui ſépare la terre du ciel, ſous la conduite d'un chien, le gardien commun du troupeau.

Il eſt traité dans le ſuivant du troiſieme poëriodekeſch ou troiſieme prince de la premiere dynaſtie, qui fut juſte & ſaint, qui abolit le mal, & à qui Ormuſd donna le hom, ou l'arbre de la ſanté ; du tribut de priere & de louange dû au bœuf ſuprême & à la pluie.

Le vendidad finit par la miſſion divine de Zoroaſtre. Ormuſd lui députa l'ange Nérioſſengul, en Irman. Va, lui dit-il, en Irman ; Irman que je créai pur, & que

le ſerpent infernal a ſouillé; le ſerpent qui eſt concentré dans le mal, & qui eſt gros de la mort. Toi qui m'as approché ſur la ſainte montagne, où tu m'as interrogé, & où je t'ai répondu; va, porte ma loi en Irman, je te donnerai mille bœufs auſſi gras que le bœuf de la montagne Sokand, ſur lequel les hommes paſſerent l'Euphrate dans le commencement des temps; tu poſſéderas tout en abondance; extermine les démons & les ſorciers, & mets fin aux maux qu'ils ont faits. Voilà la récompenſe que j'ai promiſe dans mes ſecrets aux habitans d'Irman qui ſont de bonne volonté.

L'izechné eſt le ſecond livre du vendidadſade. Izechné ſignifie *bénédiction*. Ce livre a vingt chapitres appellés *ha*, par contraction de *hatam*, ou *amen*, qui finit chaque chapitre. C'eſt proprement un rituel, & ce rituel eſt une ſuite de puérilités.

Zoroaſtre y recommande le mariage entre couſins germains, loue la ſubordination, ordonne un chef des prêtres, des ſoldats, des laboureurs & des commerçans, & recommande le ſoin des animaux. Il y eſt parlé d'un âne à trois piés, placé au milieu de l'Euphrate; il a ſix yeux, neuf bouches, deux oreilles, & une corne d'or; il eſt blanc, & nourri d'un aliment céleſte; mille hommes & mille animaux peuvent paſſer entre ſes jambes; & c'eſt lui qui purifie les eaux de l'Euphrate, & arroſe les ſept contrées de la terre. S'il ſe met à braire, les poiſſons créés par Ormuſd engendrent, & les créatures d'Ahriman avortent.

Après cet âne vient le célebre deſtour Hom-Iſed; il eſt ſaint; ſon œil d'or eſt perçant; il habite la montagne Albordi; il bénit les eaux & les troupeaux; il inſtruit ceux qui font le bien; ſon palais a cent colonnes; il a publié la loi ſur les montagnes; il a apporté du ciel la ceinture & la chemiſe de ſes fideles; il lit ſans ceſſe l'aveſta; c'eſt lui qui a écraſé le ſerpent à deux piés, & créé l'oiſeau qui ramaſſe les graines qui tombent de l'arbre hom, & les répand ſur la terre. Lorſque cinq perſonnes ſaintes & pieuſes ſont raſſemblées dans un lieu, je ſuis au milieu d'elles, dit Hom-Iſed.

L'arbre hom eſt planté au milieu de l'Euphrate; Hom-Iſed préſide à cet arbre. Hom-Iſed s'appella auſſi *Zérégone*. Il n'a point laiſſé de livres; il fut le légiſlateur des montagnes.

L'izechné contient encore l'eulogie du ſoleil, du feu & de l'eau, de la lune, & des cinq jours gahs ou ſur-ajoutés aux 360 jours de leur année, qui a douze mois compoſés chacun de 30 jours. Il finit par ces maximes: « liſez l'honover; révérez » tout ce qu'Ormuſd fait, a fait & fera. » Car Ormuſd a dit, adorez tout ce que » j'ai créé, c'eſt comme ſi vous m'adoriez.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que Zoroaſtre n'a jamais parlé que de deux dynaſties de Parſis.

Le ſecond livre du vendidad eſt le viſſpered, ou la connoiſſance de tout.

Un célebre bramine des Indes, attiré par la réputation de Zoroaſtre, vint le voir; & Zoroaſtre prononça devant lui le viſſpered. Malgré ſon titre faſtueux, & la circonſtance qui le produiſit, il y a peu de choſes remarquables. Chaque claſſe d'animaux à ſon deſtour; la ſainteté eſt recommandée aux prêtres, & le mariage entre couſins germains aux fideles.

Nous allons parcourir rapidement les autres livres des Bramines, recueillant de tous ce qu'ils nous offriront de plus remarquable.

Les jeſchts ſont des louanges pompeuſes d'Ormuſd. Dans un de ces hymnes, Zoroaſtre demande à Ormuſd, quelle eſt cette parole ineffable qui répand la lumiere, donne la victoire, conduit la vie de l'homme, déconcerte les eſprits malfaiſans, & donne la ſanté au corps & à l'eſprit; & Ormuſd lui répond, c'eſt mon nom. Ayez mon nom continuellement à la bouche; & tu ne redouteras ni la fleche du tchakar, ni ſon poignard, ni ſon épée, ni ſa maſſue. A cette réponſe, Zoroaſtre ſe proſterna, & dit: J'adore l'intelligence de Dieu qui renferme la parole, ſon entendement qui la médite, & ſa langue qui la prononce ſans ceſſe.

Le patet eſt une confeſſion de ſes fautes, accompagnée de repentir. Le pécheur, en préſence du feu ou du deſtour, prononce cinq fois le *Jesha ahou verio*, & s'adreſſant à Dieu & aux anges, il dit: Je me

repens avec confuſion de tous les crimes que j'ai commis en penſées, paroles & actions; je les renonce & je promets d'être pur déſormais en penſées, paroles & actions. Dieu me faſſe miſéricorde, & prenne ſous ſa ſauve-garde mon ame & mon corps, en ce monde & en l'autre. Après cet acte de contrition, il avoue ſes fautes qui ſont de vingt-cinq eſpeces.

Le Bahman Jeſcht eſt une eſpece de prophétie, où Zoroaſtre voit les révolutions de l'empire & de la religion, depuis Guſtaſpe juſqu'à la fin du monde. Dans un réve, il voit un arbre ſortir de terre & pouſſer quatre branches, une d'or, une d'argent, une d'airain, & une de fer. Il voit ces branches s'entrelacer; il boit quelques gouttes d'une eau qu'il a reçue d'Ormuſd, & l'intelligence divine le remplit ſept jours & ſept nuits; il voit enſuite un arbre qui porte des fruits, chacun de différens métaux. Voilà de la beſogne taillée pour les commentateurs.

Le virafnama eſt l'hiſtoire de la miſſion de Viraf. La religion de Zoroaſtre s'étoit obſcurcie, on s'adreſſa à Viraf pour la réintégrer; ce prophete fit remplir de vin ſept fois la coupe de Guſtaſpe, & la vuida ſept fois, s'endormit, eut des viſions, ſe réveilla, & dit à ſon réveil les choſes les mieux arrangées.

Dans le boundſcheſch, ou le livre de l'éternité, l'éternité eſt le principe d'Ormuſd & d'Ahriman. Ces deux principes produiſirent tout ce qui eſt; le bien fut d'Ormuſd, le mal d'Ahriman. Il y eut deux mondes, un monde pur, un monde impur. Ahriman rompit l'ordre général. Il y eut un combat. Ahriman fut vaincu. Ormuſd créa un bœuf qu'Ahriman tua. Ce bœuf engendra le premier homme, qui s'appella *Gaiomard* ou *Kaio-morts*. Avant la création du bœuf, Ormuſd avoit formé une goutte d'eau, appellée *l'eau de ſanté;* puis une autre goutte appellée l'*eau de vie*. Il en répandit ſur Kaio-morts, qui parut tout-à-coup avec la beauté, la blancheur, & la force d'un jeune homme de quinze ans.

La ſemence de Kaio-morts répandue ſur la terre produiſit un arbre, dont les fruits contenoient les parties naturelles des deux ſexes unies; d'un de ces fruits naquirent l'homme & la femme; l'homme s'appelloit *Meſchia* & la femme *Meſchine*. Ahriman vint ſur la terre ſous la forme d'un ſerpent, & les ſéduiſit. Corrompus, ils continuerent de l'être juſqu'à la réſurrection; ils ſe couvrirent de vêtemens noirs, & ſe nourrirent du fruit que le diable leur préſenta.

De Meſchia & de Meſchine naquirent deux couples de mâles & de femelles, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'une colonie paſſa l'Euphrate ſur le dos du bœuf Srareſcook.

Ce livre eſt terminé par le récit d'un événement qui doit précéder & ſuivre la réſurrection; à cette grande cataſtrophe, la mere ſera ſéparée du pere, le frere de la ſœur, l'ami de l'ami; le juſte pleurera ſur le réprouvé, & le réprouvé pleurera ſur lui-même. Alors la comete Goultcher ſe trouvant dans ſa révolution au deſſous de la lune, tombera ſur la terre; la terre frappée tremblera comme l'agneau devant le loup; alors le feu fera couler les montagnes comme l'eau des rivieres; les hommes paſſeront à travers ces flots embraſés, & ſeront purifiés; le juſte n'en ſera qu'effleuré, le méchant en éprouvera toute la fureur, mais ſon tourment finira, & il obtiendra la pureté & le bonheur.

Ceux qui deſireront en ſavoir davantage, peuvent recourir à l'ouvrage anglois intitulé, *the annual regiſter, or a view of the hiſtory politicks and litterature of the year 1762*. C'eſt de ce recueil qu'on a tiré le peu qu'on vient d'expoſer.

ZENDEROUD, *ou* ZEMDERN, *(Géog. mod.)* fleuve de Perſe. Il prend ſa ſource dans les montagnes de Jayabat, à trois journées de la ville d'Iſpahan, près de laquelle il coule, & va ſe rendre dans la mer des Indes; ſon eau eſt douce, légere, bonne à boire.

ZENDICISME, *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom d'une ſecte, qui du temps de Mahomet avoit des partiſans en Arabie, & ſur-tout dans la tribu de Koreishites, qui s'oppoſa le plus fortement aux progrès de la religion mahométane. On croit que les opinions de cette ſecte avoient beaucoup de reſſemblance avec celles des Sadducéens parmi les juifs; les Arabes qui profeſſoient le *zendiciſme* étoient des eſpeces de déiſtes, qui nioient la réſurrection, la vie à venir, &

qui croyoient que la providence ne ſe méloit point des affaires des hommes. M. Sale, auteur d'une excellente traduction angloiſe de l'alcoran, dit de ces Arabes, qu'ils adoroient un ſeul Dieu ſans ſe livrer à aucune eſpece d'idolâtrie & de ſuperſtition, & ſans adopter aucune des religions que ſuivoient leurs compatriotes. On prétend que ces ſectaires admettoient, ainſi que les diſciples de Zoroaſtre & de Manès, un bon & un mauvais principe, qui ſe faiſoient continuellement la guerre.

ZENDIK, ZENDIKS *ou* ZENDAK, *(Littérat. orient.)* eſt un mot arabe; il déſigne, ſelon les uns, un homme qui ne croit point une vie à venir; & ſelon d'autres, ce mot ſignifie un mage. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce mot chez les mahométans déſigne un impie, qui n'eſt ni muſulman, ni juif, ni chrétien, ou qui n'obſerve pas les préceptes de la religion dans laquelle il eſt né. Quelques mahométans entendent ſpécialement par *zendik*, celui qui nie la réſurrection du corps. Ils ont appellé les Manichéens *zendiks*; & *Mardak* un de leurs principaux chefs, eſt toujours ſurnommé *abzendik* dans l'hiſtoire des rois de Perſe de la dynaſtie des Saſſanides, ſous leſquels le manichéiſme a pris naiſſance.

Hadi, quatrieme kalife de la maiſon des Abaſſides, pourſuivit violemment les *zendiks* ou ſectateurs de *Manès*. Ces gens-là enſeignoient d'abord à ſe préſerver des péchés, & à travailler pour l'autre vie, ſans rechercher les biens de celle-ci; mais dans la ſuite ils introduiſirent le culte des deux principes; ſavoir, de la lumiere & des ténebres; ils permettoient auſſi le mariage entre les plus proches parens, & même dans les premiers degrés de conſanguinité. Enfin, ils défendoient l'uſage de la viande aux élus. *(D. J.)*

ZENDRO, *(Géog. mod.)* petite ville détruite de la Haute-Hongrie, au comté de Tolna; elle fut brûlée en 1684, par les Turcs & les mécontens.

ZENECHDON, ſ. m. *(Médec. des Arabes.)* terme employé par les médecins arabes, pour une préparation d'arſenic d'uſage extérieur, car *zeech* veut dire en arabe, *arſenic*.

ZÉNETES, LES, *(Géog. mod.)* peuples d'Afrique, qui forment une des tribus des Béreberes, & qui habitent les campagnes de Tremecen, qui eſt la derniere province, & la plus occidentale du royaume de Fez. Le pays des *Zénetes* eſt bon pour le blé & les pâturages; l'on y recueilleroit auſſi beaucoup d'orge, ſi toutes les terres étoient cultivées, mais ces peuples ne labourent que ce qui eſt autour de leurs habitations. *(D. J.)*

ZENG, *(Géogr. mod.)* mot arabe qui ſignifie cette côte orientale de l'Afrique, ſur la mer des Indes que nous appellons aujourd'hui le *Zanguebar*; c'eſt une partie de ce qu'on nomme la *Cafrerie*, ou *côte des Cafres*; les peuples qui l'habitent s'appellent auſſi en arabe *Zengi*, & en perſien *Zenghi*; ce ſont proprement ceux que les Italiens appellent *Zingari*, & que l'on nomme ailleurs *Egyptiens* ou *Bohémiens*.

On ignore par quelle révolution un grand nombre de ces habitans du Zanguebar paſſerent de l'Afrique dans l'Arabie par la mer Rouge, dont la traverſée n'eſt pas bien longue, ou par les terres, ce qui a été le plus long: car l'extrêmité ſeptentrionale du Zanguebar eſt limitrophe de l'Egypte. De quelle façon que les Zinghiens ſoient parvenus en Arabie, tous les hiſtoriens arabes s'accordent à dire que les Africains ſe répandirent dans l'Irak arabique, & qu'ils s'y maintinrent ſous des chefs électifs.

Sous Moſtadhi, kalife Abaſſide, ils prirent un nommé *Ali* pour leur chef, qui ſe diſoit deſcendu d'Ali, gendre de Mahomet; ils lui donnerent le ſurnom d'*Habib*, qui ſignifie *l'ami* & le *bien-aimé*, & ſous ſa conduite ſe rendirent maîtres des villes de Baſſora, de Ramlarh, de Waſſet, & de pluſieurs bourgades, tant dans l'Irak que dans l'Ahvaz. Ils défirent même pluſieurs fois les armées des kalifes. Mais enfin quatorze ans après qu'ils eurent commencé à paroître, Movaffec, frere du kalife Maramed, les diſſipa entiérement l'an 207 de l'Hégire, qui répond à l'année de Jeſus-Chriſt 885 ou 886.

On croit que le titre de *Zengi* ou *Zenghi*, ajouté ſouvent au nom des Ata-

beks, vient de ce qu'il y a eu quelques capitaines d'un rare mérite, originaires de ces peuples diſperſés, & qui s'étant élevés par les armes obtinrent l'emploi d'Atabek parmi les Selgincides. (*D. J.*)

ZENICON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un poiſon que les chaſſeurs de la Gaule Celtique employoient autrefois pour tuer les bêtes qu'ils pourſuivoient à la chaſſe; c'eſt par cette raiſon qu'on le nommoit en latin *venenum cervinum*. Il agiſſoit avec tant de promptitude, qu'auſſi-tôt qu'un chaſſeur avoit abattu un cerf ou un autre animal avec une fleche teinte de ce poiſon, il ſe croyoit obligé de courir ſur la bête, & de couper un morceau de chair tout autour de la bleſſure, pour empêcher le poiſon de ſe répandre & de corrompre l'animal. Il n'eſt pas étonnant que dans ces temps d'ignorance, on fût imbu de pareils préjugés. (*D. J.*)

ZENJON, (*Géogr. mod.*) ancienne petite ville de Perſe. Les géographes du pays, ſelon Tavernier, la marquent à *73 d. 36 de longitude*, ſous les *36 d. 5 de latitude*. (*D. J.*)

ZENITH, ſ. m. (*Aſtr.*) c'eſt le point du ciel qui répond verticalement au deſſus de notre tête. *Voyez* VERTICAL.

On peut dire encore que c'eſt un point tel que *Z* (*Pl. aſtr. fig. 52*,) de la ſurface de la ſphere par lequel & par la tête du ſpectateur faiſant paſſer une ligne, cette ligne va paſſer enſuite au centre de la terre (ſuppoſée ſphérique.) Delà il ſuit qu'il y a autant de *zéniths*, qu'il y a de lieux ſur la terre d'où l'on peut voir le ciel; & que toutes les fois qu'on change de lieu, on change de *zénith*.

Le *zenith* eſt auſſi appellé le *pole de l'horizon*, parce qu'il eſt diſtant de 90 degrés de chacun des points de ce grand cercle.

Il eſt auſſi le pole des almucantarats, c'eſt-à-dire, des paralleles à l'horizon par leſquels on meſure la hauteur des étoiles. *Voyez* ALMUCANTARAT.

Tous les cercles verticaux ou azimuths paſſent par le *zénith*. *Voyez* VERTICAUX & AZIMUTH.

Le point diamétralement oppoſé au *zénith*, eſt le nadir; c'eſt celui qui répond à nos piés perpendiculaires; *voyez* NADIR. Le nadir eſt le *zénith* de nos antipodes.

Cela eſt vrai dans la ſuppoſition que la terre ſoit exactement ſphérique. Mais comme il s'en faut un peu qu'elle ne le ſoit, on ne peut pas dire proprement que notre *zénith* & celui de nos antipodes ſoient exactement oppoſés. Car notre *zénith* eſt dans une ligne qui eſt perpendiculaire à la ſurface de la terre à l'endroit où nous ſommes. Or, comme la terre n'eſt pas exactement ſphérique, cette ligne perpendiculaire à la ſurface de la terre, ne paſſe par le centre que dans deux cas; ſavoir, lorſqu'on eſt ſur l'équateur, ou aux poles. Dans tous les autres endroits, elle n'y paſſe pas; & ſi on la prolonge juſqu'à ce qu'elle rencontre l'hémiſphere oppoſé, le point où elle parviendra, ne ſera donc pas diamétralement oppoſé au point de notre *zénith*; & de plus elle ne rencontrera pas perpendiculairement l'hémiſphere oppoſé. Il n'y a donc proprement que l'équateur & les poles où le *zénith* ſoit le nadir des antipodes, & réciproquement, *voyez* ANTIPODES.

La diſtance d'un aſtre au *zénith*, eſt le complément de ſa hauteur ſur l'horizon: car comme le *zénith* eſt éloigné de 90 degrés de l'horizon, ſi on retranche de 90 degrés la diſtance d'un aſtre à l'horizon, le reſte ſera la diſtance de l'aſtre au *zénith*. *Voyez* COMPLÉMENT & HAUTEUR. *Chambers*.

ZENOBIA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville d'Aſie, dans l'Euphratenſe, à la droite de l'Euphrate, à 5 milles du fort de Mambri, en deçà de la petite ville de Sura.

Zénobie, femme d'Odonat, prince des Sarraſins, fut, ſelon Procope, *ædif. l. VIII, de la trad. de M. Couſin*, la fondatrice de cette ville, qu'elle appella de ſon nom. Mais comme le temps en avoit ruiné les fortifications, & que les Romains n'avoient pas pris ſoin de les réparer, elle étoit devenue déſerte; ce qui étoit cauſe que les Perſes faiſoient des courſes quand ils vouloient, & qu'ils prévenoient par leur viteſſe le bruit de leur marche. Juſtinien rebâtit entiérement cette ville, la peupla d'habitans, y fit de bonnes fortifications,

y établit une pu
rendit un des bou

2°. *Zenobia.* O[illegible] fut aſſigné à la reine [illegible] pour ſa meure. Ce lieu étoit en Italie, près du [illegible] lais d'Adrien à Tivoli, & il ſe nommoit auparavant *Conche*, ſelon Trebellius Pollion. *In Zenobia. Voyez* le *mot* PALMYRE. *(D. J.)*

ZENOBII INSULÆ, (Géogr. anc.) iſle de l'Océan indien, ſur la côte de l'Arabie heureuſe. Ptolomée, *l. VII, c. vj*, les marque à l'entrée du golfe Sachalite, & les met au nombre de ſept. *(D. J.)*

ZENODOTIUM, (Géogr. anc.) ville d'Aſie, dans l'Oſrhoene, près de *Nicephorium*, ſelon Etienne le géographe, qui cite Appien, *liv. II, Parthicor.* Ce voiſinage de *Zenodotium* & de *Nicephorium*, eſt confirmé par Dion Caſſius, *l. XL*, dont quelques manuſcrits portent *Zenodotia* pour *Zenodotium.*

Dans le temps de l'expédition de Craſſus contre les Parthes, les habitans de *Zenodotium* feignirent de ſe rendre à lui, & appellerent pour cet effet quelques ſoldats romains qu'ils firent décapiter dès qu'ils furent entrés dans la ville: mais cette perfidie fut punie par la ruine de leur ville.

Plutarque, *in vitâ Craſſi*, écrit auſſi *Zenodotia.* Il ne parle point de cette perfidie; il dit ſeulement, qu'il y avoit dans cette ville un tyran nommé *Apollonius*, que Craſſus après y avoir perdu cent ſoldats, la prit par force, la pilla, & vendit ſes habitans à l'enchere. *(D. J.)*

ZÉNONISME, ſ. m. *(Phil.)* *Voyez* STOÏCISME.

ZENONOPOLIS, (Géog. anc.) 1°. nom d'un ſiege épiſcopal de l'exarchat d'Aſie, dans la Lycie. 2°. D'un ſiege épiſcopal de la premiere Egypte, dans le patriarchat d'Alexandrie. 3°. D'un ſiege épiſcopal d'Aſie, dans l'Iſaurie, tous le patriarchat d'Antioche. *Voyez* la *table des évêchés* par l'abbé le Commanville.

ZENS, LE, *(Géogr. mod.)* riviere d'Allemagne en Alſace; elle ſe jette dans le Rhin, au deſſous de Crafft. *(D. J.)*

ZENSUS, ſ. m. *en Arithmétique*, eſt le nom que quelques auteurs anciens donnent

[illegible] qui [illegible]
[illegible] *zenſus ſolidus*, &c. *Ci[illegible] ers.*

ZENTA, *(Géogr. mod.)* contrée de la Dalmatie, aux confins de l'Albanie, dans laquelle quelques géographes la comprennent. La principale ville de cette contrée eſt Scutari. *(D. J.)*

ZÉNU, *(Géogr. mod.)* petite province de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Carthagene, & à l'embouchure d'une riviere qui lui donne ſon nom. *(D. J.)*

ZEOLITE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Minéral.)* M. Cronſtedt a donné dans les mémoires de l'académie royale de Suede de l'année 1756 la deſcription de deux pierres, qui, ſelon lui, ſont d'une nature toute différente des pierres connues juſqu'à préſent, & à qui il a cru devoir donner un nom particulier.

Ce ſavant avoit reçu deux pierres à-peu-près de la même qualité; l'une venoit de Laponie, elle avoit été trouvée dans la mine de cuivre de Swappawary, près de Torneau; l'autre venoit d'Iſlande. La couleur de la premiere de ces pierres étoit d'un jaune clair, elle étoit compoſée de veines ondulées, formées par un aſſemblage d'aiguilles & de pyramydes qui aboutiſſoient à un même centre. Celle d'Iſlande étoit blanche, tantôt tranſparente & tantôt opaque dans les différentes parties; elle paroiſſoit en partie compoſée de maſſes compactes comme de la craie, & en partie de coins ou de pyramides concentriques & confuſément arrangées.

Ces pierres n'avoient que la dureté du ſpath, elles ne faiſoient par conſéquent point feu avec le briquet; elles n'entroient point en effervescence avec les acides. Expoſées à la lampe & au chalumeau des émailleurs, elles avoient la propriété de bouillonner comme du borax; les pyramides de l'une ſe ſont ſéparées & ſe ſont partagées en fils minces, qui cependant avoient gardé une ſorte de liaiſon les unes avec les autres. Elles ſe ſont d'abord changées en une matiere blanche & ſpongieuſe, enſuite elles ont donné une lumiere phoſphorique,

après quoi elles ſe ſont converties en un verre blanc, qui en continuant à pouſſer le feu, eſt devenu clair & ſans couleur, parce que les bulles d'air qui s'étoient d'abord formées, & qui nuiſoient à la tranſparence, avoient diſparu.

Ces pierres mêlées avec le borax & le ſel fuſible de l'urine ſe ſont fondues au feu, quoique lentement. Le ſel de ſoude les fit entrer très-promptement en fuſion. La pierre venue de Laponie ſe changeoit avec le chalumeau en verre tranſparent ſur un morceau de charbon, ce qui n'eſt point arrivé à celle d'Iſlande : la premiere étoit un peu cuivreuſe.

De ces expériences, M. Cronſtedt conclut qu'on ne doit point la regarder comme un ſpath, quoiqu'elle en ait le coup d'œil & la conſiſtance, d'autant plus qu'elle ne ſe gonfle point lorſqu'elle eſt fondue avec le ſel fuſible de l'urine, & qu'elle fond aiſément avec le ſel de ſoude : propriétés qui ne conviennent point aux pierres calcaires. *Voyez* les *mém. de l'acad. royale des ſciences de Suede, année 1756.*

D'après ces faits, on pourroit conjecturer que cette pierre appellée *zeolite*, par M. Cronſtedt, n'eſt peut-être qu'un ſpath fuſible mélangé. En effet, ce ſpath entre aiſément en fuſion, & eſt phoſphorique ; quant à la propriété de bouillonner, elle pourroit bien venir de l'alun qui s'y trouve mêlé. (—)

ZEOMEBUCH, ſubſt. m. *(Mythol. germaniq.)* ce mot veut dire le *dieu noir* ; c'eſt ainſi que les Vandales appelloient le mauvais génie à qui ils offroient des ſacrifices pour détourner ſa colere. *(D. J.)*

ZEOPYRON, ſ. m. *(Littérat. Botan.)* ζεοπυρον ; il paroît par l'étymologie de ce mot, que c'eſt une eſpece de grain moyen entre l'épeautre & le froment ; Galien en fait mention, & dit qu'il croît en Bythinie. *(D. J.)*

ZEPHYR *ou* ZEPHYRE, ſ. m. *(Marin.)* c'eſt un vent qui ſouffle du côté de l'occident, & qu'on appelle *vent d'oueſt* ſur l'Océan, & *vent du ponent* ou *vent du couchant* ſur la Méditerranée.

ZÉPHYRE, *zephyrus, (Myth.)* c'étoit un des vents que Héſiode dit être enfans des dieux. Anchiſe ſacrifia au *zéphyre* une brebis blanche, avant que de s'embarquer. Il y avoit dans l'Attique un autel dédié au *zéphyre* ; c'eſt, au dire des poëtes, le vent qui fait naître les fleurs & les fruits de la terre par ſon ſouffle doux & gracieux, qui ranime la végétation des plantes, & qui donne la vie à toute la nature ; c'eſt auſſi ce que ſignifie ſon nom, formé de ζωη, *vie*, & φερω, *je porte*.

Le *zéphyre* dans les auteurs, eſt le vent d'oueſt qui ſouffle du couchant équinoctial. *Favonius* eſt le même vent, quoique Végece les diſtingue ; mais il faut avouer que la ſituation des vents n'a pas toujours été fixe chez les anciens, & qu'ils ont aſſez varié ſur cet article. *(D. J.)*

ZÉPHYRS, *(Mythol.)* noms des vents bienfaiſans nés d'Aſtræus, mari de l'Aurore, ſelon Héſiode. Leur utilité répond à l'excellence de leur origine qui eſt divine. *(D. J.)*

ZEPHYRIUM, (Géogr. anc.) nom commun à pluſieurs promontoires & à quelques villes.

1°. *Zephyrium*, promontoire d'Aſie dans la Cétide, aux confins de la Cilicie propre ; ce promontoire & celui de Sarpedon formoient l'embouchure du fleuve Calycadnus. A l'extrémité de ce promontoire, il y avoit une ville ou bourgade de même nom, dont parle Tite-Live, *l. XXII, cap. xx.*

2°. *Zephyrium*, promontoire de l'iſle de Cypre, ſur la côte occidentale, entre la nouvelle & la vieille Paphos.

5°. *Zephyrium*, promontoire d'Italie dans la grande Grece, ſur la côte orientale du Brutium, entre le promontoire d'Hercule, & la ville de Locres, d'où les habitans furent nommés *Locri Epizephyrii.* Le nom moderne de ce promontoire eſt *Cabo Bruzzano.*

4°. *Zephyrium*, promontoire d'Afrique dans la Cyrénaïque, ſur la côte de la Pentapole : le nom moderne, ſelon Niger, eſt *Bonendrea.*

5°. *Zephyrium*, ville de l'Aſie mineure dans la Galatie, ſur la côte de la Paphlagonie. Ptolomée, *l. V, c. iv*, & Arrien, *p. 15*, en parlent.

6°. *Zephyrium*, ville de l'Aſie mineure dans

dans le Pont cappadocien. Arrien, *périple*, p. 15, lui donne un port.

7°. *Zephyrium*, promontoire de l'Aſie mineure dans la Carie. Strabon le place au voiſinage de la ville de Myndus.

8°. *Zephyrium*, lieu d'Egypte ſur la côte de la Lybie extérieure, ſelon Strabon, *l. XIV, p. 658.* Etienne le géographe, appuyé du témoignage de Callimaque, fait de ce lieu un promontoire dont Vénus & Arſinoé avoient pris le nom de *Zéphyrite.*

9°. *Zephyrium*, ville de la Cherſonneſe Taurique, dont parle Pline, *l. IV, c. xij.*

10°. *Zephyrium*, promontoire de l'iſle de Crete; Ptolomée, *l. III, c. xvij*, le marque ſur la côte orientale, entre Heraclium & Olus. *(D. J.)*

ZER, ſ. m. *(Monnoie étrang.)* les Perſans appellent *zer*, toutes ſortes d'eſpeces de monnoies; ce terme ſignifie *or*, quand on parle du métal qui porte ce nom; mais en fait de monnoie, il eſt générique comme en France le mot d'*argent*, dont on ſe ſert pour marquer en général toutes les eſpeces qui ont cours, auſſi-bien celles de billon ou de cuivre, comme les ſous marqués & liards, que celles qui ſont d'or ou d'argent, comme les louis & les écus. *(D. J.)*

ZERBIS, *(Géog. mod.)* fleuve d'Aſie dans l'Aſſyrie; ce fleuve, ſelon Pline, *liv. VI, c. xxvj*, coule dans le pays des *Aloni*, & ſe perd dans le Tigre. Le pere Hardouin conjecture que c'eſt le fleuve de *Gorgos* Γόργος τέταρτος de Ptolomée, *l. VI, c. j*, & que les Grecs nommerent de la ſorte à cauſe de la rapidité de ſon cours. Si cela eſt, le fleuve *Zerbis* étoit à la gauche du Tigre, dans lequel il avoit ſon embouchure, entre celles des fleuves Capros & Silla. *(D. J.)*

ZERBST, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne ſur l'Elbe, dans la principauté d'Anhalt, vers les confins du duché de Magdebourg; elle eſt chef-lieu d'une ſeigneurie de même nom, à deux lieues de Deſſaw, à 5 de Magdebourg, & à 6 de Vittemberg. Il y a un château où réſide une des quatre branches des princes d'Anhalt. *Long. 30, 24; lat. 51, 58.*

Beckman (Chrétien), né à *Zerbſt*, & mort à Anhalt en 1648, âgé de 68 ans, a publié dans ſa langue maternelle pluſieurs ouvrages de théologie qui ſont aujourd'hui dans l'oubli. *(D. J.)*

ZEREND, *(Géogr. mod.)* ville de la Caramanie perſienne; le géographe perſien la place dans le troiſieme climat, à 25 paraſanges de Sirgian, capitale de cette province. *(D. J.)*

ZERENG', *(Géogr. mod.)* ville de Perſe dans la province de Segeſtan; elle a produit parmi les gens de lettres, Mohamed-Ben-Keram, auteur de la ſecte des Kéramiens. *(D. J.)*

ZERGUE, *(Géog. mod.)* petite riviere de France en Beaujolois; elle a ſa ſource dans la paroiſſe de Poule, & coule dans la Saône, près de Trevoux. *(D. J.)*

ZERIGAN, *(Géogr. mod.)* ville de Perſe dans l'Itaque babylonienne, dans une plaine renfermée entre deux montagnes. Cette ville autrefois conſidérable, ne contient pas aujourd'hui cinq cents maiſons. *(D. J.)*

ZERMAGNE, *(Géogr. mod.)* riviere de la Dalmatie, anciennement *Tedanius* ou *Tedanium*; elle prend ſon cours par la Dalmatie propre, & par la Morlaquie; & après avoir arroſé Obroazo, elle ſe décharge au fond d'un long golfe, au ſeptentrion de la ville de Novigrad. *(D. J.)*

ZERO, ſ. m. l'un des caracteres ou figures numériques, dont la forme eſt o. *Voyez* CARACTERE & FIGURE.

Le *zero* marque par lui-même la nullité de valeur, mais quand il eſt joint dans l'arithmétique ordinaire à d'autres caracteres placés à ſa gauche, il ſert alors à en augmenter la valeur de dix en dix, ſuivant la progreſſion décuple; & lorſque dans l'arithmétique décimale il a d'autres caracteres à ſa droite, il ſert alors à en diminuer la valeur dans la même proportion. *Voyez* NUMÉRATION & DÉCIMAL. *Chambers. (E)*

ZEROGERE, *(Géog. mod.)* ville de l'Inde, en deçà du Gange; Ptolomée, *l. VII, c. j*, la compte parmi les villes ſituées à l'orient du fleuve Namadus. Le manuſcrit de la bibliotheque Palatine porte *Xérogere* au lieu de *Zérogere. (D. J.)*

ZEROS, ſ. m. *(Lythol. anc.)* pierre précieuſe tranſparente, qui ſelon Pline,

Ces différens aſpects du *zeugme* peuvent aider peut-être les commençans à trouver les ſupplémens néceſſaires à la plénitude de la conſtruction ; mais il faut prendre garde auſſi que la multiplicité des dénominations ne groſſiſſe à leurs yeux les difficultés, qui n'ont quelquefois de réalité que dans les préjugés.

L'erreur pareillement n'a point d'autre fondement ; & je croirois volontiers que c'eſt ſans examen que D. Lancelot avance qu'il eſt quelquefois très-élégant de ſous-entendre le même mot dans un ſens & une ſignification différente, comme *tu colis barbam, ille patrem :* cela eſt trop contraire aux vues de l'élocution pour y être une élégance ; & quelle que ſoit l'autorité des auteurs qui me préſenteront de pareils exemples, je ne les regarderai jamais que comme des locutions vicieuſes. *(E. R. M. B.)*

ZEUS, (*Mythol.*) c'eſt chez les Grecs le nom de Jupiter, il ſignifie celui qui donne la vie à tous les êtres animés. *(D. J.)*

ZEYBO *ou* CEYBA, *(Hiſt. nat. Bot.)* arbre d'Amérique qui croît ſur-tout dans le nouveau Mexique. Il devient d'une grandeur ſurprenante ; mais ſon bois eſt ſi ſpongieux, qu'il n'eſt d'aucun uſage. Son fruit eſt une eſpece de ſilique remplie d'une ſubſtance ſemblable à de la laine très-fine, que le moindre vent diſſipe lorſque leur enveloppe s'ouvre dans la maturité.

ZEYBO, *(Géogr. mod.)* ville, ou plutôt village de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'iſle Hiſpaniola, autrement Saint-Domingue, ſur la côte méridionale.

ZÉZERO, LE, *(Géogr. mod.)* en latin *Ozecarus*, riviere de Portugal. Elle prend ſa ſource dans la province de Beïra, au midi, & proche de Guarda, & va ſe rendre dans le Tage près de Punhete. *(D. J.)*

Z I A

ZIA *ou* ZÉA, *(Géogr. anc. & mod.)* iſle de l'Archipel, l'une des Cyclades. Elle eſt à quatre lieues de l'iſle de Joura, autrement nommée *Trava*, à cinq lieues au midi de l'iſle d'Eubée, connue aujourd'hui ſous le nom de *Negrepont*, à ſix lieues de l'iſle d'Andros, à trois lieues de l'iſle d'Helene ou de Macroniſi, autrement dite *Iſola longa*, & à dix-huit milles du promontoire de l'Attique, nommé autrefois *Sunium*, & aujourd'hui *cap des Colonnes*. On compte trente-ſix milles de Thermie à *Zia*, quoiqu'il n'y en ait pas douze de cap en cap. Elle s'étend en longueur du ſud-oueſt au nord-eſt, & elle peut avoir trente milles d'Italie de circuit. Son port eſt un des plus aſſurés de la Méditerranée, outre que les vaiſſeaux y ſont de l'eau, du biſcuit & du bois.

L'iſle de *Zia* eſt celle que les anciens grecs appellent *Céos*, & par abréviation, *Côs*, & qui fut nommée par les latins *Céa* ou *Cia*. On lui donne encore aujourd'hui le nom de *Cea* ou *Zéa ;* les Grecs l'avoient nommée auparavant *Hydruſſa*, c'eſt-à-dire, *abondante en eau*, à cauſe qu'elle eſt bien pourvue ; mais ce nom ne lui étoit pas particulier, puiſque l'iſle de Ténos avoit été ainſi appellée, & pour la même raiſon. Dans la ſuite on la nomma *Ceos* ou *Cea*, de Céus, fils du géant Titan.

Ariſtée, fils d'Apollon & de Cyrene, affligé de la mort de ſon fils Actéon, quitta la ville de Thebes, à la perſuaſion de ſa mere, & ſe retira dans l'iſle de *Céos*, alors inhabitée. Diodore de Sicile, *l. IV*, dit qu'il ſe retira dans l'iſle de *Cos ;* mais il y a apparence que ce nom étoit commun à la patrie d'Hippocrate & à l'iſle de Kéos ou Céos, & Céa ; car Etienne le géographe a employé le nom de *Kos* pour *Kéos*, ſi ce n'eſt qu'on veuille que ce ſoit une faute à corriger chez lui & chez Diodore de Sicile. Quoi qu'il en ſoit, l'iſle de Céos ſe peupla, & le pays ſe cultiva avec le dernier ſoin, comme il paroît par les murailles qu'on avoit bâties juſqu'à l'extrémité des montagnes pour en ſoutenir les terres.

Cette iſle devoit être incomparablement plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui, ſi Pline *(l. II, c. lxiij, & l. IV, c. xij.)* a été bien informé des changemens qui lui ſont arrivés. Autrefois, ſuivant cet auteur, elle tenoit à l'iſle d'Eubée ; la mer en fit deux iſles, & emporta la plus grande partie des terres qui regardoient la Béotie. Tout cela s'accommode aſſez avec la figure de

Zia, qui s'alonge du nord au ſud, & ſe rétrecit de l'eſt à l'oueſt. Peut-être que ce fut l'effet du débordement du Pont-Euxin dont a parlé Diodore de Sicile.

De quatre fameuſes villes qu'il y avoit dans Céos, il ne reſte que Carthée, ſur les ruines de laquelle eſt bâti le bourg de *Zia:* c'eſt de quoi l'on ne ſauroit douter en liſant Strabon & Pline. Ce dernier aſſure que Pœeeſſe & Careſſus furent abymées, & Strabon écrit que les habitans de Pœeeſſe paſſerent à Carthée, & ceux de Careſſus à Ioulis. Or la ſituation d'Ioulis eſt ſi bien connue, qu'on n'en peut pas douter. Il ne reſte donc plus que Carthée remplie encore d'une infinité de marbres caſſés ou employés dans les maiſons du bourg de *Zia.*

En prenant la route du ſud-ſud-eſt du bourg de *Zia*, on arrive aux reſtes ſuperbes de l'ancienne ville d'Ioulis, connue par les gens du pays ſous le nom de *Polis*, comme qui diroit la ville. Ces ruines occupent une montagne, au pié de laquelle les vagues ſe viennent briſer, mais du temps de Strabon, éloignée de la mer d'environ trois milles. Careiius lui ſervoit de port. Aujourd'hui il n'y a que deux méchantes cales, & les ruines de l'ancienne citadelle ſont ſur la pointe du cap. Dans un lieu plus enfoncé, on diſtingue le temple par la magnificence de ſes débris. La plupart des colonnes ont le fût moitié liſſe, moitié cannelé, du diametre de deux piés moins deux pouces, à cannelures de trois pouces de large. On deſcend à la marine par un eſcalier taillé dans le marbre pour aller voir ſur le bord de la cale une figure ſans bras & ſans tête. La draperie en eſt bien-entendue; la cuiſſe & la jambe ſont bien articulées. On croit que c'eſt la ſtatue de la déeſſe Némeſis; car elle eſt dans l'attitude d'une perſonne qui pourſuit quelqu'un.

Les reſtes de la ville ſont ſur la colline, & s'étendent juſque dans la vallée où coule la fontaine Ioulis, belle ſource d'où la place avoit pris ſon nom. On ne ſauroit guere voir de plus gros quartiers de marbre que ceux qu'on avoit employés à bâtir les murailles de cette ville. Il y en a de longs de plus de douze piés. Dans les ruines de la ville, parmi les champs ſemés d'orge, on trouve dans une chapelle grecque le reſte d'une inſcription ſur un marbre caſſé, où on lit encore Ιουλιδα, accuſatif d'Ιουλις:] le mot de Στησανς s'y trouve deux fois.

On alloit de cette ville à Carthée par le plus beau chemin qu'il y eût peut-être dans la Grece, & qui ſubſiſte encore l'eſpace de plus de trois milles, traverſant les collines à mi-côte, ſoutenu par une muraille couverte de grands quartiers de pierre plate grisâtre, qui ſe fend auſſi facilement que l'ardoiſe, & dont on couvre les maiſons & les chapelles dans la plupart des iſles. Ioulis, comme dit Strabon, *l. V*, fut la patrie de Simonide, poëte lyrique, & de Bachylide, ſon couſin. Eraſiſtrate, fameux médecin, le ſophiſte Prodicus & Ariſton le péripatéticien, naquirent auſſi dans cette iſle. Les marbres d'Oxford nous apprennent que Simonide, fils de Léopépris, inventa une eſpece de mémoire artificielle, dont il montroit les principes à Athenes, & qu'il deſcendoit d'un autre Simonide, grand poëte, auſſi fort eſtimé dans la même ville, & dont il eſt parlé dans l'époque 50. Le poëte Simonide compoſa des vers ſi tendres & ſi touchans, que Catulle les appelle les *larmes de Simonide.*

Après la défaite de Caſſius & de Brutus, Marc-Antoine donna aux Athéniens Céa, Ægine, Ténos, & quelques autres iſles voiſines. Il eſt hors de doute que Céa fut ſoumiſe aux empereurs romains, & paſſa dans le domaine des Grecs. Enſuite elle tomba entre les mains des ducs de l'Archipel. Jacques Chriſpole la donna en dot à ſa ſœur Thadée, femme de Jean-François de Sommerive, qui en fut dépouillé par Barberouſſe ſous Soliman II.

Strabon rapporte un fait bien ſingulier de l'ancienne Céos, mais qu'il ne faut pas croire ſans examen. Il prétend qu'il y avoit une loi dans cette iſle qui obligeoit les habitans à s'empoiſonner avec de la ciguë, quand ils avoient paſſé ſoixante ans, afin qu'il reſtât aſſez de vivres pour la ſubſiſtance publique.

Héraclide raconte ſeulement que l'air de l'iſle de Céa étoit ſi bon, qu'on y vivoit fort long-temps, mais que les habitans ne ſe prévaloient pas de cette faveur de la nature, & qu'avant que de ſe laiſſer

atteindre par les infirmités de l'âge caduc, ils terminoient leurs jours, les uns avec du pavot, les autres avec de la ciguë. Elien, *l. III, c. xxxvij*, aſſure auſſi que ceux de cette iſle qui ſe ſentoient incapables, à cauſe de leur décrépitude, d'être utiles à la patrie, s'aſſembloient en un feſtin, & avaloient de la ciguë.

Il paroît d'abord de ces divers récits, que Strabon s'eſt fauſſement imaginé qu'il y avoit une loi dans Céos, par laquelle on devoit ſe donner la mort, dès que l'on avoit paſſé l'âge de ſoixante ans; les termes d'Héraclide & d'Elien inſinuent ſeulement une coutume volontaire, & vraiſemblablement ils ont pris pour coutume ce qui n'étoit arrivé qu'à quelques particuliers; car ſi cet uſage eût été commun, il n'eſt pas poſſible que tous les autres hiſtoriens l'euſſent paſſé ſous ſilence. Il y avoit peut-être à Céa le même uſage qui régnoit à Marſeille. Valere Maxime dit qu'on gardoit publiquement dans cette derniere ville un breuvage empoiſonné, & qu'on le donnoit à ceux qui expoſoient au ſénat les raiſons pour leſquelles ils ſouhaitoient de mourir. Le ſénat examinoit leurs raiſons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une paſſion téméraire de mourir, ni contraire à un deſir légitime de la mort, ſoit qu'on voulût ſe délivrer des perſécutions de la mauvaiſe fortune, ſoit qu'on ne voulût pas courir le riſque d'être abandonné de ſon bonheur. Après tout, il eſt sûr que s'il n'y avoit point de loi à Céa pour engager quelqu'un à abréger ſes jours quand il étoit las de vivre, on pouvoit prendre ce parti ſans s'être fait autoriſer par le ſouverain. *Voyez* pour cette preuve l'*article* IOULIS, *(Géographie.)*

Valere Maxime rapporte, comme témoin oculaire à ce ſujet, avoir vu une citoyenne de cette iſle, iſſue d'une maiſon illuſtre, laquelle après avoir vécu long-temps dans une félicité parfaite, craignant que l'inconſtance de la fortune ne troublât par malheur l'arrangement de ſes jours, réſolut de ſe donner la mort. Elle informa ſes concitoyens de la réſolution qu'elle avoit priſe, non par oſtentation, mais pour ne pas quitter ſon poſte ſans être autoriſée. Pompée qui étoit ſur les lieux, accourut à ce ſpectacle. Il trouva la dame couchée ſur un lit, & proprement ajuſtée. Il employa toute la vivacité de ſon éloquence pour la détourner de ſon deſſein, mais elle n'en fut point ébranlée. La tête appuyée ſur le coude, elle entretenoit gaiement ceux qui l'étoient venus voir. Enfin, après avoir exhorté ſes enfans à l'union, & leur avoir partagé ſes biens, elle prit d'une main aſſurée un verre plein d'un poiſon tempéré qu'elle avala. Elle n'oublia pas d'invoquer Mercure, & de le prier de la conduire en l'une des meilleures places de l'élyſée, & ſans perdre un moment de ſa tranquillité, elle marquoit les parties de ſon corps où le poiſon faiſoit impreſſion; lorſqu'elle le ſentit proche du cœur, elle appella ſes filles pour lui fermer les yeux, & expira.

Pline, *l. IV, c. xij*, prétend que ce fut une femme de l'iſle de Céos qui inventa l'art de filer l'ouvrage des vers à ſoie, & d'en faire des étoffes. *Telas araneorum modo texunt* (bombyces), *ad veſtem luxumque feminarum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri, rurſuſque texere, invenit in Ceo mulier Pamphila, Latoi filia, non fraudanda gloriâ excogitatæ rationis, ut denudet feminas veſtis.* Ariſtote, *l. V, c. xix*, a fourni ce fait à Pline, mais il eſt vraiſemblable que les paroles d'Ariſtote doivent s'entendre de l'iſle de Côs, patrie d'Hippocrate, & non de l'iſle de Céos; cependant on recueilloit autrefois beaucoup de ſoie à Céos; on en recueille encore de même aujourd'hui, & les bourgeois de *Zia* s'aſſeyent ordinairement pour filer leur ſoie ſur les bords de leurs terraſſes, afin de laiſſer tomber le fuſeau juſqu'au bas de la rue, qu'ils retirent enſuite en roulant le fil.

M. de Tournefort & ſa compagnie trouverent l'évêque grec en cette poſture, qui demanda quelles gens ils étoient; & leur fit dire que leurs occupations étoient bien frivoles, s'ils ne cherchoient que des plantes & de vieux marbres. Mais il eut pour réponſe, que l'on ſeroit plus édifié de lui voir à la main les œuvres de S. Chryſoſtôme ou de S. Baſile, que le fuſeau.

Le

Le même Pline, *liv. XVI, c. xxvij*, a remarqué que l'on cultivoit dans Céa les figuiers avec beaucoup de ſoin ; on y continue encore aujourd'hui la caprification. On y nourrit de bons troupeaux ; on y recueille beaucoup d'orge & de velani ; c'eſt ainſi qu'on appelle le fruit d'une des plus belles eſpeces de chêne qui ſoient au monde ; on s'en ſert pour les teintures & pour tanner les cuirs. Il n'y a dans toute l'iſle que cinq ou ſix pauvres familles du rit latin ; tout le reſte eſt du rit grec, dont l'évêque eſt aſſez riche.

Le bourg de *Zia*, bâti ſur les ruines de l'ancienne Carthée, eſt auſſi ſur une hauteur, à 3 milles du port de l'iſle de *Zia*, au fond d'une vallée déſagréable. C'eſt une eſpece de théatre d'environ 2000 maiſons, élevées par étages & en terraſſes ; c'eſt-à-dire, que leur couvert eſt tout plat, comme par tout le levant, mais aſſez fort pour ſervir de rue : cela n'eſt pas ſurprenant dans un pays où il n'y a ni charrettes, ni carroſſes, & où l'on ne marche qu'en eſcarpins.

Parmi les marbres conſervés chez les bourgeois, le nom de *Gymnaſiarque* ſe trouve dans deux inſcriptions fort maltraitées, & l'on y voit un bas-relief en demi-boſſe, où la figure d'une femme eſt repréſentée avec une belle draperie. La ville de Carthée s'étendoit dans la vallée qui vient à la marine. On y voyoit encore dans le dernier ſiecle pluſieurs marbres, ſur-tout une inſcription de 41 lignes, tranſportée dans une chapelle. Le commencement de cette inſcription manque, la plus grande partie des lettres eſt ſi effacée, qu'on n'y peut déchiffrer que le nom de *Gymnaſiarque*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIAMET & TIMAR, (*Hiſt. milit. des Turcs.*) On entend par ces deux mots *ziamet* & *timar*, de certains fonds de terres, dont les conquérans turcs ont dépouillé le clergé, la nobleſſe, & les particuliers des pays qu'ils ont pris ſur les Chrétiens. Ces ſortes de terres ayant été confiſquées au profit du grand ſeigneur, il les a deſtinées à la ſubſiſtance d'un cavalier de la milice, appellé *zaïm* ou *timariot* : car *zaïm* ou *timariot* eſt le nom de la perſonne, & *ziamet* ou *timar* le nom de la terre.

Le *ziamet* ne differe du *timar*, que parce qu'il eſt d'un plus grand revenu, car il n'y a point de *ziamet* qui vaille moins de 20 mille aſpres de rente : ce qui eſt au deſſous n'a que le titre de *timar*. Le ſieur Beſguier juge que le mot *ziamet* vient de l'arabe : car, dit-il, zaïm ſignifie en arabe, un *ſeigneur*, un *commandant*, qui conduit un certain nombre d'hommes, dont il eſt le maître. Quant au mot *timar*, il le dérive du grec τιμη, qui ſignifie *honneur*, parce que ces récompenſes ſe donnoient pour honorer la vertu des ſoldats. Les Grecs appelloient ces marques d'honneur τιμαρια, & appelloient ceux qui en étoient honorés τιμαριωται. Les Turcs ont emprunté ces mots des Grecs, & ſe les ſont appropriés avec peu de changement : car au lieu de *timarion*, ils diſent *timar*, en retranchant la terminaiſon grecque.

Il y a deux ſortes de gens qui compoſent la milice des Turcs. La premiere ſorte eſt entretenue du revenu de certaines terres que le grand-ſeigneur leur donne : la ſeconde eſt payée en argent. La principale force de l'empire conſiſte dans la premiere, qui eſt encore diviſée en deux parties ; car c'eſt celle qui eſt compoſée de zaïms, qui ſont comme des gentilshommes en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appelloient *decumani*.

Les uns & les autres, ſavoir les zaïms & le timariots, ont cependant été établis pour la même fin. Toute la différence que l'on peut mettre entr'eux, conſiſte dans leurs lettres-patentes, qui reglent le revenu des terres qu'ils tiennent du grand-ſeigneur. La rente d'un zaïm eſt depuis 20000 aſpres, juſqu'à 99919 & rien plus ; s'il y avoit encore un aſpre, ce ſeroit le revenu d'un ſangiac-beg, qu'on appelle un *bacha*, qui eſt de 100000 aſpres, juſqu'à 199999 aſpres, car ſi on y ajoutoit un aſpre davantage, ce ſeroit le revenu d'un beglerbeg.

Il y a deux ſortes de timariots ; les premiers reçoivent les proviſions de leurs terres de la cour du grand-ſeigneur. Ce nom leur a été donné, parce que teskereh

ſignifie un *billet;* & comme la ſyllabe *lu* s'ajoute par les Turcs aux noms ſubſtantifs, pour en former des adjectifs, teskereh-lu eſt celui qui eſt en poſſeſſion d'un *timar* par un billet ou par un ordre du grand-ſeigneur. Leur revenu eſt depuis 5 ou 6000 aſpres, juſqu'à 19999; car ſi on y ajoutoit encore un aſpre, ce ſeroit le revenu d'un zaïm. Les autres s'appellent *teskeretis*, qui obtiennent leurs proviſions du begierbeg de leur pays: leur revenu eſt depuis 3000 aſpres juſqu'à 6000.

Les zaïms ſont obligés de ſervir dans toutes les expéditions de guerre avec leurs tentes, où il doit y avoir des cuiſines, d'autres appartemens proportionnés à leurs biens, à leur qualité: & pour chaque ſomme de 5000 aſpres de revenu qu'ils reçoivent du grand-ſeigneur, ils ſont obligés de mener avec eux à l'armée un cavalier, qui ſe nomme *gebelu*, c'eſt-à-dire, *porteur de cuiraſſe;* ainſi un zaïm qui a 30000 aſpres de revenu, doit être accompagné de ſix cavaliers. Un zaïm qui en a 90000 doit être accompagné de 18 cavaliers, & de même des autres à proportion de leur revenu. Chaque zaïm prend le titre de *kilitich*, c'eſt-à-dire, *épee*. C'eſt pourquoi lorſque les Turcs font le compte des forces que les beglerbegs peuvent mener à l'armée pour le ſervice de leur prince, ils ne s'arrêtent qu'aux zaïms & aux timariots ſeuls, qu'ils appellent autant d'épées, ſans compter ceux qui les doivent accompagner.

Les timariots ſont obligés de ſervir avec des tentes plus petites que les zaïms, fournies de trois ou quatre corbeilles, pour en donner une à chaque homme qui les accompagne; parce qu'outre qu'ils doivent combattre auſſi-bien que les zaïms, il faut encore qu'ils portent de la terre & des pierres pour faire des batteries & des tranchées. Les timariots doivent en outre mener un cavalier pour chaque ſomme de 3000 aſpres de revenu qu'ils ont: de même que les zaïms pour chaque ſomme de 5000 aſpres.

Les zaïms & les timariots ſont diſpoſés par régimens, dont les colonels ſont appellés *a'ai-begler*, du mot arabe *alai*, qui ſignifie celui qui eſt au deſſus des autres, & du mot turc *beg*, qui veut dire *ſeigneur*; de ſorte que les alai-beglers ſont les chefs ou les ſupérieurs des zaïms & des timariots, c'eſt-à-dire, leurs colonels. Ces colonels ſont ſoumis à un bacha, ou à un ſangiag-beg, & celui-là à un begler-beg; lorſque toutes ces troupes ſont raſſemblées en un corps, elles ſe trouvent au rendez-vous qui eſt marqué par le général, que les Turcs appellent *ſerasker*. Lorſque les zaïms & les timariots marchent, ils ont des drapeaux appellés *alem*, & des tymbales nommées *tabl*.

Ces deux ordres militaires ne ſont pas ſeulement deſtinés à ſervir ſur terre, mais on les oblige quelquefois à ſervir dans l'armée navale, où on les appelle *deria-kaleminde*, & où ils ſont ſous le commandement d'un capitan bacha ou amiral. Il eſt vrai que les zaïms ſont ſouvent diſpenſés de ſervir ſur mer en perſonne, moyennant la ſomme à laquelle ils ſont taxés ſur les livres, & de cet argent on leve d'autres ſoldats, qui ſont enrôlés dans les regiſtres de l'arſenal; mais les timariots ne peuvent s'exempter de ſervir en perſonne, avec toute la ſuite que le revenu de leurs terres les oblige de mener avec eux.

Pour ce qui eſt du ſervice ſur terre, ni les zaïms, ni les timariots ne s'en peuvent jamais diſpenſer, & il n'y a point d'excuſe qui puiſſe paſſer pour légitime à cet égard. S'il y en a de malades, il faut qu'ils ſe faſſent porter en litiere & en brancard. S'ils ſont encore enfans, on les porte dans des paniers: on les accoutume ainſi dès le berceau à la fatigue, au péril & à la diſcipline militaire. Ce détail ſuffit pour faire connoître quelle eſt la nature des zaïms & des timariots qui ſont compris ſous le nom général de *ſpahis*, & qui ſont la meilleure partie de l'armée des Turcs.

Il n'eſt pas poſſible de faire un calcul précis du nombre des cavaliers que doivent mener avec eux les zaïms & les timariots de l'empire du grand-ſeigneur; mais un zaïm ne peut mener avec lui moins de quatre cavaliers, & c'eſt le plus grand nombre qu'un timariot ſoit obligé de mener. Le moindre timariot doit mener un homme à la guerre, & le plus conſidérable zaïm en doit mener 19. La difficulté de faire

npte plus exact ſeroit d'autant plus que les commiſſaires qui ſont en- par la Porte pour faire les montres rôles, ne ſavent pas moins faire leur métier que les officiers les plus chez les Chrétiens. Peut-être auſſi politique du grand-ſeigneur tolere s, afin de faire croire que le nombre troupes eſt plus grand qu'il n'eſt ement.

vaſte étendue de terrein que leurs ns occupent, le grand attirail de agages, & le nombre prodigieux de qui ſuivent l'armée ſont que le peuple ne que les troupes ſont compoſées multitude infinie de ſoldats. Ce qui core à augmenter l'idée de ce nom- nais qui le diminue en effet, c'eſt des paſſe-volants dont les zaïms ſe aux jours de montre.

n une choſe cauſe encore plus de ment dans le nombre des ſoldats, mort des zaïms & des timariots dont es-uns n'ont leur revenu qu'à vie ent, & les autres meurent ſans en- car en ce cas leurs terres retournent ouronne. Comme ceux qui les poſſé- , les avoient cultivées & en avoient nté le revenu par leur ſoin & par leur , le grand-ſeigneur les donne à s, non pas ſur le pié qu'elles avoient nnées aux premiers, mais ſur le pié enu qu'elles ſe trouvent rapporter, quelquefois le double de la premiere Par ce moyen le ſultan augmente nbre de ſes ſoldats.

compte 1075 *ziamets* & 8194 *timars*. étend en général que le nombre des monte à plus de dix mille, & celui nariots à ſoixante & douze mille; mais ttes de calculs ſont extrêmement

mi les troupes qui ſe tirent de ces s & de ces *timars*, on mêle en de guerre de certains volontaires ou rriers, que les Turcs appellent *gio-* Les zaïms & les timariots peuvent, ils ſont âgés ou impotens, ſe défaire *ziamet* & de leur *timar* en faveur e leurs enfans. *Ricaut, Beſpier* & la *tiere.* (*D. J.*)

AZAA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre dans laquelle on voit un mélange de tant de différentes couleurs, que l'on n'en voit aucune qui ſoit bien décidée. Son nom venoit de l'endroit où elle ſe trouvoit. Ludovico Dolce, qui connoiſſoit cette pierre à fond, nous aſſure qu'elle rendoit querelleurs ceux qui la portoient, & faiſoit voir des choſes terribles en ſonge.

ZIBELINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) marte *zibeline*; animal quadrupede qui reſſemble beaucoup à la marte, mais il eſt un peu plus petit. Il a tout le corps de couleur fauve obſcure, excepté la gorge qui eſt griſe, & la partie antérieure de la tête & les oreilles qui ſont d'un gris blanchâtre. On trouve cet animal en Lithuanie, dans la Ruſſie blanche, dans la partie ſeptentrionale de la Moſcovie, & dans la Scandinavie.

ZIBELINE, (*Hiſt. nat. des animaux.*) en allemand *zobel*, en anglois *ſable*, eſpece de belette ou de marte, de la groſſeur d'un écureuil, dont la peau eſt d'un brun très-foncé ou preſque noire, mais quelquefois entremêlée de quelques poils blancs: c'eſt une des fourrures les plus rares, & qui ſe paie le plus chérement. On trouve des *zibelines* dans la Laponie, chez les Samoyedes, & dans les autres contrées ſeptentrionales; mais celles de la Sibérie ſont les plus recherchées; on eſtime ſur-tout celles que l'on trouve près de Vitimski; elles paſſent pour l'emporter en beauté ſur toutes les autres: on en trouve en grande abondance dans la péninſule de Kamſchatka, & dans le pays des Korekis; mais elles ſont d'une qualité inférieure aux précédentes. Suivant le rapport de quelques voyageurs, les *zibelines* y ſont auſſi communes que les écureuils; ainſi les habitans de ces pays, s'ils étoient auſſi induſtrieux que ceux de Vitimski, pourroient compenſer par la quantité la ſupériorité que les *zibelines* de Sibérie ont pour la qualité.

Avant que les Ruſſes euſſent fait la conquête de la Sibérie, les *zibelines* étoient aſſez communes; mais ces animaux farouches s'éloignent des endroits habités; & ce n'eſt pas ſans peine que les chaſſeurs en obtiennent; ils ſont obligés de remonter la riviere de Vitim & les deux rivieres de Maſſia qui s'y jettent, & d'aller juſqu'au

lac Oronne dans des lieux déſerts & fort éloignés de toute habitation.

Les *zibelines* vivent dans des trous comme les martes, les belettes, les hermines, & les autres animaux de ce genre. Les chaſſeurs prétendent qu'il y en a qui ſe font des nids au haut des arbres avec des herbes ſeches, de la mouſſe, & de petites branches; & que tantôt elles vivent dans leurs trous, & tantôt dans leurs nids; qu'elles y reſtent environ douze heures, & qu'elles emploient les douze autres à chercher leur nourriture. L'été, avant que les fruits & les baies des arbres ſoient mûrs, elles mangent des écureuils, des martes, des hermines, *&c.* & ſur-tout des lievres; l'hiver, elles mangent des oiſeaux; mais lorſque les fruits & les baies ſont mûres, elles en ſont très-friandes, & ſur-tout du fruit du cormier, qu'elles mangent avidement; ce qui leur cauſe des démangeaiſons qui les obligent à ſe frotter contre les arbres; par-là leur peau s'uſe & devient défectueuſe; quand les cormiers ont beaucoup de fruit, les chaſſeurs ont de la peine à ſe procurer de belles fourrures.

Les *zibelines* ont des petits, vers la fin de mars ou au commencement d'avril; elles en ont depuis trois juſqu'à cinq d'une portée; elles les allaitent pendant cinq ou ſix ſemaines.

Ce n'eſt jamais que pendant l'hiver que l'on va à la chaſſe des *zibelines*; la raiſon eſt que le poil leur tombe au printemps; il eſt très-court pendant l'été, & pendant l'automne il n'eſt point encore aſſez fourni: les habitans du pays appellent ces ſortes de *zibelines*, *nedaſobili*, ou *zibelines* imparfaites; elles ſe vendent à bas prix.

Ceux qui vont à la chaſſe des *zibelines* partent à la fin du mois d'août; ils forment des compagnies qui ſont quelquefois de quarante hommes, & ſe pourvoient de bateaux pour remonter les rivieres, de guides qui ſoient au fait des lieux où ils trouveront des *zibelines*, & d'amples proviſions pour ſubſiſter dans les déſerts. Arrivés au lieu de la chaſſe, ils y bâtiſſent des cabanes & ſe choiſiſſent un chef expérimenté dans ces ſortes d'expéditions; celui-ci diviſe les chaſſeurs en pluſieurs bandes, à chacune deſquelles il nomme un chef particulier, & il leur aſſigne l'endroit où ell chaſſer. Quand le temps de ſe ſé venu, chaque bande va de ſon côt ſur ſa route des trous dans leſquels fouit des proviſions. A meſure qu vance, les chaſſeurs tendent par- pieges, en creuſant des foſſes, q tourent de pieux, & qu'ils recou planches pour empêcher la neige de plir; l'entrée de ces pieges eſt ét au deſſus eſt une planche mobile qu auſſi-tôt que l'animal vient prendr de viande ou de poiſſon qu'on lui a Les chaſſeurs continuent ainſi d' avant, & tendent par-tout des pi meſure qu'ils avancent, ils renvo arriere quelques-uns d'entre eux po cher les proviſions qu'ils ont en ceux-ci en revenant viſitent les pieg en ôter les *zibelines* qui ont pu s y p

On chaſſe auſſi les *zibelines* av filets; pour cet effet on ſuit leur p la neige; ce qui conduit à leurs que l'on enfume afin de les force ſortir; le chaſſeur tient ſon filet to à les recevoir, & ſon chien pour les il les attend quelquefois deux ou troi On les tire auſſi ſur des arbres av fleches émouſſées. Lorſque le temp chaſſe eſt fini, les bandes ſe raſſe auprès du chef commun, à qui l'o compte de la quantité de *zibelines* o tres bêtes que l'on a priſes; & on nonce ceux qui ont fait quelque ch contraire aux regles, le chef les ceux qui ont volé ſont battus & pri leur part au butin. En attendant le du retour, qui eſt celui du dég rivieres, on prépare les peaux; les ſeurs remontent alors dans leurs ba & de retour chez eux, ceux qui ſont tiens donnent d'abord à l'Egliſe qu unes de leurs fourrures, ſuivant l qu'ils en ont fait avant que de partir *zibelines* ſe nomment *zibelines de* Enſuite ils paient leur tribut en fou aux receveurs du ſouverain; ils ve le reſte & partagent également les p *Voyez la deſcription de Kamſch* par M. Kracheninikon.

Les fourrures de *zibelines* les plus c & les plus eſtimées, ſont celles qui

les plus noires, & dont les poils ſont les plus longs. Depuis la conquête de la Sibérie, les ſouverains de la Ruſſie ſe ſont réſervé le débit de cette marchandiſe, dans laquelle les habitans paient une partie de leur tribut. Le gouverneur de Sibérie met ſon cachet ſur les *zibelines* priſes dans ſon gouvernement, & les envoie au ſénat de Petersbourg; on les aſſortit alors par paquets de dix peaux, & l'on en fait des caiſſes, dont chacune eſt compoſée de dix paquets; ces caiſſes ſe vendent à proportion de leur beauté; les plus belles ſe vendent juſqu'à 2500 roubles, (environ 12500 livres;) celles d'une moindre qualité ſe vendent 1500 roubles (7500 livres.) Ce ſont les grands de la Turquie qui ſont les plus curieux de cette marchandiſe. (—)

ZIBELINE, (*Fourrure.*) nom que l'on donne aux peaux de martes les plus précieuſes: les *zibelines* ſe tirent de la Laponie moſcovite & danoiſe. Il s'en trouve auſſi une grande quantité en Sibérie, province des états du Czar: l'animal qui fournit la *zibeline* eſt du genre des belettes, & de la groſſeur d'un chat; il a de longs poils autour des yeux, du nez, & du muſeau; ſa couleur eſt jaune obſcur, mélangé d'un brun foncé; mais le devant de ſa tête & ſes oreilles, ſont d'un gris brunâtre. (*D. J.*)

ZICLOS, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Baſſe-Hongrie, au comté de Baran; cette ville ſituée à cinq lieues de Cinq-Egliſes, eſt priſe pour l'ancienne *Jovallium*. (*D. J.*)

ZIGÆ, (*Géogr. ancienne.*) peuples de la Sarmatie aſiatique: c'eſt Pline, *l. VI, c. vij*, qui en parle. Comme ils habitoient au bord du Tanaïs, divers géographes ont eu tort de vouloir les confondre avec les *Zigi* de Strabon, & avec les *Sindi* de Pline & de Ptolomée, qui avoient leur demeure au bord du Pont-Euxin. (*D. J.*)

ZIEGENHAUS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Neiſs, à trois lieues au midi de la ville de Neiſs, ſur la Bila. (*D. J.*)

ZIEGENHEIM, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le landgraviat de Heſſe, capitale du comté de même nom, ſur la petite riviere de Schwalm, à ſix lieues au ſud-oueſt de Caſſel; elle eſt petite, mais bien bâtie. *Long.* 27, 12; *lat.* 51, 8. (*D. J.*)

ZIEMNOI-POIAS, (*Géogr. mod.*) ce mot ruſſe ſignifie *ceintures de la terre*; c'eſt ainſi que les Ruſſes nomment de grandes montagnes qui ſont dans le pays des Samoyedes. Elles commencent à la pointe occidentale qui forme le golfe qui eſt à l'embouchure de l'Obi; à l'extrémité eſt le fort Scop, ou le fort d'Obi. Elles courent trente lieues françoiſes vers le midi; puis environ autant vers le ſud-oueſt, juſqu'au lac Kiratis, d'où ſort la riviere de Soba qui va ſe joindre à l'Obi; delà tournant vers l'oueſt l'eſpace de ſoixante lieues, elles vont ſe joindre à une autre chaîne de montagnes qui s'avance vers le midi; de ſorte que plus elles s'éloignent de l'Obi, plus elles s'écartent de la mer. M. Deliſle les marque dans ſa carte de la Tartarie, ſans y mettre leur nom. (*D. J.*)

ZIGENE, *voyez* MARTEAU.

ZIGENRICK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, au marquiſat de Miſnie, ſur la droite de la Sala. (*D. J.*)

ZIGEIRA, *ou* ZIGIRA, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique propre; elle eſt miſe par Ptolomée, *l. IV, c. iij*, au nombre des villes ſituées entre la ville de Thabraca, & le fleuve Bagrada. (*D. J.*)

ZIGERE, (*Géogr. anc.*) ville de la Thrace; Pline, *l. IV, c. xj*, la place dans les terres, & au voiſinage de la Baſſe-Mœſie: il ajoute que c'étoit une des villes des Scythes Aroteres, qui s'étoient établis dans ce quartier. (*D. J.*)

ZIGETH, ZIGHET, ZYGETH, *ou* SIGETH, (*Géogr. mod.*) ville de la Baſſe-Hongrie, capitale du comté qui porte ſon nom; c'eſt une des plus fortes places de la Hongrie. Elle eſt ſituée à trois lieues de la Drave vers le nord, & à ſept de Cinq-Egliſes vers le couchant, dans un marais formé par la riviere d'Alma; & elle eſt défendue par une citadelle, & trois foſſés pleins d'eau. *Longit.* 36, 31; *latitude* 46, 2.

C'eſt en aſſiégeant cette place en 1566, que mourut Soliman II, fils de Selim, & la victoire l'accompagna juſque dans les bras de la mort; à peine eut-il expiré, que la ville fut priſe d'aſſaut. L'empire de

ce conquérant s'étendit d'Alger à l'Euphrate, & du fond de la mer Noire, au fond de la Grece & de l'Epire. Les impériaux n'ont pu reprendre *Zigeth* ſur les Turcs que ſur la fin du dernier ſiecle. *(D. J.)*

ZIGETH *comté de*, *(Géogr. mod.)* contrée de la Baſſe-Hongrie, entre la Drave & le Danube. Elle a pour bornes au levant, le comté de Tolna, au couchant Kaniſcha, Albe royale au nord, & l'Eſclavonie au midi; ſes lieux principaux ſont Zigeth capitale, Cinq-Egliſes, & Turanovitza. *(D. J.)*

ZIGZAG, ſ. m. *(Art méch.)* machine compoſée de petites tringles plates diſpoſées en ſautoir, ou loſanges, clouées dans le milieu, mobiles ſur ces clous & liées deux à deux par leurs extrêmités, ſur les extrêmités de deux autres tringles pareillement clouées en ſautoir, en ſorte que toutes ſont mobiles, & ſur leur milieu comme centre, & ſur les extrêmités de celles auxquelles leurs extrêmités jointes ſont liées; d'où l'on voit qu'il eſt impoſſible d'ouvrir la premiere de ces tringles ſans ouvrir toutes les autres; d'en fermer une ſans les fermer toutes; & que fermées elles doivent occuper un petit eſpace; mais un très-long, ſi on les ouvre & qu'on les alonge; on peut ſe ſervir de cette machine pour tendre quelque choſe, un billet, une lettre, quoique ce ſoit d'un étage à un autre; même du bas d'une maiſon au dernier étage; car il n'y a point de limite au nombre des tringles, cette petite invention peut être utile en une infinité d'occaſions.

ZIGZAGS, *de la tranchée*, *(Fortificat.)* ce ſont les différens retours qu'elle fait pour arriver à la place ou au glacis du chemin couvert; on les appelle auſſi les *boyaux de la tranchée*. *Voyez* TRANCHÉE & BOYAUX DE LA TRANCHÉE. *(Q)*

ZIGZAG, *allée en*, *(Jardinage.)* on appelle *allée en zigzag*, une allée rampante, ſujette aux ravines, & qui pour cette raiſon eſt traverſée d'eſpace en eſpace par des plates-bandes de gazon, en maniere de chevrons briſés, pour retenir le ſable. On nomme encore *allée en zigzag*, toute allée de boſquet ou de labyrinthe, qui eſt formée par divers retours d'angles pour la rendre plus ſolitaire, & en cacher l'iſſue. *(D. J.)*

ZIKA, *(Géogr. mod.)* bourgade de la Baſſe-Hongrie, ſur la Sarwitza, entre Albe-Royale & Sarwas. Lazius la prend pour l'ancienne Maquiana de Ptolomée, la Mogetiana de l'itinéraire d'Antonin, & la Magia d'Etienne le géographe. *(D. J.)*

ZIL, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* inſtrument de muſique militaire, dont on ſe ſert dans les armées des Turcs; ce ſont deux baſſins de cuivre que l'on frappe l'un contre l'autre.

ZILEFLE, LE, *(Géogr. mod.)* grand fleuve d'Afrique, en Barbarie, au royaume d'Alger. Il ſe jette dans la mer, ſur les frontieres de Trémecen & de Tinez. Ses bords ſont peuplés d'Arabes. On prend ce fleuve pour le *Cartenus* des anciens. *(D. J.)*

ZILIS, *(Géogr. anc.)* ville de la Mauritanie tingitane, près la côte de l'Ocean atlantique. L'itinéraire d'Antonin la marque à vingt-quatre milles de Tingis, entre *Tabernæ* & *ad Mercuri*, à quatorze milles du premier de ces lieux, & à ſix milles du ſecond.

C'eſt la ville que Strabon nomme *Zeles*. Elle eſt appellée *Zilia* par Ptolomée, *l. IV, c. j*, qui la place dans les terres, au bord d'un fleuve de même nom. Elle ne devoit pas être éloignée de la mer: car Pline, *l. V, c. j*, la met ſur la côte de l'Ocean, *in ora Oceani*. Il nous apprend outre cela, que c'étoit une colonie établie par Auguſte, & qu'on la nommoit *Julia Conſtantia Zilis*. Selon le même auteur, elle étoit exempte de la juriſdiction des rois de Mauritanie, & dépendoit de l'Eſpagne bétique.

Une inſcription, rapportée dans le tréſor de Goltzius, fait mention de cette ville ſous ce titre. *Col. Conſtantia Zili Auguſta*. Cette ville retient encore à préſent ſon ancien nom: car on veut que ce ſoit aujourd'hui *Alzila*, nom augmenté de l'article des Arabes. *(D. J.)*

ZIM, ſ. m. *(terme de relation.)* mot perſan qui ſignifie *argent*, ſimplement conſidéré comme métal. Pour exprimer ce qu'on entend en France par *argent*, quand on parle de toute eſpece monnoyée, ſoit

d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, les Perſans diſent *zer*; & lorſqu'ils veulent parler des eſpeces véritablement fabriquées d'argent, comme ſont les écus de France, les richedales d'Allemagne, ou les piaſtres d'Eſpagne, ils diſent *dirhem.* (*D. J.*)

ZIMARA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Arménie, ſelon Solin, qui la place au pié du mont Capotes, où l'Euphrate prend ſa ſource. On liſoit ci-devant dans les exemplaires imprimés de Pline, *l. V, c. xxiv, Zimyra*, ou *Zimira*; mais comme l'a remarqué le P. Hardouin, c'étoit une faute inſigne : car *Zimyra* eſt une ville de Syrie au bord de la mer Méditerranée. La correction que ce ſavant religieux a faite, eſt appuyée ſur les meilleurs manuſcrits qui liſent *Zimara*. C'eſt ainſi qu'écrit Ptolomée, *l. V, c. vij*, qui marque *Zimara* dans la petite Arménie au bord de l'Euphrate, mais aſſez loin de la ſource de ce fleuve. Tout cela s'accorde avec les itinéraires. (*D. J.*)

ZIMBAOÉ, (*Géogr. mod.*) maiſon royale ſur la riviere de Sofala, au royaume de ce nom, & dont le roi qui y réſide, ſe nomme *Quiteve*. (*D. J.*)

ZIMBI, ſ. m. (*Hiſt. mod. Commerce.*) eſpece de petites coquilles qui ſervent de monnoie courante au royaume de Congo, & dans un grand nombre d'autres pays de l'Afrique, ſur les côtes de laquelle ce coquillage ſe trouve. On en rencontre ſurtout une grande quantité près d'une iſle qui eſt vis-à-vis de la ville de Loanda S. Paolo; ce ſont les plus eſtimées. Ces coquilles ſont une mine d'or pour les portugais, qui ont ſeuls le droit de les pêcher, & qui s'en ſervent pour acheter des africains leurs marchandiſes les plus précieuſes.

ZIMENT-VASSER, (*Minéral.*) c'eſt le nom que les auteurs allemands donnent à des eaux, qu'on trouve quelquefois près des mines de cuivre, & qui ſont légérement imprégnées des particules de ce métal. La plus fameuſe ſource de cette eſpece ſe trouve à la diſtance d'environ une de nos lieues de New-Soll en Hongrie, dans la grande mine de cuivre appellée par les Allemands, *Herrn-grundt*. Ces eaux étoient connues à Kircher, Brown, Toll, & autres qui en font mention; mais il eſt vraiſemblable qu'elles n'étoient pas encore découvertes du temps d'Agricola, puiſqu'il n'en dit mot, & qu'une choſe ſi curieuſe qu'il avoit ſous ſa main, ne lui auroit pas échappé, d'autant plus qu'il fait mention de vertus ſemblables, attribuées aux eaux de Schmolnich, qui ſont beaucoup moins fameuſes en ce genre que celles de New-Soll.

On trouve l'eau de cette derniere mine à différentes profondeurs, où elle eſt raſſemblée dans des baſſins pour en ſéparer le cuivre; mais dans quelques endroits, cette eau eſt beaucoup plus ſaoulée de ce métal que dans d'autres, & ce ſont celles qui produiſent auſſi plus promptement le changement ſuppoſé de fer en cuivre.

Les morceaux de fer dont on ſe ſert communément pour ces ſortes d'expériences, ſont des fers de cheval, des clous, & choſes ſemblables; & on les trouve très-peu altérés dans leur forme après l'opération; la ſeule différence eſt, que leurs ſurfaces ſont un peu groſſies.

L'eau qui produit ce changement, paroît verdâtre dans les baſſins où elle repoſe; mais ſi l'on en prend dans un verre, elle eſt auſſi claire que le cryſtal; elle n'a point d'odeur, mais elle eſt d'un goût vitriolique ſi fort & ſi aſtringent, qu'en y goûtant, la langue & les levres en ſont écorchées; cependant on n'apperçoit point cet effet, quand on goûte de ces eaux dans la mine même; on éprouve alors ſeulement une légere démangeaiſon au bord des levres; mais auſſi-tôt qu'on vient à l'air, elles commencent à enfler, & à fournir un peu de matiere dans les puſtules.

Ces eaux n'ont pas en tout temps la même force, ſoit à brûler les levres, ſoit pour changer le fer; moins les ſources ſont abondantes, plus elles ſont fortes. Les cavernes où l'on a mis des baſſins pour recevoir cette eau, n'ont point d'odeur offenſive, & ce qui paroît un peu ſingulier, on n'y trouve point de vitriol, au lieu qu'il abonde dans tous les autres endroits de la mine; les pierres mêmes ſont blanches dans les cavernes, & ont par-tout ailleurs un œil bleuâtre, qui ne vient que des particules de cuivre qui s'y ſont atta-

chées ; peut-être que l'humidité de l'air de ces endroits emporte avec elle les particules de ce ſel dans les endroits où elles peuvent aiſément ſe fixer.

Ceux qui travaillent aux mines, prennent de ces eaux pour ſe purger quand ils ſont malades, & elles produiſent cet effet très-promptement par haut & par bas. Ils s'en ſervent auſſi pour les maux des yeux, en quoi elles ſont quelquefois fort utiles, mais le plus ſouvent nuiſibles.

Le cuivre qu'on tire de ces eaux eſt plus eſtimé par les gens du lieu qu'aucun autre, parce qu'ils prétendent qu'il eſt plus ductile & plus facile à fondre.

Une livre de cette eau la plus forte, étant évaporée ſur un feu doux, devient d'abord trouble, & dépoſe enſuite un ſédiment jaunâtre ; quand on la fait évaporer juſqu'à ſiccité, ce ſédiment peſe deux ſcrupules & demi, ſi l'on verſe deſſus de l'eau chaude, & qu'on la filtre, elle laiſſe dans le filtre plus de ſix grains d'une terre jaunâtre ; la ſolution verdâtre étant de nouveau évaporée, & la même opération répétée pluſieurs fois, il s'en ſépare un peu plus de deux ſcrupules de vitriol, d'un verd bleuâtre, & en petits cryſtaux.

Préſentement, ſi l'on ajoute un peu d'huile de tartre à une livre de cette eau vitriolique, le tout devient trouble, & laiſſe beaucoup de réſidu dans le filtre ; ce réſidu étant ſec peſe environ deux ſcrupules & demi, & ſe trouve être un vrai vitriol cuivreux avec un léger mêlange de ſel neutre. Si finalement, on met une pinte de cette eau dans une bouteille, & qu'on y jette un petit morceau de fer, on verra quelques bulles s'attacher immédiatement à ce morceau de fer, en ſorte que par degrés il prend la couleur du cuivre ; le ſecond jour, l'eau eſt extrêmement trouble ; elle s'éclaircit enſuite, & des fils blancs ſe ramaſſent au fond, aux côtés du verre, & du morceau de fer, qui pour lors ſe trouve avoir par-tout une couleur cuivreuſe.

Toutes ces expériences juſtifient que cette eau contient une très-grande quantité de vitriol de cuivre, dont elle a fait la ſolution par le ſecours de l'acide ordinaire. Ce fait étant connu, on conçoit bien qu'il ne ſe fait point de changement réel de métal dans un autre, mais que les particules d'un métal ont pris leur place. Cette eau ainſi imprégnée, eſt un menſtrue capable de diſſoudre le fer, & s'affoiblit aſſez dans la ſolution de ce métal, pour laiſſer détacher en petites particules le cuivre qu'elle contenoit auparavant. Cela ſemble être ainſi en examinant le métal changé ; car tant qu'il reſte dans l'eau, le cuivre ne paroît pas une maſſe douce & malléable, mais un aſſemblage de petits grains ſerrés les uns contre les autres, & pour lors le métal paroît friable & ceſſant.

La diſſolution d'un métal, & la dépoſition des particules d'un autre à ſa place, eſt une choſe commune en chymie, mais elle ne donne guere le phénomene dont nous parlons, j'entends la diſſolution du fer & du cuivre dans le même menſtrue ; l'eau dont il s'agit ici ne peut jamais dépoſer qu'autant de cuivre qu'elle en contenoit, & il paroît par les expériences, que cette quantité eſt peu conſidérable, puiſqu'elle ne monte qu'à deux ſcrupules de vitriol dans une livre d'eau ; c'eſt donc à tort que les habitans du lieu s'imaginent que ſi l'on mettoit une plus grande quantité de fer dans l'eau, il y auroit une plus grande quantité de cuivre qui ſe précipiteroit à ſa place, il eſt pourtant vrai qu'on en retire annuellement aſſez de cuivre, parce que les eaux qui le fourniſſent ſont fort abondantes. *Philoſop. tranſact. n°. 479, p. 355, 359.* *Voyez* CEMENTATOIRE, *eau.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIMIRI, (*Géog. anc.*) contrée ſablonneuſe de l'Ethiopie, ſelon Pline, *liv. XXXVI, c. xvj* ; il dit qu'on y trouve la pierre hématite. (*D. J.*)

ZIMMER, ſ. m. (*Fourrure.*) terme de commerce de fourrure, dont on ſe ſert en quelques endroits de Moſcovie, particuliérement dans les parties les plus ſeptentrionales ; un *zimmer* fait dix paires de peaux : ainſi un *zimmer* de marte eſt compoſé de vingt peaux de ces animaux. *Savary.*

ZINARA, ZINIRA *ou* ZENARA, (*Géogr. mod.*) iſle de l'Archipel, peu éloignée de celle de Léro, à 6 lieues de celle d'Amorgos. Elle étoit autrefois très-peuplée,

peuplée, mais elle eſt à préſent déſerte. (*D. J.*)

ZINC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie, Chymie & Métallurgie.*) en latin *zincum, ſpeauter, marcaſita aurea, ſpelter, cadmia metallica*, &c.

C'eſt un demi-métal qui, à l'extérieur, eſt un peu plus blanc que le plomb, quand ce métal a été quelque temps expoſé à l'air; mais à l'intérieur il eſt rempli de facettes bleuâtres. Il a de la tenacité & ſouffre les coups de marteau juſqu'à un certain point, ce qui fait qu'on ne peut point le pulvériſer. Il entre promptement en fuſion & avant que de rougir, après quoi il s'allume, & fait une flamme d'un beau verd clair, ce qui prouve qu'il eſt très-chargé de parties inflammables; par la déflagration il ſe réduit en une ſubſtance légere & volatile, que l'on nomme *fleurs de zinc*. Mais le caractere qui le diſtingue, c'eſt ſur-tout la propriété qu'il a de jaunir le cuivre.

Ce n'eſt que depuis peu d'années que l'on connoît la nature du *zinc*; rien de plus inexact que ce que les anciens auteurs en ont écrit. Le célebre Henckel a lui-même méconnu cette ſubſtance, il l'a regardée comme un avorton minéral. D'autres ont regardé le *zinc* comme une compoſition, & ont été juſqu'à donner des procédés pour le faire. Becher dit que c'eſt une ſubſtance minérale, qui tient le milieu entre l'antimoine, la marcaſſite & la cadmie. M. Lemery confond le *zinc* avec le biſmuth; d'autres ont dit que c'étoit une eſpece d'étain. Actuellement on eſt convaincu que le *zinc* eſt un demi-métal, qui a des propriétés qui lui ſont particulieres, qui a des mines qui lui ſont propres.

Il n'exiſte point dans la nature de *zinc* natif, c'eſt-à-dire, tout pur, & ſous la forme métallique qui lui eſt propre: c'eſt toujours par l'art qu'on le tire des mines qui le contiennent, & alors même ce n'eſt point par la fuſion, c'eſt par la ſublimation qu'on l'en retire.

La principale mine du *zinc*, & qui contient plus abondamment ce demi-métal, eſt la calamine; c'eſt au *zinc* qu'elle renferme qu'eſt due la propriété de jaunir le cuivre, & de faire ce qu'on appelle le *laiton*, ou le *cuivre jaune*. *Voyez* CALAMINE & LAITON.

La calamine varie pour la couleur, il y en a de blanche, de jaune & de rougeâtre ou brune, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins mêlée de parties ferrugineuſes ou d'ochre.

La blende eſt auſſi une vraie mine de *zinc*, que l'on peut en tirer par la ſublimation, & qui peut être employée à faire du cuivre jaune. Le *zinc* n'eſt point ſeul dans la blende, il s'y trouve auſſi des parties ferrugineuſes, des parties ſulfureuſes & arſenicales, & même quelquefois une petite portion d'argent, qu'il eſt très-difficile d'en tirer. Il y en a pluſieurs eſpeces; 1°. la principale reſſemble aſſez à la galene ou mine de plomb ordinaire; c'eſt-là ce qui eſt cauſe que les Allemands lui ont donné le nom de *blende*, qui ſignifie *ce qui aveugle*, parce que ſa reſſemblance avec la mine de plomb, la rend très-propre à tromper les mineurs. 2°. La blende que l'on nomme en allemand *horn, blende* ou *pech - blende*, blendée cornée, ou ſemblable à de la poix. 3°. La blende rouge, elle eſt d'une couleur plus ou moins vive; il y en a qui eſt d'un rouge de rubis, & qui reſſemble à la mine d'argent rouge: 4°. Il y a des blendes griſes de différentes nuances. Toutes ces blendes ſont de vraies mines de *zinc*, qui contiennent tantôt plus, tantôt moins de ce demi-métal. M. de Juſti ajoute à ces ſubſtances une nouvelle mine de *zinc* différente des précédentes, c'eſt un ſpath, d'un gris clair, tirant ſur le bleuâtre, compoſé de feuillets oblongs, & aſſez peſant, qui ſe trouve à Freyberg en Miſnie, & qui, lorſqu'on l'expoſe au feu, donne une ſublimation de *zinc*; il lui a donné le nom de *ſpath* de *zinc*. Le même auteur obſerve, avec raiſon, que M. Wallerius a trop multiplié ſans fondement les mines de *zinc* dans la minéralogie.

Outre cela, l'on trouve du *zinc* dans le vitriol blanc qui, quoique rarement, ſe trouve tout formé par la nature dans les ſouterreins des mines de Goſlar; il eſt ou en ſtalactite, ou en cryſtaux, ou ſous la forme d'un enduit ou d'une efflorescence. Ce vitriol eſt formé par la combinaiſon de

l'acide vitriolique & du *zinc*; il eſt quelquefois compoſé de *zinc* pur, mais ſouvent il participe du fer, du cuivre, & des autres ſubſtances qui ſont mêlées avec lui dans la mine. Ce vitriol ſe fait auſſi artificiellement à Goſlar, ou au Rammelsberg; on fait griller la mine de plomb mêlée de mine de *zinc* qui ſe rencontre dans ce pays: on y verſe enſuite de l'eau, après l'avoir miſe dans des auges, on y laiſſe ſéjourner cette eau, afin que les parties impures aient le temps de ſe dépoſer; après quoi on décante la diſſolution, que l'on met dans des chaudieres de plomb pour la faire évaporer, & on finit enſuite par la faire cryſtalliſer: on fait enſuite calciner, diſſoudre, & cryſtalliſer de nouveau ce vitriol blanc: on le met dans des moules triangulaires, & il eſt alors propre à entrer dans le commerce. La plupart des auteurs ont fait ſur le vitriol blanc, des conjectures auſſi peu fondées que ſur le *zinc* même, dont ils ne connoiſſoient nullement la nature; pour ſe convaincre que c'eſt le *zinc* qui ſert de baſe à ce vitriol, on n'aura qu'à le diſſoudre dans de l'eau: on mettra de l'alkali fixe dans la diſſolution, & il ſe précipitera une ſubſtance blanche qui mêlée avec de la pouſſiere de charbon, & diſtillée dans une cornue de verre, formera dans le cou de la rétorte, un ſublimé propre à jaunir le cuivre; ce qui eſt le caractere diſtinctif du *zinc*. *Voyez* VITRIOL. Ce vitriol contient ſouvent des particules de fer, de cuivre, de plomb, *&c.* avec leſquelles il eſt mêlé dans la mine de Goſlar.

Nous avons déja fait remarquer que ce n'eſt point par la fuſion que l'on tire le *zinc* des ſubſtances minérales qui le contiennent, ce n'eſt qu'accidentellement qu'on l'obtient; la facilité avec laquelle l'action du feu le brûle & le réduit en chaux, fait qu'on ne peut guere le retirer ſous la forme qui lui eſt propre. Près de Goſlar, dans les fonderies des mines de Rammelsberg, on traite, comme nous avons dit, un minerai qui contient du plomb, du cuivre, de l'argent, & beaucoup de *zinc*; la partie antérieure, l'eſtomac dont on ferme le fourneau à manche, eſt fait d'une pierre aſſez mince: on la mouille afin de la rafraîchir, & pour qu'il s'y attache un enduit qui n'eſt autre choſe qu'une chaux de *zinc*, que l'on appelle la *cadmie des fourneaux*. *Voyez* CADMIE. On met auſſi au fond du fourneau, une certaine quantité de poudre de charbon, afin que le *zinc* que la chaleur fait fondre & ſortir de la mine, ait une retraite qui le garantiſſe de la trop grande violence du feu, qui ne manqueroit point de le calciner & de le diſſiper: il s'attache auſſi dans la cheminée des fourneaux, une ſuie ou un enduit qui eſt très-chargé de *zinc*, on la détache, & il eſt propre à faire du cuivre jaune: d'où l'on voit que c'eſt ſous la forme d'un ſublimé ou d'une chaux, que l'on obtient la plus grande partie du *zinc*.

Pour tirer le *zinc* de la blende, on commencera par la faire griller, juſqu'à ce que tout le ſoufre que cette mine contient ſoit dégagé: alors on mêlera huit parties de cette blende grillée, avec une partie de poudre de charbon: on mettra ce mêlange dans une cornue de terre bien garnie de lut, que l'on expoſera à feu nu pendant environ quatre heures; le *zinc* ſe ſublimera ſous la forme d'une poudre blanche ou griſe dans le cou de la cornue.

Pour réduire cette chaux, c'eſt-à-dire, pour lui donner la forme métallique, on en mêle quatre parties avec une partie de charbon en poudre; on met le tout dans un creuſet frotté avec de la cire, on preſſe le mêlange, on couvre le creuſet d'un couvercle que l'on y lute bien exactement afin que rien n'en ſorte: on met le creuſet au fourneau de verrerie, & auſſi-tôt qu'il eſt parfaitement rouge, on le vuide, de peur que le *zinc* réduit, ne vint à s'allumer ſi le feu étoit continué trop long-temps. Cette réduction peut encore ſe faire en mêlant la chaux de *zinc* avec de flux noir & un peu de ſuie, ou bien des os noircis par la calcination; on mettra le tout dans un creuſet fait d'une terre calcaire, & qui ne ſoit point verniſſé; on couvrira le mêlange d'une bonne quantité de charbon en poudre, on adaptera au creuſet un couvercle qui le ferme exactement, & l'on obſervera la même choſe que dans l'opération qui précede.

Nous allons maintenant examiner la pro-

priété du *zinc ;* celle qui le caractériſe ſur-tout, eſt de jaunir le cuivre plus ou moins ſelon la quantité qu'on en fait entrer ; ce n'eſt que le *zinc* qui eſt contenu dans la calamine, qui lui donne cette propriété, ainſi qu'à la cadmie des fourneaux, qui n'eſt qu'une ſublimation ou une ſuie dans laquelle le *zinc* abonde ; ſur quoi cependant on doit remarquer un phénomene fort ſingulier, c'eſt que le laiton ou le cuivre jaune fait avec la calamine, devient très-ductile, au lieu que celui qui eſt fait avec le *zinc* ſeul, eſt aigre & caſſant. M. Zimmermann croit que cette différence vient de ce que dans la calamine le *zinc* eſt uni avec une plus grande portion de terre, & de ce que le travail ſe fait d'une maniere différente ; en effet, lorſqu'on fait du laiton avec de la calamine, la combinaiſon ſe fait par la voie de la cémentation, dans des vaiſſeaux fermés, & au moyen d'un mêlange de charbon en poudre, au lieu que lorſqu'on fait le cuivre jaune avec le *zinc* tout pur, une portion conſidérable de ce demi-métal, ſe brûle & ſe réduit en chaux. Si l'on combine la chaux de *zinc*, ou la cadmie, ou le *zinc* lui-même, de la même maniere que la calamine, on aura auſſi un cuivre jaune très-ductile ; cependant il faut obſerver que la calamine exige un feu plus violent, & de plus de durée, pour communiquer ſa partie colorante au cuivre, que le *zinc* ſeul.

Une partie de *zinc* alliée avec trois parties de cuivre, forme une compoſition d'un beau jaune, que l'on appelle *tombac ;* c'eſt auſſi le *zinc* qui allié avec le cuivre, forme les alliages que l'on nomme *ſimilor, pinchbeck, métal du prince Robert, &c.* on peut auſſi faire différentes compoſitions ſemblables à l'or, en mêlant enſemble quatre, cinq, ou ſix parties de cuivre jaune, avec une partie de *zinc ;* ces alliages ſont caſſants, mais pour y remédier, on peut joindre un peu de mercure ſublimé à la fin de l'opération ; on peut auſſi faire entrer un peu d'érain bien pur dans l'alliage. Il faut toujours obſerver de commencer par faire fondre le cuivre jaune avant que d'y mettre le *zinc*, lorſqu'on voudra faire ces ſortes de compoſitions.

Le *zinc* diſſout tous les métaux & demi-métaux, à l'exception du biſmuth. Il ſe combine par la fuſion avec tous les métaux, mais il les rend aigres & caſſants ; il les décompoſe, il facilite leur fuſion & leur calcination, & les volatiliſe, effet qu'il produit ſur l'or même ; il augmente la peſanteur ſpécifique de l'or & de l'argent, du plomb & du cuivre ; mais il diminue celle de l'étain, du fer, & du régule d'antimoine ; fondu avec la platine, il devient plus dur. Lorſqu'on voudra unir le *zinc* avec les métaux imparfaits, il faudra couvrir le mélange qu'on aura mis dans le creuſet, avec du verre pilé, ou des cailloux pulvériſés mêlés avec de la potaſſe, pour prévenir la diſſipation ou la calcination : on dit que les Anglois mettent une partie de *zinc* ſur ſix cents parties d'étain, pour le rendre plus dur & plus ſonnant. M. Zimmermann nous apprend que ſi l'on fait fondre du *zinc* avec du plomb, & que l'on forme des balles à fuſil de cet alliage, on ne pourra jamais tirer juſte avec ces balles.

Le *zinc* s'amalgame avec le mercure, l'amalgame eſt au commencement aſſez fluide, mais peu-à-peu il devient plus dur ; mais l'amalgame ſera très-fluide ſi on commence par fondre le *zinc* avec du plomb, & ſi enſuite on le triture avec le mercure ; mais le *zinc* ſe dégagera ſous la forme d'une poudre, ſi on triture cet amalgame dans l'eau, parce que le plomb a plus d'affinité que lui avec le mercure.

Tous les diſſolvans agiſſent ſur le *zinc ;* cependant l'acide vitriolique très-concentré, ne le diſſout point, il faut pour cela qu'il ſoit affoibli. L'acide nitreux le diſſout avec une rapidité étonnante, & par préférence à tous les autres métaux ; dans cette diſſolution il ſe fait une effervescence très-violente. L'acide du ſel marin diſſout auſſi le *zinc*, ſi on met cette diſſolution concentrée en digeſtion avec de l'eſprit-de-vin bien rectifié, l'huile du vin ſe dégagera. L'acide du vinaigre diſſout auſſi le *zinc ;* pendant que la diſſolution s'opere, elle répand une odeur très-agréable, & il ſe forme un ſel aſtringent. Le *zinc* ſe diſſout pareillement dans le verjus, dans le jus de citron, & dans les acides tirés des végétaux.

Le *zinc* eſt ſoluble par l'alkali fixe & l'alkali volatil diſſout dans l'eau & à l'aide de la chaleur. Un mêlange de ſel ammoniac, avec de la limaille de *zinc* humectée d'un peu d'eau, s'échauffe, répand des vapeurs, & finit par s'enflammer.

Le ſoufre n'agit point ſur le *zinc*, ainſi l'on peut s'en ſervir pour dégager ce demi-métal des autres ſubſtances métalliques avec leſquelles il peut être uni; le foie de ſoufre le diſſout parfaitement.

Le *zinc* a la propriété de précipiter toutes les diſſolutions métalliques.

Nous avons déja fait remarquer que le *zinc* s'enflamme dans le feu, alors il ſe diſſipe ſous la forme d'une ſubſtance légere & blanche, que l'on nomme *laine* ou *coton philoſophique*; cette ſubſtance reſſemble à ces fils que l'on voit voltiger dans l'air en été, dans les jours ſereins. La *tuthie*, le *pompholix*, le *nihil album*, les *fleurs de zinc*, ne ſont que des chaux de *zinc* à qui on a jugé à propos de donner des dénominations ſingulieres.

Le *zinc* a la propriété du phoſphore; ſi on triture une chaux de *zinc*, on voit qu'elle répand une lumiere verdâtre; on trouve à Scharffenberg en Saxe, une blende rouge, qui pareillement triturée eſt phoſphorique, ce qui vient du *zinc* qu'elle contient.

De toutes les propriétés de cette ſubſtance, on doit en conclure que le *zinc* eſt un demi-métal, qui contient une terre métallique blanche, & beaucoup de principes inflammables. Quelques auteurs regardent ſa terre métallique comme un peu arſenicale; le *zinc* a réellement des propriétés qui indiquent aſſez d'analogie entre lui & l'arſenic: en effet le *zinc* jeté ſur des charbons ardens, répand une odeur pénétrante, qui a quelque rapport avec l'odeur d'ail de l'arſenic; il répand comme lui une lumiere phoſphorique. Le *zinc* colore le cuivre en jaune, l'arſenic le blanchit; l'un & l'autre rendent les métaux plus faciles à entrer en fuſion, & leur enlevent leur ductilité. M. Zimmermann rapporte une expérience par laquelle il prouve encore plus l'analogie du *zinc* & de l'arſenic. Il dit que l'on n'a qu'à faire fondre enſemble une partie d'or avec trois parties de *zinc*, on pulvériſera la compoſition qui réſultera; on mettra cette poudre dans une cornue bien lutée avec de la chaux vive, on donnera le feu par degrés; la plus grande partie du *zinc* ſe ſublimera en chaux, ou ſous la forme de fleurs; mais, ſelon lui, la partie arſenicale reſtera jointe avec l'or, qui aura bien la forme d'une poudre jaune, mais qui n'aura aucune de ſes propriétés métalliques. Si on met ce réſidu dans un matras, & que l'on verſe pardeſſus ſix fois autant d'eau forte, il s'excitera une efferveſcence violente, & il en partira une vapeur qu'il ſeroit très-dangereux de reſpirer; après quoi l'or reſtera ſous la forme d'une poudre griſe, effet qui eſt produit par la ſubſtance arſenicale qui eſt contenue dans le *zinc*.

La propriété que le *zinc* a de colorer le cuivre en jaune, n'a point échappé aux alchymiſtes, & quelques-uns d'eux n'ont point manqué d'en conclure que c'étoit cette ſubſtance qui devoit leur fournir la matiere colorante qu'il faut introduire dans les métaux, pour les convertir en or. (—)

ZINC, (*Pharm. & Mat. méd.*) des diverſes ſubſtances appartenant à ce demi-métal (*Voyez* ZINC, *Chymie*), celles que les pharmacologiſtes ont adoptées ſont deux de ces chaux: ſavoir, le pompholix, *nihil album*, ou fleurs de *zinc*, & la tuthie, & ſa mine propre ou pierre calaminaire.

Ces matieres ſont principalement employées dans quelques préparations officinales deſtinées à l'uſage extérieur, & elles ſont employées pour la ſeule vertu qu'elles poſſedent: ſavoir, la vertu deſſicative à un degré éminent: c'eſt à ce titre que le pompholix entre dans l'onguent *diapompholigos*, la tuthie dans l'onguent de tuthie, la pierre calaminaire dans l'onguent deſſicatif, dans l'emplâtre ſtyptique, l'emplâtre *manus dei*, *&c.* la tuthie & la pierre calaminaire enſemble, dans l'emplâtre oppodeltoke, *&c.*

La tuthie, ou le pompholix, ſont la baſe des collyres deſſicatifs, ſoit liquides, ſoit ſous forme de poudre, tant officinaux que magiſtraux. Ces remedes ne s'emploient point intérieurement. (*b*)

ZINDIKITE, ſ. m. *terme de relation*, nom d'une ſecte mahométane, fort bizarre

dans ſes opinions. Les *Zindikites* croient que tout ce qui a été créé eſt Dieu, n'admettent point de providence ni de réſurrection des morts. Golius prétend que Zindick, auteur de cette ſecte, la moins nombreuſe qu'il y ait au monde, étoit un mage ſectateur de Zoroaſtre. Il eſt vraiſemblable que ces *Zindikites*, dont parle Ricaut, ſont les mêmes que ceux dont Pietro della Valle fait mention, & qu'il appelle *Ehl-Eltahkikes*, gens de certitude, qui, dit-il, croient que les quatre élémens ſont Dieu, ſont l'homme, ſont toutes choſes. Nous avons eu ſemblablement parmi les chrétiens, au commencement du treizieme ſiecle, un certain David de Dinant, qui n'admettoit aucune diſtinction entre Dieu & la matiere premiere. Enfin Spinoſa s'eſt aviſé dans le dernier ſiecle de forger de cette rêverie un ſyſtême extravagant. (*D. J.*)

ZINGANA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) c'eſt le nom d'un poiſſon de mer fort ſingulier, qui ſe trouve vers la côte d'Ivoire en Afrique. Sa tête eſt rouge, plate & très-grande; ſes yeux ſont très-vifs. Il a deux rangées de dents très-fortes. Son corps eſt rond & ſe termine en pointe; il n'a point d'écailles, mais une peau épaiſſe & très-rude. Ses nageoires ſont grandes; il s'élance avec une force incroyable ſur ſa proie. Il eſt très-vorace & ſur-tout très-friand de chair humaine, on croit que ce poiſſon eſt le même que l'on nomme *pantouchir* dans quelques parties de l'Amérique.

ZINGI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exotiq.*) fruit des Indes orientales fait en forme d'étoile. Il eſt compoſé de ſept eſpeces de noix oblongues, triangulaires, & diſpoſées en rond. Son écorce eſt dure, rude & noire. Les amandes ſont polies, luiſantes, rougeâtres, de l'odeur & du goût de l'anis, d'où cette plante a pris en Europe ſon nom d'*anis des Indes*. Les Orientaux, particuliérement les Chinois, ſe ſervent de l'amande pour préparer leur thé, & leur ſorbet. (*D. J.*)

ZINGNITES, (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre décrite par Albert le grand & par Ludovico Dolce, qui lui attribuent toutes ſortes de vertus fabuleuſes, & qui diſent qu'elle avoit la tranſparence du cryſtal.

ZINGUERO *ou* ZENGERO, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Abyſſinie. Il confine avec celui de Roza. (*D. J.*)

ZINZEL (LE), (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la baſſe Alſace. Elle prend ſa ſource aux montagnes de la Lorraine, & ſe jette dans la Soure ou Soore, près de Stimbourg.

ZINZICH *ou* SINSICH *ou* SCHINSICH, (*Géogr. mod.*) petite ville ou, pour mieux dire, bourgade d'Allemagne, au duché de Juliers, ſur l'Aar, près de l'endroit où cette riviere ſe jette dans le Rhin. Cette bourgade eſt vis-à-vis de Lintz, à deux milles d'Allemagne au deſſus de Bonn vers le midi, & dans une campagne fertile. *Longitude 24, 39; latitude 50, 46.*

ZINZOLIN, ſ. m. (*Teinture.*) C'eſt ainſi qu'on nomme une des nuances du rouge de garance, qui tire un peu ſur le pourpre.

ZIO, (*Calend. des Hébreux.*) deuxieme mois de l'année eccléſiaſtique des Hébreux: *in anno quarto, menſe zio, qui eſt menſis ſecundus, III. rois, vj. 1.* Mais depuis la captivité, ce mois perdit le nom de *zio*, & prit celui d'*yack*, qui répond en partie à avril, & en partie à mai.

ZIOBERIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Aſie, dans l'Hyrcanie. Quinte-Curce, *liv. VI, chap. iv*, décrit ainſi ce fleuve. Il y a dans une vallée qui eſt à l'entrée de l'Hyrcanie, une forêt de haute futaie arroſée d'une infinité de ruiſſeaux, qui tombant des rochers voiſins, engraiſſent toute la vallée. Du pié de ces montagnes deſcend le fleuve *Ziobéris*, qui, par l'eſpace de quelques ſtades, coule tout entier dans ſon lit, puis venant à ſe rompre contre un roc, ſe fend en deux bras, & fait comme une juſte diſtribution de ſes eaux. Delà venant plus rapide & ſe rendant toujours plus impétueux par la rencontre des rochers qu'il trouve dans ſon chemin, il ſe précipite ſous terre, où il roule, & ſe tient caché durant la longueur de trois cents ſtades. Enſuite il vient comme à renaître d'une autre ſource, & ſe fait un nouveau lit plus ſpacieux que le premier, car il a treize ſtades de largeur; puis, après s'être

encore reſſerré dans un canal plus étroit, il tombe enfin dans un autre fleuve nommé *Rhydage*. Les habitans, continue Quinte-Curce, aſſuroient que tout ce qu'on jetoit dans la caverne où le *Zioberis* ſe perd, & qui eſt plus proche de ſa ſource, alloit reſſortir par l'autre embouchure de cette riviere : de ſorte qu'Alexandre y ayant fait jeter deux taureaux, ceux qu'il envoya pour en ſavoir la vérité, les virent ſortir par cette autre ouverture. Ce fleuve eſt appellé *Stiboëtes* par Diodore de Sicile, *liv. XVII, c. lxxvij*, qui en donne une deſcription ſemblable.

ZIPH, *(Géogr. ſacrée.)* nom de deux villes & d'un déſert de la Paleſtine, dans la tribu de Juda ; ces deux villes ou bourgades tiroient apparemment leur nom de *Ziph* ou *Zipha*, fils de Jaleleel, de la tribu de Juda, & dont il eſt parlé au *I. liv. des Paralip. c. iv, v. 16.*

ZIPPOIS, *(Géog. anc.)* ville de la Galilée, & dans une ſituation avantageuſe qui la faiſoit regarder comme la clef de cette province. Cette ville étoit éloignée de cinq paraſanges de Tibériade ; les Rabins la nomment *Sefora*, & Joſeph *Sephoris*. *Voyez* SEPHORIS.

J'ajouterai ſeulement que lorſque les Romains porterent la guerre dans la Judée, elle fut la derniere des villes de cette province qui ſe rendit à Titus. Le pere Hardouin rapporte des médailles de cette ville, frappées ſous Domitien & ſous Trajan, avec ce mot ΣΕΦΟΡΗΝΩΝ, *Sephorenon*. Dans la ſuite on appella cette ville *Diocéſarée*.

ZIRANNI (LES), *(Géogr. mod.)* peuples de l'empire ruſſien. Ils occupent un pays conſidérable de même nom, au couchant de la province de Permie, & au nord-oueſt de celle de Viatka. Ce peuple a été long-temps indépendant, mais il eſt aujourd'hui tributaire du czar, & habite dans une forêt à laquelle on donne cent cinquante lieues de longueur. Les *Ziranni* ont des hameaux & des villages dans cette forêt. Ils n'ont pour le civil ni gouverneurs, ni vaivodes ; mais ils ſont pour le ſpirituel de l'égliſe grecque. On les croit originaires des frontieres de la Livonie. Ils ſubſiſtent en partie par le moyen de l'agriculture, en partie par le commerce des pelleteries griſes.

ZIRCHNITZERSÉE, *(Géog. mod.)* lac d'Allemagne dans la Baſſe-Carniole, vers les confins de Windiſchmarck, & au nord de la forêt appellée communément *byrpamerwalde*. Ce lac eſt ſi remarquable, qu'il mérite que nous en tirions la deſcription des *Tranſ. philoſ. n°. 54, 109, 191.*

On l'appelle *Zirchnitzerſea, de Zirchnitz*, bourgade d'environ 200 maiſons, qui eſt ſur ſes bords. Ce lac a près de deux milles d'Allemagne de longueur, & une de largeur. Il eſt environné par-tout de montagnes, & n'a aucun écoulement. En juin, juillet & quelquefois juſqu'en août, l'eau ſe perd ſous terre, non ſeulement par la filtration, mais encore en ſe retirant ſous terre par de grands trous qui ſont au fond : le peu qu'il en reſte dans la partie qui eſt pleine de rochers, s'évapore, mais en octobre & novembre l'eau revient communément (quoique le temps n'en ſoit pas fixe) & recommence à couvrir le terrein. Ce retour eſt prompt, & l'eau monte par les trous avec tant de force, qu'elle s'élance hors de terre de la hauteur de quelques piés.

Les trous ſont en forme de baſſins de largeur ou de profondeur différentes, depuis vingt juſqu'à trente coudées de largeur, & de huit à quinze de profondeur. Au fond de ces trous il y en a d'autres où l'eau & les poiſſons ſe retirent, quand le lac ſe perd ; ces trous ne ſont pas dans une terre molle, mais communément dans le roc ſolide.

Le lac étant ainſi plein & à ſec tous les ans, ſert aux habitans à pluſieurs uſages. Premiérement quand il eſt plein d'eau, il attire pluſieurs ſortes d'oies, de canards ſauvages & autres oiſeaux aquatiques qui ſont un fort bon manger. 1°. Sitôt que le lac eſt vuide, les gens du pays coupent les roſeaux & les herbes pour faire de la litiere à leurs beſtiaux. 3°. Il eſt entiérement ſec vingt jours après, & ils y recueillent beaucoup de foin. 4°. Quand le foin eſt enlevé, ils y ſement du millet, qui communément a le temps de mûrir. 5°. Il s'y trouve beaucoup de gibier ; car il y vient des bois & des montagnes voiſines des

lievres, des renards, des daims, des ours, des ſangliers, *&c.* auſſi-tôt que l'eau eſt écoulée. 6°. Quand le lac eſt plein, on peut y pêcher. 7°. Tout le temps que l'eau s'écoule, on y prend beaucoup de poiſſons que l'on attrape dans des foſſes, & dans les lieux où les trous ne ſont pas aſſez grands pour qu'ils puiſſent y paſſer.

Enfin quand les eaux reviennent, elles attirent une ſorte de canards qui ſe nourriſſent ſous terre, & qui, quand ils en ſortent, nagent aſſez bien; mais ils ſont aveugles & n'ont preſque point de plumes. Ils voient bientôt après qu'ils ſont expoſés à la lumiere, & en peu de temps ils acquierent des plumes; ils reſſemblent aux canards ſauvages, ſont d'un très-bon goût & faciles à attraper. On ſuppoſe que la cauſe, ou plutôt la raiſon de tous ces phénomenes ſurprenans, vient d'un lac ſouterrein qui eſt au deſſous de celui-ci, avec lequel il communique par les différens trous dont j'ai parlé.

Il y a un ou pluſieurs lacs ſous les bords de la montagne Javornick, mais dont la ſurface eſt plus haute que celle du lac *Zirchnitz*. Ce lac plus haut eſt peut-être formé par quelques-unes des rivieres qui dans ce pays ſe perdent ſous terre. Quand il pleut, ſur-tout par des orages ſubits, l'eau ſe précipite avec beaucoup de violence dans les vallées profondes, dans leſquelles ſont les canaux de ces petites rivieres; de ſorte que l'eau étant augmentée dans ce lac par l'arrivée ſubite des pluies en plus grande quantité qu'il ne peut en vuider, il enfle ſur le champ; mais trouvant pluſieurs trous ou cavernes dans la montagne, plus haut que n'eſt ſa ſurface ordinaire, il ſe dégorge par-là dans le lac ſouterrein qui eſt ſous celui de *Zirchnitz*, dans lequel l'eau monte par les différens trous ou foſſes qui ſont au fond, ainſi que par les paſſages apparens qui ſont ſur la terre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIRICZÉE *ou* ZIRIC-SÉE, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la province de Zélande, & capitale de l'iſle de Schowen, à ſept lieues au ſud-oueſt de la Brille. Elle eſt jolie, bien peuplée & marchande, quoique ſon port ait été comblé par les ſables. Les états généraux ont pris cette ville ſur les Eſpagnols en 1577, & l'ont miſe en bon état de défenſe. Avant la révolution arrivée dans la religion du pays, il y avoit à *Ziriczée* ſix maiſons religieuſes, un béguinage, & les reſtes d'une commanderie de Templiers. *Long.* 21, 24; *latit.* 51, 36.

Amand de *Ziriczée*, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, exerça la dignité de provinçial de l'ordre de S. François dans les Pays-Bas, & mourut en 1534. Il a compoſé en latin une chronique en ſix livres, & quelques ouvrages théologiques dont on ne connoît plus que les titres.

Lemnius (Lævinus) naquit en 1505 à *Ziriczée*, où il pratiqua la médecine; mais s'étant fait prêtre après la mort de ſa femme, il devint chanoine de cette ville, & y mourut en 1568. Son ouvrage intitulé, *de occultis naturæ miraculis*, a été imprimé nombre de fois. La premiere édition faite à Anvers en 1559 *in*-8°. ne contient que deux livres, mais la ſeconde chez Plantin 1564 *in*-8°. contient quatre livres, & l'auteur ſe propoſoit d'ajouter encore deux autres livres à ces quatre.

Peckius (Pierre), né à *Ziriczée* en 1529, parvint par ſon mérite à la charge de conſeiller au conſeil de Malines, où il mourut en 1589. Ses écrits de juriſprudence ont été recueillis & imprimés enſemble à la Haye en 1647. On eſtime aſſez ſon traité *de teſtamentis conjugum*, & celui *de jure ſiſtendi*. Son commentaire *ad tit. d. Nautæ*, *&c.* a été imprimé à Amſterdam en 1668 *in*-8°. avec des notes & des additions de Vinnius.

Tiellius (Regnier), né à *Ziriczée*, & mort à Amſterdam en 1618, a traduit d'italien en latin la deſcription des Pays-Bas, faite par Guichardin. (*D. J.*)

ZIRIDAVA, (*Géog. mod.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III*, *c. viij.* Le nom moderne eſt *Scareſten*, ſi nous en croyons Lazius. (*D. J.*)

ZIRONA, (*Géogr. mod.*) petite iſle du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, & de la dépendance du comté de Traw. (*D. J.*)

ZIS *ou* ZIZ, (*Géogr. mod.*) montagne d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Fez; c'eſt une chaîne de montagnes

froides & rudes, qui prennent leur nom de la riviere de Ziz qui en ſort, & qui ſépare le royaume de Fez de celui de Trémecen. (*D. J.*)

ZITTAU, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Haute-Luſace, ſur la Neiſs, aux frontieres de la Boheme, à quatre lieues au deſſus de Gorlitz. Wenceſlas la fit entourer de murailles en 1255. Elle eſt aujourd'hui ſujette à l'électeur de Saxe, mais elle a éprouvé en 1757 des propres alliés de ce prince, tous les brigandages & toutes les horreurs de la guerre. Qu'auroit fait de plus le général Daun, ſi cette ville eût appartenu au roi de Pruſſe? *Long.* 32, 47; *latit.* 51, 13. (*D. J.*)

ZIZANIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante diſtinct du *lolium*, yvraie, & dont voici les caracteres.

Il produit des fleurs mâles & ſemelles ſur la même plante; les fleurs mâles n'ont point de calice; la fleur eſt un tuyau bivalve compoſé de deux feuilles égales, pointues, ſans barbe, qui s'enveloppent l'une l'autre; les étamines ſont ſix filets, très-courts; les boſſettes des étamines ſont oblongues & ſimples. Les fleurs femelles n'ont ſemblablement point de calice; la fleur eſt un tuyau d'une ſeule feuille qui a ſix nervures dans ſa longueur, & finit en une pointe terminée par une longue barbe. Le germe du piſtil eſt oblong; le ſtyle eſt diviſé en deux; les ſtigmates ſont plumeux; le fruit conſiſte dans la fleur même qui eſt roulée & qui ſe partage horizontalement vers la baſe. C'eſt dans cette fleur qu'eſt contenue une ſeule graine oblongue. Linnæi, *gen. plant. p.* 455. (*D. J.*)

ZIZIPHORA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Le calice eſt très-long, cylindrique, tubulaire, compoſé d'une ſeule feuille, ſtriée, barbue & découpée dans les bords en cinq ſegmens très-petits. La fleur eſt monopétale, formant un tuyau cylindrique de la longueur du calice; cette fleur eſt labiée; la levre ſupérieure eſt ovale, droite, échancrée & obtuſe; la levre inférieure eſt large, ouverte, & diviſée en trois parties égales, arrondies. Les étamines ſont deux filets ſimples de la longueur de la fleur; le ſtigmate eſt pointu & recourbé. Il n'y a point de fruit, mais le calice contient quatre ſemences oblongues, obtuſes, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. Linnæi, *gen. plant. p.* 13. (*D. J.*)

ZIZITH, ſ. m. (*Coutum. judaïq.*) nom donné par les Juifs aux franges qu'ils avoient coutume de porter anciennement aux quatre coins de leurs habits de deſſus, ſuivant l'ordonnance des Nombres, *c. xv, v.* 36. Deuter. *c. xxij, v.* 12; mais préſentement les Juifs ont ſeulement ſous leurs habits un morceau quarré de drap qui figure leur vêtement avant la diſperſion. Ainſi le *zizith* des Juifs modernes eſt une frange faite de huit fils de laine filée exprès; chaque fil a cinq nœuds, juſqu'à la moitié de ſa longueur, & tout ce qui n'eſt pas noué, ſe treſſe enſemble, & forme une eſpece de frange; *voyez* les cérémonies des Juifs par Léon de Modene, *part. I, c. v.* (*D. J.*)

ZIZYPHA *ou* ZIZYPHUS, ſubſt. m. (*Bot.*) nom donné quelquefois à l'eſpece de fruit appellé plus communément *jujube*. *Voyez* JUJUBE.

Z M I

ZMILACES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) Pline appelle ainſi des pierres ſemblables à du marbre, d'un bleu tirant ſur le verd, qui ſe trouvoient dans le lit de l'Euphrate.

ZMILAMPIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline & les anciens nomment ainſi une pierre, qu'ils diſent ſemblable à un marbre proconneſien, qui étoit d'un beau blanc, veiné de noir, avec cette différence que dans le *zmilampis* on voyoit toujours une tache bleuâtre ſemblable à la prunelle d'un œil. Comme on nous apprend que cette pierre étoit petite, ſe montoit en bague, & ſe trouvoit dans l'Euphrate, il y a lieu de préſumer que ce n'étoit point du marbre, mais une pierre ſemblable à l'œil de chat, qui ſe trouve aſſez fréquemment dans le lit de pluſieurs rivieres des Indes. Quelques auteurs ont appellé cette pierre *zmilanthes*.

Z N A

ZNAIM *ou* ZNOYM, (*Géogr. mod.*) ville de Boheme, en Moravie, ſur la Teya,

Teya, vers les frontieres de l'Autriche, à ſept lieues de Brinn, & à dix de Nienne.

C'eſt ici où Sigiſmond, empereur d'Allemagne, finit ſes jours en 1437 à 78 ans, après bien des traverſes. Il fut malheureux en 1393 contre Bajazeth; mais il eut plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois le mirent en priſon, & offrirent la couronne en 1410 à Lancelot, roi de Naples. Echappé de ſa captivité, il ſe rétablit en Hongrie, & fut enfin choiſi pour chef de l'empire. En 1414, il convoqua le concile de Conſtance, & s'en rendit maître par ſes ſoldats, garda le pape priſonnier pendant trois ans dans Manheim, & viola le ſauf-conduit qu'il avoit donné à Jean Hus, & à Jérôme de Prague; mais cette violation lui fut fatale le reſte de ſes jours. Ziska le battit plus d'une fois pendant ſa vie, & même après ſa mort: Albert II lui ſuccéda. (*D. J.*)

Z O A

ZOARA, (*Littérat.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Scythes, dans les anciens temps, des troncs d'arbres, ou quelques colonnes ſans ornemens qu'ils élevoient en l'honneur de leurs dieux. On appelloit ces ſortes de cippes *ζoara*, parce qu'on les peloit s'ils étoient de bois, & qu'on les liſſoit un peu s'ils étoient de pierre. Dans ce temps-là l'image de Diane n'étoit qu'un morceau de bois non travaillé, & la Junon Theſpia n'étoit qu'un tronc d'arbre coupé. Bientôt la ſculpture fit du bois & de la pierre des ſtatues qui attirerent plus de reſpect aux dieux, & qui valurent une grande conſidération à l'art ſtatuaire. La beauté des ouvrages d'un ſeul ſculpteur fit honorer la mémoire de pluſieurs grands hommes, dont les tombeaux devinrent des temples. (*D. J.*)

ZOARA & ZOARAS, (*Géogr. mod.*) ſelon Marmol, petite ville d'Afrique dans la Barbarie, ſur la côte, à treize milles au levant de l'iſle de Gelves. Cette ville eſt l'ancienne *Poſidone* de Ptolomée. Elle étoit alors fort peuplée, & avoit un port très-fréquenté; ce n'eſt à préſent qu'un village de la dépendance de Tripoli. (*D. J.*)

ZOCLE, ſ. m. (*Architect.*) ou plutôt *ſocle*, eſpece de petit piédeſtal, ou membre quarré qui ſert à poſer un buſte, ou une ſtatue, ou autre choſe ſemblable, à laquelle on veut donner quelque élévation. (*D. J.*)

ZOCOTORA, (*Géogr. mod.*) autrement *Zocatora*, *Socotora* & *Socothora*, iſle ſituée à l'entrée de la mer rouge, à 11, 40 de latitude ſeptentrionale. Elle eſt médiocrement peuplée, & dépend du roi de l'Arabie heureuſe, qui la fait gouverner par un ſultan. La principale richeſſe des habitans conſiſte en aloës, dont ils recueillent le ſuc dans des veſſies, ou des peaux de bouc, & le font ſécher au ſoleil pour le vendre. On croit que cette iſle eſt la *Dioſcuria*, ou *Dioſcoridis inſula* des anciens. Elle a été découverte par Fernand Bereyra, capitaine portugais. (*D. J.*)

ZODIAQUE, ſ. m. (*Aſtronom.*) bande ou zone ſphérique partagée en deux parties égales par l'écliptique, & terminée par deux cercles, que les planetes ne paſſent jamais même dans leurs plus grandes excurſions. *Voyez* SOLEIL & PLANETES.

Ce mot, ſuivant quelques auteurs, vient du mot grec ζωον, *animal*, à cauſe des conſtellations qu'il renferme. D'autres le font dériver de ζωη, *vie*, d'après l'opinion où l'on étoit que les planetes avoient influence ſur la vie.

Le ſoleil ne s'écarte jamais du milieu du *ζodiaque*, c'eſt-à-dire, de l'écliptique; mais les planetes s'en écartent plus ou moins. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

La largeur du *ζodiaque* ſert à meſurer les latitudes des planetes, ou leur dérivation de l'*écliptique*. Cette largeur doit être, ſuivant quelques-uns, de ſeize degrés, ſuivant d'autres de dix-huit & même de vingt degrés. *Voyez* LATITUDE.

L'*écliptique* coupe l'équateur obliquement ſous un angle de 23 ½ degrés, ou, pour parler plus exactement, de 23°. 29′. c'eſt ce qu'on appelle *l'obliquité de l'écliptique*; c'eſt auſſi la plus grande déclinaiſon du ſoleil. *Voyez* OBLIQUITÉ & DÉCLINAISON, *voyez auſſi* ÉCLIPTIQUE.

Le *ζodiaque* eſt diviſé en douze parties, appellées *ſignes*; & ces ſignes ont les noms des conſtellations qui y répondoient autre-

fois. *Voyez* CONSTELLATION. Le mouvement d'occident en orient qui fait que les étoiles ne répondent plus aux mêmes parties du *zodiaque*, eſt ce qu'on appelle la *préceſſion des équinoxes*. *Voyez* PRÉCESSION.

Par ce mouvement il eſt arrivé que toutes les conſtellations ont changé de place dans les cieux, & qu'elles ne nous paroiſſent plus dans le même lieu où les anciens Aſtronomes les ont remarquées. Par exemple, la conſtellation du Belier qui, du temps d'Hypparque, paroiſſoit dans la commune ſection de l'écliptique & de l'équateur, n'a laiſſé que ſon nom dans cette région du ciel; car préſentement elle paroît avancée dans le lieu où paroiſſoit autrefois le Taureau, & ainſi des autres. Il faut bien prendre garde de confondre les douze ſignes du *zodiaque* avec les douze conſtellations des étoiles fixes qui s'y ſont trouvées du temps d'Hypparque, & où elles ont laiſſé les mêmes noms qu'on conſerve encore aujourd'hui. Pour les diſtinguer, on appelle les douze portions égales du *zodiaque* de 30 degrés chacune, les douze ſignes du *zodiaque*, & en latin *ſigna anaſtra*, & les douze figures qui comprennent les étoiles qui y étoient autrefois, mais qui ſe ſont avancées d'un ſigne, ſe nomment les douze conſtellations du *zodiaque*, en latin *ſigna ſtellata*.

Les noms des ſignes du *zodiaque* ſont de l'antiquité la plus reculée, & même, ſi nous en croyons M. l'abbé Pluche, ils ont précédé l'uſage de l'écriture; bien plus, il prétend que les noms impoſés aux douze ſignes céleſtes donnerent lieu à inventer la Peinture & l'Ecriture. On trouvera les preuves de cette hypotheſe dans le *IV tome* du *ſpectacle de la nature*, & plus au long encore dans le *I tome* de l'*hiſtoire du ciel*. On ne ſauroit diſconvenir que ſes conjectures ne ſoient extrêmement ingénieuſes, & qu'elles n'aient même au premier coup d'œil un air de ſimplicité qui plaît. On voit éclore l'idolâtrie & tous les immenſes détails de principes faciles, & qui réduiſent l'origine de toutes les ſuperſtitions & de toutes les fables à des obſervations phyſiques, faites d'abord pour les beſoins de l'homme & la culture de la terre, mais enſuite méconnues à cauſe des figures ſymboliques, dont elles étoient accompagnées, & tranſportées à des uſages tout différens. Cependant on a propoſé dans divers journaux des objections à M. Pluche ſur ſon hypotheſe, que ſes réponſes ne paroiſſent pas avoir entiérement levées. Certaines conformités l'avoient frappé, & elles ſont effectivement frappantes, mais il n'a défriché qu'une très-petite partie d'un champ immenſe dont on ne ſauroit venir à bout avec ces ſeuls principes. D'ailleurs la ſcience des étymologies qui fait la principale & ſouvent l'unique baſe de ſes hypotheſes, eſt ſujette à difficulté & remplie d'équivoques.

Ainſi lorſqu'on dit qu'une étoile eſt dans tel ou tel ſigne du *zodiaque*, on n'entend pas par-là qu'elle eſt dans la conſtellation qui porte le même nom, mais dans la partie du *zodiaque* qui a gardé le nom de cette conſtellation. *Voyez* SIGNE, ÉTOILE, *&c.*

M. Caſſini a appellé *zodiaque des cometes* une grande bande céleſte que la plupart des cometes n'ont pas paſſée. Cette bande eſt beaucoup plus large que le *zodiaque* des planetes, & renferme les conſtellations d'Antinoüs, de Pegaſe, d'Andromede, du Taureau, d'Orion, de la Canicule, de l'Hydre, du Centaure, du Scorpion & du Sagittaire. Au reſte, on a reconnu qu'il n'y a point de *zodiaque* des cometes, ces corps étant indifféremment placés dans la vaſte étendue des cieux. *Voyez* COMETE. *Chambers.*

ZODIAQUE, (*Littérat.*) M. Pluche, auteur de l'*hiſtoire du ciel*, fait remonter juſqu'au voiſinage du déluge de Noé & juſqu'au temps où l'Egypte n'étoit point encore habitée, l'inſtitution du *zodiaque* ſous la même forme qu'il conſerve aujourd'hui parmi nous, & il tâche d'établir que les premiers hommes arrivés en Egypte y apporterent de la Chaldée le même *zodiaque*, dont les Egyptiens, les Grecs & les Latins ſe ſont ſervis, & dont nous nous ſervons nous-mêmes. Comme il ſemble poſer ce principe pour fondement de ſon ſyſtême ſur les années égyptiennes & ſur les antiquités de l'Egypte en général, en déclarant d'avance que s'il y a quelque

choſe de ſolide dans ſon ouvrage, il en eſt redevable à cette explication du *zodiaque*, nous croyons pouvoir tranſcrire ici l'examen qu'en a fait M. de la Nauze.

Macrobe cherchant les raiſons de la dénomination donnée aux ſignes du Cancer & du Capricorne, avoit dit qu'à l'exemple de l'Ecreviſſe qui marche à reculons, le Soleil arrivé au Cancer rétrograde & deſcend obliquement; & de l'exemple de la Chevre qui en broutant gagne les hauteurs, le Soleil parvenu au Capricorne commence à remonter vers nous. Sur ce plan d'analogie, l'écrivain de l'*hiſtoire du ciel* imagine à ſon tour la dénomination des autres ſignes, & il prétend que les inſtituteurs du *zodiaque* ont réellement voulu marquer la ſaiſon des agneaux par le Belier à l'équinoxe du printemps, l'égalité des jours & des nuits par la Balance à l'équinoxe d'automne, le temps de la moiſſon par la Vierge tenant un épi, le temps des pluies d'hiver par le Verſeau, ainſi du reſte.

Or comme les pluies n'ont point lieu en Egypte, que la moiſſon s'y fait dans une ſaiſon différente de celle où le Soleil eſt dans la Vierge, & qu'en un mot l'ordre que les ſignes expriment n'eſt pas celui du climat égyptien, delà il infere que le *zodiaque* n'a point pris naiſſance en Egypte, qu'il y a été porté d'ailleurs, qu'il a été inventé avant qu'il y eût de colonie égyptienne ſur les bords du Nil; que ce ſont les premiers habitans de la Chaldée qui, avant leur diſperſion, ont donné aux maiſons du Soleil les noms qu'elles portent, & que les ſignes d'été, par exemple, furent dès lors comme ils l'ont été depuis l'Ecreviſſe, le Lion, la Vierge, & les ſignes d'automne la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, ainſi des autres.

Cette idée paroît à M. de la Nauze tout-à-fait inſoutenable, parce que dans ces temps reculés qui remontent au moins à quatre mille ans d'antiquité, la conſtellation de l'Ecreviſſe étoit dans les ſignes du printemps, celle de la Balance dans les ſignes d'été, celle du Capricorne dans les ſignes d'hiver. C'eſt ce qui eſt démontré par le calcul du mouvement propre des étoiles fixes, qui, de l'aveu de tous les Aſtronomes modernes, doit être réglé ſur le pié d'environ un degré de ſigne en 72 ans; par exemple, prenons la conſtellation du Belier dont la derniere étoile, celle de l'extrémité de la queue, eſt plus orientale de 50 degrés que le point équinoxial ne l'étoit en l'année 1740. Les 50 degrés du mouvement de l'étoile à 72 ans par degrés ſont trois mille ſix cents ans, qui ſe ſont écoulés depuis que l'équinoxe a commencé d'entamer la conſtellation appellée aujourd'hui *Belier*. Il ne l'avoit donc pas entamée encore il y a quatre mille ans, & par conſéquent elle étoit alors dans les ſignes d'hiver.

Pendant le cours de ces quatre mille ans, les étoiles ont avancé de 55 degrés par rapport aux équinoxes; d'où il ſuit que les pléiades, qui ſont partie de la conſtellation du Taureau & qui ſont préſentement à 55 degrés de l'équinoxe, lui répondoient exactement il y a 4000 ans, dans ce temps-là; donc que le Taureau ouvroit le printemps. Ainſi qu'on ne diſe point que le Belier a été dès-lors comme il le fut depuis, le premier ſigne du printemps; car enfin il n'eſt pas poſſible d'imaginer que les auteurs du *zodiaque* aient jamais prétendu placer les conſtellations hors de leurs propres ſignes.

Il eſt vrai qu'aujourd'hui elles ſe trouvent à-peu-près dans les ſignes précédens, le Belier dans le *Taurus*, le Taureau dans les *Gemini*, &c. Il eſt encore vrai dans un ſens qu'elles ſe ſont autrefois trouvées dans les ſignes ſubſéquens, c'eſt-à-dire, par exemple, que la conſtellation qui porte le nom du *Belier* a été anciennement dans le ſigne d'hiver, appellé *Piſces*. Mais elles ne furent jamais dans les ſignes ſubſéquens reconnus pour tels, ou, ce qui eſt le même, jamais on ne donna le nom de *Belier* au premier ſigne du printemps, pendant que la conſtellation du Belier étoit encore dans les ſignes d'hiver il y a quatre mille ans. Il eſt évident au contraire qu'entre cet ancien temps & celui d'à-préſent, il y a eu un temps intermédiaire où les conſtellations ont répondu à leurs ſignes avec le plus grand rapport poſſible, & que c'eſt dans ce temps intermédiaire qu'a été inſtitué le *zodiaque* des Grecs, qui enſuite a paſſé des Latins juſqu'à nous. Il demeure

donc prouvé que notre *zodiaque* n'a point été en uſage à beaucoup près avant que l'Egypte fût habitée, & qu'on n'a point dû établir ſur un fondement pareil les antiquités de l'Egypte en général & l'origine des années égyptiennes en particulier.

La différence du *zodiaque* égyptien & du *zodiaque* grec, n'eſt-elle pas d'ailleurs bien certaine? Achillès Tatius a déja obſervé que les Grecs tranſporterent à leurs héros & à leur hiſtoire le nom des conſtellations égyptiennes, & le fait eſt aſſez viſible par lui-même. Pour ce qui regarde plus particuliérement les ſignes du *zodiaque*, nous ne voyons dans les noms que nous leur donnons d'après les Grecs, aucun rapport avec les noms que leur ont donné les Arabes & les autres orientaux qui ſont cenſés avoir le mieux conſervé les veſtiges de l'ancienne ſphere égyptienne. Enfin la diverſité de l'un & de l'autre *zodiaque* ſe découvre encore par le temps de leur inſtitution, qui paroît tomber pour les Egyptiens au quinzieme, & pour les Grecs au x ſiecle avant Jeſus-Chriſt; c'eſt ce qui me reſte à faire voir.

Les Egyptiens avoient une ſorte d'année lunaire quand le peuple hébreu ſortit de l'Egypte; ce fut l'an 1491 avant J. C., ſuivant la chronologie d'Uſſerius, & enſuite ils employerent une forme d'année de 360 jours, juſqu'à ce qu'ils priſſent l'année vague de 365 jours en l'an 1322. L'année mitoyenne entre 2491 & 1322 fut l'année 1407; ainſi l'uſage de l'année de 360 jours, autrement de 12 mois chacun de trente jours, peut avoir commencé en Egypte vers l'an 1400; or c'eſt environ le même temps que doit être fixé l'établiſſement du *zodiaque* égyptien, avec ſa diviſion en douze ſignes: diviſion dont les premiers auteurs ont été les peuples d'Egypte, ſuivant l'ancienne tradition atteſtée par Macrobe.

Le rapport d'un tel *zodiaque* de douze ſignes chacun de trente degrés, eſt viſible avec une forme d'année de douze mois chacun de trente jours, & il fait aſſez ſentir que l'établiſſement de l'un & celui de l'autre regardent ou préciſément le même temps, ou des intervalles peu éloignés. L'antiquité du *zodiaque* égyptien ne peut donc ſe rapporter, ainſi que l'antiquité de l'année de 360 jours, à l'an environ 1400 de l'ere chrétienne. Quant au temps de l'inſtitution du *zodiaque* grec, nous pouvons en parler avec plus de certitude. On voit qu'auſſi-tôt les inſtituteurs du *zodiaque* ont néceſſairement cherché à mettre le plus grand rapport poſſible entre les conſtellations & les dodécatemories. Les douze dodécatemories s'étendent chacune à un eſpace égal de trente degrés juſte, pendant que les douze conſtellations occupent inégalement, l'une plus, l'autre moins de trente degrés. En inſtituant le *zodiaque*, on ne pouvoit donc point éviter tout-à-fait l'irrégularité, mais par la nature même de l'établiſſement qu'on faiſoit, on prit garde que la petite conſtellation fût renfermée au milieu de ſa dodécatemorie, & que la grande conſtellation entamât, le moins qu'il ſe pouvoit, les deux dodécatemories voiſines de la ſienne.

On eut de plus une autre obſervation à faire dans ce *zodiaque* primitif, c'eſt que les quatre points des équinoxes & des ſolſtices y occupaſſent d'abord le milieu de leurs quatre conſtellations. La preuve du concours de ce milieu avec les points cardinaux lors de l'inſtitution du *zodiaque*, ſe tire des divers témoignages de l'antiquité qui atteſtent comment on a trouvé de ſiecle en ſiecle les quatre points concourans tantôt avec le commencement des conſtellations, plus anciennement avec le quatrieme degré, plus anciennement encore avec le huitieme, avec le douzieme, & enfin avec le milieu même des conſtellations.

Il n'y a pas la moindre trace qu'on les ait trouvés plus loin; preuve aſſez forte qu'ils n'y furent effectivement jamais, & que par conſéquent ils occuperent ce milieu dès l'inſtitution du *zodiaque*. Or ces deux caracteres, le plus grand rapport poſſible des conſtellations avec leurs ſignes ou dodécatemories, & la rencontre des points cardinaux avec le milieu des conſtellations, ne peuvent convenir qu'au dixieme ſiecle avant J. C. le calcul aſtronomique le démontre. C'eſt donc à ce ſiecle-là qu'il faut fixer le premier établiſſement du *zodiaque* des grecs. Chiron en fut l'inſtituteur; car un écrivain de l'antiquité la plus reculée, cité par Clément d'Alexandrie, aſſuroit

que Chiron avoit appris aux hommes les figures du ciel ; & puiſqu'en cet endroit Clément d'Alexandrie traite des différentes découvertes & de leurs auteurs, nous devons entendre par ces figures du ciel que les conſtellations telles que la Grece les connut depuis, avoient été primitivement tracées & arrangées par Chiron, qu'il a été conſéquemment auteur du *zodiaque* dont les Grecs & les Latins ſe ſont ſervis, & que l'antiquité de ce *zodiaque* remonte au dixieme ſiecle avant l'ere chrétienne, c'eſt-à-dire, à l'an 939, ſelon le calcul de Newton. *Mémoire des inſcript. tome XIV.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZŒBLITZ, ſ. m. MARBRE DE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par pluſieurs naturaliſtes à la ſerpentine qui ſe trouve très-abondamment à *zœblitz*. C'eſt improprement qu'on lui donne le nom de *marbre*, puiſque c'eſt une vraie pierre argilleuſe. *Voyez* SERPENTINE.

ZŒEST, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, au comté de la Marck. *Voyez* SŒST. (*D. J.*)

ZŒLÆ, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline, *l. III, c. iij*, les comprend ſous les *Aſturi*, & dit, *l. XIX, c. j*, que leur cité étoit voiſine de la *Gallecia*, & près de l'Océan. Le lin de ce pays étoit anciennement en réputation ; c'eſt ce qu'on appelloit *linum zœlicum*. On en tranſportoit en Italie, où on s'en ſervoit pour faire les rets, filets ou toiles à prendre les bêtes ſauvages. (*D. J.*)

ZOETÉE, (*Géog. anc.*) *Zoitum*, Ζοίτιον ou Ζοίτα, comme écrit Pauſanias, *l. VII, c. xxxv*, ville du Péloponeſe dans l'Arcadie ; en ſortant de Tricolons pour aller à Methydrium, & en prenant ſur la gauche, dit cet hiſtorien, on arrivoit à *Zoétée*, qui avoit eu, diſoit-on, pour fondateur Zœtus, fils de Tricolonus ; mais du temps de Pauſanias, ces deux villes, Tricolons & *Zoétée*, étoient déſertes, il n'étoit reſté que deux temples à *Zoétée*, l'un de Cérès, & l'autre de Diane. (*D. J.*)

ZOFFA *ou* ALFAQUES, *baie de*, (*Géogr. mod.*) baie de la mer Méditerranée ſur la côte d'Eſpagne, dans la Catalogne. Cette baie peut avoir 10 ou 12 milles de longueur, & 4 à 5 de largeur ; elle eſt formée par pluſieurs iſles baſſes & marécageuſes, qui ſont bordées de grandes plages de ſable. On reconnoît l'entrée de cette baie par la montagne de la Ravitta, qui s'apperçoit de fort loin. La *latitude* de cette baie eſt à-peu-près de 40, 22, & la *variation* de 5 à 6 degrés vers le nord-oueſt. (*D. J.*)

ZOFFINGEN *ou* ZOFFINGUEN, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Tobinium*, ville de Suiſſe au canton de Berne dans l'Argow, à une lieue au midi d'Arbourg ; elle devint, après la ruine de Windish, la principale ville de l'Argow, & elle avoit droit de battre monnoie ; elle eſt encore bien bâtie, & ſes habitans ſont à leur aiſe. Il y a près de cette ville la forêt de Bowald, qui produit les plus beaux ſapins qui ſoient en Suiſſe. *Longitude 25, 26 ; latit. 47, 37.* (*D. J.*)

ZOGANE, ſ. m. (*Antiq. babyl.*) nom que l'on donnoit à l'eſclave qui faiſoit le perſonnage de roi dans les Saturnales célébrées à Babylone le 16 du mois Loue, mois qui, dit-on, répondoit au commencement de juillet. (*D. J.*)

ZOGOCARA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Arménie, ſelon Ptolomée, *l. V, c. xiij*. Il la diſtingue de Sogocara qu'il place à-peu-près dans le même pays.

ZOGONOI, ſ. m. pl. (*Mythol.*) Ζωγονοὶ, mot tiré de ζάω, *je vis, je fais vivre* ; les dieux *Zogonoi* chez les Grecs étoient les dieux qui préſidoient à la vie des hommes, que l'on invoquoit pour obtenir une longue vie. Les fleuves & les eaux courantes étoient ſpécialement conſacrées à ces dieux, parce qu'on regardoit les bonnes eaux comme une des choſes des plus ſalutaires & des plus eſſentielles à la conſervation de la vie. (*D. J.*)

ZOHAR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) qui ſignifie en hébreu *ſplendeur*, eſt le nom d'un livre qui eſt en très-grande vénération chez les juifs, & qu'ils eſtiment très-ancien. Cet ouvrage contient des explications cabaliſtiques ſur les livres de Moyſe : c'eſt un commentaire preſque entiérement ridicule & puérile, qui ne conſiſte qu'en jeux de lettres & de nombres, & en rêveries familieres aux rabbins. On y trouve auſſi quelque choſe qui approche des vieilles idées

des Platoniciens & des Pythagoriciens. Guillaume Poſtel a puiſé dans cette ſource une partie des ſingularités qu'il a débitées, & il eſt étonnant que les chrétiens ſe ſoient donné la peine de traduire cet ouvrage en latin: on en a deux éditions d'Italie, l'une de Cremone & l'autre de Mantoue, outre celle d'Allemagne de l'an 1680. Il ſe trouve de faux *zohars* manuſcrits, car les Juifs ont donné quelques ouvrages ſous ce nom fameux pour impoſer à leurs lecteurs. On a encore imprimé un petit *zohar* qui ſert comme de ſupplément au grand, & qui eſt traité dans le même goût. Buxtorf a cru que les points voyelles étoient fort anciens chez les Juifs, parce qu'il en étoit fait mention dans ce livre, auquel ils donnent une grande antiquité; mais c'eſt une erreur, comme l'a remarqué M. Simon.

ZOLCA, *(Géog. anc.)* ville de l'Aſie mineure dans la Galatie. Ptolomée, *l. V, c. iv*, la donne aux Paphlagoniens, & la place ſur la côte du Pont-Euxin, entre *Felca* & *Dacaſta*. *(D. J.)*

ZOLEDENIC, ſ. m. *(Com.)* c'eſt la quatre-vingt-ſeizieme partie de la livre moſcovite. *Voyez* LIVRE, POIDS.

Cette ſubdiviſion n'a lieu que dans le détail, & n'a été inventée que pour la commodité de ceux qui s'appliquent à cette partie du négoce. *Dictionn. de Commerce & de Trevoux.*

ZOLKIEW, *(Géogr. mod.)* petite ville dans le palatinat de Ruſſie, à trois lieues de Léopol. Le château de cette place a paſſé pour un chef-d'œuvre d'architecture dans un pays où elle eſt encore dans l'enfance, & où elle reſtera vraiſemblablement toujours faute de carrieres. *(D. J.)*

ZOLL, *(Géogr. mod.)* comté de la Haute-Hongrie au midi de ceux de Liptow & de Turocz; il a environ 20 lieues de long du midi au nord, & 12 de large du levant au couchant. La riviere de Gran le traverſe du nord-eſt au ſud-oueſt. *(D. J.)*

ZOLLERN, *(Géogr. mod.)* château d'Allemagne dans la Suabe, & qui donne ſon nom à la principauté de Hohen-Zollern. L'empereur Henri V le fit bâtir à ſon retour d'Italie. La principauté eſt bornée par le duché de Wirtemberg, la principauté de Furſtemberg, la ſeigneurie d'Ehingen & la baronnie de Waldbourg; elle a environ 15 lieues de long & 7 de large; le voiſinage du Danube en fertiliſe le terroir. Les princes de Hohen-Zollern ſont catholiques & chambellans héréditaires de l'empire. *(D. J.)*

ZOLNOCK, *le comté de*, *(Géog. mod.)* comté de la Haute-Hongrie; il eſt borné au nord par ceux de Hevecz & Zabolcz, au midi par ceux de Bath & de Czongrad, au levant par celui de Tarentale, & au couchant par celui de Peſt. La Teiſſe le partage en partie orientale & occidentale: Zolnock eſt la capitale. *(D. J.)*

ZOLNOCK, *(Géog. mod.)* ville de la Haute-Hongrie, capitale du comté de même nom; ſur la droite de la Teiſſe, à ſon confluent avec la Zagiwa, à 20 lieues au levant de Bude, & à 24 au nord-eſt de Colocza; les Turcs s'en ſaiſirent en 1554, mais les Impériaux la leur reprirent en 1685. *Long.* 37, 42; *latit.* 47, 12. *(D. J.)*

ZOAOI, *(Géogr. anc.)* il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie ſur les bords du Cydnus, l'autre dans l'iſle de Chypre. Ces deux villes, ſuivant un grand nombre d'auteurs, avoient été fondées par Solon, qui étoit né dans la Cilicie. La ville qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans la ſuite le nom de ſon fondateur pour prendre celui de Pompée qui l'avoit rétablie. A l'égard de celle de l'iſle de Chypre, Plutarque nous a conſervé l'hiſtoire de ſa fondation. Solon étant paſſé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité ſur ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'abandonner la ville où il faiſoit ſon ſéjour: l'aſſiette en étoit à la vérité fort avantageuſe, mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi ſuivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une nouvelle ville auſſi forte que la premiere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande & plus commode pour la ſubſiſtance des habitans. On accourut en foule de toutes parts pour la peupler; & il y vint ſur-tout un grand nombre d'Athéniens, qui s'étant mêlés avec les anciens, perdirent dans leur commerce la politeſſe de leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares: delà,

le mot ζωλοῖσι, qui eſt leur nom, fut ſubſtitué au mot βάρβαροι & ζωλοιτίζειν à βαρβαρίζειν qu'on employoit auparavant pour déſigner ceux qui parloient un mauvais langage; delà viennent les mots *ſolécisme*, *barbariſme*. (*D. J.*)

ZONA, (*Géogr. anc.*) ville de la Thrace chez les Ciconiens, ſelon Etienne le géographe, qui cite Hécatée. Pomponius Mela, *l. II*, *c. ij*, ſemble faire de *Zone* un promontoire voiſin de celui de *Serrium*. *Circà Hebrum Cicones, trans eumdem doriſcos, ubi Xerxem copias ſuas, quia numero non poterat, ſpatio menſum ferunt. Deinde promontorium Serrium, & quò canentem Orphea ſecuta narrantur etiam nemora Zonæ.* Pline, *l. IV*, *c. xj*, fait de *Zone* une montagne, ce qui revient au même, *mons Serrium & Zonæ.*

Hérodote, *l. VII*, *c. lix*, place la ville de *Zona* ſur le rivage auquel l'ancien mur *Doriſcus* avoit donné le nom, & à quelque diſtance de l'embouchure de l'Hebre. Tout cela veut dire que le nom de *Zona* ou *Zone* étoit commun à la ville & au promontoire ſur lequel elle eſt bâtie.

Je ne ſais même, dit la Martiniere, ſi quelqu'un n'a point fait de *Zona* une iſle, parce que le promontoire où elle ſe trouvoit étoit une eſpece de péninſule, & que aſſez ſouvent les anciens ont confondu les iſles avec les péninſules.

La ville de *Zona* eſt célebre dans les poëtes: ils diſent qu'il y avoit dans le voiſinage des hêtres qu'Orphée avoit forcés, par la douceur de ſon chant, de le ſuivre depuis la Pierie juſques-là. (*D. J.*)

ZONCHIO, *cap de*, (*Géogr. mod.*) cap de la Morée, près du golfe de même nom; quelques ſavans penſent que c'eſt le *Coryphaſium* de Ptolomée, *l. III*, *c. xxvj*, promontoire du Péloponeſe dans la Meſſénie; mais d'autres prétendent que le *Coryphaſium* eſt le cap Jardan des modernes.

ZONE, ſ. f. *en terme de Géographie*, eſt une diviſion du globe terreſtre, relative à la chaleur du climat. *Voyez* TERRE & CHALEUR, *voyez* auſſi CLIMAT. *Zone* vient de ζώνη, *bande*.

La terre eſt partagée en cinq *zones* par des cercles appellés *paralleles*. Ces *zones* ſont appellées *torride*, *glacées* & *tempérées*. Virgile a décrit ces *zones* au premier livre de ſes Géorgiques en cette maniere.

Quinque tenent cœlum zonæ: quarum una coruſco
Semper ſole rubens, & torrida ſemper ab igne:
Quam circum extremæ dextrâ lævâque trahuntur,
Cæruleâ glacie concretæ atque imbribus atris.
Has inter mediamque duæ mortalibus ægris,
Munere conceſſæ divûm.

Virg. I. *Georg. v. 233.*

La *zone* torride eſt une bande ou partie de la ſurface de la terre terminée par les deux tropiques, & partagée en deux parties égales par l'équateur. *Voyez* TROPIQUES & EQUATEUR.

La largeur de cette bande eſt de 46d. 58′. ſavoir 23 degrés 29 minutes d'un côté de l'équateur, & 23 degrés 29 minutes de l'autre, de ſorte qu'elle eſt diviſée en deux parties égales par l'équateur autrement appellé la *ligne*. Le ſoleil ne ſort jamais de deſſus la *zone* torride, & chaque jour de l'année il y a des peuples ſous cette *zone* auxquels il eſt vertical.

Les anciens croyoient que la *zone* torride étoit inhabitée. *Voyez* TORRIDE.

Les *zones* tempérées ſont deux bandes de la ſurface de la terre terminées chacune par un tropique & par un cercle polaire. Leur largeur à l'une & à l'autre eſt de 43 degrés 2 minutes. *Voyez* TEMPÉRÉE. *Voyez* CERCLE POLAIRE. Le ſoleil ne paſſe jamais pardeſſus ces *zones*; mais il s'en approche plus ou moins dans ſon mouvement.

Les *zones* glacées ſont les ſegmens de la ſurface de la terre, terminés l'un par le cercle polaire arctique, l'autre par le cercle polaire antarctique. Leur largeur à chacune eſt de 46d. 58′. *Voyez* ARCTIQUE & ANTARCTIQUE. *Voyez* auſſi GLACÉ.

Les *zones* ſont différenciées par une grande quantité de phénomenes. 1°. Dans la *zone* torride le ſoleil paſſe au zénith deux fois l'année. De même deux fois l'année le ſoleil s'éloigne de l'équateur d'une quantité égale, à 23 degrés 29 minutes environ.

2°. Dans tous les lieux qui ſont dans les *zones* tempérées & dans les *zones* glacées, la hauteur du pole ſurpaſſe toujours la plus

grande diſtance du ſoleil à l'équateur ; c'eſt pourquoi les habitans de ces *zones* n'ont jamais le ſoleil à leur zénith. Si on compare les hauteurs méridiennes du ſoleil obſervées le même jour dans deux lieux quelconques de ces *zones*, celui où la hauteur méridienne ſera la plus grande, ſera le plus méridional.

3°. Dans les *zones* tempérées le ſoleil paſſe toujours deſſous l'horizon, à cauſe que ſa diſtance au pole excede toujours la hauteur du pole ; & dans tous les lieux de ces *zones* excepté ſous l'équateur, les jours artificiels ſont inégaux, & cela d'autant plus que ces lieux ſont plus voiſins des *zones* glacées. *Voyez* JOURS.

4°. Dans les lieux qui ſéparent les *zones* tempérées d'avec les *zones* glacées, c'eſt-à-dire ſous les cercles polaires, la hauteur du pole eſt égale à la diſtance du ſoleil au pole, lorſque le ſoleil eſt dans le tropique d'été. Donc les peuples qui habitent ces lieux, voient une fois l'année le ſoleil achever ſa révolution ſans paſſer ſous l'horizon.

5°. Dans tous les lieux des *zones* glacées, la hauteur du pole eſt plus grande que la moindre diſtance du ſoleil au pole. Donc pendant pluſieurs jours la diſtance du ſoleil au pole eſt moindre que la hauteur du pole, & par conſéquent le ſoleil doit être pendant ce temps-là non ſeulement ſans ſe coucher, mais ſans toucher l'horizon. Lorſqu'enſuite le ſoleil vient à s'éloigner du pole d'une plus grande diſtance que celle qui meſure la hauteur du pole, alors il s'éleve & ſe couche tous les jours comme dans les autres *zones*.

Les académiciens qui, par ordre du roi, ont été meſurer le degré du méridien dans la *zone* froide ſeptentrionale, pour déterminer la figure de la terre, ont joui de ce jour de 24 heures que l'on doit avoir dans cette *zone* au ſolſtice d'été ; & la longueur des jours compenſe tellement le peu de chaleur directe du ſoleil, que l'été y eſt fort chaud & fort incommode. Une choſe bien ſinguliere, c'eſt que les Hollandois qui firent, il y a environ 150 ans, un voyage à la nouvelle Zemble où ils paſſerent l'hiver, & où ils eurent pluſieurs nuits de ſuite, revirent le ſoleil quinze jours plutôt qu'ils n'auroient dû le revoir eu égard à la latitude où ils étoient. Il n'y a pas d'apparence qu'ils ſe ſoient trompés dans le calcul du jour, comme il ſeroit naturel de le croire à cauſe des nuits conſécutives qu'ils avoient paſſées ; car outre que leur journal paroît fort exact & daté jour par jour, ils revirent le ſoleil un jour qu'il devoit arriver, ſuivant les éphémérides, une occultation d'étoiles, par la lune, laquelle arriva effectivement ce jour-là. Il paroît difficile d'attribuer ce phénomene à l'effet des réfractions, qui ſemble ne devoir pas être aſſez grand pour accélérer la venue du jour d'une quantité ſi conſidérable ; enfin c'eſt un fait que les philoſophes & les aſtronomes n'ont pas encore trop bien expliqué. *V.* JOUR, NUIT, COUCHER, LEVER, *&c. Chamb.*

ZONE, *(Géogr. mod.)* on nomme *zones*, en géographie, des bandes ou ceintures de la terre, terminées par deux cercles paralleles entr'eux, ſavoir par les deux cercles polaires & par les deux tropiques. *Zone* eſt un mot grec qui ſignifie *ceinture, bande ;* & c'eſt de cette maniere que les géographes ont diviſé la ſurface du globe terreſtre par rapport au ciel.

Du mouvement annuel & diurne de la terre réſulte une diviſion de la ſurface de la terre en cinq parties qu'on appelle *zones*. Comme le ſoleil décrit par ſon mouvement une ligne appellée *écliptique*, qui coupe l'équateur en deux points oppoſés, & fait une déclinaiſon de 23 degrés 30 minutes, il doit néceſſairement être tantôt plus près, & tantôt plus éloigné de l'équateur : ce qui fait le changement des ſaiſons, & occaſione la chaleur, le froid, la pluie, le vent dans les lieux par où il paſſe.

La ſurface de la terre entre les deux tropiques ſe nomme *zone torride*. Celles qui ſont entre les poles & les cercles polaires, ſont les deux *zones* glaciales ; & celles qui ſe trouvent entre les deux cercles polaires & les tropiques, ſont appellées les deux *zones tempérées :* ce qui fait en tout cinq *zones*.

Les lieux dont la latitude eſt moindre que 23 degrés 30 minutes, ſont ſous la *zone* torride. S'ils ſont préciſément à 23 degrés 30 minutes, ils ſont ſous les tropiques ou à l'extrêmité de la *zone* torride.

Ceux

Ceux qui ont plus de 23 degrés 30 minutes de latitude, mais moins de 66 degrés 30 minutes, ſont ſous les *zones* tempérées. Ceux qui ont préciſément 66 degrés 30 minutes de latitude, ſont à l'extrêmité de la *zone* tempérée; & enfin s'ils ont plus de latitude, ils ſont ſitués ſous la *zone* glaciale.

Il eſt aiſé de calculer la largeur & la quantité de chaque *zone* en milles ou en toute autre meſure connue.

La largeur de la *zone* torride eſt de 47 degrés, c'eſt-à-dire, 23 degrés 30 minutes de chaque côté de l'équateur. La largeur de chaque *zone* tempérée eſt de 43 degrés, & celle des deux *zones* glaciales eſt de 47 degrés: ces degrés réduits en milles, à compter 15 milles d'Allemagne pour un degré, donneront 705 milles pour la largeur de la *zone* torride, 645 milles pour chaque *zone* tempérée, & 352 milles $\frac{1}{2}$ pour chaque *zone* glaciale.

On peut connoître la ſurface de chacune par cette proportion tirée de la géométrie; comme le ſinus de 90 degrés 100000 eſt au ſinus de 23 degrés & demi, ſavoir 39875, de même la moitié de la ſurface de la terre qu'on a trouvée être 4639090 milles quarrés, eſt à la ſuperficie de la moitié de la *zone* torride, ſavoir 1849837 milles quarrés; & par conſéquent la ſurface de toute la *zone* torride eſt de 3699674 milles.

Enſuite comme tout le ſinus 100000 eſt à la différence des ſinus de 23 degrés 30 minutes, & 66 degrés 30 minutes 51831, de même la moitié de la ſurface de la terre ou 4639090 milles quarrés eſt à la ſurface d'une des *zones* tempérées, 2404487 milles quarrés. Si donc on retranche la ſurface de la moitié de la *zone* torride, & celle de la *zone* tempérée, de la moitié de la ſurface de la terre, il ne reſtera plus que la ſurface d'une des *zones* glaciales 384766 milles quarrés. Quelques aſtronomes ſont d'avis que la déclinaiſon de l'ecliptique n'eſt pas toujours la même, & qu'ainſi la largeur des *zones* n'eſt pas toujours égale; mais la différence eſt petite; & Tycho-Brahé doutoit qu'il y en eût aucune; ainſi cela ne vaut pas la peine d'y faire attention.

Il nous importe davantage d'indiquer les principales cauſes qui contribuent le plus à former la lumiere, la chaleur, le froid, les pluies & les autres météores, & à les entretenir dans les différentes *zones*; voici donc ces cauſes.

1°. L'obliquité plus ou moins grande, ou la perpendicularité avec laquelle les rayons tombent ſur le lieu. La derniere fait la plus grande chaleur, & les deux autres cauſent plus ou moins de chaleur, à proportion de leur obliquité.

2°. La durée du ſoleil ſur l'horizon du lieu.

3°. La dépreſſion plus ou moins grande du ſoleil ſous l'horizon pendant la nuit: ce qui donne plus ou moins de lumiere & de chaleur, de pluies, de nuées épaiſſes, *&c.* d'où réſulte un crépuſcule plus long ou plus court.

4°. Le plus ou moins de temps que la lune reſte ſur l'horizon ou deſſous, ſon élévation plus ou moins grande deſſus l'horizon, ou ſa dépreſſion au deſſous.

5°. Les mers & les lacs voiſins: c'eſt delà que viennent la plus grande partie des vapeurs humides de l'air; d'ailleurs, la mer ne réfléchit pas les rayons avec tant de force que la terre.

6°. La ſituation des lieux; car le ſoleil influe ſur les montagnes différemment que ſur les vallées. Souvent les montagnes empêchent les rayons d'arriver juſqu'aux vallées: ce qui attire auſſi à elles en quelque ſorte les vapeurs. Delà vient que les montagnes changent les ſaiſons des lieux voiſins, cauſent la chaleur, la pluie, *&c.* ce qui n'arriveroit pas, ſi les montagnes ne s'y rencontroient.

7°. Les vents, & ſur-tout ceux qui ſont généraux & réglés. Ainſi les vents réglés de l'eſt temperent la chaleur de la canicule; & ſous la *zone* torride le vent général, & ſur-tout le vent d'eſt au Pérou, y cauſe une chaleur modérée; tandis qu'à l'oueſt de l'Afrique on ſent une chaleur violente; car le vent général n'eſt pas ſi ſenſible dans ces lieux. Les vents de nord ſont froids & ſecs. Les vents du midi ſont chauds & humides.

8°. Enfin les nuages & la pluie diminuent la lumiere & la chaleur.

Sous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, les quatre ſaiſons céleſtes ſont preſque de la même longueur ; mais ſous la torride elles ſont inégales ; la même ſaiſon y eſt différente, ſelon les pays.

Dans les lieux ſitués ſous cette *zone* le ſoleil approche du zénith à midi ; mais à minuit il en eſt fort éloigné ſous l'horizon ; les lieux y ſont preſque dans le milieu de l'ombre de la terre, & les rayons du ſoleil n'éclairent ni n'échauffent l'air.

Sous la *zone* glaciale, comme le ſoleil eſt fort loin du zénith, même à midi, il ne s'éloigne pas beaucoup ſous l'horizon pendant la nuit, & envoie dans l'air par réflexion pluſieurs rayons.

Sous la *zone* tempérée, le ſoleil eſt à une diſtance ordinaire du zénith à midi, & à minuit il eſt aſſez avancé ſous l'horizon en hiver, mais en été il envoie dans l'air quelques rayons par réflexion.

Dans les lieux de la *zone* torride, le crépuſcule eſt le plus court ; il eſt le plus long ſous la *zone* glaciale ; & ſous la *zone* tempérée il tient un milieu entre les deux.

Sous l'équateur & dans les lieux voiſins, le crépuſcule eſt environ d'une heure ; mais l'expérience fait voir qu'il ne dure qu'une demi-heure ou un peu plus, parce que l'air y eſt trop groſſier & trop bas pour former un crépuſcule à 18 degrés de dépreſſion du ſoleil ſous l'horizon. Sous la *zone* glaciale le crépuſcule dure quelques jours, quand le ſoleil eſt encore ſous l'horizon. Sous la *zone* tempérée, le crépuſcule dure trois, quatre, cinq ou ſix heures, & même toute la nuit en certains lieux pendant l'été, ſelon que ces lieux ſont plus ou moins proche de la *zone* glaciale.

C'en eſt aſſez ſur les *zones* en général ; nous développerons ſous chacune les détails particuliers qui les concernent, & ces détails ſeront étendus. Ainſi *Voyez* ZONE TORRIDE, ZONES GLACIALES, ZONES TEMPÉRÉES. *(Le chevalier* DE JAUCOURT.*)*

ZONE TORRIDE, *(Géog. mod.)* Cette *zone* eſt terminée par les deux cercles tropiques, & ſe trouve entre les deux *zones* tempérées. L'équateur la diviſe en deux parties égales, l'une ſeptentrionale, & l'autre méridionale. Elle a 47 degrés de largeur qui valent 1175 lieues, de vingt-cinq au degré. On l'appelle *torride*, parce qu'étant directement ſous le lieu par où le ſoleil paſſe en faiſant ſon cours, elle eſt frappée à plomb de ſes rayons, & en ſouffre une chaleur exceſſive ; mais le milieu de cette *zone* eſt beaucoup plus tempéré que ſes extrêmités, tant à cauſe de l'égalité des jours & des nuits, qu'à cauſe qu'il n'y a pas un auſſi long ſolſtice que ſous les tropiques.

Les peuples qui demeurent préciſément au centre de la *zone torride*, ont un continuel équinoxe ; les jours, ainſi que les nuits, y ſont perpétuellement de douze heures, & les crépuſcules y ſont très-courts, parce que le ſoleil deſcendant perpendiculairement ſous l'horizon, arrive bientôt au dix-huitieme degré, qui eſt la fin du crépuſcule du ſoir, & le commencement de l'aurore.

On donne à la *zone torride*, neuf mille lieues de 25 au degré en ſon circuit ſous l'équateur, ce qui eſt ſa plus grande étendue ; & environ huit mille deux cents cinquante-trois lieues dans ſes extrêmités ſous les tropiques.

On dit que les anciens ne croyoient *la zone torride* ni habitée, ni habitable, & c'étoit-là effectivement l'opinion générale. Mais il eſt à propos de remarquer, que notre *zone torride* eſt preſque le double de celle des anciens : la nôtre s'étend d'un tropique à l'autre, la leur n'alloit que du douzieme degré de latitude ſeptentrionale & un peu plus, au douzieme degré de latitude méridionale, & quelque choſe au delà. Strabon eſt formel là-deſſus. Il dit qu'à trois mille ſtades de Méroé, en tirant droit au midi, on parvient aux lieux où perſonne ne peut habiter à cauſe de la chaleur ; que ces lieux ont le même parallele que la région Cinna Momifere ; que c'eſt-là où l'on doit mettre les bornes de notre terre habitée du côté du midi.

Ajoutons à ces trois mille ſtades, les cinq mille que Strabon compte de Syéne à Méroé, nous aurons huit mille ſtades, ou, ce qui eſt la même choſe, du tropique du cancer au commencement de la

zone torride; reſte donc huit mille huit cents ſtades de ce dernier point à l'équateur; or, huit mille huit cents ſtades, ſont 12 degrés & un peu plus, ſuivant le calcul de Strabon, puiſqu'il compte ſeize mille huit cents ſtades de Syene, ou du tropique à l'équateur.

Quoique la plupart des anciens ne cruſſent pas leur *zone torride* habitable, il s'eſt trouvé néanmoins quelques-uns de leurs philoſophes qui n'ont pas ſuivi le torrent. Strabon lui-même, qui tenoit pour l'opinion commune, dit que Polybe & Eratoſthene étoient d'un avis contraire. On ne voit pas en effet, comment avec un peu de philoſophie on pouvoit croire la terre habitée en deçà du douzieme degré, & inhabitable au delà. D'ailleurs dans le fait, il paroît que Strabon & tous les auteurs qu'il cite, connoiſſoient des poſitions au delà du douzieme degré. Si le mont Elephas dont parle ce géographe après Arthémidore, eſt le mont Frellet d'aujourd'hui, comme il y a bien de l'apparence, ſi le πῶλος χώρας, eſt le cap d'Orfai, ou un autre encore plus méridional, ſuivant Ptolomée, nous voilà aſſurément au delà du douzieme degré.

L'équateur diviſe la *zone torride* en deux parties égales, qu'on peut regarder comme deux *zones torrides*, l'une au nord, & l'autre au ſud de l'équateur.

Sous la *zone torride*, ſont ſitués une grande partie de l'Afrique, l'Abaſſie, l'Océan indien, une partie de l'Arabie, Camboye, l'Inde & les iſles de la mer des Indes, Java, Ceylan, le Pérou, l'Eſpagne mexicaine, une grande partie de l'Océan atlantique, l'iſle de ſainte Helene, le Breſil & la nouvelle Guinée.

Le tropique du cancer paſſe un peu au delà du mont Atlas, ſur la côte orientale d'Afrique, ſur les frontieres de la Lybie & autres lieux dans l'intérieur de l'Afrique, par Syene en Ethiopie; il traverſe la mer Rouge, au delà de Sinaï, & la Mecque, les pays Mahométans, & l'Arabie heureuſe; il entre enſuite dans la mer des Indes, touche les bords de la Perſe, & traverſe Cambaye, l'Inde, Camboye, ou les limites du royaume de Siam, juſqu'à ce qu'il arrive à la mer Pacifique. Après l'avoir traverſée, au deſſous de la Cherſonneſe d'Amérique & la Californie, il paſſe par le royaume de Mexique, par l'Océan atlantique, & touche les côtes de l'iſle de Cuba, & enſuite retourne à la côte occidentale d'Afrique.

Le tropique du capricorne, ne paſſe que par un petit nombre de pays, il traverſe preſque par-tout des mers; il paſſe d'abord par la partie méridionale, ou la langue d'Afrique, le Monomotapa, Madagaſcar, dans l'océan indien, dans la nouvelle Guinée, l'Océan pacifique, le Pérou, le Breſil, & l'Océan atlantique.

Ce n'eſt point le froid qui fait l'hiver ſous la *zone torride*, ce ſont les pluies, ou une chaleur moindre que dans l'été; pareillement, il n'y a dans bien des endroits de la *zone torride*, que deux ſaiſons par an; ſavoir, l'hiver & l'été. Pluſieurs cauſes contribuent à diverſifier les ſaiſons, la chaleur, le froid, les pluies, la fertilité ou la ſtérilité qui regne dans les différentes régions de la *zone torride*.

Les pays ſitués à l'oueſt de l'Afrique, depuis le tropique du cancer juſqu'au cap verd, qui eſt à quatorze degrés de latitude nord, ſont tous fertiles en blé, en fruits de pluſieurs ſortes, en beſtiaux, & les habitans y ont des corps robuſtes. La chaleur n'y eſt guere au deſſus d'un juſte milieu; les habitans vont aiſément nus, à l'exception des riches qui portent des habits. Les cauſes de cette fertilité, & de l'air tempéré qui y regne (quoique ce ſoit la *zone torride*), ſont 1°. pluſieurs rivieres, dont les principales, le Sénéga & le Gambéa, arroſent le pays, & rafraîchiſſent l'air; 2°. le voiſinage de la mer qui fournit des vapeurs humides & des vents frais.

Dans la partie méridionale d'Afrique, appellée *Guinée*, qui s'étend à l'eſt & à l'oueſt, & qui eſt à quatre degrés ou plus de latitude nord, il y fait une chaleur continuelle ſans aucune fraîcheur. Il y fait dans certains mois une pluie abondante, des tonnerres, des éclairs ſi fréquens & des tempêtes ſi terribles, qu'il faut l'avoir vu pour le concevoir. Les campagnes y reſtent déſertes pendant les mois pluvieux, & le blé n'y croît pas. Mais quand ils ſont paſſés,

on creuſe le terrein qui eſt ſec, qui a bu toute la pluie, & on y mêle du charbon broyé au lieu de fumier, qu'on y laiſſe pourrir pendant dix jours; après cette préparation de la terre, on ſeme & l'on recueille enſuite la moiſſon.

Les tempêtes, les éclairs & les pluies ſemblent provenir de ce que le ſoleil enleve une grande quantité de vapeurs de la mer & d'exhalaiſons ſulfureuſes de la terre de la Guinée, qui ne ſont diſſipées par aucun vent conſtant. Quand ces pluies tombent, l'air eſt tiede, le ſoleil eſt vertical, & la chaleur qui regne, cauſe une grande difficulté de reſpirer.

Quoique leurs campagnes ſoient en friche pendant les mois pluvieux, leurs arbres portent ſans ceſſe du fruit. Le jour y eſt preſque égal à la nuit toute l'année; le ſoleil ſe leve & ſe couche à ſix heures; mais on le voit rarement ſe lever & ſe coucher, parce qu'il ſe leve le plus ſouvent couvert de nuages, & qu'il ſe couche, après avoir été enveloppé dans les nues.

Viennent enſuite les pays ſitués dans la langue de terre d'Afrique, qui s'étend au nord & au ſud, comme le Manicongo, Angola, *&c.* depuis le ſecond degré de latitude nord, juſqu'au tropique du capricorne, car le royaume de Congo commence au ſecond degré de latitude ſud. L'hiver y eſt à-peu-près comme le printemps en Italie, d'une chaleur tempérée: on n'y change jamais d'habits, & il fait chaud, même ſur le ſommet des montagnes. L'hiver pluvieux y arrive avec le mois d'avril & dure juſqu'au milieu de ſeptembre; alors l'été commence & dure juſqu'au quinze mars, & pendant tout cet intervalle, l'air y eſt toujours ſerein; mais en hiver on voit rarement le ſoleil à cauſe des nuages ou des pluies. Il n'y pleut pas néanmoins tout le jour, mais ſeulement deux heures avant midi, & deux heures après.

Dans la province de Loango qui borde la mer, & qui n'eſt pas loin de Congo, à quatre degrés de *latitude*, il y a auſſi des mois d'hiver pluvieux, & des mois d'été fort clairs; mais le ſingulier, c'eſt que les pluies arrivent en des mois différens dans ces deux royaumes voiſins.

Quand on tourne autour du cap, à la côte orientale de la langue de terre d'Afrique, où ſont ſitués Sophala, Mozambique & Quiloa, juſqu'à l'équateur, l'hiver y dure depuis le premier ſeptembre juſqu'au premier février, & l'été regne tout le reſte de l'année.

Les autres pays ſitués depuis cette côte juſqu'à l'embouchure du golfe d'Arabie, & delà, juſqu'au tropique du cancer, nous ſont trop inconnus pour dire l'arrangement de leurs ſaiſons. Nous ſavons ſeulement, que tout cet eſpace de terre eſt ſtérile, ſablonneux, extrêmement chaud, & ſans preſque aucune riviere qui l'arroſe.

Paſſons de l'Afrique aux pays de l'Aſie, qui ſont ſitués ſous la *zone torride;* nous y trouvons l'Arabie ſur la mer Rouge, depuis la Mecque juſqu'à Aden, à douze degrés de *latitude* nord. Il y regne de grandes chaleurs en mars & en avril; & encore plus quand le ſoleil y paſſe par le zénith, & qu'il en reſte voiſin en mai, juin, juillet & août. La chaleur y eſt ſi grande, qu'on eſt obligé de ſe faire jeter de l'eau ſur le corps pendant le jour, ou de ſe tenir dans des citernes remplies d'eau. Les marchands s'aſſemblent la nuit à Aden pour les affaires de leur commerce, & même alors, ils ont encore bien chaud. On peut ſuppoſer avec Varenius, que cette extrême chaleur vient de ce qu'il ne ſort point de vapeurs aqueuſes de la terre, qui eſt pierreuſe & qui manque d'eau. Quant aux vapeurs qui s'élevent de la mer Rouge, le vent général, quoique foible en cet endroit, les emporte vers l'oueſt. Il y a auſſi beaucoup de ſables qui conſervent toute la nuit la chaleur qu'ils ont reçue le jour, & la communiquent à l'air.

A Cambaye, & dans l'Inde qui eſt ſous le tropique du cancer, & ſur la côte de Malabar aux Indes orientales, du côté de l'oueſt, la ſaiſon humide dure depuis le 10 juin juſqu'au 10 d'octobre, plus ou moins long-temps, & plus ou moins conſtamment.

Sur la côte orientale de l'Inde appellée *Coromandel*, la chaleur eſt inſupportable depuis le 4 mai juſqu'au 4 juin; le vent

ſouffle du nord, & l'on ne peut pas ſe tourner de ce côté-là ſans ſentir un air brûlant, tel qu'on en reſſent auprès d'une fournaiſe ardente : car le ſoleil eſt alors au nord à midi, & les pierres & les bois ſont brûlans ; mais l'eau des puits eſt froide : de ſorte que pluſieurs perſonnes ſont mortes pour en avoir bu ayant bien chaud.

Dans les pays ſitués ſur la côte de la mer, à l'embouchure du Gange, qui ſont oppoſés aux côtes de Coromandel, & qui ſont auſſi au nord de la *zone torride*, comme Siam, Pégu, & la preſqu'iſle de Malacca, les mois pluvieux qui font déborder les rivieres, ſont ſeptembre, octobre & novembre : mais dans les pays de Malacca, il pleut toute l'année deux ou trois fois par ſemaine, excepté dans les mois de janvier, février & mars, où la ſéchereſſe eſt continuelle. Tout cela eſt contraire au cours du ſoleil ; il faut donc en rejeter la cauſe ſur les montagnes, les vents réglés ou la mer adjacente. Le débordement des rivieres, & les vents réglés y temperent la chaleur, & y produiſent une récolte abondante de toutes ſortes de fruits.

En quittant l'Aſie, & traverſant la mer Pacifique, nous arrivons à l'Amérique, qui eſt ſous la *zone torride*, tant au nord qu'au ſud. La partie qui eſt au ſud comprend le Pérou & le Breſil, qui quoique fort proches, ont pourtant leurs ſaiſons en différens temps. Le Pérou ſe diviſe en pays maritimes, qui ſont ceux où ſont les montagnes ; & en plaines qui ſont au delà des montagnes. Dans la partie du Pérou voiſine de la mer, il n'y tombe point de pluies ; mais les nuages ſe tournent en roſées, qui chaque jour humectent les vallées, & les fertiliſent.

Il y a quelques cantons ſous la *zone torride*, où il fait un froid conſidérable ; car dans la province de Paitoa, au Popayan, & dans la vallée d'Artiſina, l'été & l'hiver y ſont ſi froids, que le blé ne peut pas y croître. Dans les campagnes voiſines de Cuſco, environ au milieu du chemin de l'équateur au tropique du capricorne, il y regne quelques gelées, & on y trouve quelquefois de la neige.

La partie méridionale d'Amérique, nommée le *Breſil*, qui s'étend à l'eſt depuis deux juſqu'à vingt-quatre degrés de latitude ſud, jouit çà & là d'une température ſaine. Dans ſa partie antérieure il regne un vent frais, qui ſemble être un vent général, & non pas un vent d'eſt périodique. Il rafraîchit les hommes, & rend ſupportable la chaleur violente du ſoleil, qui eſt préciſément au deſſus de leurs têtes. Si la mer flue avec ce vent, il s'éleve dès le matin ; mais ſi la mer s'éloigne de la côte, on ne le ſent que plus tard. Il ne ſe ralentit pas le ſoir, comme il arrive dans tous les lieux de l'Inde ; mais il ſe fortifie avec le ſoleil, il court avec lui à l'oueſt, & continue juſqu'à minuit.

La plupart des campagnes du Breſil ſont parſemées de collines, & l'on voit dans l'eſpace de pluſieurs milles des vallées arroſées de petites rivieres, qui les rendent fertiles dans le temps de pluies ; mais les montagnes ſont deſſéchées par l'ardeur du ſoleil, au point que l'herbe & les arbres y meurent.

Si de l'Amérique méridionale nous paſſons à l'Amérique ſeptentrionale, nous trouverons que dans la grande province de Nicaragua, dont le milieu eſt à dix degrés de latitude nord, il pleut pendant ſix mois, depuis le premier mai juſqu'au premier novembre ; & dans les ſix autres mois, il fait un temps ſec, la nuit auſſi-bien que le jour : ce phénomene ne s'accorde pas au mouvement du ſoleil ; car en mai, juin, &c. le ſoleil eſt au zénith ou bien proche ; & alors il devroit y avoir de la chaleur & du temps ſec au lieu de pluies : au contraire, il eſt plus éloigné en novembre & décembre ; & ce devroit être le temps des pluies.

Enfin de l'examen des diverſes ſaiſons qui regnent dans la *zone torride*, on doit en conclure, 1°. qu'il y a pluſieurs endroits où on ſent à peine aucun froid dans aucun temps, & où l'hiver ne conſiſte que dans un temps pluvieux. 2°. Que dans un petit nombre d'autres endroits, le froid eſt aſſez ſenſible. 3°. Qu'il ſe fait ſentir ſur-tout à la fin de la nuit, le ſoleil étant alors fort enfoncé ſous l'horizon. 4°. Que la grande raiſon qui fait qu'on ſupporte

la chaleur, & qu'on peut habiter ces lieux, eſt qu'il n'y a point de longs jours, mais que tous ſont à-peu-près de même longueur que les nuits; car s'ils étoient auſſi longs que ſous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, on ne pourroit pas y habiter. 5°. Les vents moderent auſſi beaucoup la chaleur du ſoleil. 6°. Les différens lieux, quoique près les uns des autres, y ont l'été & l'hiver en différens temps. 7°. Les endroits qui ont la chaleur & la ſéchereſſe contre le cours du ſoleil, ſont ſitués à l'oueſt, & ont une chaîne de montagnes à l'eſt, excepté le Pérou. 8°. Les ſaiſons en différens lieux ne ſuivent pas de regle certaine. 9°. La plupart des habitans de la *zone torride*, comptent deux ſaiſons, ſuivant le rapport des voyageurs; ſavoir, la ſeche & l'humide: cependant on doit en compter quatre, y compris un printemps & une automne; car comme le printemps chez nous tient un peu de l'été, & l'automne de l'hiver, de même auſſi on peut partager les ſaiſons ſeches & humides ſous la *zone torride*. 10°. Il y a dans certains endroits une automne continuelle; dans d'autres il arrive deux fois l'année; & dans quelques-uns ſeulement dans une partie de l'année.

Nous croyons que ce détail, tiré de Varénius, tout néceſſaire qu'il eſt en géographie, ne ſoit devenu ennuyeux à la plupart des lecteurs; mais nous allons les dédommager avec uſure de notre ſéchereſſe, par le tableau poétique que le célebre peintre des ſaiſons a fait de ce climat merveilleux & brûlant, auprès duquel le firmament que nous voyons eſt, pour ainſi dire, de glace.

C'eſt dans la *zone torride* que le ſoleil s'éleve tout à coup perpendiculairement, & chaſſe du ciel à l'inſtant le crépuſcule, qui ne fait que paroître. Environné d'une flamme ardente, il étend ſes fiers regards ſur tout l'air éblouiſſant. Il monte ſur ſon char enflammé; mais il fait ſortir devant lui des portes du matin, les vents aliſés, pour tempérer ſes feux, & ſouffler la fraîcheur ſur un monde accablé. Scenes vraiment grandes, couronnées d'une beauté redoutable, & d'une richeſſe barbare, dont le pere de la lumiere parcourt continuellement le théatre, & jouit du privilege de doubler les ſaiſons.

Là les montagnes ſont enflées de mines, qui s'élevent ſur le faîte de l'équateur, d'où pluſieurs ſources jailliſſent, & roulent de l'or. Là ſont de vaſtes forêts qui s'étendant juſqu'à l'horizon, offrent une ombre immenſe, profonde, & ſans bornes. Ici, des arbres inconnus aux chants des anciens poëtes, mais nobles fils des fleuves & de la chaleur puiſſante, percent les nuages, portent dans les cieux leurs têtes hériſſées, & voilent le jour même en plein midi. Ailleurs, des fruits ſans nombre, nourris au milieu des rochers, renferment ſous une rude écorce une pulpe ſalutaire; & les habitans tirent de leurs palmiers un vin rafraîchiſſant, préférable à tous les jus frénétiques de Bacchus.

La perſpective varie à l'infini, ſoit par des plaines à perte de vue, ſoit par des prés qui ſont ſans bornes. De riches vallées changent leurs robes éclatantes en un brun rougeâtre, & revêtent encore promptement leur verdure, ſelon que le ſoleil brûlant, les roſées abondantes, ou les torrens de pluie, prennent le deſſus. Le long de ces régions ſolitaires, loin des foibles imitations de l'art, la majeſtueuſe nature demeure dans une retraite auguſte. On n'apperçoit que des troupeaux ſauvages, qui ne connoiſſent ni maître, ni bergerie. Des fleuves prodigieux roulent leurs vagues fertiles. Là, entre les roſeaux qu'ils baignent, le crocodile moitié caché & renfermé dans ſes écailles vertes, couvrant le terrein de ſa vaſte queue, paroît comme un cedre tombé. Le flux s'abaiſſe, & l'hippopotame revêtu de ſa cotte de mailles, éleve ſa tête; la fleche lancée ſur ſes flancs, ſe briſe en éclats inutiles; il marche ſans crainte ſur la plaine, ou cherche la colline pour prendre différente nourriture; les troupeaux en cercle autour de lui oublient leurs pâturages, & regardent avec admiration cet étranger ſans malice.

L'énorme éléphant repoſe paiſiblement ſous les arbres antiques qui jettent leur ombre épaiſſe ſur le fleuve jaunâtre du Niger, ou aux lieux où le Gange roule ſes ondes ſacrées, ou enfin au centre

profond des bois obſcurs qui lui forment un vaſte & magnifique théatre. C'eſt le plus ſage des animaux, doué d'une force qui n'eſt pas deſtructive, quoique puiſſante. Il voit les ſiecles ſe renouveller & changer la face de la terre, les empires s'élever & tomber; il regarde avec indifférence ce que la race des hommes projette. Trois fois heureux, s'il peut échapper à leur méchanceté, & préſerver ſes pas des pieges qu'ils lui tendent, ſoit par une cruelle cupidité, ſoit pour flatter la vanité des rois, qui s'enorgueilliſſent d'être portés ſur ſon dos élevé; ſoit enfin pour abuſer de ſa force, en l'employant, étonné lui-même de nos fureurs, à nous détruire les uns les autres.

Les oiſeaux les plus brillans s'aſſemblent en grand nombre ſous l'ombrage le long des fleuves. Ils paroiſſent de loin comme les fleurs les plus vives. La main de la nature, en ſe jouant, prit plaiſir à orner de tout ſon luxe ces nations panachées, & leur prodigua ſes couleurs les plus gaies. Mais toujours meſurée, elle les humilie dans leur chant. N'envions pas les belles robes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur prête, ni ces légions d'aſtres volans, dont l'éclat ſans bornes réfléchit ſur le ſoleil: nous avons Philomele; & dans nos bois, pendant le doux ſilence de la nuit tranquille, ce chantre, ſimplement habillé, fredonne les plus doux accens.

C'eſt au milieu du plein midi, que le ſoleil quelquefois tout-à-coup accablé, ſe plonge dans l'obſcurité la plus épaiſſe; l'horreur regne; un crépuſcule terrible mêlé de jour & de nuit qui ſe combattent & ſe ſuccedent, paroît ſortir de ce grouppe effrayant. Des vapeurs continuelles roulent en foule juſqu'à l'équateur, d'où l'air raréfié leur permet de ſortir. Des nuages prodigieux s'entaſſent, tournent avec impétuoſité entraînés par les tourbillons de vents, où ſont portés en ſilence, peſamment chargés des tréſors immenſes qu'exhale l'Océan. Au milieu de ces hautes mers condenſées, autour du ſommet des montagnes élevées, théatre des fiers enfans d'Eole, le tonnerre poſe ſon trône terrible. Les éclairs furieux & redoublés percent & pénetrent de nuage en nuage; la maſſe entiere cédant enſuite à la rage des élémens, ſe précipite, ſe diſſout, & verſe des fleuves & des torrens.

Ce ſont des tréſors échappés à la recherche des anciens, que les lieux d'où avec une pompe annuelle le puiſſant roi des fleuves, le Nil enflé, ſe dérobe des deux ſources dans le brûlant royaume de Goïam. Il ſort comme une fontaine pure, & répand ſes ondes, encore foibles, à travers le lac brillant du beau Dambéa. Là, nourris par les naïades, il paſſe gaiement ſa jeuneſſe au milieu des iſles odoriférantes, qui ſont ornées d'une verdure continuelle. Devenu ambitieux, le fleuve courageux briſe tout obſtacle, & recueille pluſieurs rivieres; groſſi de tous les tréſors du firmament, il tourne & s'avance majeſtueuſement; tantôt il roule ſes eaux au milieu de ſplendides royaumes; tantôt il erre ſur le ſable inhabité, ſauvage & ſolitaire; enfin content de quitter ce triſte déſert, il verſe ſon urne le long de la Nubie; allant avec le bruit d'un tonnerre de rochers en rochers, il inonde & réjouit l'Egypte enſevelie ſous ſes vagues débordées.

Son frere le Niger, & tous les fleuves dans leſquels les filles d'Afrique lavent leurs piés de jai, ouvrent leurs urnes. Tous ceux qui depuis l'étendue des montagnes & des bois ſe répandent dans les Indes abondantes, & tombent ſur la côte de Coromandel ou de Malabar, depuis le fleuve oriental de Menam, dont les bords brillent au milieu de la nuit par ces inſectes, qui ſont autant de lampes, juſqu'aux lieux où l'aurore répand ſur les bords des Indes les pluies de roſes; tous enfin dans la ſaiſon favorable, verſent une moiſſon ſans travail ſur la terre.

Ton nouveau monde, illuſtre Colomb, ne l'abreuve pas moins de ces eaux abondantes & annuelles; il eſt auſſi rafraîchi par l'humidité prodigue de l'année. L'Orénoque, qui a cent embouchures, roule ſur ſes iſles un déluge d'eaux fangeuſes, & contraint les habitans du rivage à chercher leur ſalut au haut des arbres qui leur fourniſſent tout à la fois, la nourriture, le vêtement & des armes.

Accru par un million de ſources, le puiſſant Orellana deſcend avec impétuoſité, ſe précipitant des Andes rugiſſantes, immenſe chaine de montagnes, qui s'étendent du nord au ſud juſqu'au détroit de Magellan. A peine oſe-t-on enviſager cette maſſe énorme de torrens qui y prennent leur naiſſance. Que dire de la riviere de la Plata, auprès de laquelle toutes nos rivieres réunies ne ſont que des ruiſſeaux quand elles tombent dans la mer. Avec une force égale, les fleuves que je viens de nommer cherchent fiérement l'abyme, dont le flux vaincu recule du choc, & cede au poids liquide de la moitié du globe, tandis que l'Océan repouſſé tremble pour ſon propre domaine.

Mais à quoi ſert-il que des fleuves ſemblables à des mers traverſent des royaumes inconnus, & coulent dans des mondes de ſolitudes, où le ſoleil ſourit en vain, où les ſaiſons ſont infructueuſement abondantes? Pour qui ſont ces déſerts fleuris, cette pompe de la création, cette profuſion riante de la nature prodigue, ces fruits délicieux qui n'ont pas été plantés & qui ſont diſperſés par les oiſeaux, ou par les vents furieux? Pour qui les inſectes brillans de ces vaſtes régions filent-ils leurs ſoies ſuperbes? Pour qui les prés produiſent-ils des robes végétales? Quel avantage procurent aux habitans les tréſors cachés dans les entrailles de la terre, les diamans de Golconde, & les mines du triſte Potoſi, antique ſéjour des paiſibles enfans du Soleil? De quelle utilité eſt-il que les rivieres d'Afrique charient de l'or, que l'ivoire y brille avec abondance?

La race infortunée qui habite ces climats, ne connoît ni les doux arts de la paix, ni rien de ce que les Muſes favorables accordent aux humains. Elle ne poſſede point cette ſageſſe preſque divine d'un eſprit calme & cultivé, ni la vérité progreſſive, ni la force patiente de la penſée, ni la pénétration attentive dont le pouvoir commande en ſilence au monde, ni la lumiere qui mene aux cieux, & gouverne avec égalité & douceur, ni le régime des loix, ni la liberté protectrice, qui ſeule ſoutient le nom & la dignité de l'homme.

Le ſoleil paternel ſemble même tyranniſer ce monde d'eſclaves, & d'un rayon oppreſſeur il flétrit la fleur de la beauté, & lui donne une couleur ſombre & des traits groſſiers: ce qui eſt pis encore, les actions cruelles de ces peuples, leurs jalouſies furieuſes, leur aveugle rage, & leur vengeance barbare, allument ſans ceſſe leurs eſprits ardens. L'amour, les doux regards, la tendreſſe, les charmes de la vie, les larmes du cœur, l'ineffable délire de la douce humanité n'habitent point dans ce ſéjour; toutes ces choſes ſont des fruits de plus doux climats. Là tout eſt confondu dans le deſir brutal & dans la fureur ſauvage des ſens; les animaux mêmes brûlent d'un horrible feu.

Le ſerpent d'un verd effrayant, ſortant à midi de ſon repaire ſombre, que l'imagination craint de parcourir, déploie tout ſon corps dans les orbes immenſes; s'élançant alors de nouveau, il cherche la fontaine rafraîchiſſante auprès de laquelle il quitte ſes plis, & tandis qu'il s'éleve avec une langue menaçante & des mâchoires mortelles, ce monſtre dreſſe ſa crête enflammée. Tous les autres animaux, malgré leur ſoif, fuient effrayés & tremblans, ou s'arrêtent à quelque diſtance, n'oſant approcher.

Auſſi-tôt que le jour pur a fermé ſon œil ſacré, le tigre s'élance avec fureur, & fixe ſes regards ſur ſa proie; l'ornement du déſert, le vif & brillant léopard, tacheté de différentes couleurs, mépriſe auſſi tous les artifices que l'homme invente pour l'apprivoiſer. Tous ces animaux indomtables ſortent des bois inhabités de la Mauritanie ou des iſles qui s'élevent au milieu de la ſauvage Libye. Ils admirent leur roi hériſſé, qui marchant avec des rugiſſemens impérieux, laiſſe ſur le ſable la trace de ſes pas. Les troupeaux domeſtiques ſont ſaiſis de frayeur à l'approche de ces monſtres. Le village éveillé treſſaille, & la mere preſſe ſon enfant ſur ſon ſein palpitant. Le captif échappé de l'antre du pirate & des fers du fier tyran de Maroc, regrette ſes chaînes, pendant que les cris font retentir

les

les déſerts depuis le mont Atlas juſqu'au Nil effrayé.

Malheureux celui qui ſéparé des plaiſirs de la ſociété, eſt laiſſé ſeul au milieu de cette région d'horreur & de mort. Tous les jours il s'aſſied triſtement ſur la pointe de quelque rocher, & regarde la mer agitée, eſpérant que de quelque rivage éloigné où la vague forme un tourbillon, il découvrira des vaiſſeaux qu'il ſe trace dans les nuages. Le ſoir il tourne un œil triſte au coucher du ſoleil, & ſon cœur mourant ſans ſecours, ſe plonge dans la triſteſſe, quand le rugiſſement accoutumé vient ſe joindre au ſifflement continuel, pendant la nuit ſi longue & ſi terrible.

Souvent les élémens furieux ſemblent porter dans cette aride *zone*, le démon de la vengeance. Un vent ſuffoquant ſouffle une chaleur inſupportable de la fournaiſe immenſe du firmament, & de la vaſte & brillante étendue du ſable brûlant. Le voyageur eſt frappé d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du déſert, accoutumé à la ſoif & à la fatigue, ſent ſon cœur percé & deſſéché par ce ſouffle de feu.

Mais c'eſt principalement ſur la mer & ſur ſes vagues flexibles que l'orage exerce ſon cruel empire. Dans le redoutable Océan, dont les ondes flottent ſous la ligne qui entoure le globe, le typhon tournoie d'un tropique à l'autre, & le terrible ecnéphia regne, des vents rugiſſans, des flammes & des flots combattant, ſe précipitent & ſe confondent en maſſe. Tout l'art du navigateur eſt inutile. Opprimé par le deſtin rapide, ſon vaiſſeau boit la vague, s'enfonce, & ſe perd dans le ſein du ſombre abyme. Gama combattit contre une ſemblable tempête pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, voguant ſans ceſſe autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la ſoif encore plus hardie de l'or.

Le requin, antropophage, accroît la terreur de cette tempête; il paroît avec ſes mâchoires armées d'une triple défenſe; attiré par l'odeur des morts & des mourans, il fend les vagues irritées auſſi promptement que le vent porte le vaiſſeau; il demande ſa part de la proie aux aſſociés de ce cruel voyage, qui va priver de ſes enfans la malheureuſe Guinée: le deſtin orageux obéit, la mort enveloppe les tyrans & les eſclaves; à l'inſtant leurs membres déchirés lui ſervent de pâture; il teint la mer de ſang, & ſe livre à ce repas vengeur.

Le ſoleil regarde triſtement ce monde noyé par les pluies équinoxiales; il en attire l'odeur infecte, & il naît un million d'animaux deſtructifs de ces marécages mal-ſains où la putréfaction fermente. Dans l'ombre des bois, retraite affreuſe, enveloppée de vapeurs & de corruption, & dont la ſombre horreur ne fut jamais pénétrée par le plus téméraire voyageur, la terrible puiſſance des maladies peſtilentielles établit ſon empire. Des millions de démons hideux l'accompagnent, & flétriſſent la nature affoiblie; fléau terrible, qui ſouffle ſur les projets des hommes, & change en une déſolation complete les plus hautes eſpérances de leur orgueil. Tel fut dans ces derniers temps le déſaſtre qui altéra la nation britannique, prête à réduire Carthagene.

Faut-il que je raconte la rigueur de ces climats, où la peſte, cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis, deſcend ſur les villes infortunées. Cette deſtructrice du monde eſt née des bois empoiſonnés de l'Éthiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs infectés par des armées de ſauterelles, entaſſées & putréfiées. Les animaux échappent à ſa terrible rage; l'homme intempéré, l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée: ce nuage eſt taché par le ſoleil d'un mêlange empoiſonné, & cet aſtre ſe montre lui-même ſous un aſpect irrité.

Tout alors n'eſt que déſaſtre. La ſageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant; l'épée & la balance tombent des mains de la juſtice, déſormais ſans fonctions; on n'entend plus le bruit du travail; les rues ſont déſertes & l'herbe y croît triſtement. Les demeures agréables des hommes ſe changent en des lieux pires que des déſerts; rien ne ſe montre, hormis peut-être quelque malheureux, qui frappé de frénéſie, briſe ſes liens, & s'échappe de la maiſon

fatale, ſéjour funeſte de l'horreur, & fermée par la crainte barbare : cet infortuné pouſſe des cris au ciel & l'accuſe d'inhumanité. La triſte porte qui n'eſt pas encore infectée craint de tourner ſur ſes gonds ; elle abhorre la ſociété, les enfans, les amis, les parens ; l'amour lui même, éteint par le malheur, oublie le tendre lien & les doux engagemens du cœur ſenſible. Mais ſa tendreſſe même eſt inutile ; le firmament & l'air qui anime tout, ſont ſemés des traits de la mort ; chacun à ſon tour frappé, tombe dans des tourmens, ſolitaire, ſans ſecours, ſans derniers adieux, & ſans que perſonne le pleure. Ainſi le noir déſeſpoir étend ſon aile funebre ſur la ville terraſſée, tandis que pour achever la ſcene de déſolation, les gardes inexorables diſperſés tout autour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui fuit.

Ce ne ſont pas là tous les déſaſtres de l'intempérie des élémens brûlans. La fureur d'un ciel d'airain, les champs de fer, la ſéchereſſe, n'offrent pour moiſſon que la faim & la ſoif. La montagne en convulſion, pouſſe des colonnes de flamme, allumées par la triple rage de la torche du midi, qui produit le tremblement de terre. Ce dernier fléau ſe forme dans le monde ſouterrein ; il frappe, ébranle, renverſe ſans effort les villes les plus célebres ; & fait ſortir du fond des mers de nouvelles iſles couvertes de pierres calcinées, inconnues aux ſiecles précédens.

Arrêtons, c'eſt aſſez, j'ai moi-même beſoin de reſpirer ; outre que d'autres ſcenes d'horreur & d'épouvante doivent entrer dans le tableau des *zones* glaciales : liſez-en l'article. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONES GLACIALES, (*Géog. mod.*) les géographes diſtinguent deux *zones glaciales* : elles ſont renfermées entre les deux cercles polaires qui les embraſſent, l'une autour du pole arctique, & l'autre autour du pole antarctique. On les appelle *glaciales*, parce que pendant la plus grande partie de l'année il y fait un froid exceſſif, tant par les longues nuits de pluſieurs mois qui s'y rencontrent, qu'à cauſe de l'obliquité des rayons du ſoleil quand il les éclaire.

Il y a dans ces *zones* quantité d'étoiles qui ne ſe couchent jamais, & quantité d'autres qui ſont toujours cachées au deſſous de l'horizon. Les habitans ont une ſi grande inégalité de jours & de nuits, que le ſoleil paroît ſur l'horizon pendant pluſieurs jours, & quelquefois pluſieurs mois ; les nuits y ſont auſſi de pluſieurs jours & de pluſieurs mois. Ils ont le ſoleil très-éloigné de leur zénith, & ne voient qu'un ſolſtice, ſavoir celui de l'été, le ſolſtice d'hiver étant caché ſous l'horizon. La lune s'y leve quelquefois devant le ſoleil, & ſe couche quelque temps après, ſavoir lorſqu'elle eſt au ſigne du taureau, & le ſoleil au commencement du ſigne des poiſſons ou du belier.

Ceux qui ſont ſous le cercle polaire, n'ont qu'un jour de 24 heures, le ſoleil étant au ſolſtice d'été, & ont auſſi une nuit de 24 heures, le ſoleil étant au ſolſtice d'hiver. Les crépuſcules y ſont fort grands, le pole étant élevé ſur l'horizon de ſoixante-ſix degrés & demi ; & depuis le 5 avril juſqu'au 9 de ſeptembre il n'y a point de nuit cloſe.

Ceux qui habitent au milieu des *zones glaciales*, c'eſt-à-dire, ſous les poles, ont la ſphere parallele, & n'ont en toute l'année qu'un jour & qu'une nuit, chacune de ſix mois. Les étoiles qui ſont dans l'hémiſphere ſupérieur, ne ſe couchent jamais, & celles qui ſont dans l'hémiſphere inférieur, ne ſe levent jamais, parce que les poles ſont au zénith & au nadir. Ils n'ont aucun orient ni aucun occident, parce que le ſoleil fait toutes ſes révolutions paralleles à l'horizon, & n'ont par conſéquent qu'une ombre circulaire.

Le cercle polaire arctique paſſe preſque par le milieu de l'Iſlande, la partie ſeptentrionale de la Norwege, par l'Océan du Nord, le pays de Laponie, la baie de Ruſſie, le pays des Samoyedes, la Tartarie, l'Amérique ſeptentrionale & le Groenland.

Ce cercle polaire arctique paſſe par la terre du Sud ou Magellanique dont nous ne connoiſſons rien.

Il y a ſous la *zone glaciale* ſeptentrionale, moitié de l'Iſlande, la partie ſeptentrionale de Norwege & de Laponie, le

Finmare, la Samogitie, la Nouvelle-Zemble, le Groenland, le Spitzberg & quelques pays ſeptentrionaux d'Amérique encore inconnus.

Il y a ſous la *zone glaciale* méridionale, de la terre ou de la mer; mais nous ne ſavons pas laquelle des deux.

Le ſoleil ne ſe couche ni ne ſe leve pendant quelques jours pour ceux qui ſont ſous les *zones glaciales*; & plus il y a de ces jours, plus le lieu eſt proche du pole, de ſorte que ſous le pole même, il ne ſe couche ni ne ſe leve pendant ſix mois entiers; les lieux ſitués ſous les cercles arctique & antarctique ont un jour pendant lequel le ſoleil ne ſe couche point, & un autre pendant lequel il ne ſe leve point; mais dans les autres temps il ſe leve & ſe couche.

Pour démontrer cette propoſition, choiſiſſez un lieu ſous la *zone glaciale*, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; enſuite appliquant un morceau de craie ou un crayon au nord de l'horizon, c'eſt-à-dire, proche du pole, décrivez un parallele en faiſant tourner le globe: ce parallele coupera l'écliptique en deux points, où le ſoleil arrivant, ainſi qu'aux points intermédiaires, il ne ſe couche point; car tous les paralleles qui paſſent à travers ces points dans la rotation du globe, ſont au deſſus de l'horizon. Si on applique le crayon au point oppoſé, & qu'on décrive un cercle parallele, il paſſera par deux points de l'écliptique, où le ſoleil arrivant, ainſi qu'aux points intermédiaires, il ne s'éleve point au deſſus de l'horizon; mais il en arrivera tout autrement ſi on choiſit le lieu dans l'autre *zone glaciale*. Ainſi par rapport aux lieux ſitués ſous les cercles arctique & antarctique, ſi on éleve le globe à 66 degrés 30 minutes, & qu'on le faſſe tourner, le premier degré du cancer touchera préciſément l'horizon, & ne ſe couchera point; de même le ſoleil ne ſe levera point pour ce lieu, étant au premier degré du capricorne; mais il aura ſon lever & ſon coucher dans les autres degrés de l'écliptique.

Un lieu étant donné ſous la *zone glaciale*, voici comme on peut déterminer quels ſont les jours où le ſoleil ne s'y couche ni ne s'y leve, & quand ces jours commenceront & finiront.

Prenez un globe, mettez le lieu ſous le méridien, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; enſuite faiſant tourner le globe, remarquez les deux points de l'écliptique qui ne deſcendent point ſous l'horizon. Le premier qui eſt proche du belier, montre le jour que le ſoleil ne ſe couche point, & celui d'auprès de la balance indique le jour où il commence à ſe lever; les deux jours dans leſquels le ſoleil eſt dans ces points, il ne fera que toucher l'horizon, & ſon centre ſera un peu au deſſus; c'eſt ainſi qu'on trouve les jours pendant leſquels le ſoleil ſera ſous l'horizon dans la partie oppoſée de l'année.

Les jours augmentent continuellement dans les lieux ſeptentrionaux, tant que le ſoleil avance depuis le premier degré du capricorne juſqu'au premier du cancer; c'eſt-à-dire, depuis le 21 décembre juſqu'au 21 juin; mais il en arrive tout autrement dans les lieux méridionaux; c'eſt-à-dire, quand le ſoleil ſe meut depuis le cancer juſqu'au capricorne, ou depuis le 21 juin juſqu'au 21 décembre.

Pour prouver cette propoſition, prenez un lieu quelconque au nord de l'équateur, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; prenez deux lieux ou plus dans l'écliptique, & vous trouverez que le plus proche du premier degré du cancer reſtera le plus long-temps ſur l'horizon. La même choſe arrivera pour les lieux qui ſont au ſud de l'équateur; ſi on éleve le pole du ſud à la latitude du lieu, les degrés les plus proches du premier du capricorne ſeront ceux qui reſteront le plus long-temps ſur l'horizon.

Les cauſes des ſaiſons & de la durée du jour ſont les ſuivantes, ſous la *zone glaciale*.

1°. Le centre du ſoleil ne monte pas au deſſus de l'horizon pendant quelques jours ou quelques mois, ſelon que le ſoleil eſt éloigné du pole.

2°. Quand le ſoleil eſt au deſſus de l'horizon, ſes rayons tombent obliquement, pendant qu'il tourne autour de l'horizon.

3°. Le ſoleil ne va pas beaucoup au deſſous de l'horizon, même pour les lieux ſitués au pole arctique ou aux environs; & quoique ſon centre ne monte pas, une

partie de ſon diſque paroît quelques jours avant le centre ; car le demi-diametre du ſoleil ſoutient un angle de 15 minutes. Par exemple, choiſiſſez un lieu près du pole arctique, dont la latitude ſoit de 67 degrés ; élevez le globe à cette latitude, vous verrez qu'aucun degré de l'écliptique, depuis le dix-neuvieme du ſagittaire, juſqu'au onzieme du capricorne, où le centre du ſoleil à ces degrés ne paroîtra ſur la partie du nord de l'horizon pendant 23 jours, depuis le 30 novembre juſqu'au 21 décembre, & que cependant une partie du ſoleil ſera ſur l'horizon pendant tout ce temps. Le 10 décembre le bord touche l'horizon, le 30 novembre & le 31 décembre la moitié du ſoleil ſera au deſſus, & le centre ſera dans l'horizon ; quand ſon centre aura atteint le quatorzieme degré du capricorne, il ſera tout-à-fait au deſſus de l'horizon, vers le 24 de décembre, & auſſi quand il eſt au ſeizieme degré du ſagittaire ou vers le 26 novembre.

Mais à 75 degrés de latitude ou même à 70, la différence entre le lever du centre & du bord ſera petite, & à peine d'un jour ou un jour & demi ; car la déclinaiſon du ſoleil commence alors à croître & décroître fort vîte.

Il s'enſuit de ce peu de dépreſſion qu'il doit y avoir quelques jours de crépuſcule avant le lever du ſoleil & après ſon coucher ; & quand même le ſoleil ſeroit un jour entier ſans ſe lever, cependant il y a de la lumiere à preſque toutes les heures du jour. Une autre cauſe qui fait qu'on apperçoit le ſoleil avant qu'il ſoit élevé au deſſus de l'horizon, eſt la réfraction des rayons. Non ſeulement le ſoleil paroît plutôt, mais le crépuſcule arrive plutôt dans l'air qu'il ne feroit, s'il n'y avoit point de réfraction.

4°. La lune étant pleine ou preſque pleine, reſte pluſieurs jours ſur l'horizon, quand le ſoleil reſte deſſous ; & ce temps eſt d'autant plus long que le lieu eſt plus voiſin du pole ; cependant elle n'eſt pas aſſez haute pour pouvoir donner aucune chaleur ; mais quand le ſoleil reſte ſur l'horizon pendant toute une révolution, la pleine lune n'eſt jamais au deſſus.

5°. Les mêmes étoiles fixes ſe trouvent preſque toujours ſur l'horizon, mais non les mêmes planetes. Saturne eſt au deſſus de l'horizon pendant quinze ans auprès du pole & quinze ans au deſſous ; Jupiter en eſt ſix au deſſus, & ſix au deſſous ; Mars un an ; Mercure & Vénus environ ſix mois : ce qui met encore beaucoup de différence entre les ſaiſons.

6°. La terre eſt pleine de pierres & de rochers en beaucoup d'endroits ; & dans cette *zone* il n'y a guere de terre ſulfureuſe, graſſe, bitumineuſe. Dans le premier cas, la terre eſt un peu ſtérile, & dans le ſecond, elle eſt aſſez fertile.

7°. Les lieux de la *zone glaciale* ſont entourés de mers ; on ne connoit guere l'intérieur des terres.

8°. Il y a des pays ſous la *zone glaciale* où ſe trouvent de hautes montagnes, & d'autres où il n'y a que de vaſtes plaines.

9°. Il ſouffle du pole des vents fort froids ; le vent d'eſt y eſt rare, & celui d'oueſt encore plus ; mais les vents du nord regnent ſous la *zone glaciale* arctique, & ſous l'antarctique ce ſont les vents de ſud.

10°. On y voit des nuages & des pluies très-fréquentes.

On peut juger par ce détail quelles ſont les ſaiſons des *zones froides* ; l'air en hiver y eſt obſcur, nébuleux & gelé : ces lieux ont cependant la lumiere de la lune qui reſte long-temps ſur l'horizon ; mais la froideur du climat fait qu'il n'y croit rien du tout. Au printemps le froid eſt plus modéré ; cependant le pays n'eſt pas encore exempt de neiges, de pluies & des vents glacés qui viennent du nord. Le froid ſe ralentit lorſque le ſoleil paſſe du premier degré du belier juſqu'au premier de l'écreviſſe. Alors commence la chaleur, chaleur qui cependant n'eſt pas aſſez forte pour fondre la neige. L'été arrive quand le ſoleil entre dans le ſigne de l'écreviſſe, & dure juſqu'à ce qu'il vienne au premier degré de la balance ; mais cet été même eſt quelquefois traverſé par la neige ; delà vient que le blé ne peut pas mûrir, excepté en quelques endroits voiſins du cercle polaire arctique.

Voilà d'après Varénius, le tableau de la *zone glaciale* ; c'eſt à M. Thompſon qu'il appartient de le colorier ; vous allez

voir une ſeconde fois comme il ſait peindre ; car je ſuppoſe que vous avez déja lu la deſcription de la *zone* torride.

Notre hiver, quelque rigoureux qu'il ſoit, dit cet aimable poete, ſeroit bien foible, ſi nos yeux étonnés perçoient dans la *zone glaciale*, où durant les triſtes mois, une nuit continuelle exerce ſur une immenſe étendue ſon empire étoilé. Là le ruſſe exilé dans des priſons ſans bornes, erre arrêté par la main de la nature qui s'oppoſe à ſa fuite. Rien ne s'offre à ſa vue que des déſerts enſevelis dans la neige, des bois qui en ſont ſurchargés, des lacs gelés, & dans le lointain, de ruſtiques habitans, qui ne ſavent des nouvelles du genre humain, que quand les caravanes dans leurs courſes annuelles tournent vers la côte dorée du riche Cathay. Cependant ces peuples fourrés vivent tranquilles dans leurs forêts ; ils ſont vêtus d'hermines blanches comme la neige qu'ils foulent aux piés, ou de martres du noir le plus luiſant, orgueil ſomptueux des cours !

Là les daims s'aſſemblent en troupe & ſe ſerrent pour s'échauffer. L'élan avec ſon bois éleve ſa tête de deſſous la neige, & reſte endormi dans l'abyme blanc. L'ours difforme, ſauvage habitant de ces lieux, eſt encore défiguré par les glaçons qui pendent autour de lui. Il marche ſeul, & avec une patience fiere, dédaignant de ſe plaindre, il s'endurcit contre le beſoin preſſant.

Dans les régions ſpacieuſes du Nord, qui voient le bouvier céleſte conduire ſon char à pas lents, une race nombreuſe en butte aux fureurs du Caurus glacial, ne connoît point le plaiſir, & ne craint point les peines. Ce peuple ralluma une fois la flamme du genre humain éteinte dans un eſclavage policé ; il chaſſa courageuſement & avec une rapidité terrible, les tribus errantes de la Scythie, les pouſſa ſans qu'elles puſſent réſiſter, juſqu'au ſud affoibli, & donna une nouvelle forme à l'univers vaincu.

Les fils de Lapland mépriſent au contraire le métier barbare & inſenſé de la guerre ; ils ne demandent que ce que la ſimple nature peut leur donner ; ils aiment leurs montagnes, & jouiſſent de leurs orages. Les faux beſoins, enfans de l'orgueil, ne troublent point le cours paiſible de leur vie, & ne les engagent point dans les détours agités de l'ambition. Leurs rennes ſont toutes leurs richeſſes ; ils en tirent leurs tentes, leurs robes, leurs meubles, une nourriture ſaine, une boiſſon agréable. La tribu de ces animaux débonnaires, docile à la voix du maître, tend le col au harnois qui l'attache à la voiture, & ils l'emportent rapidement à travers les collines & les vallons, qui ne ſont qu'une plaine endurcie ſous une croûte de glace bleuâtre.

Ces peuples trouvent même dans la profondeur de la nuit polaire un jour ſuffiſant pour éclairer leur chaſſe, & pour guider leurs pas hardis vers les belles plaines de Finlande ; ils ſont conduits par la clarté vacillante des météores, dont la lueur réfléchit ſans ceſſe ſur les cieux, & par des lunes vives, & des étoiles plus lumineuſes, qui brillent d'un double éclat dans le firmament. Le printemps leur arrive du ſud rembruni. L'aurore obſcure s'avance lentement, le ſoleil ne fait d'abord que paroître ; il étend enſuite ſon cercle enflé, juſqu'à ce qu'il ſoit vu pendant des mois entiers ; toujours faiſant la ronde, il continue ſa courſe ſpirale ; & il eſt prêt à ſubmerger ſon orbe enflammé, il tourne encore, & remonte au firmament.

Dans cette joyeuſe ſaiſon, les habitans tirent leur pêche des lacs & des fleuves aux lieux où s'élevent les montagnes de Néemi, fréquentées par les fées, & où le Tenglio, orné de quelques roſes, roule ſes flots argentins : ils retournent gaiement le ſoir chargés de poiſſon à leurs tentes, où leurs femmes douces & pures, qui tout le jour ont vaqué à des ſoins utiles, allument du feu pour les recevoir. Race trois fois heureuſe ! A l'abri, par la pauvreté, du pillage des loix & du pouvoir rapace, l'intérêt ne jette jamais parmi vous la ſemence du vice, & vos bergers innocens n'ont point été ternis par le ſouffle de l'amour infidele !

Si l'on s'avance au delà du lac de Tornéa & juſqu'au mont Héela, on y voit, choſe étonnante, les flammes percer à travers les neiges. Enſuite s'offre le Groënland, pays le plus reculé & juſqu'au pole

lui-même, terme fatal où la vie décline graduellement & s'éteint enfin. Là nos yeux ſuſpendus ſur la ſcene ſauvage & prodigieuſe, conſiderent de nouvelles mers ſous un autre firmament. Ici l'hiver aſſis ſur un trône azuré tient dans ſon palais ſa terrible cour; dans ſon empire aérien, on entend à jamais la confuſion & les tempêtes. C'eſt-là que le froid, ſombre tyran, médite ſa rage; c'eſt-là qu'il arme les vents d'une gelée qui ſubjugue tout, qu'il forme la fiere grêle, & qu'il ramaſſe en tréſors les neiges dont il accable la moitié du globe.

Delà tournant à l'eſt juſqu'à la côte de Tartarie, on parcourt tranſi le bord mugiſſant de la mer, où des neiges entaſſées ſur des neiges réſident depuis les premiers temps, & ſemblent menacer les cieux. Là des montagnes de glaces amoncelées pendant des ſiecles paroiſſent de loin au matelot tremblant, une athmoſphere de nuages blancs & ſans forme. Des alpes énormes & horribles à la vue ſe menacent réciproquement, & penchent ſur la vague, ou ſe précipitant avec un bruit affreux, qui ſemble annoncer le retour du chaos, fendent l'abyme, & ébranlent le pole même. L'Océan, tout puiſſant qu'il eſt, ne peut réſiſter à la fureur qui lie tout; accablé juſqu'au fond de ſes entrailles par l'effort victorieux de la gelée, il eſt enchaîné lui-même, & il lui eſt ordonné de ne plus rugir. Tout enfin n'eſt qu'une étendue glacée, couverte de rochers; triſtes plages dépourvues de tous les habitans, qui s'enfuient au ſud par un inſtinct naturel dans ces mois terribles. Combien ſont malheureux ceux qui, embarraſſés dans les amas de glace, reçoivent en ces lieux le dernier regard du ſoleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort & d'une gelée dure & dix fois redoublée, tombe avec horreur ſur leurs têtes. Elle les glace en un clin-d'œil, les rend ſtupidement immobiles, & les gele comme des ſtatues qui blanchiſſent au ſouffle du nord.

Ah, que les licencieux & les orgueilleux, qui vivent dans la puiſſance & dans l'abondance, réfléchiſſent peu à ces malheurs! Ceux qui nagent dans la volupté ne penſent pas; tandis qu'ils ſe plongent dans les plaiſirs, combien il en eſt qui éprouvent les douleurs de la mort, & les différens maux de la vie! combien périſſent dans les mers, dans les forêts, dans les ſables ou par le feu! combien verſent leur ſang dans des diſputes honteuſes entre l'homme & l'homme! combien languiſſent dans le beſoin & dans l'obſcurité des priſons, privés de l'air commun à tous, & de l'uſage commun auſſi de leurs propres membres! combien mangent le pain amer de la miſere, & boivent le calice de la douleur! combien n'ont d'autre demeure que la chétive cabane de la triſte pauvreté, ouverte aux injures de l'hiver!

Dans le vallon paiſible où la ſageſſe aime à demeurer avec l'amitié, la paix & la méditation, combien en eſt-il qui, remplis de ſentimens vertueux, languiſſent dans des malheurs ſecrets & profonds, qui, penchés ſur le lit de mort de leurs plus chers amis, marquent & reçoivent leur dernier ſoupir! Hommes livrés au délire des paſſions, retracez-vous de telles idées; ſongez à tous ces maux, & à mille autres qui ne ſe peuvent nommer, & qui ſont de la vie une ſcene de travail, de ſouffrance & de cruelles peines. Si vous vous en occupiez, le vice qui vous domine paroîtroit effrayé dans ſa carriere, vos mouvemens guidés au haſard & intercadens deviendroient des penſées utiles; votre cœur pénétré s'échaufferoit de charité, la bienfaiſance dilateroit en vous ſes deſirs, vous apprendriez à ſoupirer, à mêler vos larmes à celles des malheureux, ces mouvemens ſe tourneroient en goûts, & ces goûts perfectionnés graduellement établiroient en vous l'exercice de l'humanité, la plus belle vertu dont les mortels puiſſent être épris. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONES TEMPÉRÉES, (*Géogr. mod.*) les deux *zones tempérées* ſont entre la torride & les glaciales, c'eſt-à-dire, entre les tropiques & les cercles polaires; chacune contient 43 degrés de largeur: celle qui eſt entre le tropique de l'Ecreviſſe & le cercle polaire arctique (comme celle où nous habitons) eſt appellée *zone tempérée* ſeptentrionale; & l'autre qui eſt entre le tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique, ſe nomme *méridionale* à l'égard de la nôtre.

Ces deux *zones* ſont dites *tempérées* à cauſe de leur ſituation entre la torride & les glaciales ; leurs extrêmités néanmoins participent beaucoup de l'excès du froid & du chaud, en ſorte qu'il n'y a que le milieu qui mérite à juſte titre le nom de *tempéré*, les autres parties de cette *zone* étant ou trop froides ou trop chaudes, à proportion qu'elles ſont plus ou moins près des autres *zones*.

Ceux qui habitent l'une ou l'autre des *zones tempérées* n'ont jamais le ſoleil ſur la tête, & les jours y ſont toujours moindres que de vingt-quatre heures, parce que l'horizon coupe tous les paralleles du ſoleil, qui par conſéquent ſe leve & ſe couche chaque jour : l'équinoxe arrive deux fois l'année au temps ordinaire, & le pole y eſt toujours plus élevé que de vingt-trois degrés & demi, & moins que de ſoixante-ſix degrés & demi, ce qui fait que hors des temps des équinoxes les jours ſont inégaux aux nuits.

Il y a pluſieurs étoiles (plus ou moins, ſelon l'obliquité de la ſphere) qui ſont hors du cercle polaire, proche du pole élevé, & qui ne ſe couchent point ; & d'autres qui ſont hors du cercle polaire oppoſé & qui ne ſe levent jamais ; les crépuſcules y ſont plus grands que dans la *zone* torride, parce que le ſoleil deſcendant plus obliquement ſur l'horizon n'arrive pas ſitôt à l'almicantarath éloigné de l'horizon de dix-huit degrés, que s'il deſcendoit perpendiculairement : l'inégalité des jours s'augmente d'autant plus que le pole eſt élevé ſur l'horizon, ce qui fait qu'il y a des nuits qui ne ſont qu'un crépuſcule en pluſieurs années des *zones tempérées*, comme il arrive à Paris pendant quelques jours de l'été ; ſavoir, environ huit jours devant & après le ſolſtice d'été, parce que le ſoleil pendant ce temps-là ne deſcend jamais dix-huit degrés ſous l'horizon.

Perſonne n'ignore que la *zone tempérée* ſeptentrionale comprend toute l'Europe, l'Aſie, (excepté la Cherſoneſe d'or & les iſles de la mer indienne), une grande partie de l'Amérique ſeptentrionale, de l'Océan atlantique & de la mer Pacifique.

La *zone tempérée* méridionale contient peu de pays, encore ne ſont-ils pas tous connus : mais il y a beaucoup de mers, une partie de l'Afrique méridionale, du Monomotapa, le cap de Bonne-Eſpérance, une bonne partie de la terre Magellanique, une portion du Breſil, le Chili, le détroit de Magellan, & une grande partie des mers Atlantique, Indienne & Pacifique.

Quoique l'approche ou l'éloignement du ſoleil dirigent principalement les ſaiſons des *zones tempérées*, il y a cependant bien d'autres cauſes qui y produiſent le chaud ou le froid ſuivant les lieux, comme nous allons le voir.

D'abord, les ſaiſons different dans divers endroits de la *zone tempérée*, en ſorte que ſous le même climat il fait plus chaud ou plus froid, plus ſec ou plus humide dans un lieu que dans un autre ; cependant les ſaiſons ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver ; les variétés qui ſe rencontrent dépendent de la nature du ſol, haut ou bas, pierreux ou marécageux, proche ou loin de la mer.

La plupart des lieux voiſins du tropique ſont fort chauds en été ; quelques-uns ont une ſaiſon humide, à-peu-près ſemblable à celle de la *zone* torride. Ainſi dans la partie du Guzarate qui eſt au delà du tropique, il y a les mêmes mois de ſéchereſſe & d'humidité qu'en dedans du tropique, & l'été ſe change en un temps pluvieux. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été par la ſéchereſſe & l'humidité, mais par le chaud & le froid.

Sur les côtes de Perſe & au pays d'Ormus, il y a tant de chaleur en été, à cauſe du voiſinage du ſoleil, que les habitans, hommes & femmes, dorment la nuit dans des citernes pleines d'eau. Il fait auſſi très-chaud en Arabie.

Dans preſque toute la Barbarie, (c'eſt ainſi qu'on nomme les pays d'Afrique ſitués ſur la Méditerranée), il commence à régner après le milieu d'octobre un froid vif & des pluies, ſuivant le rapport de Léon l'Africain ; & aux mois de décembre & de janvier, le froid eſt plus violent (ainſi que par-tout ailleurs ſous la *zone tempérée*), mais ce n'eſt que le matin ; au mois de février, la plus grande partie de l'hiver eſt

paſſée, quoique le temps reſte très-inconſtant; au mois de mars, les vents de nord & d'oueſt ſouffient fortement, & les arbres ſont alors chargés de fleurs; en avril, les fruits ſont formés, de ſorte qu'à la fin de ces mois on a des ceriſes; au milieu de mai, on commence à cueillir des figues ſur les arbres; l'on trouve des raiſins murs dans quelques endroits à la mi-juin. La moiſſon des figues eſt en état d'être faite en août.

Le printemps terreſtre commence le 15 février, & finit le 18 mai, dans lequel temps il y a toujours un vent frais. S'il ne tombe pas de pluie entre le 25 avril & le 5 mai, on eſtime que c'eſt un mauvais ſigne; on compte que l'été dure juſqu'au 16 août. Le temps eſt alors chaud & ſerein. On place l'automne entre le 17 août & le 16 novembre, & la chaleur n'eſt pas ſi grande dans ces deux mois. Cependant les anciens comptoient le temps le plus chaud entre le 15 août & le 15 ſeptembre, parce que c'étoit celui où les figues, les coings & tous les autres fruits mûriſſoient; & ils plaçoient leur hiver depuis le 15 novembre juſqu'au 15 février, qu'ils s'occupoient à labourer les plaines. Ils étoient perſuadés qu'il y avoit toujours dans l'année quarante jours de grandes chaleurs qui commençoient le 12 juin, & autant de jours de froidure, qui commençoient le 12 décembre. Le 16 de mars & de ſeptembre ſont les jours de leurs équinoxes, & ceux de leurs ſolſtices arrivent le 16 de juin & de décembre.

Sur le mont Atlas, qui eſt à 30 degrés 20 minutes de latitude-nord, on ne diviſe l'année qu'en deux parties; car on a un hiver conſtant depuis octobre juſqu'en avril, & l'été dure depuis avril juſqu'en octobre: cependant il n'y a pas un ſeul jour où le ſommet des montagnes ne ſoit couvert de neige.

Les ſaiſons de l'année paſſent auſſi fort vîte en Numidie; on y recueille le blé en mai, & les dattes en octobre; le froid commence au milieu de ſeptembre, & dure juſqu'en janvier. Quand il ne tombe pas de pluie en octobre, les laboureurs perdent toute eſpérance de pouvoir ſemer. Il en eſt de même quand il ne pleut pas en avril. Léon l'Africain nous aſſûre, qu'il y a dans le voiſinage du tropique du cancer, beaucoup de montagnes chargées de neiges.

La partie ſeptentrionale de la Chine, eſt à-peu-près à la même latitude que l'Italie, puiſqu'elle s'étend depuis le 30e. degré juſqu'au 42e. degré de *latit.* cependant le froid qui vient ſelon les apparences, des montagnes neigeuſes de Tartarie, s'y fait ſentir ſi vivement, que les grandes rivieres & les lacs ſe gelent.

La nouvelle Albion, quoique ſituée à 42 degrés de latitude-nord, & auſſi proche de l'équateur que l'Italie, eſt cependant ſi froide au mois de juin, que quand l'amiral Drake y alla, il fut forcé de retourner au ſud, parce que les montagnes étoient alors couvertes de neiges.

Proſper Alpin dit dans ſon livre de la médecine égyptienne, que le printemps de l'année en Egypte, arrive en janvier & février; que l'été y commence en avril, & dure en juin, juillet & août; que l'automne arrive en ſeptembre & octobre; & l'hiver, en novembre & décembre. On coupe le blé en avril, & on le bat auſſitôt; de ſorte qu'on ne voit pas un épi dans la campagne au 20 de mai, ni aucun fruit ſur les arbres.

Au détroit de Magellan & dans les pays voiſins, qui ſont à 52 degrés de latitude; l'été eſt froid, car les Hollandois trouverent dans une baie de ce détroit, un morceau de glace en janvier, qui devroit être le mois le plus chaud; & ſur les montagnes de la côte, on voit de la neige pendant tout l'été. On remarque en général que dans les pays de la *zone tempérée* méridionale, le froid eſt plus grand, les pluies plus fortes, & la chaleur moindre en été que ſous la *zone tempérée* ſeptentrionale. Seroit-ce que le ſoleil reſteroit plus long-temps dans la partie ſeptentrionale de l'écliptique, & qu'il s'y meut plus lentement que dans la partie méridionale?

Aux environs de la ville du Pérou, dans la province du Potoſi, il fait ſi froid, que rien ne peut croître à 4 milles à la ronde. Au royaume du Chili, qui s'étend depuis le 30 juſqu'au 50e. degré de latitude-ſud, le printemps commence au mois d'août, plutôt qu'il ne devroit, ſuivant le cours du ſoleil, & finit au milieu de novembre.

Enſuite

Enſuite vient l'été qui dure juſqu'au milieu de février ; l'automne ſuccede juſqu'au milieu de mai. Alors commence l'hiver, qui eſt humide & fort neigeux ſur les montagnes. Le froid eſt auſſi conſidérable dans les vallées, à cauſe d'un vent vif & piquant qui l'accompagne.

Au Japon, l'hiver eſt neigeux, humide, & plus froid que dans d'autres pays qui ont la même latitude, parce que ce royaume eſt entrecoupé de détroits, & qu'il eſt entouré de la mer.

Enfin, il n'eſt point ſur la terre de température plus heureuſe & plus favorable que celle d'une partie de l'Eſpagne, de l'Italie, & ſur-tout de la France. C'eſt ici que les gelées de l'hiver préparent ſans horreur leur nitre & leur fécondité. Ici, le printemps varié & fleuri, modere par des pluies douces & fertiles le feu de la nature agiſſante. Ici, le ſoleil éclairant les nuages, produit une chaleur vivifiante, darde ſes influences ſur l'homme, ſur les animaux, ſur les végétaux, couvre la terre de fruits, & les amene à leur maturité. Ici, l'automne couronnée d'épis qui s'agitent ſur nos champs dorés, met ſa faulx dans la main du cultivateur, pour qu'il recueille avec reconnoiſſance la moiſſon abondante des préſens de Cérès, de Pomone, & du fils aimable de la crédule Sémélé. Telles ſont les ſaiſons de notre *zone* : mais ma voix trop foible pour chanter leurs délices, veut que j'emprunte de nouveau les peintures brillantes & ſpirituelles qu'en a fait M. Thompſon. Sa muſe plaît autant qu'elle inſtruit. Vous jugerez pour la troiſieme fois, comme elle ſait employer dans ſes deſcriptions la variété, l'harmonie, l'image & le ſentiment.

Quand le ſoleil quitte le ſigne du belier, & que le brillant taureau le reçoit, l'athmoſphere s'étend, & les voiles de l'hiver font place à des nuages légers, épars ſur l'horizon. Les vents agréables ſortent de leurs retraites, délient la terre, & lui rendent la vie. *Diffugere nives.*

La neige a diſparu ; bientôt par la verdure
Les côteaux ſeront embellis :
La terre ouvre ſon ſein, & change de parure ;
Les fleuves coulent dans leurs lits.

Le laboureur plein de joie, ſe félicite. Il tire de l'étable ſes bœufs vigoureux, les mene à leurs travaux, peſe ſur le ſoc, briſe la glebe, & dirige le ſillon, en rangeant la terre des deux côtés. Plus loin un homme vêtu de blanc, ſeme libéralement le grain ; la herſe armée de pointes ſuit & ferme la ſcene.

Ce que les douces haleines des zéphyrs, les roſées fécondes, & les fertiles ondées ont commencé, l'œil du pere de la nature l'acheve ; il darde profondément ſes rayons viviſians, & pénetre juſques dans les retraites obſcures de la végétation. Sa chaleur ſe ſubdiviſe dans les germes multipliés, & ſe métamorphoſe en mille couleurs variées ſur la robe renaiſſante de la terre. Tu concours ſur-tout à nos plaiſirs, tendre verdure, vêtement univerſel de la nature riante ; tu réunis la lumiere & l'ombre ; tu réjouis la vue, & tu la fortifies ; tu plais enfin également ſous toutes les nuances.

Sortez du ſein des violettes,
Croiſſez, feuillages fortunés ;
Couronnez ces belles retraites,
Ces détours, ces routes ſecretes
Aux plus doux accords deſtinés.
Ma muſe par vous attendrie,
D'une charmante rêverie
Subit déja l'aimable loi ;
Les bois, les vallons, les montagnes,
Toute la ſcene des campagnes,
Prend une ame, & s'orne pour moi.

L'herbe nouvelle produite par l'air tempéré, ſe propage depuis les prés humides juſques ſur la colline. Elle croît, s'épaiſſit, & rit à l'œil de toutes parts ; la ſeve des arbriſſeaux pouſſe les jeunes boutons, & ſe développe par degrés. La parure des forêts ſe déploie, & déja l'œil ne voit plus les oiſeaux dont on entend les concerts. La main de la nature répand à la fois dans les jardins, des couleurs riantes ſur les fleurs, & dans l'air, le doux mélange des parfums. Le fruit attendu n'eſt encore qu'un germe naiſſant, caché ſous des langes de pourpre.

Des objets ſi charmans, un ſéjour ſi tranquille,
La verdure, les fleurs, les oiſeaux, les beaux jours;
Tout invite le ſage à chercher un aſyle
Contre le tumulte des cours.

Puiſſé-je, dans cette ſaiſon, quitter la ville enſevelie dans la fumée & dans le ſommeil ! Qu'il me ſoit permis de venir errer dans les champs, où l'on reſpire la fraîcheur, & où l'on voit tomber les gouttes tremblantes de l'arbuſte penché ! Que je promene mes rêveries dans les labyrinthes ruſtiques, où naiſſent les herbes odoriférantes, parfums des laitages nouveaux ! que je parcoure les plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & que paſſant de plaiſir en plaiſir, je me peigne les tréſors de l'automne, à travers les riches voiles qui ſemblent vouloir borner mes regards !

La fécondité des pluies printannieres perce la nue, abreuve les campagnes, & répand une douce humidité dans toute l'athmoſphere. La bonté du ciel verſe ſans meſure l'herbe, les fleurs & les fruits. L'imagination enchantée voit tous ces biens au moment même où l'œil de l'expérience ne peut encore que le prévoir. Celle-ci apperçoit à peine la premiere pointe de l'herbe ; & l'autre admire déja les fleurs, dont la verdure doit être embellie.

La terre reçoit la vie végétative ; le ſoleil change en lames d'or les nuages voiſins : la lumiere frappe les montagnes rougies : ſes rayons ſe répandent ſur les fleuves, éclaircit les brouillards jauniſſans ſur la plaine, & colorent les perles de la roſée. Le payſage brille de fraîcheur, de verdure, & de joie ; les bois s'épaiſſiſſent ; la muſique des airs commence, s'accroît, ſe mêle en concert champêtre au murmure des eaux.

Les troupeaux belent ſur les collines : l'écho leur répond du fond des vallons. Le zéphyr ſouffle ; le bruit de ſes ailes réunit toutes les voix de la nature égayée. L'arc-en-ciel au même inſtant ſort des nuages oppoſés : il développe toutes les couleurs premieres, depuis le rouge juſqu'au violet, qui ſe perd dans le firmament que l'arc céleſte embraſſe, & dans lequel il ſemble ſe confondre. Illuſtre Newton, ces nuages oppoſés au ſoleil, & prêts à ſe réſoudre en eau, forment l'effet de ton priſme, dévoilent à l'œil inſtruit l'artifice admirable des couleurs, qu'il n'étoit réſervé qu'à toi de découvrir, ſous l'enveloppe de la blancheur qui les dérobe à nos regards !

Enfin l'herbe vivante ſort avec profuſion, & la terre entiere en eſt veloutée. Le plus habile botaniſte ne ſauroit en nombrer les eſpeces, quand attentif à ſes recherches, il marche le long du vallon ſolitaire ; ou quand il perce les forêts, & rejette triſtement les mauvaiſes herbes, ſentant qu'elles ne ſont telles à ſes yeux, que parce que ſon ſavoir eſt borné ; ou lorſqu'il franchit les rochers eſcarpés, & porte au ſommet des montagnes des pas dirigés par le ſignal des plantes qui ſemblent appeller ſon avide curioſité ; car la nature a prodigué par-tout ſes faveurs ; elle en a confié les germes ſans nombre aux vents favorables, pour les dépoſer au milieu des élémens qui les doivent nourrir.

Lorſque le ſoleil dardera ſes rayons du haut de ſon trône du midi, repoſe toi à l'abri du lilas ſauvage, dont l'odeur eſt délectable. Là, la primevere penche ſa tête baignée de roſée, & la violette ſe cache parmi les humbles enfans de l'ombre ; ſi tu l'aimes mieux, couche-toi ſous ce frêne, d'où la colombe à l'aile rapide prend ſon eſſor bruyant ; ou bien enfin aſſis au pié de ce roc ſourcilleux, réſidence éternelle du faucon, laiſſe errer tes penſées à travers ces ſcenes champêtres, que le berger de Mantoue illuſtra jadis par l'harmonie incomparable de ſes chants :

Tu vois ſur ces côteaux fertiles
Des troupeaux riches & nombreux ;
Ceux qui les gardent ſont heureux,
Et ceux qui les ont ſont tranquilles.

Puiſſes tu, à leur exemple, aſſoupi par les échos des bois & le murmure des eaux, réunir mille images agréables, émouſſer dans le calme les traits des paſſions turbulentes ; & ne ſouffrir dans ton cœur que les tendres émotions, ſentiment pur, également

Z N

ennemi de la léthargie de l'ame, & du trouble de l'eſprit.

Toi, que j'adore, toi que les graces ont formée, toi la beauté même, viens avec ces yeux modeſtes, & ces regards meſurés où ſe peignent à la fois une aimable légéreté, la ſageſſe, la raiſon, la vive imagination, & la ſenſibilité du cœur; viens, ma Thémire, honorer le printemps qui paſſe couronné de roſes. Permets-moi de cueillir ces fleurs nouvelles, pour orner les treſſes de tes cheveux, & parer le ſein délicieux qui ajoute encore à leur douceur.

Vois dans ce vallon comme le lis s'abreuve du ruiſſeau caché, & cherche à percer la touffe du pâturage. Promenons-nous ſur ces champs couverts de feves fleuries, lieux où le zéphyr qui parcourt ces vaſtes campagnes, nous apporte les parfums qu'il y a raſſemblés; parfums mille fois plus ſalubres & plus flatteurs, que ne furent jamais ceux de l'Arabie. Ne crois pas indigne de tes pas cette prairie riante; c'eſt le négligé de la nature que l'art n'a point défiguré. Ici rempliſſent leur tâche de nombreux eſſaims d'abeilles, nation laborieuſe qui fend l'air, & s'attache au bouton dont elle ſuce l'ame éthérée; ſouvent elle oſe s'écarter ſur la bruyere éclatante de pourpre, où croît le thym ſauvage, & elle s'y charge du précieux butin.

L'Océan n'eſt pas loin de ce vallon; viens, belle Thémire, conſidérer un moment la merveille de ſon flux.

Que j'aime, alors qu'il ſe retire,
De le pourſuivre pas à pas;
Au reflux il a des appas
Que l'on ſent, & qu'on ne peut dire.
Ici les cailloux ſont du bruit;
Delà le gravier ſe produit;
La vague y blanchit, & s'y creve;
Là ſon écume à gros bouillons
Y couvre & découvre la greve,
Baiſant nos piés ſur les ſablons.
Que j'aime à voir ſur ces rivages
L'eau qui s'enfuit & qui revient,
Qui me préſente, qui retient,
Et laiſſe enfin ſes coquillages.

Cependant il s'en dans les (a . jardins admirab r teurs tives leurs allées (ll ins. Là les i- quets où regne une douce obſcurité, promenade s'étend en longs détours, & s'ouvrant tout-à-coup, offre aux regards ſurpris le firmament qui s'abaiſſe, les rivieres qui coulent en ſerpentant, les étangs émus par les vents légers, des grouppes de forêts, des palais qui fixent l'œil, des montagnes qui ſe confondent dans l'air, & la mer que nous venons de quitter.

Le long de ces bordures regne, avec la roſée, le printemps qui développe toutes les graces. Mille plantes embelliſſent le parterre, reçoivent & préparent les parfums; les anémones, les oreilles d'ours enrichies de cette poudre brillante qui orne leurs feuilles de velours, la double renoncule d'un rouge ardent, décorent la ſcene. Enſuite la nation des tulipes étale ſes caprices innocens, qui ſe perpétuent de race en race, & dont les couleurs variées ſe mélangent à l'infini, comme ſont les premiers germes. Tandis qu'elles éblouiſſent la vue charmée, le fleuriſte admire avec un ſecret orgueil, les miracles de ſa main. Toutes les fleurs ſe ſuccedent depuis le bouton qui naît avec le printemps, juſqu'à celles qui embaument l'été. Les hyacinthes du blanc le plus pur s'abaiſſent, & préſentent leur calice incarnat. Les jonquilles d'un parfum ſi puiſſant; le narciſſe encore penché ſur la fontaine fabuleuſe; les œillets agréablement tachetés; la roſe de damas qui décore l'arbuſte; tout s'offre à la fois aux ſens ravis: l'expreſſion ne ſauroit rendre la variété, l'odeur, les couleurs ſur couleurs, le ſouffle de la nature, ni ſa beauté ſans bornes.

Dans cette ſaiſon où l'amour, cette ame univerſelle, pénetre, échauffe l'air, & ſouffle ſon eſprit dans toute la nature, la troupe ailée ſent l'aurore des deſirs. Le plumage des oiſeaux mieux fourni, ſe peint des plus vives couleurs; ils recommencent leurs chants long-temps oubliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bientôt l'action de la vie ſe communique aux organes intérieurs; elle gagne, s'étend, & produit un torrent de délices,

dont l'expreſſion ſe déploie en concerts, qui n'ont de bornes que celle d'une joie qui n'en connoît point.

La meſſagere du matin, l'alouette s'éleve en chantant à travers les ombres qui fuient devant le crépuſcule du jour ; elle appelle d'une voix haute les chantres des bois, & les réveille au fond de leur demeure ; toute la troupe gazouillante forme des accords. Philomele les écoute, & leur permet de s'égayer, certaine de rendre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

Je demeure ſaiſi
D'entendre de ſa voix l'harmonie & la grace ;
Vous croiriez ſur la foi de ſes charmans accords,
Que l'ame de Linus, ou du chantre de Thrace
A paſſé dans ce petit corps,
Et d'un goſier ſi doux anime les reſſorts.
Les faunes & les naïades,
Pan, & les Hamadriades,
Au goût délicat & fin,
Au chant qui les captive
Tenant une oreille attentive,
En appréhendent la fin.

Toute cette muſique n'eſt autre choſe que la voix de l'amour! C'eſt lui qui enſeigne le tendre art de plaire aux oiſeaux, & chacun d'eux en courtiſant ſa maîtreſſe, verſe ſon ame toute entiere. D'abord à une diſtance reſpectueuſe, ils font la roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million de tours d'attirer l'œil ruſé de leur enchantereſſe, volontairement diſtraite. Si elle ſemble ne pas déſapprouver leurs vœux, leurs couleurs deviennent plus vives. Animés par l'eſpérance, ils avancent promptement ; enſuite comme frappés d'une atteinte inviſible, ils ſe retirent en déſordre ; ils ſe rapprochent encore, battent de l'aile, & chaque plume friſſonne de deſir. Les gages de l'hymen ſont reçus ; les amans s'envolent où les conduiſent les plaiſirs, l'inſtinct & le ſoin de leur ſûreté.

Muſe, ne dédaigne pas de pleurer tes freres des bois, ſurpris par l'homme tyran, & renfermés dans une étroite priſon. Ces jolis eſclaves, privés de l'étendue de l'air, s'attriſtent ; leur plumage eſt terni, leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne ſont plus ces notes raviſſantes qu'ils gazouilloient ſur le hêtre. O vous amis des tendres chants, épargnez ces douces lignées, laiſſez-les jouir de la liberté, pour peu que l'innocence, que les doux accords, ou que la pitié aient de pouvoir ſur vos cœurs.

Gardez-vous ſur-tout d'affliger Philomele, en détruiſant ſes travaux. Cet Orphée des bocages eſt trop délicat pour ſupporter les durs liens de la priſon. Quelle douleur pour la tendre mere, quand, revenant le bec chargé, elle trouve ſes chers enfans dérobés par un raviſſeur impitoyable. Elle jette ſur le ſable ſa proviſion déſormais inutile ; ſon aile languiſſante & abattue, peut à peine la porter ſous l'ombre d'un peuplier voiſin. Là, livrée au déſeſpoir, elle gémit & déplore ſon malheur pendant des nuits entieres ; elle s'agite ſur la branche ſolitaire ; ſa voix toujours expirante s'épuiſe en ſons lamentables. L'écho ſoupire à ſon chant, & répete ſa douleur. L'homme ſeul ſeroit-il inſenſible ? Ah plutôt qu'il conſidere que la bonté divine voit d'un œil également compatiſſant toutes ſes créatures !

Que ne puis-je peindre la multitude des bienfaits qu'elle verſe à pleines mains ſur notre hémiſphere dans cette brillante ſaiſon ; mais ſi l'imagination même ne peut ſuffire à cette tâche délicieuſe, que pourroit faire le langage ? Contentons-nous de dire que dans le printemps la maladie leve ſa tête languiſſante, la vie ſe renouvelle, la ſanté rajeunit, & ſe ſent régénérée. Le ſoleil pour la fortifier, nous échauffe tendrement de ſes rayons du midi, & même paroit s'y plaire.

Le grand aſtre dont la lumiere
Éclaire la voûte des cieux,
Semble pour nous de ſa carriere
Suſpendre le cours glorieux ;
Fier d'être le flambeau du monde,
Il contemple du haut des airs
L'Olympe, la terre & les mers
Remplis de ſa clarté féconde ;
Et juſques au fond des enfers,
Il fait entrer la nuit profonde
Qui lui diſputoit l'univers.

L'influence [illegible] rei [illegible] également ſur [illegible] & la [illegible]te. [illegible]n-tenant une ro[illegible]ir pl[illegible]r[illegible]che & plus vive que l'incar[illegible]reha[illegible]r[illegible]at du teint d'une aimable bergere, [illegible] ro[illegible] de ſes levres devient plus foncé, une flamme humide éclate dans ſes yeux; ſon ſein animé, s'éleve avec des palpitations inégales; un feu ſecret ſe gliſſe dans ſes veines, & ſon ame entiere s'enivre d'amour. Le trait vole, pénetre l'amant, & lui fait chérir le pouvoir extatique qui le domine. Jeunes beautés, gardez alors avec plus de ſoin que jamais vos cœurs fragiles! ſur-tout que les ſermens qui cachent le parjure ſous le langage de l'adulation, ne livrent pas vos doux inſtans à l'homme ſéducteur dans ces boſquets parfumés de roſes, & tapiſſés de chevre-feuille, au moment dangereux où le crépuſcule du ſoir tire ſes rideaux cramoiſis!

Vous dont l'heureuſe ſympathie a formé les tendres nœuds par des liens indiſſolubles, en confondant dans un même deſtin vos ames, vos fortunes & votre être; jouiſſez à l'ombre des myrtes amoureux dans vos embraſſemens mutuels, de tout ce que l'imagination la plus vive peut former de bonheur, & de tout ce que le cœur le plus avide peut former de deſirs. Puiſſe un long printemps orner vos têtes de ſes guirlandes fleuries, & puiſſe le déclin de vos jours arriver doux & ſerein!

Mais l'éclatant été vient dorer nos campagnes, ſuivi des vents rafraîchiſſans; les gemeaux ceſſent d'être embraſés, & le cancer rougit des rayons du ſoleil. La nuit n'exerce plus qu'un empire court & douteux; à peine elle avance ſur les traces du jour qui s'éloigne, qu'elle prévoit l'approche de celui qui va lui ſuccéder. Déja paroît le matin, pere de la roſée. Une lumiere foible l'annonce dans l'orient tacheté. Bientôt cette lumiere s'étend, briſe les ombres, & chaſſe la nuit, qui fuit d'un pas précipité. La belle aurore offre à la vue de vaſtes payſages. Le rocher humide, le ſommet des montagnes couvert de brouillards, s'enflent à l'œil, & brillent à l'aube du jour. Les torrens fument, & ſemblent bleuâtres à travers le crépuſcule. Les bois retentiſſent de [illegible] chants réunis. [illegible]rie, fait ſortir troupeaux, & [illegible] fraîche.

Des nuits l'inégale courière
S'éloigne, & pâlit à nos yeux;
Chaque aſtre au bout de ſa carriere
Semble ſe perdre dans les cieux.

Quelle fraîcheur! L'air qu'on reſpire
Eſt le ſouffle délicieux
De la volupté qui ſoupire
Au ſein du plus jeune des dieux.

Déja la colombe amoureuſe
Vole du chêne ſur l'ormeau;
L'amour vingt fois la rend heureuſe
Sans quitter le même rameau.

Triton ſur la mer applanie
Promene ſa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.

Au bruit des Faunes qui ſe jouent
Sur le bord tranquille des eaux,
Les chaſtes Naïades dénouent
Leurs cheveux treſſés de roſeaux.

Réveille-toi, mortel eſclave du luxe, & ſors de ton lit de pareſſe; viens jouir des heures balſamiques, ſi propres aux chants ſacrés: le ſage te montre l'exemple; il ne perd point dans l'oubli la moitié des momens rapides d'une trop courte vie! totale extinction de l'ame éclairée! Il ne reſte point dans un état de ténebres, quand toutes les muſes, quand mille & mille douceurs l'attendent à la promenade ſolitaire du matin d'été.

Déja le puiſſant roi du jour ſe montre radieux dans l'orient; l'azur des cieux enflammé, & les torrens dorés qui éclairent les montagnes, marquent la joie de ſon approche. L'aſtre du monde regarde ſur toute la nature avec une majeſté ſans bornes, & verſe la lumiere ſur les rochers, les collines, & les ruiſſeaux errans, qui étincellent dans le lointain.

Autour de ton char brillant, œil de la

nature, les ſaiſons menent à leur ſuite dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de roſe, les zéphyrs flottans nonchalamment, les pluies favorables, la roſée paſſagere, & les fiers orages adoucis. Toute cette cour répand ſucceſſivement tes bienfaits, odeurs, herbes, fleurs, & fruits, juſqu'à ce que tout s'allumant ſucceſſivement par ton ſouffle divin, tu décores le jardin de l'univers.

Voici l'inſtant où le ſoleil fond dans un air limpide les nuages élevés, & les brouillards du cancer, qui entourent les collines de bandes diverſement colorées.

De ſa lumiere réfléchie
Cet aſtre vient remplir les airs,
Et par degrés à l'univers
Donner la couleur & la vie.

Bientôt totalement dévoilé, il éclaire la nature entiere, & la terre paroît ſi vaſte, qu'elle ſemble s'unir à la voûte du firmament.

La fraîcheur de la roſée tombante ſe retire à l'ombre, & les roſes touffues en cachent les reſtes dans leur ſein. C'eſt alors que je médite ſur un verd gazon, auprès des fontaines de cryſtal, & des ruiſſeaux tranquilles. Je vois à mes piés ces fleurs délicates qui, épanouies ce matin, ſeront fanées ce ſoir. Telle une jeune beauté languit & s'efface, quand la fievre ardente bouillonne dans ſes veines. La fleur au contraire qui ſuit le ſoleil, ſe referme quand il ſe couche, & ſemble abattue pendant la nuit; mais ſitôt que l'aſtre reparoît ſur l'horizon, elle ouvre ſon ſein amoureux à ſes rayons favorables.

Maintenant

Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups ſréquens des marteaux.
Le regne du travail commence.
Monté ſur le trône des airs,
Éclairez leur empire immenſe,
Soleil, apportez l'abondance,
Et les plaiſirs à l'univers.

Les nombreux habitans du village ſe répandent ſur les prés rians; la jeuneſſe ruſtique pleine de ſanté & de force, eſt un peu brunie par le travail du midi. Semblables à la roſe d'été, les filles deminues, & rouges de pudeur, attirent d'avides regards, & toutes leurs graces allumées paroiſſent ſur leurs joues. L'âge avancé fournit ici ſa tâche; la main même des enfans traîne le rateau: ſurchargés du poids odoriférant, ils tombent, & roulent ſur le fardeau bienfaiſant: la graine de l'herbe s'éparpille tout-autour. Les faneurs s'avancent dans la prairie, & étendent au ſoleil la récolte qui exhale une odeur champêtre. Ils retournent l'herbe ſéchée, la pouſſiere s'envole au long du pré; la verdure reparoît; la meule s'éleve épaiſſe & bien rangée. De vallon en vallon, les voix réunies par un travail heureux, retentiſſent de toutes parts; l'amour & la joie ſociable perpétuent gaiment le travail juſqu'au ſoir prêt à commencer.

Le dieu qui doroit nos campagnes
Va ſe dérober à nos yeux;
Il fuit, & ſon char radieux
Ne dore plus que les montagnes.
Les nymphes ſortent des forêts
Le front couronné d'amaranthes;
Un air plus doux, un vent plus frais
Raniment les roſes mourantes;
Et deſcendant du haut des monts,
Les bergeres plus vigilantes
Raſſemblent leurs brebis bélantes
Qui s'égaroient dans les vallons.

Je perce en ces momens dans la profonde route des forêts voiſines, où les arbres ſauvages agitent ſur la montagne leurs cimes élevées. A chaque pas grave & lent, l'ombre eſt plus épaiſſe; l'obſcurité, le ſilence, tout devient impoſant, auguſte, & majeſtueux; c'eſt le palais de la réflexion, le ſéjour où les anciens poëtes ſentoient le ſouffle inſpirateur.

Repoſons-nous près de cette bordure baignée de la fraîcheur de l'air humide. Là, ſur un rocher creux & bizarrement taillé, je trouve un ſiege vaſte & commode, doublé de mouſſe, & les fleurs champêtres ombragent ma tête. Ici le diſ-

que baiſſé du ſoleil éclaire encore les nuages, ces belles robes du ciel qui roulent ſans ceſſe dans des formes vagues, changeantes, & ſemblables aux rêves d'une imagination éveillée.

La terre ſera bientôt couverte de fruits: l'année eſt dans ſa maturité. La fécondité ſuivie de ſes attributs, portera la joie dans toute l'étendue de ce beau climat; mais les douces heures de la promenade ſont arrivées pour celui qui, comme moi, ſe plaît ſolitairement à chercher les collines. Là, il s'occupe à faire paſſer dans ſon ame par un chant pathétique, le calme qui l'environne. Des amis réciproquement unis par les liens d'une douce ſociété, viennent le joindre. Un monde de merveilles étale ſes charmes à leurs yeux éclairés, tandis qu'elles échappent à ceux du vulgaire. Leurs eſprits ſont remplis des riches tréſors de la philoſophie, lumiere ſupérieure! La vertu brûle dans leurs cœurs, avec un enthouſiaſme que les fils de la cupidité ne peuvent concevoir. Invités à ſortir pour jouir du déclin du jour, ils dirigent enſemble leurs pas vers les portiques des bois verds, vaſte lycée de la nature. Les épanchemens du cœur fortifient leur union dans cette douce école, où nul maître orgueilleux ne regne. Maintenant auſſi les tendres amans quittent le tumulte du monde, & ſe retirent dans des retraites ſacrées. Ils répandent leurs ames dans des tranſports que le dieu d'amour entend, approuve, & confirme.

Enfin

Le ſoleil finit ſa carriere,
Le temps conduit ſon char ardent,
Et dans des torrens de lumiere,
Le précipite à l'occident:
Sur les nuages qu'il colore
Quelque temps il ſe reproduit;
Dans leurs flots azurés qu'il dore,
Il rallume le jour qui fuit.

L'aſtre de la nature s'abaiſſant, ſemble s'élargir par degrés; les nuages en mouvement entourent ſon trône avec magnificence, tandis que l'air, la terre, & l'océan ſourient. C'eſt en cet inſtant, ſi l'on en croit les chantres ſa leux Grece, que donnant relâche à fatigués, Phœbus cherche les nymp & les boſquets d'Amphitrite. Il baigne rayons, tantôt à moitié plongé, tantot montrant un demi-cercle doré; il donne un dernier regard lumineux, & diſparoît totalement.

Ainſi paſſe le jour, parcourant un cercle enchanté, trompeur, vain, & perdu pour jamais, ſemblable aux viſions d'un cerveau imaginaire; tandis qu'une ame paſſionnée perd en deſirs les momens, & que l'inſtant même où elle deſire, eſt anéanti. Fatale vérité, qui ne préſente à l'oiſif ſpéculateur qu'une vie inutile, & une vue d'horreur au coupable, qui conſume le temps dans des plaiſirs honteux! Fardeau à charge à la terre, il diſſipe baſſement avec ſes ſemblables, ce qui auroit pu rendre l'être à une famille languiſſante, dont la modeſtie enſevelit le mérite.

Les nuages s'obſcurciſſent lentement; la tranquille ſoirée prend ſon poſte accoutumé au milieu des airs. Des millions d'ombres ſont à ſes ordres: les unes ſont envoyées ſur la terre; d'autres d'une couleur plus foncée, viennent doucement à la ſuite; de plus ſombres encore ſuccedent en cercle, & ſe raſſemblent tout autour pour fermer la ſcene. Un vent frais agite les bois & les ruiſſeaux; ſon ſouffle vacillant fait ondoyer les champs de blés, pendant que la caille rappelle ſa compagne. Le vent rafraîchiſſant augmente ſur la plaine, & le ſerein chargé d'un duvet végétal, ſe répand agréablement; le ſoin univerſel de la nature ne dédaigne rien. Attentive à nourrir ſes plus foibles productions, & à orner l'année qui s'avance, elle envoie de champ en champ, le germe de l'abondance ſur l'aile des zéphyrs.

Le berger leſtement vêtu, revient content à ſa cabane, & ramene du parc ſon tranquille troupeau; il aime, & ſoulage la laitiere vermeille qui l'accompagne; ils ſe prouvent leur amour par des ſoins & des ſervices réciproques. Ils marchent enſemble ſans ſoucis ſur les collines, & dans les vallons ſolitaires, lieux où ſur la fin du jour, des peuples de fées viennent en foule paſſer la nuit d'été dans des jeux

nocturnes, comme les hiſtoires des villages le racontent. Ils évitent ſeulement la tour déſerte, dont les ombres triſtes occupent les voûtes; vaine terreur que la nuit inſpire à l'imagination frappée! Dans les chemins tortueux, & ſur chaque haie de leur route, le ver-luiſant allume ſa lampe, & fait étinceler un mouvement brillant à travers l'obſcurité.

La ſoirée cede le monde à la nuit qui s'avance de plus en plus, non dans ſa robe d'hiver d'une trame maſſive, ſombre & ſtygienne, mais négligemment vêtue d'un manteau fin & blanchâtre. Un rayon foible & trompeur, réfléchi de la ſurface imparfaite des objets, préſente à l'œil borné les images à demi, tandis que les bois agités, les ruiſſeaux, les rochers, le ſommet des montagnes qui ont plus long-temps retenu la lumiere expirante, offrent une ſcene nageante & incertaine.

Les ombres, du haut des montagnes,
Se répandent ſur les côteaux;
On voit fumer dans les campagnes
Les toits ruſtiques des hameaux.

Sous la cabane ſolitaire
Des Philémons & des Baucis,
Brûle une lampe héréditaire,
Dont la flamme incertaine éclaire
La table où les dieux ſont aſſis.

Rangés ſur des tapis de mouſſe,
Le vent qui rafraîchit le jour,
Remplit d'une lumiere douce
Tous les arbuſtes d'alentour.

Le front tout couronné d'étoiles,
La nuit s'avance noblement,
Et l'obſcurité de ſes voiles
Brunit l'azur du firmament.

Les ſonges trainent en ſilence
Son char parſemé de ſaphyrs;
L'amour dans les airs ſe balance
Sur l'aile humide des zéphyrs.

La douce Vénus, brillante au ciel de ſes rayons les plus purs, amene en faveur de ce cher fils, les heures myſtérieuſes; qu'elle conſacre à ſes plaiſirs. Son lever joyeux, du moment où le jour s'efface, juſqu'à l'inſtant où il renaît, annonce le regne de la plus belle lampe de la nuit. Je conſidere, j'admire ſa clarté tremblante; ces lumieres errantes, feux paſſagers que le vulgaire ignorant regarde comme un mauvais préſage, deſcendent du firmament, ou ſcintillent horizontalement dans des formes merveilleuſes.

Du milieu de ces orbes radieux, qui non ſeulement ornent, mais encore animent la voûte céleſte, paroît dans des temps calculés, la comete rapide, qui ſe précipite vers le ſoleil; elle revient de l'immenſité des eſpaces avec un cours accéléré; tandis qu'elle s'abaiſſe & ombrage la terre, ſa criniere redoutable eſt lancée dans les cieux, & fait trembler les nations coupables. Mais au deſſus de ces viles ſuperſtitions, qui enchaînent le berger timide, livré à la crédulité & à l'étonnement aveugle; vous, ſages mortels, dont la philoſophie éclaire l'eſprit, dites à ce glorieux étranger, ſalut. Ceux-là éprouvent une joie raviſſante, qui jouiſſant du privilege du ſavoir, ne voient dans cet objet effrayant que le retour fixe d'un aſtre qui, comme tous les autres objets les plus familiers, eſt dans l'ordre d'une providence bienfaiſante. Qui ſait ſi ſa queue n'apporte pas à l'univers une humidité néceſſaire ſur les orbes que décrit ſon cours elliptique; ſi ſes flammes ne ſont pas deſtinées pour renouveller les feux toujours verſés du ſoleil, pour éclairer les mondes, ou pour nourrir les feux éternels?

Cometes, que l'on craint à l'égal du tonnerre,
Ceſſez d'épouvanter les peuples de la terre;
Dans une ellipſe immenſe achevez votre cours,
Remontez, deſcendez près de l'aſtre des jours;
Lancez vos feux, volez, & revenant ſans ceſſe,
Des mondes épuiſés ranimez la vieilleſſe.

DÈS que le ſigne de la vierge diſparoît, & que la balance peſe les ſaiſons avec égalité, le fier éclat de l'été quitte la voûte des cieux, & un bleu plus ſerein, mêlé d'une lumiere dorée, enveloppe le monde heureux.

Le ſoleil, dont la violence
Nous a fait languir quelque temps,
Arme de feux moins éclatans
Les rayons que ſon char nous lance,
Et plus paiſible dans ſon cours,
Laiſſe la céleſte balance
Arbitre des nuits & des jours.

L'aurore, déſormais ſtérile
Pour la Divinité des fleurs,
De l'heureux tribut de ſes pleurs
Enrichit un Dieu plus utile;
Et ſur tous les côteaux voiſins,
On voit briller l'ambre fertile
Dont elle dore nos raiſins.

C'eſt dans cette ſaiſon ſi belle
Que Bacchus prépare à nos yeux,
De ſon triomphe glorieux
La pompe la plus ſolemnelle.
Il vient de ſes divines mains
Sceller l'alliance éternelle
Qu'il a faite avec les humains.

Autour de ſon char diaphane,
Les ris voltigeant dans les airs,
Des ſoins qui troublent l'univers,
Écartent la foule profane.
Tel ſur des bords inhabités,
Il vint de la chaſte Ariane
Calmer les eſprits agités.

Les ſatyres, tous hors d'haleine,
Conduiſant les nymphes des bois,
Au ſon du fifre & du haut-bois,
Danſent par troupes dans la plaine;
Tandis que les ſylvains laſſés
Portent l'immobile Sylene
Sur leurs thyrſes entrelacés.

L'aſtre du jour tempéré s'éleve maintenant ſur notre hémiſphere, avec ſes plus doux rayons. La moiſſon étendue & mûre ſur la terre, ſoutient ſa tête peſante; elle eſt riche, tranquille & haute; pas un ſouffle de vent ne roule ſes vagues légeres ſur la plaine; c'eſt le calme de l'abondance. Si l'air agité ſort de ſon équilibre, & prépare la marche des vents, alors le manteau blanc du firmament ſe déchire, les nuages fuient épars, le ſoleil tout à coup dore les champs éclairés, & par intervalles ſemble chaſſer ſur la terre des flots d'une ombre noire. La vue s'étend avec joie ſur cette mer incertaine; l'œil perce auſſi loin qu'il peut atteindre & s'égaie dans un fleuve immenſe de bled. Puiſſante induſtrie, ce ſont-là tes bienfaits! tout eſt le fruit de ſes travaux, tout lui doit ſon luſtre & ſa beauté, nous lui devons les délices de la vie.

Auſſi-tôt que l'aurore matinale vacille ſur le firmament, & que ſans être apperçue elle déploie le jour incertain ſur les champs féconds, les moiſſonneurs ſe rangent en ordre, chacun à côté de celle qu'il aime, pour alléger ſon travail par d'utiles ſervices; ils ſe baiſſent tous à la fois, & les gerbes groſſiſſent ſous leurs mains. Le maître arrive le dernier, plein des eſpérances flatteuſes de la moiſſon; témoin de l'abondante récolte, ſes regards ſe portent de toutes parts, ſon œil en eſt raſſaſié, & ſon cœur peut à peine contenir ſa joie. Les glaneurs ſe répandent tout autour; le rateau ſuccede à la faux, & ramaſſe les reſtes épars de ces tréſors. O vous, riches laboureurs, évitez un ſoin trop avare! laiſſez tomber de vos mains libérales quelques épis de vos gerbes; c'eſt le vol de la charité! offrez ce tribut de reconnoiſſance au dieu de la moiſſon qui verſe ſes biens ſur vos champs, tandis que vos ſemblables, privés du néceſſaire, viennent, comme les oiſeaux du ciel, pour ramaſſer quelques grains épars, & requierent humblement leur portion! Conſidérez que l'inconſtance de la fortune peut forcer vos enfans à demander eux mêmes, quelque jour, ce que vous donnez aujourd'hui ſi foiblement & avec tant de répugnance!

On voit en effet quelquefois le ſud brûlant, armé d'un ſouffle pernicieux, ravager par des grêles la récolte de l'année; cruel déſaſtre qui détruit en un clin-d'œil les plus belles eſpérances! dans cet événement fatal, le cultivateur déſolé gémit ſur le malheureux naufrage de tout ſon bien; il eſt accablé de douleur; les beſoins de l'hiver s'offrent en cet affreux moment à ſa penſée tremblante; il prévoit, il croit

entendre les cris de ſes chers enfans affamés. Vous, maîtres, ſoyez occupés alors de la main rude & laborieuſe qui vous a fourni l'aiſance & l'élégance dans laquelle vous vivez ; donnez des vêtemens à ceux dont le travail vous procura la chaleur, & la parure de vos habits ; veillez aux beſoins de cette pauvre table, qui couvrit la vôtre de luxe & de profuſion ; ſoyez compatiſſans, & gardez-vous ſur-tout d'exiger la moindre choſe de ce que les vents orageux & les pluies affreuſes ont emporté ; enfin que votre bienfaiſance tariſſe les larmes, & vous procure mille bénédictions !

Les plaiſirs de la chaſſe, le tonnerre des armes, le bruit des cors, amuſemens de cette ſaiſon, ne ſont pas faits pour ma muſe paiſible, qui craindroit de ſouiller ſes chants innocens par de tels récits ; elle ſe complaît à voir toute la création animale confondue, nombreuſe & tranquille. Quel miſérable triomphe que celui qu'on remporte ſur un lievre ſaiſi de frayeur ! quelle rage que celle de faire gémir un cerf dans ſon angoiſſe, & de voir de groſſes larmes tomber ſur ſes joues pommelées ! s'il faut de la chaſſe à la jeuneſſe guerriere, dont le ſang ardent bouillonne avec violence, qu'elle combatte ce lion terrible qui dédaigne de reculer, & qui marche lentement & avec courage, au devant de la lance qui le menace, & de la troupe effrayée qui ſe diſſipe & s'enfuit ; attaquez ce loup raviſſeur qui ſort du fond des bois ; détachez ſur lui ſon ennemi plein de vengeance, & que le ſcélérat périſſe ; courez à ce ſanglier dont les hurlemens horribles & la hure menaçante, préſagent le ravage ; que le cœur de ce monſtre ſoit percé d'un dard meurtrier.

Mais ſi notre ſexe martial aime ces fiers diverſiſſemens, du moins que cette joie terrible ne trouve jamais d'accès dans le cœur de nos belles ! que l'eſprit de la chaſſe ſoit loin de ce ſexe aimable ; c'eſt un courage indécent, un ſavoir peu convenable à la beauté, que de ſauter des haies & de tenir les rênes d'un cheval fougueux ; le bonnet, le fouet, l'habit d'homme, tout l'attirail mâle, alterent les traits délicats des dames, & les rend groſſiers aux ſens ; leur ornement eſt de s'attendrir ; la pitié que leur inſpire le malheur, la prompte rougeur qui colore leur viſage au moindre geſte, au moindre mot ; voilà leur luſtre & leurs agrémens ; leur crainte, leur douceur, & leur complaiſance muette, nous engagent même, en paroiſſant réclamer notre protection.

Puiſſent leurs yeux enchanteurs n'appercevoir d'autres ſpectacles malheureux que les pleurs des amans ! que leurs membres délicats flottent négligemment dans la ſimplicité des habits ! qu'inſtruites dans les doux accords de l'harmonie, leurs levres ſéduiſantes captivent nos ames par des ſons raviſſans ! que le luth s'attendriſſe ſous leurs doigts ! que les graces ſe développent ſous leurs pas, & dans tous leurs mouvemens ! qu'elles tracent la danſe dans ſes contours ! qu'elles ſachent former un verd feuillage ſur la toile d'un blanc de neige ; qu'elles guident le pinceau ; que l'art des Amphions n'ait rien d'inconnu pour elles ; ou que leurs belles mains daignant cultiver quelques fleurs, concourent ainſi à multiplier les parfums de l'année !

Que d'autre part, leur heureuſe fécondité perpétue les amours & les graces ; que la ſociété leur doive ſa politeſſe & ſes goûts les plus fins ; qu'elles faſſent les délices de l'homme économe & paiſible ; & que par une prudence ſoumiſe, & une habileté modeſte, adroite, & ſans art, elles excitent à la vertu, raniment le ſentiment du bonheur, & adouciſſent les travaux de la vie humaine ! telle eſt la gloire, tel eſt le pouvoir & l'honneur des belles.

Après avoir quitté les champs de la moiſſon, parcourons dans un ſonge agréable le labyrinthe de l'automne ; goûtons la fraîcheur & les parfums du verger chargé de fruits. Le plus mûr ſe détache & tombe en abondance, obéiſſant au ſouffle du vent & au ſoleil qui cache ſa maturité. Les poires fondantes ſont diſperſées avec profuſion ; la nature feconde qui rafine tout, varie à l'infini la compoſition de ſes parfums, tous pris dans la matiere premiere mélangée des feux tempérés du ſoleil, d'eau, de terre & d'air. Tels ſont les tréſors odoriférans qui tombent fréquem-

ment dans les nuits fraîches ; ces tas de pommes diſperſées çà & là, dont la main de l'année forme la pourpre des vergers, & dont les pores renferment un ſuc ſpiritueux, frais, délectable, qui aiguiſe le cidre piquant d'un acide qui flatte & déſaltere. Ici la pêche m'offre ſon duvet ; là je vois le pavis rouge, & la figue ſucculente cachée ſous ſon ample feuillage.

Plus loin, la vigne protégée par un ſoleil puiſſant, s'enfle & brille au jour, s'étend dans le vallon, ou grimpe avec force ſur la montagne, & s'abreuve au milieu des rochers de la chaleur accrue par le réflet de tous les aſpects. Les branches chargées plient ſous le poids. Les grappes pleines, vives & tranſparentes, paroiſſent ſous leurs feuilles orangées. La roſée vivifiante nourrit & perfectionne le fruit, & le jus exquis qu'il renferme, ſe prépare par le mélange de tous les rayons. Les jeunes garçons & les filles qui s'aiment innocemment, arrivent pour cueillir les prémices de l'automne : ils courent & annoncent en danſant le commencement de la vendange. Le fermier la reçoit & la foule ; les flots de vin & d'écume coulent en telle abondance, que le marc écraſé en eſt couvert. Bientôt la liqueur fermente, ſe rafine par degrés, & remplit de lieſſe la coupe des peuples voiſins. Là ſe prépare le vin brillant, dont la couleur en le buvant rappelle à notre imagination animée la levre que nous croyons preſſée. Ici ſe fait le bourgogne délicieux ou le joyeux champagne, vif comme l'eſprit qu'il nous donne.

Les Hyades, Vertumne, & l'humide Orion,
Sur la terre embellie ont verſé leurs largeſſes ;
Et Bacchus échappé des fureurs du Lion,
A bien ſu tenir ſes promeſſes.

Jouiſſons en repos de ce lieu fortuné,
Le calme & l'innocence y tiennent leur empire ;
Et des ſoucis affreux le ſouffle empoiſonné
N'y corrompt point l'air qu'on reſpire.

Pan, Diane, Apollon, les Faunes, les Sylvains,
Peuplent ici nos bois, nos vergers, nos montagnes ;
La ville eſt le ſéjour des profanes humains ;
Les dieux habitent les campagnes.

Quand l'année commence à décliner, les vapeurs de la terre ſe condenſent, les exhalaiſons s'épaiſſiſſent dans l'air, les brouillards paroiſſent & roulent autour des collines ; le ſoleil verſe foiblement ſes rayons ; ſouvent il éblouit plus qu'il n'éclaire, & préſente pluſieurs orbes élargis, effroi des nations ſuperſtitieuſes! Alors les hirondelles planent dans les airs, & volent en raſant la terre. Elles ſe rejoignent enſemble pour ſe tranſporter dans des climats plus chauds, juſqu'à ce que le printemps les invite à revenir, & nous ramene cette multitude légere ſur les ailes de l'amour.

Oiſeaux, ſi tous les ans vous changez de climats
Dès que le vent d'hiver dépouille nos bocages,
Ce n'eſt pas ſeulement pour changer de feuillages,
Ni pour éviter nos frimas ;
Mais votre deſtinée
Ne vous permet d'aimer que la ſaiſon des fleurs ;
Et quand elle a paſſé, vous la cherchez ailleurs,
Afin d'aimer toute l'année.

Il eſt cependant encore des momens dans le dernier période de l'automne, où la lumiere domine, & où le calme pur paroît ſans bornes. Le ruiſſeau dont les eaux ſemblent plutôt friſſonner que couler, demeure incertain dans ſon cours, tandis que les nuages chargés de roſée imbibent le ſoleil, qui darde, à travers leurs voiles, ſa lumiere adoucie ſur le monde paiſible. C'eſt en ce temps que ceux qui ſont guidés par la ſageſſe, ſavent ſe dérober à la foule oiſive qui habite les villes, & prenant leur eſſor au deſſus des foibles ſcenes de l'art, viennent fouler aux piés les baſſes idées du vice, chercher le calme, antidote des paſſions turbulentes, & trouver l'heureuſe paix dans les promenades ruſtiques.

O doux amuſemens, ô charme inconcevable
A ceux que du grand monde éblouit le chaos :
Solitaires vallons, retraite inviolable
De l'innocence & du repos!

Puiſſé-je, retiré, penſif & rêveur, venir errer ſouvent dans vos ſombres boſquets,

où l'on entend le gazouillement de quelques chantres domeſtiques qui égaient les travaux du bûcheron, tandis que tant d'autres oiſeaux dont les chants ſans art formoient, il y a peu de temps, des concerts, maintenant privés de leur ame mélodieuſe, ſe perchent en tremblant ſur l'arbre dépouillé! Cette troupe découragée, qui a perdu l'éclat de ſes plumes, n'offre plus à l'oreille que des tons diſcordans. Mais que le fuſil dirigé par l'œil inhumain, ne vienne pas détruire la muſique de l'année future, & ne faſſe pas une proie barbare de ces foibles & innocentes eſpeces.

L'année déclinante inſpire des ſentimens pitoyables. La feuille ſeche & bruyante tombe du boſquet, & réveille ſouvent comme en ſurſaut l'homme réfléchiſſant qui ſe promene ſous les arbres. Tout ſemble alors nous porter à la mélancolie philoſophique. Quel empire ſon impulſion n'a-t-elle pas ſur les ames ſenſibles? Tantôt arrachant des larmes ſubites, elle ſe manifeſte ſur les joues enflammées; tantôt ſon influence ſacrée embraſe l'imagination. Mille & mille idées ſe ſuccedent, & l'œil de l'eſprit créateur en conçoit d'inacceſſibles au vulgaire. Les paſſions qui correſpondent à ces idées auſſi variées, auſſi ſublimes qu'elles, s'élevent rapidement. On ſoupire pour le mérite ſouffrant; on ſent naître en ſoi le mépris pour l'orgueil tyrannique, le courage pour les grandes entrepriſes, l'admiration pour la mort du patriote, même dans les ſiecles les plus reculés. Enfin, l'on eſt ému pour la vertu, pour la réputation, pour les ſympathies, & pour toutes les douces émanations de l'ame ſociale.

Le ſoleil occidental ne donne plus que des jours raccourcis; les ſoirées humides gliſſent ſur le firmament, & jettent ſur la terre les vapeurs condenſées. En même temps la lune perçant à travers les intervalles des nuages, ſe montre en ſon plein dans l'orient cramoiſi; les rochers & les eaux répercutent ſes rayons tremblans; toute l'athmoſphere ſe blanchit par le reflux immenſe de ſa clarté qui vacille autour de la terre. La nuit eſt déja plus longue, le matin paroît plus tard, & développe les derniers beaux jours de l'automne, brillans d'éclat & de roſée. Toutefois le ſoleil en montant diſſipe encore les brouillards. La gelée blanche ſe fond devant ſes rayons; les gouttes de roſée étincellent ſur chaque arbre, ſur chaque rameau & ſur chaque plante.

Pourquoi dérober la ruche peſante, & maſſacrer dans leur demeure ſes habitans? Pourquoi l'enlever dans l'ombre de la nuit favorable aux crimes, pour la placer ſur le ſoufre, tandis que ce peuple innocent s'occupoit de ſes ſoins publics dans ſes cellules de cire, & projetoit des plans d'économie pour le triſte hiver? Tranquille & content de l'abondance de ſes tréſors, tout-à-coup la vapeur noire monte de tous côtés, & cette tendre eſpece accoutumée à de plus douces odeurs, tombant en monceau par milliers de ſes dômes mielleux, s'entaſſe ſur la pouſſiere. Race utile, étoit-ce pour cette fin que vous voliez au printemps de fleurs en fleurs? étoit-ce pour mériter ce ſort barbare que vous braviez les chaleurs de l'été, & que dans cette automne même vous avez erré ſans relâche, & ſans perdre un ſeul rayon du ſoleil? Homme cruel, maître tyrannique! combien de temps la nature proſternée gémira-t-elle ſous ton ſceptre de fer? Tu pouvois emprunter de ces foibles animaux leur nourriture d'ambroiſie; tu devois par reconnoiſſance les mettre à couvert des vents du nord; & quand la ſaiſon devient dure, leur offrir quelque portion de leur bien. Mais je me laſſe de parler à un ingrat qui ne rougit point de l'être, & qui le ſera juſqu'au tombeau. Encore un coup d'œil ſur la fin de cette ſaiſon.

Tous les tréſors de la moiſſon maintenant recueillis, ſont en ſûreté pour le laboureur; & l'abondance retirée défie les rigueurs de l'hiver qui s'approche. Cependant les habitans des villages ſe livrent à la joie ſincere & perdent la mémoire de leurs peines. La jeune fille laborieuſe, s'abandonnant au ſentiment qu'excite la muſique champêtre, ſaute ruſtiquement, quoiqu'avec grace, dans la danſe animée; légere & riche en beauté naturelle, c'eſt la perle du hameau. Accorde-t-elle un coup d'œil favorable, les jeux en deviennent plus vifs & plus intéreſſans. La vieilleſſe même fait des efforts pour briller,

& raconte longue
de ſon jeune âge.
& oublient qu'ave
leur travail journalier
encore.

Le centaure cede au capricorne le triſte empire du firmament, & le fier verſeau obſcurcit le berceau de l'année. Le ſoleil penché vers les extrêmités de l'univers, répand un foible jour ſur le monde ; il darde obliquement ſes rayons émouſſés dans l'air obſcurci.

Déja le départ des Pléiades
A fait retirer les nochers ;
Et déja les froides Hyades
Forcent les frileuſes Driades,
De chercher l'abri des rochers.

Le volage amant de Clytie
Ne careſſe plus nos climats ;
Et bientôt des monts de Scythie,
Le fougueux amant d'Orythie
Va nous ramener les frimas.

Les nuages ſortent épais de l'orient glacé, & les champs prennent leur robe d'hiver. Bergers, il eſt temps de renfermer vos troupeaux, de les mettre à l'abri du froid, & de leur donner une nourriture abondante. Voici les jours ſereins de gelée ; le nitre éthéré vole à travers le bleu céleſte, & ne peut être apperçu ; il chaſſe les exhalaiſons infectes, & verſe de nouveau dans l'air épuiſé les tréſors de la vie élémentaire. L'athmoſphere s'approche, ſe multiplie, comprime dans ſes froids embraſſemens nos corps qu'il anime. Il nourrit & avive notre ſang, rafine nos eſprits, pénetre avec plus de vivacité, & paſſant par les nerfs qu'il fortifie, arrive juſqu'au cerveau, ſéjour de l'ame, grande, recueillie, calme, brillante comme le firmament. Toute la nature ſent la force renouvellante de l'hiver qui ne paroît que ruine à l'œil vulgaire. Un rouge plus foncé éclate ſur les joues. La terre reſſerrée par la gelée attire en abondance l'ame végétale, & raſſemble toute la vigueur pour l'année ſuivante. Les rivieres plus pures & plus claires, préſentent dans leur profondeur un miroir tranſ-

Alors la
& les trou
enfermés da
bœuf docile
traînant un cha
ron a coupé dans
l'amene à l'entrée de la cabane du laboureur. On n'apperçoit plus d'autres oiſeaux que la ruſtique méſange, le mignon roitelet qui ſautille çà & là, & le hardi moineau qui vient juſque dans nos granges bequeter les grains échappés aux vanneurs.

Cependant l'hiver déploie des beautés raviſſantes. J'admire les germes du grain qui percent la neige de leurs tendres pointes. Que ce verd naiſſant ſe marie bien avec le blanc qui regne alentour ! Il eſt agréable de voir le ſoleil dorer les collines blanchies par les frimas. Les noires ſouches des arbres, & leurs branches chauves, forment un contraſte majeſtueux avec le tapis éblouiſſant qui couvre la plaine. Les ſombres buiſſons d'épines rehauſſent la blancheur des champs, par ce brun même qui en coupe l'aſpect trop uniforme. Quel éclat jettent les arbres, lorſque la roſée en forme des perles, eſt ſuſpendue à leurs foibles rameaux, auxquels s'entrelacent des fils légers qui voltigent au gré du vent.

Dans ces jours froids & ſereins, je choiſis pour ma retraite près de la ville, un ſéjour agréable ſitué ſur un côteau fort élevé, couvert d'un côté par des forêts, ouvert de l'autre au magnifique ſpectacle de la nature, & m'offrant dans l'éloignement, la vue ſans bornes des vagues, tantôt agitées, & tantôt tranquilles. C'eſt dans cet abri ſolitaire, que lorſque le foyer brillant, & les flambeaux allumés banniſſent l'obſcurité de mon cabinet, je m'aſſieds, & me livre fortement à l'étude.

Je converſe avec ces morts illuſtres, ces ſages de l'antiquité, révérés comme des dieux, bienfaiſans comme eux, héros donnés à l'humanité pour le bonheur des arts, des armes & de la civiliſation. Concentré dans ces penſées motrices de l'inſpiration, le volume antique me tombe des mains ; méditant profondément, je crois voir paſſer

devant mes yeux étonnés, ces ombres ſacrées, objets de ma vénération.

Socrate d'abord, demeuré ſeul vertueux dans un état corrompu, ſeul ferme & invincible. Il brava la rage des tyrans, ſans craindre pour la vie, ni pour la mort, & ne connoiſſant d'autres maîtres que les ſaintes loix d'une raiſon éclairée, cette voix de Dieu qui retentit intérieurement à la conſcience attentive.

Solon, le grand oracle de la morale, qui fonda ſa république ſur la vaſte baſe de l'équité. Il ſut par des loix douces, réprimer un peuple fougueux, lui conſerver ſon courage, & ce feu vif par lequel il devint ſi ſupérieur dans les champs glorieux des lauriers, & des beaux-arts, & de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'orgueil de la Grece & du genre humain.

Lycurgue, cet homme ſouverainement grand, ce génie ſublime, qui plia toutes les paſſions ſous le joug de la diſcipline la plus étroite, & qui par l'infaillibilité de ſes inſtitutions, conduiſit Sparte à la plus haute gloire, & rendit ſon peuple, en quelque ſorte, le légiſlateur de la Grece entiere.

Après lui, s'avance ce chef intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieuſement aux Thermopyles, & pratiqua ce que l'autre avoit établi.

Ariſtide leve ſon front où brille la candeur, cœur vraiment pur, à qui la voix ſincere de la liberté, donna le beau nom de *juſte*. Reſpecté dans ſa pauvreté ſainte & majeſtueuſe, il ſoumit au bien de ſa patrie juſqu'à ſa propre gloire, & accrut la réputation de ſon rival trop orgueilleux, mais immortaliſé par la victoire de Salamine.

J'apperçois Cimon ſon diſciple, couronné d'un rayon plus doux; ſon génie s'élevant avec force, repouſſa au loin la molle volupté. Au dehors le fléau de l'orgueil des Perſes, au dedans il étoit l'ami du mérite & des arts; modeſte & ſimple au milieu de la pompe de la richeſſe.

Je vois enſuite paroître & marcher penſifs les derniers hommes de la Grece ſur ſon déclin, héros appellés trop tard à la gloire, & venus dans des temps malheureux. Timoléon, l'honneur de Corinthe, homme heureuſement né également doux & ferme, & dont la haute généroſité pleure ſon frere dans le tyran qu'il immole. Les deux Thébains égaux aux meilleurs, dont l'héroïſme combiné, éleva leur pays à la liberté, à l'empire & à la renommée. Le grand Phocion, diſciple de Platon, & rival de Démoſthene, dans le tombeau duquel l'honneur des Athéniens fut enſeveli: ſévere comme homme public, inexorable au vice, inébranlable dans la vertu; mais ſous ſon toit illuſtre, quoique bas, la paix & la ſageſſe heureuſe adouciſſoient ſon front; l'amitié ne pouvoit être plus flatteuſe, ni l'amour plus tendre. Agis, le dernier des fils du vieux Lycurgue, fut la généreuſe victime de l'entrepriſe toujours vaine de ſauver un état corrompu; il vit Sparte même, perdue dans l'avarice ſervile.

Les deux freres Achéens ferment la ſcene: Aratus qui ranima quelque temps dans la Grece la liberté expirante, & l'aimable Philopœmen, le favori, & le dernier eſpoir de ſon pays, qui ne pouvant en bannir le luxe & la pompe, ſut le tourner du côté des armes; berger ſimple & laborieux à la campagne, & habile & intrépide au champ de Mars.

Un peuple, roi du monde, race de héros, s'avance. Son front plus ſévere n'a d'autre tache (ſi c'en eſt une), qu'un amour exceſſif de la patrie, paſſion quelquefois trop ardente & trop partiale. Numa, la lumiere de Rome, fut ſon premier & ſon meilleur fondateur, puiſqu'il fut celui des mœurs. Le roi Servius poſa la baſe ſolide ſur laquelle s'éleva la vaſte république qui domina l'univers.

Viennent enſuite les grands & vénérables conſuls Lucius Junius Brutus, dans qui le pere public, du haut de ſon redoutable tribunal, fit taire le pere privé: Camille, que ſon pays ingrat ne put perdre, & qui ne ſut que venger les injures de ſa patrie: Fabricius, qui foule aux piés l'or ſéducteur: Cincinnatus redoutable à l'inſtant où il quittoit ſa charrue: & toi, Régulus, victime volontaire de Carthage, impétueux à vaincre la nature, tu t'arraches aux larmes de ta famille, pour garder ta foi, & pour obéir à la voix de l'honneur! Scipion, ce

chef également bra[illegible], qui parcourt rapidement & [illegible] tous les différens degrés de gloire. Ardent dans la jeuneſſe, il ſut goûter enſuite les douceurs de la retraite avec les muſes, l'amitié & la philoſophie: Cicéron, dont la puiſſante éloquence, arrêta quelque temps le rapide deſtin de Rome : Caton, ſemblable aux dieux, & d'une vertu invincible; & toi, malheureux Brutus, héros bienfaiſant, dont le bras tranquille pouſſé par la vertu même, plongea l'épée romaine dans le ſein de ton ami. Mille autres encore demandent & méritent le tribut de mon admiration. Mais qui peut nombrer les étoiles du ciel, qui peut célébrer leurs influences ſur ce bas monde ?

Quel eſt celui qui s'approche d'un air modeſte, doux, & majeſtueux comme le ſoleil du printemps ? C'eſt Phébus lui-même, ou le berger de Mantoue. Le ſublime Homere, rapide & audacieux pere du chant, paroît devant lui. L'un & l'autre ont percé l'eſpace, ſont parvenus d'un plein vol au ſommet du temple de la renommée.

Les ſavantes immortelles
Tous les jours de fleurs nouvelles
Ont ſoin de parer leur front;
Et, par leur commun ſuffrage,
Ce couple unique partage
Le ſceptre du double mont.
Là, d'un Dieu fier & barbare
Orphée adoucit les loix;
Ici le divin Pindare
Charme l'oreille des rois;
Dans de douces promenades,
Je vois les folles Ménades,
Rire autour d'Anacreon,
Et les nymphes plus modeſtes
Gémir des ardeurs funeſtes
De l'amante de Phaon.

Enfin, toutes les ombres de ceux dont la touche pathétique ſavoit paſſionner les cœurs; tous ceux qui entraînoient les grecs au théatre, pour les frapper des grands traits de la morale, ainſi que tous ceux qui ont mélodieuſement réveillé la lyre enchantereſſe, s'offrent à moi tour-à-tour.

[illegible] pirer dans les j[illegible] q[illegible] v[illegible] c[illegible]
Faites que mon a[illegible] en [illegible] r,
puiſſe s'élever à des [illegible]ees [illegible]al [illegible]
vôtres! Et toi, f[illegible] puiſſ[illegible]e ſo[illegible]ire,
veille à ma porte; el[illegible]e tout i[illegible]ortun
qui voudroit me dér[illegible]es les heures que je
deſtine à cette étude ? N'excepte qu'un petit nombre d'amis choiſis, qui daigneront honorer mon humble toit, & y porter un ſens pur, un ſavoir bien digéré, une fidélité extrême, une ame honnête, un eſprit ſans artifice, & une humeur toujours gaie.

Préſent des dieux, doux charme des humains,
O divine amitié, viens pénétrer nos ames;
Les cœurs éclairés de tes flammes,
Avec des plaiſirs purs, n'ont que des jours ſereins!
C'eſt dans tes nœuds charmans, que tout eſt jouiſſance;
Le temps ajoute encore un luſtre à ta beauté;
L'amour te laiſſe la conſtance;
Et tu ſerois la volupté
Si l'homme avoit ſon innocence.

Entouré de mortels dignes de toi, je voudrois paſſer avec eux & les jours ſombres de l'hiver, & les jours brillans de l'année.

Nous diſcuterions enſemble, ſi les merveilles infinies de la nature furent tirées du chaos, ou ſi elles furent produites de toute éternité par l'eſprit éternel. Nous rechercherions ſes reſſorts, ſes loix, ſes progrès & ſa fin. Nous étendrions nos vues ſur ce bel aſſemblage; nos eſprits admireroient l'étonnante harmonie qui unit tant de merveilles. Nous conſidérerions enſuite le monde moral, dont le déſordre apparent eſt l'ordre le plus ſublime, préparé & gouverné par la haute ſageſſe qui dirige tout vers le bien général.

Nous découvririons peut-être en même temps, pourquoi le mérite modeſte a vécu dans l'oubli, & eſt mort négligé; pourquoi le partage de l'honnête homme dans cette vie fut le fiel & l'amertume; pourquoi la chaſte veuve & les orphelins dignes d'elle, languiſſent dans l'indigence, tandis que le luxe habite les palais, &

occupe ſes baſſes penſées à forger des beſoins imaginaires ; pourquoi la vérité, fille du ciel, tombe ſi ſouvent flétrie ſous le poids des chaînes de la ſuperſtition ; pourquoi l'abus des loix, cet ennemi domeſtique, trouble notre repos, & empoiſonne notre bonheur....?

D'autres fois la ſage muſe de l'hiſtoire nous conduiroit à travers les temps les plus reculés, nous feroit voir comment les empires s'accrurent, déclinerent, tomberent & furent démembrés. Nous développerions ſans doute les principes de la proſpérité des nations. Comment les unes doublent leur ſol par les miracles de l'agriculture & du commerce, & changent par l'induſtrie les influences d'un ciel peu favorable de ſa nature, tandis que d'autres languiſſent dans les climats les plus brillants & les plus heureux. Cette étude enflammeroit nos cœurs, & éclaireroit nos eſprits de ce rayon de la divinité qui embraſe l'ame patriotique des citoyens & des héros.

Mais ſi une humble & impuiſſante fortune nous force à réprimer ces élans d'une ame généreuſe, alors ſupérieure à l'ambition même ; nous apprendrons les vertus privées, nous parcourrons les plaiſirs d'une vie douce & champêtre ; nous ſaurons comment on paſſe dans les bois & dans les plaines des momens délicieux. Là, guidés par l'eſpérance dans les ſentiers obſcurs de l'avenir, nous examinerons avec un œil attentif les ſcenes de merveilles, où l'eſprit dans une progreſſion infinie, parcourt les états & les mondes. Enfin pour nous délaſſer de ces penſées profondes, nous nous livrerons dans l'occaſion aux ſaillies de l'imagination enjouée, qui ſait peindre avec rapidité, & effleurer agréablement les idées.

Les villes dans cette ſaiſon fourmillent de monde. Les aſſemblées du ſoir où l'on traite mille ſujets divers, retentiſſent d'un bourdonnement formé du mélange confus de différens propos, dont on ne tire aucun profit. Les enfans de la débauche s'abandonnent au torrent rapide d'une fauſſe joie qui les conduit à leur deſtruction. La paſſion du jeu vient occuper l'ame empoiſonnée par l'avarice ; l'honneur, la vertu, la paix, les amis, les familles & les fortunes, ſont par-là précipités dans le gouffre d'une ruine totale.

Les ſalles des appartemens de réception ſont illuminées avec art, & c'eſt-là que le petit-maître, inſecte hermaphrodite & léger, brille dans ſa parure paſſagere, papillonne, mord en volant, & ſecoue des ailes poudrées.

Ailleurs, la pathétique Melpomene, un poignard à la main, tient dans le ſaiſiſſement une foule de ſpectateurs de l'un & de l'autre ſexe. Tantôt c'eſt Atrée qui me fait friſſonner.

Ce monſtre que l'enfer a vomi ſur la terre,
N'aſſouvit la fureur dont ſon cœur eſt épris,
Que par la mort du pere après celle du fils.
A travers les détours de ſon ame parjure,
Se peignent des forfaits dont frémit la nature ;
Le barbare triomphe en de funeſtes lieux,
Dont il vient de chaſſer & le jour & les dieux.

D'autrefois c'eſt le ſort d'Iphigénie qui me perce le cœur, & coupe ma reſpiration par des ſanglots.

On ſaiſit à mes yeux cette jeune princeſſe.
Eh, qui ſont les bourreaux ? tous ces chefs de la Grece,
Ulyſſe..... Mais Diane a ſoif de ce beau ſang :
Il faut donc la livrer à Calchas qui l'attend.
L'aimable Iphigénie au temple eſt amenée,
Et d'un voile auſſi-tôt la victime eſt ornée ;
Tout un grand peuple en pleurs s'empreſſe pour la voir ;
Son pere eſt auprès d'elle outré de déſeſpoir.
Un prêtre ſans frémir, couvre un fer d'une étole ;
A ce ſpectacle affreux, elle perd la parole,
Se proſterne en tremblant, ſe ſoumet à ſon ſort,
Et s'abandonne en proie aux horreurs de la mort.
Hélas ! que lui ſert-il, à cette heure fatale,
D'être le premier fruit de la couche royale ?
On l'enleve, on l'entraîne, on la porte à l'autel,
Où, bien-loin d'accomplir un hymen ſolemnel,
Au lieu de cet hymen ſous les yeux de ſon pere,
Calchas en l'immolant à Diane en colere,
Doit la rendre propice au départ des vaiſſeaux ;
Tant la religion peut enfanter de maux !

Il n'eſt point de pitié, l'oracle ſeul commande;
La piété ſévere exige ſon offrande;
Le roi, de ſon pouvoir, ſe voit dépoſſéder,
Et voilant ſon viſage, eſt contraint de céder.

Clitemneſtre en fureur, maudit la Grece entiere;
Elle dit dans l'excès de ſa douleur altiere:
Quoi, pour noyer les Grecs, & leurs nombreux vaiſſeaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abymes nouveaux?
Quoi, lorſque les chaſſant du port qui les recele,
L'Aulide aura vomi leur flotte criminelle,
Les vents, les mêmes vents ſi long-temps accuſés,
Ne te couvriront point de ſes vaiſſeaux briſés?
Et toi ſoleil, & toi, qui dans cette contrée,
Reconnois l'héritier, & le vrai fils d'Atrée,
Toi, qui n'oſas du pere éclairer le feſtin,
Recule; ils t'ont appris ce funeſte chemin!
Mais cependant, ô ciel, ô mere infortunée!
De feſtons odieux ta fille couronnée,
Tend la gorge aux couteaux par un prêtre apprêtés:
Calchas va dans ſon ſang..... barbares, arrêtez;
C'eſt le pur ſang du dieu qui lance le tonnerre;
J'entends gronder la foudre, & ſens trembler la terre.....

Enfin, la terreur s'empare de nos cœurs, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Thalie appuyée contre une colonne, & tenant un maſque de la main droite, fait rire le public du tableau de ſes propres mœurs. Quelquefois même, l'art dramatique s'éleve, & peint les paſſions des belles ames. On voit dans Conſtance & dans Duval, que la vertu eſt capable de ſacrifier tout à elle-même.

C'en eſt fait, l'hiver répand ſa derniere obſcurité, & regne ſur l'année ſoumiſe; le monde végétal eſt enſeveli ſous la neige. Arrête-toi, mortel livré aux erreurs & aux paſſions; contemple ici le tableau de ta vie paſſagere, ton printemps fleuri, la force ardente de ton été, ton automne, âge voiſin du midi, où tout commence à ſe faner, & l'hiver de ta vieilleſſe, qui bientôt fermera la ſcene. Que deviendront alors ces chimeres de grandeur, cet eſpoir de la faveur, brillante & volage divinité des cours?

Qui ſeme au loin l'erreur & les menſonges,
Et d'un coup d'œil enivre les mortels;
Son foible trône eſt ſur l'aile des ſonges;
Les vents légers ſoutiennent ſes autels.

que deviendront ces rêves d'une vaine renommée, ces jours d'occupations frivoles, ces nuits paſſées dans les plaiſirs & les feſtins, ces penſées flottantes entre le bien & le mal? toutes ces choſes vont s'évanouir. Apprends que la vertu ſurvit, & qu'elle ſeule méritoit ton amour! » Malheur à celui qui ne lui a pas aſſez ſacrifié » pour la préférer à tout, ne vivre, ne » reſpirer que pour elle, s'enivrer de ſa » douce vapeur, & trouver la fin de ſes » jours dans cette noble ivreſſe. » C'eſt ainſi que parle & que penſe le philoſophe vertueux, le digne & célebre auteur du *Fils naturel* ou des *Epreuves de la vertu*, acte IV, ſcene III, pag. 105. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONE, (*Conchyl.*) les Conchyliographes nomment *zones* les bandes, cercles ou faces que l'on remarque ſur la robe d'une coquille; ces *zones* ou bandes ſont quelquefois de niveau, d'autres fois ſaillantes, & d'autres fois gravées en creux. (*D. J.*)

ZONE, (*Antiq. Rom.*) en latin *zona*, car c'eſt ainſi qu'on nommoit la ceinture des Romains. Comme la chemiſe ou tunique qu'ils avoient ſous la toge étoit fort ample, ils ſe ſervoient d'une *zone* ou ceinture pour l'arrêter & pour la retenir quand il étoit néceſſaire. Ces ceintures étoient différentes ſelon le ſexe, le temps & les âges; mais l'on ne pouvoit être vêtu décemment ſans *zone*, & c'étoit une marque de diſſolution & de débauche de n'en point avoir, ou de la porter trop lâche; delà l'expreſſion latine *diſcinctus*, un efféminé; & c'eſt pour cette raiſon que Perſe dit, *non pudet ad morem diſcincti vivere natæ.*

Les hommes affectoient de la porter fort haut, & les dames la plaçoient immédiatement ſous le ſein, & elle ſervoit à le ſoutenir, car elles n'uſoient point de corps ni de corſets. Cette *zone* ou ceinture des femmes ſe nommoit *caſtata.*

Sur la fin de la république, elles joi-

gnirent à cette ceinture un ornement qui y étoit attaché, & qui marquoit la ſéparation de la gorge; il étoit ordinairement enrichi d'or, de perles ou de pierreries, & fait de maniere qu'il formoit une eſpece de petit plaſtron.

Il y eut un temps chez les Romains, que les hommes attachoient à leur *zone* une bourſe dans laquelle ils mettoient leur argent. Aulugelle, *l. XV, c. xij*, rapporte le diſcours que Cornelius Gracchus fit au peuple Romain, auquel il rendit compte de la conduite qu'il avoit tenue dans ſon gouvernement, & en finiſſant, il lui dit: » enfin, meſſieurs, j'emportai » de Rome ma bourſe pleine d'argent, & » je la rapporte vuide: » *Itaque, Quirites, quùm Romam profectus ſum*, zonas *quas plenas argenti extuli, eas ex provinciâ inanes retuli.* A quoi il ajoute ces paroles remarquables, *alii vini amphoras quas plenas tulerunt, argento plenas domum reportaverunt.* Cette coutume n'a pas été abolie, & ſubſiſtera toujours dans les pays où l'argent eſt plus précieux que la vertu. *(D. J.)*

ZONE, ſ. f. *(Hydr.)* en fait de fontaines, ſe dit d'un eſpace vuide d'environ une ligne ou deux de large, percée circulairement ſur la platine d'un ajutage à l'épargne. Ce peut être encore une bande tracée ſur la platine d'une gerbe, pour y percer d'eſpace en eſpace des fentes ou portions de couronne ou des parallélogrammes d'une ligne ou de deux de large. *(K)*

ZONE, *(Jardinage.)* ſe dit d'une ligne épaiſſe dentelée, placée horizontalement ſur l'extrêmité des feuilles des arbres.

ZONNAR, ſ. m. *(terme de relation.)* le *zonar* eſt une ceinture de cuir noir, aſſez large, que les Chrétiens & les Juifs portent dans le Levant, & particuliérement en Aſie. Motavakkel, dixieme kalife de la maiſon des Abaſſides, eſt le premier qui ait obligé les Chrétiens & les Juifs à porter cette ceinture pour les diſtinguer des Mahométans. L'ordonnance qu'il en fit fut publiée l'an 235 de l'Hégire, & depuis ce temps-là, les Chrétiens d'Aſie, & principalement ceux de Syrie & de Méſopotamie, preſque tous ou Neſtoriens ou Jacobites, portent ordinairement cette ceinture. D'Herbelot, *biblioth. orient. (D. J.)*

ZONZEN, *(Géogr. mod.)* ville de Perſe dans la province de Mazanderan. *Long. 85, 15; lat. 35, 59. (D. J.)*

ZOOGRAPHIE, ſ. f. *(Phyſ. générale.)* c'eſt un terme moderne compoſé de ζῶον, *animal*, & de γράφω, *je décris*; ainſi la *zoographie* eſt la deſcription des propriétés, & de la nature des animaux; mais leurs propriétés ſont preſque nulles, & leur nature nous eſt inconnue. *(D. J.)*

ZOOLATRIE, ſ. f. *(Hiſt. anc.)* culte que les païens rendoient aux animaux. Ce nom eſt compoſé de ζῶον, *animal*, & λατρία, *culte divin*, adoration des animaux. On ſait juſqu'où les anciens Egyptiens ont porté cette ſuperſtition, qui eſt encore fort commune dans les Indes; elle eſt fondée ſur la créance de la métempſycoſe, ou tranſmigration des ames dans d'autres corps, ainſi les Egyptiens diſoient que l'ame d'Oſiris avoit paſſé dans le corps d'un taureau, & les Indiens modernes s'abſtiennent de tuer pluſieurs animaux dont le corps, à ce qu'ils prétendent, pourroit bien être habité par l'ame de quelqu'un de leurs ancêtres.

ZOOLITES, ſ. f. *(Hiſt. nat. Lithol.)* nom générique que les naturaliſtes donnent aux ſubſtances du regne animal qui ont été pétrifiées, qui ſe trouvent enſevelies dans le ſein de la terre, ou qui ont laiſſé leurs empreintes dans des pierres, qui étant molles d'abord, ſe ſont endurcies par la ſuite des temps. Ainſi les coquilles foſſiles, les gloſſopetres, les animaux cruſtacées qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, ſont des *zoolites*. *Voyez* PÉTRIFICATION, OSSEMENS FOSSILES, FOSSILES.

ZOOLOGIE, ſ. f. *(Phyſiq. génér.)* c'eſt la ſcience qui traite de tous les animaux de la nature; mais comme ils ſont très-diverſifiés, on a diviſé cette ſcience en différentes parties ſéparées, qui peuvent ſe réduire à ſix; ſavoir, 1°. les quadrupedes couverts de poil; 2°. les oiſeaux; 3°. les animaux amphibies, comme ſerpents, lézards, grenouilles, tortues, &c. 4°. les poiſſons; 5°. les inſectes; 6°. les zoophytes.

L'hiſtoire des quadrupedes ſe nomme

Tetrapodologie, celle des oiſeaux *Ornithologie*, celle des animaux amphibies, *Amphibiologie*; celle des poiſſons, *Ichthyologie*; celle des inſectes, *Entomologie*; enfin, celle des zoophytes, *Zoophytologie*. Tous les auteurs anciens & modernes ſur ces différens ſujets, doivent être connus des curieux, & nous avons eu ſoin de les indiquer dans l'occaſion, comme aux *mots* ICHTHYOLOGIE, ORNITHOLOGIE, *&c.* (*D. J.*)

ZOONS *ou* ZONS, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne, ſur la gauche du Rhin, à 3 lieues de Cologne, & 2 de Nuys.

ZOOPHORE, ſ. m. (*terme d'Architect.*) c'eſt la même choſe que la friſe d'un bâtiment, ainſi nommée en grec, parce qu'on la chargeoit autrefois de figures d'animaux pour lui ſervir d'ornement. Ce mot vient de ζῶον, *animal*, & φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

ZOOPHORIQUE, COLONNE, (*Archit.*) eſpece de colonne ſtatuaire, qui porte la figure de quelque animal, comme les deux colonnes du port de Veniſe, ſur l'une deſquelles eſt le lion de S. Marc qui forme les armes de la république: il y en a auſſi une à Sienne qui porte une louve allaitant Remus & Romulus. (*D. J.*)

ZOOPHYTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *plantanimalia*, animaux dont la nature ſemble avoir autant de rapport à celle des végétaux, qu'à celle des animaux. Tels ſont les holoturies, les thories, la plume de mer, l'albergame de mer, *&c.* avant ce dernier temps, on regardoit les *zoophytes* comme des plantes, & cela n'étoit vrai qu'à l'égard du borametz, qui n'eſt en effet qu'une plante. *Voyez* AGNUS SCYTICUS. On ſait auſſi certainement que les plantes marines ſont des productions du regne animal. *Voyez* PLANTES MARINES. (*)

ZOOTOMIE, ſ. f. (*Anat.*) anatomie des animaux, ou, ſi vous l'aimez mieux, anatomie comparée; elle eſt quelquefois curieuſe, & en même temps d'une utilité fort médiocre. (*D. J.*)

ZOOT[illegible]A, [illegible] fioit chez [illegible] tenoit les [illegible] fices.

ZOPISSA, ſ. m. (*Médec. anc.*) c'eſt ainſi, dit Dioſcoride, *l. I, c. xcxviij*, que quelques-uns appellent de la poix & de la réſine détachée des vaiſſeaux; on attribue à ce mélange une qualité diſcuſſive & réſolutive, parce que cette poix & cette réſine ont été macérées & pénétrées pendant long-temps par l'eau de la mer; d'autres entendent par ζοπίσσα, la réſine du pin: ce mot peut ſignifier ces deux choſes. (*D. J.*)

ZOQUES, (*Géogr. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Chiapa, ſur les confins de celui de Tabaſco. Ses bourgades ſont riches en cochenille & en ſoie, dont les habitants, qui prennent le nom de la province, font des tapis qu'ils vendent aux Eſpagnols. La terre y produit une grande quantité de maïs; les rivieres abondent en poiſſon. (*D. J.*)

ZORAMBUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Caramanie. Ptolomée, *l. VI, ch. viij*, marque l'embouchure de ce fleuve entre le port Cophanta & la ville Badara: le manuſcrit de la bibliotheque palatine porte *Zoramba* pour *Zormabus*. (*D. J.*)

ZOROASTRE *ou* ZERDUST. (*Hiſt. anc.*) Il y a peu d'hommes dont on ait eu des opinions plus ſingulieres que de Zoroaſtre ou Zerduſt; on en a fait alternativement un Prophete, un Philoſophe, un Impoſteur. On a fondé ces différentes idées ſur ce qu'on rapporte de lui. On n'a pas aſſez examiné les motifs de ceux qui ont donné l'hiſtoire de ſa vie. Ses Sectateurs étoient des enthouſiaſtes, & conſéquemment ils ont débité mille fables ſur ſon compte. Les autres, attachés à une religion différente, ſe ſont laiſſé emporter par leur zele, & n'ont pas cru qu'un homme qui ne penſoit point

(*) Parmi les *Zoophytes* on diſtingue le champignon de mer, ainſi nommé à cauſe de ſa figure. Sa ſubſtance eſt tranſparente & gélatineuſe. Une ouverture oblongue lui tient probablement de bouche, qui eſt entourée de rayons ou filamens jaunes. De la partie inférieure deſcend un pié raccourci, d'où partent huit tuyaux ou racines qui lui ſervent ſans doute à s'attacher aux rochers & aux plantes de mer.

fourbe. Il vivoit dans la plus grande frugalité, vêtu d'habillemens groſſiers, fuyant le tumulte, paroiſſant rarement à la cour du roi, & ne le flattant jamais lorſqu'il y étoit appellé. Les mages ne l'auroient point ſecondé; ils connoiſſoient la vertu, ils la reſpectoient; ſans cela, ſe ſeroient-ils ſoumis aux loix que leur impoſa Zerduſt? il corrigea le culte, & ne toucha aux mœurs que pour en rendre la pureté durable.

On comptoit trois degrés hiérarchiques dans l'ordre des mages. Le premier étoit compoſé des prêtres ordinaires, ſoumis à des inſpecteurs, qui formoient le ſecond, & qui ſe trouvoient eux-mêmes ſubordonnés à l'archi-mage, qui étoit le chef de la religion. Parmi les préceptes que leur avoit donné Zerduſt, on remarquoit ceux-ci.

Ils ne devoient rien deſirer de ce qui appartenoit à autrui: envier ce que l'on n'a point, c'eſt paroître mécontent de l'ordre établi par la providence; miniſtres d'un Dieu de vérité, ils ne pouvoient ouvrir leur bouche au menſonge; ſatisfait de ſon emploi, chaque mage étoit obligé d'y fixer tous ſes ſoins, ſans s'occuper du temporel; ſe contenter du néceſſaire & n'avoir point de ſuperflu; l'étude du livre de la loi lui étoit eſſentiellement preſcrite, afin qu'il fût en état d'inſtruire les autres; la pureté lui étoit recommandée; le pardon des injures n'étoit pas le moindre de ſes devoirs; le Dieu, dont il étoit le miniſtre, n'étoit-il pas offenſé journellement, & ne verſoit-il pas ſans ceſſe ſes bienfaits ſur les hommes?

L'archi-mage étoit ſoumis lui-même à ces préceptes; on n'y reconnoît pas le ton d'un fourbe; Zerduſt vouloit rendre les mages plus reſpectables; pour y parvenir, il leur faiſoit un devoir de toutes les vertus.

Selon l'uſage de l'Orient, il habilla quelques-uns de ſes dogmes en parabole; il établit ainſi cette doctrine conſolante & néceſſaire à la foibleſſe humaine, qu'il n'eſt jamais trop tard de ſe repentir & d'obtenir grace. » Un homme étoit arrêté dans la » géhenne; ſon corps y étoit plongé tout » entier; ſon pié droit ſeul étoit dehors. » Pendant qu'il vivoit, il étoit ſouverain; » jamais il ne s'étoit ſervide puiſſance pour » faire une bonne action; uniquement » occupé de ſes plaiſirs, du fond de ſon » palais où il ſe livroit aux voluptés, il » gouvernoit ſes peuples avec un ſceptre » de fer; un jour qu'il étoit à la chaſſe, » il vit une brebis priſe par le pié dans un » hallier; la faim la preſſoit; elle ne pouvoit atteindre à l'herbe qui étoit devant » elle; touché de compaſſion, pour la » premiere fois, il deſcendit de ſon » cheval & la dégagea. C'eſt en récompenſe de cette action que ſon pié n'eſt » pas dans la géhenne. Hommes, ajoute, » alors Zerduſt, travaillez à faire le plus » de bien qu'il vous ſera poſſible, l'œil » de l'être éternel eſt ouvert ſur vous; il » voit tout, & il n'eſt rien dont il ne » tienne compte. »

Le livre qui contient cette doctrine & ces préceptes, s'appelle *Zund* ou *Zunda-Veſta*, qui ſignifie *allume feu*. Il eſt écrit dans les anciens caracteres Perſans; le docteur Thomas Hyde avoit offert de le publier avec la traduction latine à côté; mais cette entrepriſe exigeoit des frais immenſes; il demanda vainement des ſecours; perſonne ne l'aida, & cette idée expira avec lui.

Prideaux fait de grands éloges de ce livre; ſon témoignage ne peut pas être ſuſpect, puiſqu'il eſt un de ceux qui qualifient Zerduſt d'impoſteur. Il dit que tout ce qu'il contient eſt conforme à la vertu la plus pure & la plus auſtere, à l'exception de l'article de l'inceſte, qui y eſt regardé comme une choſe indifférente.

Quelques ſavans ſont fâchés de cette reſtriction; ils ſe plaignent de ce que Prideaux n'a pas cité en preuve le *Zunda-Veſta*, ou le *Sadder*, qui en eſt l'abrégé mis dans le langage Perſan ordinaire. Ils ne ſe rendent point à l'autorité de Diogene Laërce, Strabon, Philon juif, Tertullien, Clément Alexandrin, &c. qui ſont les garans de Prideaux; les hiſtoriens font voir à la vérité pluſieurs inceſtes parmi les rois de Perſe, mais on penſe que ces monarques ont pu être inceſtueux ſans que Zerduſt les ait autoriſés.

Je ne m'arrêterai pas davantage ſur ce philoſophe; en parlant de la religion des Perſes dans le chapitre précédent, j'ai

donné une idée ſuffiſante de ce qu'elle étoit avant & après lui. Les écrivains orientaux ont eu ſoin d'accumuler les miracles ſur tous les momens de ſa vie. Il ſeroit inutile de les répéter ; ſes actions ſont moins intéreſſantes que ſa morale ; du moins la connoiſſons nous telle qu'elle eſt & ſans alliage ; il mourut à Balch où il s'étoit retiré. Argiaſp, roi de Touran, voiſin & ennemi des Perſes, ardent perſécuteur des ſectateurs de Zerduſt, vint prendre cette ville à la tête d'une armée, détruiſit les autels, & ſe ſervit du ſang des Mages pour éteindre le feu ſacré ; celui de Zoroaſtre, fut, dit-on, répandu dans cette occaſion.

J'ai dit plus haut que ce fut ce philoſophe qui fit bâtir des Pyrées ; les Perſes croyoient que le feu du ciel étoit deſcendu ſur le premier qu'il avoit fait conſtruire à Xis dans la Médie. Les mages l'entretenoient ; ils y jetoient en ſecret des matieres combuſtibles, & diſoient au peuple qu'il ſe conſervoit ſans ſecours. Ce charlatanifme étoit ſans doute condamnable ; mais on ſait que dans les religions les plus ſaintes, on en a quelquefois employé de pareils ; ces petites adreſſes ne nuiſoient pas à l'eſſentiel, à la ſageſſe du culte ; j'obſerverai encore que c'étoit le plus pur. Les Perſes n'avoient pas reçu la religion des Hébreux ; leurs hommages s'adreſſoient au même Dieu, avec des cérémonies différentes ; ils étoient peut-être dignes de lui ; on ne voit point qu'il exigeât que les autres peuples reçuſſent la loi qu'il avoit donnée aux Iſraélites ; il n'en eſt queſtion nulle part. Il leur ordonna de fuir l'idolâtrie & les idolâtres, d'exterminer ces derniers avec leurs Dieux ; mais il ne leur dit point de les inſtruire ; & il ne paroit pas que les juifs l'aient tenté.

ZOROLUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de Thrace, qui ſe perd dans le Bithyas, ſans aller juſqu'à la Propontide : c'eſt le Chiourtie d'aujourd'hui. (*D. J.*)

ZOSTER, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Attique. Strabon, *l. IX, pag. 398*, le place ſur la côte du golfe Saronique, & dit que c'eſt un long promontoire entre la bourgade d'Œzone ou d'Œxone, & un autre promontoire voiſin de *Thoreæ* : c'eſt à peu-près tout ce que nous ſavons de la ſituation du promontoire *Zoſter*, dont Etienne le géographe fait un iſthme.

Cette ſituation s'accorde avec celle que Pauſanias, *liv. I, ch. xxxj*, ſemble donner au *Zoſter*, & dont il fait un lieu ſitué ſur le bord de la mer, entre Alim & Proſpalte : Minerve, Apollon, Diane, & Latone, ajoute-t-il, y ſont particuliérement honorés & y ont des autels : on ne croit pas que Latone y ait fait ſes couches ; mais on dit que ſentant ſon terme approcher, elle y délia ſa ceinture : c'eſt delà que ce lieu avoit pris ſon nom, & qu'on donna à Latone le nom de *Soſteria*, de même qu'à Minerve, à Diane, & à Apollon. (*D. J.*)

ZOTALE, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Aſie, ſelon Ortelius qui cite ce paſſage de Pline, *liv. VI, ch. xvj. Nam interfluente Margo, qui cognominatur in Zotale* : mais le pere Hardouin entend par *Zotale*, un territoire, une campagne, ou un canton dans lequel le Margus ſe partageoit en divers ruiſſeaux pour arroſer le pays. (*D. J.*)

ZOUCET. *Voyez* CASTAGNEUX.

ZOUR, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Balad-Corcſſam. *Long.* ſuivant les géographes perſiens, au rapport de Tavernier, *70, 20 ; lat. 35, 32.* (*D. J.*)

ZOZATAQUAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt une plante qui eſt déſignée ſous différens noms dans différentes parties de la nouvelle Eſpagne ; on la nomme *acuitze-huaxira* dans le Méchoacam ; *chipahuaxtz* ou *zozataquam* dans le Mexique & dans d'autres provinces. Elle a la feuille de l'oſeille ; ſa racine eſt ronde, d'un jaune d'or à l'extérieur, & blanche à l'intérieur. Elle produit de petites fleurs rougeâtres qui forment un bouquet arrondi. On regarde le ſuc de cette plante comme très-rafraîchiſſant, il adoucit l'ardeur de la fievre, & il paſſe en même temps pour un antidote & un vulnéraire excellent ; il ſoulage les douleurs des reins, modere l'acrimonie de l'urine, & ſi l'on en croit les voyageurs, il guérit preſque tous les maux.

ZOZONISIOS, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Litholog.*) Pline parle d'une pierre de ce

nom ; mais il ne nous apprend rien, ſinon qu'elle ſe trouvoit dans le lit du fleuve Indus, & que les mages s'en ſervoient.

ZUB

ZUBENEL, CHEMALI, *(Aſtronom.)* nom de l'étoile de la quatrieme grandeur, près de la claire de la ſeconde grandeur, au bas de la patte boréale du ſcorpion. On trouve ſa longitude & ſa latitude pour 1700, dans le *Prodromus aſtronomiæ* d'Hévélius. *(D. J.)*

ZUBENEL, *genubi*, *(Aſtronom.)* nom de l'étoile de la troiſieme grandeur, qui eſt ſur la patte auſtrale du ſcorpion. Hévélius en a déterminé la longitude & la latitude pour l'année 1700, dans ſon *Prodromus aſtronomiæ*. *(D. J.)*

ZUCALA, *(Géogr. mod.)* iſthme qui joint la péninſule de Crimée avec la petite Tartarie : cet iſthme, que les anciens nommoient *iſthmus Tauricus*, eſt entre le lac de Seſcan & le golfe de Nigropoli, partie de la mer Noire : ſa largeur n'eſt que d'une demi-lieue, & il eſt défendu par la ville de Précop qu'on y a bâtie. *(D. J.)*

ZUCHIS, *(Géogr. anc.)* ville de la Libye, ou plutôt de l'Afrique propre, ſelon Strabon, qui *l. XVII, pag. 835*, place cette ville ſur le bord d'un lac de même nom, & dit qu'elle eſt célebre pour ſes teintures en pourpre & pour ſes ſalaiſons. *(D. J.)*

ZUERA *ou* CUERA, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Eſpagne, dans l'Aragon, ſur le Gallego, à quatre lieues de Saragoſſe.

ZUENZICA, *(Géogr. mod.)* habitation ou déſert d'Afrique, dans le Zahara. Il eſt ſi ſec, qu'on y fait quelques journées de chemin ſans trouver une goutte d'eau. C'eſt cependant le paſſage des marchands de Tremecen qui vont au royaume de Tombut & à celui d'Yca. Il eſt peuplé ſur les frontieres par des Arabes redoutés de leurs voiſins. On tire des rochers de Tégara, qui ſont dans ce déſert, quantité de ſels foſſiles, que les caravanes de Maroc & de Tombut viennent prendre.

ZUG, *(Géogr. mod.)* prononcez *Zoug*; canton de Suiſſe, le ſeptieme en rang. Il eſt borné au nord & au levant par celui de Zurich ; au midi, par celui de Schwitz ; & au couchant, par celui de Luzerne. C'eſt le pays des anciens *Tugeni*. Il n'a qu'environ quatre lieues de long, & autant de large ; mais il eſt dédommagé de ſa petiteſſe par la bonté de ſon terroir. Les montagnes fourniſſent des pâturages ; la plaine eſt fertile en blé, en vin, & en châtaignes. Il y a dans ce canton pluſieurs villages & deux bourgs, outre la capitale qui porte le même nom. Ses habitans ſont catholiques, & reconnoiſſent la juriſdiction ſpirituelle de l'évêque de Conſtance. Ils ſont alliés aux cantons de Luzerne, d'Ury, de Schwitz & d'Underwald ; & quand ils s'aſſemblent, on les appelle ordinairement dans le pays, *la ligue de cinq cantons*. *(D. J.)*

ZUG, *(Géog. mod.)* prononcez *Zoug*; en latin moderne *Tugium*; ville de Suiſſe, capitale du canton de même nom, dans une belle campagne, ſur le bord oriental du lac de ſon nom, au pié d'une colline. C'eſt une jolie ville, dont les rues ſont grandes, larges, & les maiſons bien bâties. On y voit quatre édifices religieux, entre leſquels eſt l'égliſe collégiale de S. Oſwald. Le chef du canton, appellé *amman*, & dont la charge dure deux ans, réſide toujours à *Zug* avec la régence. Il eſt pris tour-à-tour dans les cinq communautés qui compoſent le canton. *Long. 26, 12 ; latit. 46, 10. (D. J.)*

ZUGAR, *(Géogr. anc.)* ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV, c. iij* ; la compte parmi les villes qui ſe trouvoient entre les fleuves Bagradas & Triton. *(D. J.)*

ZUJA, *(Géogr. mod.)* riviere d'Eſpagne, dans l'Eſtramadoure. Elle tire ſa ſource de la Sierra-Morena, & ſe jette dans la Guadiana, un peu au deſſus de Medelin. *(D. J.)*

ZUICKAU, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne, dans le margraviat de Miſnie, au cercle de Voigtland, ſur la Mulde. Elle eſt bien bâtie, & a, dans les montagnes de ſon voiſinage, des mines d'argent, autrefois abondantes, & maintenant épuiſées. *Long. 30, 28 ; latit. 50, 22.*

Langius

Langius (Rodolphe), gentilhomme de Weſtphalie & prévôt de l'égliſe cathédrale de Munſter, naquit à *Zuickau*, & mourut en 1519, à quatre-vingt & un ans. Il ſe diſtingua par ſa ſcience & par ſon zele pour la renaiſſance des lettres en Allemagne, & il en fut en effet le principal reſtaurateur. Il porta ſon oncle doyen de Munſter à y fonder une école, dont la direction fut donnée à des gens habiles, & Langius leur ouvrit ſa belle bibliotheque.

Les lettres ayant commencé à fleurir à *Zuickau*, Haguenbot, né dans cette ville, traduiſit du grec en latin les œuvres d'Hippocrate, Ætius, Æginete, & une bonne partie de Galien. Il employa plus de vingt ans à ce travail, & mourut en 1558, âgé de cinquante-huit ans. Le précepteur d'Haguenbot, ayant cru que ce nom qui ſignifie en allemand le *fruit de l'églantier*, déſignoit le *fruit du cornouiller*, en latin *cornum*, le nomma *Cornarius*, & c'eſt ſous ce nom qu'il eſt connu par ſes ouvrages.

Il y a quelques autres gens de lettres nés à *Zuickau*, & dont les bibliographes allemands font mention; ſavoir, *Daumius* (Chriſtian), *Feller* (Joachim), *Haloander* (Gregoire), *Muncer* (Thomas), *Schmider* (Sigiſmond), *Stork* (Nicolas), *&c.* mais aucun d'eux n'a porté ſon nom au delà du cercle de Voigtland. *(D. J.)*

ZUINGLIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecte de ſacramentaires du ſeizieme ſiecle, ainſi nommés de Ulric ou Huldric Zuingle leur chef, ſuiſſe de nation.

Cet héréſiarque, après avoir pris le bonnet de docteur à Bâle en 1505, & s'être enſuite diſtingué par ſes talens pour la prédication, fut pourvu d'une cure dans le canton de Glaris, & enſuite de la principale cure de la ville de Zurich. C'eſt-là que peu de temps après que Luther eut commencé à ſemer ſes erreurs, Zuingle en répandit auſſi de ſemblables contre le purgatoire, les indulgences, l'interceſſion & l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres, le jeûne, *&c.* ſans toutefois rien changer au culte extérieur. Mais quelques années après, lorſqu'il crut avoir aſſez diſpoſé les eſprits, il eut, en préſence du ſénat de Zurich, une conférence avec les [illegible] fut ſuivie d'un édit, par une partie du culte & des cé[rémonies] l'égliſe. On détruiſit enſuite les [images] enfin on abolit la meſſe.

Quoique Zuingle convint en pluſieurs points avec Luther, ils étoient cependant oppoſés ſur quelques articles principaux. Par exemple, Luther donnoit tout à la grace dans l'affaire du ſalut; Zuingle au contraire, adoptant l'erreur des Pélagiens, accordoit tout au libre arbitre, agiſſant par les ſeules forces de la nature. Juſques-là qu'il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Seneque, Hercule même & Théſée, & les autres héros ou ſages de l'antiquité, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Quant à l'euchariſtie, Zuingle prétendoit que le pain & le vin n'y étoient que de ſimples ſignes ou des repréſentations nues du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, auquel on s'unit ſpirituellement par la foi, au lieu que Luther admettoit la préſence réelle, quoiqu'il ne convînt pas de la tranſſubſtantiation. Zuingle prétendoit que le ſens de figure dans ces paroles *hoc eſt corpus meum* lui avoit été révélé par un génie; & pour appuyer cette explication, il citoit quelques autres paſſages de l'Ecriture ou le verbe *eſt* équivaut à *ſignificat;* mais il ne faiſoit pas attention que la nature des choſes & les circonſtances n'ont nulle parité avec l'inſtitution de l'euchariſtie.

De tous les proteſtans, les *Zuingliens* ont été les plus tolérans, s'étant unis avec les Luthériens en Pologne, & avec les Calviniſtes à Geneve, quoiqu'ils différaſſent des uns & des autres dans des points capitaux, tels que ceux que nous venons de remarquer. Le Zuinglianiſme ſe gliſſa en Angleterre ſous le regne d'Edouard VI, où Pierre, martyr, qui étoit un pur *zuinglien*, fut appellé par le duc de Sommerſet, protecteur ou régent du royaume, pour travailler à la prétendue réformation; & il fit exclure du livre des communes prieres tout ce qui avoit rapport à la préſence réelle & à la tranſſubſtantiation, qu'on n'avoit pas encore abjurées du temps de Henri VIII. *Voyez* PRÉSENCE RÉELLE & TRANSSUBSTANTIATION.

ZULLICHAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Croſſen, à cinq lieues de la viſſe de Croſſen, & à une lieue au nord de l'Oder. (*D. J.*)

ZULPHA, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, au voiſinage d'Iſpahan, dont elle eſt regardée comme un des fauxbourgs, n'en étant ſéparée que par la riviere de Senderou. Elle peut paſſer pour une aſſez grande ville, ayant environ demi-lieue de long, & près de la moitié de large. Les maiſons y ſont mieux bâties qu'à Iſpahan. Ses habitans ſont une colonie d'Arméniens, que le grand Cha-Abas amena en Perſe. Ils ont pluſieurs égliſes ou chapelles, un archevêque, des évêques & quelques religieux francs. (*D. J.*)

ZULPICH *ou* ZULCH, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, enclavée dans le duché de Juliers, & dépendante de l'électorat de Cologne, ſur la riviere de Naſſel, à quatre lieues au midi de Juliers, & à égale diſtance au couchant de Bonn. On croit que c'eſt l'ancien *Tolbiacum*, connu par la bataille que Clovis y gagna l'an 496. *Long.* 24, 21; *latit.* 50, 30. (*D. J.*)

ZULUFDGILER, ſ. m. *terme de relation*, enfant de tribu chez les Turcs. Le ſerrail où on les tient eſt à un des coins de l'atmeydan; on choiſit les *zulufdgilers* entre les enfans les mieux faits, & les plus capables d'inſtruction. Le nom de *zuluf* veut dire *mouſtache*, parce qu'on laiſſe croître à ces enfans ſur le haut de leur tête deux longues mouſtaches, contre l'ordinaire des Turcs, qui ont ordinairement la tête raſée. *Du Loir.* (*D. J.*)

ZUMAIA, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt chétive bourgade d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa, près de l'Océan. (*D. J.*)

ZUMI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Strabon, *l. VII, pag.* 290, les compte parmi les peuples qui furent ſubjugués par Maraboduus. (*D. J.*)

ZURARA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province entre Duero & Minho, ſur la gauche de la riviere, à quatre lieues, de Porto, & vis-à-vis Villa-Condé. (*D. J.*)

ZURAWNO, (*Géogr. mod.*) bourgade de Pokucie, au confluent de la Scevitz & du Nieſter. Elle eſt fermée d'un ſeul rempart de terre, ſans autre défenſe; mais elle eſt célebre par la paix qui s'y fit entre Nuradin ſultan & Sobieski roi de Pologne en 1676. Ce dernier, prêt à périr avec toute ſon armée, employa tout ce que l'art de la guerre a de plus grand; & avec une contenance fiere, il obtint d'Ibrahim les conditions de paix les plus avantageuſes. Par ce traité de paix, la Pologne fut délivrée du tribut ignominieux que Mahomet IV lui avoit impoſé. (*D. J.*)

ZUREND, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Kerman. *Long.* ſuivant les Géographes perſans, 73, 40; *latit.* 35, 13. (*D. J.*)

ZURICH, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tigurum*, ville de Suiſſe, capitale du canton de ce nom, ſur le penchant de deux collines, à l'extrêmité ſeptentrionale du lac de *Zurich*, d'où ſort la riviere de Limmat. Cette riviere partage la ville en deux parties inégales, qui communiquent l'une à l'autre par deux grands ponts de bois.

La ville de *Zurich* n'eſt pas ancienne; mais elle eſt une des plus conſidérables de la Suiſſe, pour ſa beauté & pour ſa puiſſance; elle eſt fortifiée par de larges foſſés revêtus de pierres de taille, ſes rues ſont propres, ſes maiſons aſſez bien bâties, & ſon hôtel-de-ville d'une belle ſymmétrie. Son arſenal compoſé de pluſieurs grands bâtimens, eſt le mieux fourni de toute la Suiſſe.

Il y a dans cette ville une bonne académie & une vieille bibliotheque aſſez bien entretenue. Les greniers publics ſont toujours fournis de bons blés; les hôpitaux ſont bien rentés; mais en prenant ſoin de pourvoir ces maiſons de charité de bons revenus, on a pris pour principe d'y ſoulager les pauvres, conformément à leur condition, ſans chercher à les loger en princes.

On ſait que la ville de *Zurich* embraſſa la réformation en 1524, & que Zuingle y contribua beaucoup par ſes prédications. Depuis ce temps-là cette ville a cultivé les ſciences, & a produit quelques ſavans illuſtres que nous nommerons dans la ſuite de cet article.

Les Zurichois imiterent le canton de Lucerne, & ſe formerent eux-mêmes en canton l'an 1351. La ville étoit impériale, & n'avoit jamais fait partie de la domination de la maiſon d'Autriche. Albert & Othon d'Autriche ayant formé le projet d'aſſiéger cette ville, les bourgeois s'unirent aux quatre cantons; ils s'emparerent du pays qui forme aujourd'hui le canton de Glaris, & obligerent Albert d'Autriche à les reſpecter.

La forme du gouvernement de la ville de *Zurich* tient de l'ariſtocratie & de la démocratie. Ce gouvernement eſt formé d'un grand & d'un petit conſeil, qui compoſent enſemble le nombre de deux cents douze membres. Le grand en a cent ſoixante deux, & le petit quarante-huit: ce qui fait deux cents dix membres, auxquels il faut ajouter les deux chefs de l'état que l'on appelle *bourg-meſtres*. Chaque tribu bourgeoiſe fournit douze perſonnes pour le grand conſeil, & trois pour le petit.

La ville de *Zurich* eſt à dix-huit lieues au ſud-oueſt de Conſtance, à quinze au ſud-eſt de Bâle, & à vingt-trois au nord-eſt de Berne. *Long.* ſuivant Caſſini & Scheuchzer, *26, 51'. 30''. latit. 47, 22'.*

Je ne dois pas oublier les noms de quelques ſavans nés dans cette ville.

Bibliander (Théodore) y prit naiſſance au commencement du ſeizieme ſiecle, & mourut de la peſte qui attaqua *Zurich* en 1564. Il avoit mis auparavant la derniere main à l'édition de la bible qui parut à *Zurich* en 1543, & que le Rabin Léon de Juda avoit commencée. Bibliander a auſſi compoſé des commentaires latins ſur pluſieurs livres du vieux Teſtament. On eſtime ſa conſultation contre les Turcs, & ſon traité *de communi ratione linguarum.*

Geſner (Conrad), l'un des plus ſavans hommes du ſeizieme ſiecle, naquit en 1516, & mourut en 1565, à quarante-neuf ans. Ses principaux ouvrages ſont 1°. *hiſtoriæ animalium*, dont la meilleure édition eſt de Francfort, 1604, cinq volumes *in-fol.* 2°. *de chirurgiâ ſcriptores optimi, Tiguri*, 1555, *in-fol.* 3°. *epiſtolarum medicinalium lib. III. Tiguri*, 1577, *in-4°.* 4°. *lexicon græco-latinum:* 5°. *bibliotheca auctorum univerſalis, Tiguri*, 1545, *in-fol.* Ce dernier ouvrage [illegible] tionnaires hiſtoriq[illegible] mérite par conſéq[illegible] gence pour les dérauts & les [illegible]es qu'y trouve. Le pere Nicéron a donné l'ar[illegible] de cet illuſtre ſavant, conſultez le.

Gualter (Rodolphe), gendre de Zuingle, naquit en 1519; & mourut en 1586, âgé de ſoixante-ſept ans. Il a commenté la plupart des livres du vieux & du nouveau Teſtament, & a publié ſous le nom d'Eubulus Dynaterus, *annotationes in verrinas Ciceronis.* Il ſe délaſſoit auſſi quelquefois à faire des vers latins qui ont été imprimés.

Heidegger (Jean-Henri), né près de *Zurich* en 1633, mourut dans cette ville en 1698, après avoir publié pluſieurs ouvrages théologiques, qui lui acquirent de la réputation.

Hottinger (Jean-Henri), l'un des fameux écrivains du xvij ſiecle, & des plus verſés dans la littérature orientale, naquit à *Zurich* en 1620, & commença à s'ériger en auteur à l'âge de 24 ans, pour attaquer ſur une matiere très-épineuſe, le célebre P. Morin; il entreprit de réfuter les diſſertations de ce théologien ſur le pentateuque ſamaritain. Ce coup d'eſſai fut ſon chef-d'œuvre; il intitula ſon ouvrage, *exercitationes anti-morinianæ;* & tous les proteſtans en firent d'autant plus d'éloges, que la matiere ne pouvoit pas être plus favorable à leur façon de penſer, puiſqu'Hottinger ſe battoit pour le texte hébreu de la bible, dont le P. Morin énervoit l'autorité de tout ſon pouvoir. Il voyagea aux frais de la ville de *Zurich*, dans les pays étrangers, & apprit les langues orientales ſous Golius. De retour dans ſa patrie, il ne ceſſa de produire livre ſur livre, dont vous trouverez le catalogue dans ſa vie écrite par Heidegger. Les principaux ſont 1°. *hiſtoria orientalis;* 2°. *bibliothecarius quadripartitus;* 3°. *theſaurus philologicus ſacræ Scripturæ;* 4°. *hiſtoria eccleſiaſtica;* 5°. *promptuarium ſive bibliotheca orientalis;* 6°. *étymologicum orientale;* 7°. *diſſertationes miſcellaneæ*, &c. Il n'a pas toujours gardé dans ſes écrits la modération convenable, & il les a donnés avec trop de précipitation;

mais quoi qu'en diſe M. Arnauld, il eſt plus croyable dans ſes diſputes que ne l'étoit Allatius, parce qu'il réunit toutes les marques d'un homme de bonne foi. Allatius, grec de nation, & façonné en Italie, a plus de politeſſe & plus de tour; mais le zurichois a plus de candeur & de ſimplicité. Allatius dit de ſa tête tout ce qu'il lui plait: Hottinger allegue ſes témoins. Enfin *Zurich* le combla d'honneurs & de diſtinctions; elle ne voulut que le prêter à l'électeur palatin, pour ranimer les études de l'univerſité d'Heidelberg. Au bout de ſix ans elle le rappella, & lui confia des affaires importantes. L'académie de Leyde le demanda pour être profeſſeur en théologie, & l'obtint enfin par la faveur des états de Hollande, auxquels meſſieurs de *Zurich* crurent ne pouvoir refuſer cette marque de leur condeſcendance.

Comme il préparoit toutes choſes pour ſon voyage, il périt malheureuſement à 47 ans, le 5 juin 1667, ſur la riviere qui paſſe à *Zurich*. Il s'étoit mis dans un bateau avec ſa femme, trois de ſes enfans, ſon beau-frere, un de ſes bons amis, & ſa ſervante, pour terminer le bail d'une terre qu'il avoit à deux lieues de *Zurich*; le bateau ayant donné ſur un pieu, que la crue de la riviere empêchoit de voir, ſe renverſa. Hottinger, ſon beau-frere & ſon ami ſe tirerent du péril à la nage; mais ils rentrerent dans l'eau, quand ils apperçurent le danger où le reſte de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger périt; ſon ami & ſes trois enfans eurent la même deſtinée; ſa femme, ſon beau-frere & ſa ſervante furent les ſeuls ſauvés; il laiſſa quatre fils & deux filles qui ne ſe trouverent pas de ce triſte voyage.

Scheuchzer (les) ont tous honoré leur patrie par leurs ouvrages en médecine & en hiſtoire naturelle. Jean Jacques Scheuchzer mort en 1733, à 61 ans, a donné une phyſique ſacrée ou hiſtoire naturelle de la bible, imprimée à Amſterdam, en quatre volumes *in-fol.* Jean Scheuchzer ſon frere fut nommé premier médecin de *Zurich*, & mourut en 1738. Jean-Gaſpard Scheuchzer, fils de Jean-Jacques, eſt mort avant ſon pere en 1729, & s'étoit déja fait connoître par une traduction en anglois de la belle hiſtoire du Japon de Kempfer.

Schweitzer (Jean-Gaſpard), en latin *Suicerus*, habile philologue du xvij ſiecle, mourut en 1688 à 68 ans. On a de lui un ſavant lexicon, ou tréſor eccléſiaſtique des peres grecs, & d'autres ſavans ouvrages. La meilleure édition de ſon tréſor eccléſiaſtique eſt celle d'Amſterdam en 1728, en deux volumes *in-folio.*

Simler (Joſias), mort dans ſa patrie en 1576, à 45 ans, a donné quelques ouvrages d'hiſtoire & de théologie, outre un aſſez bon abrégé de la bibliotheque de Conrad Geſner.

Styckius (Jean-Guillaume), littérateur, né en 1542, mourut en 1607. Il s'eſt fait connoître par pluſieurs ouvrages, dont les principaux ſont 1°. *commentarius in Arriani periplum Ponti-Euxini & maris Erythræi*; 2°. *de ſacrificiis Judæorum & Ethnicorum*; 3°. *antiquitatum convivalium libri IV.* Dans le dernier ouvrage ſur les feſtins des anciens, l'auteur traite avec érudition la maniere dont les Hébreux, les Chaldéens, les Grecs, les Romains & pluſieurs autres nations faiſoient leur repas d'apparat, & les cérémonies qu'ils y obſervoient. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

ZURICH, *canton de*, (*Géogr. mod.*) canton de la Suiſſe, & le premier en rang. Il eſt borné au nord par le Rhin, qui le ſépare du canton de Schafhouſe; au midi par le canton de Schwitz, au levant par le Thourgaw & le comté de Toggenbourg, & au couchant par le canton de Zug.

Le territoire de ce canton fait partie du pays des anciens *Tigurini*, célebres dans l'hiſtoire romaine; car pluſieurs années avant que Jules-Céſar commandât dans les Gaules, les *Tigurini* avoient défait l'armée romaine, & tué le conſul Lucius Caſſius qui la commandoit, & ſon lieutenant Piſon qui avoit été conſul. Leur pays appellé anciennement *pagus Tigurinus*, s'étendoit juſqu'au lac de Conſtance; les anciens y marquent deux villes, l'une appellée *forum Tiberii*, & l'autre *Arbor felix*, qui eſt Arbon. Sous les rois francs, le *Pagus Tigurinus* s'appella *Durgau* ou *Turgau*, dans lequel pays de Turgau étoit Turig aujourd'hui *Zurich*, comme il paroît

par une charte de Louis le germanique. Cette même charte nous apprend que l'on avoit commencé à prononcer *Zurige* pour *Turige*, ſuivant la coutume teutonique, où l'on change le T en Z.

Quand les cantons de la Suiſſe formerent une alliance fédérative, ils céderent la préſéance au canton de *Zurich*, à cauſe de la puiſſance, de la grandeur & de la richeſſe de la ville de *Zurich*. Ce canton conſerve encore cet honneur d'avoir le titre de premier entre les égaux; il ne préſide pas ſeulement aux dietes, mais il a le ſoin de les convoquer, en écrivant des lettres circulaires aux cantons, pour les informer des raiſons au ſujet deſquelles on les aſſemble, & pour les prier d'envoyer leurs députés avec les inſtructions néceſſaires. La ville de *Zurich* eſt comme la chancellerie de la Suiſſe, & c'eſt par ce motif que toutes les lettres des ſouverains y ſont portées.

Le canton de *Zurich* eſt d'une étendue conſidérable, & c'eſt le plus grand de la Suiſſe après celui de Berne. On diſtingue les baillis qui le gouvernent, en trois claſſes: ceux de la premiere ſont appellés *adminiſtrateurs*; ils ont ſoin de recevoir les rentes, ſans exercer aucune juriſdiction, & ils ſont au nombre de dix: la ſeconde claſſe comprend les baillis qui demeurent dans la ville de *Zurich*, & qui ne ſont point obligés d'en ſortir: ce ſont ceux qu'on nomme *baillis intérieurs*, & on en compte dix-neuf; la troiſieme claſſe eſt celle des baillis qui réſident dans les villages & dans les châteaux du canton, pour y exercer leur emploi; & ceux-ci ſont au nombre de treize. On compte cinq bailliages hors de l'enceinte du canton, & ces bailliages ont chacun leurs loix & leurs coutumes, auxquelles les baillis ne peuvent rien changer dans l'adminiſtration de la juſtice. Il y a encore deux villes aſſez conſidérables, ſavoir Stein ſur le Rhin, & Wintherthour, qui ſont ſoumiſes à la ſouveraineté de *Zurich*, mais qui en même temps nomment leurs propres magiſtrats, & ſe gouvernent ſelon leurs loix.

Le terroir du canton de *Zurich* eſt un pays de montagnes & de plaines que les habitans ont ſoin de bien cultiver; il produit des [illegible] rivieres [illegible] principale[illegible] dans leur c[illegible] *Zurich* eſt la capitale du c[illegible]on. *Voyez ſon article.* (*D. J.*)

ZURICH, *lac de*, (*Géogr. mod.*) lac de Suiſſe, dans le canton de ce nom. Il a environ une lieue de largeur & neuf de longueur. Il eſt formé par la riviere de Lint, qui en ſort à *Zurich* ſous le nom de *Lindmatt*. Il abonde en diverſes eſpeces de poiſſons, & ſes deux bords ſont garnis de vignobles, de prairies, de jardins, de petites maiſons de plaiſance & de chaumieres. (*D. J.*)

ZURITA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, au voiſinage de Tolede, & au bord du Tage; cette place eſt une commanderie de l'ordre de Calatrava. (*D. J.*)

ZURMENTUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *liv. IV, c. iij*, qui la marque dans les terres, la compte au nombre des villes ſituées au midi d'Adrumete. (*D. J.*)

ZURNAPA, ſ. m. (*Zoologie.*) nom arabe d'un animal fort ſingulier dans ſon eſpece, & qui paroît n'appartenir à aucun genre d'animaux connus; il eſt appellé par les Latins *camelopardalis*, & *giraffa* par les Orientaux. *Voyez* GIRAFFE.

On ne ſait point ſi cet animal rumine ou non; mais comme il a le pié fourchu, des cornes au front, qu'il manque de dents de devant à la mâchoire ſupérieure, & qu'il ſe nourrit de végétaux, il eſt plus que probable qu'il faut le ranger dans la claſſe des animaux ruminans.

C'eſt un bel animal, doux comme une brebis, & qui paroît né pour n'être pas ſauvage. Sa tête eſt faite comme celle du cerf; il a deux cornes obtuſes, velues & de la longueur de ſix doigts; la femelle les a ſeulement plus courtes que le mâle; ſes oreilles ſont larges & ſemblables à celles des bœufs, ainſi que ſa langue; ſon cou eſt à-peu-près de ſept piés de long, droit & menu; ſa taille depuis la tête juſqu'à la queue, eſt d'environ dix-huit piés; ſa criniere eſt fort petite; ſes jambes ſont longues & minces, & celles de derriere

guliere, qu'il s'en fit conſécutivement plus de trente éditions, auxquelles ſuccéda celle de Nicolas Lloyd, donnée à Londres en 1670 *in-fol.* Enſuite Hofmann mit au jour ſon *Lexicon univerſale, Baſileæ*, 1677, en deux vol. & en 1683 en trois volum. *in-fol.* En France parut le *Dictionnaire hiſtorique* de Louis Morery, dont la premiere édition eſt de Lyon 1673, en un volume *in*-4°. La vingtieme édition, faite avec beaucoup de négligence, ainſi que toutes les autres, a été publiée en Hollande en 1740, en 8 vol. *in-fol.* Le plus court ſeroit de refondre l'ouvrage en entier, le réduire à moitié, & en élaguer tous les articles de géographie & de généalogie. *(D. J.)*

ZYD

ZYDRITES, en latin *Zydritæ*, *(Géog. anc.)* Arrien, dans ſon périple du Pont-Euxin, *page 11*, fait mention d'un peuple de ce nom, & dit que ce peuple, qui étoit voiſin des Machelones, des Hénioques & des Laziens, obéiſſoit à un roi nommé *Pharaſmanus*. Il y en a qui veulent que ces *Zydrites* d'Arrien ſoient les Siliſſes de Procope, les Zeuliens & les Cercites de Strabon; & le P. Hardouin croit que ce ſont les *Ampreutæ* de Pline. *(D. J.)*

ZYGACTES, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Thrace, près de la ville de Philippes, ſelon Appien, *Bel. civ. lib. IV*, qui dit que ce fut au paſſage de ce fleuve que le chariot de Pluton ſe rompit lorſqu'il emmenoit Proſerpine, & que c'eſt en mémoire de cet accident que les Grecs avoient donné le nom de *Zygactes* au fleuve. L'édition de Tollius lit dans la traduction latine *Zygaſtes*, au lieu de *Zygactes*. *(D. J.)*

ZYGÆNA, ſ. m. *(Ichthyol.)* ζύγαινα, grand poiſſon cétacée du genre des *ſquali*, ſelon le ſyſtême d'Artedy.

C'eſt un poiſſon extrêmement ſingulier & remarquable, en ce qu'il differe de tous les poiſſons du monde par la figure de ſa tête, car elle n'eſt pas placée comme dans tous les autres poiſſons longitudinalement avec le reſte du corps; mais elle eſt placée tranſverſalement comme la tête d'un maillet ou d'un marteau ſur ſon manche. Cette tête ainſi poſée forme un demi-cercle au front, & ce demi-cercle eſt ſi tranchant dans les bords, que quand ce poiſſon nage avec violence, il peut couper les autres poiſſons qu'il rencontre ſur ſon paſſage. Ses yeux ſont très-gros & placés à chaque bout de la tête, en ſorte qu'ils peuvent mieux voir en bas, en haut, & de côté.

Dans la partie ſupérieure de ſon front, près des yeux, il y a de chaque côté un grand trou oblong qui lui ſert, ſoit pour entendre ſoit pour ſentir, ou peut-être pour ces deux choſes. Sa gueule eſt très-grande, placée ſous la tête & garnie de trois rangs de dents, larges, fortes, pointues, & tranchantes dans les bords. Sa langue eſt auſſi grande que celle de l'homme; ſon dos eſt noir, ſon ventre blanc. Sa queue eſt compoſée de deux nageoires inégales; il a un cou au bout duquel eſt un conduit qui porte la nourriture dans ſon eſtomac. Son corps eſt très-long & arrondi; il n'eſt point couvert d'écailles, mais d'une peau fort épaiſſe.

On le prend dans la Méditerranée, & quelquefois en différens endroits de l'Océan; il eſt par-tout également horrible à voir; il a la chair dure, de mauvais goût & de mauvaiſe odeur; auſſi les matelots qui le rencontrent prétendent qu'il leur porte malheur. Les phyſiciens en jugent autrement, & le regardent avec admiration: Rondelet appelle ce poiſſon le *marteau*, & cette dénomination lui convient en effet. *(D. J.)*

ZYGÆNA, *(Geog. anc.)* iſle du golfe arabique. Ptolomée, *liv. VI*, *c. 7*, la marque dans la partie ſeptentrionale de ce golfe, environ à la hauteur de la ville de Bérénice. *(D. J.)*

ZYGI, *(Géogr. anc.)* peuples d'Aſie. Strabon, *l. II*, *p. 129*, & *l. II*, *p. 492*, & Etienne le géographe, les comptent parmi les peuples qui habitoient le boſphore cimmérien pris dans un ſens étendu; & le premier les place entre les *Athæi* & les *Heniochi*. Les *Zygi* étoient des peuples féroces adonnés à la piraterie, & qui

qui habitoient un pays d'accès difficile. (*D. J.*)

ZYGIANA, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Asie mineure, dans la Bithynie, selon Ptolomée, *l. V*, *c. I.* (*D. J.*)

ZYGIE, (*Musique instrumentale des anciens.*) flûte propre aux noces, comme on le voit dans Apulée (*Métam. l. IV*); le mot *zygia* est un adjectif grec qui signifie *nuptial*. La *zygie* étoit probablement une flûte double; car Pollux (*Onomast. l. IV*, *c. 10*) dit: « il y avoit aussi un air de » flûte pour les noces; on l'exécutoit sur » deux flûtes, dont l'une étoit plus grande » que l'autre. » (*F. D. C.*)

ZYGIES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Libye extérieure. Ptolomée, *l. IV*, *ch. v*, les place vers la côte de la mer Méditerranée, au couchant du nome maréotide. (*D. J.*)

ZYGOMA, s. m. (*Anatomie.*) c'est l'os de la tête communément appellé *os jugal*. *Voyez* Os. Ce mot vient de ζυγοω, *jungo*. Ainsi *zygoma*, à proprement parler, est la jointure de deux os.

Le *zygoma* n'est point un seul os, mais l'union & l'assemblage de deux apophyses ou éminences d'os, l'une de l'os temporal, l'autre de l'os de la pommette. *Voyez Planches de l'Anatomie*, *& leur explication*. Ces deux éminences ou apophyses sont jointes par une suture appellée *zygomatique*. *Voyez* ZYGOMATIQUE.

ZYGOMATIQUE, s. m. (*Anatomie.*) se dit de l'arcade qui s'observe entre l'angle externe de l'orbite & le trou auditif externe, & qu'on appelle aussi *zygoma*. *Voyez* ORBITE AUDITIF & ZYGOMA.

On donne aussi ce nom aux deux apophyses qui la forment, dont l'une, qui est produite par l'os temporal, a sa base vers le trou auditif, & se portant horizontalement, vient s'engrener avec une autre bien plus courte produite par l'os de la pommette. *Voyez* TEMPORAL, POMMETTE, *&c.*

Le grand *zygomatique* est un muscle situé obliquement sur les joues entre la commissure des levres & l'os de la pommette; il vient de l'apophyse *zygomatique*, & en passant obliquement il va s'inférer à l'angle des levres.

Le petit *zygomatique* vient de la partie moyenne de l'os de la pommette, & va en s'unissant avec quelques fibres de l'orbiculaire des paupieres, se terminer à la levre supérieure, environ au dessus des dents canines.

ZYGOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Colchide; Strabon, *l. XII*, *p. 548*, qui en parle, semble la placer près de Trapezunte; & Etienne le géographe croit qu'elle appartenoit au peuple *Zygi*. (*D. J.*)

ZYGOSTATE, s. m. (*Littér.*) ζυγοστατης, magistrat qui chez les Grecs étoit établi pour veiller aux poids d'usage dans le commerce, & empêcher qu'on ne se servît ni de faux poids ni de fausses balances. Ce mot vient de ζυγος, *balance*; & le droit qu'on payoit pour la pesée des marchandises, se nommoit en conséquence ζυγοστασιον. (*D. J.*)

ZYGRIS, (*Géogr. anc.*) ville du nome de Libye sur la côte. Ptolomée, *l. IV*, *c. v*, ne lui donne que le titre de *villa*. Elle est appellée *Zygræna* dans le concile de Chalcédoine. Le nom moderne est *Solonet*, selon Castald. (*D. J.*)

ZYMOLOGIE, s. f. (*Chymie.*) c'est-à-dire, discours, science, traité sur la fermentation; c'est un terme moderne, ainsi que la belle doctrine de cette partie curieuse de la Chymie exposée dans plusieurs articles de ce Dictionnaire. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, MIXTION, PUTRÉFACTION, *&c.* (*D. J.*)

ZYMOSIMETRE, s. m. (*Physique générale.*) c'est un instrument proposé par Swammerdam, dans son traité latin de la respiration, pour mesurer le degré de la fermentation que cause le mélange des matieres qui en sont susceptibles, & connoître quelle est la chaleur que ces matieres acquierent en fermentant, comme aussi le degré de chaleur des animaux. Boerhaave a profité de cette belle idée de Swammerdam, en engageant Fahrenheit à faire des thermometres de mercure, qui mesurent tous les degrés de froid & de chaud, depuis vingt degrés au dessous de la glace, jusqu'à la chaleur des huiles bouillantes. (*D. J.*)

ZYRAS, *(Géogr. anc.)* fleuve de Thrace. Pline, *liv. IV, chap. xj*, dit que ce fleuve mouilloit la ville de Dionyſiopolis. Le pere Hardouin, au lieu de *Zyras*, écrit *Ziras*. *(D. J.)*

ZZU

ZZUÉNÉ *ou* ZZEUENE, *(Géog. anc.)* ville ſituée ſur la rive orientale du Nil, dans la Haute-Egypte, au voiſinage de l'Ethiopie. *Voyez* SYÉNÉ.

C'eſt ici le dernier mot géographique de cet Ouvrage, & en même temps ſans doute celui qui fera la clôture de l'Encyclopédie.

« Pour étendre l'empire des Sciences » & des Arts, dit Bacon, il ſeroit à » ſouhaiter qu'il y eût une correſpondance » entre d'habiles gens de chaque claſſe; » & leur aſſemblage jetteroit un jour » lumineux ſur le globe des Sciences & » des Arts. O l'admirable conſpiration! » Un temps viendra, que des philoſo- » phes animés d'un ſi beau projet, oſe- » ront prendre cet eſſor! Alors il s'éle- » vera de la baſſe région des ſophiſtes » & des jaloux, un eſſaim nébuleux, » qui voyant ces aigles planer dans les » airs & ne pouvant ni ſuivre ni arrêter » leur vol rapide, s'efforcera par de » vains croaſſemens, de décrier leur en- » trepriſe & leur triomphe. *(Le chevalier* DE JAUCOURT.*)*

FIN DU XXXVI ET DERNIER VOLUME DE DISCOURS.

ADDITIONS.

CHA

CHALAZA *ou* CHALASA, *(Médec.)* ſignifie proprement un grain de grêle; figurément, orgelet, qui eſt une maladie des yeux, ou plutôt des paupieres. Les naturaliſtes donnent auſſi ce nom à une eſpece de plexus fibreux & réticulaire, par lequel le blanc & le jaune de l'œuf ſont unis enſemble.

DRE

DRESCHE *ou* DRÉCHE, *(terme de Braſſeurs.)* Les Braſſeurs donnent ce nom aux grains qu'ils ont fait germer juſqu'à un certain point, & dont ils ont arrêté enſuite le mouvement de germination, ſoit en les faiſant ſécher, ſoit en leur donnant un degré de torréfaction pour pouvoir les conſerver plus long-temps. Par ordonnance du 4 novembre 1701, rapportée dans le traité de police de M. Lamare, liv. 4, tit. 7, pag. 576, il eſt permis aux Braſſeurs de vendre aux particuliers qui nourriſſent des vaches laitieres, le marc de l'orge moulu, & aux particuliers d'en nourrir leurs vaches, pourvu que ce marc d'orge ou *dreſche* ne ſoit point aigri.

FON

FONDEUR. Celui qui fond & qui jette les métaux dans les moules de différentes formes, ſuivant les uſages qu'on en veut faire. Les différentes productions de cet art ont donné diverſes dénominations à ceux qui le pratiquoient, comme celles de *Fondeur en bronze* à ceux qui fondent les ſtatues, les canons & les cloches; de *Fondeur en caracteres d'imprimerie*; de *Fondeur en cuivre* ou petits ouvrages, comme chandeliers, boucles, &c. de *Fondeur de petit plomb*. Les manœuvres de tous ces ouvriers étant totalement différentes, nous ferons un article ſéparé pour chaque métier.

FON

FONDEUR EN BRONZE. Le bronze eſt la matiere que l'on a toujours employée par préférence pour jeter en fonte les ouvrages qui ont beaucoup de maſſe, & qui doivent joindre la beauté à la ſolidité. Nous parlerons ſucceſſivement de la fonte des ſtatues, de celle des canons, & de celle des cloches.

Fonte des ſtatues.

Ces grands bas-reliefs en bronze, & ces magnifiques ſtatues équeſtres ou en pié, qui ſont l'ornement des grandes villes, ne ſont dans leur origine qu'un mélange informe de très-menus grains de cuivre, d'érain, & de zinc, auxquels on ajoute quelquefois d'autres matieres métalliques.

Comme l'étain eſt moins ſujet à l'action des ſels, de l'humidité & de l'air, il eſt auſſi bien moins ſujet à la rouille; de la vient que le bronze ſe couvre moins de verd de gris que le cuivre pur.

L'art de fondre des ſtatues n'a point été inconnu des anciens, mais il ne nous reſte que de petits ouvrages en ce genre; il paroît qu'ils ont ignoré l'art de jeter en fonte de grands morceaux. En effet, s'il y a eu un coloſſe de Rhodes, une ſtatue coloſſale de Néron, ces pieces énormes pour la grandeur n'étoient que de platinerie de cuivre ſans être fondues.

Les ſtatues de Marc-Aurele à Rome, de Côme de Médicis à Florence, de Henri IV à Paris, ont été fondues à pluſieurs repriſes. Ce n'eſt que vers le milieu du dernier ſiecle que cet art a été perfectionné. Avant ce temps, les fonderies françoiſes étoient ſi peu de choſe, qu'on faiſoit fondre les ſtatues hors du royaume, ou qu'on faiſoit venir à Paris des étrangers pour les y fondre. Dès que M. *de Louvois* fut pourvu en 1684 de la ſurintendance des bâtimens, il établit les fonderies de l'arſenal, en donna l'inſpection à MM. *Ketler*, de Zurich, commiſſaires ordinaires des fontes de France: ce ſont eux qui ont préſidé à ces excellens ouvrages qui embelliſſent en partie le ſéjour de Verſailles.

La ſtatue équeſtre de Louis XIV, placée dans la place de Vendôme à Paris, peut être regardée comme le chef-d'œuvre de la fonderie, lorſqu'on fait attention que ce grouppe coloſſal, qui contient un poids de plus de ſoixante mille livres de bronze, eſt d'un ſeul jet. Nous venons de voir paroître un chef-d'œuvre ſemblable dans le monument élevé à la gloire de notre roi régnant, dont la ſculpture eſt de l'illuſtre *Bouchardon*, & dont les opérations de la fonte ont été conduites par *Jean-Balthazar Ketler*, Suiſſe de nation, homme très-expérimenté dans les grandes fonderies.

La fonte des ſtatues dépend de ſix ou ſept préparatifs principaux, qui ſont la foſſe, le noyau, la cire, la chape ou le moule extérieur, le fourneau d'en bas pour fondre & faire écouler les cires, & le fourneau ſupérieur pour fondre & verſer le métal dans le vuide que la cire a abandonné.

La *foſſe* eſt un trou creuſé dans un lieu ſec, & qu'on tient de quelques piés plus profond que la ſtatue ne ſera haute. Ce trou eſt quarré, rond ou ovale, ſelon les ſaillies ou avances de certaines parties que doit avoir la figure. On revêt l'intérieur de cette foſſe d'un grand mur de parement. On s'y prend d'une autre ſorte quand la ſtatue eſt extraordinairement grande, ou qu'on eſt bien-aiſe de voir les effets de la figure qui ſera faite en cire en la regardant de différens points d'éloignement, ou qu'on craint l'inſinuation des eaux qui pénetrent la terre, & qui peuvent gagner l'ouvrage en montant après les grandes pluies. On travaille alors en toute liberté ſur le raiz-de-chauſſée, & on éleve après coup une forte enceinte de murailles capables de réſiſter à la pouſſée du métal en feu, & des terres qu'on y entaſſera juſqu'au comble.

Soit que l'on doive travailler ſur le raiz-de-chauſſée, ſoit qu'on le doive faire ſur le fond d'une foſſe, on commence par conſtruire ſur le ſol un corps de maçonnerie en briques, en grès & argille, ſous lequel on pratique un fourneau, ſi l'ouvrage eſt modique; ou des galeries, c'eſt-à-dire, des eſpaces ſéparés par des murs de briques ou de grès, & ſuffiſans pour recevoir le bois & le charbon qu'on y doit faire brûler de côté & d'autre, pour porter par-tout la chaleur néceſſaire, ſi l'ouvrage eſt fort grand. Ce corps de baſe eſt lié par une forte grille de fer qui en fait un tout inébranlable. On prend ſoin, ſur-tout, par la connoiſſance qu'on a des juſtes meſures de la piece qui doit y être coulée, de faire porter les maîtreſſes barres de cette grille ſur les plus forts maſſifs de maçonnerie pour recevoir les groſſes pieces de fer qui y ſeront poſées debout, & qui ſoutiendront le noyau, le moule, & enſuite toute la figure en bronze, en ſorte que rien ne fléchiſſe. On poſe ſur la grille, dont les pieces ſont à trois pouces de diſtance les unes des autres, une aire de briques & de terre bien corroyée, pour y élever le noyau. Il eſt inutile

de parler de l'attelier qui ſe conſtruit ſur le tout pour travailler à couvert, & qui eſt tout en bois, à l'exception du côté voiſin du fourneau où la maçonnerie eſt plus ſûre que le bois.

Le *noyau* eſt un maſſif informe auquel on donne groſſiérement l'attitude & les contours que doit avoir la figure. La matiere du noyau eſt de deux ſortes : ou bien c'eſt un mélange d'argille, de fiente de cheval & de bourre, ce qui forme un corps parfaitement maniable : ou bien c'eſt un mélange de plâtre & de briques pulvériſées. Cette maſſe eſt intérieurement traverſée de haut en bas, & d'un côté à l'autre, par des barres de fer qui la tiennent dans une aſſiette fixe, & qui aſſurent un ſupport inébranlable à tout ce qu'on appliquera pardeſſus. L'aſſemblage de ces fers ſe nomme l'*armature*.

L'uſage du *noyau* n'eſt pas ſeulement de ſoutenir la cire & la chape dont nous parlerons, mais d'épargner le métal, & de diminuer le poids de la ſtatue en y ménageant intérieurement un grand vuide.

Sur ce *noyau*, le ſculpteur applique une grande couche de cire à laquelle il donne au moins deux ou trois lignes d'épaiſſeur pour les figures de cabinet, & davantage pour des figures de plus grand volume. Le ſculpteur donne enſuite à cette cire la forme que doit avoir la piece qu'il veut jeter en fonte. La chape qui, par la molleſſe de ſes premieres couches, prendra l'empreinte de ces cires, la conſervera lorſque le feu aura procuré la fuſion de la cire, & l'aura fait couler entiérement.

Il y a, ſur-tout pour les grands ouvrages, une autre façon pour faire le noyau & la cire ; c'eſt d'avoir une figure bien finie, & où il n'y ait plus à retoucher, pour ſervir de modele. On la peut faire avec de la terre de potier qui ſe manie aiſément, ou plutôt avec du plâtre, ſi les préparatifs de la fonte doivent durer long-temps. Sur ce modele bien exécuté, on applique par parties différentes pieces auſſi de plâtre qui en prennent exactement tous les traits, & qui s'en peuvent détacher ſans déſordre par le moyen de l'huile d'olive & du ſuif dont on enduit la partie qu'on imite. Ces pieces ou quartiers de plâtre, réguliérement coupés & retirés de deſſus le modele, ſe nomment des *creux* : on rapproche exactement ces creux tous enſemble ſur le modele, en les rangeant par aſſiſes juſqu'en haut : on les numérote pour en tranſporter au beſoin tout l'aſſemblage ſur le noyau. On les remplit de cire après les avoir frotés d'huile, & on donne à la cire une épaiſſeur proportionnée au volume que doit avoir la piece qui ſera jetée en fonte ; cette épaiſſeur doit être fortifiée ſelon le beſoin des parties.

Il s'agit enſuite d'aſſembler ces cires autour du bâti de fer qu'on appelle l'*armature*, & qui reſſemble à une carcaſſe poſée ſur l'aire. Après s'être aſſuré d'un plan qui exprime au juſte tous les points auxquels correſpondoient perpendiculairement les extrémités extérieures des *creux* aſſemblés ſur le modele, on commence, en ſuivant les reperes & les lignes de ce plan, par rapprocher ou aſſembler les *creux* d'en bas garnis de leurs cires, ſans manquer à la précaution de bien remplir de cire les moindres interſtices des différens morceaux. Quand ils ſont unis comme une premiere enceinte, on en remplit tout l'intérieur avec du plâtre liquide & de la brique ; c'eſt, comme on le voit, élever conjointement le *noyau* & la cire. Sur cette premiere ceinture de *creux* accompagnés de leur cire, on en éleve une ſeconde ; on en garnit ſemblablement tout le vuide intérieur avec le plâtre liquide & la brique qu'on fait couler par-tout au travers des barres de l'armature.

Le *noyau* s'acheve ainſi à meſure qu'on éleve les aſſiſes & juſqu'à ce qu'on couvre le tout par les derniers *creux* avec leur fourniture de cire. Quand on eſt parvenu par l'application & par le deſſéchement de pluſieurs couches à avoir une *croûte* de ſix pouces qui forme le contour du noyau, on peut l'appuyer ſur une voûte de briques, terre & plâtre, qu'on y conſtruit intérieurement. Un paſſage pratiqué dans cette voûte permet d'y deſcendre, de ſécher tout très-lentement ; puis on remplit peu-à-peu le deſſous ou l'intérieur de l'armature & de la voûte de façon à

achever toute la maſſe du noyau, & à s'aſſurer que la *croûte* dont le deſſous des cires eſt garni, ſera par-tout appuyée ſur le ferme, ſans craindre nulle part ni déplacement, ni fléchiſſure. L'avantage de cette pratique eſt non ſeulement de pouvoir examiner l'effet des cires en dégageant toute la figure de ſes creux, en ſorte qu'on la voie en cire à découvert comme le modele, mais auſſi de pouvoir déplacer & replacer ſi l'on veut, ou réparer à l'aiſe, tous ces quartiers de cire numérotés. C'eſt au fondeur à diverſifier ſes précautions en prévoyant les beſoins & les effets.

Quand les cires ſont réparées chacune à part, en les confrontant avec la partie correſpondante du modele, on les remonte ſur le noyau pour y attacher pluſieurs baguettes creuſes, ou tuyaux de cire, dont les uns s'élevent de toutes les parties de la figure, & dont on a grand ſoin de bien couvrir toutes les extrémités; les autres s'en vont vers le bas & de côté. Ceux-ci ſe nomment *égouts*, & donneront l'écoulement aux cires quand il faudra les fondre & les retirer. Les autres ſe nomment les *jets* & les *évents*. Les *jets* ſont les plus larges, & ſont au nombre de deux ou trois au haut de la figure, puis ſe diſtribuent par bas en de moindres branches, pour porter le métal fondu dans toutes les parties du moule dont nous n'avons encore rien dit. Les *évents* ne ſont deſtinés qu'à ſervir de paſſage pour laiſſer une libre ſortie à l'air vers le bout, pendant que le métal enfilera toutes les routes qui le conduiſent en en bas.

On doit remarquer, avant de commencer le moule où doit couler le métal, que l'ouvrier qui travaille les cires ſait exactement combien il en a apprêté en maſſe, & combien il en eſt entré tant dans les *creux* que dans les *égouts*, *jets* & *évents*, afin que, pour autant de livres de cire employée, le fondeur faſſe entrer au moins autant de fois dix livres de métal dans ſa fonte.

Mais comment conſervera-t-on les traits imprimés ſur la cire, ſur-tout depuis qu'elle eſt hériſſée de tous ces tuyaux qui s'en élancent comme les pointes d'un porc-épic? C'eſt à quoi l'on parvient par le *moule* dont on couvre le corps de la figure & les tuyaux. Ce *moule* eſt tout d'une piece; il ſe fabrique lentement à différentes repriſes, & par des couches d'abord auſſi fines qu'un ſimple vernis, puis peu-à-peu plus maſſives, juſqu'à former enfin un moule ſolide qui, comme on voit, doit contenir en creux tous les traits qui ſont en relief ſur la figure de cire.

On commence pour cet effet par faire une *potée* ou compoſition de terre fine & de vieux creuſets, bien pulvériſée ſur le marbre, & bien tamiſée; quelques-uns y ajoutent de la fiente de cheval & de l'urine qu'ils macerent & laiſſent pourrir avec les terres; & enſuite ils broient & tamiſent le tout à pluſieurs repriſes. La compoſition étant délayée avec de l'eau & des blancs d'œufs, on y trempe un pinceau, & on étend un premier enduit très-léger ſur toute la figure de cire, & ſur tous les tuyaux de cire qui y ſont attachés. La premiere couche étant bien ſeche, on réitere avec la même matiere & avec le même inſtrument. On recommence ainſi à étendre dix, douze, & même vingt couches, en ne faiſant aucun nouvel enduit ſans avoir fait ſuffiſamment ſécher le précédent. On a été extrêmement attentif à donner beaucoup de fineſſe aux premieres couches du moule qui touchent immédiatement les cires, parce qu'elles ſaiſiſſent plus fidellement les traits de la figure, & ſe liaiſonnent mieux dans le recuit qu'on doit faire du noyau & du moule. Ce moule fait avec la *potée*, ſe nomme la *chape* quand on lui a donné le degré de ſolidité néceſſaire.

Si l'ouvrage eſt de médiocre grandeur, on ſe contente d'un fourneau placé ſous la grille qui porte tout l'ouvrage. Un feu modéré d'un ou de deux jours ſuffira pour faire écouler toutes les cires qu'on reçoit dans des vaiſſeaux placés aux extrêmités des égouts qui ſortent du moule vers le bas. Après avoir retiré les cires, on emplit la foſſe de tuileaux ou de briquaillons juſqu'au deſſus du moule: on pouſſe le feu qui pénetre l'aire, le noyau & le moule:

la fumée s'échappe au travers des briquaillons qui concentrent la chaleur juſqu'à faire peu-à-peu rougir le noyau & le moule. Quand la grandeur de l'ouvrage a demandé des galeries plutôt qu'un fourneau pour diſtribuer le feu de toutes parts, on éleve dans la foſſe, à un pié de diſtance, autour du moule, un mur de briques auſſi haut que le moule, & qui ſe nomme *mur de recuit*; on y laiſſe diverſes ouvertures qui ſe ferment quand on veut avec une plaque de tôle. Entre le *mur de recuit* & le mur dont les parois de la foſſe ſont revêtues, ou qu'on peut avoir bâti ſur le raiz-de-chauſſée, il ſe trouve un paſſage libre par-tout pour mettre, quand on veut, le feu ſous les galeries par les ouvertures du *mur de recuit*. Tout le reſte de l'intérieur de ce mur eſt comblé de briquaillons pour arrêter & fortifier la chaleur. Le premier feu fait écouler les cires; celles d'en bas reſſentent les premieres impreſſions, & ſont les premieres à partir pour gagner le vaiſſeau qui les attend hors du *mur de recuit*: celles d'au deſſus tombent ſucceſſivement & enfilent la même route: la chaleur les cherche & les déloge tour-à-tour. S'il s'agit d'une figure équeſtre, le cheval, l'homme, les habits de cire, tout eſt détruit; il ne reſte qu'une place vuide entre la maſſe informe du noyau, & le moule extérieur, qui, comme nous l'avons vu, a ſauvé & retenu l'empreinte de la figure & des jets. La cire qui peut s'imbiber dans le moule & dans le noyau, s'évapore par le recuit. On retire les cires, on bouche parfaitement les égouts; le feu pouſſé & entretenu pluſieurs jours fait enfin rougir le moule & le noyau.

A côté de la foſſe, & deux ou trois piés plus haut que le ſommet du moule, eſt placé le fourneau ſupérieur où ſe doit faire la fonte du métal.

Ce fourneau eſt compoſé d'un âtre & d'une calotte accompagnée avec cela de ſa chauſſe, d'un cendrier & d'un écheno. L'*âtre* avec ſes bords eſt revêtu d'une terre fine & battue, pour ne laiſſer aucune iſſue au métal.

La *calotte* eſt une voûte de briques fort ſurbaiſſée, pour mieux réverbérer & faire tomber la flamme ſur les maſſes de bronze.

La *chauſſe* eſt une place quarrée bâtie en briques ou tuiles, & profondément enfoncée en terre à côté du fourneau ou du four dont nous venons de parler. Elle eſt partagée par une forte grille en deux places, dont l'inférieure ſe nomme le *cendrier*, & eſt deſtinée à recevoir les cendres qui tombent de la grille.

L'*écheno* eſt un baſſin de terre fine, & parfaitement liée; il eſt en forme de quarré long, ayant communication avec le canal du fourneau, devant lequel il eſt placé. L'âtre & le canal doivent être un peu plus élevés que ce baſſin, & avoir une pente capable d'y amener le métal fondu. L'*écheno* qui eſt percé dans ſon fond d'autant de trous qu'il y a de maîtres jets, eſt poſé ſur le haut du moule, de ſorte que ces trous qui ſont en forme de larges godets s'uniſſent par leur ouverture inférieure avec l'orifice de chaque jet. Les tuyaux des évents viennent ſe terminer à l'air autour des bords de l'*écheno*. Les godets du fond de l'*écheno* ſe ferment avec des *quenouillettes*, qui ſont de longs manches terminés par un mamelon de fer propre à remplir exactement la rondeur intérieure du godet où le métal ſera reçu.

Une chaîne, ſuſpendue au deſſus du canal, ſoutient dans une ſorte d'équilibre le *perrier* qui doit déboucher ce canal. C'eſt une longue barre de fer ou une ſorte perche emmanchée d'une maſſe de fer. Si de cette barre ébranlée & préſentant ſa maſſe au canal, on enfonce le tampon dans le fourneau, le métal coulera.

Lorſqu'on commence à voir ſortir des fumées fort blanches, qui ſont la marque d'un métal parfaitement fondu, deux vigoureux ouvriers, poſtés devant l'*écheno*, prennent en main le manche du perrier: deux autres ſe mettent après les cordes de la baſcule des *quenouillettes*: tous leurs yeux ſont fixés ſur le maître fondeur.

Celui-ci hauſſe la canne; à l'inſtant le *perrier* eſt aligné vers l'ouverture du fourneau, & d'un ou de deux coups, le tampon eſt jeté bien avant au fond de l'âtre; le métal part, inonde l'*écheno*, & ſe préſente aux godets qu'il trouve

encore fermés ; en même temps la baſcule monte & enleve les *quenouillettes*. Le ruiſſeau de bronze ſe précipite rapidement par les jets dans tout l'intérieur du moule. Déja la matiere eſt près de s'épuiſer dans le fourneau, & le fondeur, toujours inquiet ſur les accidens qui peuvent arriver ſous terre à ſon métal, le voit enfin regorger dans l'*écheno* avec une ſatisfaction inexprimable : il ſe retire, & tout eſt fait de ſa part.

Ces préparatifs, après le ſervice fourni, ſont emportés. On retire le ſaumon qui reſte dans l'*écheno* : on ôte les terres, on briſe le fourneau & la *chape* ou le moule de *potée*. La ſtatue déterrée eſt miſe en pié à force de machines & de précautions pour ne caſſer aucune des parties légeres ou ſaillantes. Le ſculpteur s'en empare, il fait ſcier les tuyaux dont elle eſt hériſſée ; il arme ſes ouvriers de poinçons, de martelines, de limes, de grattoirs, de gratte-boſſe, de ciſeaux, de ciſelets, de rifloirs, d'échopes & de burins. Tout ſe décraſſe, toutes les croûtes, les bourſouflures, les inégalités ſont applanies. Il place auprès des travailleurs le modele qu'il a conſervé, au moins en petit, & qui les regle tous. Il ſe réſerve la recherche des traits qu'il a le plus à cœur, dans la crainte qu'ils ne s'alterent ou ne lui échappent ſous une main moins précautionnée que la ſienne.

Après que toutes ces opérations ſont finies & qu'on a découvert le bronze autant qu'on l'a pu, on le broſſe pendant trois ou quatre fois avec de l'eau forte pour le bien nettoyer ; on l'écure avec de la lie de vin chaude ; & on bouche enſuite les trous qu'il peut y avoir en y coulant des *gouttes* du même métal. On appelle *gouttes* ce que l'on fond après coup ſur un ouvrage, quoiqu'une ſeule de ces gouttes rempliſſe quelquefois les plus grands creuſets. Lorſqu'on veut les couler, on taille la piece en queue d'aronde, en la fouillant juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur du bronze ; on y applique enſuite de la terre modélée ſuivant le contour que la piece doit avoir ; on y fait un moule au deſſus ſur lequel on forme un évent & un petit godet pour ſervir de jet afin d'y faire couler le métal. Cette piece moulée étant ôtée, on la fait cuire comme un moule de *potée* : & après avoir ôté la terre du trou où l'on doit couler le métal, on applique la piece recuite qu'on attache à l'ouvrage avec des cordes. Après avoir bien fait chauffer le tout, on y coule le métal qui ne fait plus qu'un corps avec le bronze. C'eſt ainſi qu'on répare dans les grands ouvrages les fentes que laiſſe quelquefois le métal en ſe figeant dans le moule.

Lorſque les places qu'on doit boucher ſe trouvent en deſſous, comme ſous le ventre d'un cheval, & qu'il ſeroit très-difficile d'y jeter du métal, on lime une piece de la même étoffe que le reſte de l'ouvrage, & de la meſure juſte de la place, que l'on enfonce à force, après avoir entaillé cette place en queue d'aronde de la moitié de l'épaiſſeur du bronze, de ſorte que la piece ne peut plus ſortir. Ces pieces miſes de cette maniere, quoique de même étoffe que le reſte, deviennent beaucoup plus dures, parce que les coups de marteau avec leſquels on les enfonce, ſerrent les pores du métal.

C'eſt par un procédé à-peu-près ſemblable que le ſieur *Varin*, très-habile fondeur, répara la ſtatue équeſtre que la ville de Bordeaux a fait faire à l'honneur de Louis XV. Un accident qu'on ne pouvoit pas prévoir, ayant fait que le bronze ne remplit que la moitié de l'ouvrage, le ſieur *Varin*, ſe confiant en ſon habileté, imagina de réparer le moule dans l'endroit par où la matiere s'étoit tranſvaſée ; & quoiqu'on regardât la choſe comme impoſſible, il oſa l'entreprendre & fut aſſez heureux pour fondre après coup la partie ſupérieure de cette ſtatue équeſtre, &, au moyen des entailles qu'il avoit faites en queue d'aronde dans la partie inférieure, de joindre les deux parties ſi intimement, qu'elles ne ſont qu'un même tout, & qu'elles paroiſſent aux yeux même les plus clairvoyans avoir été fondues d'un ſeul jet.

L'ouvrage étant bien réparé & décraſſé, on l'enduit d'un vernis qui donne le même œil au corps entier, ainſi qu'aux pieces de fonte ou de ſoudure poſtérieurement appliquées.

L'expérience que l'on fit du fourneau de

de la ſtatue équeſtre de la place de Vendôme, prouve que le métal en fuſion peut couler à cinquante piés en l'air ſans ſe figer : c'eſt ce que *Landouillet* n'ignoroit pas. Quand on propoſa de faire dans le chœur de Notre-Dame de Paris un autel en baldaquin de *bronze* de cinquante piés de haut, pour acquitter le vœu de Louis XIII, cet habile fondeur, commiſſaire de la fonderie de Rochefort, s'offrit de le fondre d'un ſeul jet, & dans le chœur même de Notre-Dame, dans la place où le modele étoit fait, établiſſant ſes fourneaux dans l'égliſe, en ſorte qu'il n'y eût aucun embarras de tranſport. Ce projet étoit beau & poſſible, mais au deſſus des lumieres de ce temps.

Fonte des canons.

La fonderie des canons eſt pour l'art militaire un des objets les plus importans. Son invention ne monte pas plus haut, ſelon quelques-uns, qu'en l'année 1338, ou, ſelon quelques autres, à 1500. Quoi qu'il en ſoit de cette époque, il eſt certain que nos fonderies françoiſes ne ſe ſont diſtinguées en ce genre que depuis le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Celles de Douay, Pignerol & Beſançon, ne ſe ſont pas moins acquis de réputation pour les armemens de terre, que celles de Breſt, de Toulon & du Port-Louis, pour les armemens de mer.

Voici quelles ſont les principales parties d'un canon. La *culaſſe* n'eſt autre choſe que l'épaiſſeur du métal dont eſt compoſé le canon depuis le fond de ſa partie concave juſqu'au bouton, lequel termine le canon du côté oppoſé à la bouche. Les *tourillons* ſont deux eſpeces de bras qui ſervent à ſoutenir la piece. L'*ame* eſt toute la partie intérieure ou concave du canon. Au fond de l'ame eſt la *chambre*, c'eſt-à-dire, la partie qu'occupe la poudre dont on charge la piece. Dans les pieces de 24 & de 16, on pratique au fond de l'ame une eſpece de petite chambre cylindrique qui peut contenir environ deux onces de poudre. La *lumiere* eſt une ouverture qu'on fait dans l'épaiſſeur du métal proche de la culaſſe, & par laquelle on met le feu à la poudre qui eſt dans le canon.

On n'eſt pas encore d'accord ſur la quantité proportionnelle des métaux qui doivent entrer dans la compoſition deſtinée à la fonte des canons. Les étrangers mettent cent livres de cuivre de roſette, dix ou même quinze livres d'étain, & vingt livres de laiton ; l'étain eſt propre à empêcher les chambres ou vuides. On fait auſſi des canons de fer qui n'ont pas la même ſolidité que ceux de fonte ; mais comme ils coûtent beaucoup moins, on s'en ſert ſur les vaiſſeaux.

Lorſqu'on veut fondre les canons, c'eſt avec de la terre graſſe détrempée avec de la poudre de brique, qu'on commence à former le modele du canon ; on applique enſuite une autre couche de terre graſſe détrempée, bien battue avec de la fiente de cheval & de la bourre, pour garnir le modele. En appliquant toutes ces couches de terre, on entretient toujours ſous le modele qui eſt ſoutenu ſur des treteaux, un feu de bois ou de tourbe, pour faire ſécher la terre plus promptement. Lorſque la derniere terre appliquée eſt encore toute molle, on approche du moule qui eſt brut, ce que l'on appelle l'*échantillon* : c'eſt une planche de douze piés ou environ, dans laquelle ſont entaillées toutes les différentes moulures du canon. Cette planche étant aſſujettie bien ſolidement, on tourne après cela, avec force, le moule du canon contre l'échantillon, par le moyen de petits moulinets. Le moule de terre graſſe frottant ainſi contre les moulures de l'échantillon, en prend l'impreſſion, en ſorte qu'il reſſemble entiérement à une piece de canon finie dans toutes ſes parties.

Lorſque le moule du canon eſt formé avec ſes moulures, on lui poſe les anſes, les deviſes, les armes, le baſſinet, le nom, les ornemens : ce qui ſe fait avec de la cire & de la térébenthine mêlées enſemble, & qui ont été fondues dans des creux faits de plâtre très-fin, où chacun de ces ornemens a été moulé.

Après avoir ôté le feu de deſſous le moule, on le frotte par-tout avec du ſuif, afin que la chape qui doit être travaillée pardeſſus ne s'y attache pas.

Cette chape ſe commence d'abord par une couche ou chemiſée de *potée*, qui eſt

une terre graſſe très-fine paſſée au tamis & mêlée de fiente de cheval & de bourre. On laiſſe ſécher cette premiere couche, on en applique pluſieurs autres; & lorſque la chape a pris une épaiſſeur de quatre pouces, on tire les clous qui arrêtoient les anſes, on en bouche les entrées avec de la terre, puis on environne ce moule, ainſi bien couvert de terre, avec de bons bandages de fer paſſés en long & en large, & bien arrêtés; pardeſſus ce fer on met encore de la groſſe terre.

Quand le tout eſt bien ſec, on vuide le moule pardedans, après quoi on le porte dans la foſſe qui eſt devant le fourneau & où le canon doit être fondu. Comme on a ôté tout l'intérieur du moule, il ne reſte plus que la chape qui, dans ſon intérieur, a conſervé l'impreſſion de tous les ornemens faits ſur le moule; & à la place du moule intérieur qu'on vient de détruire, ont met une longue piece de fer qu'on nomme le *noyau*. On la place juſte dans le milieu de la *chape*, afin que le métal ſe répande également de côté & d'autre. Ce noyau eſt recouvert d'une pâte de cendre bien recuite au feu : on ne lui donne que la groſſeur néceſſaire pour qu'il reſte entre lui & la chape un eſpace qui doit être rempli par le métal qui fait l'épaiſſeur de la piece. Tout le reſte ſe paſſe comme dans la fonte des ſtatues dont nous avons parlé plus haut.

Les moules & les fontes des mortiers & des pierriers ſe font de la même maniere que pour le canon. Lorſque les moules ſont retirés de la foſſe, on les caſſe à coups de marteau pour découvrir la piece qu'ils renferment; & comme elle eſt brute en pluſieurs endroits, on ſe ſert de ciſeaux bien acérés pour couper toutes les ſuperfluités du métal, & la perfectionner; on perce enſuite la lumiere avec une eſpece de foret particulier.

Autrefois on fondoit les canons avec un noyau ou un vuide dans le milieu. Mais M. *Maritz* ayant inventé une machine pour forer les pieces, après les avoir coulées pleines, cette méthode, qui a paru réunir les plus grands avantages, a été adoptée, & ſe ſuit dans toutes ou preſque toutes les fonderies. Pour creuſer les pieces on ſe ſert d'un inſtrument qu'on nomme *foret*, qu'on aſſure être fixe & ſur lequel on fait tourner le canon verticalement afin de l'évider; mais comme on ne permet point de voir cette opération, nous ne ſommes pas en état d'en rendre compte.

Lorſque les canons ſortis de la fonte ont été réparés, & que la lumiere a été percée, on procede à l'épreuve. Pour cet effet on choiſit un lieu terminé par une butte de terre aſſez forte pour éprouver le boulet; on place la piece à terre ſur un chantier : la premiere charge de poudre eſt de la peſanteur du boulet. Après la premiere épreuve on y brûle encore un peu de poudre en dedans pour la *flamber*; on y jette de l'eau ſur le champ; on bouche la lumiere; on preſſe cette eau avec un écouvillon, & l'on examine ſi elle ne s'échappe pas par aucun endroit; on prend enſuite le *chat*, qui eſt un morceau de fer qui a pluſieurs griffes, dont on ſe ſert pour voir s'il n'y a point de chambres dans l'intérieur du canon.

Comme les canons ſont des pieces très-longues & très-peſantes, on avoit cherché le moyen de chaſſer le boulet avec des canons plus courts, moins peſans, & par conſéquent plus aiſés à tranſporter. Les Eſpagnols en conſtruiſirent qui produiſoient cet effet, ce qui les avoit fait nommer *canons à l'Eſpagnole*. Dans ces pieces de canon la lumiere étoit à-peu-près vers le milieu de la chambre ſphérique; en ſorte qu'il s'enflammoit une plus grande quantité de poudre à la fois, ce qui faiſoit que ces canons chaſſoient les boulets auſſi loin que d'autres plus longs; mais on ne pouvoit les nettoyer que difficilement : il y reſtoit quelquefois du feu qui occaſionoit de fâcheux accidens aux canonniers; & comme ils avoient beaucoup de recul, il y avoit peu de juſteſſe dans leurs coups : toutes ces conſidérations en ont fait abandonner l'uſage.

Les *canons à la Suédoiſe* ſont des pieces de quatre livres de balle de nouvelle invention. Dans l'épreuve de deux de ces pieces fondues à l'arſenal de Paris en 1740, on tira aiſément dix coups par minute. Ces pieces ne peſent qu'environ ſix cents livres, ce qui les rend d'un tranſport facile.

Fonte des cloches.

La fonte des cloches tient, pour ainſi dire, le milieu pour l'antiquité entre celle des ſtatues & celle de l'artillerie, étant de bien des ſiecles plus nouvelle que la premiere, & ayant été pratiquée onze ou douze cents ans plutôt que la ſeconde.

L'uſage des cloches eſt ancien dans l'égliſe d'Occident, pour appeller les fideles au ſervice divin : on s'en eſt auſſi ſervi dans l'égliſe d'Orient : mais préſentement elle eſt preſque toute ſous l'empire du Turc ; & le P. *Wansleb* aſſure dans ſa ſeconde relation d'Egypte qu'il n'y a trouvé qu'une ſeule cloche : elle étoit dans un monaſtere de la Haute-Egypte où elle avoit été tranſportée d'Europe.

Comme il y a de la mode dans toutes les choſes, on a pouſſé ſi loin celle des groſſes cloches en Occident, qu'on y en voit, & particuliérement dans quelques égliſes de France, d'un poids qui paroîtroit ſurprenant ſi celles de la Chine ne les ſurpaſſoient de beaucoup.

La groſſe cloche de la cathédrale de Rouen, que l'on nomme *George d'Amboiſe*, & qui a été fondue ſous le regne de Louis XII, paſſe trente-ſix milliers ; celle de Paris, appellée *Emmanuelle*, qui l'a été en 1682, ſous celui de Louis XIV, eſt du poids de trente & un milliers ; ce qui pourtant, comparé avec les cloches de Nankin & de Pékin, dont le *pere le Comte*, jéſuite, nous a donné la dimenſion & la peſanteur dans ſes mémoires, doit paroître peu de choſe, la cloche de Nankin étant de cinquante milliers, & celle de Pékin de plus de cent vingt milliers : mais pour la matiere & le ſon, ces groſſes cloches de la Chine ſont infiniment moins bonnes que celles de l'Europe.

Il ne faut pas non plus oublier la cloche de Moſcow, qui peſe ſoixante & ſix mille livres, que quelques auteurs eſtiment la plus groſſe cloche du monde, & qui le ſeroit en effet ſi l'on pouvoit douter de la bonne foi du célebre auteur des mémoires de la Chine.

C'eſt ordinairement ſur les lieux & proche des clochers pour leſquels les cloches ſont deſtinées qu'on établit des fonderies & qu'on travaille au moule des cloches dans leſquelles il doit entrer une grande quantité de métal : on évite par ce moyen la difficulté & les frais du tranſport. L'*Emmanuelle* de Paris, dont on vient de parler, fut fondue dans l'endroit nommé le *terrein*, lieu alors vague ſur la riviere de Seine, proche du cloître Notre-Dame, où ſe trouve actuellement un agréable jardin.

Les parties d'une cloche ſont, 1°. la *patte* ou le cercle inférieur qui la termine en s'aminciſſant : 2°. le *bord* qu'on nomme auſſi la *panſe* ; c'eſt la partie ſur laquelle doit frapper la maſſe du *battant*, & qu'on tient pour cette raiſon plus épaiſſe que les autres : 3°. les *fauſſures* ; c'eſt l'enfoncement du milieu de la cloche, ou plutôt le point au deſſous duquel elle commence à s'élargir juſqu'à ſon bord : 4°. la *gorge* ou la *fourniture* ; c'eſt la partie qui s'élargit & s'épaiſſit par une fourniture de métal toujours plus grande juſqu'au bord : 5°. le *vaſe ſupérieur*, ou cette moitié de la cloche qui s'éleve au deſſus des fauſſures : 6°. le *cerveau*, qui fait la couverture de la cloche, & qui pardedans ſoutient l'*anneau du battant* : 7°. les *anſes* qui ſont des branches de métal unies au cerveau, courbées & évidées pour recevoir les clavettes de fer par le moyen deſquelles la cloche eſt ſuſpendue au *mouton* qui lui ſert tout à la fois d'appui & de contrepoids quand on la met à volée.

Les matieres néceſſaires à la conſtruction du moule d'une cloche ſont :

1°. La *terre* : la plus liante eſt toujours la meilleure. La grande précaution eſt de la bien paſſer pour en ôter les plus petites pierres, & tout ce qui pourroit occaſioner ou des crevaſſes ou des inégalités ſur les ſurfaces du moule.

2°. La *brique* : on n'en fait uſage que dans le noyau, & pour le fourneau.

3°. La *fiente de cheval*, la *bourre* & le *chanvre*, employés par mélange avec la terre, pour prévenir les crevaſſes, & pour donner au ciment une plus forte liaiſon.

4°. La *cire*, matiere dont on forme les inſcriptions, les armoiries & les autres figures.

5°. Le *ſuif* : on le mêle, par portion égale, avec la cire pour en faire un tout, qu'on rend maniable comme une pâte molle à l'aide du feu, & on en met une légere couche ſur la chape, avant que d'y appliquer les lettres.

Tout ce qu'on a dit de ce qui s'obſerve pour jeter des ſtatues en bronze, convient auſſi à proportion à la fonte des cloches. Voici ce qui leur eſt particulier.

Premiérement, le métal eſt différent pour les proportions de cuivre, d'étain & de zinc qui entrent dans ſa compoſition. En ſecond lieu, le noyau & la cire des cloches, du moins ſi c'eſt un accord de pluſieurs cloches qu'on veuille fondre, ne ſe font pas au haſard ni au gré de l'ouvrier, mais doivent ſe meſurer par le fondeur, ſur la *brochette* ou *échelle campanaire*, qui ſert à donner aux cloches la hauteur, l'ouverture & l'épaiſſeur convenables, ſuivant la diverſité des tons qu'on veut qu'elles aient.

Lorſque les parties de leur compoſition ſont bien liées, qu'elles ſont plus égales & mieux diſtribuées dans la totalité de la maſſe, leur vibration eſt toujours en raiſon de leur reſſort, ce qui fait que les cloches plus évaſées & plus hautes ont plus de reſſort que celles qui ſont égales dans leur proportion, réſonnent plus long-temps, & ſont plus juſtes de ton. Il arrive, au contraire, que ſes reſſorts ne peuvent pas agir, & que ſes ondulations ne ſont pas ſi fréquentes, lorſqu'il ſe trouve dans une cloche des inégalités occaſionées par la différence de ſes parties, ou par les vents qui ſe trouvent dans le métal lorſqu'on le coule & qui y font des trous ; lorſque ſes côtés ſont inégaux en épaiſſeur par le dérangement du moule, ce qui lui ôte non ſeulement le ſon & la durée, mais ce qui lui rend encore le ſon faux, parce que la circulation du mouvement ne peut être égale ; que les parties les plus fortes empêchent l'action de celles qui ſont les plus foibles, ce qui rend les vibrations de celles-ci auſſi fauſſes que celles des cordes d'inſtrumens qui ſont nouées ou d'une inégale proportion.

Les fondeurs doivent donc ſavoir que plus le métal des cloches eſt ſec & dur, plus il a de reſſort & de ſon, pourvu toutefois qu'il ne ſoit point ſec au point de caſſer, ou qu'il ne ſoit pas noyé ou étouffé par la trop grande quantité d'étain, comme il arrive lorſque le cuivre eſt mauvais, quoique cependant, dans ce dernier cas, on y en mette moins que lorſqu'il eſt bon ; au lieu que lorſque l'étain & le cuivre rouge ſont bons, le mêlange en devient plus gras & plus liant, ſe caſſe moins, & il s'y fait une liaiſon qui rend le métal ſec, lui donne plus de reſſort & fait qu'il ſonne mieux & plus long-temps. Auſſi ont-ils conſtaté par l'expérience qu'une cloche réſonne plus long-temps, qu'elle a plus de ſon & d'harmonie en raiſon de la ſéchereſſe & de la dureté du métal qui la compoſe.

Les parties de la cloche étant longues & crochues doivent rendre un ſon vif & perçant par l'étendue & l'égalité de ſes reſſorts, qui ſont toujours en proportion avec les coups que reçoivent les corps qui les contiennent ; & comme il ſe fait plus d'*ondulations* ou de frémiſſements, ſon bord extérieur doit néceſſairement être plus épais que ſon cerveau, où les vibrations ſont moindres, & où le coup du battant eſt moins ſenſible, lors même que la cloche ſe caſſe en faiſant ceſſer l'ondulation de ſes bords par un coup moindre que celui qu'on donneroit, & qui ne ſuffiroit pas pour la caſſer, ſi l'ondulation étoit libre & qu'on ne l'arrêtât pas ſubitement.

FONDEUR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE. Les caracteres d'imprimerie ſont autant de petits parallélipipedes, compoſés d'un mêlange métallique particulier, à l'extrêmité deſquels eſt, en relief, une lettre ou quelque autre figure employée dans l'impreſſion des livres. La ſurface de ces caracteres étant enduite d'encre noire ou rouge, & étant enſuite appliquée fortement, par la preſſe d'imprimerie, contre du papier préparé à cet effet, y laiſſe ſon empreinte.

On peut diſtribuer l'art d'imprimer en trois parties ; 1°. l'art de graver les poinçons ; 2°. l'art de fondre les caracteres ; 3°. & l'art d'en faire uſage. On parlera ſeulement ici de l'art de graver les poinçons, & de celui de fondre les caracteres.

Quant à celui d'employer les caracteres, on le trouvera à l'article IMPRIMEUR.

On peut regarder les graveurs de poinçons comme les premiers auteurs de tous les caracteres mobiles avec leſquels on a imprimé depuis l'origine de l'imprimerie; ce ſont eux qui les ont inventés, corrigés & perfectionnés par une ſuite de progrès longs & pénibles, & qui les ont portés au point où nous les voyons.

Avant cette découverte, on gravoit ce que l'on vouloit imprimer ſur une planche de bois dont une ſeule piece faiſoit une page ou une feuille entiere; mais la difficulté de corriger les fautes qui ſe gliſſoient dans les planches gravées, jointe à l'embarras de ces planches qui ſe multiplioient à l'infini, inſpira le deſſein de rendre les caracteres mobiles, & d'avoir autant de pieces ſéparées qu'il y a de figures diſtinctes dans l'écriture. Cette découverte fut faite en Allemagne vers l'an 1440, où pluſieurs perſonnes s'étant réunies d'intérêt avec l'inventeur qu'on dit communément être *Jean Guttemberg*, gentilhomme Allemand, s'occuperent en même temps à donner la perfection à cette invention. En 1510, *Claude Garamond*, natif de Paris, la porta au plus haut point, ſoit par la forme des caracteres, ſoit par la juſteſſe & la préciſion avec leſquelles il les exécuta. On peut voir dans le livre de modeles des caracteres d'imprimerie, publié en 1742 par M. *Fournier* le jeune, très-habile fondeur & graveur en caracteres, l'hiſtoire, les progrès de cet art, & ceux qui s'y ſont le plus diſtingués. Ce ſont ces graveurs qui ont trouvé le ſecret de l'imprimerie en préparant les poinçons néceſſaires pour la fonte des caracteres; ils ſont peu connus, parce qu'on les confond ordinairement avec les fondeurs en caracteres, quoique leur travail ſoit bien différent. Que les caracteres ſoient beaux ou laids, les fondeurs & imprimeurs n'en ſont ni plus ni moins blâmables; & quoique chacun d'eux coopere à la beauté d'une édition, ils n'ont l'un & l'autre que le mérite de ſavoir bien choiſir, l'un les meilleurs poinçons ſur leſquels il forme les matrices de ſes lettres, & l'autre les plus beaux caracteres dont il imprime ſes ouvrages.

Il n'eſt pas poſſible de bien graver des caracteres lorſqu'on ignore le détail du méchaniſme de la fonderie & de l'imprimerie; la théorie de l'impreſſion eſt ſi néceſſaire à un fondeur en caracteres, qu'il doit y aſſujettir tout ſon travail, & ſavoir quelle eſt la figure la plus parfaite qui convient aux caracteres qu'il veut fondre. Pour y réuſſir, il commence par faire le *calibre* qui eſt un petit morceau de laiton, de tôle, ou de fer blanc, quarré, pas plus épais qu'une carte, & ſur lequel il taille la hauteur que doivent avoir ſes lettres.

Cette premiere opération faite, il y conforme ſes poinçons, après avoir commencé par le *contre-poinçon*, qui eſt la figure intérieure de la lettre, à laquelle il ne donne pas trop de talut, de crainte qu'elle ne devienne trop épaiſſe par le long uſage.

La gravure des caracteres ſe fait en relief ſur un des bouts d'un morceau d'acier d'environ deux pouces géométriques de long & de groſſeur proportionnée à la grandeur de l'objet qu'on y veut former. On fait les poinçons du meilleur acier qu'on peut choiſir; on commence par arrêter le deſſin de la lettre; c'eſt une affaire de goût; & l'on a vu en différens temps les lettres varier, non dans leur forme eſſentielle, mais dans les rapports des différentes parties de cette forme entre elles. Nous prendrons ici pour exemple le deſſin arrêté d'une lettre majuſcule, B. Cette lettre, comme l'on voit, eſt compoſée de parties blanches & de parties noires. Les premieres ſont creuſes, & les ſecondes ſont ſaillantes.

Pour former les parties creuſes, on travaille un contre-poinçon d'acier qui a la forme des parties blanches: ce contre-poinçon étant bien formé, trempé dur & un peu recuit afin qu'il ne s'égrene pas, ſera tout prêt à ſervir.

Le contre-poinçon étant fait, il faut faire le poinçon: pour cela on prend du bon acier; on en dreſſe un morceau de groſſeur convenable, que l'on fait rougir au feu pour le ramollir: on le coupe par tronçons de la longueur que nous avons dit plus haut: on arrondit un des bouts qui doit ſervir de tête, & l'on dreſſe bien

ſur le juſtifieur, en ſorte que les parties ſaillantes des lettres ſoient entre les guides du rabot : on hauſſe ou l'on baiſſe le fer qui eſt un peu arrondi par ſon tranchant, afin qu'on puiſſe emporter autant de matiere que l'on ſouhaite.

Les réglemens ont ſtatué ſur la hauteur des lettres ; il eſt ordonné que la lettre portera, depuis ſa ſurface juſqu'à l'extrémité de ſon pié, dix lignes & demie de pié-de-roi.

Le retranchement de matiere n'eſt pas le ſeul qui ſe faſſe avec le rabot ; on eſt contraint d'enlever encore de l'étoffe au haut du caractere. Ce retranchement ſe fait des deux côtés aux lettres qui n'ont ni tête ni queue, & ſeulement du côté oppoſé à la queue lorſque les caracteres en ont une.

Sans toutes les précautions que nous venons de détailler, avec les meilleurs caracteres du plus habile graveur, un fondeur ignorant feroit un tort mauvais ouvrage.

On entend par fonderie en caracteres un amas de matrices, de moules, de poinçons & d'uſtenſiles propres à remplir tous les objets de l'impreſſion. Il y a vingt ſortes de caracteres qu'on appelle *corps* ; chacun de ces corps a ſes lettres romaines & italiques.

Pour avoir une égalité de corps de toutes les lettres d'une fonte, on ſe ſert de deux moyens. Le premier eſt de coucher une vingtaine de lettres d'un corps ſur un *compoſteur* qui eſt fait exprès ; quand elles ont été enſuite vérifiées ſur le juſtifieur, l'apprêteur en couche d'autres ſur le compoſteur ; lorſqu'elles excedent, il leur donne quelques coups de couteau, & les égaliſe à la premiere juſtification. Le ſecond moyen c'eſt de ſe ſervir du *prototype*, inſtrument qui regle la force du corps de tous les caracteres en général, & leur donne une préciſion sûre.

Les caracteres à imprimer paient en France les droits de ſortie, comme mercerie, à raiſon de trois livres du cent peſant.

Les fondeurs de caracteres d'imprimerie, qui ne ſont guere que cinq ou ſix dans Paris, ſont du corps des libraires & imprimeurs.

Les maîtres ne peuvent prendre ni retirer les apprentifs, compagnons fondeurs & ouvriers l'un de l'autre, ſous peine de cinquante livres d'amende, & des dommages & intérêts du maître que l'apprentif ou compagnon aura quitté.

FONDEUR EN CUIVRE. Les maîtres fondeurs ont droit de fondre toutes ſortes de grands & de petits ouvrages de métal ; mais ils ne fondent ordinairement que de légers ouvrages, tels que ſont des croix d'égliſes, des chandeliers, des ciboires, des encenſoirs, des lampes, des boſſettes, &c. Il y a cependant des maîtres dans cette communauté qui ſe ſont diſtingués par la beauté des ouvrages qui ſont ſortis de leurs fonderies ; tel a été ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle *Pierre le Clerc*, &, depuis, ſes enfans, qui ont fondu pour l'égliſe de Notre Dame de Paris, & pour pluſieurs autres égliſes de la capitale & des provinces, des aigles ou pupitres, des lampes, des tabernacles, des croix & des chandeliers d'un poids & d'un deſſin au deſſus de tout ce qu'on avoit vu juſqu'alors en ce genre.

Le ſable que les maîtres fondeurs de Paris emploient pour leur fonte, ſe prend aux ſablonieres de Fontenay, à deux lieues de cette capitale : il eſt d'abord d'une couleur tirant ſur le jaune, fort doux & un peu gras ; mais lorſqu'il a ſervi, il devient tout noir à cauſe du charbon en poudre dont on ſe ſert pour les moules.

Chaque fois qu'on veut ſe ſervir de ce ſable, il faut le corroyer à pluſieurs repriſes ſur une planche large d'environ un pié, qui porte ſur les bords d'une eſpece de coffre ou bahut auſſi de bois, dans lequel ce ſable eſt enfermé, & où il retombe à meſure qu'il eſt corroyé. Ce corroi ſe fait avec un cylindre de bois long de deux piés, & d'environ deux pouces de diametre, & une eſpece de couteau fait d'une lame d'épée rompue, emmanchée de bois par un bout, dont on ſe ſert alternativement en recoupant le ſable avec le couteau quand il a été pluſieurs fois paſſé ſous le rouleau.

Pendant qu'un compagnon corroie le ſable, un autre prépare les moules, & en plaçant ſur une planche de longueur & de largeur proportionnées à la quantité & à la forme

forme des ouvrages qu'on veut fondre, les modeles en bois ou en cuivre dont le ſable doit recevoir l'empreinte.

Au milieu de la planche & dans toute ſa longueur, ſe place une moitié de petit cylindre de cuivre qui eſt deſtiné à faire le maître jet pour couler le métal, en obſervant qu'il touche d'un bout le bord de la planche, & qu'il n'aille de l'autre que juſqu'au dernier modele qui y eſt placé. Il y a auſſi pluſieurs petits jets de traverſe pareillement de cuivre, pour diſtribuer le métal également par-tout.

Tout étant ainſi diſpoſé ſur la planche, on y met un chaſſis de bois d'un pouce environ de largeur, & d'une hauteur convenable à l'élévation des modeles : enſuite on couvre légérement la planche & les modeles avec du charbon pulvériſé & paſſé au tamis, pour qu'ils ſe puiſſent lever plus aiſément de deſſus le ſable auquel ils s'attacheroient ſans cette précaution, à cauſe qu'on l'emploie un peu humide. Cette poudre miſe, on remplit tout le chaſſis de ſable qu'on applatit & qu'on preſſe fortement avec une eſpece de batte de bois de figure triangulaire.

Ce premier chaſſis étant fini, on le renverſe pour en *dépouiller* les pieces, c'eſt-à-dire, pour les tirer du ſable ; ce qui ſe fait en les cernant un peu tout autour avec un petit inſtrument de fer plat & coupant par un bout, qu'on appelle une *tranche*. Enſuite l'on travaille tout de ſuite à la contre-partie du moule, dans un chaſſis ſemblable au premier, excepté qu'il a des chevilles qui, entrant dans des trous qui ſont à l'autre chaſſis, font, quand ils ſont joints, que les cavités du modele que doit remplir le métal, ſe trouvent parfaitement oppoſées l'une à l'autre.

A meſure que les chaſſis ſont ainſi modelés, on les porte au fondeur qui, après avoir augmenté le maître jet dans ſa contre-partie avec une tranche de cuivre, & joint aux modelets les jets de traverſe dans tous les deux chaſſis, les ſaupoudre de folle farine, & les met ſécher ſur le fourneau. Les deux pieces du moule étant ſuffiſamment ſeches, elles ſe joignent par le moyen des chevilles, afin qu'elles ne puiſſent s'écarter par la violence du métal qui doit y entrer tout enflammé par une ouverture ménagée à l'endroit du maître jet : on les ſerre dans des preſſes, les uns à vis, ſi les moules ne ſont pas épais, & les autres à coins qui ſe nomment des *ſerres*, ſi les moules ſont trop épais pour entrer dans les preſſes à vis.

Les *ſerres* ſont de forts chaſſis de bois qu'on met aux deux bouts de chaque moule, & dans leſquels on les maintient unis par le moyen de coins auſſi de bois qu'on y chaſſe avec autant de force qu'il en eſt beſoin, en ſorte néanmoins que le ſable du dedans ne puiſſe en être ébranlé.

Les moules ainſi en preſſe s'arrangent auprès du fourneau pour être plus à portée de recevoir le métal au ſortir du creuſet. Dans le temps que trois ouvriers préparent de la ſorte les moules, on fait fondre le métal dans un creuſet de terre de dix pouces de hauteur, & de quatre de diametre.

Le fourneau qui ſert à cette fonte, reſſemble aſſez en pluſieurs de ſes parties à la forge des ſerruriers : il a comme elle une cheminée au deſſus pour la fumée, un ſoufflet à côté pour exciter le feu, & un maſſif où ſe met le creuſet. C'eſt proprement dans l'uſage de ce dernier que conſiſte toute la différence du fourneau & de la forge. Il y a au milieu de ce maſſif une cavité quarrée de dix à douze pouces de large, qui pénetre juſqu'au fond ; elle eſt partagée en deux par une grille de fer ; la partie ſupérieure ſert à mettre le creuſet & le charbon ; l'inférieure reçoit les cendres.

Quand le charbon, qui doit être de bois bien ſec, eſt ſuffiſamment allumé, on place au milieu le creuſet rempli de métal, & enſuite on le couvre d'un couvercle de terre ; & pour augmenter l'ardeur du feu qu'on excite par le vent du ſoufflet, on met encore un carreau de terre ſur une partie de la cavité où eſt renfermé le creuſet. A meſure que le métal ſe met en fuſion, on remplit le creuſet avec des pelotes de cuivre battues dans un mortier. Pour mettre ces pelotes dans le creuſet, on ſe ſert d'une eſpece de cuiller de fer à long manche, faite par le bout en forme de cylindre creuſé, dont l'extrémité eſt

ouverte pour que la pelote en coule plus aiſément.

La fuſion étant en état, le fondeur, qui eſt le troiſieme des ouvriers dont nous avons parlé, prend le creuſet tout en feu, & le porte aux moules avec des tenailles de fer dont les tenaillons ſont recourbés en forme circulaire pour mieux embraſſer le haut du creuſet.

Le métal ſe coule par l'ouverture qui aboutit au maître jet de chaque moule, le fondeur les parcourant tous ſucceſſivement juſqu'à ce que le creuſet reſte vuide, ou du moins qu'il n'y ait pas aſſez de matiere pour remplir un nouveau moule. La fonte étant finie, un quatrieme compagnon, qui eſt auſſi celui qui prépare & qui bat les pelotes pour le creuſet, jette de l'eau fraîche dans les moules pour affiner le cuivre; & preſque auſſi-tôt après il tire les chaſſis des preſſes, & débarraſſe l'ouvrage du ſable qu'on corroie de nouveau pour d'autres moules. Les fondeurs coupent ſeulement les jets des ouvrages qu'ils ont fondus, & les vendent ſans les réparer à ceux qui les ont commandés, & aux divers ouvriers qui en ont beſoin.

La communauté des fondeurs avoit des ſtatuts en 1281, qui furent renouvellés, augmentés, corrigés & approuvés en 1573, par lettres-patentes de Charles IX., du 12 janvier, enrégiſtrées au parlement & au châtelet les mêmes mois & an. Ils n'éprouverent aucun changement juſqu'en 1691, que les charges de jurés, créées en titre d'office par la déclaration du roi Louis XIV de la même année, ayant été incorporées & réunies à cette communauté par lettres-patentes du 9 novembre, il fut ajouté à leurs ſtatuts quelques articles dont les principaux concernent les droits de réception des apprentifs & des maîtres.

Cette communauté eſt conduite par quatre jurés, dont deux ſont élus chaque année : c'eſt à eux à marquer les ouvrages, dans leurs viſites, avec leurs poinçons.

Chaque maître ne peut avoir qu'une ſeule boutique & un ſeul apprentif engagé au moins pour cinq ans.

Les fils de maîtres ſont auſſi obligés à un apprentiſſage de cinq ans chez leur pere; mais en quelque nombre qu'ils ſoient, ils n'excluent pas l'apprentif étranger.

Les apprentifs des villes où il y a maîtriſe ſont reçus à celle de Paris, en apportant leur brevet d'apprentiſſage, & en ſervant quatre ans chez les maîtres. Il y a actuellement à Paris trois cents maîtres fondeurs.

Les fondeurs fabricateurs d'inſtrumens de mathématique ont les mêmes ſtatuts, prennent les mêmes qualités, & ne different des fondeurs en cuivre que pour le coût des brevets d'apprentiſſage & de lettres de maîtriſe.

JAS

JASMIN, (*Bot. Jard.*) en latin, *jaſminum*; en anglois, *jaſmine*; en allemand, *jaſmin*.

Caractere générique.

Un calice permanent, cylindrique & diviſé en cinq parties aiguës, porte une fleur monopétale, découpée auſſi par les bords en cinq ſegmens qui s'étendent : au fond du tube de la fleur ſont attachées deux étamines courtes & terminées par des ſommets alongés : dans le milieu ſe trouve un embryon arrondi ſurmonté d'un ſtyle. L'embryon devient une baie ovale & ſucculente qui renferme deux ſemences plates du côté où elles ſe joignent, & convexes dans leurs côtés extérieurs.

Eſpeces.

1. *Jaſmin* à feuilles oppoſées empennées, à folioles pointues. *Jaſmin* blanc commun.

Jaſminum foliis oppoſitis pinnatis, foliolis acuminatis. Mill.

Common white jaſmine.

2. *Jaſmin* à feuilles alternes, tantôt ſimples, tantôt à trois folioles, à branches anguleuſes. *Jaſmin* jaune commun.

Jaſminum foliis alternis, ternatis, ſimplicibuſque, ramis angulatis. Hort. Cliff.

Common yellow jaſmine.

3. *Jaſmin* à feuilles alternes, à folioles larges & entieres à trois ou à cinq, dont la terminale eſt pointue, à branches

rondes & polies, à fleurs jaunes & baies noires.

Jaſminum foliis alternis, foliolis latis integerrimis, ternatis & quinnatis extimo cuſpidatim deſinente, ramis lævitèr angulatis, cortice glabro, flore luteo, fructu nigro. Hort. Colomb. Cette eſpece n'eſt pas dans Miller.

4. *Jaſmin* à feuilles alternativement empennées & ternées, à rameaux anguleux. *N°. 2*, de Miller. *Jaſmin* jaune d'Italie.

Jaſminum foliis alternis ternatis, pinnatiſque, ramis angulatis. Hort. Upſal.

Italian yellow jaſmine.

5. *Jaſmin* à feuilles oppoſées, empennées, à folioles courtes & obtuſes. *Jaſmin* d'Eſpagne.

Jaſminum foliis oppoſitis pinnatis, foliolis brevioribus obtuſis. Miller.

Catalonian jaſmine.

6. *Jaſmin* à feuilles alternes en trefle, à folioles ovales, à rameaux cylindriques.

Jaſminum foliis alternis ternatis, foliolis ovatis, ramis teretibus. Miller.

Iellow Indian jaſmine.

7. *Jaſmin* à feuilles oppoſées en trefle, à feuilles cordiformes pointues. *Jaſmin* des Azores ou Açores.

Jaſminum foliis oppoſitis ternatis, foliolis cordato-acuminatis. Mill.

Azorian jaſmine. Ivy-leav'd jaſmine.

8. *Jaſmin* à feuilles lancéolées, oppoſées, très-entieres; à fleurs ſolitaires, portées par des calices dont les ſegmens ſont très-aigus. *Jaſmin* de Malabar à fleurs larges.

Jaſminum foliolis lanceolatis, oppoſitis, integerrimis, calicibus acutioribus, pedunculis unifloris. Mill.

Large flowering Malabar jaſmine.

Quelques auteurs ont rangé l'arbre café parmi les *jaſmins*, & certainement la reſſemblance eſt parfaite à l'égard de la baie; mais la fleur eſt très-différente; celle du café n'eſt point découpée par les bords, & celle du *jaſmin* eſt diviſée en cinq parties. La fleur du *jaſmin* n'a que deux étamines; celle du café en porte cinq.

Le *jaſmin n°. 1*, originaire de la côte de Malabar, & de quelques autres parties des Indes, a été apporté, il y a très-long-temps en Europe; on l'a fait paſſer ſucceſſivement des ſerres chaudes dans les orangeries; maintenant on le plante en pleine terre à de bonnes expoſitions, & nos hivers les plus rigoureux ne lui font eſſuyer que peu de perte. Cet ancien colon a prodigieuſement multiplié ſous nos ciels froids, & peut-être le temps & l'habitude pourront-ils le naturaliſer entiérement: quoique ſes fleurs abondantes brillent ſans nombre ſur ſes tiges, & qu'elles ajoutent aux exhalaiſons odorantes de l'été des parfums délicieux, il ne s'eſt point encore juſqu'à préſent prêté à l'acte de la génération qui demande le concours de toutes les forces végétales. On ne l'a pas encore vu fructifier en Europe.

On ſait que le *jaſmin* eſt très-propre à garnir des murs & des treillages dans les lieux abrités. Il y en a une variété à feuilles panachées de jaune, & une à feuilles panachées de blanc. La premiere ſe plante à l'expoſition de l'eſt & du couchant; la ſeconde plus délicate, demande le midi ou le ſud-eſt.

Le *jaſmin* commun eſt un des plus précieux ornemens des boſquets de juillet & d'août. On peut en garnir le bas des tonnelles, il embaumeroit délicieuſement l'air frais qu'on y va reſpirer. Qu'on le jette en buiſſon parmi des arbuſtes toujours verds qui lui ſerviroient d'abri, & ſur leſquels ſes feſtons fleuris ſerpenteroient avec grace; qu'on le déploie en haie devant une paliſſade de ces arbuſtes, qui le pareroient des vents froids; ſous toutes ces formes il ſera d'un effet charmant, & ce tribut de l'Inde embellira nos étés. C'eſt à l'Orient que nous devons les fleurs, les fruits & les arts de notre ſauvage Europe. On aura ſoin de répandre de la litiere au pié des *jaſmins* pour garantir leurs racines; ſi on enveloppe leurs branches dans de la paille, on aura le plaiſir de les voir entieres au printemps; & l'on pourra élever les *jaſmins* plus vîte à la hauteur qu'on veut leur donner. Ils ſe multiplient ſans peine par les marcottes qu'on couche au printemps, un an après elles ſont pourvues de bonnes racines. C'eſt vers la mi-avril qu'il convient de les tranſplanter. Les boutures doivent être faites en automne & abritées

l'hiver. Elles m'ont bien réuſſi en avril & encore mieux en juillet.

La ſeconde eſpece s'éleve ſur pluſieurs verges grêles, vertes, à côtes ſaillantes, à la hauteur de huit ou dix piés; on appuie ordinairement ce *jaſmin* contre un mur; mais il eſt plus agréable de le planter par touffes dans les boſquets d'été & d'automne: ſes feuilles ſont d'un verd obſcur & luiſant, & ſe conſervent tout l'hiver, lorſque cette ſaiſon n'eſt pas très-rigoureuſe. Par les grands froids il perd quelques branches, & l'écorce des autres ſe tache d'une galle noire. Les fleurs naiſſent ſolitaires vers le bout des bourgeons, elles paroiſſent dès la fin de juin, & quelquefois on en voit encore en novembre; elles ſont d'un jaune vif, & font un joli effet éparſes ſur la verdure ſombre qui les fait reſſortir; mais elles ſont inodores. Ce *jaſmin* ſe multiplie très-aiſément par la quantité de ſurgeons qu'il pouſſe de ſon pié. On peut lui confier les greffes des *jaſmins* jaunes plus précieux.

Pluſieurs raiſons nous portent à croire que notre *n°. 3* differe de notre *n°. 4*; nous ne l'aſſurons cependant pas poſitivement. Ce *jaſmin* eſt ſuffiſamment décrit par ſa phraſe; nous le conſervons en pleine terre ſans abri depuis pluſieurs années, & il brave aſſez bien les hivers rigoureux. Nous l'avons vu fructifier.

Le *jaſmin n°. 4* porte quelquefois le nom de *jaſmin d'Italie*. Les Italiens qui apportent des orangers dans nos climats, ſe chargent auſſi de ces *jaſmins*. La fleur eſt plus large que celle des *jaſmins* jaunes communs ſur leſquels on peut l'écuſſonner ou le greffer en ente & en approche. Le feuillage eſt glacé, fort agréable & preſque pérenne. Ces *jaſmins* greffés ſont plus durs que ceux élevés de marcottes ou de boutures. Il peut ſupporter le froid de nos hivers ordinaires, ſi on le plante à une bonne expoſition. On le conſerve communément dans les ſerres avec les lauriers.

Le *n°. 5* eſt appellé ordinairement *jaſmin d'Eſpagne*, mais il eſt naturel de l'Inde & de l'iſle de Tabago: tout le monde connoît ce bel arbuſte & ſes fleurs légeres, dont les pétales d'un blanc éclatant en dedans, ſont colorés en dehors d'un incarnat délicieux, & exhalent l'odeur la plus ſuave: ce qui le rend encore plus précieux, c'eſt qu'il fleurit toute l'automne & une partie de l'hiver. M. Linnæus n'en fait point une eſpece diſtincte. Il l'a pris mal-à-propos pour une variété du *jaſmin* commun. Miller croit qu'il a été trompé par les rejets du deſſous de la greffe qui l'ont affamé, & ne lui ont préſenté que l'aſpect du *jaſmin* blanc commun ſur lequel on l'écuſſonne, on l'ente ou on le greffe en approche. J'ai vu pratiquer l'ente de ce *jaſmin* d'une maniere fort ingénieuſe. On prend un ſcion de *jaſmin* d'Eſpagne de la même groſſeur que le bout coupé du ſujet: on applatit ce ſcion en forme de coin & on l'ajuſte dans la fente, de maniere que les écorces coïncident des deux côtés, & que les canaux médullaires s'abouchent; ainſi cette greffe reçoit la ſeve du ſujet de tous les côtés. Cette greffe ingénieuſe pourroit s'appliquer utilement à d'autres arbres d'une ente rebelle.

Lorſqu'on veut acheter des *jaſmins* d'Eſpagne des marchands Italiens, il faut choiſir ceux dont la greffe n'eſt ni chancie ni ridée; on doit enſuite ôter les rejets qu'ils pourroient avoir pouſſés de leur pié, & plonger leurs racines dans un vaſe empli d'eau qu'on mettra dans l'orangerie; au bout de deux ou trois jours, on les en tirera pour rafraîchir les branches & les racines, & on les plantera dans des pots emplis de bonne terre légere; on enterrera ces pots dans une couche tempérée, ombragée avec des paillaſſons, & lorſqu'ils auront fait une pouſſe ſuffiſante, on les accoutumera graduellement à l'air libre & à l'action des rayons ſolaires. Ces *jaſmins* peuvent ſoutenir nos hivers en pleine terre, ſi on les plante près d'un mur expoſé au midi pour les paliſſer contre un treillage; mais on ne doit point oublier de mettre dès le mois de novembre de la litiere autour du pié, & de choiſir un jour très-ſec pour envelopper la tige avec du foin, & tendre un paillaſſon pardeſſus les branches. On aura ſoin de lever ces couvertures par les temps doux & humides de l'hiver, & de les ſoulever de temps à autre pour donner de l'air & empêcher que le bois ne ſe chanciſſe ou ne ſe ride. Avec ces

précautions on aura de très-beaux eſpaliers de *jaſmin* d'Eſpagne, qui donneront de plus belles fleurs & en plus grande quantité que ceux empriſonnés dans les pots.

Le *jaſmin* n°. 6, croît naturellement dans l'Inde, il s'éleve ſur un tronc droit, à huit ou dix piés, l'écorce eſt brune, la vigueur de ſes branches fait qu'elles ſe ſoutiennent d'elles-mêmes; les feuilles ſont alternes, compoſées de trois folioles d'un verd luiſant; elles ſont ovales, entieres & pérennes: les fleurs d'un jaune éclatant, naiſſent en grappes au bout des bourgeons, & répandent une très-agréable odeur: on en jouit depuis juillet juſqu'à la fin de novembre; ſouvent il leur ſuccede des baies noires.

On le multiplie par les marcottes, qu'il faut faire en mars, à la maniere des marcottes d'œillet, & en les arroſant convenablement; elles ſeront aſſez enracinées un an après pour pouvoir être ſevrées & plantées chacune dans un pot; on peut auſſi le greffer en approche ſur le *jaſmin* jaune commun. Les boutures faites en avril ou en juin, dans des pots qu'on plongera dans une couche tempérée & ombragée, réuſſiront aſſez bien; cette eſpece demande l'orangerie.

L'eſpece n°. 7, eſt naturelle des Açores, elle pouſſe de longues branches grêles qui demandent d'être ſoutenues, & qu'on peut élever à une hauteur conſidérable: les fleurs d'un blanc net ſont aſſez larges, & naiſſent au bout des branches en grappes lâches, elles exhalent une odeur délicieuſe; il n'eſt pas plus délicat que le *jaſmin* d'Eſpagne. Miller dit en avoir vu un pié en pleine terre contre un mur, dans le jardin de Hampton-court: ce qu'il y a de certain, c'eſt que la ſerre la moins bonne lui ſuffit.

La huitieme eſpece a été apportée du cap de Bonne-Eſpérance, par le capitaine Hutchinſon, qui l'a découverte à un petit nombre de milles dans les terres où elle croiſſoit naturellement; il fut conduit vers cette charmante production par l'athmoſphere odorante de ſes fleurs qui s'étendoit au loin: il y retourna le lendemain, dit Miller, la fit enlever en motte & mettre dans un pot, elle continua de fleurir pendant le trajet, & elle arriva en Angleterre en bon état; elle a décoré depuis quelques années le jardin curieux de M. Richard Wardner, à Woodfort, comté d'Eſſex; il en donna à Miller des branches, qui le mirent à portée de faire deſſiner ce *jaſmin*, dont il enrichit ſa cent quatre-vingtieme planche, dans la collection de figures de plantes gravées qu'il a donnée au public.

Il paroît, dit Miller, que cet arbriſſeau n'a été connu d'aucun botaniſte; car on ne rencontre nulle part, ni ſa figure, ni ſa deſcription; il s'en trouve une eſpece de gravée dans la collection appellée *le jardin de Malabar*; & dans les plantes de Ceylan, par Burman, qui approche beaucoup de celle-ci, elle eſt appellée *nandi ervatum major. Hort. Mal.* mais elle differe de notre *jaſmin* par des feuilles plus longues & plus étroites; le tube de ſes fleurs eſt plus large, & les ſegmens de ſes bords ſont moins étendus; ce qu'il y a de très-ſingulier, c'eſt que ce *jaſmin* dont nous parlons étoit inconnu aux habitans du Cap, qu'il n'y avoit pas un ſeul individu de cette eſpece dans leurs jardins de botanique, & que le capitaine Hutchinſon n'en put jamais découvrir d'autre pié que celui dont il a enrichi l'Angleterre.

Le tronc de ce *jaſmin* eſt ligneux & robuſte, il ſe diviſe en pluſieurs branches, dont l'écorce polie eſt d'abord verte, & devient enſuite griſe; les branches naiſſent deux à deux, & ont des joints courts; les feuilles, dont la conſiſtance eſt épaiſſe, ſont auſſi attachées deux à deux aux bourgeons, elles ont cinq pouces de long, & deux & demi de large au milieu, & diminuent inſenſiblement par les deux extrêmités: les fleurs naiſſent au bout des branches, & ſont aſſiſes à l'aiſſelle des feuilles, une à une, ſur chaque pédicule. Le calice eſt un tube à cinq angles, dont les bords ſont découpés en cinq ſegmens alongés, étroits & terminés en pointes très-aigues: la fleur eſt monopétale, elle eſt découpée en nombre de ſegmens profonds; mais ces ſegmens ſont tous joints au tube par le bas: cette fleur a donc l'aſpect des fleurs polypétales, mais il s'en trouve qui ſont plus doubles que les autres; celles-ci ont trois ou quatre rangs de ſegmens, & on ne leur trouve qu'une

étamine : dans les moins doubles on en trouve tantôt deux, tantôt trois, de ſorte qu'il n'eſt pas poſſible d'aſſigner par ces parties ſexuelles la claſſe & le genre de cette plante. Comment pourroit-on (dit Miller) déterminer le genre d'une eſpece par des individus à fleurs doubles, dont les parties ſexuelles varient ſuivant qu'elles le ſont plus ou moins : c'eſt en vain qu'on a cru pouvoir ſaiſir un caractere conſtant à l'inſpection ſeule de l'embryon imparfait de ces fleurs ; ceux-ci vus avec une forte loupe, peu de temps après leur formation, n'ont paru être autre choſe que des projets de capſule à pluſieurs ſemences. Des embryons de capſules monoſpermes, examinés de cette maniere par des perſonnes prévenues de leur opinion, pourront de même être pris pour des capſules polyſpermes. Comme j'ai reçu depuis peu (continue notre auteur) de Ceylan, des ſemences de ce *jaſmin*, dont les fleurs ſont ſimples ; ſemences qui ſont accouplées deux à deux dans les baies, ainſi que celles du café & du *jaſmin* des Azores, & que ces ſemences ont levé dans le jardin de Chelſea ; lorſque ces plantes fleuriront, on pourra déterminer ſi notre arbriſſeau appartient au genre des *jaſmins* ou à celui du café ; certainement c'eſt à l'un ou à l'autre, & c'eſt une précipitation répréhenſible en botanique que de vouloir en faire un nouveau genre.

Cette plante ſe multiplie aiſément par les boutures, qu'il faut prendre des jeunes branches. *(M. le Baron de* TSCHOUDI.)

MAI

MAITRES-D'HOTEL ORDINAIRES DU ROI. Le droit le plus éminent de leur charge a toujours été de ſervir ſa majeſté, recevoir ſes ordres & les faire exécuter ; ordonner & arrêter les dépenſes de ſa maiſon ; veiller à leur juſte application ſous l'autorité de monſeigneur le grand-maître de France, & répondre en leurs noms du ſervice. (Droits conſignés dans tous les édits & déclarations depuis 1153 juſqu'en 1726.

Ils ſont autoriſés de même à ſe faire rendre compte dans des aſſemblées de bureau des dépenſes, d'en connoître l'emploi & d'en ſuivre la deſtination ; aucune n'eſt allouée à la chambre des comptes, ſans la ſignature de deux maîtres-d'hôtel du roi.

Leur fonction eſt de prendre l'ordre du roi, en l'abſence du grand-maître ou premier maître-d'hôtel, ce qu'ils peuvent faire au *débotté* ou à *l'ordre militaire* ; de porter le bâton au grand-couvert & dans les cérémonies ; de préſenter la ſerviette au prince du ſang qui donne à laver à ſa majeſté, & de la lui préſenter eux-mêmes en l'abſence de princes ou princeſſes du ſang.

Ils font l'eſſai à la bouche des viandes qui ſont portées ſur la table du roi.

Ils entrent dans le cabinet pour annoncer à ſa majeſté qu'elle eſt ſervie.

Leur place au grand-couvert eſt à côté du fauteuil du roi à droite après ſon premier médecin.

Ces charges ſont au nombre de douze, trois par quartier, dont une tombe dans le caſuel du grand-maître ; mais elles ont toutes les mêmes prérogatives & commandent ſous ſes ordres à tous les officiers de la bouche.

Ils prêtent ſerment entre les mains du grand-maître de France de veiller avec exactitude à la bonne adminiſtration des parties qui leur ſont confiées.

Ils ont l'honneur d'être préſentés par lui à ſa majeſté.

UTR

UTRECHT, ville remarquable des Pays-Bas & capitale de la province de même nom. On ſe reprocheroit d'avoir oublié de faire connoître dans cet ouvrage tout ce qui a contribué à l'illuſtration de cette ville. Les grands hommes qu'elle a vu naître dans ſon ſein, & qui ont fait tant d'honneur aux ſciences & aux arts, méritent avec raiſon d'y tenir une place diſtinguée. Voici la liſte de ceux qui ont eu le plus de réputation.

Leuſden (Jean) naquit à *Utrecht*, l'an 1624, & mourut en 1699, âgé de 75 ans. Il s'attacha particuliérement à l'étude des langues orientales, & mit au jour un

grand nombre d'ouvrages. Ses éditions de la bible en hébreu, & du nouveau teſtament en grec, ſont eſtimées. Il a eu ſoin de l'édition du *ſynopſis criticorum* de Polus, faite à *Utrecht*; il a partagé avec Villemandius la peine de l'édition des œuvres de Lightfoot; ſans parler du nouveau teſtament ſyriaque imprimé à Leyde en 1708, en deux tomes *in*-4°. auquel il a travaillé conjointement avec Schaaf.

De Roy (Henri), en latin *Regius*, médecin & philoſophe cartéſien, naquit à *Utrecht* en 1598, & mourut en 1679. Il enſeigna la nouvelle philoſophie de Deſcartes, mais d'une maniere qui lui attira la haine des théologiens, & des partiſans d'Ariſtote. Les curateurs de l'univerſité furent obligés de ſe méler de cette querelle, & eurent bien de la peine à l'appaiſer. Regius eut encore des diſputes avec Primeroſe & Silvius ſur la circulation du ſang qu'il admettoit; cette queſtion médicinale fut traitée de part & d'autre par des diſcours injurieux & outrageans, aujourd'hui l'on rit des diſputes élevées ſur un fait auſſi démontré.

Schoockius (Martin), littérateur, naquit à *Utrecht* en 1614, & mourut à Francfort-ſur-l'Oder l'an 1665, âgé de 51 ans. Il a publié quantité de diſſertations ſur des ſujets aſſez curieux; par exemple, *de naturâ ſoni; de ovo & pullo; de helleniſtis; de harengis; de ſcepticiſmo; de inundationibus; de turfis, ſeu de ceſpitibus bituminoſis; de butyro; de ciconiis; de extaſi; de cerevisiâ; de ſternutatione; de lino; de tulippis, &c. Voyez* le pere Niceron, *mémoire des hommes illuſtres, tome XII, page 364-388.*

Mais les *Tollius* freres (Corneille, Jacques & Alexandre) ſe ſont acquis dans la littérature une réputation fort ſupérieure à celle de Schoockius.

Tollius (Corneille), mort en 1662, a donné quelques ouvrages, & entr'autres, I. *palæphat. de incredibilibus cum notis*, Amſterdam, 1649, *in*-12. II. *Joannis Cinnami de rebus geſtis imperat. Conſtantinop. Comnenorum hiſtor. livre IV.* Utrecht, 1652, *in*-4°. Tollius a été le premier qui ait publié cet auteur avec une verſion latine; mais du Freſne en a donné une magnifique édition à Paris, 1670, *in-fol.* de l'imprimerie royale.

Tollius (Jacques) mena une vie fort errante, tantôt en Hollande, tantôt en Allemagne, tantôt en Italie; enfin il mourut très-pauvre dans ſa patrie en 1696; voici ſes ouvrages. I. Une édition d'Auſone, *Gondæ*, 1668; II. *Fortuita*, Amſterdam, 1687, *in*-8°. L'auteur ſe propoſe de faire voir dans ce livre, que preſque toute la mythologie de l'antiquité, ne contient que des myſteres de la chymie; rien n'eſt comparable à cette folie, & à ſon entêtement pour la pierre philoſophale. III. En 1694, il publia à *Utrecht* ſon *Longin*, *in*-4°. Cette édition eſt très-belle & très-bonne. Tollius s'eſt ſervi d'un exemplaire collationné ſur un mſ. de la bibliotheque du roi à Paris, & des leçons des trois mſſ. de la bibliotheque du Vatican. La verſion latine eſt entiérement de lui. En 1710, M. Hudſon donna à Oxford une nouvelle édition de Longin, *in*-8°. dans laquelle il a conſervé la verſion de Tollius corrigée en quelques endroits. L'année ſuivante Lchurtzfleiſch publia une nouvelle édition de Longin, *Wittebergæ*, 1711, *in*-4°. & cette derniere mérite la préférence pour les choſes ſur celle d'Angleterre, mais l'impreſſion en eſt déteſtable.

En 1696, Jacques Tollius donna un ouvrage de Bacchini, traduit de l'italien, *de fiſtris, eorumque figuris, cum notis*, Utrecht, *in*-4°. inſéré dans le tréſor d'antiquités romaines de Grævius, *tome IV.* La même année notre ſavant publia: *inſignia itinerarii Italici, quibus continentur antiquitates ſacræ*, Utrecht, 1696. Ce volume contient cinq anciennes pieces importantes, tirées des bibliotheques de Vienne & de Léipſick. Quatre ans après ſa mort, M. Henninius a donné au public la relation des voyages de Tollius ſous ce titre: *Jacobi Tollii epiſtolæ itinerariæ*, Amſterdam, 1700, *in*-4°. Il y a bien des choſes curieuſes dans ces lettres, ſurtout dans la cinquieme, qui contient la relation du voyage de Hongrie.

Tollius (Alexandre), mort en 1675, eſt connu par ſon édition d'Appien: *Appiani Alexandrini roman. hiſtor.* Amſ-

terdam 1670, *in-8°.* deux volumes. Cette édition d'Appien eſt belle, & d'un caractere fort net.

Utenbogaert (Jean), célebre théologien parmi les remonſtrans, naquit à *Utrecht* en 1557, & mourut à la Haye en 1644, dans la 88ᵉ année de ſon âge. C'étoit un homme très-ſavant, dont l'eſprit, la conduite & les manieres gagnerent d'abord le cœur de Maurice; mais ce prince finit par le maltraiter ſans aucun ſujet légitime, ainſi qu'il paroît en ce que Louiſe de Coligni, & Fréderic Henri ſon fils, eurent toujours une eſtime ſinguliere pour Utenbogaert, étant bien convaincus que le prince d'Orange lui avoit fait tort.

Utenbogaert écrivoit en ſa langue avec beaucoup de ſageſſe & de préciſion; c'eſt ce qui ſe prouve par ſon *hiſtoire des controverſes* d'alors, par ſa vie, & par pluſieurs autres écrits hollandois qu'il publia. S'il n'avoit pas l'étendue & la pénétration de génie d'Epiſcopius, il le ſurpaſſoit peut-être en netteté & en ſimplicité de ſtyle. Mais ils eurent toute leur vie une très-grande déférence l'un pour l'autre, & il n'y eut jamais aucune diminution dans leur amitié, parce que la vertu en ſerroit les nœuds.

Il nous reſte diverſes lettres françoiſes d'Utenbogaert à Louiſe de Coligni. Si on les compare avec des lettres écrites en ce même temps par nos françois, on les trouvera auſſi-bien tournées, & peut-être mieux; & pour les choſes même, on verra qu'il n'y a rien que de ſage, & qui ne convienne au caractere d'un homme de bien, prudent & retenu.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages tous en hollandois: les deux principaux ſont, ſon hiſtoire eccléſiaſtique, depuis l'an 400, juſqu'en 1619, imprimée en 1646 & 1647, *in-fol.* & l'hiſtoire de ſa vie, qu'il acheva en ſa 82ᵉ année, en 1638. Cet ouvrage a paru après ſa mort, en 1645, *in-4°.* & a été réimprimé en 1646 L'article de ce ſavant théologien, ſi long-temps perſécuté dans ſa patrie, a été fait avec grand ſoin par M. de Chauffepié dans ſon dictionnaire hiſtorique, & c'eſt un article extrêmement curieux.

Je finis cette courte liſte par un homme de goût, écrivain poli, *Van-Effen* (Juſte), né à *Utrecht* en 1684, & mort à Bois-le-Duc en 1735, étant alors inſpecteur des magaſins de l'état dans cette ville. Il cultiva de bonne heure la langue françoiſe, dans laquelle il a compoſé tous ſes ouvrages, & qu'il écrit auſſi-bien que peut le faire aucun étranger. Un eſprit philoſophique, des connoiſſances diverſifiées, une aſſez grande vivacité d'imagination, & beaucoup de facilité, mirent M. Van-Effen en état de travailler avec diſtinction ſur toutes ſortes de matieres. Il a eu beaucoup de part au journal littéraire; & comme il entendoit fort bien l'anglois, il a donné la traduction entiere du Mentor moderne. Son parallele d'Homere & de Chapelain, qui ſe trouve à la ſuite du chef-d'œuvre de l'Inconnu, par M. de Saint-Hyacinthe, eſt un badinage heureux, & très-bon dans ſon genre; mais le principal ouvrage de cet ingénieux écrivain, eſt ſon miſantrope, qu'il fit à l'imitation du ſpectateur anglois. Cet ouvrage eſt mêlé de proſe & de vers, & l'on peut dire qu'en général, le jugement y domine par-tout. La meilleure édition eſt celle de la Haye, en 1726, en deux vol. *in-8°.* (*Le Chev.* DE JAUCOURT.)

UTRECHT, *ſeigneurie d'*, (*Géogr. mod.*) province des Pays-Bas, & l'une des ſept qui compoſent la république des Provinces-Unies, entre leſquelles elle a le cinquieme rang. Elle eſt bornée au nord par la Hollande & le Zuiderzée; au midi par le Rhin, qui la ſépare de l'iſle de Betau; à l'orient par la Veluwe & la Gueldres; à l'occident par la Hollande encore. Ce pays étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il pouvoit mettre ſur pié une armée de quarante mille hommes, & quoiqu'il fût continuellement attaqué par les Bataves, par les Friſons, & par les Gueldrois, qui l'environnent de tous côtés, il ſe défendit néanmoins vaillamment contre de ſi puiſſans ennemis.

On diviſe aujourd'hui la province d'*Utrecht* en quatre quartiers, qui ſont le dioceſe ſupérieur & inférieur, l'Emſland, & le Montfort-land. On y reſpire un air beaucoup plus ſain qu'en Hollande, parce que

que le pays eſt beaucoup plus élevé, & moins marécageux.

Son gouvernement eſt ſemblable à celui de la province de Zélande. Il a néanmoins cela de particulier, que huit députés laïques, repréſentant l'ordre du clergé, ont ſéance dans l'aſſemblée des états de la province avec les députés des nobles, & des villes d'Utrecht, d'Amerfort, de Wyck, de Rhenen, & de Mont-fort.

Ce ſont les cinq anciens chapitres de la ville d'*Utrecht*, qui fourniſſent les députés repréſentant le clergé. Les deux autres ordres éliſent leurs députés, & c'eſt pour cela qu'on les nomme *élus*.

En 1672 les François ſe rendirent maîtres de toute la ſeigneurie d'*Utrecht*; mais ils furent obligés l'année ſuivante, d'en abandonner la conquête. Les états-généraux mécontens de la conduite de cette province, & de ſon averſion pour le prince d'Orange, l'exclurent du gouvernement de la république, de même que les provinces de Gueldres & d'Over-Iſſel; cependant ces trois provinces furent réunies à la généralité, le 29 de janvier 1674, & cette réunion a ſubſiſté juſqu'à ce jour. (*D. J.*)

UTRICULARIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que les autres auteurs appellent *lentibularia*; ſon calice eſt une enveloppe à deux feuilles; la fleur eſt labiée & monopétale; la levre ſupérieure eſt droite & obtuſe; la levre inférieure eſt large & ſans découpure; le nectarium eſt fait en maniere de corne, il eſt plus court que le pétale de la fleur, & ſort de ſa baſe. Les étamines ſont deux filets courts & crochus, leurs boſſettes ſont petites & adhérentes enſemble, le piſtil a le germe arrondi, le ſtyle eſt délié comme un cheveu & de la longueur du calice, le ſtigmate eſt fait en cône, le fruit eſt une groſſe capſule conique, renfermant une ſeule cavité; les graines ſont très-nombreuſes. (*D. J.*)

U V A

UVAGE *ou* EUVAGE, ſ. m. (*Sucrerie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle dans une ſucrerie la partie du glacis garni en carreaux de terre cuite qui forme l'encaiſſement de chaque chaudiere à ſucre, & en augmente conſidérablement les bords. *V.* SUCRERIE, ÉDIFICE.

Les Negres charpentiers des iſles, appellent *uvage* deux longues planches ou bordages placés le long des côtes d'une pyroque ou d'un canot ſervant à exhauſſer les bords. *Voyez* PYROQUE & EUVAGE.

ÉLOGE

De M. le préſident DE MONTESQUIEU.

L'INTÉRÊT que les bons citoyens prennent à l'ENCYCLOPÉDIE, & le grand nombre de gens de lettres qui lui conſacrent leurs travaux, ſemblent nous permettre de la regarder comme un des monumens les plus propres à être dépoſitaires des ſentimens de la patrie, & des hommages qu'elle doit aux hommes célebres qui l'ont honorée. Perſuadés néanmoins que M. de Monteſquieu étoit en droit d'attendre d'autres panégyriſtes que nous, & que la douleur publique eût mérité des interpretes plus éloquens, nous euſſions renfermé au dedans de nous-mêmes nos juſtes regrets & notre reſpect pour ſa mémoire; mais l'aveu de ce que nous lui devons nous eſt trop précieux pour en laiſſer le ſoin à d'autres. Bienfaiteur de l'humanité par ſes écrits, il a daigné l'être auſſi de cet ouvrage; & notre reconnoiſſance ne veut que tracer quelques lignes au pié de ſa Statue.

CHARLES DE SÉCONDAT, BARON DE LA BRÉDE ET DE MONTESQUIEU, ancien préſident à mortier au parlement de Bordeaux, de l'académie françoiſe, de l'académie royale des ſciences & des belles-lettres de Pruſſe, & de la ſociété royale de Londres, naquit au château de la Brede près de Bordeaux, le 18 janvier 1689, d'une famille noble de Guienne. Son triſaïeul, Jean de Secondat, maître d'hôtel de Henri II roi de Navarre, & enſuite de Jeanne, fille de ce roi, qui épouſa Antoine de Bourbon, acquit la Terre de Monteſquieu d'une ſomme de 10000 livres que cette princeſſe lui donna par un acte authentique, en récompenſe de ſa probité & de ſes ſervices. Henri III roi de Navarre, depuis Henri IV roi de France, érigea en baronie la Terre de Monteſquieu, en faveur de Jacob de Secondat, fils de Jean, d'abord gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, & enſuite meſtre-de-camp du régiment de Châtillon. Jean Gaſton de Secondat, ſon ſecond fils, ayant épouſé la fille du premier préſident du parlement de Bordeaux, acquit dans cette compagnie une charge de préſident à mortier; il eut pluſieurs enfans, dont un entra dans le ſervice, s'y diſtingua, & le quitta de fort bonne heure: ce fut le pere de Charles de Secondat, auteur de l'Eſprit des Loix. Ces détails paroîtront peut-être déplacés à la tête de l'éloge d'un philoſophe dont le nom a ſi peu beſoin d'ancêtres; mais n'envions point à leur mémoire l'éclat que ce nom répand ſur elle.

Les ſuccès de l'enfance, préſage quelquefois ſi trompeur, ne le furent point dans Charles de Secondat: il annonça de bonne heure ce qu'il devoit être; & ſon pere donna tous ſes ſoins à cultiver ce génie naiſſant, objet de ſon eſpérance & de ſa tendreſſe. Dès l'âge de vingt ans, le jeune Monteſquieu préparoit déja les matériaux de l'Eſprit des Loix, par un extrait raiſonné des immenſes volumes qui compoſent le corps du Droit Civil; ainſi autrefois Newton avoit jeté dès la premiere jeuneſſe les fondemens des ouvrages qui l'ont rendu immortel. Cependant l'étude de la juriſprudence, quoique moins aride pour M. de Monteſquieu

que pour la plupart de ceux qui s'y livrent, parce qu'il la cultivoit en philoſophe, ne ſuffiſoit pas à l'étendue & à l'activité de ſon génie; il approfondiſſoit dans le même temps des matieres encore plus importantes & plus délicates, & les diſcutoit dans le ſilence avec la ſageſſe, la décence, & l'équité qu'il a depuis montrées dans ſes ouvrages.

Un oncle paternel, préſident à mortier au parlement de Bordeaux, juge éclairé & citoyen vertueux, l'oracle de ſa compagnie & de ſa province, ayant perdu un fils unique, & voulant conſerver dans ſon corps l'eſprit d'élévation qu'il avoit tâché d'y répandre, laiſſa ſes biens & ſa charge à M. de Monteſquieu; il étoit conſeiller au parlement de Bordeaux depuis le 24 février 1714, & fut reçu préſident à mortier le 13 juillet 1716. Quelques années après, en 1722, pendant la minorité du roi, ſa compagnie le chargea de préſenter des remontrances à l'occaſion d'un nouvel impôt. Placé entre le trône & le peuple, il remplit en ſujet reſpectueux & en magiſtrat plein de courage l'emploi ſi noble & ſi peu envié, de faire parvenir au ſouverain le cri des malheureux; & la miſere publique repréſentée avec autant d'habileté que de force, obtint la juſtice qu'elle demandoit. Ce ſuccès, il eſt vrai, par malheur pour l'état bien plus que pour lui, fut auſſi paſſager que s'il eût été injuſte; à peine la voix des peuples eut-elle ceſſé de ſe faire entendre, que l'impôt ſupprimé fut remplacé par un autre; mais le citoyen avoit fait ſon devoir.

Il fut reçu, le 3 avril 1716, dans l'académie de Bordeaux, qui ne faiſoit que de naître. Le goût pour la muſique & pour les ouvrages de pur agrément avoit d'abord raſſemblé les membres qui la formoient. M. de Monteſquieu crut avec raiſon que l'ardeur naiſſante & les talens de ſes confreres pourroient s'exercer avec encore plus d'avantage ſur les objets de la phyſique. Il étoit perſuadé que la nature, ſi digne d'être obſervée par-tout, trouvoit auſſi par-tout des yeux dignes de la voir; qu'au contraire les ouvrages de goût ne ſouffrant point de médiocrité, & la capitale étant en ce genre le centre des lumieres & des ſecours, il étoit trop difficile de raſſembler loin d'elle un aſſez grand nombre d'écrivains diſtingués; il regardoit les ſociétés de bel eſprit, ſi étrangement multipliées dans nos provinces, comme une eſpece ou plutôt comme une ombre de luxe littéraire, qui nuit à l'opulence réelle, ſans même en offrir l'apparence. Heureuſement M. le duc de la Force, par un prix qu'il venoit de fonder à Bordeaux, avoit ſecondé des vues ſi éclairées & ſi juſtes. On jugea qu'une expérience bien faite ſeroit préférable à un diſcours foible ou à un mauvais poëme; & Bordeaux eut une académie des ſciences.

M. de Monteſquieu nullement empreſſé de ſe montrer au public, ſembloit attendre, ſelon l'expreſſion d'un grand génie, *un âge mûr pour écrire*; ce ne fut qu'en 1721, c'eſt-à-dire, âgé de trente-deux ans, qu'il mit au jour les *Lettres Perſannes*. Le *Siamois* des *amuſemens ſérieux & comiques* pouvoit lui en avoir fourni l'idée; mais il ſurpaſſa ſon modele. La peinture des mœurs orientales réelles ou ſuppoſées, de l'orgueil & du flegme de l'amour aſiatique, n'eſt que le moindre objet de ces lettres; elle n'y ſert, pour ainſi dire, que de prétexte à une ſatyre fine de nos mœurs, & à des matieres importantes que l'auteur approfondit en paroiſſant gliſſer ſur elles. Dans cette eſpece de tableau mouvant, Usbek expoſe ſur-tout avec autant de légéreté que d'énergie ce qui a le plus frappé parmi nous ſes yeux pénétrans; notre habitude de traiter ſérieu-

ſement les choſes les plus futiles, & de tourner les plus importantes en plaiſanteries; nos converſations ſi bruyantes & ſi frivoles; notre ennui dans le ſein du plaiſir même; nos préjugés & nos actions en contradiction continuelle avec nos lumieres; tant d'amour pour la gloire joint à tant de reſpect pour l'idole de la faveur; nos courtiſans ſi rampans & ſi vains; notre politeſſe extérieure & notre mépris réel pour les étrangers, ou notre prédilection affectée pour eux; la bizarrerie de nos goûts, qui n'a rien au deſſous d'elle que l'empreſſement de toute l'Europe à les adopter; notre dédain barbare pour deux des plus reſpectables occupations d'un citoyen, le commerce & la magiſtrature; nos diſputes littéraires ſi vives & ſi inutiles; notre fureur d'écrire avant que de penſer, & de juger avant que de connoître. A cette peinture vive, mais ſans fiel, il oppoſe, dans l'apologue des Troglodites, le tableau d'un peuple vertueux, devenu ſage par le malheur, morceau digne du Portique: ailleurs il montre la philoſophie long-temps étouffée, reparoiſſant tout-à-coup, regagnant par ſes progrès le temps qu'elle a perdu, pénétrant juſques chez les Ruſſes à la voix d'un génie qui l'appelle, tandis que chez d'autres peuples de l'Europe, la ſuperſtition, ſemblable à une athmoſphere épaiſſe, empêche la lumiere qui les environne de toutes parts d'arriver juſqu'à eux. Enfin, par les principes qu'il établit ſur la nature des gouvernemens anciens & modernes, il préſente le germe de ces idées lumineuſes développées depuis par l'auteur dans ſon grand ouvrage.

Ces différens ſujets, privés aujourd'hui des graces de la nouveauté qu'ils avoient dans la naiſſance des Lettres Perſannes, y conſerveront toujours le mérite du caractere original qu'on a ſu leur donner; mérite d'autant plus réel, qu'il vient ici du génie ſeul de l'écrivain, & non du voile étranger dont il s'eſt couvert; car Usbek a pris, durant ſon ſéjour en France, non ſeulement une connoiſſance ſi parfaite de nos mœurs, mais une ſi forte teinture de nos manieres mêmes, que ſon ſtyle fait ſouvent oublier ſon pays. Ce léger défaut de vraiſemblance peut n'être pas ſans deſſein & ſans adreſſe: en relevant nos ridicules & nos vices, il a voulu ſans doute auſſi rendre juſtice à nos avantages; il a ſenti toute la fadeur d'un éloge direct, & il s'en eſt plus finement acquitté, en prenant ſi ſouvent notre ton pour médire plus agréablement de nous.

Malgré le ſuccès de cet ouvrage, M. de Monteſquieu ne s'en étoit point déclaré ouvertement l'auteur. Peut-être croyoit-il échapper plus aiſément par ce moyen à la ſatyre littéraire, qui épargne plus volontiers les écrits anonymes, parce que c'eſt toujours la perſonne, & non l'ouvrage, qui eſt le but de ſes traits; peut-être craignoit-il d'être attaqué ſur le prétendu contraſte des Lettres Perſannes avec l'auſtérité de ſa place; eſpece de reproche, diſoit-il, que les critiques ne manquent jamais, parce qu'il ne demande aucun effort d'eſprit. Mais ſon ſecret étoit découvert, & déja le public le montroit à l'académie françoiſe. L'événement fit voir combien le ſilence de M. de Monteſquieu avoit été ſage. Usbek s'exprime quelquefois aſſez librement, non ſur le fond du chriſtianiſme, mais ſur des matieres que trop de perſonnes affectent de confondre avec le chriſtianiſme même; ſur l'eſprit de perſécution dont tant de chrétiens ont été animés; ſur les uſurpations temporelles de la puiſſance eccléſiaſtique; ſur la multiplication exceſſive des monaſteres, qui enleve des ſujets à l'état ſans donner à Dieu des adorateurs; ſur quelques opinions qu'on a vainement tenté d'ériger en dogmes; ſur nos diſputes de religion, toujours

violentes, & ſouvent funeſtes. S'il paroît toucher ailleurs à des queſtions plus délicates, & qui intéreſſent de plus près la religion chrétienne, ſes réflexions appréciées avec juſtice, ſont en effet très-favorables à la révélation, puiſqu'il ſe borne à montrer combien la raiſon humaine, abandonnée à elle-même, eſt peu éclairée ſur ces objets. Enfin, parmi les véritables lettres de M. de Monteſquieu, l'Imprimeur étranger en avoit inſéré quelques-unes d'une autre main, & il eût fallu du moins, avant que de condamner l'auteur, démêler ce qui lui appartenoit en propre. Sans égard à ces conſidérations, d'un côté la haine ſous le nom de zele, de l'autre le zele ſans diſcernement ou ſans lumieres, ſe ſouleverent & ſe réunirent contre les *Lettres Perſannes*. Des délateurs, eſpece d'hommes dangereuſe & lâche, que même dans un gouvernement ſage on a quelquefois le malheur d'écouter, alarmerent par un extrait infidele la piété du miniſtere. M. de Monteſquieu, par le conſeil de ſes amis, ſoutenu de la voix publique, s'étant préſenté pour la place de l'académie françoiſe vacante par la mort de M. de Sacy, le miniſtre écrivit à cette compagnie que Sa Majeſté ne donneroit jamais ſon agrément à l'auteur des Lettres Perſannes; qu'il n'avoit point lu ce livre, mais que des perſonnes en qui il avoit confiance, lui en avoient fait connoître le poiſon & le danger. M. de Monteſquieu ſentit le coup qu'une pareille accuſation pouvoit porter à ſa perſonne, à ſa famille, & à la tranquillité de ſa vie. Il n'attachoit pas aſſez de prix aux honneurs littéraires, ni pour les rechercher avec avidité, ni pour affecter de les dédaigner quand ils ſe préſentoient à lui, ni enfin pour en regarder la ſimple privation comme un malheur: mais l'excluſion perpétuelle, & ſur-tout les motifs de l'excluſion lui paroiſſoient une injure. Il vit le miniſtre, lui déclara que par des raiſons particulieres il n'avouoit point les Lettres Perſannes, mais qu'il étoit encore plus éloigné de déſavouer un ouvrage dont il croyoit n'avoir point à rougir, & qu'il devoit être jugé d'après une lecture, & non ſur une délation: le miniſtre prit enfin le parti par où il auroit dû commencer; il lut le livre, aima l'auteur, & apprit à mieux placer ſa confiance; l'académie françoiſe ne fut point privée d'un de ſes plus beaux ornemens; & la France eut le bonheur de conſerver un ſujet que la ſuperſtition ou la calomnie étoient prêtes à lui faire perdre: car M. de Monteſquieu avoit déclaré au gouvernement qu'après l'eſpece d'outrage qu'on alloit lui faire, il iroit chercher chez les étrangers qui lui tendoient les bras, la ſûreté, le repos, & peut-être les récompenſes qu'il auroit dû eſpérer dans ſon pays. La nation eût déploré cette perte, & la honte en fût pourtant retombée ſur elle.

Feu M. le maréchal d'Eſtrées, alors directeur de l'académie françoiſe, ſe conduiſit dans cette circonſtance en courtiſan vertueux & d'une ame vraiment élevée; il ne craignit ni d'abuſer de ſon crédit ni de le compromettre; il ſoutint ſon ami & juſtifia Socrate. Ce trait de courage ſi précieux aux lettres, ſi digne d'avoir aujourd'hui des imitateurs, & ſi honorable à la mémoire de M. le maréchal d'Eſtrées, n'auroit pas dû être oublié dans ſon éloge.

M. de Monteſquieu fut reçu, le 24 janvier 1728; ſon diſcours eſt un des meilleurs qu'on ait prononcés dans une pareille occaſion; le mérite en eſt d'autant plus grand, que les récipiendaires gênés juſqu'alors par ces formules & ces éloges d'uſage auxquels une eſpece de preſcription les aſſujettit, n'avoient encore oſé franchir ce cercle pour traiter d'autres ſujets, ou n'avoient

point penſé du moins à les y renfermer ; dans cet état même de contrainte il eut l'avantage de réuſſir. Entre pluſieurs traits dont brille ſon diſcours, on reconnoîtroit l'écrivain qui penſe, au ſeul portrait du cardinal de Richelieu, *qui apprit à la France le ſecret de ſes forces, & à l'Eſpagne celui de ſa foibleſſe, qui óta à l'Allemagne ſes chaînes & lui en donna de nouvelles.* Il faut admirer M. de Monteſquieu d'avoir ſu vaincre la difficulté de ſon ſujet, & pardonner à ceux qui n'ont pas eu le même ſuccès.

Le nouvel académicien étoit d'autant plus digne de ce titre, qu'il avoit, peu de temps auparavant, renoncé à tout autre travail, pour ſe livrer entiérement à ſon génie & à ſon goût. Quelque importante que fût la place qu'il occupoit, avec quelques lumieres & quelque intégrité qu'il en eût rempli les devoirs, il ſentoit qu'il y avoit des objets plus dignes d'occuper ſes talens; qu'un citoyen eſt redevable à ſa nation & à l'humanité de tout le bien qu'il peut leur faire; & qu'il ſeroit plus utile à l'une & à l'autre, en les éclairant par ſes écrits, qu'il ne pouvoit l'être en diſcutant quelques conteſtations particulieres dans l'obſcurité: toutes ces réflexions le déterminerent à vendre ſa charge; il ceſſa d'être magiſtrat, & ne fut plus qu'homme de lettres.

Mais pour ſe rendre utile par ſes ouvrages aux différentes nations, il étoit néceſſaire qu'il les connût; ce fut dans cette vue qu'il entreprit de voyager. Son but étoit d'examiner par-tout le phyſique & le moral, d'étudier les loix & la conſtitution de chaque pays, de viſiter les ſavans, les écrivains, les artiſtes célebres, de chercher ſur-tout ces hommes rares & ſinguliers dont le commerce ſupplée quelquefois à pluſieurs années d'obſervations & de ſéjour. M. de Monteſquieu eût pu dire, comme Démocrite : « Je n'ai rien oublié pour » m'inſtruire ; j'ai quitté mon pays & parcouru l'univers pour mieux connoître » la vérité : j'ai vu tous les perſonnages illuſtres de mon temps ; » mais il y eut cette différence entre le Démocrite François & celui d'Abdere, que le premier voyageoit pour inſtruire les hommes, & le ſecond pour s'en moquer.

Il alla d'abord à Vienne, où il vit ſouvent le célebre prince Eugene ; ce héros ſi funeſte à la France (à laquelle il auroit pu être ſi utile), après avoir balancé la fortune de Louis XIV, & humilié la fierté Ottomane, vivoit ſans faſte durant la paix, aimant & cultivant les lettres dans une cour où elles ſont peu en honneur, & donnant à ſes maîtres l'exemple de les protéger. M. de Monteſquieu crut entrevoir dans ſes diſcours quelques reſtes d'intérêt pour ſon ancienne patrie; le prince Eugene en laiſſoit voir ſur-tout, autant que le peut faire un ennemi, ſur les ſuites funeſtes de cette diviſion inteſtine qui trouble depuis ſi long-temps l'Egliſe de France : l'homme d'état en prévoyoit la durée & les effets, & les prédit au philoſophe.

M. de Monteſquieu partit de Vienne pour voir la Hongrie, contrée opulente & fertile, habitée par une nation fiere & généreuſe, le fléau de ſes tyrans & l'appui de ſes ſouverains. Comme peu de perſonnes connoiſſent bien ce pays, il a écrit avec ſoin cette partie de ſes voyages.

D'Allemagne, il paſſa en Italie ; il vit à Veniſe le fameux Law, à qui il ne reſtoit de ſa grandeur paſſée que des projets heureuſement deſtinés à mourir dans ſa tête, & un diamant qu'il engageoit pour jouer aux jeux de haſard. Un jour la converſation rouloit ſur le fameux ſyſtême que Law avoit inventé; époque de tant de malheurs & de fortunes, & ſur-tout d'une dépravation

remarquable dans nos mœurs. Comme le parlement de Paris, dépoſitaire immédiat des loix dans les temps de minorité, avoit fait éprouver au miniſtre Ecoſſois quelque réſiſtance dans cette occaſion, M. de Monteſquieu lui demanda pourquoi on n'avoit pas eſſayé de vaincre cette réſiſtance par un moyen preſque toujours infaillible en Angleterre, par le grand mobile des actions des hommes, en un mot par l'argent : *Ce ne ſont pas*, répondit Law, *des génies auſſi ardens & auſſi dangereux que mes compatriotes, mais ils ſont beaucoup plus incorruptibles.* Nous ajouterons ſans aucun préjugé de vanité nationale, qu'un corps libre pour quelques inſtans, doit mieux réſiſter à la corruption que celui qui l'eſt toujours ; le premier, en vendant ſa liberté, la perd ; le ſecond ne fait, pour ainſi dire, que la prêter, & l'exerce même en l'engageant ; ainſi les circonſtances & la nature du gouvernement ſont les vices & les vertus des nations.

Un autre perſonnage non moins fameux que M. de Monteſquieu vit encore plus ſouvent à Veniſe, fut le comte de Bonneval. Cet homme ſi connu par ſes aventures, qui n'étoient pas encore à leur terme, & flatté de converſer avec un juge digne de l'entendre, lui faiſoit avec plaiſir le détail ſingulier de ſa vie, le récit des actions militaires où il s'étoit trouvé, le portrait des généraux & des miniſtres qu'il avoit connus. M. de Monteſquieu ſe rappelloit ſouvent ces converſations & en racontoit différens traits à ſes amis.

Il alla de Veniſe à Rome : dans cette ancienne capitale du monde, qui l'eſt encore à certains égards, il s'appliqua ſur-tout à examiner ce qui la diſtingue aujourd'hui le plus, les ouvrages des Raphaël, des Titien, & des Michel-Ange : il n'avoit point fait une étude particuliere des beaux arts ; mais l'expreſſion dont brillent les chefs-d'œuvre en ce genre, ſaiſit infailliblement tout homme de génie. Accoutumé à étudier la nature, il la reconnoît quand elle eſt imitée, comme un portrait reſſemblant frappe tous ceux à qui l'original eſt familier : malheur aux productions de l'art dont toute la beauté n'eſt que pour les artiſtes.

Après avoir parcouru l'Italie, M. de Monteſquieu vint en Suiſſe ; il examina ſoigneuſement les vaſtes pays arroſés par le Rhin ; & il ne lui reſta plus rien à voir en Allemagne ; car FREDERIC ne régnoit pas encore. Il s'arrêta enſuite quelque temps dans les Provinces-Unies, monument admirable de ce que peut l'induſtrie humaine animée par l'amour de la liberté. Enfin il ſe rendit en Angleterre où il demeura deux ans : digne de voir & d'entretenir les plus grands hommes, il n'eut à regretter que de n'avoir pas fait plutôt ce voyage : Locke & Newton étoient morts. Mais il eut ſouvent l'honneur de faire ſa cour à leur protectrice, la célebre reine d'Angleterre, qui cultivoit la philoſophie ſur le trône, & qui goûta, comme elle le devoit, M. de Monteſquieu. Il ne fut pas moins accueilli par la nation, qui n'avoit pas beſoin ſur cela de prendre le ton de ſes maîtres. Il forma à Londres des liaiſons intimes avec des hommes exercés à méditer & à ſe préparer aux grandes choſes par des études profondes ; il s'inſtruiſit avec eux de la nature du gouvernement, & parvint à le bien connoître. Nous parlons ici d'après les témoignages publics que lui en ont rendu les Anglois eux-mêmes, ſi jaloux de nos avantages, & ſi peu diſpoſés à reconnoître en nous aucune ſupériorité.

Comme il n'avoit rien examiné ni avec la prévention d'un enthouſiaſte,

ni avec l'auſtérité d'un Cynique, il n'avoit remporté de ſes voyages ni un dédain outrageant pour les étrangers, ni un mépris encore plus déplacé pour ſon propre pays. Il réſultoit de ſes obſervations que l'Allemagne étoit faite pour y voyager, l'Italie pour y ſéjourner, l'Angleterre pour y penſer, & la France pour y vivre.

De retour enfin dans ſa patrie, M. de Monteſquieu ſe retira pendant deux ans à ſa terre de la Brede : il y jouit en paix de cette ſolitude que le ſpectacle & le tumulte du monde ſert à rendre plus agréable ; il vécut avec lui-même, après en être ſorti ſi long-temps ; & ce qui nous intéreſſe le plus, il mit la derniere main à ſon ouvrage *ſur la cauſe de la grandeur & de la décadence des Romains*, qui parut en 1734.

Les Empires, ainſi que les hommes, doivent croître, dépérir, & s'éteindre ; mais cette révolution néceſſaire a ſouvent des cauſes cachées que la nuit des temps nous dérobe, & que le myſtere ou leur petiteſſe apparente a même quelquefois voilées aux yeux des contemporains ; rien ne reſſemble plus ſur ce point à l'hiſtoire moderne que l'hiſtoire ancienne. Celle des Romains mérite néanmoins à cet égard quelque exception ; elle préſente une politique raiſonnée, un ſyſtême ſuivi d'agrandiſſement, qui ne permet pas d'attribuer la fortune de ce peuple à des reſſorts obſcurs & ſubalternes. Les cauſes de la grandeur Romaine ſe trouvent donc dans l'hiſtoire, & c'eſt au philoſophe à les y découvrir. D'ailleurs il n'en eſt pas des ſyſtêmes dans cette étude comme dans celle de la phyſique ; ceux-ci ſont preſque toujours précipités, parce qu'une obſervation nouvelle & imprévue peut les renverſer en un inſtant ; au contraire, quand on recueille avec ſoin les faits que nous tranſmet l'hiſtoire ancienne d'un pays, ſi on ne raſſemble pas toujours tous les matériaux qu'on peut deſirer, on ne ſauroit du moins eſpérer d'en avoir un jour davantage. L'étude réfléchie de l'hiſtoire, étude ſi importante & ſi difficile, conſiſte à combiner, de la maniere la plus parfaite, ces matériaux défectueux : tel ſeroit le mérite d'un architecte, qui, ſur des ruines ſavantes, traceroit, de la maniere la plus vraiſemblable, le plan d'un édifice antique, en ſuppléant, par le génie & par d'heureuſes conjectures, à des reſtes informes & tronqués.

C'eſt ſous ce point de vue qu'il faut enviſager l'ouvrage de M. de Monteſquieu : il trouve les cauſes de la grandeur des Romains dans l'amour de la liberté, du travail, & de la patrie, qu'on leur inſpiroit dès l'enfance ; dans la ſévérité de la diſcipline militaire ; dans ces diſſenſions inteſtines qui donnoient du reſſort aux eſprits, & qui ceſſoient tout-à-coup à la vue de l'ennemi ; dans cette conſtance après le malheur, qui ne déſeſpéroit jamais de la république ; dans le principe où ils furent toujours de ne faire jamais la paix qu'après des victoires ; dans l'honneur du triomphe, ſujet d'émulation pour les généraux ; dans la protection qu'ils accordoient aux peuples révoltés contre leurs rois ; dans l'excellente politique de laiſſer aux vaincus leurs dieux & leurs coutumes ; dans celle de n'avoir jamais deux puiſſans ennemis ſur les bras, & de tout ſouffrir de l'un juſqu'à ce qu'ils euſſent anéanti l'autre. Il trouve les cauſes de leur décadence dans l'agrandiſſement même de l'état, qui changea en guerres civiles les tumultes populaires ; dans les guerres éloignées qui forçant les citoyens à une trop longue abſence, leur faiſoient perdre inſenſiblement l'eſprit républicain ; dans le droit de bourgeoiſie accordé à tant de nations, & qui ne

fit

fit plus du peuple Romain qu'une eſpece de monſtre à pluſieurs têtes; dans la corruption introduite par le luxe de l'Aſie; dans les proſcriptions de Sylla qui avilirent l'eſprit de la nation, & la préparerent à l'eſclavage; dans la néceſſité où les Romains ſe trouverent de ſouffrir des maîtres, lorſque leur liberté leur fut devenue à charge; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes, en changeant de gouvernement; dans cette ſuite de monſtres qui régnerent, preſque ſans interruption, depuis Tibere juſqu'à Nerva, & depuis Commode juſqu'à Conſtantin; enfin, dans la tranſlation & le partage de l'empire, qui périt d'abord en Occident par la puiſſance des barbares, & qui après avoir langui pluſieurs ſiecles en Orient ſous des empereurs imbécilles ou féroces, s'anéantit inſenſiblement comme ces fleuves qui diſparoiſſent dans des ſables.

Un aſſez petit volume a ſuffi à M. de Monteſquieu pour développer un tableau ſi intéreſſant & ſi vaſte. Comme l'auteur ne s'appeſantit point ſur les détails, & ne ſaiſit que les branches fecondes de ſon ſujet, il a ſu renfermer en très-peu d'eſpace un grand nombre d'objets diſtinctement apperçus & rapidement préſentés ſans fatigue pour le lecteur; en laiſſant beaucoup voir, il laiſſe encore plus à penſer, & il auroit pu intituler ſon livre, *Hiſtoire Romaine à l'uſage des hommes d'état & des philoſophes.*

Quelque réputation que M. de Monteſquieu ſe fût acquiſe par ce dernier ouvrage & par ceux qui l'avoient précédé, il n'avoit fait que ſe frayer le chemin à une plus grande entrepriſe, à celle qui doit immortaliſer ſon nom & le rendre reſpectable aux ſiecles futurs. Il en avoit dès long-temps formé le deſſein, il en médita pendant vingt ans l'exécution; ou, pour parler plus exactement, toute ſa vie en avoit été la méditation continuelle. D'abord il s'étoit fait en quelque façon étranger dans ſon propre pays, afin de le mieux connoître; il avoit enſuite parcouru toute l'Europe, & profondément étudié les differens peuples qui l'habitent. L'iſle fameuſe qui ſe glorifie tant de ſes loix, & qui en profite ſi mal, avoit été pour lui dans ce long voyage, ce que l'iſle de Crete fut autrefois pour Lycurgue, une école où il avoit ſu s'inſtruire ſans tout approuver; enfin il avoit, ſi on peut parler ainſi, interrogé & jugé les nations & les hommes celebres qui n'exiſtent plus aujourd'hui que dans les annales du monde. Ce fut ainſi qu'il s'éleva par degrés au plus beau titre qu'un ſage puiſſe mériter, celui de legiſlateur des nations.

S'il étoit animé par l'importance de la matiere, il étoit effrayé en même temps par ſon étendue: il l'abandonna, & y revint à pluſieurs repriſes; il ſentit plus d'une fois, comme il l'avoue lui-même, tomber les mains paternelles. Encouragé enfin par ſes amis, il ramaſſa toutes ſes forces, & donna l'*Eſprit des loix.*

Dans cet important ouvrage, M. de Monteſquieu, ſans s'appeſantir, à l'exemple de ceux qui l'ont précédé, ſur des diſcuſſions métaphyſiques relatives à l'homme ſuppoſé dans un état d'abſtraction, ſans ſe borner, comme d'autres, à conſidérer certains peuples dans quelques relations ou circonſtances particulieres, enviſage les habitans de l'univers dans l'état réel où ils ſont, & dans tous les rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux. La plupart des autres écrivains en ce genre ſont preſque toujours ou de ſimples moraliſtes, ou de ſimples juriſconſultes, ou même quelquefois de ſimples théologiens; pour lui, l'homme

de tous les pays & de toutes les nations, il s'occupe moins de ce que le devoir exige de nous que des moyens par leſquels on peut nous obliger de le remplir, de la perfection métaphyſique des loix que de celle dont la nature humaine les rend ſuſceptibles, des loix qu'on a faites que de celles qu'on a dû faire, des loix d'un peuple particulier que de celles de tous les peuples. Ainſi en ſe comparant lui-même à ceux qui ont couru avant lui cette grande & noble carriere, il a pu dire comme le Correge, quand il eut vu les ouvrages de ſes rivaux, *& moi auſſi je ſuis peintre.* (*)

(*) La plupart des gens de lettres qui ont parlé de l'*Eſprit des Loix*, s'étant plus attachés à le critiquer qu'à en donner une idée juſte, nous allons tâcher de ſuppléer à ce qu'ils auroient dû faire, & d'en développer le plan, le caractere & l'objet. Ceux qui en trouveront l'analyſe trop longue, jugeront peut-être après l'avoir lue, qu'il n'y avoit que ce ſeul moyen de bien faire ſaiſir la méthode de l'auteur. On doit ſe ſouvenir d'ailleurs que l'hiſtoire des écrivains célebres n'eſt que celle de leurs penſées & de leurs travaux, & que cette partie de leur éloge en eſt la plus eſſentielle & la plus utile, ſur-tout dans un ouvrage tel que l'Encyclopédie.

Les hommes dans l'état de nature, abſtraction faite de toute religion, ne connoiſſant dans les différens qu'ils peuvent avoir, d'autre loi que celle des animaux, le droit du plus fort, on doit regarder l'établiſſement des ſociétés comme une eſpece de traité contre ce droit injuſte; traité deſtiné à établir entre les différentes parties du genre humain une ſorte de balance. Mais il en eſt de l'équilibre moral comme du phyſique, il eſt rare qu'il ſoit parfait & durable, & les traités du genre humain ſont comme les traités entre nos princes, une ſemence continuelle de diviſions. L'intérêt, le beſoin & le plaiſir ont rapproché les hommes; mais ces mêmes motifs les pouſſent ſans ceſſe à vouloir jouir des avantages de la ſociété ſans en porter les charges; & c'eſt en ce ſens qu'on peut dire avec l'auteur, que les hommes, dès qu'ils ſont en ſociété, ſont en état de guerre. Car la guerre ſuppoſe dans ceux qui ſe la font, ſinon l'égalité de force, au moins l'opinion de cette égalité, d'où naît le deſir & l'eſpoir mutuel de ſe vaincre; or, dans l'état de ſociété, ſi la balance n'eſt jamais parfaite entre les hommes, elle n'eſt pas non plus trop inégale: au contraire, ou ils n'auroient rien à ſe diſputer dans l'état de nature, ou ſi la néceſſité les y obligeoit, on ne verroit que la foibleſſe fuyant devant la force, des oppreſſeurs ſans combat & des opprimés ſans réſiſtance.

Voilà donc les hommes réunis & armés tout à la fois, s'embraſſant d'un côté, ſi on peut parler ainſi, & cherchant de l'autre à ſe bleſſer mutuellement: les loix ſont le lien plus ou moins efficace, deſtiné à ſuſpendre ou à retenir leurs coups; mais l'étendue prodigieuſe du globe que nous habitons, la nature différente des régions de la terre & des peuples qui la couvrent, ne permettant pas que tous les hommes vivent ſous un ſeul & même gouvernement, le genre humain a dû ſe partager en un certain nombre d'états, diſtingués par la différence des loix auxquelles ils obéiſſent. Un ſeul gouvernement n'auroit fait du genre humain qu'un corps exténué & languiſſant, étendu ſans vigueur ſur la ſurface de la terre; les différens états ſont autant de corps agiles & robuſtes, qui en ſe donnant la main les uns aux autres, n'en forment qu'un, & dont l'action réciproque entretient partout le mouvement & la vie.

On peut diſtinguer trois ſortes de gouvernemens; le républicain, le monarchique, le deſpotique. Dans le républicain, le peuple en corps a la ſouveraine puiſſance; dans le monarchique, un ſeul gouverne par des loix fondamentales; dans le deſpotique, on ne connoît d'autre loi que la volonté du maître, ou plutôt du tyran. Ce n'eſt pas à dire qu'il n'y ait dans l'univers que ces trois eſpeces d'états; ce n'eſt pas à dire même qu'il y ait des états qui appartiennent uniquement & rigoureuſement à quelqu'une de ces formes; la plupart ſont, pour ainſi dire, mi-partis ou nuancés les uns des autres: ici la monarchie incline au deſpotiſme; là le gouvernement monarchique eſt combiné avec le républicain; ailleurs ce n'eſt pas le peuple entier, c'eſt ſeulement une partie du peuple qui fait les loix. Mais la diviſion précédente n'en eſt pas moins exacte & moins juſte. Les trois eſpeces de gouvernement qu'elle renferme ſont tellement diſtinguées, qu'elles n'ont proprement rien de commun; & d'ailleurs tous les états que nous connoiſſons, participent de l'une ou de l'autre. Il étoit donc néceſſaire de former de ces trois eſpeces des claſſes particulieres, & de s'appliquer à déterminer les loix qui leur ſont propres; il ſera facile enſuite de modifier ces loix dans l'application à quelque gouvernement que ce ſoit, ſelon qu'il appartiendra plus ou moins à ces différentes formes.

Rempli & pénétré de ſon objet, l'au l : y
ſi grand nombre de matieres, & ; tri ti éveté pr
fondeur, qu'une lecture aſſidue ée ut ſi taire ir i ite
ce livre. Elle ſervira ſur-tout, nous oions dire, à faire diſparoître le e-

Dans les divers états, les loix doivent être relatives à leur *nature*, c'eſt-à-dire, à ce qui les conſtitue, & à leur *principe*, c'eſt-à-dire, à ce qui les ſoutient & les fait agir; diſtinction importante, la clef d'une infinité de loix, & dont l'auteur tire bien des conſéquences.

Les principales loix relatives à la *nature* de la démocratie ſont, que le peuple y ſoit à certains égards le monarque, à d'autres le ſujet; qu'il élise & juge ſes magiſtrats, & que les magiſtrats en certaines occaſions décident. La nature de la monarchie demande qu'il y ait entre le monarque & le peuple beaucoup de pouvoirs & de rangs intermédiaires, & un corps dépoſitaire des loix, médiateur entre les ſujets & le prince. La nature du deſpotiſme exige que le tyran exerce ſon autorité, ou par lui ſeul, ou par un ſeul qui le repréſente.

Quant au *principe* des trois gouvernemens, celui de la démocratie eſt l'amour de la république, c'eſt-à-dire, de l'égalité; dans les monarchies, où un ſeul eſt le diſpenſateur des diſtinctions & des récompenſes, & où l'on s'accoutume à confondre l'état avec ce ſeul homme, le principe eſt l'honneur, c'eſt-à-dire, l'ambition & l'amour de l'eſtime; ſous le deſpotiſme enfin, c'eſt la crainte. Plus ces principes ſont en vigueur, plus le gouvernement eſt ſtable; plus ils s'altèrent & ſe corrompent, plus il incline à ſa deſtruction. Quand l'auteur parle de l'égalité dans les démocraties, il n'entend pas une égalité extrême, abſolue, & par conſéquent chimérique; il entend cet heureux équilibre qui rend tous les citoyens également ſoumis aux loix, & également intéreſſés à les obſerver.

Dans chaque gouvernement les loix de l'éducation doivent être relatives au *principe*; on entend ici par *éducation*, celle qu'on reçoit en entrant dans le monde, & non celle des parens & des maitres, qui ſouvent y eſt contraire, ſur-tout dans certains etats. Dans les monarchies, l'éducation doit avoir pour objet l'urbanité & les égards réciproques; dans les états deſpotiques, la terreur & l'aviliſſement des eſprits; dans les républiques on a beſoin de toute la puiſſance de l'éducation; elle doit inſpirer un ſentiment noble, mais pénible, le renoncement à ſoi-même, d'où naît l'amour de la patrie.

Les loix que le légiſlateur donne, doivent être conformes au *principe* de chaque gouvernement; dans la république, entretenir l'égalité & la frugalité; dans la monarchie, ſoutenir la nobleſſe ſans écraſer le peuple; ſous le gouvernement deſpotique, tenir également tous les états dans le ſilence. On ne doit point accuſer M. de Monteſquieu d'avoir ici tracé aux ſouverains les principes du pouvoir arbitraire, dont le nom ſeul eſt ſi odieux aux princes juſtes, & à plus forte raiſon au citoyen ſage & vertueux. C'eſt travailler à l'anéantir que de montrer ce qu'il faut faire pour le conſerver: la perfection de ce gouvernement en eſt la ruine; & le code exact de la tyrannie, tel que l'auteur le donne, eſt en même temps la ſatyre & le fléau le plus redoutable des tyrans. A l'égard des autres gouvernemens, ils ont chacun leurs avantages; le républicain eſt plus propre aux petits états, le monarchique aux grands; le républicain plus ſujet aux excès, le monarchique aux abus; le républicain apporte plus de maturité dans l'exécution des loix, le monarchique plus de promptitude.

La différence des principes des trois gouvernemens doit en produire dans le nombre & l'objet des loix, dans la forme des jugemens & la nature des peines. La conſtitution des monarchies étant invariable & fondamentale, exige plus de loix civiles & de tribunaux, afin que la juſtice ſoit rendue d'une maniere plus uniforme & moins arbitraire; dans les états modérés, ſoit monarchies, ſoit républiques, on ne ſauroit apporter trop de formalités aux loix criminelles. Les peines doivent non ſeulement être en proportion avec le crime, mais encore les plus douces qu'il eſt poſſible, ſur-tout dans la démocratie; l'opinion attachée aux peines ſera ſouvent plus d'effet que leur grandeur même. Dans les républiques, il faut juger ſelon la loi, parce qu'aucun particulier n'eſt le maitre de l'altérer. Dans les monarchies, la clémence du ſouverain peut quelquefois l'adoucir; mais les crimes ne doivent jamais y être jugés que par les magiſtrats expreſſément chargés d'en connoître. Enfin c'eſt principalement dans les démocraties que les loix doivent être ſéveres contre le luxe, le relâchement des mœurs, & la ſéduction des femmes. Leur douceur & leur foibleſſe même les rend aſſez propres à gouverner dans les monarchies; & l'hiſtoire prouve que ſouvent elles ont porté la couronne avec gloire.

M. de Monteſquieu ayant ainſi parcouru chaque gouvernement en particulier, les examine enſuite

tendu défaut de méthode dont quelques lecteurs ont accuſé M. de Monteſquieu ; avantage qu'ils n'auroient pas dû le taxer légérement d'avoir négligé dans une matiere philoſophique, & dans un ouvrage de vingt années. Il faut diſtinguer le déſordre réel de celui qui n'eſt qu'apparent. Le déſordre eſt réel, quand

---

dans le rapport qu'ils peuvent avoir les uns aux autres, mais ſeulement ſous le point de vue le plus général, c'eſt-à-dire, ſous celui qui eſt uniquement relatif à leur nature & à leur principe ; enviſagés de cette maniere, les états ne peuvent avoir d'autres rapports que celui de ſe défendre ou d'attaquer. Les républiques devant par leur nature renfermer un petit état, elles ne peuvent ſe défendre ſans alliance, mais c'eſt avec des républiques qu'elles doivent s'allier ; la force défenſive de la monarchie conſiſte principalement à avoir des frontieres hors d'inſulte. Les états ont comme les hommes le droit d'attaquer pour leur propre conſervation : du droit de la guerre dérive celui de conquête ; droit néceſſaire, légitime & malheureux, *qui laiſſe toujours à payer une dette immenſe pour s'acquitter envers la nature humaine*, & dont la loi générale eſt de faire aux vaincus le moins de mal qu'il eſt poſſible. Les républiques peuvent moins conquérir que les monarchies ; des conquêtes immenſes ſuppoſent le deſpotiſme ou l'aſſurent. Un des grands principes de l'eſprit de conquête doit être de rendre meilleure, autant qu'il eſt poſſible, la condition du peuple conquis ; c'eſt ſatisfaire tout à la fois la loi naturelle & la maxime d'état. Rien n'eſt plus beau que le traité de paix de Gelon avec les Carthaginois, par lequel il leur défendit d'immoler à l'avenir leurs propres enfans. Les Eſpagnols, en conquérant le Pérou, auroient dû obliger de même les habitans à ne plus immoler des hommes à leurs dieux ; mais ils crurent plus avantageux d'immoler ces peuples mêmes. Ils n'eurent plus pour conquête qu'un vaſte déſert ; ils furent forcés à dépeupler leur pays, & s'affoiblirent pour toujours par leur propre victoire. On peut être obligé quelquefois de changer les loix du peuple vaincu ; rien ne peut jamais obliger de lui ôter ſes mœurs ou même ſes coutumes, qui ſont ſouvent toutes ſes mœurs. Mais le moyen le plus sûr de conſerver une conquête, c'eſt de mettre, s'il eſt poſſible, le peuple vaincu au niveau du peuple conquérant, de lui accorder les mêmes droits & les mêmes privileges : c'eſt ainſi qu'en ont ſouvent uſé les Romains, c'eſt ainſi ſur-tout qu'en uſa Céſar à l'égard des Gaulois.

Juſqu'ici, en conſidérant chaque gouvernement tant en lui-même que dans ſon rapport aux autres, nous n'avons eu égard ni à ce qui doit leur être commun, ni aux circonſtances particulieres tirées ou de la nature du pays, ou du génie des peuples : c'eſt ce qu'il faut maintenant développer.

La loi commune de tous les gouvernemens, du moins des gouvernemens modérés, & par conſéquent juſtes, eſt la liberté politique dont chaque citoyen doit jouir. Cette liberté n'eſt point la licence abſurde de faire tout ce qu'on veut, mais le pouvoir de faire tout ce que les loix permettent. Elle peut être enviſagée ou dans ſon rapport à la conſtitution, ou dans ſon rapport au citoyen.

Il y a dans la conſtitution de chaque état deux ſortes de pouvoirs, la puiſſance légiſlative & l'exécutrice ; & cette derniere a deux objets, l'intérieur de l'état & le dehors. C'eſt de la diſtribution légitime & de la répartition convenable de ces différentes eſpeces de pouvoirs, que dépend la plus grande perfection de la liberté politique par rapport à la conſtitution. M de Monteſquieu en apporte pour preuve la conſtitution de la république Romaine, & celle de l'Angleterre. Il trouve le principe de celle-ci dans cette loi fondamentale du gouvernement des anciens Germains, que les affaires peu importantes y étoient décidées par les chefs, & que les grandes étoient portées au tribunal de la nation, après avoir auparavant été agitées par les chefs. M. de Monteſquieu n'examine point ſi les Anglois jouiſſent ou non de cette extrême liberté politique que leur conſtitution leur donne ; il lui ſuffit qu'elle ſoit établie par leurs loix : il eſt encore plus éloigné de vouloir faire la ſatyre des autres états ; il croit au contraire que l'excès, même dans le bien, n'eſt pas toujours deſirable ; que la liberté extrême a ſes inconvéniens comme l'extrême ſervitude, & qu'en général la nature humaine s'accommode mieux d'un état moyen.

La liberté politique conſidérée par rapport au citoyen, conſiſte dans la ſûreté où il eſt à l'abri des loix, ou du moins dans l'opinion de cette ſûreté qui fait qu'un citoyen n'en craint point un autre. C'eſt principalement par la nature & la proportion des peines, que cette liberté s'établit ou ſe détruit. Les crimes contre la religion doivent être punis par la privation des biens que la religion procure ; les crimes contre les mœurs, par la honte ; les crimes contre la tranquillité publique, par la priſon ou l'exil ; les crimes contre la ſûreté, par les ſupplices. Les écrits doivent être moins punis que les actions, jamais les ſimples

l'analogie & la ſuite des idées n'eſt point obſervée ; quand les concluſions ſont érigées en principes, ou les précedent ; quand le lecteur, après des détours ſans nombre, ſe retrouve au point d'où il eſt parti. Le déſordre n'eſt qu'apparent, quand l'auteur mettant à leur véritable place les idées dont il fait

---

penſées ne doivent l'être : accuſations non juridiques, eſpions, lettres anonymes, toutes ces reſſources de la tyrannie également honteuſes à ceux qui en ſont l'inſtrument & à ceux qui s'en ſervent, doivent être proſcrites dans un bon gouvernement monarchique. Il n'eſt permis d'accuſer qu'en face de la loi, qui punit toujours ou l'accuſé ou le calomniateur. Dans tout autre cas, ceux qui gouvernent doivent dire avec l'empereur Conſtance : *Nous ne ſaurions ſoupçonner celui à qui il a manqué un accuſateur, lorſqu'il ne lui manquoit pas un ennemi.* C'eſt une très-bonne inſtitution que celle d'une partie publique qui ſe charge au nom de l'état de pourſuivre les crimes, & qui ait toute l'utilité des délateurs ſans en avoir les vils intérêts, les inconvéniens & l'infamie.

La grandeur des impôts doit être en proportion directe avec la liberté. Ainſi dans les démocraties, ils peuvent être plus grands qu'ailleurs ſans être onéreux ; parce que chaque citoyen les regarde comme un tribut qu'il ſe paie à lui-même, & qui aſſure la tranquillité & le ſort de chaque membre. De plus, dans un état démocratique, l'emploi infidele des deniers publics eſt plus difficile, parce qu'il eſt plus aiſé de le connoître & de le punir, le dépoſitaire en devant compte, pour ainſi dire, au premier citoyen qui l'exige.

Dans quelque gouvernement que ce ſoit, l'eſpece de tributs la moins onéreuſe, eſt celle qui eſt établie ſur les marchandiſes ; parce que le citoyen paie ſans s'en appercevoir. La quantité exceſſive de troupes en temps de paix, n'eſt qu'un prétexte pour charger le peuple d'impôts, un moyen d'énerver l'état, & un inſtrument de ſervitude. La régie des tributs qui en fait rentrer le produit en entier dans le fiſc public, eſt ſans comparaiſon moins à charge au peuple, & par conſéquent plus avantageuſe, lorſqu'elle peut avoir lieu, que la ferme de ces mêmes tributs, qui laiſſe toujours entre les mains de quelques particuliers une partie des revenus de l'état. Tout eſt perdu ſur-tout (ce ſont ici les termes de l'auteur), lorſque la profeſſion de traitant devient honorable ; & elle le devient dès que le luxe eſt en vigueur. Laiſſer quelques hommes ſe nourrir de la ſubſtance publique pour les dépouiller à leur tour, comme on l'a autrefois pratiqué dans certains états, c'eſt réparer une injuſtice par une autre, & faire deux maux au lieu d'un.

Venons maintenant, avec M. de Monteſquieu, aux circonſtances particulieres indépendantes de la nature du gouvernement, & qui doivent en modifier les loix. Les circonſtances qui viennent de la nature du pays ſont de deux ſortes ; les unes ont rapport au climat, les autres au terrein. Perſonne ne doute que le climat n'influe ſur la diſpoſition habituelle des corps, & par conſéquent ſur les caracteres ; c'eſt pourquoi les loix doivent ſe conformer au phyſique du climat dans les choſes indifférentes, & au contraire le combattre dans les effets vicieux : ainſi dans les pays où l'uſage du vin eſt nuiſible, c'eſt une très-bonne loi que celle qui l'interdit : dans les pays où la chaleur du climat porte à la pareſſe, c'eſt une très-bonne loi que celle qui encourage au travail. Le gouvernement peut donc corriger les effets du climat, & cela ſuffit pour mettre l'eſprit des loix à couvert du reproche très-injuſte qu'on lui a fait d'attribuer tout au froid & à la chaleur ; car outre que la chaleur & le froid ne ſont pas la ſeule choſe par laquelle les climats ſoient diſtingués, il ſeroit auſſi abſurde de nier certains effets du climat, que de vouloir lui attribuer tout.

L'uſage des eſclaves établi dans les pays chauds de l'Aſie & de l'Amérique, & réprouvé dans les climats tempérés de l'Europe, donne ſujet à l'auteur de traiter de l'eſclavage civil. Les hommes n'ayant pas plus de droit ſur la liberté que ſur la vie les uns des autres, il s'enſuit que l'eſclavage, généralement parlant, eſt contre la loi naturelle. En effet, le droit d'eſclavage ne peut venir ni de la guerre, puiſqu'il ne pourroit être alors fondé que ſur le rachat de la vie, & qu'il n'y a plus de droit ſur la vie de ceux qui n'attaquent plus ; ni de la vente qu'un homme fait de lui-même à un autre, puiſque tout citoyen étant redevable de ſa vie à l'état, lui eſt à plus forte raiſon redevable de ſa liberté, & par conſéquent n'eſt pas le maître de la vendre. D'ailleurs quel ſeroit le prix de cette vente ? Ce ne peut être l'argent donné au vendeur, puiſqu'au moment qu'on ſe rend eſclave, toutes les poſſeſſions appartiennent au maître : or, une vente ſans prix eſt auſſi chimérique qu'un contrat ſans condition. Il n'y a peut-être jamais eu qu'une loi juſte en faveur de l'eſclavage, c'étoit la loi romaine qui rendoit le débiteur eſclave du créancier ; encore cette loi, pour être équitable, devoit borner la ſervi-

uſage, laiſſe à ſuppléer aux lecteurs les idées intermédiaires : & c'eſt ainſi que M. de Monteſquieu a cru pouvoir & devoir en uſer dans un livre deſtiné à des hommes qui penſent, dont le génie doit ſuppléer à des omiſſions volontaires & raiſonnées.

tude quant au degré & quant au temps. L'eſclavage peut tout au plus être toléré dans les états deſpotiques, où les hommes libres, trop foibles contre le gouvernement, cherchent à devenir, pour leur propre utilité, les eſclaves de ceux qui tyranniſent l'état; ou bien dans les climats dont la chaleur énerve ſi fort le corps & affoiblit tellement le courage, que les hommes n'y ſont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment.

A côté de l'eſclavage civil on peut placer la ſervitude domeſtique, c'eſt-à-dire, celle où les femmes ſont dans certains climats : elle peut avoir lieu dans ces contrées de l'Aſie où elles ſont en état d'habiter avec les hommes avant que de pouvoir faire uſage de leur raiſon; nubiles par la loi du climat, enfans par celle de la nature. Cette ſujétion devient encore plus néceſſaire dans les pays où la polygamie eſt établie; uſage que M. de Monteſquieu ne prétend pas juſtifier dans ce qu'il a de contraire à la religion, mais qui dans les lieux où il eſt reçu (& à ne parler que politiquement) peut être fondé juſqu'à un certain point, ou ſur la nature du pays, ou ſur le rapport du nombre des femmes au nombre des hommes. M. de Monteſquieu parle à cette occaſion de la répudiation & du divorce; & il établit ſur de bonnes raiſons, que la répudiation une fois admiſe, devroit être permiſe aux femmes comme aux hommes.

Si le climat a tant d'influence ſur la ſervitude domeſtique & civile, il n'en a pas moins ſur la ſervitude politique, c'eſt-à-dire, ſur celle qui ſoumet un peuple à un autre. Les peuples du Nord ſont plus forts & plus courageux que ceux du Midi; ceux-ci doivent donc en général être ſubjugués, ceux-là conquérans; ceux-ci eſclaves, ceux-là libres. C'eſt auſſi ce que l'hiſtoire confirme : l'Aſie a été conquiſe onze fois par les peuples du Nord; l'Europe a ſouffert beaucoup moins de révolutions.

A l'égard des loix relatives à la nature du terrein, il eſt clair que la démocratie convient mieux que la monarchie aux pays ſtériles, où la terre a beſoin de toute l'induſtrie des hommes. La liberté d'ailleurs eſt en ce cas une eſpece de dédommagement de la dureté du travail. Il faut plus de loix pour un peuple agriculteur que pour un peuple qui nourrit des troupeaux, pour celui-ci que pour un peuple chaſſeur, pour un peuple qui fait uſage de la monnoie que pour celui qui l'ignore.

Enfin on doit avoir égard au génie particulier de la nation. La vanité qui groſſit les objets, eſt un bon reſſort pour le gouvernement; l'orgueil qui les dépriſe eſt un reſſort dangereux. Le légiſlateur doit reſpecter juſqu'à un certain point les préjugés, les paſſions, les abus. Il doit imiter Solon, qui avoit donné aux Athéniens, non les meilleures loix en elles-mêmes, mais les meilleures qu'ils puſſent avoir : la caractere gai de ces peuples demandoit des loix plus faciles : le caractere dur des Lacédémoniens, des loix plus ſéveres. Les loix ſont un mauvais moyen pour changer les manieres & les uſages; c'eſt par les récompenſes & l'exemple qu'il faut tâcher d'y parvenir. Il eſt pourtant vrai en même temps, que les loix d'un peuple, quand on n'affecte pas d'y choquer groſſiérement & directement ſes mœurs, doivent influer inſenſiblement ſur elles, ſoit pour les affermir, ſoit pour les changer.

Après avoir approfondi de cette maniere la nature & l'eſprit des loix par rapport aux différentes eſpeces de pays & de peuples, l'auteur revient de nouveau à conſidérer les états les uns par rapport aux autres. D'abord, en les comparant entr'eux d'une maniere générale, il n'avoit pu les enviſager que par rapport au mal qu'ils peuvent ſe faire; ici il les enviſage par rapport aux ſecours mutuels qu'ils peuvent ſe donner; or ces ſecours ſont principalement fondés ſur le commerce. Si l'eſprit de commerce produit naturellement un eſprit d'intérêt oppoſé à la ſublimité des vertus morales, il rend auſſi un peuple naturellement juſte, & en éloigne l'oiſiveté & le brigandage. Les nations libres qui vivent ſous des gouvernemens modérés, doivent s'y livrer plus que les nations eſclaves. Jamais une nation ne doit exclure de ſon commerce une autre nation, ſans de grandes raiſons. Au reſte la liberté en ce genre n'eſt pas une faculté abſolue accordée aux négocians de faire ce qu'ils veulent, faculté qui leur ſeroit ſouvent préjudiciable; elle conſiſte à ne gêner les négocians qu'en faveur du commerce. Dans la monarchie, la nobleſſe ne doit point s'y adonner, encore moins le prince. Enfin il eſt des nations auxquelles le commerce eſt déſavantageux; ce ne ſont pas celles qui n'ont beſoin de rien, mais celles qui

DE MONTE-QUIEU.

L'ordre qui ſe fait appercevoir dans les grandes parties de l'*Eſprit des loix*, ne regne pas moins dans les détails : nous croyons que plus on approfondira l'ouvrage, plus on en ſera convaincu. Fidele à ſes diviſions générales, l'auteur rapporte à chacune les objets qui lui appartiennent exc

---

ent beſoin de tout : paradoxe que l'auteur rend ſenſible par l'exemple de la Pologne, qui manque de tout, excepté de blé, & qui par le commerce qu'elle en fait, prive les payſans de leur nourriture pour ſatisfaire au luxe des ſeigneurs. M. de Monteſquieu, à l'occaſion des loix que le commerce exige, fait l'hiſtoire de ſes différentes révolutions ; & cette partie de ſon livre n'eſt ni la moins intéreſſante, ni la moins curieuſe. Il compare l'appauvriſſement de l'Eſpagne, par la découverte de l'Amérique, au ſort de ce prince imbécille de la fable, prêt à mourir de faim, pour avoir demandé aux dieux que tout ce qu'il toucheroit ſe convertît en or. L'uſage de la monnoie étant une partie conſidérable de l'objet du commerce, & ſon principal inſtrument, il a cru devoir, en conſéquence, traiter des opérations ſur la monnoie, du change, du paiement des dettes publiques, du prêt à intérêt, dont il fixe les loix & les limites, & qu'il ne confond nullement avec les excès ſi juſtement condamnés de l'uſure.

La population & le nombre des habitans, ont avec le commerce un rapport immédiat ; & les mariages ayant pour objet la population, M. de Monteſquieu approfondit ici cette importante matiere. Ce qui favoriſe le plus la propagation, eſt la continence publique ; l'expérience prouve que les conjonctions illicites y contribuent peu, & même y nuiſent. On a établi avec juſtice, pour les mariages, le conſentement des peres ; cependant on y doit mettre des reſtrictions ; car la loi doit en général favoriſer les mariages. La loi qui défend le mariage des meres avec les fils, eſt (indépendamment des préceptes de la religion) une très-bonne loi civile ; car ſans parler de pluſieurs autres raiſons, les contractans étant d'âge très-différent, ces ſortes de mariages peuvent rarement avoir la propagation pour objet. La loi qui défend le mariage du pere avec la fille, eſt fondée ſur les mêmes motifs ; cependant (à ne parler que civilement) elle n'eſt pas ſi indiſpenſablement néceſſaire que l'autre à l'objet de la population, puiſque la vertu d'engendrer finit beaucoup plus tard dans les hommes ; auſſi l'uſage contraire a-t-il eu lieu chez certains peuples, que la lumiere du chriſtianiſme n'a point éclairés. Comme la nature porte d'elle-même au mariage, c'eſt un mauvais gouvernement que celui où on aura beſoin d'y encourager. La liberté, la ſûreté, la modération des impôts, la proſcription du luxe, ſont les vrais principes & les vrais ſoutiens de la population ; cependant on peut avec ſuccès faire des loix pour encourager les mariages, quand, malgré la corruption, il reſte encore des reſſorts dans le peuple qui l'attachent à ſa patrie. Rien n'eſt plus beau que les loix d'Auguſte pour favoriſer la propagation de l'eſpece ; par malheur il fit ces loix dans la décadence, ou plutôt dans la chûte de la république ; & les citoyens découragés devoient prévoir qu'ils ne mettroient plus au monde que des eſclaves : auſſi l'exécution de ces loix fut-elle bien foible durant tout le temps des empereurs païens. Conſtantin enfin les abolit en ſe faiſant chrétien, comme ſi le chriſtianiſme avoit pour but de dépeupler la ſociété, en conſeillant à un petit nombre la perfection du célibat.

L'établiſſement des hôpitaux, ſelon l'eſprit dans lequel il eſt fait, peut nuire à la population, ou la favoriſer. Il peut, & il doit même y avoir des hôpitaux dans un état dont la plupart des citoyens n'ont que leur induſtrie pour reſſource, parce que cette induſtrie peut quelquefois être malheureuſe ; mais les ſecours que ces hôpitaux donnent, ne doivent être que paſſagers, pour ne point encourager la mendicité & la fainéantiſe. Il faut commencer par rendre le peuple riche, & bâtir enſuite des hôpitaux pour les beſoins imprévus & preſſans. Malheureux les pays où la multitude des hôpitaux & des monaſteres, qui ne ſont que des hôpitaux perpétuels, fait que tout le monde eſt à ſon aiſe, excepté ceux qui travaillent.

M. de Monteſquieu n'a encore parlé que des loix humaines. Il paſſe maintenant à celles de la religion, qui dans preſque tous les états ſont un objet ſi eſſentiel du gouvernement. Par-tout il fait l'éloge du chriſtianiſme, il en montre les avantages & la grandeur, il cherche à le faire aimer ; il ſoutient qu'il n'eſt pas impoſſible, comme Bayle l'a prétendu, qu'une ſociété de parfaits chrétiens forme un état ſubſiſtant & durable. Mais il s'eſt cru permis auſſi d'examiner ce que les différentes religions (humainement parlant) peuvent avoir de conforme ou de contraire au génie & à la ſituation des peuples qui les profeſſent. C'eſt dans ce point de vue qu'il faut lire tout ce qu'il a écrit ſur cette matiere, & qui a été l'objet de tant de déclamations injuſtes. Il eſt ſurprenant ſur-tout, que dans un ſiecle qui en appelle tant d'autres

ſivement ; & à l'égard de ceux qui par différentes branches appartiennent à pluſieurs diviſions à la fois, il a placé ſous chaque diviſion la branche qui lui appartient en propre ; par-là on apperçoit aiſément, & ſans confuſion, l'influence que les différentes parties du ſujet ont les unes ſur les autres, comme dans un arbre ou ſyſtême bien-entendu des connoiſſances humaines, on peut voir le rapport mutuel des ſciences & des arts. Cette

---

barbares, on lui ait fait un crime de ce qu'il dit de la tolérance ; comme ſi c'étoit approuver une religion, que de la tolérer ; comme ſi enfin l'évangile même ne proſcrivoit pas tout autre moyen de le répandre, que la douceur & la perſuaſion. Ceux en qui la ſuperſtition n'a pas éteint tout ſentiment de compaſſion & de juſtice, ne pourront lire, ſans être attendris, la remontrance aux inquiſiteurs, ce tribunal odieux, qui outrage la religion en paroiſſant la venger.

Enfin après avoir traité en particulier des différentes eſpeces de loix que les hommes peuvent avoir, il ne reſte plus qu'à les comparer toutes enſemble, & à les examiner dans leur rapport avec les choſes ſur leſquelles elles ſtatuent. Les hommes ſont gouvernés par différentes eſpeces de loix ; par le droit naturel, commun à chaque individu ; par le droit divin, qui eſt celui de la religion ; par le droit eccléſiaſtique, qui eſt celui de la police de la religion ; par le droit civil, qui eſt celui des membres d'une même ſociété ; par le droit politique, qui eſt celui du gouvernement de cette ſociété ; par le droit des gens, qui eſt celui des ſociétés les unes par rapport aux autres. Ces droits ont chacun leurs objets diſtingués, qu'il faut bien ſe garder de confondre. On ne doit jamais régler par l'un ce qui appartient à l'autre, pour ne point mettre de déſordre ni d'injuſtice dans les principes qui gouvernent les hommes. Il faut enfin que les principes qui preſcrivent le genre des loix, & qui en circonſcrivent l'objet, regnent auſſi dans la maniere de les compoſer. L'eſprit de modération doit, autant qu'il eſt poſſible, en dicter toutes les diſpoſitions. Des loix bien faites ſeront conformes à l'eſprit du légiſlateur, même en paroiſſant s'y oppoſer. Telle étoit la fameuſe loi de Solon, par laquelle tous ceux qui ne prenoient point de part dans les ſéditions, étoient déclarés infames. Elle prévenoit les ſéditions, ou les rendoit utiles en forçant tous les membres de la république à s'occuper de ſes vrais intérêts. L'oſtraciſme même étoit une très-bonne loi ; car d'un côté elle étoit honorable au citoyen qui en étoit l'objet, & prévenoit de l'autre les effets de l'ambition ; il falloit d'ailleurs un très-grand nombre de ſuffrages, & on ne pouvoit bannir que tous les cinq ans. Souvent les loix qui paroiſſent les mêmes, n'ont ni le même motif, ni le même effet, ni la même équité ; la forme du gouvernement, les conjonctures & le génie du peuple changent tout. Enfin le ſtyle des loix doit être ſimple & grave : elles peuvent ſe diſpenſer de motiver, parce que le motif eſt ſuppoſé exiſter dans l'eſprit du légiſlateur ; mais quand elles motivent, ce doit être ſur des principes évidens ; elles ne doivent pas reſſembler à cette loi, qui défendant aux aveugles de plaider, apporte pour raiſon qu'ils ne peuvent pas voir les ornemens de la magiſtrature.

M. de Monteſquieu, pour montrer par des exemples l'application de ſes principes, a choiſi deux différens peuples, le plus célebre de la terre, & celui dont l'hiſtoire nous intéreſſe le plus, les Romains & les François. Il ne s'attache qu'à une partie de la juriſprudence du premier ; celle qui regarde les ſucceſſions. A l'égard des François, il entre dans le plus grand détail ſur l'origine & les révolutions de leurs loix civiles, & ſur les différens uſages abolis ou ſubſiſtans, qui en ont été la ſuite : il s'étend principalement ſur les loix féodales, cette eſpece de gouvernement inconnu à toute l'antiquité, qui le ſera peut-être pour toujours aux ſiecles futurs, & qui a fait tant de biens & tant de maux. Il diſcute ſur-tout ces loix dans le rapport qu'elles ont à l'établiſſement & aux révolutions de la monarchie françoiſe ; il prouve, contre M. l'abbé du Bos, que les Francs ſont réellement entrés en conquérans dans les Gaules, & qu'il n'eſt pas vrai, comme cet auteur le prétend, qu'ils aient été appellés par les peuples pour ſuccéder aux droits des empereurs romains qui les opprimoient : détail profond, exact & curieux, mais dans lequel il nous eſt impoſſible de le ſuivre, & dont les points principaux ſe trouvent d'ailleurs répandus dans différens endroits de ce Dictionnaire, aux articles qui s'y rapportent.

Telle eſt l'analyſe générale, mais très-informe & très-imparfaite, de l'ouvrage de M. de Monteſquieu ; nous l'avons ſéparée du reſte de ſon éloge, pour ne pas trop interrompre la ſuite de notre récit.

comparaiſon

comparaiſon d'ailleurs eſt d'autant plus juſte, qu'il en eſt
ſe faire dans l'examen philoſophique des loix, comme de l'ordre on obſerver dans un arbre encyclopédique des ſciences : il y reſtera toujo de l'arbitraire ; & tout ce qu'on peut exiger de l'auteur, c'eſt qu'il ſui ſans détour & ſans écart le ſyſtême qu'il s'eſt une fois formé.

Nous dirons de l'obſcurité qu'on peut ſe permettre dans un tel ouvrage, la même choſe que du défaut d'ordre ; ce qui ſeroit obſcur pour les lecteurs vulgaires, ne l'eſt pas pour ceux que l'auteur a eus en vue. D'ailleurs l'obſcurité volontaire n'en eſt point une : M. de Monteſquieu ayant à préſenter quelquefois des vérités importantes, dont l'énoncé abſolu & direct auroit pu bleſſer ſans fruit, a eu la prudence louable de les envelopper, & par cet innocent artifice, les a voilées à ceux à qui elles ſeroient nuiſibles, ſans qu'elles fuſſent perdues pour les ſages.

Parmi les ouvrages qui lui ont fourni des ſecours, & quelquefois des vues pour le ſien, on voit qu'il a ſur-tout profité des deux hiſtoriens qui ont penſé le plus, Tacite & Plutarque ; mais quoiqu'un philoſophe qui a fait ces deux lectures, ſoit diſpenſé de beaucoup d'autres, il n'avoit pas cru devoir en ce genre rien négliger ni dédaigner de ce qui pouvoit être utile à ſon objet. La lecture que ſuppoſe l'*Eſprit des loix*, eſt immenſe ; & l'uſage raiſonné que l'auteur a fait de cette multitude prodigieuſe de matériaux, paroîtra encore plus ſurprenant, quand on ſaura qu'il étoit preſqu'entiérement privé de la vue, & obligé d'avoir recours à des yeux étrangers. Cette vaſte lecture contribue non ſeulement à l'utilité, mais à l'agrément de l'ouvrage : ſans déroger à la majeſté de ſon ſujet, M. de Monteſquieu ſait en tempérer l'auſtérité, & procurer aux lecteurs des momens de repos, ſoit par des faits ſinguliers & peu connus, ſoit par des alluſions délicates, ſoit par ces coups de pinceau énergiques & brillans, qui peignent d'un ſeul trait les peuples & les hommes.

Enfin, car nous ne voulons pas jouer ici le rôle des commentateurs d'Homere, il y a ſans doute des fautes dans l'*Eſprit des loix*, comme il y en a dans tout ouvrage de génie, dont l'auteur a le premier oſé ſe frayer des routes nouvelles. M. de Monteſquieu a été parmi nous, pour l'étude des loix, ce que Deſcartes a été pour la philoſophie ; il éclaire ſouvent, & ſe trompe quelquefois, & en ſe trompant même, il inſtruit ceux qui ſavent lire. La nouvelle édition qu'on prépare, montrera par les additions & corrections qu'il y a faites, que s'il eſt tombé de temps en temps, il a ſu le reconnoître & ſe relever ; par-là, il acquerra du moins le droit à un nouvel examen, dans les endroits où il n'aura pas été de l'avis de ſes cenſeurs ; peut-être même ce qu'il aura jugé le plus digne de correction, leur a-t-il abſolument échappé, tant l'envie de nuire eſt ordinairement aveugle.

Mais ce qui eſt à la portée de tout le monde dans l'*Eſprit des loix*, ce qui doit rendre l'auteur cher à toutes les nations, ce qui ſerviroit même à couvrir des fautes plus grandes que les ſiennes, c'eſt l'eſprit de citoyen qui l'a dicté. L'amour du bien public, le deſir de voir les hommes heureux s'y montrent de toutes parts ; & n'eût-il que ce mérite ſi rare & ſi précieux, il ſeroit digne par cet endroit ſeul, d'être la lecture des peuples & des rois. Nous voyons déja, par une heureuſe expérience, que les fruits de cet ouvrage ne

ſe bornent pas dans ſes lecteurs à des ſentimens ſtériles. Quoique M. de Monteſquieu ait peu ſurvécu à la publication de l'*Eſprit des loix*, il a eu la ſatisfaction d'entrevoir les effets qu'il commence à produire parmi nous ; l'amour naturel des François pour leur patrie, tourné vers ſon véritable objet ; ce goût pour le commerce, pour l'agriculture, & pour les arts utiles, qui ſe répand inſenſiblement dans notre nation ; cette lumiere générale ſur les principes du gouvernement, qui rend les peuples plus attachés à ce qu'ils doivent aimer. Ceux qui ont ſi indécemment attaqué cet ouvrage, lui doivent peut-être plus qu'ils ne s'imaginent : l'ingratitude, au reſte, eſt le moindre reproche qu'on ait à leur faire. Ce n'eſt pas ſans regret, & ſans honte pour notre ſiecle, que nous allons les dévoiler ; mais cette hiſtoire importe trop à la gloire de M. de Monteſquieu, & à l'avantage de la philoſophie, pour être paſſée ſous ſilence. Puiſſe l'opprobre qui couvre enfin ſes ennemis, leur devenir ſalutaire !

A peine l'*Eſprit des loix* parut-il, qu'il fut recherché avec empreſſement, ſur la réputation de l'auteur ; mais quoique M. de Monteſquieu eût écrit pour le bien du peuple, il ne devoit pas avoir le peuple pour juge ; la profondeur de l'objet étoit une ſuite de ſon importance même. Cependant les traits qui étoient répandus dans l'ouvrage, & qui auroient été déplacés s'ils n'étoient pas nés du fond du ſujet, perſuaderent à trop de perſonnes qu'il étoit écrit pour elles : on cherchoit un livre agréable, & on ne trouvoit qu'un livre utile, dont on ne pouvoit d'ailleurs ſans quelque attention ſaiſir l'enſemble & les détails. On traita légérement l'*Eſprit des loix*, le titre même fut un ſujet de plaiſanterie ; enfin, l'un des plus beaux monumens littéraires qui ſoient ſortis de notre nation fut regardé d'abord par elle avec aſſez d'indifférence. Il fallut que les véritables juges euſſent eu le temps de le lire : bientôt ils ramenerent la multitude toujours prompte à changer d'avis ; la partie du public qui enſeigne, dicta à la partie qui écoute ce qu'elle devoit penſer & dire ; & le ſuffrage des hommes éclairés, joint aux échos qui le répéterent, ne forma plus qu'une voix dans toute l'Europe.

Ce fut alors que les ennemis publics & ſecrets des lettres & de la philoſophie (car elles en ont de ces deux eſpeces) réunirent leurs traits contre l'ouvrage. Delà cette foule de brochures qui lui furent lancées de toutes parts, & que nous ne tirerons pas de l'oubli où elles ſont déja plongées. Si leurs auteurs n'avoient pris de bonnes meſures pour être inconnus à la poſtérité, elle croiroit que l'*Eſprit des loix* a été écrit au milieu d'un peuple de barbares.

M. de Monteſquieu mépriſa ſans peine les critiques ténébreuſes de ces auteurs ſans talent, qui ſoit par une jalouſie qu'ils n'ont pas droit d'avoir, ſoit pour ſatisfaire la malignité du public, qui aime la ſatyre & la mépriſe, outragent ce qu'ils ne peuvent atteindre ; & plus odieux par le mal qu'ils veulent faire que redoutables par celui qu'ils font, ne réuſſiſſent pas même dans un genre d'écrire que ſa facilité & ſon objet rendent également vil. Il mettoit les ouvrages de cette eſpece ſur la même ligne que ces nouvelles hebdomadaires de l'Europe, dont les éloges ſont ſans autorité & les traits ſans effet, que des lecteurs oiſifs parcourent ſans y ajouter foi, & dans leſquelles les ſouverains ſont inſultés ſans le ſavoir, & ſans daigner ſe venger. Il ne fut pas auſſi indifférent ſur

les principes d'irréligion qu'on l'accuſa d'avoir ſemés dans l'*Eſ*
mépriſant de pareils reproches, il auroit cru les mériter, & l'
l'objet lui ferma les yeux ſur la valeur de ſes adverſaires. (
ment dépourvus de zele & également empreſſés d'en faire par
effrayés de la lumiere que les lettres répandent, non au préjudi
gion, mais à leur déſavantage, avoient pris différentes formes pour lui p
atteinte. Les uns, par un ſtratagême auſſi puérile que puſillanime, s'
écrit à eux-mêmes; les autres, après l'avoir déchiré ſous le maſque de l'ano-
nyme, s'étoient enſuite déchirés entre eux à ſon occaſion. M. de Monteſquieu, quoique jaloux de les confondre, ne jugea pas à propos de perdre un temps précieux à les combattre les uns après les autres, il ſe contenta de faire un exemple ſur celui qui s'étoit le plus ſignalé par ſes excès.

C'étoit l'auteur d'une feuille anonyme & périodique, qui croit avoir ſuccédé à Paſcal, parce qu'il a ſuccédé à ſes opinions; panégyriſte d'ouvrages que perſonne ne lit, & apologiſte de miracles que l'autorité ſéculiere a fait ceſſer dès qu'elle l'a voulu; qui appelle impiété & ſcandale le peu d'intérêt que les gens de lettres prennent à ſes querelles, & s'eſt aliéné, par une adreſſe digne de lui, la partie de la nation qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager. Les coups de ce redoutable athlete furent dignes des vues qui l'inſpirerent; il accuſa M. de Monteſquieu de ſpinoſiſme & de déiſme (deux imputations incompatibles); d'avoir ſuivi le ſyſtême de Pope (dont il n'y avoit pas un mot dans l'ouvrage); d'avoir cité Plutarque qui n'eſt pas un auteur chrétien; de n'avoir point parlé du péché originel & de la grace. Il prétendit enfin que l'*Eſprit des loix* étoit une production de la conſtitution *Unigenitus*; idée qu'on nous ſoupçonnera peut-être de prêter par dériſion au critique. Ceux qui ont connu M. de Monteſquieu, l'ouvrage de Clément XI, & le ſien, peuvent juger par cette accuſation de toutes les autres.

Le malheur de cet écrivain dut bien le décourager: il vouloit perdre un ſage par l'endroit le plus ſenſible à tout citoyen, il ne fit que lui procurer une nouvelle gloire comme homme de lettres; la *défenſe de l'eſprit des loix* parut. Cet ouvrage, par la modération, la vérité, la fineſſe de plaiſanterie qui y regnent, doit être regardé comme un modele en ce genre. M. de Monteſquieu, chargé par ſon adverſaire d'imputations atroces, pouvoit le rendre odieux ſans peine; il fit mieux, il le rendit ridicule. S'il faut tenir compte à l'agreſſeur d'un bien qu'il a fait ſans le vouloir, nous lui devons une éternelle reconnoiſſance de nous avoir procuré ce chef-d'œuvre. Mais ce qui ajoute encore au mérite de ce morceau précieux, c'eſt que l'auteur s'y eſt peint lui-même ſans y penſer; ceux qui l'ont connu, croient l'entendre, & la poſtérité s'aſſurera, en liſant ſa *défenſe*, que ſa converſation n'étoit pas inférieure à ſes écrits; éloge que bien peu de grands hommes ont mérité.

Une autre circonſtance lui aſſure pleinement l'avantage dans cette diſpute: le critique qui pour preuve de ſon attachement à la religion, en déchire les miniſtres, accuſoit hautement le clergé de France, & ſur-tout la faculté de théologie, d'indifférence pour la cauſe de Dieu, en ce qu'ils ne proſcrivoient pas authentiquement un ſi pernicieux ouvrage. La faculté étoit en droit de mépriſer le reproche d'un écrivain ſans aveu; mais il s'agiſſoit de la religion; une délicateſſe louable lui a fait prendre le parti d'examiner l'*Eſprit des loix*,

Quoiqu'elle s'en occupe depuis pluſieurs années, elle n'a rien prononcé juſqu'ici; & fût-il échappé à M. de Monteſquieu quelques inadvertences légeres, preſque inévitables dans une carriere ſi vaſte, l'attention longue & ſcrupuleuſe qu'elles auroient demandée de la part du corps le plus éclairé de l'égliſe prouveroit au moins combien elles ſeroient excuſables. Mais ce corps, plein de prudence, ne précipitera rien dans une ſi importante matiere : il connoît les bornes de la raiſon & de la foi ; il ſait que l'ouvrage d'un homme de lettres ne doit point être examiné comme celui d'un Théologien ; que les mauvaiſes conſéquences auxquelles une propoſition peut donner lieu par des interprétations odieuſes, ne rendent point blâmable la propoſition en elle-même ; que d'ailleurs nous vivons dans un ſiecle malheureux, où les intérêts de la religion ont beſoin d'être ménagés, & qu'on peut lui nuire auprès des ſimples, en répandant mal-à-propos ſur des génies du premier ordre le ſoupçon d'incrédulité ; qu'enfin, malgré cette accuſation injuſte, M. de Monteſquieu fut toujours eſtimé, recherché & accueilli par tout ce que l'égliſe a de plus reſpectable & de plus grand ; eût-il conſervé auprès des gens de bien la conſidération dont il jouiſſoit, s'ils l'euſſent regardé comme un écrivain dangereux ?

Pendant que des inſectes le tourmentoient dans ſon propre pays, l'Angleterre élevoit un monument à ſa gloire. En 1752, M. Daſſier, célebre par les médailles qu'il a frappées à l'honneur de pluſieurs hommes illuſtres, vint de Londres à Paris pour frapper la ſienne. M. de la Tour, cet artiſte ſi ſupérieur par ſon talent, & ſi eſtimable par ſon déſintéreſſement & l'élévation de ſon ame, avoit ardemment deſiré de donner un nouveau luſtre à ſon pinceau, en tranſmettant à la poſtérité le portrait de l'auteur de l'*Eſprit des loix* ; il ne vouloit que la ſatisfaction de le peindre, & il méritoit, comme Apelle, que cet honneur lui fût réſervé : mais M. de Monteſquieu, d'autant plus avare du temps de M. de la Tour que celui-ci en étoit plus prodigue, ſe refuſa conſtamment & poliment à ſes preſſantes ſollicitations. M. Daſſier eſſuya d'abord des difficultés ſemblables : « Croyez-vous, dit-il enfin à M. de Monteſquieu, qu'il » n'y ait pas autant d'orgueil à refuſer ma propoſition qu'à l'accepter ? » Déſarmé par cette plaiſanterie, il laiſſa faire à M. Daſſier tout ce qu'il voulut.

L'auteur de l'*Eſprit des loix* jouiſſoit enfin paiſiblement de ſa gloire, lorſqu'il tomba malade au commencement de février. Sa ſanté naturellement délicate, commençoit à s'altérer depuis long-temps par l'effet lent & preſque infaillible des études profondes, par les chagrins qu'on avoit cherché à lui ſuſciter ſur ſon ouvrage ; enfin par le genre de vie qu'on le forçoit de mener à Paris, & qu'il ſentoit lui être funeſte. Mais l'empreſſement avec lequel on recherchoit ſa ſociété étoit trop vif pour n'être pas quelquefois indiſcret ; on vouloit, ſans s'en appercevoir, jouir de lui aux dépens de lui-même. A peine la nouvelle du danger où il étoit ſe fut-elle répandue, qu'elle devint l'objet des converſations & de l'inquiétude publique ; ſa maiſon ne déſempliſſoit point de perſonnes de tout rang qui venoient s'informer de ſon état, les unes par un intérêt véritable, les autres pour s'en donner l'apparence, ou pour ſuivre la foule. Sa majeſté, pénétrée de la perte que ſon royaume alloit faire, en demanda pluſieurs fois des nouvelles ; témoignage de bonté & de juſtice qui n'honore pas moins le monarque que le ſujet. La fin de M. de Monteſquieu ne fut point indigne de ſa vie. Accablé de douleurs cruelles, éloigné d'une famille à qui

il étoit cher, & qui n'a pas eu la conſolation de lui fermer les yeux, de quelques amis, & d'un plus grand nombre de ſpectateurs, il conſerv dernier moment la paix & l'égalité de ſon ame. Enfin, après av ſatisf avec décence à tous ſes devoirs, plein de confiance en l'être éternel auq il alloit ſe rejoindre, il mourut avec la tranquillité d'un homme de bien, qui n'avoit jamais conſacré ſes talens qu'à l'avantage de la vertu & de l'humanité. La France & l'Europe le perdirent le 10 février 1755, à l'âge de ſoixante-ſix ans révolus.

Toutes les nouvelles publiques ont annoncé cet événement comme une calamité. On pourroit appliquer à M. de Monteſquieu ce qui a été dit autrefois d'un illuſtre Romain; que perſonne en apprenant ſa mort n'en témoigna de joie, que perſonne même ne l'oublia dès qu'il ne fut plus. Les étrangers s'empreſſerent de faire éclater leurs regrets; & Mylord Cheſterfield, qu'il ſuffit de nommer, fit imprimer dans un des papiers publics de Londres un article en ſon honneur, article digne de l'un & de l'autre; c'eſt le portrait d'Anaxagore, tracé par Périclès (*). L'académie royale des ſciences & des belles-lettres de Pruſſe, quoiqu'on n'y ſoit point dans l'uſage de prononcer l'éloge des aſſociés étrangers, a cru devoir lui faire cet honneur, qu'elle n'a fait encore qu'à l'illuſtre Jean Bernouilli; M. de Maupertuis, tout malade qu'il étoit, a rendu lui-même à ſon ami ce dernier devoir, & n'a voulu ſe repoſer ſur perſonne d'un ſoin ſi cher & ſi triſte. A tant de ſuffrages éclatans en faveur de M. de Monteſquieu, nous croyons pouvoir joindre ſans indiſcrétion les éloges que lui a donnés, en préſence de l'un de nous, le monarque même auquel cette académie célebre doit ſon luſtre, prince fait pour ſentir les pertes de la philoſophie, & pour l'en conſoler.

Le 17 février, l'académie françoiſe lui fit, ſelon l'uſage, un ſervice ſolemnel, auquel, malgré la rigueur de la ſaiſon, preſque tous les gens de lettres de ce corps, qui n'étoient point abſens de Paris, ſe firent un devoir d'aſſiſter. On auroit dû, dans cette triſte cérémonie, placer l'*Eſprit des loix* ſur ſon cercueil, comme on expoſa autrefois vis-à-vis le cercueil de Raphael ſon dernier tableau de la Transfiguration. Cet appareil ſimple & touchant eût été une belle oraiſon funebre.

Juſqu'ici nous n'avons conſidéré M. de Monteſquieu que comme écrivain & philoſophe; ce ſeroit lui dérober la moitié de ſa gloire que de paſſer ſous ſilence ſes agrémens & ſes qualités perſonnelles.

(*) Voici cet éloge en anglois, tel qu'on le lit dans la gazette appellée *Evening-poſt*, ou *Poſte du ſoir*:

On the 10th of this month, died at Paris, univerſally and ſincerely regretted, Charles Secondat, Baron of Monteſquieu, and Preſident a mortier of the Parliament of Bourdeaux. His virtues did honour to human nature, his writings juſtice. A friend to mankind, he aſſerted their undoubted and inalienable rights with freedom, even in his own country, whoſe prejudices in matters of religion and governement (il faut ſe reſſouvenir que c'eſt un anglois qui parle) he had long lamented, and endeavoured (not without ſome ſucceſs) to remove. He well knew, and juſtly admired the happy conſtitution of this country, where fix'd and known Laws equally reſtrain monarchy from Tyranny, and liberty from licentiouſneſs. His Works will illuſtrate his name, and ſurvive him, as long as right reaſon, moral obligation, and the true ſpirit of laws, ſhall be underſtood, reſpected and maintained.

Il étoit dans le commerce d'une douceur & d'une gaieté toujours égales. Sa converſation étoit légere, agréable, & inſtructive par le grand nombre d'hommes & de peuples qu'il avoit connus. Elle étoit coupée comme ſon ſtyle, pleine de ſel & de ſaillies, ſans amertume & ſans ſatyre; perſonne ne racontoit plus vivement, plus promptement, avec plus de grace & moins d'apprêt. Il ſavoit que la fin d'une hiſtoire plaiſante en eſt toujours le but; il ſe hâtoit donc d'y arriver, & produiſoit l'effet ſans l'avoir promis.

Ses fréquentes diſtractions ne le rendoient que plus aimable; il en ſortoit toujours par quelque trait inattendu qui réveilloit la converſation languiſſante; d'ailleurs elles n'étoient jamais ni jouées, ni choquantes, ni importunes: le feu de ſon eſprit, le grand nombre d'idées dont il étoit plein, les faiſoient naître, mais il n'y tomboit jamais au milieu d'un entretien intéreſſant ou ſérieux; le deſir de plaire à ceux avec qui il ſe trouvoit, le rendoit alors à eux ſans affectation & ſans effort.

Les agrémens de ſon commerce tenoient non ſeulement à ſon caractere & à ſon eſprit, mais à l'eſpece de régime qu'il obſervoit dans l'étude. Quoique capable d'une méditation profonde & long-temps ſoutenue, il n'épuiſoit jamais ſes forces, il quittoit toujours le travail avant que d'en reſſentir la moindre impreſſion de fatigue.

Il étoit ſenſible à la gloire, mais il ne vouloit y parvenir qu'en la méritant; jamais il n'a cherché à augmenter la ſienne par ces manœuvres ſourdes, par ces voies obſcures & honteuſes, qui déshonorent la perſonne ſans ajouter au nom de l'auteur.

Digne de toutes les diſtinctions & de toutes les récompenſes, il ne demandoit rien, & ne s'étonnoit point d'être oublié; mais il a oſé, même dans des circonſtances délicates, protéger à la cour des hommes de lettres perſécutés, célebres & malheureux, & leur a obtenu des graces.

Quoiqu'il vécût avec les grands, ſoit par néceſſité, ſoit par convenance, ſoit par goût, leur ſociété n'étoit pas néceſſaire à ſon bonheur. Il fuyoit dès qu'il le pouvoit à ſa terre; il y retrouvoit avec joie ſa philoſophie, ſes livres, & le repos. Entouré de gens de la campagne dans ſes heures de loiſir, après avoir étudié l'homme dans le commerce du monde & dans l'hiſtoire des nations, il l'étudioit encore dans ces ames ſimples que la nature ſeule a inſtruites, & il y trouvoit à apprendre; il converſoit gaiement avec eux, il leur cherchoit de l'eſprit comme Socrate; il paroiſſoit ſe plaire autant dans leur entretien que dans les ſociétés les plus brillantes, ſur-tout quand il terminoit leurs différens & ſoulageoit leurs peines par ſes bienfaits.

Rien n'honore plus ſa mémoire que l'économie avec laquelle il vivoit, & qu'on a oſé trouver exceſſive & avare dans un monde faſtueux, peu fait pour en pénétrer les motifs, & encore moins pour les ſentir. Bienfaiſant, & par conſéquent juſte, M. de Monteſquieu ne vouloit rien prendre ſur ſa famille, ni des ſecours qu'il donnoit aux malheureux, ni des dépenſes conſidérables auxquelles ſes longs voyages, la foibleſſe de ſa vue & l'impreſſion de ſes ouvrages l'avoient obligé. Il a tranſmis à ſes enfans, ſans diminution ni augmentation, l'héritage qu'il avoit reçu de ſes peres; il n'y a rien ajouté que la gloire de ſon nom & l'exemple de ſa vie.

Il avoit épouſé en 1715 Demoiſelle Jeanne de Lartigue, fille de Pierre de

Lartigue, lieutenant-colonel au régiment de Maulévrier; il & un fils, qui par ſon caractere, ſes mœurs & ſes ouvrages s'eſt montré d'un tel pere.

Ceux qui aiment la vérité & la patrie ne ſeront pas fâchés de trouver ici quelques-unes de ſes maximes: il penſoit,

Que chaque portion de l'état doit être également ſoumiſe aux loix; mais que les privileges de chaque portion de l'état doivent être reſpectés, lorſque leurs effets n'ont rien de contraire au droit naturel, qui oblige tous les citoyens à concourir également au bien public; que la poſſeſſion ancienne étoit en ce genre le premier des titres & le plus inviolable des droits, qu'il étoit toujours injuſte & quelquefois dangereux de vouloir ébranler;

Que les magiſtrats, dans quelque circonſtance & pour quelque grand intérêt de corps que ce puiſſe être, ne doivent jamais être que magiſtrats, ſans parti & ſans paſſion comme les loix, qui abſolvent & puniſſent ſans aimer ni haïr.

Il diſoit enfin, à l'occaſion des diſputes eccléſiaſtiques qui ont tant occupé les empereurs & les chrétiens Grecs, que les querelles théologiques, lorſqu'elles ceſſent d'être renfermées dans les écoles, déshonorent infailliblement une nation aux yeux des autres: en effet, le mépris même des ſages pour ces querelles ne la juſtifie pas; parce que les ſages faiſant par-tout le moins de bruit & le plus petit nombre, ce n'eſt jamais ſur eux qu'une nation eſt jugée.

L'importance des ouvrages dont nous avons eu à parler dans cet éloge, nous en a fait paſſer ſous ſilence de moins conſidérables, qui ſervoient à l'auteur comme de délaſſement, & qui auroient ſuffi pour l'éloge d'un autre; le plus remarquable eſt *le Temple de Gnide*, qui ſuivit d'aſſez près les Lettres Perſannes. M. de Monteſquieu, après avoir été dans celles-ci Horace, Théophraſte, & Lucien, fut Ovide & Anacréon dans ce nouvel eſſai: ce n'eſt plus l'amour deſpotique de l'Orient qu'il ſe propoſe de peindre, c'eſt la délicateſſe & la naïveté de l'amour paſtoral, tel qu'il eſt dans une ame neuve que le commerce des hommes n'a point encore corrompue. L'auteur craignant peut-être qu'un tableau ſi étranger à nos mœurs ne parût trop languiſſant & trop uniforme, a cherché à l'animer par les peintures les plus riantes; il tranſporte le lecteur dans des lieux enchantés, dont, à la vérité, le ſpectacle intéreſſe peu l'amant heureux, mais dont la deſcription flatte encore l'imagination quand les deſirs ſont ſatisfaits. Emporté par ſon ſujet, il a répandu dans ſa proſe ce ſtyle animé, figuré, & poetique, dont le roman de Télémaque a fourni parmi nous le premier modele. Nous ignorons pourquoi quelques cenſeurs du Temple de Gnide ont dit à cette occaſion, qu'il auroit eu beſoin d'être en vers. Le ſtyle poétique, ſi on entend, comme on le doit, par ce mot, un ſtyle plein de chaleur & d'images, n'a pas beſoin, pour être agréable, de la marche uniforme & cadencée de la verification; mais ſi on ne fait conſiſter ce ſtyle que dans une diction chargée d'épithetes oiſives, dans les peintures froides & triviales des ailes & du carquois de l'amour, & de ſemblables objets, la verſification n'ajoutera preſque aucun mérite à ces ornemens uſés; on y cherchera toujours en vain l'ame & la vie. Quoi qu'il en ſoit, le Temple de Gnide étant une eſpece de poëme en proſe, c'eſt à nos écrivains les plus célebres en ce genre à fixer le rang qu'il doit occuper: il mérite de pareils juges; nous croyons du moins que les peintures de cet ouvrage ſoutiendroient avec ſuccès

une des principales épreuves des deſcriptions poétiques, celle de les repréſenter ſur la toile. Mais ce qu'on doit ſur-tout remarquer dans le Temple de Gnide, c'eſt qu'Anacréon même y eſt toujours obſervateur & philoſophe. Dans le quatrieme chant, il paroît décrire les mœurs des Sibarites, & on s'apperçoit aiſément que ces mœurs ſont les nôtres. La préface porte ſur-tout l'empreinte de l'auteur des Lettres Perſannes. En préſentant le Temple de Gnide comme la traduction d'un manuſcrit grec, plaiſanterie défigurée depuis par tant de mauvais copiſtes, il en prend occaſion de peindre d'un trait de plume l'ineptie des critiques & le pédantiſme des traducteurs, & finit par ces paroles dignes d'être rapportées : « Si les gens graves deſiroient de moi quelque ouvrage » moins frivole, je ſuis en état de les ſatisfaire : il y a trente ans que je tra- » vaille à un livre de douze pages, qui doit contenir tout ce que nous ſavons » ſur la métaphyſique, la politique, & la morale, & tout ce que de » très-grands auteurs ont oublié dans les volumes qu'ils ont publiés ſur ces » matieres. »

Nous regardons comme une des plus honorables récompenſes de notre travail l'intérêt particulier que M. de Monteſquieu prenoit à ce dictionnaire, dont toutes les reſſources ont été juſqu'à préſent dans le courage & l'émulation de ſes auteurs. Tous les gens de lettres, ſelon lui, devoient s'empreſſer de concourir à l'exécution de cette entrepriſe utile ; il en a donné l'exemple avec M. de Voltaire, & pluſieurs autres écrivains célebres. Peut-être les traverſes que cet ouvrage a eſſuyées, & qui lui rappelloient les ſiennes propres, l'intéreſſoient-elles en notre faveur. Peut-être étoit-il ſenſible, ſans s'en appercevoir, à la juſtice que nous avions oſé lui rendre dans le premier volume de l'Encyclopédie, lorſque perſonne n'oſoit encore élever ſa voix pour le défendre. Il nous deſtinoit un article ſur *le Goût*, qui a été trouvé imparfait dans ſes papiers ; nous l'avons donné en cet état au public, & nous l'avons traité avec le même reſpect que l'antiquité témoigna autrefois pour les dernieres paroles de Séneque. La mort l'a empêché d'étendre plus loin ſes bienfaits à notre égard ; & en joignant nos propres regrets à ceux de l'Europe entiere, nous pourrions écrire ſur ſon tombeau :

Finis vitæ ejus nobis luctuoſus, Patriæ *triſtis*, *extraneis etiam ignotiſque non ſine curâ fuit.*

Tacit. *in Agricol.* c. 43.

ÉLOGE

ÉLOGE

DE M. DU MARSAIS.

LA vie ſédentaire & obſcure de la plupart des gens de lettres offre pour l'ordinaire peu d'événemens, ſur-tout quand leur fortune n'a pas répondu à ce qu'ils avoient mérité par leurs travaux. M. du Marſais a été de ce nombre, il a vécu pauvre & preſque ignoré dans le ſein d'une patrie qu'il avoit inſtruite : le détail de ſa vie n'occupera donc dans cet éloge que la moindre place, & nous nous attacherons principalement à l'analyſe raiſonnée de ſes ouvrages. Par-là nous acquitterons, autant qu'il eſt en nous, les obligations que l'Encyclopédie & les lettres ont eues à ce philoſophe ; nous devons d'autant plus d'honneur à ſa mémoire, que le ſort lui en a plus refuſé de ſon vivant, & l'hiſtoire de ſes écrits eſt le plus beau monument que nous puiſſions lui conſacrer. Cette hiſtoire remplira d'ailleurs le principal but que nous nous propoſons dans nos éloges, d'en faire un objet d'inſtruction pour nos lecteurs, & un recueil de mémoires ſur l'état préſent de la philoſophie parmi nous.

CÉSAR CHESNEAU, ſieur DU MARSAIS, avocat au parlement de Paris, naquit à Marſeille le 17 juillet 1676. Il perdit ſon pere au berceau, & reſta entre les mains d'une mere qui laiſſa dépérir la fortune de ſes enfans par un déſintéreſſement romaneſque, ſentiment louable dans ſon principe, eſtimable peut-être dans un philoſophe iſolé, mais blâmable dans un chef de famille. Le jeune du Marſais étoit d'autant plus à plaindre, qu'il avoit auſſi perdu en très-bas âge, & peu après la mort de ſon pere, deux oncles d'un mérite diſtingué, dont l'un Nicolas Cheſneau, ſavant médecin, eſt auteur de quelques ouvrages (*). Ces oncles lui avoient laiſſé une bibliotheque nombreuſe & choiſie, qui bientôt après leur mort fut vendue preſqu'en entier à un prix très-modique : l'enfant, qui n'avoit pas encore atteint ſa ſeptieme année, pleura beaucoup de cette perte, & cachoit tous les livres qu'il pouvoit ſouſtraire. L'excès de ſon affliction engagea ſa mere à mettre à part quelques livres rares, pour les lui réſerver quand il ſeroit en âge de les lire ; mais ces livres mêmes furent diſſipés peu de temps après : il ſembloit que la fortune, après l'avoir privé de ſon bien, cherchât encore à lui ôter tous les moyens de s'inſtruire.

(*) Ces Ouvrages ſont, 1°. *la Pharmacie théorique.* Paris, Frédéric Léonard, 1679, *in*-4°. Il en donna en 1682 une ſeconde édition fort augmentée.

2°. Un Traité de chymie à la ſuite de cette ſeconde édition.

3°. *Obſervationum Nicolai Cheſneau, Maſſilienſis, Doctoris Medici, libri V. in*-8°. Paris, Léonard, 1672.

4°. Diſcours & Abrégé des vertus & propriétés des eaux de Barbotan, dans le Comté d'Armagnac. Bordeaux, 1679, *in*-8°.

On a fait à Leyde, en 1719, une nouvelle édition des Ouvrages de Cheſneau ; mais on a oublié les deux premiers.

L'ardeur & le talent ſe fortifierent en lui par les obſtacles; il fit ſes études avec ſuccès chez les peres de l'Oratoire de Marſeille : il entra même dans cette congrégation, une de celles qui ont le mieux cultivé les lettres, & la ſeule qui ait produit un philoſophe célebre, parce qu'on y eſt moins eſclave que dans les autres, & moins obligé de penſer comme ſes ſupérieurs. Mais la liberté dont on y jouit n'étoit pas encore aſſez grande pour M. du Marſais. Il en ſortit donc bientôt, vint à Paris à l'âge de vingt-cinq ans, s'y maria, & fut reçu avocat le 10 janvier 1704. Il s'attacha à un célebre avocat au Conſeil, ſous lequel il commençoit à travailler avec ſuccès. Des eſpérances trompeuſes qu'on lui donna, lui firent quitter cette profeſſion. Il ſe trouva ſans état & ſans bien, chargé de famille, & ce qui étoit encore plus triſte pour lui, accablé de peines domeſtiques. L'humeur chagrine de ſa femme, qui croyoit avoir acquis par une conduite ſage le droit d'être inſociable, fit repentir pluſieurs fois notre philoſophe d'avoir pris un engagement indiſſoluble; il regrette à cette occaſion, dans un écrit de ſa main trouvé après ſa mort parmi ſes papiers, que notre religion, ſi attentive aux beſoins de l'humanité, n'ait pas permis le divorce aux particuliers, comme elle l'a quelquefois permis aux princes : il déplore la condition de l'homme, qui jeté ſur la terre au haſard, ignorant les malheurs, les paſſions & les dangers qui l'attendent, n'acquiert d'expérience que par ſes fautes, & meurt ſans avoir eu le temps d'en profiter.

M. du Marſais aimant mieux ſe priver du néceſſaire que du repos, abandonna à ſa femme le peu qu'il avoit de bien, & par le conſeil de ſes amis entra chez M. le préſident de Maiſons, pour veiller à l'éducation de ſon fils: c'eſt le même que M. de Voltaire a célébré dans pluſieurs endroits de ſes œuvres, qui dès l'âge de vingt-ſept ans fut reçu dans l'académie des ſciences, & dont les connoiſſances & les lumieres faiſoient déja beaucoup d'honneur à ſon maître, lorſqu'il fut enlevé à la fleur de ſon âge.

Ce fut dans cette maiſon, & à la priere du pere de ſon éleve, que M. du Marſais commença ſon ouvrage ſur les Libertés de l'Egliſe Gallicane, qu'il acheva enſuite pour M. le duc de la Feuillade, nommé par le roi à l'ambaſſade de Rome. Il étoit perſuadé que tout François doit connoître les principes de cette importante matiere, généralement adoptés dans le premier âge du chriſtianiſme, obſcurcis depuis par l'ignorance & la ſuperſtition, & que l'Egliſe de France a eu le bonheur de conſerver preſque ſeule. Mais cet objet qui nous intéreſſe de ſi près, eſt rarement bien connu de ceux mêmes que leur devoir oblige de s'en occuper. Les ſavans écrits de MM. Pithou & Dupuy ſur nos libertés, un peu rebutans par la forme, ſont trop peu lus chez une nation qui compte pour rien le mérite d'inſtruire, quand il n'eſt pas accompagné d'agrément, & qui préfere l'ignorance de ſes droits à l'ennui de les apprendre. M. du Marſais, plein du deſir d'être utile à ſes concitoyens, entreprit de leur donner ſur ce ſujet un ouvrage précis & méthodique, aſſez intéreſſant par les détails pour attacher la pareſſe même; où la juriſprudence fût guidée par une philoſophie lumineuſe, & appuyée d'une érudition choiſie, répandue ſobrement & placée à propos. Tel fut le plan qu'il ſe forma, & qu'il a exécuté avec ſuccès; ſi néanmoins dans le ſiecle où nous vivons tant de ſcience & de logique eſt néceſſaire pour prouver que le ſouverain pontife peut ſe tromper comme un

autre homme; que le chef d'une religion de paix & d'humilité ne peut diſpenſer ni les peuples de ce qu'ils doivent à leurs rois, ni les rois de ce qu'ils doivent à leurs peuples; que tout uſage qui va au détriment de l'état, eſt injuſte, quoique toléré ou même revêtu d'une autorité apparente; que le pouvoir des ſouverains eſt indépendant des paſteurs; que les eccléſiaſtiques enfin doivent donner aux autres citoyens l'exemple de la ſoumiſſion aux loix.

Le traité de M. du Marſais, ſous le titre d'*Expoſition de la doctrine de l'Egliſe Gallicane par rapport aux prétentions de la cour de Rome*, eſt diviſé en deux parties. L'auteur établit dans la premiere, les principes généraux ſur leſquels ſont fondées les deux puiſſances, la ſpirituelle & la temporelle: dans la ſeconde il fait uſage de ces principes pour fixer les bornes du pouvoir du pape, de l'égliſe, & des évêques. Un petit nombre de maximes générales appuyées par la raiſon, par nos loix & par nos annales, & les conſéquences qui réſultent de ces maximes, ſont toute la ſubſtance de l'ouvrage.

Ceux qui croiront avoir beſoin de recourir à l'hiſtoire eccléſiaſtique pour ſe prémunir contre l'infaillibilité que les Ultramontains attribuent, ſans la croire, aux ſouverains pontifes, peuvent lire les preuves de la VIIIe. maxime; ils y verront St. Pierre repris par St. Paul, & reconnoiſſant qu'il s'étoit trompé; le pape Eleuthere approuvant d'abord les prophéties des Montaniſtes, qu'il proſcrivit bientôt apres; Victor blâmé par St. Irenée, pour avoir excommunié mal-à-propos les évêques d'Aſie; Libere ſouſcrivant aux formules des Ariens; Honorius anathématiſé, comme Monothélite, au ſixieme concile général, & ſes écrits brûlés; Jean XXII au XIVe. ſiecle condamné par la Sorbonne ſur ſon opinion de la viſion béatifique, & obligé de ſe rétracter; enfin le grand nombre de contradictions qui ſe trouvent dans les déciſions des papes, & l'aveu même que pluſieurs ont fait de n'être pas infaillibles, dans un temps où ils n'avoient point d'intérêt à le ſoutenir. Les faits qui peuvent ſervir à combattre des prétentions d'un autre genre, ſont recueillis dans cet ouvrage avec le même choix & la même exactitude. On y lit que Grégoire VII, celui qui a le premier levé l'étendard de la rebellion contre les rois, ſe repentit en mourant de cette uſurpation, & en demanda pardon à ſon prince & à toute l'égliſe; que Ferdinand, ſi mal-à-propos nommé le Pieux, & ſi digne du nom de traître, enleva la Navarre à la maiſon de France, ſur une ſimple bulle du pape Jules II; que la cour de Rome, ſi on en croit nos juriſconſultes, a évité pour cette raiſon, autant qu'elle l'a pu, de donner à nos rois le titre de rois de Navarre; omiſſion, au reſte, peu importante en elle-même, & que nos rois ont ſans doute regardée comme indifférente à leur grandeur, le nom de rois de France étant le plus beau qu'ils puiſſent porter. Enfin M. du Marſais ajoute que les bulles de Sixte V & de Grégoire XIV contre Henri IV furent un des plus grands obſtacles que trouva ce prince pour remonter ſur le trône de ſes peres. Il fait voir encore, ce qui n'eſt pas difficile, que l'abſolution (réelle ou ſuppoſée) donnée à la nation françoiſe par le pape Zacharie, du ſerment de fidélité qu'elle avoit fait aux deſcendans de Clovis, ne diſpenſoit point la nation de ce ſerment; d'où il s'enſuit que la race de Hugues Capet a pu légitimement recevoir de cette même nation une couronne que la race de Charlemagne avoit enlevée aux héritiers légitimes.

Non ſeulement, ajoute l'auteur, les papes n'ont aucun pouvoir ſur les

Iſaïe défia les dieux des Païens de prédire l'avenir, il ne mit point de reſtrictions à ce défi, qui n'eût plus été qu'imprudent, ſi en effet les démons avoient eu le pouvoir de prophétiſer. Daniel ne crut pas que le ſerpent des Babyloniens fût un démon ; il *rit* en philoſophe, dit l'Ecriture, de la crédulité du prince & de la fourberie des prêtres, & empoiſonna le ſerpent. D'ailleurs les partiſans même des oracles conviennent qu'il y en a eu de faux, & par-là ils nous mettent en droit (s'il n'y a pas de preuve évidente du contraire) de les regarder ſans exception comme ſuppoſés : tout ſe réduiſoit à cacher plus ou moins adroitement l'impoſture. Enfin les Païens même n'ont pas cru généralement que les oracles fuſſent ſurnaturels. De grandes ſectes de philoſophes, entre autres, les Epicuriens, ſe vantoient, comme les chrétiens, de faire taire les oracles & de démaſquer les prêtres. Valere-Maxime & d'autres diſent : il eſt vrai que des ſtatues ont parlé ; mais l'Ecriture dément ce témoignage, en nous apprenant que les ſtatues ſont muettes. Les hiſtoriens profanes, lorſqu'ils racontent ſur un ſimple oui-dire des faits extraordinaires, ſont moins croyables que les hiſtoriens de la Chine ſur l'antiquité qu'ils donnent au monde. Caſaubon ſe moque avec raiſon d'Hérodote, qui rapporte ſérieuſement pluſieurs de ces oracles ridicules de l'antiquité, & d'autres prodiges de la même force.

Si les oracles n'euſſent pas été une fourberie, l'idolâtrie n'eût plus été qu'un malheur excuſable, parce que les Païens n'auroient eu aucun moyen de découvrir leur erreur par la raiſon, le ſeul guide qu'ils euſſent alors. Quand une fauſſe religion, ou quelque ſecte que ce puiſſe être, vante les prodiges opérés en ſa faveur, & qu'on ne peut expliquer ces prodiges d'une maniere naturelle, il n'y a qu'un parti à prendre, celui de nier les faits. Rien n'eſt donc plus conforme aux principes & aux intérêts du chriſtianiſme, que de regarder le paganiſme comme un pur ouvrage des hommes, qui n'a ſubſiſté que par des moyens humains. Auſſi l'Ecriture ne donne à l'idolâtrie qu'une origine toute naturelle, & la plupart des peres paroiſſent penſer de même. Pluſieurs d'entr'eux ont expreſſément traité les oracles d'impoſtures, & aucun n'a prétendu que ce ſentiment offenſât la religion : ceux mêmes qui n'ont pas été éloignés de croire qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel dans les oracles, paroiſſent n'y avoir été déterminés que par une façon particuliere de penſer, tout-à-fait indépendante des vérités fondamentales du chriſtianiſme. Selon la plupart des Païens, les dieux étoient les auteurs des oracles favorables, & les mauvais génies l'étoient des oracles funeſtes ou trompeurs. Les chrétiens profiterent de cette opinion pour attribuer les oracles aux démons : ils y trouvoient d'ailleurs un avantage ; ils expliquoient, par cette ſuppoſition, le merveilleux apparent qui les embarraſſoit dans certains oracles. Un faux principe où ils étoient, ſervoit à les fortifier dans cette idée, ils croyoient les démons corporels, & St. Auguſtin s'eſt expreſſément rétracté d'avoir donné de ſemblables explications. Les chrétiens modernes ont eu des idées plus épurées & plus ſaines ſur la nature des démons ; mais en rejetant le principe, pluſieurs ont retenu la conſéquence. C'eſt donc en vain que certains auteurs eccléſiaſtiques, qui n'ont pas dans l'Egliſe l'autorité des peres, & qui croyoient que les démons étoient des animaux d'un eſprit aérien, nous rapportent de faux oracles, dont ils prétendent tirer des argumens en faveur de la religion.

Il

Il faut mettre ces faits, & les raiſonnemens qui en ſont la ſuite, à c relations de la légende dorée, du corbeau excommunié pour avoir volé la bague de l'abbé Conrad, & des extravagances que l'imbécillité a débitées ſur les prétendus hommages que les animaux ont rendus à nos redoutables myſteres. Rien n'eſt plus propre à avilir la religion (ſi quelque choſe peut l'avilir), rien n'eſt du moins plus nuiſible auprès des peuples à une cauſe ſi reſpectable, que de la défendre par des preuves foibles ou abſurdes; c'eſt Oſa qui croit que l'arche chancelle, & qui oſe y porter la main.

Le P. Baltus abuſe évidemment des termes, quand il prétend que l'opinion qui attribue les oracles aux malins eſprits, eſt une vérité enſeignée par la tradition; puiſqu'on ne doit regarder comme des vérités de tradition & par conſéquent de foi, que celles qui ont été conſtamment reconnues pour telles par l'Egliſe; le défenſeur des oracles ſe contredit enſuite lui-même, quand il avoue que l'opinion qu'il ſoutient n'eſt que de foi humaine, c'eſt-à-dire, du genre des choſes qu'on peut ſe diſpenſer de croire ſans ceſſer d'être chrétien; mais en cela il tombe dans une autre contradiction, puiſque la foi humaine ne peut tomber que ſur ce qui eſt de l'ordre naturel, & que les oracles ſelon lui n'en ſont pas. Le témoignage des hiſtoriens de l'antiquité, ajoute M. du Marſais, eſt formellement contraire à ce que le P. Baltus prétend, que jamais les oracles n'ont été rendus par des ſtatues creuſes: mais quand cette prétention ſeroit fondée, elle ſeroit favorable à la cauſe de M. de Fontenelle, puiſqu'il eſt encore plus aiſé de faire parler un prêtre qu'une ſtatue. Il n'eſt point vrai, comme le dit encore le critique, que ceux qui réduiſent les oracles à des cauſes naturelles, diminuent par ce moyen la gloire de Jeſus-Chriſt qui les a fait ceſſer; ce ſeroit au contraire affoiblir véritablement cette gloire, que d'attribuer les oracles aux démons: car le P. Baltus prétend lui-même que Julien dans le ive. ſiecle du chriſtianiſme, en évoquant *efficacement* les enfers par la magie & par les enchantemens, en avoit obtenu réponſe. Les permiſſions particulieres que l'Ecriture dit avoir été accordées au démon, ne nous donnent pas droit d'en ſuppoſer d'autres; rien n'eſt plus ridicule dans l'ordre ſurnaturel que l'argument qui prouve l'exiſtence d'un fait miraculeux par celle d'un fait ſemblable. Ajouter foi trop légérement aux prodiges, dans un ſiecle où ils ne ſont plus néceſſaires à l'établiſſement du chriſtianiſme, c'eſt ébranler, ſans le vouloir, les fondemens de la croyance que l'on doit aux vrais miracles rapportés dans les livres ſaints. On ne croit plus de nos jours aux poſſédés, quoiqu'on croie à ceux de l'Ecriture. Jeſus-Chriſt a été tranſporté par le démon, il l'a permis pour nous inſtruire; mais de pareils miracles ne ſe font plus. La métamorphoſe de Nabuchodonoſor en bête, dont il ne nous eſt pas permis de douter, n'eſt arrivée qu'une fois. Enfin Saül a évoqué l'ombre de Samuel, & l'on n'ajoute plus de foi aux évocations. Le P. Baltus avoue que les prodiges mêmes racontés par les peres, ne ſont pas de foi; à plus forte raiſon les prétendus miracles du paganiſme, qu'ils ont quelquefois daigné rapporter. Si le ſentiment de ces auteurs (d'ailleurs très-graves) ſur des objets étrangers au chriſtianiſme, devoit être la regle de nos opinions, on pourroit juſtifier par ce principe le traitement que les inquiſiteurs ont fait à Galilée.

On aura peine à croire que le P. Baltus ait reproché ſérieuſement à M. de

Fontenelle d'avoir adopté ſur les oracles le ſentiment de l'anabaptiſte Vandale, comme ſi un anabaptiſte étoit condamné à déraiſonner en tout, même ſur une matiere étrangere aux erreurs de ſa ſecte. La réponſe de M. du Marſais à cette objection, eſt que le religieux qui a pris la défenſe des oracles, a ſuivi auſſi le ſentiment du luthérien Mœbius; & que hérétique pour hérétique, un anabaptiſte vaut bien un luthérien.

Ceux qui ont avancé que les oracles avoient ceſſé à la venue de Jeſus-Chriſt ne l'ont cru que d'après l'oracle ſuppoſé ſur l'enfant hébreu; oracle regardé comme faux par le P. Baltus lui-même; auſſi prétend-il que les oracles n'ont pas fini préciſément à la venue du Sauveur du monde, mais peu-à-peu, à meſure que Jeſus-Chriſt a été connu & adoré. Cette maniere de finir n'a rien de ſurprenant, elle étoit la ſuite naturelle de l'établiſſement d'un nouveau culte. Les faits miraculeux, ou plutôt qu'on veut donner pour tels, diminuent dans une fauſſe religion, ou à meſure qu'elle s'établit, parce qu'elle n'en a plus beſoin, ou à meſure qu'elle s'affoiblit, parce qu'ils n'obtiennent plus de croyance. La pauvreté des peuples qui n'avoient plus rien à donner, la fourberie découverte dans pluſieurs oracles, & conclue dans les autres, enfin les édits des empereurs chrétiens, voilà les cauſes véritables de la ceſſation de ce genre d'impoſture : des circonſtances favorables l'avoient produit, des circonſtances contraires l'ont fait diſparoître; ainſi les oracles ont été ſoumis à toute la viciſſitude des choſes humaines. On ſe retranche à dire que la naiſſance de Jeſus-Chriſt eſt la premiere époque de leur ceſſation; mais pourquoi certains démons ont-ils fui tandis que les autres reſtoient? D'ailleurs l'hiſtoire ancienne prouve invinciblement que pluſieurs oracles avoient été détruits avant la venue du Sauveur du monde, par des guerres & par d'autres troubles: tous les oracles brillans de la Grece n'exiſtoient plus ou preſque plus, & quelquefois l'oracle ſe trouvoit interrompu par le ſilence d'un honnête prêtre qui ne vouloit pas tromper le peuple. L'oracle de Delphes, dit Lucain, eſt demeuré muet depuis que les princes craignent l'avenir; ils ont défendu aux dieux de parler, & les dieux ont obéi. Enfin tout eſt plein dans les auteurs profanes d'oracles qui ont ſubſiſté juſqu'aux ive. & v^e^. ſiecles, & il y en a encore aujourd'hui chez les idolâtres. Cette opiniâtreté inconteſtable des oracles à ſubſiſter encore après la venue de Jeſus-Chriſt ſuffiroit pour prouver qu'ils n'ont pas été rendus par les démons, comme le remarquent M. de Fontenelle & ſon défenſeur; puiſqu'il eſt évident que le Fils de Dieu deſcendant parmi les hommes, devoit tout-à-coup impoſer ſilence aux enfers.

Telle eſt l'analyſe de l'ouvrage de M. du Marſais ſur les oracles. Revenons maintenant à ſa perſonne. Il étoit deſtiné à être malheureux en tout; M. de Maiſons le pere chez qui il étoit entré, & qui en avoit fait ſon ami, étoit trop éclairé pour ne pas ſentir les obligations qu'il avoit à un pareil gouverneur, & trop équitable pour ne pas les reconnoître; mais la mort l'enleva dans le temps où l'éducation de ſon fils étoit prête à finir, & où il ſe propoſoit d'aſſurer à M. du Marſais une retraite honnête, juſte fruit de ſes travaux & de ſes ſoins. Notre philoſophe, ſur les eſpérances qu'on lui donnoit de ſuppléer à ce que le pere de ſon éleve n'avoit pu faire, reſta encore quelque temps dans la maiſon; mais le peu de conſidération qu'on lui marquoit & les

dégoûts même qu'il eſſuya, l'obligerent enfin d'en ſortir, & de renoncer à ce qu'il avoit lieu d'attendre d'une famille riche à laquelle il avoit ſacrifié les douze plus belles années de ſa vie. On lui propoſa d'entrer chez le fameux Law, pour être auprès de ſon fils, qui étoit alors âgé de ſeize ou dix-ſept ans; & M. du Marſais accepta cette propoſition. Quelques amis l'accuſerent injuſtement d'avoir eu dans cette démarche des vues d'intérêt : toute ſa conduite prouve aſſez qu'il n'étoit ſur ce point ni fort éclairé, ni fort actif, & il a pluſieurs fois aſſuré qu'il n'eût jamais quitté ſon premier éleve, ſi par le refus des égards les plus ordinaires on ne lui avoit rendu ſa ſituation inſupportable.

La fortune qui ſembloit l'avoir placé chez M. Law, lui manqua encore; il avoit des actions qu'il vouloit convertir en un bien plus ſolide : on lui conſeilla de les garder; bientôt après tout fut anéanti, & M. Law obligé de ſortir du royaume, & d'aller mourir dans l'obſcurité à Veniſe. Tout le fruit que M. du Marſais retira d'avoir demeuré dans cette maiſon, ce fut, comme il l'a écrit lui-même, de pouvoir rendre des ſervices importans à pluſieurs perſonnes d'un rang très-ſupérieur au ſien, qui depuis n'ont pas paru s'en ſouvenir, & de connoître (ce ſont encore ſes propres termes) la baſſeſſe, la ſervitude & l'eſprit d'adulation des grands.

Il avoit éprouvé par lui-même combien cette profeſſion ſi noble & ſi utile, qui a pour objet l'éducation de la jeuneſſe, eſt peu honorée parmi nous, tant nous ſommes éclairés ſur nos intérêts; mais la ſituation de ſes affaires, & peut-être l'habitude, lui avoient rendu cette reſſource indiſpenſable : il rentra donc encore dans la même carriere, & toujours avec un égal ſuccès. La juſtice que nous devons à ſa mémoire, nous oblige de repouſſer à cette occaſion une calomnie qui n'a été que trop répandue. On a prétendu que M. du Marſais étant appellé pour préſider à l'éducation de trois freres dans une des premieres maiſons du royaume, avoit demandé *dans quelle religion on vouloit qu'il les élevât.* Cette queſtion ſinguliere avoit été faite à M. Law, alors de la religion anglicane, par un homme d'eſprit qui avoit été pendant quelque temps auprès de ſon fils. M. du Marſais avoit ſu le fait, & l'avoit ſimplement raconté : il étoit abſurde de penſer qu'en France, dans le ſein d'une famille catholique où perſonne ne le connoiſſoit encore, & où il avoit intérêt de donner bonne opinion de ſa prudence, il eût haſardé un diſcours ſi extravagant, & qui pouvoit être regardé comme une injure; mais on trouva plaiſant de le lui attribuer, & par cette raiſon on continuera peut-être à le lui attribuer encore, non ſeulement contre la vérité, mais même contre la vraiſemblance. Cependant nous ne devons pas laiſſer ignorer à ceux qui liront cet éloge, que ce conte ridicule, répété & même orné en paſſant de bouche en bouche, eſt peut-être ce qui a le plus nui à M. du Marſais. Les plaiſanteries que notre frivolité ſe permet ſi légérement ſans en prévoir les ſuites, laiſſent ſouvent après elles des plaies profondes; la haine profite de tout; & qu'il eſt doux pour cette multitude d'hommes que bleſſe l'éclat des talens, de trouver le plus léger prétexte pour ſe diſpenſer de leur rendre juſtice !

Cette imputation calomnieuſe, & ce que nous avons rapporté au ſujet de l'hiſtoire des oracles, ne ſont pas les ſeules perſécutions que M. du Marſais ait eſſuyées. Il nous eſt tombé entre les mains un fragment d'une de ſes

lettres ſur la légéreté des ſoupçons qu'on forme contre les autres en matiere de religion. Il ne lui étoit que trop permis de s'en plaindre, puiſqu'il en avoit été ſi ſouvent l'objet & la victime. Nous apprenons par ce fragment, que des hommes qui ſe diſoient philoſophes, l'avoient accuſé d'impiété, pour avoir ſoutenu contre les Cartéſiens, que les bêtes n'étoient pas des automates. Ses adverſaires donnoient pour preuves de cette accuſation, l'impoſſibilité qu'il y avoit, ſelon eux, de concilier l'opinion qui attribue du ſentiment aux bêtes, avec les dogmes de la ſpiritualité & de l'immortalité de l'ame, de la liberté de l'homme, & de la juſtice divine dans la diſtribution des maux (*). M. du Marſais répondoit que l'opinion qu'il avoit ſoutenue ſur l'ame des bêtes, n'étoit pas la ſienne ; qu'avant Deſcartes elle étoit abſolument générale, comme conforme aux premieres notions de l'expérience & du ſens commun, & même au langage de l'Ecriture ; que depuis Deſcartes même elle avoit toujours prévalu dans la plupart des écoles, qui ne s'en étoient pas crues moins orthodoxes ; enfin que c'étoit apparemment le fort de quelque opinion que ce fût ſur l'ame des bêtes, de faire taxer d'irréligion ceux qui la ſoutenoient, puiſque Deſcartes lui-même en avoit été accuſé de ſon temps, pour avoir prétendu que les animaux étoient de pures machines. Il en a été de même parmi nous, d'abord des partiſans des idées innées, & depuis peu de leurs adverſaires ; pluſieurs autres opinions ſemblables ont eu cette ſinguliere deſtinée, que le pour & le contre ont été ſucceſſivement traités comme impies ; tant le zele aveuglé par l'ignorance, eſt ingénieux à ſe forger des ſujets de ſcandale, & à ſe tourmenter lui-même & les autres.

M. du Marſais, après la chûte de M. Law, entra chez M. le marquis de Bauffremont. Le ſéjour qu'il y fit durant pluſieurs années, eſt une des époques les plus remarquables de ſa vie, par l'utilité dont il a été pour les lettres. Il donna occaſion à M. du Marſais de ſe dévoiler au public pour ce qu'il étoit, pour un grammairien profond & philoſophe, & pour un eſprit créateur dans une matiere ſur laquelle ſe ſont exercés tant d'excellens écrivains. C'eſt principalement en ce genre qu'il s'eſt acquis une réputation immortelle, & c'eſt auſſi par ce côté important que nous allons déſormais l'enviſager.

Un des plus grands efforts de l'eſprit humain, eſt d'avoir aſſujetti les langues à des regles ; mais cet effort n'a été fait que peu-à-peu. Les langues, formées d'abord ſans principes, ont été plus l'ouvrage du beſoin que de la raiſon ; & les philoſophes réduits à débrouiller ce chaos informe, ſe ſont bornés à en diminuer le plus qu'il étoit poſſible l'irrégularité, & à réparer de leur mieux ce que le peuple avoit conſtruit au haſard : car c'eſt aux philoſophes à régler les langues, comme c'eſt aux bons écrivains à les fixer. La grammaire eſt donc l'ouvrage des philoſophes ; mais ceux qui en ont établi les regles, ont fait comme la plupart des inventeurs dans les ſciences : ils n'ont donné que les réſultats de leur travail, ſans montrer l'eſprit qui les avoit guidés. Pour bien ſaiſir cet eſprit ſi précieux à connoître, il faut ſe remettre ſur leurs traces ; mais c'eſt ce qui n'appartient qu'à des philoſophes comme

(*) *Voyez l'article* FORME SUBSTANTIELLE.

eux. L'étude & l'uſage ſuffiſent pour apprendre les regles, & un degré de conception ordinaire pour les appliquer ; l'eſprit philoſophique ſeul peut remonter juſqu'aux principes ſur leſquels les regles ſont établies, & diſtinguer le grammairien de génie du grammairien de mémoire. Cet eſprit apperçoit d'abord dans la grammaire de chaque langue les principes généraux qui ſont communs à toutes les autres, & qui forment la grammaire générale ; il démêle enſuite dans les uſages particuliers à chaque langue ceux qui peuvent être fondés en raiſons, d'avec ceux qui ne ſont que l'ouvrage du haſard ou de la négligence : il obſerve l'influence réciproque que les langues ont eue les unes ſur les autres, & les altérations que ce mêlange leur a données, ſans leur ôter entiérement leur premier caractere : il balance leurs avantages & leurs déſavantages mutuels ; la différence de leur conſtruction, ici libre, hardie & variée, là réguliere, timide & uniforme ; la diverſité de leur génie tantôt favorable, tantôt contraire à l'expreſſion heureuſe & rapide des idées ; leur richeſſe & leur liberté, leur indigence & leur ſervitude. Le développement de ces différens objets eſt la vraie métaphyſique de la grammaire. Elle ne conſiſte point, comme cette philoſophie ténébreuſe qui ſe perd dans les attributs de Dieu & les facultés de notre ame, à raiſonner à perte de vue ſur ce qu'on ne connoît pas, ou à prouver laborieuſement par des argumens foibles, des vérités dont la foi nous diſpenſe de chercher les preuves. Son objet eſt plus réel & plus à notre portée ; c'eſt la marche de l'eſprit humain dans la génération de ſes idées, & dans l'uſage qu'il fait des mots pour tranſmettre ſes penſées aux autres hommes. Tous les principes de cette métaphyſique appartiennent pour ainſi dire à chacun, puiſqu'ils ſont au dedans de nous ; il ne faut, pour les y trouver, qu'une analyſe exacte & réfléchie ; mais le don de cette analyſe n'eſt pas donné à tous. On peut néanmoins s'aſſurer ſi elle eſt bien faite, par un effet qu'elle doit alors produire infailliblement, celui de frapper d'une lumiere vive tous les bons eſprits auxquels elle ſera préſentée : en ce genre c'eſt preſqu'une marque ſûre de n'avoir pas rencontré le vrai, que de trouver des contradicteurs, ou d'en trouver qui le ſoient long-temps. Auſſi M. du Marſais n'a-t-il eſſuyé d'attaque que ce qu'il en falloit pour aſſurer pleinement ſon triomphe ; avantage rare pour ceux qui portent les premiers dans les ſujets qu'ils traitent, le flambeau de la philoſophie.

Le premier fruit des réflexions de M. du Marſais ſur l'étude des langues, fut ſon *Expoſition d'une méthode raiſonnée pour apprendre la langue latine ;* elle parut en 1722 : il la dédia à MM. de Bauffremont ſes éleves, qui en avoient fait le plus heureux eſſai, & dont l'un, commencé dès l'alphabet par ſon illuſtre maître, avoit fait en moins de trois ans les progrès les plus ſinguliers & les plus rapides.

La méthode de M. du Marſais a deux parties, l'uſage, & la raiſon. Savoir une langue, c'eſt en entendre les mots ; & cette connoiſſance appartient proprement à la mémoire, c'eſt-à-dire, à celle des facultés de notre ame qui ſe développe la premiere chez les enfans, qui eſt même plus vive à cet âge que dans aucun autre, & qu'on peut appeller l'eſprit de l'enfance. C'eſt donc cette faculté qu'il faut exercer d'abord, & qu'il faut même exercer ſeule. Ainſi on fera d'abord apprendre aux enfans, ſans les fatiguer, &

comme par maniere d'amuſement, ſuivant différens moyens que l'auteur indique, les mots latins les plus en uſage. On leur donnera enſuite à expliquer un auteur latin rangé ſuivant la conſtruction françoiſe, & ſans inverſion. On ſubſtituera de plus dans le texte, les mots ſous-entendus par l'auteur, & on mettra ſous chaque mot latin le terme françois correſpondant: vis-à-vis de ce texte ainſi diſpoſé pour en faciliter l'intelligence, on placera le texte de l'auteur tel qu'il eſt; & à côté du françois littéral, une traduction françoiſe conforme au génie de notre langue. Par ce moyen, l'enfant repaſſant du texte latin altéré au texte véritable, & de la verſion interlinéaire à une traduction libre, s'accoutumera inſenſiblement à connoître par le ſeul uſage les façons de parler propres à la langue latine & à la langue françoiſe. Cette maniere d'enſeigner le latin aux enfans, eſt une imitation exacte de la façon dont on ſe rend familieres les langues vivantes, que l'uſage ſeul enſeigne beaucoup plus vîte que toutes les méthodes. C'eſt d'ailleurs ſe conformer à la marche de la nature. Le langage s'eſt d'abord établi, & la grammaire n'eſt venue qu'à la ſuite.

A meſure que la mémoire des enfans ſe remplit, que leur raiſon ſe perfectionne, & que l'uſage de traduire leur fait appercevoir les variétés dans les terminaiſons des mots latins & dans la conſtruction, & l'objet de ces variétés, on leur fait apprendre peu-à-peu les déclinaiſons, les conjugaiſons, & les premieres regles de la ſyntaxe, & on leur en montre l'application dans les auteurs mêmes qu'ils ont traduits: ainſi on les prépare peu-à-peu, & comme par une eſpece d'inſtinct, à recevoir les principes de la grammaire raiſonnée, qui n'eſt proprement qu'une vraie logique, mais une logique qu'on peut mettre à la portée des enfans. C'eſt alors qu'on leur enſeigne le méchaniſme de la conſtruction, en leur faiſant faire l'anatomie de toutes les phraſes, & en leur donnant une idée juſte de toutes les parties du diſcours.

M. du Marſais n'a pas de peine à montrer les avantages de cette méthode ſur la méthode ordinaire. Les inconvéniens de celle-ci ſont de parler aux enfans de cas, de modes, de concordance, & de régime, ſans préparation, & ſans qu'ils puiſſent ſentir l'uſage de ce qu'on leur fait apprendre; de leur donner enſuite des regles de ſyntaxe très-compoſées, dont on les oblige de faire l'application en mettant du françois en latin; de vouloir forcer leur eſprit à produire, dans un temps où il n'eſt deſtiné qu'à recevoir; de les fatiguer en cherchant à les inſtruire; & de leur inſpirer le dégoût de l'étude, dans un âge où l'on ne doit ſonger qu'à la rendre agréable. En un mot, dans la méthode ordinaire on enſeigne le latin à-peu-près comme un homme qui pour apprendre à un enfant à parler, commenceroit par lui montrer la méchanique des organes de la parole; M. du Marſais imite au contraire celui qui enſeigneroit d'abord à parler, & qui expliqueroit enſuite la méchanique des organes. Il termine ſon ouvrage par une application du plan qu'il propoſe, au poëme ſéculaire d'Horace: cet exemple doit ſuffire aux maîtres intelligens, pour les guider dans la route qui leur eſt ouverte.

Rien ne paroît plus philoſophique que cette méthode, plus conforme au développement naturel de l'eſprit, & plus propre à abréger les difficultés. Mais elle avoit deux grands défauts; elle étoit nouvelle; elle contenoit de plus une critique de la maniere d'enſeigner qu'on pratique encore parmi nous,

& que la prévention, la pareſſe, l'indifférence pour le bien public, s'obſtinent à conſerver, comme elles conſacrent tant d'autres abus ſous le nom d'uſage. Auſſi l'ouvrage fut-il attaqué, & principalement dans celui de nos journaux dont les auteurs avoient un intérêt direct à le combattre. Ils firent à M. du Marſais un grand nombre d'objections auxquelles il ſatisfit pleinement. Mais nous ne devons pas oublier de remarquer que lorſqu'il ſe chargea près de trente ans après de la partie de la grammaire dans le Dictionnaire encyclopédique, il fut célébré comme un grand maître & preſque comme un oracle dans le même journal où ſes premiers ouvrages ſur cette matiere avoient été ſi mal accueillis. Cependant bien-loin d'avoir changé de principes, il s'étoit confirmé par l'expérience & par les réflexions, dans le peu de cas qu'il faiſoit de la méthode ordinaire. Mais ſa réputation le mettoit alors au deſſus de la critique; il touchoit d'ailleurs à la fin de ſa carriere, & il n'y avoit plus d'inconvénient à le louer. La plupart des critiques de profeſſion ont un avantage dont ils ne s'apperçoivent peut-être pas eux-mêmes, mais dont ils profitent comme s'ils en connoiſſoient toute l'étendue; c'eſt l'oubli auquel leurs déciſions ſont ſujettes, & la liberté que cet oubli leur laiſſe d'approuver aujourd'hui ce qu'ils blâmoient hier, & de le blâmer de nouveau pour l'approuver encore.

M. du Marſais encouragé par le ſuccès de ce premier eſſai, entreprit de le développer dans un ouvrage qui devoit avoir pour titre *les véritables principes de la Grammaire, ou nouvelle Grammaire raiſonnée pour apprendre la langue latine.* Il donna, en 1729, la préface de cet ouvrage qui contient un détail plus étendu de ſa méthode, pluſieurs raiſons nouvelles en ſa faveur, & le plan qu'il ſe propoſoit de ſuivre dans la grammaire générale. Il la diviſe en ſix articles; ſavoir, la connoiſſance de la propoſition & de la période en tant qu'elles ſont compoſées de mots, l'orthographe, la proſodie, l'étymologie, les préliminaires de la ſyntaxe, & la ſyntaxe même. C'eſt tout ce qu'il publia pour lors de ſon ouvrage, mais il en détacha l'année ſuivante un morceau précieux qu'il donna ſéparément au public, & qui devoit faire le dernier objet de ſa grammaire générale. Nous voulons parler de ſon *Traité des Tropes*, ou des différens ſens dans leſquels un même mot peut être pris dans une même langue. L'auteur expoſe d'abord dans cet ouvrage, à-peu-près comme il l'a fait depuis dans l'Encyclopédie au mot *figure*, ce qui conſtitue en général le ſtyle figuré, & montre combien ce ſtyle eſt ordinaire non ſeulement dans les écrits, mais dans la converſation même; il fait ſentir ce qui diſtingue les *figures de penſée*, communes à toutes les langues, d'avec les *figures de mots*, qui ſont particulieres à chacune, & qu'on appelle proprement *tropes.* Il détaille l'uſage des Tropes dans le diſcours, & les abus qu'on peut en faire; il fait ſentir les avantages qu'il y auroit à diſtinguer dans les dictionnaires latins-françois le ſens propre de chaque mot d'avec les ſens figurés qu'il peut recevoir; il explique la ſubordination des tropes ou les différentes claſſes auxquelles on peut les réduire, & les différens noms qu'on leur a donnés. Enfin pour rendre ſon ouvrage complet, il traite encore des autres ſens dont un même mot eſt ſuſceptible, outre le ſens figuré, comme le ſens adjectif ou ſubſtantif, déterminé ou indéterminé, actif, paſſif ou neutre, abſolu ou relatif, collectif ou diſtributif, compoſé ou diviſé, & ainſi des autres. Les obſervations & les regles

ont appuyées par-tout d'exemples frappans, & d'une logique dont la clarté & la préciſion ne laiſſent rien à deſirer.

Tout mérite d'être lu dans le Traité des Tropes, juſqu'à l'*Errata ;* il contient des réflexions ſur notre orthographe, ſur ſes bizarreries, ſes inconſéquences, & ſes variations. On voit dans ces réflexions un écrivain judicieux, également éloigné de reſpecter ſuperſtitieuſement l'uſage, & de heurter en tout par une réforme impraticable.

Cet ouvrage, qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre en ſon genre, fut plus eſtimé qu'il n'eut un prompt débit ; il lui a fallu près de trente ans pour arriver à une nouvelle édition, qui n'a paru qu'après la mort de l'auteur. La matiere, quoique traitée d'une maniere ſupérieure, intéreſſoit trop peu ce grand nombre de lecteurs oiſifs qui ne veulent qu'être amuſés : le titre même du livre, peu entendu de la multitude, contribua à l'indifférence du public, & M. du Marſais nous a rapporté ſur cela lui-même une anecdote ſinguliere. Quelqu'un voulant un jour lui faire compliment ſur cet ouvrage, lui dit qu'il venoit d'entendre dire beaucoup de bien de ſon *Hiſtoire des Tropes :* il prenoit les tropes pour un nom de peuple.

Cette lenteur de ſuccès, jointe à des occupations particulieres, & peut-être à un peu de pareſſe, a privé le public de la grammaire que l'auteur avoit promiſe ; perte très-difficile à réparer dans ce ſiecle même, où la grammaire plus que jamais cultivée par des philoſophes, commence à être mieux approfondie & mieux connue. M. du Marſais ſe contenta de publier en 1731 l'abrégé de la fable du P. Jouvenci, diſpoſé ſuivant ſa méthode ; le texte pur d'abord, enſuite le même texte ſans inverſion & ſans mots ſous-entendus ; au deſſous de ce texte la verſion interlinéaire, & au deſſous de cette verſion la vraie traduction en langue françoiſe. C'eſt le dernier ouvrage qu'il a donné au public ; on a trouvé dans ſes papiers pluſieurs verſions de ce genre qu'il ſeroit facile de mettre au jour, ſi on les jugeoit utiles.

Il avoit compoſé pour l'uſage de ſes éleves ou pour le ſien, d'autres ouvrages qui n'ont point paru. Nous ne citerons que *ſa Logique* ou *réflexions ſur les opérations de l'eſprit ;* ce traité contient ſur l'art de raiſonner tout ce qu'il eſt utile d'apprendre, & ſur la métaphyſique tout ce qu'il eſt permis de ſavoir. C'eſt dire que l'ouvrage eſt très-court ; & peut-être pourroit-on l'abreger encore.

L'éducation de MM. de Bauffremont finie, M. du Marſais continua d'exercer le talent rare qu'il avoit pour l'éducation de la jeuneſſe ; il prit une penſion au fauxbourg S. Victor, dans laquelle il élevoit ſuivant ſa méthode un certain nombre de jeunes gens ; mais des circonſtances imprévues le forcerent d'y renoncer. Il voulut ſe charger encore de quelques éducations particulieres, que ſon âge avancé ne lui permit pas de conſerver long-temps : obligé enfin de ſe borner à quelques leçons qu'il faiſoit pour ſubſiſter, ſans fortune, ſans eſpérance, & preſque ſans reſſource, il ſe réduiſit à un genre de vie fort étroit. Ce fut alors que nous eûmes le bonheur de l'aſſocier à l'Encyclopédie ; les articles qu'il lui a fournis, & qui ſont en grand nombre dans les premiers volumes, feront à jamais un des principaux ornemens de cet ouvrage, & ſont ſupérieurs à tous nos éloges. La philoſophie ſaine & lumineuſe qu'ils contiennent, le ſavoir que l'auteur y a répandu, la préciſion des regles & la juſteſſe

des

des applications, ont fait regarder avec raiſon cette partie de l'Encyclopédie comme une des mieux traitées. Un ſuccès ſi général & ſi juſte ne pouvoit augmenter l'eſtime que les gens de lettres avoient depuis long-temps pour l'auteur, mais le fit connoître d'un grand nombre de gens du monde, dont la plupart ignoroient juſqu'à ſon nom. Enhardi & ſoutenu par les marques les moins équivoques de l'approbation publique, il crut pouvoir en faire uſage pour ſe procurer le néceſſaire qui lui manquoit. Il écrivit à un philoſophe, du petit nombre de ceux qui habitent Verſailles, pour le prier de s'intéreſſer en ſa faveur auprès des diſtributeurs des graces. Ses ouvrages & ſes travaux, recommandation trop inutile, étoient la ſeule qu'il pût faire parler pour lui. Il ſe comparoit, dans ſa lettre, au paralytique de trente-huit ans, qui attendoit en vain que l'eau de la piſcine fût agitée en ſa faveur. Cette lettre touchante eut l'effet qu'elle devoit avoir à la cour, où les intérêts perſonnels étouffent tout autre intérêt, où le mérite a des amis timides qui le ſervent foiblement, & des ennemis ardens, attentifs aux occaſions de lui nuire. Les ſervices de M. du Marſais, ſa vieilleſſe, ſes infirmités, les prieres de ſon ami, ne purent rien obtenir. On convint de la juſtice de ſes demandes, on lui témoigna beaucoup d'envie de l'obliger; ce fut tout le fruit qu'il retira de la bonne volonté apparente qu'on lui marquoit. La plus grande injure que les gens en place puiſſent faire à un homme de lettres, ce n'eſt pas de lui refuſer l'appui qu'il a droit d'attendre d'eux; c'eſt de le laiſſer dans l'oppreſſion ou dans l'oubli, en voulant paroître ſes protecteurs. L'indifférence pour les talens ne les offenſe pas toujours, mais elle les révolte quand elle cherche à ſe couvrir d'un faux air d'intérêt; heureuſement elle ſe démaſque bientôt elle-même, & les moins clairvoyans n'y ſont pas long-temps trompés.

M. du Marſais, avec moins de délicateſſe & plus de talent pour ſe faire valoir, eût peut-être trouvé chez quelques citoyens riches & généreux, les ſecours qu'on lui refuſoit d'ailleurs. Mais il avoit aſſez vécu pour apprendre à redouter les bienfaits, quand l'amitié n'en eſt pas le principe, ou quand on ne peut eſtimer la main dont ils viennent. C'eſt parce qu'il étoit très-capable de reconnoiſſance, & qu'il en connoiſſoit tous les devoirs, qu'il ne vouloit pas placer ce ſentiment au haſard. Il racontoit à cette occaſion avec une ſorte de gaieté que ſes malheurs ne lui avoient point fait perdre, un trait que Moliere n'eût pas laiſſé échapper, s'il eût pu le connoître: *M. du Marſais*, diſoit un riche avare, *eſt un fort honnête homme; il y a quarante ans qu'il eſt mon ami, il eſt pauvre, & il ne m'a jamais rien demandé.*

Sur la fin de ſa vie il crut pouvoir ſe promettre des jours un peu plus heureux; ſon fils, qui avoit fait une petite fortune au Cap François, où il mourut il y a quelques années, lui donna par la diſpoſition de ſon teſtament l'uſufruit du bien qu'il laiſſoit. Peut-être un pere avoit-il droit d'en attendre davantage; mais c'en étoit aſſez pour un vieillard & pour un philoſophe: cependant la diſtance des lieux & le peu de temps qu'il ſurvécut à ſon fils, ne lui permirent de toucher qu'une petite partie de ce bien. Dans ces circonſtances M. le comte de Lauragais, avantageuſement connu à l'académie des ſciences par différens mémoires qu'il lui a préſentés, eut occaſion de voir M. du Marſais, & fut touché de ſa ſituation; il lui aſſura une penſion de 1000 livres dont il a continué une partie à une perſonne qui avoit eu ſoin de

la vieilleſſe du philoſophe : action de généroſité qui aura parmi nous plus d'éloges que d'imitateurs.

Notre illuſtre collegue, quoique âgé de près de quatre-vingts ans, paroiſſoit pouvoir ſe promettre encore quelques années de vie, lorſqu'il tomba malade au mois de juin de l'année derniere. Il s'apperçut bientôt du danger où il étoit, & demanda les ſacremens, qu'il reçut avec beaucoup de préſence d'eſprit & de tranquillité : il vit approcher la mort en ſage qui avoit appris à ne la point craindre, & en homme qui n'avoit pas lieu de regretter la vie. La république des lettres le perdit le 11 juin 1756, après une maladie de trois ou quatre jours.

Les qualités dominantes de ſon eſprit étoient la netteté & la juſteſſe, portées l'une & l'autre au plus haut degré. Son caractere étoit doux & tranquille ; & ſon ame, toujours égale, paroiſſoit peu agitée par les différens événemens de la vie, même par ceux qui ſembloient devoir l'affecter le plus. Quoique accoutumé à recevoir des louanges, il en étoit très-flatté; foibleſſe, ſi c'en eſt une, pardonnable aux philoſophes mêmes, & bien naturelle à un homme de lettres qui n'avoit point recueilli d'autre récompenſe de ſes travaux. Peu jaloux d'en impoſer par les dehors ſouvent groſſiers d'une fauſſe modeſtie, il laiſſoit entrevoir ſans peine l'opinion avantageuſe qu'il avoit de ſes ouvrages ; mais ſi ſon amour-propre n'étoit pas toujours caché, il ſe montroit ſous une forme qui ne pouvoit choquer celui des autres. Son extérieur & ſes diſcours n'annonçoient pas toujours ce qu'il étoit; il avoit l'eſprit plus ſage que brillant, la marche plus sûre que rapide, & plus propre aux matieres qui dépendent de la diſcuſſion & de l'analyſe, qu'à celles qui demandent une impreſſion vive & prompte. L'habitude qu'il avoit priſe d'enviſager chaque idée par toutes ſes faces, & la néceſſité où il s'étoit trouvé de parler preſque toute ſa vie à des enfans, lui avoient fait contracter dans la converſation une diffuſion qui paſſoit quelquefois dans ſes écrits, & qu'on y remarqua ſur-tout à meſure qu'il avança en âge. Souvent dans ſes entretiens il faiſoit précéder ce qu'il avoit à dire par des préambules dont on ne voyoit pas d'abord le but, mais dont on appercevoit enſuite le motif, & quelquefois la néceſſité. Son peu de connoiſſance des hommes, ſon peu d'uſage de traiter avec eux, & ſa facilité à dire librement ce qu'il penſoit ſur toutes ſortes de ſujets, lui donnoient une naïveté ſouvent plaiſante, qui eût paſſé pour ſimplicité dans tout autre que lui ; & on eût pu l'appeller le la Fontaine des philoſophes. Par une ſuite de ce caractere, il étoit ſenſible au naturel, & bleſſé de tout ce qui s'en éloignoit ; auſſi, quoiqu'il n'eût aucun talent pour le théatre, on aſſure qu'il ne contribua pas peu par ſes conſeils à faire acquérir à la célebre le Couvreur cette déclamation ſimple d'où dépend l'illuſion du ſpectateur, & ſans laquelle les repréſentations dramatiques, dénuées d'expreſſion & de vérité, ne ſont que des plaiſirs d'enfant. Enfin il étoit, dit M. de Voltaire, du nombre de ces ſages obſcurs dont Paris eſt plein, qui jugent ſainement de tout, qui vivent entr'eux dans la paix & dans la communication de la raiſon, ignorés des grands, & très-redoutés de ces charlatans en tout genre qui veulent dominer ſur les eſprits. Il ſe félicitoit d'avoir vu deux événemens qui l'avoient beaucoup inſtruit, diſoit-il, ſur les maladies épidémiques de l'eſprit humain, & qui le conſoloient de n'avoir pas vécu ſous Alexandre ou ſous Auguſte.

Le premier de ces événemens étoit le fameux ſyſtême dont il avoit été une des victimes; ſyſtême très-utile en lui-même, s'il eût été bien conduit, & ſi ſon auteur & le gouvernement n'avoient pas été ſéduits & entraînés par le fanatiſme du peuple. Le ſecond événement étoit l'étrange folie des convulſions & des miracles qui les ont annoncées; autre eſpece de fanatiſme qui auroit pu être dangereux s'il n'avoit pas été ridicule, qui a porté le coup mortel aux hommes parmi leſquels il eſt né, & qui les a fait tomber dans un mépris où ils reſteront, ſi la perſécution ne les en tire pas.

Nous avions tout lieu de craindre que la mort de M. du Marſais ne laiſſât dans l'Encyclopédie un vuide immenſe & irréparable; nous nous ſommes heureuſement adreſſés pour le remplir à d'excellens diſciples de ce grand maître, aſſez bien inſtruits de ſes principes, non ſeulement pour les développer avec netteté & les appliquer avec juſteſſe, mais pour ſe les rendre propres, pour les étendre, & même pour oſer quelquefois les combattre. M. Douchet, profeſſeur de Grammaire à l'école royale militaire, & M. Beauzée ſon collegue, ont bien voulu ſe charger, à notre priere, de continuer le travail de M. du Marſais. M. Paris de Meyzieu, directeur général des études & intendant en ſurvivance de la même école, auteur de l'*article* ECOLE ROYALE MILITAIRE, a contribué, par l'intérêt qu'il prend à l'Encyclopédie, à nous procurer cet important ſecours; il veut bien encore y joindre ſes lumieres, & concourir, autant que ſes occupations pourront le lui permettre, à la perfection d'une partie ſi utile de notre ouvrage.

Pluſieurs des articles que MM. Douchet & de Beauzée nous ont donnés ſe trouvent dans ce volume, & s'il nous étoit permis de prévenir le jugement du public ſur nos nouveaux collegues, nous oſerions croire qu'il ne les trouvera pas indignes de leur illuſtre prédéceſſeur.

ELOGES

DE MM. LENGLET ET MALLET.

NICOLAS LENGLET DU FRESNOY, prêtre, licencié de la maiſon de Sorbone, né le 16 octobre 1674, & mort le 15 janvier 1755, fut un de nos plus laborieux écrivains. Depuis l'âge de vingt ans juſqu'à la fin de ſa vie, il ne ceſſa de compoſer un grand nombre d'ouvrages ſur les objets les plus divers, & même quelquefois les plus diſparates. La plupart de ces écrits ſont dignes de curioſité pour les recherches qu'ils contiennent; il ſeroit trop long d'en donner ici la liſte, auſſi étendue que ſinguliere: on y trouve une traduction françoiſe du diurnal romain, & une de l'imitation; l'ordinaire de la Meſſe, avec des maximes tirées des SS. Peres; une édition du nouveau teſtament, & une de Lactance; un traité du ſecret de la confeſſion, & un autre de l'apparition des eſprits; une édition du roman de la Roſe; une des poéſies de Regnier; *Arreſta amoris cum commentariis Benedicti Curtii*; un traité de l'uſage des

romans, & la critique de ce traité par l'auteur même. Ici on voit pluſieurs livres d'hiſtoire, de droit canon, & de politique; là différens écrits ſur la chymie, dont M. l'abbé Lenglet s'étoit fort occupé. Celui de tous ſes ouvrages qui a eu le plus de ſuccès, eſt la *Méthode pour étudier l'hiſtoire, avec un catalogue des principaux hiſtoriens;* elle a été imprimée pluſieurs fois, & traduite en pluſieurs langues.

Pendant la guerre de 1701, & depuis pendant la régence, les correſpondances étrangeres qu'il entretenoit, le mirent à portée de faire parvenir au gouvernement des avis utiles, qui lui mériterent une penſion dont il a joui juſqu'à ſa mort. Un des plus importans qu'il donna fut par malheur un de ceux dont les circonſtances empêcherent le plus de profiter. Il avoit fort connu en Allemagne & en Hollande un général étranger, qui dans la derniere guerre de 1741, commandoit l'armée & avoit la confiance d'un de nos principaux alliés. Il découvrit au miniſtere les raiſons qui devoient rendre cet étranger ſuſpect, & l'événement juſtifia tout ce qu'il en avoit dit.

Sa mémoire étoit prodigieuſe, ſa converſation animée & pleine d'anecdotes, ſon ſtyle extrêmement négligé; heureuſement la plupart des matieres qu'il a traitées étant de pure érudition, les vices de la diction peuvent s'y pardonner plus aiſément. Il écrivoit comme il parloit, avec beaucoup de rapidité, & par cette raiſon il paroiſſoit mieux parler qu'il n'écrivoit : ſon peu de fortune ne lui laiſſoit pas toujours le temps de revoir ſes écrits avant que de les publier; cette raiſon doit faire excuſer les mépriſes qui s'y trouvent.

Sur la fin de ſa vie il s'adonna, dit-on, à la pierre philoſophale, y altéra ſa ſanté, & s'y ſeroit ruiné s'il avoit pu l'être.

L'amour de l'indépendance, ce ſentiment ſi naturel & ſi nuiſible, étoit ſa grande paſſion, & lui fit refuſer conſtamment tous les poſtes avantageux que ſes talens & ſes connoiſſances auroient pu lui procurer, ſoit dans les pays étrangers, ſoit dans ſa propre patrie; mais la liberté qu'il vouloit pour ſa perſonne, ſe montroit ſouvent trop à découvert dans ſes écrits, & lui attira quelques diſgraces de la part du miniſtere; il les recevoit ſans murmure, & même ſans chagrin, & conſentoit à les ſouffrir, pourvu qu'on lui permît de les mériter.

Quelquefois aſſez vif, quelquefois auſſi indifférent ſur ſes propres intérêts, il a voulu que ſon travail pour l'Encyclopédie fût abſolument gratuit. Outre pluſieurs articles qu'il a revus dans les trois derniers volumes, il nous en a donné en entier quelques-uns; les plus conſidérables ſont *Conſtitution de l'empire, & diplomatique;* dans ce dernier il attaque avec pluſieurs ſavans l'authenticité des titres & des chartes du moyen âge. Les deux bénédictins, auteurs de la *nouvelle diplomatique*, lui ont répondu dans la préface de leur ſecond volume. Nous n'entrerons point dans cette queſtion, & nous ne ſommes point étonnés de voir M. l'abbé Lenglet combattu par de ſavans religieux, qui peuvent être auſſi fondés qu'intéreſſés à défendre l'opinion contraire.

EDME MALLET, docteur & profeſſeur royal en théologie de la faculté de Paris, de la maiſon & ſociété royale de Navarre, naquit à Melun en 1713 d'une famille pleine de probité, &, ce qui en eſt ſouvent la ſuite, peu accommodée des biens de la fortune.

Après avoir fait ſes études avec ſuccès au college des Barnabites de Montargis, fondé par les ducs d'Orléans, il vint à Paris, & fut choiſi par M. de la Live de Bellegarde fermier général, pour veiller à l'inſtruction de ſes enfans. Les principes de goût & les ſentimens honnêtes qu'il eut ſoin de leur inſpirer, produiſirent les fruits qu'il avoit lieu d'en attendre. C'eſt aux ſoins de cet inſtituteur, ſecondés d'un heureux naturel, que nous devons M. de la Live de Jully, introducteur des ambaſſadeurs, & honoraire de l'académie royale de peinture, qui cultive les beaux arts avec ſuccès, amateur ſans oſtentation, ſans injuſtice, & ſans tyrannie.

M. l'abbé Mallet paſſa de cet emploi pénible dans une carriere non moins propre à faire connoître ſes talens; il entra en licence en 1742 dans la Faculté de théologie de Paris. Les ſuccès par leſquels il s'y diſtingua ne furent pas équivoques. C'eſt l'uſage en Sorbone à la fin de chaque licence de donner aux licenciés les places, à-peu-près comme on le pratique dans nos colleges : les deux premieres de ces places ſont affectées de droit aux deux prieurs de Sorbone; les deux ſuivantes (par un arrangement fondé ſans doute ſur de bonnes raiſons) ſont deſtinées aux deux plus qualifiés de la licence : le mérite dénué de titres n'a dans cette liſte que la cinquieme place; elle fut donnée unanimement à M. l'abbé Mallet.

Pendant ſa licence il fut agrégé à la maiſon & ſociété royale de Navarre. Les hommes illuſtres qu'elle a produits, Gerſon, Duperron, Launoi, Boſſuet, & tant d'autres, étoient bien propres à exciter l'émulation de M. l'abbé Mallet, & avoient déterminé ſon choix en faveur de cette maiſon célebre.

Tout l'invitoit à demeurer à Paris; le ſéjour de la capitale lui offroit des reſſources aſſurées, & le ſuccès de ſa licence des eſpérances flatteuſes. Déja la maiſon de Rohan l'avoit choiſi pour élever les jeunes princes de Guemené Montbaſon; mais ſa mere & ſa famille avoient beſoin de ſes ſecours : aucun ſacrifice ne lui coûta pour s'acquitter de ce devoir, ou plutôt il ne s'apperçut pas qu'il eût de ſacrifice à faire; il alla remplir auprès de Melun en 1744 une cure aſſez modique, qui en le rapprochant de ſes parens le mettoit à portée de leur être plus utile. Il y paſſa environ ſept années, dans l'obſcurité, la retraite, & le travail, partageant ſon peu de fortune avec les ſiens, enſeignant à des hommes ſimples les maximes de l'évangile, & donnant le reſte de ſon temps à l'étude : ces années furent de ſon aveu les plus heureuſes de ſa vie, & on n'aura pas de peine à le croire.

La mort de ſa mere, & les meſures qu'il avoit priſes pour rendre meilleure la ſituation de ſa famille, lui permirent de revenir à Paris en 1751, pour y occuper dans le college de Navarre une chaire de théologie, à laquelle le roi l'avoit nommé ſans qu'il le demandât. Il s'acquitta des fonctions de cette place en homme qui ne l'avoit point ſollicitée. Néanmoins la maniere diſtinguée dont il la rempliſſoit ne l'empêchoit pas de trouver du temps pour d'autres occupations. Il mit au jour en 1753 ſon *Eſſai ſur les bienſéances oratoires*, & ſes *Principes pour la lecture des orateurs*. La ſolitude où il vivoit dans ſa cure avoit déja produit en 1745 ſes *Principes pour la lecture des poëtes*. Malgré le beſoin qu'il avoit alors de protecteurs, il n'en chercha pas pour cet ouvrage; il l'offrit à meſſieurs de la Live ſes éleves; ce fut ſa premiere & ſon unique dédicace.

Ces différens écrits, & quelques autres du même genre qu'il a mis au jour; étant principalement deſtinés à l'inſtruction de la jeuneſſe, il n'y faut point chercher, comme il nous en avertit lui-même, des analyſes profondes & de brillans paradoxes : il croyoit, & ce ſont ici ſes propres paroles (*), qu'en matiere de goût les opinions établies depuis long-temps dans la république des lettres, ſont toujours préférables aux ſingularités & aux preſtiges de la nouveauté; maxime qu'on ne peut conteſter en général, pourvu qu'une ſuperſtition aveugle n'en ſoit pas le fruit. Ainſi dans les ouvrages dont nous parlons, l'auteur ſe borne à expoſer avec netteté les préceptes des grands maîtres, & à les appuyer par des exemples choiſis, tirés des auteurs anciens & modernes.

Tant de travaux ne ſervoient, pour ainſi dire, que de prélude à de plus grandes entrepriſes. Il a laiſſé une traduction complete de l'hiſtoire de Davila, qui doit paroître dans quelques mois avec une préface. Il avoit formé le projet de deux autres ouvrages conſidérables, pour leſquels il avoit déja recueilli bien des matériaux; le premier étoit une hiſtoire générale de toutes nos guerres depuis l'établiſſement de la monarchie juſqu'à Louis XIV incluſivement; le ſecond étoit une hiſtoire du concile de Trente qu'il vouloit oppoſer à celle de Fra-Paolo, donnée par le P. le Courayer. Ces deux ſavans hommes, ſi ſouvent combattus, & plus ſouvent injuriés, auroient enfin été attaqués ſans fiel & ſans amertume, avec cette modération qui honore & qui annonce la vérité.

Des circonſtances que nous ne pouvions prévoir nous ayant placés à la tête de l'Encyclopédie, nous crûmes que M. l'abbé Mallet, par ſes connoiſſances, par ſes talens, & par ſon caractere, étoit très-propre à ſeconder nos travaux. Il voulut bien ſe charger de deux parties conſidérables, celle des belles-lettres & celle de la théologie. Tranquille comme il l'étoit ſur la pureté de ſes intentions & de ſa doctrine, il ne craignit point de s'aſſocier à une entrepriſe qui a le précieux avantage d'avoir tous les hommes de parti contre elle. Auſſi malgré leur jalouſe vigilance, les articles nombreux que M. l'abbé Mallet nous avoit donnés ſur les matieres les plus importantes de la religion, demeurerent abſolument ſans atteinte. Mais ſi ſes articles furent à l'abri de la cenſure, ſa perſonne n'échappa pas aux délateurs. Tandis que d'un côté les auteurs d'une gazette hebdomadaire qui prend le nom d'*eccléſiaſtique* (**), cherchoient, ſuivant leur uſage, à rendre ſa religion ſuſpecte, le parti oppoſé à ceux-ci l'accuſoit de penſer comme eux. De ces deux imputations la derniere parut la plus importante au ſévere diſpenſateur des bénéfices, feu M. l'ancien

(*) Préface des Principes pour la lecture des Poëtes, *page 75*.

(**) On peut juger par un trait peu remarquable en lui-même, mais déciſif, du degré de croyance que cette gazette mérite. Nous avons dit dans l'éloge de M. de Monteſquieu que ce grand homme *quittoit ſon travail ſans en reſſentir la moindre impreſſion de fatigue*, & nous avions dit quelques lignes auparavant que *ſa ſanté s'étoit altérée par l'effet* LENT *& preſque infaillible des études profondes*. Pourquoi en rapprochant ces deux paſſages, a-t-on ſupprimé les mots *lent & preſque infaillible*, qu'on avoit ſous les yeux? c'eſt évidemment parce qu'on a ſenti qu'un effet *lent* n'eſt pas moins réel, pour n'être pas reſſenti ſur le champ; & que par conſéquent ces mots détruiſoient l'apparence même de la contradiction qu'on prétendoit faire remarquer. Telle eſt la bonne foi de ces auteurs dans des bagatelles, & à plus forte raiſon dans des matieres plus ſérieuſes.

évêque de Mirepoix, que ſon âge avancé & ſa délicateſſe exceſſive ſur l'objet de l'accuſation rendoient facile à prévenir. Ce prélat, à qui on ne reprochera pas d'avoir voulu favoriſer les auteurs de l'Encyclopédie, fit en cette occaſion ce que les hommes en place devroient toujours faire; il examina, reconnut qu'on l'avoit ſurpris, & récompenſa d'un canonicat de Verdun la doctrine & les mœurs de l'accuſé. Un événement ſi humiliant pour les ennemis de M. l'abbé Mallet, montra clairement que leur crédit étoit égal à leurs lumieres, & fort au deſſous de l'opinion qu'ils vouloient en donner.

Notre eſtimable collegue méritoit ſur-tout les bontés du ſouverain par ſon attachement inviolable à nos libertés & aux maximes du royaume, deux objets que les auteurs de l'Encyclopédie ſe ſont fait toujours une gloire d'avoir devant les yeux. On peut ſe convaincre par la lecture du mot *Excommunication* imprimé dans ce dictionnaire, que M. l'abbé Mallet penſoit ſur cette importante matiere en citoyen, en philoſophe, & même en théologien éclairé ſur les vrais intérêts de la religion. Un autre de ſes articles, le mot *Communion*, ne doit pas faire moins d'honneur à ſa modération & à ſa bonne foi. Il s'y explique avec une égale impartialité, & ſur le célebre Arnaud, dont les talens & les lumieres ont ſi étrangement dégénéré dans ceux qui ſe diſent ſes diſciples, & ſur le fameux P. Pichon, proſcrit par les évêques de France, & abandonné enfin courageuſement par ſes confreres mêmes. M. l'abbé Mallet, quoique attaqué en différentes occaſions par les journaliſtes de Trevoux, ne chercha point à leur reprocher les éloges qu'ils avoient d'abord donnés au livre de ce religieux; ſon peu de reſſentiment & ſon indulgence ordinaire le portoient à excuſer une diſtraction ſi pardonnable. *Il eſt naturel*, nous diſoit-il avec un ancien, *de louer les Athéniens en préſence des Athéniens.*

Toute l'Europe a entendu parler de la theſe qui fit tant de bruit en Sorbone il y a plus de quatre ans, & dont l'auteur étoit M. l'abbé de Prades, alors bachelier en théologie, & aujourd'hui lecteur & ſecretaire des commandemens de ſa majeſté le roi de Pruſſe, & honoraire de l'académie royale des ſciences & des belles-lettres de Berlin. L'accuſé demandoit avec inſtance à être entendu; il promettoit de ſe ſoumettre ſans réſerve: mais il ſe propoſoit de repréſenter à ſes juges (& nous ne ſommes ici qu'hiſtoriens) qu'il avoit cru voir ſa doctrine ſur les miracles dans les ouvrages de deux des principaux membres de la faculté, & que cette reſſemblance, apparente ou réelle, avoit cauſé ſon erreur (*). Pluſieurs docteurs craignirent, peut-être avec quelque fondement, les inconvéniens qui pouvoient réſulter d'un examen de cette eſpece, dût-il ſe terminer à la décharge des deux auteurs. Ils opinerent donc à condamner le bachelier ſans l'entendre: M. l'abbé Mallet, moins prévoyant & plus équitable, fut avec beaucoup d'autres d'un avis contraire; mais le nombre l'emporta.

Il mourut le 25 ſeptembre 1755 d'une eſquinancie qui le conduiſit en deux jours au tombeau.

(*) L'auteur [défunt] du *Traité dogmatique ſur les faux Miracles du temps*, & l'auteur [auſſi défunt] des *Lettres Théologiques* ſur ces mêmes Miracles éphémeres, & ſur ces Convulſions qui déshonorent notre ſiecle.

Son eſprit reſſembloit à ſon ſtyle : il l'avoit juſte, net, facile, & ſans affectation ; mais ce qui doit principalement faire le ſujet de ſon éloge, c'eſt l'attachement qu'il montra toujours pour ſes amis, ſa candeur, ſon caractere doux & modeſte. Dès qu'il parut à Verdun, il y acquit l'eſtime & la confiance générale de ſon chapitre, qui le chargea dès ce moment de ſes affaires les plus importantes ; il fut toujours conſidéré de même par ſes ſupérieurs les plus réſpectables. Quoique très-attaché à la religion par principes & par état, il ne cherchoit point à en étendre les droits au delà des bornes qu'elle s'eſt preſcrites elle-même. Les articles *Déiſme* & *Enfer* pourroient ſervir à montrer combien il ſavoit diſtinguer dans ces matieres délicates les limites de la raiſon & de la foi. Il ne mérita jamais ni par ſes diſcours, ni par ſa conduite, le reproche qu'on a quelquefois fait aux théologiens d'être par leurs querelles une occaſion de trouble (*). L'affliction que lui cauſoient les diſputes préſentes de l'Egliſe, & le funeſte triomphe qu'il voyoit en réſulter pour les ennemis de la religion, lui faiſoient regretter que dès la naiſſance de ces diſputes le gouvernement n'eût pas impoſé un ſilence efficace ſur une matiere qui en eſt ſi digne. Pendant la derniere aſſemblée du clergé, il fit, à la priere d'un des principaux membres de cette aſſemblée, pluſieurs mémoires théologiques qui établiſſoient de la maniere la plus nette & la plus ſolide la vérité, la concorde, & la paix. Il paya ſon zele de ſa vie, ce travail forcé ayant occaſioné la maladie dont il eſt mort à la fleur de ſon âge. Ennemi de la perſécution, tolérant même autant qu'un chrétien doit l'être, il ne vouloit employer contre l'erreur que les armes de l'évangile, la douceur, la perſuaſion, & la patience. Il ne cherchoit point ſur-tout à groſſir à ſes propres yeux & à ceux des autres la liſte déja trop nombreuſe des incrédules, en y faiſant entrer (par une maladreſſe ſi commune aujourd'hui) la plupart des écrivains célebres. *Ne nous brouillons point*, diſoit-il, *avec les philoſophes.*

(*) Les auteurs d'un Dictionnaire qui eſt entre les mains de tout le monde, ont étendu ce reproche beaucoup au delà de ce qu'ils pouvoient ſe permettre. *Voyez* le Diction. de Tu au mot *Perturbateur*.

FIN DU XXXVI ET DERNIER VOLUME DE DISCOURS.

AVIS DES ÉDITEURS.

ON croit encore que nous nous ſommes permis des retranchements ſur l'Édition de Paris, malgré les aſſurances que nous avons données du contraire à la-tête de nos Volumes précédents. Pour tranquilliſer à cet égard nos Souſcripteurs, nous confirmons tous les engagements que nous avons pris, & nous ajoutons que, quoique le terme que nous avions fixé pour laiſſer à chaque Souſcripteur le temps de pouvoir faire une vérification, ſoit expiré, nous prorogeons pour dix années l'engagement de fournir gratis, *en ſupplément, les omiſſions qui auroient pu échapper à nos Rédacteurs ou à nos Imprimeurs, & que le plan de notre Ouvrage n'auroit pas néceſſitées.*

Nous remercions le Public de l'accueil qu'il a bien voulu faire à nos travaux, que nous terminerons en lui préſentant le trente-ſixieme & dernier Volume de Diſcours, & le Tableau des différents Caracteres qui ſont en uſage dans l'Imprimerie. Nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour rendre complet ce Tableau ; mais, malgré nos recherches & nos ſoins, nous n'avons pu y réuſſir, attendu que les Caracteres qui n'y ſont pas compris, ne ſe trouvent pas même à préſent chez les Fondeurs. Nous en témoignons tous nos regrets à nos Souſcripteurs.

En partageant les matieres qui devoient compoſer nos Volumes, nous en avions peu laiſſé pour le trente-ſixieme & dernier, dans l'eſpérance que les Savants nationaux & étrangers, d'après l'invitation que nous leur en avions faite dans différents Papiers publics, daigneroient nous fournir des augmentations ; mais, comme nous n'avons reçu aucun article, & que le délai eſt expiré, nous nous ſommes déterminés à faire paroître ce Volume. Cette raiſon, ſans aucun doute, nous épargnera des réponſes aux queſtions qu'on pourroit nous faire ſur la petiteſſe du Volume, auquel nous aurions pu, ſans ce motif, donner la groſſeur des autres, en les égaliſant à-peu-près tous, & en les préſentant ſous une épaiſſeur moins extraordinaire.

Comme il ne nous reſte pas un ſeul exemplaire de l'Encyclopédie, nous prions les perſonnes qui auroient envie de ſe procurer ce grand Ouvrage, devenu ſi utile depuis que la Table, dont nous annonçons le Proſpectus, en a fait une Encyclopédie par ordre de matieres, de ſe diſpenſer de nous écrire.

EXEMPLES
DES CARACTERES ROMAINS ET ITALIQUES,
EN USAGE DANS L'IMPRIMERIE.

I.

NOMPAREILLE.

MArc-Antonin gouverna l'Empire avec tant de ſageſſe, que ſes grandes vertus lui confirmerent le ſurnom de Pieux, qu'il avoit déja mérité par ſon tendre & reſpectueux attachement pour Adrien. Son zele & ſon attention à procurer la tranquillité de l'Empire, le firent regarder comme un ſecond Numa. Il chercheit beaucoup plus l'eſtime des Rois alliés, qu'à s'en faire craindre.

NOMPAREILLE.

IL n'admettoit aux Charges publiques que des perſonnes recommandables par leur equité. Il combla d'honneur les gens de bien, & la réputation de ſa juſtice penetra juſqu'aux extrémités du monde; en ſorte que les Nations les plus reculées mirent ſouvent les armes bas, & le choiſirent pour médiateur & arbitre de leurs différents. Il mourut la ſoixante & quatrieme année de ſon âge, & la 23e de ſon regne.

II.

MIGNONE.

LA ſanté de l'ame n'eſt pas plus aſſurée que celle du corps; & quoiqu'on paroiſſe éloigné des paſſions, on n'eſt pas moins en danger de s'y laiſſer emporter, que de tomber malade quand on ſe porte bien.

Les défauts de l'ame ſont comme les bleſſures du corps: quelque ſoin que l'on prenne, la cicatrice paroît toujours, & elles ſont à tout moment en danger de ſe rouvrir.

MIGNONE.

DÉtromper un homme préoccupé de ſon mérite, c'eſt lui rendre un auſſi mauvais ſervice que celui que l'on rendit à ce fou d'Athenes qui croyoit que tous les vaiſſeaux qui arrivoient dans le port, étoient à lui.

L'homme aime la malignité & la ſatyre; ce n'eſt pas contre les malheureux, mais contre les heureux ſuperbes; & c'eſt ſe tromper que d'en juger autrement.

III.

PETIT-TEXTE.

LEs honneurs, l'autorité & les richeſſes ne méritent pas d'être comptés parmi les biens, parce qu'ils n'ont d'autre utilité que celle que les hommes y attachent. Que me ſert en effet la poſſeſſion de pluſieurs terres, ſi une ſeule de grandeur médiocre ſuffit à mon néceſſaire, & me donne un air auſſi libre à reſpirer? L'autorité ſur les autres hommes apporteroit-elle plus de calme à mon eſprit? Toutes les perles de l'orient jointes à tout l'or des Indes, ne rendroient pas mon ſommeil plus doux ni ma ſanté plus robuſte.

PETIT-TEXTE.

LA plupart des manieres que l'art a introduites en Europe, ont quelque choſe de fatigant pour des eſprits naturels: ces révérences de théatres, ces geſtes outrés qui expriment des tranſports lorſqu'il ne s'agit que des ſentiments; ces louanges prodiguées, ces fauſſes proteſtations de ſervices, ces affectations de viſage riant où la joie paroît contrainte, ces airs contrefaits de bonté & de cordialité, où l'on entrevoit quelque choſe de gêné & de farouche; vains artifices des hommes, qui ſont les charmes du vulgaire & le mépris des gens de bien.

IV.

GAILLARDE.

L'Amour eſt une paſſion de l'appétit concupiſcible qui ſe porte au bien ſenſible, conçu tel par l'imagination; & l'amitié eſt une vertu qui porte notre volonté au bien honnête, conçu tel par l'entendement.

GAILLARDE.

L'Empereur Trajan avoit pour maxime qu'il falloit que ſes Citoyens le trouvaſſent tel qu'il eût voulu trouver l'Empereur, s'il eût été lui-même ſimple Citoyen. Heureux que l'ivrognerie & ſes infames amours, vices ſi déplorables . . . .

V.

PETIT-ROMAIN.

ON n'avoit pas honte de ſes débauches ſous Henri III. Louis XI a nui à la droiture & à la franchiſe naturelles à la Nation qu'il gouvernoit: ſans François I, nous ſerions devenus diſſimulés.

PETIT-ROMAIN.

IL faut s'armer contre les vices; ils méritent ſeuls notre indignation. Si nous ne pouvons les détruire, en les rendant odieux, au moins nous les affoiblirons. Gardons nous ſur-tout d'en déguiſer...

VI.

PHILOSOPHIE. *

LOrſque les grands hommes ſe laiſſent abattre par la longueur de leurs infortunes, ils font voir qu'ils ne les ſoutenoient que par la force de leur ambition, & non par celle de leur ame, & qu'à une grande vanité près, les Héros ſont faits comme les autres hommes.

PHILOSOPHIE.

NOus ſommes ſi préoccupés en notre faveur, que ſouvent ce que nous prenons pour des vertus ne ſont que des vices qui leur reſſemblent, & que l'amour-propre nous déguiſe.

* C'eſt le caractere de cette Édition de l'Encyclopédie.

VII.

CICERO.

QU'on choiſiſſe telle condition que l'on voudra, & qu'on y aſſemble les biens & les ſatisfactions qui ſemblent pouvoir contenter un homme ; ſi celui qu'on aura mis dans cet état eſt ſans occupation, & qu'on le laiſſe faire réflexion ſur ce qu'il eſt, cette félicité languiſſante ne le ſoutiendra pas.

CICERO.

IL faut gouverner la fortune comme la ſanté, en jouir quand elle eſt bonne, prendre patience quand elle eſt mauvaiſe, & ne faire jamais de grands remedes ſans un extréme beſoin.

C'eſt une ennuyeuſe maladie que de conſerver ſa ſanté par un trop grand régime.

VIII.

SAINT-AUGUSTIN.

JE m'imagine avec plaiſir qu'il y a dans l'univers une certaine quantité de bien & de mal, qui rend en un ſens toutes les conditions égales. Si les Rois ont plus d'agréments que leurs ſujets, ils ſont auſſi plus vivement frappés des diſgraces auxquelles un particulier n'eſt pas ſenſible.

SAINT-AUGUSTIN.

LA condition d'autrui paroît plus agréable que la nôtre, parce qu'elle nous eſt moins connue. Elle reſſemble à ces figures d'optique, qui de loin repréſentent une belle ville ou une belle maiſon, & qui de près ne ſont qu'un amas de traits groſſiers & confus.

IX.

GROS-TEXTE.

L'Homme croit ſouvent ſe conduire lorſqu'il eſt conduit ; & pendant que par ſon eſprit il tend à un but, ſon cœur l'entraîne inſenſiblement à un autre.

GROS-TEXTE.

IL y a des gens qu'on approuve dans le monde, qui n'ont pour mérite que les vices qui ſervent au commerce de la vie.

X.

GROS-ROMAIN.

TOus les ſentiments ont chacun un ton de voix, des geſtes, & des mines qui leur ſont propres : ce rapport bon ou mauvais, agréable ou déſagréable, eſt ce qui fait que les perſonnes plaiſent ou déplaiſent.

GROS-ROMAIN.

IL eſt difficile d'aimer ceux que nous n'eſtimons point ; mais il ne l'eſt pas moins d'aimer ceux que nous eſtimons beaucoup plus que nous. On pardonne tant que l'on aime.

XL.

PETIT-PARANGON.

L'Extrême plaiſir que nous prenons à parler de nous-mêmes, nous doit faire craindre de n'en donner guere à ceux qui nous écoutent.

PETIT-PARANGON.

IL n'y a pas moins d'éloquence dans le ton de la voix, dans les yeux & dans l'air de la perſonne qui parle, que dans le choix des paroles.

XL.

GROS-PARANGON.

LOuer les Princes des vertus qu'ils n'ont pas, c'eſt leur dire impunément des injures.

On ne loue d'ordinaire que pour....

GROS-PARANGON.

LA ſévérité des femmes eſt un ajuſtement & un fard qu'elles ajoutent à leur beauté.

XIII.

PALESTINE (*romain & italique.*)

ON peut dire de l'humeur des hommes comme de la plupart des bâtiments, qu'elle a diverſes faces, les unes agréables, les autres déſagréables.

Le trop grand empreſſement qu'on a de s'acquitter d'une obligation, eſt une eſpece d'ingratitude.

XIV.

PETIT-CANON (*romain & italique.*)

LA ſageſſe & la réputation ne ſont pas moins à la merci de la fortune que le bien. Qui vit ſans folie, n'eſt pas ſi ſage qu'il le croit.

Quelque bien que l'on nous diſe de nous, on ne nous apprend rien de nouveau.

XV.

TRISMÉGISTE (*romain & italique.*)

LE bon naturel qui ſe vante d'être ſi ſenſible, eſt ſouvent étouffé par le moindre intérêt.

On ne trouve guere d'ingrats, tant qu'on eſt en état de faire du bien.

XVI.

GROS-CANON (*romain & italique.*)

Rien de durable dans ce monde : *Heureux celui qui ne s'y attache pas !*

Caracteres de Finance,

Pour imiter à l'impression ces deux différentes Ecritures. La premiere est appellée Bâtarde, & la seconde Bâtarde coulée.

NOTE.

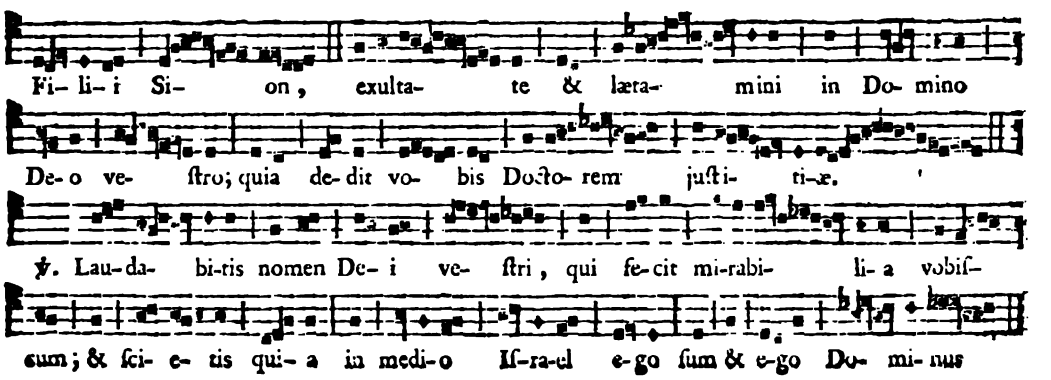

HORLOGERIE.

QUOIQUE nous n'ayions annoncé aucune Planche d'Horlogerie, cependant nous avons fait graver les Figures qu'il eût été très-difficile de ſuppléer par le Diſcours.

PLANCHE V.

FIGURES

19 Démonſtration.

20 Echappements à deux leviers.

21 Echappements à repos des Pendules à ſecondes, par M. Graham.

22, 23 Echappements à repos de Montres, par M. Graham.

24 Echappement à roue de rencontre.

25 Echappement à ancre, du Docteur Hook.

26 Echappement à deux verges ou leviers, par M. Julien le Roi.

27 Foliot, ou ancien échappement.

PLANCHE XVI.

75 Machine, ou Outil à engrenages, vu en perſpective.

fig. 22

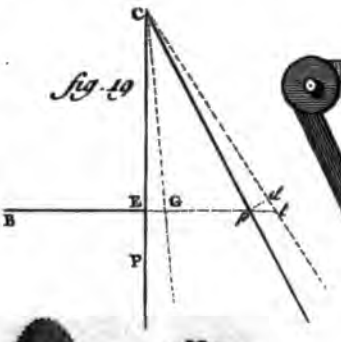

fig. 19

fig. 26

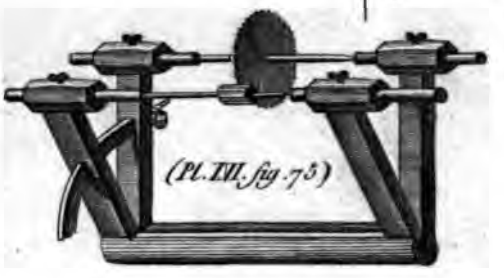

(Pl. VII. fig. 73)

fig. 21

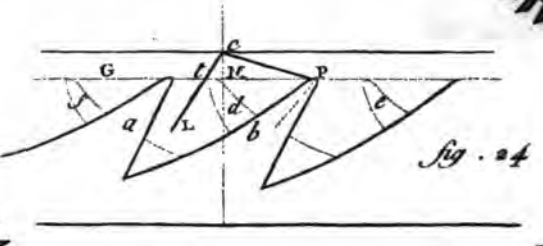

fig. 24

fig. 20

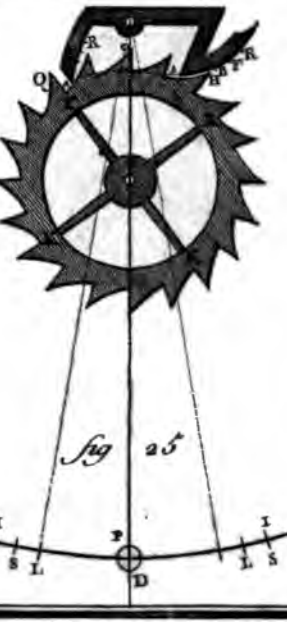

fig. 25

fig. 23
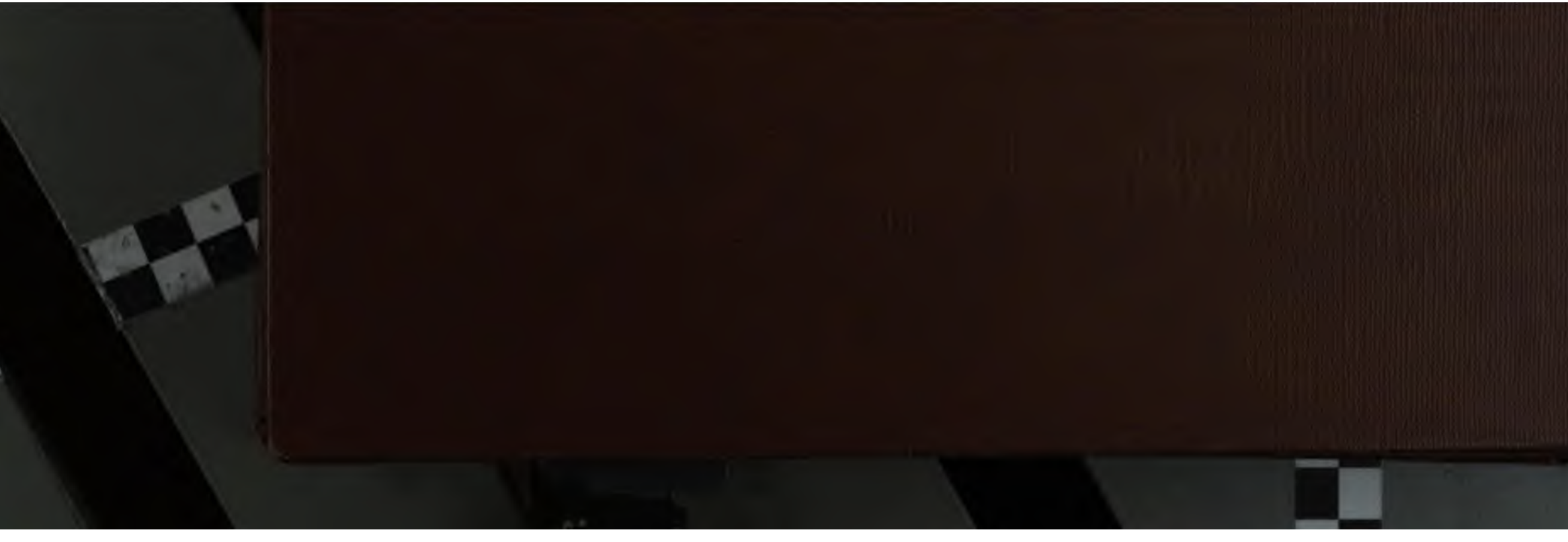
fig. 27